U d'/of OTTAWA
39003000191543

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/dictionnair03berg

Aug 3-55

Ex libris CE

G. Jeannette. Ptre

G. Jeannette.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
JUNIORAT DU SACRE CŒUR
uOttawa
LIBRARY ANNEX
O. M. I.
OTTAWA

IMPRIMERIE DE L. GAUTHIER.

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE,

PAR

L'ABBÉ BERGIER,

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS, ET CONFESSEUR DE *MONSIEUR*, FRÈRE DU ROI.

NOUVELLE ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DES PLUS CÉLÈBRES APOLOGISTES DE LA RELIGION.

TOME TROISIÈME.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
JUNIORAT DU SACRE CŒUR
LIBRARY
O. M. I.
OTTAWA.

A PARIS,

CHEZ GAUTHIER FRÈRES ET C.ie, LIBRAIRES,

RUE ET HOTEL SERPENTE, N.o 16;

MÊME MAISON DE COMMERCE, A BESANÇON.

M. DCCC. XXIX.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BR
95
.B56
1829
V.3

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE.

UNIORAT DU SACRE O. M. I. OTTAWA.

EFFICACE, EFFICACITÉ. *Voyez* GRACE.

EFFICACITÉ DES SACREMENTS. *Voy.* SACREMENTS.

EFFRONTÉS, hérétiques qui parurent en 1534; ils prétendoient être chrétiens, sans avoir reçu le baptême. Selon eux, le Saint-Esprit n'est point une Personne divine, le culte qu'on lui rend est une idolâtrie; il n'est que la figure des mouvements qui élèvent l'âme à Dieu. Au lieu de baptême, ils se racloient le front avec un fer, jusqu'au sang, et le pansoient avec de l'huile; ce qui leur fit donner le nom d'*effrontés*.

ÉGALITÉ. *Voyez* INÉGALITÉ.

ÉGLISE, mot grec qui signifie assemblée. *Act.*, c. 19, il est dit d'une assemblée tumultueuse du peuple d'Ephèse. Dans les autres passages du nouveau Testament, il signifie tantôt le lieu dans lequel les fidèles s'assemblent pour prier, *I. Cor.*, c. 14, ℣. 34; tantôt la société des fidèles répandus sur toute la terre, *Ephes.*, c. 5, ℣. 24 et 26; quelquefois les chrétiens d'une seule ville ou d'une seule province, *I. Cor.* c. 1, ℣. 1 et 2; *II. Cor.*, c. 8, ℣. 1; quelquefois une seule famille de chrétiens, *Rom.*, c. 16, ℣. 5; enfin les pasteurs et les ministres de l'*Eglise*, *Matt.*, c. 18, ℣. 17; conséquemment l'*Eglise* se prend fréquemment pour le clergé, ou pour l'état ecclésiastique.

En général, ce terme signifie la société des adorateurs du vrai Dieu. Dans ce sens, on peut distinguer l'*Eglise* primitive des patriarches, ou des anciens justes, et c'est ainsi que quelques uns entendent le mot de saint Paul, *Ecclesiam primitivorum*, *Hebr.*, c. 12, ℣. 23: l'*Eglise* judaïque, qui étoit composée de tous ceux qui suivoient la loi de Moïse, et il en est souvent parlé dans l'ancien Testament; l'*Eglise* chrétienne, qui est la société de ceux qui professent la religion de Jésus-Christ: c'est de celle-ci que nous devons principalement nous occuper. On appelle *Eglise militante*, la société des fideles sur la terre, et *Eglise triomphante* la société des saints dans le ciel.

La matiere de l'*Eglise* est devenue très-étendue par les controverses qui ont été agitées entre les théologiens catholiques et les protestants; nous nous bornerons à indiquer les questions que l'on a coutume de renfermer dans un traité complet sur l'*Eglise*, et nous renverrons à des articles particuliers celles qui demandent une plus longue discussion. Il faut, 1.° donner une idée juste de la société que l'on nomme l'*Eglise* de Jesus-Christ; 2.° indiquer les notes ou les caractères par lesquels on peut la distinguer de celles qui s'attribuent faus-

sement ce titre; 3.° connoître qui sont les membres qui la composent, et savoir s'il y a entre eux quelque distinction; 4.° de quelle nature est le gouvernement de l'*Eglise*, si on doit y reconnoître un chef, quels sont ses droits, ses priviléges, sa juridiction; 5.° quelles sont les propriétés qui résultent de la constitution de ce Corps, tel que Jésus-Christ l'a institué; 6.° donner une courte notion des principales *Eglises* particulières.

§ I. *Définition de l'Eglise.* Les théologiens catholiques définissent *l'Eglise, la société de tous les fidèles, réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements, et par la soumission aux pasteurs légitimes, principalement au pontife romain.* Si cette notion est juste, elle doit fournir la solution de la plupart des questions que nous avons à traiter.

Un théologien, connu par la témérité de sa critique, a écrit que cette définition est une nouvelle invention des scolastiques, que les Pères se sont bornés à dire que l'*Eglise* est la *société des fidèles.* S'il avoit mieux senti la force du mot *fidèle*, il auroit vu que les théologiens n'ont fait qu'en développer la signification, afin d'écarter les sophismes des hérétiques. Saint Paul a ordinairement entendu par *la foi*, non-seulement la croyance à la parole de Dieu, mais la confiance en ses promesses, et la soumission à ses ordres; c'est ainsi qu'il peint la foi des patriarches, *Hebr.*, c. 11. Le nom de *fidèle* emporte donc ces trois choses, la fidélité à croire ce que Dieu enseigne, à user des moyens auxquels il a daigné attacher ses grâces, à suivre les lois qu'il a établies. Donc les *fidèles*, pour former entre eux une société, doivent être réunis par les trois liens que renferme la définition de l'*Eglise*.

On ne peut pas nier que Jésus-Christ ne soit venu au monde pour fonder une religion, pour enseigner aux hommes la manière dont Dieu veut être honoré, et les moyens de parvenir au bonheur éternel: or, toute religion emporte l'idée de société entre ceux qui la professent. Les mots *Religion, Eglise, Société,* nous font déjà comprendre que comme il y a entre tous les chrétiens un seul et même intérêt, qui est le salut éternel, il doit y avoir aussi entre eux une union aussi étroite que l'exige cet intérêt commun. Puisque Jésus-Christ a établi, pour les moyens de salut, la foi, les sacrements, la discipline qui règle les mœurs, il s'ensuit que les membres de l'*Eglise* doivent être unis dans la profession de la même foi, dans la participation aux sacrements que Jésus-Christ a institués, dans la soumission et l'obéissance aux pasteurs qu'il a établis. La désunion, dans l'un de ces chefs, produiroit l'anarchie et la différence des religions, elle détruiroit toute société; nous le voyons dans les différentes sectes séparées de l'*Eglise*.

Toutes ces sectes ont donné de l'*Eglise* une notion conforme à leurs préjugés et à leur intérêt. Au troisième siècle, les montanistes et les novatiens entendoient par l'*Eglise* la société des justes qui n'ont pas péché grièvement contre la foi; au quatrième, c'étoit, selon les donatistes, l'assemblée des personnes vertueuses qui n'ont pas commis de grands crimes; au cinquième, Pélage vouloit que ce fût la société des hommes parfaits, qui ne sont souillés d'aucun péché. Wiclef, au quatorzième, et Jean Hus, au quinzième, décidèrent que c'est l'assemblée des saints et des prédestinés; Luther adopta cette idée, et soutint que, par le défaut de sainteté, les pasteurs de l'*Eglise* catholique avoient cessé d'en être membres; Calvin fut de même avis. De nos

jours nous avons vu renaître la même erreur dans le livre de Quesnel, qui fait consister la catholicité ou l'universalité de l'*Eglise*, en ce qu'elle renferme tous les anges du ciel, tous les élus et les justes de la terre et de tous les siècles. Il dit qu'un homme qui ne vit pas selon l'Evangile se sépare autant du peuple choisi dont Jésus-Christ est le chef, que celui qui ne croit pas à l'Evangile. *Prop.* 72-79.

Tous ces docteurs ont, de leur propre autorité, retranché du corps de l'*Eglise* tous les pécheurs; mais ils ont eu aussi grand soin de soutenir que l'excommunication ne peut en séparer personne. *Voyez* § III, ci-après.

On voit aisément que l'idée qu'ils se sont formée de l'*Eglise* a été de leur part un effet d'orgueil et d'hypocrisie. Tous se sont vantés d'être plus vertueux et plus saints que les membres et les pasteurs de l'*Eglise* catholique, tous ont séduit les peuples par les apparences et par les promesses d'une prétendue perfection, tous ont exagéré et censuré avec aigreur les vices et les scandales qui régnoient dans la société, sur les ruines de laquelle ils vouloient établir la leur. Si un accès d'enthousiasme a mis d'abord un peu plus de régularité parmi eux, ce prodige n'a pas duré long-temps; bientôt ces réformateurs de l'*Eglise* ont été réduits à déplorer les désordres qu'ils ont vu naître parmi leurs sectateurs. Depuis quinze siècles, les esprits foibles et légers se sont laissé prendre au même piége.

§ II. *Notes ou caractères de l'Eglise.* Toutes les sectes qui font profession de croire en Jésus-Christ, prétendent que leur société est la véritable *Eglise* formée par le divin Sauveur; toutes ont-elles également raison ou tort? Puisque Jésus-Christ nomme l'*Eglise* son royaume, son bercail, son héritage, sans doute il nous a donné des marques pour la reconnoître. Selon le symbole dressé au concile général de Constantinople, et qui n'est qu'une extension de celui de Nicée, l'*Eglise* est *une*, *sainte*, *catholique*, et *apostolique*. C'est à nous de faire voir qu'il y a en effet dans le monde une société chrétienne qui réunit tous ces caractères, et qu'ils ne se trouvent point ailleurs; tous sont une conséquence de la notion que nous avons donnée de l'*Eglise*.

Déjà nous avons observé que, sans *unité*, il n'y a point de société proprement dite. (N.e I, page 1.) Jésus-Christ confirme cette vérité, lorsqu'il peint l'*Eglise* comme un royaume dont il est le chef souverain; et il nous avertit qu'un royaume divisé au dedans sera détruit *Matth.*, c. 12, ℣. 25. Il demande que ses disciples soient unis comme il l'est lui-même avec son Père. *Joan.*, c. 17, ℣. 11. Il dit : « J'ai » encore des brebis qui ne sont point » de ce bercail, il faut que je les y » amène; et alors il n'y aura plus » qu'un bercail sous un même pas- » teur. » *Joan.*, c. 10, ℣. 16. Il se représente comme un père de famille qui envoie des ouvriers travailler dans sa vigne, qui fait rendre compte à ses serviteurs, etc. Toutes ces idées de royaume, de bercail, de famille, n'emportent-elles pas l'union la plus étroite entre les membres?

Saint Paul enchérit encore, lorsqu'il compare l'*Eglise* chrétienne au corps humain, et les fidèles aux membres qui le composent. « Nous » avons été baptisés, dit-il, pour » former un seul corps et avoir un » même esprit..... Il ne doit point » y avoir de division dans ce corps, » mais tous les membres doivent » s'aider mutuellement; si l'un » souffre, tous doivent y compatir; » si l'un est en honneur, c'est un » sujet de joie pour tous. Vous êtes » le corps de Jésus-Christ, et mem- » bres les uns des autres. » *I. Cor.*,

c. 12, ℣. 13 et 15; *Rom.*, c. 12. ℣. 5; *Ephes.*, c. 4, ℣. 15, etc.

Or, en quoi consiste cette *unité*, sinon dans les trois liens dont nous avons parlé, dans la foi, dans l'usage des sacrements, dans la subordination envers les pasteurs? Si l'un vient a manquer, comment subsistera la vie des membres et la santé du corps? Toute partie qui se sépare de l'un de ces trois chefs, ne tient plus au corps de l'*Eglise*. Saint Paul nous le fait assez comprendre, lorsqu'apres avoit dit qu'il ne doit y avoir qu'un seul corps et un seul esprit, il ajoute qu'il n'y a qu'un Seigneur, *une foi*, un baptême, que Dieu a etabli des apôtres, des pasteurs et des docteurs, pour nous amener *à l'unité de la foi*. *Ephes.*, c. 4, ℣. 4, 13.

En effet, si Jésus-Christ a enseigné telle doctrine, s'il a institué tel nombre de sacrements, s'il a établi des pasteurs et les a revêtus de telle autorité, personne ne peut se soustraire à l'une de ces institutions sans résister à l'ordre de Jésus-Christ, par conséquent sans perdre *la foi* telle que saint Paul l'exige. Il est assez prouvé par l'expérience, que tout parti qui fait schisme sur l'un de ses chefs, ne tarde pas de tomber dans l'erreur et dans l'hérésie.

On dira, sans doute, que l'*unité* dont parle saint Paul consiste principalement dans la charité, dans la paix, dans la tolérance mutuelle. Mais jamais saint Paul n'a ordonné de tolérer l'erreur ni la révolte contre l'ordre établi dans l'*Eglise*; il a commandé le contraire. Il est absurde de prétendre que la tolérance des opinions opere l'unité de croyance, et que la tolérance des abus produit l'unité des usages. A-t-on déja vu régner la charité et la paix où domine l'indépendance et l'indocilité? Jamais l'Eglise n'a eu d'ennemis plus terribles que ses enfants révoltés. On sait comment les schismatiques, après avoir prêché la tolérance lorsqu'ils étoient foibles, l'ont observee des qu'ils ont ete les maîtres.

Vainement encore les protestants ont voulu reduire l'unite de la foi a la profession de certains dogmes qu'ils ont nommés *fondamentaux*; comme s'il étoit indifferent au salut de croire ou de ne pas croire les autres. Tout ce que Jesus-Christ a révelé est fondamental dans ce sens, qu'il n'est pas permis d'en rejeter un seul article par indocilité et par opiniâtreté. Il nous avertit lui-même que quiconque ne croira pas à l'Evangile sera condamné, *Marc.*, cap. 16, ℣. 16 : or, l'*Evangile* est toute la doctrine de Jésus-Christ sans exception. Il dit a ses apôtres : Apprenez a toutes les nations a garder *toutes les choses que je vous ai ordonnees*. *Matth.*, c. 28, ℣. 20, rien n'est excepte. Lorsque saint Paul dit que quelques-uns ont fait naufrage dans la foi, sont déchus de leur foi, ont renversé la foi de plusieurs, etc., il n'entend pas qu'ils ont rejeté tous les articles de foi, ou l'un des articles fondamentaux; il regarde comme hérétiques Hyménée, Philete, qui enseignoient que la résurrection étoit déja faite. *II. Timoth.*, cap. 2, ℣. 18. *Voyez* FONDAMENTAL.

Les protestants ont eu recours à ce système, parce qu'ils ont bien senti qu'il leur étoit impossible d'établir entr'eux aucune espèce d'*unité*. Le principe dont ils ont fait la base de leur schisme, savoir que l'Ecriture sainte est la seule regle de foi, que tout particulier a droit de l'interpréter comme il entend, et de s'en tenir à la doctrine qu'il y trouve, est une source de division et non de réunion. Les luthériens, les calvinistes, les anglicans, les sociniens, qui sont les quatre branches principales du protestantisme, n'ont jamais pu convenir entr'eux de la même con-

fession de foi, ni former ensemble *une seule Eglise*. Il en est de même des grecs schismatiques, des jacobites, des nestoriens et des arméniens; toutes ces sectes se détestent autant qu'elles haïssent l'*Eglise* romaine.

Celle-ci seule, qui prend pour règle de la foi et de l'interprétation de l'Ecriture, la tradition constante, universelle et perpétuelle de toutes les *Eglises* particulieres, pour mantenir et maintient, parmi ses membres, l'unité de croyance, suit la même confession de foi, pratique le même culte, observe les mêmes lois. Il n'est aucun catholique, dans aucun lieu du monde, qui n'adopte et ne signe le symbole de foi et les canons dresses par le concile de Trente.

Le second caractere de l'*Eglise* est la sainteté. Saint Paul dit que Jésus-Christ s'est livré pour son *Eglise*, afin de la sanctifier et de se former une *Eglise* pure et sans tache, *Ephes.*, c. 5, ℣. 26; et il lui a promis d'être avec elle jusqu'a la consommation des siecles. *Matt.*, c. 8, ℣. 20. Il y auroit de l'impiété à croire que Jésus-Christ n'accomplit ni son dessein, ni sa promesse. Il suffit de jeter les yeux sur un martyrologe ou sur un calendrier, pour voir la multitude de saints qui se sont formés dans l'*Eglise*, et il y en a eu dans tous les siècles. Mais, outre ce nombre infini de saints qui se sont fait admirer par des vertus héroïques, et auxquels les peuples n'ont pu refuser leurs hommages, il en est une plus grande multitude qui se sont sanctifiés par des vertus obscures, et cachées aux yeux des hommes. Aujourd'hui encore, malgré la corruption des mœurs publiques, il se fait dans l'*Eglise* autant de bonnes œuvres et d'actes de vertus que dans les siecles précédents. Or, tous ces justes se sont sanctifiés par la foi, par l'usage des sacrements, par la soumission à la discipline et aux lois de l'*Eglise* romaine.

Malgré leur animosité contre elle, les protestants n'oseroient plus l'accuser de professer une doctrine qui porte au crime, de fomenter les vices par les sacrements, de corrompre les mœurs par ses lois; cette calomnie ne se trouve plus que dans les écrits des premiers prédicants et des incrédules. Si, dans les premiers moments de fougue, les réformateurs lui ont reproché l'idolâtrie, et ont soutenu qu'il étoit impossible de se sauver dans son sein, leurs successeurs, plus modéres, se sont désistés de cette prétention; ils se bornent à dire que nous ne sommes pas plus saints qu'eux. Mais il y a une différence; ceux qui sont vicieux parmi nous contredisent la doctrine qu'ils professent, négligent les sacrements ou les profanent, violent les lois que l'*Eglise* leur impose. Pour être vicieux parmi les protestants, il n'est besoin que de suivre a la lettre la doctrine des prétendus reformateurs; ce qu'ils ont enseigné sur la foi justifiante, sur l'inamissibilité de la justice, sur le mérite des bonnes œuvres, sur l'effet des sacrements, sur l'inutilité des mortifications, etc., est plus propre à fomenter les vices qu'à les réprimer. Ils ont retranché du culte les pratiques les plus capables d'inspirer la piété, le respect pour la Majesté divine, la reconnoissance, la confiance en Dieu, l'esprit d'humilité et de pénitence; eux-mêmes, loin d'avoir été des modèles de vertu, ont donné l'exemple de vices très-grossiers.

Quelques-uns ont été assez raisonnables pour convenir qu'il y a eu des saints dans l'*Eglise* romaine, non-seulement pendant les premiers siecles, mais dans les derniers temps; la plupart néanmoins n'ont pas cessé de decrier la doctrine, la conduite, les intentions, les vertus

des saints mêmes pour lesquels l'*Eglise* a le plus de respect; ils ont ainsi fourni des armes aux incrédules, pour attaquer la sainteté des apôtres et celle de Jésus-Christ même. *Voy.* PÈRES DE L'EGLISE, SAINTS, etc.

Les schismatiques orientaux ont mis au nombre de leurs saints plusieurs de leurs évêques et de leurs docteurs; mais quand ces personnages auroient eu les vertus qu'on leur attribue, leur opiniâtreté dans le schisme, leur haine et leurs déclamations contre l'*Eglise* romaine sont des vices plus que suffisants pour les priver de la couronne des saints. Lorsque les donatistes vantoient les vertus de leurs pasteurs ou la constance de leurs martyrs, les Pères de l'*Eglise* ont soutenu que, hors de l'unité de l'*Eglise*, il ne pouvoit y avoir de vraie sainteté.

Le troisième signe pour discerner la véritable *Eglise*, et le plus visible de tous, est la *catholicité*, c'est-à-dire l'universalité. Jésus-Christ a envoyé ses apôtres enseigner toutes les nations, *Matth.*, c. 28, ℣. 19, et prêcher l'Evangile à toute créature, *Marc.*, cap. 16, ℣. 15; d'autre côté, il a voulu que ses brebis fussent dans un bercail, sous un même pasteur, *Joan.*, c. 10, ℣. 16. Il faut donc que la doctrine, les sacrements, le culte soient partout les mêmes: c'est en cela que consiste *l'unité*, comme nous l'avons fait voir. Or, cette uniformité dans l'universalité même, est ce que nous appelons la *catholicité*. Aussi saint Paul faisoit profession d'enseigner la même chose *partout et dans toutes les Eglises. I. Cor.*, c. 4, ℣. 17; c. 7, ℣. 17.

Telle est la notion que nous ont donnée de l'*Eglise* les Pères les plus anciens. « Semblables, dit saint » Irénée, à une seule famille qui » n'a qu'un cœur, qu'une âme, » qu'une même voix, elle croit, » enseigne et prêche partout de » même, d'un consentement una- » nime. » *Adv. Hær.*, l. 1, c. 10, n. 1 et 2. Tertullien, dans son livre des *Prescriptions* contre les hérétiques, leur opposoit le témoignage des *Eglises* apostoliques, auquel toutes les autres *Eglises* s'en rapportoient. Saint Cyrille raisonnoit de même contre les schismatiques, dans son *Traité sur l'unité de l'Eglise catholique*, et saint Augustin dans ses divers ouvrages contre les donatistes. Tous ont regardé la croyance uniforme des différentes *Eglises* du monde comme une règle inviolable de foi et de conduite. Tel est le sens que donne M. *Bossuet*, au mot CATHOLIQUE, *I.re Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, n. 29.

C'est aussi selon cette tradition constante et universelle de toutes les *Eglises* chrétiennes, que les conciles de tous les siècles ont décidé les dogmes contestés par les hérétiques; le concile de Nicée opposa cette règle aux ariens, tout comme le concile de Trente s'en est servi contre les protestants. On leur a dit : Toutes les *Eglises* chrétiennes ont cru et croient encore de cette manière : donc c'est la véritable foi.

Loin de disputer à l'*Eglise* romaine la *catholicité* ainsi entendue, les autres sectes la lui reprochent comme une erreur : elles ne veulent point d'autre règle de leur foi que l'Ecriture sainte; elles accusent les catholiques d'opposer à la parole de Dieu la parole et l'autorité des hommes. Parmi nous, le fidèle le plus ignorant ne peut donc pas ignorer que le titre de *catholique* appartient exclusivement à l'*Eglise* romaine; il entend parfaitement le sens de ce terme, lorsqu'en récitant le symbole il dit : *Je crois la sainte* Eglise *catholique;* il veut dire, je reconnois pour la véritable *Eglise* de Jésus-Christ, celle qui prend la

croyance universelle pour règle de la sienne.

Nous n'en soutenons pas moins que la catholicité ou l'universalité convient aussi à l'*Eglise* romaine dans ce sens qu'elle a des membres dans tous les pays du monde, et qu'à tout prendre, elle est la plus universelle ou la plus étendue de toutes les *Eglises;* mais un simple fidèle n'a pas besoin de vérifier ce fait pour former sa foi; il lui suffit de comprendre et de sentir que la règle de foi que l'*Eglise* lui propose, est la seule qui soit à sa portée, et qui convienne à sa foible capacité.

A la vérité, les sectes des chrétiens orientaux font profession, aussi-bien que nous, de s'en tenir à la tradition, quoique les protestants aient voulu contester ce fait : mais elles n'ignorent pas que sur plusieurs points cette tradition ne s'étend pas plus loin que leur secte particulière, et elles savent bien en quel temps elle a commencé. Elles en ont coupé le fil en se séparant de l'*Eglise* universelle au cinquième, au sixième et au neuvième siècle. Alors elles ont diminué l'étendue de l'*Eglise*, mais elles ne lui ont pas ôté sa catholicité. Dès ce moment elle a été dispensée de les consulter, puisqu'elles ont cessé de faire corps avec elle. Si aujourd'hui nous opposons aux protestants la croyance de ces sectes sur les articles de foi qu'ils rejettent, c'est qu'ils ont prétendu faussement que ces anciennes *Eglises* étoient d'accord avec eux, et qu'ils ont ainsi cherché, fort inutilement, à se donner des ancêtres et des frères. *Voy.* CATHOLIQUE, CATHOLICISME, CATHOLICITÉ.

Une quatrième marque de la véritable *Eglise* est d'être *apostolique*. Ainsi le prétend saint Paul, lorsqu'il compare l'*Eglise* à un édifice bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes, et duquel Jésus-Christ est la pierre angulaire. *Ephes.*, c. 2, ℣. 20. C'est en effet aux apôtres que Jésus-Christ a donné mission pour établir sa doctrine : « Je vous » envoie, leur dit-il, comme mon » Père m'a envoyé, » *Joan.*, c. 20, ℣. 21; et il leur promet d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Il a donc voulu que cette mission fût perpétuelle et durât autant que son *Eglise*, qu'elle fût transmise à d'autres par les apôtres, telle qu'ils l'avoient reçue. Aussi les apôtres ont établi des pasteurs à leur place, et saint Paul regarde ces derniers comme venant de Dieu, aussi-bien que les apôtres. *Ephes.*, c. 4, ℣. 11. Leur succession continue dans l'*Eglise* par l'ordination; c'est donc toujours le corps apostolique qui persévère, c'est la doctrine et la tradition des apôtres qui continue sans interruption, et qui se perpétue; de même que la tradition historique passe dans la société d'une génération à l'autre. Elle ne peut pas changer, puisque tous ceux qui sont chargés d'enseigner la doctrine des apôtres, font serment d'y demeurer inviolablement attachés, et de la prêcher telle qu'ils l'ont reçue; quand plusieurs voudroient l'altérer, ils seroient contredits par les autres; et quand tous les pasteurs l'entreprendroient, le corps entier des fidèles se croiroit en droit de leur résister. Jamais un novateur n'a paru, sans exciter du scandale et des réclamations.

En vain les hétérodoxes soutiennent que leur doctrine est véritablement apostolique, puisqu'ils la puisent dans les écrits des apôtres; quelle certitude ont ces docteurs si nouveaux, qu'ils entendent ces écrits dans leur vrai sens, pendant que le corps entier des successeurs des apôtres leur soutient qu'ils les interprètent mal; que ces écrits ont toujours été entendus autrement, et l'on donne pour preuve de ce fait le témoignage actuel de toutes les *Eglises* du monde? Il ne reste aux

hérétiques que de démontrer qu'ils ont reçu de Dieu une inspiration particulière et une mission extraordinaire, indubitable, pour mieux prendre le sens de l'Ecriture sainte que l'*Eglise* universelle a laquelle Dieu a confié ce dépôt. C'est ce que l'on a vainement demandé aux pretendus réformateurs du seizieme siècle; ils ne tenoient pas plus aux apôtres qu'aux prophetes de l'ancien Testament.

Nous ne contestons point aux pasteurs des *Eglises* orientales leur ordination, ni leur succession continuée depuis les apôtres; mais ils l'ont de fait et non de droit; au moment de leur schisme, ils ont perdu leur mission légitime, puis qu'ils ont levé l'etendard contre le corps apostolique; jamais ce corps n'a prétendu donner mission à personne pour agir contre lui, et pour diviser l'*Eglise;* des ce moment leur mission n'est plus qu'une usurpation. Une doctrine ne peut plus être apostolique, des qu'elle est contraire a celle qui est enseignée par le corps entier des successeurs des apôtres; c'est l'argument que Tertullien opposoit déja aux hérétiques, il y a quinze cents ans. *De præscript.*, etc.

Au lieu de ces caractères évidents et sensibles que le concile de Constantinople donne à la véritable *Eglise*, et qui sont fondés sur l'Ecriture sainte, les protestants ont été forcés à en imaginer d'autres; ils ont dit que leur société est la seule *Eglise* véritable, parce qu'elle enseigne la vraie doctrine de Jésus-Christ, et l'usage légitime des sacrements. Mais toutes les sectes protestantes se flattent de posséder ces deux avantages; elles ne sont pas cependant une seule et même *Eglise*, elles n'enseignent point la même doctrine, et ne pensent pas de même sur les sacrements : à laquelle devons-nous donner la préférence?

D'ailleurs, pour que ces deux choses soient certaines, il faut, selon le système du protestantisme, qu'elles soient prouvées par l'Ecriture sainte. Pour être tranquille sur son salut, tout protestant doit se démontrer que chaque article de sa profession de foi est exactement conforme au vrai sens de l'Ecriture sainte, et que Jésus-Christ n'a point institué d'autres sacrements que le baptême et la cène. Nous demandons si, parmi les protestants, il y en a un grand nombre qui soient capables de cette discussion, et qui prennent la peine d'y entrer. C'est bien pis lorsqu'il est question de convertir un infidèle au christianisme; le missionnaire en fera-t-il un profond théologien, avant que cet homme sache s'il doit se faire chrétien dans une société protestante, plutôt que dans l'*Eglise* catholique?

Mais ce n'est point ainsi qu'en agissent les pasteurs protestants, ni a l'égard de ceux qui naissent parmi eux, ni à l'égard des étrangers. Chez eux, un enfant est instruit par son catéchisme, avant de commencer à lire l'Ecriture sainte, et longtemps avant d'être en état de l'entendre; il est donc déja imbu de la doctrine qu'il doit y trouver, il est déja persuadé, par habitude et par préjugé de naissance, que la société dans laquelle il est né est la véritable *Eglise;* il le croit par tradition, ou plutôt par présomption, sans en avoir aucune preuve par l'Ecriture; et il très-probable qu'il n'ira jamais plus loin.

Quand ils veulent convertir un indien ou un sauvage, se contentent-ils de lui mettre en main l'Ecriture sainte? Elle n'est pas traduite dans toutes les langues, et souvent il est bien certain que le nouveau prosélyte ne la lira jamais.

Nous avons vu qu'un catholique, dès qu'il est parvenu à l'âge de raison, ne croit point à l'*Eglise* catho-

lique sur une simple présomption, mais sur une preuve très-solide; il sent qu'il ne peut être mieux conduit que par un guide qui lui donne pour regle de foi le consentement general ou la tradition universelle et constante de toutes les *Eglises* dont cette grande societé est composée. Il comprend par-la même que cette foi est une, qu'elle n'a pas pu changer depuis les apôtres jusqu'à nous; qu'elle vient par consequent de Jésus-Christ; qu'en suivant cette régle il est assuré de faire son salut.

§ III. *Des membres de l'Eglise.* Par la définition que nous avons donnée de l'*Eglise*, et par les caractères que nous lui avons assignés, il est déjà prouvé que, pour être membre de cette société sainte, il faut croire la doctrine qu'elle enseigne, participer aux sacrements dont elle est la dispensatrice, être soumis aux pasteurs qui la gouvernent. La première de ces conditions en exclut les infidèles, les hérétiques, les apostats; la seconde en sépare les excommunies et les catechumenes qui ne sont pas encore baptisés; la troisième donne l'exclusion aux schismatiques. Nous avons vu que les novatiens, les montanistes, les donatistes, les pelagiens, Luther et Quesnel, en ont retranché les pécheurs; que Wiclef, Jean Hus et Calvin n'ont pas voulu y renfermer les réprouvés, ou ceux qui ne sont pas prédestinés. Cette témérité de leur part est inexcusable.

Il est certain que le baptême est absolument nécessaire pour qu'un homme qui croit en Jesus-Christ soit membre de son *Eglise*. Ainsi l'enseigne saint Paul, lorsqu'il dit : « Nous avons tous été baptisés pour » former un seul corps. » *I. Cor.*, cap. 12, ℣. 13. Nous lisons, dans les *Actes des Apôtres*, que ceux qui se rendirent au discours de saint Pierre, furent baptisés et mis au nombre des fidèles, cap. 2, ℣. 51, etc. Les cathécumenes, qui n'ont pas encore reçu ce sacrement, sont dans la voie du salut, sans doute, puisqu'ils desirent d'entrer dans l'*Eglise*; mais ils n'y entrent en effet que lorsqu'ils le reçoivent : c'est le baptême qui leur donne droit aux autres sacrements.

Quant aux infidèles, qui n'ont ni la connoissance du christianisme, ni la volonté de l'embrasser, l'*Eglise* prie pour leur conversion, mais elle ne les reconnoît point pour ses enfants. Jésus-Christ parlant de ces étrangers, disoit : « J'ai d'autres » brebis qui ne sont pas encore de » ce bercail; il faut que je les y » amène. » *Joan.*, cap. 10, ℣. 16. Pour y entrer, il leur falloit la foi et le baptême.

A plus forte raison l'*Eglise* rejette-t-elle hors de son sein les apostats qui abjurent le christianisme, et les hérétiques qui résistent à l'enseignement de cette sainte mere; les uns et les autres font profession de se séparer d'elle. Saint Jean, parlant des premiers, dit : « Ils sont » sortis d'entre nous, mais ils n'é» toient pas des nôtres; s'ils en a» voient été, ils seroient demeurés » avec nous. » *I. Joan.*, cap. 2, ℣. 19. Saint Paul défend de faire société avec un hérétique, lorsqu'il a été repris une ou deux fois. *Tit.*, c. 3, ℣. 10. L'apôtre suppose par conséquent que cet hérétique est reconnu publiquement comme tel; si son hérésie étoit cachée, il continueroit de tenir au corps de l'*Eglise*.

Il en est encore de même des schismatiques qui refusent de reconnoître les pasteurs légitimes et de leur obéir, qui se séparent de la société des fidèles pour faire bande à part; ce sont des enfants révoltés que l'*Eglise* a droit de désavouer et de déshériter. Au concile de Nicée, l'on consentit à recevoir à la communion ecclésiastique les maléciens, qui n'étoient accusés d'aucune erreur, mais qui demeuroient opi-

niâtrément attachés à un évêque légitimement déposé ; on ne leur offrit la paix que sous condition qu'ils renonceroient à leur schisme, et seroient plus soumis. Un schismatique est toujours coupable d'une espèce d'hérésie, en refusant de reconnoître l'autorité dont Jésus-Christ a revêtu les pasteurs, et l'obligation qu'il a imposée aux fidèles de leur obéir. *Luc.*, c. 10, ℣. 16; *Hebr.*, c. 13, ℣. 17, etc.

C'est le crime de tous les obstinés, qui, par leur résistance aux lois de l'*Eglise*, attirent sur eux une sentence d'excommunication. « Si » quelqu'un, dit Jésus-Christ, n'é- » coute pas l'*Eglise*, regardez-le » comme un païen et un publicain. » *Matt.*, c. 18, ℣. 17. On connoît la haine que les Juifs avoient pour ces deux espèces d'hommes. Saint Paul, parlant d'un incestueux public, blâme les Corinthiens de ce qu'ils le souffroient parmi eux : il menace de le livrer à Satan, ou de le retrancher de la société des fidèles. *I. Cor.*, c. 5, ℣. 2. Ainsi en ont agi les pasteurs de l'*Eglise* dans tous les siècles.

Mais tous les crimes ne sont pas un juste sujet d'excommunication ; l'*Eglise* n'en vient à cette rigueur qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'elle juge que son indulgence envers un pécheur opiniâtre mettroit en danger le salut des autres fidèles. Elle tolère donc les pécheurs et les supporte dans son sein, tant qu'elle peut espérer leur conversion. Jésus-Christ dit qu'à la fin des siècles il enverra ses anges, qui ramasseront, dans son royaume, tous les scandales et tous ceux qui font le mal, et qu'ils les jetteront dans la fournaise ardente, *Matt.*, c. 13, ℣. 41 et 49. Il compare ce royaume à un champ semé de bon grain et d'ivraie, à un filet qui rassemble de bons et de mauvais poissons, à une salle de festin, dans laquelle on fait entrer les convives de toute espèce. « Dans une grande » maison, dit saint Paul, il y a des » meubles d'or et d'argent, de bois » et de terre ; les uns sont pour l'or- » nement, les autres sont destinés » à de vils usages. » *II. Tim.*, c. 2, ℣. 20. Saint Augustin a souvent allégué tous ces passages pour prouver aux donatistes que l'*Eglise* compte au nombre de ses membres les pécheurs aussi-bien que les justes.

Ces mêmes textes ne prouvent pas moins évidemment que l'*Eglise* renferme dans son sein les réprouvés de même que les prédestinés, puisque la séparation des uns et des autres n'a lieu qu'à la fin des siècles. Dieu seul connoît les prédestinés ; comment pourroient-ils former sur la terre une société, sans se connoître les uns les autres, surtout une société visible, dans laquelle tout homme doit entrer pour faire son salut ? Aussi le concile de Trente a prononcé l'anathème contre tous ceux qui enseignent que les prédestinés seuls reçoivent la grâce de la justification, sess. 6, can. 17.

Nous avons déjà vu quel est le motif qui a dicté aux hérétiques le sentiment qu'ils ont embrassé; frappés d'une excommunication très-légitime, ils ont prétendu n'être pas retranchés pour cela du corps de l'*Eglise*, ni du nombre des prédestinés.

§ IV. *Des pasteurs et du chef de l'Eglise.* C'est une grande question entre les protestants et les catholiques, de savoir si tous les membres de l'*Eglise* sont égaux, s'ils ont les mêmes droits et les mêmes pouvoirs, s'ils peuvent exercer les mêmes fonctions, s'il n'y a aucune différence à mettre entre le pasteur et les ouailles ; si, pour remplir le ministère ecclésiastique, un laïque n'a besoin que du choix et du consentement des fidèles.

Les protestants ont été forcés de le soutenir ainsi ; révoltés contre

leurs pasteurs légitimes, il leur a fallu en créer d'autres, et ils ont prétendu avoir ce droit; selon leur avis et leur discipline, un homme, pour être pasteur, n'a besoin ni de mission divine, ni d'ordination, ni de caractère; il peut légitimement prêcher, administrer les sacrements, juger de la doctrine, dès qu'il en a la capacité, et que la société de laquelle il est membre y consent. Luther, Mélancthon, Calvin, etc., n'ont pas eu besoin de mission pour réformer l'*Eglise* universelle, et pour former de nouvelles sociétés contre son gré.

Cependant l'Ecriture enseigne formellement le contraire. Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Ce n'est » pas vous qui m'avez choisi, mais » c'est moi qui ait fait choix de » vous, et qui vous ai établis pour » faire fructifier ma doctrine. » *Joan.*, c. 15, ℣. 16. « Priez le » maître de la moisson, afin qu'il » envoie des ouvriers moissonner » son champ. » *Matth.*, c. 9, ℣ 28. « Comme mon Père m'a envoyé, » je vous envoie. » *Joan.*, c. 20, ℣. 21. Il dit qu'il est la porte par laquelle le pasteur doit entrer; il nomme mercenaire, larron et voleur, celui auquel les brebis n'appartiennent point, c. 10, ℣. 1, 9 et 12. Saint Paul déclare que personne ne peut prétendre au sacerdoce, s'il n'y est appelé de Dieu comme Aaron; que Jésus-Christ lui-même n'en a été revêtu, que parce qu'il y a été appelé par son Père, *Hebr.*, c. 5, ℣. 4. Selon lui, c'est Dieu qui a établi les uns pasteurs et les autres docteurs, *Ephes.*, c. 4, ℣. 11. C'est le Saint-Esprit qui a établi les évêques pour gouverner l'*Eglise* de Dieu, *Act.*, c. 20, ℣. 28. Il fait profession de tenir son apostolat ou sa mission, non des hommes, mais de Jésus-Christ même. *Gal.*, c. 1, ℣. 1 et 12.

Les apôtres ont fidèlement suivi cette discipline; après la mort de Judas, ils demandent à Dieu de faire connoître celui qu'il a choisi pour remplacer ce perfide, et ils le tirent au sort, *Act.*, c. 1, ℣. 24. Saint Paul choisit Tite et Timothée pour évêques, il les ordonne par l'imposition des mains, il leur recommande d'établir des prêtres dans la même forme. Il conjure Timothée de ne pas imposer trop tôt les mains à personne, de peur de prendre part aux péchés d'autrui, c'est-à-dire à la témérité et aux vues humaines des fidèles, qui auroient choisi un sujet peu propre au saint ministère, *I. Tim.*, c. 5, ℣. 22. Il ne croyoit donc pas que le choix des fidèles fût suffisant pour établir un pasteur. *Voyez* la *Synopse des Crit.*, sur ce passage.

Pendant long-temps on s'en est rapporté à leur choix; mais souvent aussi les évêques d'une province ont obligé le peuple à désigner trois sujets, parmi lesquels ils choisissoient eux-mêmes, et jamais le choix n'a tenu lieu d'ordination. Saint Clément le romain, *Epist.* 1. *ad Cor.*, n. 44, dit que les évêques ont été établis d'abord par les apôtres, ensuite par les personnages les plus respectables, avec le consentement et l'approbation de toute l'*Eglise;* que telle est la règle selon laquelle leur succession doit se faire. Les *Eglises* orientales reconnoissent, aussi-bien que l'*Eglise* romaine, la nécessité du sacrement de l'ordre, et les anglicans ont conservé l'ordination, sinon comme un sacrement, du moins comme une cérémonie absolument nécessaire. *Voy* Clergé, Ordination, Prêtre, etc.

Quelques protestants ont voulu prouver, par l'exemple de l'*Eglise* de Jérusalem, que les apôtres n'ordonnoient rien touchant le gouvernement de l'*Eglise*, que du consentement et selon l'avis des fidèles, *Act.*, c. 1, ℣. 15; c. 6, ℣. 3; c. 15, ℣. 4; c. 21, ℣. 22 : mais ils en ont imposé. Nous voyons, à la

vérité, les apôtres s'en rapporter au témoignage des fideles sur les qualites personnelles des hommes qu'il falloit associer au saint ministere; mais les apôtres ne consulterent point le peuple pour savoir s'il étoit bon de donner un successeur à Judas, ou de laisser sa place vacante; s'il falloit établir des diacres ou s'il n'en falloit point; si l'on devoit observer ou non les cerémonies judaïques; s'il falloit aller prêcher l'Evangile dans telle ville plutôt que dans une autre, etc. Il n'est donc pas vrai que, dans l'*Eglise* primitive, les fideles eussent la principale part au gouvernement, comme le prétend Mosheim, *Hist. eccles.*, sect. 1, part. 2, § 5. Il reconnoît lui-même que les apotres avoient le droit de faire des lois, *ibid.*, § 3. Nous ne voyons pas que saint Paul ait consulté les Corinthiens pour réformer les abus qui s'étoient introduits chez eux.

Quand la discipline de l'*Eglise* de Jérusalem auroit été telle que les protestants la supposent, elle ne pouvoit plus avoir lieu lorsque le christianisme fut plus étendu, lorsqu'un diocese fut composé de plusieurs paroisses, et que l'*Eglise* universelle renferma une multitude d'évêchés, situés dans les differentes parties du monde. C'est donc par necessite que, dès le second siecle, les évêques se sont assembles en concile, pour décider de ce qui intéressoit toutes les *Eglises*. Lorsque les ministres protestants ont tenu des synodes, ils n'y ont pas appelé le peuple pour prendre son avis.

Une autre question non moins importante, est de savoir si, parmi les pasteurs de l'*Eglise*, il y a un chef qui ait une preeminence, des droits et une juridiction supérieure aux autres; les protestants n'en veulent point reconnoître : nous en appelons encore à leur propre regle de foi, à l'Ecriture sainte, à l'institution de Jésus-Christ.

Ce divin Sauveur dit à ses apôtres, que dans son royaume ils seront assis sur douze sieges, pour juger les douze tribus d'Israël, *Matth.*, c. 19, ℣. 28; mais il dit en particulier à saint Pierre : « Vous » êtes la pierre sur laquelle je bâtirai mon *Eglise*, et les portes de » l'enfer ne prevaudront point contre elle; je vous donnerai les clefs » du royaume des cieux, etc. » *Mat.* c. 19, ℣. 28. Avant sa passion, il dit à tous : « Je vous prepare » mon royaume, comme mon Pere » me l'a préparé. » Mais il dit personnellement à saint Pierre : « J'ai » prié pour vous, afin que votre foi » ne defaille point; ainsi, une fois » converti, affermissez vos freres. » *Luc.*, c. 22, ℣. 32. Apres sa résurrection, il lui demande trois fois le temoignage de son amour, et lui dit : « Paissez mes agneaux et mes » brebis. » *Joan.*, c. 21, ℣. 15. Voila donc saint Pierre établi pasteur de tout le troupeau; il est le centre d'unité sur lequel porteront la solidité, la perpétuité, l'indefectibilité de l'*Eglise*, il est le premier ministre du royaume dont Jesus-Christ lui donne les clefs, c'est à lui de soutenir la foi de ses freres. *Voyez* PAPE.

Cela devoit être ainsi. Sans un chef, point de gouvernement possible dans un royaume tres-étendu; sans un centre d'unité, point de certitude ni de solidité dans la foi; sans un siége principal, point de concert ni d'harmonie entre les pasteurs. Il faut que la constitution de l'*Eglise* soit bien solide, puisque, malgré les plus terribles orages, elle subsiste depuis dix-sept siecles.

Mais de quoi auroit servi à la solidité de cet édifice le privilege accordé à saint Pierre, s'il lui avoit été purement personnel, s'il n'avoit pas dû passer à ses successeurs? Comment la foi de saint Pierre peut-elle empêcher les portes de

l'enfer de prévaloir contre l'*Eglise*, si cette foi ne lui a pas survecu ?

Nous ne finirions pas s'il nous falloit rapporter tout ce que les Peres de l'*Eglise* ont dit a ce sujet, et les consequences qu'ils ont tirees des passages de l'Ecriture que nous venons de citer. Deja, sur la fin du second siecle, saint Irenee opposoit aux heretiques la tradition de l'*Eglise* romaine, tradition garantie par la succession de ses evêques, dont la chaîne remontoit jusqu'aux apotres ; il soutenoit que toute l'*Eglise* devoit s'accorder avec celle-la à cause de sa preeminence et de sa primauté, *contra Hæres.*, l. 3, c. 3. Au troisieme, saint Cyprien argumentoit de même contre les schismatiques ; il leur alleguoit les passages qui attribuent a saint Pierre la qualité de chef de l'*Eglise*, et qui en prouvent par-la même l'unité. *Lib. de unit. Eccles.* Les Peres des siecles suivants ont tenu le même langage, et ont insiste sur la même preuve.

Nous verrons ci-après, § V, les subtilités, les sophismes, les explications forcées par lesquelles les protestants ont cherché a l'obscurcir ; Leibnitz, plus raisonnable que le commun des heterodoxes, convenoit que la reunion de plusieurs évêches sous un seul métropolitain, et la subordination de tous les évêques sous un seul souverain pontife, étoit le modele d'un parfait gouvernement. Sans autre preuve, cela suffiroit pour nous faire présumer que c'est le plan que Jesus-Christ a choisi.

Quand on supposeroit faussement que c'est une institution purement humaine, il y auroit encore de la témérité a vouloir la renverser après dix-sept siecles de durée. Qu'ont gagné les sectes orientales a en secouer le joug ? Tombees dans l'ignorance et dans l'esclavage sous les mahometans, elles penchent constamment vers leur ruine, quelques-unes semblent y toucher. L'*Eglise* d'Occident, toujours unie au saint Siege, a repare insensiblement ses malheurs : l'inondation des Barbares n'a pu la faire perir : le schisme des protestants semble lui avoir donne plus de force pour faire de nouvelles conquêtes. Dieu continue d'accomplir a son egard la prophétie que saint Jacques appliquoit deja a l'*Eglise* dans le concile de Jerusalem : « Je rebâtirai la maison de » David qui est tombée, j'en releverai les ruines, et je la retablirai, » afin que le reste des hommes y » cherche le Seigneur, et que toutes » les nations y invoquent son saint » nom. » *Act.*, c. 15, ℣. 16.

A peine les protestants en ont-ils été separes, qu'ils se sont divisés en plusieurs sectes ; elles se seroient détruites les unes les autres, si l'intérêt politique n'avoit établi entre elles, sous le nom de *tolérance*, une apparence d'union. Elles pourront subsister tant qu'il sera utile aux princes de les soutenir ; mais si cet interêt venoit a changer, elles subiroient le même sort que les Orientaux. A present, la plupart de leurs docteurs sont plus sociniens que calvinistes ou luthériens.

§ V. *Consequences qui s'ensuivent de la constitution de l'Eglise.* Une societé dont tous les membres ont une même foi, reçoivent les mêmes sacrements, sont soumis aux mêmes pasteurs, et ont un seul chef, est certainement une societé visible. Il faut qu'elle le soit, puisque, selon la prophétie que nous venons de citer, c'est la que toutes les nations doivent chercher le Seigneur et invoquer son saint nom. Ce n'est pas assez d'avoir une foi purement intérieure, il faut la professer et en rendre témoignage. « On croit de » cœur, dit saint Paul, pour avoir » la justice ; mais on confesse de » bouche pour obtenir le salut. » *Rom.*, c. 10, ℣. 10. Jésus-Christ menace de désavouer, devant son

Père, non-seulement ceux qui le renient devant les hommes, mais ceux qui rougissent de lui et de sa doctrine. *Luc.*, c. 9, ℣. 26. Les sacrements sont la partie principale du culte public, et la soumission aux pasteurs doit être aussi connue que l'est l'exercice de leur ministère et de leur autorité.

Qui croiroit que des vérités aussi palpables ont été contestées? Lorsqu'on a demandé aux protestants en quel lieu du monde se trouvoit leur *Eglise* avant que Luther et Calvin l'eussent formée, ils ont dit que dans tous les siècles il y avoit eu des sectes séparées de l'*Eglise* romaine, qui soutenoient quelques-uns des articles de la doctrine protestante; que, dans le sein même de cette *Eglise*, il y avoit toujours eu des hommes instruits qui, dans le fond du cœur, n'approuvoient ni ses dogmes, ni ses pratiques; que c'étoient là les élus dont l'*Eglise* de Jésus-Christ étoit composée. Ils ont ainsi trouvé des ancêtres chez les hussites, les wicléfites, les vaudois, les albigeois, les manichéens, les prédestinatiens, les pélagiens, les donatistes, les ariens, chez les sectes même du second et du premier siècle, qui remontent immédiatement jusqu'aux apôtres: quiconque s'est révolté contre l'*Eglise* étoit protestant.

Troupeau respectable, sans doute; il étoit composé d'abord d'hérétiques condamnés et réprouvés par les apôtres même, ensuite de sectaires, qui non-seulement s'anathématisoient les uns les autres, mais qui enseignoient des dogmes que les protestants font profession de rejeter; enfin de catholiques hypocrites et perfides, qui faisoient semblant de professer des dogmes qu'ils ne croyoient pas, qui recevoient des sacrements auxquels ils n'avoient aucune confiance, qui pratiquoient un culte qu'ils savoient être superstitieux, qui obéissoient extérieurement à des pasteurs qu'ils regardoient comme des loups dévorants. Tels sont les élus dont Jésus-Christ a trouvé bon de former son royaume, et que les protestants nomment *l'assemblée des saints*.

M. Bossuet, dans son 15.e livre de l'*Histoire des Variations*, dans son 3.e *Avertissement aux protestants*, et dans sa 1.re *Instruction pastorale sur l'Eglise*, a réfuté avec sa force accoutumée cette chimère d'*Eglise invisible*, forgée par les protestants, et qui est leur dernier retranchement. Il fait voir, non-seulement l'absurdité, mais l'impiété de ce système, dans lequel on se joue évidemment des paroles de l'Ecriture sainte, et des promesses que Jésus-Christ a faites à son *Eglise*. Est-ce donc avec des révoltés ou avec des hypocrites qu'il a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles? Est-ce là l'*Eglise* sainte, pure, sans tache et sans ride, pour laquelle il s'est livré à la mort?

Si, pendant quinze cents ans, les catholiques dissimulés et fourbes, ont été les élus, il est à présumer que les catholiques sincères et de bonne foi, l'étoient à plus forte raison. Dans ce cas, nous ne voyons pas où étoit la nécessité de former une société à part, comme ont fait les protestants.

Une seconde conséquence des vérités que nous avons établies, est que l'*Eglise* est perpétuelle et indéfectible; non-seulement elle ne peut pas périr en abandonnant absolument toute la doctrine de Jésus-Christ, mais elle ne peut pas cesser d'enseigner un seul article de cette doctrine, ni professer aucune erreur. Dans l'un et l'autre de ces cas, il seroit vrai de dire que les portes de l'enfer ont prévalu contre elle, que Jésus-Christ n'a point tenu la parole qu'il lui avoit donnée d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, de lui don-

ner l'esprit de vérité *pour toujours*, et pour lui enseigner *toute vérité*.

Malgré l'énergie de toutes ces promesses, les protestants n'en soutiennent pas moins que l'*Eglise* tout entière peut tomber dans l'erreur. Un simple fidèle, disent-ils, ou une *Eglise* particulière, peuvent errer dans quelques points, sans cesser pour cela d'être membres de l'*Eglise universelle* : donc cette dernière peut tomber aussi généralement dans l'erreur, sans cesser d'être une véritable *Eglise*, car enfin la corruption d'un corps et sa destruction ne sont pas la même chose.

Réponse. Lorqu'un fidele, ou une *Eglise* particulière, tombent dans l'erreur, ils peuvent être corrigés par l'*Eglise universelle ;* et s'ils n'étoient pas soumis de cœur et d'esprit à cette correction, ils seroient hérétiques et cesseroient d'être membres de cette *Eglise*. Mais si celle-ci étoit généralement plongée dans l'erreur, qui la réformeroit? Quelques particuliers? elle n'est point soumise à leur correction, et ils le sont à la sienne; il est absurde que quelques membres aient autorité sur tout le corps : à moins qu'ils ne prouvent qu'ils sont revêtus d'une mission divine, l'*Eglise* est en droit de les traiter comme des rebelles, des imposteurs ou des hérétiques. Une *Eglise* généralement corrompue dans sa foi, dans son culte, dans sa discipline, telle que les protestants peignent l'*Eglise* romaine, est-elle encore cette *Eglise glorieuse, sans tache et sans ride*, que Jésus-Christ a voulu se former?

Si nous voulons en croire nos ennemis, son époux n'a pas demeuré long-temps sans l'abandonner. Dès le second siècle, immédiatement après la mort des apôtres, la fonction d'enseigner fut dévolue à des docteurs qui n'avoient ni capacité, ni pénétration, ni justesse dans le raisonnement, et dont la sincérité étoit très-suspecte : c'est ainsi que les critiques protestants, Scultet, Daillé, Barbeyrac, Le Clerc, Mosheim, Brucker, etc., ont peint les Pères de l'*Eglise*. De même que les hérétiques corrompirent la doctrine de Jésus-Christ, en y mêlant les rêveries de la philosophie orientale, ainsi les Pères en altérèrent la pureté, en voulant le concilier avec les idées de Platon et des philosophes grecs. Et comme, selon l'opinion de ces profonds observateurs, le mal est allé en augmentant de siècle en siècle, il étoit impossible qu'au quinzieme le christianisme fût encore le même qu'il étoit au premier. Quelques-uns, plus modérés, ont dit qu'à la vérité le fond subsistoit encore, mais qu'il étoit obscurci et presque étouffé par la multitude d'erreurs, de superstitions et d'abus que l'*Eglise* romaine y avoit ajoutés. D'autres se sont bornés à soutenir que, du moins au quatrième siècle, la très-grande partie de l'*Eglise* étoit tombée dans l'arianisme.

Nous réfuterons en leur lieu toutes ces visions et ces calomnies. Si elles étoient vraies, ce seroit bien inutilement que Jésus-Christ auroit fait tant de miracles, auroit versé son sang et fait répandre celui des martyrs, auroit changé la face de l'univers, pour établir sa doctrine. Etoit-ce la peine de bâtir un édifice à si grands frais, pour qu'il tombât sitôt en ruine? Nous serions fondés à douter, non-seulement s'il est le Fils de Dieu, mais si ç'a été un sage législateur. C'est du tableau de l'*Eglise*, tracé par les protestants, et adopté par les sociniens, que les déistes sont partis pour blasphémer contre son fondateur : tel est le prodige qu'a opéré *la bienheureuse réformation*.

Mais rien n'est capable de faire ouvrir les yeux à nos adversaires. Vos raisonnements, nous disent-ils, ne servent à rien, il y a un fait positif qui les détruit tous, c'est

qu'au seizième siècle l'*Eglise romaine*, qu'il vous plaît d'appeler l'*Eglise universelle*, enseignoit des dogmes, prescrivoit des pratiques, imposoit des lois, desquelles non-seulement il n'est fait aucune mention dans les livres saints, mais qui sont formellement contraires au texte de ces livres : donc elle a changé la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres; donc elle a pu faire ce changement, de quelque maniere qu'il soit arrivé : contre une preuve de fait, toute argumentation est ridicule.

Réponse. Fait positif, preuve de fait; cela est-il vrai? Quoi! le silence supposé des écrivains sacrés est une *preuve positive?* une interprétation arbitraire de quelques passages est une *preuve de fait?* En vérité c'est une dérision. 1.° Pour que le silence de l'Ecriture fût une *preuve positive*, il faudroit faire voir que Jesus-Christ a ordonné à ses disciples de coucher par écrit toute sa doctrine, ou qu'il a défendu aux fideles de rien dire de plus que ce qui seroit écrit; les protestants peuvent-ils montrer dans l'Ecriture ce commandement ou cette défense? Nous leur y avons fait voir le contraire. *Voyez* ECRITURE SAINTE, § V. 2.° Sur plusieurs points contestés entr'eux et nous, ils supposent faussement le silence de l'Ecriture, puisque nous leur en alléguons des passages formels; mais ils en tordent le sens, ou ils rejettent comme apocryphe le livre d'où ils sont tirés. En ont-ils le droit? 3.° Les textes dont ils se prévalent ne prouvent contre nous qu'autant qu'ils leur donnent un sens conforme à leurs préjugés; sommes-nous obligés d'y souscrire? Voila où se réduisent les *preuves de fait*, l'argument triomphant par lequel les protestants démontrent que l'*Eglise romaine* a changé la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

Les hérétiques du second et du troisième siècle faisoient déjà de même : c'est pour cela que Tertullien ne voulut pas qu'on les admît à disputer par l'Ecriture sainte, *de Præscript.*, c. 15, et il avoit raison. L'on va voir l'indigne abus qu'en font les protestants, sur la question même que nous traitons.

1.° Lorsque nous alléguons la promesse que Jésus-Christ a faite à ses apôtres, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siecles, *Matth.*, c. 28, ℣. 20, cela signifie seulement, disent les protestants, que Jesus-Chrit seroit avec eux pour operer des miracles, jusqu'à la ruine de Jerusalem et de la république juive; c'est ce que signifie ordinairement dans l'Evangile *la consommation du siecle*. Il leur a dit, *Joan.*, c. 14, ℣. 15 : « Si vous » m'aimez, gardez mes commandements; je prierai mon Pere, et » il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure avec » vous pour toujours; l'Esprit de » vérité, que le monde ne peut » pas recevoir, etc. » Mais ces mots, *pour toujours*, n'expriment souvent qu'une durée indéterminée. D'ailleurs, cette promesse est évidemment conditionnelle; il en est de même de toutes les autres.

Réponse. Jésus-Christ ne s'est pas borné là, il a effectué sa promesse. Après sa résurrection, il dit à ses apôtres, *Joan.*, c 20, ℣. 21 et 22 : « Comme mon Pere m'a » envoyé, je vous envoie; » il souffle sur eux en leur disant : « Re» cevez le Saint-Esprit, les péchés » seront remis à ceux aux quels vous » les remettrez, etc. » Il n'y a point ici de condition. La mission de Jésus-Christ ne devoit-elle durer que jusqu'à la ruine de Jérusalem, et la prédication des apôtres devoit-elle cesser à cette époque? Saint Jean y a survécu au moins trente ans, et il n'a écrit que sur la fin de sa vie : douterons-nous si son Evangile, ses lettres, son Apocalypse,

ont été écrits avec l'assistance du Saint-Esprit? Le don des miracles a persévéré dans l'*Eglise* après la mort des apôtres : donc l'assistance de Jésus-Christ n'y a pas fini à cette époque.

L'Esprit de vérité, le don des miracles, le pouvoir de remettre les péchés, n'étoient pas promis aux apôtres pour leur utilité personnelle, mais pour l'avantage de l'*Eglise* et pour le salut des fideles; donc il est faux que ces promesses aient été conditionnelles, ou bornées à un certain temps. Les protestants se sont récriés, lorsque l'*Eglise* a décidé que la validité des sacrements dépend de l'intention du ministre; ils ont dit que c'étoit faire dépendre le salut des fidèles de la bonne ou mauvaise foi du prêtre : ici ils font dépendre la certitude de la foi d'une condition imposée aux apôtres. D'un côté, ils prétendent que la promesse de l'assistance du Saint-Esprit, faite à chaque particulier pour juger du sens de l'Ecriture sainte, est illimitée et absolue; qu'elle n'est restreinte à aucun temps, ni à aucune condition; de l'autre, ils soutiennent que les promesses faites aux apôtres et à l'*Eglise* étoient conditionnelles et limitées à un certain temps; ils se croient, par conséquent, mieux assistés de Dieu et plus favorisés que les apôtres même. N'est-ce pas une impiété?

2.° Jésus-Christ, en disant qu'il bâtira son *Eglise* sur saint Pierre, ajoute que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, *Matth.*, c. 16, ℣. 18; cela signifie, disent nos adversaires, qu'il y aura toujours une *Eglise*, qui croira et professera, comme saint Pierre, que Jésus-Christ est le Fils de Dieu.

Réponse. Double altération du sens. En premier lieu, Jésus-Christ ne dit point qu'il bâtira son *Eglise* sur la confession de saint Pierre, mais sur cet apôtre lui-même, et il ajoute qu'il lui donnera les clefs du royaume des cieux. En second lieu, si pour être de l'*Eglise* il suffit de confesser, comme saint Pierre, que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, les sociniens ne doivent pas en être exclus; ils professent hautement cette vérité, les protestants qui ne veulent pas fraterniser avec eux sont des schismatiques. Jamais l'*Eglise* romaine n'a cessé d'enseigner ce même dogme; cependant, suivant l'avis des protestants, elle n'est plus la véritable *Eglise* de Jésus-Christ; il a fallu absolument s'en séparer pour pouvoir faire son salut. Jésus-Christ a très-mal pourvu aux affaires de son royaume. En troisième lieu, il n'a pas seulement chargé les apôtres de prêcher qu'il est le Fils de Dieu, mais de prêcher l'*Evangile* à toutes les nations, et de leur apprendre à garder *tout ce qu'il a commandé*. Matth., c. 28, ℣. 20. Qu'importe que l'on persiste à croire qu'il est le Fils de Dieu, si l'on est dans l'erreur sur tout le reste?

D'autres disent que, par ces paroles, Jésus-Christ promet à son *Eglise* qu'elle ne sera jamais détruite, et non qu'elle sera infaillible, ou à couvert de toute erreur; cependant ils ont soutenu que, par les erreurs, les abus, les superstitions de l'*Eglise* romaine, la véritable *Eglise* de Jésus-Christ étoit tombée en ruine, qu'il falloit la réformer ou la reconstruire de nouveau. Ils ont donc supposé que l'indestructibilité de l'*Eglise* emporte nécessairement son infaillibilité. Mais vingt contradictions ne leur coûtent rien pour tordre le sens de l'Ecriture.

Le Clerc fait consister la protection et la vigilance de Jésus-Christ sur son *Eglise*, en ce que, malgré les erreurs et les vices qui y ont régné, il y a conservé et y conservera toujours en entier les écrits des apôtres et les lumières de la raison,

deux moyens par lesquels on pourra toujours connoître sa vraie doctrine. Mais des ecrits interpretes au gré de la raison humaine, sont-ils donc l'Esprit de verite que Jesus-Christ a promis, et qui devoit demeurer avec les apotres *pour toujours?* Ce sont ces deux pretendus moyens qui ont produit toutes les heresies, et qui ont fait enfin naître le deisme. *Voyez* RAISON.

3.° Jesus-Christ a dit : « Si quel-» qu'un n'ecoute pas l'*Eglise*, re-» gardez-le comme un païen et un » publicain. » *Matth.*, cap. 18, ℣. 17. Il est seulement question la, disent nos subtils interpretes, d'une correction en fait de mœurs, et non de la predication des dogmes.

Reponse. Faux commentaire, contraire a l'Evangile. Jesus-Christ dit ailleurs aux apotres et aux soixante et douze disciples : « Ce-» lui qui vous ecoute m'ecoute, et » celui qui vous meprise me me-» prise... Lorsqu'on ne vous écou-» tera pas, secouez la poussiere de » vos pieds, etc. » *Luc.*, cap. 10, ℣ 10 et 16. Conséquemment saint Jean, *Epist.* 1, c. 4, ℣. 6, dit de même : « Celui qui connoît Dieu » nous écoute, celui qui n'est pas » de Dieu ne nous ecoute pas : » c'est par-là que nous connoissons » l'esprit de vérité et l'esprit d'er-» reur. » *Epist.* 2, ℣. 10. « Si » quelqu'un vient à vous et n'ap-» porte pas la doctrine que je vous » enseigne, ne le recevez point, » ne le saluez seulement pas. » Saint Paul ordonne a Timothée d'eviter les faux docteurs, *I. Tim.*, c. 3, ℣. 5, et a Tite d'éviter un hérétique après l'avoir repris une ou deux fois. *Tit.*, c. 3, ℣. 10. Saint Pierre avertit les fideles que, dans les derniers temps, de faux prophètes et des imposteurs viendront pour les séduire, et il les avertit de s'en garder, *II. Petri*, c. 3, ℣. 3 et 17. Il est certainement question, dans tous ces passages, de la prédication des dogmes ; c'est l'explication des paroles de Jesus-Christ donnée par les apôtres même.

4.° Suivant saint Paul, *Ephes.*, c. 4, ℣. 11, c'est Jesus-Christ qui a donné des apôtres, des prophetes, des évangelistes, des pasteurs et des docteurs ; mais, disent les protestants, il n'a pas promis de les donner toujours, puisqu'il n'y a plus a present ni apotres ni prophetes.

Reponse. Saint Paul a donc tort, lorsqu'il assure « que Jésus-Christ » les a donnes pour édifier le corps » de Jesus-Christ, jusqu'à ce que » nous soyons tous réunis dans l'u-» nite de la foi et de la connois-» sance du Fils de Dieu, et parve-» nus a la perfection de l'âge mûr, » tel que celui de Jésus-Christ. » Ce grand ouvrage a-t-il été fini du temps des apotres, et n'est-il plus besoin qu'ils aient des successeurs pour le continuer ? Cependant ils se sont donne des successeurs, et saint Paul leur dit que c'est le Saint-Esprit qui les a etablis surveillants, pour gouverner l'*Eglise* de Dieu. *Act.*, c. 20. ℣. 28. A la vérité, ce n'est ni Jésus Christ, ni le Saint-Esprit qui a donné des pasteurs et des docteurs aux protestants ; mais cela ne prouve rien contre ceux qui tiennent des apôtres leur mission et leur succession.

5.° Saint Paul dit à Timothée, c. 3, ℣. 14 et 15 : « Je vous écris ces » choses, afin que vous sachiez » comment il faut vous comporter » dans la maison de Dieu, qui est » l'*Eglise* du Dieu vivant, la co-» lonne et le soutien de la vérité. » Il n'est question la, selon les protestants, que de l'*Eglise* particuliere d'Ephese, et non de l'*Eglise* universelle. D'ailleurs, en changeant la ponctuation, *colonne et soutien de la vérité*, ne se rapportent point a l'*Eglise*, mais au mystere de piété dont saint Paul parle immédiatement apres.

Réponse. L'*Eglise* particulière d'Ephese n'étoit-elle donc pas partie de l'*Eglise* universelle? Elle n'étoit pas schismatique. Or, à laquelle des deux convenoit mieux le titre que saint Paul donne ici à l'*Eglise* du Dieu vivant? Voilà ce qu'il faut nous apprendre. Nous n'admettrons jamais un changement de ponctuation qui feroit déraisonner saint Paul. Les sociniens ont eu recours à cet expédient pour pervertir le sens des premiers versets de l'Evangile de saint Jean, et les protestants se sont récriés avec raison; mais ils trouvent bon d'y revenir, lorsque cela leur est commode. Avec leur méthode, il n'est point d'absurdité que l'on ne puisse trouver dans l'Ecriture, point d'erreur que l'on ne puisse soutenir, point de preuve qu'il ne soit aise d'esquiver. C'est ainsi que les protestants ont répondu à nos controversistes, qui leur avoient objecté les passages que nous venons d'examiner.

Une troisième conséquence de ce que nous avons dit, est *l'autorité de l'Eglise.* Elle a reçu de Jésus-Christ le pouvoir et le droit de décider de la doctrine, de régler l'usage des sacrements, de faire des lois pour maintenir la pureté des mœurs, et tout fidèle est dans l'obligation de s'y conformer; cela est prouvé par ces mêmes passages.

En effet, lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Allez enseigner toutes les nations*, il a entendu que cet enseignement seroit perpétuel; nous l'avons fait voir. Or, l'enseignement se fait, non-seulement de vive voix et par écrit, mais par des pratiques et des usages qui inculquent le dogme et la morale; et ce dernier moyen d'enseignement est le plus à portée des simples et des ignorants. Il faut donc que le dogme, la morale, le culte extérieur, les pratiques, la discipline, forment un tout dont chaque partie soit d'accord avec les autres; la même autorité doit présider aux unes et aux autres.

Mais au seul nom d'*autorité*, les esprits ardents se révoltent, comme si l'on vouloit mettre l'autorité des hommes à la place ou à côté de celle de Dieu. Eclaircissons les termes, le scandale sera dissipé.

Il est d'abord bien absurde d'appeler *autorité humaine* une autorité reçue de Jésus-Christ; mais il y a plus. En quoi consiste l'autorité de l'*Eglise* en matière de doctrine? « Toute question dans l'*Eglise*, » dit très-bien M. Bossuet, se ré- » duit toujours contre les hérétiques » à un fait précis et notoire, du- » quel il faut rendre témoignage. » *Que croyoit-on quand vous êtes* » *venus?* Il n'y eut jamais d'hérésie » qui n'ait trouvé l'*Eglise* actuel- » lement en possession de la doc- » trine contraire. C'est un fait con- » stant, public, universel et sans » exception. Ainsi la décision est » aisée; il n'y a qu'à voir en quelle » foi on étoit quand les hérétiques » ont paru; en quelle foi ils avoient » été élevés eux-mêmes dans » l'*Eglise*, et à prononcer leur » condamnation sur ce fait, qui ne » peut être ni caché ni douteux. » Il le montre par l'exemple de Luther. *Première Instruct. pastor. sur les promesses de l'Eglise*, n.° 35.

De même, lorsqu'il est question du sens de l'Ecriture, il s'agit de savoir comment tels et tels passages ont été constamment entendus; si c'est un point de morale, a-t-il ou n'a-t-il pas été enseigné jusqu'à nous? etc. Voilà des faits publics, s'il en fut jamais. Dira-t-on que les évêques assemblés ou dispersés, chargés par état d'enseigner aux peuples la doctrine chrétienne, ne sont pas témoins compétents pour attester la vérité ou la fausseté de ces faits? Lorsque, dans les différentes parties du monde, ils attestent que tel a été l'enseignement

dans leur *Eglise*, ce témoignage est-il irrécusable?

Or, voilà ce qu'ils font constamment depuis dix-sept siècles. Lorsqu'ils ont décidé à Nicée, que le Fils de Dieu est consubstantiel à son Père, ils ne disent point : Nous avons découvert et nous jugeons, pour la première fois, qu'il faut ainsi croire; mais ils disent, *nous croyons;* ce n'est pas une nouvelle foi qu'ils établissent, c'est l'ancienne croyance qu'ils professent. De même, lorsque les évêques assemblés à Trente ont condamné les erreurs de Luther et de Calvin, ils ont fondé leurs décrets, non-seulement sur l'Ecriture sainte, mais sur les décisions des conciles précédents, sur le sentiment constant des Pères, sur les pratiques établies de tout temps dans l'*Eglise*. Ces sortes de décisions, acceptées sans réclamation par le corps entier des fidèles, sont incontestablement la voix et le témoignagne de l'*Eglise* universelle.

Est-ce ici un acte de despotisme ou d'autorité absolue exercée par les évêques? n'est-ce pas plutôt de leur part un acte de docilité et de soumission à une autorité plus ancienne qu'eux? ils reçoivent la loi avant de l'imposer aux autres; et si l'un d'entre eux refusoit de plier sous ce joug, il encourroit lui-même l'anathème, et seroit déposé. Le simple fidèle qui se soumet à la décision ne cède donc pas à l'autorité personnelle des pasteurs, mais à celle du corps entier de l'*Eglise* de laquelle il est membre : le corps, sans doute, a le droit de subjuguer chacun des membres; mais aucun membre, quel qu'il soit, n'a le pouvoir de dominer sur le corps.

Déjà saint Paul disoit aux fidèles : « Nous ne dominons point sur » votre foi. » *II. Cor.*, c. 1, ℣. 23. Et saint Jean leur disoit : « Nous » vous annonçons ce que nous avons » vu et entendu, et ce qui étoit dès » le commencement. » *I. Joan.*, c. 1, ℣. 1. Telle est la fonction que Jésus-Christ avoit imposée à ses apôtres, en leur disant : « Vous » me servirez de témoins. » *Act.*, c. 1, ℣. 8. De même que Jésus-Christ parloit par la bouche des apôtres, le corps entier de l'*Eglise*, formé et instruit par les apôtres, parle par la bouche de ses pasteurs.

Ce sont les novateurs qui veulent dominer sur la foi et sur l'*Eglise*, qui exercent sur l'Ecriture et sur la doctrine une autorité usurpée, et qui ne leur appartient pas. Aussi Tertullien les réfutoit par la voie de *prescription :* Nous sommes en possession, leur disoit-il, et cette possession est plus ancienne que vous, puisqu'elle nous vient des apôtres. Il leur opposoit cet argument, non-seulement pour savoir si tel livre étoit Ecriture sainte et parole de Dieu, si le texte étoit entier ou corrompu, mais encore pour décider en quel sens il falloit entendre tel passage, par conséquent pour savoir si tel dogme avoit ou n'avoit pas été enseigné par Jésus-Christ. Quinze siècles de possession de plus n'ont pas rendu, sans doute, le droit de l'*Eglise* plus mauvais.

Dans notre siècle même, quelques théologiens ont voulu ériger en dogmes de foi leurs opinions sur la grâce; ils ont dit : C'est la croyance de l'*Eglise*, puisque c'est la doctrine de saint Augustin, toujours approuvée et embrassée de l'*Eglise*. Sans entrer dans aucune discussion, l'on a pu se borner à leur demander : Avant Baïus, Jansénius et Quesnel, croyoit-on ainsi dans l'*Eglise?* en étiez-vous persuadés vous-mêmes avant d'avoir lu les ouvrages de ces nouveaux docteurs? Quand cela seroit, il faudroit encore voir si cette doctrine a été enseignée par les Pères qui ont précédé saint Augustin, puisque lui-même a fait profession de s'en tenir à ce qui étoit cru et professé avant lui, et a prescrit cette règle à tous les fidèles.

Nous convenons que quand le corps des pasteurs fait des lois, cet acte d'autorité ne se borne point à un simple témoignage; mais puisqu'aucune société ne peut subsister sans lois, il faut absolument qu'il y ait dans l'*Eglise* une autorité législative. Or, cette autorité ne peut pas être exercée par le corps entier des fidèles dispersés dans les différentes parties du monde, il faut donc qu'elle le soit par les pasteurs que Jésus-Christ a chargés de la conduite du troupeau. C'est à eux, par conséquent, de statuer ce qui est nécessaire pour maintenir l'intégrité de la foi, l'usage salutaire des sacrements, la décence du culte, la pureté des mœurs, l'ordre et la police de l'*Eglise*; les hérétiques même ont accordé ce pouvoir à leurs propres pasteurs, après l'avoir refusé à ceux de l'*Eglise* catholique. *Voyez* AUTORITÉ DE L'ÉGLISE et LOIS ECCLÉSIASTIQUES.

Dès à présent l'on conçoit l'évidence d'une quatrième conséquence, savoir que l'*Eglise* est infaillible; cette infaillibilité, comme l'observe encore M. Bossuet, n'est autre chose que la certitude invincible du témoignage qu'elle rend de sa doctrine, et l'obligation dans laquelle est chaque fidèle d'acquiescer et de croire à ce témoignage.

Il est impossible qu'une grande multitude de pasteurs dispersés dans les divers diocèses de la chrétienté, ou rassemblés dans un concile, aient le même tour d'esprit, le même caractère, des passions, des préjugés, des intérêts semblables; il est donc impossible que tous se trompent sur un fait palpable, ou veuillent tous en imposer sur ce fait. Lorsqu'ils disent : voilà sur telle question la croyance crue et professée dans nos *Eglises*, croyance que nous y avons trouvée établie, et que nous avons continué d'enseigner sans réclamation; s'ils avoient faussement porté ce témoignage, il seroit impossible qu'ils ne fussent pas contredits par la réclamation de leurs ouailles. S'il y a donc un fait public, porté au plus haut degré de notoriété et de certitude morale, c'est celui-là. (N.e II, p. XI.)

On dira peut-être que du temps de l'arianisme, des conciles assez nombreux ont professé et signé cette hérésie; ils en imposoient donc sur le fait de la croyance des *Eglises*, mais nous osons défier nos adversaires d'en citer un seul dans lequel les évêques ariens aient osé affirmer qu'avant Arius, leur troupeau ne croyoit ni la divinité du Verbe, ni sa co-éternité avec Dieu le Pere, ni sa consubstantialité. Il y en eut même très-peu qui osassent exprimer dans leur confession de foi que le Verbe étoit une créature, que Jésus-Christ n'étoit pas *Dieu* dans le sens propre et rigoureux de ce terme. Le très-grand nombre s'obstinèrent seulement à supprimer le terme de *consubstantiel*, sous prétexte qu'il étoit susceptible d'un mauvais sens. Le fait de la croyance ancienne et universelle des *Eglises* n'a donc jamais été douteux; et si les ariens avoient voulu s'y tenir, la contestation auroit été finie.

Quand l'attestation des pasteurs seroit envisagée comme un témoignage purement humain, il y auroit déjà de la folie à ne vouloir pas y déférer; mais il n'en est pas ainsi. Un autre fait incontestable, est que les *apôtres* ont été *envoyés* par Jésus-Christ, leur nom même en dépose, et qu'ils ont fait des miracles pour prouver leur mission. Il n'est pas moins certain qu'à leur tour ils ont établi des pasteurs; que chaque évêque, par l'ordination et par voie de succession, a reçu sa mission des apôtres, par conséquent de Jésus-Christ. La formule de l'ordination, *Recevez le Saint-Esprit*, et la profession que fait chaque évêque d'avoir besoin de cette mis-

sion, atteste qu'il ne s'attribue pas le droit de rien inventer de son chef. C'est donc un témoin revêtu de caractere et de mission divine pour attester la doctrine de l'*Eglise*, des apôtres et de Jésus-Christ. La croyance que l'on donne à ce témoignage ne porte donc pas sur un fondement humain, mais sur la perpétuité de la mission que Jésus-Christ a donnée à ses envoyés; ce n'est plus une foi humaine, mais une foi divine.

Ces mêmes vérités sont évidemment prouvées par les textes de l'Ecriture sainte que nous avons allégués; lorsque nous les opposons aux protestants, ils nous accusent de tomber dans un cercle vicieux, de prouver l'autorité infaillible de l'*Eglise* par l'Ecriture, et ensuite l'Ecriture par l'autorité de l'Eglise. Ils en imposent évidemment, nous leur citons l'Ecriture, parce qu'ils ne veulent point d'autre preuve ni d'autre regle de foi; c'est un argument personnel contre eux, tiré de leurs propres principes : mais indépendamment de l'Ecriture, l'autorité infaillible de l'*Eglise* est démontrée par la mission divine des pasteurs et par la constitution du christian sme. *Voyez* INFAILLIBILITÉ.

Ce sont les protestants même qui tombent dans un cercle vicieux. Ils soutiennent que l'Ecriture est la seule régle de foi; que tout particulier, quelque ignorant qu'il soit, a droit d'y donner le sens qui lui paroît le plus vrai; que Dieu lui a promis la lumiere nécessaire pour le découvrir, et ils prétendent le prouver par des passages de l'Ecriture. D'autre côté, l'*Eglise* catholique entiere leur soutient qu'ils prennent mal le sens de ces passages, que de tout temps on les a entendus autrement. Comment les protestants prouveront-ils le contraire? Sera-ce encore par l'Ecriture?

De là les incredules tirent un sophisme spécieux. Les catholiques, disent-ils, prouvent contre les protestants, que chez eux un simple fidele ne peut pas être certain de la divinité ni du sens de tel passage de l'Ecriture sainte. D'autre part, les protestants font voir aux catholiques qu'il est pour le moins aussi difficile de s'assurer de l'autorité de l'*Eglise* que de celle de l'Ecriture sainte. Donc, chez les uns et les autres, la foi est aveugle et se réduit à un enthousiasme pur.

Mais il est faux qu'un simple fidèle catholique n'ait à sa portée aucune preuve de l'autorité de l'*Eglise;* il en est convaincu par la succession et la mission des pasteurs, fait public et indubitable; par leur union dans la foi avec un seul chef, union qui constitue la catholicité de l'*Eglise:* il comprend que cette voie d'enseignement est la seule proportionnée à la capacite de tous les fideles, par conséquent celle que Jésus-Christ a choisie.

Les protestants soutiennent, qu'en établissant l'*Eglise* juge du sens de l'Ecriture, nous lui attribuons une autorité supérieure à celle de Dieu; et ils attribuent eux-mêmes cette autorité à chaque particulier. *Voyez* FOI, § I, ECRITURE SAINTE, § V.

Enfin, une cinquième conséquence de nos principes, est que *hors de l'*Eglise *point de salut*, c'est-à-dire, que tout infidele qui connoît l'*Eglise* et refuse d'y entrer, que tout homme élevé dans son sein, et qui s'en sépare par l'hérésie ou par le schisme, se met hors de la voie du salut, se rend coupable d'une opiniâtreté damnable. (N°. III, p. XIX.) Jésus-Christ ne promet la vie éternelle qu'aux brebis qui écoutent sa voix; celles qui fuient son bercail seront la proie des animaux dévorants. *Joan.*, c. 10, ℣. 12, etc.

Pour rendre cette maxime odieuse, les hérétiques et les incredules supposent que, suivant notre sentiment, ceux qui sont dans le schisme

ou dans l'hérésie, par le malheur de leur naissance, par une ignorance invincible, et sans qu'il y ait de leur faute, sont exclus du salut. C'est une accusation fausse. « Tous » ceux qui n'ont point participé, » par leur volonté et avec connois- » sance de cause, au schisme et à » l'hérésie, font partie de la véri- » table *Eglise*. » Nicole, *Traité de l'unité de l'Eglise*, liv. 2, ch. 3. Ainsi l'enseigne saint Augustin, *lib. de unit. eccles.*, c. 25, n. 73, *libro* 1, *de Bapt. contra Donatist.*, cap. 4, n. 5, *lib.* 4, c. 1. c. 16, n. 23; *Epist.* 43, *ad Gloriam*, n. 1, etc. S. Fulgence, *lib. de Fide, ad Petrum*, c. 39; Salvian., *de gubern. Dei*, lib. 5, cap. 2. Si quelques théologiens mal instruits se sont exprimés autrement, leur avis ne prouve rien; loin de ramener les hérétiques par un rigorisme outré, on ne fait que les aigrir davantage. *Voyez* IGNORANCE, HÉRÉSIE.

§ VI. *Notions des différentes Eglises*. Quoique tous les catholiques répandus sur la terre composent une seule et même société, que l'on nomme l'*Eglise universelle*, on y distingue cependant plusieurs *Eglises* particulières; et l'on nomme toujours *Eglises chrétiennes*, les sociétés séparées de l'*Eglise* catholique par le schisme et par l'hérésie. Nous parlerons des principales, sous leur article propre.

En Orient, il y a l'*Eglise* grecque et l'*Eglise* syriaque; dans l'étendue de l'une et de l'autre, il y a des catholiques réunis à l'*Eglise* romaine. On y connoît les sociétés des jacobites, des cophtes, des Ethiopiens ou Abyssins, des nestoriens et des Arméniens.

Autrefois l'*Eglise* grecque et l'*Eglise* latine ne formoient qu'une seule et même société; mais le schisme, commencé au neuvième siècle par Photius, et consommé dans le onzième par Michel Cérularius, patriarches de Constantinople, a malheureusement séparé ces deux grandes parties de l'*Eglise* universelle. Quoique l'on ait tenté de les réunir dans le deuxième concile de Lyon et dans celui de Florence, les Grecs se sont obstinés à demeurer dans le schisme, et ils y ont ajouté une hérésie formelle sur la procession du Saint-Esprit. Les *Eglises* de Russie et quelques-unes de celles de Pologne sont dans les mêmes sentiments.

Depuis la séparation, l'on connoissoit très-peu, en Occident, les opinions, les rites, la discipline des *Eglises* orientales; mais comme les protestants ont prétendu que ces *Eglises* avoient la même croyance qu'eux, il a fallu prouver le contraire; on a consulté et publié leurs liturgies et leurs rituels; il en est principalement question dans les 4.e et 5.e volumes de la *Perpétuité de la Foi*, composée par l'abbé Renaudot; et le savant maronite Assémani a fourni de nouvelles preuves, dans sa *Bibliothèque orientale*, en 4 vol. *in-fol.*

Les protestants disent que, depuis le schisme de ces sectes orientales, le préjugé, tiré du consentement unanime de toutes les *Eglises* apostoliques, ne subsiste plus. Au contraire, cette preuve, qui n'est pas un simple préjugé, puisqu'elle porte sur des faits, en est devenue plus forte. En effet, nous disons aux protestants : les *Eglises* orientales, fondées par les apôtres, avoient la même croyance que l'*Eglise* romaine, avant leur séparation; depuis douze cents ans qu'elles ont fait bande à part, elles n'ont certainement pas emprunté de l'*Eglise* romaine les dogmes que vous lui reprochez comme des nouveautés; donc ces dogmes étoient universellement crus et enseignés avant le schisme; donc ce sont des leçons venues des apôtres et de leurs successeurs.

Cela ne prouve rien, répondront

sans doute nos adversaires. Quoique ces *Eglises* aient toujours fait profession de garder la doctrine des apôtres, elles s'en sont neanmoins écartées sur le mystere de l'incarnation, et sur d'autres points que vous taxez d'erreurs; donc, au quatrième siecle, malgré la même profession que faisoit l'*Eglise* universelle de s'en tenir à la doctrine des apôtres, le même accident a pu lui arriver; à plus forte raison à l'*Eglise* romaine, dans les siecles suivants.

Réponse. L'écart des sectes orientales a été sensible, public, éclatant, puisqu'il a causé un schisme; c'est une partie de l'*Eglise* universelle qui s'est séparée du corps, et ce corps a réclamé contre la séparation et contre l'innovation qui en étoit la cause. Donc toute innovation qui se seroit faite plus tôt ou plus tard auroit produit le même effet. Or, de quel corps plus nombreux qu'elle l'*Eglise* romaine s'est-elle séparée dans aucun siecle? Voilà ce que les protestants doivent nous apprendre, avant d'affirmer que cette *Eglise* a changé la doctrine des apôtres.

L'*Eglise* d'Occident, ou l'*Eglise* latine, comprenoit autrefois les *Eglises* d'Italie, d'Espagne, d'Afrique, des Gaules et des pays du Nord; depuis près de deux siecles, l'Angleterre, une partie des Pays-Bas, plusieurs parties de l'Allemagne, et presque tout le Nord, ont formé des sociétés à part, qui se sont nommées *Eglises réformées*, mais qui sont dans un schisme aussi réel que celui des Grecs, et qui n'ont entre elles aucun lien d'unité que leur aversion pour l'*Eglise* romaine. Les luthériens, les calvinistes, les anglicans, les anabaptistes, les sociniens, les quakers, les freres moraves, etc., sont aussi peu unis entre eux qu'avec les catholiques.

Pendant que l'Eglise romaine souffroit ces pertes en Europe, elle faisoit aussi des conquêtes dans les Indes, au Japon, à la Chine, en Amérique. L'indéfectibilité est promise à l'*Eglise* universelle, *Matt.* c. 16, ℣. 18. Mais elle n'est promise à aucune *Eglise* particuliere: la premiere peut être plus ou moins étendue, mais d'ici à la fin des siecles elle ne sera pas entierement détruite. La plus grande plaie qu'elle ait reçue depuis son origine, est celle que lui a faite le mahométisme au septième siecle.

L'*Eglise* romaine est aujourd'hui toute la société des catholiques unis de communion avec le souverain pontife, successeur de saint Pierre. Dès le second siecle, temps auquel vivoit saint Irénée, l'*Eglise* de Rome étoit déjà nommée *la mère et la maîtresse des autres Eglises*; elle est à présent la seule des *Eglises* apostoliques qui subsiste; toutes les autres ont été détruites. Fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, elle a envoyé porter la lumiere de l'Evangile dans tout l'Occident, et a toujours été regardée comme le centre de l'unité catholique; quiconque n'est point soumis au pontife romain, pasteur de l'*Eglise* universelle, n'appartient plus au troupeau de Jésus-Christ.

On voit, par l'histoire des donatistes, que l'*Eglise* d'Afrique renfermoit près de huit cents chaires épiscopales; mais les dioceses de ces évêques n'étoient pas fort étendus. Elle a donné à l'*Eglise* des docteurs célebres, saint Cyprien, saint Augustin, saint Fulgence. Les Goths et les Vandales, infectés de l'arianisme, en bannirent la religion catholique au cinquième siecle; les Sarrasins, qui se sont rendus maîtres de l'Afrique sur la fin du septième, y ont absolument détruit le christianisme.

L'*Eglise* gallicane a été de tout temps l'une des portions les plus florissantes de l'*Eglise* universelle. Elle a conservé constamment son attachement au saint Siége, sans

s'écarter de l'ancienne discipline de l'*Eglise;* elle a montré un zèle égal contre les hérésies, contre les schismes, contre les innovations opposées aux anciens canons; sa fidelité inviolable envers nos rois, la protection et les encouragements qu'elle a donnes aux lettres, la multitude de saints et de savants qu'elle a produits seront à jamais les monuments de sa gloire. On connoît l'histoire qu'en a donnée le P. de Longueval, jésuite, et qui a été continuée par les pères de Fontenay, Brumoy et Berthier. *Voyez* GALLICAN.

Si l'on veut connoître en détail les progrès qu'a faits l'*Eglise* de Jésus-Christ, et les pertes qu'elle a essuyées dans les différentes parties du monde, depuis son origine jusqu'à nos jours, il faut consulter l'ouvrage de Fabricius, intitulé *Salutaris lux Evangelii toti orbi per divinam gratiam exoriens, in*-4.°, *Hambourg*, 1731.

EGLISE, édifice dans lequel s'assemblent les chrétiens pour rendre à Dieu leur culte. On voit, par saint Isidore de Damiette, que chez les Grecs, ἐκκλησία signifioit l'assemblée des fideles, et que le lieu de l'assemblée se nommoit ἐκκλησιαστήριον. Il se nommoit aussi κυριακὸν, *dominicum*, mot qui semble s'être conservé dans les noms kerk, kirk, churc, *église*, dans la plupart des langues du Nord. Tertullien nomme cet édifice *domus columbæ:* plus souvent on l'appeloit *basilique*, palais du Roi des rois. On trouve, dans plusieurs Pères, les noms *synodi*, *concilia, conventicula, martyria, memoriæ, apostolæa, prophetæa,* etc., dont il est aisé de voir le sens et l'origine. Dans les quatre premiers siècles, on évita soigneusement de nommer les *églises, templa, delubra, fana*, termes particulièrement affectés aux édifices du paganisme. Enfin, on les appeloit encore *trophæa* et *tituli*, à cause du tombeau des martyrs, et du nom des saints que portoient la plupart de ces *églises*. Dans les bas siècles, on les voit quelquefois nommées *tabernacula* et *monasteria*, parce que la plupart étoient desservies par des religieux. *Voyez* Bingham, *Origines ecclesiastiques*, tom. 3, l. 8, c. 1.

On a mis en question si, dès l'origine du christianisme, les fidèles ont eu des *églises* ou des édifices destinés spécialement au culte du Seigneur. Ce qui a donné lieu à plusieurs critiques d'en douter, c'est qu'Origène, Minutius Felix, Arnobe et Lactance, en répondant aux reproches des païens, disent formellement que les chrétiens n'ont ni temples ni autels.

Mais il est évident que ces anciens prenoient le nom de *temple* dans le sens des païens, qui croyoient leurs dieux tellement renfermés dans ces édifices, qu'on ne pouvoit les honorer ni les prier ailleurs. Nos apologistes disent au contraire que le vrai Dieu a pour temple l'univers entier; qu'il n'y a pour lui point de sanctuaire plus agréable que l'âme d'un homme de bien. Mais ils ont parlé eux-mêmes des *églises* dans lesquelles les chrétiens s'assembloient

On ne peut pas douter qu'il n'y en ait eu dès le temps des apôtres. Saint Paul parle de l'*Eglise de Dieu, I. Cor.*, c. 11, ℣. 22. Dans ce passage, saint Basile, saint Jean-Chrysostôme, saint Jerôme, saint Augustin et d'autres, ont entendu par *Eglise* non-seulement l'assemblée des fideles, mais le lieu où ils s'assembloient. On a cru, par une tradition constante, que le cénacle dans lequel Jésus-Christ avoit institué l'eucharistie, avoit été changé en *église*, et que les apôtres même avoient continué de s'y assembler. Saint Cyrille de Jérusalem paroît l'avoir eu en vue, lorsqu'il a parlé de l'*Eglise des Apôtres, Catech.* 16, c. 2; et du temps de saint Jerôme, on l'appeloit l'*é-*

glise de Sion, Hieron., *Epist.* 27.

Saint Clément de Rome, *Epist.* 1, n.° 40, dit que Dieu a determiné le temps et *le lieu* de son service, afin que tout se fasse avec l'ordre et la pieté convenables. Saint Ignace invite les fideles a se rassembler dans le temple de Dieu, *ad Magnes.*, n. 7 Le pape saint Pie I.er écrivit, vers l'an 150, a Justus, évêque de Vienne, qu'une dame nommée *Euprepia* avoit donné aux pauvres sa maison dans laquelle il célébroit la messe, t. I.er, *Concil.*, pag. 576. Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, liv. 7, dit qu'il nomme *Eglise*, non le lieu, mais l'assemblee des fideles.

Au troisieme siecle, Tertullien nomme le temple des chrétiens *la maison de Dieu, la maison de la Colombe, l'Eglise; de Idol.*, c. 7, *advers. Valent.*, c. 3; *De Coronâ militis*, cap. 3. Lampride raconte qu'Alexandre Severe adjugea aux chrétiens, pour honorer Dieu, un lieu dont les cabaretiers vouloient se saisir, ch. 49. Saint Cyprien appelle l'*église*, *dominicum*. Eusebe, *Hist. eccles.*, l. 8, c. 1, dit qu'avant la persécution de Diocletien, les chrétiens, auxquels leurs anciens édifices ne suffisoient plus, avoient bâti des *églises* dans toutes les villes. La plupart furent démolies pendant cette persecution. *Lactance*, l. 2, c. 2; l. 5, c. 11; et *Arnobe*, l. 4, p. 152, nous l'apprennent; mais il en resta plusieurs, qui furent dans la suite rendues aux chrétiens. Eusebe, *Vie de Constantin*, l. 2, c. 46. Origène, *Homil.* 10, *in Josue*, blâme ceux qui avoient plus de soin d'orner les *églises* et les autels, que de changer de vie. Au quatrieme siecle, après la conversion de Constantin, plusieurs temples des païens furent changés en *églises*. On peut voir d'autres preuves de ces faits dans Bingham, *Orig. eccles.*, t. 3, l. 8, c. 1 et suivants, et dans le P. Lebrun, tom. 3, p. 101.

Deux écrivains, Fleury, *Mœurs des Chretiens*, n. 35, et l'auteur des *Vies des Peres et des Martyrs*, tom. 11, p. 62, ont décrit la maniere dont les anciennes *eglises* etoient construites, et les divers edifices qui en faisoient partie. Comme les premiers chretiens prioient ordinairement le visage tourné vers l'orient, afin de témoigner leur foi à la résurrection future, on plaça aussi l'autel dans les *églises* du côté de l'orient; mais cet usage n'etoit pas sans exception. *Constit. apost.*, l. 4, c. 57; Socrate *Hist.*, l. 2, c. 22.

Les anciennes *églises* avoient un parvis ou enceinte environné de murs, et devant la porte d'entrée il y avoit une fontaine ou une citerne, dans laquelle ceux qui entroient dans l'*eglise* se lavoient le visage et les mains, symbole de la pureté de l'âme qu'il falloit apporter dans le lieu saint. Tertull. *de Orat.*, c. 11; saint Paulin, *Epist.* 12.

Devant l'entrée des *églises* étoit un portique ou cour couverte et soutenue par des colonnes, dans laquelle se tenoit la premiere classe des penitents, que l'on nommoit *flentes*, les pleurants, qui implorioient les prieres des fideles.

Quant aux parties interieures de l'*église*, l'espace le plus voisin de la porte étoit appelé *narthex*, verge ou bâton, parce qu'il etoit oblong; c'est la qu'etoient places les catechumenes et les pénitents, nommés *audientes*, écoutants, parce qu'ils entendoient de la les instructions des pasteurs. Venoit ensuite la nef, *naos*, ou le corps de l'*eglise*. La partie inférieure étoit occupée par la troisieme classe des pénitents, appelés *prostrati*, parce qu'ils prioient prosternés; le reste l'etoit par les laïques des deux sexes, rangés des deux côtes, les femmes derriere les hommes. *Constit. Apost.*, l. 2, c. 57; saint Cyrille, *Præf. Catech.*, c. 8; saint Jean-Chrysost., *Hom.* 74, *in*

Matt.; saint Aug., *de Civit. Dei*, l. 2, c. 28; l. 22, c. 28.

Au milieu étoit l'*ambon* ou pupître, assez large pour contenir plusieurs lecteurs ou plusieurs chantres. Les evêques prêchoient ordinairement sur les marches de l'autel; mais saint Jean-Chrysostôme préféroit de se placer sur l'*ambon*, afin d'être mieux entendu du peuple. *Vales. in Socrat.*, l. 6, c. 5.

Le chœur étoit separé de la nef par une balustrade, *cancelli*. En Orient, l'empereur prioit ordinairement dans le chœur, mais ce n'etoit pas l'usage en Occident; c'est pour cela que saint Ambroise en refusa l'entrée à Théodose : son trône étoit placé au-dessus de la nef, près de la balustrade. L'impératrice Helene, mère de Constantin, ne refusa pas de se placer parmi les femmes. Socrate, *Hist.*, l. 1, c. 17.

Dans le chœur, appelé aussi *béma* ou sanctuaire, étoit l'autel, le trône de l'évêque, et les siéges des prêtres; et comme il se terminoit en demi cercle, cette partie étoit nommée *absis*. Un rideau, tendu au chancel ou a la balustrade, deroboit la vue de l'autel aux catechumenes et aux infideles, et empêchoit qu'on ne vît les saints mysteres dans le temps de la consécration; l'on n'ouvroit le rideau que quand les diacres avoient fait sortir les catéchumènes. C'est ce qui faisoit dire à saint Jean-Chrysostôme, *Homil.* 3, *in Ep. ad Ephes.* : « Quand on en est au sa- » crifice, quand Jésus-Christ, l'a- » gneau de Dieu, est offert, quand » vous entendez donner le si- » gnal, réunissez-vous tous pour » prier. Lorsque vous voyez tirer le » rideau, pensez que le ciel s'ouvre » et que les anges en descendent. » *Voyez* AUTEL, CHŒUR, etc.

Si l'on veut comparer ce plan des *églises* chrétiennes, avec celui des assemblées des fidèles que saint Jean nous a représenté sous l'emblème de la gloire éternelle, *Apoc.*, c. 4, 6 et 7, et avec celui qu'a donné saint Justin, *Apol.* 1, n. 65 et suivants, on verra que le tout est trace sur le même modele; ainsi cette forme date du temps même des apôtres. En effet, saint Jean parle d'un trône sur lequel est assis le président de l'assemblee ou l'evêque; de siéges rangés des deux côtés pour vingt-quatre vieillards ou prêtres, c'est le chœur. Au milieu et devant le trône, il y a un autel sur lequel est un agneau en état de victime; sous l'autel sont les reliques des martyrs Devant l'autel un ange offre a Dieu, sous le symbole de l'encens, les prières des saints ou des fideles, et les vieillards prosternés chantent des cantiques a l'honneur de l'agneau; saint Jean parle encore d'une source d'eaux qui donnent la vie, ce sont les fonts baptismaux. *Voyez* BAPTISTÈRE. Cette forme de culte et de liturgie n'est donc pas de l'invention des évêques du quatrième siecle ou des temps postérieurs.

Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, n.° 36, rapporte la magnificence avec laquelle ces anciennes *églises* ou basiliques étoient ornées, les dons immenses que les empereurs et les grands y avoient faits en embrassant le christianisme, les richesses qui appartenoient aux *églises* de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, etc. : les dépenses énormes que les païens avoient faites auparavant pour les sacrifices, pour les jeux, pour les spectacles, furent consacrees à augmenter la pompe du culte que l'on rendoit au vrai Dieu; les superbes édifices que l'on avoit élevés à l'honneur des fausses divinités, furent employés à un usage plus saint et plus pur.

Bingham rapporte aussi les marques de respect que donnoient les fidèles, en entrant dans les temples du Seigneur! les rois déposoient leur couronne; il n'étoit permis à personne d'y porter des armes; on

baisoit la porte et les colonnes; on s'inclinoit profondément devant l'autel; ces édifices ne servoient jamais à aucun usage profane, les diacres étoient chargés d'empêcher qu'il ne s'y commît aucune indécence, et les clercs inférieurs d'y entretenir la plus grande propreté.

Toutes ces attentions nous paroissent démontrer la haute idée qu'avoient conçue les chrétiens des premiers siecles, de la sainteté des mystères qui s'opéroient dans nos *églises*. Nous n'avons pas besoin d'un témoignage plus éloquent de leur foi. Les protestants, qui ne pensent pas de même, en ont aussi agi très-différemment; ils ont poussé l'esprit de contradiction contre les catholiques, jusqu'à supprimer le nom d'*église;* ils ont mieux aimé nommer le lieu de leurs assemblées *prêche,* terme inconnu à toute l'antiquité, ou *temple,* comme faisoient les Juifs et les païens. Ils en ont banni tous les ornements capables d'imprimer le respect; ils ont traité de superstition l'usage dans lequel nous sommes de regarder les *églises* comme des lieux saints, et d'en faire la bénédiction ou la consécration avant d'y celebrer le culte divin.

En effet, quand on ne les envisage que comme des lieux d'assemblée, destinés uniquement à prier et à louer Dieu, à prêcher la doctrine chrétienne, il est difficile de les croire fort respectables; tout cela peut se faire partout ailleurs. C'est autre chose, quand on croit que Jésus-Christ en personne daigne s'y rendre présent et y habiter, se placer sur l'autel en état de victime, s'offrir à Dieu pour nous par les mains des prêtres, y renouveler tous les jours le sacrifice de notre rédemption, nous y nourrir de sa chair et de son sang. Il faut bien que les chrétiens des premiers siècles en aient eu cette idée, puisqu'ils ont témoigné tant de respect pour les *églises*.

Jacob favorisé d'une vision céleste à Béthel, s'écrie : « Ce lieu est » terrible, c'est la maison de Dieu » et la porte du ciel. » *Gen.*, c. 28, ℣. 17. Dieu, pour imprimer à Moïse un respect religieux pour sa présence, lui dit : « Déchausse-toi, » le lieu où tu es est une terre » sainte. » *Exod.*, c. 3, ℣. 5. Il nomme *sa maison, son trône, son sanctuaire, son lieu saint,* le tabernacle et le temple dans lequel il veut être adoré; il ordonne aux Juifs de n'en approcher qu'avec une frayeur religieuse. *Levit.*, c 26, n.° 2. Les temples de la loi nouvelle sont-ils moins dignes de vénération? Il dit, par un prophète: « Je remplirai de gloire cette mai- » son, » parce que le Messie devoit y paroître un jour. *Aggæi*, c. 2, ℣. 8. Jésus-Christ s'est armé de zèle contre ceux qui en faisoient un lieu de commerce. *Joan.*, c. 2, ℣. 16. Il a honoré de sa présence la dédicace que l'on en celébroit, c. 10, ℣. 22. Il a dit qu'il est lui-même plus grand que le temple. *Matth.*, c. 12, ℣. 6. Et on nous défendra d'honorer le lieu où il est? Puisque les protestants nous renvoient sans cesse à l'Ecriture, qu'ils nous permettent au moins d'en parler le langage, et d'en suivre les leçons.

Dieu avoit voulu que son temple fût magnifiquement orné : Il le falloit, disent nos doctes censeurs, parce que les Juifs, sensibles à l'appareil du culte que les païens rendoient aux faux dieux, avoient besoin d'une pompe semblable pour être retenus dans leur religion. Nous le savons; mais les Juifs étoient-ils le seul peuple sensible à la pompe du culte extérieur? C'est le goût du genre humain tout entier, on le trouve jusque chez les Sauvages; Dieu ne l'a condamné nulle part. De quel droit les Pères du quatrième siècle l'auroient-ils réprouvé, lorsque la foule des

païens abandonna les temples des idoles, pour accourir aux *églises* du vrai Dieu?

Avant de le blâmer, nos adversaires auroient dû s'accorder entre eux. Les calvinistes ne veulent dans leurs temples que les quatre murs, une chaire pour le prédicateur, et une table de bois pour leur cène; ils ont brisé, détruit, brûlé tous les ornements des *églises* catholiques. Les luthériens moins fougueux ont conservé dans les leurs un crucifix et quelques peintures historiques; souvent dans un village la même *église* sert pour eux et pour les catholiques. Les anglicans conviennent que l'affectation des calvinistes est indécente et ridicule; mais ils disent que nous donnons dans l'excès opposé. Ont-ils reçu de Dieu commission pour planter la borne au-delà de laquelle la pompe du culte devient un abus? *Voy.* CULTE, DÉDICACE.

La structure et la décoration des *églises* ont dû suivre naturellement, chez toutes les nations, les progrès et la décadence du luxe et des arts. Ils étoient encore à un très-haut degré dans l'empire romain, au quatrième siècle; après l'inondation des Barbares, ils furent presque anéantis; c'est le culte religieux qui a le plus contribué à en conserver un foible reste. Lorsque les peuples du Nord, tous pauvres et à demi-sauvages, se convertirent, les *églises* furent chez eux des cabanes de chaume, comme les maisons des particuliers. Dans l'onzième siècle, on avoit repris une foible teinture des arts dans les pélerinages d'outre-mer; on commença de rebâtir avec plus de magnificence les *églises* ruinées par les ravages des siècles précédents. Enfin, après la renaissance des lettres, l'architecture a pris un nouvel essor en étudiant l'antiquité, et elle a fait ses premiers essais par la construction des *églises*. Il en sera de même dans tous les temps, malgré la folle censure des hérétiques et des incrédules; parce qu'il seroit absurde que chez les nations riches, polies, industrieuses, les temples du Seigneur fussent moins somptueux et moins ornés que les palais des grands. Une autre absurdité est d'attribuer ce progrès de magnificence à l'ambition des ecclésiastiques, plutôt qu'au goût naturel et à la piété des peuples. *Voyez* ARTS.

ÉGYPTE, ÉGYPTIENS. (N.e IV, p. XXII). La seule chose qui intéresse un théologien à l'égard de ce peuple, est de savoir quelle a été sa religion primitive, comment elle s'est altérée, quels étoient ses dieux et sa croyance, quelle a été en *Egypte* la destinée du christianisme.

Il paroît certain que la première religion de l'*Egypte* a été le culte du vrai Dieu. Lorsque Abraham y fit un séjour, il est dit dans l'Ecriture que Dieu punit Pharaon, parce qu'il avoit enlevé Sara, et que ce roi la rendit à son époux. *Gen.*, c. 12, ℣. 17, 19. Il sut donc que Dieu le châtioit. Lorsque Joseph parut devant un autre Pharaon, et lui expliqua ses songes, ce prince reconnut que Joseph étoit rempli de l'esprit de Dieu, et que Dieu lui avoit révélé l'avenir. *Gen.*, c. 41, ℣. 38. Environ deux cents ans après, lorsque l'ordre fut donné aux *Egyptiens* de faire périr tous les enfants mâles des Hébreux, il est dit que les sages-femmes *égyptiennes* craignirent Dieu, et n'exécutèrent pas cet ordre cruel. *Exod.*, c. 1, ℣. 17. A la vue des miracles de Moïse, les magiciens disent : *Le doigt de Dieu est ici;* et Pharaon : *Le Seigneur est juste; mon peuple et moi sommes des impies.* Exod. c. 8, ℣. 19, c. 9. ℣. 27. Près de périr dans la mer Rouge, les *Egyptiens* s'écrient : *Fuyons les Israé-*

lites, le Seigneur combat pour eux contre nous, c. 14, ℣. 25.

Cependant les *Egyptiens* étoient déja polytheistes pour lors, puisque Dieu dit a Moïse : *J'exercerai mes jugements sur les dieux de l'Egypte*, c. 12, ℣. 12. Mais cette erreur n'avoit pas encore etouffe entierement chez eux la notion du vrai Dieu. La même verite est confirmee par les auteurs profanes. Plutarque, *de Iside et Osiride*, c. 10; Synesius, *Calvit. Encom.*; Jamblique, *de Myst. Ægypt.*; Eusebe, *Præpar. evangel.*, liv. 3, c. 11.

Nous ne pouvons adopter l'opinion de ceux qui ont pensé que le Dieu unique des anciens *Egyptiens* étoit l'âme du monde, comme l'enseignoient les stoïciens; l'âme du monde est un rêve de la philosophie, et il n'en étoit pas encore question du temps d'Abraham et de Moïse. Pourquoi les *Egyptiens* n'auroient-ils pas conservé pendant long-temps la croyance d'un seul Dieu créateur, qui avoit été portée en *Egypte* par les enfants de Noe?

Il paroît encore que le polythéisme a commencé en *Egypte*, comme partout ailleurs, parce que l'on a supposé que toutes les parties de la nature etoient animées par des intelligences, par des génies, dont le pouvoir étoit supérieur a celui des hommes, et qui étoient les dispensateurs des biens et des maux de ce monde. Les peuples, par intérêt et par crainte, ont rendu un culte à ces dieux prétendus, et insensiblement ont oublié le vrai Dieu. *Voyez* PAGANISME. Ce culte superstitieux ne pouvoit donc avoir aucun rapport au vrai Dieu, puisqu'il l'a fait oublier et méconnoître; aussi plusieurs philosophes décidèrent qu'il ne falloit faire aucune offrande au Dieu suprême, ni s'adresser à lui pour aucun besoin, mais seulement aux dieux secondaires. Porphyre, *de Abstin.*, l. 2, n.° 34, 37, 38.

Dès que l'imagination des hommes a placé des esprits, des intelligences agissantes dans toutes les parties de la nature, il n'est pas surprenant que l'on en ait supposé dans les animaux; leur instinct, leurs opérations, leur industrie, sont un mystere qui souvent nous cause de l'admiration. Les Grecs et les Romains leur ont attribué l'esprit prophétique; quelques philosophes ont soutenu serieusement que les animaux sont d'une nature superieure a la nôtre, et sont dans une relation plus étroite que nous avec la Divinité. *Orig. contra Cels.*, lib. 4, n.° 88. Il n'est donc pas étonnant que les *Egyptiens* aient rendu un culte a plusieurs animaux dont ils admiroient l'instinct, desquels ils tiroient des services, ou qu'ils croyoient animés par un génie dont ils redoutoient la colere. On a remarqué qu'ils honoroient principalement les animaux purificateurs de l'*Egypte*, et qu'ils les consultoient gravement, pour apprendre d'eux l'avenir.

Par la même raison, ils ont rendu un culte a certaines plantes dans lesquelles ils avoient reconnu une vertu particuliere: telle est la *scille*, ou l'oignon marin, à cause de ses proprietés. On ne doit pas être plus surpris de voir les *Egyptiens* loger une divinité dans une plante, que de voir les Romains honorer une nymphe dans une fontaine, ou consulter gravement les poulets sacrés. Lorsque les beaux esprits de Rome s'egayoient aux depens des *Egyptiens*, ils ne voyoient pas que leurs propres superstitions etoient exactement les mêmes.

Avec une religion aussi monstrueuse, les *Egyptiens* ne pouvoient avoir des mœurs pures; aussi voyons-nous que les leurs étoient tres-corrompues. Les philosophes modernes qui n'ont pas su démêler la premiere origine du polythéisme et de l'idolâtrie, n'ont rien com-

pris à la religion des *Egyptiens*, et les anciens n'en savoient pas davantage; mais l'Ecriture sainte nous montre clairement la source de l'erreur et ses progres. *V.* PAGANISME, § 1er.

On ne peut pas douter que les *Egyptiens* n'aient cru l'immortalite de l'ame et la resurrection future, de la etoit venu leur usage d'embaumer les corps. Il paroît certain que les caveaux pratiques dans l'interieur des pyramides etoient destines a la sepulture des rois. Ce dogme important a ete dans tous les siecles la foi du genre humain.

Si les savants critiques protestants, tels que Cudworth, Mosheim, Brucker, qui ont traité fort au long de la theologie des *Egyptiens*, avoient fait plus d'attention à ce qui en est dit dans l'Ecriture sainte, et surtout dans le livre de la Sagesse, c. 12, 13 et 14, ils auroient peut-être vu plus clair dans ce chaos, et leurs recherches seroient plus satisfaisantes. Mais comme ils ne veulent pas recevoir ce livre pour canonique, ils ont craint de lui donner quelque autorite. Cependant l'auteur de ce livre a vecu long-temps avant les écrivains profanes que nos critiques ont cites; il etoit instruit, et il avoit peut-être écrit en *Egypte;* son temoignage nous paroît avoir plus de poids qu'aucun autre : or, il ne suppose point, comme les critiques dont nous parlons, que les premiers dieux des polytheistes ont eté des hommes deifiés, mais les astres et les elements; et jamais les hommes ne leur auroient rendu un culte, s'ils ne les avoient pas crus animés.

Nous pensons volontiers, comme Mosheim, 1.° que, par les differentes révolutions arrivées en *Egypte*, il est survenu du changement dans la religion de ce peuple. Nous voyons déjà, par l'Ecriture sainte, qu'après avoir adoré un seul Dieu, les *Egyptiens* sont devenus polythéistes; qu'apres avoir commencé l'idolatrie par le culte des astres, des elements et des differentes parties de la nature, ou plutot des génies dont ils les croyoient animees, ils en sont venus jusqu'a encenser des hommes apres leur mort, et même a honorer des animaux. Nous apprenons aussi, par les auteurs profanes, que les prêtres *egyptiens* ont cherche dans la suite a pallier, par des allegories et par des systemes philosophiques, l'absurdité de ce culte insense, et n'ont fait qu'embrouiller leur mythologie.

2.° Que la croyance et le culte n'etoient pas absolument les mêmes dans les divers cantons de l'*Egypte*, parce que dans le paganisme il n'y avoit aucune regle générale et certaine a laquelle oute une nation fût obligee de se conformer. Dans la Grece, chaque ville avoit ses traditions et ses fables particulieres; suivant le privilege de tous les philosophes, les savants *égyptiens* ont raisonné et rêvé chacun a sa maniere. De là est venue la diversite des récits que nous ont faits les Grecs qui sont allés en *Egypte* en differents temps pour en connoître les idees et les mœurs.

3.° Qu'il faut distinguer la croyance ancienne et populaire des *Egyptiens* d'avec les explications et les commentaires que les prêtres de ce pays ont imaginés pour en deguiser l'absurdite, et qu'on leur fait trop d'honneur quand on suppose qu'ils avoient caché, sous des enveloppes allégoriques, des connoissances profondes et des réflexions fort importantes. Mais en voulant remonter plus haut, sans consulter l'Ecriture sainte, on ne peut former que des conjectures qui n'aboutissent à rien.

Par la même raison, nous ne

croyons pas non plus que ces prêtres, par intérêt politique et afin de se rendre plus respectables, aient caché exprès sous des hiéroglyphes les secrets de leur mythologie; c'est un soupçon sans preuve et qui n'a aucune vraisemblance. En premier lieu, il suppose que l'idolâtrie et les fables *égyptiennes* sont, dans l'origine, une invention des prêtres, au lieu que c'est un effet de la stupidité des peuples. Puisque dans tous les pays du monde, jusque chez les negres, les Lapons et les Sauvages, nous retrouvons les idées qui ont fait naître le polythéisme et l'idolâtrie, pourquoi veut-on qu'en *Egypte* ce travers n'ait pas eu la même cause qu'ailleurs? En second lieu, les philosophes grecs ont eu aussi recours à des mystères et à des allégories, pour donner une apparence de raison et de bon sens à la mythologie grecque; leur prêterons-nous le même intérêt et les mêmes motifs qu'aux prêtres *égyptiens?* En troisième lieu, il est ridicule d'attribuer à un artifice ce qui a évidemment été l'ouvrage de la nécessité. Avant l'invention de l'écriture alphabétique, l'on a été forcé de peindre les objets par des figures et par des symboles; les Sauvages en usent encore ainsi et il en fut de même des anciens *Egyptiens*. Après l'invention des lettres, les anciens hiéroglyphes furent moins en usage, on oublia la signification de plusieurs; lorsque les savants voulurent les expliquer, ils y donnerent un sens arbitraire, sans avoir aucune intention de tromper.

Quelques incrédules ont dit encore plus mal à propos que Moïse, en donnant aux Juifs des lois et des cérémonies, n'avoit fait que copier le rituel des *Egyptiens*. Dans la vérité, il s'appliqua plutôt à le contredire, et à détourner sa nation de l'égyptianisme; on le voit par plusieurs de ses lois. D'ailleurs les auteurs profanes, qui ont parlé des superstitions *égyptiennes*, ont vécu plus de douze cents ans après Moïse; comment peut-on savoir quels étoient les rites et les usages de l'*Egypte* du temps de ce législateur?

Il y a dans le prophète Ezéchiel, c. 30, ℣. 13, touchant l'*Egypte*, une prédiction célèbre, qui s'accomplit constamment depuis plus de deux mille ans : « J'exterminerai, dit le Seigneur, les statues, » et j'anéantirai les idoles de Memphis : il n'y aura plus à l'avenir de » prince qui soit du pays d'*Egypte*.» En effet, peu de temps après cette prophétie, les rois de Babylone, et ensuite ceux de Perse, firent la conquête de l'*Egypte*. Elle n'avoit plus de rois de race *égyptienne*, long-temps avant Alexandre qui la subjugua. Des mains de Cléopâtre, héritière des Macédoniens, elle passa dans celles des Romains, et successivement dans celles des Parthes, des Sarrasins et des Turcs, desquels elle est encore aujourd'hui tributaire. Où trouvera-t-on sur la terre un excellent pays qui ait été deux mille ans de suite sous une domination étrangère, et auquel cette destinée ait été prédite?

L'*Egypte* se convertit au christianisme de très-bonne heure, puisqu'il passe pour constant que saint Marc, envoyé par saint Pierre, fonda l'*Eglise* d'Alexandrie l'an 49 de Jesus-Christ, et répandit l'Evangile non-seulement dans le reste de l'*Egypte*, mais dans la Libye, dans la Numidie et la Mauritanie, ou par lui-même, ou par les prédicateurs qu'il y envoya. Les Pères de l'Eglise, comme saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean-Chrysostôme, Eusèbe, etc., ont été persuadés que ce progrès étonnant de l'Evangile en *Egypte* étoit un effet des bénédictions que Jésus-Christ y avoit re-

pandues lorsqu'il y fut porté dans son enfance : ils ont cité à ce sujet la prophétie d'Isaïe, ch. 19, V. 1. « Le Seigneur entrera en *Egypte*, » et toutes les idoles des *Egyptiens* » seront ébranlées par sa présence.» Ils ont fait remarquer le grand nombre de martyrs, de vierges, de solitaires, qui ont rendu célèbre l'Eglise d'*Egypte*. Il n'est pas étonnant que le siége d'Alexandrie soit devenu l'un des quatre patriarcats de l'Orient; sa juridiction étoit très-étendue, puisqu'elle comprenoit, outre l'*Egypte* et l'Ethiopie, une bonne partie des côtes de l'Afrique.

Le christianisme y a subsisté dans sa pureté jusqu'au milieu du cinquième siècle, car il ne paroît pas que l'arianisme, quoique né dans Alexandrie, ait fait de grands progrès en *Egypte*. Mais en 449, Dioscore, patriarche d'Alexandrie, prélat ambitieux et violent, qui avoit beaucoup de crédit dans son patriarcat, donna dans les erreurs d'Eutychès, prit cet hérétique sous sa protection, osa prononcer une sentence d'excommunication contre le pape saint Léon. Quoique condamné et déposé dans le concile de Chalcédoine, en 451, il persista dans ses erreurs, et mourut en exil. Le plus grand nombre des évêques d'*Egypte* lui demeurèrent attachés, élurent un patriarche pour lui succéder; depuis cette époque, l'*Egypte* a été séparée de l'Eglise catholique, et a persévéré dans l'hérésie d'Eutychès, dont les partisans ont été nommés dans la suite *jacobites*.

Dans le septième siècle, lorsque les mahométans se présentèrent pour conquérir l'*Egypte*, ces schismatiques préférèrent d'être soumis aux musulmans plutôt qu'aux empereurs de Constantinople; ils favorisèrent les conquérants, et en obtinrent le libre exercice de leur religion. Mais ils ont eu le temps d'expier ce crime, par les vexations continuelles qu'ils ont essuyées de la part de ces maîtres farouches. On prétend qu'ils sont aujourd'hui réduits au nombre de quinze mille tout au plus, et ils sont connus sous le nom de *cophtes*. *Voyez* ce mot.

Egyptiens (Evangile des), ou selon les *Egyptiens*. C'est un des *Evangiles* apocryphes qui ont eu cours parmi les hérétiques du second siècle de l'Eglise. Saint Clément d'Alexandrie, Origène, saint Epiphane, saint Jerôme en ont parlé; mais ils en disent très-peu de chose. Origène dit que c'est un *Evangile* des hérétiques; saint Epiphane nous apprend que les valentiniens et les sabelliens s'en servoient: saint Clément d'Alexandrie en a cité un passage, auquel il tâche de donner un sens orthodoxe *Strom.*, liv. 3, n.° 13, pag. 552. C'est tout ce que nous en savons.

Quelques-uns ont pensé que cet *Evangile* étoit très-ancien, qu'il avoit même été écrit avant celui de saint Luc; c'étoit l'opinion de saint Jerôme, *Proœm. Comment. in Mat.*, mais il n'y en a aucune preuve. Plusieurs critiques modernes ont cru que cet *Evangile* des *Egyptiens* avoit été cité par saint Clément de Rome, *Epist.* 2, n.° 12. Il nous paroît qu'ils se sont trompés. 1.° Les paroles de Jésus-Christ, citées par saint Clément, pape, ne sont point conformes au texte que saint Clément d'Alexandrie a vu dans l'*Evangile* des *Egyptiens;* il y a dans ce dernier une interpolation qui vient évidemment des hérétiques docètes, qui condamnoient le mariage et approuvoient l'impudicité; doctrine formellement contraire à celle de saint Clément, pape. 2.° L'*Evangile* des *Egyptiens* étoit cité par Jules Cassien, chef des docètes, pour appuyer ses erreurs. Donc cet *Evangile* avoit été forgé par cette secte même, et pour la

favoriser. Or, les docètes n'ont commencé à paroître que sur la fin du second siècle, au lieu que saint Clément de Rome a écrit cent ans auparavant. Il est fâcheux que les critiques n'aient pas fait cette remarque, et qu'ils aient donné lieu, sans le vouloir, à quelques incrédules de soutenir que les *Evangiles* apocryphes sont aussi anciens que les nôtres, et ont été cités par les Pères apostoliques.

ÉICETES, hérétiques du septième siècle. Ils faisoient profession de la vie monastique, et croyoient ne pouvoir mieux honorer Dieu qu'en dansant. Ils se fondoient sur l'exemple des Israélites, qui, après le passage de la mer Rouge, témoignèrent à Dieu leur reconnoissance par des chants et par des danses

ELCÉSAITES ou HELCÉSAITES, hérétiques du second siècle, qui parurent en Arabie, dans le voisinage de la Palestine. Elcésaï ou Elxaï, leur chef, vivoit sous le règne de Trajan; il étoit juif d'origine, mais il n'observoit pas la loi judaïque. Il se donnoit pour inspiré, n'admettoit qu'une partie de l'ancien et du nouveau Testament, et contraignoit ses sectateurs au mariage. Il soutenoit que l'on pouvoit sans pécher céder à la persécution, dissimuler sa foi, adorer les idoles, pourvu que le cœur n'y eût point de part. Il disoit que le Christ étoit le grand roi; mais on ne sait pas si sous le nom de *Christ* il entendoit Jésus-Christ ou un autre personnage. Il condamnoit les sacrifices, le feu sacré, les autels, la coutume de manger la chair des victimes; il soutenoit que tout cela n'étoit ni commandé par la loi, ni autorisé par l'exemple des patriarches. On prétend cependant que ses sectateurs se joignirent aux ébionites, qui soutenoient la nécessité de la circoncision et des autres cérémonies judaïques. Elxaï donnoit au Saint-Esprit le sexe féminin, parce que le mot *rouach*, esprit, est féminin en hébreu. Il enseignoit à ses disciples des prières et des formules de jurements absurdes.

Saint Epiphane, Eusèbe et Origène ont parlé des *elcésaïtes;* le premier les nomme aussi *samséens*, du mot hébreu *sames* ou *schesmech*, le soleil; mais il ne paroît pas que ces hérétiques aient adoré le soleil. D'autres les ont appelés *osséens* ou *osséniens;* il ne faut cependant pas les confondre avec les *esséniens*, comme a fait Scaliger.

On voit pourquoi les Pères de l'Eglise du second siècle ont fait de grands éloges du martyre, de la continence, de la virginité, et ont posé, à ce sujet, des maximes qui paroissent outrées aujourd'hui; cela étoit nécessaire pour prémunir les fidèles contre les erreurs des *elcésaïtes* et d'autres hérétiques. Fleury, l. 3, n.° 2; l. 6, n.° 21.

ÉLECTION, choix des ministres de l'Eglise. Pendant les quatre premiers siècles, les évêques ont été ordinairement choisis par le clergé inférieur et par le peuple, dont ils devoient être les pasteurs. Il en est peu qui ne soient parvenus à l'épiscopat par voie d'*élection*. Il ne faut cependant pas se persuader que ce moyen ait été indispensable, et que sans cela l'ordination auroit été illégitime. Il y a plusieurs cas dans lesquels l'*élection* du peuple ne pouvoit pas avoir lieu, dans lesquels le métropolitain et les suffragants choisissoient eux-mêmes, sans consulter personne.

1.° Lorsqu'il falloit envoyer un évêque à des peuples qui n'étoient pas encore convertis : c'est ainsi que les premiers évêques furent choisis et ordonnés par les apôtres. 2.° Si les fidèles d'une Eglise étoient

tombés dans l'hérésie ou dans le schisme, on ne les consultoit pas pour leur donner un évêque orthodoxe. 3.° Lorsqu'ils étoient divisés en factions et ne s'accordoient pas sur le choix d'un sujet, ou lorsque celui qu'ils préféroient ne paroissoit pas convenable. 4.° Dans ce même cas, les empereurs interposèrent leur autorité, et désignèrent celui qu'il falloit ordonner. 5.° L'on obligea quelquefois le peuple à choisir un des trois sujets qu'on lui proposoit. 6.° L'empereur Justinien, par ses lois, déféra les *élections* aux personnes les plus considérables de la ville épiscopale, à l'exclusion du peuple.

Dans la suite, lorsque l'empire eut été démembré par les conquérants du Nord, ces nouveaux souverains voulurent avoir part au choix des évêques : ceux qui avoient doté les Eglises s'en attribuèrent le droit de patronage. Comme les évêques eurent beaucoup d'autorité dans le gouvernement, il parut naturel que le souverain choisît ceux auxquels il vouloit donner sa confiance. Cela devint encore plus nécessaire lorsque les évêques possédèrent des fiefs.

Quand on consulte l'histoire, on n'est pas fort tenté de regretter les *élections :* le choix du peuple n'a pas toujours été sage ; il a donné lieu à la brigue, aux tumultes, aux séditions. C'est pour les prévenir que les papes se sont maintenus long-temps dans la possession de nommer aux évêchés, et qu'ils ont conservé le droit de confirmer le choix des souverains. Il est juste que le chef de l'Eglise ait une grande part au choix des pasteurs qui doivent la gouverner. *Voy.* Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 4, c. 3, tome 2, pag. 108.

Comme les protestants voudroient persuader que l'autorité de laquelle jouissent à présent les pasteurs de l'Eglise est une usurpation, ils ont imaginé que, dans le premier siècle, le choix de tous les ministres de l'Eglise s'étoit fait par les suffrages du peuple. Mosheim prétend que saint Mathias fut ainsi choisi pour remplacer Judas dans l'apostolat, de même que les sept diacres; et que cela se faisoit encore ainsi à l'égard des prêtres. *Hist. Christ.*, *sæc.* 1, § 14 et 39. Mais nous prouverons en son lieu qu'il a voulu en imposer, et que le seul intérêt de système lui a dicté ses conjectures. *Voyez* saint MATHIAS, DIACRE, EVÊQUE, etc.

ÉLÉVATION, partie de la messe, où le prêtre élève, l'un après l'autre, l'hostie consacrée et le calice, afin de faire adorer au peuple le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après les avoir adorés lui-même par une profonde génuflexion.

Cette cérémonie n'a été introduite dans l'Eglise latine qu'au commencement du douzième siècle, et après l'hérésie de Bérenger, afin de professer d'une manière éclatante la croyance de la présence réelle et de la transsubstantiation qu'il avoit attaquée.

De là les protestants ont prétendu que jusqu'alors on n'adoroit pas l'eucharistie, que le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation n'avoit commencé à s'établir que sur la fin de l'onzième siècle ; ils ont allégué pour preuve que l'*élévation* de l'hostie après la consécration n'a pas lieu chez les Grecs, ni chez les autres sectes de chrétiens orientaux.

Mais on leur a fait voir, 1.° que les Pères de l'Eglise du troisième et du quatrième siècle parlent expressément de l'adoration de l'eucharistie. Origène, *Hom.* 13 *in Exod.*, dit qu'il faut révérer les paroles de Jésus-Christ comme l'eucharistie; c'est-à-dire comme

Jésus-Christ même. Saint Jean-Chrysostôme, *Hom.* 16 *ad pop. Antioch.*, dit aux fidèles : « Consi-» dérez la table du roi, les anges en » sont les serviteurs ; le roi y est ; » si vos vêtements sont purs, adorez » et communiez. » Saint Ambroise témoigne que nous adorons dans les mystères la chair de Jésus-Christ que les apôtres ont adorée. *De Spiritu sancto*, l. 3, c. 11. Selon saint Augustin, personne ne mange cette chair sans l'avoir adorée auparavant. *In Ps.* 98. Saint Cyrille de Jérusalem et Théodoret s'expriment de même. S'ils n'avoient pas cru que Jésus-Christ est véritablement et corporellement présent sur l'autel, ils auroient jugé, comme les protestants, que l'adoration de l'eucharistie est une superstition et un acte d'idolâtrie.

2.° Les protestants se sont trompés ou en ont imposé, lorsqu'ils ont assuré que cette adoration n'est pas en usage chez les Orientaux : on leur a prouvé le contraire, soit par les liturgies des Grecs, des cophtes, des Ethiopiens, des Syriens et des nestoriens, soit par le témoignage exprès des écrivains de ces différentes communions. *Perpét. de la Foi*, tom. 4, liv. 3, ch. 3, etc.; Lebrun, *Explication des cérémonies de la messe*, t. 2, p. 463.

A la vérité, l'*élévation* de l'eucharistie ne se fait point chez eux, comme dans l'Eglise latine, immédiatement après la consécration, mais avant la communion : le prêtre ou le diacre, en élevant les dons sacrés, adresse au peuple ces paroles : Les choses saintes sont pour les saints, *sancta sanctis*, et alors le peuple s'incline ou se prosterne pour adorer l'eucharistie. Ces différentes sectes de chrétiens n'ont certainement pas emprunté cet usage de l'Eglise romaine, de laquelle elles sont séparées depuis plus de douze cents ans. Dans plusieurs de leurs liturgies, la communion est précédée d'une confession de foi sur la présence réelle.

Bingham et d'autres protestants ont répliqué que les Pères, en parlant d'adorer la chair de Jésus-Christ, ont entendu qu'il falloit l'adorer dans le ciel et non sur l'autel ; les passages que nous avons cités témoignent évidemment le contraire ; il y est question de Jésus-Christ présent, de sa chair que l'on reçoit, de l'eucharistie même.

Ils ont dit que les témoignages de respect, de culte, de vénération, ne sont pas toujours un signe d'*adoration*, ou de culte suprême. Mais ces théologiens ne s'accordent pas avec eux-mêmes. Lorsque nous faisons cette réflexion pour justifier le culte que nous rendons aux saints et aux reliques, ils la rejettent avec hauteur ; ils soutiennent que le culte religieux ne doit être adressé qu'à Dieu seul ; selon leur maxime, tout culte religieux adressé aux symboles eucharistiques seroit superstitieux et criminel ; il ne peut être légitime qu'autant que l'on croit Jésus-Christ véritablement présent sous ces symboles.

Pour esquiver les conséquences que nous tirons des passages des Pères, ils en ont allégué d'autres, où les Pères semblent n'admettre aucun changement réel dans les dons consacrés, mais seulement un changement mystique, comme celui qui se fait dans l'eau du baptême, dans le saint-chrême, dans un autel, par leur consécration. D'où ils concluent que, quand les Pères leur ont parlé d'adorer l'eucharistie, ils n'ont pas pu l'entendre d'une adoration proprement dite. Bingham, l. 15, c. 5, § 4, tom. 6, p. 451.

Mais les Pères n'ont jamais dit que l'eau du baptême, le saint-chrême, étoit le Saint-Esprit, comme ils ont dit que le pain et le vin consacrés sont le corps et le sang de Jésus-Christ ; ils n'ont point ordonné aux fidèles d'*adorer*

l'eau, le chrême, ni un autel consacré. Au mot EUCHARISTIE, nous ferons voir que les Pères ont cru Jésus-Christ aussi réellement présent sur l'autel après la consécration, qu'il l'est dans le ciel. Dans toutes les liturgies, les prières et les signes d'adoration sont adressés à Jésus-Christ comme présent; donc les Pères qui ont fait les liturgies que nous avons, ou qui s'en sont servis, ont parlé d'une adoration proprement dite, ou d'un culte suprême.

Donc lorsque les Pères semblent supposer que la *nature* ou la *substance* du pain et du vin de l'eucharistie ne sont pas changées, ils ont entendu, par *nature* et *substance*, les qualités sensibles du pain et du vin, parce que lorsqu'il est question des corps, nous ne pouvons concevoir ni expliquer ce que c'est que leur *nature* ou leur *substance* distinguée d'avec leurs qualités sensibles.

Si l'on veut comparer les prières que fait l'Eglise pour consacrer l'eau du baptême, le saint-chrême, les autels, on verra qu'elles sont fort différentes de celles qu'elle emploie pour l'eucharistie: par les premières, on demande à Dieu de faire descendre, dans les fonts baptismaux, *la vertu du Saint-Esprit*, la force de régénérer les âmes, etc. Par les secondes, l'on demande à Dieu que par la consécration le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ. Sur ce point essentiel, il n'y a aucune différence entre les liturgies; toutes s'expriment de même. Or ces liturgies, qui datent des premiers siècles, sont le témoignage, non d'un ou de deux auteurs, mais la voix de l'Eglise entière. Toutes font mention d'une *élévation* des symboles et d'une *adoration;* donc toutes nous attestent la présence réelle et substantielle de Jésus-Christ. *Voyez* LITURGIE.

Luther avoit d'abord conservé à la messe l'*élévation* et l'adoration des symboles eucharistiques, parce qu'il a toujours cru la présence réelle; ensuite il la supprima, parce qu'il rejetoit la transsubstantiation. Carlostad fit de même. Pour Calvin et ses disciples, ils ont constamment réprouvé l'*élévation* et l'adoration, parce qu'ils ne croient point que Jésus-Christ soit présent dans l'eucharistie. Lorsque le moment de la communion est passé, ils ne regardent les restes du pain qui y a servi que comme du pain ordinaire; dans toutes les sociétés chrétiennes, au contraire, on a toujours pris les plus grandes précautions pour que ces restes ne fussent pas profanés. La coutume générale de conserver l'eucharistie, de la porter aux absents et aux malades, de la respecter même hors de l'usage, démontre qu'aucune société chrétienne n'a jamais pensé comme les protestants. *V.* EUCHARISTIE, § IV.

ÉLIE, prophète qui a vécu sous le règne d'Achab, roi d'Israël, et de Josaphat, roi de Juda. Comme il fut suscité de Dieu pour reprocher au premier son idolâtrie et ses autres crimes, et pour lui en prédire la punition, plusieurs incrédules ont affecté de peindre ce prophète comme un homme vindicatif, cruel, séditieux; d'attribuer à son mauvais caractère les calamités qu'il annonça, et qui arrivèrent en effet. Mais la plupart étoient des fléaux de la nature, le prophète ne pouvoit donc en être l'auteur que par miracle; Dieu s'est-il servi d'un méchant homme pour opérer des prodiges surnaturels?

Elie annonça d'abord trois années de sécheresse, et l'événement confirma sa prédiction; à ce sujet l'on reproche à Dieu d'avoir puni les innocents avec les coupables. Est-il bien sûr qu'il y eût beau-

coup d'innocents parmi les sujets d'Achab? Presque tous avoient imité son idolâtrie. D'ailleurs, Dieu peut dédommager, quand il lui plaît, ceux qu'il afflige dans cette vie; il peut donc, sans injustice, envoyer des calamités générales desquelles tout le monde souffre, et il est absurde de s'en prendre au prophète qui les a prédites.

A la troisième année, *Elie* vient trouver Achab, et lui propose d'assembler les prêtres de Baal, de préparer un sacrifice, et de reconnoître pour seul Dieu celui qui fera tomber le feu du ciel sur la victime. Les prêtres idolâtres invoquent inutilement leur Dieu; *Elie* prie le Seigneur à son tour, le feu tombe du ciel à la vue de tout le peuple, et consume le sacrifice. Le roi et ses sujets reconnoissent leur faute, et adorent le Seigneur. Les incrédules ont lancé quelques traits au hasard contre la conduite d'*Elie;* mais ont-ils prouvé que ce miracle ne fût pas réel? Comment le prophète auroit-il fasciné les yeux d'un peuple entier, au point de lui persuader qu'il voyoit descendre le feu du ciel sur un autel, que ce feu brûloit le bois, les pierres, et tout l'appareil du sacrifice? s'il y avoit eu le moindre soupçon de fraude, *Elie* auroit été victime de la fureur des idolâtres.

Il exige que les prêtres de Baal, qui séduisoient le peuple, soient mis à mort, et il les fait tuer; il annonce que la pluie va tomber du ciel, elle tombe en effet. *III. Reg.*, c. 17 et 18. Nouvelles clameurs contre la cruauté du prophète. Mais il faut se souvenir que Jézabel, épouse d'Achab, et encore plus criminelle que lui, avoit fait mettre à mort tous les prophètes du Seigneur; ceux de Baal qu'elle protégeoit y avoient contribué sans doute: ils méritoient la mort. *Ibid.*, c. 18, ℣. 4. Le peuple fut de cet avis, et Achab n'osa s'y opposer. *Ibid.*, ℣. 40. Il ne faut pas croire qu'*Elie* seul ait mis à mort quatre cent cinquante hommes, *Ibid.*, ℣. 19.

Il reçoit de Dieu l'ordre d'aller sacrer Hazaël pour roi de Syrie, et Jéhu pour roi d'Israël; on demande de quel droit ce prophète fait des rois. Par le droit fondé sur une mission de Dieu, qui étoit prouvée par des miracles. *Ibid.*, chap. 19, ℣. 15 et 16.

Ochozias, roi d'Israël, imite l'impiété de son père Achab, *Elie* prédit sa mort. Ce roi envoie deux fois un détachement de cinquante hommes pour se saisir du prophète; *Elie* fait tomber sur eux le feu du ciel, qui les consume. *IV. Reg.*, cap. 1. Voilà encore un trait de cruauté. Mais lorsque les incrédules auront prouvé que Dieu ne doit jamais punir les idolâtres obstinés, ni les exécuteurs d'un ordre injuste, qu'il doit abandonner ses prophètes à leur fureur, nous conviendrons qu'il y a eu de la cruauté dans les châtiments dont parle l'histoire sainte.

Plusieurs commentateurs ont soutenu qu'*Elie* doit revenir sur la terre à la fin du monde; ils se fondent sur ces paroles du prophète Malachie, c. 4, ℣ 5: « Je vous en» verrai le prophète *Elie*, avant que » le jour du Seigneur vienne, et » répande la terreur, etc.; » et sur celles de Jésus-Christ, *Matth.*, c. 17, ℣. 11: « A la vérité, *Elie* » viendra et rétablira toutes cho» ses. » Mais le Sauveur ajoute: « *Elie* est déja venu, mais on ne l'a » point connu, et on l'a traité » comme on a voulu. » Il parloit de saint Jean-Baptiste. En effet, lorsque l'ange prédit à Zacharie qu'il auroit un fils, il dit de lui: « Il » précédera le Seigneur avec l'esprit » et le pouvoir d'*Elie*, pour rendre » aux enfants le cœur de leurs pères, etc. » *Luc*, c. 1, ℣ 17. Il n'est

donc pas absolument sûr que les paroles de Malachie doivent s'entendre d'un second avénement d'*Elie* sur la terre ; en soutenant cette opinion, l'on s'expose à nourrir l'entêtement des Juifs, qui prétendent que le Messie n'est pas encore venu, puisqu'*Elie* n'a pas encore paru. Nous ne parlons pas des fanatiques, qui, dans ces derniers temps, ont osé prédire son arrivée prochaine.

Si l'on veut se donner la peine de lire la Préface sur Malachie, *Bible d'Avignon*, tom. 11 ; et la Dissertation sur le sixième âge de l'Eglise, tom. 16, art. 2, pag. 748, on verra que ceux qui soutiennent qu'*Elie* reviendra réellement sur la terre avant la fin du monde, se fondent sur un sens très-arbitraire qu'ils donnent à plusieurs prophéties, et sur le rapprochement de plusieurs prédictions qui n'ont évidemment entr'elles aucune liaison ; c'est une opinion de figuriste, et rien de plus. Elle ne tireroit à aucune conséquence, si elle n'avoit pas déjà servi à nourrir l'entêtement de quelques fanatiques, si elle n'autorisoit pas celui des Juifs, si elle ne donnoit pas lieu aux incrédules de dire que, par des interprétations mystiques, l'on trouve dans les prophéties tout ce que l'on veut. *Voy.* MALACHIE.

ÉLIPAND. *Voy.* ADOPTIENS.

ÉLISÉE, disciple et successeur d'Elie dans la fonction de prophète, a essuyé, de la part des incrédules, les mêmes reproches que son maître.

Des enfants le nommèrent, par dérision, *tête chauve : Elisée* les maudit au nom du Seigneur; deux ours, sortis d'une forêt voisine, dévorèrent ces enfants au nombre de quarante-deux. *IV. Reg.*, cap. 2, ℣. 23. On trouve la peine trop rigoureuse pour une faute si légère. Il paroît que Dieu n'en jugea pas de même ; il lui plut de donner un exemple de sévérité dans une terre idolâtre pour faire respecter ses prophètes. *Maudire* ne signifie pas ici souhaiter du mal, mais en prédire. *Voyez* IMPRÉCATION.

Naaman, officier du roi de Syrie, affligé de la lèpre, vient demander à *Elisée* sa guérison ; il l'obtient en se lavant dans le Jourdain. En témoignant au prophète sa reconnoissance, il lui dit : « Demandez au » Seigneur une grâce pour votre » serviteur ; lorsque le roi mon » maître ira dans le temple de Rem- » mon, et qu'appuyé sur mon bras » il adorera ce dieu ; si je me courbe » aussi, que le Seigneur me le par- » donne.» Le prophète lui répond : « Allez en paix. » *Ibid.*, c. 5, ℣. 18. Nos incrédules concluent qu'*Elisée* a permis à Naaman un acte d'idolâtrie. Il n'en est rien. L'action de se courber pour soutenir le roi, n'étoit point un acte de religion, ni un signe de culte, mais un service que cet officier devoit à son maître. Naaman avoit dit à *Elisée :* « Votre serviteur n'of- » frira plus de sacrifice aux dieux » étrangers, mais seulement au Sei- » gneur. » Il ne vouloit donc plus être idolâtre. *Voyez* la Dissertation sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 4, p. 390.

Bénadab, roi de Syrie, malade, envoie Hazaël avec des présents pour demander à *Elisée* s'il guérira; *Elisée* répond : « Dites-lui qu'il » guérira ; mais le Seigneur m'a » révélé qu'il mourra..... Dieu me » révèle encore que vous serez roi » de Syrie, et je déplore d'avance » les maux que vous ferez à mon peu- » ple. » *IV. Reg.*, c. 8, ℣. 10. De là on prend occasion de dire qu'*Elisée* a voulu tromper le roi de Syrie, après avoir reçu ses présents; qu'il a inspiré à Hazaël le dessein de tuer son maître et d'usurper la royauté, comme il le fit en effet. Mais on suppose faussement qu'*E-*

lisée accepta les présents : il avoit déjà refusé ceux de Naaman. Il ne veut point tromper le roi, mais il prédit la réponse qu'Hazaël ne manquera pas de lui faire. Par quel motif le prophète auroit-il désiré la royauté à un homme qu'il savoit devoir être le plus grand ennemi des Israélites? Quand on veut supposer à un homme des intentions criminelles, il faut avoir au moins des raisons probables.

Nous lisons dans l'*Ecclésiastique*, c. 48, ℣. 14, que le corps d'*Elisée* prophétisa encore après sa mort; c'est-à-dire que la résurrection d'un mort, opérée par l'attouchement de ses os, prouva qu'*Elisée* étoit véritablement un prophète du Seigneur. *IV. Reg.*, c. 15, ℣. 21.

ÉLU, *choisi;* ÉLECTION, *choix*. Ces termes, dans le nouveau Testament, sont employés dans deux sens différents. *Elus* désigne communément les fidèles, ceux que Dieu a choisis pour en composer son Eglise, auxquels il a daigné accorder le don de la foi. *Joan.*, c. 15, ℣. 16; *Act.*, c. 13, ℣. 17; *Ephes.*, c. 1, ℣. 4; *I. Petri*, c. 1, ℣. 1, etc. Ce nom est aussi appliqué à ceux que Dieu a choisis pour les placer dans le bonheur éternel, qui sont sauvés en effet, et que l'on appelle les *prédestinés*.

Nous n'entrerons pas dans la question de savoir dans lequel de ces deux sens l'on doit entendre le mot de Jésus-Christ. *Matth.*, c. 20, ℣. 16, et c. 22, ℣. 14. Il y a en faveur de l'un et de l'autre des autorités si nombreuses et si respectables, qu'il n'est pas aisé de voir lequel des deux mérite la préférence. Nous devons donc nous borner à quelques réflexions. (N.e V, p. XXIII.)

Un esprit solide et suffisamment instruit ne se laisse point ébranler par une opinion problématique, et sur laquelle l'Eglise n'a point prononcé, telle qu'est celle du grand nombre ou du petit nombre des *élus*. Quand cette dernière seroit la plus vraie, il s'ensuivroit seulement que le très-grand nombre sera de ceux qui ne veulent pas se sauver, qui résistent aux grâces que Dieu leur fait, qui meurent volontairement dans l'impénitence finale. Si la damnation des réprouvés venoit de leur foiblesse naturelle, ou du défaut de secours de la part de Dieu, comme les théologiens dont nous avons parlé semblent le penser, nous aurions sans doute sujet de présumer que le même sort nous est réservé; mais cette double supposition est une erreur, puisque Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, qu'il donne des grâces à tous, et pardonne les fautes de foiblesse. De même, si le salut étoit une affaire de chance et de hasard, au succès de laquelle nous ne pussions contribuer en rien, le petit nombre des prédestinés devroit nous faire trembler et nous jeter dans le désespoir. Mais il n'en est pas ainsi : notre salut est notre propre ouvrage, avec le secours de la grâce; c'est une récompense, et non un coup de hasard, comme la chance d'une loterie, sur laquelle nos désirs ni nos efforts n'ont aucune influence. Le malheur de ceux qui n'ont pas voulu mériter cette récompense, n'ôte à personne le pouvoir de l'obtenir, puisque Dieu la destine à tous, et la multitude infinie de ceux qui l'ont déjà reçue, démontre qu'il ne tient qu'à nous d'y parvenir à notre tour. Tous les sophismes que l'on peut faire sur des comparaisons fausses, sont absurdes et ne prouvent rien.

D'autre part, quand il seroit vrai que le très-grand nombre des fidèles sera sauvé, il ne s'ensuivroit pas que nous pouvons nous endormir sur l'affaire de notre salut, perse-

vérer impunément dans le péché, négliger les bonnes œuvres, nous reposer sur la miséricorde de Dieu, puisqu'il nous avertit que personne ne sera couronné, s'il n'a combattu, et ne sera sauvé, s'il ne persévère dans le bien jusqu'à la fin. Si un sentiment de componction à la mort peut nous sauver, un sentiment de désespoir ou d'impénitence peut aussi nous saisir alors et nous damner. Un seul chrétien réprouvé sur mille devroit suffire pour nous faire trembler.

Le prétendu triomphe que Bayle attribue au démon sur Jésus-Christ au jour du jugement dernier, en conséquence du grand nombre des damnés, est absurde à tous égards. Il suppose, 1.° que le démon a autant de part à la réprobation des méchants, que Jésus-Christ en a au salut éternel des saints; que les premiers sont perdus, parce que le démon a été le plus fort et Jésus-Chrit le plus foible; c'est un trait de démence et d'impiété. Ils sont damnés, non par la malice du démon, mais par leur propre malice, puisque, encore une fois, Dieu n'a pas permis au démon de les tenter au-dessus de leurs forces, et qu'avec le secours de la grâce, il n'a tenu qu'à eux de vaincre l'ennemi de leur salut. 2.° Une autre absurdité est d'envisager le sort des bons et des méchants comme un combat entre Jésus-Christ et le démon, dans lequel Jésus-Christ fait tout ce qu'il peut pour sauver une âme, sans en venir à bout, comme si le salut étoit l'ouvrage de la seule puissance du Sauveur, sans la coopération libre de l'homme. Le démon a-t-il donc plus de pouvoir qu'il ne plaît à Dieu de lui en accorder? 3.° Il suppose que par la perte d'une âme Jésus-Christ perd quelque chose de son bonheur ou de sa gloire, qu'il en a du regret, comme le démon a du dépit lorsqu'il n'a pas réussi à pervertir un juste; que Jésus-Christ est trompé dans ses mesures, comme Satan est confondu dans ses projets; parallèle insensé: Jésus-Christ, en tant que Dieu, a su de toute éternité quel seroit le nombre des *élus* et celui des réprouvés; quand le genre humain tout entier périroit, le Sauveur n'y perdroit rien pour lui-même, et le démon n'en seroit pas moins malheureux pour l'éternité.

La victoire de Jésus-Christ sur le démon n'a donc pas dû consister en ce qu'aucun homme ne puisse se damner par sa faute; alors la vertu ne seroit d'aucun mérite, et le salut ne seroit plus une récompense. Mais elle consiste en ce que le genre humain, banni entierement du ciel par le péché d'Adam, a recouvré, par la rédemption, le pouvoir d'y rentrer; et que chaque particulier reçoit, par les mérites de Jésus-Christ, toutes les grâces dont il a besoin pour se sauver, de manière qu'il est inexcusable lorsqu'il se damne.

Si quelques Pères de l'Eglise et quelques auteurs ascétiques ont fait à peu près la même supposition que Bayle, pour couvrir de honte les pécheurs, et les faire rougir de leur turpitude, il ne faut point prendre à la lettre ce qu'ils ont dit par un mouvement de zèle, et les incrédules ne peuvent en tirer aucun avantage.

ÉMANATION, terme devenu célèbre dans les ouvrages des critiques protestants qui ont parlé de l'ancienne philosophie, des opinions des premiers hérétiques, et de la doctrine des Pères qui les ont réfutés, surtout dans les écrits de Beausobre, de Mosheim et de Brucker. Le premier a traité cette matière avec beaucoup de soin, dans son *Hist. du Manichéisme*, l. 3, c. 10.

Comme les anciens philosophes n'admettoient point la création,

ils étoient obligés de soutenir ou que les substances spirituelles étoient éternelles comme Dieu, ou qu'elles étoient sorties de l'essence divine par *émanation*, et il s'agissoit encore de savoir si cela s'étoit fait nécessairement, ou si c'étoit par un acte libre de la volonté de Dieu. Mosheim, dans une Dissertation sur la création, qui se trouve à la suite du *Système intellectuel* de Cudworth, tom. 2, pag. 342, prétend que les anciens philosophes ont aussi enseigné que le monde est sorti de Dieu par *émanation;* mais il faut que par-là ils aient seulement entendu l'âme du monde : autrement cette opinion ne s'accorderoit pas avec l'éternité de la matière, qui est un dogme de l'ancienne philosophie.

Suivant notre manière de concevoir, une substance ne peut émaner d'une autre substance, à moins qu'elle n'en fasse partie; lorsqu'elle s'en détache et s'en sépare, il faut que la substance produisante soit diminuée d'autant; et comme l'esprit est une substance simple et indivisible, nous ne comprendrons jamais qu'un esprit puisse émaner d'un autre esprit; d'où nous concluons évidemment qu'un esprit n'a pu commencer d'être que par *création*.

Mais les anciens, dit Beausobre, ne l'entendoient pas ainsi. Platon enseigne que Dieu est le *formateur* des corps, mais qu'il est le *Père* des intelligences. C'est de lui qu'émane immédiatement l'esprit que les Grecs ont nommé νοῦς, et les Latins *mens*, cette lumière spirituelle qui éclaire tous les êtres raisonnables; c'est aussi le sentiment de Chalcidius, de Porphyre et de Philon. Ces écrivains ne doutent cependant pas que la nature divine ne soit une substance simple et indivisible; ils ne pensent point que par l'*émanation* des esprits l'essence divine ait été partagée ni diminuée; ils disent que Dieu a produit les intelligences comme un flambeau en allume un autre, sans rien perdre de sa lumière; ou comme un maître communique ses idées à son disciple, sans le détacher de lui-même. Suivant ce que dit Mosheim, ils se sont servis de la même comparaison pour expliquer l'*émanation* du monde.

Les philosophes, continue Beausobre, ont donc pensé que les esprits ont existé de toute éternité; parce que, selon Platon, Dieu, qui est le souverain bien, ne peut être sans se communiquer, ni l'esprit sans agir; cependant ils n'ont attribué aux esprits qu'une *éternité seconde*, parce qu'ils ont une cause, au lieu que celle de Dieu, qui n'a point de cause, est l'*éternité première*. Ils ont dit enfin, que ces esprits sont *consubstantiels* à Dieu, c'est-à-dire de même genre et de même nature que Dieu; ils n'ont pas avoué néanmoins que ces êtres fussent égaux à Dieu, parce que Dieu ne communique ses perfections qu'autant qu'il veut. Aussi ne les ont-ils point nommés des *dieux*, mais des *èons*, c'est-à-dire des êtres d'une durée toujours égale : sans accroissement et sans diminution. Tel a été le système des valentiniens et des autres gnostiques, de Manès et des manichéens, qui l'avoient pris des Orientaux. Brucker, à son tour, dit que c'est la base et la clef de la philosophie de ces derniers.

Pour nous, après y avoir mûrement réfléchi, nous soutenons que le système exposé par Beausobre est de sa composition, que ce n'est ni celui de Platon, ni celui d'aucun des nouveaux platoniciens; nous oserions le défier de nous en montrer toutes les pièces, ni dans Philon, ni dans Chalcidius, ni dans Porphyre, ni chez aucune secte de gnostiques.

1.° Il est faux que Platon ait en-

seigné que Dieu a opéré de toute éternité; ce prétendu principe, que le souverain bien ne peut être sans se communiquer, ni l'esprit sans agir, ne se trouve dans aucun de ses ouvrages; il n'attribue à Dieu aucune action antérieure à la formation du monde; loin d'avoir mis une distinction entre l'éternité première et l'éternité seconde, il dit formellement qu'une nature ou une substance qui a commencé d'être, ne peut être éternelle. Dans le *Timée*, m. p. 529, D.

2.° Ce philosophe n'admet point d'autres esprits que Dieu et l'âme du monde, encore nous laisse-t-il ignorer si Dieu a tiré cette âme de lui-même ou du sein de la matière. Suivant son opinion, les âmes des astres, de la terre et des autres parties de l'univers, sont des portions de l'âme du monde; il appelle tous ces êtres des *dieux*, et non des *éons;* il pense que ce sont ces *dieux visibles*, ces *dieux célestes*, qui ont engendré les démons ou génies, qui étoient les dieux des païens, sans que le Dieu formateur du monde y soit intervenu pour rien: c'est à ces derniers, dit-il, que Dieu a donné la commission de faire les hommes et les animaux, et les âmes de ceux-ci sont des parcelles détachées de celles des astres. Il appelle Dieu *le père du monde*, *le père des dieux célestes*, et non le père des esprits ou des intelligences. *Timée*, p. 530, H; p, 555, G. Il n'a donc eu aucune notion des *éons*, ni de leurs généalogies ridicules. Aussi Beausobre avoue que les gnostiques ont emprunté ces *éons* des philosophes orientaux, et non de Platon.

3.° Ce critique attribue donc très-mal à propos à Platon les rêves des nouveaux platoniciens que l'on a nommés *éclectiques;* il y avoit au moins quatre cents ans que Platon étoit mort, lorsque l'éclectisme a pris naissance. Aussi Brucker a reproché à Beausobre d'avoir confondu les époques et les différents âges de la philosophie, et d'avoir souvent méconnu la vérité par cette inadvertance. Les gnostiques ont pu emprunter leurs *éons* des philosophes orientaux; mais il est fort incertain s'ils n'ont pas forgé le système des *émanations*, sur ce qui est dit dans le nouveau Testament de la génération éternelle du Verbe et de la procession du Saint-Esprit, en le défigurant à leur manière.

4.° Ce système, tel qu'il est arrangé, renferme une contradiction palpable. Suivant leur principe, le souverain bien ne peut pas être sans se communiquer, et l'esprit ne peut pas exister sans agir; donc il est faux que Dieu ait produit les *éons* par un acte libre de sa volonté, et qu'il ne leur ait communiqué de ses perfections *qu'autant qu'il l'a voulu*. Une cause qui agit nécessairement agit de toute sa force, elle n'est point maîtresse de modifier à volonté son action. Si les *éons* sont émanés de Dieu de toute éternité, ce sont des êtres nécessaires, ils sont égaux à Dieu; la *coeternité* emporte nécessairement la *coégalité*. Il est étonnant que Beausobre ne l'ait pas compris.

5.° Une témérité inexcusable de sa part, est d'avoir attribué aux Pères de l'Eglise, à Tatien, à Origène et à d'autres, ce système absurde des *émanations*, et d'avoir cité le témoignage du père Pétau; *Dogm. Theol.*, liv. 4, c. 10, § 8 et suiv. Dans ce chapitre même, § 15, ce théologien fait voir que les Pères, en parlant des *êtres participants* et émanés de Dieu, ont entendu des qualités abstraites, et non des substances ou des personnes; et encore n'attribue-t-il ce système qu'au prétendu Denis l'aréopagite, auteur du cinquième ou du sixième siècle, et à saint

Maxime, son interprète. Nous verrons ci-après, qu'au lieu d'adopter cette hypothèse, les Pères l'ont réfutée par des raisons démonstratives.

6.° Le motif qui a dicté cette accusation à Beausobre est encore plus odieux; il l'a forgée afin de persuader, en premier lieu, que les Pères n'ont pas admis la création des esprits, ce qui est absolument faux; en second lieu, qu'ils ont conçu la génération du Verbe divin et la procession du Saint-Esprit de la même manière que les platoniciens et les gnostiques expliquoient l'*émanation* des *éons ;* qu'ainsi leur doctrine, sur la Trinité, n'est rien moins qu'orthodoxe; en troisième lieu, que l'on a eu tort de reprocher aux manichéens, comme une erreur, un système adopté par les plus respectables docteurs de l'Eglise; mais le projet de ce critique ne peut tourner qu'à sa confusion.

En effet, au mot Création, nous avons fait voir qu'elle a été admise et enseignée par les Pères; Beausobre lui-même en est convenu et l'a prouvé, t. 2, liv. 5, c. 5, p. 230, sans distinguer entre la création des corps et celle des esprits. Or, le dogme de la création sape par le fondement le système des *émanations;* de l'aveu de notre auteur, les philosophes n'avoient imaginé cette dernière hypothèse que parce qu'ils soutenoient qu'une substance ne peut pas être tirée du néant. D'autre côté, Brucker prétend que les anciens Pères n'ont pas eu l'idée du système des *émanations*, et que par cette raison ils n'ont pas bien compris les opinions des gnostiques : autre imagination sans fondement, mais qui contredit celle de Beausobre.

Celui-ci a cité un passage de Tatien, *Contra Gentes*, n. 5; mais cet auteur y parle de la génération du Verbe divin; il dit qu'elle se fait sans partage et sans diminution de la substance du Père. « Ce qui » est retranché, continue-t-il, est » séparé du tout; mais ce qui est » communiqué par participation, » n'ôte rien au principe qui le com- » munique. » Il se sert de la comparaison du flambeau qui en allume un autre, sans rien perdre de sa lumière, et de la pensée qui, par la parole, se communique aux auditeurs, sans être ôtée à celui qui parle. Si quelques platoniciens se sont servis de la même comparaison pour expliquer la prétendue *émanation* des esprits, chose très-douteuse, il ne s'ensuit pas que Tatien a conçu la génération du Verbe comme les rêveurs entendoient la naissance des esprits. Loin d'admettre cette *émanation,* Tatien dit formellement, n. 7, que le Verbe divin a *créé* les hommes et les anges.

Beausobre a beau dire que les théologiens ont distingué deux espèces d'*émanations*, les unes qui se terminent dans l'essence divine, telles sont la génération du Fils et la procession du Saint-Esprit; les autres qui sortent de cette essence, et c'est, dit-il, la procession des êtres participants. Nous soutenons que les Pères, qui sont nos seuls théologiens, ont admis la première espèce dans le mystère de la sainte Trinité, et qu'ils ont rejeté la seconde, comme un rêve des platoniciens et des gnostiques; jamais il ne leur est arrivé d'appeler les anges ou les âmes humaines des *êtres participants*.

Saint Justin, *Cohort. ad Græcos,* n. 22, fait remarquer que Platon n'a pas appelé Dieu *créateur*, mais *ouvrier* de ses prétendus dieux; δημιουργὸν, parce que le Créateur, qui n'a besoin de rien, fait, par son seul pouvoir, *tout ce qui est,* au lieu que l'ouvrier a besoin de matière. *Dial. cum Tryph.*, n. 5, il dit que l'âme humaine n'est pas

incréée, non plus que le monde; c'est pour cela qu'il ne la croit pas immortelle par nature, mais par grâce.

Athénagore, *de Resurr. mort.*, n. 18, observe que ceux qui croient Dieu créateur de *toutes choses*, doivent aussi admettre sa providence sur toutes choses, en particulier sur l'âme humaine.

Saint Théophile, *ad Autolycum*, n. 10, enseigne que Dieu ayant son Verbe dans son sein, l'a engendré avec sa sagesse, et a créé *toutes choses* par lui.

Saint Irénée a réfuté expressément le système des *émanations*, *Adv. Hær.*, lib. 2, c. 13 et 17; il auroit été de la bonne foi de Beausobre de ne pas passer ce fait sous silence.

Origène, *de Princip.*, l. 1, n. 1, dit que « Dieu étant à tous égards » une parfaite *monade* ou unité, il » est la source d'où toutes les na» tures intelligentes prennent leur » commencement et leur origine; » mais il nous apprend lui-même que c'est par création, et non par *émanation*, puisqu'il soutient que les esprits ont été créés, aussi-bien que la matière, *ibid.*, lib. 2, c. 9. Cela n'a pas empêché Brucker d'attribuer à ce Père et à saint Irénée le système des *émanations*, *Hist. Crit. Philosophiæ*, t. 3, p. 406 et 444. Voilà comme on doit se fier aux accusateurs des Pères.

Quoi qu'ils en disent, saint Augustin et saint Jean Damascène ont eu raison d'objecter aux manichéens, que si les esprits ou les *éons* et les âmes humaines sont émanés de la nature divine, celle-ci est divisée en autant de parties qu'il y a d'*émanations*; c'est un des arguments de saint Irénée *contre les gnostiques*, liv. 2, c. 13, n. 5. Vainement tous ces hérétiques auroient répondu qu'ils nioient cette conséquence, comme faisoient les platoniciens; les pères auroient répliqué que tous raisonnoient mal; que puisqu'il est ici question d'*émanations* qui ne se terminent point dans l'essence divine, mais au dehors, il est absurde de prétendre que *ce qui est sorti* n'a été ni séparé, ni retranché. Si les manichéens avoient osé dire que des docteurs chrétiens avoient pensé comme les platoniciens, les Pères auroient nié le fait, parce qu'il est faux. Ils auroient ajouté, que les comparaisons tirées d'un flambeau, et de la pensée qui se communique, ne prouvent rien; la lumière est un corps; la pensée n'est ni une personne ni une substance, comme les esprits et les âmes humaines. Lorsque les docteurs chrétiens s'en sont servis en parlant de la génération et de la procession des Personnes divines, ils n'ont pas prétendu expliquer par-là un mystère essentiellement inexplicable; mais ils n'ont jamais parlé de même de la naissance des esprits. Le mystère de la sainte Trinité est révélé, la prétendue *émanation* des esprits ne l'est pas; elle est même contraire au dogme essentiel de la création, que les Pères ont soutenu contre les philosophes.

Ils ont encore été bien fondés à objecter aux manichéens que si les *éons* et les âmes humaines sont des *émanations* de la nature divine, ce sont autant d'êtres consubstantiels à Dieu, et autant de dieux; ainsi le soutient saint Irénée, *ibid.*, c. 17, n. 3. Et il est faux que les manichéens aient été autorisés par l'ancienne théologie à nier cette conséquence. Encore une fois, pour la nier, il faut tomber en contradiction, soutenir, d'un côté, que les esprits sont de toute éternité, que Dieu n'a pas pu exister sans les produire, qu'il les a donc produits nécessairement; de l'autre, qu'il a été le maître de ne leur communiquer ses perfections qu'autant qu'il l'a voulu librement. Si les philosophes ont digéré cette contradiction,

comme tant d'autres, les Pères de l'Eglise, qui sont nos *anciens théologiens*, n'ont pas été assez stupides pour ne pas l'apercevoir. Tertullien a raisonné sur ce sujet en métaphysicien profond. *L. contra Hermogen.*, c. 3. et suiv.

Beausobre leur attribue d'autres erreurs encore plus grossières; il prétend que les Peres ont exprimé la génération du Verbe par le mot grec προβολὴ, qui signifie la même chose qu'*émanation;* parce qu'ils ont cru Dieu corporel, que tel a été le sentiment non-seulement des Pères grecs, mais encore des Latins. Liv. 3, c. 1, § 5, 6, 8; c. 7, §. 6 et 7. Il n'en excepte qu'Origène, qui avoit appris de Platon, et non de l'Ecriture sainte, que Dieu est incorporel. Il dit que, touchant la nature de Dieu, les docteurs chrétiens suivoient le sentiment des maîtres qui les avoient instruits, et des écoles philosophiques d'où ils sortoient, parce que l'Ecriture sainte ne s'exprime point clairement sur ce sujet. Cependant, c. 10, § 7 du même livre, il nous fait observer que, selon les principes des anciens théologiens, aussi-bien que des philosophes, dans tous les êtres vivants et *incorporels* les *émanations* se font sans que les sources ou les causes en souffrent aucune diminution, et que les auteurs chrétiens se sont servis de cette métaphysique, touchant les *natures spirituelles*, pour expliquer leurs mystères. En quel sens ces auteurs se sont-ils servis de la métaphysique qui concerne les *êtres incorporels*, ou les *natures spirituelles*, s'ils ont cru que Dieu étoit corporel? Dans quelle école de philosophie les Pères ont-ils pris la notion d'un Dieu corporel, s'il est vrai, comme le prétend Beausobre, que Platon et les platoniciens, les philosophes orientaux, les valentiniens, les gnostiques et les manichéens ont tous distingué les *émanations des êtres incorporels* d'avec les générations ou les *émanations* des corps? Mais peu importe à ce critique de se contredire, pourvu qu'il réussisse à calomnier les Pères; nous le réfuterons au mot Esprit.

Ce n'est pas tout. Selon lui, les philosophes qui ont cru que les esprits étoient sortis de Dieu par *émanation*, ne leur ont attribué qu'une *éternité seconde*, parce qu'ils ont une cause; ils ont réservé à Dieu seul l'*éternité première*, parce qu'il n'a point de cause. Par conséquent, si les Pères ont conçu la génération du Verbe et la procession du Saint-Esprit, comme les philosophes concevoient l'*émanation* des esprits, ils n'ont pu attribuer à ces deux Personnes divines qu'une *éternité seconde*, et non l'*éternité première*, qui ne convient qu'à Dieu le Père. C'est aussi ce que prétend Beausobre; il va même plus loin: il affirme que les anciens ont cru généralement que le Pere n'a produit ou engendré le Verbe qu'immédiatement avant de créer le monde; qu'auparavant le Verbe étoit dans le Père, mais qu'il n'étoit point encore hypostase ou personne, puisqu'il n'étoit point encore engendré. L. 3, c. 5, § 4.

Suivant cette doctrine, en admettant le système des *émanations*, les Pères n'ont pas su attribuer au Verbe divin la même antiquité que les philosophes attribuoient aux esprits ou aux *éons;* ceux-ci étoient émanés de Dieu de toute éternité, au lieu que le Verbe n'est émané du Père qu'immédiatement avant la création du monde. Les premiers sont sortis de Dieu nécessairement, parce que Dieu ne pouvoit exister sans agir; mais c'est très-librement, sans doute, que Dieu a retardé la génération de son Verbe jusqu'au moment de créer le monde. Puisque les *éons* ne sont pas des dieux, parce que le Père a été le maître de ne leur communiquer ses perfec-

tions qu'autant qu'il a voulu, à plus forte raison le Verbe n'est pas Dieu, puisque le Père a usé, sans doute, à son égard, de la même liberté.

Bullus, dans sa *Défense de la foi de Nicée*, M. Bossuet, dans son *I.er Avertissement aux protestants*, ont réfuté démonstrativement toutes ces accusations absurdes. Beausobre ne l'a pas ignoré; pourquoi n'a-t-il rien opposé aux preuves de ces deux célèbres théologiens? Comment n'a-t-il pas rougi de supposer que, dès le second siècle, et immédiatement après la mort des apôtres, les dogmes les plus essentiels du christianisme, la parfaite spiritualité de Dieu, son immensité, la génération éternelle du Verbe, la divinité du Fils et du Saint-Esprit, etc., ont été méconnues et défigurées par ceux même qui devoient les enseigner aux fidèles? Comment Jésus-Christ a-t-il abandonné son Eglise sitôt après son ascension dans le ciel? Mais Beausobre vouloit disculper tous les anciens hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise, il vouloit esquiver l'argument que M. Bossuet a tiré contre les protestants de leurs variations dans la foi; pour en venir à bout, il a fallu accumuler les paradoxes et les calomnies, abandonner même le principe fondamental du protestantisme, savoir : que l'Ecriture sainte est claire sur toutes les vérités essentielles à la foi.

Le Clerc n'a pas été plus équitable en faisant l'extrait des ouvrages des Pères du premier et du second siècle de l'Eglise, dans son *Histoire ecclésiastique*.

Si Beausobre avoit daigné se souvenir que les Pères ont cru et professé le dogme de la création, prise en rigueur, et qu'il leur a rendu lui-même cette justice, à la réserve de deux ou trois qu'il a exceptés très-mal à propos, il se seroit épargné toutes ces absurdités. Meilleurs logiciens que lui, ces saints docteurs ont non-seulement admis le dogme, mais ils en ont très-bien senti toutes les conséquences. Ils ont compris que Dieu n'avoit pas un corps avant d'avoir créé les corps; que l'Etre souverain, qui opère par le seul vouloir, n'a pas besoin de corps pour faire ce qu'il veut; que tout corps étant essentiellement borné, seroit plutôt un obstacle qu'un secours à l'exercice de la puissance divine. Ils ont vu dans l'Ecriture : Dieu dit, *que la lumière soit*, et la lumière fut; ils n'ont pas eu besoin d'y lire encore : Dieu dit, *que les esprits soient*, et les esprits furent, pour concevoir que Dieu a créé les esprits aussi-bien que la matière, que l'un ne lui a pas été plus difficile que l'autre, et que l'*emanation* des esprits est aussi absurde que l'*émanation* de la matière. Ils ont dit que Dieu n'a jamais été sans son Verbe, qui est sa raison ou sa sagesse; que le Verbe éternel n'est point émané du silence, qu'il est coéternel et parfaitement égal au Père, etc; ils n'ont donc pas été assez insensés pour imaginer que le Verbe n'a commencé d'être une Personne qu'immédiatement avant la création du monde.

S'ils se sont servis des termes *parabole, émanation, génération, prolation, émission, production*, etc., c'est que le langage humain n'en fournissoit point d'autres; il est injuste d'en conclure qu'ils ont conçu la naissance des esprits comme celle des corps, ou la génération et la procession des Personnes divines comme celles des esprits créés, puisqu'ils ont déclaré que cette génération et cette procession sont des mystères ineffables, incompréhensibles, dont nous ne pouvons avoir aucune notion par ce qui se fait à l'égard des créatures.

Nous n'ignorons pas que, sui-

vant l'avis de Beausobre et de ses pareils, les Pères ne se sont pas toujours accordés avec eux-mêmes, qu'il y a une infinité d'inconséquences dans leurs écrits, qu'ils tombent souvent en contradiction; mais c'est lui-même qui se contredit à cet égard, puisqu'il ne leur attribue que *par la voie de conséquence* la plupart des erreurs dont il les charge. *Voyez* PÈRES DE L'EGLISE, PLATONISME.

Quand on dit que nos actes spirituels, nos pensées, nos vouloirs *émanent* de notre âme, c'est une métaphore; ces actes ne sont ni des substances, ni des corps, ni des personnes. En parlant de la sainte Trinité, il n'est pas à propos d'appeler *émanation* la génération du Verbe et la procession du Saint-Esprit, à cause de l'erreur des hérétiques et des philosophes dont nous avons parlé; il faut s'en tenir scrupuleusement aux termes dont se sert l'Eglise, si l'on veut éviter tout danger d'erreur.

EMBAUMEMENT. *Voyez* FUNÉRAILLES.

EMMANUEL, terme hébreu qui signifie *Dieu avec nous*. Il se trouve dans la célèbre prophétie d'Isaïe, chap. 7, ℣. 14. « Une Vierge con» cevra et enfantera un Fils, et il » sera nommé *Emmanuel*, Dieu » avec nous. » Nous soutenons, contre les juifs modernes et contre les incrédules, que cette prophétie regarde le Messie, et ne peut être appliquée à un autre personnage.

1.° Il n'est pas possible de l'attribuer au fils d'Isaïe. *Emmanuel* devoit naître d'une *Vierge:* ainsi l'a entendu Jonathan, dans sa *Paraphrase chaldaïque*, et les anciens Juifs ont conclu de là que le Messie devoit avoir une vierge pour mère. *Voyez* Galatin, l. 7, c. 15. Le fils d'Isaïe devoit être nommé *MaherSchalal*, et non *Emmanuel*.

2.° Chap. 8, ℣. 8, *Emmanuel* est désigné comme un personnage auquel la Judée appartient; cela ne peut convenir au fils d'Isaïe. Dans le chap. 9, ℣. 6, ce même enfant est nommé le Dieu fort, le Père du siècle futur; le paraphraste chaldaïque applique encore ces titres au Messie. Vainement quelques rabbins ont voulu les entendre du fils d'Ezéchias; ils ne lui conviennent pas mieux qu'au fils d'Isaïe.

3.° Le dessein du prophète n'étoit pas seulement de tranquilliser Achaz sur l'entreprise des rois d'Israël et de Syrie, mais d'assurer la famille de David qu'elle ne seroit détruite ni par ces deux rois, ni par les ravages des Assyriens, c. 8, ℣. 10. Or, ni le fils d'Isaïe, ni celui d'Ezéchias, ne pouvoient être le gage de la protection du Seigneur contre ces ennemis de la Judée; mais la venue du Messie, qui devoit naître du sang de David, étoit une preuve que ce sang subsisteroit, du moins, jusqu'à ce grand événement.

4.° Isaïe offroit de la part du Seigneur un prodige, un miracle, pour rassurer Achaz et les princes du sang de David; la naissance du fils d'Isaïe, ni du fils d'Ezéchias, qui n'étoit plus un enfant, n'avoit rien de miraculeux.

5.° Ce qui est dit dans le ch. 11, ℣. 1 et suiv.: « Il sortira un reje» ton du tronc de Jessé, l'Esprit de » Dieu se reposera sur lui, etc., » est appliqué au Messie par les juifs mêmes. Or, il est évident que depuis le chap. 7 jusqu'au chap. 12, Isaïe ne perd point de vue son objet, et que ces six chapitres se rapportent au même personnage; il ne peut donc pas y être question d'un autre que du Messie.

Puisque la race de David ne subsiste plus, il est évident que les juifs se flattent d'une vaine espérance, lorsqu'ils pensent que le

Messie n'est pas encore arrivé, mais qu'il viendra un jour accomplir les promesses que Dieu a faites à David. *Voyez* la Dissert. sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tom. 9, p. 455.

EMPÊCHEMENTS *de mariage*, *Voyez* MARIAGE. (N.e VI, p.xxv.)

EMPEREURS. Au mot APOTHÉOSE, nous avons remarqué que l'usage des Romains de placer au rang des dieux des *empereurs* très-vicieux, a été une injure faite à la Divinité, et une leçon très-pernicieuse pour les mœurs. De la même il résulte que les premiers chrétiens avoient raison de ne vouloir pas jurer *par le génie des empereurs;* c'étoit un acte de polythéisme, et l'on avoit tort d'en conclure que les chrétiens étoient des sujets rebelles : Tertullien a fait sur ce point leur apologie complète, *Apol.*, c. 33, 35. En effet, dans aucun des édits qui ont été portés contre eux par les *empereurs* païens, ils ne sont accusés de sédition, de rébellion, de résistance aux lois; le seul crime qu'on leur reproche est de ne pas adorer les dieux de l'empire; Celse et Julien n'ont point formé d'autre reproche contre eux. Si les incrédules modernes ont été moins retenus, cet excès de malignité ne leur fera jamais honneur.

D'autres n'ont pas été mieux fondés à soutenir que le christianisme a été redevable de son établissement à la protection des *empereurs*, à la violence et à la persécution qu'ils ont exercée contre les païens. Les édits de Constantin n'établissoient que la tolérance et le libre exercice du christianisme : aucun ne portoit des peines afflictives contre le paganisme, excepté contre les sacrifices accompagnés de magie et de maléfices, déja défendus par les anciennes lois. Dans un *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, t. 15, *in*-4.° p. 94, t. 22, *in*-12, p. 350, l'on a prouvé qu'il est faux que Constantin ait défendu l'exercice de l'idolâtrie, qu'il ait dépouillé et démoli les temples, qu'il ait interdit les cérémonies païennes. Quelques lois attribuées à ses enfants sont encore ou supposées, ou mal entendues, ou n'ont point été exécutées à la rigueur. Aucun auteur ancien n'a pu citer un seul exemple d'un païen mis à mort pour cause de religion, sous Constantin ni sous le règne de ses successeurs. Déjà, au cinquième siècle, Théodoret a soutenu que la puissance des *empereurs* n'a contribué en rien aux progrès du christianisme. *Thérapeut.*, 9.e *Disc.*, p. 613 et suiv.

Pour nous en convaincre, il ne sera pas inutile de considérer en détail la conduite des *empereurs* païens à l'égard de notre religion, et de la comparer à celle des *empereurs* chrétiens qui leur ont succédé.

On sait que Jésus-Christ est mort la dix-huitième année du règne de Tibère. Sous ce prince et sous Caligula, qui ne régna que quatre ans, le christianisme ne put être fort connu à Rome. Suétone dit que Claude en chassa les Juifs, qui excitoient du tumulte par l'instigation de Christ, qu'il nomme *Chrestus*. Les savants pensent que, sous le nom des Juifs, il comprend les chrétiens, à cause de leurs disputes avec les Juifs. En effet, Tacite, parlant de la persécution que Néron suscita contre eux, l'an 64, dit que cette superstition des chrétiens, *déjà réprimée auparavant*, reparoissoit de nouveau; il est à présumer qu'il veut parler de leur expulsion de Rome sous le règne de Claude. Il peint la cruauté des supplices que Néron mit en usage contre eux; saint Pierre et saint Paul y souffrirent la mort. Nous voyons, par les Épîtres de saint Paul, *Phi-*

lip., c. 1, ℣. 12, et c. 4, ℣. 22, qu'il y avoit déjà des chrétiens dans le palais de Néron.

Pendant les vingt-huit ans qui s'écoulèrent sous Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Tite, Domitien, nous ne voyons point de sang répandu pour cause de religion; mais comme Flavius Clémens et sa femme Domitilla, tous deux parents de Domitien; le consul Acilius Glabrio et d'autres romains illustres, paroissent avoir été chrétiens, Domitien sévit contre eux et fit la guerre au christianisme; c'est la seconde persécution, pendant laquelle saint Jean fut relégué dans l'île de Patmos. Elle cessa sous Nerva, prince très-doux, mais qui ne régna que deux ans.

Elle se renouvela sous Trajan, l'an 104; la lettre que Pline lui écrivit, et dans laquelle il déclare qu'en mettant les chrétiens à la torture, il n'a découvert aucun crime duquel ils fussent coupables, ne lui fit point changer d'avis: il répondit qu'il ne falloit pas rechercher les chrétiens, mais que, quand ils seroient dénoncés et convaincus, il falloit les punir.

On continua donc de tourmenter les chrétiens sous son règne et sous celui d'Adrien, pendant plus de vingt ans; ce fut par cette raison que Quadratus et Aristide présentèrent leurs apologies du christianisme, que nous n'avons plus. Elles firent impression, sans doute; puisqu'Eusèbe nous a conservé un rescrit de l'an 129, par lequel Adrien déclare à Minutius Fundanus, proconsul d'Asie, qu'il ne veut pas que l'on ait égard aux clameurs publiques ni aux calomnies intentées contre les chrétiens, à moins qu'on ne les prouve; qu'il faut même punir leurs calomniateurs.

Sous Marc-Antonin et Marc-Aurèle, princes d'ailleurs très-équitables, le désordre et la persécution ne laissèrent pas de continuer dans les provinces: Méliton, Apollinaire, Miltiade, présentèrent des apologies; elles sont malheureusement perdues: mais nous avons celles d'Athénagore et de saint Justin. Ils se plaignent avec raison de l'inexécution des ordres donnés par Adrien, et de ce que l'on met à mort des hommes que l'on ne peut convaincre d'aucun crime. Marc-Antonin sentit la justice de ces plaintes; vers l'an 152, il adressa aux magistrats de l'Asie une nouvelle ordonnance conforme à celle qu'avoit donnée son père, et défendit de punir les chrétiens pour la seule cause de leur religion.

Plusieurs critiques ont révoqué en doute le miracle de la légion fulminante, arrivé sous Marc-Aurèle, et le rescrit que ce prince adressa au sénat et au peuple romain pour les en informer, et leur défendre d'inquiéter les chrétiens au sujet de leur religion. Si ce fait étoit moins favorable au christianisme, on ne l'auroit pas attaqué. *Voyez* LÉGION FULMINANTE, et l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tome 9, *in*-12, page 370.

Les règnes de Commode, de Pertinax, de Didius Julianus, de Niger et d'Albin, furent un temps de désordres et de sédition, pendant lequel le peuple et les magistrats de province purent impunément donner carrière à leur haine contre les chrétiens.

Septime Sévère, si nous en croyons Tertullien, *ad Scapul.*, c. 4, donna son estime et sa confiance à plusieurs chrétiens, et résista plus d'une fois à la fureur du peuple animé contre eux; mais il n'en défendit pas moins l'exercice du judaïsme et du christianisme, selon son historien. *Spartian.*, *in vitâ Severi*, c. 17.

On ne sait comment en agirent Caracalla, Géta, Macrin et Héliogabale; mais Alexandre Sévère,

pendant un règne de treize ans, fut plus favorable à notre religion. Eusèbe et saint Jerôme disent que Mammée, sa mère, étoit chrétienne, et qu'elle eut une estime singulière pour Origène. Lampride prétend qu'Alexandre Sévère honoroit Jésus-Christ en particulier, et qu'il voulut lui faire bâtir un temple ; il est certain du moins qu'il ne persécuta point les chrétiens pendant tout son règne.

L'an 235, Maximin, son successeur et son ennemi, fit éclore la septième persécution, qui fut sanglante, mais qui, heureusement, ne dura que deux ans. Pupien, Balbin et les trois Gordiens n'eurent qu'un règne fort court; Philippe, qui les suivit, passe pour avoir été chrétien ; mais il étoit trop vicieux pour professer sincèrement une religion aussi sainte qu'est la nôtre : l'an 249, il fut vaincu et tué par Dèce, l'un des plus ardents persécuteurs du christianisme. Valérien, qui parvint à l'empire en 257, ne fut pas plus humain : Gallien, moins injuste, fit rendre aux chrétiens, trois ou quatre ans après, les églises qu'on leur avoit enlevées.

Mais la plus cruelle de toutes les persécutions est celle qu'ils souffrirent sous Dioclétien, Maximien et leurs collègues; elle commença l'an 303, après un intervalle de paix de quarante ans; elle dura près de dix ans, et fut générale dans tout l'empire. On ne doit pas être étonné de la quantité de martyrs, dont les Actes se rapportent à cette époque. L'orage ne cessa qu'en 311 ou 313, lorsque Constantin et Licinius donnèrent un édit qui ordonnoit la tolérance du christianisme. On peut juger, par la conduite de Licinius et par celle de Maximin, qu'ils portèrent cet édit malgré eux : la paix ne fut solidement rendue à l'Eglise que quand Constantin fut seul maître de l'empire, et professa notre religion.

Jusqu'à cette époque, la tolérance de quelques *empereurs* n'avoit pu contribuer en rien au progrès du christianisme; il étoit toujours regardé comme une religion proscrite par les lois, contre laquelle le peuple et les magistrats se croyoient toujours en droit de sévir. Les rescrits des *empereurs*, qui défendoient de punir les chrétiens, à moins qu'ils ne fussent coupables de quelque crime, furent très-mal exécutés, puisque nos apologistes le leur représentent; les gouverneurs de provinces, pour se rendre agréables au peuple, lui laissoient exercer impunément sa fureur.

Constantin, converti, n'accorda que la tolérance et l'exercice libre du christianisme; il fit rendre aux chrétiens les églises et les biens confisqués, donna sa confiance aux évêques, et accorda des immunités aux clercs; il fit chômer le dimanche, et abolit le supplice de la croix. Il défendit aux païens les cérémonies magiques destinées à faire du mal, mais il n'interdit point celles par lesquelles on vouloit faire du bien; il fit détruire quelques temples dans lesquels on commettoit des abominations, il laissa subsister les autres. Loin de vouloir faire aucune violence aux païens pour leur faire embrasser le christianisme et détruire l'idolâtrie, il déclara formellement qu'il ne vouloit forcer personne. Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. 2, c. 56 et 60; *Orat. ad SS. Cœlum*, c. 11. On ne peut pas citer un seul exemple d'un païen mis à mort pour cause de religion, ni même puni par des peines afflictives. Près d'un siècle après lui, sous Théodose le Jeune, l'an 423, nous trouvons encore une loi qui défend de faire aucune injustice ni aucune violence aux Juifs ni aux païens, lorsqu'ils sont paisibles et soumis aux

lois. T. 6, *Cod. Theod.*, page 295.

Quelle différence entre cette conduite et celle des *empereurs* précédents! Julien, qui voulut rétablir le paganisme, fut-il aussi modéré? Aujourd'hui les incrédules osent soutenir que le christianisme est redevable de ses progrès à la protection des *empereurs* chrétiens, et aux violences qu'ils ont exercées contre les païens pour l'établir. *Voyez* CHRISTIANISME, PERSÉCUTION.

Quelques censeurs de la doctrine des Peres ont blâmé Tertullien d'avoir dit dans son *Apologétique*, c. 21 : « Les césars auroient cru en » Jésus-Christ, s'ils n'étoient pas » nécessaires au siècle, ou si des » chrétiens pouvoient être césars. » Nous soutenons que Tertullien n'a pas eu tort. En effet, le pouvoir des *empereurs* étoit despotique, absolu, affranchi de toute loi, oppressif et souvent cruel; Tertullien comprenoit très-bien qu'un pareil gouvernement ne pouvoit pas s'accorder avec les maximes du christianisme : que des souverains, persuadés qu'une autorité aussi excessive *étoit nécessaire au siècle*, ne se résoudroient jamais à la faire plier sous les lois de l'Evangile. Il comprenoit aussi qu'un prince, véritablement chrétien, ne consentiroit jamais à exercer sur ses semblables une autorité tyrannique semblable à celle des césars. Cette pensée de Tertullien fut confirmée par l'événement. Dès que Constantin eut embrassé le christianisme, il mit par ses propres lois des bornes à son autorité; il eut le bon esprit de comprendre que le despotisme n'étoit plus nécessaire pour gouverner des sujets devenus chrétiens, disposés à obéir, non par la crainte, mais par devoir de conscience, et il ne se trompa point. *Voyez* CONSTANTIN.

EMPYRÉE, le plus haut des cieux, le lieu où les saints jouissent du bonheur éternel; il est ainsi nommé du grec ἐν, *dans*, et πῦρ, *feu* ou *lumière*, pour désigner la splendeur de ce séjour. Les conjectures des philosophes, des théologiens, et même de quelques Pères de l'Eglise, sur la création, la situation, la nature de cette heureuse demeure, ne nous apprennent rien; elle doit être l'objet de nos désirs et de nos espérances, et non de nos spéculations.

ENCÉNIES, rénovation. *Voyez* DÉDICACE.

ENCENS, ENCENSEMENT. L'usage des parfums est aussi ancien que le monde; il étoit surtout nécessaire dans les premiers âges, dans les pays chauds, et chez tous les peuples qui n'ont pas connu l'usage du linge; c'est encore aujourd'hui un des objets du luxe des Orientaux. Pour faire honneur à une personne, on parfumoit la chambre dans laquelle on la recevoit, *Cant.*, c. 1, ℣. 11; on répandoit de l'huile odoriférante sur sa tête; on parfumoit les habits de cérémonie. *Gen.*, c. 27, ℣. 27. Parmi les présents que Jacob envoya en Egypte à Joseph, il fit mettre des parfums, c. 43, ℣. 11; la reine de Saba fit présent à Salomon d'une quantité de parfums les plus exquis, *III. Reg.*, c. 10, ℣. 2 et 19; le roi Ezéchias en gardoit dans ses trésors, *Isaïe*, c. 39, ℣. 2; les femmes des Hébreux en faisoient grand usage, c'étoit une partie de leur luxe. Ruth se parfuma pour plaire à Booz, et Judith pour gagner les bonnes grâces d'Holopherne. S'abstenir des essences et des huiles odoriférantes, étoit une pratique de pénitence.

Les mages offrent à Jésus enfant de l'*encens*, comme une marque de respect. Jésus, invité à manger chez un pharisien, se plaint de ce

qu'on ne lui a pas parfumé la tête, comme on le faisoit aux personnes que l'on vouloit honorer. *Luc*, c. 7, ℣. 46. Marie, sœur de Lazare, n'y manqua point dans une occasion semblable. *Joan.*, c. 12, ℣. 3.

Dès que les odeurs agréables ont été un signe de respect et d'affection envers les hommes, on a conclu qu'elles devoient entrer aussi dans le culte de la Divinité. Dieu prescrit à Moïse la manière de composer le parfum qui doit être brûlé dans le tabernacle; il défend aux Israélites d'en faire de semblables pour leur usage. *Exod.*, c. 30, ℣. 34, 37. Une des fonctions des prêtres étoit de brûler l'*encens* sur l'autel des parfums. Isaïe prédit que les étrangers viendront rendre à Dieu leurs hommages dans son temple, y apporteront de l'or et de l'*encens*. *Isaï.*, c. 60, ℣. 6.

De là une onction faite avec des huiles parfumées est devenue un symbole de consécration; les mots *Oint*, *Christ*, *Messie*, qui ont le même sens, ont désigné une personne respectable, consacrée, chère au Seigneur. *Voyez* ONCTION.

Les païens brûloient aussi de l'*encens* dans leurs temples et aux pieds de leurs idoles; c'étoit un signe de respect et d'adoration. Jeter deux ou trois grains d'*encens* dans le foyer d'un autel, étoit un acte de religion : lorsqu'on pouvoit engager un chrétien à le faire, on regardoit cette action comme un signe d'apostasie.

Les apologistes du christianisme, Tertullien, Arnobe, Lactance, disent aux païens, *nous ne brûlons point d'encens;* de là certains critiques ont conclu que les premiers chrétiens ne faisoient point d'*encensement* dans les cérémonies de religion. Cependant le livre de l'Apocalypse, qui fait le tableau des assemblées chrétiennes, parle d'un ange qui tient devant l'autel un encensoir d'or, dont la fumée est le symbole des prières des saints qui s'élèvent jusqu'au trône de Dieu. *Apoc.*, c. 8, ℣. 3 et 4. Les païens, au lieu de prier leurs dieux avec ferveur, se contentoient de jeter de l'*encens* dans le foyer de l'autel; les chrétiens, plus religieux, adressoient au ciel les désirs de leur cœur, et ne regardoient l'*encens* que comme un symbole. Tel est évidemment le sens de Tertullien, *Apol.*, c. 30; de Lactance, l. 1, c. 20; l. 4, c. 3; l. 5, c. 20; d'Arnobe, l. 2, etc.

Dans les *Canons des apôtres*, dans les écrits de saint Ambroise, de saint Ephrem, dans les liturgies de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean Chrysostôme, il est fait mention des *encensements;* cet usage est donc de la plus haute antiquité, il s'est conservé chez les différentes sectes de chrétiens orientaux, de même que dans l'Eglise romaine.

Quelques auteurs modernes ont cru que l'on n'avoit introduit l'*encens* dans les assemblées religieuses que pour en écarter ou en corriger les mauvaises odeurs ; ils se sont trompés. Si l'on n'avoit point eu d'autre dessein, l'on se seroit contenté de faire brûler du parfum dans des cassolettes sans aucune cérémonie. Mais c'est le célébrant qui *encense* l'autel et les dons sacrés, et qui prononce des prières relatives à l'action qu'il fait. Ces prières mêmes attestent que l'*encens* est non-seulement un hommage rendu à Dieu, mais un symbole de nos saints désirs, de nos prières, de la bonne odeur ou du bon exemple que nous devons donner par notre conduite. Telle est l'idée qu'en ont eue les anciens qui en ont parlé.

Comme l'*encensement* est une marque d'honneur, on *encense*, dans la liturgie, les ministres de l'autel, les rois, les grands, le peuple; et comme la vanité se glisse malheureusement partout, cet en-

censement est devenu un droit honorifique, une prétention, souvent un sujet de procès ; mais cet abus ne prouve pas que l'usage de l'*encens* soit abusif en lui-même.

Dès que les parfums étoient une marque d'honneur pour les vivants, on s'en est aussi servi pour embaumer les morts, afin de préserver leurs corps de la corruption, et de les conserver plus long-temps. Le corps de Joseph fut embaumé à la manière des Egyptiens, et le corps du roi Asa fut exposé sur un lit de parade, avec beaucoup de parfums. *II. Paral.*, c. 16, ℣. 14. *Voyez* FUNÉRAILLES.

ENCENSOIR, vase ou instrument propre à brûler de l'encens et à en répandre la fumée. La description d'un *encensoir* appartient à la partie des arts. Il nous suffit d'observer que, selon toutes les apparences, les *encensoirs* dont on se servoit dans le temple de Jérusalem ne ressembloient point aux nôtres ; c'étoient plutôt de petits réchauds ou des cassolettes qu'on portoit à la main, ou que l'on plaçoit dans divers endroits du temple.

ENCHANTEMENT. L'on entend sous ce terme l'art d'opérer des prodiges par des chants ou par des paroles ; c'est la même chose que *charme*, dérivé de *carmen*, vers, poésie, chanson. Une des erreurs du paganisme, étoit de croire qu'il y avoit des paroles efficaces, des chansons magiques, par lesquelles on pouvoit opérer des choses surnaturelles. Cette pratique étoit sévèrement interdite aux Juifs. *Deut.*, c. 18. ℣. 11. Mais d'où a pu venir cette opinion fausse ? est-ce la religion qui y a donné lieu, comme les incrédules voudroient le persuader ?

Il est certain que l'on peut *enchanter* les serpents. Dans les Indes, il y a des hommes qui les prennent au son du flageolet, les apprivoisent, leur apprennent à se mouvoir en cadence. *Essais historiques sur l'Inde*, pag. 136. En Egypte, plusieurs les saisissent avec intrépidité, les manient sans danger, et les mangent. *Recherches philosophiques sur les Egyptiens*, tom. 1, sect. 3, p. 121. On prétend qu'autrefois ce secret étoit affecté à certaines familles d'Egyptiens, que l'on nommoit *psylles* : il y a sur ce nom un discours dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, tom. 10, *in*-12, pag. 431.

Dans le psaume 57, ℣. 3, David compare le pécheur endurci à l'aspic qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'*enchanteur*. Cette comparaison, comme l'on voit, n'est pas fondée sur une opinion fausse. Le Seigneur menace les Juifs de leur envoyer des serpents sur lesquels l'enchanteur n'aura aucun pouvoir. *Jerem.*, c. 8, ℣. 17. Il y a aussi plusieurs espèces d'oiseaux et d'autres animaux que l'on peut attirer, endormir, ou apprivoiser par des sifflements et par les inflexions de la voix

Quoique ces secrets soient très-naturels, ils ont dû paroître merveilleux aux ignorants. Le Beau raconte, dans ses *Voyages*, qu'ayant pris des oiseaux à la pipée, il fut regardé par les sauvages comme un *enchanteur*. Dans ces moments d'admiration, il n'a pas été difficile à des hommes rusés d'en imposer aux simples ; de leur persuader que par des chants et des paroles magiques, on pouvoit guérir les maladies, détourner les orages, rendre la terre fertile, etc. ; aussi aisément que l'on rendoit les serpents et les autres animaux dociles. Il n'en a donc pas fallu davantage pour établir l'opinion du pouvoir surnaturel des *enchantements*.

Dans le livre de l'Exode, les pratiques des magiciens de Pharaon sont nommées par la Vulgate des

enchantement ; mais il n est pas aisé de savoir si le mot hebreu peut signifier des chants ou des paroles; il désigne plutôt des *caracteres*.

Il ne faut pas oublier que toutes les superstitions étoient une conséquence naturelle du polythéisme et de l'idolâtrie, et que les philosophes païens en ont été infatués, aussi-bien que le peuple. *Voy.* CHARME, MAGIE.

A l'époque de la prédication de l'Evangile, la magie et les prestiges de toute espèce étoient communs parmi les païens et chez les Juifs ; les basilidiens et d'autres hérétiques en faisoient profession : il n'étoit donc pas aisé d'en désabuser les peuples. Constantin, devenu chrétien, ne défendit d'abord que la magie noire et malfaisante, les *enchantements* employés pour nuire à quelqu'un ; il n'établit aucune peine contre les pratiques destinées à produire du bien. Mais les Pères de l'Eglise s'élevèrent fortement contre toute espèce de magie, de sortiléges, etc. Ils firent voir que non-seulement ces pratiques étoient vaines et absurdes, mais que, si elles produisoient quelque effet, ce ne pouvoit être que par l'intervention du démon ; qu'y avoir recours ou y mettre sa confiance, c'étoit un acte d'idolâtrie, une espèce d'apostasie du christianisme. Ils recommandèrent aux fidèles de ne point employer d'autres moyens pour obtenir les bienfaits de Dieu, que la prière, le signe de la croix, les bénédictions de l'Eglise. Plusieurs conciles confirmèrent, par leurs décrets, les leçons des Pères, et prononcèrent l'excommunication contre tous ceux qui useroient de pratiques superstitieuses. *Voyez* Bingham, liv. 16, c. 5, tom. 7, pag. 235, etc.

Il y a de l'entêtement à soutenir que ces leçons et ces censures sont justement ce qui a donné plus d'importance à ces pratiques; que l'on en auroit désabusé plus efficacement les peuples, si l'on n'y avoit attaché que du mépris ; si l'on avoit eu recours à l'étude de l'histoire naturelle et de la physique. Mais c'est cette étude même, mal dirigée, qui avoit été la source du mal. Le polythéisme, qui avoit peuplé l'univers d'esprits, de génies, de démons, les uns bons, les autres mauvais, étoit né de faux raisonnements et de fausses observations de la nature ; le christianisme, en établissant la croyance d'un seul Dieu, sapoit cette erreur par les fondements. Les superstitions auroient été plus tôt détruites, si les Barbares du Nord, tous païens, ne les avoient pas fait renaître dans nos contrées. Quoi que l'on en puisse dire, la religion a plus contribué à déraciner les erreurs que l'étude de la physique ; les peuples sont incapables de cette étude, mais tous sont très-capables de croire en un seul Dieu. Lorsqu'un *charme* ou un *enchantement* ont pour objet de causer du mal à quelqu'un, on les nomme *maléfices*. Voyez ce mot.

ENCOLPE. *Voy.* RELIQUES.

ENCRATITES, hérétiques du second siècle, vers l'an 151. Ils eurent pour chef Tatien, disciple de saint Justin, martyr; homme éloquent et savant, qui, avant son hérésie, avoit écrit en faveur du christianisme. Son *Discours contre les Grecs* se trouve à la suite des ouvrages de saint Justin. Après la mort de son maître, Tatien tomba dans les erreurs des valentiniens, de Marcion, de Saturnin et des gnostiques. Il soutint qu'Adam n'étoit pas sauvé, que le mariage est une débauche introduite par le démon; de là ses sectateurs furent nommés *encratites*, continents ou abstinents. Ils s'abstenoient non-seulement de la chair des animaux,

mais du vin; ils ne s'en servoient pas même pour l'eucharistie, ce qui leur fit donner le nom d'*hydroparastes* et d'*aquariens;* on les appeloit encore *apotactiques* ou renonçants, *saccophores* et *sévériens*. Le vin, selon eux, est une production du démon, témoin l'ivresse de Noé et ses suites. Ils n'admettoient qu'une petite partie de l'ancien Testament, et ils l'expliquoient à leur manière.

Nous apprenons encore, par le témoignage des Pères, que Tatien admit les *éons* des valentiniens; qu'il distingua dans l'homme trois natures, l'esprit, l'âme et la matière; qu'il soutint que l'âme n'est pas immortelle de sa nature, mais qu'elle peut être préservée de la mort, ou ressusciter, et que l'âme qui a la connoissance de Dieu ne meurt pas. Il ne croyoit pas que le Fils de Dieu fût véritablement né de la Vierge Marie et du sang de David; il avoit composé une espèce d'harmonie ou concorde des quatre Evangiles, dans laquelle il avoit retranché les généalogies du Sauveur, données par saint Matthieu et par saint Luc; il nommoit cet ouvrage *Diatessaron*, c'est-à-dire *par les quatre*. On présume qu'il n'y enseignoit pas positivement ses erreurs, puisque du temps de Théodoret, par conséquent au cinquième siècle, cet ouvrage étoit encore lu, non-seulement par les hérétiques, mais par les catholiques, et que saint Ephrem fit un commentaire sur ce même ouvrage. C'étoit par conséquent une concorde des quatre Evangiles. Il y en a une version arabe à la bibliothèque du Vatican, qui a été apportée de l'Orient par le savant Assemani; mais il dit que c'est peut-être le *Monotessaron* d'Ammonius. On accuse enfin Tatien d'avoir changé plusieurs choses dans les Epîtres de saint Paul. Ses disciples se répandirent dans les provinces de l'Asie mineure, dans la Syrie, en Italie même, et jusque dans les environs de Rome. *Voyez* la *Dissertation sur Tatien*, à la fin de son *Discours contre les Grecs*, édit. d'Oxford.

C'est une question de savoir si, dans ce discours, Tatien a été orthodoxe touchant la nature de Dieu, la génération du Verbe, et la création du monde. Plusieurs protestants, en particulier Brucker, dans son *Histoire critique de la philosophie*, soutiennent que cet hérésiarque avoit, sur ces points de doctrine, la même opinion que les Orientaux; qu'il admettoit, non la création, mais les émanations des créatures: système qui ne s'accorde ni avec la simplicité de la nature divine, ni avec l'éternité du Verbe. Brucker blâme le savant Bullus d'avoir voulu expliquer, dans un sens orthodoxe, la doctrine de Tatien. Mosheim est de même avis. *Hist. Christ.*, sect. 2, § 61.

Nous convenons qu'en prenant à la rigueur, et dans le sens purement grammatical, tous les termes de cet auteur, on peut lui attribuer le système des émanations, et en tirer, par voie de conséquence, toutes les erreurs des philosophes orientaux; mais ce procédé est-il équitable?

1.° Lorsque les théologiens catholiques veulent en agir ainsi à l'égard des hérétiques, les protestants en font un crime et réclament contre cette rigueur; leur est-elle plus permise qu'aux catholiques?

2.° Le discours contre les gentils a été écrit avant que Tatien eût professé l'hérésie; on ne doit donc point en chercher le sens dans les erreurs qu'il enseigna dans la suite, ni dans celles de ses disciples. Prétendre qu'il avoit dissimulé ses erreurs auparavant, c'est une autre injustice qu'un protestant ne nous pardonneroit pas.

3.° Tatien fait profession d'avoir

appris les sciences des Grecs ; il ne parle point de celle des Orientaux ; ce qu'il nomme *philosophie des barbares*, est évidemment celle des chrétiens et des Hébreux. Jamais les Grecs ne se sont avisés de nommer *barbares* les Chaldéens et les Egyptiens, desquels ils avoient reçu leurs premières leçons.

4.° Les Peres du second et du troisième siècle attribuent les erreurs des valentiniens et des gnostiques, adoptées par Tatien, à la philosophie des Grecs, et non à celle des Orientaux ; ils étoient plus à portée d'en découvrir la source que les critiques du dix-huitième siècle, qui, de leur propre aveu, manquent de monument pour prouver ce qu'ils avancent. Sur quoi fondés se flattent-ils d'avoir mieux rencontré que les Peres?

5.° Tatien enseigne, dans son discours, plusieurs choses qui ne s'accordent point avec le système des *émanations*. Il dit, n. 5 : « Au » commencement Dieu étoit, et le » Verbe etoit en Dieu. Le Verbe » a été engendré par communica- » tion et non par séparation ; il est » le premier ouvrage du Pere et le » principe ou l'auteur du monde. » Il a produit tout ce qui a été fait, » et il s'est fait à lui-même sa ma- » tière..... La matière n'est » donc point sans commencement » comme Dieu, elle n'est ni co- » éternelle ni égale en puissance à » Dieu ; mais elle a été faite, non » par un autre, mais par le seul au- » teur de toutes choses, n. 7. Le » Verbe divin, Esprit engendré du » Pere, a fait, par sa puissance » intelligente, l'homme, image de » l'immortalité, et il avoit fait les » anges avant les hommes. »

Quiconque n'est pas aveuglé par la prévention voit dans ces paroles le dogme de la création, et non le système des *émanations*. Jamais aucun partisan de la philosophie orientale n'est convenu que la matière a eu un commencement, et qu'elle a été faite ; aucun n'a imaginé que la matière est sortie de Dieu pur esprit, par *émanation*. Vainement Brucker observe que Tatien ne dit point que la matière a été créée, mais qu'elle a été *engendrée*, *poussée dehors* ou *produite*, que tel est le sens des termes grecs Il a dû savoir que les Grecs, non plus que les autres peuples, n'ont point eu de terme sacré pour exprimer la création prise en rigueur, et qu'ils ont été forcés de se servir des termes usités dans leur langue.

Tatien dit qu'avant la naissance du monde, le Verbe étoit en Dieu, et qu'il étoit le commencement de toutes choses : donc il n'a point eu lui-même de commencement ; c'est pour cela qu'il a été engendré par communication, et non par séparation. Il dit que tous les autres êtres n'étoient en Dieu et dans le Verbe que par sa puissance intelligente : donc ils n'y étoient pas en substance, comme le Verbe étoit en Dieu : donc ils n'ont pas pu sortir par *émanation* comme le Verbe est émané de Dieu. Suivant les paroles de Tatien, la production de ces êtres est un acte de puissance, la génération du Verbe est par nécessité de nature ; ces êtres ont eu un commencement, le Verbe n'en a point eu : donc leur commencement est une création, et non une *émanation*. Si dans la suite Tatien admit les *éons* des valentiniens, et leur *émanation*, il avoit changé de doctrine. C'est bien assez de lui attribuer les erreurs dont les Pères l'ont chargé, sans lui en imputer encore d'autres que les anciens ne lui ont jamais reprochées. *Voyez* CRÉATION, PHILOSOPHIE, TATIEN, etc.

ENDURCISSEMENT. On peut citer un grand nombre de passages de l'Ecriture sainte dans lesquels

il est dit que Dieu endurcit les pécheurs. *Exod.*, c. 10, ℣. 1, Dieu dit : « J'ai endurci le cœur de » Pharaon et des Egyptiens, afin » de faire des miracles sur eux, et » d'apprendre aux Israélites que je » suis le Seigneur. » Nous lisons dans Isaïe, c. 33, ℣. 17 : « Vous » avez endurci notre cœur, afin de » nous ôter la crainte de vos châti- » ments. » Dans l'Evangile de saint Jean, c. 12, ℣. 40, il est dit que les Juifs ne pouvoient pas croire, parce que, selon la parole d'Isaïe, Dieu avoit aveuglé leurs yeux et endurci leur cœur, afin qu'ils ne fussent pas convertis. Saint Paul conclut, *Rom.*, c. 9, ℣. 18, que Dieu a pitié de qui il veut, et endurcit qui il lui plaît.

Fondé sur ces divers passages, saint Augustin soutient, contre les pélagiens, que l'*endurcissement* des pécheurs est un acte positif de la puissance de Dieu. Lorsque Julien lui répond que les pécheurs ont été abandonnés à eux-mêmes par la patience divine, et non poussés au péché par sa puissance, saint Augustin persiste à soutenir qu'il y a eu un acte de patience et un acte de puissance, *Contra Julian.*, l. 5, c. 3, n. 13; c. 4, n. 15. S'il y a, disent les incrédules, un blasphème horrible, c'est d'enseigner que Dieu est la cause du péché; telle est cependant la doctrine de Moïse, des prophètes, de l'Evangile, de saint Paul, des Pères de l'Eglise : il n'y manque rien pour être un article de foi du christianisme, comme l'a soutenu Calvin.

C'est à nous de démontrer le contraire : 1.° dans plusieurs autres endroits, l'Ecriture enseigne que Dieu ne veut point le péché, *Ps.* 3, ℣. 5; qu'il le déteste, *Ps.* 44, ℣. 8; qu'il est la justice même, et qu'il n'y a point en lui d'iniquité, *Ps.* 91, ℣. 16; qu'il n'a commandé à personne de mal faire, n'a donné lieu de pécher à personne, ne veut point augmenter le nombre de ses enfants impies et pervers. *Eccli.*, c. 15, ℣. 21, etc. Le sens équivoque du mot *endurcir*, peut-il obscurcir des passages aussi clairs ?

2.° Moïse répète plusieurs fois que Pharaon lui-même endurcit son propre cœur. *Exod.*, c. 7, ℣. 23; c. 8, ℣. 15. Jérémie reproche le même crime aux Israélites, c. 5, ℣. 3; c. 7, ℣. 26, etc. Moïse les exhorte à ne plus faire de même. *Deut.*, c. 10, ℣. 16; c. 15, ℣. 7. David, *Ps.* 94, ℣. 8; l'auteur des Paralipomènes, l. 2, c. 30, ℣. 8; saint Paul, *Heb.*, c. 3, ℣. 8 et 15; c. 4, ℣. 7, font la même leçon à tous les pécheurs; elle seroit absurde, si Dieu lui-même étoit l'auteur de l'*endurcissement*.

3.° C'est le propre, non-seulement de l'hébreu, mais de toutes les langues, d'exprimer comme *cause* ce qui n'est qu'*occasion*. On dit d'un homme qui déplaît, qu'il donne de l'humeur, qu'il fait enrager; d'un père trop indulgent, qu'il pervertit et perd ses enfants; d'une femme aimable, qu'elle rend un homme fou, etc.; souvent c'est contre leur intention; ils n'en sont donc pas la cause, mais seulement l'occasion. De même, les miracles de Moïse et les plaies de l'Egypte, étoient l'occasion et non la cause de l'*endurcissement* de Pharaon; la patience de Dieu produit souvent le même effet sur les pécheurs; Dieu le prévoit, le prédit, le leur reproche; ce n'est donc pas lui qui en est la cause directe. Il pourroit l'empêcher, sans doute; mais l'excès de leur malice n'est pas un titre pour engager Dieu à leur donner des grâces plus fortes et plus abondantes. Il les laisse donc s'endurcir, il ne les en empêche point; c'est tout ce que signifie le terme *endurcir*.

Quand il est question de crimes, de fléaux, de malheurs, le peuple se console en disant : *Dieu l'a voulu*,

cette façon de parler populaire signifie seulement que Dieu l'a permis, ne l'a pas empêché.

4.° Loin de réfuter cette réponse, saint Augustin l'a donnée et répétée dix fois. Il dit que Pharaon s'endurcit lui-même, et que la patience de Dieu en fut l'occasion, *Lib. de Grat. et lib. Arb.*, n. 45; *Lib.* 83, *quæst.* q. 18 et 24; *Serm.* 57, n. 8, *in Ps.* 104, n. 17. « Dieu, » dit-il, *endurcit*, non en donnant » de la malice au pécheur, mais en » ne lui faisant pas miséricorde, » *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 3, n. 1. » Ce n'est donc pas qu'il lui donne » ce qui le rend plus méchant, » mais c'est qu'il ne lui donne pas » ce qui le rendroit meilleur, *Lib.* » 1. *ad Simplic.*, q. 2, n. 15; c'est-» à-dire une grâce aussi forte qu'il » la faudroit pour vaincre son obs-» tination dans le mal. » *Tract.* 53, *in Joan.*, n. 6 et suiv

En cela même consiste l'*acte de puissance* que Dieu exerce pour lors; cette puissance ne brille nulle part avec plus d'éclat que dans la distribution qu'elle fait de ses grâces, en telle mesure qu'il lui plaît. « Pélage, dit-il, nous répondra, » peut-être, que Dieu ne force » personne au mal, mais qu'il aban-» donne seulement ceux qui le mé-» ritent, et il aura raison. » *Lib. de Nat. et Grat.*, c. 23, n. 25. Cela est formel.

C'est par ces passages qu'il faut expliquer ce qui paroîtroit plus dur dans d'autres endroits des ouvrages de ce Père. Sous ses yeux même, les évêques d'Afrique ont décidé que Dieu *endurcit*, non parce qu'il pousse l'homme au péché, mais parce qu'il ne le tire pas du péché, *ann.* 423, *Epist. Synod.*, c. 11. Lorsqu'on objecte à saint Prosper, que, selon saint Augustin, Dieu pousse les hommes au péché, il répond que c'est une calomnie : « Ce » ne sont pas là, dit-il, les œuvres » de Dieu, mais du diable; les pé-» cheurs ne reçoivent pas de Dieu » l'augmentation de leur iniquité, » mais ils deviennent plus mé-» chants par eux-mêmes. » *Ad Capit. Gallor.*, *Resp.* 11 *et Sent.* 11.

Long-temps auparavant, Origène avoit expliqué, dans le même sens, les passages de l'Ecriture que nous objectent les incrédules; saint Basile et saint Grégoire de Nazianze recueillirent ce qu'il en avoit dit. *Philocal.*, c. 24 et suiv. Saint Jean-Chrysostôme confirma cette doctrine, en expliquant l'Epître de saint Paul aux Romains, et saint Jerôme la suivit dans son *Commentaire sur Isaïe*, ch. 63, ℣. 17. Tous les Pères l'ont soutenu contre les marcionites et contre les manichéens; ils ont enseigné constamment que Dieu laisse endurcir le pécheur, non en lui refusant toute grâce, mais parce qu'il ne lui donne pas une grâce aussi forte et aussi efficace qu'il le faudroit pour vaincre son obstination dans le péché. *Voyez* saint Irénée, *contra Hær.*, l. 4, c. 29; Tertull., *adv. Marcion.*, l. 2, c. 14, etc.

Si quelques théologiens modernes, qui se paroient du nom d'*augustiniens*, l'ont entendu autrement, leur entêtement ne prouve pas plus que celui de Calvin.

Par-là nous voyons en quel sens il est dit, dans les Livres saints et dans les écrits des Pères, que Dieu *abandonne* les pécheurs, qu'il délaisse les nations infidèles, qu'il livre les impies à leur sens réprouvé, etc. Cela ne signifie point que Dieu les prive absolument de toute grâce, mais qu'il ne leur en accorde pas autant qu'aux justes; qu'il ne leur donne pas autant de secours qu'il l'a fait autrefois, ou qu'il ne leur donne pas des grâces aussi fortes qu'il le faudroit pour vaincre leur obstination.

En effet, c'est un usage commun dans toutes les langues, d'exprimer en termes absolus ce qui n'est vrai

que par comparaison; aussi lorsqu'un père ne veille plus avec autant de soin qu'il le faisoit autrefois, et qu'il le faudroit, sur la conduite de son fils, on dit qu'il l'abandonne, qu'il le livre à lui-même; s'il témoigne à l'aîné plus d'affection qu'au cadet, on dit que celui-ci est délaissé, négligé, pris en aversion, etc. Ces façons de parler ne sont jamais absolument vraies, et personne n'y est trompé, parce que l'on y est accoutumé.

Une preuve que tel est le sens des écrivains sacrés, c'est que dans une infinité d'endroits ils nous disent que Dieu est bon à l'égard de tous, qu'il a pitié de tous, qu'il n'a de l'aversion pour aucune de ses créatures, que ses miséricordes se répandent sur tous ses ouvrages, etc. Les pécheurs les plus endurcis ne sont pas exceptés. *Eccli*, c. 5, ℣. 3 : « Ne dites pas, *Que pouvois-* » *je faire?* ou, *Qui m'humiliera à* » *cause de mes actions?* Dieu ven- » gera certainement le mal, c. 15, » ℣. 11. Ne dites pas, *Dieu me* » *manque.... c'est lui qui m'a égaré,* » il n'a pas besoin des impies..... » Si vous voulez garder ses com- » mandements, ils vous mettront » en sûreté..... Il ne donne lieu de » pécher à personne. » *Dieu me manque*, signifie évidemment *Dieu me laisse manquer de grâce* ou de force, et selon l'auteur sacré, c'est un blasphème : donc les pécheurs, même endurcis, ne peuvent pas le dire. Saint Augustin, *L. de Grat. et lib. Arb.*, c. 2, n. 3, se sert de ce passage pour réfuter ceux qui rejetoient sur Dieu la cause de leurs péchés; il n'a donc pas cru qu'aucun pécheur, même endurci, pût alléguer ce prétexte. *In Ps.* 54, n. 4, il dit, qu'il ne faut désespérer de la conversion de personne, si ce n'est du démon. Dans ses *Confessions*, l. 8, c. 11, n. 27, il se dit à lui-même : « Jette-toi entre les » bras de ton Dieu, ne crains rien, » il ne se retirera pas, afin que tu » tombes, etc. » Encore une fois, s'il est arrivé à saint Augustin de ne pas s'exprimer toujours avec autant d'exactitude que dans ces passages, cela ne prouve rien; c'est à ceux-ci et à d'autres qu'il faut s'en tenir, puisqu'ils sont fondés sur l'Ecriture sainte, et dictés par le bon sens.

On doit raisonner de même sur ceux dans lesquels il est dit que Dieu *aveugle* les pécheurs, puisque l'Ecriture nous enseigne qu'ils sont aveuglés par leur propre malice. *Sap.*, cap. 2, ℣. 21. « Dieu, dit » encore saint Augustin, aveugle et » endurcit les pécheurs en les aban- » donnant, et en ne les secourant » pas. » *Tract.* 53, *in Joan.*, n.° 6. Or, nous venons de voir en quel sens Dieu les abandonne et ne les secourt pas.

Mais il y a quelques-uns de ces passages qui méritent une attention particulière. Dans *Isaïe*, chap. 6, ℣. 9, Dieu dit au prophète : « Va, » et dis à ce peuple : Ecoutez et » n'entendez pas, voyez et gardez- » vous de connoître. Aveugle le » cœur de ce peuple, appesantis ses » oreilles et ferme-lui les yeux, » de peur qu'il ne voie, n'entende, » ne comprenne, ne se convertisse, » et que je ne le guérisse. Jusques » à quand, Seigneur? Jusqu'à ce » que ses villes soient sans habi- » tants, et sa terre sans culture. » Isaïe n'avoit certainement pas le pouvoir de rendre les Juifs sourds et aveugles; mais Dieu lui ordonnoit de leur reprocher leur stupidité, et de leur prédire ce qui arriveroit. Ainsi, *aveugle ce peuple*, signifie simplement, *dis-lui et reproche-lui qu'il est aveugle*, etc.

L'Evangile fait plus d'une fois allusion à cette prophétie. Dans *saint Matthieu*, chap. 13, ℣. 13, Jésus-Christ dit des Juifs : « Je leur » parle en paraboles, parce qu'ils » regardent et ne voient pas, ils

» écoutent et ils n'entendent ni ne » comprennent pas. Ainsi s'accomplit en eux la prophétie d'Isaïe, » qui a dit : Vous écouterez et n'entendrez pas, etc. En effet, le cœur » de ce peuple est appesanti, ils » écoutent grossièrement, ils ferment les yeux, de peur de voir, » d'entendre, de comprendre, de se » convertir et d'être guéris. » Dans *saint Marc*, c. 4, ℣. 12, le Sauveur dit à ses disciples : « Il vous » est donné de connoître les mystères du royaume de Dieu ; mais » pour ceux qui sont dehors, tout » se passe en paraboles, *afin que* » voyant ils ne voient pas, qu'écoutant ils n'entendent pas, qu'ils » ne se convertissent pas, et que » leurs péchés ne leur soient point » remis. » Dans *saint Jean*, ch. 12, ℣. 39, il est dit des Juifs, que malgré la grandeur et la multitude des miracles de Jésus-Christ, « ils » ne pouvoient pas croire, parce » qu'Isaïe a dit : Il a aveuglé leurs » yeux et endurci leur cœur, de » peur qu'ils ne voient, n'entendent, » ne se convertissent, et que je ne » les guérisse. » Saint Paul applique encore aux Juifs cette prophétie, *Act.*, cap. 18, ℣. 25, et *Rom.*, c. 11, ℣. 8.

Il suffit de comparer ces divers passages pour en prendre le vrai sens ; saint Matthieu s'est exprimé d'une manière qui ne fait aucune difficulté ; mais comme le texte de saint Marc paroît plus obscur, les incrédules s'y sont attachés, et ils en concluent que, suivant cet évangéliste, Jésus-Christ parloit exprès en paraboles, *afin que* les Juifs n'y entendissent rien, et refusassent de se convertir.

1.° Il est clair qu'au lieu de lire dans le texte, *afin que*, il faut traduire, *de manière que* : c'est la signification très-ordinaire du grec ἵνα, et du latin *ut*, et cette traduction fait déjà disparoître la plus grande difficulté : « Pour ceux qui sont dehors, tout se passe en paraboles, » *de manière qu'en* voyant ils ne » voient pas, etc. » C'est précisément le même sens que dans saint Matthieu.

2.° Il n'est pas moins évident que des paraboles, c'est-à-dire des comparaisons sensibles, des apologues, des façons de parler populaires et proverbiales, étoient la manière d'instruire la plus à portée du peuple, et la plus capable d'exciter son attention : non-seulement c'étoit le goût et la méthode des anciens, et surtout des Orientaux ; mais c'est encore aujourd'hui parmi nous le genre d'instruction que le peuple saisit le mieux : ce seroit donc une absurdité de supposer que Jésus-Christ s'en servoit afin de n'être ni écouté ni entendu.

3.° Pourquoi étoit-il donné aux apôtres de connoître les mystères du royaume de Dieu, et pourquoi cela n'étoit-il pas accordé de même au commun des Juifs ? Parce que les apôtres interrogeoient leur maître en particulier, afin d'apprendre de lui le vrai sens de ces paraboles ; l'Evangile leur rend ce témoignage. Les Juifs, au contraire, s'en tenoient à l'écorce du discours, et ne se soucioient pas d'en savoir davantage. Loin de chercher à se mieux instruire, ils fermoient les yeux, ils se bouchoient les oreilles, etc., parce qu'ils n'avoient aucune envie de se convertir. *Tout se passoit donc en paraboles* à leur égard ; ils se bornoient là, et n'alloient pas plus loin ; *de manière* qu'ils écoutoient sans rien comprendre, etc. C'étoit donc un juste reproche que Jésus-Christ leur faisoit, et non une tournure malicieuse dont il usoit à leur égard.

Mais saint Jean dit qu'ils ne pouvoient pas se convertir ; d'accord. « Si l'on me demande, dit à ce » sujet saint Augustin, pourquoi » ils ne le pouvoient pas, je réponds » d'abord, parce qu'ils ne le vou-

» loient pas. » *Tract.* 53 *in Joan.*, n. 6. En effet, lorsque nous parlons d'un homme qui a beaucoup de répugnance à faire une chose, nous disons, *qu'il ne peut pas* s'y résoudre ; cela ne signifie point qu'il n'en a pas le pouvoir. Ce seroit encore une absurdité de prétendre que les Juifs ne pouvoient pas croire, parce qu'Isaïe avoit prédit leur incrédulité; en quoi cette prédiction pouvoit-elle influer sur leurs sentiments ?

A la vérité, saint Jean semble attribuer cette incrédulité à Dieu lui-même : *Il a aveuglé leurs yeux et endurci leur cœur*, etc. Mais cet évangéliste savoit que le passage d'Isaïe étoit très-connu, qu'il n'étoit pas nécessaire de copier servilement la lettre, pour en faire prendre le sens. Or, nous avons vu que dans ce prophète, *aveugle ce peuple*, signifie, déclare-lui qu'il est aveugle, et reproche-lui son aveuglement. *Voy.* CAUSE FINALE, GRACE, § 3, PARABOLE, PÉCHÉ, etc.

ÉNERGIQUES ou ÉNERGISTES, nom donné, dans le seizième siècle, à quelques sacramentaires, disciples de Calvin et de Mélanchton, qui soutenoient que l'eucharistie n'est que l'*énergie* ou la vertu de Jésus-Christ, et non son propre corps et son propre sang.

ÉNERGUMÈNE, homme possédé du démon. Quelques auteurs, anciens et modernes, ont soutenu que ce terme, dans l'Ecriture sainte, signifie seulement des personnes qui contrefont les actions du démon, et operent des choses surprenantes qui paroissent surnaturelles. Nous prouverons le contraire aux mots POSSÉDÉ et POSSESSION. Le concile d'Orange exclut de la prêtrise les *énergumènes*, et les prive des fonctions de leur ordre, lorsque la possession est postérieure à leur ordination.

L'usage de l'Eglise primitive étoit de tenir les *énergumènes* dans la classe des pénitents, de faire pour eux des prières particulières et des exorcismes. Comme la plupart étoient des païens, lorsqu'ils étoient guéris, ils se faisoient instruire, et ordinairement ils recevoient le baptême. *Voyez* Bingham, liv. 3, c. 4, § 6, tome 2, p. 26.

ENFANCE. Filles de l'*Enfance* de Jésus-Christ. Congrégation, dont le but étoit l'instruction des jeunes filles et le secours des malades. On n'y recevoit point de veuves, on n'épousoit la maison qu'après deux ans d'essai, on ne renonçoit point aux biens de famille en s'attachant à l'institut; il n'y avoit que les nobles qui pussent être supérieures. Quant aux autres emplois, les roturières pouvoient y prétendre ; plusieurs cependant étoient abaissées à la condition de suivantes, de femmes de chambre et de servantes

Cette communauté bizarre commença à Toulouse en 1657. Ce fut un chanoine de cette ville qui lui donna, dans la suite, des réglements qui ne réparerent rien; on y observa d'en bannir les mots *dortoir*, *chauffoir*, *réfectoire*, qui sentoient trop le monastère. Ces filles ne s'appeloient point *sœurs ;* elles prenoient des laquais, des cochers ; mais il falloit que ceux-ci fussent mariés, et que les premiers n'eussent point servi de filles dans le monde : elles ne pouvoient choisir un régulier pour confesseur.

Le chanoine de Toulouse soutenant, contre toute remontrance, la sagesse profonde de ses réglements, et n'en voulant pas démordre, le roi Louis XIV cassa l'institut, et renvoya les *filles de l'Enfance* chez leurs parents : elles avoient alors cinq ou six établissements, tant en Provence qu'en Languedoc.

ENFANT. C'est aux philosophes moralistes de démontrer quels sont les devoirs réciproques des pères et des *enfants* selon la loi naturelle; mais nous sommes chargés de faire voir que la religion révélée y a sagement pourvu dès le commencement du monde, et a prévu d'avance les erreurs dans lesquelles sont tombés à cet égard la plupart des peuples, et même les philosophes les plus célèbres.

La première mère du genre humain a montré à tous les parents l'idée qu'ils doivent avoir de leurs *enfants*, lorsqu'elle dit, à la naissance de son fils aîné : *Dieu m'accorde la possession d'un homme*, et qu'elle répéta en mettant Seth au monde : *Dieu me donne celui-ci pour remplacer Abel. Genèse*, ch. 4, ℣. 1 et 15. Deux époux qui reçoivent leurs *enfants* comme un bienfait que Dieu leur accorde, comme un dépôt duquel ils doivent lui rendre compte, ne seront pas tentés de les laisser périr, d'en négliger l'éducation, beaucoup moins de les exposer, de les détruire, de les vendre, comme on a fait chez des nations qui sembloient d'ailleurs instruites et policées.

De là même il s'ensuit que les devoirs des *enfants* ne sont pas seulement fondés sur la reconnoissance, mais sur l'ordre que Dieu a établi pour le bien commun du genre humain. Quand même les pères et mères manqueroient aux obligations que Dieu leur impose, les *enfants* ne seroient pas dispensés pour cela de l'obéissance, de l'attachement, des services qu'ils leur doivent. La loi que Dieu leur a prescrite est confirmée par les effets qu'il a voulu attacher à la bénédiction ou à la malédiction des pères; nous en voyons l'exemple dans le sort de Cham, d'Esaü, des divers *enfants* de Jacob.

Nous n'avons pas besoin de réflexions profondes, pour réfuter les incrédules qui ont décidé que les *enfants* ne doivent plus rien à leurs pères et mères, dès qu'ils sont assez grands et assez forts pour se passer d'eux; que l'autorité paternelle finit dès qu'un *enfant* est en état de se gouverner lui-même. Si cela étoit vrai, quels seroient les parents assez insensés pour prendre la peine d'élever des *enfants?* Quel motif pourroit les y engager? En voulant favoriser la liberté des *enfants*, on met donc leur vie en danger. Si cette morale détestable avoit été suivie dès l'origine, le genre humain auroit été étouffé dès le berceau. *V.* PÈRE.

Nous ne citerons point les lois que Dieu avoit portées par Moïse, pour rendre sacrés et inviolables les devoirs de la paternité et de la filiation; nous nous contentons d'observer que la circoncision, par laquelle un *enfant* recevoit le sceau des promesses faites à la postérité d'Abraham, l'offrande des premiers-nés qui rappeloit aux Israélites un miracle signalé fait en faveur de leurs *enfants*, le rachat qu'il falloit en faire, le sacrifice que les femmes devoient offrir après leurs couches, étoient autant de leçons qui devoient redoubler l'affection et l'attention des parents. Aussi ne voyons-nous point chez les Juifs le même désordre, la même barbarie qui régnoient chez les nations païennes, où l'on ne faisoit pas plus de cas d'un *enfant* nouveau-né que du petit d'un animal.

Dans le christianisme, par le baptême, un *enfant* devient fils adoptif de Dieu, frère de Jésus-Christ, héritier du ciel, membre de l'Eglise, par conséquent doublement cher à ses parents. C'est un dépôt duquel ils sont responsables à Dieu, à l'Eglise, à la société. Par cette institution salutaire, Jésus-Christ a pourvu, non-seulement à la conservation et à la vie, mais à l'état civil et aux droits légitimes des *enfants*. Une charité ingénieuse et

active a fait élever des asiles pour les orphelins, pour les *enfants* abandonnés, pour ceux des pauvres; la religion, devenue leur mère, supplée à l'impuissance, ou répare la cruauté des parents. Elle seule a su nous apprendre ce que c'est qu'un homme, ce qu'il vaut, ce qu'il doit être un jour; elle a aussi réfuté d'avance les rêveries philosophiques sur la dissolubilité du mariage, sur les bornes de l'autorité paternelle, sur les prétendus droits des *enfants*, etc.

Lorsque les païens eurent la malice de publier que les chrétiens égorgeoient un *enfant* dans leurs assemblées, nos apologistes réfutèrent cette calomnie, et firent retomber ce crime sur les accusateurs. Comment, disent-ils, ose-t-on nous charger d'un homicide, nous qui avons horreur, non-seulement d'ôter la vie à un *enfant*, mais de l'empêcher de naître, de l'exposer, de mettre sa vie en danger? C'est parmi vous que ces désordres sont communs, vous les commettez sans honte et sans remords.

Saint Justin, *Apol.* 1, n. 27; Tertullien, *Apologet.*, c. 9; Lactance, *Divin. Instit.*, lib. 6, c. 9; lib. 6, c. 20, rendent témoignage de ce fait, et reprochent aux païens leur barbarie.

Le philosophe, qui a écrit de nos jours que chez les Romains il n'étoit pas nécessaire de fonder des maisons de charité pour les *enfants* trouvés, parce que personne n'exposoit ses *enfants*, et que les maîtres prenoient soin de ceux de leurs esclaves, en a grossièrement imposé. Les Romains, sans doute, nourrissoient ordinairement les enfants de leurs esclaves, parce qu'ils les regardoient comme du bétail destiné à leur service; pour leurs propres *enfants* nouveau-nés, ils ne faisoient aucun scrupule de les mettre à mort ou de les exposer. Il est constant que chez les Grecs et chez les Romains, lorsqu'un *enfant* venoit au monde, on le mettoit aux pieds de son père; s'il le relevoit de terre, il étoit censé le reconnoître; de là est née l'expression, *tollere*, ou *suscipere liberos;* s'il tournoit le dos, l'*enfant* étoit mis à mort ou exposé. Un jurisconsulte du dernier siècle a fait un traité, *de Jure exponendi liberos* Parmi ces *enfants* exposés, la plupart périssoient par le froid et par la faim; s'ils étoient recueillis et élevés par quelqu'un, les garçons étoient destinés à l'esclavage, et les filles à la prostitution.

Constantin, devenu chrétien, porta deux lois qui sont encore dans le code théodosien: l'une ordonne de fournir des fonds du trésor public aux pères surchargés d'*enfants*, afin de leur ôter la tentation de les tuer, de les exposer ou de les vendre; la seconde accorde tout droit de propriété, sur les enfants exposés, à ceux qui ont eu la charité de les recueillir et de les élever: triste monument de la barbarie qui régnoit chez les païens.

La religion chrétienne rétablit les droits de l'humanité; les canons des anciens conciles portent la peine d'excommunication contre ceux qui auroient la cruauté d'exposer les *enfants*, de leur ôter la vie, ou de les empêcher de naître. Bientôt la charité éleva des hôpitaux pour les recueillir; ces maisons furent nommées *brephotrophia*, lieux destinés à nourrir les *enfants*. Il n'est donc pas nécessaire, chez les nations chrétiennes, que tous les *enfants* soient déclarés *enfants* de l'état, comme l'ont désiré certains philosophes; tous sont *enfants* de la religion, leur sort est encore meilleur. Les états, les gouvernements, ont souvent méconnu le prix des hommes; notre religion ne l'a jamais oublié. Sur la nécessité de baptiser les *enfants*, *voyez* Baptême, § 3.

En assurant le sort des *enfants*, les lois ecclésiastiques confirmèrent aussi l'autorité légitime des pères ; elles ôtèrent aux *enfants* la liberté de disposer d'eux-mêmes, de contracter mariage, ou d'entrer dans l'état monastique sans le consentement de leurs parents. *Voyez* Bingham, l. 16, c. 9 et 10, tome 7, p. 380, 397, 405.

Enfants de Dieu. A proprement parler, tous les hommes sont *enfants de Dieu*, puisqu'il est le créateur et père de tous ; mais parmi ceux qui ont vécu dans le premier âge du monde, l'Ecriture distingue les *enfants de Dieu* d'avec les *enfants* des hommes. Il paroît que par les premiers elle entend les adorateurs de Dieu, ceux qui se distinguoient par leur piété et par leur vertu, en particulier les descendants d'Enos. Les seconds sont ceux qui joignoient à l'irréligion des mœurs très-corrompues. Les alliances qui se firent entre les uns et les autres rendirent cette corruption générale, et furent la cause du déluge universel. *Gen.*, c. 6.

Dans les écrits de l'ancien Testament, le nom d'*enfants de Dieu* est donné aux Israélites, parce que Dieu les avoit adoptés pour son peuple, *Deut.*, c. 14, ℣. 1 ; *Isaïe*, c. 1, ℣. 2 ; et saint Paul le fait remarquer, *Rom.*, c. 9, ℣. 4. Il est donné en particulier aux prêtres et aux lévites, *Ps.* 28, ℣. 1. Les juges du peuple sont appelés les *enfants* du Très-Haut, *Ps.* 81, ℣. 6. Ce titre paroît désigner les anges ; *Ps.* 88, ℣. 7, *Dan.*, chap. 3, ℣. 92 ; *Job*, chap. 1, ℣. 6, etc.

Dans le nouveau, il a une signification plus sublime ; il désigne une adoption plus étroite, et des bienfaits plus précieux que ceux que Dieu avoit daigné accorder aux Juifs : saint Paul se sert de cette réflexion pour exciter les fidèles à la reconnoissance envers Dieu, et à la pureté de mœurs, *Rom.*, c. 8, ℣. 14 et suiv. ; *Gal.*, cap. 4, ℣ 22 etc.

Enfants punis du péché de leur père. Plusieurs philosophes modernes ont décidé que, quand on met en question si Dieu peut, sans injustice, punir les *enfants* du péché de leur père, et en quel sens, on fait une demande honteuse et absurde ; ils ont voulu le prouver par une maxime tirée de l'*Esprit des lois* : nous appelons de cette décision.

Un souverain, pour crime de rébellion, est en droit de dégrader un gentilhomme, de confisquer ses biens, de l'envoyer au supplice ; ses *enfants* nés et à naître se trouvent déchus de la noblesse, de l'héritage et de la fortune dont ils auroient joui sans le crime de leur père ; ils en portent donc la peine, il n'y a point là d'injustice. Il est du bien commun qu'un criminel puisse être puni, non-seulement dans sa personne, mais dans celle de ses *enfants*, qui doivent lui être chers ; c'est un frein de plus contre le crime. A plus forte raison Dieu peut-il agir de même

A la vérité, ce seroit une cruauté de mettre à mort des *enfants* à cause du crime de leur pere ; un tyran seul est capable de cette barbarie. Les souverains, les magistrats, n'ont droit de vie et de mort que pour un crime personnel ; le bien de la société n'exige rien davantage ; ils ne peuvent dédommager un *enfant* de la perte de sa vie ; en la lui ôtant, ils priveroient peut-être la société d'un membre qui l'auroit utilement servie dans la suite. Dieu, au contraire, est le souverain maître de la vie et de la mort ; indépendamment de tout crime, il peut dédommager dans l'autre vie ceux qu'il prive de la vie présente ; lui seul sait pourvoir au bien général de la société, et en reparer les pertes. Il est donc faux que Dieu soit injuste dans aucun

sens, lorsqu'il punit de mort les *enfants* à cause du crime de leur père.

Il avoit dit aux Juifs : « Je suis » le Dieu fort et jaloux, qui recher- » che l'iniquité des pères sur les » *enfants* jusqu'à la troisième et à » la quatrième génération *de ceux* » *qui me haïssent.* » *Exod.*, c. 20, ℣. 5; *Deut.*, c. 5, ℣. 9. Il les avoit menacés de les faire périr à cause de leurs péchés et de ceux de leurs pères, *Levit.*, c. 26, ℣. 39. Cependant il semble dire le contraire par Ezéchiel ; ce prophète emploie un chapitre entier à réfuter le proverbe des Juifs captifs à Babylone : « Nos pères ont mangé le raisin vert, » et c'est nous qui en avons les » dents agacées.» Il leur soutient de la part de Dieu, que cela est faux ; il leur oppose cette maxime absolue : « Celui qui péchera est celui » qui mourra : je jugerai chacun » selon ses œuvres. » *Ezech.*, c. 18. Comment concilier ces divers passages ?

Très-aisément : il y est question des adultes et non des *enfants* en bas âge ; cela est clair par les termes dans lesquels ils sont conçus. Dieu menace de punir jusqu'à la quatrième génération *ceux qui le haïssent*, ceux qui imitent les péchés de leurs pères, et non ceux qui s'en corrigent : conséquemment Ezéchiel soutient aux Juifs captifs, qu'ils portent la peine, non des péchés de leurs pères, mais de leurs propres crimes ; que s'ils se corrigent, Dieu cessera de les affliger. C'est la réfutation de la maxime des Juifs modernes, qui disent que, dans toutes leurs calamités, il entre toujours au moins une once de l'adoration du veau d'or.

Cela n'empêche pas que les *enfants* en bas âge ne se trouvent enveloppés dans un fléau général, tel que le déluge, la ruine de Sodome, une contagion, etc. Il faudroit un miracle pour que cela ne fût pas, et Dieu n'est certainement pas obligé de le faire.

Enfants dévorés par les Ours. *Voyez* Elisée.

Enfants dans la fournaise. Il est dit, dans le livre de Daniel, chap. 3, que Nabuchodonosor fit jeter dans une fournaise ardente trois jeunes Hébreux qui n'avoient pas voulu adorer la statue d'or qu'il avoit fait élever ; qu'ils furent miraculeusement conservés dans les flammes, qu'ils en sortirent sains et saufs ; que le roi, frappé de ce prodige, le fit publier par un édit adressé à tous ses sujets.

La prière et le cantique que ces trois jeunes hommes prononcèrent à cette occasion, et que l'Eglise répète encore, ne se trouvent plus dans le texte hébreu de Daniel ; ils ont été tirés de la version de Théodotion et mis dans la Vulgate. Mais ils sont dans la traduction grecque de Daniel, faite par les Septante, qui a été imprimée à Rome en 1772, et qui a été copiée autrefois sur les Tétraples d'Origène. Ainsi, l'on ne peut plus douter que cette partie du chapitre 3 n'ait été dans l'original hébreu. Saint Athanase recommande aux vierges de dire ce cantique dès le matin ; saint Jean-Chrysostôme atteste qu'il est chanté dans toute l'Eglise, et le quatrième concile de Tolède ordonne de le chanter tous les dimanches, et dans l'office des martyrs. Bingham, l. 14, c. 2, § 6, tome 6, p. 47.

Enfants trouvés. Le sort de ces malheureuses victimes de l'incontinence étoit autrefois abandonné aux seigneurs sur les fiefs desquels on les avoit exposés ; mais l'intérêt, qui prévaut presque toujours sur les sentiments d'humanité, fit négliger de pourvoir à leur conservation : la plupart auroient péri, si la religion n'étoit venue à leur secours. L'évêque et le chapitre de

Paris donnèrent les premiers l'exemple de la charité à cet égard; ils destinèrent une maison placée près de l'église cathédrale pour recevoir ces *enfants* qui furent d'abord nommés *les pauvres enfants trouvés de Notre-Dame*. Charles VI rendit témoignage de cette bonne œuvre, et y appliqua un legs, dans son testament, l'an 1536; un arrêt du parlement, du 13 août 1552, condamna les seigneurs à y contribuer.

Par le zèle de saint Vincent de Paul, les Sœurs de la charité qu'il venoit d'instituer se chargèrent d'en prendre soin. Après plusieurs translations, ces *enfants* ont été placés vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu, et l'on a conservé, dans l'église de Notre-Dame, l'espèce de couche sur laquelle ils implorent les aumônes des fidèles. *Voyez* les *Recherches sur Paris*, par M. Jaillot, tome 1, p. 96 et suiv

Dans plusieurs villes du royaume, il y a des hôpitaux semblables pour les recevoir, et des religieuses du Saint-Esprit qui se consacrent à élever ces *enfants;* c'est l'objet de leur institut.

Ce zèle n'a point d'exemple hors du christianisme, et il n'est que foiblement imité dans les communions séparées de l'Eglise romaine: preuve évidente que la politique et l'humanité ne feront jamais ce qu'inspire la religion. C'est elle qui nous fait sentir le prix d'une créature vivante consacrée à Dieu par le baptême, pendant qu'à la Chine on laisse périr, toutes les années, trente mille *enfants* exposés.

On objecte que ces asiles charitables fournissent aux pauvres un moyen et une tentation de se débarrasser de leurs *enfants*, et de se dispenser ainsi des devoirs de la nature. Cela peut être. Lorsque les mœurs sont dépravées à l'excès, que le libertinage est poussé au comble dans l'état du mariage, aussi-bien que parmi les personnes libres, combien de milliers d'*enfants* périroient toutes les années, s'il n'y avoit pas des hôpitaux pour les recevoir, et des mains charitables prêtes à les recueillir? Quand même sur mille il y en auroit cent de légitimes, abandonnés par des parents misérables ou dénaturés, c'est un moindre mal que si les neuf dixièmes étoient exposés à périr. Au point où nous sommes, il n'est plus question de choisir entre le bien et le mieux, mais de préférer le moindre mal. Si l'on veut des établissements desquels la malice humaine ne puisse pas abuser, l'on peut prédire hardiment qu'il ne s'en fera jamais.

ENFER, lieu de tourments, où les méchants subiront, après cette vie, la peine due à leurs crimes. L'*enfer* est donc l'opposé du ciel ou du paradis, dans lequel les justes recevront la récompense de leurs vertus.

L'hébreu *schéol*, le grec ταρτάρος et ἅδης, le latin *infernus* et *orcus*, l'*enfer*, expriment dans l'origine un lieu bas et profond, et par analogie le tombeau, le séjour des morts. Les Juifs se sont encore servis du mot *gehenna* ou *gehinnon*, vallée près de Jérusalem, où il y avoit une fournaise nommée *tophet*, dans laquelle les idolâtres fanatiques entretenoient du feu pour sacrifier ou initier leurs enfants à Moloch. De là vient que, dans le nouveau Testament, l'*enfer* est souvent désigné par *gehenna ignis*, la vallée du feu.

On propose plusieurs questions sur l'*enfer;* on demande si les anciens Juifs en ont eu connoissance, où il est situé, et quelle est la nature du feu qui y brûle; si les peines que l'on y endure sont éternelles, en quel sens on doit entendre la descente de Jésus-Christ aux *enfers*

I. La plupart des incrédules

modernes ont soutenu que Moïse, ni les anciens Hébreux, n'avoient aucune idée d'un lieu de tourments après la mort; que, dans les siècles suivants, les Juifs ont reçu des Chaldéens cette idée pendant la captivité de Babylone. Qui avoit donné cette notion aux Chaldéens? Voilà ce qu'ils ne nous ont pas appris.

Ils supposent encore que les patriarches ni leurs descendants n'avoient aucune connoissance de l'immortalité de l'âme et d'une vie future; on trouvera les preuves du contraire au mot Ame. Or, dès que l'on admet une vie future, il est impossible de supposer que le sort des méchants y sera le même que celui des justes; ce n'a été là l'opinion ni des anciens Hébreux, ni d'aucune autre nation; elle est opposée aux idées naturelles de la justice.

Les anciens Egyptiens admettoient certainement des récompenses et des peines après la mort; il seroit étonnant que les Hébreux n'eussent point adopté cette croyance pendant leur séjour en Egypte, et qu'ils eussent attendu pendant près de mille ans les leçons des Chaldéens; mais sur ce dogme essentiel ils n'ont pas eu besoin d'autre instruction que de celle de leurs pères, qui venoit de la révélation primitive.

Moïse, *Deut.*, c. 38, ℣. 22, fait dire au Seigneur : « J'ai allumé » un feu dans ma fureur, il brûlera » jusqu'au fond de l'*enfer* (*scheol*), » il dévorera la terre et toutes les » plantes, et brûlera jusqu'aux fon- » dements des montagnes. » C'étoit pour punir un peuple rebelle et ingrat. Si par l'*enfer* on entend ici le tombeau, une fosse profonde de trois ou quatre pieds, rien de si froid que cette expression.

Job, c. 26, ℣. 6, dit que l'*enfer* (*schéol*) est découvert aux yeux de Dieu, et que le lieu de la perdition ne peut se cacher à sa lumière. Dans ces deux passages, les plus anciens traducteurs ont rendu *schéol* par l'*enfer*. Dans le c. 10, ℣. 21 et 22, Job peint le séjour des morts comme une terre couverte de ténèbres, où règnent un ennui et une tristesse éternelle : si les morts ne sentent rien, à quoi aboutit cette réflexion?

Le savant Michaëlis, dans ses *Notes sur Lowth*, a fait voir que le chap. 11, ℣. 16 et suiv. du livre de Job, et le chap. 24, ℣. 18-21, ne sont pas intelligibles, à moins que l'on n'attribue à ce patriarche et à ses amis la connoissance d'un séjour où les bons sont récompensés et les méchants punis, après la mort. *Voyez* Lowth, *de sacrâ Poesi Hebræor.*, t. 1, p. 202, etc.

Dans le *Ps.* 15, ℣. 9 et 10, David dit à Dieu : « Ma chair re- » pose dans l'espérance que vous » n'abandonnerez pas mon âme » dans le séjour des morts (*schéol*), » et que vous ne laisserez pas votre » serviteur pourrir dans le tom- » beau. » Voilà deux séjours différents, l'un pour l'âme, l'autre pour le corps.

Le prophète *Isaïe*, c. 24, ℣. 9, suppose que les morts parlent au roi de Babylone lorsqu'il va les joindre, et lui reprochent son orgueil. Chapitre 66, ℣. 44, il dit : « On verra les cadavres des pé- » cheurs qui se sont révoltés contre » moi; leur ver ne mourra point, » leur feu ne s'éteindra point, et » ils feront horreur à toute chair. » Jésus-Christ, dans l'Evangile, en parlant des réprouvés, leur applique ces paroles d'Isaïe : Leur ver ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point. *Marc*, chap. 7, ℣. 43.

Tous ces écrivains hébreux ont vécu avant la captivité de Babylone, et avant que les Grecs eussent publié leurs fables sur l'*enfer*.

Nous n'avons donc pas besoin

de savoir ce qu'ont pensé les différentes sectes des Juifs après la captivité, les esséniens, les pharisiens, les saducéens, Philon et d'autres. Ils ont mêlé une partie des idées de la philosophie grecque à l'ancienne croyance de leurs pères, et il ne s'ensuit rien.

Nous ne prenons pas plus d'intérêt aux fables des païens et aux visions des mahométans sur l'*enfer;* il nous suffit de savoir que la croyance d'une vie future, où les bons sont récompensés et les méchants punis, est aussi ancienne que le monde, et aussi étendue que la race des hommes. On l'a trouvée chez des Sauvages et chez des insulaires, qui montroient à peine quelques signes de religion.

Mais comme cette croyance étoit très-obscurcie chez les Juifs par le matérialisme des sadducéens, chez toutes les autres nations, par les fables du paganisme, et par les faux raisonnements des philosophes, il a été très-nécessaire que Jésus-Christ vînt la renouveler et la confirmer par ses leçons. Il a mis en lumière, dit saint Paul, la vie et l'immortalité par l'Evangile, mais surtout par le miracle de sa résurrection. *II. Tim.*, c. 1, ℣. 10. Il a déclaré, en termes formels, que les méchants iront dans le feu éternel qui a été préparé au démon et à ses anges. *Matth.*, c. 25, ℣. 41.

Conséquemment, les théologiens distinguent dans les damnés deux peines différentes, *la peine du dam*, ou le regret d'avoir perdu le bonheur éternel, et *la peine du sens*, ou la douleur causée par les ardeurs d'un feu qui ne s'éteindra jamais. Ces deux espèces de tourment sont clairement distinguées dans les paroles du Sauveur ; *le ver qui ne meurt point*, désigne la peine du dam, et *le feu qui ne s'éteint point*, est la peine du sens.

II. De savoir en quel lieu de l'univers est situé l'*enfer*, c'est une question tout au moins inutile ; la révélation ne nous l'apprend point; les conjectures des philosophes et des théologiens sur ce sujet sont également frivoles. Les uns ont trouvé bon de placer l'*enfer* au centre de la terre, sans doute à cause du feu central ; les autres dans le soleil, qui est le centre du système planétaire : est-ce donc là *le feu allumé dans la colère du Seigneur?* Quelques rêveurs ont cru que les comètes sont autant d'*enfers* différents; quelques autres ont poussé la témérité jusqu'à donner les dimensions de cet affreux séjour.

Il nous paroît mieux de nous en tenir à la sage réflexion de saint Augustin : « Lorsqu'on dispute sur » une chose très-obscure, sans » avoir des enseignements clairs » et certains, tirés de l'Ecriture » sainte, la présomption humaine » doit s'arrêter, et ne pencher pas » plus d'un côté que d'un autre. » Liv. 2, *de pecc. meritis et remiss.*, c. 36; *Epist.* 190 *ad Optat.*, c. 5, n.° 16.

Le saint docteur a suivi lui-même cette règle touchant la question présente. Il avoit dit, dans son ouvrage sur la *Genèse*, liv. 12, c. 33 et 34, que l'*enfer* n'est pas sous terre ; mais dans ses *Rétractations*, l. 2, c. 24, il reconnoît qu'il auroit dû plutôt dire le contraire, sans néanmoins l'affirmer; et dans la *Cité de Dieu*, liv. 20, ch. 16, il dit que personne n'en sait rien, à moins que l'Esprit de Dieu ne le lui ait révélé.

De même, touchant la nature du feu de l'*enfer*, il n'y a aucune raison de penser que ce n'est pas un feu matériel, et que dans les passages de l'Ecriture que nous avons cités, il faut prendre le *feu* dans un sens métaphorique, pour une peine spirituelle, très-vive et insupportable. On cite, à la vérité, quelques Pères de l'Eglise qui ont été dans cette opinion, comme Origène, Lactance

et saint Jean Damascene; mais le plus grand nombre des saints docteurs ont pensé que l'on doit entendre les passages de l'Ecriture sainte à la lettre, et que le feu par lequel les âmes des damnés et les démons sont tourmentés, est un feu matériel. Petau, *Dog. Théol.*, t. 3, l. 3, c. 5.

Inutilement l'on demandera comment une âme spirituelle, comment un esprit, tel que le démon, peuvent être tourmentés par un feu matériel. Il n'est certainement pas plus difficile à Dieu de faire éprouver de la douleur à une âme séparée du corps, qu'à une âme unie à un corps. Les affections du corps ne peuvent être que la cause occasionelle des sentiments de l'âme; Dieu, sans doute, peut suppléer comme il le veut à toutes les causes occasionelles. Nous ne comprenons pas mieux comment notre âme peut ressentir de la douleur lorsque notre corps est blessé que comment une âme, unie au feu, en sera tourmentée. Il ne nous est pas plus aisé de concevoir comment les bienheureux, en corps et en âme, verront Dieu, pur esprit, que comment un esprit sans corps peut éprouver le supplice du feu.

Pour soulager l'imagination, quelques anciens ont pensé que Dieu, pour rendre les âmes et les démons susceptibles de ce supplice, les revêtoit d'un corps quelconque; mais cette supposition ne sert à rien, puisque l'union même d'un esprit à un corps est un mystère, dont nous ne sommes convaincus que par le sentiment intérieur et par la révélation.

III. Quant à la durée des peines de l'*enfer*, (N° VII, p. XXVI) la croyance de l'Eglise catholique est que ces peines sont éternelles, et ne finiront jamais; c'est un dogme de foi qu'un chrétien ne peut révoquer en doute.

Il est fondé sur les paroles de Jésus-Christ, *Matth.*, c. 25, ℣. 46. En parlant du jugement dernier, ce divin Maître nous assure que les méchants iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle.

Vainement on objecte que dans l'Ecriture sainte les mots *éternel*, *éternité*, désignent souvent une durée limitée, et non une durée qui n'aura jamais de fin. Personne ne disconvient que par *vie éternelle* Jésus-Christ n'entende une vie qui ne finira jamais : sur quoi fondé veut-on, dans le même passage, entendre le *supplice éternel* dans un sens différent? Sur un point aussi essentiel, Jésus-Christ a-t-il voulu laisser du doute, user d'équivoque, nous induire en erreur, en donnant un double sens au même terme? Aucun autre passage de l'Ecriture ne peut en fournir un exemple. Dans tout le nouveau Testament, la récompense des justes est nommée *vie éternelle*, et le supplice des méchants *feu éternel*, *Matth.*, c. 18, ℣. 8; *peine éternelle*, *II. Thess.*, c. 1, ℣. 9; *liens éternels*, *Judæ*, ℣. 6 et 7. Dans *saint Marc*, c. 3, ℣. 29, il est dit que celui qui a blasphémé contre le Saint-Esprit n'aura *jamais* de rémission, mais sera coupable d'un *crime éternel*. Nous ne voyons pas de quelle expression plus forte on peut se servir pour désigner l'éternité prise en rigueur.

Quand on aura dit, avec les incrédules, que le péché ne peut pas faire à Dieu une injure infinie; qu'une peine infinie seroit aussi contraire à la justice de Dieu qu'à sa bonté; qu'il a pu proposer à la vertu une récompense éternelle, sans qu'il doive attacher pour cela un supplice éternel au crime; que s'ensuivra-t-il? Il en résultera que nous connoissons très-mal les droits d'une justice infinie, la grieveté des offenses commises contre une majesté infinie, les peines que mérite un coupable qui a jusqu'à

la mort abusé d'une bonté infinie, et résisté à une miséricorde infinie.

Cependant les incrédules ont prononcé d'un ton d'oracle la maxime suivante : *Si la souveraine puissance est unie dans un être à une infinie sagesse, elle ne punit point; elle perfectionne ou elle anéantit.* Cette vérité, disent-ils, est aussi évidente qu'un axiome de mathématique. Il nous paroît, au contraire, que c'est une fausseté très-évidente ; cet axiome prétendu supposeroit que Dieu ne peut jamais punir, même par un châtiment passager, puisqu'une puissance infinie, jointe à une infinie sagesse, peut perfectionner toute créature autrement que par des punitions

D'autres ont dit : Dieu ne peut avoir droit de faire à ses créatures plus de mal qu'il ne leur a fait de bien : or, une éternité malheureuse est un plus grand mal que tous les biens dont une créature a été comblée; donc Dieu ne peut la condamner à un supplice éternel.

Autre sophisme : il prouveroit qu'aucune société ne peut jamais condamner à mort un coupable, quelque criminel qu'il soit, parce que la mort est un plus grand mal que tous les biens que la société peut faire à un particulier. A proprement parler, ce n'est pas Dieu, c'est l'homme qui se fait à lui-même le mal de la damnation ; il ne l'encourt que pour avoir abusé de tous les moyens que Dieu lui a fournis pour s'en préserver.

Rien n'est donc plus faux que la tournure dont se servent les incrédules pour rendre odieux le dogme de la damnation des méchants. Dieu, disent-ils, crée un grand nombre d'âmes dans le dessein formel de les damner. C'est un vieux blasphème des manichéens contre le dogme du péché originel, répété ensuite par les pélagiens. *Voyez* saint Augustin, l. 4, *de Animâ et ejus orig.*, c. 11, n. 16; *Operis imperf. contra Jul.*, l 1, n. 125 et suivants.

L'Ecriture sainte nous enseigne, au contraire, que Dieu n'a donné l'être à aucune créature par un motif de haine, *Sap.*, c. 11, ℣. 25; que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connoissance de la vérité. *I Tim*, c. 2, ℣. 4; qu'il est le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles. *Ibid.*, c. 4, ℣. 10. Le deuxième concile d'Orange a prononcé l'anathème contre ceux qui disent que Dieu a prédestiné quelqu'un au mal, can. 25; et le concile de Trente l'a répété, sess. 6, *de Justif.*, can. 17.

A la vérité, Dieu donne l'être à plusieurs âmes, en prévoyant qu'elles se damneront par leur faute et par leur résistance aux moyens de salut; mais *prévoir* et *vouloir* ne sont pas la même chose; une *prévoyance* et un dessein formel sont fort différents. Le dessein de Dieu, au contraire, est de les sauver; ce dessein, cette volonté, sont prouvés par les grâces et les moyens suffisants de salut que Dieu donne à tous les hommes, et c'est lui-même qui nous en assure. *Voyez* SALUT. Le dessein, au contraire, que les incrédules attribuent à Dieu, n'est prouvé que par l'événement, et cet événement vient de l'homme et non de Dieu.

Il y a, contre les incrédules, une démonstration plus forte que tous leurs sophismes, et à laquelle ils ne répondront jamais; leur doctrine n'est capable que d'enhardir tous les scélérats de l'univers, et de leur faire espérer l'impunité; donc elle est fausse. Si la croyance d'un *enfer* éternel n'est pas capable de réprimer leur malice, le dogme d'une punition temporelle et passagère les arrêteroit encore moins, le monde ne seroit plus habitable, si les méchants n'avoient

rien à redouter après cette vie.

IV. Les théologiens sont divisés sur le sens de l'article du symbole des apôtres, où il est dit que Notre-Seigneur a été crucifié, qu'il est mort, qu'il *a été enseveli*, et qu'il est descendu *aux enfers*, (ἅδης.) Quelques-uns entendent par-là qu'il est descendu dans le *tombeau;* mais le symbole distingue la sépulture d'avec la descente *aux enfers*.

Il y a eu autrefois des hérétiques qui ont nié que Jésus-Christ soit descendu *aux enfers;* on les nomma *sépulcraux*. Le sentiment commun des théologiens orthodoxes et des Pères de l'Eglise est que, pendant que le corps de Jésus-Christ étoit renfermé dans le tombeau, son âme descendit dans le lieu où étoient renfermées les âmes des anciens justes, et leur annonça leur délivrance.

Ils fondent cette croyance sur ce que dit saint Pierre, *Epist.*, 1, c. 3, ℣. 19; c. 4, ℣. 6, que Jésus-Christ est mort corporellement, mais qu'il a repris la vie par son esprit, par lequel il est allé prêcher aux esprits qui étoient détenus en prison, et que l'Evangile a été prêché aux morts. C'est ainsi que l'on entend communément ces paroles d'*Osée*, c. 13, ℣. 14 : « O mort, je serai ta » mort; ô *enfer*, je serai ta mor- » sure. » Et celle de saint Paul, *Eph.*, c. 4, ℣. 8 : « Jésus-Christ, » dans son ascension, a conduit les » captifs sous sa captivité. » Petau, *de Incarnat.*, lib. 13, c. 15.

C'est donc contre toute vérité que Le Clerc, d'accord avec les sociniens, a donné ce point de doctrine comme un nouveau dogme, duquel les apôtres n'ont pas parlé, et qui est venu de ce que l'on n'entendoit pas l'hébreu. C'est mal à propos, dit-il, que l'on a traduit le mot *schéol*, le tombeau, le séjour des morts, par le grec ἅδης, et par *infernus*, l'*enfer*, qui ont une signification toute différente, et qui désignent un séjour des âmes auquel les Hébreux n'ont jamais pensé.

Puisque nous avons prouvé que les Hébreux ont cru, de tout temps, l'immortalité de l'âme, ils n'ont pas pu supposer que l'âme, après la mort, demeure dans le tombeau avec le corps; et puisque *schéol* a désigné en général le séjour des morts, il faut nécessairement qu'il ait signifié une demeure des âmes, aussi-bien que le séjour des corps; aucun peuple du monde n'a confondu ces deux choses. Si l'on dit que les Hébreux n'y pensoient pas, l'on suppose qu'ils étoient plus stupides que les Sauvages. *Voy.* Ame, § 2.

ENNEMI. Un préjugé universellement répandu chez les anciens peuples, étoit de regarder tout étranger comme un *ennemi;* il règne encore parmi les Sauvages, et chez toutes les nations peu policées; la différence de figure, d'habillement, de langage, de mœurs, inspire naturellement un commencement d'aversion. L'on connoît l'éloignement que les Egyptiens avoient pour les étrangers; ils ne les admettoient point à leur table, *Gen.*, chap. 43, ℣. 32; quelques auteurs ont écrit qu'ils craignoient même d'en respirer l'haleine. Les Grecs ni les Romains n'ont pas été exempts de ce travers; ils ne l'ont que trop témoigné par le mépris qu'ils avoient pour les autres peuples, et il n'y a pas loin du mépris à la haine. Les païens, dans les Indes, ne mangent point avec ceux d'une autre secte, comme nous avec ceux d'une autre religion; il en est de même des Persans mahométans; ils n'admettent à leur table ni *sunnites*, ni païens, ni Parsis, ni juifs, ni chrétiens. Niébuhr, *Descript. de l'Arabie*, pag. 40.

Moïse, par ses lois, s'étoit appliqué à détruire ce funeste préju-

gé parmi les Juifs. *Exod.*, c. 22, ℣. 21 : « Vous ne contristerez point » et vous ne vexerez point un étran- » ger, parce que vous avez été vous- » mêmes étrangers en Egypte. » *Levit.*, c. 19, ℣. 33 : « Si un étran- » ger demeure avec vous, ne lui » faites point de reproches ; qu'il » soit parmi vous comme s'il étoit » de votre nation ; vous l'aimerez » comme vous-même ; c'est moi, » votre Dieu et votre souverain » maître, qui vous l'ordonne. » *Deut.*, c. 24, ℣. 19 : « Lorsque vous » recueillerez les fruits de la terre, » vous ne retournerez point cher- » cher ce qui restera, mais vous le » laisserez aux étrangers et aux » pauvres, etc. » Les étrangers devoient aussi avoir part à toutes les fêtes juives. Si cette humanité diminua dans la suite chez les Juifs, on doit s'en prendre aux vexations et aux marques de mépris qu'ils essuyèrent continuellement de la part des nations dont ils étoient environnés.

Le dessein de Jésus-Christ a été de détruire, par son Evangile, le caractère invincible des peuples, de les accoutumer à vivre paisiblement ensemble, et à se regarder mutuellement comme frères ; c'est à quoi tendent les préceptes de charité universelle qu'il a si souvent répétés. Tel est aussi l'effet que le christianisme a produit partout où il s'est établi. « Après le » baptême, dit saint Paul, il n'y a » plus ni Juifs, ni gentils, ni cir- » concis, ni païens, ni Scythe, ni » barbare ; vous êtes tous un seul » peuple en Jésus-Christ. » *Galat.*, c. 3, ℣. 28 ; *Coloss.*, c. 3, ℣. 11. Quoi qu'en disent les incrédules, c'est à la religion que les peuples de l'Europe sont redevables de la douceur de leurs mœurs, de la facilité qu'ils ont de commercer ensemble, de s'instruire mutuellement ; si le christianisme n'avoit pas apprivoisé les conquérants farouches qui subjuguèrent cette belle partie du monde au cinquième siècle, elle seroit encore aujourd'hui plongée dans la barbarie

Mais Jésus-Christ ne s'est pas borné à combattre les haines, les préventions, les jalousies nationales ; il a voulu encore détruire les inimitiés personnelles, en nous ordonnant d'aimer nos *ennemis*. Cela est-il impossible, comme le soutiennent les censeurs de l'Evangile ? Si l'on entend qu'il n'est pas possible d'avoir, pour un homme qui nous a fait du mal, les mêmes sentiments d'affection et de bienveillance que nous avons pour un bienfaiteur ou pour un ami, cela est certain ; mais ce n'est pas là ce que Jésus-Christ nous commande. Lorsqu'il nous dit, *aimez vos ennemis*, il ajoute : « Faites du bien » à ceux qui vous persécutent et » vous calomnient. » *Matth.*, c. 3, ℣. 44. Soutiendra-t-on qu'il nous est impossible de faire du bien à ceux qui nous veulent ou nous ont fait du mal, de prier pour eux, de nous abstenir de toute vengeance et de tout mauvais procédé à leur égard ? Plus nous sentons de répugnance à remplir ce devoir, plus il y a de mérite à nous vaincre et à réprimer le ressentiment.

La plupart des anciens philosophes ont jugé la vengeance légitime ; les Juifs étoient dans la même erreur, et Jésus-Christ vouloit les détromper. Il leur dit ; « Vous avez » ouï dire qu'il est écrit : Vous ai- » merez votre prochain, *et vous* » *haïrez votre ennemi.* » Ces dernières paroles ne sont point dans la loi : c'étoit une fausse addition des docteurs de la synagogue. De là les Juifs concluoient que, sous le nom de *prochain*, il ne falloit entendre que les hommes de leur nation, qu'il leur étoit très-permis de détester les étrangers, surtout les Samaritains. Le Sauveur, pour réformer leur idée, leur propos la

parabole du Juif tombé entre les mains des voleurs, et secouru par un Samaritain. *Luc.*, c. 10, ℣. 30. Il décide qu'il faut imiter, à l'égard de tous les hommes sans exception, la bonté du Père céleste, qui fait du bien à tous. *Matth.*, c. 5, ℣ 45.

Jésus-Christ a souvent répété cette morale, parce qu'il vouloit réunir tous les hommes dans une même société religieuse. Si ce projet ne venoit pas du ciel, il seroit le plus beau que l'on eût pu former sur la terre.

ÉNOCH. *Voyez* Hénoch.

ENSABATÉS, vaudois, hérétiques du treizième siècle. Ils furent ainsi appelés, à cause d'une marque que les plus parfaits portoient sur leurs sandales, qu'ils appeloient *sabatas*. *Voyez* Vaudois.

ENTERREMENT. *Voyez* Funérailles.

ENTHOUSIASME, inspiration divine. Les poëtes, dans l'accès de leur verve, se croyoient divinement inspirés; il en étoit de même des devins ou prophètes du paganisme. Ce terme se prend en mauvaise part pour toute persuasion religieuse aveugle et mal fondée, ou pour le zèle de religion trop vif, qui vient de passion et d'ignorance. Les incrédules accusent d'*enthousiasme* tous ceux qui aiment la religion, comme s'ils n'avoient aucun motif raisonnable de l'aimer; mais quand on voit la passion et la prévention qui dominent dans les écrits des incrédules, on se trouve très-bien fondé à leur attribuer la maladie qu'ils reprochent aux croyants. *Voyez* Fanatisme.

ENTHOUSIASTES, sectaires qui furent aussi appelés *massaliens* et *euchites*. On leur avoit donné ce nom, dit Théodoret, parce qu'étant agités du démon, ils se croyoient inspirés. On nomme encore aujourd'hui *enthousiastes* les anabaptistes, les quakers ou trembleurs, qui se croient remplis de l'inspiration divine, et soutiennent que l'Ecriture sainte doit être expliquée par les lumières de cette inspiration.

ENTICHITES. On nomma ainsi, dans les premiers siècles, certains sectateurs de Simon le Magicien, qui célébroient des sacrifices abominables, et que la pudeur défend de décrire.

ENVIE, jalousie aveugle et malicieuse. Il n'est point de vice plus opposé à l'esprit du christianisme, qui ne prêche que la charité. Où règnent l'*envie* et la dissension, dit saint Jacques, là se trouvent la vie malheureuse et toutes sortes de crimes, c. 3, ℣. 16. Saint Jean Chrysostôme veut qu'un envieux soit banni de l'Eglise, avec autant d'horreur qu'un fornicateur public. *Hom.* 41, *in Marc.* Saint Cyprien a fait un traité particulier contre ce vice, et le peint comme la source des plus grands maux de l'Eglise. C'est de là, selon lui, que viennent l'ambition, les brigues, la perfidie, la calomnie, les schismes, l'hérésie, *De zelo et livore*. De tout temps, la jalousie contre le clergé a suscité des ennemis à la religion. *Voy.* Jalousie.

ENUMÉRATION. *Voyez* Dénombrement.

ÉONIENS. Dans le douzième siècle, un certain Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, abusant de la manière dont on prononçoit ces paroles : *Per eum* (on prononçoit *per eon*) *qui venturus est*, etc., prétendit qu'il étoit le Fils de Dieu, qui devoit juger un jour les vivants et les morts. Ce qu'il y a de plus

étonnant, c'est qu'il eut des sectateurs, que l'on appela *éoniens*, et qu'ils causèrent des troubles. Quelques-uns se laissèrent brûler vifs, plutôt que de renoncer à cette folie : tant il est vrai que tout homme qui se mêle de dogmatiser et d'ameuter le peuple, est un personnage dangereux et punissable.

Au jugement de quelques ennemis de l'Eglise, cet événement prouve l'étonnante crédulité et l'ignorance stupide de la multitude durant ce siècle, et l'imbécillité des chefs qui gouvernoient alors l'Eglise, aussi-bien que le peu de connoissance qu'ils avoient de la vraie religion. Dans la vérité, ce fait ne prouve ni l'un ni l'autre. 1.° Pendant le seizième et le dix-septième siècle, qui n'étoient plus des temps d'ignorance, n'a-t-on pas vu des enthousiastes former les sectes des quakers, des anabaptistes, des anomiens, etc., qui n'étoient guères plus raisonnables que celle des *éoniens?* 2.° *Eon de l'Etoile* et ses sectateurs pilloient les églises et les monastères, et trouvoient ainsi le moyen de vivre dans l'abondance; il n'étoit pas besoin d'un autre appât pour gagner des prosélytes. Il falloit, dit-on, mettre *Eon de l'Etoile* entre les mains des médecins, plutôt qu'au nombre des hérétiques, le faire traiter dans un hôpital plutôt que de le faire mourir dans une prison. Cela seroit bon, si cet insensé et ses adhérents s'étoient bornés à débiter des visions absurdes ; mais nos adversaires sont-ils en état de réfuter les auteurs contemporains, tels qu'Otton de Frisingue, Guillaume de Neubourg, etc., qui attestent qu'*Eon* et les *éoniens* étoient des brigands? Il est donc clair que l'on fit grâce à ce rêveur, en ne le condamnant qu'à une prison perpétuelle, et que ceux de ses sectateurs qui furent suppliciés, l'avoient mérité par leurs crimes. *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. 9, l. 26, *an* 1148.

ÉONS, EONES. *Voy.* VALENTINIENS.

ÉPHÈSE. Le concile général d'*Ephèse* fut tenu l'an 431 ; Nestorius et sa doctrine y furent condamnés, et le titre de *Mère de Dieu*, donné à la sainte Vierge, fut approuvé et confirmé. C'est le troisième concile œcuménique.

Comme les protestants ne peuvent souffrir le culte que l'Eglise rend à la sainte Vierge, et que le concile général d'*Ephèse* semble avoir authentiquement reconnu la juridiction du pontife de Rome sur toute l'Eglise, ils ont formé les reproches les plus graves contre ce concile, et contre la conduite de saint Cyrille d'Alexandrie qui y présida. Ils disent que saint Cyrille, jaloux des talents et de la réputation de Nestorius, patriarche de Constantinople, procéda contre lui par passion et avec precipitation ; qu'il refusa d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche et des évêques qui étoient à sa suite ; qu'il condamna Nestorius sans l'entendre et pour une pure question de mots ; que sa doctrine étoit pour le moins aussi condamnable que celle de son adversaire, etc.

Pour démontrer la fausseté de ces reproches, il suffit de rassembler quelques faits incontestables, tirés des actes mêmes du concile d'*Ephèse*, et dont on peut voir les preuves dans M. Fleury, *Histoire eccléS.*, liv. 27, n.° 37 et suiv., où il fait une histoire très-détaillée de ce qui se passa dans cette assemblée.

1.° Les lettres données par l'empereur, pour la convocation du concile, en fixoient l'ouverture au 7 de juin de l'an 431, et la première session ne fut tenue que le 22. Jean d'Antioche pouvoit, s'il l'avoit voulu, arriver le 8 de ce mois, et

il n'arriva que le 29, sept jours après la condamnation de Nestorius. Il avoit envoyé deux évêques de sa suite, qui arrivèrent à *Ephèse* avant que le concile fût commencé, et qui déclarèrent à saint Cyrille, de sa part, que son intention n'étoit point que l'on différât l'ouverture du concile à cause de son absence.

Dans le fond, sa présence n'étoit point du tout nécessaire pour procéder juridiquement contre Nestorius; il n'avoit pas plus d'autorité à *Ephèse* que Juvénal, patriarche de Jérusalem, ni que saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie; ce dernier présidoit au nom du pape saint Célestin. Jean d'Antioche, arrivé à *Ephèse*, ne voulut ni voir ni écouter les députés du concile, se fit environner par des soldats, tint chez lui un conciliabule dans lequel il prononça, avec quarante-trois évêques de son parti, l'absolution de Nestorius et la condamnation de saint Cyrille, pendant que plus de deux cents évêques avoient fait le contraire dans le concile, après un mûr examen: les lettres qu'il écrivit à l'empereur, pour rendre compte de sa conduite, étoient remplies de fausseté et de calomnies. Il est donc évident que cet évêque étoit vendu à Nestorius, entiché de sa doctrine, et décidé d'avance à violer toutes les lois pour la faire adopter.

2.° Il est faux que Nestorius ait été condamné sans connoissance de cause; il fut cité trois fois, et refusa de comparoître. Il se fit garder par des soldats, et ne voulut point voir les députés du concile. On lut exactement ses écrits, ceux de saint Cyrille, ceux du pape Célestin: on les confronta avec ceux des Pères de l'Eglise. On écouta deux évêques, amis de Nestorius, qui auroient voulu pouvoir le justifier, mais qui avouèrent qu'il persistoit dans ses erreurs. Les lettres artificieuses qu'il avoit écrites au pape Célestin et à l'empereur, démontroient sa mauvaise foi; le pape le jugea condamnable. Lorsque ses légats furent arrivés, ils souscrivirent à la condamnation de Nestorius et à tout ce qu'avoit fait le concile; le peuple même applaudit à l'anathème prononcé contre Nestorius, et il fut confirmé par le concile général de Chalcédoine, l'an 451. Jamais doctrine n'a été examinée avec plus de soin, ni condamnée avec une plus parfaite connoissance.

Il n'étoit pas question d'une simple dispute de mots, comme Nestorius affectoit de le publier, mais de la substance même du mystère de l'incarnation. Nestorius ne vouloit pas que l'on dît que le Fils de Dieu, ou le Verbe divin, est né d'une vierge, a souffert, est mort, etc. Il disoit, Jésus est mort, a souffert, et non le Verbe: il distinguoit donc la personne de Jésus d'avec la personne du Verbe; c'est pour cela même qu'il ne vouloit pas que l'on appelât Marie *Mère de Dieu*, mais *Mère du Christ*. Selon son système, il ne pouvoit pas y avoir une union substantielle entre l'humanité de Jésus-Christ et la Divinité; d'où il résultoit enfin que Jésus-Christ n'étoit pas *Dieu* dans la rigueur du terme. On peut se convaincre que telle étoit sa doctrine, en lisant les douze anathèmes qu'il avoit dressés, et auxquels saint Cyrille en opposa douze contraires. *Voyez* Petau, *Dogm. Théol.*, t. 4, l. 6, c. 17.

3.° Les partisans de Nestorius récriminoient vainement contre la doctrine de saint Cyrille, et l'accusoient lui-même d'erreur. Nous avons encore l'ouvrage que Théodoret écrivit contre les douze anathèmes de saint Cyrille; on voit que cet évêque, très-savant d'ailleurs, mais ami déclaré de Nestorius, donne un sens détourné aux expressions de saint Cyrille, pour y trouver des erreurs; la passion perce de

toutes parts dans cet ouvrage. Dans la suite, Théodoret le reconnut lui-même, se réconcilia avec saint Cyrille, avoua que son amitié pour Nestorius l'avoit trompé ; Jean d'Antioche fit de même. Quel prétexte peut-on trouver encore pour renouveler les accusations contre l'orthodoxie de saint Cyrille, hautement reconnue par le concile général de Chalcédoine ?

On s'est récrié beaucoup sur les termes dans lesquels étoit conçue la sentence du concile ; elle portoit en tête : *A Nestorius, nouveau Judas :* c'est une fausseté ; selon le témoignage d'Evagre, qui fait profession de la copier mot à mot, elle portoit : *Comme le très-révérend Nestorius n'a pas voulu se rendre à notre invitation*, etc. *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 4.

Enfin, malgré les amis puissants que Nestorius avoit à la cour ; malgré les artifices dont on s'étoit servi pour prévenir l'empereur en sa faveur, ce prince reconnut la justice de sa condamnation, l'exila, et le relégua dans un monastère. Une preuve que le concile d'*Ephèse* n'a pas eu tort de redouter les suites de l'hérésie de Nestorius, c'est qu'il y a persévéré jusqu'à la mort, malgré les souffrances d'un exil rigoureux, et malgré l'exemple de ses meilleurs amis, et que depuis treize cents ans sa secte subsiste encore dans l'Orient. *Voyez* NESTORIANISME.

ÉPHÉSIENS. On ne sait pas précisément en quelle année saint Paul écrivit sa lettre aux *Ephésiens;* quelques-uns pensent que ce fut l'an 59, d'autres l'an 62 ou 63, lorsque l'apôtre étoit à Rome dans les chaînes ; d'autres en renvoient la date à l'an 66, lorsque saint Paul fut de nouveau emprisonné à Rome, et peu de temps avant son martyre. Le premier sentiment paroît le mieux fondé. L'apôtre s'attache à faire sentir aux *Ephésiens* l'étendue et le prix de la grâce de la rédemption opérée par Jésus-Christ, et de leur vocation à la foi ; il les exhorte à y correspondre par la pureté de leurs mœurs, et il entre dans le détail des devoirs particuliers des différents états de la vie.

Il est difficile d'approuver l'opinion du père Hardouin, qui pense qu'alors les *Ephésiens* n'étoient que catéchumènes, et n'avoient pas encore reçu le baptême. Cette supposition ne paroît pas pouvoir s'accorder avec ce qui est dit des anciens de cette Eglise, *Act.*, c. 20, ℣. 17 : « Veillez sur vous et sur le » troupeau dont le Saint-Esprit » vous a établis évêques ou surveil- » lants, pour gouverner l'Eglise de » Dieu, etc. » Il n'est pas probable que ces évêques aient demeuré si long-temps sans baptiser la plus grande partie de leur troupeau. Le père Hardouin reconnoît lui-même que saint Paul avoit demeuré trois ans à *Ephèse;* il avoit donc eu assez de temps pour instruire ces nouveaux fidèles et les rendre capables de recevoir le baptême. Parmi les leçons que leur donne l'apôtre, il n'y en a aucune qui nous oblige à penser qu'ils n'étoient encore que catéchumènes, et cette supposition ne paroît servir de rien pour l'intelligence de la lettre.

ÉPHOD, ornement sacerdotal, en usage chez les Juifs. Ce nom est dérivé de l'hébreu *aphad*, habiller. Celui du grand-prêtre étoit une espèce de tunique ou de camail fort riche ; mais il y en avoit de plus simples pour les ministres inférieurs.

Les commentateurs sont partagés sur la forme du premier ; voici ce qu'en dit Josèphe. « L'*éphod* étoit » une espèce de tunique raccourcie, » et il avoit des manches ; il étoit » tissu, teint de diverses couleurs » et mélangé d'or ; il laissoit sur » l'estomac une ouverture de quatre

» doigts en carre, qui étoit couverte » du rational. Deux sardoines en- » châssées dans de l'or, et attachées » sur les deux épaules, servoient » comme d'agraffes pour fermer » l'*éphod;* les noms des douze fils » de Jacob étoient gravés sur ces » sardoines en lettres hébraïques ; » savoir, sur celle de l'épaule droite, » le nom des six plus âgés, et ceux » des six puînés sur celle de l'épaule » gauche. » Philon le compare à une cuirasse, et saint Jérôme dit que c'étoit une espèce de tunique semblable aux habits appelés *caracalle;* d'autres prétendent qu'il n'avoit point de manches, et que par derrière il descendoit jusqu'aux talons.

L'*éphod* commun à tous ceux qui servoient au temple étoit seulement de lin; il en est fait mention au premier livre des *Rois*, c. 2, ℣. 18. Celui du grand-prêtre étoit fait d'or, d'hyacinthe, de pourpre, de cramoisi et de fin lin retors; le pontife ne pouvoit faire aucune des fonctions attachées à sa dignité sans être revêtu de cet ornement. Il est dit, *II. Reg.*, c. 6, ℣. 14, que David marchoit devant l'arche revêtu d'un *éphod* de lin; d'où quelques auteurs ont conclu que l'*éphod* étoit aussi un habillement des rois dans les cérémonies solennelles.

On voit dans le livre des *Juges*, c. 8, ℣. 26, que Gédéon, des dépouilles des Madianites, fit faire un *éphod* magnifique, et le déposa à Ephra, lieu de sa résidence; que les Israélites en abusèrent dans la suite, et le firent servir d'ornement aux prêtres des idoles; que ce fut la cause de la ruine de Gédéon et de toute sa maison. Sur ce fait, les uns pensent que Gédéon l'avoit fait faire pour être toujours en état de consulter Dieu par l'organe du grand-prêtre, ce qui n'étoit pas défendu par la loi; d'autres prétendent que c'étoit seulement un habit de distinction, duquel Gédéon, juge et premier magistrat de la nation, vouloit se servir dans les assemblées et dans les fonctions de sa charge, mais duquel ses descendants firent un mauvais usage. Les païens pouvoient avoir aussi des habits semblables; il paroît, par Isaïe, que l'on revêtoit les faux dieux d'un *éphod*, peut-être lorsqu'on vouloit en obtenir des oracles.

Il y a, dans le premier livre des *Rois*, c. 30, ℣. 7, un passage qui a exercé les commentateurs. Il est dit que David, voulant consulter le Seigneur pour savoir s'il devoit poursuivre les Amalécites, dit au grand-prêtre Abiathar, *appliquez-moi l'éphod*, ce qui fut fait; on demande si David se revêtit lui-même de cet ornement pour interroger le Seigneur. Cela n'est pas probable, puisqu'il n'étoit permis qu'au grand-prêtre de porter cet habit, qui étoit la marque de sa dignité. Ce passage signifie donc seulement, ou que David demanda au grand-prêtre un *éphod* de lin ordinaire, afin d'être en habit décent pour consulter le Seigneur, ou qu'il pria ce pontife revêtu de son *éphod*, de s'approcher de lui, afin qu'il pût distinguer plus aisément la réponse de l'oracle.

ÉPHREM (saint), diacre d'Edesse en Mésopotamie, né d'une famille de martyrs, a été célèbre au quatrième siècle, et très-estimé de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse; il a beaucoup écrit. Comme il n'avoit pas l'usage du grec quoiqu'il l'entendît aussi-bien que l'hébreu, ses ouvrages sont en syriaque, mais une partie a été traduite en grec. L'édition la plus complète est celle qui a paru à Rome en 1732 et 1743, par les soins du cardinal Quérini et du savant Joseph Assémani, en 6 vol. *in-fol.* Elle renferme le texte syriaque et une traduction latine.

Les protestants mêmes ont donné

les plus grands éloges à saint *Ephrem* et à ses ouvrages; quelques-uns ont prétendu y trouver leurs sentiments touchant la grâce et l'eucharistie; mais ils ont évidemment fait violence à ses paroles, et en ont tiré des conséquences forcées ; le texte original réclame contre leurs interprétations.

EPIPHANE (saint), évêque de Salamine, dans l'île de Cypre, est un des Pères du quatrième siècle. Le père Petau a donné, en 1622, une édition de ses ouvrages en grec et en latin, en 2 vol. *in-fol.* Depuis ce temps-là, on a trouvé, dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, le *Commentaire de saint Epiphane sur le Cantique*, et il a été imprimé à Rome en 1750. Ce Père avoit appris l'hébreu, l'égyptien, le syriaque, le grec, et le latin; il avoit beaucoup d'érudition, mais son style n'est pas élégant. Le détail qu'il a fait des hérésies dans son *Panarium*, démontre que la doctrine chrétienne s'est établie au milieu des combats, et qu'il n'a pas été possible de l'altérer sans que l'on s'en soit aperçu.

Les critiques protestants, surtout Beausobre et Mosheim, ont dit beaucoup de mal de cet ouvrage; suivant leur avis, il est rempli de négligences et d'erreurs, et l'on trouve presque à chaque page des preuves de la légèreté et de l'ignorance de son auteur. Mais ces censeurs téméraires prennent pour des erreurs les dogmes contraires à leurs opinions, et pour des traits d'ignorance, les faits qu'il leur plaît de nier ou de révoquer en doute. Les anciens, plus voisins que nous de l'origine des choses, ont rendu justice à l'érudition et aux connoissances très-étendues de saint *Epiphane :* une critique, uniquement fondée sur l'intérêt de secte et de système, n'est pas capable de ternir une réputation de treize à quatorze cents ans. Dom Gervaise a écrit la vie et a fait l'apologie de ce savant Père de l'Eglise, en 1738, *in-4.°*.

ÉPIPHANIE, fête de l'Eglise, dont le nom signifie *apparition*, parce que c'est le jour auquel Jésus-Christ a commencé de se faire connoître aux gentils; les Grecs la nomment *Théophanie*, apparition de Dieu, pour la même raison. On l'appelle encore *la fête des Rois*, à cause de la prévention dans laquelle on est que les mages qui ont adoré Jésus-Christ étoient rois. *V.* MAGES.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, la fête de Noël et celle de l'*Epiphanie* se célébroient le même jour, savoir le 6 de janvier, surtout dans l'Orient; mais au commencement du cinquième siècle, l'Eglise d'Alexandrie sépara ces deux fêtes, et fixa celle de Noël au 25 de décembre. Dans le même temps, les Eglise de Syrie suivirent l'exemple des Occidentaux, qui paroissent les avoir distinguées de tout temps. *Voyez* Bingham, liv. 20, chap. 4, § 2, tome 9, p. 67.

Nous ne pouvons pas approuver les conjectures que Beausobre a faites sur les raisons qui déterminèrent l'Eglise chrétienne à solenniser la naissance du Sauveur le même jour que son baptême et son adoration par les mages. A la vérité, les ébionites disoient que Jésus-Christ étoit devenu Fils de Dieu par son baptême, qu'ainsi il étoit né ce jour-là en qualité de Christ et de Fils de Dieu; mais c'étoit une erreur que l'Eglise a toujours condamnée; elle auroit paru l'autoriser en quelque manière, en réunissant la fête de sa naissance à celle de son baptême. *Hist. du Manich.*, tome 2, p. 692.

Autrefois l'*Epiphanie* ne se célébroit qu'après une veille et un jeûne rigoureux; on y a substitué, très-mal à propos, des réjouissances

fort opposées à l'abstinence et à la mortification.

La conformité que l'on a trouvée entre la fête du *roi boit* et les saturnales, a fait penser à quelques auteurs que la première est une imitation de la seconde. Les saturnales, disent-ils, commençoient en décembre, et duroient pendant les premiers jours de janvier, dans lesquels tombe la fête des rois. Les pères de famille, à l'entrée des saturnales, envoyoient des gâteaux et des fruits à leurs amis, et mangeoient avec eux; l'usage des gâteaux subsiste encore. Dans ces repas, on élisoit un roi de la fête par le sort des dés; chez nous, on élit encore un *roi de la fève*. Le plaisir des anciens consistoit, selon Lucien, à boire, à s'enivrer, à crier, c'est encore à peu près de même. Conséquemment Jean Deslions de Senlis, âgé de quatre-vingt-cinq ans, a fait, au commencement de ce siècle, un livre intitulé : *Discours ecclésiastique contre le paganisme du roi boit.*

Cependant toutes ces applications générales ne prouvent rien; les hommes n'ont pas besoin de se copier les uns les autres pour faire des folies et pour inventer des amusements. Il est beaucoup plus probable que le souper de la veille des rois est une suite du jeûne que les chrétiens célébrèrent d'abord avec beaucoup de respect et de religion, mais qui dans la suite dégénéra en abus, que plusieurs conciles ont cru devoir réprimer par des lois.

EPISCOPAT. *Voy.* Évêque.

ÉPISCOPAUX. *Voyez* Anglican.

ÉPISTOLIER, livre d'église, qui renferme toutes les épîtres que l'on doit dire à la messe pendant le cours de l'année, selon l'ordre du calendrier; il est nommé par les Grecs *Apostolos.*

ÉPITRE, partie de la messe, récitée par le prêtre ou chantée par le sous-diacre avant l'Evangile, et qui est tirée de l'Ecriture sainte. Cette leçon est quelquefois prise dans un des livres de l'ancien Testament, mais plus souvent dans les *Epîtres* de saint Paul, ou des autres apôtres; c'est ce qui lui a donné son nom.

Pour trouver l'origine de ces lectures, qui se font dans la liturgie chrétienne, il n'est pas nécessaire de remonter à l'usage de la synagogue. Les apôtres, sans doute, n'ont pas eu besoin de cet exemple pour exhorter les fidèles à lire les livres saints dans leurs assemblées. Saint Justin nous atteste que la célébration de l'eucharistie étoit toujours précédée par cette lecture; mais il ajoute que le président de l'assemblée, ou l'évêque, y ajoutoit une exhortation, par conséquent une explication de ce qui pouvoit être difficile à entendre. *Apol.*, n 67. On ne supposoit donc pas que tout chrétien pouvoit expliquer l'Ecriture sainte par lui-même, et y puiser sa croyance, sans avoir besoin d'aucun guide, comme le prétendent les protestants.

Pour faire ces lectures, on établit l'ordre des *lecteurs*, et l'on choisissoit sans doute ceux dont l'organe étoit le plus propre à se faire entendre de toute l'assemblée. Quoique ce soit aujourd'hui le sous-diacre qui chante l'*épître*, la fonction des *lecteurs* n'a pas absolument cessé. Ils sont encore destinés à chanter les leçons des matines, et les prophéties qui se lisent quelquefois à la messe avant l'*épître*.

Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 14, c. 3, § 2 et 17, fait à ce sujet deux remarques dignes d'attention. 1.° Il dit que dans toutes les Eglises l'usage étoit de lire à la messe une leçon tirée de l'ancien Testament, et une autre tirée du nouveau; que l'Eglise romaine seule omettoit or-

dinairement la première. Mais il faut se souvenir que dans l'Eglise romaine, comme partout ailleurs, les livres de l'ancien Testament ont été lus constamment dans l'office de la nuit, et que cet usage dure encore. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait spécialement réservé les *épîtres* de saint Paul et les autres pour la messe. Une preuve que cet usage étoit général, c'est que l'on disoit indifféremment l'*épître* et l'*apôtre*.

2.° Que l'*épître* étoit lue en langue vulgaire, et que c'est pour cela que l'Ecriture sainte fut d'abord traduite dans toutes les langues. En premier lieu, ce fait, toujours supposé par les protestants, n'est pas prouvé : on ignore la date précise de la plupart des traductions de l'Ecriture sainte; il est certain que plusieurs Eglises, fondées par les apôtres, ont subsisté assez long-temps sans avoir une version de l'Ecriture en langue vulgaire, et il y a plusieurs langues dans lesquelles l'Ecriture n'a jamais été traduite. En second lieu, lorsque le grec, le syriaque, le cophte, ont cessé d'être langues vulgaires, les Eglises qui avoient coutume de s'en servir n'ont pas pour cela changé la lecture de l'Ecriture sainte dans l'office divin; elles ont continué de la lire dans l'ancienne langue, qui n'étoit plus entendue du peuple, tout comme l'Eglise romaine a continué de les lire en latin, quoique cette langue ait cessé d'être vulgaire. *Voyez* LANGUE, LEÇON.

EPITRES DE SAINT PAUL. On compte quatorze lettres ou *Epîtres de saint Paul*, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, et une aux Hébreux; nous parlerons de chacune sous son titre particulier.

Par la lecture de ces lettres, on voit qu'elles ont été écrites à l'occasion de quelque événement, de quelque question qu'il falloit éclaircir, de quelque abus que l'apôtre vouloit corriger, de quelques devoirs particuliers qu'il vouloit détailler; que son dessein n'a été dans aucune de donner aux fidèles un symbole ou une explication de tous les dogmes de la foi chrétienne, ni de tous les devoirs de la morale; qu'en écrivant à une Eglise, il n'a jamais ordonné que sa lettre fût communiquée à toutes les autres. Il y a donc de l'entêtement, de la part des protestants, de penser que quand saint Paul a enseigné de vive voix, il n'a jamais donné aux fidèles aucune autre instruction que celles qui étoient renfermées dans quelqu'une de ses lettres; que toute vérité qui n'est pas écrite ne peut pas faire partie de la doctrine chrétienne.

Les incrédules anciens et modernes ont fait plusieurs reproches contre la manière d'enseigner de cet apôtre, contre certaines vérités qui semblent se contredire, contre les réprimandes sévères qu'il fait à quelques Eglises; nous y répondrons au mot saint PAUL.

Quelques anciens ont cru que saint Paul avoit écrit aux fidèles de Laodicée, et que cette lettre étoit perdue; mais cette opinion n'étoit fondée que sur un mot équivoque de la lettre aux Colossiens, c. 4, ℣. 16; saint Paul leur dit : « Lorsque vous aurez lu cette lettre, ayez » soin de la faire lire à l'Eglise de » Laodicée, et de lire vous-mêmes » celle des Laodicéens. » Le grec porte, *celle qui est de Laodicée;* ce pouvoit donc être une lettre des Laodicéens à saint Paul, et non au contraire. Tillemont, note 69 sur saint Paul.

Les Actes de sainte Thècle, les prétendues lettres de saint Paul à Sénèque, un Evangile, et une Apo-

calypse, qui lui ont été attribués, sont des pièces fausses, et les trois dernières n'ont pas été connues avant le cinquième siècle.

Nous parlerons des *Epîtres* des autres apôtres sous leur nom particulier.

ÉPREUVE, c'est ce que l'Ecriture sainte nomme *tentation*. Il est dit, dans plusieurs endroits, que Dieu met à l'*épreuve* la foi, la constance, l'obéissance des hommes; qu'il mit Abraham à l'*épreuve*, etc. Dieu n'a pas besoin de nous éprouver, il sait d'avance ce que nous ferons dans toutes les circonstances où il lui plaira de nous placer; mais nous avons besoin d'être éprouvés, pour savoir ce dont nous sommes capables avec la grâce, et combien nous sommes foibles par nous-mêmes. Si Dieu n'avoit pas mis à de fortes *épreuves* Abraham, Joseph, Job, Tobie, etc., le monde auroit été privé des grands exemples de vertu qu'ils ont donnés, et ils n'auroient pas mérité la récompense qu'ils ont reçue.

Ce qui est à notre égard une *épreuve*, un moyen d'acquérir de nouvelles connoissances expérimentales, n'en est pas un à l'égard de Dieu; mais en parlant de cette majesté souveraine, nous sommes forcés de nous servir des mêmes expressions que quand nous parlons des hommes. *Voyez* TENTATION.

ÉPREUVES SUPERSTITIEUSES, nommées *ordalies* ou *ordéals*, et *jugement de Dieu*. Cet article appartient à l'histoire moderne; mais un théologien doit savoir ce que l'Eglise a toujours pensé de cet abus, introduit dans presque toute l'Europe par les Barbares du Nord, et auquel la religion se trouva mêlée fort mal à propos.

Pour acquérir en justice la vérité d'un fait ou d'un droit douteux, on employa des *épreuves* de plusieurs espèces. 1.° Le combat. Lorsqu'un homme étoit accusé d'un crime, et que les preuves pour ou contre n'étoient pas suffisantes, il étoit ordonné, par les lois des barbares, que l'accusateur et l'accusé décideroient la question par un duel. Ces peuples féroces s'étoient persuadés que la force et le courage faisoient preuve de toutes les vertus; que la lâcheté et la foiblesse étoient un effet du vice; que Dieu ne pouvoit manquer de faire triompher l'innocence et de confondre l'imposture, comme si Dieu s'étoit obligé à faire intervenir sa puissance pour terminer toutes les contestations excitées par les passions des hommes. L'aveuglement fut poussé jusqu'à décider, par cette voie, des questions de jurisprudence et des droits litigieux. Lorsque les parties étoient incapables de se battre, comme les femmes, les malades, les ecclésiastiques, les vieillards, ils substituoient à leur place des champions, toujours prêts à soutenir toute espèce de cause par les armes.

2.° Les *épreuves* du feu. Un accusateur ou un accusé, pour prouver ce qu'il avançoit, étoit condamné ou s'obligeoit volontairement à marcher pieds nus sur un brasier ardent, entre deux bûchers allumés, ou sur plusieurs socs de charrue rougis au feu, ou à les relever de terre et à les tenir entre ses mains pendant quelques moments. Si nous en croyons l'histoire, plusieurs princesses accusées d'adultère furent réduites à se justifier ainsi, et y réussirent par le secours de Dieu. Un des exemples les plus célèbres que l'on cite en ce genre, est celui de *Pierre igné*, ou *Pierre de feu*, religieux de Valombreuse, de la famille des Aldobrandins. En 1063, suivant les relations, cet homme, revêtu des habits sacerdotaux, passa sain et sauf sur un brasier ardent, au mi-

lieu de deux bûchers allumés, et y retourna chercher son manipule qu'il avoit laissé tomber. Il avoit été député par les moines de son couvent, pour prouver, par cette *épreuve*, que Pierre de Pavie, archevêque de Florence, étoit coupable de simonie ou d'hérésie. Ce fait est attesté, dit-on, par la lettre que le clergé et le peuple de Florence, témoins oculaires, en écrivirent au pape Alexandre II. Cependant il paroît que le pape n'y eut point d'égard, puisque l'archevêque conserva sa dignité. Lorsqu'il fallut décider en Espagne si l'on y conserveroit la liturgie mozarabique, ou si l'on suivroit le rit romain, on résolut d'abord de terminer cette difficulté par un combat; ensuite on jugea qu'il étoit plus convenable de jeter au feu les deux liturgies, et de retenir celle que le feu ne consumeroit pas; ce prodige fut opéré, dit-on, en faveur de la liturgie mozarabique.

3.° Les *épreuves* de l'eau. On obligeoit un accusé de plonger dans l'eau bouillante sa main jusqu'au poignet, et quelquefois jusqu'au coude, et d'en tirer un anneau qui étoit au fond de la cuve. On lui enveloppoit ensuite la main dans un sachet cacheté, et si au bout de trois jours elle n'avoit aucune marque de brûlure, il étoit censé innocent.

L'*épreuve* de l'eau froide étoit principalement destinée à découvrir si une personne accusée de sorcellerie, de magie, ou de maléfice, en étoit réellement coupable. Après l'avoir dépouillée de ses habits, on lui attachoit la main droite au pied gauche, et la main gauche au pied droit, dans cette posture on la jetoit à l'eau : si elle enfonçoit, elle étoit absoute; si elle surnageoit, elle étoit déclarée sorcière et punie de mort. Mais les naturalistes ont observé que les femmes attaquées de passions hystériques, et les personnes vaporeuses, n'enfoncent pas dans l'eau; d'où l'on conclut que la plupart de celles qui ont été réputées sorcières, étoient seulement sujettes aux vapeurs, maladie de laquelle on ne connoissoit autrefois ni les symptômes, ni les effets. *Voyez* les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. 69, *in*-12, p. 57.

4.° Celles de la croix. On obligeoit deux contendants ou à soutenir pendant long-temps, sur leurs bras, une croix fort pesante, ou à demeurer les bras étendus devant une croix; celui qui y tenoit le plus long-temps remportoit la victoire.

5.° Le pain conjuré. C'étoit un pain fait de farine d'orge, bénit, ou plutôt maudit par les imprécations d'un prêtre. Les Anglo-Saxons le faisoient manger à un criminel non convaincu, persuadés que, s'il étoit innocent, ce pain ne lui feroit point de mal, que s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, ou que s'il l'avaloit, il étoufferoit. Le prêtre qui faisoit cette cérémonie demandoit à Dieu, par une prière faite exprès, que les mâchoires du criminel restassent roides, que son gosier se rétrécît, qu'il ne pût avaler, et qu'il rejetât le pain de sa bouche; c'étoit une profanation des prières de l'Eglise. Ces prières ne sont instituées ni pour opérer des miracles, ni pour faire du mal à personne. La seule chose qu'il y eût de réel, c'est que, de toutes les espèces de pain, celui d'orge moulu un peu gros, est le plus difficile à avaler. Cette *épreuve* ressembloit en quelque chose à l'eau de jalousie; mais les Anglo-Saxons n'avoient aucune connoissance de cette eau, lorsqu'ils établirent l'*épreuve* du pain conjuré. Un incrédule de nos jours a écrit, sans aucun fondement, que l'usage de ce peuple étoit une imitation de la loi juive. *Voyez* JALOUSIE.

6.° L'*épreuve* par l'eucharistie se faisoit en recevant la communion. Ainsi Lothaire, roi de Provence et de Lorraine, jura, en recevant la communion de la main du pape Adrien II, qu'il avoit renvoyé Valdrade sa concubine, ce qui étoit faux. Comme Lothaire mourut un mois après, en 868, sa mort fut attribuée à ce parjure sacrilége. Cette *épreuve* fut défendue par le pape Alexandre II.

Toutes les autres, dont nous avons parlé, étoient accompagnées de cérémonies religieuses; on s'y préparoit par le jeûne, par la prière, par la réception des sacrements. On bénissoit les armes, le feu, l'eau, le fer, destinés à faire l'*épreuve*. Ce privilége étoit réservé à certaines églises, à quelques monastères, et on leur payoit un droit pour cette cérémonie. *Histoire de l'Eglise gal.*, t. 4, *Disc. prélim.*

Les usages absurdes sont plus anciens que les mœurs des barbares; il est fait mention de l'*épreuve* du fer chaud dans l'*Electre* de Sophocle, et les autres sont encore pratiquées chez les Nègres. Il n'a donc pas été besoin qu'un peuple les empruntât d'un autre; les nations ignorantes et grossières se ressemblent partout, et sont sujettes aux mêmes folies. Jamais l'Eglise n'a autorisé ni approuvé ces superstitions; mais elle a été souvent forcée de les tolérer, parce qu'elles étoient ordonnées par les lois des barbares; les préjugés de ces peuples ont été plus forts que les défenses et les censures, puisque plusieurs se sont perpétués jusqu'à nous.

Dès le commencement du neuvième siècle, Agobard, archevêque de Lyon, écrivit avec force contre la *damnable* opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connoître sa volonté et son jugement par les *épreuves* de l'eau, du feu, et autres semblables. Il se récrie contre le nom de *jugement de Dieu* que l'on osoit donner à ces pratiques, comme si Dieu les avoit ordonnées, comme s'il devoit se soumettre à nos préjugés et à nos sentiments particuliers, pour nous révéler tout ce que nous désirons de savoir.

Dans le onzième siècle, Yves de Chartres a parlé de même, et cite à ce sujet une lettre du pape Etienne V à Lambert, évêque de Mayence, qui est aussi rapportée dans le décret de Gratien. Les papes Célestin III, Innocent III, Honorius III, réitérèrent la défense d'user de ces *épreuves*. Quatre conciles provinciaux, assemblés en 829 par Louis le Débonnaire, et le quatrième concile général de Latran, les défendirent encore. Les théologiens scolastiques ont enseigné, après saint Thomas, que ces *épreuves* étoient injurieuses à Dieu et favorables au mensonge, parce que l'on y tentoit Dieu, parce qu'il ne les a point ordonnées, parce qu'on vouloit connoître par-là des choses cachées qu'il appartient à Dieu seul de connoître.

Si, malgré des raisons aussi solides et des lois aussi formelles, on n'a pas laissé d'y recourir encore pendant long-temps, surtout dans les pays du Nord, c'est que l'opiniâtreté des ignorants est souvent plus forte que toutes les lois; par conséquent l'on a tort d'attribuer les abus à la négligence ou à l'intérêt des pasteurs de l'Eglise.

C'est une question de savoir s'il y a eu quelquefois du surnaturel dans le succès des *épreuves superstitieuses*, et si l'on doit ajouter foi à ce que les historiens des bas siècles en ont écrit. Il y a sur ce sujet une bonne dissertation dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 24, *in*-12, page 1; nous en extrairons quelques réflexions.

Il est d'abord évident qu'il n'y avoit rien de surnaturel dans le

succès des duels, ni dans celui des *épreuves* de la croix; qu'un homme soit plus fort et plus robuste qu'un autre, et soit vainqueur dans un combat, ce n'est pas un miracle. Mais rien n'empêche de croire que Dieu peut en avoir fait un en faveur des personnes vertueuses qui ne s'offroient point d'elles-mêmes aux *épreuves*, et qui étoient forcées de les subir par la loi et par l'injustice des accusateurs. Dieu a pu faire éclater leur innocence par un événement surnaturel, sans autoriser par là le préjugé dominant, ni la témérité de ceux qui exigeoient ces *épreuves*. Au reste, ce cas est assez rare, puisque l'on n'en trouve que deux ou trois exemples dans l'histoire.

Quant aux autres faits, plusieurs raisons nous autorisent à y donner très-peu de croyance. 1.° Ces faits ne sont point rapportés par des témoins oculaires, mais sur des ouï-dire et des bruits populaires. Celui de Pierre igné, qui semble le mieux attesté, a été imité l'an 1103 par Luitprand, prêtre de Milan, qui accusa de simonie Grosulan, son archevêque, et qui eut le même succès. Il est impossible que deux faits aussi semblables dans toutes les circonstances soient tous deux vrais. Le pape n'eut pas plus d'égard à l'un qu'à l'autre; il y vit sans doute de l'exagération ou de l'imposture. Ce ne sont pas là les deux seuls cas où l'on a vu un peuple révolté contre son pasteur, forger des faits, des circonstances et de prétendus prodiges pour le perdre. Les papes et les conciles n'en ont pas moins proscrit les *épreuves* comme des pratiques pernicieuses, inventées par l'ignorance, et souvent mises en usage par la fourberie et la malice.

2.° Plusieurs criminels justifiés et mis à couvert du châtiment par les *épreuves*, ont ensuite avoué leur turpitude et l'indigne victoire qu'ils avoient remportée sur l'innocence; et par une suite de l'aveuglement général, on ne se croyoit plus en droit de les punir, ni même de leur reprocher le crime, parce qu'ils avoient satisfait à la loi. S'il y avoit eu du surnaturel dans leur succès, on ne pourroit l'attribuer qu'au démon. Mais est-il croyable que Dieu ait permis à l'ennemi du salut d'exercer son pouvoir pour autoriser une superstition, souvent accompagnée de profanation et de sacrilége? On a déjà de la peine à concevoir que Dieu l'a permis chez les païens, pour les punir de leur aveuglement; c'est pousser trop loin la crédulité, que de supposer que la même chose s'est faite au milieu du christianisme, pour aveugler des hommes qui avoient renoncé, par le baptême, au démon et à son culte.

On a donc eu raison de soutenir, dans tous les temps, que les *épreuves superstitieuses* étoient un crime. C'étoit tenter Dieu, mettre l'innocence en danger, donner lieu à l'imposture de triompher, et profaner les cérémonies religieuses dont ces absurdités étoient accompagnées.

L'incrédule dont nous avons déjà parlé, n'a pas montré beaucoup de justesse d'esprit, lorsqu'il a comparé les *épreuves superstitieuses* aux miracles de la verge d'Aaron, qui fleurit dans le tabernacle, et aux punitions surnaturelles que Dieu a tirées de quelques rebelles, dans l'ancien Testament; il n'y a aucune ressemblance entre ce qui s'est fait par l'ordre exprès de Dieu, et ce qui a été imaginé par le caprice des hommes. Il n'y en a pas davantage entre ces mêmes *épreuves* et les élections par le sort; celles-ci n'ont rien de répréhensible, puisque les apôtres mêmes y ont eu recours pour agréger saint Matthias au collége apostolique. S'il y a eu dans la suite de bonnes rai-

sons pour ne plus en user de même, cela ne prouve rien contre l'innocence de cette pratique. *Voyez* Sort.

ÉQUIVOQUE, terme à double sens. Il n'est plus nécessaire de mettre en question si une *équivoque*, de laquelle on se sert de propos délibéré, pour tromper celui à qui l'on parle, est un mensonge; aucun théologien n'est plus tenté d'en disconvenir. Cette manière d'en imposer au prochain ne peut pas s'accorder avec la sincérité, la candeur, la simplicité dans le discours, que Jésus-Christ nous commande; les vaines subtilités auxquelles on a quelquefois recours pour en excuser l'usage, ne prouvent rien.

Vainement quelques incrédules ont voulu soutenir que Jésus Christ lui-même a usé quelquefois d'*équivoques* avec ses ennemis, et avec ceux dont il ne vouloit pas satisfaire la curiosité; ils n'en ont cité aucun exemple démonstratif. Lorsqu'il dit aux Juifs, *Joan.*, c. 2, ℣. 19: « Détruisez ce temple, et je » le rétablirai dans trois jours, » il parloit de son propre corps, et l'évangéliste nous le fait remarquer; il est donc à présumer qu'il le montroit par un geste qui ôtoit l'*équivoque*, et ce fut malicieusement que les Juifs l'accusèrent d'avoir parlé du temple de Jérusalem. Lorsque ses parents l'exhortèrent à se montrer à la fête des Tabernacles il leur répondit, *Joan.*, c. 7, ℣. 8: « Allez vous-mêmes » à cette fête, pour moi je n'y vais » point, parce que mon temps n'est » pas encore arrivé. » Il ne leur dit pas, *je n'irai point*, mais *je n'y vais point encore*, parce que le moment auquel je veux y aller n'est pas encore venu. Il n'y avoit point là d'*équivoque*. Les autres passages cités par les incrédules ne font pas plus de difficulté.

Mais nous soutenons, contre les protestants, que le Sauveur auroit usé d'une *équivoque* trompeuse, et qu'il auroit tendu un piége d'erreur à tous ses disciples, si, lorsqu'il leur dit: « Prenez et mangez, *ceci* » *est mon corps*, etc., » il avoit seulement voulu dire, ceci est la figure de mon corps. Nous convenons que, même avec la plus grande attention, il est impossible d'éviter toute espèce d'*équivoque* dans le discours, qu'aucun langage humain ne peut être assez clair pour ne donner lieu à aucune méprise; mais ici rien n'étoit plus aisé que de prévenir toute erreur et de parler très-clairement. D'où nous concluons que Jésus-Christ a voulu que ses paroles fussent prises à la lettre, et non dans un sens figuré. *Voyez* Eucharistie.

Par cet exemple, et par une infinité d'autres, il est évident qu'il n'est aucune science dans laquelle les *équivoques* soient plus dangereuses et entraînent de plus funestes conséquences que dans la théologie. Les hérétiques et les incrédules n'ont presque jamais argumenté que sur des expressions et des termes susceptibles d'un double sens. Tous ceux qui ont nié la divinité de Jésus-Christ, se sont fondés sur ce que le mot *Dieu* est *équivoque* dans l'Ecriture sainte, et ne signifie pas toujours l'Etre suprême. Les ariens disputoient sur le double sens du mot *consubstantiel;* les hérésies de Nestorius et d'Eutychès n'ont été bâties que sur les divers sens des termes *nature*, *personnes*, *substance*, *hypostase;* les pélagiens jouoient sur le mot de *grâce*. Combien de sophismes les protestants n'ont-ils pas faits sur les mots *foi*, *mérite*, *sacrement*, *justice*, *justifications*, etc? Ils ne les ont jamais pris dans le même sens que les théologiens catholiques, et la plupart des reproches qu'ils font à l'Eglise romaine

ne sont dans le fond que des difficultés de grammaire.

De là même nous concluons que si Jésus-Christ n'avoit pas donné aux pasteurs de l'Eglise, chargés d'enseigner, l'autorité de fixer le sens du langage théologique, il auroit très-mal pourvu à l'intégrité et à la perpétuité de sa doctrine.

ÉRASTIENS, secte qui s'éleva en Angleterre, pendant les guerres civiles, en 1647; on l'appeloit ainsi, du nom de son chef Erastus. C'étoit un parti de séditieux, qui soutenoient que l'Eglise n'a point d'autorité quant à la discipline, qu'elle n'a aucun pouvoir de faire des lois ni des décrets, encore moins d'infliger des peines, de porter des censures et d'en absoudre, d'excommunier, etc.

ÉRIENS. *Voy.* AÉRIENS.

ERMITE, solitaire. Au mot ANACHORÈTE, nous avons fait l'apologie de la vie solitaire ou érémitique contre la folle censure des philosophes incrédules; nous avons fait voir que ce genre de vie n'est ni un effet de misanthropie, ni une violation des devoirs de société et d'humanité, ni un exemple inutile au monde, et nous avons réfuté les traits de satire lancés par les protestants contre les *ermites*. Aussi ces censeurs téméraires n'ont pu se satisfaire eux-mêmes, en recherchant les causes qui ont donné la naissance à la vie solitaire. Mosheim, après avoir donné carrière à ses conjectures sur ce point, a imaginé que saint Paul, premier *ermite*, put en puiser le goût dans les principes de la théologie mystique, qui apprenoit aux hommes que, pour unir l'âme à Dieu, il faut l'éloigner de toute idée des choses sensibles et corporelles. *Hist. christ.*, sæc. 3, § 29. Il nous paroît plus naturel de penser que ce saint solitaire avoit contracté ce goût dans l'Evangile, dans l'exemple de Jésus-Christ, qui se retiroit dans des lieux déserts pour prier, qui y passoit les nuits entières, et qui y demeura quarante jours avant de commencer à prêcher l'Evangile. Ce divin Sauveur a fait l'éloge de la vie solitaire et mortifiée de saint Jean-Baptiste, et saint Paul a loué celle des prophètes. En effet, nous voyons que Dieu retint pendant quarante jours Moïse sur le mont Sinaï, et qu'Elie passa une partie de sa vie dans les déserts. Voilà donc un des principes de la théologie mystique consacré dans l'Ecriture sainte.

Mais la vie érémitique n'a jamais produit des effets plus salutaires que dans le temps des malheurs de l'Europe, et après les ravages faits par les Barbares. Lorsque les habitants de cette partie du monde furent partagés en deux classes, l'une de militaires oppresseurs et qui se faisoient honneur du brigandage, l'autre de serfs opprimés et misérables, plusieurs des premiers honteux et repentants de leurs crimes, convaincus qu'ils ne pourroient pas y renoncer tant qu'ils vivroient parmi leurs semblables, se retirèrent dans des lieux écartés pour y faire pénitence, et pour s'éloigner de toutes les occasions de désordre. Leur courage inspira du respect; malgré la férocité des mœurs, on admira leur vertu. On alla chercher auprès d'eux de la consolation dans les peines, leur demander de sages conseils, implorer le secours de leurs prières. Nos vieux historiens, même nos romanciers, parlent des *ermites* avec vénération; l'on comprenoit que si leur piété n'avoit pas été sincère, ils n'auroient pas persévéré long-temps dans le genre de vie qu'ils avoient embrassé.

Quelques-uns peut-être l'ont choisi par amour de l'indépen-

dance ; d'autres, pour cacher leur libertinage sous le voile de la piété : mais ces abus n'ont jamais été communs ; et c'est très-mal à propos que les incrédules en accusent les solitaires en général. Il n'a jamais été fort difficile de distinguer ceux dont la vertu n'étoit pas sincère, leur conduite ne s'est jamais soutenue long-temps ; les yeux du peuple, toujours ouverts, principalement sur ceux qu'il regarde comme des serviteurs de Dieu, ont bientôt découvert ce qu'il peut y avoir de répréhensible dans leurs mœurs.

On a encore dit que la plupart etoient des fainéants qui affectoient un extérieur singulier pour s'attirer des aumônes, parce qu'ils savoient que le peuple imbécillene manqueroit pas de les leur prodiguer. C'est une nouvelle injustice. Les vrais *ermites* ont toujours été laborieux ; et comme leur vie étoit très-frugale, leur travail leur a toujours fourni non-seulement leur subsistance, mais encore de quoi soulager les misérables.

Les protestants ont eu beau déclamer contre le goût de la vie monastique et érémitique, ils n'ont pas pu l'étouffer entièrement ; il s'est formé parmi eux des sociétés qui, à l'exception du célibat, ont beaucoup de ressemblance avec la vie des anciens cénobites. *Voyez* HERNHUTES.

ERMITES DE SAINT AUGUSTIN. *V.* AUGUSTIN.

ERMITES DE CAMALDOLI. *Voy.* CAMALDULES.

ERMITES DE SAINT JERÔME. *Voyez* JÉRONIMITES.

ERMITES DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA PÉNITENCE, ordre religieux établi dans la Navarre, dont le principal couvent ou ermitage étoit à sept lieues de Pampelune.

Jusqu'à Grégoire XIII, ils avoient vécu sous l'obéissance de l'évêque de cette ville ; mais le pape approuva leurs constitutions, confirma leur ordre et leur permit de faire des vœux solennels. Leur vie étoit très-austère ; ils marchoient pieds nus sans sandales, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, n'avoient qu'une pierre pour chevet, portoient jour et nuit une grande croix de bois sur la poitrine. Ils habitoient une espèce de laure qui ressembloit plus à une étable qu'à un couvent, et demeuroient seuls dans des cellules séparées au milieu d'une forêt.

Ces austérités nous causent une espèce de frayeur ; il y a cependant des ordres entiers de religieux qui ont ainsi persévéré pendant long-temps ; quand leur ferveur n'auroit été que passagère, ç'a toujours été un grand spectacle pour ceux qui en ont été témoins, capable de confondre l'épicuréisme des philosophes et la mollesse des gens du monde : il est bon que ce phénomène se renouvelle de temps en temps.

ERMITES DE SAINT PAUL, ordre religieux qui se forma dans le treizième siècle, par la réunion de deux congrégations d'*ermites*, savoir, de ceux de saint Jacques de Patache, et de ceux de Pisilie près de Zante. Après cette réunion, ils choisirent pour patron saint Paul premier *ermite*, et en prirent le nom. Cet ordre s'étendit en Hongrie, en Allemagne, en Pologne et ailleurs ; il y en avoit soixante-et dix monastères dans le seul royaume de Hongrie ; mais les révolutions dont ce pays fut affligé firent tomber la plupart de ces couvents.

Il y a encore en Portugal une congrégation d'*ermites de saint Paul ;* il y en avoit autrefois une en France. Ces religieux s'étoient principalement dévoués à secourir les malades et les mourants, et à donner la sépulture aux morts. On

les appeloit vulgairement *les frères de la mort*, ils portoient sur leur scapulaire la figure d'une tête de mort. *Voyez l'hist. des ordres relig.*, tome 3, pag. 341. Ils ont été remplacés dans plusieurs villes par les pénitents séculiers, ou confreres de la croix.

ERREURS. Nous n'avons à parler que des *erreurs* en fait de religion. Comme le système de la religion révélée est très-bien lié et forme une chaîne indissoluble, il est impossible qu'une première *erreur*, contre un de ses dogmes, n'en entraîne bientôt plusieurs autres; c'est un point démontré par l'histoire de toutes les hérésies. Ceux qui ont commencé à dogmatiser ne voyoient pas d'abord où les conduiroit leur témérité; mais, de conséquence en conséquence, ils sont tous allés plus loin qu'ils n'auroient voulu. Si Luther avoit prévu les effets qui devoient résulter de ses sermons contre les indulgences, probablement il auroit reculé à la vue de l'abîme dans lequel il alloit se plonger.

Pour détruire l'usage des indulgences, il fallut attaquer l'autorité de l'Eglise, par conséquent la tradition sur laquelle elle se fonde, ne plus admettre d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte, entendue selon le degré de capacité et de droiture de chaque particulier; on sait où cette méthode conduisit bientôt les raisonneurs.

Si l'on ne doit faire aucun cas du témoignage des hommes en matière de dogmes, pourquoi seroit-on plus obligé d'y déférer en matière de faits? Un témoin est sans doute aussi croyable quand il dépose de ce qu'il a entendu, de ce qu'on lui a toujours enseigné, que quand il atteste ce qu'il a vu. Si les Pères de l'Eglise sont récusables sur le premier chef, ils ne sont pas moins suspects sur le second. Parmi ces témoins, plusieurs ont été disciples immédiats des apôtres : dès que par ignorance, ou autrement, ils ont été capables de changer la doctrine qui leur avoit été confiée, et à laquelle les apôtres leur avoient défendu de rien ajouter et de rien retrancher, on ne voit plus pourquoi le même soupçon ne peut pas avoir lieu à l'égard des apôtres. Nous ne sommes pas surpris de ce que les incrédules ont formé, contre ces derniers, les mêmes accusations que les protestants avoient intentées contre les Pères de l'Eglise.

Cependant c'est à ces mêmes témoins que nous sommes obligés de nous fier pour savoir quels sont les livres authentiques de l'Ecriture sainte, pour être certains que le texte n'a été ni changé ni interpolé. Quelle certitude peuvent nous donner des témoins dont on a commencé par suspecter l'intelligence, la critique, la bonne foi?

Ce sont encore eux qui attestent les miracles par lesquels le christianisme s'est établi dans les premiers siècles. Dès que l'on a trouvé bon de rejeter tous les miracles opérés dans l'Eglise romaine, d'y soupçonner de la prévention et de la fourberie, de récuser tous les témoins, sur quoi fondés croirons-nous plutôt les anciens que les modernes? Si les Pères ont pu nous en imposer sur les faits arrivés de leur temps, les déistes ont-ils tort de former le même soupçon, ou plutôt la même calomnie, contre les témoins des miracles de Jésus-Christ?

Dès que l'on ne fait aucun cas de la tradition en matière de dogmes, on la rend caduque en matière de faits. De savoir si un dogme est révélé ou s'il ne l'est pas, c'est un fait; si ce fait ne peut pas être certainement prouvé par des témoignages, aucun fait quelconque ne peut l'être. Dans le fond, l'E-

criture sainte est-elle autre chose qu'un témoignage couché par écrit? *Voyez* DOCTRINE CHÉTIENNE.

Pour attaquer avec succès la doctrine de l'Eglise sur les indulgences, il a fallu nier la nécessité des satisfactions et des bonnes œuvres, les effets de l'absolution sacramentelle, l'efficacité des autres sacrements, le principe de la justification, la manière dont les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués, etc. Bientôt les sociniens ont attaqué les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ même, l'essence de la rédemption; et la rédemption réduite à rien a fait douter de la divinité du Rédempteur. Ainsi s'enchaînent les *erreurs*.

Nous ne sommes donc pas étonnés de ce que les principes des protestants ont fait naître le socinianisme; celui-ci, à force de retrancher des dogmes, a dégénéré en déisme. Aujourd'hui les arguments des déistes contre la révélation, ou contre la providence de Dieu dans l'ordre surnaturel, sont tournés, par les athées, contre cette même providence dans l'ordre naturel, par conséquent contre l'existence de Dieu : chaîne d'égarements, qui aboutit enfin au pyrrhonisme. (N.° VIII, p. XXVII.)

Avant de mourir, Luther et Calvin ont vu les progrès de leurs *erreurs* chez les anabaptistes et chez les sociniens; nous ignorons s'ils ont frémi des conséquences. Ils ont ouvert la porte à l'incrédulité qui règne de nos jours, la corruption des mœurs a fait le reste.

Lorsque nous objectons aux protestants les excès auxquels se sont portés plusieurs de leurs théologiens, ils nous en savent mauvais gré; ils disent que les égarements d'un fanatique, ou d'un mauvais raisonneur, ne prouvent rien. Nous leur répondons : Puisque vous êtes si attentifs à relever les moindres écarts des théologiens catholiques, et à tirer de là des conséquences en faveur de votre parti, vous ne devez pas trouver mauvais que nous usions de représailles; si cette manière de raisonner ne vaut rien, c'est vous qui nous en donnez l'exemple.

Il y a, sans doute, des *erreurs* involontaires, innocentes, qui ne viennent d'aucune passion déréglée, mais d'un défaut de connoissance et de lumières, et que l'on ne peut pas imputer à péché; mais il ne s'ensuit pas que toutes sont de cette espèce, et qu'il est indifférent pour le salut de professer l'*erreur* ou la vérité. Si Dieu avoit eu le dessein de sauver les hommes par l'ignorance, il n'auroit rien révélé; il n'auroit pas envoyé son Fils sur la terre pour être la lumière du monde, et ce divin Maître n'auroit pas commandé à ses apôtres d'enseigner toutes les nations. Un incrédule raisonne donc très-mal, lorsqu'il soutient que, s'il se trompe, c'est de bonne foi; qu'un athée même est excusable de ne pas croire en Dieu, parce qu'il peut être trompé sans qu'il y ait de sa faute. Une *erreur* qui vient de négligence de s'instruire, d'indifférence, d'orgueil, d'opiniâtreté, ou de toute autre passion quelconque, n'est pas plus pardonnable que la passion qui l'a fait naître. C'est un mauvais prétexte de dire que nous ne connoissons pas l'intérieur des hommes, ni le motif de leur conduite, que ce jugement est réservé à Dieu seul; si cette raison étoit solide, il ne seroit jamais permis de blâmer ni de punir aucun crime, parce que nous ne connoissons pas les motifs qui l'ont fait commettre, et le degré d'ignorance qui peut le rendre excusable.

Cependant les critiques protestants ne cessent de s'élever contre les Pères de l'Eglise, parce que ces saints docteurs ont attribué les *erreurs* des hérétiques à un esprit

inquiet, à un caractère léger, à l'amour de la nouveauté, à l'ambition d'être chef de parti; et ils reprochent aux théologiens catholiques d'être en cela les serviles imitateurs des anciens. Ne reviendra-t-on jamais, disent-ils, de la maligne et téméraire habitude de chercher toujours dans les déréglements du cœur l'origine des *erreurs?* On peut la trouver d'une manière plus naturelle et plus innocente dans la foiblesse de l'esprit humain, et dans l'obscurité où il a plu à Dieu de laisser certaines vérités.

Voilà certainement un trait de charité exemplaire; mais est-elle réglée par la prudence? 1.° Elle ne va pas à moins qu'à contredire l'Evangile. Jésus-Christ déclare que celui qui ne croira pas sera condamné; saint Paul dit anathème à quiconque enseignera un autre Evangile que celui qu'il a prêché. *Galat.*, c. 1, ℣. 8. Il met au nombre des œuvres de la chair les disputes, les dissensions et les sectes, c 5, ℣. 19. Il attribue les *erreurs* des sectaires à l'hypocrisie et à une conscience cautérisée, *I. Tim.*, c. 4, ℣. 2; à l'orgueil aussi-bien qu'à l'ignorance, c. 6, ℣. 4; aux piéges du démon, à la volonté duquel ils obéissent, *II. Tim.* c. 2, ℣. 26; à la corruption de l'esprit et à l'opiniâtreté, c. 3, ℣. 8; à la prévention pour certains maîtres, et à l'amour de la nouveauté, c. 4, ℣. 3; à un vil intérêt, *Tit.*, c. 1, ℣. 11. Il déclare qu'un hérétique est condamné par son propre jugement, c. 3, ℣. 10. Saint Pierre et saint Jean n'en jugent pas plus favorablement. Les Pères de l'Eglise ont-ils eu tort de suivre les leçons et les exemples des apôtres?

2.° Pourquoi les protestants, toujours si charitables envers les mécreants, sont-ils si prompts à condamner les Pères de l'Eglise, à relever les moindres méprises qu'ils croient trouver dans leurs écrits, à leur supposer des motifs odieux, pendant qu'ils ont pu en avoir de très-louables? Ces Pères méritent-ils donc moins d'indulgence et de ménagement que les hérétiques de tous les siècles? Nous ne disons rien des invectives sanglantes que les protestants lancent contre les pasteurs et les docteurs de l'Eglise catholique. Avant de censurer avec tant d'aigreur un défaut vrai ou prétendu, il ne faut pas commencer par s'en rendre coupable. *Voyez* HÉRÉTIQUE.

Il peut se faire que l'*erreur* d'un homme, élevé dans une fausse religion, soit moralement invincible; qu'un mahométan, par exemple, peu capable de réfléchir, croie fermement que l'Alcoran a été inspiré; mais il ne s'ensuit rien. Nous ne savons que trop, par notre expérience, que l'*erreur* peut nous paroître revêtue de toutes les couleurs de la vérité. Il y auroit de l'injustice à penser que tous les philosophes qui ont écrit en faveur du paganisme n'y crussent pas, et qu'à leur place nous aurions mieux aperçu qu'eux l'absurdité du polythéisme et de l'idolâtrie. Il ne s'ensuit pas de là qu'il est indifférent pour le salut d'adorer plusieurs dieux, ou de n'en reconnoître qu'un seul, d'être déiste ou athée. Dieu seul peut juger jusqu'à quel point une *erreur* quelconque est innocente ou criminelle.

ERRONÉ. Lorsque l'Eglise condamne une proposition comme *erronée*, elle entend que cette proposition est contraire à une vérité enseignée par la révélation, qu'elle y est opposée, ou directement, ou par voie de conséquence. Lorsqu'elle la condamne comme *hérétique*, elle déclare que cette proposition est contraire à un dogme que l'Eglise a formellement décidé. Avant la décision, l'*erreur* peut

être involontaire et pardonnable; après la décision, elle ne l'est plus; c'est opiniâtreté, et conséquemment *hérésie*.

ÉSAU. *Voyez* JACOB.

ESCLAVAGE, ESCLAVE. De savoir si tout *esclavage* est contraire au droit naturel, c'est une question qui regarde directement les philosophes moralistes. Mais comme les patriarches ont eu des *esclaves* et n'en sont point blâmés, que Moïse s'est borné à rendre plus douce la condition des *esclaves*, sans supprimer absolument la servitude; qu'elle a subsisté et subsiste encore sous le christianisme, les politiques incrédules de notre siècle ont déclamé à l'envi contre la religion, qui a permis ou toléré dans tous les temps cette infraction du droit naturel. Nous sommes donc forcés d'examiner si leurs plaintes sont fondées, et s'ils ont raisonné sur des principes solides.

I. Le premier besoin de l'homme est la vie et la subsistance. Si, pour se les procurer, il se trouve réduit à renoncer à sa liberté, nous ne croyons pas qu'il commette un crime. Si un maître ne peut, sans nuire grièvement à ses propres intérêts, lui assurer la vie, la subsistance, la protection, que sous condition d'un service perpétuel, nous ne voyons pas où est l'injustice de l'exiger, ni en quoi cette convention réciproque blesse le droit naturel.

Dans l'état des familles errantes et nomades, lorsqu'il n'y avoit point encore de société civile établie, un serviteur ne pouvoit changer de maître sans s'expatrier; un maître ne pouvoit congédier ses *esclaves* sans ruiner sa famille. L'*esclavage* étoit donc une suite inévitable de la société domestique; mais il étoit adouci par les avantages de cette société. Un *esclave* pouvoit être l'héritier de son maître qui n'avoit pas d'enfants. *Gen*, c. 15, ℣. 2. La liberté civile n'est devenue *un bien* que depuis qu'elle a été protégée par les lois, et que les moyens de subsistance sont multipliés; avant cette époque, la liberté absolue étoit *un mal* pour tout homme qui n'avoit pas une famille, des troupeaux, des serviteurs, des pâturages. Il seroit absurde de soutenir que l'*esclavage* domestique étoit pour lors contraire au droit naturel. Nous ne blâmerons donc point Abraham, ni les autres patriarches, d'avoir eu des *esclaves;* et nous ne pouvons pas douter qu'ils ne les aient traités avec toute l'humanité possible. Job proteste qu'il n'a jamais refusé de rendre justice à ses serviteurs et à ses servantes, lorsqu'ils la lui demandoient, parce qu'il a toujours craint le jugement de Dieu, c. 31, ℣. 13.

II. Moïse donna des lois aux Hébreux pour réunir ce peuple en société civile et nationale. On sait quel étoit alors le droit des gens dans l'état de guerre; c'étoit de tout égorger. Lorsqu'on ôtoit la liberté à un prisonnier, au lieu de lui ôter la vie, faisoit-on un acte de cruauté? Si aujourd'hui nous étions en guerre avec une nation sauvage qui eût massacré tous nos prisonniers, nous croirions-nous obligés, par la loi naturelle, à lui renvoyer les siens? Si, au lieu de les égorger par représailles, on les réduisoit à l'*esclavage*, auroient-ils droit de se plaindre? Nous nous croirions obligés, sans doute, par les lois de l'humanité, à ne pas rendre leur condition insupportable, à l'adoucir autant que pourroit le comporter leur naturel farouche. Voilà ce que fit Moïse.

Placé à la tête d'une nation qui devoit conquérir les terres l'épée à à la main, au milieu de peuples qui avoient des *esclaves*, dans un

état de société où la liberté étoit nulle pour ceux qui n'avoient pas la propriété des terres, il ne pouvoit supprimer absolument l'*esclavage;* mais il fit des lois très-sages pour l'adoucir. *Exod.*, c. 21, ℣. 1 et suiv.; *Levit.*, c. 25, ℣. 40, etc. Nous soutenons que l'*esclavage* étoit moins dur chez les Juifs que chez toute autre nation connue; il seroit aisé d'en faire la comparaison. Qu'auroient fait de mieux, en pareil cas, nos philosophes, vengeurs des droits de l'humanité?

Quand on veut disserter contre l'*esclavage*, il ne faut pas argumenter sur une idée de la liberté, telle que nous la connoissons aujourd'hui; elle n'a existé nulle part dans le monde avant la naissance du christianisme, et il est absurde de trouver mauvais que Moïse ne l'ait pas établie chez les Juifs, dans des siècles où l'état physique et moral du genre humain tout entier s'y opposoit. Trouve-t-on, parmi les Juifs, aucun exemple de la barbarie avec laquelle les Grecs et les Romains, ces deux nations si éclairées et si polies, traitoient leurs *esclaves?*

A Athènes, les *esclaves* affranchis étoient encore appelés *citoyens bâtards.* Les Romains se seroient crus déshonorés, s'ils avoient mangé avec un *esclave;* pour l'admettre à leur table, ils étoient obligés de l'affranchir.

III. Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, les droits de l'humanité n'étoient pas mieux connus qu'au siècle de Moïse. Les philosophes, au lieu de les éclaircir, les avoient rendus plus obscurs. Les Grecs avoient décidé que parmi les hommes, les uns naissent pour la liberté et les autres pour l'*esclavage;* que tout étoit permis contre les Barbares, c'est-à-dire, contre tout homme qui n'étoit pas Grec; dans la seule ville d'Athènes, il y avoit quatre cent mille *esclaves* pour vingt mille citoyens. A Rome, la condition des *esclaves* n'étoit guères différente de celle des bêtes de somme : on trissonne en lisant la manière dont ces malheureux étoient traités. *Voy.* les *Mémoires de l'Acad. des Inscrip.*, tom. 63, *in*-12, p. 102. Tel étoit le droit commun de toutes les nations dans les siècles de la philosophie. Si Jésus-Christ, par ses lois, avoit attaqué de front ce droit prétendu, il auroit autorisé la résistance des empereurs et des autres souverains à l'Evangile; aujourd'hui nos philosophes l'accuseroient d'avoir attenté au droit public de tous les peuples.

Le divin Législateur fit mieux; par ses maximes de charité, de douceur, de fraternité entre les hommes, il disposa les esprits à sentir que l'*esclavage*, tel qu'il étoit pour lors, blessoit la loi naturelle. On voit, par la lettre de saint Paul à Philémon, ce que dictoit la morale évangélique sur ce point essentiel, et combien est éloquent le langage de l'humanité dans la bouche de la charité chrétienne : un *esclave* baptisé acquéroit le droit de fraternité avec son maître.

« Que chacun, dit saint Paul, » demeure dans l'état dans lequel » il a été appelé à la foi. Etiez-vous » *esclave?* Ne vous en affligez pas; » mais si vous pouvez devenir libre, » profitez de l'occasion. *I. Cor.*, » c. 7, ℣. 20. Après le baptême, » il n'y a plus ni juif ni gentil, ni » maître ni *esclave;* vous êtes tous un » seul corps en Jésus-Christ. *Galat*, c. 3, ℣. 27. *Esclaves*, obéissez à vos maîtres temporels avec » crainte et simplicité de cœur, » comme servant Dieu et non les » hommes... Et vous, maîtres, traitez de même vos *esclaves*, en vous » souvenant que vous avez dans » le ciel un Seigneur qui est votre » maître et le leur, et qu'il n'y a » de sa part aucune acception de » personnes. » *Ephes.*, c. 6, ℣. 5

Cela n'a pas empêché un philosophe de nos jours d'écrire qu'il n'y a, dans l'Evangile, pas une seule parole qui rappelle le genre humain à la liberté primitive pour laquelle il semble né; qu'il n'est rien dit, dans le nouveau Testament, de cet état d'opprobre et de peine auquel la moitié du genre humain étoit condamnée; que l'on ne trouve pas un mot, dans les écrits des apôtres et des Pères de l'Eglise, pour changer des bêtes de somme en citoyens, comme on commença de le faire parmi nous vers le treizième siècle.

Probablement ce philosophe n'avoit jamais lu le nouveau Testament, puisqu'il ignoroit les paroles de saint Paul, que nous venons de citer, et le nom de *frère* que Jésus-Christ donne à tous les hommes. A la vérité, ce divin Maître n'a pas disserté sur le droit naturel comme les philosophes; mais il l'a fait sentir, en nous rendant tous enfants de Dieu par le baptême. Les belles maximes de Sénèque et des autres stoïciens, sur l'humanité due aux *esclaves*, n'avoient rien opéré; Jésus-Christ, en apprenant aux hommes que Dieu est le père de tous, a changé les idées et les mœurs des maîtres du monde. En effet, Constantin, devenu chrétien, sentit la nécessité des affranchissements, pour repeupler un empire dévasté par des guerres continuelles, et il comprit en même temps que le don de la liberté seroit plus précieux, lorsqu'il seroit consacré par des motifs de religion; il autorisa les affranchissements faits à l'Eglise en présence de l'évêque; mais cet usage subsistoit déjà parmi les chrétiens, puisqu'il en est fait mention dans la lettre de saint Ignace à saint Polycarpe, n.° 4. *Voyez* la note de Cotelier sur cet endroit. Bientôt le baptême donna aux *esclaves* la liberté civile aussi-bien que la liberté spirituelle des enfants de Dieu. Dès ce moment la législation fut occupée à modérer le pouvoir des maîtres sur les *esclaves*, et les Eglises devinrent un asile pour ceux d'entre ces malheureux qui étoient maltraités injustement par leurs maîtres. *Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tome 19, *in*-12, pag. 212 et 217; *Mém.* tome 63, pag. 120. Les affranchissements *per vindictam*, ou par la baguette du préteur, ne se firent plus dans les temples des faux dieux, mais à l'église, au pied des autels, *in sacro-sanctis ecclesiis*, et alors les affranchis et leur postérité étoient sous la protection de l'Eglise. *Dictionnaire des Antiquités*, au mot *Affranchissement*.

En recommandant l'humanité aux maîtres, l'Eglise respecta leurs droits; les anciens canons défendent d'élever un *esclave* à la cléricature, ou de le recevoir dans un monastère sans le consentement de son maître. Bingham, *Orig. eccl.* l. 4, c. 4, § 23; l. 7, c. 3, § 2.

Malgré ces sages ménagements, la politique de Constantin a été blâmée par nos philosophes; mais leur privilége est de ne jamais s'accorder avec eux-mêmes. Une des bonnes œuvres les plus communes parmi les chrétiens, fut de tirer leurs frères de la servitude, et d'acheter leur liberté. Plusieurs poussèrent l'héroïsme de la charité jusqu'à se rendre eux-mêmes *esclaves* pour en délivrer d'autres; saint Clément de Rome nous l'apprend, *Epist. I. ad Cor.* n. 7. Saint Paulin de Nole en est un exemple. Les évêques crurent ne pouvoir faire un plus saint usage des richesses des Eglises, que de les consacrer au rachat des *esclaves;* saint Exupère de Toulouse vendit jusqu'aux vases sacrés pour satisfaire à ce devoir de charité.

L'histoire a conservé le souvenir des pieuses profusions que fit sainte

Bathilde, reine de France, et régente du royaume, pour racheter des *esclaves*, et du zèle dont elle fut animée pour l'extinction de l'*esclavage*. Il étoit impossible que des exemples aussi frappants n'eussent pas des imitateurs. Cependant l'on ose écrire de nos jours que le christianisme n'a contribué en rien à l'extinction ni à l'adoucissement de l'*esclavage*.

Les effets de la charité chrétienne auroient été plus prompts et plus sensibles, si l'irruption des Barbares n'avoit changé tout à coup le droit public et les mœurs de l'Europe. Mais l'espèce de servitude qu'ils introduisirent, étoit beaucoup plus supportable que l'*esclavage* domestique usité chez les Grecs et chez les Romains; c'est pour cela même qu'il a inspiré moins de compassion, qu'il a subsisté plus longtemps, et qu'il y en a encore des restes aujourd'hui.

Lorsque nos philosophes ont écrit que l'*esclavage* dure encore en Pologne et même en France, que les ecclésiastiques et les monastères ont des *esclaves* sous le nom de *main-mortables*, ils se sont joués des termes et de la crédulité de leurs lecteurs. Qu'est-ce que la *main-morte?* C'est un contrat par lequel un seigneur a cédé des fonds à un colon, sous condition, 1.° d'un cens ou redevance annuelle en denrées, en argent, ou en travail; 2.° le colon ne pourra vendre ni aliéner ces fonds sans le consentement du seigneur, et sans lui payer les droits de lods et vente; 3.° que si le colon vient à mourir sans héritiers communs en biens avec lui, sa succession appartiendra au seigneur. Où est l'iniquité et la dureté de ce contrat? Il gêne la liberté du colon, cela est incontestable; mais c'est une grande question de savoir si la liberté absolue est un bien pour ceux qui manquent d'intelligence, d'activité et de conduite : nos philosophes ne sont pas assez sages pour la décider sans appel. Il est bon de savoir qu'un colon *main-mortable* est toujours le maître de s'affranchir; en cédant au seigneur les fonds qu'il tient de lui, et le tiers des meubles, il a droit de se pourvoir par-devant le juge, et de se faire déclarer franc sujet du roi. Plusieurs seigneurs polonois ont offert la liberté à leurs serfs, et ceux-ci l'ont refusée. A quoi servent donc les diatribes de nos philosophes ?

Mais l'*esclavage*, pris en rigueur, subsiste encore dans les colonies.. Ce n'est point ici le lieu de discuter cette question de morale et de politique, nous pourrons l'examiner au mot Nègres. C'est assez pour nous d'avoir montré ce que le christianisme inspire et prescrit à ce sujet. Dès que le commerce apprend aux hommes à ne plus adorer d'autre Dieu que l'argent, et que le philosophisme vient encore renforcer cette disposition, nous pouvons prédire que la servitude ne recevra ni adoucissement, ni diminution. L'on sait que quelques-uns de nos philosophes, qui ont le plus déclamé contre la traite des nègres, ont fait eux-mêmes valoir leur argent par ce commerce, tant la philosophie inspire d'humanité.

Un auteur anglois a fait sur ce sujet une réflexion très-sage. Il est étonnant, dit-il, qu'un peuple qui parle avec tant de chaleur de la liberté politique, ne fasse aucun scrupule de réduire une partie des habitants de la terre à un état où ils sont non-seulement privés de toute propriété, mais encore de toute espèce de droits. Le hasard n'a peut-être jamais produit aucune combinaison plus propre à tourner en ridicule un système grave, noble, généreux, et à faire voir combien peu les hommes sont dirigés dans leur conduite par des principes philosophiques. *Observat. sur les*

Comm. de la société, par Millar. *Voyez* SERVITUDE.

ESDRAS, auteur de deux livres de l'ancien Testament, fut prêtre des Juifs quelque temps après leur retour de la captivité, et sous le règne d'Artaxercès Longue-main. Il est appelé *docteur habile dans la loi de Moïse*. Selon les conjectures communes, ce fut lui qui recueillit tous les livres canoniques, en rendit le texte plus correct, les distribua en vingt-deux livres, selon le nombre des lettres de l'alphabet hébreu; mais ce fait n'est pas incontestable. On croit encore que dans cette révision il changea quelques noms de lieux, et mit ceux qui étoient en usage de son temps à la place des anciens.

Les deux livres d'*Esdras* sont reconnus pour canoniques par la synagogue et par l'Eglise. Le second est attribué à Néhémias. Le troisième, qui se trouve en latin dans les Bibles ordinaires, après la prière de Manassès, est reçu comme canonique chez les Grecs; mais il est regardé comme apocryphe par les catholiques et par les anglicans. Ce troisième livre, dont on a le texte grec, n'est qu'une répétition des deux premiers; il est cité par saint Athanase, saint Augustin, saint Ambroise : saint Cyprien même semble l'avoir connu. Le quatrième, qui ne subsiste qu'en latin, est rempli de visions, de songes, et contient des erreurs; il est d'un autre auteur que le troisième, et probablement d'un Juif converti, mais mal instruit : les Grecs n'en font aucun cas, non plus que les Latins.

Nous ne doutons pas qu'*Esdras* n'ait beaucoup contribué à la collection ou au canon des livres de l'ancien Testament, aussi-bien qu'au rétablissement de la république juive; mais on lui attribue tant de choses sur de simples présomptions, qu'il est difficile de ne pas douter de plusieurs. Rien n'est plus ingénieux, et si l'on veut, rien n'est plus probable que les conjectures que Prideaux a faites, dans son *Histoire des Juifs*, liv. 5, sur les travaux d'*Esdras;* mais de simples probabilités ne sont pas des preuves, et il en faudroit de très-positives dans une question aussi importante qu'est l'authenticité, l'intégrité et la divinité des livres de l'ancien Testament.

Suivant ces conjectures, c'est *Esdras* qui réunit en un corps les livres sacrés, qui en donna une édition correcte, et qui les rangea à peu près dans le même ordre où ils sont aujourd'hui. Il en rassembla le plus grand nombre d'exemplaires qu'il put; il les confronta, et il corrigea les fautes qui s'y étoient glissées par l'inattention des copistes; il fut aidé dans ce travail par les docteurs de la grande synagogue. Cependant il ne put pas mettre dans ce canon ou catalogue, ni son propre livre, ni celui de Néhémie, ni celui de Malachie, qui paroissent avoir écrit après lui. Il ajouta, dans plusieurs endroits des livres sacrés, ce qui lui parut nécessaire pour les éclaircir, les lier et les achever, et en cela il eut l'assistance du même Esprit qui les avoit dictés au commencement. Mais ces additions prétendues sont les passages que Spinosa et d'autres incrédules soutiennent n'avoir pas pu être écrits par Moïse, et l'on a solidement prouvé le contraire.

Esdras est encore l'auteur des deux livres des Paralipomènes, et peut-être de celui d'Esther; cependant il y a dans le premier de ces livres, c. 3, une généalogie des descendants de Zorobabel, qui s'étend plus bas que le temps d'*Esdras :* ce n'est donc pas lui qui l'a faite en entier : conséquemment ces ouvrages n'ont été placés dans

le canon que plus tard. Il changea les noms anciens de plusieurs lieux, et y substitua les noms modernes, afin de les faire mieux connoître. Enfin, il écrivit tout en lettres chaldaïques, plus nettes et plus agréables que les anciens caracteres hébreux ou samaritains. Quelques savants ont même douté s'il n'est pas l'auteur des points voyelles du texte hébreu.

Tout cela n'est fondé que sur la tradition des Juifs : or, cette tradition, touchant la question même dont nous parlons, est mêlée de plusieurs fables auxquelles on n'ajoute aucune foi. Il s'agit donc de savoir quelle régle nous devons suivre pour distinguer dans cette tradition le vrai d'avec le faux.

Nous ne révoquons point en doute l'inspiration d'*Esdras*, puisque son livre fait partie des Livres saints; mais nous ne savons que par la tradition juive qu'il a écrit les Paralipomènes, le livre d'Esther, et non celui de Tobie; qu'il a mis dans le canon l'ouvrage de Jérémie, et non celui de Baruch, et qu'il a fait tout ce que les Juifs lui attribuent. Or, cette tradition des Juifs n'a été couchée par écrit qu'après la naissance du christianisme, environ cinq cents ans après la mort d'*Esdras*. Il faut encore s'y fier, pour savoir que les livres de ce prêtre, de Néhémie, de Malachie, d'Esther, des Paralipomènes, ont été placés dans le canon par la grande synagogue. La première chose de laquelle il faudroit être certain, est que cette synagogue a été inspirée de Dieu pour faire cette opération. Prideaux pense que la grande importance de l'ouvrage le demandoit, et que cette preuve suffit. Sans doute elle suffit aussi aux protestants en général, puisqu'ils n'en ont point d'autre.

Il est fort singulier que les protestants attribuent si libéralement l'inspiration de Dieu à la synagogue juive, pendant qu'ils la refusent à l'Eglise chrétienne. Cependant cette inspiration n'étoit pas moins nécessaire à l'Eglise pour former le canon des livres du nouveau Testament, qu'à la synagogue pour dresser le catalogue des ouvrages de l'ancien. Ils sont forcés de s'en tenir à la tradition orale des Juifs, qui a demeuré cinq cents ans sans être écrite, et ils refusent de s'en rapporter à la tradition vivante de l'Eglise catholique, à moins qu'on ne leur en fournisse des preuves par écrit dès le second ou le troisieme siecle. Voilà une bizarrerie à laquelle nous ne con vons rien.

Pour nous, nous avons une régle plus simple, et qui n'est sujette à aucune inconséquence. Nous ne refusons point à la synagogue une assistance de Dieu pour discerner les Livres sacrés; mais quand elle ne l'auroit pas eue, notre foi n'en seroit pas moins certaine. C'est Jésus-Christ et ses apôtres qui ont appris à l'Eglise chrétienne quels sont ces livres, soit pour l'ancien Testament, soit pour le nouveau; et nous en sommes assurés, parce que l'Eglise a toujours fait profession de ne croire et de n'enseigner que ce qu'elle a reçu de Jésus-Christ et des apôtres. Nous n'avons pas besoin de remonter plus haut, cette autorité seule nous suffit. *V.* CANON.

Plusieurs incrédules ont assuré qu'*Esdras* est le véritable auteur du Pentateuque attribué à Moïse, et des autres livres de l'ancien Testament; un peu de réflexion suffit pour faire sentir l'absurdité de cette supposition. (N.e IX, p. XXVII.)

1.° *Esdras* n'est venu de Babylone en Judée que soixante-treize ans après le premier retour de la captivité sous Cyrus, et sous la conduite de Zorobabel; il n'étoit ni grand-prêtre, ni juge souverain de la nation, mais simple sacrificateur. Les Juifs ont-ils été assez

dociles pour recevoir de ce prêtre des livres, des dogmes, des lois, des mœurs dont ils n'avoient encore aucune connoissance ? Si les Juifs n'avoient pas été imbus de la croyance, des mœurs, des espérances qu'ils ont toujours attribuées aux livres de Moïse, on devroit les regarder comme des insensés, d'avoir quitté la Perse et l'Assyrie pour venir s'établir dans la Judée. Ce n'est pas *Esdras* qui leur avoit inspiré cette démence soixante-treize ans auparavant.

2.° Il atteste dans son livre que, quand il arriva à Jérusalem, il trouva le temple rebâti, le culte rétabli, la police remise en vigueur, *selon la loi de Moïse;* que tous les réglements qu'il ajouta furent faits en vertu de cette même loi : donc elle étoit connue et révérée des Juifs avant qu'*Esdras* fût au monde. Comment la connoissoient-ils, sinon par les livres de Moïse ?

3.° Il est impossible qu'un seul homme ait pu posséder toutes les connoissances historiques, physiques, géographiques et politiques nécessaires pour composer non-seulement les cinq livres de Moïse, mais tous les autres qui composent l'ancien Testament. Il est impossible qu'il ait assez su varier son style, pour prendre le ton et la manière de douze ou quinze auteurs différents, et qui les distinguent. Il n'y a qu'a comparer le livre d'*Esdras* avec le Deutéronome, et voir s'ils sont du même auteur. Il n'a pas écrit en hébreu pur : il y a mêlé du chaldéen ; le seul ouvrage qu'on puisse lui attribuer, outre celui qui porte son nom, sont les deux livres des Paralipomènes, et il n'auroit pas pu les faire, si les livres précédents n'avoient pas existé. Auroit-il répété ce qui est dit dans les livres des Rois, s'il avoit été l'auteur des uns et des autres ? Il n'auroit fait que reprendre l'histoire où les livres des Rois l'avoient laissé.

4.° Il faut supposer qu'*Esdras* a été inspiré pour faire les prophéties qui n'étoient pas encore accomplies de son temps ; celles qui regardent le Messie et la conversion des nations, celles de Daniel, qui annoncent la succession des monarchies, etc.

5.° Si les livres de Moïse avoient été forgés par *Esdras,* les Cuthéens, établis à Samarie, ennemis mortels de ce prêtre et des Juifs qui le respectoient, n'auroient jamais reçu ces livres comme divins, comme la règle de leur croyance et de leur police ; aucun peuple n'a pris de son gré un ennemi pour législateur. La constance de ces Samaritains à conserver les anciens caractères hébreux, pendant que les Juifs ont adopté les caractères chaldéens, prouve que l'un de ces peuples n'a jamais rien voulu avoir de commun avec l'autre

6.° Si les Juifs n'avoient pas été bien convaincus qu'il y avoit une loi de Moïse qui leur défendoit d'épouser des étrangères, auroient-ils consenti à se séparer de celles qu'ils avoient prises pour épouses, de les renvoyer avec les enfants qu'ils en avoient eus, comme ils le firent lorsqu'*Esdras* l'exigea ? c. 13. Quelques incrédules l'ont taxé de cruauté à ce sujet ; il n'auroit pas osé le proposer de sa propre autorité.

Nous ne connoissons aucun de ces critiques qui se soit donné la peine de répondre à aucune de ces raisons.

Ceux qui ont imaginé qu'une partie des livres de l'ancien Testament s'étoit perdue pendant la captivité de Babylone, et qu'*Esdras* les rétablit, retombent à peu près dans les mêmes inconvénients. Les livres de Tobie et d'Esther nous attestent que pendant la captivité les Juifs observoient leur religion, leurs lois, leurs mœurs nationales, autant qu'il leur étoit possible : donc ils étoient attachés à leurs

livres. Une législation aussi compliquée et aussi minutieuse que celle des Juifs n'a pu se conserver par une simple tradition. Si tous les exemplaires de la Chronique de Froissart ou de l'histoire de Joinville étoient perdus, nous voudrions savoir qui seroit parmi nous l'homme assez habile pour les refaire tels qu'ils sont

Encore une fois, il n'est pas prouvé qu'*Esdras* ait eu autant de part qu'on le croit communément à la collection des Livres sacrés, au changement des caractères, à la correction du texte, etc. *Voyez* les dissertations sur ce sujet, *Bible d'Avignon* tome 17, pag. 3 et suiv.

L'auteur de la *Bible expliquée* a fait quelques objections frivoles contre le livre d'*Esdras;* son réfutateur y a solidement répondu : elles ne valent pas la peine d'être répétées.

ESPAGNE, Eglise d'*Espagne*. La plupart des savants espagnols sont persuadés que l'Evangile a été prêché dans leur pays par saint Paul. Ils se fondent sur ce que l'apôtre écrit aux Romains, c. 15, ℣. 24 : « Lorsque je partirai pour » l'*Espagne*, j'espère de vous voir » en passant. » Et sur ce que dit saint Clément, *Epist.* 1, c. 5, que saint Paul est allé *jusqu'à l'extrémité de l'Occident*, expression qui semble désigner l'*Espagne*. Conséquemment saint Cyrille de Jérusalem, saint Athanase, saint Epiphane, saint Jean-Chrysostôme, saint Jerôme, Théodoret, saint Grégoire le Grand et d'autres, ont été persuadés que saint Paul avoit effectivement prêché dans ce royaume.

Cependant le pape Gélase a été dans l'opinion que saint Paul n'a point exécuté ce voyage, quoiqu'il en eut formé le dessein; Innocent I.er dit, dans sa première épître, que saint Pierre est le seul apôtre qui ait prêché en Occident. On n'a trouvé en *Espagne* aucun vestige certain de la prédication de saint Paul, et Sulpice Sévère pense que la religion chrétienne a été reçue assez tard en deçà des Alpes, *Hist.*, l. 2. Les critiques modernes, qui sont de ce sentiment, disent que les anciens Pères n'ont point eu d'autre raison de croire le voyage de saint Paul en *Espagne*, que ce que nous lisons dans l'épître aux Romains; que l'expression de saint Clément peut seulement signifier l'Occident, et non l'extrémité de l'Occident.

Il en est de même d'une autre tradition des Eglises d'*Espagne*, qui porte que saint Jacques le Majeur a prêché l'Evangile dans ce royaume; cette tradition est fondée sur le témoignage de saint Jerôme, de saint Isidore de Séville, sur l'ancien bréviaire de Tolède, sur les livres arabes d'Anastase, patriarche d'Antioche, touchant les martyrs. Ce fait important a été combattu par plusieurs critiques habiles, mais toujours défendu avec force par les savants espagnols. Voy. *Vies des Pères et des Martyrs*, tome 6, p. 516

Quoi qu'il en soit, saint Irénée, mort l'an 203, cite la tradition des Eglises d'*Espagne* et des Gaules; Tertullien, peu de temps après, parle aussi des Eglises d'*Espagne*; mais ils ne disent rien d'où l'on puisse conclure que ces Eglises étoient florissantes et en grand nombre. On ne connoît personne qui ait souffert le martyre en *Espagne* avant saint Fructueux, mis à mort l'an 259; et le premier concile tenu en *Espagne* est celui d'Elvire, que l'on place communément vers l'an 300. Fabricius pense qu'*Elvire* est la ville de Grenade; il est plus probable que la première a été détruite, et qu'elle étoit située à trois ou quatre lieues de Grenade.

Universitas BIBLIOTHECA

L'opinion la plus suivie par les critiques est que le christianisme s'est établi en *Espagne* dans le cours du second siècle, que les premiers prédicateurs y ont été envoyés de Rome ou des Gaul ; mais on ne connoît positivement ni la date précise de leur mission, ni le détail de leurs travaux. Les révolutions arrivées dans ce royaume ont fait perdre la mémoire de ces anciens évènements.

Le christianisme y étoit florissant au troisième siècle, puisque le concile d'Elvire porte les noms de dix-neuf évêques, et que la discipline qu'il établit est tres-sévère. Sur la fin du quatrième, l'hérésie des priscillianistes, qui étoit une branche de celle des manichéens, y fit des ravages.

Vers l'an 470, les Visigoths, ou Goths occidentaux, qui s'étoient d'abord établis en Languedoc, passèrent les Pyrénées, et se rendirent maîtres de l'*Espagne ;* ils y portèrent l'arianisme dont ils étoient infectés, mais ils n'y détruisirent pas la foi catholique. Vers l'an 590, la plupart furent convertis par saint Léandre, évêque de Séville, et par saint Isidore, son frère et son successeur. L'*Espagne* redevint ainsi entièrement catholique.

Au commencement du huitième siècle, en 711, selon le père Pagi, les Maures s'emparèrent de l'*Espagne*, et y firent régner le mahométisme. Cependant un très-grand nombre de chrétiens y conservèrent leur religion, soit dans les montagnes de Castille et de Léon, où plusieurs se retirèrent, soit dans quelques villes, où ils obtinrent par capitulation l'exercice du christianisme. Ces chrétiens ont été nommés *mozarabes*, c'est-à-dire mêlés avec les Arabes. *Voyez* MOZARABES. L'an 1088, le roi Alphonse reprit la ville de Tolède sur les Maures, et y rétablit l'exercice de la religion chrétienne Depuis ce temps-là, l'*Espagne* a été reconquise en détail, et la domination des Maures y fut détruite l'an 1491. Ils n'en ont cependant été entièrement chassés que sous Philippe II en 1570, et sous Philippe III en 1610, après que l'on eut fait toutes les tentatives possibles pour les convertir.

Au seizième siècle, quelques théologiens espagnols, qui avoient suivi Charles-Quint en Allemagne, y avoient pris une teinture des erreurs de Luther; ils la rapportèrent dans leur patrie, et ils y firent quelques prosélytes ; mais les rigueurs de l'inquisition étoufferent ces semences de l'hérésie, et aujourd'hui les Espagnols se félicitent d'avoir été exempts des convulsions dont l'Allemagne, la France et d'autres royaumes ont été agités à cette occasion. Il est aisé de voir quel est l'esprit qui a dicté aux protestants et aux incrédules les injures qu'ils se sont permis de vomir contre les espagnols.

On voit, par ce court détail, que la religion chrétienne n'a couru nulle part de plus grands dangers qu'en *Espagne*, et qu'elle n'a pu s'y conserver que par une protection particulière de la Providence. Cette Eglise a eu de grands hommes et de grands saints, et la discipline ecclésiastique s'y est toujours maintenue avec plus de sévérité qu'ailleurs.

ESPÈCES, ou ACCIDENTS EUCHARISTIQUES. *Voy.* EUCHARISTIE

ESPÉRANCE, vertu théologale et infuse, par laquelle nous attendons de Dieu, avec confiance, le secours de sa grâce en cette vie, et le bonheur éternel en l'autre. Les motifs de cette confiance sont la bonté de Dieu, sa fidélité à tenir ses promesses, et les mérites de Jésus-Christ.

On peut avoir la foi sans l'*espérance*, mais on ne peut avoir l'*espérance* sans la foi; comment espéreroit-on ce qu'on ne croit pas? Aussi saint Paul dit que la foi est le fondement de l'*espérance*. *Hebr.*, c. 11, ℣. 1. Les théologiens appellent *espérance informe*, celle qui n'est pas accompagnée de la charité, et qui peut se trouver dans les pécheurs; *espérance formée*, celle qui est perfectionnée dans les justes par la charité.

L'effet de l'*espérance* chrétienne n'est pas de nous donner une certitude absolue de notre sanctification, de notre persévérance dans le bien, et de notre glorification dans le ciel, comme le veulent les calvinistes, selon la décision de leur synode de Dordrecht; mais de nous inspirer une ferme confiance en la bonté de Dieu, aux mérites de Jésus-Christ, au secours de la grâce; confiance qui ne déroge ni à l'humilité que Dieu nous commande, ni à la crainte de notre propre foiblesse.

Deux excès sont opposés à l'*espérance;* savoir, la présomption et le désespoir. Celui-ci a lieu lorsque nous nous persuadons que nos péchés sont trop grands pour que Dieu les pardonne, et que nous sommes trop foibles pour que la grâce nous soutienne. Nous tombons dans la présomption, lorsque nous comptons tellement sur nos vertus et sur nos forces, que nous ne craignons plus de perdre la grâce ni le bonheur éternel.

Selon les philosophes, l'*espérance* et la *crainte* sont incompatibles; mais les théologiens soutiennent que cela n'est vrai qu'à l'égard de la crainte excessive et absolument servile; que l'*espérance* même la plus ferme n'exclut point la crainte filiale qui nous éloigne du péché, parce qu'il déplaît à Dieu, qui nous fait éviter les occasions de le commettre, et nous fait prendre des précautions contre notre foiblesse.

Puisque Dieu nous commande d'espérer en lui, que la confiance aux mérites de Jésus-Christ est la base du christianisme, que ce sentiment fait toute notre consolation dans cette vie, on ne peut pas s'empêcher de savoir mauvais gré à ceux d'entre les théologiens qui affectent de suivre toujours les opinions les plus rigides, et les plus propres à nous faire désespérer de notre salut. Pour un pécheur qui se perdra par présomption, il y en a vingt qui tomberont dans l'impénitence par désespoir. Pour ébranler notre confiance, ils répètent sans cesse que Dieu ne nous doit rien. Nous soutenons qu'il nous doit tout ce qu'il nous a promis. « Dieu, dit » saint Augustin, est devenu notre » débiteur, non en recevant quel- » que chose de nous, mais en nous » promettant ce qu'il lui a plu. » *Serm.* 158, n. 2. « Dieu, dit saint » Paul, est fidèle à ses promesses, » il ne permettra pas que vous soyez » tentés au-dessus de vos forces, » mais il vous fera tirer avantage de » la tentation même, afin que vous » puissiez persévérer. » *I. Cor.*, c. 10, ℣. 13.

Quand on se rappelle la conduite de Dieu à l'égard des pécheurs dans tous les siècles, la patience avec laquelle il les attend, les menaces qu'il leur fait, la répugnance qu'il a de les punir, les tendres invitations qu'il leur adresse, la facilité avec laquelle il pardonne au premier signe de repentir, la joie qu'il témoigne de leur retour, peut-on se persuader qu'il en délaissera un seul, qu'il lui refusera des grâces, qu'il l'endurcira pour avoir la triste satisfaction de le punir, qu'il abandonnera même les justes? Est-ce ainsi qu'il a traité les hommes antérieurs au déluge, les Sodomites, les Egyptiens, les Chananéens, les Ninivites, David, Achab, Nabuchodonosor, Manassès, la nation juive toute entière?

Jésus-Christ, parfaite image de son Père, en a représenté tous les traits; il a mis sous nos yeux, non le tableau de sa justice, mais celui de sa miséricorde. Ses maximes, ses exemples, sa vie toute entière, ne respirent que la douceur, l'indulgence, la compassion pour les pécheurs. Les paraboles de la brebis égarée, des fermiers de la vigne, de l'enfant prodigue, du publicain dans le temple; sa conduite à l'égard de Zachée, de la pécheresse de Naïm, de la femme adultère, de saint Pierre, des Juifs qui l'ont crucifié; quelles leçons! quels motifs de confiance! Les pharisiens en ont murmuré, les incrédules s'en scandalisent. Convient-il de n'en pas parler pour ramener le pécheur?

Pour savoir lequel de ces deux motifs, l'*espérance* ou la crainte, est le plus efficace pour convertir les pécheurs et pour affermir les justes, il ne faut pas interroger les théologiens spéculateurs qui ne connoissent que leur cabinet; il faut consulter les ouvriers évangéliques, les hommes blanchis dans les travaux de l'apostolat, instruits, par une longue expérience, des penchants du cœur humain : tous ces derniers répondront que la crainte abat le courage, et que l'*espérance* la ranime. *Voyez* CONFIANCE EN DIEU.

ESPRIT, substance immatérielle et distinguée du corps. (N.e X, p. XXVII). Plusieurs philosophes de notre siècle ont poussé l'entêtement jusqu'à soutenir que les auteurs sacrés, et les Pères de l'Eglise, n'attachoient point au mot *esprit* le même sens que nous lui donnons; que sous ce terme ils entendoient seulement une matière très-subtile, une substance ignée ou aérienne, inaccessible à nos sens, et non une substance absolument immatérielle

Sans entrer dans aucune discussion grammaticale, nous convenons qu'il n'y a, dans les langues connues, aucun terme propre et uniquement destiné à signifier un être immatériel. Comme l'imagination n'y a point de prise, il a fallu recourir à une métaphore pour le désigner; la plupart des noms qu'on lui a donnés signifient le souffle, la respiration, qui est le signe de la vie.

Mais tous les hommes, sans avoir aucune teinture de philosophie, ont distingué naturellement la substance vivante, active, principe de mouvement, d'avec la substance morte, passive, incapable de se mouvoir; ils ont nommé la première *esprit*, la seconde *corps* ou matière. Cette distinction est aussi ancienne que le monde, aussi étendue que la race des hommes. Tous ont été si persuadés de l'inertie de la matière, qu'ils ont supposé un *esprit* partout où ils ont vu du mouvement. *Voyez* PAGANISME.

La distinction de ces deux êtres entre dans notre intelligence, non-seulement par le canal de nos sens, mais par la conscience de nos propres opérations; un être qui se sent, qui se rend témoignage de ses pensées, de ses vouloirs, de ce qu'il fait et de ce qu'il éprouve, ne fut jamais confondu avec l'être qui ne sent rien, et qui est purement passif. Parce que tout homme se sent, il a dit : *Je suis une substance*; par analogie, il a supposé aussi une substance dans le corps ou dans la matière, sans pouvoir comprendre ce que c'est, sans avoir aucune idée claire d'une substance matérielle. L'idée de l'*esprit* est donc claire, naturelle, saisie par le sentiment intérieur; l'idée de la matière est une idée factice calquée sur la première.

Ainsi la question se trouve réduite à savoir si, lorsque les auteurs sacrés, les Pères de l'Eglise et les anciens philosophes ont nommé *Dieu*, les *anges*, les *âmes*, ils

les ont conçus comme des êtres morts, passifs, immobiles, ou comme des êtres qui se sentent, qui pensent et qui agissent. Le pyrrhonien le plus intrépide oseroit-il former du doute là-dessus? Pour n'avoir aucune idée de l'*esprit*, il faut n'avoir jamais réfléchi sur soi-même. Cette idée n'a commencé à paroître obscure que depuis que certains philosophes ont travaillé à l'embrouiller. Un disputeur peut mettre en question si le souffle ou le feu est un être qui se sent, qui pense, qui a la conscience de ses opérations; mais un homme sensé ne se le persuadera jamais; l'ignorant le plus grossier en feroit une dérision.

Voyons donc si les auteurs sacrés, les Pères de l'Eglise, ont admis la *création*; ils ont conçu que Dieu agit par le seul vouloir: *Dieu dit, que la lumière soit, et la lumière fut.* Un être matérie peut-il être créateur? Aucun matérialiste a-t-il jamais cru la création possible? Ils disent, en parlant de la création de l'homme, que Dieu souffla sur *un corps*, et que l'homme devint *une âme* vivante; que l'homme est fait à l'image de Dieu. Voilà les deux substances clairement distinguées; l'homme qui ressemble à un Dieu pur *esprit*, qui se sent, qui se connoît, qui pense, qui veut, qui agit, n'est-il qu'une portion de matière?

Après deux mille cinq cents ans de disputes philosophiques, nous en sommes encore à ces deux premiers mots, et nous n'irons jamais plus loin. L'*esprit* est l'être qui se sent, se connoît, vit et agit; le *corps* est l'être qui ne sent rien, ne se remue point, s'il n'est poussé et mis en mouvement. On a su les distinguer depuis Adam jusqu'à nous, et en dépit du verbiage philosophique on continuera de les distinguer jusqu'à la fin des siècles.

Peu importe de savoir si les anciens ont pensé ou non que tout *esprit* est toujours revetu d'un *corps* subtil; il nous suffit que jamais l'on n'ait confondu ces deux êtres.

Il est dit, *Gen.*, ch. 45, ℣. 27, que l'*esprit* de Jacob commença de revivre, lorsqu'il apprit des nouvelles de Joseph. *Num.*, chap. 27, ℣. 16, Moïse dit: « Que le Seigneur, Dieu des *esprits* de toute » chair, choisisse un homme capable de conduire toute cette multitude. » Isaïe, c. 26, ℣. 9, dit au Seigneur: « Mon âme vous désire pendant la nuit, et le matin » mon *esprit* s'éveille pour vous » dans le fond de mon cœur. » L'*Ecclésiaste*, c. 12, ℣. 7, dit que la poussière de l'homme rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, et que l'*esprit* retournera à Dieu qui l'a donné. Tobie, c. 3, ℣. 6, demande à Dieu que son *esprit* soit reçu en paix, etc. Dans tous ces passages, il n'est point question du souffle ni d'une substance matérielle, comme le prétendent les incrédules.

Dans plusieurs autres endroits, il est parlé d'*esprits* bons ou mauvais, qui vont où il leur plaît, qui parlent, qui agissent, qui se présentent devant le trône de Dieu, etc. Ce ne sont point là de simples métaphores; il ne seroit pas possible de leur donner un sens raisonnable, et les auteurs sacrés leur attribuent des opérations qui ne peuvent convenir à des êtres matériels, quelque subtils qu'on les suppose. Lorsque Jésus-Christ a dit dans l'Evangile, *Joan.*, c. 4, ℣. 24, « Dieu est » *esprit*, on doit l'adorer en *esprit* » et en vérité, il n'a certainement » pas voulu dire que Dieu est un » corps subtil. »

Nous convenons cependant que le mot *esprit*, dans l'Ecriture sainte, ne signifie pas toujours une substance immatérielle. Comme le propre de l'*esprit* est d'agir, les anciens ont appelé *esprit* toute cause qui agit, comme le vent, les tem-

pêtes, *Ps.* 148. L'*Ecclésiastique*, ch. 39, ℣. 33 et suivants, dit; « Il y a des *esprits* qui ont été créés » pour la vengeance..... Le feu, la » grêle, la famine, la mort, les » bêtes farouches, les serpents, le » glaive. » Le nom d'*esprit mauvais* est quelquefois donné aux maladies inconnues et regardées comme incurables; dans ce sens Saül étoit agité par un *mauvais esprit*. *I. Reg.* c. 18, ℣. 10. Il est parlé, dans l'Evangile, d'un jeune homme possédé d'un *esprit muet* qui le jetoit par terre, le faisoit écumer, grincer les dents, éprouver des convulsions, ce sont les symptômes de l'épilepsie; mais dans d'autres passages l'*esprit impur* est évidemment le démon, comme *Matt.*, c. 42, ℣. 43, etc. De là même il résulte que les anciens ont été plus enclins à spiritualiser les corps qu'à matérialiser les *esprits*.

Les incrédules nous en imposent, lorsqu'ils disent qu'*esprit* est un mot vide de sens, un terme purement négatif, qui signifie seulement *ce qui n'est pas corps*. Nous pourrions dire, avec autant de raison, que *corps* ou *matière* signifie seulement *ce qui n'est pas esprit*. S'il y a de mauvais philosophes qui décident que tout ce qui n'est pas corps n'est rien, on connoît aussi des idéalistes qui ont soutenu qu'il n'y a que des *esprits*, que les corps ne sont qu'une apparence et une illusion faite à nos sens; les uns ne sont pas plus raisonnables que les autres.

Ils disent que, jusqu'à Descartes, les philosophes et les théologiens attribuoient de l'étendue aux *esprits*. Quand cela seroit vrai, il ne s'ensuivroit rien, puisque, malgré Descartes, il y a encore aujourd'hui des philosophes qui, en admettant la distinction essentielle entre les corps et les *esprits*, soutiennent que ceux-ci ne sont pas absolument sans étendue. Cudworth, *Syst. Intell.*, c. 5, sect. 3, § 52, tom. 2, p. 497.

Si l'on nous demande comment nous prouvons l'existence des *esprits*, ou des substances distinguées de la matière, tout homme sensé répondra : 1.° Je sens que je suis moi, et non un autre; que si quelquefois je suis passif, d'autres fois je suis actif; que quand j'agis avec réflexion, je le fais librement et par mon choix; voilà trois sentiments dont la matière est essentiellement incapable. D'ailleurs, il est impossible à tout philosophe d'expliquer par un mécanisme corporel les opérations de l'âme, la pensée, la réflexion, le vouloir, les sensations, le mouvement commencé et non communiqué; les matérialistes sont forcés d'en convenir.

2.° L'ordre physique de l'univers ne peut être attribué au hasard, ou à une nécessité aveugle, le bon sens y répugne; il faut donc que ce soit l'ouvrage d'une intelligence ou d'un *esprit*. Or, s'il y a un *esprit* auteur et conservateur du monde, qui empêche qu'il n'ait donné l'être à d'autres *esprits* d'un ordre inférieur? De même il faut un ordre moral pour fonder la société entre les hommes; s'il n'y a pas un esprit législateur suprême, cet ordre ne porte sur rien. C'est une absurdité de supposer que rien n'est absolument bien ou mal dans l'ordre physique, et qu'il y a du bien ou du mal dans l'ordre moral.

3.° Le système de ceux qui nient l'existence des *esprits* n'est qu'un chaos de contradiction et de conséquences pernicieuses à la société, il ne peut être embrassé que par des motifs odieux. Le genre humain tout entier réclame contre l'entêtement des matéralistes; dans tous les temps ils ont excité le mépris et la haine publique; c'est un trait de démence de leur part, de vouloir lutter contre le sens commun.

Quand ces preuves ne seroient

pas démonstratives pour les hommes de toutes les nations, elles le sont pour nous, qui les voyons confirmées par la révélation. C'est aux philosophes de les développer; il nous suffit de les indiquer sommairement. Mais un théologien doit savoir sur quel fondement l'on accuse les auteurs sacrés et les Pères de l'Eglise de n'avoir pas connu la nature des êtres spirituels, d'avoir cru que Dieu, les anges et les âmes humaines sont des substances corporelles.

Beausobre, dans son *Histoire du manichéisme*, l. 3, c. 2, § 8, a fait tous ses efforts pour disculper les manichéens, qui concevoient la nature divine comme une lumière étendue, par conséquent comme un corps; il prétend que cette opinion ne nuit en rien à la foi ni à la piété. Voici ses raisons: 1.° L'Ecriture sainte ne décide point le contraire; le terme *incorporel* ne se trouve point dans la Bible; Origène l'a remarqué. 2.° Ce Père dit que les docteurs chrétiens, qui croyoient Dieu corporel, alléguoient en preuve cette parole de Jésus-Christ. *Joan.*, c. 4., ℣. 24, *Dieu est esprit*, c'est-à-dire, *un souffle;* ainsi les auteurs ecclésiastiques n'attachoient point au mot *esprit* le même sens que nous. 3.° Origène lui-même reconnoît que tout *esprit*, selon la notion propre et simple de ce terme, est un corps, *tom.* 13, *in Joan.*, n. 21; Novatien, *lib. de Trinit.*, c. 7, dit: « Si vous pre- » nez la substance de Dieu pour un » *esprit*, vous en ferez une créa- » ture. » 4.° « Pouvez-vous, dit » saint Grégoire de Nazianze, con- » cevoir un *esprit* sans concevoir du » mouvement et de la diffusion?... » En disant que Dieu est incorporel » ou immatériel, on dit ce que Dieu » n'est pas, et non ce qu'il est..... » Tous les termes que l'on emploie » pour expliquer cette nature in- » compréhensible, présentent tou- » jours à notre *esprit* l'idée de quel- » que chose de sensible. » *Orat.* 34. 5.° Ce même Père dit ailleurs qu'un ange est un feu ou un souffle intelligent; l'auteur des *Clémentines* appelle les anges *des esprits ignés*. Suivant l'opinion de Méthodius, les âmes sont des corps intelligents, dans Photius, *Cod.* 234. Si nous en croyons Caïus, prêtre de Rome, l'*esprit* de l'homme a la même figure que le corps, et il est répandu dans toutes ses parties. *Ibid.*, *Cod.* 48. 6.° Enfin saint Augustin, *Epist.* 28, reconnoît que, dans un certain sens, l'âme est un corps. Dans ses *Confessions*, liv. 5, p. 14, il dit: « Si j'avois pu avoir une fois » l'idée des substances spirituelles, » j'aurois bientôt brisé toutes les » machines du manichéisme. »

Les incrédules ne pouvoient pas manquer de copier Beausobre, et d'affirmer que les Pères de l'Eglise n'ont point eu la notion de la parfaite spiritualité; les Juifs pouvoient encore moins l'avoir, puisqu'elle ne se trouve pas dans la Bible. Cette objection est assez grave pour mériter un examen sérieux

1.° Quand le terme d'*incorporel* se trouveroit dans l'Ecriture sainte, nous n'en serions pas plus avancés, puisque, selon nos adversaires, les anciens entendoient seulement par ce mot un être qui n'est point un corps grossier et sensible, mais un corps subtil, tel que l'air ou le feu Qu'importe le terme, dès que nous trouvons la chose dans les Livres saints? Ils nous enseignent que Dieu est immense, infini, qu'il remplit le ciel et la terre, qu'il est présent à toutes les pensées des hommes. *Jerem.*, c. 23, ℣. 24; *Baruch*, c. 3, ℣. 25; *Ps.* 138, ℣. 3, etc. Cela peut-il s'entendre d'un corps? Très-souvent, dans l'Ecriture, l'*esprit* signifie la pensée, l'intelligence, les connoissances surnaturelles. *Exod.*, chap. 35, ℣.

31; *Num.*, c. 11, ℣. 25, 29, etc. Donc ce n'est ni le souffle, ni un corps subtil.

2.° Un auteur païen a rendu aux Juifs plus de justice que nos adversaires. « Les Juifs, dit Tacite, con» çoivent un seul Dieu par la pen» sée seule, Etre souverain, éternel, » immuable, immortel. » *Judæi mente solâ unumque numen intelligunt, summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum.* Où les Juifs avoient-ils puisé cette notion sublime, sinon dans la Bible?

II. Nous n'aurons pas plus de peine à justifier la croyance des Pères de l'Eglise que celle des auteurs sacrés.

1.° Origène, *de Princip.*, l. 1, c. 1, dit seulement: « Je sais que quel» ques-uns voudront soutenir que, » selon nos Ecritures, Dieu est un » corps, parce qu'il y est dit, *Dieu* » *est un feu dévorant, Dieu est* esprit » *ou souffle, Dieu est lumière.* » Comment Beausobre sait-il qu'Origène, par ce mot *quelques-uns*, a entendu les *docteurs chrétiens*, les *auteurs ecclésiastiques*, et non des philosophes et des hérétiques? Il étoit de la bonne foi d'avouer que dans cet endroit même, Origène prouve la parfaite spiritualité de Dieu; il soutient que les paroles de l'Ecriture ne doivent point être prises dans le sens grammatical, mais dans un sens spirituel; les principes qu'il pose, *ibid*, n. 6 et 7, démontrent également la parfaite spiritualité des anges et des âmes humaines. Pourquoi Beausobre a-t-il supprimé ce fait essentiel?

Tome 13, *in Joan.*, n. 21, Origène répète la même chose; il réfute ceux qui disoient que ces paroles, *Dieu est esprit*, signifioient, *Dieu est un souffle.* Il avoue que, dans le sens grammatical, *esprit* signifie un corps; mais il prouve qu'on ne doit pas le prendre dans ce sens. Le texte cité de Novatien ne dit rien de plus.

2.° Il faut savoir d'abord que, dans le disc. 34, cité par Beausobre, saint Grégoire de Nazianze prouve, *ex professo*, contre les manichéens, que Dieu ne peut pas être un corps; et Beausobre lui-même l'a remarqué ailleurs. Dans ce même discours, dans le 38.e, *Carm.* 1, *de Virginit.*, etc., ce Père nomme les anges des intelligences pures, νόες, des êtres intelligibles et intelligents, des natures simples, que l'on ne saisit que par la pensée. L'aveu qu'il fait de la foiblesse de notre esprit pour concevoir les substances spirituelles, et de l'insuffisance du langage pour en exprimer la nature, prouve qu'il ne les prenoit pas pour des corps; il n'est difficile ni de concevoir les corps subtils, ni d'en exprimer la nature. Il avoue encore qu'*incorporel* et *immatériel* sont des termes purement négatifs; mais il n'ajoute point que ces termes sont faux à l'égard de Dieu.

3.° Nous sommes déjà convenus que, dans aucune langue, il n'y a un terme propre et sacré pour distinguer un *esprit*, qu'il faut absolument l'exprimer par une métaphore empruntée des corps; que prouvent donc celles dont saint Grégoire de Nazianze, Méthodius et d'autres se sont servis? Rien du tout. Quand ils ne se seroient expliqués qu'une seule fois d'une manière orthodoxe, c'en seroit assez pour convaincre d'injustice leurs accusateurs. Les Pères ont attribué aux *esprits* le *mouvement*, c'est-à-dire l'action; ils appellent *diffusion*, la présence à plusieurs parties de l'espace, et il ne s'ensuit rien.

Les mots *corps* et *matière* ne sont pas moins métaphoriques que le mot *esprit*. Υλη, la matière, dans l'origine signifie *du bois;* quelques auteurs l'ont rendu en latin par *sylva;* si l'on soutenoit qu'en disant que Dieu est *immatériel*, nous entendons seulement qu'il n'est pas *du*

bois, on se couvriroit de ridicule. *Corps*, dans notre langue, comme dans toutes les autres, a au moins dix ou douze significations différentes ; *un pauvre corps*, signifie souvent un pauvre *esprit ;* savoir ce qu'un homme a dans le corps, c'est savoir ce qu'il pense ; on peut dire, *le corps d'une pensée*, pour distinguer le principal d'avec les accessoires. Aussi les anciens ont souvent confondu *corps* avec *substance ;* ils ont nommé *corps*, tout être borné et circonscrit par un lieu, tout être susceptible d'accidents et de modifications passagères : nous le ferons voir au mot TERTULLIEN. Dans ce sens, ils ont dit que Dieu seul est incorporel. La plus vicieuse de toutes les philosophies est de bâtir des hypotheses sur des termes équivoques. Beausobre s'est plaint vingt fois de ce que l'on a fait le proces aux hérétiques sur des mots ; et il ne fait autre chose à l'égard des Pères de l'Eglise.

4.° Puisque saint Augustin a dit que l'âme humaine est un corps *dans un certain sens*, il donne assez à entendre que ce n'est pas dans le sens propre. *Lib. contra Epist. fund.*, c. 16, et ailleurs, il réfute les manichéens qui disoient que Dieu est une lumière, par conséquent un corps. Personne n'a professé avec plus d'énergie que ce Père, et n'a mieux prouvé la parfaite spiritualité de Dieu, des anges et des âmes humaines ; il seroit inutile de copier ce qu'il en a dit

C'est sans doute pour nous détromper de ces paradoxes, que Beausobre nous renvoie au pere Petau, *Dogm. Theol.*, tome 3, *de Angelis*, l. 1. En effet, ce théologien, apres avoir allégué dans le chapitre 2 les passages des Peres qui semblent supposer les anges corporels, cite dans le 3.e le très-grand nombre de ces saints docteurs qui ont soutenu la parfaite spiritualité des intelligences célestes, et il a réfuté d'avance la plupart des raisons de Beausobre

Il est faux que l'hypothèse d'un Dieu corporel soit indifférente à la foi et à la piété ; cette erreur est incompatible avec le dogme essentiel de la création, et avec celui de la sainte Trinité. Si Dieu n'est pas créateur, il faut admettre le système des émanations, avec toutes les absurdités qui s'ensuivent ; il faut concevoir Dieu comme l'âme du monde ; supposer, avec les stoïciens, la fatalité de toutes choses ; avec les épicuriens, la matérialité de l'âme humaine, par conséquent sa mortalité : erreurs qui sapent le fondement de la morale et de la religion. *Voyez* DIEU, ANGE, AME, EMANATION, etc.

5.° Poussons à l'excès, s'il le faut, la complaisance pour nos adversaires. Mosheim, dans ses notes sur Cudworth, *Syst. intell.*, c. 5, sect. 3, § 21, dit que les anciens philosophes distinguoient dans l'homme deux âmes, savoir l'âme sensitive, qu'ils appeloient aussi l'*esprit*, et qu'ils concevoient comme un corps subtil ; et l'âme intelligente, incorporelle, indissoluble, immortelle. A la mort de l'homme, ces deux âmes se séparoient du corps, et demeuroïent toujours unies, mais non confondues, de maniere que l'une pouvoit être absolument séparée de l'autre. Ce même critique prétend que les Peres de l'Eglise ont conservé dans le christianisme cette opinion philosophique.

Supposons, pour un moment, qu'il y ait quelques Peres de l'Eglise qui ont pensé en effet de cette manière : il s'ensuit déjà que ces Peres, aussi-bien que les anciens philosophes, ont eu une idée très-claire de la parfaite spiritualité, puisqu'ils l'ont attribuée à l'âme intelligente que l'on appeloit νόος, *mens*, en tant qu'elle étoit distinguée de l'âme sensitive, ψυχή, *anima*, que l'on envisageoit comme un corps très-

subtil. Il s'ensuit encore que si les Pères ont cru que les anges sont toujours revêtus d'un corps subtil, ils ne les ont pas pour cela confondus avec le corps, et qu'ils les ont regardés comme des substances spirituelles par essence. Il s'ensuit enfin que Dieu est pur *esprit*, à plus forte raison, suivant la croyance des Pères qui est celle des auteurs sacrés ; qu'ainsi les accusateurs des Pères ont tort à tous égards.

III. Mais puisque l'on ne reproche aux anciens philosophes d'avoir méconnu la parfaite spiritualité, que pour faire retomber ce blâme sur les Pères de l'Eglise ; nous sommes forcés d'examiner ce qui en est.

Mosheim, dans le même ouvrage, cap. 1, § 26, note (*y*), prouve, par des passages très-forts de Cicéron et d'autres philosophes, que les anciens n'ont point attaché aux mots *esprit*, *âme*, *incorporel*, *être simple*, *être pur*, etc., le même sens que nous y attachons ; qu'ils ont appelé *spirituel* et *incorporel* tout corps subtil, igné ou aérien ; *être simple*, celui qui n'est point composé d'atomes de différente nature ou de matières de différentes espèces ; qu'ils ont pensé que, quand une substance est formée d'une matière homogène, ses parties sont inséparables, qu'elle est par conséquent indestructible et immortelle. Ce critique, si bien instruit des opinions de l'ancienne philosophie, ajoute cependant une restriction. « Je ne prétends pas assurer, dit-il, » qu'aucun des anciens n'a eu l'idée » de la parfaite spiritualité ; je veux » seulement dire que, quand on lit » leurs ouvrages, il ne faut pas » croire que toutes les fois qu'ils » emploient les mêmes termes que » nous, ils y attachent aussi le » même sens. »

Nous lui savons gré de cette observation. Puisqu'il ne nie pas qu'il y ait eu des anciens philosophes qui ont eu l'idée de la parfaite spiritualité, il est de notre devoir d'examiner si les Pères de l'Eglise n'ont pas adopté cette notion plutôt que celle des autres philosophes.

1.° L'on sait très-bien que Démocrite, les épicuriens et d'autres n'admettoient point l'idée de la parfaite spiritualité, puisqu'ils soutenoient que les *esprits* ou les âmes étoient composés d'atomes ; mais l'on sait aussi que Pythagore, Platon et leurs disciples, ont combattu de toutes leurs forces l'opinion des épicuriens. Or, ces derniers n'ont jamais été assez insensés pour prétendre que les âmes étoient composées d'atomes grossiers, ou des parties les moins subtiles de la matière ; jamais ils n'ont dit que ces atomes étoient hétérogènes ou de différente espèce : donc les platoniciens, qui les ont attaqués, ont entendu que les âmes ne sont composées ni d'atomes subtils, ni d'atomes homogènes.

2.° Les épicuriens, qui supposoient les atomes homogènes et de même espèce, n'en ont pas moins soutenu que les âmes qui en étoient composées étoient dissolubles, destructibles, mortelles, périssables ; donc il est faux qu'ils aient pensé que les parties d'une substance composée de matière homogène étoient inséparables, et l'on ne prouvera jamais que leurs adversaires ont soutenu le contraire sur ce point.

3.° Les anciens philosophes n'ont point connu de matière plus pure ni plus subtile que le feu ou la lumière, l'air ou l'*éther* : or, nous verrons que, suivant les platoniciens, les âmes ne sont formées d'aucun des quatre éléments, qu'elles sont d'une cinquième nature absolument différente, à laquelle ils n'ont pas pu donner un nom ; donc ils ont pensé que cette nature étoit purement spirituelle ou immatérielle.

Il est singulier que l'on suppose

les philosophes, surtout les platoniciens, plus stupides que le peuple. A l'imitation du peuple, ils ont adoré les éléments comme des dieux : le feu, sous le nom de *Vulcain*, l'air le plus pur, sous le nom de *Jupiter*, etc. Mais ils les supposoient animés par une intelligence, par un génie, ou par une âme capable de voir, d'entendre, de connoître ce qu'on faisoit pour lui plaire; Platon l'enseigne formellement dans le *Timée*, p. 527, *B*, et ailleurs. Les parsis, qui adorent encore aujourd'hui le feu, en ont la même idée. *V.* Parsis. Les ignorants, non plus que les savants, qui ont supposé toute la nature animée par des intelligences, ne les ont jamais confondues avec les corps ou grossiers ou subtils dont ils les croyoient revêtues.

4.° Ce même fait est encore démontré par la distinction que les philosophes ont mise entre l'âme sensitive et l'âme intelligente, entre l'âme des brutes et celle des hommes; jamais ils n'ont dit que l'âme sensitive et l'âme des brutes étoient des corps grossiers, ou des corps composés de matières hétérogènes; quoiqu'ils regardassent celles-ci comme des corps homogènes et très-subtils, ils les ont crues mortelles et périssables : donc ils ont pensé différemment à l'égard de l'âme intelligente. Aussi Platon, dans le *Timée*, *ibid.*, dit que Dieu, en formant le monde, *mentem quidem, animæ animam verò corpori dedit.*

5.° Ce même philosophe, dans le *Phédon*, p. 391, *G*, soutient qu'une âme ne peut être plus grande ou plus petite qu'une autre âme; pourquoi non, si c'est un corps subtil?

6.° Personne n'a mieux connu que Cicéron les opinions des divers philosophes sur la nature de l'âme, puisqu'il les a rapportées toutes. Dans ses *Questions académiques*, l. 4, n. 223, *édit. Rob. Steph.*, p. 31, il propose celle-ci : « Si l'âme » est un être simple ou composé; » dans le premier cas, si c'est du » feu, de l'air, du sang, ou si c'est, » comme le veut Xénocrate, l'in- » telligence sans aucun corps, *mens* » *nullo corpore;* alors, dit-il, on a » peine à comprendre quelle elle » est. » Voilà du moins Xénocrate défenseur de la parfaite spiritualité. Bientôt Cicéron sera du même avis, et c'est celui de Platon, sous lequel Xénocrate avoit étudié la philosophie.

Dans les *Tusculanes*, l. 1, n. 64, page 114, après avoir parlé des quatre éléments, Cicéron demande si l'âme est une cinquième nature, qu'il est plus difficile de nommer que de concevoir : *Quinta illa non nominata magis, quàm non intellecta natura;* il auroit été facile de lui donner un nom, si on l'avoit prise pour un corps subtil.

Ibid., n. 80, pag. 115. « Plu- » sieurs, dit-il, soutiennent la » mortalité de l'âme, parce qu'ils » ne peuvent imaginer ni compren- » dre quelle elle est, lorsqu'elle n'a » plus de corps; comme s'il étoit » plus aisé de concevoir quelle elle » est dans le corps, sa forme, sa » grandeur, son lieu. Si nous ne » concevons pas ce que nous n'a- » vons jamais vu, il n'est pas plus » facile de concevoir Dieu que l'âme » divine séparée du corps. » Nous ne voyons pas en quoi il est difficile de concevoir l'âme humaine comme un corps très-subtil.

N.° 83. Il rapporte ce raisonnement, tiré du *Phédon* de Platon, pag. 344, *D.* « Ce qui agit toujours » est éternel; s'il cessoit d'agir, il » ne seroit plus. L'Etre seul, qui se » meut lui-même, ne cesse jamais » de se mouvoir, parce qu'il ne » peut cesser d'être ce qu'il est par » essence, principe du mouvement. » Ce principe ne peut venir d'un » autre, il ne seroit plus *principe* »

» il ne peut donc ni commencer ni » cesser d'être. » On sait que chez les Grecs *mouvoir* et *agir*, *mouvement* et *action* sont synonymes. La question n'est pas de savoir si le raisonnement de Platon, pour prouver l'éternité de l'âme, est solide ou non; mais auroit-il pu le faire, s'il avoit envisagé l'âme comme un corps subtil? Nous soutenons que ce philosophe n'a jamais cru qu'un corps d'aucune espèce pût être un principe d'action; et c'est ce que les matérialistes ne lui ont jamais pardonné.

N.° 101. Cicéron ajoute : « S'il y » a, comme le veut Aristote, une » cinquième nature différente des » quatre éléments, c'est celle des » dieux et des *esprits*..... Ceux-ci » sont exempts de mélange et de » composition; ce ne sont point des » êtres terrestres, humides, ignés » ou aériens; tous ces corps sont » incapables de mémoire, de pen» sée, de réflexion, de souvenir du » passé, de prévoyance de l'avenir, » de sentiment du présent. Ces fa» cultés sont vraiment divines; » l'homme n'a pu les recevoir que » de Dieu..... En effet, Dieu lui» même ne peut être conçu que » comme une intelligence, *mens*, » dégagée de tout mélange terrestre » et périssable, qui voit tout, qui » meut tout, et dont l'action est » éternelle »

Il le répète, n.° 110, pag. 119. « La nature de l'esprit, *animi*, est » une nature unique et singulière, » propre à lui seul... A moins d'être » physiciens stupides, nous devons » sentir que l'*esprit* n'est point un » être mélangé, ni composé de » parties, ni rassemblé, ni double. » Il ne peut donc être coupé, divisé, » décomposé, détruit, ou cesser » d'être. » Nous avouons que cette traduction ne rend pas toute l'énergie des termes de Cicéron : *Nihil admixtum, nihil concretum, nihil copulatum, nihil coagmentatum, nihil duplex*. Un habile commentateur de ce philosophe demande, avec raison, de quels termes plus forts l'on peut se servir pour exprimer la parfaite spiritualité

N.° 124. « Lorsqu'il est question » de l'éternité des âmes, cela s'en» tend de l'*esprit* pur, *de mente*, » qui n'est sujet à aucun mouvement » déréglé, et non de la partie qui » est sujette au chagrin, à la colere » et aux autres passions. Quant à » l'âme des brutes, elle n'est point » douée de raison. »

Tuscul., l. 5, n. 55, p. 172 : « L'*esprit* de l'homme émané de » l'*esprit* de Dieu, *decerptus è mente* » *divinâ*, ne peut être comparé » qu'à Dieu, si l'on peut ainsi par» ler. » On ne manquera pas d'argumenter sur le mot *decerptus*, et d'en conclure que, suivant l'opinion de Cicéron, l'*esprit* de Dieu est composé de parties séparables, puisque les âmes humaines en sont autant de portions détachées. Mais au mot Emanation, nous avons fait voir que, suivant la manière de penser des philosophes, un *esprit* peut en produire un autre sans aucune diminution et sans aucune division de sa substance, comme un flambeau en allume un autre sans rien perdre de sa lumière ni de sa chaleur, et comme la pensée d'un homme se communique à un autre par la parole sans se séparer du premier.

On voit très-bien que ces comparaisons ne sont pas justes et ne prouvent rien; mais enfin telle étoit l'ancienne philosophie, et il ne s'ensuit pas que ceux qui raisonnoient ainsi n'avoient aucune idée de la parfaite spiritualité.

Mosheim a-t-il trouvé dans Cicéron des passages capables de détruire ce que nous venons d'établir?

Le premier est tiré des *Quest. acad.*, liv. 1, n. 35, pag. 6, où il dit que, suivant Platon et Aristote,

« de même que la matière ne peut » être unie, s'il n'y a pas une force » qui la retienne ; ainsi *la force ne » peut être sans quelque matière*, » parce qu'il faut que tout ce qui » existe soit dans un lieu. » Que vouloient ces philosophes? Ils pensoient que Dieu, cause efficiente de tous les êtres, et principe de la force active, n'auroit pas pu exister ni agir, s'il n'y avoit pas eu de la matière, parce qu'il n'y auroit point eu de lieu dans lequel il pût être ; c'est pour cela qu'ils supposoient la matière coéternelle à Dieu. Mais autre chose est de soutenir que cette force active n'a pas pu exister sans quelque matière, *hors d'elle*, qui fût le sujet et le lieu de son action, et autre chose de dire qu'elle n'a pas pu être sans qu'il y eût de la matière *en elle*, ou sans qu'elle fût matérielle. Mosheim s'est bouché exprès les yeux pour ne pas voir le sens. Ce passage même démontre que ces philosophes ont mis une différence essentielle entre la substance active, cause efficiente des êtres, et la substance inerte, passive, incapable de mouvement et d'action : différence qui est la base de tout le système de Platon.

Le second passage est celui que nous avons cité, *Academ. Quæst.*, liv. 4, n. 223, pag. 31, où Cicéron suppose que le feu, l'air, le sang, sont des *êtres simples*, parce qu'ils sont composés de parties homogènes. Que s'ensuit-il? Que quelquefois les mots *être simple*, *être pur*, *être incorporel*, ne signifient pas l'*esprit* pur; mais ne le signifient-ils jamais? Dans notre langue même, le mot *simple* a cinq ou six significations différentes : ce sont les accompagnements qui déterminent le vrai sens. Il ne falloit pas supprimer les termes de Xénocrate qui suivent : *Mens sine corpore*, ni la *cinquième nature* dont parle Aristote, et qui est celle de l'âme. Ces philosophes n'ont jamais dit que l'air, le feu, le sang, ne sont point composés de parties, et qu'ils ne peuvent être divisés ; au lieu qu'ils l'ont dit en parlant de l'âme.

Nous avons encore allégué le troisième passage, *Tuscul. Quæst.*, liv. 1, n. 80, pag. 115, où Cicéron demande si l'on comprend quelle est l'âme unie au corps, *sa forme*, *sa grandeur*, *son lieu*. Mais c'est un argument personnel que Cicéron fait aux épicuriens; c'est comme s'il leur avoit dit : Puisque, pour comprendre quelle est l'âme séparée du corps, vous voulez connoître sa forme, sa grandeur, son lieu, montrez-nous-les dans cette même âme unie au corps. Argumenter contre un adversaire par ses propres principes, ce n'est pas les adopter.

Mosheim en cite un quatrième de Chalcidius, qui est aussi de Platon et d'Aristote, où il est dit que l'âme est composée de trois choses, de mouvement ou d'action, de sentiment ou d'*incorporéité*, τῷ ἀσωμάτῳ. Ce dernier mot auroit dû lui faire comprendre qu'il est ici question de trois qualités, ou de trois facultés de l'âme, et non de trois parties. Nous pourrions encore aujourd'hui nous exprimer de même, sans nier pour cela que l'âme soit un *esprit* pur.

Que l'on dise, si l'on veut, que les anciens philosophes n'ont pas su exprimer aussi clairement, aussi exactement, aussi constamment que nous la parfaite spiritualité ; qu'ils n'en ont pas toujours aperçu toutes les conséquences, que souvent ils les ont méconnues, nous n'en disconviendrons pas. Mais que l'on soutienne ou qu'ils n'en ont eu aucune notion, ou que ce fait est douteux, et qu'il n'y a rien dans leurs écrits qui puisse nous en convaincre, voilà ce que nous n'avouerons jamais, parce que cela est faux, du moins à l'égard de Platon et de ses disciples.

A présent nous demandons s'il est probable que les Pères de l'Eglise

ont adopté plutôt les idées des autres philosophes que les siennes. On ne cesse de nous répéter que les Pères ont été platoniciens, qu'ils ont introduit dans la théologie chrétienne toutes les notions de Platon, etc. Dira-t-on qu'ils les ont abandonnées touchant la nature des *esprits*, et qu'ils ont embrassé le système des atomes? Si avant d'être chrétiens ils ont suivi Platon, depuis leur conversion ils ont eu un meilleur maître. A la lumière du flambeau de la foi, ils ont vu que Dieu est créateur : vérité essentielle que Platon n'admettoit pas, vérité dont les conséquences sont infinies: les Pères les ont très-bien aperçues, voilà pourquoi ils ont mieux raisonné et mieux parlé que ce philosophe. Si dans leurs disputes contre les hérétiques, il leur est encore échappé quelqu'une des expressions louches de l'ancienne philosophie, c'est que le langage humain, toujours très-imparfait dans les matières théologiques, n'a pas été porté, en peu de temps, au point d'exactitude où il est aujourd'hui. Mais c'est une injustice affectée, de la part des hétérodoxes, de prendre toujours ces expressions dans le plus mauvais sens, au lieu de leur donner le sens orthodoxe dont elles sont évidemment susceptibles.

La discussion dans laquelle nous venons d'entrer est un peu longue; mais elle nous a paru indispensable pour réfuter complètement des reproches que les protestants et les incrédules s'obstinent à répéter continuellement.

Esprit (Saint-), troisième Personne de la sainte Trinité. Les macédoniens, au quatrième siècle, nièrent la divinité du *Saint-Esprit;* les ariens soutinrent qu'il n'est pas égal au Père : mais il ne paroît pas que les uns ni les autres aient nié que le *Saint-Esprit* soit une Personne : les sociniens disent que c'est une métaphore pour désigner l'opération de Dieu.

Cependant l'Evangile parle du *Saint-Esprit* comme d'une Personne distinguée du Père et du Fils; l'ange dit à Marie que le *Saint-Esprit* surviendra en elle, conséquemment que l'enfant qui naîtra d'elle sera le Fils de Dieu, *Luc.*, c. 1, ℣. 55. Jésus-Christ dit à ses apôtres, qu'il leur enverra le *Saint-Esprit*, *l'Esprit consolateur*, qui procède du Père; que cet *Esprit* leur enseignera toute vérité, demeurera en eux, etc. *Joan.*, c. 14, ℣. 16 et 26; c. 15, ℣. 26. Il leur ordonne de baptiser toutes les nations au nom du Père, et du Fils, et du *Saint-Esprit, Matth.*, c. 18, ℣. 19. Voilà les trois Personnes placées sur la même ligne; elles sont donc aussi réelles l'une que l'autre; il n'y a rien ici de métaphorique. Le *Saint-Esprit* est une Personne, un être subsistant, aussi-bien que le Père et le Fils. Sûrement, Jésus-Christ n'a pas ordonné de baptiser au nom d'une personne qui ne fût pas Dieu.

En effet, dans plusieurs endroits il est dit indifféremment que le *Saint-Esprit* a inspiré les prophètes, et que *Dieu* les a inspirés. Saint Pierre reproche à Ananie qu'il a menti au *Saint-Esprit*, qu'il n'a pas menti aux hommes, mais à Dieu, *Act.*, c. 5, ℣. 3. Les dons du *Saint-Esprit* sont appelés des dons de Dieu, *I. Cor.*, c. 12, ℣. 4, etc. Les sociniens ont donc tort d'affirmer que le *Saint-Esprit* n'est pas appelé *Dieu* dans l'Ecriture sainte. Les Pères se sont servis de ces passages pour prouver la divinité du *Saint-Esprit* aux ariens et aux macédoniens : c'est ce qui a fait condamner ces derniers dans le concile général de Constantinople, l'an 381.

Les sociniens et les déistes prétendent que la divinité du *Saint-Esprit* n'étoit ni professée, ni con-

nue dans l'Eglise avant le concile de Constantinople. C'est une erreur. Déjà, l'an 325, le concile de Nicée avoit enseigné ce dogme assez clairement, en disant dans son symbole : *Nous croyons en un seul Dieu, le Père tout-puissant,..... et en Jésus-Christ son Fils unique;..... nous croyons aussi au Saint-Esprit.* Il n'avoit mis aucune différence entre ces trois Personnes divines; mais il y a des témoignages positifs qui prouvent que cet article de foi est aussi ancien que le christianisme.

Au second siècle, l'Eglise de Smyrne, *Epist.*, n. 14, écrivit à celle de Philadelphie, que saint Polycarpe, près de souffrir le martyre, rendit gloire à Dieu le Père, à Jésus-Christ son Fils, et au *Saint-Esprit.* Saint Justin, dans sa première *Apol.*, n. 6, dit : « Nous ho-» norons et nous adorons le vrai » Dieu, le Père, le Fils et l'*Esprit* » prophétique. » Lucien, ou l'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, introduit un chrétien qui invite un catéchumène à jurer par le Dieu souverain, par le Fils du Père, par l'*Esprit* qui en procède, qui font un en trois, et trois en un : Voilà, dit-il, le vrai Dieu. Saint Irénée a professé la même croyance, comme l'a prouvé son éditeur, *Dissert.* 3, art. 5. Elle se trouve dans Athénagore, *Legat. pro Christ.*, n. 12 et 24. Saint Théophile d'Antioche, l. 2 *ad Autolyc.*, n. 9, dit que les prophètes ont été inspirés par le *Saint-Esprit*, ou inspirés de Dieu.

Au troisième, Clément d'Alexandrie finit son livre *du Pédagogue*, par une doxologie adressée aux trois Personnes divines. Tertullien, dans son livre *Contre Praxéas*, ch. 2, 3 et 13, réfute les hérétiques qui accusoient les chrétiens d'adorer trois Dieux; il enseigne que les trois Personnes de la sainte Trinité sont un seul Dieu. Origène professe la même doctrine, *in Epist. ad Rom.*, l. 4, n. 9; l. 7, n. 13; l. 8, n. 5, etc.

Au quatrième, saint Basile, *lib. de Spiritu sancto*, c. 29, prouve ce dogme de la foi chrétienne par le témoignage des Pères qui ont vécu dans les trois siècles précédents, même par un passage de saint Clément le Romain, disciple immédiat des apôtres; il insiste sur la doxologie qui étoit en usage dans toute l'Eglise, et dont il avoue qu'il ne connoît pas l'origine : or cette formule atteste l'égalité parfaite des trois Personnes divines, en rendant à toutes trois un honneur égal.

Cette même croyance étoit confirmée par d'autres pratiques du culte religieux, par les trois immersions et par la forme du baptême, par le *kyrie* répété trois fois pour chacune des Personnes, par le *trisagion* ou trois fois saint, chanté dans la liturgie, etc. Vainement les ariens avoient voulu le supprimer; cette formule venoit des apôtres, puisqu'elle se trouve dans l'*Apocalypse*, chapitre 4, ℣. 8, où nous voyons le tableau de la liturgie chrétienne, sous l'image de la gloire éternelle. Ainsi les usages religieux ont toujours été une attestation de l'antiquité de nos dogmes, et ont servi de commentaire à l'Ecriture sainte.

Le concile de Constantinople, dans le symbole qu'il dressa, et qui est le même que celui de Nicée, avec quelques additions, dit seulement que le *Saint-Esprit procède du Père ;* il n'ajoute point *et du Fils,* parce que cela n'étoit pas mis en question. Mais dès l'an 447, les Eglises d'Espagne, ensuite celles des Gaules, et peu à peu toutes les Eglises latines, ajoutèrent au symbole ces deux mots, parce que c'est la doctrine formelle de l'Ecriture sainte.

En effet, Jésus-Christ dit dans l'Evangile : « Lorsque sera venu » le consolateur que je vous en-» verrai de la part de mon Père,

» l'*Esprit* de vérité qui procède du » Père, il rendra témoignage de » moi. » *Joan.*, cap. 15, ℣. 26. Voilà la mission du *Saint-Esprit*, qui est représentée comme commune au Père et au Fils. Le Sauveur ajoute : « Il prendra de ce qui » est de moi et vous l'annoncera ; » tout ce qui est à mon Père est à » moi, » cap. 16, ℣. 14. La procession active du *Saint-Esprit* que les théologiens nomment *spiration*, est donc commune au Père et au Fils.

Cependant c'est de l'addition de ces deux mots que Photius, en 866, et Michel Cérularius, en 1043, tous deux patriarches de Constantinople, ont pris occasion de diviser entièrement l'Eglise grecque d'avec l'Eglise latine. Toutes les fois qu'il a été question de les réunir, les Grecs ont soutenu que les Latins n'avoient pas pu légitimement faire une addition au symbole dressé par un concile général, sans y être autorisés par la décision d'un autre concile général.

On leur a répondu que l'Eglise étoit non-seulement dans le droit, mais dans l'obligation de professer sa croyance, et de l'exprimer dans les termes les plus propres à prévenir les erreurs ; qu'il falloit donc se borner à examiner si l'addition faite au symbole est ou n'est pas conforme à la doctrine enseignée par l'Ecriture sainte et par la tradition touchant la procession du *Saint-Esprit*. Les Grecs, sans vouloir entrer dans le fond de la question, se sont obstinés dans le schisme, et y sont encore.

Il est assez étonnant que de savants protestants aient applaudi, en quelque manière, à l'entêtement des Grecs, en disant que les Latins ont *corrompu* le symbole de Constantinople par une *interpolation manifeste*. Une addition faite, non en secret, mais publiquement, non pour changer le sens d'une phrase, mais pour professer ce que l'on croit, n'est ni une corruption, ni une interpolation. Les protestants ont-ils corrompu ou interpolé leurs confessions de foi, lorsqu'ils y ont fait des changements ou des additions ? Mosheim et son traducteur se sont donc très-mal exprimés sur ce sujet, *Hist. de l'Eglise*, *huitième siècle*, 2.e partie, chap. 3, § 15, *neuvième siècle*, 2.e part., c. 3, § 18.

Cette dispute, entre les Grecs et les Latins, est ancienne, comme il paroît par le concile de Gentilly, tenu en 767. On en traita encore dans le concile d'Aix-la-Chapelle, sous Charlemagne, en 809, et elle a été renouvelée toutes les fois qu'il s'est agi de la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise romaine, comme dans le quatrième concile de Latran, l'an 1215 ; dans le second de Lyon, en 1274 ; et enfin dans celui de Florence, en 1439. Dans ce dernier, les Grecs convinrent enfin de ce point de doctrine, et ils signèrent avec les Latins la même profession de foi ; mais bientôt après ils retombèrent dans leur erreur, ils renouvelèrent le schisme, et ils y persistent encore. C'est opiniâtreté pure de leur part, puisque la doctrine qu'ils combattent est fondée sur l'Ecriture sainte et sur la tradition, comme on le leur a prouvé plus d'une fois. D'ailleurs, si le *Saint-Esprit* ne procédoit pas du Fils, il n'en seroit pas distingué, puisque c'est l'opposition relative, fondée sur l'origine, qui fait la distinction des Personnes divines, comme l'enseignent la plupart des théologiens. Les nestoriens sont dans la même erreur que les Grecs touchant la procession du *Saint-Esprit*. Assémani, *Bibliot. orient.*, tome 4, c. 7, § 6.

Suivant le langage consacré dans l'Eglise, en parlant de l'origine des Personnes divines, le Fils vient du Père par *génération*, le *Saint-Es-*

prit vient de l'un et de l'autre par *procession*. Sur quoi il faut observer, 1.° que l'une et l'autre sont éternelles, puisque le Fils et le *Saint-Esprit* sont coéternels au Père. 2.° Elles sont nécessaires et non contingentes, puisque la nécessité d'être est l'apanage de la Divinité. 3.° Elles ne produisent rien hors du Père, puisque le Fils et le *Saint-Esprit* demeurent inséparablement unis au Père, quoiqu'ils en soient réellement distingués. Elles n'ont par conséquent rien de commun avec la manière dont les philosophes concevoient les *émanations* des esprits; ceux-ci étoient non-seulement distingués, mais réellement séparés du Père et subsistoient hors de luí. *Voyez* Emanation, Trinité.

Quant à la descente du *Saint-Esprit* sur les apôtres, *voyez* Pentecôte. Souvent il est dit, dans l'Ecriture sainte, que le *Saint-Esprit* nous a été donné, qu'il habite en nous, que nos corps sont le temple du *Saint-Esprit*, etc. Inutilement l'on entreprendroit d'expliquer en quel sens et comment cela se fait; aucune comparaison, aucune idée tirée des choses naturelles et sensibles, ne peut nous le faire concevoir.

Par les dons du *Saint-Esprit*, les théologiens entendent certaines qualités surnaturelles que Dieu donne, par infusion, à l'âme d'un chrétien dans le sacrement de confirmation, pour la rendre docile aux inspirations de la grâce. Ces dons sont au nombre de sept, et ils sont indiqués dans le chapitre 11 d'*Isaïe*, ℣. 2 et 3; savoir, le don de *sagesse*, qui nous fait juger sainement de toutes choses, relativement à notre fin dernière; le don d'*entendement* ou d'*intelligence*, qui nous fait comprendre les vérités révélées, autant qu'un esprit borné en est capable; le don de *science*, qui nous fait connoître les divers moyens de salut et nous en fait sentir l'importance; le don de *conseil* ou de *prudence*, qui nous fait prendre en toutes choses le meilleur parti pour notre sanctification; le don de *force* ou de *courage* de résister à tous les dangers et de vaincre toutes les tentations; le don de *piété*, ou l'amour de toutes les pratiques qui peuvent honorer Dieu; le don de *crainte de Dieu*, qui nous détourne du péché et de tout ce qui peut déplaire à notre souverain Maître. Saint Paul, dans ses Lettres, parle souvent de ces dons différents.

On entend encore par *dons du Saint-Esprit*, les pouvoirs miraculeux que Dieu accordoit aux premiers fidèles, comme de parler diverses langues, de prophétiser, de guérir les maladies, de découvrir les plus secrètes pensées des cœurs, etc. Les apôtres reçurent la plénitude de ces dons, aussi-bien que les précédents; mais Dieu distribuoit les uns et les autres aux simples fidèles, autant qu'il étoit nécessaire au succès de la prédication de l'Evangile. Saint Paul, après en avoir fait l'énumération, dit que la charité, ou l'amour de Dieu et du prochain, est le plus excellent de tous les dons, et peut tenir lieu de tous les autres. *I. Cor.*, c. 12 et 13.

Esprit (Saint-), ordre de religieux hospitaliers et de religieuses. Les religieux hospitaliers du *Saint-Esprit* furent fondés sur la fin du douzième siècle, par Gui, fils de Guillaume, comte de Montpellier, pour le soulagement des pauvres, des infirmes et des enfants trouvés ou abandonnés. Gui se dévoua lui-même à cette œuvre de charité avec plusieurs coopérateurs, prit comme eux l'habit hospitalier, et leur donna une règle. Cet institut fut approuvé et confirmé en l'an 1198, par Innocent III, qui voulut avoir à Rome un hôpital semblable à celui de Montpellier, et le nom-

ma *de Sainte-Marie en Saxe*. Lorsqu'il y en eut un certain nombre, la maison de Rome fut censée être le chef-lieu au-delà des monts ; mais celle de Montpellier demeura chef de l'ordre en deçà, et sans aucune dépendance de celle de Rome.

Les papes, successeurs d'Innocent III, accordèrent plusieurs priviléges aux hospitaliers du *Saint-Esprit ;* Eugène IV leur donna la règle de saint Augustin, sans déroger à leur règle primitive. Aux trois vœux de religion, ils en ajoutoient un quatrième, de servir les pauvres, conçu en ces termes : Je m'offre et me donne à Dieu, au Saint-Esprit, à la sainte Vierge, *et à nos seigneurs les pauvres*, pour être leur serviteur pendant toute ma vie, etc. Nos rois les protégèrent ; il s'en établit un assez grand nombre de maisons en France ; peu à peu ils prirent le titre de chanoines réguliers. Ils portoient sur l'habit noir, au côté gauche de la poitrine, une croix blanche double et à douze pointes. Leur dernier général ou commandeur en France, a été le cardinal de Polignac. Après sa mort, on leur a ôté la liberté de prendre des novices, et de les admettre à la profession ; ils ne subsistent plus dans le royaume.

Nous igorons en quel temps ils s'associèrent des religieuses pour prendre soin des enfants en bas âge ; celles-ci font les mêmes vœux, portent la même marque sur leur habit, et continuent d'élever les enfants trouvés. Outre les maisons qu'elles ont en Provence, il y en a en Bourgogne, en Franche-Comté et en Lorraine. Dans plusieurs villes de ces provinces, il y avoit aussi autrefois des confréries du *Saint-Esprit*, dont l'objet étoit de procurer des aumônes aux hôpitaux dont nous venons de parler.

Esprit fort. *V.* Incrédule.

Esprit particulier, terme devenu célèbre dans les disputes de religion des deux derniers siècles. (N.e XI, p.xxvii)

Pour avoir droit de refuser toute soumission à l'enseignement de l'Eglise, les prétendus réformateurs ont soutenu qu'il n'y a aucun juge infaillible du sens des Ecritures, ni aucun tribunal qui ait droit de terminer les contestations qui peuvent s'élever sur la manière de les entendre ; que la seule règle de foi du simple fidèle est le texte de l'Ecriture, entendu selon l'*esprit particulier* de chaque fidele, c'est-à-dire selon la mesure de capacité, d'intelligence et de lumière que Dieu lui a donnée.

Vainement on leur a représenté que cette méthode ne pouvoit aboutir qu'à multiplier les opinions, les variations, les disputes en fait de doctrine, à former autant de religions différentes qu'il y a de têtes, et à introduire le fanatisme. C'est ce qui est arrivé. De ce principe fondamental de la réforme on a vu éclore très-rapidement le luthéranisme et le calvinisme, la secte des anabaptistes et celle des sociniens, la religion anglicane, les quakers, les hernhutes, les arminiens, les gomaristes, etc.

Si Calvin lui-même avoit été fidèle à ses propres principes, de quel droit faisoit-il brûler à Genève Michel Servet, parce que ce prédicant entendoit autrement que lui l'Ecriture sainte, touchant le mystère de la sainte Trinité ? Pourquoi tenir des synodes, dresser des professions de foi, faire des décisions en matière de doctrine, condamner des opinions, comme ont fait les calvinistes dans le synode de Dordrecht, et ailleurs ? Muncer et ses anabaptistes, Socin et ses partisans, Arminius et ses sectateurs, etc., armés d'une Bible, ont eu autant de droit de dogmatiser et de se faire une religion que Calvin lui-même. Voilà un argument personnel auquel les pro-

testants n'ont jamais pu rien répondre de solide.

Si chaque particulier est en droit d'interpréter l'Ecriture sainte comme il lui plaît, elle n'a, dans le fond, pas plus d'autorité que tout autre livre. Si Jésus-Christ n'a établi aucun tribunal pour décider les contestations qui peuvent s'élever sur le sens de son Testament, il a été le plus imprudent de tous les législateurs.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que les protestants nous accusent de soumettre la parole de Dieu à l'autorité des hommes, en soutenant que c'est à l'Eglise de fixer le véritable sens de l'Ecriture; comme si l'*esprit général* de l'Eglise étoit un juge moins infaillible que l'*esprit particulier* d'un protestant.

Dans le fond, que fait l'Eglise, en déterminant le vrai sens d'un passage quelconque, par exemple, de ces mots de l'Evangile : *Ceci est mon corps ?* Elle dit : Selon la croyance que j'ai reçue des apôtres, tant de vive voix que par écrit, ces paroles de Jésus-Christ signifient, *Ceci n'est plus du pain, c'est mon corps réellement et substantiellement;* donc tout fidèle doit le croire ainsi. Un protestant dit : Quoiqu'une société ancienne et nombreuse prétende avoir appris des apôtres que ces paroles ont tel sens, je juge par mon *esprit particulier*, qu'elles signifient, *Ceci est la figure de mon corps;* et en cela je crois être éclairé par la grâce plutôt que cette société, qui se donne pour Eglise de Jésus-Christ. De quel côté est ici le respect le plus sincère, la soumission la plus entière à la parole de Dieu? *V.* Ecriture sainte, § 4; Foi, § 1.

ESSENCE DE DIEU. Dès que Dieu est infini, il est incompréhensible à un esprit borné; il paroît donc d'abord que c'est une témérité de la part des théologiens de parler de l'*essence de Dieu*. (N.e XII, p.xxvii.) Mais il ne faut pas s'effaroucher d'un terme, avant de savoir ce qu'il signifie. Parmi les divers attributs que nous apercevons en Dieu, s'il y en a un duquel on peut déduire tous les autres, par des conséquences évidentes, rien n'empêche de faire consister l'*essence de Dieu* dans cet attribut. Or, tel est celui que les théologiens nomment *aséité*, c'est-à-dire existence de soi-même, existence nécessaire, ou nécessité d'être. En effet, dès que Dieu est existant de soi-même et nécessairement, il existe de toute éternité, il n'a point de cause distinguée de lui; il n'a donc pu être borné par aucune cause : conséquemment il est infini dans tous les sens, immense, indépendant, tout-puissant, immuable, etc. Toutes ces conséquences sont d'une évidence palpable, et aussi certaines que des axiomes de mathématique.

Il est démontré d'ailleurs qu'il y a un être existant de soi-même, et qui n'a jamais commencé; parce que si tout ce qui existe avoit commencé, il faudroit que tout fût sorti du néant sans cause, ce qui est absurde. Ou il faut soutenir contre l'évidence, que tout est nécessaire, éternel, immuable; ou il faut avouer qu'il y a au moins un Etre nécessaire qui a donné l'existence à tous les autres. *Voyez* Dieu.

ESSÉNIENS, secte célèbre parmi les Juifs vers le temps de Jésus-Christ.

L'historien Josèphe, parlant des différentes sectes du judaïsme, en compte trois principales, les pharisiens, les sadducéens et les *esséniens*, et il ajoute que ces derniers étoient orginairement Juifs; ainsi saint Epiphane s'est trompé, lorsqu'il les a mis au nombre des sectes samaritaines. Leur manière de vivre approchoit beaucoup de celle des philosophes pythagoriciens.

Serrarius, après Philon, distin-

gue deux sortes d'*esséniens :* les uns, qui vivoient en commun, et qu'on nommoit *practici*, ouvriers; les autres, que l'on appeloit *theoretici,* ou contemplateurs, vivoient dans la solitude. Ces derniers ont encore été nommés *thérapeutes*, et ils étoient en grand nombre en Egypte. Quelques auteurs ont pensé que les anachorètes et les cénobites chrétiens avoient réglé leur vie sur le modèle de celle des *esséniens;* ce n'est qu'une conjecture, il n'y avoit plus d'*esséniens* lorsque les anachorètes ont commencé à paroître. Grotius prétend que les *esséniens* sont les mêmes que les *assidéens ;* cela n'est pas certain. Leur nom a pu venir du syriaque *hassan*, continent ou patient.

De tous les Juifs, les *esséniens* passoient pour être les plus vertueux; les païens même en ont parlé avec éloge, en particulier Porphyre, dans son *Traité de l'Abstinence*, l. 4, § 11 et suiv.

Ils fuyoient les grandes villes et habitoient les bourgades; ils s'occupoient à l'agriculture et aux métiers innocents, jamais au trafic ni à la navigation; ils n'avoient point d'esclaves, mais se servoient les uns les autres. Ils méprisoient les richesses, n'amassoient ni trésors ni de grandes possessions, se contentoient du nécessaire, et s'étudioient à vivre de peu. Ils habitoient et mangeoient ensemble, prenoient à un même vestiaire leurs habits, qui étoient blancs, mettoient tout en commun, exerçoient l'hospitalité, surtout envers ceux de leur secte, avoient grand soin des malades. La plupart renonçoient au mariage, craignoient l'infidélité et les dissensions des femmes, élevoient les enfants des autres, et les accoutumoient à leurs mœurs dès le bas âge. On éprouvoit les postulants pendant trois années; et s'ils étoient admis, ils mettoient leurs biens en commun.

Ils avoient un grand respect pour les vieillards, observoient la modestie dans leurs discours et dans leurs actions, évitoient la colère, le mensonge et les serments. Ils n'en faisoient qu'un seul en entrant dans l'ordre, qui étoit d'obéir aux supérieurs, de ne se distinguer en rien, s'ils le devenoient, de ne rien enseigner que ce qu'ils auroient appris, de ne rien cacher à ceux de leur secte, et de ne rien révéler aux étrangers

Ils méprisoient la logique et la physique comme des sciences inutiles à la vertu : leur unique étude étoit la morale qu'ils apprenoient dans la loi; ils s'assembloient les jours de sabbat pour la lire, et les anciens l'expliquoient. Avant le lever du soleil, ils évitoient de parler de choses profanes, ils employoient ce temps à la prière. Ils alloient ensuite au travail jusque vers onze heures; ils se baignoient avec beaucoup de décence, sans se frotter d'huile, comme faisoient les Grecs et les Romains. Ils prenoient leurs repas assis, en silence, ne mangeoient que du pain et un seul mets, prioient avant de se mettre à table et en sortant, retournoient au travail jusqu'au soir. Leur sobriété en faisoit vivre plusieurs jusqu'à cent ans. On chassoit rigoureusement de l'ordre celui qui étoit convaincu de quelque grande faute, et on lui refusoit même la nourriture; plusieurs périssoient de misère, mais souvent on les reprenoit par pitié. Tel est le tableau que Philon et Josèphe ont tracé de la vie des *esséniens*.

Il y en avoit dans la Palestine un nombre de quatre mille tout au plus; ils disparurent à la prise de Jérusalem et de la Judée par les Romains : il n'en est plus question depuis cette époque.

Au reste, c'étoient des Juifs très-superstitieux; peu contents des purifications ordinaires, ils en avoient

de particulières; ils n'alloient point sacrifier au temple, mais ils y envoyoient leurs offrandes. Il y avoit parmi eux des devins, qui prétendoient découvrir l'avenir par l'étude des Livres saints faits avec certaines préparations; ils vouloient même y trouver la médecine, les propriétés des plantes et des métaux. Ils attribuoient tout au destin, rien au libre arbitre, méprisoient les tourments et la mort, ne vouloient obéir à aucun homme qu'à leurs anciens.

Ce mélange d'opinions sensées, de superstitions et d'erreurs, fait voir que, malgré l'austérité de la loi morale des *esséniens*, ils étoient fort au-dessous des premiers chrétiens. Cependant Eusèbe de Césarée et quelques autres, ont prétendu que les *esséniens* d'Egypte, appelés *thérapeutes*, étoient des chrétiens convertis par saint Marc. Scaliger et d'autres soutiennent, avec plus de probabilité, que les *thérapeutes* étoient juifs et non chrétiens. M. de Valois, dans ses Notes sur Eusèbe, juge que les *thérapeutes* étoient différents des *esséniens* : ceux-ci n'existoient que dans la Palestine; les *thérapeutes* étoient répandus dans l'Egypte et ailleurs. *Voyez* la *Dissertation sur les sectes des Juifs*, *Bible d'Avignon*, t. 13, p. 218.

Il n'est pas aisé de savoir quelle est l'origine de cette secte juive, et en quel temps elle a commencé : sur ce sujet, les savants ont hasardé différentes conjectures; mais elles ne sont pas plus solides les unes que les autres. Il paroît seulement probable que, pendant les différentes calamités que les Juifs essuyèrent de la part des roi de Syrie, plusieurs, pour s'y soustraire, se retirèrent dans des lieux écartés, s'accoutumèrent à y vivre, et embrassèrent un régime particulier. Nous en voyons un exemple dans ceux qui suivirent Mathathias et ses enfants dans le désert, pendant la persécution d'Antiochus, *I. Machab.*, c. 2, ℣. 29. Ils se persuaderent que, pour servir Dieu, il n'étoit pas nécessaire de lui rendre leur culte dans le temple de Jérusalem; que l'éloignement du tumulte, la méditation de la loi, une vie mortifiée, le détachement de toutes choses, étoient plus agréables à Dieu que des sacrifices et des cérémonies. En cela ils se trompoient déjà, puisque la loi de Moïse étoit encore dans toute sa force, et obligeoit tous les Juifs sans distinction; la nécessité seule pouvoit en dispenser. Ils auroient eu besoin de la même leçon que Jésus-Christ fit aux pharisiens, *Matt.*, c. 23, ℣. 23; en parlant des œuvres de justice, de miséricorde, de fidélité, et du paiement des moindres dîmes, il dit qu'il falloit faire les unes et ne pas omettre les autres. Parmi les opinions que les *esséniens* adoptèrent, il en est encore d'autres que l'on ne peut pas excuser, puisqu'elles sont formellement contraires au texte des Livres saints.

On comprend que la vie austère et monastique des *esséniens* a dû déplaire aux protestants; aussi en ont-ils parlé avec beaucoup d'humeur. Ces Juifs, disent-ils, étoient une secte fanatique, qui mêloit à la croyance juive la doctrine et les mœurs des pythagoriciens, qui avoit emprunté des Egyptiens le goût des mortifications, qui se flattoit de parvenir, par de vaines observances, à une plus haute perfection que le reste des hommes. Mais si l'on fait attention à ce que dit saint Paul de la vie des prophètes, qui se couvroient d'un vil manteau ou de la peau d'un animal, qui vivoient dans la pauvreté, dans les angoisses et dans les afflictions, qui étoient errants dans les déserts et sur les montagnes, qui habitoient dans des cavernes et dans le creux des rochers, *Hebr.*, c. 11, ℣. 37,

on comprendra que les *esséniens* n'avoient pas besoin de consulter Pythagore ni les Egyptiens, pour faire cas des mortifications; l'exemple des prophètes devoit leur être aussi connu qu'à saint Paul. Il en étoit de même des thérapeutes d'Egypte. *Voyez* THÉRAPEUTES.

Ces critiques ont ajouté que la secte des *esséniens* rejetoit la loi orale et les traditions des pharisiens, et s'en tenoit à l'Ecriture seule; ils lui en savent gré, sans doute; mais puisque la doctrine et les mœurs de cette secte leur paroissent si absurdes, c'est une preuve que l'attachement exclusif à l'Ecriture n'est pas un préservatif fort assuré contre les erreurs.

Quelques incrédules de notre siècle ont avancé fort sérieusement que Jésus-Christ étoit de la secte des *esséniens*, qu'il avoit été élevé parmi eux, et qu'il n'a fait, dans l'Evangile, que rectifier quelques articles de leur doctrine; l'un d'entre eux a fait un gros livre pour le prouver; on comprend bien comment il y a réussi. Mais le mépris que les savants ont fait de cet ouvrage, n'a pas empêché d'autres imprudents de répéter le même paradoxe; à peine mérite-t-il une réfutation.

Jésus-Christ a enseigné aux hommes des vérités et des pratiques dont les *esséniens* n'avoient aucune connoissance, la trinité des Personnes en Dieu, l'incarnation, la rédemption générale de tout le genre humain, la vocation des gentils à la grâce et au salut éternel, la résurrection future des corps, que les *esséniens* n'admettoient pas: il n'y a dans l'Evangile aucun trait du destin ou de la prédestination rigide qu'ils soutenoient. Jamais ils n'ont eu la moindre idée des sacrements que Jésus-Christ a institués, ni de la charité générale pour tous les hommes qu'il a commandée; il a blâmé l'observation superstitieuse du sabbat, par laquelle les *esséniens* se distinguoient, *Matth.*, c. 12, ℣. 5; *Luc.*, c. 13, ℣. 15, etc. Le seul endroit où l'on peut supposer qu'il fait allusion à cette secte, est lorsqu'il dit qu'il y a des eunuques qui se sont privés du mariage pour le royaume des cieux, *Matt.*, c. 19, ℣. 12; Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 13, § 5, t. 2, p. 166; Mosheim, *Hist. ecclés., premier siècle*, 1.re part., c. 2, § 6; *Hist. christ.*, c. 2, § 13; Brucker, *Hist. Crit. Philos.*, t. 2, p. 759; t. 6, p. 448.

ESTHER, fille juive, captive dans la Perse, que sa beauté éleva à la qualité d'épouse du roi Assuérus, et qui délivra les Juifs d'une proscription générale à laquelle ils étoient condamnés par Aman, ministre et favori de ce roi. L'histoire de cet évènement est le sujet du livre d'*Esther*. Assuérus son époux est nommé *Artaxercès* par les Grecs

On ne sait pas, avec une entière certitude, qui est l'auteur de ce livre. Saint Augustin, saint Epiphane, saint Isidore, l'attribuent à Esdras; Eusèbe le croit d'un écrivain plus récent. Quelques-uns le donnent à Joachim, grand-prêtre des Juifs, et petit-fils de Josédech; d'autres à la synagogue qui le composa sur les lettres de Mordechai ou Mardochée.

Mais la plupart des interprètes l'attribuent à Mardochée lui-même; ils se fondent sur le chapitre 9, ℣. 20 de ce livre, où il est dit que Mardochée écrit ces choses, et envoie des lettres à tous les Juifs dispersés dans les provinces, etc.

Les Juifs l'ont mis dans leur ancien canon; cependant il ne se trouve pas dans les premiers catalogues des chrétiens, mais il est dans celui du concile de Laodicée de l'an 366 ou 367. Il est cité comme Ecriture sainte par saint Clément de Rome et par saint Clément d'A-

lexandrie, qui ont vécu long-temps avant le concile de Laodicée. Saint Jérôme a rejeté comme douteux les six derniers chapitres, parce qu'ils ne sont plus dans le texte hébreu, et il a été suivi par plusieurs auteurs catholiques jusqu'à Sixte de Sienne; mais le concile de Trente a reconnu le livre tout entier pour canonique. Les protestants n'admettent, comme saint Jérôme, que les neuf premiers chapitres, et le dixième jusqu'au ℣. 3.

L'éditeur de la version de Daniel par les Septante, publiée à Rome en 1772, a rapporté, p. 434, un fragment considérable du livre d'*Esther* en chaldéen, tiré d'un manuscrit du Vatican, qui prouve que ce livre a été originairement écrit en chaldéen.

La vérité de l'histoire d'*Esther* est attestée par un monument non suspect, par une fête que les Juifs établirent en mémoire de leur délivrance, et qu'ils nommèrent *purim*, les sorts ou le jour des sorts, parce qu'Aman, leur ennemi, avoit fait tirer au sort, par ses devins, le jour auquel tous les Juifs devoient être massacrés. Cette fête étoit déjà célébrée par les Juifs du temps de Judas Machabée, *II. Machab.*, c. 15, ℣. 37. Josèphe en parle, *Antiq. Jud.*, l. 11, c. 6, et l'empereur Théodose dans le code de ses lois; elle est encore marquée dans le calendrier des Juifs au quatrième jour du mois adar.

En réfutant l'auteur de la *Bible enfin expliquée*, M. l'abbé Clémence a solidement répondu à toutes ses objections; il a fait voir qu'elles ne portent que sur des altérations du texte faites malicieusement, et sur une ignorance affectée des mœurs et des usages qui régnoient dans les cours de l'Orient. Il en est une qui a fait impression sur Prideaux; il est étonné de ce que le Juif Mardochée refusoit de fléchir le genou devant Aman, premier ministre d'Assuérus ou d'Artaxercès: C'étoit, dit-il, une marque de respect purement civil, que rendoient aux rois de Perse tous ceux qui étoient admis en leur présence. Mais un habile critique nous fait remarquer que dans le texte hébreu, l'inclination profonde que l'on faisoit aux rois et aux grands, est appelée *mirtachavim*, au lieu que celle qui étoit ordonnée à l'égard d'Aman est nommée constamment *cerahim*, terme consacré à désigner le respect rendu à la Divinité; c'est la raison qu'allègue de son refus Mardochée lui-même, *Esther*, c. 13.

On peut encore trouver étrange que dans le chapitre 16, qui n'est point dans l'hébreu, il soit dit qu'Aman étoit Macédonien d'origine et d'inclination, et qu'il avoit résolu de faire passer l'empire des Perses aux Macédoniens, au lieu que dans le chapitre 3, ℣. 1, nous lisons qu'il étoit de la race d'Agag, par conséquent Amalécite. M. Clémence pense avec beaucoup de probabilité, que le traducteur grec, au lieu de lire dans le texte *Couthim*, les Cuthéens, a lu *Cethim*, les Macédoniens, par le changement d'une voyelle: or, il est constant que quand les Amalécites furent détruits par Saül, les restes de ce peuple se retirèrent chez les Cuthéens et les Babyloniens, qu'ils s'unirent d'intérêt avec eux, que les uns et les autres supportoient très-impatiemment la domination des Perses. Il est donc naturel qu'Aman, ennemi des Juifs, en qualité d'Amalécite, ait formé le projet de faire repasser l'empire aux Cuthéens ou aux Babyloniens, qui l'avoient possédé autrefois.

Il est encore très-probable que ce fut par le crédit de la reine *Esther*, juive d'origine, qu'Esdras et Néhémie obtinrent d'Artaxercès la permission de rétablir la religion, les lois et la police des Juifs, et de rebâtir les murs de Jérusalem

Ainsi tout concourt à confirmer la vérité de cette histoire. *Réfutation de la Bible expliquée*, l. 2, c. 3.

ÉTAT DE LA NATURE HUMAINE. Les théologiens distinguent différents *états*, dans lesquels le genre humain a été ou a pu se trouver depuis la création, et il faut en avoir une notion pour entendre le langage théologique ; nous parlerons de chacun sous son titre particulier. Ainsi :

ETAT DE PURE NATURE. *Voy.* NATURE.

ETAT D'INNOCENCE. *Voyez* ADAM.

ETAT DE NATURE TOMBÉE. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL

ETAT DE NATURE RÉPARÉE. *Voyez* RÉDEMPTION.

De même, à l'égard de chaque particulier, et relativement au salut, l'on distingue l'*état* de grâce d'avec l'*état* du péché. *Voyez* GRACE, PÉCHÉ

ETAT, condition, profession. Saint Paul, *I. Cor.*, c. 7, ℣. 20, dit aux fidèles : « Que chacun demeure dans la vocation ou dans » l'*état* dans lequel il a été appelé, » maître ou esclave ; dans l'*état* de » virginité, ou dans celui du mariage, qu'il y persévère selon » Dieu. » Il est donc possible de faire son salut dans tous les *états* de la vie, à moins qu'ils ne soient criminels en eux-mêmes et une occasion prochaine de péché. Aussi lorsque les publicains et les soldats demandèrent à saint Jean-Baptiste ce qu'ils devoient faire, il ne leur ordonna point de quitter leur profession, mais de s'abstenir de toute injustice *Luc.*, c. 3, ℣. 12. Jésus-Christ fit de même ; il ne dédaigna point les publicains, pour lesquels les Juifs avoient le plus grand mépris ; et lorsqu'ils lui en firent le reproche, il répondit qu'il n'étoit point venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence

Cette vérité est confirmée par l'Histoire ecclésiastique, qui nous montre des saints, c'est-à-dire des personnages d'une éminente vertu dans tous les *états* de la société, parmi les pauvres et les ignorants, aussi-bien que parmi les riches et les savants ; dans les chaumières aussi-bien que sur le trône et dans les palais des rois ; dans les siècles même les plus corrompus et les moins favorables à la pratique des vertus. Tous se sont sanctifiés par l'accomplissement des devoirs de leur *état*, en y joignant une piété exemplaire.

Ce sont là deux moyens de salut qu'il ne faut pas séparer. De même qu'un chrétien seroit dans l'illusion, s'il pensoit qu'il peut se sanctifier par la piété seule, sans remplir les devoirs de l'*état* dans lequel Dieu l'a placé, il ne se tromperoit pas moins s'il se persuadoit qu'il ne doit rien à Dieu, dès qu'il ne manque point à ce qu'il doit aux hommes ; cette erreur n'est que trop commune dans tous les siècles où l'on fait peu de cas de la religion, et il se trouve une infinité de personnes intéressées à l'accréditer. Sous prétexte que les dévots ne sont pas toujours exacts à satisfaire aux devoirs de la société, on prétend que la fidélité à les accomplir tient lieu de toutes les vertus, et remplit toute justice. Mais, quand on y regarde de près, il est aisé de voir que cette morale n'est qu'une hypocrisie ; que quiconque ne se fait aucun scrupule de secouer le joug de toutes les lois religieuses, ne s'en fait pas davantage d'enfreindre les devoirs de son *état*, lorsqu'il le peut faire impunément, et qu'il n'y est fidèle qu'autant que son honneur et sa fortune en dépendent.

L'Eglise chrétienne, qui n'a rebuté aucune profession innocente, a toujours proscrit avec sévérité toutes celles qui sont criminelles, qui ne servent qu'à exciter les pas-

sions et à fomenter les désordres publics : conséquemment, dès les premiers siècles, elle a refusé d'admettre au baptême les femmes perdues et ceux qui tenoient des lieux de débauche, les ouvriers qui fabriquoient des idoles, les acteurs de théâtre, les gladiateurs, les conducteurs des chars dans les combats du cirque, les astrologues, ceux même qui assistoient habituellement à ces spectacles. Ils étoient obligés d'y renoncer, s'ils vouloient être baptisés ; et s'ils y retournoient après leur baptême, ils étoient excommuniés. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 11, c. 5, § 6 et suiv

ÉTAT MONASTIQUE OU RELIGIEUX. *Voyez* MOINE.

ÉTERNALS, hérétiques des premiers siècles. Ils croyoient qu'après la résurrection générale le monde dureroit éternellement tel qu'il est, que ce grand évènement n'apporteroit aucun changement à l'état actuel des choses.

ÉTERNITÉ, attribut de Dieu par lequel nous exprimons que son existence n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin. C'est une conséquence immédiate de la *nécessité d'être*, de l'*aséité*, ou de la perfection par laquelle Dieu *est de soi-même ;* il n'a point de cause de son existence, il est lui-même la cause de l'existence de tous les êtres. (N.e XIII, p.XXVII.)

Comme l'*éternité* est l'infini, notre esprit borné n'y conçoit rien ; cependant cet attribut de Dieu est démontré. Par une précision subtile on distingue l'*éternité antérieure* au moment où nous sommes, et l'*éternité postérieure :* celle-ci convient aux créatures que Dieu veut conserver pour toujours ; la première appartient à Dieu seul. Les athées ne s'entendent pas eux-mêmes lorsqu'ils admettent une succession de générations d'une *éternité antérieure ;* ils la supposent infinie, et elle se trouve finie ou terminée au moment où nous sommes ; c'est une contradiction. Rien de successif ne peut être *actuellement infini*.

ÉTHICOPROSCOPTES, nom par lequel saint Jean Damascène, dans son *Traité des hérésies*, a désigné des sectaires qui enseignoient des erreurs en matière de morale, qui blâmoient des actions bonnes et louables, en pratiquoient et en conseilloient de mauvaises. Ce nom convient moins à une secte particulière, qu'à tous ceux qui altèrent la morale chrétienne, soit par le relâchement, soit par le rigorisme.

ÉTHIOPIENS ou ABISSINS. La religion de ces peuples, placés dans l'intérieur de l'Afrique, mérite beaucoup d'attention; c'est un christianisme mêlé de quelques erreurs, mais qui est fort ancien. Comme ces chrétiens sont séparés de l'Eglise romaine depuis douze cents ans, il est bon de savoir en quel état la religion s'est conservée parmi eux ; ç'a été un sujet de dispute entre les protestants et les théologiens catholiques. Le père Le Brun en a rendu compte dans une dissertation particulière, *Explic des cérém.*, tom. 4, p. 519 ; nous nous bornerons à en donner un extrait abrégé.

Il est dit dans les *Actes des Apôtres*, c. 8, ℣. 27, qu'un eunuque de Candace, reine d'Ethiopie, fut baptisé par saint Philippe ; l'on présume que cet homme, qui étoit fort puissant auprès de sa souveraine, fit connoître Jésus-Christ à ses compatriotes. Mais comme plusieurs régions de l'Asie et de l'Afrique ont porté le nom d'*Ethiopie*, on ne peut pas savoir précisément dans laquelle de ces contrées ces premières semences du

christianisme furent répandues.

Il passe pour certain que les habitants de la Nubie, qui est la partie de l'Ethiopie la plus voisine de l'Egypte, furent convertis à la foi par saint Matthieu ; que le christianisme s'est conservé par eux jusque vers l'an 1500 ; que depuis ce temps-là ils sont devenus mahométans, faute de pasteurs pour les instruire.

Pour les peuples de la haute Ethiopie, que l'on nommoit *Axumites*, et que l'on appelle actuellement *Abissins*, on sait qu'ils furent convertis au christianisme par saint Frumentius, qui leur fut donné pour évêque par saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, vers l'an 319, et que l'arianisme ne fit aucun progrès chez eux. Toujours soumis au patriarcat d'Alexandrie, ils ont conservé la foi pure jusqu'au sixième siècle, temps auquel ils furent entraînés dans le schisme de Dioscore et dans les erreurs d'Eutychès, ou des jacobites. Ils y ont persévéré, parce qu'ils n'ont point eu d'autres évêques que celui qui leur a toujours été envoyé par les patriarches cophtes d'Alexandrie, successeurs de Dioscore.

Au commencement du seizième siècle, les Portugais ayant pénétré dans l'Ethiopie, travaillèrent à réunir les chrétiens de cette partie de l'Afrique à l'Eglise romaine. On y envoya plusieurs missionnaires, qui eurent d'abord assez de succès; ils en auroient peut-être eu davantage, s'ils avoient eu moins d'empressement d'introduire dans ce pays-là les rites, la liturgie, la discipline, les usages de l'Eglise romaine; tout ce qui n'y étoit pas conforme parut hérétique à ces missionnaires, qui n'étoient pas assez instruits des anciens rites des Eglises orientales. Les *Ethiopiens*, attachés à ce qu'ils avoient pratiqué de tout temps, se révoltèrent contre un changement aussi entier et aussi absolu que celui qu'on exigeoit d'eux; ils chassèrent et maltraitèrent les missionnaires, et depuis ce temps-là on a tenté vainement de pénétrer chez eux. Si l'on s'étoit borné d'abord à leur faire abjurer l'eutychianisme, on auroit pu, dans la suite, leur faire quitter peu à peu ceux de leurs usages qui pouvoient être une occasion d'erreur.

Ce mauvais succès des missions d'Ethiopie a été un sujet de triomphe pour les protestants. La Croze semble n'avoir écrit son *Histoire du Christianisme d'Ethiopie*, que pour faire remarquer les fautes vraies ou prétendues de l'évêque portugais Mendes, devenu patriarche ou seul évêque de ce pays-là. Mosheim en a parlé sur le même ton, *Hist. ecclésiastiq.*, 17.e siècle, sect. 2, 2.e part., c. 1, § 17. Le principal objet de Ludolf, dans son *Histoire d'Ethiopie*, a été de persuader que la croyance de ce peuple est la même que celle des protestants; que s'il s'étoit fait catholique, sa religion seroit devenue beaucoup plus mauvaise qu'elle n'est.

Mais ces deux écrivains ne se sont pas piqués d'une bonne foi fort scrupuleuse dans leur narration. Par la liturgie des *Ethiopiens*, par leurs professions de foi, par leurs livres ecclésiastiques, il est prouvé que sur tous les points controversés entre les protestants et nous, les chrétiens d'Ethiopie ou d'Abissinie sont dans les mêmes sentiments que l'Eglise romaine. C'est un fait que les protestants ne peuvent plus contester avec décence, parce que, dans le quatrième et le cinquième tomes de la *Perpétuité de la foi*, l'abbé Renaudot en a donné des preuves irrécusables. Aussi Mosheim, plus circonspect que Ludolf et La Croze, s'est borné à copier ce qu'ils ont dit des missions; mais il a eu la prudence de ne rien dire

de la croyance ni des pratiques religieuses suivies par les *Abissins*.

Ces peuples ont la Bible traduite dans leur langue. *V.* BIBLES ETHIOPIENNES. Ils admettent comme canoniques tous les livres que nous recevons pour tels, sans exception; mais il n'est pas vrai qu'ils regardent l'Ecriture sainte comme la seule règle de foi et de conduite. Ils ont beaucoup de respect pour les décisions des anciens conciles, pour les écrits des Pères, surtout de saint Cyrille d'Alexandrie, puisqu'ils n'ont rejeté le concile de Chalcédoine que parce qu'ils se sont persuadés faussement que saint Cyrille y a été condamné. Ils sont soumis aux anciens canons, que l'on nomme *canons arabiques du concile de Nicée :* c'est par attachement, non à la lettre de l'Ecriture sainte, mais à leurs anciennes traditions, qu'ils sont obstinés dans le schisme.

Ils ne sont dans aucune erreur sur le mystère de la sainte Trinité; ils croient fermement la divinité de Jésus-Christ; ils disent également anathème à Nestorius et à Eutychès, parce que, selon leurs idées, Eutychès a confondu les deux natures de Jésus-Christ; ils conviennent qu'il y a en lui la nature divine et la nature humaine, *sans confusion*, et, par une contradiction grossière, ils soutiennent que ces deux natures sont devenues une seule et même nature par leur union. C'est l'erreur générale des jacobites ou monophysites.

On voit chez eux sept sacrements comme dans l'Eglise romaine; mais on leur reproche de renouveler leur baptême tous les ans le jour de l'Epiphanie: quelques-uns d'entre eux, cependant, ont prétendu qu'ils ne regardoient pas ce baptême annuel comme un sacrement, mais comme une cérémonie destinée à honorer le baptême de Notre-Seigneur.

Leurs prêtres, comme ceux des autres communions orientales, donnent la confirmation; mais ils croient que l'évêque seul a le pouvoir de conférer les ordres. Quelques-uns de leurs patriarches ou métropolitains ont retranché la confession; il est néanmois certain qu'ils l'ont pratiquée autrefois, et qu'ils suivoient sur ce point l'usage de l'Eglise d'Alexandrie.

Dans leur liturgie, qui est la même que celle des cophtes d'Egypte, ils professent clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie et la transsubstantiation, et ils adorent l'hostie consacrée avant la communion; ils ont le plus grand respect pour l'autel et pour le sanctuaire de leurs églises, et ils regardent l'eucharistie comme un sacrifice. L'abbé Renaudot et le père Lebrun reprochent avec raison à Ludolf d'avoir traduit les morceaux qu'il a cités de cette *liturgie*, avec beaucoup d'infidélité.

On y voit l'invocation des saints, surtout de la sainte Vierge, qu'ils honorent d'un culte particulier, la confiance en leur intercession, le *memento* des morts, ou la prière pour eux. Les *Ethiopiens* ont des images et des tableaux de dévotion; ils pratiquent toutes les cérémonies rejetées par les protestants : les bénédictions, les encensements, le culte de la croix, l'usage des cierges et des lampes dans leurs églises. Ils ont conservé les jeûnes, les abstinences, les vœux monastiques; ils ont des religieux et des religieuses en très-grand nombre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Ludolf et ses copistes, qui reprochent à l'Eglise romaine toutes ces pratiques comme des superstitions et des abus, les excusent ou les approuvent chez les *Ethiopiens*, à cause de leur haine contre le catholicisme.

Ces peuples pratiquent aussi la circoncision : lorsqu'on leur en a demandé la raison, il ont dit qu'ils ne la regardoient pas comme une

observance religieuse, mais comme une tradition de leurs pères. Peut-être a-t-elle été introduite en Ethiopie par des raisons de santé ou de propreté, comme autrefois chez les Egyptiens.

Le divorce et la polygamie s'y sont établis, et c'est un désordre ; mais il est difficile que, sous un climat aussi brûlant, les mœurs soient aussi pures que dans les régions tempérées : cependant le christianisme avoit opéré autrefois ce prodige. Les *Ethiopiens* ont encore des prêtres et des diacres mariés, mais n'ont jamais permis que les uns ni les autres se mariassent après leur ordination. Leur évêque ou patriarche est ordinairement un moine, tiré de l'un des monastères cophtes d'Egypte ; ils le nomment *Abbuna*, notre père, et ils ont pour lui le plus grand respect.

Il est bon de savoir encore que la langue éthiopienne, dans laquelle les Abissins célèbrent leur *liturgie*, n'est plus la langue vulgaire de ce pays-là ; elle ressemble beaucoup à l'hébreu, et encore plus à l'arabe.

Quoique le christianisme des Abissins ou *Ethiopiens* ne soit pas pur, il est cependant évident que les dogmes catholiques qu'ils ont conservés, étoient la doctrine universelle des Eglises chrétiennes, lorsqu'ils s'en sont séparés au sixième siècle. C'est donc très-mal à propos que les protestants ont reproché tous ces dogmes à l'Eglise romaine, comme des nouveautés qu'elle avoit introduites dans les bas siècles, et qu'ils se sont servis de ce faux prétexte pour se séparer d'elle. Toutes les recherches qu'ils ont faites chez différentes sectes de chrétiens schismatiques et hérétiques, n'ont tourné qu'à leur confusion, et à mettre dans un plus grand jour la témérité des prétendus réformateurs du seizième siècle.

Suivant les relations des voyageurs, les *Abissins* sont d'un bon naturel ; leur inclination les porte à la piété et à la vertu ; l'on trouve parmi eux beaucoup moins de vices que dans plusieurs contrées de l'Europe. Dans leurs conversations, ils respectent la décence et la pureté des mœurs. Rien n'est plus opposé à leur naturel que la cruauté ; leurs querelles les plus animées, même dans l'ivresse, se terminent à quelques coup de poing ou de bâton ; leurs contestations finissent par le jugement d'un arbitre. Il sont dociles et capables d'apprendre ; si les sciences ne sont pas plus cultivées parmi eux, c'est plutôt faute de moyens que de capacité naturelle. Ils sont tellement enfermés de tous côtés, qu'ils ne peuvent sortir de leur pays sans courir de grands dangers, ni y recevoir des étrangers par la même raison. Les femmes n'y sont point renfermées comme dans les autres pays chauds, et on ne dit point qu'ils aient des esclaves. *Hist. universelle, in-4.°*, tom. 24, l. 20, c. 5, pag. 400 ; *Mémoires géographiques, physiques et historiques sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique*, tom. 3, pag. 309 et 345. Voilà une preuve démonstrative des salutaires effets que produit le christianisme partout où il est établi, et il en résulte qu'aucun climat ne peut lui opposer des obstacles insurmontables. « C'est la religion chrétienne, dit » Montesquieu, qui, malgré la » grandeur de l'empire et le vice du » climat, a empêché le despotisme » de s'établir en Ethiopie, et a » porté au milieu de l'Afrique les » mœurs de l'Europe et ses lois. Le » prince héritier d'Ethiopie jouit » d'une principauté, et donne aux » autres sujets l'exemple de l'amour » et de l'obéissance. Tout près de là » on voit le mahométisme faire en» fermer les enfants du roi de Sen» nar ; à sa mort, le conseil les en» voie égorger en faveur de celui » qui monte sur le trône. » *Esprit des Lois*, l. 24, c. 3.

C'est donc un malheur, quoi qu'en disent les protestants, que les Abissins soient engagés dans le schisme et dans l'hérésie; la religion catholique, rétablie chez eux, y auroit introduit la culture des lettres et des sciences, et auroit rendu l'Ethiopie plus accessible aux étrangers.

ETHNOPHRONES, hérétiques du septième siècle, qui vouloient concilier la profession du christianisme avec les superstitions du paganisme, telles que l'astrologie judiciaire, les sorts, les augures, les différentes espèces de divination. Ils pratiquoient les expiations des gentils, célébroient leurs fêtes, observoient comme eux les jours heureux ou malheureux, etc. De là leur vint le nom d'*ethnophrones*, composé d'ἔθνος, *gentil, païen*, et de φρονεω, *je pense, je suis d'avis*, parce qu'ils conservoient les sentiments des païens sous un masque de christianisme. *Saint Jean Damasc., hær.*, n. 94.

Cet entêtement prouve qu'il n'a pas été facile de déraciner chez les nations entières les erreurs et les absurdités dont le polythéisme avoit infecté les hommes; que si le christianisme venoit à s'éteindre, cette maladie ne tarderoit pas de renaître.

ÉTOLE. *Voyez* HABITS SACRÉS OU SACERDOTAUX.

ÉTRANGER. *Voyez* ENNEMI.

ÉTYMOLOGIE, connoissance de l'origine et du sens primitif des mots; ce terme est formé du grec ἔτυμος, *vrai, juste*, et de λόγος, *discours :* c'est une science qui fait partie de la grammaire, mais qui n'est pas inutile à un théologien. Par la même raison, il a besoin de savoir les langues anciennes, parce que la plupart des termes théologiques en sont dérivés. Un grand nombre de disputes sont venues de ce que l'on ne s'entendoit pas, et de ce que les deux partis n'attachoient pas le même sens aux termes dont ils se servoient; en recourant à leur *étymologie*, on auroit pu découvrir lequel des deux les entendoit le mieux. Quelquefois les écrivains sacrés et les Pères de l'Eglise ont attribué à certains mots une signification différente de celle que leur donnoient les philosophes et le commun des hommes; d'autres fois un terme a changé de signification dans le cours d'une longue dispute, ou en passant d'une langue dans une autre : tout cela demande la plus grande attention.

A la naissance du christianisme, il ne fut pas possible de créer un langage nouveau; l'on fut donc obligé, dans les questions théologiques, d'employer les mêmes expressions que les païens, mais il fallut en corriger le sens. Ainsi, dans la bouche d'un chrétien, le mot Dieu a une signification beaucoup plus auguste que dans celle des polythéistes; ceux-ci entendoient seulement par-là un Être intelligent supérieur à l'homme; chez nous il signifie l'Être éternel, créateur et seul souverain Seigneur de l'univers. En parlant de la nature divine, le nom de *Personne* ne signifie pas précisément la même chose qu'en parlant de la nature humaine, et le grec *hypostase*, substance, a quelquefois désigné la *nature*, et d'autres fois la *personne :* deux choses très-différentes lorsqu'il s'agit du mystère de la sainte Trinité.

Il y a aussi des termes dont les Pères de l'Eglise se sont rarement servis dans les premiers temps, à cause de l'abus que l'on en pouvoit faire, comme *temple, autel, sacrifice, culte, service*, en parlant des êtres inférieurs à Dieu, parce que les païens en auroient conclu que

les chrétiens étoient polythéistes comme eux; mais ces mots sont devenus d'un usage commun, lorsque le danger a été passé. Il ne s'ensuit pas de là que la croyance et la doctrine ont changé aussi-bien que le langage.

Ce n'est pas seulement dans la théologie que les disputes ont souvent roulé sur les mots; les philosophes, les jurisconsultes, les historiens, les politiques, éprouvent le même inconvénient. Si le langage humain étoit plus fécond et plus exact, s'il fournissoit un terme propre et unique pour rendre chacune de nos idées, la plupart des contestations qui divisent les hommes ne subsisteroient plus.

EUCHARISTIE, mystère ou sacrement de la loi nouvelle, ainsi nommé du grec Εὐχαριστία, *action de grâces*. Nous lisons dans les évangélistes que Jésus-Christ, après avoir fait la cène avec ses apôtres la veille de sa mort, prit du pain et du vin, *rendit grâces à son Père*, les bénit, rompit le pain, le distribua à ses apôtres, en leur disant: *Prenez et mangez, ceci est mon corps;* qu'ensuite il leur présenta la coupe du vin, et leur dit: *Buvez-en tous, ceci est mon sang*, etc.; *faites ceci en mémoire de moi*. D'ailleurs l'*eucharistie* est le principal moyen par lequel les chrétiens rendent grâces à Dieu, par Jésus-Christ, du bienfait de la rédemption.

On l'appelle encore la *cène du Seigneur*, à cause de la circonstance dans laquelle elle fut instituée; *communion*, parce que c'est le lien d'unité des fidèles entre eux et avec Jésus-Christ; *saint Sacrement*, et chez les Grecs, *saints mystères*, parce que c'est le plus auguste des signes établis par Jésus-Christ pour nous donner la grâce; *Viatique*, lorsqu'il est donné aux fidèles prêts à passer de cette vie à l'autre. Les Grecs nomment encore la célébration de ce mystère *synaxe* ou assemblée, et *eulogie*, bénédiction, pour les mêmes raisons; les autres sectes orientales la nomment *anaphora*, oblation.

Selon la croyance de l'Eglise catholique, 1.° l'*eucharistie*, sous les apparences du pain et du vin, contient réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ, par conséquent son âme et sa divinité; 2.° Jésus-Christ s'y trouve, non avec la substance du pain et du vin, mais par transsubstantiation, de manière qu'il ne reste plus de ces deux aliments que les espèces ou apparences; 3.° il n'y est pas seulement dans l'usage, mais dans un état permanent; 4.° il doit y être adoré; 5.° il s'y offre en sacrifice à son Père par les mains des prêtres; 6.° l'*eucharistie* est un vrai sacrement, elle en a tous les caractères; 7.° il y a pour les chrétiens une obligation de le recevoir par la communion. Tous ces points de doctrine se tiennent, et ont été décidés par le concile de Trente, session 13; mais il n'y en a aucun qui n'ait été contesté ou altéré par les protestants; tous exigent par conséquent une discussion.

I. *Présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie*. C'est ici le point capital de la doctrine chrétienne touchant ce mystère; lorsqu'il est une fois prouvé, tout le reste s'ensuit par des conséquences évidentes, et toutes les erreurs se trouvent réfutées.

Il n'est pas étonnant que ce dogme ait été attaqué dès les premiers siècles de l'Eglise; il tient de si près au mystère de l'Incarnation, qu'il n'étoit pas possible de combattre celui-ci, sans donner atteinte au premier. Ainsi les sectes de gnostiques, qui soutenoient que Jésus-Christ n'avoit qu'une chair fantastique et apparente, ne pouvoient pas admettre que son corps fût réellement dans l'*eucharistie*.

Saint Ignace, *Epist. ad Smyrn.*, n. 7. Au troisième siècle, les manichéens pensoient sur ce point comme les gnostiques : par *eucharistie*, ils entendoient les paroles et la doctrine de Jésus-Christ. *Voyez* MANICHÉENS, § 2. Au septième, les *pauliciens*, rejetons des manichéens, nioient le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, *Biblioth. Max. PP.*, tom. 16, p. 756. Les albigeois, leurs successeurs, firent de même dans le onzième et dans le douzième. Au neuvième, la présence réelle fut attaquée par Jean Scot, dit *Erigène*, ou l'Hibernois, qui avoit été précepteur de Charles le Chauve. Cet écrivain, que les protestants ont voulu faire passer pour un grand génie, n'étoit, dans la vérité, qu'un scolastique très-plat et très-dur dans son style. Son ouvrage sur l'*eucharistie*, connu à peine de trois ou quatre de ses contemporains, seroit demeuré dans un éternel oubli, si les calvinistes ne l'en eussent tiré. Le moine Paschase Ratbert, qui le réfuta, en savoit plus que lui et écrivoit beaucoup moins mal. Bérenger, archidiacre d'Angers, fit un peu plus de bruit dans l'onzième siecle : il nia ouvertement la présence réelle et la transsubstantiation. L'on tint en France et en Italie divers conciles où il fut cité; il y comparut, fut convaincu d'erreur et se rétracta ; mais l'on doute si ces rétractations furent sincères. *Voyez* BÉRENGARIENS.

Au seizième, les prétendus réformateurs ont attaqué l'*eucharistie*, mais ils ne se sont pas accordés. Luther et ses sectateurs, en admettant la présence réelle, ont rejeté la transsubstantiation ; ils ont d'abord soutenu que la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang de Jésus-Christ ; mais il paroît que ce n'est plus à présent le sentiment des luthériens.

Zwingle, au contraire, a enseigné que l'*eucharistie* n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, à laquelle on donne le nom des choses qu'elle représente.

Calvin a prétendu que l'*eucharistie* renferme seulement la *vertu* du corps et du sang de Jesus-Christ ; qu'on ne les reçoit, dans ce sacrement, que par la foi et d'une manière spirituelle. Les anglicans ont adopté cette doctrine, et l'on peut voir dans l'*Histoire des Variations*, par M. Bossuet, les divisions que ces divers sentiments ont causées parmi les protestants.

Selon Calvin, le dogme de la présence réelle et le culte de l'*eucharistie*, universellement établi dans l'Eglise romaine, est une véritable idolâtrie, un abus suffisant pour justifier le schisme des protestants; cependant, par une inconséquence évidente, Calvin et ses sectateurs ont consenti à fraterniser, en fait de religion, avec les luthériens qui croyoient la présence réelle.

D'un côté, Luther a soutenu de toutes ses forces que les paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, emportent évidemment une présence réelle ; de l'autre, Calvin a répliqué qu'il est impossible d'admettre une présence réelle, sans supposer aussi une *transsubstantiation*, sans autoriser le culte de l'*eucharistie ;* l'Eglise catholique n'a donc pas eu tort de retenir ces trois points de croyance.

Jamais dispute n'a été agitée avec plus de chaleur de part et d'autre; jamais question n'a été embrouillée avec plus de subtilité de la part des novateurs, ni mieux discutée par les théologiens catholiques. Voici un précis des raisons alléguées par ces derniers.

Ils prouvent la vérité de la présence réelle par deux voies, l'une qu'ils appellent de *discussion*, l'autre de *prescription*. L'on peut y en

ajouter une troisième, qui est la voie des *conséquences*.

La première consiste à prouver la présence réelle par les textes de l'Ecriture sainte, dont les uns renferment la promesse de l'*eucharistie*, les autres son institution, les troisièmes l'usage de ce sacrement.

1.° Quant à la promesse, Jésus-Christ dit, *Joan.*, c. 6, ℣. 52 : « Le pain que je donnerai pour la » vie du monde est ma propre » chair..... Ma chair est véritable- » ment une nourriture, et mon sang » un breuvage. Celui qui mange » ma chair et boit mon sang de- » meure en moi et moi en lui, etc. » Les Juifs et les disciples de Jésus-Christ entendirent cette promesse à la lettre ; ils en furent scandalisés et plusieurs des premiers se retirèrent. S'il n'eût été question que d'une simple figure, il n'est pas à présumer que Jésus-Christ eût voulu les laisser dans l'erreur.

2.° Les paroles de l'institution sont encore plus claires. Le Sauveur dit à ses apôtres : « Prenez » et mangez, ceci est mon corps » donné ou livré pour vous ; selon » saint Paul, *rompu* ou *brisé* pour » vous. Buvez de cette coupe, c'est » mon sang versé pour vous. » *Matt.*, 26, ℣. 26 ; *Marc.*, c. 14, ℣. 22 ; *Luc*, c. 22, ℣. 19 ; *I. Cor.*, c. 11, ℣. 24 et 25. En quel sens du pain est-il livré pour nous? une coupe de vin est-elle répandue pour nous ? Jésus-Christ substitue l'*eucharistie* à la pâque ; s'il n'établissoit qu'une figure de son corps et de son sang, l'agneau qu'il venoit de manger l'auroit beaucoup mieux représenté

Il seroit trop long de réfuter toutes les subtilités de grammaire par lesquelles les calvinistes ont cherché à obscurcir le sens de tous ces passages.

3.° En parlant de l'usage de ce sacrement, saint Paul dit, *I. Cor.*, chap. 10, ℣. 16 : « Le calice que » nous bénissons n'est-il pas la com- » munication du sang de Jésus- » Christ ? Le pain que nous rom- » pons n'est-il pas la participation » du corps du Seigneur ? C. 11, » ℣. 27 : Quiconque aura mangé » ce pain, ou bu le calice du Sei- » gneur indignement, sera cou- » pable de la profanation du corps » et du sang du Seigneur. ℣. 29 : » il mange et boit sa condamna- » tion, parce qu'il ne discerne pas » le corps du Seigneur. » Saint Paul auroit-il pu dire la même chose de la pâque, qui étoit certainement la figure de Jésus-Christ immolé pour nous ?

4.° Le sens des paroles de Jésus-Christ ne peut être mieux connu que par la pratique des premiers fidèles. Saint Jean, dans l'Apocalypse, c. 5, ℣. 6, fait le tableau de la liturgie des apôtres ; il représente, au milieu d'une assemblée de prêtres, un autel et un agneau en état de victime, auquel on rend les honneurs de la Divinité. Saint Justin, cinquante ans après, nous le peint de même, *Apol.* 1, n. 65, et suiv. On a donc toujours cru que Jésus-Christ étoit réellement présent à la cérémonie ; la prétendue idolâtrie de l'Eglise romaine date du temps des apôtres.

Les protestants ont si bien senti les conséquences de ce tableau, que, pour établir leur doctrine, il leur a fallu rejeter l'Apocalypse, supprimer l'autel, les prêtres, les prières et tout l'appareil du sacrifice.

Ils disent que, souvent dans l'Ecriture sainte, le signe reçoit le nom de la chose signifiée : ainsi Joseph, expliquant à Pharaon le songe que ce roi avoit eu, lui dit, *Gen.*, c. 46, ℣. 2 : « Les sept va- » ches grasses et les sept épis pleins, » sont sept années d'abondance. » Daniel, pour donner à Nabuchodonosor le sens de la vision qu'il avoit eue, lui dit, c. 22, ℣. 28 : « Vous êtes la tête d'or. » Jésus-

Christ, expliquant la parabole de la semence, *Matt.*, c. 13, ℣. 37, dit : « Celui qui sème est le Fils de » l'homme, etc. » Saint Paul, parlant du rocher duquel Moïse fit sortir de l'eau, *I. Cor.*, c. 10, ℣. 4, dit : « Cette pierre étoit Jésus-Christ. »

Mais le Sauveur, en instituant l'*eucharistie*, n'expliquoit ni un songe, ni une vision, ni une parabole, ni un type de l'ancienne loi ; au contraire, il mettoit une réalité à la place des figures. Il établissoit un sacrement qui devoit être souvent renouvelé, dont il étoit important d'expliquer clairement la nature, pour ne donner lieu à aucune erreur. Ce n'étoit donc pas là le cas de donner à un signe le nom de la chose signifiée. Si Jésus-Christ et les apôtres ont usé de cette équivoque, de laquelle ils prévoyoient certainement l'abus, ils ont tendu à l'Eglise chrétienne un piége inévitable.

D'ailleurs, dans tous les exemples cités par les protestants, il y a de la ressemblance et de l'analogie entre le signe et la chose signifiée ; mais quelle ressemblance y a-t-il entre du pain et le corps de Jésus-Christ ? il n'y en a aucune. Mais si le Sauveur a fait du pain son propre corps, il est vrai, dès ce moment, que ce qui paroît du pain est le signe du corps de Jésus-Christ, puisqu'alors ce corps ne paroît à nos yeux que sous les qualités sensibles du pain. Ainsi les passages des Pères, qui ont appelé le pain consacré *le signe du corps de Jésus-Christ*, loin de prouver le sens figuré des paroles du Sauveur, prouvent tout le contraire, puisque ce pain ne peut être le signe du corps, à moins que le corps n'y soit véritablement. En disant *Ceci est mon corps*, Jésus-Christ n'a rien changé à l'extérieur du pain ; le pain consacré ne ressemble pas plus au corps de Jésus-Christ que le pain non consacré ; il ne peut donc pas être le signe de ce corps, si Jésus-Christ ne l'y met pas, et ne change pas la substance même du pain.

La voie de prescription consiste à dire aux protestants : Lorsque vous êtes venus au monde, toute l'Eglise chrétienne croyoit la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'*eucharistie ;* donc elle l'a toujours cru de même depuis les apôtres jusqu'à nous. Il est impossible que sur un sacrement qui est d'un usage journalier, qui fait la principale partie du culte des chrétiens, la croyance commune ait pu changer, sans que ce changement ait fait du bruit, ait causé des disputes, ait donné lieu d'en parler dans les conciles tenus dans tous les siècles : or, il n'en est question nulle part. Il est impossible que, dans tout l'Orient et l'Occident, les pasteurs et les docteurs de l'Eglise aient conspiré tous d'un commun accord à faire ce changement, ou l'aient fait tous sans s'en apercevoir. Il est impossible qu'aucun des hérétiques condamnés par l'Eglise catholique, mécontents et furieux contre elle, ne lui ait reproché ce changement, s'il étoit réel, ou qu'aucun d'eux ne l'ait remarqué, etc. Cet argument a été traité avec beaucoup de force dans la *Perpétuité de la foi*, tom. 1, l. 9, c. 11. L'auteur a mis en évidence l'absurdité de toutes les suppositions que les protestants ont été obligés de faire pour étayer l'imagination d'un prétendu changement survenu à ce sujet dans la foi de l'Eglise.

Une preuve positive que la croyance touchant l'*eucharistie* n'a jamais changé, c'est que le langage a toujours été le même. Dans tous les siecles, les Pères, les conciles, les liturgies, les confessions de foi, les auteurs ecclésiastiques, se servent des mêmes expressions et présentent le même sens. (N.° XIV, p. XXIX.)

En effet, à commencer depuis Saint Ignace, l'un des Pères apostoliques, et en suivant la chaîne des auteurs ecclésiastiques de siècle en siècle jusqu'à nous, il n'est presque pas un seul de ces écrivains qui ne fournisse des témoignages clairs et formels de la croyance de l'Eglise sur ce point essentiel : toutes les liturgies, même celle que l'on attribue aux apôtres, celles de saint Basile, de saint Jean Chrysostôme, l'ancienne liturgie gallicane, la liturgie mozarabique, les liturgies des nestoriens, celles des jacobites syriens, cophtes et éthiopiens, sont exactement conformes à la messe romaine, telle qu'elle est en usage aujourd'hui dans toute l'Eglise catholique : toutes contiennent clairement et formellement la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation. Ce fait a été mis en évidence dans la *Perpétuité de la foi*, tomes 4 et 5, et par le père Le Brun, *Explic. des cérémonies de la Messe*, etc.

A cette chaîne de tradition, les protestants ont objecté qu'il n'est presque pas un des Pères, et des autres monuments, qui ne dépose en faveur du sens figuré, qui n'ait dit que l'*eucharistie*, même après la consécration, est, *figure, signe, antitype, symbole, pain et vin*. En effet, tout cela est vrai, selon les apparences extérieures ; mais cela n'exclut point la présence réelle de la chose signifiée. Les Pères, les liturgistes, ont-ils dit que l'*eucharistie* n'est rien autre chose que *figure, signe*, etc. ? Il le faudroit, pour donner gain de cause aux protestants. Tous les Pères exigent la foi et l'adoration, pour participer à ce mystère ; il n'est pas besoin de foi pour saisir le sens d'un signe, et il n'est pas permis de l'adorer.

Comme les calvinistes prétendent que la croyance primitive de l'Eglise a changé sur ce point, ils n'ont pas été peu embarrassés, lorsqu'il a fallu assigner l'epoque, la manière, les causes de ce changement. Blondel croit que l'opinion de la transsubstantiation n'a commencé qu'après Bérenger. Aubertin, La Roque, Basnage et d'autres, ont remonté au septième siècle : c'est Anastase le Sinaïte, disent-ils, qui a enseigné le premier que nous recevons, dans l'*eucharistie*, non l'antitype, mais le corps de Jésus-Christ.

Malheureusement pour ce système, saint Ignace, martyr, saint Justin, tous les Pères grecs des six premiers siècles, les liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme, enseignent la présence réelle aussi clairement que le moine Anastase. Ce n'est donc pas lui qui a forgé ce dogme.

Quant à l'Occident, Aubertin prétend que Paschase Ratbert, moine et ensuite abbé de Corbie, dans un *Traité du corps et du sang du Seigneur*, composé vers l'an 831, et dédié à Charles le Chauve en 844, est le premier qui ait rejeté le sens figuré, et enseigné la présence réelle ; que cette nouveauté s'établit aisément dans un siècle très-peu éclairé, qu'elle gagna si rapidement les esprits, que, quand Bérenger voulut l'attaquer deux cents ans après, on lui objecta le consentement de toute l'Eglise, comme établi de temps immémorial en faveur du dogme de la réalité.

Mais non-seulement on lui objecta ce consentement immémorial, on le lui prouva, et Bérenger ne put jamais citer en sa faveur le suffrage de l'antiquité. En effet, les Pères latins, à commencer par Tertullien, au troisième siècle, jusqu'au neuvième, ne parlent pas autrement que les Pères grecs ; les liturgies romaine, gallicane, mozarabique, aussi anciennes que les Eglises d'Occident, sont exactement conformes, sur l'*eucharistie*, à celle des Orientaux.

Conçoit-on, d'ailleurs, qu'un moine ait réussi à fasciner tous les esprits de son siècle dans toutes les parties de l'Eglise? Dans tous les siècles, la moindre innovation, en fait de dogme, a fait un bruit épouvantable; et l'on suppose que, sur un article aussi essentiel que l'*eucharistie*, la foi a changé sans que l'on s'en soit aperçu. Mais Ratramne et Jean Scot écrivirent contre Paschase Ratbert, et il leur opposa le suffrage de l'univers entier: *Quod totus orbis credit et confitetur;* ce sont ses termes.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que le neuvième siècle ait été sans lumière; celle qu'avoit rallumée Charlemagne n'étoit pas encore éteinte. On connoissoit en France Hincmar, archevêque de Reims; Prudence, évêque de Troyes; Flore, diacre de Lyon; Loup, abbé de Ferrières; Christian Drutmar, moine de Corbie, dont les protestants ont voulu altérer les écrits; Walafride Strabon, moine de Fulde, très-instruit des antiquités ecclésiastiques; Etienne, évêque d'Autun; Fulbert, évêque de Chartres; saint Mayeul, saint Odon, saint Odilon, abbés de Cluni, etc. En Allemagne, saint Unny, archevêque d'Hambourg, apôtre du Danemarck et de la Norwége; Adalbert, l'un de ses successeurs; Brunon, archevêque de Cologne; Wilelme ou Guillaume, archevêque de Mayence; Francon et Burchard, évêques de Worms; saint Udalrich, évêque d'Augsbourg; saint Adalbert, archevêque de Prague, qui porta la foi dans la Hongrie, la Prusse et la Livonie; saint Boniface et saint Brunon, qui la prêchèrent en Russie, étoient des hommes instruits et respectables. En Angleterre, saint Dunstan, évêque de Cantorbéry; Ethelvode, évêque de Wincester; Oswald, évêque de Worcester. En Italie, les papes Etienne VIII, Léon VII, Marin, Agapet II, et plusieurs évêques. En Espagne, Gennadius, évêque de Zamore; Atillan, évêque d'Astorga; Ruseninde, évêque de Compostelle, etc. Tous ces prélats n'étoient à la vérité, ni des Augustins, ni des Chrysostômes; mais c'étoient des pasteurs instruits et zélés pour la pureté de la foi.

C'est précisément au neuvième siècle que se forma le schisme entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine; le prétexte des Grecs ne fut jamais la doctrine des Latins sur l'*eucharistie*. Dans le onzième, peu de temps après que Léon IX eut condamné Bérenger, Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, écrivit avec chaleur contre les Latins; il les attaqua vivement sur la question des azymes; il ne parla ni de la présence réelle, ni de la transsubstantiation. Il n'y eut non plus aucune difficulté sur ce point au concile général de Lyon, l'an 1274, ni dans celui de Florence, en 1439, lorsqu'il fut question de la réunion des deux Eglises.

A la naissance de l'hérésie des sacramentaires, l'occasion étoit belle pour les Grecs de se déclarer. En 1570, les premiers s'efforcèrent vainement d'extorquer de Jérémie, patriarche de Constantinople, un témoignage favorable à leur erreur. Il leur répondit nettement: « La » doctrine de la sainte Eglise est » que dans la sacrée cène, après la » consécration et bénédiction, le » pain est changé et passé au corps » même de Jésus-Christ, et le vin » en son sang, par la vertu du Saint-» Esprit..... Le propre et véritable » corps de Jésus-Christ est contenu » sous les espèces du pain levé. »

Ce que la bonne foi de Jérémie avoit refusé aux luthériens, fut accordé par l'avarice de Cyrille Lucar, l'un de ses successeurs, aux largesses d'un ambassadeur d'Angleterre ou de Hollande à la Porte. Ce patriarche osa publier une pro-

fession de foi conforme a celle des protestants, sur la présence réelle; mais elle fut condamnée dans un synode tenu à Constantinople, en 1638, par Cyrille de Bérée, successeur de Lucar, et dans un autre, en 1642, sous Parthénius, successeur de Cyrille de Bérée. Les Grecs s'expliquèrent encore de même dans un concile tenu à Jérusalem en 1668, et dans un autre assemblé à Bethléem en 1672. Les actes en sont déposés à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et imprimés dans la *Perpétuité de la foi*, avec les témoignages des maronites, des Arméniens, des Syriens, des cophtes, des jacobites, des nestoriens et des Russes. L'accord de toutes ces communions grecques avec l'Eglise romaine sur l'*eucharistie*, ne peut désormais donner lieu à aucun doute. Il n'est donc aucun dogme de foi sur lequel la prescription soit mieux établie.

Une troisième preuve de la présence réelle, ce sont les conséquences qui s'ensuivent de l'erreur des protestants. Nous soutenons qu'elle donne atteinte à la divinité de Jésus-Christ, et qu'elle a dû faire naître le socinianisme, comme cela est arrivé en effet.

1.° Il n'est aucun des miracles du Sauveur qui n'ait pu être opéré par un pur homme envoyé de Dieu; mais que Jésus-Christ se rende présent en corps et en âme dans toutes les hosties consacrées, c'est un prodige qui ne peut être opéré que par un Dieu. S'il ne l'a pas fait, il a eu tort de dire à ses apôtres : « Toute » puissance m'a été donnée dans le » ciel et sur la terre. » *Matt.*, c. 28, ℣. 18. Saint Irénée remarquoit déjà la connexion qu'il y a entre la présence réelle et la divinité du Verbe. *Adv. hær.*, l. 4, c. 18, n.° 4.

2.° Ce divin maître n'a pas pu ignorer les suites terribles que produiroit parmi les chrétiens la manière dont il avoit parlé de l'*eucharistie*, ni l'erreur énorme dans laquelle ils alloient tomber immédiatement après la mort des apôtres, dans la supposition que la croyance catholique est une erreur. S'il l'a prévue, et n'a pas voulu la prévenir, il a manqué aux promesses qu'il a faites à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles. *Matt.*, c. 28, ℣. 19. S'il ne l'a pas prévue, il n'est pas Dieu.

3.° Selon la croyance des protestants, le christianisme, dès le commencement du second siècle, est devenu la religion la plus fausse qu'il y ait sur la terre, tous les reproches d'idolâtrie, de superstition, de paganisme, qu'ils ont faits à l'Eglise romaine, sont exactement vrais. Un Dieu est-il donc venu sur la terre, pour y établir une religion aussi monstrueuse? Il n'y a point d'autre parti à prendre que de professer le déisme.

4.° Les apôtres ont prévenu les fidèles contre les erreurs qui alloient bientôt éclore dans l'Eglise; ils les ont avertis que de faux docteurs nieroient la réalité de la chair de Jésus-Christ, et sa divinité, que d'autres condamneroient le mariage, nieroient la résurrection future, etc. Il auroit été bien plus nécessaire de les mettre en garde contre l'erreur de la présence réelle, qui alloit bientôt naître, et qui changeroit la face du christianisme; ils ne l'ont pas fait.

Nous verrons ci-après d'autres conséquences qui se sont ensuivies de l'hérésie des protestants touchant l'*eucharistie*.

Si dans les premiers siècles on avoit eu de l'*eucharistie* la même idée que les protestants, auroit-on caché avec tant de soin aux païens nos saints mystères, en auroit-on interdit la connoissance aux catéchumènes avant le baptême? Rien de si simple que le repas de la cène, que de prendre du pain et du vin en

mémoire de ce que fit Jésus-Christ avec ses apôtres. Quelle nécessité y avoit-il de faire de tout cela un mystère? Mais les premiers chrétiens ne pensoient pas comme les protestants.

II. *De la transsubstantiation.* Le concile de Trente a décidé que dans l'*eucharistie* il se fait un changement de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang de Jésus-Christ, et qu'il ne reste que les apparences du pain et du vin : changement que l'Eglise catholique appelle très-proprement *transsubstantiation*. La même chose avoit été décidée au concile de Constance contre Wiclef, et au quatrième concile de Latran, l'an 1215.

Nous avons déjà observé que Luther, frappé de l'énergie des paroles de Jésus-Christ, ne put se résoudre à renoncer au dogme de la présence réelle, mais il nia la *transsubstantiation ;* il soutint que le corps et le sang de Jésus-Christ sont dans l'*eucharistie*, sans que la substance du pain et du vin soit détruite; conséquemment il dit que le corps de Jésus-Christ est dans le pain, sous le pain, avec le pain, *in*, *sub*, *cum ;* cette manière d'expliquer la présence de Jésus-Christ fut nommée *impanation* et *consubstantiation ;* quelques disciples de Luther ont dit ensuite que Jésus-Christ est dans l'*eucharistie* par *ubiquité*. *Voy.* ces mots.

Aujourd'hui les plus habiles luthériens rejettent toutes ces manières d'entendre la présence réelle; ils disent que le corps de Jésus-Christ est dans l'*eucharistie* par concomitance, c'est-à-dire qu'en recevant le pain on reçoit réellement le corps de Jésus-Christ ; qu'ainsi il n'est présent que par l'usage et dans l'usage, ou dans la communion ; que c'est dans l'usage que consiste l'essence du sacrement, en quoi ils se sont rapprochés des sacramentaires. *Voyez* le père Le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe,* t. 7, p. 24 et suiv.

Mais Calvin et ses sectateurs objectèrent à Luther, qu'en soutenant le sens littéral des paroles du Sauveur, il leur faisoit cependant violence. En effet, Jésus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est avec ceci*, ou *dans ce que je tiens ;* il n'a pas dit : *Ce pain est mon corps*, mais *Ceci*, ce que je vous donne *est mon corps*. Donc ce que Jésus-Christ donnoit à ses disciples n'étoit plus du pain, mais son corps. De là Calvin concluoit qu'il falloit ou admettre le sens figuré, ou admettre, comme les catholiques, un changement de substance, une *transsubstantiation*.

Luther observoit, de son côté, que Jésus-Christ n'a pas dit : *Ceci est la figure de mon corps*, ni *Ceci renferme la vertu et l'efficacité de mon corps ;* mais *Ceci est mon corps :* donc son corps étoit réellement et substantiellement présent; donc il ne parloit pas dans un sens figuré. Ainsi les ennemis de l'Eglise, en se réfutant l'un l'autre, prouvoient, sans le vouloir, la vérité de sa doctrine ; et, malgré leurs arguments mutuels, chaque parti est demeuré dans son opinion. Tel a été le succès d'une dispute où l'on ne vouloit, de part et d'autre, point d'autre règle de croyance que l'Ecriture sainte.

Pour savoir comment on doit l'entendre, l'Eglise a encore recours à la voie de prescription, à la tradition de tous les siècles depuis les apôtres jusqu'à nous. Les plus instruits d'entre les protestants conviennent que les anciens Pères, considérant qu'en recevant le pain consacré on recevoit le corps de Jésus-Christ, ont dit que ce pain n'étoit plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ. De là les Grecs, parlant de ce qui se fait dans l'*eucharistie* l'ont appelé μεταβολὴν, *changement*, μετάποιησις, *action*

de faire ce qui n'étoit pas, μεταστοιχείωσις, *transmutation des éléments*. Brucker, *Hist. philos.*, t. 6, p. 621. Quelle différence y a-t-il entre ces termes et celui de *transsubstantiation*?

Au milieu du second siècle, saint Justin a comparé l'action par laquelle se fait l'*eucharistie*, à l'action par laquelle le Verbe de Dieu s'est fait homme, a pris un corps et une âme, *Apol.* 1. n. 66. Saint Irénée la compare à l'action par laquelle le Verbe de Dieu ressuscitera nos corps, *Adv. hær.*, liv. 5, c. 2, n.° 3. Il dit que l'*eucharistie* est composée de deux choses, l'une terrestre, l'autre céleste, livr. 4, c. 18, n. 5. Auroient-ils ainsi parlé, s'ils avoient cru que l'*eucharistie* est encore du pain? Les Pères des siècles suivants n'ont fait que répéter ce langage.

Comment les protestants ont-ils pu soutenir qu'avant le quatrième concile de Latran, tenu l'an 1215, l'on ne croyoit pas le dogme de la transsubstantiation; que les prêtres l'ont forgé par intérêt et par vanité; pour persuader au peuple qu'ils font un miracle en consacrant l'*eucharistie*? Accuserons-nous de ce crime de saints martyrs tels que saint Justin et saint Irénée, et tous ceux qui ont professé la même doctrine après eux?

On a fait voir aux protestants, par les professions de foi et par les liturgies des nestoriens, des jacobites syriens et cophtes, des Arméniens, des Grecs schismatiques, que toutes ces sectes, dont quelques-unes sont séparées de l'Eglise romaine depuis le cinquième siècle, croient aussi-bien que nous la *transsubstantiation*.

Toutes ces liturgies renferment une prière, nommée l'*invocation du Saint-Esprit*, par laquelle le prêtre prie Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur les dons eucharistiques, afin qu'il fasse le pain le corps de Jésus-Christ, et le vin son sang. Quelques-unes ajoutent, *les changeant par votre Esprit saint*. Dès ce moment les Orientaux croient que la consécration est achevée, et ils adorent Jésus-Christ présent. *Perpét. de la Foi*, tom. 4, liv. 2, c. 9. Le savant maronite Assémani a donné de nouvelles preuves de la foi des Orientaux, en faisant l'extrait des ouvrages des écrivains nestoriens et des jacobites, dans sa *Bibliothèque orientale*.

Il est donc certain que, plus de six cents ans avant le concile de Latran, ce dogme étoit universellement cru et professé dans toute l'Eglise chrétienne. Les schismatiques orientaux ne l'ont pas emprunté de l'Eglise latine de laquelle il se sont séparés; dans les disputes que l'on a eues avec eux, ils ne nous ont jamais reproché ce dogme comme une erreur.

Vainement les controversistes protestants ont voulu soutenir que le miracle de la transsubstantiation est impossible; de quel droit ces grands philosophes prétendent-ils mettre des bornes à la toute-puissance de Dieu? A la vérité, nous ne concevons point comment peuvent subsister les qualités sensibles du pain et du vin, lorsque leur substance n'est plus, ni comment le corps de Jésus-Christ peut être dans l'*eucharistie* sans avoir aucune de ses qualités sensibles; nous ne savons pas seulement ce que c'est que la substance des corps distinguée de toute qualité sensible. Il s'ensuit de là que l'*eucharistie* est un mystère, et que les philosophes ont tort de vouloir en raisonner.

Mais en rejetant le mystère et le miracle que nous admettons, les protestants sont-ils venus à bout d'ôter de l'*eucharistie* tout miracle et tout mystère? de nous faire concevoir leur croyance? Les luthériens disent que le corps de Jésus-Christ

est véritablement présent dans l'*eucharistie*, avec la substance ou sous la substance du pain, du moins quand on le reçoit; cependant il n'y est revêtu d'aucune de ses qualités sensibles : il faut donc qu'ils nous expliquent comment deux substances corporelles peuvent subsister ensemble sous les qualités sensibles d'une seule, ce que c'est que le corps de Jésus-Christ séparé de toutes les qualités sensibles qui lui sont propres. S'ils disent que le corps de Jésus-Christ ne s'y trouve que quand on mange le pain, c'est donc l'action de manger, et non la consécration, qui produit le corps de Jésus-Christ. L'un est-il plus concevable que l'autre?

Selon les calvinistes, le corps de Jésus-Christ n'y est pas; mais en mangeant le pain on reçoit le corps de Jésus-Christ spirituellement par la foi. Or, manger un corps spirituellement, nous paroît une chose aussi incompréhensible que de manger un esprit corporellement. Si cela signifie seulement que l'action de manger du pain produit en nous le même effet que produiroit le corps de Jésus-Christ, si nous le recevions réellement, cela s'entend; mais alors nous demandons pourquoi un calviniste, plein de foi, ne reçoit pas le corps de Jésus-Christ toutes les fois que dans ses repas il use de pain et de vin. Lorsque Jésus a dit : « Celui qui mange ma chair et boit » mon sang demeure en moi et moi » en lui, » *Joan.*, cap. 6, ℣. 57, s'il n'a rien voulu dire que ce qu'entendent les calvinistes, la métaphore est un peu forte; il ne lui en auroit guères coûté de l'exprimer ainsi aux Capharnaïtes et à ses disciples, qui en furent scandalisés. Il est sans doute plus difficile de croire que Jésus-Christ, les apôtres et les évangélistes ont tendu un piége à la simplicité des fidèles, que d'admettre le miracle et le mystère de la transsubstantiation.

La plus forte objection qu'ils aient faite contre ce dogme est celle de Tillotson, que Bayle, Abadie, La Placette, D. Hume, etc., ont répétée, et qu'ils ont toujours regardée comme invincible. Ils disent : Quand ce dogme seroit clairement révélé dans l'Ecriture, nous ne pourrions avoir de sa vérité qu'une certitude morale, semblable à celle que nous avons de la vérité de la religion chrétienne en général : or, nos sens nous donnent une certitude physique que la substance du pain se trouve partout où nous en sentons les accidents; donc cette certitude doit prévaloir à la première et déterminer notre croyance.

Il est étonnant que des hommes, très-clairvoyants et instruits d'ailleurs, se soient laissés éblouir par ce sophisme.

1.° Il attaque aussi directement la présence réelle que la transsubstantiation, et les luthériens sont aussi obligés d'y répondre que nous. En effet, nous sommes physiquement certains qu'un corps n'est point dans un lieu où il n'y a aucune de ses qualités sensibles, puisque nous ne sommes instruits de l'existence des corps que par ces qualités. Or, dans l'*eucharistie*, le corps de Jésus-Christ n'a aucune de ses qualités sensibles; donc nous sommes physiquement certains qu'il n'y est pas. Aucune preuve morale, tirée de la révélation, ne peut prévaloir à celle-là.

2.° Ce même argument devoit faire douter de l'incarnation tous ceux qui voyoient Jésus-Christ et conversoient avec lui; car enfin, nous sommes physiquement certains qu'il y a une personne humaine partout où nous voyons les propriétés sensibles de l'humanité. Or, on voyoit toutes ces propriétés

réunies dans Jésus-Christ : donc l'on devoit croire que c'étoit une personne humaine, et non une personne divine ; la certitude morale, tirée de sa parole et de ses miracles, ne pouvoit l'emporter sur une certitude physique.

3.° Ce raisonnement nous défend d'ajouter foi à aucun miracle, à moins que nous ne l'ayons vérifié par le témoignage de nos sens, et que nous n'en ayons ainsi acquis une certitude physique. Aussi D. Hume s'en est servi pour attaquer la certitude morale à l'égard de tous les miracles. Les preuves morales, dit-il, ne peuvent jamais prévaloir à la certitude physique dans laquelle nous sommes que le cours de la nature ne change point : or, il faudroit qu'il changeât pour qu'il se fît un miracle.

4.° De cette prétendue démonstration, il s'ensuivroit encore qu'un aveugle-né est un insensé, lorsqu'il croit à la parole des hommes qui lui attestent une chose contraire au témoignage de ses sens. Il est physiquement certain, par le tact, qu'une superficie plate ne produit point une sensation de profondeur; il ne doit donc pas croire à ce qu'on lui dit d'un miroir ou d'une perspective.

5.° Il s'ensuivroit enfin qu'un homme qui voit de loin une tour carrée, qui lui paroît ronde, est bien fondé à soutenir qu'elle est ronde en effet, malgré le témoignage de tous ceux qui lui attestent le contraire.

Tous ces exemples démontrent que le principe, sur lequel est fondé l'argument de Tillotson, est absolument faux; savoir : que la certitude morale, poussée au plus haut degré, ne doit pas prévaloir à une prétendue certitude physique qui n'est, dans le fond, qu'une ignorance ou un défaut de connoissance, puisque cette certitude ne tombe que sur les apparences, et non sur la réalité ou la substance des choses

Quelle certitude avons-nous à l'égard des corps, dont déposent nos sens? Que les qualités sensibles des corps sont partout où nous les sentons ; qu'ainsi les accidents, les apparences, les qualités sensibles du pain et du vin sont dans l'*eucharistie*, puisque nous les y sentons; et elles y sont en effet. Mais nos sens attestent-ils que la substance du pain est partout où sont ces qualités sensibles? Nous ne savons seulement pas ce que c'est que la substance des corps, dépouillés de ces mêmes qualités. Cette substance ne tombe donc pas sous nos sens; ils ne peuvent rien en attester.

Il est vrai que de la présence des qualités sensibles, nous concluons que le corps auquel elles appartiennent ordinairement, existe; mais cette conséquence n'est pas essentielle ; D. Hume et d'autres l'ont démontré : nous ne devons donc pas la déduire, lorsqu'une autorité suffisante nous avertit que nous nous tromperions.

Il n'est donc pas vrai que nos sens nous trompent à l'égard de l'*eucharistie*, ni que la croyance de ce mystère puisse ébranler la certitude physique, nous jeter dans le pyrrhonisme, etc. Dès que Dieu nous avertit par la révélation que ce n'est plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ, en nous fiant à sa parole, nous sommes à l'abri de toute erreur. *Voyez* CERTITUDE.

En décidant que la substance du pain n'est plus dans l'*eucharistie*, mais que c'est le corps de Jésus-Christ qui est sous les apparences du pain, l'Eglise n'a pas expliqué la manière dont ce corps y est, s'il y est à la manière des esprits ou autrement, si les parties de son corps sont pénétrées ou impénétrables; s'il y est avec son étendue ou sans étendue, etc.; elle a seulement en-

seigné que Jesus-Christ est tout entier sous chacune des espèces, et tout entier sous chaque partie lorsque la division en est faite. *Concil. Trid.*, sess. 13, can 3. Elle n'a pas défendu aux théologiens de chercher à concilier ce mystère avec les systèmes des philosophes ; mais nous sommes persuadés qu'ils n'y réussiront jamais. La manière dont Jésus-Christ se trouve dans l'*eucharistie*, ne ressemble à aucune autre, elle est incomparable, par conséquent incompréhensible et inexplicable. Rien d'ailleurs n'est plus incertain que les systèmes philosophiques touchant l'essence ou la substance des corps; les philosophes ne se sont jamais accordés, ils ne s'accorderont jamais, et ils changent d'opinions de siècle en siècle.

III. *De la présence habituelle et permanente de Jésus-Christ dans l'eucharistie.* Les protestants conviennent, comme nous, que pour célébrer l'*eucharistie*, il faut répéter les paroles que Jésus-Christ prononça dans la dernière cène; que sans cela il n'y auroit ni mystère ni sacrement. Cependant, selon les calvinistes, ces paroles n'opèrent rien, c'est la foi avec laquelle le fidèle reçoit le pain et le vin, qui lui fait recevoir la vertu du corps de Jésus-Christ ; c'est donc la foi qui produit tout le miracle, les paroles de Jésus-Christ ne peuvent être nécessaires que pour exciter la foi. Si les luthériens pensent comme nous, que ces paroles, *ceci est mon corps*, opèrent ce qu'elles signifient, ils devroient croire, aussi-bien que nous, que dès ce moment Jésus-Christ est présent sous les symboles, ou avec les symboles, et qu'il y demeure tant que subsistent les qualités sensibles du pain et du vin. Néanmoins ils soutiennent que le corps de Jésus-Christ ne se trouve présent que dans l'usage et par l'usage, et que l'essence du sacrement consiste dans la communion. C'est pour cela qu'ils ont affecté de changer le mot *eucharistie* en celui de *cène* ou *repas*, afin de donner à entendre que l'essence de la cérémonie consiste dans l'action de ceux qui mangent, et non dans celle du ministre qui consacre. Mais osera-t-on soutenir que l'action de Jésus-Christ, consacrant l'*eucharistie* après sa dernière cène, étoit moins importante que celle des apôtres qui la reçurent?

Il n'est pas trop aisé de savoir en quoi le sentiment des luthériens est différent de celui des calvinistes : ceux-ci disent que l'on reçoit le corps de Jésus-Christ *spirituellement*, les luthériens disent qu'on le reçoit *sacramentellement;* c'est à eux de nous dire en quoi ils sont opposés.

Le concile de Trente a décidé le contraire ; il enseigne que le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents dans l'*eucharistie*, non-seulement dans l'usage et quand on les reçoit, mais avant et après la communion; que les parties consacrées qui restent après que l'on a communié, sont encore le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Sess. 13, can. 4. Cette décision est fondée sur le sens littéral et naturel des paroles du Sauveur.

En effet, Jésus-Christ dit à ses disciples : *Prenez et mangez, ceci est mon corps livré pour vous*, et selon le grec, *brisé pour vous*. Jésus-Christ tenoit donc véritablement son propre corps entre ses mains, et le corps étoit brisé avant qu'il fût reçu et mangé par les disciples; autrement les paroles de Jesus-Christ n'auroient pas été exactement vraies. Nous convenons que le Sauveur rendoit son corps présent, afin qu'il fût mangé ; mais le sacrement et la fin pour laquelle il est opéré ne sont pas la même chose ; l'acte sacra-

mentel étoit donc l'action de Jésus-Christ qui parloit, et non celle des disciples qui reçurent son corps. Il est absurde de confondre l'action du Sauveur qui faisoit un miracle, avec celle des apôtres pour lesquels il étoit opéré; l'effet de la première étoit la présence réelle du corps de Jésus-Christ, l'effet de la seconde étoit la grâce produite dans l'âme des apôtres. Donc la présence réelle est l'effet de la consécration et non de la communion; elle subsisteroit quand même, par accident, il n'y auroit point de communion; elle est habituelle et permanente, indépendamment de la communion

En second lieu, les passages des Pères, le texte des liturgies qui prouvent la présence réelle, attribuent ce prodige non à la communion, mais à la consécration, c'est-à-dire à l'action de prononcer les paroles de Jésus-Christ; ils supposent donc que cette présence précède la communion, et qu'elle en est absolument indépendante. Aucune Eglise, aucune secte chrétienne, n'a donné la communion aux fidèles immédiatement après la consécration; ces deux actions ont toujours été séparées par des prières et par des cérémonies. Les protestants ont été obligés de les rapprocher et de changer l'ordre de toutes les liturgies, parce que c'étoit une preuve qui déposoit contre eux.

En troisième lieu, la croyance constante de l'Eglise chrétienne est attestée par l'usage ancien et universel de conserver l'*eucharistie*, soit pour la donner aux malades, soit pour la consolation des fidèles exposés au martyre, soit pour servir à la messe des présanctifiés, dans laquelle on se servoit des espèces consacrées la veille, comme nous faisons encore le vendredi saint. Nous voyons par le 49.e canon du concile de Laodicée, tenu l'an 364, que l'ancien usage des Grecs étoit de ne consacrer, pendant le carême, que le samedi et le dimanche, et de réserver l'*eucharistie* pour les autres jours; c'est ce que les Grecs observent encore. Ce concile défend, can. 14, d'envoyer à Pâques, dans les autres paroisses, la sainte *eucharistie* en signe de communion. *Voyez* Thiers, *Exposition du Saint-Sacrement*, liv. 1, ch. 2. Tous ces usages, et d'autres que l'Eglise a sagement supprimés, attestent que l'on ne croyoit pas la présence réelle de Jésus-Christ attachée à la seule action de communier.

Enfin, toutes les preuves tirées de l'Ecriture sainte ou d'ailleurs, qui démontrent que Jésus-Christ doit être adoré dans l'*eucharistie*, qu'il y est offert en sacrifice, que l'action sacramentelle est la consécration et non la communion, prouvent aussi que Jésus-Christ y est présent, indépendamment de l'usage. Toutes ces vérités se soutiennent mutuellement, et forment une chaîne indissoluble: on le verra dans les paragraphes suivants.

IV. *De l'adoration de Jésus-Christ dans l'eucharistie.* Ce divin Sauveur est sans doute adorable partout où il est; vrai Dieu et vrai homme, il ne mérite pas moins le culte suprême sur les autels que dans le ciel.

Les protestants qui ont écrit qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun vestige de cette adoration, se sont trompés. Le tableau de la liturgie des apôtres, tracé dans l'Apocalypse, c. 5, ℣. 6, nous montre un agneau en état de victime, au milieu d'une troupe de vieillards ou de prêtres qui se prosternent et qui lui présentent les prières des saints; un chœur d'anges dit à haute voix: « L'agneau qui a » été immolé est digne de recevoir » les honneurs de la Divinité, les » louanges, la gloire, les bénédic- » tions. » Les prêtres répètent ces paroles, et l'adorent. Ce tableau trop énergique est une des princi-

pales raisons pour lesquelles les calvinistes ne veulent pas mettre l'Apocalypse au nombre des Livres saints.

Ils se trompent encore, quand ils disent que cette adoration n'est en usage que dans l'Eglise romaine, et depuis quelques siècles seulement. Lorsqu'en assistant aux saints mystères, dit Origène, vous recevez le corps du Seigneur, vous le gardez avec toute la précaution et la *vénération* possible, *Homil.* 13, *in Exod.*, n. 3. Saint Ambroise, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin, se servent du terme même d'*adoration*. Elle est pratiquée chez les sectes des chrétiens orientaux, séparés de l'Eglise romaine depuis douze cents ans; ce fait est prouvé par leurs liturgies, par leurs professions de foi, par leurs rituels. *Perpétuité de la foi*, tom. 4, l. 3, c. 3; *Le Brun*, tom. 2, pag. 462. Ce qui a trompé les protestants, c'est que les Orientaux ne sont point, comme nous, dans l'usage d'élever l'hostie et le calice immédiatement après la consécration; mais avant la communion, le prêtre se tourne vers le peuple en tenant l'*eucharistie* sur la patène; alors le diacre dit: *Sancta sanctis*, les choses saintes sont pour les saints; le peuple s'incline ou se prosterne, et adore Jésus-Christ sous les symboles sacrés. *Voyez* ELÉVATION.

Ils disent, et cela est vrai, que l'adoration de l'*eucharistie* est une suite du dogme de la transsubstantiation: or, nous avons vu que ce dogme a toujours été cru.

Daillé et d'autres ont fait grand bruit de ce que, dans les trois premiers siècles, les fidèles, pour communier, recevoient l'*eucharistie* dans leurs mains, et l'emportoient dans leurs maisons, afin de pouvoir la prendre en viatique, lorsqu'ils étoient en danger d'être saisis et conduits au martyre. Auroit-on reçu l'*eucharistie* avec si peu d'appareil, si l'on avoit cru que c'étoit réellement et substantiellement le corps de Jésus-Christ?

Pourquoi non? Nicodème, Joseph d'Arimathie, les saintes femmes, ont donné la sépulture au corps de Jésus-Christ comme à celui d'un homme; il ne s'ensuit pas qu'ils aient douté de sa divinité. Le respect avec lequel les chrétiens, disposés au martyre, recevoient les symboles sacrés, les enveloppoient dans un linge, les renfermoient dans la crainte qu'ils ne fussent profanés, les prenoient en viatique, nous paroît un signe assez évident de leur foi. Dans les pays protestants, où le catholicisme n'est pas toléré, les prêtres, pour administrer les catholiques malades, sont obligés de porter la sainte *eucharistie* dans leur poche, comme ils porteroient une chose profane; en ont-ils pour cela moins de foi à la présence réelle de Jésus-Christ?

Les vingt-huit arguments que Daillé a rassemblés contre le culte rendu à Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, se réduisent à un seul, savoir: que pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, on ne voit aucune preuve, aucun vestige d'adoration de ce sacrement. Mais, 1.° il ne falloit pas supprimer le texte que nous avons cité de l'Apocalypse, il est clair et formel; et quand ce livre ne seroit pas d'un auteur sacré, ce seroit toujours une preuve du moins historique. 2.° Par le titre de son livre, Daillé veut persuader que ce culte n'est en usage que dans l'Eglise latine, *Adversus cult. relig. Latinorum;* c'est une supposition fausse et une imposture. 3.° Quand les trois premiers siècles ne nous montreroient aucun vestige de ce culte, ne seroit-ce pas assez de le voir universellement établi au quatrième? On faisoit alors profession de croire qu'il n'étoit pas permis de changer ce que les apôtres avoient établi; les pratiques de ce

temps-là datent donc de plus haut. 4.° Quoique les liturgies n'aient été écrites qu'au quatrième siècle, les Eglises s'en servoient auparavant et depuis leur origine : or, ces liturgies nous attestent l'adoration.

Mosheim, luthérien zélé, convient qu'au second siècle on croyoit déjà l'*eucharistie* nécessaire au salut, qu'on la portoit aux absents et aux malades, et il pense qu'on la donnoit aux enfants, *Hist. ecclés.*, sect. 2, 2.e part., c. 4, § 12. Il avoue qu'au troisième on y mit plus de pompe et de cérémonies, sect. 3, 2.e part., c. 4, § 3; qu'au quatrième on voit naître l'élévation des symboles eucharistiques, et une espèce de culte qui leur est rendu; qu'on refusoit l'*eucharistie* aux catéchumènes, aux pécheurs réduits à la pénitence publique et aux démoniaques. Il n'a pas fait attention que, selon l'Apocalypse, le culte rendu à Jésus-Christ présent dans l'*eucharistie*, étoit déjà très-pompeux, du temps même des apôtres; lorsque l'Eglise, devenue plus libre d'exercer son culte, a mis de la pompe dans la célébration de l'*eucharistie*, elle n'a fait que suivre l'exemple des apôtres; les signes les plus éclatants qu'elle a donnés de sa foi à ce mystère, ne prouvent donc pas que cette foi ait changé.

Comme, selon l'opinion des calvinistes, l'*eucharistie* n'est que du pain, ils croient agir conséquemment en ne lui rendant aucun culte; mais indépendamment de la fausseté de leur opinion, ils sont encore très-mal d'accord avec eux-mêmes. Quand on leur a demandé : si Jésus-Christ n'est pas réellement dans l'*eucharistie*, pourquoi saint Paul a-t-il regardé comme un crime la profanation de ce mystère? Ils ont répondu : C'est parce que l'outrage fait à la figure est censé retomber sur l'original. Donc, répliquons-nous, le culte rendu à la figure s'adresse aussi à l'original : ainsi, quand l'*eucharistie* ne seroit qu'une figure du corps de Jésus-Christ, il seroit encore faux que le culte qui lui est rendu soit une superstition et une idolâtrie : les protestants ont fait injure à ce divin Sauveur, en abolissant tous les signes par lesquels l'Eglise tâche d'inspirer aux fidèles un profond respect pour son sacré corps.

Il s'ensuit donc, au contraire, que c'est une pratique très-louable de placer l'*eucharistie* sur les autels, et de lui rendre nos adorations, puisque ce culte a pour objet Jésus-Christ lui-même; de la renfermer dans les tabernacles, afin de pouvoir, en cas de besoin, l'administrer aux malades, de la porter en procession, d'en donner la bénédiction au peuple, etc. Saint Justin et Tertullien sont témoins qu'au second et au troisième siècle les diacres la portoient aux absents; de quel droit les protestants ont-ils supprimé cet usage apostolique?

Afin de rendre odieuse la doctrine catholique, Daillé et d'autres ont dit que nous adorons l'*eucharistie*, ou les symboles du corps de Jésus-Christ, que nous adorons le *sacrement*. C'est une calomnie absurde. Le concile de Trente décide, sess. 13, can. 6, que l'on doit adorer, dans l'*eucharistie*, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu; qu'il est louable de le porter en procession, etc. Jamais personne n'a rêvé que ce culte s'adressoit aux symboles ou au sacrement, et n'alloit pas plus loin. Quand nous disons *adorer le Saint-Sacrement*, nous entendons adorer Jésus-Christ présent dans l'*eucharistie*, et rien autre chose.

Thiers a fait un traité exprès, pour prouver que l'intention de l'Eglise n'est point que le Saint-Sacrement soit fréquemment exposé à découvert sur les autels pour y recevoir les adorations des fidèles, et il le prouve en effet par des monu-

ments authentiques. On ne peut pas nier que cet usage, devenu trop fréquent, ne soit sujet à des inconvénients ; il diminue l'empressement que les fidèles doivent avoir d'adorer Jésus-Christ à la sainte messe, et dans les tabernacles où il est renfermé : plusieurs prennent l'habitude de ne fréquenter les églises que quand il y a exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. Thiers fait voir que c'est un très-grand abus de porter ce sacrement adorable dans les incendies, pour les éteindre par ce moyen.

V. *Du sacrifice de l'eucharistie.* Si Jésus-Christ n'étoit pas réellement présent dans l'*eucharistie*, si toute la cérémonie consistoit dans l'action de prendre du pain et du vin en mémoire de la dernière cène du Sauveur, nous convenons qu'il ne seroit pas possible de la regarder comme un sacrifice. Mais si au contraire Jésus-Christ s'y trouve en état de mort et de victime, s'il s'y offre à son Père comme il a fait sur la croix pour le salut des hommes, s'il y exerce, par les mains des prêtres, un véritable sacerdoce, à quel titre peut-on rejeter la notion que nous en donne l'Eglise catholique? En général, et selon la force du terme, le *sacrifice* est une action sainte et religieuse ; mais tout acte de religion n'est pas un sacrifice proprement dit : aussi l'Ecriture sainte en distingue de deux espèces. Dans le *psaume* 49, ℣. 14, le roi-prophète nous exhorte à présenter à Dieu un sacrifice de louanges ; *ps.* 50, ℣. 19, il dit qu'un cœur contrit et humilié est le vrai sacrifice agréable à Dieu. De même saint Paul dit aux fidèles, *Hebr.*, c. 13, ℣. 15 : « Offrons continuellement » à Dieu, par Jésus-Christ, un » sacrifice de louange ; ne négligez » point la charité, et de faire part » de vos biens aux autres; c'est par » de semblables victimes que l'on » se rend Dieu favorable. » *Rom.*, c. 12, ℣. 2 : « Je vous conjure de » présenter à Dieu vos corps comme » une hostie vivante, sainte et » agréable à Dieu. » Mais lorsque Jésus-Christ dit : « Je veux la mi- » séricorde, et non le sacrifice, » *Matth.*, c. 9, ℣. 13, il nous fait comprendre que les œuvres de miséricorde et de charité ne sont pas des sacrifices proprement dits.

Pour ceux-ci, il faut, 1.° l'offrande d'une chose sensible faite à Dieu ; de là saint Paul dit que tout pontife est établi pour offrir à Dieu des dons et des sacrifices pour les péchés, *Hebr.*, c. 5, ℣. 1 ; c. 9, ℣. 27, etc. 2.° Une espèce de destruction de la chose que l'on offre; ainsi répandre le sang d'un animal vivant, en consumer les chairs par le feu, brûler des fruits ou des parfums, etc., est une circonstance essentielle au sacrifice : saint Paul le témoigne encore, *Hebr.*, c. 9, ℣. 22, etc.

Si l'on excepte les sociniens, nos adversaires croient, aussi-bien que nous, que la mort de Jésus-Christ a été un sacrifice dans toute la rigueur du terme ; que sur la croix ce divin Sauveur s'est offert à son Père, et a répandu son sang pour la rédemption du genre humain : c'est la doctrine expresse de saint Paul. Or, Jésus-Christ présent dans l'*eucharistie* y est en état de mort comme sur la croix, par conséquent dans la même intention ; son sang y paroît séparé de son corps, il ne semble y exercer aucune des fonctions de la vie. Selon l'apôtre, répéter ce que Jésus-Christ a fait dans la dernière cène, c'est annoncer ou publier sa mort, *I. Cor.*, c. 11, ℣. 26. Donc l'action d'instituer l'*eucharistie* fut un vrai sacrifice, et lorsqu'on la répète, c'en est un de même.

En effet, que fit alors le Sauveur ? Selon le texte grec de *saint Luc*, c. 22, ℣. 19, il dit à ses disciples : « Ceci est mon corps, donné ou » livré pour vous ; ceci est le calice

» de mon sang, versé ou répandu » pour vous. » Selon le texte de saint Paul : « Ceci est mon corps, » rompu ou brisé pour vous. » *I. Cor.*, c. 11, ℣. 24. Jésus-Christ ne parle point de ce qu'il devoit faire le lendemain, mais de ce qu'il faisoit pour lors ; donc à ce moment même son corps fut donné et brisé, son sang fut répandu pour la rémission des péchés ; donc ce fut un sacrifice proprement dit ; et en disant aux apôtres, *Faites ceci en mémoire de moi*, Jésus-Christ les fit prêtres, et leur donna un vrai sacerdoce, comme l'a décidé le concile de Trente, sess. 22, c. 1, can. 2.

Déjà il leur en avoit donné tous les pouvoirs. Il leur avoit dit : « Comme mon Père m'a envoyé, » je vous envoie ; » il les avoit chargés de prêcher l'Evangile, de baptiser, de remettre les péchés, de donner le Saint-Esprit ; ici il leur ordonne de faire la même chose que lui ; que manquoit-il à leur sacerdoce. Saint Paul dit : « Que l'homme nous regarde » comme les ministres de Jésus-» Christ, et les dispensateurs des » mystères de Dieu, » *I. Cor.*, cap. 3, ℣. 9 ; cap. 4, ℣. 1 ; ils étoient donc prêtres dans toute la rigueur du terme : or, selon le même apôtre, tout prêtre ou tout pontife, est établi pour offrir à Dieu des dons et des sacrifices pour les péchés.

En second lieu, Jésus-Christ substituoit une nouvelle pâque à l'ancienne ; il dit à ses apôtres : Je ne mangerai plus cette pâque avec vous, jusqu'à ce qu'*elle s'accomplisse* dans le royaume de Dieu. *Luc.*, c. 22, ℣. 16. Or, l'ancienne pâque étoit un sacrifice ; donc il en est de même de la nouvelle. Aussi saint Paul, *I. Cor.*, c. 10, ℣. 16, compare la communion des fidèles, ou l'action de recevoir l'*eucharistie*, à celle des Israélites, qui mangeoient la chair des victimes, et à celle des païens, qui mangeoient les viandes immolées aux idoles ; de là il conclut que les fidèles ne peuvent participer tout à la fois à la table du Seigneur et à la table des démons. Or, l'action des Israélites et celle des païens n'étoit censée être une *communion*, que parce qu'elle étoit précédée par un sacrifice ; donc l'action du fidele n'est de même une *communion* avec Jésus-Christ, que parce qu'elle est la suite du sacrifice.

Cudworth, savant anglois, avoit fait une dissertation, pour prouver que la sainte cène n'est pas un sacrifice, mais un repas fait à la suite d'un sacrifice ; Mosheim l'a réfuté, et a fait voir que ce sentiment est favorable et non contraire à celui des catholiques ; que si la cène ou le repas des communiants suppose un sacrifice, il faut que l'oblation et la consécration faite par le prêtre avant la communion, soit un vrai sacrifice. *Syst. intellect.*, t. 2, p. 811. Mais les arguments de Mosheim ne prouvent rien contre les catholiques, au contraire.

De la saint Paul dit, *Hebr.*, c. 13, ℣. 10. « Nous avons un autel, » auquel n'ont pas droit de parti-» ciper ceux qui servent au taber-» nacle, » c'est-à-dire les prêtres et les lévites de l'ancienne loi : y a-t-il un autel lorsqu'il n'y a point de sacrifice ? *Act.*, c. 13, ℣. 2, il est dit que les apôtres faisoient l'office divin, et jeûnoient lorsque le Saint-Esprit leur parla ; *ministrantibus illis Domino* ; le grec porte λειτουργουντῶν : or, dans huit ou dix passages du nouveau Testament, *liturgie* signifie la fonction propre et principale des prêtres, qui étoit d'offrir des sacrifices.

En troisième lieu, le prophète Malachie, c. 1, ℣. 4, prédit qu'il y aura des sacrifices sous la loi nouvelle : « Depuis l'Orient jusqu'à » l'Occident, dit le Seigneur, mon » nom est grand parmi les nations ; » l'on m'offre dans tout lieu des

» sacrifices et une victime pure. »

Nos adversaires disent qu'il est seulement question là de sacrifices improprement dits, des prières, des louanges, des mortifications, des bonnes œuvres offertes à Dieu par tous les fidèles. Mais, 1.° nous ne concevons pas comment les protestants peuvent appeler *offrandes pures* des bonnes œuvres qu'ils soutiennent être des péchés, plutôt que des actions méritoires. 2.° Ces sacrifices improprement dits étoient déjà commandés, et avoient lieu sous l'ancienne loi; il n'y auroit donc rien de nouveau sous l'Evangile. 3.° Le prophète ajoute que Dieu purifiera les enfants de Lévi, et qu'alors ils offriront au Seigneur des sacrifices dans la justice; il n'est donc pas ici question des sacrifices des simples fidèles, mais de ceux des prêtres, qui sont les lévites de la loi nouvelle.

Une quatrième preuve du sacrifice eucharistique est la pratique et la tradition constante de l'Eglise chrétienne depuis les apôtres jusqu'à nous. Nous sommes dispensés d'en citer les témoins. Grabe, savant anglois, convient, dans ses *Notes sur saint Irénée*, liv. 4, chap. 17 (*alias* 32), que tous les Pères de l'Eglise, tant ceux qui ont vécu du temps des apôtres, que ceux qui leur ont succédé, ont regardé l'*eucharistie* comme le sacrifice de la loi nouvelle. Il cite saint Clément de Rome, *Epist. I. ad Cor.*, n. 40 et 44; saint Ignace, *Epist. ad Smyrn.*, n. 8; saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, n. 41; saint Irénée, Tertullien et saint Cyprien. Il reconnoît que cette doctrine n'a pas été l'opinion d'une Eglise particulière, ou de quelques docteurs, mais la croyance et la pratique de toute l'Eglise; il en donne pour preuve les anciennes liturgies que Luther et Calvin ont, dit-il, proscrites très-mal à propos; et, à l'exemple de plusieurs théologiens anglicans, il souhaiteroit que l'usage en fût rétabli pour la gloire de Dieu. Mosheim, *Hist. ecclés.*, sect. 2, 2.e part., chap. 4, n.° 4, avoue que dès le second siècle on s'accoutuma à regarder l'*eucharistie* comme un sacrifice.

Mais comment admettre les anciennes liturgies, sans réprouver toute la doctrine des protestants touchant l'*eucharistie?* Les Pères, qui l'ont regardée comme un vrai sacrifice, n'ont pas imaginé que l'on offroit à Dieu du pain et du vin; ils disent que l'on offre le Verbe incarné, le corps et le sang de Jésus-Christ. Les anciennes liturgies contiennent l'invocation du Saint-Esprit, par laquelle on demande à Dieu que le pain et le vin soient changés et deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ. Voilà donc la présence réelle et la transsubstantiation établies par les mêmes monuments que le sacrifice; on ne peut pas admettre l'un de ces dogmes sans l'autre. Si les théologiens anglicans ne l'ont pas vu, ils étoient aveugles; s'ils l'ont compris, ils devoient embrasser toute la doctrine catholique, et avouer l'erreur de leur Eglise. Les luthériens raisonnent aussi mal, en avouant la présence réelle, sans vouloir admettre le sacrifice.

Cependant les protestants font de grandes objections contre cette doctrine. 1.° Selon saint Paul, *Hebr.*, c. 7, ℣. 23, il y a eu sous l'ancienne loi plusieurs prêtres qui se succédoient, parce qu'ils étoient mortels; au lieu que, sous la loi nouvelle, il n'y a qu'un seul prêtre, qui est Jésus-Christ, dont la vie et le sacerdoce sont éternels. Les premiers, foibles et pécheurs, étoient obligés d'offrir tous les jours des sacrifices pour leurs propres péchés, ensuite pour ceux du peuple; Jésus-Christ, au contraire, pontife saint, innocent et sans tache, n'a eu besoin de s'offrir qu'une seule

fois pour les péchés du monde, ℣. 26; il n'est entré qu'une seule fois dans le sanctuaire, avec son propre sang, et en se donnant lui-même pour victime, c. 9, ℣. 26. S'il falloit renouveler son sacrifice tous les jours, il faudroit donc qu'il fût mis à mort autant de fois : or, l'apôtre nous fait observer que Jésus-Christ a opéré la rédemption pour toujours; que par une seule oblation il a consommé la sanctification des hommes pour l'éternité, c. 10, ℣. 14. Donc l'apôtre exclut de la loi nouvelle tout autre sacerdoce que celui de Jésus-Christ, tout autre sacrifice que celui de la croix; il ne peut plus y avoir que des sacrifices spirituels et un sacerdoce improprement dit, qui consiste à offrir a Dieu des prières, des louanges, des actions de grâces, comme saint Paul le dit, c. 13, ℣. 15, et comme saint Pierre l'explique dans sa première lettre, c. 2, ℣. 5.

Telle est la méthode des protestants; ils accumulent les passages de l'Ecriture sainte qui semble leur être favorables, et ils laissent de côté ceux qui les condamnent; ils pressent le sens littéral et rigoureux lorsqu'ils y trouvent de l'avantage, ils l'abandonnent dès qu'il les incommode.

Nous avons prouvé que les apôtres ont été prêtres, que Jésus-Christ les a chargés de faire autre chose que d'offrir des prières; ce n'est donc pas en cela que consistoit leur sacerdoce. Dans l'*Apocalypse*, c. 5, ℣. 6 et suiv., les vieillards prosternés devant l'agneau qui est en état de mort, lui disent : « Vous » nous avez faits rois et prêtres de » notre Dieu. » Ce n'est point là le sacerdoce improprement dit qu'exercent les simples fidèles.

Si Jésus-Christ, par une seule oblation, a opéré la rédemption pour toujours, s'il a *consommé la sanctification* pour l'éternité, pourquoi faut-il qu'il intercède encore pour nous auprès de son Père? *Hebr.*, cap 7, ℣. 25. Pourquoi donner à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés? Qu'est-il besoin de sacrifices et de victimes spirituelles, de participation à l'*eucharistie*, etc.? Saint Paul a tort d'exhorter les fidèles à achever leur sanctification; *II. Cor.*, c. 7, ℣. 1; tout a été fait et consommé sur la croix.

Nos adversaires diront, sans doute, que tout cela est nécessaire pour nous appliquer les mérites et les effets du sacrifice de la croix. Voilà précisément ce que nous disons à l'égard du sacrifice de l'*eucharistie*; c'est le renouvellement du sacrifice de la croix : ce renouvellement est nécessaire pour nous en appliquer les effets et les mérites de Jesus-Christ. Point de *communion*, à moins qu'un sacrifice n'ait précédé, et il est absurde de dire que l'action de prendre du pain et du vin est une participation au sacrifice de la croix.

Cette vérité une fois posée, le passage de saint Paul ne fait plus de difficulté. Il est exactement vrai que Jésus-Christ est le seul souverain pontife de la loi nouvelle, qu'il a seul, comme le grand-prêtre de l'ancienne loi, le privilége d'entrer dans le sanctuaire de la Divinité, non dans un sanctuaire fait de la main des hommes, mais dans le ciel, *Hebr.*, c. 9, ℣. 24. Il est le seul dont le sacerdoce soit éternel; il en fera donc éternellement les fonctions. Il n'a pas besoin de renouveler tous les jours, d'une manière sanglante, le sacrifice qu'il a offert sur la croix; mais de même qu'il intercède continuellement pour nous auprès de son Père, il lui fait aussi toujours l'offrande de son sang et de ses mérites pour le salut des hommes. Ainsi, de même qu'il est l'agneau immolé depuis le commencement du monde, *Apoc.*, c. 13, ℣. 8, il le sera aussi

dans le même sens, jusqu'à la fin des siècles, non-seulement dans le ciel, mais sur la terre. En cela consiste l'éternité de son sacerdoce; il l'exerce dans le ciel par lui-même, et sur la terre par la main des prêtres.

Il n'est donc pas vrai que le sacrifice de l'*eucharistie* déroge à la dignité et au mérite du sacrifice de la croix, puisque c'en est l'application; il n'y déroge pas plus que les prières de Jésus-Christ, que nos propres prières, que les sacrements et les sacrifices spirituels dont les protestants reconnoissent la nécessité. Cette seule réponse satisfait à toutes leurs objections.

2.° Ils disent que, suivant saint Paul, lorsque le péché est remis, il ne faut plus d'oblation pour le péché, *Hebr.*, c. 10, ℣. 18. Cependant, selon leur propre aveu, il faut encore l'oblation des victimes spirituelles, Dieu n'en dispense pas les pécheurs absous; au contraire, ils y sont plus obligés que les justes. Saint Paul ajoute que, quand nous péchons volontairement, après avoir reçu la connoissance de la vérité, il ne nous reste plus de victime pour le péché, *Ibid.*, ℣. 26; mais par la suite de ce passage, et par le chapitre 6, ℣. 4 et suivants, il est évident que l'apôtre parle des apostats, qui, en abjurant le christianisme, ont renoncé à tout moyen d'expiation du péché.

3.° Si le sacrifice de l'*eucharistie* effaçoit les péchés, il s'ensuivroit, disent nos adversaires, que par cette action nous opérons notre propre rédemption, et celle des autres en l'offrant pour eux; cette conséquence n'est-elle pas injurieuse à Jesus-Christ?

Pas plus que la nécessité de prier pour nous et pour les autres, ou que la nécessité du baptême et de la communion reconnue par les protestants. L'oblation du saint sacrifice, l'administration du baptême, ne produisent leur effet qu'autant qu'elles sont l'action de Jésus-Christ même; comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui s'offre à son Pere par les mains des prêtres; l'homme n'a pas plus de part à l'effet de l'une de ces actions qu'à celui de l'autre : l'efficacité du sacrement et celle du sacrifice ne dépendent, en aucune manière, de la sainteté du ministre.

Les protestants ont trompé les ignorants, lorsqu'ils ont accusé l'Eglise catholique d'enseigner que le saint sacrifice et les sacrements produisent leur effet par la vertu de l'action de l'homme, et indépendamment des dispositions de ceux auxquels ces remedes spirituels sont appliqués. C'est une double imposture; jamais les théologiens catholiques n'ont enseigné ces erreurs; au contraire, ils ont toujours soutenu que l'action du ministre ne produit aucun effet qu'autant qu'elle est l'action de Jésus-Christ même, que les mauvaises dispositions de ceux qui reçoivent un sacrement en empêchent l'efficacité, que le saint sacrifice offert pour les pécheurs ne peut leur profiter que comme la priere, en obtenant pour eux des grâces de conversion. *Voy.* SACREMENT, § 4.

Les autres objections des protestants portent toujours sur la même fausseté, et ne méritent aucune réponse. Quant à l'usage d'offrir le saint sacrifice pour les morts et à l'honneur des saints, *Voyez* MESSE.

VI. *Du sacrement de l'eucharistie.* Suivant la décision formelle du concile de Trente, sess. 13, can. 1. et suiv., et selon la foi de l'Eglise catholique, l'*eucharistie* est un sacrement qui, sous les apparences du pain et du vin, contient réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ, unis à son âme et à sa divinité; de manière qu'ils s'y trouvent non-seulement dans l'usage ou dans la com-

munion, mais avant et après, ou indépendamment de l'usage. Cette précision dans les termes étoit nécessaire pour proscrire les différentes erreurs des protestants.

Ils n'ont pas nié que l'*eucharistie* ne soit un sacrement; mais par la manière dont ils l'ont conçu, ils ont détruit d'une main ce qu'ils établissoient de l'autre.

Calvin, qui a soutenu que l'*eucharistie* est seulement une figure du corps et du sang de Jésus-Christ, a cependant senti que cette figure devoit opérer quelque chose dans l'âme de ceux qui la reçoivent, puisque Jésus-Christ a dit, *Joan.*, c. 6, ℣. 52 : « Le pain que je » donnerai pour la vie du monde » est ma chair; si quelqu'un mange » de ce pain, il vivra éternelle- » ment, etc. » Conséquemment il a enseigné que l'*eucharistie* contient la vertu du corps de Jésus-Christ, et que le fidèle participe à cette vertu par la foi avec laquelle il reçoit le pain et le vin. Selon ce système, toute l'action sacramentelle consiste dans la communion; l'action du ministre qui profère les paroles de Jésus-Christ et fait la cérémonie, ne sert tout au plus qu'à exciter la foi du chrétien; si celui-ci manque de foi en communiant, il ne reçoit ni le corps de Jésus-Christ, ni sa vertu.

Suivant l'opinion de Luther, le chrétien qui communie sans la foi reçoit cependant le corps et le sang de Jésus-Christ, mais pour sa condamnation; ainsi l'enseigne saint Paul, *I. Cor.*, c. 11, ℣. 27. Ce n'est donc pas en vertu de la foi, mais par la force des paroles de la consécration, que le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvent présents dans la communion. A la vérité, si les paroles de la consécration, *Ceci est mon corps*, opèrent ce qu'elles signifient, nous ne voyons pas pourquoi Jésus-Christ n'est pas présent sous les symboles eucharistiques avant la communion, et dans ce qui en reste après la communion, ni pourquoi le sacrement n'est pas indépendant de la communion; mais ce n'est pas là le seul mystère qui se trouve dans la doctrine des luthériens.

L'Eglise catholique, mieux d'accord avec elle-même, enseigne que le corps et le sang de Jésus-Christ sont dans le sacrement de l'*eucharistie après la consécration; concil Trid.*, ibid., can. 4; qu'ainsi l'*eucharistie* est déjà un sacrement avant la communion : d'où il s'ensuit que l'action sacramentelle n'est point la communion du fidèle, mais la consécration faite par le prêtre; qu'ainsi Jésus-Christ est sous les symboles eucharistiques dans un état permanent, et indépendamment de l'usage ou de la communion. C'est de là qu'elle conclut que Jésus-Christ doit y être adoré, et offert à Dieu en sacrifice. Toutes ces vérités sont établies par les mêmes preuves, comme nous l'avons déjà observé.

Cependant les protestants prétendent prouver leur doctrine par saint Paul; suivant cet apôtre, *I. Cor.*, c. 11, ℣. 24, Jésus-Christ dit à ses disciples : « Prenez et mangez, » ceci est mon corps; faites-le en » mémoire de moi. De même à l'é- » gard du calice de son sang, il dit : » Toutes les fois que vous le boi- » rez, faites-le en mémoire de moi. » Jésus-Christ, disent nos adversaires, ne commande rien autre chose que de manger son corps et de boire son sang; il ne parle de consécration ni d'oblation : donc tout le sacrement consiste dans l'action de communier. C'est à nous de prouver le contraire.

1.° L'action sacramentelle ne peut pas consister à faire ce qu'ont fait les disciples dans la dernière cène, mais à faire ce que Jésus-Christ a fait lui-même. Or, selon l'Evangile, il prit du pain, le bénit, et le leur donna, en disant,

Ceci est mon corps, etc. Ils n'ont eu le pouvoir de renouveler cette action que parce qu'il leur dit, *Faites ceci en mémoire de moi.* Ces paroles s'adressoient à eux, et non aux fidèles en général : donc ce sont eux, et non les fidèles, qui ont été établis ministres et dispensateurs de ce sacrement.

2.° Dans cette même Epître aux Corinthiens, chap. 10, ℣. 16, saint Paul dit : « Le calice que nous bénissons n'est-il pas la communication du sang de Jésus-Christ, et le pain que nous rompons n'est-il pas la participation au corps du Seigneur ? » Voilà l'action de rompre le pain et de bénir le calice très-distinguée de ce que fait le fidèle ; et selon l'apôtre, c'est cette action qui communique le sang de Jésus-Christ, et qui fait participer à son corps ; donc ce n'est pas la communion du fidèle, mais la bénédiction du ministre qui est l'action principale et sacramentelle.

3.° Nous avons déjà remarqué que, dans cet endroit, saint Paul compare l'action du fidèle qui communie à celle des Israélites qui mangeoient la chair des victimes, et à celle des païens qui mangeoient les viandes immolées aux idoles. Il dit que ce qui est offert aux idoles par les païens, est immolé aux démons, et non à Dieu ; il en conclut qu'un chrétien ne peut participer à la table du Seigneur et à la table des démons, boire le calice du Seigneur et celui des démons. Or l'action des Israélites, qui participoient à la chair des victimes, n'étoit un acte de religion que parce que le sacrifice avoit précédé et avoit été offert à Dieu par les prêtres. Au contraire, le repas des païens n'étoit un crime que parce que les viandes avoient été présentées et immolées aux démons. Donc la communion du chrétien n'est une action sainte et salutaire, que parce que l'*eucharistie* a été offerte et consacrée à Dieu ; donc l'oblation et la consécration faite par le prêtre est l'essence même du sacrement.

4.° Puisque les protestants n'admettent que deux sacrements, savoir, le baptême et la cène, ils devroient au moins supposer de l'analogie entre l'un et l'autre : or, dans le baptême, ce n'est point le fidèle baptisé qui produit le sacrement, mais le ministre qui verse l'eau et prononce les paroles de Jésus-Christ ; donc il en est de même dans l'*eucharistie*. Aussi voyons-nous par saint Ignace, par saint Justin, par tous les Pères et par toutes les liturgies, que l'*eucharistie* a toujours été consacrée par un prêtre ou par un évêque, au lieu que, selon l'opinion des protestants, un simple fidèle peut faire toute la cérémonie, et se communier lui-même. Il est singulier qu'après quinze cents ans ils se soient flattés de mieux entendre l'Ecriture sainte que l'Eglise universelle formée par les apôtres.

Dans l'*eucharistie*, comme dans tout autre sacrement, les théologiens distinguent la matière et la forme : la matière est le pain et le vin ; la forme, ce sont les paroles que Jésus-Christ prononça en donnant l'un et l'autre à ses disciples.

Il y a une grande dispute entre les Grecs et les Latins, pour savoir si la consécration de l'*eucharistie* doit se faire avec du pain levé, comme font tous les Orientaux, ou avec du pain sans levain, selon l'usage de l'Eglise romaine. Celle-ci se fonde sur ce que Jésus-Christ institua l'*eucharistie* immédiatement après avoir mangé la pâque : or, il étoit ordonné aux Juifs de la manger avec du pain azyme ou sans levain. *Exod.*, c. 12, ℣. 15, etc. Les Orientaux s'appuient sur l'usage constant et immémorial de leur Eglise. *Voyez* AZYME.

De toutes les communions chré-

tiennes, les Arméniens sont les seuls qui ne mettent point d'eau dans le vin destiné à la consécration, usage qui fut condamné dans le concile *in Trullo*, l'an 692. *Voyez* EAU DANS LE CALICE.

Il y a aussi une contestation entre les Grecs et les Latins, pour savoir si la consécration se fait par les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang;* ou si elle n'est censée faite qu'après la prière qui suit ces paroles, et que les Orientaux nomment l'*invocation du Saint-Esprit. Voyez* CONSÉCRATION, INVOCATION.

Les protestants ne peuvent tirer aucun avantage de l'une ni de l'autre de ces disputes; les Orientaux et les Latins croient unanimement que l'*eucharistie* est validement consacrée, soit avec du pain azyme, soit avec du pain levé; qu'après la récitation des paroles de Jésus-Christ et l'invocation faite, soit avant, soit après ces paroles, la substance du pain et du vin n'est plus, que le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvent réellement et substantiellement sous les apparences de ces deux aliments. Les théologiens les plus sensés conviennent cependant que, pour opérer ce miracle, ce n'est pas assez de prononcer les paroles sacramentelles sur du pain et du vin, qu'il faut de plus faire les prières et observer les cérémonies prescrites par l'Eglise, qui déterminent le sens de ces paroles, et les rendent efficaces; autrement ces mêmes paroles n'auroient qu'un sens historique, et ne produiroient aucun effet. Comme les protestants ont supprimé ces prières et ces cérémonies, les Grecs et les Latins sont également persuadés que la cène des protestants ne signifie rien et ne produit rien; c'est tout au plus un repas commémoratif destiné à exciter la foi. *Voy.* CÈNE.

VII. *De la communion eucharistique.* On conçoit d'abord que la manière différente d'envisager l'*eucharistie* doit mettre une grande différence entre la communion des catholiques et celle des protestants. Ceux-ci, persuadés que l'*eucharistie* n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, croient aussi que la communion ne produit aucun autre effet que d'exciter la foi, qui, selon leur système, opère la rémission des péchés et la justification; qu'ainsi cette action n'exige point d'autre disposition de la part du chrétien, qu'une foi ferme et vive. Un catholique, au contraire, convaincu que par la communion il reçoit réellement la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, en conclut que pour y participer il doit être en état de grâce; que, s'il étoit coupable de péché mortel, il mangeroit et boiroit sa condamnation, selon l'expression de saint Paul, *I. Cor.*, c. 11, ℣ 29; mais qu'en recevant cette nourriture divine avec des sentiments de foi, d'humilité, de pénitence, de confiance et de reconnoissance envers Jésus-Christ, elle produira en lui une augmentation de grâce, et sera pour lui un gage de la résurrection future et d'une immortalité glorieuse.

C'est ce qu'a promis Jésus-Christ, lorsqu'il a dit : « Celui qui » mange ma chair et boit mon sang » demeure en moi et moi en lui; il » a la vie éternelle, et je le ressus- » citerai au dernier jour. » *Joan.*, c. 6, ℣. 55 et 57. Conséquemment le concile de Trente a prononcé l'anathème contre quiconque enseigne que le fruit principal de l'*eucharistie* est la rémission des péchés, et qu'elle ne produit point d'autre effet; que la seule disposition nécessaire pour la recevoir est la foi. Sess. 13, can. 5 et 11.

Dans ce même chapitre, Jésus-Christ ajoute, ℣. 54 : « Si vous » ne mangez la chair du Fils de

» l'homme et ne buvez son sang, » vous n'aurez pas la vie en vous. » On ne peut pas douter que par ces paroles le Sauveur n'ait imposé aux chrétiens l'obligation de recevoir l'*eucharistie;* et c'est pour cela que le concile a décidé que tout fidele, parvenu à l'âge de discrétion, est obligé de communier au moins une fois l'an, et surtout à Pâques, comme l'avoit déja ordonné le concile général de Latran, l'an 1215.

Mais s'il étoit vrai que tout l'effet de l'*eucharistie* consiste à exciter la foi, on ne voit pas pourquoi il seroit nécessaire de la recevoir. La lecture de l'Ecriture sainte, un tableau historique de la passion du Sauveur, un discours pathétique sur ce sujet, etc., sont pour le moins aussi capables de réveiller la foi que la communion, qui chez les protestants n'est pas fort différente d'un repas ordinaire, et n'exige pas beaucoup de préparation. Elle peut être tout au plus un symbole de fraternité et d'union mutuelle entre les chrétiens; mais selon la doctrine de saint Paul, c'est une union avec Jésus-Christ, et il le déclare lui-même, puisque par la communion il demeure en nous et nous en lui: ce terme a donc chez nous une toute autre énergie que chez les protestants.

Pour réfuter l'idée que nous en avons, Daillé observe que, si les premiers chrétiens avoient eu la même croyance que nous, il seroit fort étonnant que les païens, qui ont écrit contre le christianisme pendant les trois premiers siècles, n'eussent pas reproché aux chrétiens, comme font aujourd'hui les mahométans et les infideles, qu'ils mangeoient leur Dieu. Cette accusation, selon lui, étoit plus naturelle, et devoit plutôt venir à l'esprit des païens, que tant d'autres qu'ils ont faites contre notre religion. Claude a insisté aussi sur cette objection

1.° Ces auteurs ne se sont pas souvenus que Julien fit son ouvrage contre le christianisme au milieu du quatrième siècle; cependant on n'y trouve pas le reproche que Daillé juge si naturel, et sur lequel le silence des païens lui paroît si étonnant. Osera-t-il soutenir qu'à cette époque on n'enseignoit pas encore la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, et la réception réelle de son corps et de son sang dans la communion, ou que Julien, élevé dans le christianisme, n'avoit aucune connoissance de ce dogme? Au premier siècle, saint Ignace; au second, saint Justin et saint Irénée; au troisieme, Tertullien, Origène, saint Cyprien, l'avoient enseigné assez clairement, pour qu'aucun chrétien, médiocrement instruit, ne pût l'ignorer. Le silence des autres ennemis du christianisme ne prouve donc pas plus que celui de Julien.

2.° L'on a prouvé, contre Claude, que pendant les premiers siecles l'on a caché soigneusement aux païens nos saints mystères, et qu'en général les païens, même ceux qui ont écrit contre le christianisme, en étoient très-mal instruits. *Perpétuité de la Foi*, tome 3, l. 7, c. 2

3.° Il est très-probable que c'est une connoissance confuse du mystere de l'*eucharistie*, qui donna lieu aux païens de publier que les chrétiens égorgeoient et mangeoient un enfant dans leurs assemblées; et c'est pour réfuter cette calomnie, que saint Justin exposa clairement notre croyance sur ce point dans sa première apologie.

4.° Si l'on n'avoit pas cru pour lors la présence réelle, saint Justin auroit dissipé bien plus aisément le soupçon des païens, en disant que l'*eucharistie* étoit une simple figure du corps et du sang de Jésus-Christ; au contraire, il déclare que c'est véritablement ce corps et ce sang même.

En insistant sur ce reproche, en exagérant la démence des catholiques qui adorent ce qu'ils mangent, et qui digèrent ce qu'ils adorent, Daillé a montré plus de malice et d'impiété que les philosophes païens ; c'est lui qui a fourni aux incrédules les blasphèmes qu'ils ont vomis contre l'*eucharistie ;* ils n'ont fait que répéter ses invectives.

Nous convenons que si la foi des catholiques étoit plus vive, et leur conduite mieux d'accord avec leur foi, la participation à la sainte *eucharistie* produiroit sur eux de plus grands effets. Mais les protestants oseroient-ils soutenir que sur ce point ils sont moins coupables que nous, et que leur prétendue réforme a sanctifié leurs mœurs ? Ils seroient contredits par les fondateurs même de leur secte.

Cet article est déjà trop long pour y ajouter ce qui regarde la communion sous les deux espèces, la communion fréquente, la communion pascale, la communion spirituelle ; on le trouvera sous le mot COMMUNION.

VIII. Il nous paroît nécessaire de répondre à une objection que nous n'avons encore vu résolue par aucun théologien, du moins sous la tournure que lui a donnée Beausobre ; il l'a regardée comme invincible, sans doute, puisqu'il l'a répétée dans trois ou quatre endroits de son *Histoire du Manichéisme*, t. 1, p. 381 ; tom. 2, p. 538, 545, etc. Basnage en a aussi fait usage, mais avec moins d'adresse, *Histoire de l'Eglise*, livre 13, chap. 3, § 4 et 5. Beausobre prétend que notre croyance, touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie* et la transsubstantiation, autorise l'erreur des anciens hérétiques, nommés *docètes* ou *phantasiastes*, qui soutenoient que le Fils de Dieu n'a eu qu'une chair apparente, erreur renouvelée dans la suite par les manichéens. Il soutient que ces sectaires alléguoient en leur faveur les mêmes preuves sur lesquelles nous nous fondons ; que si ces preuves sont solides, les Pères, qui ont réfuté ces hérétiques, ont très-mal raisonné. Cela mérite une discussion.

C'est des docètes que parloit saint Ignace, martyr, vers l'an 107, dans sa *Lettre aux Smyrniens*, n. 7, lorsqu'il dit : « Ils s'abstiennent de » l'*eucharistie* et de la prière, parce » qu'ils ne reconnoissent pas que » l'*eucharistie* est la chair de Notre-» Seigneur Jésus-Christ, qui a » souffert pour nos péchés, et que » Dieu le Père a ressuscité par sa » bonté ; ceux donc qui rejettent ce » don de Dieu, se privent de la vie » par leur résistance. » On sait que ce passage donne beaucoup d'humeur aux protestants ; Beausobre a cherché un moyen d'en éluder la force.

Les docètes, dit-il, pour prouver que le Fils de Dieu n'avoit qu'un corps apparent, se prévaloient de ce qu'avant son incarnation il étoit apparu déjà aux patriarches ; c'étoit l'opinion des anciens Pères. Ils ajoutoient que Jésus-Christ n'avoit eu aucune propriété des corps, puisqu'il marcha sur les eaux ; il passa au milieu de ceux qui vouloient le précipiter ; il disparut aux yeux des deux disciples d'Emmaüs ; il entra dans la chambre où étoient ses disciples, les portes étant fermées ; il n'avoit donc que les apparences d'un corps. Dans la suite, les catholiques se sont servis de ces mêmes faits pour prouver que le corps de Jésus-Christ peut être dans l'*eucharistie* sans avoir aucune des propriétés corporelles ; ils ont donc raisonné comme les docètes.

Qu'opposoient les Pères à ces hérétiques ? Un de leurs arguments est que, si Jésus-Christ n'avoit pas eu un corps réel et véritable, nous ne recevrions pas dans l'*eucharistie* son corps et son sang. A quoi pen-

soient les Pères ? Ils confirmoient l'objection des docètes au lieu de la résoudre ; ils prouvoient un mystère par un autre plus révoltant ; l'on peut dire qu'ils se jetoient dans le feu pour éviter la fumée.

La seule manière dont on puisse les excuser est de réduire leur argument à celui-ci : Si Jésus-Christ n'avoit pas eu un véritable corps, nous ne pourrions en recevoir la figure ou l'image dans l'*eucharistie*, parce qu'il ne peut y avoir une figure ou une image de ce qui n'est pas réel. C'est ainsi que l'ont entendu Tertullien, livre 4, *contre Marcion*, c. 40, et l'auteur des *Dialogues contre les marcionites*, sect. 4, dans Origène, t. 1, p. 853. C'est donc encore ainsi qu'il faut entendre le passage de saint Ignace.

Réponse. N'est-ce pas plutôt Beausobre qui se jette dans le feu pour éviter la fumée, et qui fournit des armes contre lui ?

1.° Il ne croit pas sans doute, comme les docètes, que Jésus-Christ n'a eu qu'une chair apparente ; il est donc obligé de répondre, aussi-bien que nous, aux passages de l'Ecriture dont ces hérétiques se prévaloient, et à l'argument qu'ils en tiroient. S'il avoit daigné y donner une réponse, elle nous auroit servi à résoudre le même argument tourné contre la réalité de la chair de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*. Il auroit dit, sans doute, qu'un corps ne cesse pas d'être réel, quoiqu'il ne conserve pas toutes ses propriétés sensibles, parce que l'essence du corps et ses propriétés sensibles ne sont pas la même chose ; qu'ainsi, dans les cas dont l'Evangile fait mention, Jésus-Christ avoit un vrai corps, quoique, par miracle, il le dépouillât des propriétés corporelles. Beausobre devoit prouver que Jésus-Christ ne peut pas faire la même chose dans l'*eucharistie*. Les Pères n'avoient pas plus à redouter son argument que celui des docètes.

2.° Si ces saints docteurs n'ont pas cru la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, il faut qu'en raisonnant contre les docètes ils aient été à peu près stupides, puisqu'ils n'ont vu aucune des conséquences que l'on pouvoit tirer contre eux. A la vérité, ils ont prouvé un mystère et un miracle par un autre ; mais nous ne comprenons pas en quoi ils sont blâmables. Basnage, de son côté, se prévaut de ce que les Pères n'ont pas prouvé, contre les ariens, la divinité de Jésus-Christ par le dogme de la présence réelle, et de ce qu'ils n'ont pas fondé un mystère sur un autre. *Hist. de l'Eglise*, l. 14, c. 1, § 6.

3.° Beausobre leur fait une nouvelle injure, en supposant qu'ils ont pensé que l'on ne peut pas faire une figure ou une image de ce qui a paru à tous les sens. Quand Jésus-Christ n'auroit eu qu'un corps apparent, qui l'empêchoit d'instituer une représentation mystique de ce corps que l'on avoit vu et touché, qui étoit sensible et palpable ? Beausobre lui-même observe qu'il y avoit des docètes ou phantasiastes qui célébroient une *eucharistie ;* sans doute ils n'y admettoient pas un corps de Jésus-Christ réel et véritable, puisqu'ils n'en reconnoissoient point de tel : donc ils pensoient, comme les protestants, que c'étoit une simple figure ; mais les Pères n'étoient pas de ce sentiment, et nous allons voir qu'ils raisonnoient mieux.

4.° Notre censeur des Pères abuse du style brusque et souvent irrégulier de Tertullien ; ce Père dit, liv. 4, *Contre Marcion*, c. 40 : « Jésus-» Christ témoigna un grand désir » de faire la pâque, qui étoit la » sienne. Il prit le pain, il le dis-» tribua à ses disciples, il en fit son » propre corps, en disant, *ceci est* » *mon corps*, c'est-à-dire la figure » de mon corps. Or, ce n'auroit

» pas été une figure, s'il n'avoit » pas eu un vrai corps ; une chose » sans consistance, un fantôme, » n'est point susceptible de figure ; » ou, s'il a fait du pain son corps, » sans avoir un vrai corps, il a dû » livrer ce pain pour nous ; il falloit, » pour rendre vrai ce que dit Mar- » cion, que le pain fût crucifié. » Là-dessus les protestants triomphent et soutiennent que Tertullien a pensé comme eux.

Nous ne citerons pas les autres passages dans lesquels ce Père professe ouvertement le dogme de la présence réelle ; nous nous bornons à celui-ci. Nous soutenons qu'il doit être ainsi traduit : « Jésus- » Christ fit du pain son propre » corps, en disant : *ceci*, c'est-à-dire » la figure de mon corps, *est mon* » *corps*. » En voici les preuves. 1.° Cette transposition de mots est familière à Tertullien ; dans ce même livre, c. 11, il dit : *J'ouvrirai en parabole ma bouche, c'est-à-dire similitude ;* le sens est : *j'ouvrirai en parabole, c'est-à-dire en similitude, ma bouche.* L. contra Prax., c. 29 : *Le Christ est mort, c'est-à-dire, oint ;* il est évident qu'il faut lire : *le Christ, c'est-à-dire l'oint, est mort.* 2.° De quelque manière qu'on l'entende, il faut toujours admettre une transposition ; selon le sens même des protestants, Tertullien devoit dire : Jésus-Christ prit le pain, il en fit son propre corps, c'est-à-dire la figure de son corps, en disant, *ceci est mon corps.* Comment en auroit-il fait son propre corps, en disant, *ceci est la figure de mon corps?* 3.° Dans ce même sens, Tertullien déraisonneroit encore en disant que le pain a dû être livré et crucifié pour nous ; car enfin c'est le corps réel de Jésus-Christ, et non sa figure, qui a dû être crucifié pour nous. 4.° Il n'est pas vrai que, par les paroles de Jésus-Christ, le pain soit devenu la figure de son corps plus qu'il ne l'étoit auparavant, puisque ces paroles n'ont rien changé dans la configuration extérieure du pain. Après la prononciation de ces paroles, le pain n'a pas eu plus de ressemblance avec le corps de Jésus-Christ qu'auparavant. Mais si Jésus-Christ a mis son corps au lieu de la substance du pain, dès ce moment ce qui paroît du pain est devenu le signe du corps de Jésus-Christ, comme notre corps est le signe de notre âme, lorsqu'elle y est. Alors on peut dire avec Tertullien et les autres Pères, que Jésus-Christ a fait du pain *son propre corps*, et qu'il en a fait aussi le signe ou *la figure de son corps.* 5.° L'on doit aussi soutenir comme eux, que si Jésus-Christ n'a pas un vrai corps, l'*eucharistie* ne peut pas en être la figure, puisqu'en effet le pain ne peut représenter le corps de Jésus-Christ qu'autant que ce corps y est réellement et substantiellement. Les protestants se trompent lorsqu'ils soutiennent que si le corps de Jésus-Christ est présent, l'*eucharistie* ne peut plus en être la figure. C'est tout le contraire.

Ce ne sont donc pas les Pères qui raisonnent mal, c'est Beausobre et ceux qui pensent comme lui. Mais ce critique fait encore d'autres objections.

Pour prouver, dit-il, que Dieu n'est pas corporel, saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* 34, et saint Augustin, *L. contra Epist. fund.*, c. 6, soutiennent qu'un corps ne peut pas pénétrer un autre corps ; que deux parties ne peuvent être à la fois dans un même lieu, qui n'a que l'étendue d'une seule. Il faut cependant que cela se fasse, si Jésus-Christ est réellement dans l'*eucharistie.* De même saint Augustin, *Ÿ.* 20. *contra Faust.*, c. 11, soutient que Jésus-Christ, *selon la présence corporelle,* ne peut pas être tout à la fois sur la croix, dans

le soleil et dans la lune, comme le vouloient les manichéens. Or, suivant la croyance des catholiques, Jésus-Christ, *selon sa présence corporelle*, est tout à la fois dans une infinité de lieux. Les Peres ont prouvé, contre tous les phantasiastes, que si Jésus-Christ en a imposé aux sens, il a usé de magie, que si nous ne pouvions pas nous fier à nos sens, toute la religion chrétienne seroit renversée. *Saint Aug., contra Faust.*, l. 29, n. 2, etc. C'est encore l'argument que les protestants font aux transsubstantiateurs, qui croient que la substance du pain n'est plus dans l'*eucharistie*, quoique tous nos sens nous attestent qu'elle y est.

Réponse : Commençons par remarquer les contradictions bizarres de Beausobre, qui tantôt accuse les Peres de n'être presque jamais d'accord avec eux-mêmes, et tantôt suppose qu'ils ont toujours raisonné conséquemment; qui se récrie lorsque l'on attribue des erreurs aux hérétiques par voie de conséquence, et qui ne cesse d'en attribuer aux Peres par la même voie; qui a même voulu persuader que saint Grégoire de Nazianze, et saint Augustin, ont favorisé l'erreur de ceux qui admettoient un Dieu corporel. *Voyez* ESPRIT.

Mais il est aisé de les justifier sur tous les chefs. 1.° Il n'est pas vrai que dans l'*eucharistie* le corps de Jésus-Christ pénetre un autre corps, qu'il pénetre le pain, puisque le pain n'y est plus; cette objection n'est bonne que contre les impanateurs et les ubiquitaires. D'ailleurs les Peres ont pensé, d'après l'Evangile, que le corps de Jésus-Christ ressuscité pénétra la pierre de son tombeau, et les portes de la chambre dans laquelle ses disciples étoient rassemblés; ils ont cru qu'en naissant il étoit sorti du sein de la sainte Vierge, sans blesser sa virginité, et Beausobre le leur a reproché comme une absurdité. Ils ne sont cependant pas tombés en contradiction, lorsqu'ils ont soutenu qu'un corps ne peut pas *naturellement* pénétrer un autre corps, puisque, dans les cas dont nous venons de parler, c'étoit un miracle. Mais si un Dieu, corporel de sa nature, pénétroit tous les autres corps, comme l'entendoient les manichéens, ce ne seroit plus un miracle, ce seroit l'état constant de la nature.

2.° De même les manichéens ne prétendoient pas que Jésus-Christ avoit été tout à la fois sur la croix, dans le soleil et dans la lune *par miracle*, mais par la nature même des choses; au lieu que sa présence en plusieurs lieux par l'*eucharistie* est un miracle, et jamais les Peres n'en ont révoqué en doute la possibilité.

3.° Ils ont dit avec raison que si Jésus-Christ en a imposé aux sens, en faisant paroître un corps qu'il n'avoit pas, il a usé d'une espèce de magie, et a trompé tous ceux qui l'ont vu, puisqu'il ne les en a jamais avertis. Mais quant à sa présence dans l'*eucharistie*, il nous a suffisamment prévenus contre le témoignage des sens pour ce seul cas particulier, en nous assurant que le pain consacré est son propre corps. D'ailleurs nos sens ne peuvent nous attester dans l'*eucharistie* que la présence des qualités sensibles du pain et du vin, et elles y sont véritablement.

Les phantasiastes ne pouvoient alléguer la même réponse, parce que Jésus-Christ, loin de prémunir les hommes contre les apparences de sa chair, a dit au contraire à ses disciples après sa résurrection : « Touchez, et voyez qu'un esprit » n'a pas de la chair et des os, » comme vous voyez que j'en ai. » *Luc.*, c. 24, ℣. 39.

EUCHER (saint), évêque de

Lyon, mort vers l'an 450, fut lié d'amitié avec les plus saints personnages de son temps, et respecté pour ses talents aussi-bien que pour ses vertus. Il défendit avec zèle la doctrine de saint Augustin contre les semi-pélagiens. On n'a conservé de lui qu'un livre *de la vie solitaire*, un traité *du mépris du monde*, des explications de quelques endroits de l'Ecriture, des *Institutions*, en deux livres, sur le même sujet, et les *Actes des martyrs de la légion thébéenne*. Il avoit composé plusieurs autres ouvrages; ceux qui restent ont été mis dans la bibliothèque des Pères.

EUCHITES, anciens hérétiques, ainsi nommés du grec εὐχὴ, *priere*, parce qu'ils soutenoient que la prière seule suffisoit pour être sauvé. Ils abusoient de ces paroles de saint Paul, *I. Thess.*, c, 5, ℣. 17 : *Priez sans relâche;* ils bâtissoient dans les places publiques des oratoires, qu'ils nommoient *adoratoires ;* rejetoient, comme inutiles, les sacrements de baptême, d'ordre et de mariage.

Ces sectaires furent aussi nommés *massaliens*, mot tiré du syriaque, qui signifie la même chose que *euchites* et *enthousiastes*, à cause de leurs visions et de leurs folles imaginations. Ils furent condamnés au concile d'Ephèse, en 431.

Saint Cyrille d'Alexandrie, dans une de ses lettres, reprend vivement certains moines d'Egypte, qui, sous prétexte de prier continuellement, menoient une vie oisive, et négligeoient le travail. Les Orientaux estiment encore beaucoup aujourd'hui ces hommes d'oraison, et les élèvent souvent aux emplois les plus importants. *Voyez* MASSALIENS.

EUCOLOGE, livre de prières. Les Grecs nomment ainsi le livre qui renferme les prières, les bénédictions, les cérémonies dont ils se servent dans l'administration des sacrements et dans la liturgie ; c'est proprement leur rituel et leur pontifical.

Sous Urbain VIII, cet *eucologe* fut examiné à Rome par une congrégation de théologiens. Plusieurs, trop attachés aux opinions scolastiques, vouloient le condamner; ils y trouvoient des erreurs et des choses qui leur sembloient rendre nuls les sacrements. Luc Holsténius, Léon Allatius, le père Morin, mieux instruits, représentèrent que ces rites étoient plus anciens dans l'Eglise grecque que le schisme de Photius; qu'on ne pouvoit les condamner sans envelopper dans la censure l'ancienne Eglise orientale. Leur avis prévalut. Cet *eucologe* a été imprimé plusieurs fois à Venise, en grec, et il y en a des exemplaires manuscrits dans les bibliotheques. La meilleure édition est celle qu'en a donnée le père Goar, en grec et en latin, à Paris, avec des augmentations et d'excellentes notes.

EUDISTES, congrégation de prêtres destinés à diriger les séminaires, et à faire des missions : elle a eu pour instituteur Jean Eudes, prêtre de l'oratoire, en 1643; leur principal établissement est à Paris.

EUDOXIENS, secte d'ariens, qui avoit pour chef Eudoxe, patriarche d'Antioche, ensuite de Constantinople, où il soutint de tout son pouvoir cette hérésie, sous les règnes de Constance et de Valens. Les *eudoxiens* enseignoient, comme les *aétiens* et les *eunomiens*, que le Fils de Dieu avoit été créé de rien, qu'il avoit une volonté différente de celle de son Père.

EULOGIE. *Voy.* PAIN BÉNIT

EUNOMIENS, branche des

ariens, dont le chef étoit *Eunome*, évêque de Cysique. Sacré vers l'an 360, il fut chassé de son siége pour ses erreurs ; les ariens tenterent de le placer sur celui de Samosate ; il fut rétabli dans le sien par l'empereur Valens. Après la mort de celui-ci, *Eunome* fut exilé de nouveau, et mourut en Cappadoce.

Il soutenoit qu'il connoissoit Dieu aussi parfaitement que Dieu se connoît lui-même ; que le Fils de Dieu n'étoit pas véritablement Dieu, et ne s'étoit uni à l'humanité que par sa vertu et ses opérations ; que la foi seule peut sauver, malgré les plus grands crimes et même l'impénitence. Il rebaptisoit tous ceux qui avoient été baptisés au nom de la sainte Trinité ; il rejetoit la triple immersion du baptême, le culte des martyrs et l'honneur rendu aux reliques des saints. Les *eunomiens* furent aussi appelés *troglodytes*. *Voyez* ARIENS.

EUNOMIO — EUPSYCHIENS, branche des eunomiens, qui se séparèrent de leurs confrères au sujet de la connoissance ou de la science de Jésus-Christ. Ils soutinrent que ce divin Sauveur connoissoit le jour et l'heure du jugement dernier : vérité que les eunomiens ne vouloient pas admettre. Sozomène, liv. 7, ch. 17, appelle leur chef *Eulyche* et non pas *Eusyche*, comme fait Nicéphore, liv. 12, ch. 30.

EUNUQUE. Les différentes significations de ce terme ont donné lieu à de fausses critiques de quelques passages de l'Ecriture sainte. Favorin, qui a fait un dictionnaire grec au second siècle de notre ère, observe que le mot εὐνοῦχος est formé de εὐνὴν ἔχειν, *garder le lit*, ou l'intérieur d'un appartement ; c'étoit dans l'origine le titre de tous les officiers de la chambre du roi. Dans la suite des temps, la corruption des mœurs qui se glissa chez les Orientaux, la pluralité des femmes, et la jalousie des maris, poussèrent les grands à faire mutiler des hommes pour le service intérieur de leur palais ; alors le terme d'*eunuque* change de signification. Nous voyons, dans le livre de la Genèse, que le maître de la milice, le panetier et l'échanson du roi d'Egypte sont nommés *eunuques* ou *saris* de Pharaon ; cependant le premier étoit marié, preuve qu'il n'étoit point question là des *eunuques* de la seconde espèce. De même, lorsqu'il est parlé dans l'Ecriture des *eunuques* des rois de Juda, *I. Reg.*, cap. 8, ℣. 15, etc., on ne peut pas prouver que c'étoient des hommes mutilés. Moïse avoit noté d'infamie ces derniers, *Deut.*, c. 23, ℣. 1 ; il ne les nomme point *saris* mais *phtsouah* ; et comme les Juifs en avoient une espèce d'horreur, il n'est pas probable qu'ils aient jamais eu la cruauté d'en faire.

On ne sait pas même si les *eunuques* de la cour d'Assyrie, dont il est fait mention dans le livre d'Esther et ailleurs, étoient des hommes privés de la virilité. La première fois qu'il est parlé des *saris* dans ce dernier sens, est dans Isaïe, c. 56, ℣. 3 et 4. On ne sait pas non plus si l'*eunuque* de la reine Candace, qui fut baptisé par saint Philippe, *Act.*, c. 8, ℣. 27, étoit de ce nombre.

Jésus-Christ a pris le terme d'*eunuque* dans un sens beaucoup plus favorable, lorsqu'il a dit qu'il y a des *eunuques* qui ont renoncé au mariage pour le royaume des cieux. *Voyez* CÉLIBAT.

EUNUQUES, hérétiques malfaiteurs, qui non-seulement se mutiloient eux-mêmes et ceux qui embrassoient leurs sentiments, mais encore tous ceux qui tomboient entre leurs mains. *V.* VALÉSIENS.

EUSEBE, évêque de Césarée en Palestine, mort l'an 338, étoit

partisan secret de l'arianisme; mais il a utilement servi l'Eglise par des ouvrages immortels. L'un est la *Préparation et la Démonstration évangéliques*, en deux volumes *in-folio*; le second est l'*Histoire ecclesiastique*, depuis Jésus-Christ jusqu'a l'an 324, auquel Constantin se trouva seul maître de l'empire; le troisieme est son livre *Contre Hiérocles*.

Dans les quinze livres de la *Préparation évangelique*, *Eusebe* s'attache a prouver l'absurdité du paganisme, la fausseté des opinions des philosophes, la vérité des dogmes enseignés dans l'Ecriture sainte; il rassemble les passages des auteurs profanes, qui ont rapport a ce livre divin, et qui peuvent servir à en confirmer l'histoire et la doctrine.

Des vingt livres de la *Démonstration évangélique*, il n'en reste que dix; *Eusèbe* y prouve la vérité et la divinité du christianisme par les prophéties de l'ancien Testament.

Son *Histoire ecclésiastique* est d'autant plus précieuse, qu'il avoit lu les auteurs originaux, les ouvrages des anciens Peres qui n'existent plus, il les cite avec exactitude, il en conserve les propres termes. L'edition qu'en avoit donnée M. de Valois, en grec et en latin, avec des notes savantes, a été imprimée à Cambridge en 1720, avec de nouvelles notes de divers auteurs. Cette histoire, jointe à celles de Socrate, de Sozomene, de Théodoret, d'Evagre, de Philostorge, de Théodore le lecteur, forment un recueil de trois volumes *in-folio*.

Eusebe est encore auteur d'une *Vie de Constantin*, d'une *Chronique*, d'un *Commentaire sur les psaumes et sur Isaïe*, et de quelques autres ouvrages qui ne subsistent plus.

Cave, dans son *Histoire des écrivains ecclésiastiques*, et dans une dissertation ajoutée à la fin, Henri de Valois, dans la notice qu'il a donnée de la vie et des écrits d'*Eusèbe*, placee a la tête de son *Histoire ecclésiastique*, ont fait ce qu'ils ont pu pour justifier ce savant évêque contre l'accusation d'arianisme. Le Clerc, au contraire, a travaille à la confirmer, dans une lettre que l'on a placée à la suite de son *Art critique*, t. 3. Le pere Alexandre a été de même avis. *Hist. eccl.: Nov. Test.*, sæc. 4, dissert. 17 D. de Montfaucon, dans l'edition du Commentaire d'*Eusèbe* sur les psaumes, et d'un ouvrage de Photius, n'en a pas jugé plus favorablement. D'autre part, Mosheim, dans son *Hist. eccles.*, *quatrième siecle*, 2 e partie, c. 2, § 9, réclame contre leur jugement. Tout ce que ces auteurs prouvent, dit-il, est qu'*Eusèbe* soutenoit qu'il y avoit une certaine disparité et une subordination entre les trois Personnes divines. Quand même ç'auroit été son opinion, il ne s'ensuivroit pas qu'il fût arien, à moins que l'on ne prenne ce mot dans un sens impropre et trop étendu. D. Ceillier, dans son *Histoire des auteurs ecclesiastiques*, penche aussi à justifier *Eusebe*, sinon de toute erreur, du moins de celle d'Arius.

En effet, l'on trouve dans ses écrits plusieurs passages qui prouvent la divinité du Fils de Dieu et sa consubstantialité avec le Pere; s'il y en a aussi d'autres qui paroissent établir le contraire, il faut en conclure qu'*Eusèbe* a voulu tenir une espece de milieu entre l'hérésie d'Arius et le dogme de la consubstantialité décidé dans le concile de Nicée, et qu'il étoit probablement dans la même opinion que les semi-ariens mitigés. *Voyez* SEMI-ARIENS.

Il y a eu deux autres évêques de même nom, qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci; *Eusebe* de Nicomédie, chef de l'une des factions de l'arianisme, dont nous

allons parler; et *Eusèbe* de Samosate, zélé défenseur de l'orthodoxie contre les ariens.

EUSÉBIENS. C'est un des noms que l'on donna aux ariens, à cause d'Eusebe de Nicomédie, l'un de leurs principaux chefs. Cet évêque, contre la defense des canons, passa successivement du siége de Béryte à celui de Nicomédie, et ensuite à celui de Constantinople; de tout temps il avoit été lié d'amitié et de sentiments avec Arius, et il y a lieu de penser que celui-ci étoit plutôt son disciple que son maître. Aussi Eusebe n'omit rien pour justifier Arius, pour le faire recevoir à la communion des autres évêques, pour faire adopter sa doctrine, et il prit hautement sa défense dans le concile de Nicée. Forcé de souscrire à la condamnation de l'hérésie, par la crainte d'être déposé, il n'y demeura pas moins attaché: il se déclara si hautement protecteur des ariens, que Constantin le relégua dans les Gaules, et fit mettre un autre évêque à sa place; mais trois ans après il le rappela, le rétablit dans son siége, et lui rendit sa confiance.

Eusebe eut assez de crédit pour faire recevoir Arius à la communion de l'Eglise dans un concile de Jérusalem; il fut le persécuteur de saint Athanase et de tous les évêques orthodoxes; il conserva son ascendant sur l'esprit de Constantin, qui dans ses derniers moments reçut le baptême de sa main. Sous le regne de Constance, qui se laissa séduire par les ariens, Eusebe devint encore plus puissant, et trouva le moyen de se placer sur le siége de Constantinople, en faisant déposer dans un conciliabule le saint homme Paul, qui en étoit le possesseur légitime. Enfin, après avoir cabalé dans plusieurs conciles, après avoir dressé trois ou quatre confessions de foi aussi captieuses les unes que les autres, il mourut, et laissa sa mémoire en exécration à toute l'Eglise. Tillemont, tome 6, *Hist. de l'arianisme.*

EUSTATHIENS, catholiques d'Antioche, attachés à saint Eustathe, leur évêque légitime, déposséde par les ariens, et qui refuserent d'en recevoir un autre; ils tinrent même des assemblées particulieres, et ne voulurent pas communiquer avec Paulin, que la faction arienne avoit substitué à saint Eustathe, vers l'an 330

Vingt ans après, Léontius de Phrygie, surnommé l'*eunuque*, aussi arien et successeur de Paulin, souhaita que les *eustathiens* fissent le service dans son Eglise; ils y consentirent. Ils instituerent à cette occasion la psalmodie à deux chœurs, et la doxologie *Gloire au Pere, au Fils et au Saint Esprit*, etc., à la fin des psaumes, comme une profession de foi contre l'arianisme.

Cependant plusieurs catholiques furent scandalisés de cette conduite, se séparerent, tinrent des assemblées particulières, et formerent ainsi le schisme d'Antioche; mais ils se réunirent sous saint Flavien l'an 381, et sous Alexandre, l'un de ses successeurs, en 482; Théodoret a rapporté les circonstances de cette reunion.

EUSTATHIENS, héretiques du quatrieme siecle, sectateurs d'un moine nommé *Eustathe*, follement entêté de son état, et qui condamnoit tous les autres états de la vie Socrate, Sozomène et M. de Fleury le confondent avec Eustathe, évêque de Sebaste; mais il n'est pas certain que ce soit le même.

Dans le concile de Gangres en Paphlagonie, tenu entre l'an 325 et l'an 341, Eustathe et ses sectateurs sont accusés, 1.° de condamner le mariage et de separer les femmes d'avec leurs maris; 2.° de

quitter les assemblées publiques de l'Eglise pour en tenir de particulières ; 3.° de se réserver à eux seuls les oblations ; 4.° de séparer les serviteurs d'avec leurs maîtres, et les enfants d'avec leurs parents, sous prétexte de leur faire mener une vie plus austère; 5.° de permettre aux femmes de s'habiller en hommes; 6.° de mépriser les jeûnes de l'Eglise et d'en pratiquer d'autres à leur fantaisie, même le jour de dimanche; 7.° de défendre en tout temps l'usage de la viande; 8.° de rejeter les oblations des prêtres mariés; 9.° de blâmer les chapelles bâties à l'honneur des martyrs, leurs tombeaux, les assemblées pieuses qu'y tenoient les fidèles; 10.° de soutenir qu'on ne peut être sauvé sans renoncer à tous ses biens. Le concile fit, contre toutes ces erreurs et tous ces abus, vingt canons qui ont été insérés dans le recueil des canons de l'Eglise universelle. *Dupin, quatrième siècle*, t. 9, pag. 85, etc., *Fleury*, t. 4, l. 17, tit. 35.

EUTHANASIE, mort heureuse de ceux qui passent sans douleur, sans crainte et sans regret, de cette vie à l'autre, ou qui meurent en état de grâce.

EUTYCHIENS, hérétiques du cinquième siècle, sectateurs d'*Eutychès*, abbé d'un monastère de Constantinople, qui n'admettoit qu'une seule nature en Jésus-Christ. L'aversion de ce moine pour le nestorianisme le précipita dans l'excès opposé; dans la crainte d'admettre deux personnes en Jésus-Christ, il ne voulut y admettre qu'une seule nature composée de la divinité et de l'humanité. On croit qu'il tomba dans cette erreur en prenant de travers quelques passages de saint Cyrille d'Alexandrie.

Il soutint d'abord que le Verbe, en descendant du ciel, étoit revêtu d'un corps qui n'avoit fait que passer par celui de la sainte Vierge comme par un canal; erreur qui approchoit de celle d'Apollinaire. Eutychès la rétracta dans un synode de Constantinople; mais il ne voulut pas convenir que le corps de Jésus-Christ fût de même substance que les nôtres; il n'attribuoit par conséquent au Fils de Dieu qu'un corps fantastique, comme les valentiniens et les marcionites; il fut condamné, l'an 448, par le patriarche Flavien. Très-inconstant dans ses opinions, il semble quelquefois admettre en Jésus-Christ deux natures, même avant l'incarnation, et supposer que l'âme de Jésus-Christ avoit été unie à la Divinité avant de s'incarner; mais il refusa toujours d'y reconnoître deux natures après l'incarnation; il prétendit que la nature humaine avoit été comme absorbée par la Divinité, de même qu'une goutte de miel, tombée dans la mer, ne périroit pas, mais seroit engloutie. C'est ce qui a fait donner à ses partisans le nom de *monophysites*, défenseur d'une seule nature.

Malgré sa condamnation, Eutychès trouva des défenseurs. Soutenu du crédit de Chrysaphe, premier ennuque du palais impérial, de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, son ami, d'un archimandrite syrien, nommé Barsumas, il fit convoquer en 449 un concile à Ephèse, qui n'est connu dans l'histoire que sous le nom de *brigandage*, à cause des violences et du désordre qui y régnerent; Eutychès y fut absous : le patriarche Flavien, qui l'avoit condamné à Constantinople, y fut tellement maltraité, que peu de temps après il mourut de ses blessures. Mais la doctrine d'Eutyches fut examinée et condamnée de nouveau l'an 451, au concile de Chalcédoine, composé de cinq à six cents évêques. Les légats du pape saint Léon y soutinrent

que ce n'étoit pas assez de définir qu'il y a deux natures en Jésus-Christ ; ils firent ajouter, *sans être changées, confondues ni divisées.*

Cette décision solennelle n'arrêta pas les progrès de l'eutychianisme. Quelques évêques égyptiens, qui l'avoient assisté, publièrent à leur retour que saint Cyrille y avoit été condamné et Nestorius absous ; il en résulta du désordre. Plusieurs, par attachement à la doctrine de saint Cyrille, refusèrent de se soumettre aux décrets du concile de Chalcédoine, faussement persuadés que ces décrets y étoient opposés.

Les moines de la Palestine, attachés à Eutychès, leur confrère, soutinrent que sa doctrine étoit orthodoxe, rendirent odieux, par des impostures, le concile de Chalcédoine. Dioscore, homme ambitieux et violent, souleva toute l'Egypte ; le peuple d'Alexandrie, toujours séditieux, se révolta, il fallut des troupes pour faire cesser le désordre. Parmi les empereurs, qui se succédèrent rapidement, les uns furent favorables aux *eutychiens*, les autres s'attachèrent à les réprimer, et soutinrent les orthodoxes ; l'empire fut en proie aux disputes, aux animosités, aux violences réciproques. Nous en verrons ci-après les suites ; mais il faut examiner auparavant l'*eutychianisme* en lui-même.

La Croze, Basnage et d'autres protestants, toujours portés à justifier tous les hérétiques, à condamner les Pères et les conciles, se sont efforcés de persuader que le nestorianisme et l'eutychianisme, si opposés en apparence, n'étoient des hérésies que de nom ; que les partisans de l'une et de l'autre, non plus que les orthodoxes, ne s'entendoient pas ; que le concile de Chalcédoine et ses adhérents avoient troublé l'univers pour une dispute de mots. Ce reproche est-il bien fondé ?

1.° S'il étoit vrai, comme le vouloit Nestorius, qu'il faut admettre deux personnes en Jésus-Christ, il n'y a plus d'union substantielle entre la nature divine et la nature humaine ; on ne peut plus dire avec saint Jean, que le Verbe s'est fait chair, que Jésus-Christ est vrai Dieu, que le Fils de Dieu a souffert pour nous, est mort, nous a rachetés, etc. *Voyez* NESTORIANISME.

Si, au contraire, il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ, comme le soutenoit Eutychès, si la nature humaine est absorbée en lui par la Divinité et ne subsiste plus, Jésus-Christ n'est pas vrai homme, il a eu tort de se nommer *Fils de l'homme ;* la Divinité seule subsistante en lui n'a pu ni souffrir, ni mourir, ni satisfaire pour nous ; tout cela ne s'est fait qu'en apparence, comme le prétendoient les hérétiques du second siècle.

Ces deux hérésies anéantissent donc, chacune à sa manière, le mystère de l'incarnation et de la rédemption du monde. Les Pères et le concile de Chalcédoine ont donc eu raison de dire anathème à Nestorius et à Eutychès, de décider qu'il y a dans Jésus-Christ une seule personne, qui est le Verbe, et deux natures, sans être changées, confondues, ni divisées

Si les critiques dont nous parlons avoient été bons théologiens et non simples littérateurs, s'ils avoient pris la peine de lire les Pères qui ont réfuté Nestorius et Eutychès, ils auroient senti que ce n'étoit point la une dispute de mots, mais une erreur grossière de part et d'autre, dont chacune entraînoit les conséquences les plus contraires à la foi, et qu'il étoit absolument nécessaire de proscrire.

2.° Que les partisans d'Eutychès ne se soient pas entendus, cela n'est que trop prouvé par les divisions et les schismes qui se sont formés par-

mi eux. De quel droit se sont-ils donc élevés contre la décision du concile de Chalcédoine, qui étoit la voix de l'Eglise universelle, de l'Orient et de l'Occident réunis ? Furieux au seul nom de Nestorius, ils n'ont jamais voulu comprendre qu'il y avoit un milieu entre sa doctrine et celle d'Eutychès ; que le concile avoit saisi ce milieu en condamnant l'une et l'autre, et en décidant qu'il y a en Jésus-Christ deux natures et une seule personne.

Quand ils auroient eu raison pour le fond, l'on ne pourroit encore excuser ni les fureurs de Dioscore, ni le brigandage d'Ephese, ni la sédition des moines de la Palestine, ni le soulèvement de l'Egypte. On blâme aujourd'hui les empereurs d'avoir employé la violence pour les réprimer ; mais ils y étoient forcés, ils ne s'obstinoient à faire recevoir le concile de Chalcédoine, que pour arrêter les progrès du fanatisme des *eutychiens*.

3.° Les *eutychiens* prétendoient soutenir la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie, approuvée et adoptée par le concile général d'Ephèse en 431, et, si nous en croyons les critiques protestants, saint Cyrille avoit parlé à peu près comme Eutychès. Ils se trompent. Autre chose étoit de dire, comme saint Cyrille, saint Athanase et d'autres, qu'il y a en Jésus-Christ une nature du Verbe incarnée, *una natura Verbi incarnata*, et autre chose de soutenir, comme Eutychès, qu'il y a une seule nature du Verbe incarné, *una tantùm natura Verbi incarnati*. Dans la première de ces propositions, le mot *nature* est évidemment pris pour la personne du Verbe ; puisqu'enfin ce n'est point la nature divine abstraite de la personne qui s'est incarnée, mais la nature subsistante par la personne. Dans la seconde le mot *nature* est pris dans le sens abstrait ; elle exprime que le Verbe incarné n'a plus qu'une seule nature, qui est la nature divine, parce que la nature humaine en Jésus-Christ est absorbée par la Divinité. Le sens de l'une de ces propositions est donc très-différent de l'autre ; si les *eutychiens* ne l'ont pas senti, ils ont mal raisonné : s'ils l'ont compris, ils devoient se soumettre à la décision du concile de Chalcédoine.

4.° Une simple dispute de mots n'auroit pas fait tant de bruit ; de part et d'autre il se seroit trouvé quelqu'un qui auroit démêlé les équivoques ; un simple mal-entendu n'auroit pas causé un schisme de douze cents ans, et qui subsiste encore. Nous verrons que les jacobites, qui y persévèrent aujourd'hui, n'hésitent point de dire anathème à Eutychès, et de convenir qu'il a confondu les deux natures en Jésus-Christ.

Il est clair que la principale cause de tout le mal fut le caractère ambitieux, hautain, fougueux de Dioscore ; furieux d'avoir été condamné et déposé dans le concile de Chalcédoine, il osa prononcer un anathème contre ce concile et contre le pape saint Léon, dont la doctrine y avoit été suivie comme règle de foi. Les protestants, qui affectent de comparer Dioscore à saint Cyrille, son prédécesseur, qui disent que le premier ne fit qu'imiter, contre saint Flavien, la conduite que saint Cyrille avoit tenue contre Nestorius vingt ans auparavant, sont évidemment injustes. Dans le concile général d'Ephèse, en 431, l'autorité impériale, la force, les soldats, tenoient pour Nestorius ; dans le conciliabule de 449, la violence fut du côté de Dioscore et de son parti. Il n'avoit que trop mérité sa déposition et l'exil dans lequel il mourut en 458.

L'empereur Zénon s'étant laissé séduire par les *eutychiens*, les trois principaux siéges de l'Orient se trouvèrent occupés, en 482, par

trois partisans de cette secte; celui d'Alexandrie, par Pierre Mongus; celui d'Antioche, par Pierre le Foulon; et celui de Constantinople, par Acace. Aucun de ces trois hommes ne suivoit exactement l'opinion d'Eutychès, du moins ils ne s'exprimoient pas comme lui. Ils ne soutenoient pas qu'en Jésus-Christ la nature divine avoit absorbé la nature humaine, ni que ces deux natures étoient confondues; ils disoient qu'en lui la nature divine et la nature humaine étoient si intimément unies, qu'elles ne formoient qu'une nature, et cela sans changement, sans confusion et sans mélange des deux; qu'ainsi il n'y avoit en lui qu'une nature, mais qu'elle étoit double et composée. Doctrine inintelligible et contradictoire, qui a cependant été adoptée par la foule des *eutychiens;* dès lors ils prirent le nom de *monophysites,* firent également profession de rejeter la doctrine d'Eutychès et celle du concile de Chalcédoine.

Pierre le Foulon, pour répandre l'erreur dans tout le patriarcat d'Antioche, fit changer le *trisagion* qui se chantoit dans toutes les églises; à ces mots : *Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel,* il fit ajouter, *qui avez souffert pour nous,* ayez pitié de nous. Comme cette formule sembloit enseigner que les trois Personnes divines ont souffert pour nous, elle fut constamment rejetée par les Occidentaux, et l'on appela ceux qui l'adoptèrent *théopaschites*; gens qui croient que la Divinité a souffert.

Dans cette même année 482, l'empereur Zénon, sollicité par Acace, patriarche de Constantinople, et, sous prétexte de concilier tous les partis, publia un décret d'union, nommé *énotique*, ἑνωτίκον, adressé aux évêques, aux clercs, aux moines et aux peuples de l'Egypte et de la Libye. Il y faisoit profession de recevoir le symbole de foi dressé à Nicée, et renouvelé à Constantinople, et rejetoit tout autre symbole; il souscrivoit à la condamnation de Nestorius, à celle d'Eutychès, et aux douze articles de la dotrine de saint Cyrille. Après avoir exposé ce que l'on doit croire touchant le Fils de Dieu incarné, sans parler d'une ni de deux natures, il ajoutoit : « Nous disons anathème à quiconque pense ou a pensé » autrement, soit à présent, soit » *à Chalcédoine*, soit dans quelque » autre concile que ce soit. » Ce décret fut accepté par Pierre Mongus et par Pierre le Foulon: mais comme il donnoit à entendre que le concile de Chalcédoine étoit digne d'anathème, ce même décret fut rejeté par tous les catholiques, et condamné par le pape Félix III, en 483.

Mosheim a blâmé cette fermeté avec aigreur; il dit que ce décret fut approuvé par tous ceux qui se piquoient de candeur et de modération; mais que des fanatiques fougueux et opiniâtres s'opposèrent à ces mesures pacifiques. *Hist. ecclés.*, 5.e siècle, 2.e part., c. 5, § 19. Mais ce n'est pas en taisant la vérité que l'on étouffe l'erreur. Plusieurs monophysites même désapprouvèrent la conduite de Pierre Mongus, et se séparèrent de sa communion; ils furent nommés *acéphales*, ou sans chef; bientôt ils eurent pour protecteur l'empereur Anastase, qui pensoit comme eux, et qui plaça sur le siége d'Antioche un moine nommé Sévérus, duquel ils prirent le nom de *sévériens*. Justin, successeur d'Anastase, en 518, fut catholique; il fit son possible pour éteindre toute la secte des monophysites, mais ce parti reprit de nouvelles forces quelques années après.

Un petit nombre d'évêques qui y étoient encore attaché, mirent sur le siége d'Edesse un moine

nommé Jacob ou Jacques, et surnommé Baradæus ou Zanzale, homme ignorant, mais actif et zélé pour sa secte. Il parcourut l'Orient, il réunit les diverses factions d'eutychianisme, et ranima leur courage; il établit partout des évêques et des prêtres, de sorte que sur la fin du sixieme siecle cette hérésie se trouva retablie dans la Syrie, dans la Mésopotamie, l'Arménie, l'Egypte, la Nubie et l'Ethiopie. Un certain Theodose, évêque d'Alexandrie, y avoit travaillé de son côté. Depuis cette époque, les monophysites ont regardé Jacques Zanzale comme leur second fondateur, et c'est de lui qu'ils ont pris le nom de *jacobites;* protégés d'abord par les Perses, ennemis des empereurs de Constantinople, ensuite par les mahometans, ils se remirent en possession des églises, et ils s'y sont conservés jusques aujourd'hui. Nous verrons quel est leur état actuel, au mot JACOBITES.

Avant cette espece de renaissance, ils avoient été divisés en dix ou douze factions; vers l'an 520, Julien, évêque d'Halicarnasse, et Caïanus, évêque d'Alexandrie, enseignerent qu'au moment de la conception du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge Marie, la nature divine s'insinua tellement dans le corps de Jésus-Christ, qu'il changea de nature, devint incorruptible; les partisans de cette opinion furent nommés *caïanistes, incorrupticoles, aphtartodocetes*, *phantasiastes*, etc. Sévere d'Antioche et Damianus prétendirent que le corps de Jésus-Christ, avant sa résurrection, étoit corruptible; ils eurent aussi des sectateurs que l'on nomma *sévériens, damianites, phartolâtres, corrupticoles.* Quelques-uns de ceux-ci enseignerent que toutes choses étoient connues à la nature divine de Jesus-Christ, mais que plusieurs choses étoient cachées à sa nature humaine; ils furent appelés *agnoëtes.*

C'est encore parmi les monophysites que se forma la secte des *tritheïstes.* Jean Acusnage, philosophe syrien, et Jean Philoponus, autre philosophe et grammairien d'Alexandrie, imaginerent dans la Divinité trois substances ou Personnes parfaitement égales, mais qui n'avoient pas une essence commune; c'étoit admettre trois dieux. Les *philoponistes* furent en dispute avec les *cononistes*, disciples de Conon, évêque de Tarse, touchant la nature des corps après la résurrection future, etc. On ne connoît aucune hérésie qui ait formé autant de divisions que celle d'Eutyches.

Le savant Assémani, dans sa *Bibliothèque orientale*, tome 2, en a donné une histoire plus exacte que tous ceux qui l'avoient précédé, et un catalogue raisonné des auteurs jacobites ou monophysites.

Mosheim, toujours protecteur des hérétiques, nous fait remarquer que le zèle imprudent et la violence avec laquelle les Grecs défendirent la vérité, ont fait triompher les monophysites, et leur ont procuré un établissement solide, *Hist. eccl.*, 6.e siecle, 2.e partie, c. 5, § 7. Falloit-il donc laisser anéantir la foi du mystère de l'incarnation, qui est la base du christianisme, de peur d'augmenter l'opiniâtreté des monophysites? Les empereurs grecs ne pouvoient pas les empêcher de s'établir dans la Perse, ni dans l'Ethiopie, où ils n'avoient aucune autorité. D'ailleurs, qu'ont gagné ces sectaires à préférer la domination des mahométans à celle des empereurs grecs? Ils sont tombés dans une espece d'esclavage, dans une ignorance grossiere, dans un état de mépris et d'opprobre; et cette secte, autrefois si étendue, diminue tous les jours, au grand regret des protestants, par les travaux des missionnaires catholiques, *Voyez* JACOBITES.

EUTYCHIENS, est encore le nom

d'une autre secte d'hérétiques, qui étoient une branche des ariens eunomiens, et de laquelle nous avons parlé sous le nom d'EUNOMIO-EUPSYCHIENS.

ÉVANGÉLISTE, nom donné aux quatre disciples que Dieu a choisis et inspirés pour écrire l'Evangile, ou l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ : ce sont saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Saint Matthieu et saint Jean étoient apôtres, saint Marc et saint Luc étoient disciples; on ne sait pas positivement si ces deux derniers ont été du nombre des soixante-douze disciples qui suivoient Jésus-Christ, et s'ils l'ont entendu prêcher lui-même, ou s'ils ont été seulement instruits par les apôtres.

Dans l'Eglise primitive, on donnoit aussi le nom d'*évangélistes* à ceux qui alloient prêcher l'Evangile de côté et d'autre, sans être attachés à aucune Eglise particulière. Quelques interprètes pensent que c'est dans ce sens que le diacre saint Philippe est appelé *évangéliste*, *Act.*, c. 21, ℣. 8; et que saint Paul recommande à Timothée de remplir les fonctions d'*évangéliste*, *I. Tim.*, chap. 4, ℣. 5. Le même apôtre, dans son Epître aux Ephésiens, chap. 4, ℣. 21, met les *évangélistes* après les apôtres et les prophètes.

Plusieurs incrédules ont fait tous leurs efforts pour prouver que les *évangélistes* ne s'accordent point dans l'histoire qu'ils font des actions de Jésus-Christ; que, sur plusieurs faits, ou plusieurs circonstances, ils sont en contradiction. Pour y réussir, ces critiques ont fait usage d'une méthode que l'on rougiroit d'employer pour attaquer une histoire profane. Lorsque saint Matthieu, par exemple, rapporte un fait ou une circonstance de laquelle les autres *évangélistes* ne parlent pas, on dit qu'ils sont en contradiction avec lui. Mais en quel sens un auteur qui se tait contredit-il celui qui parle? L'omission d'un fait en prouve-t-elle la fausseté? Si cela étoit, de toutes les histoires qui ont été faites par divers auteurs, il n'y en auroit pas une seule qui ne fût remplie de contradiction. Quand on veut prendre la peine de consulter une *concorde* ou *harmonie* des Evangiles, on voit que les quatre textes rapprochés s'éclaircissent l'un l'autre, forment une histoire exacte et suivie.

Si l'on comparoit ce que Suétone, Florus, Plutarque, Dion-Cassius, ont écrit sur le règne d'Auguste, on y trouveroit bien plus de différence et de contradictions apparentes qu'il n'y en a entre nos quatre *évangélistes*.

Il paroît que chacun des *évangélistes* a eu un dessein particulier et analogue aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit. Celui de saint Matthieu étoit de prouver aux Juifs que Jésus-Christ est véritablement le Messie : conséquemment il montre, par sa généalogie, qu'il est né du sang de David et d'Abraham. Il cite aux Juifs les prophéties selon le sens qu'y donnoient leurs docteurs, et en tire ainsi un argument personnel. Saint Marc semble n'avoir eu d'autre intention que de faire une histoire abrégée des actions et des discours de Jésus-Christ, pour en instruire, du moins en gros, les fidèles. Saint Luc s'est proposé de rendre cette histoire plus détaillée, de rassembler tout ce qu'il avoit appris des témoins oculaires, de suppléer à tout ce qui avoit été omis dans les deux Evangiles précédents. Saint Jean a eu principalement en vue de réfuter les hérésies qui commençoient à éclore sur la divinité de Jésus-Christ, et sur la réalité de sa chair : c'est encore le sujet de ses

lettres. Conséquemment il rapporte plus exactement que les autres les discours dans lesquels Jésus-Christ parle de sa personne et de son union avec son Père. Mais aucun des quatre n'a eu le dessein de tout rapporter, et de ne rien omettre : saint Jean témoigne assez le contraire à la fin de son Evangile.

Ainsi, sans qu'il y ait eu entre eux un concert prémédité, chacun d'eux dirige son ton et sa manière au but qu'il se propose ; en les confrontant, l'on aperçoit pourquoi l'un omet une chose que l'autre rapporte ; on voit surtout qu'aucun des quatre n'a eu peur d'être contredit sur les faits qu'il raconte, parce qu'ils étoient fondés sur la notoriété publique.

Dans les articles suivants, nous verrons en quel temps chacun des *évangélistes* a écrit, et nous ferons quelques observations sur leur caractère personnel.

ÉVANGILE, du grec εὐαγγέλιον, *heureuse nouvelle :* c'est le nom que l'on donne, dans le sens propre, à l'histoire des actions et de la prédication de Jésus-Christ ; et dans un sens plus étendu à tous les livres du nouveau Testament, parce que ces livres nous annoncent l'*heureuse nouvelle* du salut des hommes, et de leur rédemption par Jésus-Christ. L'*Evangile* peut être considéré comme un livre dont il faut savoir l'origine, comme une histoire dont il est bon d'examiner la vérité, comme une doctrine dont on doit peser les conséquences : nous allons le considérer sous ces trois rapports.

ÉVANGILE, livre. Les sociétés chrétiennes, quoique divisées sur plusieurs points de croyance, reçoivent quatre *Evangiles* comme authentiques et canoniques, savoir : ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean.

Celui de saint Matthieu fut écrit l'an 36 (d'autres disent 41) de l'ère chrétienne, par conséquent trois ans ou huit ans après l'ascension de Jésus-Christ, dans un temps où la mémoire des faits étoit toute récente : il fut composé dans la Palestine, peut-être à Jérusalem, en hébreu ou syriaque, langue vulgaire du pays, par conséquent pour les Juifs ; soit pour confirmer dans la foi ceux qui étoient déjà convertis, soit pour y amener ceux qui ne l'étoient pas encore. Le texte original fut traduit en grec de très-bonne heure, et la version latine n'est guères moins ancienne : on ignore qui furent les auteurs de l'un et de l'autre. L'hébreu subsistoit encore du temps de saint Epiphane et de saint Jerôme ; quelques auteurs ont cru qu'il avoit été conservé par les Syriens ; mais en comparant le syriaque qui existe aujourd'hui avec le grec, on voit que le premier n'est qu'une traduction du second, comme Mill l'a prouvé. *Prolég.*, p 1237 et suiv.

Plusieurs critiques ont pensé que saint Marc avoit écrit son *Evangile* en latin ; parce qu'il le fit à Rome, sous les yeux et selon les instructions de saint Pierre, vers l'an 44 ou 45 de Jésus-Christ. Mais il est plus probable qu'il l'écrivit en grec, langue alors très-familière aux Romains : c'est le sentiment de saint Jérôme et de saint Augustin. La dispute seroit terminée, si les cahiers de cet *Evangile*, que l'on conserve à Prague, et ce même *Evangile* entier, que l'on garde à Venise, en latin, étoient l'original même écrit de la main de saint Marc. Mais ce n'est qu'en 1355 que l'empereur Charles IV ayant trouvé dans les archives d'Aquilée un prétendu *autographe* de saint Marc, en sept cahiers, en détacha deux qu'il envoya à Prague. Celui de Venise n'y est conservé que depuis l'an 1420.

Saint Luc, né à Antioche, et converti par saint Paul, écrivoit en grec, langue aussi commune dans cette ville que le syriaque; ce fut vers l'an 53 ou 55 de l'ère chrétienne. Son style est plus pur que celui des autres évangélistes; mais il a encore conservé des tours de phrases qui tiennent du syriaque. Comme il fut attaché à saint Paul, et le suivit dans ses voyages, quelques auteurs ont cru que saint Paul lui-même avoit fait cet *Evangile;* d'autres ont pensé que saint Pierre y avoit présidé : ce sont de simples conjectures.

On pense communément que saint Jean composa son *Evangile* après son retour de l'île de Pathmos, vers l'an 96 ou 98 de Jésus-Christ, la première année de Trajan, 65 ans après l'ascension du Sauveur, saint Jean étant alors âgé d'environ 95 ans : il le fit pour l'opposer aux hérésies naissantes de Cérinthe, d'Ebion et d'autres, dont les uns nioient la divinité de Jésus-Christ, les autres la réalité de sa chair. L'original grec, ou l'*autographe* de saint Jean, étoit encore conservé à Ephèse au septième siècle, ou du moins au quatrième, selon le récit de Pierre d'Alexandrie. Il fut traduit en syriaque, et la version latine remonte à la plus haute antiquité.

Ces quatre *Evangiles* sont authentiques : ils ont été véritablement écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. Nous le prouvons : (N.e XV, p. XXXIX.)

1.° Par la comparaison de ces ouvrages entre eux, et avec les autres écrits du nouveau Testament. L'auteur des Actes des apôtres a été certainement compagnon des voyages de saint Paul; il se donne pour tel, et on le voit par l'exactitude avec laquelle il les raconte; saint Paul, dans ses lettres, lui donne le nom de *Luc*. Or, en commençant les Actes, saint Luc dit qu'il a déjà écrit l'histoire de ce que Jésus-Christ a fait et enseigné; et en commençant son *Evangile*, il dit que d'autres ont écrit avant lui. Il est donc certain que les trois premiers *Evangiles*, aussi-bien que les Actes, ont été écrits avant la mort des apôtres, et avant la ruine de Jérusalem, l'an 70. Les dates, les faits, les circonstances, les personnages, tout se tient et se confirme. L'*autographe* de saint Jean, conservé au moins pendant trois cents ans dans l'Eglise qu'il avoit fondée, et dans laquelle il est mort, n'a pu laisser aucun doute sur son authenticité.

2.° Par le ton, la manière, le style de ces quatre histoires; il n'y a que des témoins oculaires, ou des hommes immédiatement instruits par ces témoins, qui aient pu écrire dans un aussi grand détail les actions et les discours du Sauveur, rendre sa doctrine d'une manière aussi fidèle et aussi conforme à ce qui est rapporté dans les lettres de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean. Ce sont évidemment quatre écrivains juifs. L'uniformité des faits, malgré la variété de la narration, prouve qu'ils ont été instruits à la source.

3.° Par l'usage constant dans lequel ont été les sociétés chrétiennes, dès l'origine, de lire dans leurs assemblées les *Evangiles*. Saint Justin, qui a écrit cinquante ou soixante ans après saint Jean, atteste cet usage, *Apol. I*, n.os 66 et 67. Saint Ignace, plus ancien, en parle, *ad Philad.*, n.° 5, et il subsiste encore dans l'Eglise. Ces sociétés différentes ont-elles pu conspirer à recevoir, comme écrits des apôtres, des livres qui n'en étoient pas?

4.° Au troisième siècle, Tertullien dépose de la fidélité des Eglises, fondées par les apôtres, à conserver les écrits qu'elles en avoient reçus; c'est par leur témoignage qu'il

prouve l'authenticité de tous les livres du nouveau Testament. *Contra Marc.*, l. 4, c. 5. Avant lui, saint Irénée avoit fait la même chose. *Contra Hær.*, l. 3, c. 8. Aussi Eusebe atteste, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 25, que jamais l'on n'a douté de l'authenticité de nos quatre *Evangiles*.

5.° Les Pères apostoliques, qui ont véçu avec les apôtres ou immédiatement après ; saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace, saint Polycarpe, Hermas, auteur du *Pasteur*, ont cité dans leurs ecrits près de quarante passages tirés de nos *Evangiles*. C'est sur ces citations, jointes au témoignage des Eglises, qu'Origène, Eusebe, saint Jerôme, les conciles de Nicée, de Carthage, de Laodicée, se sont fondés pour discerner les livres authentiques d'avec les pieces apocryphes.

6.° Les hérétiques du premier et du second siecle, Cérinthe, Carpocrate, Valentin, Marcion, les ébionites, les gnostiques, assez téméraires pour contredire la doctrine des *Evangiles*, n'ont cependant pas osé en attaquer l'authenticité, nier que ces ecrits fussent des apôtres mêmes : ainsi l'attestent saint Irénée, l. 3, c. 11, n.° 7, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Eusebe, etc. Il falloit donc que cette authenticité fût invinciblement établie et hors de tout soupçon.

L'on comprend que ce n'est pas ici le lieu de donner à toutes ces preuves le développement nécessaire.

Aucun des incrédules modernes, qui ont écrit contre l'authenticité des *Evangiles*, ne paroît les avoir connues, du moins aucun ne s'est donné la peine de les réfuter.

Quelques-uns ont écrit au hasard que ces livres n'ont paru qu'après la ruine de Jérusalem, lorsqu'il n'y avoit plus de témoins oculaires de la vérité ou de la fausseté des faits, et que l'on ne pouvoit plus les vérifier; tantôt ils ont dit que les *Evangiles* n'ont été connus que sous Trajan, tantôt qu'ils n'ont vu le jour que sous Dioclétien.

Outre les preuves que nous venons déjà de donner du contraire, il y a d'autres remarques à faire. 1.° Suivant le témoignage de toute l'antiquité, saint Matthieu a écrit en hébreu : or, après la ruine de Jérusalem, les Juifs, bannis de la Palestine et dispersés, ont été forcés d'apprendre le grec ; il n'auroit plus servi à rien d'écrire un *Evangile* en hebreu : c'est pour cela même que celui dont nous parlons fut promptement traduit. 2.° Les mêmes témoignages attestent que saint Marc a écrit sous les yeux de saint Pierre : or cet apôtre a été mis à mort trois ans avant la ruine de Jérusalem. 3.° Saint Luc a certainement composé les *Actes des Apôtres* avant cette époque, puisqu'il finit son histoire à la seconde année de l'emprisonnement de saint Paul à Rome ; il ne fait aucune mention ni du martyre de saint Pierre et de saint Paul, ni de la ruine de Jérusalem. Or, nous venons de remarquer qu'en commençant les Actes, saint Luc déclare qu'il a déja écrit son *Evangile*. Il faut d'ailleurs qu'il ait été témoin oculaire des actions de saint Paul, pour les décrire dans un aussi grand detail. 4.° Saint Jean est évidemment le seul qui ait écrit postérieurement au sac de la Judée ; c'est pour cela qu'il n'a pas fait mention de la prédiction que Jésus-Christ en avoit fait ; il ne vouloit pas qu'on l'accusât d'avoir supposé une prédiction après l'événement. 5.° Les Juifs, chassés de la Judée se retirerent les uns en Egypte, les autres en Syrie, dans la Grece et en Italie ; ils virent les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, d'Ephèse, de Corinthe, de Rome, etc., déja établies, et l'on y publioit hautement les faits évangéliques. Voilà

autant de témoins qui pouvoient les contredire, s'ils avoient été faux. 6.° Eusebe, *Hist.*, l. 3, c. 24, nous apprend que, suivant la tradition établie parmi les fideles, saint Jean, avant d'écrire son *Evangile*, avoit vu ceux de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, et qu'il en avoit confirmé la vérité par son témoignage. L. 4, c. 3, il cite Quadratus, qui vivoit au commencement du second siecle, et qui attestoit que plusieurs de ceux qui non-seulement avoient vu Jesus-Christ, mais qui avoient été gueris ou ressuscités par lui, avoient vécu jusqu'à son temps. Etoit-ce là des témoins suspects? Ce fait n'est pas incroyable, puisque la fille du chef de la synagogue de Capharnaüm et le fils de la veuve de Naïm étoient jeunes, lorsque Jesus-Christ les ressuscita; s'ils ont vécu quatre-vingts ans ou davantage, ils ont vu les commencements du second siecle. Il est probable d'ailleurs que Jésus-Christ en avoit encore ressuscité d'autres, desquels les évangélistes n'ont pas parlé.

Evangiles apocryphes. On a ainsi nommé quelques histoires composées à l'imitation de nos *Evangiles*, ou par des chrétiens mal instruits, ou par des hérétiques qui vouloient en imposer à leurs sectateurs; et ce nom signifie que l'on ignoroit l'origine et les auteurs de ces écrits. Quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous, du moins en partie, d'autres ont entierement peri; l'on n'en connoît que le titre, et il n'y a pas lieu de les regretter.

On met de ce nombre; 1.° l'*Evangile* selon les Hebreux; 2.° selon les Nazaréens; 3.° celui des douze apôtres; 4.° celui de saint Pierre. On conjecture que ces quatre *Evangiles* sont le même sous différents noms, c'est-à-dire celui de saint Matthieu, corrompu par les hérétiques nazaréens et par les ébionites. C'est ce qui fit abandonner le texte hébreu ou syriaque de saint Matthieu, et conserver la version grecque, moins susceptible de falsification.

5.° L'*Evangile* selon les Egyptiens; 6.° celui de la naissance de la sainte Vierge: on l'a en latin; 7.° le *Protévangile* de saint Jacques, qui est en grec et en latin; 8.° l'*Evangile* de l'enfance, en grec et en arabe; 9.° celui de saint Thomas est le même.

10.° L'*Evangile* de Nicodème, en latin; 11.° l'*Evangile* éternel; 12.° celui de saint André; 13.° de saint Barthélemi; 14.° d'Apelles; 15.° de Basilides; 16.° de Cérinthe; 17.° des ébionites, peut être le même que celui des Hebreux; 18.° des encratites ou de Tatien, 19.° d'Eve; 20.° des gnostiques; 21.° de Marcion; 22.° de saint Paul, le même que le précédent.

23.° Les petites et les grandes interrogations de Marie; 24.° le livre de la naissance de Jésus, le même que le Protévangile de saint Jacques, 25.° celui de saint Jean ou du trépas de la sainte Vierge; 26.° de saint Matthias; 27.° de la perfection; 28.° des simoniens; 29.° selon les Syriens; 30.° selon Tatien, le même que celui des encratites.

31.° L'*Evangile* de Thadée ou de saint Jude; 32.° de Valentin; 33.° de vie ou du Dieu vivant; 34.° de saint Philippe; 35.° de saint Barnabé; 36.° de saint Jacques le majeur; 37.° de Judas Iscariote; 38.° de la vérité, le même que celui de Valentin; 39.° ceux de Leucius, de Seleucus, de Lucianus, d'Hesychius. *Voyez* Fabricius, *Cod. Apocryph. novi Testam.*

Il est clair que plusieurs de ces prétendus *Evangiles* ont porté plusieurs noms différents, et que l'on pourroit peut-être les réduire à douze ou quinze tout au plus; mais comme il n'en reste que les noms, l'on ne peut assurer certainement ni

leur identité ni leur différence. Il paroît que la plupart étoient plutôt des catéchismes ou des professions de foi des hérétiques, que des histoires, des actions et des discours de Jésus-Christ. Le plus grand nombre n'a paru qu'au quatrième ou au cinquième siècle, et les plus anciens ne remontent qu'à la fin du second, puisque saint Justin n'en a connu aucun. *Voyez* la *Dissertation* de Dom Calmet sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 13, p. 528

Les incrédules qui ont prétendu tirer avantage de ces écrits supposés, pour faire douter de l'authenticité de nos *Evangiles*, ont commencé par en donner une idée odieuse qui n'est pas applicable à tous ; ils ont dit que c'étoient des fraudes pieuses, qui prouvent que la plupart des premiers chrétiens étoient des faussaires. Il n'en est rien. En effet, rien n'étoit plus naturel à un chrétien, bien ou mal instruit des actions du Sauveur, que de mettre par écrit ce qu'il en savoit, soit pour en conserver la mémoire, soit pour les faire connoître à d'autres ; celui qui avoit été instruit par un disciple de saint Pierre, nommoit l'*Evangile* qu'il composoit l'*Evangile de saint Pierre ;* celui qui avoit eu pour maître un disciple de saint Thomas faisoit de même, sans avoir aucun dessein d'en imposer à personne. Quelques-uns peut-être, qui se nommoient Pierre ou Thomas, n'y avoient mis que leur propre nom, et des ignorants se sont imaginés faussement dans la suite que c'étoit l'ouvrage de l'un ou de l'autre de ces apôtres. Combien n'y a-t-il pas eu d'erreurs semblables touchant les ouvrages profanes? Il n'est pas difficile de concevoir que la plupart de ces histoires étoient très-mal digérées, et qu'il s'y est aisément glissé des fables fondées sur de simples bruits populaires ; il en résulte seulement que ceux qui les ont faites étoient des ignorants crédules, et on le voit assez par le style grossier dans lequel ils ont écrit. Loin d'être étonnés du grand nombre de ces narrations, l'on doit être plutôt surpris de ce qu'il n'y en a pas eu davantage, puisque l'on a eu tout le temps de les multiplier dans les divers pays du monde pendant deux ou trois cents ans. La vérité est cependant qu'il y en a eu beaucoup moins que l'on ne pense, puisque le même *Evangile apocryphe* a souvent porté sept ou huit noms différents : bonne preuve que l'on n'en connoissoit ni l'origine, ni le véritable auteur. Beausobre, *Histoire du manicheisme*, tom. 1, page 453.

Nous ne prétendons pas disculper par-là les sectaires qui ont forgé, de dessein prémédité, de faux *Evangiles*, pour en imposer aux ignorants : tel a été un certain *Leuce*, ou *Lucius Carinus*, hérétique de la secte des docètes, auquel on attribue trois ou quatre faux *Evangiles* et d'autres écrits de même espèce, dans lesquels il n'avoit pas manqué de mettre ses erreurs. Sûrement il n'a pas été le seul faussaire qui ait vécu au second siècle, puisque dans cet intervalle il est né au moins neuf ou dix hérésies qui ont eu toutes des sectateurs, et que les chefs de ces divers partis appeloient *Evangiles* les livres dans lesquels ils exposoient leur doctrine, et la même méthode a encore régné au troisième siècle.

Mais supposons pour un moment que tous les *Evangiles apocryphes* ont été de même espece, et tous forgés dans le dessein de tromper : peut-on en tirer quelque préjugé contre l'authenticité et la vérité de nos quatre *Evangiles*, comme les incrédules le prétendent ? Aucun.

1.° Les *Evangiles apocryphes* n'ont été cités par aucun des Pères apostoliques; les efforts qu'ont faits les incrédules pour persuader le

contraire, n'ont abouti à rien. Saint Justin, mort l'an 167, n'a cité que les nôtres; saint Clément d'Alexandrie, qui écrivoit au commencement du troisième siècle, est le premier qui en ait parlé; mais il a soin de les distinguer des nôtres, et de montrer qu'il ne leur attribue aucune autorité. Origène, Tertullien, saint Irénée et les Peres postérieurs, ont fait de même. Ainsi les mêmes témoignages, qui établissent l'authenticité de nos *Evangiles*, prouvent la supposition et la fausseté des *Evangiles apocryphes*.

A la vérité, plusieurs critiques modernes ont pensé que saint Clément, pape, dans sa deuxième lettre, n.° 12, avoit cité un passage de l'*Evangile* des Egyptiens; mais en confrontant ce passage avec celui que saint Clément d'Alexandrie a tiré de ce même *Evangile*, *Strom.*, livre 3, n.° 13, pag. 552, on voit une interpolation ou addition faite par l'auteur de cet *Evangile*, pour favoriser l'erreur des gnostiques-docètes, erreur contraire à la doctrine de saint Clément, pape. Preuve certaine que l'auteur de l'*Evangile* des Egyptiens est un hérétique postérieur à ce saint pontife, et qui en a falsifié le passage.

C'est donc très-mal à propos que, sur une supposition aussi hasardée, l'on a conclu que l'*Evangile* des Egyptiens étoit très-ancien, qu'il paroît être antérieur à celui de saint Luc, que cet évangéliste semble y avoir fait allusion, etc. Il n'y a aucune preuve que cet *Evangile* ait été connu avant le commencement du troisième siècle. *Voyez* EGYPTIENS.

2.° Nous ne fondons pas l'authenticité de nos *Evangiles* sur le simple témoignage des Peres, mais sur celui des Eglises apostoliques qui nous paroît encore plus fort, puisqu'elles n'ont jamais cessé de lire les *Evangiles* dans leur liturgie: or ces mêmes sociétés, qui attestent l'authenticité de nos *Evangiles*, ont rejeté les autres comme apocryphes; Tertullien l'a observé.

3.° Les hérétiques ont été forcés d'admettre nos *Evangiles* comme authentiques, malgré l'intérêt qu'ils avoient de les suspecter: mais aucun catholique n'a voulu avouer l'authenticité des *Evangiles apocryphes*; tous les Peres qui en ont parlé, ont témoigné le peu de cas qu'ils en faisoient.

4.° Par le peu qui nous reste, l'on voit que ces ouvrages n'étoient qu'une copie informe et maladroite de nos vrais *Evangiles*, ou que nos *Evangiles* même tronqués et interpolés: tel est le jugement qu'en ont porté les Peres qui les ont vus. Quel préjugé peut-on donc en tirer contre les titres originaux de notre foi?

L'on voit déjà, par ces réflexions, ce que l'on doit penser de la candeur des incrédules modernes, qui ont osé affirmer et répéter qu'avant saint Justin les Peres n'ont allégué que les faux *Evangiles*, que jusqu'au règne de Trajan l'on ne trouve que des apocryphes cités, que le christianisme n'est fondé que sur de faux *Evangiles*. Ici le fait et les conséquences sont également contraires à l'évidence. Le christianisme est fondé sur la certitude des faits qui sont rapportés tout à la fois dans les vrais et dans les faux *Evangiles*. Si ces faits n'avoient pas été vrais et universellement connus, il seroit impossible que tant de différents auteurs se fussent avisés de les mettre par écrit, les uns dans la Judée ou en Egypte, les autres dans la Grèce ou en Italie; les uns avec une pleine connoissance, les autres avec des notions peu exactes; les uns dans des vues innocentes, les autres dans le dessein de travestir la doctrine de Jésus-Christ. Car enfin a-t-on connu quelque faux *Evangile* dans lequel il ne soit pas dit ou

suppose que Jésus-Christ a paru dans la Judée sous le regne de Tibère, qu'il y a prêché, qu'il y a fait des miracles, qu'il y est mort et ressuscité, qu'il a envoyé ses apôtres prêcher sa doctrine? Des que ces faits capitaux sont incontestables, que nous importe qu'ils aient été bien ou mal écrits par cinquante auteurs bons ou mauvais, des qu'il y en a quatre qui les ont rendus avec toute la bonne foi, toute l'exactitude, toute l'uniformité que l'on peut désirer?

Encore une fois, les apocryphes ne sont pas nommés faux *Evangiles*, parce que tout y est faux et fabuleux, mais parce qu'ils portent faussement le nom d'un apôtre ou d'un disciple du Sauveur, parce qu'il y a des faits faux ou incertains, mêlés avec les faits vrais et incontestables, et parce que la plupart renfermoient une doctrine fausse. De même qu'ils ne sont pas plus anciens que la secte pour laquelle ils ont été faits, aussi ne lui ont-ils pas survécu. Toutes ces fausses pièces sont tombées dans le mépris, pendant que les vrais *Evangiles* ont continué à être respectés comme des ouvrages partis de la main des apôtres.

Evangile, histoire évangélique. La divinité du christianisme est fondée sur la vérité des faits rapportés dans cette histoire; nous sommes donc obligés d'alléguer les motifs pour lesquels nous y ajoutons foi

1.° Le caractère des historiens. Deux d'entre eux, saint Matthieu et saint Jean, se donnent pour témoins oculaires de ce qu'ils rapportent; les deux autres en paroissent également instruits. Aucun motif n'a pu les engager à écrire que la vérité des faits qu'ils rapportent; ces faits n'ont jamais pu paroître indifférents à personne. On n'auroit pas pu les inventer impunément; il falloit même du courage pour les publier, quoique certains et incontestables, puisque les Juifs et ensuite les païens ont persécuté, dès l'origine, les disciples de Jésus-Christ. Ces historiens, loin de donner aucun signe de fourberie, de malignité, d'ambition, de ressentiment, d'enthousiasme ou de démence, montrent au contraire la candeur, la simplicité, la droiture, le respect pour Dieu, la charité pour leurs semblables. Quel motif de récusation peut-on fournir contre eux?

2.° La nature des faits. Ce sont des évènements sensibles, publics, éclatants, sur lesquels les évangélistes n'ont pu se tromper ni tromper les autres. Ils les ont publiés sur le lieu sur lequel ces faits se sont passés, dans le temps même où on les suppose arrivés, à des hommes qui étoient à portée d'en découvrir certainement la vérité ou la fausseté, et qui, loin d'avoir aucun intérêt de les croire, étoient au contraire intéressés à les contester.

3.° L'effet qu'ils ont opéré. Dès le moment que les faits de l'*Evangile* ont été annoncés, il s'est formé dans les villes de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, des Eglises chrétiennes qui en ont fait l'objet de leur foi, et les ont insérés dans leur symbole de croyance. Les Juifs détestoient les païens, et en étoient méprisés: comment les uns et les autres ont-ils pu consentir à fraterniser, à former une même société religieuse, s'ils n'y ont pas été engagés par l'évidence des preuves du christianisme? Une heureuse révolution s'est faite dans leurs mœurs; Dieu s'est-il servi de fables et d'impostures pour sanctifier les hommes?

4.° En publiant les faits évangéliques, les apôtres en établissent des monuments: le dimanche, les fêtes, la liturgie, les sacrements, le signe de la croix, etc., nous rappellent les miracles, les souffran-

ces, la mort, la résurrection de Jésus-Christ; la lecture de l'*Evangile* qui les rapporte fait partie du culte divin. Des hommes placés sur le lieu où ces faits sont arrivés, à portée de les vérifier, ont-ils pu se résoudre à mentir continuellement à eux-mêmes sans aucun motif?

5.° Plusieurs faits de l'histoire évangélique sont rapportés par des auteurs juifs ou païens, ennemis du christianisme; le dénombrement de la Judée, par Josèphe et par Julien; le massacre des innocents, par Macrobe; l'adoration des mages, par Chalcidius, philosophe platonicien; la fuite de Jésus en Egypte, par Celse; la prédication, les vertus, la mort de saint Jean-Baptiste, par Josèphe; les miracles de Jésus-Christ, par les Juifs, par Celse, par Julien, par Porphyre, par Hiérocles; sa mort et la propagation rapide du christianisme, par Tacite; sa résurrection, par Josèphe et par les Juifs; le courage des martyrs, par Celse, par Julien, par Libanius; l'innocence des mœurs des chrétiens, par Pline, par Lucien, par Julien, etc. Tous ces faits se tiennent et sont l'abrége de l'histoire évangélique.

6.° Les plus anciens hérétiques, Simon le Magicien, Cerinthe, Ebion, Ménandre, Saturnin, Basilide, les valentiniens, cinq ou six sectes de gnostiques, Cerdon, Marcion, etc., intéressés par système à nier les faits rapportés par les évangélistes, n'ont cependant pas osé les contester directement; ils ont avoué que tout cela s'étoit passé en apparence, mais non en réalité; parce que, selon leur opinion, le Fils de Dieu n'a pu avoir que les apparences de l'humanité, n'a pu naître, souffrir, mourir, ressusciter, monter au ciel, qu'en apparence. Ils ne nient point que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ n'aient vu tous ces faits, et n'en déposent sur le témoignage de leurs yeux.

7.° Il y a eu des apostats dès le commencement du christianisme; les apôtres s'en plaignent, Pline en est témoin; aucun de ces transfuges n'a révélé aux Juifs ni aux païens l'imposture de l'histoire évangélique. Ils avoient quitté notre religion par foiblesse, ils lui rendoient encore justice après leur désertion.

Si l'histoire de Jésus-Christ est vraie, la révolution qu'elle a causée dans le monde n'a rien d'étonnant, c'est l'effet qui a dû s'ensuivre; si elle est fausse, un esprit de vertige a saisi tout à coup une bonne partie du genre humain; et cet acces de démence dure encore depuis dix-sept siècles, malgré les soins que se sont donnés pour le guérir les incrédules de tous les âges.

Il est bon d'observer qu'aucune de ces preuves n'est applicable aux faits sur lesquels se fondent les fausses religions: celle de Zoroastre, celle de Mahomet, celle des Indiens. Quant aux différentes sectes d'hérésies, elles s'appuient sur des raisonnements et non sur des faits.

Quelques déistes ont objecté qu'il faut être bien crédule pour ajouter foi à l'histoire d'une religion, d'une secte ou d'un parti, lorsqu'on ne peut pas la confronter avec d'autres histoires; si le temps, disent-ils, nous avoit conservé les preuves pour et contre le christianisme, nous serions sans doute fort embarrassés pour savoir auquel de ces monuments contradictoires il faut s'en rapporter.

Mais ces critiques soupçonneux affectent ici une ignorance qui ne leur fait pas honneur; il est faux que les faits évangéliques ne soient attesté ou avoués que par des témoins d'un seul parti. Nous venons de faire voir que les faits princi-

paux et décisifs, qui prouvent invinciblement la divinité de notre religion, sont avoués par des Juifs et par des païens ; leurs aveux sont consignés, ou dans ceux de leurs ouvrages qui subsistent encore, ou dans les écrits des Pères qui les ont réfutés. Celse, en écrivant contre le christianisme, avoit sous les yeux nos *Evangiles*, il en suit la narration ; et la manière dont il en attaque les faits, démontre qu'il n'y avoit aucun monument à leur opposer. Ces mêmes faits sont rapportés ou supposés dans les *Evangiles* des hérétiques, qui étoient engagés par intérêt de système à les contester et à les nier. Nous avons donc, pour en établir la certitude, toutes les especes de monuments que l'on peut exiger. Au troisième siècle, les manichéens ont osé soutenir que les *Evangiles* avoient été écrits par des faussaires; s'il y avoit eu des monuments positifs pour le prouver, sans doute ces hérétiques les auroient cités : cependant ils n'alléguent que des raisonnements et des impossibilités prétendues. *Voyez* les livres de saint Augustin *contre Fauste*.

Les écrivains de l'Eglise romaine, dit un déiste anglois, se sont attachés à montrer que le texte des livres saints ne suffit pas pour établir notre foi, et il est à craindre qu'ils n'y aient réussi; ceux de la religion réformée ont prouvé de leur côté l'insuffisance et la caducité de la tradition; ils ont donc porté de concert la cognée à la racine du christianisme; il ne reste plus rien à quoi l'on puisse se fier. Donc, de deux choses l'une : ou cette religion dans son origine n'a pas été instituée de Dieu, ou Dieu a très-mal pourvu aux moyens de la conserver.

Sophisme grossier. 1.° Peut-on raisonner ainsi ? l'Ecriture seule, ou la tradition seule, ne suffit pas pour rendre notre croyance certaine ; donc l'Ecriture et la tradition réunies, éclaircies et fortifiées l'une par l'autre, ne suffisent pa non plus. 2.° Autre chose est de prouver un corps de doctrine, et autre chose de constater des faits ; jamais les catholiques n'ont été assez insensés pour soutenir que l'histoire écrite ne suffit pas pour certifier des faits, et nous ne connoissons aucun protestant qui ait prétendu que la tradition ne sert à rien pour en établir la croyance. Or, c'est sur des faits que porte la divinité du christianisme, et ces faits sont prouvés tout à la fois par l'histoire écrite et par la tradition, par les divers écrits des apôtres, et par la prédication publique, uniforme, constante de ceux qui leur ont succédé, par le culte extérieur de l'Eglise, qui rappelle continuellement ces faits, et en perpétue le souvenir. Pour prouver la vérité de l'*histoire évangélique*, Lardner, savant anglois, a rassemblé dans un ouvrage le témoignage qu'ont rendu à l'*Evangile* les Pères de l'Eglise, et les écrivains ecclésiastiques depuis les apôtres jusqu'au quatorzième siècle, au nombre de 150, et même les hérétiques qui ont fait profession de ne respecter aucune autorité. Y a-t-il sous le ciel un autre livre de religion, en faveur duquel on puisse citer une semblable multitude de garants aussi éclairés et aussi instruits ?

On objectera peut-être le nombre de ceux qui ont écrit en faveur du judaïsme et du mahométisme; mais faisons attention aux différences qui les distinguent. 1.° Ces derniers étoient nés dans la religion qu'ils défendoient; au contraire, les plus anciens sectateurs de l'*Evangile* avoient été élevés dans le judaïsme ou dans le paganisme, et ils avoient été convertis par l'évidence des faits que rapporte l'*histoire évangélique*. 2.° Peut-on comparer le degré de capacité et d'érudition des écrivains

juifs ou mahométans, avec celle des Pères de l'Eglise? A peine les premiers ont-ils eu quelque teinture d'histoire et de philosophie; les seconds étoient les hommes les plus savants de leur siècle, ils connoissoient très-bien les autres religions, ils étoient en état de les comparer au christianisme. 3.° Les docteurs juifs et les musulmans n'ont jamais eu à lutter contre des adversaires aussi aguerris que les hérétiques contre lesquels les Pères de l'Eglise ont été obligés de combattre; lorsque les premiers ont été attaqués par des auteurs chrétiens, ils se sont fort mal tirés de la dispute. 4.° Les rabbins n'ont jamais fait beaucoup de prosélytes; les mahométans n'en ont fait que par la violence : c'est par l'instruction et par la persuasion que les docteurs chrétiens ont étendu et perpétué notre religion. 5.° Nous ne connoissons point d'auteurs juifs ni musulmans qui aient répandu leur sang pour attester la vérité de leur croyance, au lieu que dans les trois premiers siècles de l'Eglise, plusieurs Pères ont souffert la mort pour l'*Evangile*.

On répliquera sans doute que les lumières, les talents, le mérite personnel de ceux qui professent une religion ne prouvent rien en sa faveur, puisque de très-grands hommes ont suivi des religions absurdes. Ce principe en général est faux, et nous avons prouvé le contraire au mot CHRISTIANISME.

EVANGILE, doctrine de Jésus-Christ. Quand on dit que les apôtres ont prêché l'*Evangile*, qu'ils l'ont établi aux dépens de leur vie, que les peuples ont embrassé l'*Evangile*, etc., on entend non-seulement les faits consignés dans l'*Evangile*, mais la doctrine de Jésus-Christ, les dogmes et la morale qu'il a ordonné aux apôtres d'enseigner. Nous avons envisagé cette doctrine en elle-même, aux mots DOGMES, MYSTÈRE, MORALE.

Mais il y a une réflexion essentielle à faire. Quelque sainte, quelque sublime qu'ait pu être cette doctrine, jamais les apôtres ne seroient venus à bout de la persuader et de l'établir, si les faits rapportés dans l'*Evangile* n'avoient pas été d'une certitude et d'une notoriété incontestable. Ce n'est point par des raisonnements que les apôtres ont prouvé la doctrine qu'ils prêchoient, mais par des faits; saint Paul le déclare, *I. Cor.*, c. 2 : ces faits mêmes faisoient partie de la doctrine, ils sont articulés dans le symbole. Pour être chrétien, il falloit commencer par en être convaincu. Ce n'est donc pas la doctrine qui a fait croire les faits; ce sont au contraire les faits qui ont prouvé et persuadé la doctrine: voilà ce que les incrédules ne veulent pas entendre.

On peut goûter et adopter des opinions et des systèmes par prévention, par singularité de caractère, par affection pour celui qui les propose, par antipathie contre ceux qui les combattent, par intérêt, par vanité, etc. Un esprit préoccupé d'une doctrine quelconque admet aisément tous les faits qui la favorisent; nous le voyons même chez les incrédules. Mais quel motif a pu disposer des Juifs et des païens à croire d'abord des faits contraires à toutes leurs idées, qui les forçoient de changer de croyance et de mœurs, qui les exposoient aux persécutions et à la mort? Voilà le caractère singulier du christianisme, auquel les incrédules n'ont jamais voulu faire attention.

Au mot DOCTRINE CHRÉTIENNE, nous avons fait voir la manière dont il faut s'y prendre pour en connoître la vérité et la divinité, et en quoi consiste l'examen que l'on doit en faire.

EVANGILE de la messe. Ce sont plusieurs versets tirés du livre des

Evangiles, et relatifs à l'office du jour, que le prêtre lit, et que le diacre chante dans les messes hautes, souvent sur l'ambon ou le jubé, afin que le peuple l'entende.

Dans les messes solennelles, le diacre porte le livre des *Evangiles* en cérémonie, accompagné de l'encens et de cierges allumés, le chœur se lève par respect; le diacre encense le livre avant de lire l'*évangile* du jour, etc. Et ces cérémonies sont à peu près les mêmes dans les différentes Eglises orientales.

L'usage de l'Eglise catholique est que l'on se tienne debout pendant ce temps-là, que l'on fasse le signe de la croix sur le front, sur la bouche, sur le cœur, lorsque l'*évangile* commence, que l'on récite ou que l'on chante ensuite le *Credo* ou la profession de foi. On prétend qu'autrefois l'empereur ôtoit son diadème par respect lorsqu'on lisoit l'*évangile*, et l'ordre romain vouloit que les clercs ôtassent les couronnes qu'ils portoient pendant le saint sacrifice.

Après l'*évangile*, le célébrant baise le livre par respect. Dans plusieurs églises, aux jours solennels, le diacre porte ce livre à baiser à tout le clergé, en disant : *Ce sont les paroles saintes*, et chacun répond : *Je le crois de cœur et le confesse de bouche.*

Par ces différentes cérémonies, dont le sens est aisé à saisir, l'Eglise fait profession de croire que l'*Evangile* est la parole de Dieu et la règle de sa foi. En vain les protestants lui reprochent de ne pas respecter ce saint livre, et de lui préférer l'autorité des hommes. Jamais un catholique n'a cru qu'il fût permis à personne de s'écarter de la doctrine que ce livre enseigne, ni de l'entendre comme il lui plaît. En soutenant que le sens du texte doit être déterminé par la tradition constante et universelle, l'Eglise témoigne un respect plus sincère pour la parole de Dieu, que les protestants qui la livrent à l'interprétation arbitraire des particuliers les plus ignorants.

Au mot Epître, nous avons remarqué que dans les sectes de chrétiens séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans, l'on ne lit point l'*évangile* en langue vulgaire, comme le veulent les protestants, mais en grec, en syriaque ou en cophte, tout comme nous le lisons en latin. Ainsi c'est mal à propos que les hétérodoxes nous reprochent cet usage comme un abus. L'instruction des pasteurs, qui se fait dans les paroisses après l'*évangile*, est destinée à expliquer au peuple ce qu'il ne comprendroit pas s'il lisoit lui-même l'*evangile*.

ÈVE. *Voyez* Adam.

ÉVÊCHÉ, siége d'un évêque, étendue de sa juridiction. Il paroît que l'intention des apôtres n'étoit pas que les *évêchés* fussent trop étendus. Saint Paul écrit à Tite : Je vous ai laissé en Crete, afin que vous établissiez des prêtres dans les villes, chap. 1, ℣. 5. On sait que, dans l'origine, le nom de *prêtre* a souvent désigné les évêques. En effet, dès les premiers siècles, on voit des évêques placés dans toutes les villes qui renfermoient, soit dans leur enceinte, soit dans leur dépendance, un assez grand nombre de peuple pour former une Eglise et occuper un clergé. Il fut décidé, par plusieurs conciles, que l'on n'en mettroit point dans les petites villes ni dans les villages, afin de ne pas avilir leur dignité, et qu'il n'y en auroit pas deux dans une même ville, quelque peuplée qu'elle fût. Cependant l'on fut quelquefois obligé de se départir de cette sage discipline, pour des raisons particulières.

Si l'on veut savoir le nom de tous les *évêchés* du monde chrétien, il

faut consulter Fabricius, *Salutaris lux Evangelii, etc. Voyez* Bingham, liv. 2, c. 12, tome I.er, p. 172.

ÉVEQUE, pasteur d'une Eglise chrétienne. (N.e XVI, p. 525.) Ce nom vient du grec ἐπι κόπος, *surveillant, inspecteur.* Saint Pierre a donné ce titre à Jésus-Christ; il le nomme le pasteur et l'*évêque* de nos âmes, *I. Petri*, c. 2, ℣. 25. La fonction d'apôtre est désignée sous le nom d'*épiscopat*, dans les Actes, c. 1, ℣. 20. C'est dans ce sens que saint Paul dit à Timothée, que celui qui aspire à l'épiscopat désire un grand travail : conséquemment il exige de lui les plus grandes vertus, *I. Tim.*, c. 3, ℣. 1. Il dit aux anciens des Eglises d'Ephèse et de Milet : « Veillez sur vous-mêmes, » et sur tout le troupeau duquel le » Saint-Esprit vous a établis *évê-* » *ques*, ou surveillants, pour gou- » verner l'Eglise de Dieu, qu'il s'est » acquise par son sang. » *Act.*, c. » 20, ℣. 28. Il écrit à Tite : « Je » vous ai laissé en Crète pour réfor- » mer ce qui est encore défectueux, » et établir des prêtres ou des an- » ciens dans les villes, comme je » vous l'ai prescrit. » *Tit.*, c. 1, ℣. 5.

Dès l'origine, ils ont été appelés *apôtres*, successeurs des apôtres, princes du peuple, présidents, princes des prêtres, pontifes, grands-prêtres, papes ou pères, patriarches, vicaires de Jésus-Christ, anges de l'Eglise, etc.

De ces passages il résulte que, par l'institution de Jésus-Christ, les *évêques* sont les successeurs des apôtres, les premiers pasteurs de l'Eglise; qu'ils ont hérité des pouvoirs, des fonctions, des priviléges du corps apostolique; qu'ils possèdent la plénitude du sacerdoce; que, de droit divin, ils ont un degré de prééminence et d'autorité sur les simples prêtres. Ainsi l'a décidé le concile de Trente, ses. 23, can. 6 et 7.

Ce point de dogme et de discipline a été savamment traité, soit par les théologiens catholiques, soit par les anglicans, contre les prétentions des calvinistes, surtout par Bévéridge, par Péarson et par Bingham. Ils ont prouvé, par les lettres de saint Ignace, par les canons apostoliques, redigés sur la fin du second siècle, par les Pères de ce même siècle et des suivants, que dès le temps des apôtres, les *évêques* ont été distingués des simples prêtres, revêtus d'une autorité supérieure et d'un caractère particulier; que cette institution de Jésus-Christ a été constamment observée, et n'a souffert aucune interruption *Voy.* les *Observations* de Bévéridge, *sur les canons apostoliques. Vindiciæ Ignat.*, de Péarson. *PP. Apost.*, tom. II. Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 2, c. 1, etc. Ce dernier a fait voir que, dès l'origine, les prêtres étoient subordonnés aux *évêques* dans l'administration des sacrements et dans la prédication de l'Evangile; que le pouvoir de conférer les ordres étoit réservé aux *évêques* seuls, que les prêtres étoient assujétis à leur rendre compte de leur conduite et des fonctions de leur ministère. *Voy.* aussi Drouin, *de Re sacram.*, tome 8, p. 692. (N.e XVII, p. 526.)

Cette supériorité des *évêques* étoit d'ailleurs suffisamment attestée par la forme de la liturgie; c'étoit toujours l'*évêque* qui, environné de son clergé, présidoit à la cérémonie, et qui en étoit le ministre principal; il étoit assis sur un trône, pendant que les prêtres occupoient des siéges plus bas, et ce plan du culte divin est tracé dans l'Apocalypse, ch. 4 et suiv. *Voyez* LITURGIE. Dans les premiers siècles, l'eucharistie n'étoit jamais consacrée par un prêtre, lorsque l'*évêque* étoit présent.

Le Clerc, dans son *Hist. eccles.*, an. 68, n. 6, 7, 8, avoue que,

dès le commencement du second siècle, il y a eu un *évêque* préposé à chaque Eglise; mais nous ne savons pas, dit-il, en quoi consistoit son autorité. Il n'en est rien dit dans les écrits du nouveau Testament; Jésus-Christ n'y a prescrit aucune forme de gouvernement, à laquelle on fût obligé de se conformer sous peine de damnation. Ce critique a sans doute fermé les yeux sur ce que saint Paul prescrit à Tite et à Timothée, et sur le degré d'autorité qu'il leur attribue; cet apôtre a-t-il mal suivi les intentions de Jésus-Christ? Lorsque Le Clerc ajoute que dans la suite on fut obligé, à cause du nombre des Eglises et de la multitude des fidèles, d'établir, pour le bon ordre, une discipline *qu'il ne faut pas mépriser*, il fait évidemment le procès aux prétendus réformateurs. Non-seulement ils ont méprisé cette ancienne discipline, mais ils l'ont renversée partout où ils ont été les maîtres.

Des divers passages que nous citons dans cet article, nous concluons, 1.° que les paroles adressées par Jésus-Christ à ses apôtres: « Enseignez toutes les nations..... » Je suis avec vous jusqu'à la con- » sommation des siècles, » regardent de même les *évêques* successeurs des apôtres. Si la mission divine de ceux-ci n'avoit pas dû passer à leurs successeurs, il auroit été impossible que la doctrine de Jésus-Christ se perpétuât dans tous les siècles; elle auroit été continuellement en danger de périr par la témérité des hérétiques, qui ont fait les plus grands efforts pour y substituer la leur, et souvent ont réussi à pervertir un grand nombre de fidèles.

2.° Que la fonction d'enseigner dont les *évêques* sont revêtus, consiste, comme celle des apôtres, *à rendre témoignage* de ce qui a toujours été cru et enseigné dans la société des fidèles confiée à leurs soins; qu'ils ne sont point les arbitres, mais les gardiens du dépôt de la foi; que c'est à eux de juger si telle ou telle doctrine est conforme ou contraire à l'enseignement par lequel ils ont été eux-mêmes instruits, et qu'ils sont chargés de perpétuer. Lorsqu'ils rendent ce témoignage uniforme, soit dans un concile où ils se trouvent rassemblés, soit chacun dans leur diocèse, il est impossible, même humainement parlant, qu'ils se trompent, puisqu'ils déposent d'un fait public, sensible, éclatant, sur lequel il y a autant de témoins qu'il y a de fidèles dans le monde chrétien.

Mais lorsque nous faisons attention que leur mission et leur caractère viennent de Jésus-Christ, que ce divin Maître leur a promis son assistance, pour leur aider à remplir cette fonction d'enseigner, nous sentons qu'il se joint à l'infaillibilité humaine de leur témoignage une infaillibilité divine, et que Jésus-Christ remplit la promesse qu'il leur a faite.

Outre ce témoignage, c'est aux *évêques* qu'il appartient de censurer les erreurs contraires à la doctrine chrétienne: censure par laquelle ils exercent leur fonction de juges, de pasteurs et de docteurs des fidèles.

3.° Nous soutenons que la doctrine, ainsi attestée et fixée par les pasteurs de l'Eglise, est véritablement *catholique* ou *universelle*, la même dans toute l'Eglise de Dieu; qu'elle est *une*, par conséquent immuable; qu'elle est certainement *apostolique*, ou telle que les apôtres l'ont enseignée, puisque aucun *évêque* ne peut se croire autorisé à en enseigner une *nouvelle*. Nous ajoutons que le simple fidèle, dirigé par cet enseignement, a une certitude invincible de la vérité et de la divinité de sa croyance. Il est impossible qu'une doctrine ainsi gardée et confrontée par des milliers de surveillants, tous également obli-

gés, par serment et par état, de la conserver pure, soit changée ou altérée.

4.° Nous concluons enfin que cette méthode de l'Eglise catholique, et qui n'est suivie que par elle seule, de prendre pour règle de sa foi le témoignage constant et uniforme des pasteurs de l'Eglise, soit rassemblés, soit dispersés, est la seule méthode qui puisse donner au simple fidèle une certitude infaillible de la divinité de sa croyance.

Il est étonnant que les théologiens anglois, qui ont soutenu avec tant de force et de succès l'institution divine des *évêques*, la prééminence de leur caractère, la sainteté de leur mission et de leurs fonctions, n'en aient pas tiré les conséquences qui s'ensuivent naturellement en faveur de la certitude de l'enseignement *catholique :* conséquences qui nous paroissent former une démonstration complète

Une autre erreur des protestants est de soutenir que, dans l'origine, les *évêques* n'avoient aucune autorité sur leur troupeau, qu'ils ne pouvoient rien décider, rien ordonner dans le gouvernement de l'Eglise, sans prendre l'avis des anciens et le suffrage du peuple; qu'eux-mêmes se regardoient comme de simples députés, représentants ou mandataires des fidèles.

Ce n'est certainement pas ainsi qu'ils sont désignés dans les passages de l'Ecriture sainte que nous avons cités, et ce n'est point là l'idée que saint Ignace, disciple des apôtres, avoit du caractère épiscopal. Jésus-Christ avoit dit à ses apôtres, *Matth.*, c. 19, ℣. 28 : « Au temps de la régénération ou » du renouvellement de toutes » choses, lorsque le Fils de l'homme » sera placé sur le trône de sa ma» jesté, vous serez assis vous-mêmes » sur douze siéges, pour juger les » douze tribus d'Israël. » Or, si cette autorité de juges étoit nécessaire aux apôtres pour gouverner l'Eglise, elle ne l'étoit pas moins aux pasteurs qui devoient leur succéder; les apôtres l'avoient reçue, non des fidèles, mais de Jésus-Christ : donc leurs successeurs la tiennent de la même main. Aussi saint Paul dit que c'est Dieu qui a établi dans l'Eglise les apôtres, les *pasteurs* et les docteurs : ils n'ont donc pas été établis par les fidèles. *Ephes.*, c. 4, ℣. 11. Il dit à Timothée : *Enseignez, commandez, reprenez, conjurez, réprimandez, ne recevez point d'accusation que sur la déposition de deux ou trois témoins, etc.* Voilà une autorité très-marquée. Il dit à Tite : « Je vous » ai laissé en Crète, afin que vous » réformiez ce qui est défectueux, » et que vous établissiez des prêtres » dans les villes, » c. 1, ℣. 5. « En» seignez, exhortez et reprenez avec » *toute autorité*, et que personne ne » vous méprise. » De quel front les protestants osent-ils traiter d'usurpation et de tyrannie l'autorité que les *évêques* se sont attribuée sur leur troupeau ?

Les anglicans soutiennent, aussi-bien que nous, qu'il y a eu des *évêques* établis par les apôtres; les presbytériens ou calvinistes prétendent que l'épiscopat n'a commencé que dans le siècle suivant. Mosheim reproche aux luthériens d'adopter trop aveuglément les opinions et les préjugés de ces derniers; il prouve, par les Epîtres de saint Paul et par l'Apocalypse, qu'il y a certainement eu des *évêques* du temps même des apôtres, mais que dans l'origine, ils n'avoient ni les droits ni les pouvoirs qu'ils se sont arrogés dans la suite; enfin il est forcé de convenir que, quand même les apôtres ne les auroient pas établis, on auroit été obligé d'en venir là lorsque les Eglises sont devenues nombreuses, et ont formé une société très-étendue. *Inst. hist. christ.*, 2.e part., c. 2, § 13 et 14. Que

s'ensuit-il de là? Que nos divers adversaires ne voient jamais dans l'Ecriture sainte que ce qui favorise les intérêts de leur secte.

C'est principalement à saint Cyprien que Mosheim attribue l'augmentation du pouvoir des *évêques*, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 24. A l'article de ce saint *évêque*, nous réfutons cette accusation. Quelle influence pouvoit avoir, dans l'Eglise orientale, l'exemple d'un *évêque* de Carthage qui y étoit à peine connu?

La bizarrerie de ces censeurs se montre ici comme partout ailleurs: pour prouver que le souverain pontife n'a aucune juridiction sur les autres *évêques*, ils prétendent que, dans les premiers siecles, aucun *évêque* n'étoit soumis à la juridiction d'aucun de ses collègues; que chacun d'eux avoit l'autorité d'établir, pour son Eglise, telle forme de culte et telle discipline qu'il jugeoit à propos. Ainsi, pour priver le pape de toute autorité, ils attribuent aux *évêques* une entière indépendance: hors de là, ils les remettent sous la tutelle du peuple. Est-ce ainsi que se sont conduits les patriarches de la réforme? Luther à Wirtemberg, et Calvin à Genève, s'attribuèrent, non-seulement plus d'autorité que n'en eut jamais aucun *évêque*, mais plus que les papes n'en ont jamais exercé. Sans doute ils étoient poussés par l'Esprit de Dieu, au lieu que les successeurs des apôtres n'ont agi que par ambition. C'est ce que Basnage, Mosheim et d'autres voudroient nous persuader.

Parmi les théologiens catholiques, on convient généralement qu'en vertu du caractère épiscopal, tous les *évêques* ont une égale puissance d'ordre. C'est dans ce sens que saint Cyprien a dit, *L. de Unit. Eccles.*, qu'il n'y a qu'un épiscopat, et qu'il est solidairement possédé par chacun des *évêques* en particulier.

Mais les scolastiques disputent sur la question de savoir si l'ordination épiscopale est un sacrement distingué du simple sacerdoce, ou si c'est une cérémonie destinée seulement à étendre les pouvoirs du sacerdoce. Le premier de ces sentiments est le plus probable et le plus suivi. En effet, saint Paul enseigne que l'imposition des mains donne la grâce, et tout le monde convient que ce rit, dans l'ordination d'un *évêque*, lui donne des pouvoirs qu'il n'avoit pas en qualité de simple prêtre. Or, une cérémonie qui ne seroit pas un sacrement, ne pourroit avoir cette vertu.

Une autre question, sur laquelle on dispute encore, est de savoir quelle est précisément la matiere et la forme de l'ordination épiscopale. Comme dans le sacre des *évêques* il se fait plusieurs cérémonies, savoir, l'imposition des mains, une onction sur la tête et sur les mains, l'imposition du livre des Evangiles sur le cou et sur les épaules de l'élu, l'action de lui donner ce livre, la crosse et l'anneau; l'on demande si toutes ces cérémonies sont la matière essentielle de cette ordination. Le sentiment commun est que l'imposition des mains est le seul rit essentiel, parce que l'Ecriture en parle comme du signe sensible qui confère la grâce; et c'est ainsi que l'ont toujours envisagée les Pères, les conciles, les théologiens des Eglises grecque et latine. Conséquemment, la forme de ce sacrement consiste dans ces paroles: *Recevez le Saint-Esprit*, qui accompagnent l'imposition des mains.

Il est prouvé, d'une manière incontestable, que les sociétés de chrétiens orientaux, séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans, ont conservé le rit essentiel de l'ordination des *évêques*, et leur succession depuis l'époque de leur schisme. Aucune de ces sectes hétérodoxes n'a jamais cru que l'on

pût former une Eglise sans *évêque*, ou qu'un homme pût exercer les fonctions de pasteur, sans avoir reçu l'ordination, ou qu'il pût être ordonné *évêque* par de simples prêtres, encore moins par des laïques. Sur tous ces points, les protestants se sont écartés de la croyance et de la pratique de toutes les Eglises chrétiennes. *Perpét. de la Foi*, tom. 5, l. 5, c. 10, pag. 387.

Suivant les anciens canons, il falloit au moins trois *évêques* pour en ordonner un; plusieurs conciles l'avoient ainsi réglé; cependant l'on voit, dans l'Histoire ecclésiastique, plusieurs exemples d'*évêques* qui n'avoient été ordonnés que par un seul, et dont l'ordination ne fut pas regardée comme nulle, mais seulement comme illégitime. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 2, c. 11, § 4 et 5.

On demande, en troisieme lieu, si un laïque, ou un clerc qui n'est pas prêtre, peut être ordonné *évêque*, et si cette ordination seroit valide. Tous les théologiens conviennent qu'elle seroit illégitime, et contraire aux canons, qui ont ordonné qu'un clerc ne pût monter à l'épiscopat que par degrés, et en recevant les ordres inférieurs; ainsi l'a réglé le concile de Sardique, l'an 347, can. 10.

D'ailleurs il appartient aux seuls *évêques* d'ordonner des prêtres, de leur conférer le pouvoir de consacrer l'eucharistie, et de remettre les péchés; comment communiqueroient-ils ce double pouvoir, s'ils ne l'avoient pas reçu formellement eux-mêmes? Or, l'ordination épiscopale ne fait aucune mention de ce double pouvoir. A la vérité, Bingham, *ibid.*, liv. 2, ch. 10, § 5 et suiv., rapporte plusieurs exemples d'*évêques*, et même de saints personnages, qui paroissent n'avoir été que diacres ou simples laïques, lorsqu'ils furent élevés à l'épiscopat; mais si l'on ne peut pas prouver que tous reçurent l'ordination sacerdotale avant d'être sacrés *évêques*, on ne peut pas prouver non plus qu'ils ne l'ont pas reçue. Ce n'est donc ici qu'une preuve négative qui ne peut prévaloir à des titres et à des monuments positifs. Or, il y en a du contraire.

Le concile de Sardique, dans sa lettre synodale, déclara nulle l'ordination épiscopale d'un certain Ischyras, parce qu'il n'étoit pas prêtre. Théodoret, *Hist. ecclés.*, liv. 2, chap. 8. Saint Athanase, *Apol.* 2, parle d'une décision semblable, faite dans un concile de Jérusalem. Le concile de Chalcédoine regarda comme nulle l'ordination de Timothée Elure, faux patriarche d'Alexandrie, et le pape saint Léon approuva la lettre que les évêques d'Egypte adressèrent à ce sujet à l'empereur Léon. Aussi, en 1617, la faculté de théologie de Paris condamna l'opinion contraire, enseignée par Marc-Antoine de Dominis.

Souvent l'on n'a pas pris le vrai sens de ce qui s'est appelé *ordinatio per saltum:* ce n'est point l'omission d'un ordre inférieur, mais le passage rapide et sans interstice d'un ordre à un autre. Ainsi, le Pape Nicolas I.er a dit de Photius, qu'il fut fait *évêque per saltum*, parce qu'il reçut, en six jours successivement, les ordres inférieurs à l'épiscopat. Quoique les historiens disent de plusieurs cardinaux diacres, qu'ils ont été élevés à la dignité de souverain pontife, sans faire mention de leur ordination sacerdotale, il ne s'ensuit pas de là qu'ils ne l'aient par reçue. Quand on compare l'ordination des prêtres avec celle des *évêques*, on voit que la première est un préliminaire absolument nécessaire à la seconde.

Si l'on ne peut pas taxer d'erreur le sentiment contraire, parce que l'Eglise n'a point décidé formellement la question, il doit du moins être regardé comme téméraire. Mais

Bingham et les autres anglicans ont eu intérêt à le soutenir, parce que, depuis leur schisme avec l'Eglise romaine, il paroît que l'on n'a fait aucun scrupule, parmi eux, d'élever à l'épiscopat de simples laïques.

Les ennemis du clergé ont souvent déclamé contre l'autorité civile dont les *évêques* ont été revêtus; s'ils s'étoient donne la peine de remonter à l'origine, ils auroient été forcés de reconnoître qu'elle n'avoit rien d'odieux ni d'illégitime. Déjà, sous le règne des empereurs romains dans les Gaules, les *évêques* avoient beaucoup d'autorité dans les affaires civiles; non comme pasteurs, mais comme principaux citoyens, et ils furent censés tels, dès qu'ils possédèrent de grands domaines. Par la même raison, ils furent investis du titre de *défenseurs des cités*, chargés de soutenir les intérêts du peuple auprès des magistrats, des grands et du souverain. Lorsque les élections avoient lieu, le peuple préféroit pour l'épiscopat ceux qui, par leur naissance, leurs talents, leur crédit, étoient le plus en état de défendre ses droits et d'appuyer ses demandes. Lorsque les souverains disposèrent des évêchés, ils donnèrent aussi la préférence aux grands et aux nobles pour remplir ces places importantes. Il étoit donc impossible que, malgré toutes les révolutions, les *évêques* ne fussent pas toujours des personnages importants dans l'ordre civil.

A l'époque de l'irruption des Barbares dans les Gaules, les peuples furent obligés d'obéir à de nouveaux maîtres; il fallut choisir entre la domination d'un prince idolâtre, et celle des Goths ou des Bourguignons, qui étoient ariens: les *évêques*, qui espérèrent plus de douceur sous la première que sous les autres, favorisèrent les conquêtes de Clovis. Celui-ci étoit trop bon politique pour ne pas conserver aux *évêques* une autorité qui tournoit à son avantage, et qui lui étoit nécessaire pour affermir sa domination. Ce motif, joint au respect qu'inspire toujours la vertu, maintint le crédit des *évêques*; leur influence dans les affaires augmenta plutôt que de diminuer sous la première race de nos rois.

Sous la seconde, lorsque le gouvernement féodal prit naissance, les *évêques*, comme les autres grands vassaux de la couronne, possédèrent leurs domaines à titre de fief, et jouirent de tous les droits de la féodalité: or, l'un de ces droits étoit de rendre la justice aux vassaux qui en dépendoient. Charlemagne ne trouva rien de vicieux dans cet ordre de choses, puisqu'il n'y changea rien. Il vivoit encore l'an 813, lorsque le sixième concile d'Arles fut tenu; on y lit, can. 17: « Que » les *évêques* se souviennent qu'ils » sont chargés du soin des peuples » et des pauvres, pour les protéger » et les défendre. Si donc ils voient » les magistrats et les grands oppri- » mer les misérables, qu'ils les » avertissent charitablement; et si » ces avis sont méprisés, qu'ils en » portent des plaintes au roi, afin » qu'il réprime, par l'autorité sou- » veraine, ceux qui n'ont point eu » d'égards aux remontrances de leur » pasteur. » Dans la même année, un concile de Tours et un de Châlons-sur-Saône ont tenu le même langage.

A la décadence de la maison carlovingienne, les grands du royaume se rendirent indépendants: les *évêques* firent de même; si ce fut un crime, il leur fut commun avec tous les nobles. Mais lorsque nos rois ont commencé à recouvrer leur autorité, les *évêques* y ont contribué beaucoup, en armant les communes, et en les faisant combattre sous les drapeaux du roi. De là le nouveau degré de considération qu'ils se sont acquis,

et qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours. Dans quelque époque qu'on l'envisage, nous ne voyons pas en quoi il a pu être désavantageux aux peuples.

On sait quels sont les moyens dont s'est servi la Providence divine, pour former, au quatrième siècle, la multitude de grands *évêques* dont les talents, les vertus, les travaux, les ouvrages, ont fait tant d'honneur à l'Eglise. Le christianisme venoit d'essuyer la persécution des empereurs, les assauts des hérétiques, les attaques des philosophes. De même, l'Eglise gallicane n'a jamais jeté un plus grand éclat, par le mérite de ses pasteurs, que dans le siècle passé, immédiatement après les ravages du calvinisme. Le danger réveille les sentinelles d'Israël ; c'est dans les combats que se forment les héros. Il est donc à présumer que la guerre, déclarée à la religion par les incrédules modernes, produira le même effet que dans les siècles précédents, fera sentir aux premiers pasteurs ce qu'ils peuvent et ce qu'ils doivent.

ÉVIDENCE. Ce terme est propre à la métaphysique ; mais l'abus continuel qu'en font les incrédules, oblige un théologien à fixer clairement l'idée que l'on doit y attacher.

Dans le sens rigoureux et philosophique, l'*évidence* est la liaison de deux ou de plusieurs idées clairement aperçues ; il est évident, par exemple, que le tout est plus grand que la partie : dès que nous concevons les idées de *tout*, de *partie* et de *grandeur*, il nous est impossible de ne pas acquiescer à la proposition énoncée. Cette *évidence*, que l'on nomme *intrinsèque*, n'a lieu que dans les axiomes des mathématiques, et dans un petit nombre de principes métaphysiques ; ces principes ou axiomes sont d'une vérité éternelle et nécessaire, le contraire renferme contradiction ; mais s'ils sont fort utiles dans les sciences, ils ne sont pas d'un grand usage dans la vie. (N.e XVIII, p. LVII.)

Dans un sens moins rigoureux et plus ordinaire, l'*évidence* se prend pour toute espèce de certitude absolue, qui ne laisse aucun lieu à un doute raisonnable. Ainsi, nous disons qu'il nous est évident que nous sommes actifs et libres ; parce que nous le sentons, et qu'il nous est impossible de résister à l'attestation du sentiment intérieur. Nous disons qu'il y a évidemment des corps, parce que nous ne pouvons, sans absurdité, contredire le témoignage de nos sens qui en déposent. Nous n'hésitons pas d'affirmer que l'existence de Rome est un fait évident, parce que nous n'avons aucun motif raisonnable de révoquer en doute un fait aussi universellement attesté. Dans tous ces cas, la certitude est entière, mais l'*évidence* est seulement *extrinsèque ;* ces trois propositions, *l'homme est libre, les corps existent, il y a une ville de Rome*, ne sont point composées de termes ou d'idées dont la liaison soit nécessaire et évidente par elle-même : cette liaison n'est que contingente. Dans le premier cas, elle nous est connue par le sentiment intérieur ou par la conscience ; dans le second, par la déposition de nos sens ; dans le troisième, par le témoignage des hommes.

Nous nous servons même du terme d'*évidence*, pour exprimer les vérités dictées par le sens commun; ainsi, lorsqu'un incrédule pose pour principe qu'un philosophe ne doit croire que ce qui lui est évidemment démontré, nous lui répondons que le contraire est évident, puisque le sens commun détermine tous les hommes à croire sans hésiter tout ce qui leur est attesté par le sentiment intérieur, par la déposition de leurs sens, ou par des témoignages irrécusables.

On appelle *évidence*, ou *certitude métaphysique*, celle qui vient du sentiment intérieur, tout comme celle qui se tire de la liaison de nos idées ; *évidence physique*, celle qui résulte de l'expérience ou de la déposition constante de nos sens ; *évidence morale*, celle qui porte sur le témoignage de nos semblables.

Les dogmes de foi ou *mystères* ne peuvent avoir une *évidence intrinsèque*, puisqu'ils passent notre intelligence ; nous les croyons cependant, parce que Dieu les a révélés, et parce que le fait de cette révélation est poussé à un degré de *certitude morale*, qui doit prévaloir à toutes les difficultés que la raison humaine peut y opposer ; celles-ci ne viennent que de notre ignorance, et des comparaisons fausses que nous faisons entre ces mystères et les idées que nous avons des choses naturelles.

Un incrédule affirme que le mystère de la sainte Trinité est évidemment faux, parce qu'il compare la nature et les Personnes divines avec la nature et la personne humaine, les seules dont il ait connoissance; il en conclut que trois Personnes divines sont nécessairement trois natures, comme trois hommes sont trois natures humaines. Mais cette comparaison est-elle juste ? Par la même raison, un aveugle-né doit juger que les phénomenes des couleurs et de la lumière, un miroir, une perspective, un tableau, sont des choses impossibles, parce qu'il n'en peut juger que par les idées qui lui viennent par le tact : comparaison qui doit nécessairement le jeter dans l'erreur.

Si les dogmes de foi étoient d'une *évidence intrinsèque*, il n'y auroit plus aucun mérite à les croire. *V.* MYSTÈRES.

ÉVOCATION, formule de prière ou de conjuration, par laquelle les païens invitoient les dieux protecteurs d'une nation ou d'une ville ennemie à l'abandonner, à venir habiter parmi eux, en promettant de leur ériger des temples et des autels. Cette cérémonie païenne appartient plutôt à l'histoire ancienne qu'à la théologie ; aussi n'en parlons-nous que pour faire une ou deux remarques.

1.° Elle démontre que la religion païenne n'étoit qu'un commerce mercenaire entre les dieux prétendus et les hommes, qui dégradoit absolument la Divinité. De même que les païens n'honoroient leurs dieux que par interêt, pour en obtenir des bienfaits temporels, et non des vertus, ils supposoient aussi que ces dieux faisoient du bien aux hommes, non par estime de leurs vertus morales, mais pour payer l'encens et les hommages qu'on leur offroit ; comme si le culte qui leur étoit rendu avoit pu contribuer à leur bonheur. La vraie religion donne aux hommes de meilleures leçons : elle leur apprend que Dieu souverainement heureux et puissant, n'a besoin ni de nos adorations, ni de nos sacrifices ; que s'il exige notre culte, ce n'est pas par besoin, mais afin de nous rendre meilleurs, et d'avoir lieu de récompenser nos vertus par un bonheur éternel. Elle nous enseigne que l'encens, les prières, les victimes, tous les actes extérieurs de religion, ne peuvent plaire à Dieu, qu'autant qu'ils partent d'un cœur pur, exempt de tout désir criminel ; que la prière qui est la plus agréable à ses yeux est de lui demander qu'il nous rende vertueux et saints par sa grâce. Telles sont les vérités que les anciens justes ont comprises, que les prophètes ont souvent répétées aux Juifs, que Jésus-Christ et les apôtres nous ont enseignées encore plus clairement.

2.° L'*évocation* des dieux tutélaires d'une ville, et les promesses dont on l'accompagnoit, prouvent

encore que, suivant la croyance des païens, les dieux habitoient réellement et en personne dans les temples et dans les simulacres qu'on leur avoit érigés; c'est encore aujourd'hui l'opinion des peuples idolâtres. Nos philosophes modernes se sont donc trompés, ou plutôt ils ont voulu en imposer, lorsqu'ils ont soutenu que le culte ou le respect rendu par les païens à une idole ne s'adressoit point à la statue, mais au dieu qu'elle représentoit; que le dieu étoit censé résider dans le ciel et non dans l'idole. Il est évident que le culte étoit adressé au prétendu dieu comme présent dans l'idole, et à l'idole comme demeure du dieu, ou comme gage de sa présence. Suivant la doctrine d'Homere, Jupiter se transportoit en Ethiopie, pour recevoir les offrandes, les respects et l'encens des Ethiopiens; et, si nous en croyons Virgile, Junon se plaisoit à Carthage plus que partout ailleurs.

C'est donc malicieusement que l'on a comparé le culte que nous rendons aux images de Jésus-Christ et des saints à celui que les païens rendoient aux statues de leurs dieux. Jamais un catholique doué de bon sens n'a rêve que Jésus-Christ ou les saints venoient résider dans leurs images; jamais il n'a voulu adresser ses prières à la statue, comme si elle étoit animée, ou comme si un saint y étoit renfermé; jamais, en bénissant les images, on n'a demandé aux saints de venir y résider. Les protestants, qui ont trouvé bon de nous attribuer les mêmes idees qu'avoient les païens, nous ont supposés trop stupides. *Voyez* PAGANISME.

EVOCATION DES MANES OU DES AMES DES MORTS. *Voy.* NÉCROMANCIE.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX. *Voyez* CROIX.

EXAMEN DE LA RELIGION. Les incrédules ont souvent insisté sur la nécessité d'examiner les preuves de la religion; ils ont reproché à ses sectateurs de croire, sans *examen*, tout ce qui la favorise, ou de ne l'examiner qu'avec un esprit fasciné des préjugés de l'enfance et de l'éducation.

Nous pourrions les accuser, à plus juste titre, de n'avoir examiné la religion que dans les écrits de ceux qui l'attaquent, et jamais dans les ouvrages de ceux qui la défendent; de croire aveuglément, et sur parole, tous les faits et tous les raisonnements qui paroissent lui être contraires; d'apporter à leur *examen* prétendu un désir ardent de la trouver fausse, parce que l'incrédulité leur paroît plus commode que la religion.

Souhaiter que la religion soit vraie, parce que l'on sent le besoin d'un motif qui nous porte à la vertu, d'un frein qui réprime les passions et nous détourne du vice, d'un motif de consolation dans les peines de cette vie; c'est assurément une disposition louable. Désirer que la religion soit fausse, afin d'être délivré de plusieurs devoirs incommodes, de jouir de la funeste liberté de satisfaire ses passions sans remords, de se donner un vain relief de philosophie et de force d'esprit, est-ce la preuve d'une tête bien faite et d'un cœur ami de la vertu? Laquelle de ces deux dispositions est la meilleure pour discerner sûrement la vérité?

Loin de nous interdire l'*examen* de ses preuves, la religion nous y invite. Saint Pierre veut que les fideles soient toujours prêts à rendre raison de leur espérance à ceux qui la demanderont, mais il exige pour ce sujet la modestie, la défiance de soi-même, et une conscience pure. *I. Petri*, c. 3, ℣. 15 et 16. Saint Paul les exhorte à être enfants de lumière, à ne faire aucun choix imprudent, à éprouver quelle

est la volonté de Dieu, *Ephes.*, c. 5. ℣. 8 et 17. Les Juifs, avant de se convertir, examinoient avec soin les Ecritures, pour voir si ce que les apôtres prêchoient étoit conforme à la vérité, *Act.*, chap. 17, ℣. 11. Jésus-Christ même les y avoit invités, *Joan.*, c. 5, ℣. 39. Il dit que s'il n'avoit pas prouvé sa mission par des miracles, les Juifs n'auroient pas été coupables d'être incrédules, c. 15, ℣. 24. La question est donc uniquement de savoir comment l'on doit procéder dans cet *examen*.

Selon les incrédules, il faut examiner et comparer toutes les religions et tous les systèmes, pour savoir quel est le plus vrai. L'ont-ils fait? La plupart en sont incapables. Ce conseil est aussi insensé que celui d'un médecin qui exhorteroit un homme à essayer de tous les régimes et de tous les aliments possibles, sains ou malsains, pour savoir quel est le meilleur. Le plus fort tempérament pourroit bien succomber à cette épreuve. Si, avant de croire en Dieu, il faut avoir discuté toutes les objections des athées, il faut aussi, avant de croire au témoignage de nos sens, avoir résolu tous les arguments des pyrrhoniens.

Une fois convaincus qu'il y a un Dieu, comment saurons-nous quel culte nous devons lui rendre, quelle religion il faut embrasser? Si Dieu en a révélé une, sans doute il faut la suivre; ce n'est point à nous de lui disputer le droit de prescrire aux hommes une religion. Toute la question est donc reduite à examiner le fait de la révélation. Si ce fait est prouvé, entreprendrons-nous d'indiquer à Dieu ce qu'il a dû ou n'a pas dû révéler? Voilà cependant ce que prétendent les incrédules. Ils soutiennent que tout homme doit commencer par voir si tel dogme est vrai ou faux en lui-même, pour juger si Dieu l'a ou ne l'a pas révélé. Nous soutenons que ce procédé est encore absurde, puisque Dieu a droit de nous révéler des dogmes incompréhensibles, desquels nous ne sommes pas en état d'apercevoir par nous-mêmes la vérité ou la fausseté. En soutenant le contraire, les déistes ont fait triompher les athées, qui prétendent que nous ne devons pas admettre l'existence d'un Dieu, duquel nous ne pouvons ni concevoir, ni concilier ensemble les divers attributs. *Voyez* Mystères.

Le seul *examen* possible au commun des hommes, est de voir si tel dogme est révélé ou non révélé; il est révélé si le christianisme nous l'enseigne, et si cette religion est elle-même l'ouvrage de Dieu. Il y a de l'entêtement à soutenir que les hommes peu instruits ne sont pas plus capables de vérifier le fait de la révélation du christianisme, que de discuter des dogmes. *Voy.* Fait. Les preuves de la divinité de cette religion, que nous appelons *motifs de crédibilité*, sont tellement sensibles, que le fidèle le plus ignorant peut en avoir autant de certitude que le docteur le mieux instruit. *Voyez* Crédibilité.

Cette réflexion, qui renverse le déisme par le fondement, nous fait rejeter de même la méthode d'*examen* toujours proposée par les hérétiques. Pour savoir si un dogme est révélé ou non révélé, ils veulent qu'un fidèle voie par lui-même s'il est enseigné ou non dans l'Ecriture sainte. Nous soutenons que les fidèles du commun en sont incapables. Non-seulement plusieurs ne savent pas lire, mais tous sont hors d'état de consulter les originaux, de décider si tel livre est authentique ou apocryphe, si le texte est entier ou altéré, si la version est exacte ou fautive, si tel passage est ou n'est pas susceptible d'un autre sens.

Le seul *examen* qui soit à leur

portée est de voir s'ils doivent ou ne doivent pas ecouter l'Eglise catholique, s'en rapporter à l'enseignement unanime des sociétés particulières qui la composent, à la profession solennelle qu'elle fait de ne pouvoir et ne vouloir pas s'écarter de ce qui a été constamment cru, enseigné et pratiqué depuis les apôtres jusqu'à nous. Quand un ignorant n'auroit point d'autre motif de s'en tenir là que l'impuissance dans laquelle il se sent de faire autrement, nous soutenons que sa foi seroit sage, prudente, certaine, solide, telle que Dieu l'exige de lui; plus sage et plus raisonnable que l'entêtement d'un hérétique ou d'un incrédule. *Voyez* ANALYSE DE LA FOI.

Il y a quinze cents ans que Tertullien nous a prévenus contre leur langage. Ils disoient de son temps, comme aujourd'hui, qu'il faut chercher la vérité, examiner, voir entre les différentes doctrines quelle est la meilleure. « Cela est » faux, reprend Tertullien; celui » qui cherche la vérité ne la tient » pas encore, ou il l'a déjà perdue; » quiconque cherche le christia- » nisme n'est pas chrétien; qui » cherche la foi est encore infidèle. » Nous n'avons plus besoin de cu- » riosité après Jésus-Christ, ni de » recherche après l'Evangile; le » premier article de notre foi est de » croire qu'il n'y a rien à trouver » au-delà. S'il faut discuter toutes » les erreurs de l'univers, nous » chercherons toujours et ne croi- » rons jamais. Cherchons, à la » bonne heure, non chez les héré- » tiques, ce n'est point là que Dieu » a placé la vérité, mais dans l'Eglise » fondée par Jésus-Christ. Ceux qui » nous conseillent les recherches » veulent nous attirer chez eux, » nous faire lire leurs ouvrages, » nous donner des doutes et des » scrupules; dès qu'ils nous tien- » nent, ils érigent en dogmes et » prescrivent avec hauteur ce qu'ils » avoient feint d'abord de sou- » mettre à notre *examen*. » *De Præscript.*, c. 8 et suivants.

L'*examen*, tel que le prescrivent les hérétiques, conduit au déisme, celui dont se vantent les déistes engendre l'athéisme, et celui qu'exigent les athées enfante le pyrrhonisme. *Voyez* ERREURS.

EXAMEN DE CONSCIENCE, revue que fait un pécheur de sa vie passée, afin d'en connoître les fautes et de s'en confesser.

Les Pères de l'Eglise, les théologiens, les auteurs ascétiques qui traitent du sacrement de pénitence, montrent la nécessité et prescrivent la manière de faire cet *examen*, comme un moyen d'inspirer au pécheur le repentir de ses fautes et la volonté de s'en corriger. Ils le réduisent à cinq points : 1.° à se mettre en la présence de Dieu et à le remercier de ses bienfaits; 2.° à lui demander les lumières et les grâces nécessaires pour connoître et distinguer nos fautes; 3.° à nous rappeler en mémoire nos pensées, nos paroles, nos actions, nos occupations, nos devoirs, pour voir en quoi nous avons offensé Dieu; 4.° à lui demander pardon et à concevoir un regret sincère d'avoir péché; 5.° à former une résolution sincère de ne plus l'offenser à l'avenir, de prendre toutes les précautions nécessaires pour nous en préserver, et d'en fuir les occasions.

Outre cet *examen général*, nécessaire pour nous préparer au sacrement de pénitence, ils conseillent encore, à ceux qui veulent avancer dans la vertu, de faire tous les jours un *examen particulier* sur chacun des devoirs du christianisme et de l'état de vie dans lequel on est engagé, sur une vertu ou sur un vice, sur une pratique de piété, etc., pour voir en quoi l'on peut avoir besoin de se corriger.

EXCOMMUNICATION, censure ou sentence d'un supérieur ecclésiastique, par laquelle un fidèle est retranché du nombre des membres de l'Eglise.

Une société quelconque ne peut subsister sans lois; ces lois n'auroient aucune force, si ceux qui les violent n'encouroient aucune peine; la peine la plus simple qu'une société puisse infliger à ses membres réfractaires, est de les priver des biens qu'elle procure à ses enfants dociles. Ces notions, dictées par le bon sens, suffiroient déjà pour faire présumer que Jésus-Christ, en établissant son Eglise, lui a donné le pouvoir de rejeter hors de son sein les membres qui refuseroient d'obéir à ses lois.

Mais l'Evangile ne laisse aucun doute sur ce point; il nous apprend que Jésus-Christ a donné aux pasteurs de son Eglise l'autorité législative et le pouvoir d'imposer des peines. Il dit à ses apôtres : « Au » temps de la régénération, ou du » renouvellement de toutes choses, » lorsque le Fils de l'Homme sera » placé sur le trône de sa majesté, » vous serez assis vous-mêmes sur » douze siéges pour juger les douze » tribus d'Israël. » *Matth.*, c. 19, ℣. 28. Dans le style ordinaire des Livres saints, le pouvoir de juger emporte celui de faire des lois, le nom de *juge* est synonyme à celui de *législateur;* l'autorité de ce dernier seroit nulle, s'il n'avoit pas le pouvoir de punir.

En prescrivant la manière de corriger les pécheurs, Jésus-Christ ordonne d'employer d'abord les remontrances secrètes, ensuite la correction publique, enfin l'*excommunication*. « Si votre frère a péché, » reprenez-le en secret; s'il ne » vous écoute pas, dites-le à l'E- » glise; s'il n'écoute pas l'Eglise, » regardez-le comme un païen et » un publicain. Je vous assure que » tout ce que vous lierez ou délierez » sur la terre sera lié ou délié dans » le ciel. » *Matth.*, c. 18, ℣. 17.

Saint Paul, informé d'un scandale qui régnoit dans l'Eglise de Corinthe, où l'on souffroit un incestueux public, écrit aux Corinthiens : « Quoique absent, j'ai jugé » cet homme comme si j'étois pré- » sent; j'ai résolu que dans votre » assemblée, où je suis en esprit, » au nom et par le pouvoir de Notre- » Seigneur Jésus-Christ, le cou- » pable soit livré à Satan, pour faire » mourir en lui la chair, et sauver » son âme. » *I. Cor.*, c. 5, ℣. 4.

Nous ne savons pas sur quoi Mosheim s'est fondé pour soutenir que le pouvoir d'excommunier appartenoit au corps des fidèles, de manière qu'ils étoient les maîtres de déférer ou de résister au jugement de l'évêque qui avoit désigné ceux qui lui paroissoient dignes d'*excommunication*. Le jugement que prononce saint Paul, et la réprimande qu'il fait aux Corinthiens, nous paroissent prouver le contraire. Ce n'est donc pas sans raison que l'on a censuré la proposition dans laquelle il est dit que le pouvoir d'excommunier doit être exercé par des pasteurs, *du consentement au moins présumé de tout le corps des fidèles*.

L'Eglise, instruite par ces leçons, a usé de son droit dans tous les siècles; elle a séparé de sa communion, non-seulement les hérétiques qui s'élevoient contre sa doctrine et vouloient la changer; les réfractaires qui refusoient de se soumettre à un point de discipline générale, telle que la célébration de la pâque; mais encore les pécheurs scandaleux, dont l'exemple pouvoit infecter les mœurs et troubler l'ordre public. Vainement quelques opiniâtres lui ont disputé son autorité; elle a tenu ferme, et les a regardés comme des membres retranchés de son corps.

Ce pouvoir étoit reconnu et au-

torisé par les empereurs. Le premier concile d'Arles, convoqué par Constantin qui en confirma les décrets, ordonna, can. 7, aux gouverneurs des provinces, de prendre des lettres de communion, aux évêques de veiller sur leur conduite, et de les retrancher de la communion des fidèles s'ils violoient la discipline de l'Eglise. Synesius, évêque de Ptolémaïde en Egypte, usa de ce pouvoir à l'égard d'Andronicus, gouverneur de cette province. Synes., *Epist.*, 58, *ad episcopos*. On peut en citer d'autres exemples. *Voyez* Bingham, *Origin. eccles.*, liv. 2, c. 4, § 3, tome 1.

Selon la croyance de l'Eglise, l'effet de l'*excommunication* est de priver un chrétien de la participation aux sacrements, aux prières publiques, aux bonnes œuvres, aux honneurs qu'elle rend aux fidèles après leur mort : avantages spirituels dont Jésus-Christ lui a confié la dispensation.

De nos jours, quelques écrivains ont prétendu que, comme l'*excommunication* emporte une note d'infamie, et peut dépouiller un citoyen de ses droits civils, c'est à la puissance civile de juger de la validité ou de l'invalidité d'une *excommunication*. Ceux qui ont avancé cette doctrine, en faisant semblant d'accorder à l'Eglise le pouvoir d'excommunier, le lui ôtoient réellement, et rendoient ses censures illusoires ; ils donnoient à tous les coupables une sauvegarde contre l'autorité dont Jésus-Christ a revêtu son Eglise.

Saint Paul n'ignoroit pas les suites de l'*excommunication*, lorsqu'il disoit, *I. Cor.*, c. 5, ℣. 4 : « Je » vous ai déjà écrit de n'avoir point » de commerce avec celui de vos » frères qui seroit impudique, » avide du bien d'autrui, idolâtre, » calomniateur, ivrogne ou ravis- » seur, et même de ne pas manger » avec lui. Si quelqu'un n'a point » d'égard à ce que je vous écris, » notez-le, et n'ayez point de com- » merce avec lui, afin qu'il rou- » gisse de sa conduite. *II. Thess.*, » c. 3, ℣. 14. Je vous prie, mes » frères, de vous garder de ceux » qui excitent des disputes et des » scandales contre la doctrine que » vous avez apprise, et de vous sé- » parer d'eux. » *Rom.*, cap. 16, ℣. 17. Saint Jean impose la même obligation aux fidèles. « Si quel- » qu'un, leur dit-il, vient à vous » avec une autre doctrine que » celle-ci, ne le recevez point chez » vous, ne le saluez même pas, » afin de n'avoir point de part à sa » malice. » *Joan.*, c. 5, ℣. 10.

Les anciens conciles se sont fondés sur ces leçons des apôtres, en menaçant de l'*excommunication* ceux qui entretiendroient commerce avec les excommuniés. *Voy.* Bingham, l. 16, c. 2, n. 11.

Les protestants, qui cherchent à rendre odieux tous les articles de la discipline ecclésiastique, ont attribué la crainte que l'on avoit des *excommunications* dans le huitième siècle, à l'ignorance et au préjugé des Barbares qui avoient embrassé la foi. Ces nouveaux prosélytes, dit-on, confondirent l'*excommunication* qui étoit en usage chez les chrétiens, avec celle qu'avoient employée sous le paganisme les druides et les prêtres de leurs dieux. Ces critiques ont ignoré, sans doute, qu'encore aujourd'hui les Grecs redoutent cette censure autant qu'on la craignoit autrefois, et ils ont oublié la rigueur avec laquelle les anabaptistes l'ont souvent employée parmi eux. Il suffit d'avoir lu les passages de l'Ecriture que nous avons cités, pour comprendre que, dans tous les temps, l'*excommunication* a dû inspirer la crainte à tous ceux qui avoient de la religion.

Nous convenons que, dans les siècles de ténèbres et de trouble,

les pasteurs de l'Eglise ont quelquefois abusé de l'*excommunication*, qu'ils l'ont lancée pour des sujets qui n'avoient aucun rapport à la religion, et contre des personnes dont il auroit fallu respecter la dignité. Mais, si l'on y veut faire attention, l'on verra que dans ces temps de désordres, de scandale, d'anarchie et de brigandage, les censures étoient le seul épouvantail capable de contenir des princes très-licencieux et très-déréglés; que cet abus même a prévenu plus de maux qu'il n'en a causé. (N.e XIX, p. LVIII).

Aujourd'hui, que ces anciens abus ont été sagement retranchés, ce n'est plus le temps de vouloir encore répandre des nuages sur une matière suffisamment éclaircie.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens rougissoient du crime, et non de la peine par laquelle il falloit l'expier. On a vu des dames romaines du plus haut rang, prendre, de leur plein gré, l'habit de la pénitence publique, et en subir toutes les humiliations, pour des fautes pour lesquelles les chrétiens d'aujourd'hui ne voudroient pas seulement s'imposer la moindre privation. Ce courage ne déshonoroit point, il édifioit tout le monde, il faisoit respecter davantage ceux qui en étoient capables. Parmi nous, ce n'est plus le crime qui donne de la honte, c'est la peine, quelque modérée qu'elle soit. Si les censeurs de la discipline ecclésiastique étoient les maîtres, ils dépouilleroient absolument les pasteurs de l'Eglise du pouvoir que Jésus-Christ leur a donné de retrancher de la société des fidèles les pécheurs publics, scandaleux, opiniâtres; ils ôteroient aux malfaiteurs toutes les espèces de frein que la religion veut opposer à leur perversité.

Ce qui regarde les différentes espèces d'*excommunication*, les sujets pour lesquels l'Eglise peut porter cette censure, la manière dont on peut l'encourir ou être absous, etc., tient de plus près au droit canonique qu'à la théologie.

EXODE, livre canonique de l'ancien Testament, le second des cinq livres de Moïse. (N.e XX, p. LIX) Il a été nommé Ἔξοδος, *sortie* ou voyage, parce qu'il contient l'histoire de la sortie miraculeuse des Israélites hors de l'Egypte, et de leur arrivée dans le désert; c'est la narration de ce qui leur est arrivé depuis la mort de Joseph jusqu'à la construction du tabernacle, pendant un espace de 145 ans. Il a été écrit en manière de journal, et à mesure que les évènements sont arrivés.

Les Hébreux le nomment *Veelle Schémoth, ce sont ici les noms*, etc, parce que ce sont les premiers mots de ce livre; et c'est ainsi qu'ils désignent les divers livres du Pentateuque.

Pour peu d'attention que l'on apporte à la lecture de l'*Exode*, on sent évidemment qu'il n'a pas pu être écrit dans un temps postérieur à Moïse, ni par un autre auteur que lui; non-seulement il falloit être témoin oculaire de ce qui s'étoit passé en Egypte, pour pouvoir le décrire dans un aussi grand détail, avoir parcouru le désert, pour tracer aussi exactement la marche des Israélites; mais savoir parfaitement l'histoire d'Abraham, de Jacob et de Joseph, pour mettre une liaison aussi étroite entre la Genèse et l'*Exode*. La narration de la mission de Moïse, tracée dans le chap. 3, est tout à la fois d'un sublime et d'une naïveté que tout autre écrivain n'auroit jamais pu mettre dans son style.

Il en est de même de l'institution de la pâque, du passage de la mer Rouge, de la publication de la loi sur le mont Sinaï, etc. Quiconque

est assez stupide pour ne pas reconnoître dans ces divers morceaux le caractère original du législateur des Juifs ne mérite pas d'être sérieusement réfuté. *Voyez* PENTATEUQUE.

EXOMOLOGÈSE, confession. Ce terme grec paroît employé en différents sens dans les écrits des anciens Pères; quelquefois il se prend pour toute la pénitence publique, pour les exercices et les épreuves par lesquels on faisoit passer les pénitents, jusqu'à la réconciliation que leur accordoit l'Eglise; il est pris dans ce sens par Tertullien, *L. de Pœnit.*, c. 9. Les Grecs ont souvent fait de même.

Les Occidentaux l'ont restreint ordinairement à la partie de la pénitence que l'on nomme *confession*. Saint Cyprien, dans une lettre aux prêtres et aux diacres, se plaint de ce que l'on reçoit trop facilement ceux qui sont tombés dans la persécution, et que sans pénitence, ni *exomologèse*, ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie. On ne sait pas si cette *confession*, qu'exige saint Cyprien, devoit être secrète ou publique, quoique la faute des *tombés* fût très-publique; mais il est constant que l'Eglise n'a jamais exigé une confession publique pour des fautes secrètes. *Voyez* CONFESSION.

EXORCISME, conjuration, prière à Dieu, et commandement fait au démon de sortir du corps des personnes possédées; souvent il est seulement destiné à les préserver du danger. Ordinairement on regarde *exorcisme*, et *conjuration* comme synonymes; cependant la conjuration n'est que la formule par laquelle on commande au démon de s'éloigner; l'*exorcisme* est la cérémonie entière.

On ne peut pas disconvenir que les *exorcismes* n'aient été en usage dans les fausses religions aussi-bien que dans la vraie. Chez toutes les nations polythéistes, non-seulement le peuple, mais les philosophes, ont cru que l'univers étoit peuplé d'esprits, de génies ou de démons, les uns bons, les autres mauvais; que tout le bien et le mal qui arrivoit à l'homme étoit leur ouvrage. Conséquemment on a regardé les maladies, surtout les plus cruelles, et dont on ne connoissoit pas la cause, comme un effet de la colère ou de la malice des génies malfaisants. On a encore imaginé que l'on pouvoit les mettre en fuite par des odeurs, par des fumigations, par des noms et des paroles qui leur déplaisoient ou les épouvantoient, par la musique, par des enchantements, par des amulettes. L'on a donc employé des conjurations et des *exorcismes* pour se délivrer de leurs poursuites, pour guérir les maladies pour lesquelles on ne connoissoit point de remèdes naturels.

Les philosophes orientaux, les disciples de Pythagore et de Platon, n'étoient pas moins persuadés que les vices, les mauvaises inclinations, les mœurs corrompues de la plupart des hommes leur étoient inspirés par de mauvais démons. On trouve les preuves de toutes ces opinions dans les écrits de ces anciens, dans ceux de Celse, de Porphyre, de Jamblique, de Plotin, etc. *Notes de Mosheim sur Cudworth*, t. 1, c. 4 § 34; tom. 2, c. 5, § 82 et 83.

Les Juifs étoient dans la même croyance, du moins dans les temps voisins de la venue de notre Sauveur : l'avoient-ils empruntée des Chaldéens, pendant leur captivité à Babylone, ou des Egyptiens attachés à la doctrine des Orientaux? De savants critiques le prétendent, mais sans preuve; ils disent que la manière dont il est parlé du démon dans le livre de Tobie est analogue

aux opinions des Chaldéens : qu'importe ? Job, l'auteur du quatrième livre des Rois, le Psalmiste, les prophètes, qui ont écrit avant la captivité, parlent des opérations du démon tout aussi clairement que Tobie. *Voyez* DÉMON, DÉMONIAQUE. Les Juifs n'ont donc pas eu besoin de puiser leur croyance chez les Chaldéens ni chez les philosophes égyptiens. Josèphe nous apprend qu'il y avoit des exorcistes chez les Juifs, et que l'on attribuoit à Salomon les formules *exorcismes* dont ils se servoient; l'Evangile suppose qu'ils chassoient véritablement les démons. *Matth.*, c. 12, ℣. 27. Sans doute, ils le faisoient au nom de Dieu, puisque Jésus-Christ ne blâme point leur conduite.

Loin de corriger l'opinion des Juifs, qui attribuent au démon certaines maladies, ce divin Maître l'a confirmée; il dit qu'une femme, courbée depuis dix-huit ans, avoit été liée par Satan, *Luc.*, chap. 13, ℣. 16; qu'un maniaque étoit possédé d'une légion de démons, et il permit à ces malins esprits d'entrer dans les corps d'une troupe de pourceaux, c. 8, ℣. 30, etc. De même il attribue au démon la stérilité de la parole de Dieu dans le cœur des pécheurs, *ibid.*, ℣. 12, l'incrédulité des Juifs, *Joan.*, c. 8, ℣. 14; la trahison de Judas, etc. Non-seulement il chassoit les démons du corps des possédés, mais il donna le pouvoir à ses disciples de les chasser en son nom. Souvent ils en ont fait usage, et nos plus anciens apologistes ont prouvé aux païens la divinité du christianisme, par la puissance que les chrétiens exerçoient sur les démons : c'est donc à l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres que l'usage des *exorcismes* s'est introduit et a persévéré dans l'Eglise.

Quelquefois, sans doute, il y a eu de l'illusion dans cette pratique, et l'on a employé les *exorcismes* contre des maladies purement naturelles, que l'on auroit pu guérir par des remèdes. Mais a-t-on droit d'en conclure qu'il en a toujours été de même, et que la pratique des *exorcismes* n'est fondée que sur une erreur ? Leibnitz, quoique protestant, est convenu que les *exorcismes* ont toujours été pratiqués dans l'Eglise, et qu'ils peuvent souffrir un très-bon sens. *Esprit de Leibnitz*, tom. 2, pag. 32. Mosheim, dans son *Hist. ecclés. du seizième siècle*, sect. 3, 2.e partie, chap. 1, § 43, nous apprend que chez les luthériens, les *exorcismes* du baptême furent supprimés par quelques-uns qui étoient calvinistes dans le cœur, mais qu'ils furent rétablis dans la suite.

Parmi les *exorcismes* dont l'Eglise catholique fait usage, il y en a d'ordinaires, comme ceux que l'on fait avant d'administrer le baptême et dans la bénédiction de l'eau; et d'extraordinaires, que l'on use pour délivrer les possédés, pour écarter les orages, pour faire périr les animaux nuisibles, etc. Nous prétendons qu'il n'y a rien de faux, de superstitieux ni d'abusif dans les uns ni dans les autres.

1.° Il est certain que, dans l'origine, les *exorcismes* du baptême furent institués pour les adultes qui avoient vécu dans le paganisme, qui avoient été souillés par des consécrations, des invocations, des sacrifices offerts aux démons. On les conserva néanmoins pour les enfants, parce que ce rit étoit un témoignage de la croyance du péché originel, et parce qu'il avoit pour objet non-seulement de chasser le démon, mais de lui ôter tout pouvoir sur les baptisés. C'est pour cela qu'on les fait encore sur les enfants qui ont été ondoyés ou baptisés sans cérémonies dans le cas de nécessité. C'est d'ailleurs une leçon qui apprend aux chrétiens

qu'ils doivent avoir horreur de tout commerce, de tout pacte direct ou indirect avec le démon, qu'ils ne doivent donner aucune confiance aux impostures et aux vaines promesses des prétendus sorciers, devins ou magiciens; et cette précaution n'a été que trop nécessaire dans tous les temps. Si Le Clerc avoit fait ces réflexions, il n'auroit pas blâmé avec tant d'aigreur les *exorcismes* du baptême. *Histoire ecclés.*, an 65, § 8, n. 6 et 7.

Pour les mêmes raisons, l'on bénit, par des prières et des *exorcismes*, les eaux du baptême, et cet usage est très-ancien. Tertullien, *l. de Bapt.*, c. 4, dit que ces eaux sont sanctifiées par l'invocation de Dieu. Saint Cyprien, *Epist.* 70, veut que l'eau soit purifiée et sanctifiée par le prêtre. Saint Ambroise et saint Augustin parlent des *exorcismes*, de l'invocation du Saint-Esprit, du signe de la croix, en traitant du baptême. Saint Basile regarde ces rites comme une tradition apostolique, *l. de Spiritu Sancto*, c. 27. Saint Cyrille de Jérusalem et saint Grégoire de Nysse en relèvent l'efficacité et la vertu. Lebrun, *Explic. des cérém.*, tom. 1, p. 74. Que peut-il donc y avoir de superstitieux dans des cérémonies qui ont pour but d'inculquer aux fidèles les effets du baptême, le prix de cette grâce, les obligations quelle impose? Saint Augustin s'en est servi avec avantage contre les pélagiens, pour leur prouver que tous les enfants d'Adam naissent souillés du péché originel et sous la puissance du démon. C'est ainsi que l'Eglise a toujours professé sa croyance par les cérémonies qu'elle observe.

La sagesse de cette conduite ne l'a pas mise à l'abri des reproches des protestants; ils disent que les *exorcismes* n'ont été ajoutés dans le troisième siècle aux cérémonies du baptême, qu'après que les chrétiens eurent adopté la philosophie de Platon : en effet, saint Justin, dans sa seconde *Apologie*, et Tertullien, dans son livre *de Coronâ*, rapportent les cérémonies que l'on observoit dans le baptême au second siècle, sans faire aucune mention des *exorcismes*. Donc c'est des platoniciens que les chrétiens empruntèrent l'opinion dans laquelle ils étoient, que les mauvais penchants et les vices des hommes leur étoient inspirés par des esprits malins qui les obsédoient. Mosheim, *ubi suprà. Hist. ecclés.*, *troisième siècle*, 2.e partie, c. 4, § 4. Dissert. *de turbatâ per recent. Platon. Ecclesiâ*, § 50.

Il est fort singulier que les chrétiens aient été obligés de prendre dans la philosophie de Platon une doctrine qui leur est enseignée formellement dans l'Evangile par Jésus-Christ et par les apôtres; il l'est bien davantage que les protestants osent taxer de superstition un rit duquel Jésus-Christ et les apôtres se sont servis. Et sur quel fondement? Sur le silence supposé de deux Pères de l'Eglise, preuve négative et qui ne conclut rien. Ils ont oublié, sans doute, que les *exorcismes* ne faisoient pas partie des cérémonies du baptême, mais que c'étoit un préparatif pour y disposer les catéchumènes; le baptême étoit administré par l'évêque ou par un prêtre, et les *exorcismes* étoient faits auparavant par les exorcistes, qui n'étoient que des clers inférieurs.

Nous ne concevons pas comment ces savants critiques ont eu l'imprudence de citer saint Justin et Tertullien; personne n'a enseigné plus formellement que ces deux Pères la doctrine sur laquelle sont fondés les *exorcismes*. Saint Justin, *Apol.* 2, n. 62, parlant du baptême, dit que, pour le contrefaire d'avance, les démons ont suggéré à leurs adorateurs les aspersions et

les lustrations d'eau avant d'entrer dans les temples. Il attribue aux instigations du démon la haine que les païens avoient pour les chrétiens, les calomnies qu'ils forgeoient contre eux, la cruauté des persécuteurs, etc. Tertullien, *l. de animâ*, ch. 57, dit qu'il n'y a presque aucun homme qui ne soit obsédé par un démon, mais que par les *exorcismes* toutes ses fraudes sont découvertes. *L. de Bapt.*, c. 4, il dit que, par l'invocation de Dieu, le Saint-Esprit descend dans les eaux, les sanctifie, et leur donne la vertu de sanctifier; c. 9, il ajoute que les nations sont sauvées par l'eau, et laissent étouffer dans l'eau le démon leur ancien dominateur. Aucun des Peres du troisième siecle a-t-il dit quelque chose de plus fort pour faire établir les *exorcismes?* Mais ceux dont nous parlons se fondent sur l'Ecriture sainte, et non sur la philosophie de Platon.

Il est ridicule, disent nos adversaires, d'exorciser l'eau et le sel que l'on y mêle, comme si le démon en étoit en possession, et comme si ces êtres inanimés entendoient les paroles qu'on leur adresse. Cela peut paroître ridicule, quand on ignore ce que pensoient les païens; ils préposoient des esprits ou des démons à tous les corps; ils prétendoient que toutes les choses usuelles étoient des dons et des bienfaits de ces intelligences imaginaires; ils croyoient être en societé avec elles par l'usage qu'ils faisoient de leurs dons : c'est ce que Celse soutient de toutes ses forces dans son ouvrage contre le christianisme; les *exorcismes* sont une profession de foi du contraire.

2.° Thiers, dans son *Traité des superstitions*, rapporte différentes formules d'*exorcismes*; il pense avec raison que l'on peut s'en servir encore aujourd'hui contre les orages et les animaux nuisibles, pourvu qu'on le fasse avec les précautions que l'Eglise prescrit et selon la forme qu'elle autorise, et qu'alors ce n'est ni un abus, ni une superstition.

Néanmoins, dans plusieurs ouvrages modernes, on a blâmé les curés de campagne, qui, par un excès de complaisance pour les idées superstitieuses de leurs paroissiens, font des adjurations et des *exorcismes* contre les orages, contre les insectes destructeurs et les autres animaux nuisibles; c'est, dit-on, un abus et une extravagance dangereuse, qui ne devroit plus avoir lieu dans un siecle de lumière tel que le nôtre; il faut apprendre au peuple que ces sortes de fléaux sont un effet nécessaire des causes physiques. Cette censure n'est rien moins que sage.

1.° Elle suppose que les superstitions populaires sont un effet de la négligence des pasteurs, et non de l'opiniâtreté des peuples. Comme nous sommes convaincus du contraire par expérience, nous soutenons que cela est faux. En général, les ignorants sont opiniâtres; ils prêtent difficilement l'oreille aux vérités qui attaquent leurs préjugés; s'ils sont forcés de les entendre, ils n'y croient pas, au lieu qu'ils ajoutent foi aux contes d'une vieille, parce que ces fables sont analogues à leurs idées. Plusieurs fois les curés ont essuyé des avanies, pour n'avoir pas voulu déférer aux visions de leurs paroissiens.

2.° Il vaut mieux que le peuple ait confiance aux prieres et aux cérémonies de l'Eglise, qu'à la prétendue science des devins, des sorciers, des magiciens : or, cette alternative est à peu près inévitable. Chez les protestants de la Suisse et du pays de Vaud, il n'est plus question d'*exorcismes;* mais la divination, les sortiléges, la magie, y sont très-communs, et les catholiques du voisinage ont souvent la tentation de les aller consulter. Un

déiste célèbre est convenu que les peuples du pays de Vaud sont très-superstitieux.

3.° Il seroit très-bon de donner au peuple des leçons de physique, s'il étoit capable de les comprendre et incapable d'en abuser : or, il n'est ni l'un ni l'autre. Quand il saura que tous les phénomenes de la nature sont l'effet nécessaire des causes physiques, il en conclura, comme les incrédules, que le monde s'est fait et se gouverne tout seul, qu'il n'y a ni Dieu, ni providence: y aura-t-il beaucoup a gagner pour lui? Si les censeurs des curés connoissoient mieux le peuple, ils seroient moins prompts a les condamner. *Voyez* SUPERSTITIONS.

EXORCISTE, clerc tonsuré qui a reçu celui des ordres mineurs auquel on donne ce nom : il est aussi donné a l'evêque, ou au prêtre délégué par l'evêque, qui exorcise un possédé.

Il paroît que les Grecs ne regardoient pas la fonction d'*exorciste* comme un ordre, mais comme un simple ministere, et que saint Jerôme a pensé de même. Cependant le pere Goar, dans ses notes sur l'Eucologe des Grecs, prouve, par des passages de saint Denis et de saint Ignace, martyrs, que c'étoit un ordre. Dans l'Eglise latine, c'est le second des ordres mineurs. La cérémonie de leur ordination est marquee dans le quatrieme concile de Carthage, et dans les anciens rituels. Ils reçoivent le livre des exorcismes de la main de l'évêque, qui leur dit : « Recevez et apprenez » ce livre, et ayez le pouvoir d'im- » poser les mains aux energumenes, » soit baptisés, soit catechume- » nes. »

Dans l'Eglise catholique, il n'y a plus que les prêtres qui fassent les fonctions d'*exorciste*, encore n'est-ce que par une commission particuliere de l'évêque. Cela vient, dit M. Fleury, de ce qu'il est rare qu'il y ait des possédés, et qu'il se commet quelquefois des impostures sous prétexte de possession : ainsi il est nécessaire de les examiner avec beaucoup de prudence. Dans les premiers temps, les possessions étoient frequentes, surtout parmi les païens : pour témoigner un plus grand mépris du pouvoir des démons, on employa, pour les chasser, un des ministres inferieurs de l'Eglise. C'étoient eux aussi qui exorcisoient les catéchumenes. Selon le pontifical, leurs fonctions étoient d'avertir ceux qui ne communioient point de faire place aux autres, de verser l'eau pour le ministere, d'imposer les mains sur les possedes et sur les malades. *V.* DÉMONIAQUE.

EXPÉRIENCE, connoissance acquise par le sentiment interieur ou par le témoignage de nos sens. Les incrédules ont abusé de ce terme pour attaquer la certitude des miracles operes en faveur de la religion. Nous n'avons point, disent-ils, de connoissances plus certaines que celles que nous avons acquises par *experience* : or, celle-ci nous convainc que le cours de la nature ne change point, qu'il demeure constamment le même; donc aucune attestation ne nous oblige a croire un miracle, qui est une interruption du cours de la nature, ou une derogation a ses lois ; l'*experience* d'autrui ne peut prévaloir a la mienne.

Mais il est faux que notre *expérience* nous convainque de l'immutabilité du cours de la nature; elle nous assure seulement que nous ne l'avons jamais vu changer. Or, d'autres peuvent avoir vu des phénomenes desquels nous n'avons pas ete témoins; par-la ils ont acquis une *experience* positive de l'interruption du cours de la nature, au lieu que notre *expérience* n'est

que négative; c'est un défaut de connoissance, une pure ignorance; et il est absurde de vouloir que notre ignorance l'emporte sur la connoissance positive d'autrui.

Je n'ai jamais éprouvé en moi une guérison miraculeuse; mais, si je tombois malade, et qu'un thaumaturge me rendît subitement la santé, ne pourrois-je pas ajouter foi au sentiment intérieur de ma guérison, parce que, jusqu'alors, je n'aurois encore rien senti de semblable? Si je voyois ce miracle opéré dans un autre en ma présence, ne devrois-je pas me fier au témoignage de mes yeux? Or, en fait de miracle, mon *expérience* négative ne prouve pas plus contre l'attestation de témoins dignes de foi, qu'elle ne prouveroit dans les deux cas supposés contre mon sentiment intérieur, ou contre le témoignage de mes yeux.

Lorsqu'un homme, attaqué de la goutte ou de la gravelle, se plaint de sentir des douleurs horribles, si un philosophe venoit lui dire gravement : Je n'ai jamais éprouvé ce que vous dites, mon *expérience* me défend d'ajouter foi à vos plaintes, on le regarderoit comme un insensé. On ne traîteroit pas mieux un Nègre, nouvellement arrivé dans nos climats, qui diroit : J'ai vu constamment l'eau toujours liquide, donc il est impossible qu'elle se durcisse par le froid. En résonnant sur le même principe, en aveugle-né prouveroit doctement qu'une perspective est impossible, parce qu'il a toujours vérifié, par le tact, qu'une superficie plate ne produit point une sensation de profondeur.

L'*expérience* positive que nous avons faite d'un phénomène est une preuve solide du fait, surtout lorsqu'elle a été répétée plus d'une fois, elle nous rend capables d'en rendre témoignage; mais le défaut de cette *expérience* ne prouve rien que notre ignorance, et il est absurde de nommer *expérience* le défaut même d'*expérience*. *Voy.* CERTITUDE, MIRACLE.

EXPIATION, action de souffrir la peine décernée contre le crime, ou de satisfaire pour une faute que l'on a commise : ainsi, un crime est censé *expié* par le supplice du coupable. Jésus-Christ a *expié* les péchés des hommes, en souffrant la peine qui leur étoit due : en vertu de ses mérites, les souffrances et la mort, qui sont la peine du péché, en sont aussi l'*expiation*. Selon la croyance catholique, les âmes de ceux qui meurent sans avoir entièrement satisfait à la justice divine *expient* dans le purgatoire, après la mort, le reste de leurs péchés.

EXPIATION, se dit aussi des cérémonies que Dieu a instituées pour purifier les hommes de leurs péchés, comme sont les sacrifices, les sacrements, les œuvres de pénitence. Dans l'ancien Testament, *expiation* signifie ordinairement *purification*.

Chez les Juifs, il y avoit une *expiation* générale pour toute la nation, et des *expiations* particulières. La première se faisoit le dixième jour du mois *Tisri*, qui répondoit à une partie de nos mois de septembre et d'octobre; les cérémonies de cette *expiation* sont prescrites en détail dans le livre du Lévitique, ch. 16. La plus remarquable étoit de tirer au sort deux boucs, dont l'un étoit destiné à être immolé au Seigneur; l'autre, sur lequel le grand-prêtre prioit Dieu de décharger les péchés du peuple, étoit conduit hors du camp, et mis en liberté, ou, selon quelques-uns, précipité. C'est ce que l'on nommoit le *bouc émissaire*. *Voyez* ce mot. C'étoit le seul jour auquel il fût permis au grand-prêtre d'entrer dans le *Saint des Saints*,

où étoit l'arche d'alliance; on l'appelle encore *Fête du pardon*.

Les *expiations* particulières pour les péchés d'ignorance, pour les meurtres involontaires, pour les impuretés légales, se faisoient par des sacrifices, par des ablutions, par des aspersions, etc.

Au sujet des unes et des autres, saint Paul observe que le sang des boucs et des autres animaux n'étoit pas capable d'effacer le péché; qu'ainsi ces cérémonies n'étoient que la figure de l'*expiation* des péchés, qui a été faite par le sang de Jésus-Christ. *Hebr.*, c. 9 et 10.

Conséquemment, dans le christianisme, toute *expiation* du péché se fait par l'application des mérites de ce divin Sauveur; les sacrements, le saint sacrifice de la messe, les bonnes œuvres, sont les moyens que Dieu a institués pour nous faire cette application. Les autres cérémonies, comme les aspersions d'eau bénite, les absoutes, etc., ne sont qu'un symbole et un signe de la purification que la grâce de Dieu opère dans nos âmes : signes établis pour nous avertir de demander à Dieu cette grâce.

Quant aux *expiations* qui étoient en usage chez les païens, elles ne nous regardent pas. (N.° XXI, p. LIX.)

Les incrédules modernes ont souvent déclamé contre les *expiations* en général; ce sont, selon leur avis, des cérémonies absurdes et pernicieuses, des moyens commodes de contracter des dettes et de les acquitter aisément, des ressources pour calmer les remords du crime et pour y endurcir les malfaiteurs. Nous soutenons le contraire.

1.° Il n'est point inutile qu'après avoir péché, l'homme atteste, par un rit extérieur, qu'il se reconnoît coupable, qu'il a besoin de pardon et de la miséricorde de Dieu. Seroit-il mieux qu'il perdît le souvenir de sa faute, et en étouffât les remords sans cérémonie? Le regret d'avoir péché est un préservatif contre la rechute; une cérémonie qui excite l'homme au repentir n'est donc ni absurde, ni superflue. Elle est plus touchante lorsqu'elle se fait aux pieds des autels par tout un peuple rassemblé; en avouant qu'il a besoin de pardon, l'homme est averti qu'il doit aussi pardonner à ses semblables. C'est la leçon que lui fait Jésus-Christ même.

2.° Si un malfaiteur se persuade que la rémission d'un péché passé lui donne le droit d'en commettre impunément de nouveaux; si les païens ont imaginé qu'un meurtre pouvoit être effacé par une simple ablution, la grossièreté de ces erreurs ne prouve rien contre la nécessité des *expiations*. Parce qu'un remède peut être tourné en poison par un insensé ou par un furieux, il ne s'ensuit pas que ce remède soit pernicieux en lui-même.

3.° L'homme naturellement inconstant et foible, sujet à passer fréquemment de la vertu au vice et du vice à la vertu, a besoin de moyens pour se relever de ses chutes et de preservatifs contre le désespoir. Où en seroit la société, si celui qui a une fois péché n'avoit plus de ressources pour obtenir le pardon? Il concluroit que vingt crimes de plus ne rendront son sort ni plus triste ni plus incurable.

4.° Nos censeurs mêmes citent avec éloge Montesquieu, qui dit qu'une religion telle que le christianisme ne doit pas avoir de crimes inexpiables, puisqu'elle est fondée sur la croyance d'un Dieu qui pardonne : elle doit donc fournir des moyens pour expier tous les crimes.

5.° Par les *expiations* de l'ancienne loi, l'homme étoit averti qu'il avoit besoin d'un Rédempteur dont le sang pût effacer les péchés du monde; c'est ce que saint Paul nous fait remarquer. Les leçons des prophètes prévenoient l'abus que

les Juifs pouvoient en faire ; ils ont enseigné aussi clairement que saint Paul, que le sacrifice des animaux, les offrandes, etc., n'étoient pas capables d'effacer les péchés, ni d'apaiser la justice divine. Isaïe, ch 53, a prédit tres distinctement que la principale fonction du Messie seroit d'effacer le péché, en disant que Dieu a mis sur lui l'iniquite de nous tous ; que s'il donne sa vie pour le péche, il verra une nombreuse posterite, etc.

Il n'a même jamais été inutile d'expier les fautes d'ignorance et d'inadvertance, les meurtres involontaires, les delits imprevus : c'étoit un moyen d'exciter la vigilance et d'augmenter l'horreur du crime. Pour la même raison, lorsqu'il est prouvé qu'un meurtre a ete involontaire, on oblige encore, selon nos lois, celui qui l'a commis a demander et a obtenir des lettres de grâce.

EXPLICITE, clair, formel, distinct, développé. On distingue la foi *explicite*, par laquelle nous croyons en Jésus-Christ avec une connoissance claire de ce qu'il est et de ce qu'il a fait, d'avec la foi *implicite* ou obscure, qu'ont pu avoir les patriarches et les Juifs, auxquels Dieu avoit simplement révélé qu'un jour l'homme seroit racheté, sans leur en apprendre la maniere.

Comme le degré de clarté de la foi est nécessairement relatif au degré de clarté de la révélation, les théologiens pensent communément qu'une foi implicite et obscure en Jésus-Christ a suffi pour le salut à ceux auxquels Dieu n'a pas accordé une connoissance claire et distincte du mystère de l'incarnation et de la redemption Le concile de Trente, sess. 6, can. 2, dit qu'avant la loi et sous la loi, Jésus-Christ, Fils de Dieu, a été révélé et promis *a plusieurs saints Peres*, il ne dit pas *à tous*. De savoir en quoi consistoit precisément la connoissance obscure et la foi implicite en Jésus-Christ nécessaire à tous, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Par la même raison, l'on peut distinguer une volonté de Dieu *explicite* et clairement enoncée dans sa parole, d'avec une volonté *implicite* que nous en déduisons par voie de conséquence. Dieu a formellement declaré qu'il veut sauver tous les hommes ; donc il a implicitement révélé qu'il veut donner à tous des moyens de salut, et qu'il leur en donne effectivement. La volonté de donner des moyens est implicitement renfermée dans la volonte de sauver ; autrement celle-ci ne seroit pas sincere.

Selon la doctrine des théologiens catholiques, un simple fidele, sincerement soumis a l'enseignement de l'Eglise, croit par-là même implicitement tout ce qu'elle enseigne. Il ne s'ensuit pas de la que cette docilité soit suffisante pour le salut ; il y a plusieurs verités sans la connoissance desquelles un homme ne peut pas être censé chrétien.

Il n'en est pas de même de la prétendue foi implicite d'un protestant qui se croit dans la voie du salut, parce qu'il croit en général tout ce qui est révélé dans l'Ecriture sainte. Cette foi ne le gêne en rien, puisqu'il se réserve le droit d'entendre l'Ecriture comme il lui plaira. Un fidele catholique, au contraire, ne se croit point le maître d'entendre comme il voudra la doctrine de l'Eglise. C'est elle qui explique sa doctrine et qui apprend aux fideles la maniere dont ils doivent l'entendre,

EXTASE, ravissement de l'esprit, situation dans laquelle un homme est comme transporté hors de lui même, de maniere que les fonctions de ses sens sont suspendues ; le ravissement de saint Paul

au troisième ciel étoit une *extase* L'Histoire ecclésiastique fait foi que plusieurs saints ont été ravis en *extase* pendant des journées entières. C'est un état réel, trop bien attesté pour que l'on puisse douter de son existence.

Mais le mensonge et l'imposture peuvent copier la réalité et abuser de choses d'ailleurs innocentes, de faux mystiques, des enthousiastes, des fanatiques, ont supposé des *extases* pour autoriser leurs rêveries. Le faux prophète Mahomet persuada aux Arabes ignorants que les accès d'épilepsie auxquels il étoit sujet, étoient des *extases* dans lesquelles il recevoit des révélations divines.

On ne doit donc pas ajouter foi, sans précaution, aux *extases* de personnes qui paroissent d'ailleurs pieuses et vertueuses; il s'en est trouvé chez lesquelles c'étoit une maladie naturelle : les femmes y sont plus sujettes que les hommes. C'est le cas de pratiquer à la lettre l'avis que donne saint Jean : « Mettez les esprits à l'épreuve, » pour savoir s'ils sont de Dieu. » *I. Joan.*, c. 4, ℣. 1.

EXTRÊME-ONCTION, sacrement de l'Eglise catholique, institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades. On le leur donne en leur faisant différentes onctions d'huile bénite par l'évêque, accompagnées de prières qui expriment le but et la fin de ces onctions.

C'est dans les écrits des apôtres que l'Eglise a puisé ce qu'elle croit et ce qu'elle pratique à l'égard de ce sacrement. Nous lisons dans l'épître de saint Jacques, c. 5, ℣. 14; « Quelqu'un d'entre vous est-il » malade ? qu'il fasse venir les prê- » tres de l'Eglise, et qu'ils prient » sur lui, en lui faisant des onctions » d'huile au nom du Seigneur; la » prière, jointe à la foi, sauvera le » malade, le Seigneur le soulagera, » et s'il a des péchés, ils lui seront » remis; confessez donc vos péchés » les uns aux autres. »

Conformément à cette doctrine, le concile de Trente, sess. 14, can. 1. et suiv., a décidé que l'*extrême-onction* est un sacrement, puisqu'il en produit les effets; il y a lieu de penser que Jésus-Christ l'a institué et l'a prescrit, puisque les apôtres n'ont rien fait que par ses ordres et par l'inspiration de son Esprit. Il n'est pas moins évident que les onctions d'huile sont la matière de ce sacrement, et que les prières relatives à cette action en sont la forme; l'effet qu'il opère est la rémission des péchés et le soulagement du malade. Saint Jacques en désigne clairement les ministres, qui sont les prêtres, et fait comprendre qu'il ne doit être administré qu'aux malades.

Malgré la profession que font les protestants de s'en tenir à l'Ecriture sainte, ils ne laissent pas de rejeter ce sacrement; ils disent que l'épître de saint Jacques n'a pas toujours été comprise dans le canon des Ecritures: que l'on a douté de son authenticité dans les premiers siècles: que l'onction, pratiquée sur les malades par les apôtres, avoit uniquement pour but de leur rendre la santé; qu'ainsi ce rit ne doit plus avoir lieu depuis que les guérisons miraculeuses ont cessé dans l'Eglise.

Au mot saint JACQUES, nous ferons voir que son épître est véritablement canonique, et que les protestants ont tort de contester sur ce point. C'est une dérision de prendre pour règle de foi l'Ecriture sainte, en se réservant le droit d'en retrancher ce que l'on juge à propos. Quand l'auteur de cette lettre ne seroit pas l'un des apôtres, ce seroit du moins un de leurs disciples, puisque c'est un écrivain du premier siècle, très-instruit de la doctrine chrétienne. Personne

n'est donc plus en état que lui de nous apprendre quelle étoit l'intention et le motif des apôtres quand ils oignoient les malades : or, il nous atteste que ce n'étoit pas seulement pour leur rendre la santé, mais pour leur remettre les péchés; sans cela, pour quelle raison saint Jacques leur ordonnneroit-il de confesser leurs péchés?

N'importe, disent encore les protestants; dans le style du nouveau Testament, *remettre les péchés* ne signifie souvent rien autre chose que guérir une maladie; c'est dans ce sens que Jésus-Christ dit au paralytique, *Matth.*, chap. 9, ℣. 2 : « Ayez confiance, mon fils, vos pé- » chés vous sont remis. »

Mais la fausseté de cette explication est évidente, puisque, suivant le récit de l'évangéliste, Jésus-Christ opéra la guérison du paralytique afin de convaincre les Juifs qu'il avoit le pouvoir de remettre les péchés; ce pouvoir n'étoit donc pas le même que celui de guérir, puisque l'un servoit de preuve à l'autre. Les paroles par lesquelles Jésus-Christ donna aux apôtres le pouvoir de guérir les maladies, ne sont pas les mêmes que celles par lesquelles il leur donna la puissance de remettre les péchés., *Matth.*, c. 10, ℣. 1; *Joan.*, c. 20, ℣. 23.

Mosheim dit que saint Jacques ordonne aux malades de confesser leurs péchés, parce que l'on étoit persuadé que la plupart des maladies étoient une punition des péchés. Si c'étoit là le vrai motif, toutes les fois que les apôtres ont voulu guerir des malades, ils leur auroient ordonné de même la confession : il n'y a aucune preuve qu'ils l'aient fait.

Il observe que saint Jacques attribue la guérison du malade à la prière faite avec foi, et non à l'onction; d'où il conclut que l'on a tort d'attribuer à cette cérémonie une vertu sanctifiante. Mais si l'onction ne contribuoit en rien à l'effet qui devoit s'ensuivre, elle étoit inutile; saint Jacques ne devoit pas la recommander. Voilà comme les protestants tournent et retournent à leur gré l'Ecriture sainte. *Instit. Hist. christ.*, sæc. 1, 2.e partie, c. 4, § 16.

Comme le sacrement de l'*extrême-onction* est le dernier que reçoit un chrétien, on ne le donne qu'à ceux qui sont à l'extrémité, ou du moins dangereusement malades. Avant le treizième siècle, on le nommoit l'*onction des malades*, et on le donnoit avant le viatique, usage que l'on a conservé ou rétabli dans quelques églises, comme dans celle de Paris.

Il fut changé au treizième siècle, selon le père Mabillon, parce qu'il s'éleva pour lors plusieurs opinions erronées qui furent condamnées dans quelques conciles d'Angleterre. On se persuada que ceux qui avoient une fois reçu ce sacrement, s'ils recouvroient la santé, ne devoient plus avoir commerce avec leurs femmes, ni prendre de nourriture, ni marcher nu-pieds. Quoique toutes ces idées fussent fausses et ridicules, on aima mieux, pour ne pas scandaliser les simples, attendre à l'extrémité pour conférer ce sacrement, et cet usage prévalut. *Voy.* les *conciles de Worcester et d'Exester, en* 1287; celui de *Winchester, en* 1308; Mabillon, *Act. S. Bened.*, sæc. 3, p. 1.

Autrefois la forme de l'*extrême-onction* étoit indicative et absolue, comme il paroît par celle du rit ambrosien citée par saint Thomas, saint Bonaventure, Richard de Saint-Victor, etc.; actuellement elle est déprécative, depuis plus de six cents ans. On la trouve ainsi dans un ancien rituel manuscrit de Jumiége, qui a au moins cette antiquité : *Per istam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid peo-*

casti per visum, etc. Elle est la même dans tous les rituels.

Ce sacrement est en usage dans toute l'Eglise grecque, sous le nom d *huile sainte*, avec quelques rits différents de ceux de l'Eglise latine. Les Grecs n'attendent pas que les malades soient en danger; ceux-ci vont eux-mêmes à l'église recevoir l'onction toutes les fois qu'ils sont indisposés. C'est ce que leur reproche Arcudius, liv. 5, *de Extrem. Unct.*, *c. ult.* Mais le père Dandini, dans son *Voyage du Mont-Liban*, distingue deux sortes d'onction chez les maronites : l'une se fait avec l'huile de la lampe, bénite par le prêtre, elle se donne même a ceux qui ne sont pas malades, et ce n'est pas même un sacrement; l'autre, qui n'est que pour les malades, se fait avec de l'huile que l'évêque seul consacre le jeudi saint, et c'est, à ce qu'il paroît, leur onction sacramentelle.

Il n'est pas besoin de réflexions profondes pour comprendre qu'il est convenable de procurer à un chrétien mourant toutes les consolations possibles, de ranimer sa foi, son espérance, son courage, sa patience; tel est le but de l'*extrême-onction*. C'est en même temps pour un pasteur une occasion favorable pour procurer de l'assistance et des secours temporels aux pauvres. Ceux qui ont ôté ce sacrement du rituel ne paroissent pas avoir été animés par des sentiments fort charitables. *Voy.* AGONIE, AGONISANTS.

ÉZÉCHIEL, *qui voit Dieu*, nom de l'un des grands prophètes : il étoit fils de Bus et de race sacerdotale. Il fut transféré à Babylone par Nabuchodonosor, avec le roi Jéchonias, l'an du monde 3405. Pendant sa captivité, Dieu lui accorda le don de prophétie pour consoler ses frères; il étoit gé de trente ans, et il continua ce ministère pendant vingt ans.

Ses prophéties sont fort obscures, surtout au commencement et à la fin. Après avoir décrit sa vocation, il peint la prise de Jérusalem avec toutes les circonstances horribles qui l'accompagnèrent, la captivité des dix tribus, celle de Juda, et toutes les rigueurs de la vengeance que le Seigneur devoit exercer contre son peuple. Dieu lui fit voir ensuite des objets plus consolants, le retour de la captivité, le rétablissement de Jérusalem, du temple, de la république juive, figure du règne du Messie, de la vocation des gentils, de l'établissement de l'Eglise.

Les incrédules se sont récriés sur plusieurs expressions qui se trouvent dans ce prophète. Chapitre 16 et 23, il peint l'idolâtrie de Jérusalem et de Samarie sous l'image de deux prostituées, dont la lubricité scandaleuse est représentée avec des expressions que nos mœurs ne peuvent supporter.

On a fait observer à ceux qui ont affecté d'en relever l'indécence, qu'il ne faut pas juger des mœurs anciennes par les nôtres. Chez un peuple dont les mœurs sont simples et pures, le langage est moins châtié que chez les autres. Lorsqu'il y a peu de communication entre les deux sexes, les hommes parlent entre eux plus librement qu'ailleurs. Les enfants et les personnes innocentes parlent de tout sans rougir : elles ne pensent pas que l'on puisse en tirer de mauvaises conséquences. C'est le désir coupable de faire entendre des obscénités, qui engage les impudiques à se servir d'expressions détournées, afin de révolter moins; ainsi plus les mœurs sont dépravées, plus le langage devient mesuré et chaste en apparence. Celui des Hébreux, qui est très-naïf et très-libre, loin de prouver la corruption de leurs mœurs démontre précisément le

contraire. Dans la suite des siècles, les Juifs comprirent que les tableaux tracés par *Ezéchiel*, pouvoient être dangereux pour la jeunesse; ils ne permettoient à personne de lire ce prophete avant l'âge de trente ans.

Les mêmes critiques, par pure malignité, ont soutenu que, dans le chap. 4, Dieu avoit commandé à *Ezechiel* de manger des excrements humains. C'est une imposture. Pour représenter, d'une maniere frappante, la misere à laquelle les Hebreux seroient réduits pendant leur captivité dans l'Assyrie, Dieu ordonne au prophete de faire cuire du pain sous la cendre de fiente des animaux, et prédit que les Juifs seront forcés à manger du pain cuit de cette maniere.

On sait que dans plusieurs contrées de l'Orient, où le bois est tres-rare, les pauvres sont obligés de cuire leurs aliments avec la fiente des animaux séchée au soleil, et que cette maniere de les apprêter leur donne un fort mauvais goût. Pour persuader et pour émouvoir un peuple aussi intraitable que les Juifs, il falloit mettre les objets sous leurs yeux; c'est ce que fait *Ezéchiel*: il n'y a dans sa conduite rien d'indécent ni d'incroyable.

F

FABLES DU PAGANISME. Il s'est trouvé de nos jours des incrédules assez téméraires pour assurer que les faits sur lesquels le christianisme est fondé ne sont ni mieux prouvés, ni plus respectables que les *fables du paganisme*. Les païens, disent-ils, avoient, aussi-bien que nous, une tradition immémoriale, des histoires et des monuments, qui attestoient que les dieux avoient vécu parmi les hommes; et avoient fait toutes les actions que les poëtes leur attribuoient. Platon étoit d'avis que, sur ces faits, il falloit s'en rapporter aux anciens, qui s'étoient donnés pour enfants des dieux, et qui devoient connoître leurs parents. Quoique leur témoignage, ajoutoit-il, ne soit appuyé d'aucune raison évidente ni probable, on ne doit pas cependant la rejeter; puisqu'ils en ont parlé comme d'une chose évidente et connue, il faut nous en tenir aux lois qui confirment leur témoignage. C'est encore ainsi que raisonnent aujourd'hui les théologiens.

A la vérité, plusieurs *fables* étoient indécentes et scandaleuses, elles attribuoient aux dieux des crimes enormes; mais avec le secours des allégories on parvenoit à leur donner un sens raisonnable : ne sommes-nous pas obligés de recourir au même expédient, soit pour expliquer la maniere dont nos Ecritures nous parlent de Dieu, soit pour excuser la conduite de plusieurs personnages que nous sommes accoutumés à regarder comme des saints ? Lorsque les Peres de l'Eglise objectoient aux païens les humiliations et les souffrances de leurs dieux, ils ne voyoient pas que l'on pouvoit rétorquer l'argument contre eux; aucun des dieux du paganisme n'a souffert plus d'ignominies, ni un

supplice aussi cruel que Jésus-Christ, auquel cependant nous attribuons la divinité.

Il est donc très-probable que le christianisme n'a fait, parmi les païens, des progrès si rapides, que parce qu'ils y ont trouvé à peu près le même fond de *fables*, de mystères, de miracles, de rites et de cérémonies que dans le paganisme.

L'examen de ce parallèle pourroit nous mener fort loin; mais quelques réflexions suffiront pour en faire voir l'absurdité.

1.° Il est aujourd'hui à peu près démontré que les dieux du paganisme étoient des personnages imaginaires, des génies, et non des hommes qui aient jamais vécu sur la terre; le polythéisme et l'idolâtrie ont commencé par l'adoration des astres, des éléments et des êtres physiques que l'on a supposés vivants et animés. Apollon est le soleil, Diane est la lune, Jupiter est le maître du tonnerre, Junon l'intelligence qui excite les orages, Minerve l'industrie qui a inventé les arts, Mars le génie qui inspire du courage aux guerriers, Vénus est l'inclination qui porte l'homme à la volupté, etc. Cela est prouvé non-seulement par l'Ecriture sainte, mais par les auteurs profanes, par le tissu des *fables*, par la contradiction des narrations poétiques, etc. *Voyez* POLYTHÉISME et IDOLATRIE. (N.e XXII, p. LIX.) Il est donc impossible qu'aucune histoire, aucun monument, aucun témoignage, aucune tradition, ait jamais pu constater l'existence de ces dieux fantastiques. Les prétendus *enfants des dieux* sont les premiers habitants d'un pays, desquels on ne connoissoit pas la première origine, et que l'on appeloit, pour cette même raison, *les enfants de la terre*. A-t-on les mêmes preuves pour faire voir que les personnages dont les Livres saints nous font l'histoire, ne sont pas plus réels?

Nous convenons que plusieurs des Pères de l'Eglise ont raisonné contre les païens sur la supposition contraire; ils ont supposé que les dieux du paganisme avoient été des hommes, parce que les païens eux-mêmes le prétendoient ainsi, et que c'étoit alors l'opinion dominante: mais ceux d'entre les Pères qui ont examiné les *fables* de près, ont très-bien vu qu'il n'en étoit rien, que ces prétendus dieux étoient des intelligences ou des esprits, enfants de l'imagination du peuple et des poëtes. Nous pourrions citer à ce sujet saint Clément d'Alexandrie, Athénagore, Tertullien, etc.

2.° Les Grecs ont constamment distingué *les temps fabuleux* d'avec les temps historiques; ils ont donc été très-persuadés que l'histoire prétendue de leurs dieux étoit mensongère et forgée par les poëtes; une preuve évidente est la contradiction de ces derniers, ils ne s'accordent point entre eux; ils ont attribué à leurs personnages la généalogie, le caractère, les aventures qui leur ont plu davantage; les uns en ont placé la scène dans la Thessalie, les autres dans l'île de Crète, plusieurs en Egypte, quelques-uns dans l'Orient: peut-on montrer la même opposition entre les auteurs de l'Histoire sainte?

Aucun des monuments que l'on allègue chez les païens, tels que les tombeaux, les statues, les temples, les fêtes, les cérémonies, ne remonte à la date des événements auxquels ont veut qu'ils servent d'attestation: l'on peut s'en convaincre par la lecture de Pausanias. Les différentes villes se disputoient l'authenticité de ces monuments, chacune avoit sa tradition différente des autres, et revendiquoit les mêmes *fables*. Lorsque nous citons des monuments pour appuyer les faits de l'Histoire sainte, nous montrons que ces monuments remontent à l'époque des événements,

et ont été établis sous les yeux des témoins qui les ont vus. Aucun des anciens mythologues n'a été assez téméraire pour affirmer qu'il avoit vu les merveilles qu'il raconte ; tous se fondent sur une tradition populaire dont l'origine est inconnue. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

3.° A la vérité, les auteurs sacrés ont attribué à Dieu des qualités, des actions, des affections humaines, comme la vue, l'ouïe, la parole, l'amour, la haine, la colère, etc. ; mais ils nous avertissent d'ailleurs, et nous font comprendre que Dieu est un pur esprit. Pour donner une idée des opérations et des attributs de Dieu, il est impossible de faire autrement, à moins de forger un nouveau langage qui ne seroit entendu de personne ; nous ne pouvons comparer Dieu qu'aux créatures intelligentes. La nécessité des métaphores ou des allégories vient donc des bornes de notre esprit et de l'imperfection du langage ; le philosophe le plus habile y est forcé aussi-bien que l'homme le plus ignorant. Voilà ce qu'Origène, saint Cyrille d'Alexandrie, Tertullien, et nos autres apologistes, ont répondu aux païens et aux anciens hérétiques, qui reprochoient aux chrétiens le style métaphorique de nos Livres saints.

Mais les écrivains sacrés n'ont jamais attribué à Dieu des crimes abominables, tels que les impudicités de Jupiter et de Vénus, la cruauté de Mars, les vols de Mercure, etc. On n'a eu recours que fort tard aux allégories pour en pallier la turpitude, et chaque mythologue les a expliqués différemment ; c'est un expédient imaginé par les philosophes pour répondre aux Pères de l'Eglise, qui montroient l'absurdité des *fables* et en faisoient voir les pernicieuses conséquences. Jusqu'alors, loin d'imaginer que l'on pût déplaire aux dieux en imitant leurs crimes, on les avoit regardés comme une partie du culte religieux. Térence, Ovide, Juvénal, conviennent de ce fait essentiel, et les Pères n'ont cessé de le reprocher aux païens.

Si plusieurs personnages de l'ancien Testament ont commis des crimes, ils ont en cela payé le tribut à l'humanité, et l'histoire qui les rapporte ne nous les propose point pour modèles : souvent elle les blâme sans ménagement, et montre la punition. Plusieurs ne paroissent criminels que parce que l'on ne fait pas attention aux circonstances, aux anciennes mœurs, au droit des particuliers et des nations, tel qu'il étoit établi pour lors. Mais de prétendus dieux ont-ils jamais dû être sujets aux passions déréglées et aux vices de l'humanité ? *Voyez* SAINTS.

4.° Les souffrances et les humiliations de Jésus-Christ ont été volontaires de sa part ; il les a subies pour racheter les hommes, pour leur donner une leçon et des exemples dont ils avoient très-grand besoin : une preuve démonstrative de leur efficacité, ce sont les vertus que Jésus-Christ a fait éclore parmi ses sectateurs, et dont le paganisme n'a jamais fourni le modèle. Mais le traitement que Saturne avoit essuyé de la part de Jupiter à cause de ses cruautés, la guerre que les Titans firent à Jupiter lui-même pour rabattre son orgueil, l'ignominie dont Mars et Vénus furent couverts à cause de leur impudicité, etc., n'étoient pas volontaires. Non-seulement on ne pouvoit en tirer aucune leçon utile pour corriger les mœurs, mais c'étoient des scènes les plus capables de les corrompre. C'est ce que nos anciens apologistes ont répondu à Celse et à Julien, lorsqu'ils ont voulu comparer les souffrances des dieux à celles de Jésus-Christ.

5.° Pour nous persuader que les païens ont trouvé quelque ressem-

blance entre notre religion et la leur, il faudroit nous faire oublier la haine qu'ils ont jurée au christianisme, dès qu'ils ont commencé à le connoître, le sang qu'ils ont versé pendant trois cents ans pour le détruire, les calomnies et les invectives que leurs philosophes ont vomies contre lui, les tournures artificieuses qu'ils ont employées pour le rendre odieux. Après quinze cents ans, il est aisé à nos adversaires de forger des conjectures et des probabilités; mais ils ne parviendront jamais à les concilier avec les monuments de l'histoire. *Voyez* CHRISTIANISME.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE. *Voyez* THÉOLOGIE.

FAILLE. Les sœurs *de la Faille* sont des hospitalières ainsi nommées à cause de leurs grands manteaux, dont le nom paroît dérivé de *palla* ou *pallium*. Un chaperon, attaché à ce manteau, leur couvroit le visage et les empêchoit d'être vues; elles étoient vêtues de gris, et servoient les malades, soit dans les hôpitaux, soit dans les maisons particulières. C'étoit une colonie du tiers-ordre de saint François, établie principalement en Flandres. Nous ignorons si elles subsistent encore. Héliot, *Histoire des ordres monastiques*, tom. 7 p. 301.

FAIT. Une grande question entre les défenseurs de la religion et les incrédules, est de savoir s'il est convenable à la nature de l'homme que la religion soit fondée sur des preuves de *fait* plutôt que sur des raisonnements abstraits. Nous le soutenons ainsi.

1.° Cette question est décidée par la conduite que Dieu a suivie dans tous les siècles. Dès la création, Dieu n'a point attendu que nos premiers pères apprissent, par leurs raisonnements, à le connoître et à l'adorer; il les a instruits lui-même par une révélation immédiate : ainsi l'attestent nos Livres saints. Cette révélation est *un fait* qui ne peut être prouvé que comme tous les autres, par des monuments. Dieu a renouvelé aux Juifs cette révélation par Moïse, à toutes les nations par Jésus-Christ; il est absurde d'exiger que ces trois *faits* soient prouvés par des raisonnements spéculatifs, et d'y opposer des arguments de cette espèce. Les déistes, qui rejettent la révélation et les *faits* qui la prouvent, qui veulent faire de la religion un système philosophique sous le nom de *religion naturelle*, veulent opérer un prodige qui n'a jamais existé depuis le commencement du monde. Qu'ils nous citent un peuple qui soit parvenu, par leur méthode, à se faire une religion vraie et raisonnable. (N.e XXIII, p. LX.)

2.° Nos devoirs de société, nos droits et nos intérêts les plus chers ne portent que sur la certitude morale, sur des preuves de *fait*. Il ne nous est pas démontré que notre naissance est légitime, que tel homme est notre père, que tel autre est notre souverain, que tel héritage nous appartient, etc. Nous ne sommes cependant pas tentés d'en douter; notre conduite, fondée sur la certitude morale, est prudente et sage. Sur ce point, le philosophe n'est pas plus privilégié que le commun des ignorants. Or, il est nécessaire que nous apprenions la religion comme nous apprenons nos devoirs de société, par l'éducation et dès l'enfance; donc ces deux espèces de devoirs doivent être fondés sur les mêmes preuves.

3.° La religion est faite pour les ignorants aussi-bien que pour les savants, pour le peuple comme pour les philosophes; le peuple peu accoutumé aux raisonnements spéculatifs, n'est certainement pas

capable de suivre une chaîne de démonstrations métaphysiques, de se faire un système philosophique de religion. Mais l'homme le plus ignorant peut sans effort se convaincre d'un *fait* quelconque, en avoir la plus ferme persuasion, même en porter un témoignage irrécusable. C'est donc par des *faits* qu'il doit être convaincu de la vérité de sa religion.

4.° Les preuves de *fait* produisent une persuasion plus inébranlable, sont sujettes à moins de doutes et de disputes que les raisonnements abstraits. Où sont les vérités démontrées qui n'aient pas été attaquées par des philosophes? Une maxime dictée par le bon sens, est qu'il y a de l'absurdité à disputer contre les *faits*, à les attaquer par des arguments spéculatifs. Les démonstrations prétendues, par lesquelles les philosophes prouvoient l'impossibilité des antipodes, ont-elles pu tenir contre le *fait* de leur existence? Vingt erreurs semblables, fondées sur des raisonnements, ont été détruites par un seul *fait* bien constaté. Puisque la foi doit exclure le doute et l'incertitude, elle doit être appuyée sur des *faits*. (N.e XXIV, p. LX.)

5.° Dieu, ses attributs, ses desseins, sa conduite, sont nécessairement incompréhensibles; si Dieu nous en révèle quelque chose, il est impossible que ce ne soit pas des mystères. Comment les prouverions-nous par le raisonnement, dès que nous ne les concevons pas? Un philosophe qui voudroit prouver à un aveugle-né, par des raisonnements métaphysiques, l'existence des couleurs, d'un miroir, d'une perspective, se couvriroit de ridicule; cet aveugle lui-même seroit insensé, s'il ne croyoit pas la réalité de ces phénomènes sur le témoignage de ceux qui ont des yeux.

6.° L'on sait par expérience à quoi ont abouti les raisonnements des philosophes de tous les siècles en matière de religion: les uns ont professé l'athéisme, les autres ont confondu Dieu avec l'âme du monde; ceux-ci ont méconnu son unité et ont confirmé le polythéisme; ceux-là ont approuvé toutes les superstitions de l'idolâtrie, ont regardé comme des athées ceux qui ne vouloient admettre qu'un Dieu. Remettre les hommes dans la même voie, c'est vouloir évidemment les reconduire aux mêmes égarements (N.e XXV, page LX.) Si aujourd'hui les philosophes modernes raisonnent mieux que les anciens sur ces grandes questions, à qui en sont-ils redevables, sinon à la révélation, dont le flambeau les a éclairés dès l'enfance? (N.e XXVI, p. LXI.)

Il est à remarquer que la révélation de chacun des dogmes du christianisme en particulier, est aussi un *fait*; qu'ainsi nous pouvons nous en convaincre par la même voie par laquelle nous sommes informés du *fait* général de la révélation. Les apôtres, instruits et envoyés par Jésus-Christ, ont-ils enseigné ou non le dogme de la présence réelle, par exemple? Voilà certainement un *fait* duquel peuvent déposer tous ceux qui ont entendu prêcher les apôtres. Or, il y a sept apôtres desquels nous n'avons aucun écrit, cependant ils ont fondé des églises, et y ont établi des pasteurs pour enseigner aux fidèles la doctrine de Jésus-Christ. Le témoignage de ces pasteurs n'a-t-il pas été aussi digne de foi que celui des disciples formés par saint Paul, ou par tel autre apôtre qui a écrit? Si donc les églises fondées par les apôtres, sans Ecriture, ont déposé que leur fondateur leur avoit enseigné clairement et formellement le dogme de la présence réelle, ce dogme n'est-il pas aussi certainement révélé, que s'il étoit

couche en termes clairs et précis dans les écrits de saint Paul? Nous ne voyons pas que les églises fondées par saint Thomas, par saint André, par saint Philippe, etc., se soient crues obligées d'aller consulter les autres, et de leur demander les écrits de leurs fondateurs.

Les protestants, qui refusent de déférer à l'autorité de la tradition, retombent donc dans le système des déistes; toutes les objections qu'ils font contre le témoignage des docteurs de l'Eglise peuvent se tourner, et ont été tournées, en effet, par les déistes, contre l'attestation des témoins qui déposent du *fait* général de la révélation. *V.* TRADITION.

Une autre question est de savoir si les *faits* surnaturels ou les miracles sont susceptibles de la même certitude que les *faits* naturels, et peuvent être constatés par les mêmes preuves. C'est demander en d'autres termes si un homme qui voit opérer un miracle est moins sûr de ses yeux que celui qui voit arriver un phénomène ordinaire, ou s'il est moins capable de rendre témoignage de l'un que de l'autre. Il est singulier que l'entêtement des incrédules soit poussé au point de former sérieusement cette question.

1.° Il est évident qu'un homme qui a éprouvé en lui-même un miracle, qui, se sentant malade et souffrant, s'est senti guéri subitement à la parole d'un thaumaturge, est aussi certain de sa maladie et de sa guérison subite qu'il l'est de sa propre existence. Il y auroit de la folie à soutenir que cet homme a pu être trompé par le sentiment intérieur, ou qu'il n'est pas admissible à rendre témoignage de ce qui s'est passé en lui.

2.° Ceux qui ont vu et porté eux-mêmes un paralytique incapable de se mouvoir depuis trente-huit ans, et qui, à la parole de Jésus-Christ, l'ont vu emporter son grabat et retourner chez lui, n'ont certainement pas pu être trompés par le témoignage de leurs yeux. Il en est de même de ceux qui ont vu Jésus-Christ et saint Pierre marcher sur les eaux, cinq mille hommes rassasiés par cinq pains, une tempête apaisée par un mot, etc. A plus forte raison ceux qui avoient enseveli Lazare, qui avoient respiré l'odeur de son cadavre, et qui l'ont vu sortir du tombeau quatre jours après, n'ont-ils pu être trompés par la déposition de leurs sens.

Dans ces cas et autres semblables, si les témoins sont en grand nombre, s'ils n'ont pu avoir aucun intérêt commun d'en imposer à personne, s'ils étoient même intéressés par divers motifs à douter des *faits*, et si cependant ils en ont rendu un témoignage uniforme, il y auroit autant d'absurdité à le rejeter que s'ils avoient attesté des événements naturels.

De savoir si ce sont là des miracles ou des phénomènes naturels, ce ne sont point les témoins qui en décident, mais le sens commun de ceux auxquels ils sont ainsi attestés.

On nous objecte qu'en *fait* de miracles tout témoignage quelconque est suspect; que l'amour du merveilleux, la vanité d'avoir vu et de raconter un prodige, l'intérêt de la religion à laquelle on est attaché, le zèle toujours accompagné de fanatisme, etc., sont capables d'altérer le bon sens et la probité de tous les témoins.

Mais nos adversaires oublient les circonstances des *faits* et le caractère des témoins dont nous venons de parler. Ceux qui ont vu les miracles de Jésus-Christ étoient Juifs, et ces miracles n'ont pas été *faits* pour favoriser le judaïsme; plusieurs de ces témoins étoient prévenus contre Jésus-Christ, contre sa doctrine, contre sa conduite

Ceux qui ont vu les miracles des apôtres n'étoient pas chrétiens, mais juifs ou païens; ce sont ces miracles mêmes qui ont vaincu leurs préjugés, leur zèle de religion, leur incrédulité. Quel intérêt, quel motif de vanité, de zèle ou de fanatisme, a pu les aveugler, étouffer en eux le bon sens ou la probité? C'est comme si l'on disoit que l'amour du merveilleux, le zèle de religion, le fanatisme, disposent un calviniste en faveur des miracles d'un thaumaturge catholique.

Les déistes posent encore pour principe qu'en *fait* de miracles, aucun témoignage ne peut contrebalancer le poids de l'*expérience*, qui nous convainc que l'ordre de la nature ne change point.

Ils veulent nous en imposer par un mot. L'*expérience* est sans doute la déposition constante et uniforme de nos sens. Que nous apprend-elle? Que nous n'avons jamais vu de miracles; que jamais, par exemple, nous n'avons été témoins de la résurrection d'un mort. Mais si, à ce moment, elle arrivoit sous nos yeux, serions-nous fondés à juger que nos sens nous trompent, parce que jusqu'à présent ils ne nous avoient rien attesté de semblable? La prétendue *expérience* du passé n'est dans le fond qu'une ignorance, un défaut de preuves et d'expérience, plutôt qu'une expérience positive. Elle devient nulle toutes les fois que nous voyons un phénomène que nous n'avions jamais vu. *Voy*. Expérience

Il en est de même du témoignage de ceux qui nous affirment qu'ils ont vu un *fait* duquel nous n'avons jamais été témoins nous-mêmes. Soutenir que nous n'en devons rien croire, c'est prétendre que notre ignorance doit l'emporter sur les connoissances et sur les expériences des autres; que le témoignage d'un aveugle-né, en *fait* de couleur, est plus fort que l'attestation de ceux qui ont des yeux.

Quand on fait l'analyse des raisonnements des incrédules, on est étonné de leur absurdité. *Voyez* Miracle.

Fait dogmatique. *Voyez* Dogmatique.

FAMILISTES, secte de fanatiques qui eut pour auteur, en 1555, un nommé Henri Nicolas, disciple et compagnon de David George, chef de la secte des *davidiques; Voyez* ce mot. Nicolas trouva des sectateurs en Hollande et en Angleterre, et les nomma la *famille d'amour* ou de charité. Il étoit, disoit-il, envoyé de Dieu pour apprendre aux hommes que l'essence de la religion consiste à être épris de l'amour divin; que toute autre doctrine touchant la foi et le culte est très-peu importante; qu'il est indifférent que les chrétiens pensent de Dieu tout ce qu'ils voudront, pourvu que leur cœur soit enflammé du feu sacré de la piété et de l'amour.

On l'accuse d'avoir parlé avec très-peu de respect de Moïse, des prophètes, de Jésus-Christ même; d'avoir prétendu que le culte qu'ils ont prêché est incapable de conduire les hommes au bonheur éternel, que ce privilége étoit réservé à sa doctrine. Toutes ces erreurs sont en effet des conséquences assez claires du principe qu'il établissoit; et il n'est pas étonnant qu'au milieu du libertinage de croyance introduit par la prétendue réforme des protestants, il ait fait des prosélytes. George Fox, fondateur de la secte des quakers, s'éleva fortement contre cette prétendue *famille d'amour;* il l'appeloit une secte de fanatiques, parce qu'ils prêtoient serment, dansoient, chantoient et se divertissoient: c'étoit un fanatique qui en attaquoit d'autres. Mosheim, *Hist. eccléS*, seizième

siècle, sect. 3, 2.e part., c. 3, § 25.

FAMINE *Voyez* TERRE PROMISE.

FANATISME. On a nommé d'abord *fanatiques* les prétendus devins, qui se croyoient inspirés par les dieux pour découvrir les choses cachées et pour prédire l'avenir, et qui se donnoient pour tels. Il est probable qu'on leur donnoit ce nom, parce qu'ils rendoient ordinairement leurs oracles dans les temples des dieux, appelés *fana*. Aujourd'hui l'on entend par *fanatique* un homme qui se croit inspiré de Dieu dans tout ce qu'il fait par zèle de religion, et par *fanatisme*, le zèle aveugle pour la religion, ou une passion capable de faire commettre des crimes par motif de religion.

C'est l'épouvantail dont se servent les incrédules pour faire peur à tous ceux qui sont tentés de croire en Dieu. Selon leur avis, il est impossible d'avoir une religion sans être fanatique, et le *fanatisme* a été la source de tous les malheurs de l'univers. On ne doit pas s'en prendre à nous, si nous sommes forcés de faire un article fort long pour réfuter les sophismes, les impostures, les calomnies qu'ils ont accumulées et qu'ils ont répétées dans tous leurs ouvrages, sur les effets, sur les causes, sur les remèdes du *fanatisme*.

I. Ils disent que le *fanatisme* est l'effet d'une fausse conscience qui abuse de la religion et l'asservit au déréglement des passions. Soit. Par cette définition même, il est clair que ce sont les *passions* qui produisent la fausse conscience, l'abus de la religion, le *fanatisme* et les maux qu'il produit C'est déjà un trait de malignité et de mauvaise foi de confondre la religion avec l'abus que l'on en fait, d'attribuer à la religion les effets des passions, et d'appeler *fanatisme* toute espèce de zèle pour la religion. Voilà donc chez nos adversaires même une fausse conscience qui abuse de la philosophie, et l'asservit au déréglement de leurs passions ; c'est le *fanatisme* philosophique qui veut guérir le *fanatisme* religieux. Un médecin, attaqué de la maladie qu'il entreprend de traiter, ne peut pas inspirer beaucoup de confiance. Il ne nous sera pas fort difficile de démontrer que les passions sont les mêmes, et produisent les mêmes effets dans ceux qui ont une religion et dans tous ceux qui n'en ont point.

C'est l'orgueil, sans doute, qui persuade à un esprit ardent qu'il entend mieux qu'un autre les dogmes et la morale de la religion, qui lui inspire de la haine contre ceux qui le contredisent, qui lui fait croire que ses excès et ses fureurs sont un service essentiel qu'il rend à la religion, qu'il travaille pour elle, pendant qu'il ne cherche qu'à se satisfaire lui-même. Mais c'est aussi l'orgueil qui persuade à un incrédule qu'il entend mieux que personne les vrais intérêts de l'humanité, qui lui inspire une haine aveugle contre tous ceux qui prêchent et soutiennent la religion, qui lui fait croire qu'en travaillant à détruire celle-ci, il rend le service le plus essentiel au genre humain, qu'il se voue au bien public, pendant qu'il ne cherche qu'à satisfaire sa vanité, et à jouir de l'indépendance.

L'ambition de dominer et de faire la loi met dans l'esprit d'une secte ou d'un parti que la religion est en péril, si la faction contraire fait des progrès; elle lui peint, sous de noires couleurs, les desseins, les intrigues, les moyens dont cette faction se sert pour gagner des prosélytes; un fanatique ne manque pas de conclure que tout est perdu, si l'on ne vient pas à bout d'écraser cette faction; que tous moyens sont bons et légitimes pour y parvenir

Mais n avons-nous pas vu l'ambition des incrédules paroître avec les mêmes symptômes, annoncer les mêmes projets de destruction, employer sans scrupule le mensonge, la fourberie, la calomnie, les libelles diffamatoires, le crédit auprès des grands, etc., pour écraser, s'ils l'avoient pu, le clergé et les théologiens?

On dit que c'est l'intérêt personnel de quelques imposteurs qui a fait éclore la superstition et les fausses religions sur la terre. Il n'en est rien. A l'article SUPERSTITION, nous ferons voir que c'est l'intérêt mal entendu des hommes grossiers et ignorants. Mais supposons pour un moment ce que veulent nos adversaires. Dès qu'un nombre de philosophes imposteurs mettent leur intérêt à être seuls écoutés, et seuls en droit d'endoctriner les nations, l'athéisme qu'ils feront éclore causera-t-il moins de maux que les fausses religions? Celles-ci opposent du moins un frein aux passions, l'athéisme leur lâche la bride. Des rois, des conquérants, des despotes athées, seroient-ils meilleurs que ceux qui ont une religion? Dieu nous préserve d'en faire l'épreuve.

L'intérêt politique fait comprendre aux chefs des nations que les ennemis de la religion dominante ne pardonnent point à ceux qui la protégent, que les sectaires sont des ennemis de l'état. Ils le sont en effet, dès qu'ils veulent employer la violence pour s'établir. On est donc forcé de recourir aussi à la violence pour les réprimer. Mais, parce que ces sectaires sont fanatiques, il ne s'ensuit pas que le gouvernement qui les réprime le soit aussi; parce qu'il y a eu des persécutions injustes, il ne s'ensuit pas que toutes le soient.

Il reste à savoir de quels excès seroit capable un gouvernement imbu des maximes établies par nos plus célèbres incrédules, que toute religion est une peste publique; que, pour rendre les peuples heureux et sages, il faut bannir de l'univers la notion funeste d'un Dieu. Comme depuis la création aucun gouvernement n'est tombé dans un pareil accès de démence, il faut espérer qu'aucun n'y tombera jamais.

Il y a un *fanatisme* politique, un *fanatisme* littéraire, un *fanatisme* guerrier, un *fanatisme* philosophique, aussi-bien qu'un *fanatisme* religieux. Dès que les passions sont exaltées, la frénésie s'ensuit. Qu'en résulte-t-il contre une religion qui condamne, qui réprouve, qui tend à réprimer toutes les passions?

Nos peintres infidèles du *fanatisme* disent que la terreur a élevé les premiers temples du paganisme. Erreur. Nous soutenons que c'est l'intérêt sordide; l'homme a voulu avoir un Dieu particulier, chargé de satisfaire à chacun de ses besoins, et attentif à remplir chacun de ses désirs. Avant l'érection des temples, les peuples avoient adoré le soleil et la lune: quelle terreur pouvoient leur inspirer ces deux astres?

Ils prétendent que l'exemple d'Abraham a autorisé les sacrifices de sang humain. Pure imagination. L'histoire d'Abraham n'a pas été écrite avant Moïse, et déjà les Chananéens immoloient des enfants. Les Chinois, les Scythes, les Péruviens, qui ont sacrifié des hommes, connoissoient-ils Abraham? Ce patriarche n'immola point son fils. Dieu, qui le lui avoit commandé pour mettre son obéissance à l'épreuve, étoit bien résolu de l'en empêcher. La frénésie des sacrifices de victimes humaines est née d'abord des fureurs de la vengeance; l'homme vindicatif s'est persuadé que ses propres ennemis étoient aussi les ennemis de son dieu.

Ces mêmes censeurs regardent

comme un trait de *fanatisme* le rachat des premiers-nés chez les Juifs, et l'usage qui a subsisté dans l'Occident de vouer des enfants au célibat monastique. Double méprise. Le rachat des premiers-nés attestoit que Dieu avoit conservé par miracle en Egypte les premiers-nés des Hébreux, lorsque les aînés des Egyptiens périrent. Cette cérémonie faisoit souvenir les Juifs que ces enfants étoient un don de Dieu, un dépôt confié à leurs parents, qu'il ne leur étoit pas permis de les vendre, de les exposer, de les tuer, de les immoler à de fausses divinités, comme faisoient les nations idolâtres. Où est le *fanatisme?* On nous persuadera peut-être que c'en est un de baptiser les enfants pour les consacrer à Dieu.

Dans les temps d'anarchie, de brigandage, de désordre universel dans tout l'Occident, les parents envisageoient la vie du cloître comme la plus pure, la plus douce, la plus heureuse qu'il y eût pour lors. Ils pouvoient donc y vouer leurs enfants par tendresse; mais on n'a jamais forcé les enfants d'accomplir le vœu de leurs parents. Aujourd'hui encore les parents chargés de famille, peu favorisés par la fortune, accablés d'inquiétudes et de besoins, se félicitent lorsque l'un de leurs enfants entre dans le clergé ou dans le cloître. Ont-ils tort? Ils se promettent qu'il sera plus heureux qu'eux.

On dit que le *fanatisme* a consacré la guerre. Cette maxime trop générale est fausse. Qu'un peuple injuste, ambitieux, usurpateur, cruel ou perfide, ait voulu intéresser la Divinité à ses rapines, voilà le *fanatisme*. Mais qu'un peuple paisible, attaqué impunément, ait conjuré Dieu de le défendre et de le protéger contre la violence des agresseurs, c'est un sentiment de religion très-raisonnable.

L'on ajoute que, pendant les persecutions du christianisme, on vit régner le *fanatisme* du martyre. Calomnie. Le nombre de ceux qui s'y offrirent eux-mêmes fut très-borné; l'Eglise n'approuva point ce zèle excessif, parce que Jésus-Christ a dit: « Lorsqu'on vous persécutera » dans une ville, fuyez dans une » autre. » *Matt.*, cap. 10, ℣. 23. Le dessein de ceux qui alloient se déclarer chrétiens n'étoit pas de souffrir et de perdre la vie, mais de convaincre les persécuteurs de l'inutilité de leur fureur; ils vouloient, non la provoquer, mais la faire cesser, et quelques-uns y ont réussi. Leur charité étoit donc aussi pure que celle des citoyens qui se sont dévoués à la mort pour sauver leur patrie. Mais, encore une fois, ils ne furent pas approuvés. *Voyez* la *Lettre de l'Eglise de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe*, n.° 4; saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 4, chap. 4 et 10; le concile d'Elvire de l'an 300, can. 9.

Selon nos savants dissertateurs, c'est le *fanatisme* qui a imputé aux premières sectes hérétiques les désordres honteux dont des païens accusoient les chrétiens. On sait que ces hérétiques étoient les païens mal convertis; est-il certain qu'aucune de ces sectes n'a cherché à introduire dans le christianisme les abominations dont elle avoit contracté l'habitude dans le paganisme? Dans les derniers siècles, les begghards, les condormants, les dulcinistes, les libres ou libertins, les disciples de Molinos, etc., ont voulu renouveler les mêmes désordres et les justifier: est-ce encore le *fanatisme* qui leur a inspiré cette impudence? C'est leur tempérament voluptueux.

Par des réflexions profondes, ils ont découvert que Mahomet fut d'abord fanatique, et ensuite imposteur. Cela est impossible. Mahomet n'a pu commencer par se croire inspiré; il auroit plutôt conçu cette

idée lorsqu'il fut étonné de ses propres succès, et c'est par-là qu'il auroit fini. Son premier motif fut l'ambition de procurer à sa famille l'autorité civile et religieuse sur les autres tribus arabes, prétention fondée sur une ancienne possession, à ce que disent ses panégyristes mêmes. Pour la soutenir, il employa l'imposture de ses prétendues révélations, et ensuite la voie des armes, lorsqu'il fut assez fort. Il n'y a rien là d'étonnant.

C'est le *fanatisme*, disent-ils, qui a dévasté l'Amérique et dépeuplé l'Europe; on faisoit les Américains esclaves sous prétexte du baptême. Double imposture. C'est la soif de l'or et la cruauté des brigands espagnols qui ont produit tous leurs crimes. Le *fanatisme* ne pouvoit pas les porter à s'égorger les uns les autres, comme ils ont fait. Ils s'opposoient à ce que les missionnaires baptisassent les Américains; ils réduisoient ces malheureux à l'esclavage pour les faire travailler aux mines. Voilà ce que nous apprennent les historiens même protestants.

Si l'Europe étoit dépeuplée, les guerres qui se sont faites depuis deux cents ans y auroient plus contribué que le *fanatisme;* mais où nos philosophes ont-ils appris que l'Europe est dépeuplée?

Ils disent que pendant dix siècles deux empires ont été divisés pour un seul mot. Sans doute ils veulent parler du mot *consubstantiel;* mais il falloit décider par ce mot si Jésus-Christ est Dieu ou s'il ne l'est pas, si le culte suprême que nous lui rendons est légitime ou superstitieux, par conséquent si le christianisme est une religion vraie ou fausse. Déjà depuis plus d'un siècle nos philosophes disputent aussi pour savoir s'il faut être déiste ou athée, et lequel est le meilleur; il n'y a pas d'apparence qu'ils viennent sitôt à bout de s'accorder.

Ils affirment que les peuples du Nord ont été convertis par force. Quand cela seroit vrai, nous aurions encore à nous féliciter de cette heureuse violence, qui a délivré l'Europe entière de leurs incursions, et qui les a tirés eux-mêmes de la barbarie. Mais le fait est faux; nous prouverons le contraire au mot Missions.

Il est encore faux que les ordres militaires aient été fondés pour convertir les infidèles à coups d'épée; ils l'ont été pour repousser les infidèles qui attaquoient le christianisme à coups d'épee; on a été forcé de se défendre de même.

Ses adversaires s'enveloppent d'un verbiage obscur pour nous apprendre que la révélation a été plus funeste au genre humain, que les penchants naturels de l'homme. Mais nous avons fait voir que ce sont les penchants naturels de l'homme, exaltés et devenus *passions*, qui ont causé tous les abus que l'on a faits de la révélation. Osera-t-on soutenir que ces penchants n'ont pas produit plus de mal chez les nations infidèles que chez les peuples éclairés par la révélation? Il faut être tombé en démence pour vouloir nous persuader que nous avons à regretter de n'être pas païens, mahométans ou sauvages.

Cent fois ils ont répété que la persécution augmente le nombre des partisans de la secte persécutée, et en favorise les progrès. Nous prouverons la fausseté de cette maxime à l'article Persécution.

Ils ont rêvé que c'est le *fanatisme* qui a fait des esclaves aux papes. En attendant qu'ils aient expliqué ce qu'ils entendent par *esclaves*, nous répondons que dans l'état de désordres et de barbarie dans lequel l'Europe a été plongée pendant plusieurs siècles, il a été nécessaire que l'autorité pontificale fût très-étendue, et fût un frein

pour des princes et des grands qui n'avoient ni mœurs ni principes; que cet inconvénient passager a prévenu de plus grands maux que ceux qu'il a causés. Mais nos adversaires aveuglés par le *fanatisme* anti-religieux, n'ont égard ni aux temps, ni aux mœurs, ni aux circonstances dans lesquelles les nations se sont trouvées.

Selon leur jugement, le plus grand de tous les abus est de punir de mort tous les hérétiques. Lorsqu'ils sont paisibles, soumis au gouvernement, et ne cherchent à séduire personne : d'accord. Lorsqu'ils sont turbulents et séditieux nous soutenons qu'il est juste de les réprimer par des peines afflictives. On calomnie quand on soutien que leurs révoltes sont toujours venues de ce que l'on a violé les serments qu'on leur avoit faits. L'on n'avoit point fait de serments aux albigeois, aux vaudois, aux protestants, lorsqu'ils se sont révoltés et ont pris les armes.

II. Des philosophes, qui raisonnent si mal sur les effets du *fanatisme*, seroient-ils plus habiles pour en découvrir les causes? Ces causes, disent-ils, sont l'obscurité des dogmes, l'atrocité de la morale, la confusion des devoirs, l'usage des peines diffamantes, l'intolérance et la persécution.

Déjà nous avons fait voir que les vraies causes du *fanatisme*, sont les passions humaines, et qu'il n'y en a point d'autres; n'importe, il faut suivre les visions de nos adversaires jusqu'à la fin.

Comme il y a eu des fanatiques dans le christianisme même, il faut que leur maladie soit venue de l'obscurité de nos dogmes, de l'*atrocité* de la morale évangélique, de ce que l'Evangile a confondu les devoirs, etc. Cependant ces censeurs ont avoué, dans des moments de calme, qu'il ne faut pas rejeter sur la religion les abus qui viennent de l'ignorance des hommes; que le christianisme est la meilleure école d'humanité; qu'il ordonne d'aimer tous les hommes, sans excepter même les ennemis, etc. Sont-ce là les dogmes obscurs, la morale atroce, la confusion des devoirs qui engendrent le *fanatisme*?

Pour avoir droit de diffamer le christianisme, après un aveu aussi clair, il faudroit nous apprendre quel est le système de croyance, ou le système d'incrédulité qui ne renferme point de dogmes obscurs. Nous sommes en état de prouver que le déisme, l'athéisme, le matérialisme contiennent plus d'obscurités, de mysteres, de choses incompréhensibles que le symbole de notre foi. Où faudra-t-il nous réfugier pour ne plus trouver de principe de *fanatisme?*

Il faudroit montrer en quoi la morale chrétienne est atroce, quels sont les devoirs qu'elle a confondus, pourquoi il n'est pas permis d'infliger des peines infamantes aux apostats, et des peines afflictives aux séditieux. Il faudroit faire voir que jamais les hérétiques n'ont été fanatiques avant d'être persécutés.

Luther n'avoit pas été tourmenté, lorsqu'il alluma le feu dans toute l'Allemagne; les anabaptistes ne l'étoient pas, lorsqu'ils mirent en pratique les maximes de Luther; les zwingliens ne l'étoient point en Suisse, lorsqu'ils firent main basse sur les catholiques; personne n'avoit été persécuté en France, lorsque les émissaires de Luther et de Calvin y vinrent briser les images, afficher des placards séditieux aux portes du Louvre, prêcher contre le pape et contre la messe dans les places publiques, etc., etc. Ce sont ces excès mêmes qui attirèrent les édits que l'on porta contre eux. Ils ne devinrent donc pas fanatiques parce qu'ils étoient persécutés, mais ils furent poursuivis parce qu'ils étoient fanatiques.

Nos profonds méditatifs observent que les lois de la plupart des législateurs n'étoient faites que pour *une société choisie*, que ces lois étendues par le zèle à tout un peuple, et transportées par l'ambition d'un climat à un autre, devoient changer et s'accoutumer aux circonstances des lieux et des personnes.

Comme le législateur des chrétiens n'est pas excepté, nous devons conclure que Jésus-Christ n'avoit d'abord fait ses lois que pour *une société choisie*, qu'il a eu *des vues trop étroites*, lorsqu'il a dit à ses apôtres : *Prêchez l'Evangile à toutes les nations ;* que par un zèle ambitieux les apôtres ont transporté l'Evangile d'un climat à un autre. Tel est l'avis de nos judicieux adversaires. Il s'ensuit encore que les empereurs romains et les autres souverains ont été de très-mauvais politiques, lorsqu'ils ont cru que le christianisme convenoit à leurs sujets pour tous les lieux et pour tous les temps.

Autrefois on croyoit que les mœurs, les usages, les préjugés des nations devoient plier sous la loi de Dieu et s'y conformer. C'est tout le contraire, selon nos sages philosophes ; la loi divine doit changer selon les temps, s'accommoder aux mœurs, aux usages, aux idées des peuples selon les circonstances : bien entendu que ce sont les philosophes incrédules qui présideront à cette sage réforme.

A la vérité ils ne sont pas encore d'accord pour savoir ce qu'ils ôteront de l'Evangile et ce qu'ils en conserveront ; mais ils s'accorderont sans doute dès qu'ils auront reçu des pleins pouvoirs pour commencer l'ouvrage. Déjà ils nous donnent le recueil de la morale des païens pour nous servir désormais de catéchisme; sûrement cette morale vaudra mieux que celle de Jésus-Christ, elle aura une toute autre efficacité dans la bouche d'un païen ou d'un athée que dans celle du Fils de Dieu.

Nos sublimes réformateurs nous font toucher au doigt l'inconvénient qu'il y a de faire entrer le christianisme pour quelque chose dans les principes du gouvernement. « Alors, disent-ils, le zèle, » quand il est mal entendu, peut » quelquefois diviser les citoyens » par des guerres intestines. L'op- » position qui se trouve entre les » mœurs de la nation et les dogmes » de la religion, entre certains usa- » ges du monde et les pratiques » du culte, entre les lois civiles et » les préceptes, fomente ce germe » de trouble. Il doit arriver alors » qu'un peuple, ne pouvant allier » le devoir de citoyen avec celui » de croyant, ébranle tour à tour » l'autorité du prince et celle de » l'Eglise.... jusqu'à ce que, mu- » tiné par ses prêtres contre ses » magistrats, il prenne le fer en » main pour la gloire de Dieu. »

Nous voudrions savoir en quelle occasion nos lois civiles se sont trouvées opposées aux préceptes divins, en quel temps le peuple mutiné par les prêtres a pris le fer en main contre ses magistrats. Si cela n'est pas encore arrivé depuis dix-sept cents ans que le christianisme est établi, il est à présumer que cela n'arrivera jamais. Lorsque le peuple s'est mutiné contre les magistrats, il n'étoit pas excité par les prêtres, mais par des prédicants d'un caractère semblable à celui des incrédules d'aujourd'hui.

III. Mais apprenons à connoître les remèdes qu'ils ont trouvés contre le *fanatisme*.

Le premier est de rendre le monarque indépendant de tout pouvoir ecclésiastique, et de dépouiller le clergé de toute autorité. Cette sublime politique est établie en Angleterre, et depuis cette époque le *fanatisme* n'y a jamais été si com-

mun; l'on n'a pas oublié les torrents de sang qu'il y a fait répandre. Il n'est aucun peuple du monde qui soit plus disposé à se mutiner contre ses magistrats pour cause de religion. Nous en avons vu un exemple à l'occasion de l'abolition du *serment du test;* et sans la guerre qui étoit allumée pour lors, ce feu auroit bien pu causer un incendie.

Le second est de nourrir l'esprit philosophique, *ce grand pacificateur des états*, qui a toujours fait tant de bien à l'humanité, qui a rendu si heureux les peuples chez lesquels il a régné. Cependant l'histoire nous apprend que cet esprit, après avoir fait éclore l'irréligion chez les Grecs et chez les Romains, y étouffa le patriotisme et les vertus civiles, prépara de loin la chute de ces républiques, ouvrit la porte au despotisme des empereurs, relâcha tous les liens de la société. Mais c'est un malheur qu'il faut oublier pour l'honneur de l'esprit philosophique. Sans doute il n'est pas à craindre chez nous, parce que nos philosophes ont beaucoup plus d'esprit, de bon sens et de sagesse que ceux qui ont brillé dans la Grèce et à Rome.

Le troisième remède est de ne point punir les incrédules. Cela va de suite; nous avons dû prévoir qu'en veillant aux intérêts du genre humain, ces p ofonds politiques n'oublieroient pas les leurs, et prétendroient du moins à l'impunité; c'est même un trait de modestie de leur part de ne pas exiger des récompenses. Mais ils ajoutent une restriction fâcheuse : « Punissez, » disent-ils, les libertins qui ne se- » couent le joug de la religion, » que parce qu'ils sont révoltés » contre toute espèce de joug, qui » attaquent les mœurs et les lois » en secret et en public..... Mais » plaignez ceux qui regrettent de » n'être pas persuadés. » Et comment les distinguerons-nous? Parmi nos incrédules les plus célèbres, en est-il quelqu'un qui n'ait jamais attaqué ni les mœurs ni les lois, soit en secret, soit en public? Des ouvrages aussi fougueux que les leurs, ne sont guères propres à nous convaincre qu'en insultant à la religion, ils regrettent cependant de n'être pas persuadés. La colère, la haine, les impostures, les calomnies, l'opiniâtreté à répéter les mêmes clameurs, le refus obstiné d'écouter les raisons qu'on leur oppose, démontrent que, loin de désirer la foi, ils la redoutent et se félicitent de leur incrédulité.

Le quatrième est de ne punir les *fanatiques* que par le mépris et par le ridicule. Pour cette fois, nous sommes de leur avis; nous pensons que le ridicule et le mépris dont les philosophes incrédules commencent d'être couverts, est le remède le plus efficace pour guérir leur *fanatisme* antireligieux, que bientôt ils seront réduits à rougir de leurs emportements et de l'indécence de leurs écrits. Quand ils n'auroient jamais fait autre chose que leurs diatribes contre le *fanatisme*, c'en seroit assez pour les noter d'un ridicule ineffaçable.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Ils disent que le *fanatisme* a fait beaucoup plus de mal dans le monde que l'impiété. Quand cela seroit, il ne s'ensuivroit rien. Les incrédules impies, presque toujours détestés, ont eu rarement assez de crédit et de force pour bouleverser les états, mais ce n'est pas faute de volonté. Les invectives que la plupart ont vomies contre les souverains, contre les lois, contre les magistrats, démontrent qu'il n'a pas tenu à eux de faire naître, chez une nation très-paisible, la sédition et la révolte.

Le fait qu'ils avancent est faux d'ailleurs : « Si l'athéisme, dit un

» auteur très-connu (N.e XXVII, p. » XLII) ne fait pas verser le sang des » hommes, c'est moins par amour » pour la paix, que par indifférence » pour le bien : comme que tout » aille, peu importe au prétendu » sage, pourvu qu'il reste en repos » dans son cabinet. Ses principes » ne font pas tuer les hommes, » mais ils les empêchent de naître ; » en détruisant les mœurs qui les » multiplient, en les détachant de » leur espèce, en réduisant toutes » leurs affections à un secret égoïs- » me aussi funeste à la population » qu'à la vertu. L'indifférence phi- » losophique ressemble à la tran- » quillité de l'état sous le despo- » tisme ; c'est la tranquillité de la » mort : elle est plus destructive » que la guerre même. (N.e XXVIII, » p. XLII.) »

Le mal est encore plus grand, lorsque de prétendus philosophes joignent à l'incrédulité absolue le *fanatisme* le mieux caractérisé, prêchent le suicide, autorisent les enfants à se révolter contre leurs pères, attaquent la sainteté du mariage, blâment la compassion envers les pauvres, veulent tout détruire sous prétexte de tout réformer ; s'ils étoient les maîtres, ils remettroient le genre humain au moment du déluge universel.

Dans les articles TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, GUERRES DE RELIGION, etc., nous serons obligés de répondre de nouveau à leurs clameurs et à leurs faux raisonnements.

FATALISME, FATALITÉ. Le *fatalisme* consiste à soutenir que tout est nécessaire, que rien ne peut être autrement qu'il est ; conséquemment que l'homme n'est pas libre dans ses actions, que le sentiment intérieur qui nous atteste notre liberté est faux et trompeur. C'est aux philosophes de réfuter ce système absurde ; mais il est si diamétralement opposé à la religion, et il a été soutenu de nos jours avec tant d'opiniâtreté, que nous ne pouvons nous dispenser de faire à ce sujet quelques réflexions.

1.° Les défenseurs de la fatalité n'ont aucune preuve positive pour l'établir ; ils n'argumentent que sur des équivoques, sur l'abus des termes *cause, motif, nécessité, liberté, etc.* ; sur une fausse comparaison qu'ils font de l'être intelligent et actif, avec les êtres matériels et purement passifs. Ce sont des sophismes dont le plus foible logicien est capable de voir l'illusion, et qui ne tendent qu'à établir un matérialisme grossier.

2.° Il suffit d'avoir l'idée d'un Dieu pour comprendre que, dans l'hypothèse de la *fatalité*, la Providence ne peut avoir lieu ; l'homme, conduit comme une machine, ou du moins comme une brute, n'est plus capable de bien ni de mal moral, de vice ni de vertu, de châtiment ni de récompense. Plusieurs *fatalistes* ont été d'assez bonne foi pour convenir qu'un Dieu juste ne peut ni récompenser ni punir des actions nécessaires. En cela ils ont éte plus sensés que les théologiens (N.e XXIX, p XLII) qui ont soutenu que, pour mériter ou démériter, il n'est pas besoin d'être exempt de nécessité, mais seulement de coaction.

3.° Ici la révélation confirme les notions du bon sens. Elle nous dit que Dieu a fait l'homme à son image ; où seroit la ressemblance si l'homme n'étoit pas maître de ses actions ? Elle nous apprend que Dieu a donné des lois à l'homme, et qu'il n'en a point donné aux brutes. Il a dit au premier malfaiteur : « Si tu fais » bien, n'en recevras-tu pas le sa- » laire ? Si tu fais mal, ton péché » s'élèvera contre toi. » Il lui a donc donné sa conscience pour juge. Le témoignage de la conscience seroit nul, si nos actions venoient d'une

fatalité à aquelle nous ne fussions pas libres de résister. Dieu seul seroit la cause de nos actions bonnes ou mauvaises, c'est à lui seul qu'elles seroient imputables. Or, l'Ecriture nous défend d'attribuer à Dieu nos crimes, parce qu'il a laissé à l'homme le pouvoir de se conduire et de choisir entre le bien et le mal. *Eccli.*, c. 15, ℣. 11. Peut-il y avoir un choix où il n'y a pas de liberté? Moïse, en donnant aux Israélites des lois de la part de Dieu, leur déclare qu'ils sont les maîtres de choisir le bien ou le mal, la vie ou la mort. *Deut.*, c. 30, ℣. 19, etc.

4.° Le sentiment intérieur, qui est le souverain degré de l'évidence, réclame hautement contre les sophismes des *fatalistes*. Nous sentons très-bien la différence qu'il y a entre nos actions nécessaires et indélibérées, qui viennent de la disposition physique de nos organes, et dont nous ne sommes pas les maîtres, et les actions que nous faisons par un motif réfléchi, par choix, avec une pleine liberté. Nous n'avons jamais pensé que les premières fussent moralement bonnes ou mauvaises, dignes de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment. Quand le genre humain tout entier nous condamneroit pour une action qu'il n'a pas dépendu de nous d'éviter, notre conscience nous absoudroit, prendroit Dieu à témoin de notre innocence, ne nous donneroit aucun remords. Le malfaiteur le plus endurci ne s'est jamais avisé de rejeter ses crimes sur une prétendue *fatalité*, et aucun juge n'a été assez insensé pour l'excuser par ce motif. Opposer à ce sentiment intime, universel et irrécusable, des raisonnements abstraits, des subtilités métaphysiques, c'est le délire de la raison et de la philosophie.

5.° Depuis plus de deux mille ans que les stoïciens et leurs copistes argumentent sur la *fatalité*, ont-ils étouffé parmi les hommes le sentiment et la croyance de la liberté? Eux-mêmes contredisent par leur conduite la doctrine qu'ils établissent dans leurs écrits; comme tous les autres hommes, ils distinguent les actions libres d'avec les actions nécessaires, un crime d'avec un malheur. Si leurs principes n'étoient qu'absurdes, on pourroit les excuser; mais ils tendent à étouffer les remords du crime, à confirmer les scélérats dans leur perversité, à ôter tout mérite à la vertu, à désespérer les gens de bien; c'est un attentat contre les lois et contre l'intérêt général de la société: on est en droit de le punir.

L'absurdité des réponses que les *fatalistes* donnent aux démonstrations qu'on leur oppose, en font encore mieux sentir la solidité.

Ils disent: Tout a une cause, chacune de nos actions en a donc une: et il y a une liaison nécessaire entre toute cause et son effet. Pure équivoque. La cause physique de nos vouloirs est la faculté active qui les produit; l'âme humaine, principe actif, se détermine elle-même, et si elle étoit mue par une autre cause, elle seroit purement passive, et il faudroit remonter de cause en cause jusqu'à l'infini. La cause morale de nos actions est le motif par lequel nous agissons; mais il est faux qu'entre une cause morale et son effet, entre un motif et notre action, il y ait une liaison nécessaire; aucun motif n'est invincible, ne nous ôte le pouvoir de délibérer et de nous déterminer. Si l'on dit qu'un motif nous meut, nous pousse, nous détermine, nous fait agir, etc., c'est un abus des termes qui ne prouve rien; en parlant des esprits, nous sommes forcés de nous servir d'expressions qui ne conviennent rigoureusement qu'à des corps.

Selon les *fatalistes*, pour qu'une action soit moralement bonne ou

mauvaise, il suffit qu'elle cause du bien ou du mal à nous ou à nos semblables; toute action, soit libre, soit nécessaire, qui est nuisible, doit donc causer du remords, est digne de blâme ou de châtiment. Principe faux à tous égards. C'est l'intention, et non l'effet, qui rend une action moralement bonne ou mauvaise. Un meurtre involontaire, imprévu, indelibéré, est un cas fortuit, un malheur, et non un crime; il peut causer du regret et de l'affliction, comme tout autre malheur; mais il ne peut produire un remords, il ne mérite ni blâme ni châtiment. Ainsi en jugent tous les hommes.

Cependant les *fatalistes* persistent à soutenir que, sans avoir égard à la liberté ou à la *fatalité*, l'on doit punir tous les malfaiteurs, soit pour en délivrer la société, comme on le fait à l'égard des enragés et des pestiférés, soit pour qu'ils servent d'exemple. Or l'exemple, disent-ils, peut influer sur les hommes, quoiqu'ils agissent nécessairement; lorsque le crime a été fortuit et involontaire, l'exemple de la punition ne serviroit à rien; mais on enveloppe quelquefois les enfants, quoique innocents, dans la punition de leur père, afin de rendre l'exemple plus frappant.

Il n'est pas aisé de compter toutes les conséquences absurdes de cette doctrine. Il s'ensuit, 1.° que quand on expose un pestiféré à la mort, afin d'éviter la contagion, c'est une punition; 2.° que si la punition d'un crime involontaire pouvoit servir d'exemple, elle seroit juste; 3.° que celui qui a fait du mal, en voulant et en croyant faire du bien, est aussi coupable que le malfaiteur volontaire, parce qu'il a porté un préjudice égal à la société; 4.° que toute peine de mort est injuste, puisqu'on peut mettre la société à couvert de danger en enchaînant les criminels; l'exemple en seroit plus continuel et plus frappant, 5.° que Dieu ne peut pas punir les méchants dans l'autre vie, parce que leur supplice ne peut plus servir à purger la société, ni à donner l'exemple, puisque l'on ne voit pas leurs tourments; que Dieu ne peut pas même les punir en cette vie, à moins qu'il ne nous déclare que leurs souffrances sont la peine de leurs crimes, et non l'épreuve de leur vertu; 6.° enfin, chez quels peuples, sinon chez les Barbares, punit-on des enfants innocents? Partout ils souffrent de la peine infligée à leur père; mais c'est un malheur inévitable et non une punition.

Au sentiment intérieur de notre liberté, les *fatalistes* répondent que nous nous croyons libres, parce que nous ignorons les causes de nos déterminations, les motifs secrets de nos vouloirs. Mais si les causes de nos actions sont imperceptibles et inconnues, qui les a révélées aux *fatalistes?* Nous distinguons très-bien les causes physiques de nos désirs involontaires, comme de la faim, de la soif, d'un mouvement convulsif, etc., d'avec la cause morale de nos actions libres et réfléchies. A l'égard des premières, nous n'agissons pas, nous souffrons; dans les secondes nous sommes actifs, nous nous déterminons, et nous sentons très-bien que nous sommes les maîtres de céder ou de résister au motif par lequel nous agissons. Sur ce point, le plus profond métaphysicien n'en sait pas plus que l'ignorant le plus grossier

Lorsque nous représentons aux *fatalistes* que les lois, les menaces, les éloges, les récompenses, l'exemple, seroient inutiles aux hommes, s'ils étoient déterminés nécessairement dans toutes leurs actions; tout au contraire, répliquent-ils: à des agents nécessaires, il faut des causes nécessaires, et si elles ne les déterminoient pas nécessairement,

elles seroient inutiles ; on châtie avec succès les animaux, les enfants, les imbéciles, les furieux, quoiqu'ils ne soient pas libres.

Il nous paroît qu'un *agent nécessaire* est une contradiction. Dans nos actions nécessaires, à proprement parler, nous ne sommes point actifs, mais passifs ; la volonté n'a point de part aux actions ou aux mouvements qui nous arrivent dans le sommeil, dans le délire, dans une agitation convulsive ; ce ne sont point là des actions humaines. Il est faux qu'un motif soit inutile dès qu'il ne nous détermine pas nécessairement, il est même impossible de voir aucune connexion necessaire entre un motif qui n'est qu'une idée et un vouloir. Nous délibérons sur nos motifs, donc ils ne nous entraînent pas nécessairement.

L'exemple des animaux ne prouve rien, puisque le ressort secret de leurs actions nous est inconnu ; mais nous avons le sentiment intérieur des motifs par lesquels nous agissons, et du pouvoir que nous avons d'y acquiescer ou d'y résister. Quant aux enfants, aux imbéciles, aux furieux, ou ils ont une liberté imparfaite, ou ils n'en ont point du tout : dans le premier cas, les menaces, les punitions, etc., sont encore à leur égard un motif ou une cause morale ; dans le second, le châtiment seul peut agir physiquement sur leur machine, et les déterminer nécessairement ; mais nous soutenons que, dans ce cas, ils n'ont point le sentiment intérieur de leur liberté tel que nous l'avons.

Loin de convenir des pernicieux effets de leur doctrine, les *fatalistes* soutiennent qu'elle inspire au philosophe la modestie et la défiance de ses vertus, l'indulgence et la tolérance pour les vices des autres. Malheureusement le ton de leurs écrits ne montre ni modestie, ni tolérance ; mais laissons de côté cette inconséquence. Si le *fatalisme* nous empêche de nous prévaloir de nos vertus, il nous défend aussi de rougir ou de nous repentir de nos crimes ; il nous dispense d'estimer les hommes vertueux, d'avoir de la reconnoissance pour nos bienfaiteurs ; nous pouvons plaindre les malfaiteurs comme des hommes disgraciés de la nature, mais il ne nous est pas permis de les détester ni de les blâmer, encore moins de les punir. Morale détestable, destructive de la société, et qui doit couvrir d'opprobre les philosophes de notre siecle.

Eux-mêmes ont fourni des armes pour les attaquer ; leurs propres aveux suffisent pour les confondre. Les uns sont convenus que, dans le système de la *fatalité*, il y auroit contradiction que les choses arrivassent autrement qu'elles n'arrivent, les autres, que, malgré tous les raisonnements philosophiques, les hommes agiront toujours comme s'ils étoient libres, et en demeureront persuadés. Ceux-ci ont avoué que l'opinion de la *fatalité* est dangereuse à proposer à ceux qui ont de mauvaises inclinations, qu'elle n'est bonne à prêcher qu'aux honnêtes gens ; ceux-là que, sans la liberté, le mérite et le démérite ne peuvent pas avoir lieu. Quelques-uns sont tombés d'accord qu'en niant la liberté on fait Dieu auteur du péché et de la turpitude morale des actions humaines ; plusieurs ont soutenu qu'un Dieu juste ne peut punir des actions nécessaires : les hommes en ont-ils donc plus de droit que Dieu ?

Si le dogme de la liberté humaine étoit moins important, les philosophes se seroient moins acharnés à le détruire ; mais il entraîne une suite de conséquences fatales à l'incrédulité. Il sape le matérialisme par la racine ; dès qu'il est démontré, toute la chaîne des vérités fon-

damentales de la religion se trouve établie. En effet, puisque l'homme est libre, son âme est un esprit, la matière est essentiellement incapable de spontanéité et de liberté; si l'âme est immatérielle, elle est naturellement immortelle; une âme spirituelle, libre, immortelle, n'a pu avoir que Dieu pour auteur, elle n'a pu commencer d'exister que par création. L'homme né libre est un agent moral, capable de vice et de vertu; il lui faut des lois pour le conduire, une conscience pour le guider, une religion pour le consoler, des peines et des récompenses futures pour le réprimer et pour l'encourager; une autre vie est donc réservée à l'âme vertueuse, souvent affligée et souffrante sur la terre. Ce n'est donc pas en vain que nous supposons en Dieu une providence, la sagesse, la sainteté, la bonté, la justice; sur ces augustes attributs porte la destinée de notre âme. Le plan de religion tracé dans nos livres saints est le seul vrai, le seul d'accord avec lui-même, avec la nature de Dieu et avec celle de l'homme; la philosophie, qui ose l'attaquer, ne mérite que de l'horreur et du mépris.

Plusieurs critiques protestants ont voulu persuader que les anciens philosophes et les hérétiques, qui ont admis la *fatalité* ou la nécessité de toutes choses, ne l'ont pas poussée aussi loin qu'on le croit communément, et que l'on prend mal le sens de leurs expressions. Probablement leur motif a été d'excuser Luther, Calvin et les autres prédestinateurs rigides qui ont ressuscité le dogme de la *fatalité*. Quoi qu'il en soit, il est bon d'examiner leurs raisons.

Suivant le traducteur de l'*Histoire ecclésiastique de Mosheim*, tome 1, note, pag. 35, par le *destin* les stoïciens entendoient seulement le plan de gouvernement que l'Etre suprême a d'abord formé, et duquel il ne peut jamais s'écarter, moralement parlant; quand ils disent que Jupiter est assujéti à l'immuable destinée, ils ne veulent dire autre chose, sinon qu'il est soumis à la sagesse de ses conseils, et qu'il agit toujours d'une manière conforme à ses perfections divines. La preuve en est dans un passage célèbre de Sénèque, *l. de Provid.*, c. 5, où ce philosophe dit : « Jupiter lui-» même, formateur et gouverneur » de l'univers, a écrit les desti-» nées, mais il les suit; il a com-» mandé une fois, il ne fait plus » qu'obéir. »

Mais un savant académicien, qui a fait une étude particulière de l'ancienne philosophie, a montré que ce langage pompeux des stoïciens n'est qu'un abus des termes, et qu'ils l'ont affecté pour en imposer au vulgaire. Suivant les principes du stoïcisme, Jupiter, ou l'âme du monde, en a écrit les lois, mais sous la dictée du destin, c'est-à-dire d'une cause dont il n'est pas le maître, et qui l'entraîne lui-même dans ses révolutions. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 57, *in*-12, pag. 206. En les écrivant, il obéissoit plutôt qu'il ne commandoit, puisque, suivant les stoïciens, cette nécessité universelle assujétit les dieux aussi-bien que les hommes. Dans cette hypothèse, si Jupiter est formateur du monde, il n'a pas été le maître de l'arranger autrement qu'il n'est. On ne conçoit pas en quel sens il le gouverne, étant gouverné lui-même par la loi irrévocable du destin, ni en quoi consiste la prétendue *sagesse de ses conseils*. Où la nécessité règne, il ne peut y avoir ni sagesse, ni folie, puisqu'il n'y a ni choix, ni délibération. C'est donc une absurdité d'attribuer des *perfections divines* à un être dont la nature n'est pas meilleure que si elle n'avoit ni intelligence, ni volonté. Aussi les épicuriens et les académiciens, qui ont disputé con-

tre les stoïciens, n'ont pas été dupes de leur verbiage.

D'autre côté, Beausobre prétend qu'aucun des anciens philosophes, ni même aucune secte d'hérétiques, n'a supposé que les volontés humaines étoient soumises à une puissance étrangère. *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 7, c. 1, § 7. S'il entend qu'aucune secte n'a osé l'affirmer positivement, il peut avoir raison; s'il veut dire qu'aucune n'a posé des principes desquels cette erreur s'ensuivoit évidemment, il se trompe, ou il veut nous en imposer. En effet, suivant la remarque du savant que nous avons cité, le très-grand nombre de ceux qui soutenoient la *fatalité*, croyoient que tous les défauts et les maux de ce monde, et le destin lui-même, venoient de la nature éternelle de la matière, de laquelle Dieu n'avoit pas pu corriger les imperfections. De même la plupart des hérétiques attribuoient les vices et les fautes de l'homme aux inclinations vicieuses du corps, ou de la portion de matière à laquelle l'âme est unie. Or, si Dieu même n'a pas pu corriger les défauts de la matière, comment l'âme pourroit-elle réformer les penchants vicieux du corps, ou y résister? Dans cette hypothèse, il est évident que les actions mauvaises de l'homme ne sont pas libres; conséquemment il y auroit de l'injustice à l'en punir.

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter les fausses notions de la liberté que Beausobre a données, ni d'expliquer en quoi consiste la nécessité imposée par la concupiscence, de laquelle saint Paul a parlé, ni de montrer la difference essentielle qu'il y a entre le sentiment de saint Augustin et celui des manichéens. Nous le ferons au mot LIBERTÉ.

FÉLICITÉ, bonheur. Lorsque nous attribuons à Dieu la *félicité* suprême, nous entendons que Dieu se connoît et s'aime lui-même, qu'il sait que son être est le meilleur et le plus parfait, qu'il ne peut rien perdre ni rien acquérir, par conséquent que son *bonheur* ne peut jamais changer; mais il nous est aussi impossible de concevoir ce *bonheur* que la nature même de Dieu.

Quant à la *félicité* des créatures, celle des saints dans le ciel consiste, selon saint Augustin, à voir Dieu, à l'aimer, à le louer pendant toute l'éternité : *Videbimus, amabimus, laudabimus.* « Lorsque Dieu daignera se montrer à nous, dit » saint Jean, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons » tel qu'il est; quiconque tient de » lui cette espérance se sanctifie, » comme il est saint lui-même. » *I. Joan.*, c. 3, ℣. 2. Mais saint Paul nous avertit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que le cœur de l'homme n'a point compris les biens que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. *I. Cor.* c. 2, ℣. 9. Cette *félicité* doit donc être l'objet de nos désirs et non de nos dissertations. Quand nous aurions disputé pour savoir si la béatitude formelle consiste dans la lumière de gloire, dans la vision de Dieu, dans l'amour qui s'ensuit, ou dans la joie de l'âme parvenue à cet heureux état, nous n'en serions pas plus avancés.

La *félicité* des justes sur la terre est de connoître Dieu, de l'aimer, de sentir ses bienfaits, d'être soumis à sa volonté, de travailler à lui plaire, d'espérer la récompense qu'il promet à la vertu. Les incrédules traitent ce *bonheur* de chimère, d'illusion, de fanatisme; à la vérité, il n'est pas fait pour eux, ils sont incapables de le connoître et de le sentir; mais celui qu'ils désirent, et après lequel ils courent continuellement, est-il plus réel et plus solide? Nous n'avons pas besoin de leur aveu. Il nous

suffit de comparer le calme, la sérénité, la paix qui règne ordinairement dans l'âme d'un saint, avec l'agitation qu'éprouvent continuellement ceux qui cherchent le *bonheur* en ce monde, avec le regret qu'ils ont de ne pas le trouver, avec les murmures qui leur échappent contre la Providence, parce qu'elle n'a pas trouvé bon de le leur procurer

L'ancienne dispute entre les stoïciens et les épicuriens, sur la nature et sur les causes de la *félicité* ou du *bonheur*, étoit, dans le fond, assez frivole : ou ces philosophes ne s'entendoient pas, ou ils se faisoient mutuellement illusion. Les premiers plaçoient le bonheur dans la vertu ; c'est une belle idée : mais puisqu'ils n'avoient aucune certitude ni aucune espérance d'une *félicité* future dans une autre vie, tout le *bonheur* du sage ne pouvoit consister que dans le témoignage de la conscience, et dans la satisfaction d'être estimé des hommes, foible ressource contre la douleur et contre les afflictions, auxquelles un homme vertueux est exposé comme les autres. Ils avoient beau dire que le sage, même en souffrant, est encore heureux, que la douleur n'est pas un mal pour lui : on leur soutenoit qu'ils mentoient par vanité. Les épicuriens, qui faisoient consister le *bonheur* dans le sentiment du plaisir, ne satisfaisoient pas à la question; il s'agissoit de savoir si des plaisirs aussi fragiles que ceux de ce monde, toujours troublés par la crainte de les perdre, et souvent par les remords, peuvent rendre l'homme véritablement heureux; et le sens commun décide que ce n'est point là un vrai *bonheur*. Jésus-Christ a terminé la contestation, en nous apprenant que la *félicité* parfaite n'est pas de ce monde, mais qu'elle est réservée à la vertu dans une autre vie ; il nomme heureux les pauvres, les affligés, ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que leur récompense est grande dans le ciel. *Matth.*, c. 5, ℣. 12.

FÉLIX D'URGEL. *Voyez* ADOPTIENS.

FEMME. Chez les nations peu civilisées, les *femmes* sont dégradées et à peu près réduites à l'esclavage : c'est un abus contraire à l'intention du Créateur, et aux leçons qu'il a données à nos premiers parents. Dieu tire de la substance même d'Adam l'épouse qu'il lui donne, afin qu'il la chérisse comme une portion de lui-même. Dieu la lui donne pour compagne et pour aide, et non pour esclave. A son aspect, Adam s'écrie : « Voilà la » chair de ma chair, et les os de » mes os. L'homme quittera son » père et sa mère pour s'attacher à » son épouse, et ils seront deux » dans une seule chair. » *Gen.*, c 2, ℣. 23.

Après leur désobéissance, Dieu adressa cette sentence à Eve : « Je » multiplierai les peines de tes gros- » sesses, tu enfanteras avec douleur, » tu seras assujétie à ton mari, et » il sera ton maître. » *Gen.*, c. 3, ℣. 16. Quelques incrédules prétendent que l'effet de cette condamnation est nul. Les langueurs de la grossesse, les douleurs de l'enfantement, la sujétion à l'égard du mâle, sont, disent-ils, à peu près les mêmes dans les femelles des animaux et dans celle de l'homme ; c'est donc un effet naturel de la foiblesse du sexe et de sa constitution, plutôt qu'une peine du péché. Une *femme* qui a de l'esprit et du caractère, prend aisément l'ascendant sur son mari.

La question est de savoir si avant le péché, Dieu n'avoit pas rendu la condition de la *femme* meilleure qu'elle n'est à présent : or, la révélation nous apprend que cela étoit ainsi, et les incrédules ne

sont pas en état de prouver le contraire; quand donc l'etat actuel des choses nous paroîtroit naturel, il ne s'ensuivroit pas de là que ce n'est point un effet du péché; la privation d'un avantage surnaturel est certainement une punition.

D'ailleurs, il n'est pas question d'examiner l'état des *femmes* dans un certain nombre d'individus, ni selon les mœurs de quelques nations, mais dans la totalité de l'espèce: or, il est incontestable que le très-grand nombre des *femmes* éprouvent, dans leur grossesse, un état beaucoup plus fâcheux que les femelles des animaux, souffrent davantage dans l'enfantement, et sont beaucoup plus dépendantes à l'égard de l'homme.

Ces mêmes critiques ont insisté sur la version vulgate, qui porte : Je multiplierai tes peines *et tes grossesses*. Dans le premier âge du monde, disent-ils, les grossesses fréquentes et le grand nombre d'enfants, étoient une bénédiction de Dieu et non un malheur. Cela est vrai à l'égard des enfants, lorsqu'ils avoient grandi et qu'ils pouvoient rendre des services; mais la peine de les porter, de les mettre au monde, de les élever, n'étoit pas moins qu'aujourd'hui une charge très-pesante pour les mères; le texte original signifie évidemment, Je multiplierai *les peines de tes grossesses*.

Moïse, par ses lois, rendit la condition des *femmes* juives plus douce qu'elle n'étoit partout ailleurs, et fixa leurs droits. Elles n'étoient ni esclaves, ni renfermées, ni livrées à la merci de leurs maris, comme elles le sont dans presque tout l'Orient; les filles n'étoient point privées du droit de succession, comme chez la plupart des peuples polygames. Un mari, qui auroit calomnié son épouse, étoit condamné à la bastonnade, à payer cent sicles d'argent à son beau-père, et privé de la liberté de faire divorce. *Deut.*, c. 22, ℣. 13. Mais, en cas d'infidélité prouvée, le mari étoit le maître ou d'user du divorce, ou de faire punir de mort son épouse.

Sous le christianisme, l'esprit de charité rend les deux sexes à peu près égaux dans l'état du mariage : « En Jésus-Christ, dit saint Paul, » il n'y a plus de distinction entre le » maître et l'esclave, entre l'homme » et la *femme;* vous êtes tous un » seul corps en Jésus-Christ. » *Galat.*, c. 3, ℣. 28. Il recommande aux maris la douceur et la plus tendre affection envers leurs épouses, mais il n'oublie jamais d'ordonner à celles-ci la soumission envers leurs maris. *Coloss.*, c. 3, ℣. 18, etc. La condition des *femmes* n'est, nulle part, aussi douce que chez les nations chrétiennes.

Quelques censeurs, peu instruits des mœurs anciennes, ont été scandalisés de ce qu'aux noces de Cana Jésus-Christ dit à sa sainte mère : *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi?* Ils ne savent pas que chez les Hébreux, chez les Grecs, même dans quelques-unes de nos provinces, parmi le peuple, le nom de *femme* n'a rien de brusque ni de méprisant. Jésus-Christ, sur la croix, parle de même, en recommandant sa mère à saint Jean. Après sa résurrection, il dit à Madeleine : *Femme, que pleurez-vous?* Il n'avoit pas dessein de la mortifier. Dans la *Cyropédie* de Xénophon, liv. 5, un officier de Cyrus dit à la reine de Suze : *Femme, ayez bon courage.* Cette expression ne seroit pas supportable chez nous.

D'autres ont osé accuser le Sauveur d'avoir eu du foible pour les *femmes*, surtout pour celles dont la conduite avoit été scandaleuse; ils citent son indulgence à l'égard de la pécheresse de Naïm, de la *femme* adultère, de la Samaritaine. etc.

Mais s'il y avoit eu quelque chose de suspect dans la conduite de Jésus-Christ, les Juifs lui en auroient fait un crime : nous ne voyons aucun soupçon de leur part. D'autre côté, si Jésus-Christ avoit usé de sévérité envers les pécheresses, nos censeurs modernes lui feroient des reproches encore plus amers. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir eu un extérieur rebutant et des mœurs trop austères ; l'une de ces accusations détruit l'autre. Lorsque les pharisiens lui objectèrent l'excès de sa charité envers les publicains et les pécheurs, il répondit : « Ce » ne sont point les hommes sains, » mais les malades, qui ont besoin » de médecin; je ne suis point venu » appeler les justes, mais les pé- » cheurs, à la pénitence. » *Luc*, c. 5, ℣. 31.

Plusieurs des anciens hérétiques, aussi-bien que des philosophes, auroient voulu établir la communauté des *femmes*, et, pour l'honneur de notre siècle, on y a loué cette belle police; quelques-uns de nos philosophes législateurs ont écrit qu'il seroit à souhaiter que le mariage fût supprimé, et que tous les enfants qui naissent fussent déclarés enfants de l'état. Mais, si toutes les mères étoient autorisées à méconnoître leurs enfants, où trouveroit-on des nourrices pour les allaiter? Abolir l'honnêteté des mœurs et les devoirs de la paternité, c'est réduire les deux sexes à la condition des brutes, rompre les plus tendre liens de la société. Aucun peuple n'a poussé à ce point la brutalité; les Sauvages même chérissent les noms de *père* et *d'époux*. Quand la nouvelle philosophie n'auroit que cette turpitude à se reprocher, c'en seroit assez pour la couvrir d'opprobre.

Saint Paul dit qu'une *femme* fera son salut en mettant des enfants au monde, si elle persévère à être fidèle et attachée à son mari, avec sobriété et pureté de mœurs. *I. Tim.*, c. 2, ℣. 15. Cette morale vaut mieux que celle des philosophes.

On a reproché à saint Jérôme d'avoir justifié les *femmes* qui se sont donné la mort plutôt que de laisser violer leur chasteté par les persécuteurs, et on a taxé de *superstition* le culte rendu à une sainte Pélagie, à laquelle on attribue ce trait de courage.

Quoi qu'en disent nos moralistes philosophes, ce cas n'est pas aussi aisé à décider par la loi naturelle qu'ils le prétendent. La crainte de consentir au crime a pu persuader à ces *femmes* vertueuses que la défense générale de se donner la mort n'avoit pas lieu pour elles dans cette triste circonstance. La maxime de Jésus-Christ, *celui qui perdra la vie pour moi la retrouvera*, Matt., c. 10, ℣. 39, leur a paru tenir lieu de loi. Cette estime héroïque de la chasteté a dû démontrer aux persécuteurs l'innocence des mœurs des chrétiens, que l'on ne cessoit de calomnier, et leur imprimer du respect. Il y a donc ici une espèce de *dévoûment* qui n'est rien moins qu'un *suicide*. *Voyez* ce mot. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à une inspiration particulière de Dieu pour justifier sainte Pélagie.

Femme adultère. *Voyez* Adultère.

FÉRIE, dans l'origine, signifioit un jour férié ou fêté. Constantin ayant ordonné de fêter toute la semaine de Pâques, le dimanche se trouva être la première *férie*, le lundi la seconde, le mardi la troisième, etc. Ces noms, dans la suite, furent adaptés aux autres semaines: leur sens changea; *férie*, en termes de rubriques, signifie un jour non fêté et non occupé par l'office d'un saint.

Il y a des *féries majeures*, comme le jour des Cendres et les trois der-

niers jours de la semaine sainte, dont l'office prévaut à tout autre; des *féries mineures*, qui n'excluent point l'office d'un saint, mais desquelles il faut faire mémoire; les simples *féries* n'excluent rien : tout autre office prévaut à celui de la *férie*.

FERMENTAIRES, nom que les catholiques d'Occident ont quelquefois donné aux Grecs, dans les disputes au sujet de l'eucharistie, parce que les Grecs se servent de pain levé ou *fermenté* pour la consécration. C'étoit pour répondre au nom d'*azymites*, que les Grecs donnent aux Latins par dérision. *Voyez* AZYME.

FÉRULE. *Voyez* HABITS PONTIFICAUX.

FÉSOLI ou FIÉSOLI, congrégation de religieux, nommés aussi *Frères mendiants de Saint-Jérôme*. Elle eut pour fondateur le B. Charles, fils du comte de Montgranello, qui se retira dans une solitude des montagnes voisines de Fiésole, en Toscane; il y fut suivi de quelques autres hommes qui étoient aussi-bien que lui du tiers-ordre de saint François, et qui donnèrent ainsi naissance à cette congrégation. Innocent VII l'approuva; Onuphre en place la naissance sous son pontificat; mais elle avoit commencé dans le temps du schisme d'Avignon, vers l'an 1386. Grégoire XII et Eugène IV la confirmèrent sous la regle de saint Augustin; elle fut supprimée par Clément IX, en 1668.

FETE, dans l'origine, est un jour d'assemblée; *mohadim*, fêtes, en hébreu, exprime les jours auxquels les hommes s'assembloient pour louer Dieu. Dans ce sens les *fêtes* sont aussi nécessaires que les assemblées de religion. Jamais un peuple n'a eu de culte public, sans que les *fêtes* n'en aient fait partie. Nous n'avons à parler que de celles des adorateurs du vrai Dieu.

La première *fête* que Dieu ait instituée est le *sabbat*, le septième jour auquel l'ouvrage de la création fut achevé. Il est dit que Dieu bénit ce jour et le *sanctifia*, voulut qu'il fût consacré à son culte, *Gen.*, c. 2, ℣. 3. Quoique l'Histoire sainte ne nous atteste pas expressément que les patriarches ont chômé le sabbat, ce passage de la Genèse suffit pour le faire présumer.

Il est dit, *Ps.* 103, ℣. 19, que Dieu a créé la lune pour marquer les jours d'assemblée : *Fecit lunam in mohadim*. L'on sait d'ailleurs par l'histoire profane, que la coutume de s'assembler aux *néoménies* ou nouvelles lunes, a été commune presqu'à tous les peuples. Ainsi les *néoménies*, établies par Moïse, ne paroissent pas avoir été une nouvelle institution, non plus que le sabbat.

Dans la Genèse, c. 35, Jacob célèbre une espèce de *fête*, à l'occasion d'une faveur qu'il avoit reçue de Dieu. Il assemble sa maison, il ordonne à ses gens de changer d'habits, de se purifier, de lui apporter les idoles et tous les signes de culte des dieux étrangers; il les enfouit sous un arbre, et va ériger un autel au Seigneur dans un lieu qu'il avoit nommé *Béthel*, ou *la maison de Dieu*. Comme les sacrifices étoient toujours suivis d'un repas commun, le jour marqué pour un sacrifice solennel étoit pour les patriarches un jour de *fête*; et chez plusieurs nations *fête* est synonyme à *festin*, régal, repas de cérémonie.

C'est à peu près tout ce que nous pouvons savoir des *fêtes* de la religion primitive; Moïse en a peu parlé, parce qu'il a conservé le cérémonial des patriarches dans celui qu'il a prescrit aux Juifs.

Un auteur moderne s'est imaginé

que les *fêtes*, ou les assemblées religieuses des premiers hommes étoient consacrées à la tristesse, à déplorer les fléaux de la nature, surtout le déluge universel. Il n'a pas fait attention que les repas, le chant, la danse, ont fait partie du culte de la Divinité chez toutes les nations. L'homme affligé veut être seul, se retire à l'écart pour pleurer; ce n'est point le deuil qui rassemble les hommes, c'est la joie. Chez les Latins, *festus, festivus,* désignoient ce qui est heureux et agréable; *infestus*, ce qui est fâcheux et pernicieux. ἑόρτιος avoit le même sens chez les Grecs; selon Hésychius. Moïse, parlant des *fêtes* juives, dit aux Israélites : « Vous vous réjouirez devant le » Seigneur votre Dieu. » *Levit.*, c. 23, ℣. 40. *Deut.*, c. 12, ℣. 7 et 18.

La seule de ces fêtes qui ait été consacrée au deuil et à la tristesse, est le jour de l'Expiation, *Levit.*, c. 23, ℣. 27. Dans le christianisme même, les plus saints personnages ont été d'avis que le jeûne et les mortifications ne doivent pas avoir lieu les jours de *fête,* qu'il convient au contraire de faire un *festin,* c'est-à-dire un repas plus somptueux qu'à l'ordinaire.

Les anciennes *fêtes* ont été consacrées à régler et à sanctifier les travaux de l'agriculture, à remercier le Créateur de ses dons; les patriarches offrent des sacrifices à l'occasion des bienfaits qu'ils ont reçus de Dieu, et non pour témoigner leur affliction. Noé sauvé du déluge, Abraham comblé des bénédictions et des promesses de Dieu, Isaac assuré de la même protection, Jacob heureusement revenu de la Mésopotamie et mis à couvert de la colère de son frère, élèvent des autels et bénissent le Seigneur. *Gen.*, c. 8. ℣. 20; c. 12, ℣. 7; c. 26, ℣. 25; c. 33, ℣. 20. C'est dans les Livres saints, et non dans les frivoles conjectures des philosophes, qu'il faut chercher le vrai génie, les idées et les mœurs de l'antiquité. *V. l'Hist. du Calendrier, Monde primitif, tom.* 4.

L'objet général de toutes les *fêtes*, a été de rassembler les hommes, de les accoutumer à fraterniser, de les mettre à portée de s'instruire les uns les autres et de s'entr'aider; toutes les cérémonies du culte divin concouroient à ce but essentiel. Le peuple amoncelé dans les grandes villes ne sent plus cette utilité; mais elle subsiste encore dans les campagnes, surtout dans les pays de montagnes, de landes et de forêts. Les familles dispersées dans ces solitudes ne peuvent se rassembler, se voir, se fréquenter que les jours de *fête;* c'est presque le seul lien de société qu'elles puissent avoir; les *fêtes* leur ont par conséquent toujours été nécessaires.

Fêtes des Juifs. Moïse, dans l'établissement des *fêtes* juives, suivit l'esprit des patriarches, qui est celui de l'institution divine. Outre le sabbat et les néoménies, il établit trois grandes *fêtes*, qui avoient rapport non-seulement à l'agriculture, mais à trois grands bienfaits du Seigneur dont il falloit conserver le souvenir. La *fête* de Pâques, dans le mois des *nouveaux fruits*, *Exode.* c. 13, ℣. 4, en mémoire de la sortie d'Egypte, et de la délivrance des premiers-nés des Hébreux; la Pentecôte, ou la *fête* des semaines, pour servir de monument de la publication de la loi sur le mont Sinaï; elle se célébroit au moment de commencer la moisson, et l'on y offroit la première gerbe; la *fête* des Tabernacles, après les vendanges, en mémoire de la demeure des Israélites dans le désert. Ils devoient les célebrer, non-seulement avec leur famille, mais y admettre les pauvres et les étrangers *Levit.*, c. 23; *Deut.*, c. 12, etc. La *fête* des Trompettes et celle des Expiations tomboient dans la lune de

septembre, aussi bien que celle des Tabernacles. *Voy.* les noms de ces *fêtes* chacun à leur place

La sagesse et l'utilité de ces *fêtes* sont palpables; indépendamment des leçons de morale qu'elles donnoient aux Juifs, c'étoient des monuments irrécusables des faits sur lesquels étoit fondée la religion juive, monuments qui en ont perpétué le souvenir et la certitude dans tous les siècles.

Pour en esquiver les conséquences, les incrédules disent qu'une *fête* n'est pas toujours la preuve certaine de la réalité d'un événement; que nous trouvons chez les Grecs et chez les Romains des *fêtes* établies en mémoire de plusieurs faits absolument fabuleux.

Mais les *fêtes* des païens ne remontoient point comme celles des Juifs, à la date même des évènements; elles n'avoient point été établies ni observées par les témoins oculaires des faits dont elles rappeloient le souvenir. Nous défions les incrédules de citer une seule *fête* du paganisme qui ait ce caractere essentiel; dans l'origine, toutes faisoient allusion aux travaux de l'agriculture et à l'astronomie; les fables ne vinrent que quand on en eut oublié la signification. C'est un fait démontré dans l'*Histoire du Calendrier* par M. de Gébelin; si la Pâque et l'offrande des premiers-nés n'avoient été établies qu'après la mort de Moïse et de tous ceux qui étoient sortis d'Egypte, on pourroit dire que ces cérémonies ne prouvent rien; mais c'est en Egypte, la nuit même du départ des Hébreux, que la premiere Pâque est célébree : lorsque Moïse en renouvelle la loi dans le Lévitique, il parle aux Juifs comme à autant de témoins oculaires de l'événement; ce sont eux-mêmes qui dès ce moment font l'offrande de leurs premiers-nés dans le tabernacle. Ce sont donc les témoins oculaires des faits, qui les attestent par les cérémonies qu'ils observent

A leur entrée dans la terre promise, la Pâque est célébrée par des Juifs sexagenaires, qui avoient vingt ans lorsqu'arriva la délivrance miraculeuse des premiers-nés. Les Juifs ont-ils consenti à mentir continuellement par des rites imposteurs, à tromper leurs enfants, à contredire leur conscience, pour plaire à un législateur qui n'existoit plus? On ne connoît chez aucun peuple des exemples d'une pareille démence.

Dira-t-on que le 17 de juillet, marqué de noir dans le calendrier des Romains, n'étoit pas un monument certain de leur défaite par les Gaulois auprès de l'Allia; ou que la procession, qui se fait le 22 mars aux grands-augustins à Paris, ne peut pas prouver la réduction de cette ville à l'obéissance de Henri IV, en 1594?

Chez les Juifs, l'objet des *fêtes* étoit de les rassembler aux pieds des autels du Seigneur, de cimenter entre eux la paix et la fraternité, de leur rappeler le souvenir des faits sur lesquels étoit fondée leur religion, et qui étoient autant de bienfaits de Dieu; par conséquent de les rendre reconnoissants envers le Seigneur, humains et charitables envers leurs frères, même envers les esclaves et les étrangers. En effet, Dieu avoit ordonné que les lévites, les étrangers, les veuves et les orphelins fussent admis aux festins de réjouissance que faisoient les Juifs dans les jours de *fête*, afin qu'ils se souvinssent que les bienfaits de Dieu et les fruits de la terre ne leur étoient pas accordés pour eux seuls, et qu'ils devoient en faire part à ceux qui n'en avoient point *Deut.*, c. 12, 14, etc.

Les solennités juives ne se sentoient donc en rien de la licence et des désordres qui régnoient dans les *fêtes* des païens; celles-ci, loin

de contribuer à la pureté des mœurs, sembloient avoir été instituées exprès pour les corrompre. Mais les beaux esprits de Rome, aussi mal instruits de l'origine des anciennes institutions que nos incrédules modernes, trouvoient les *fêtes* du paganisme charmantes, et celles des Juifs dégoûtantes et absurdes. Tacite, *Hist.*, l. 5, c. 5.

Jéroboam, dont la politique n'étoit que trop clairvoyante, sentit combien les *fêtes* que l'on célébroit à Jérusalem étoient capables d'y attirer ses sujets. Pour consommer la séparation entre son royaume et celui de Juda, il plaça des idoles à Dan et à Bethel; il y établit des prêtres, des sacrifices et des *fêtes*, afin de retenir sous son obéissance les tribus qui s'étoient données à lui, *III. Reg.*, c. 12, ℣. 26.

Nous retrouvons dans les *fêtes* du christianisme le même esprit, le même objet, la même utilité; mais nos philosophes incrédules n'y ont rien vu; ils en ont raisonné encore plus mal que des *fêtes* juives. Sur le temps et la manière de célébrer celles-ci, l'on peut consulter Leland, *Antiq. veterum Hebræor.*, quatrième partie; le père Lamy, *Introd. à l'étude de l'Ecriture sainte*, c. 12, etc.

Fêtes chrétiennes. Non-seulement les apôtres ont institué des *fêtes*, puisque les premiers fidèles en ont célébré, mais ils les ont rendues plus augustes que les anciennes, en les fondant sur des motifs plus sublimes. Dans la religion primitive, le principal objet des *fêtes* étoit d'inculquer aux hommes l'idée d'un seul Dieu créateur et gouverneur du monde, père et bienfaiteur de ses créatures; dans la religion juive, elles étoient destinées à réveiller le souvenir d'un seul Dieu législateur, souverain maître et protecteur spécial de son peuple; dans le christianisme, elles nous montrent un Dieu sauveur et sanctificateur des hommes, duquel tous les desseins tendent à notre salut éternel. Rien ne sert mieux que les *fêtes*, à nous marquer l'objet direct du culte religieux sous les trois époques successives de la révélation.

Après l'extinction du paganisme et de l'idolâtrie, il n'a plus été nécessaire de continuer à célébrer le sabbat ou le repos du septième jour en mémoire de la création; la croyance d'un seul Dieu créateur ne pouvoit plus se perdre : mais il a été très-important de consacrer par un monument éternel le souvenir d'un miracle qui a fondé le christianisme, de la résurrection de Jésus-Christ. Ce grand événement est un article de notre foi, il est renfermé dans le symbole; on n'a jamais pu être chrétien sans le croire. Aussi, dès l'origine du christianisme, le dimanche a été célébré par les apôtres, et nommé *le jour du Seigneur*. *Voyez* Dimanche.

Ici ce sont les témoins mêmes de l'événement qui établissent la *fête*, et qui la font célébrer sur le lieu même où il est arrivé, par des milliers d'hommes qui ont pu vérifier par eux-mêmes la vérité ou la fausseté du fait, et en prendre toutes les informations possibles : à moins que tous n'aient été saisis d'un accès de démence, ils n'ont pas pu se résoudre à rendre, par une cérémonie publique, témoignage d'un fait duquel ils n'auroient pas été bien convaincus. Il en est de même de la *fête* de la Pentecôte, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Celles de la Naissance de Jésus-Christ, de l'Epiphanie, de l'Ascension, n'ont pas tardé d'être établies par le même motif.

On a commencé aussi, dès l'origine de célébrer la *fête* des martyrs. Selon la manière de penser des premiers fidèles, la mort d'un martyr

étoit pour lui une victoire, et pour la religion un triomphe; le sang de ce témoin cimentoit l'édifice de l'Eglise; on solennisoit le jour de sa mort, l'on s'assembloit à son tombeau, l'on y célébroit les saints mystères, les fidèles ranimoient leur foi et leur courage par son exemple. Dès le commencement du second siècle, nous le voyons par les Actes du martyre de saint Ignace et de saint Polycarpe; et nous ne pouvons pas douter que l'on n'ait fait la même chose à Rome, immédiatement après le martyre de saint Pierre et de saint Paul. En effet, le témoignage des apôtres et de leurs disciples, scellé de leur sang, étoit trop précieux pour ne pas le remettre continuellement sous les yeux des fidèles. Il semble que l'on ait prévu dès lors que dans la suite des siècles les incrédules pousseroient l'audace jusqu'à en contester les conséquences.

Plusieurs savants protestants, quoique intéressés à révoquer en doute l'antiquité de cet usage, en sont cependant convenus. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 20, c. 7, reconnoît que dès le second siècle on célébroit le jour de la mort d'un martyr, et qu'on l'appeloit son *jour natal*, parce que sa mort avoit été pour lui le commencement d'une vie éternelle. Mosheim, encore plus sincère, dit qu'il est probable que cela s'est fait dès le premier siècle. *Histoire ecclésiast., premier siècle*, 2.e part., chap. 4, § 4. Beausobre, qui a trouvé bon que les manichéens aient solennisé le jour de la mort de Manès, n'a pas osé blâmer les chrétiens d'avoir rendu le même honneur aux martyrs; mais il dit que les manichéens désapprouvoient avec raison, non-seulement la multitude de jours consacrés à la mémoire des morts, et depuis à leur culte, mais encore cette distinction de jours qui s'étoit introduite, et que saint Paul a réprouvée dans son épître aux Galates, c. 4; que ces hérétiques gardoient les *fêtes chrétiennes* établies dès le commencement, mais sans attribuer aucune sainteté aux jours mêmes, ne les regardant que comme des signes établis pour rappeler la mémoire des événements. *Histoire du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 6, § 13.

Voilà donc, suivant le jugement de Beausobre, trois choses dignes de censure dans les *fêtes chrétiennes*: 1.° le trop grand nombre de *fêtes* des martyrs; 2.° l'usage de les regarder comme une marque de culte, au lieu que dans l'origine c'étoit un simple signe commémoratif; 3.° la distinction entre les jours de *fête* et les autres, et le préjugé qui attachoit aux premières une idée de sainteté.

Quant au premier chef, nous demandons si ç'a été un malheur pour le christianisme qu'il se soit trouvé un grand nombre de fidèles assez courageux pour souffrir la mort plutôt que de renier leur foi, et s'il eût mieux valu que le nombre des apostats fût plus considérable. C'est à la cruauté des persécuteurs, et non à la piété des chrétiens, qu'il faut attribuer la multitude de martyrs qui ont souffert dans les trois premiers siècles : mais ceux qui ont versé leur sang dans les siècles suivants n'ont pas été moins dignes de vénération que les plus anciens. Nous cherchons vainement en quoi les chrétiens ont péché, en honorant par des *fêtes* un très-grand nombre de martyrs.

Le second reproche de Beausobre n'est fondé que sur un abus des termes affecté et ridicule. Lorsque les peuples ont consacré la mémoire de leurs héros par des tombeaux, par des inscriptions, par des cérémonies annuelles, c'étoit certainement pour leur faire honneur. Tant que l'on n'a voulu honorer dans ces personnages que des qualités et des vertus humaines, ou

des services temporels rendus à la société, ç'a été un honneur ou un culte purement civil; car enfin *honneur*, *respect*, *culte*, *vénération*, signifient la même chose. Dès que l'on a prétendu leur attribuer un mérite et un rang supérieur a l'humanité, le titre de dieu ou de demi-dieu, le pouvoir de protéger après leur mort ceux qui les honoroient et de leur faire du bien ou du mal, ç'a été un culte religieux, mais illégitime et injurieux à la Divinité. Or l'intention des fidèles, en consacrant la mémoire des martyrs, n'a certainement pas été d'honorer en eux des qualités purement humaines, un mérite naturel, ou des services temporels rendus aux hommes, mais un courage plus qu'humain inspiré par la grâce divine, un mérite que Dieu a couronné d'une gloire éternelle, un pouvoir d'intercession qu'il a daigné leur accorder dans le ciel : donc la célébration de leur *fête* a été dès l'origine un signe de culte, et de culte religieux, quel que soit le terme dont on s'est servi pour l'exprimer. *Voy.* Culte, Martyr, Saint, etc.

Le troisième reproche est encore plus injuste, puisque c'est une censure du langage de l'Ecriture sainte. Dieu, en ordonnant des *fêtes* aux Juifs, leur dit : « Voilà les fé» ries du Seigneur que vous nom» merez *saintes*. Ce jour sera pour » vous très-solennel et très-saint » *Levit.*, chapitre 25, ℣. 2, 4, 7, etc. Dans le nouveau Testament, Jérusalem est appelée la *cité sainte*, et le temple le *lieu saint*. Ce mot signifie consacré au Seigneur et destiné à son culte; rien de plus : où est l'inconvénient d'envisager ainsi un jour aussi-bien qu'un lieu? Dans l'histoire même de la création, il est dit que Dieu bénit le septième jour *et le sanctifia*.

Saint Paul, *Galat.*, c. 4, ℣. 10, reprend les chrétiens de ce qu'ils gardoient les cérémonies juives, de ce qu'ils observoient, comme les Juifs, les jours, les mois, les saisons, les années; s'ensuit-il de là qu'il a défendu aux chrétiens d'avoir un calendrier? Lui-même, deux ans avant sa mort, voulut célébrer à Jérusalem la *fête* de la Pentecôte. *Act.*, c. 20, ℣. 16.

Mais, disent les protestants, l'Eglise a-t-elle eu le droit d'établir des *fêtes* par une loi, et d'imposer aux fidèles l'obligation de les observer? Pourquoi non? Il seroit singulier que l'Eglise chrétienne n'eût pas la même autorité que l'Eglise juive pour régler son culte et sa discipline. Outre les *fêtes* expressément commandées par Moïse, les Juifs avoient établi la *fête* des Sorts, en mémoire du danger dont ils avoient été sauvés par Esther, et la *fête* de la Dédicace du temple, ou de sa purification faite par Judas Machabée, et Jésus-Christ ne dédaigna pas d'honorer cette *fête* par sa présence, *Joan.*, c. 10, ℣. 22; il ne la désapprouvoit donc pas. Beausobre lui-même dit qu'il n'y a qu'un esprit de révolte et de schisme, qui puisse soulever des chrétiens contre des ordonnances ecclésiastiques qui n'ont rien de mauvais. *Hist. du Manich.*, t. 2, liv. 9, c. 6, § 8. Par-là il condamne les fondateurs de la réforme, et se réfute lui-même.

L'Eglise a donc usé d'une autorité très-légitime, lorsqu'elle a fixé le temps de la *fête* de Pâques, qu'elle a défendu de la célebrer avec les Juifs, *Can. Apost.* 5; de prendre aucune part à leurs autres solennités, can. 82, de pratiquer le jeûne ou l'abstinence les jours de fête, ch. 82, 66, etc. Cette discipline, qui est du second ou du troisième siècle, puisqu'elle est établie par les décrets que l'on nomme *Canons des Apôtres*, est encore observée par les sectes de chrétiens orientaux qui se sont séparées de l'Eglise romaine depuis

douze cents ans. Il en est de même du can. 51 du concile de Laodicée, qui défend de célébrer les *fêtes* des martyrs pendant le carême, et de celui du concile de Carthage, qui excommunie ceux qui vont aux spectacles les jours de *fête*, au lieu d'assister à l'Eglise, can. 88. Le concile de Trente n'a fait que confirmer l'ancien usage, lorsqu'il a décidé que les *fêtes* ordonnées par un évêque dans son diocèse doivent être gardées par tout le monde, même par les exempts, sess. 25, c. 12. En 1700, le clergé de France a condamné avec raison ceux qui enseignoient que le précepte d'observer les *fêtes* n'oblige point sous peine de péché mortel, lorsqu'on le viole sans scandale et sans aucun mépris.

Les mêmes motifs qui ont fait établir les *fêtes* des martyrs ont porté les peuples, dans la suite des siècles, à honorer la mémoire des *confesseurs*, c'est-à-dire des saints qui, sans avoir souffert le martyre, ont édifié l'Eglise par leurs vertus. Leur exemple n'est pas, à la vérité, en faveur du christianisme, une preuve aussi forte que le témoignage des martyrs; mais il démontre du moins que la morale de l'Evangile n'est pas impraticable, puisque avec le secours de la grâce, les saints l'ont suivie et observée à la lettre.

Il est naturel que le peuple ait honoré par préférence les saints qui ont vécu dans les lieux qu'il habite, dont les actions lui sont mieux connues, dont les cendres sont sous ses yeux, dont il peut visiter aisément le tombeau. Saint Martin est le premier confesseur dont on ait fait la *fête* dans l'Eglise d'Occident; toutes les Gaules retentissoient du bruit de ses vertus et de ses miracles. Les *fêtes*, qui étoient locales dans leur origine, se sont étendues peu à peu dans la suite, et sont devenues générales. C'est la voix du peuple et sa dévotion qui ont canonisé les personnages dont il admiroit les vertus; nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de gémir de ce que, pendant dix-sept siècles, il y a eu un nombre infini de saints dans tous les états de la vie, dans tous les lieux, dans les temps les plus malheureux et les plus barbares; nous sommes bien fondés à espérer que Dieu en suscitera de nouveaux jusqu'à la fin du monde.

Pour prouver que les *fêtes* sont un abus, nos philosophes incrédules les ont principalement envisagées sous un aspect politique; ils ont soutenu que le nombre en est excessif, que le peuple n'a plus assez de temps pour gagner sa vie, que non-seulement il faut les supprimer, mais qu'il faut lui permettre de travailler pendant l'après-midi des dimanches. Au mot DIMANCHE, nous avons déjà réfuté leurs faux raisonnements, leurs faux calculs, leurs fausses spéculations; mais il nous reste quelques réflexions à faire.

I. En général les *fêtes* sont necessaires. Il faut que le peuple ait une religion : donc il lui faut des *fêtes*. Quel doit en être le nombre? C'est un besoin local et relatif; il n'est pas le même partout. Dans les cantons peu peuplés, où les habitants sont épars, ils ne peuvent se rassembler, s'instruire, faire profession publique du christianisme que les jours de *fête;* si on les leur retranchoit, l'on parviendroit bientôt à les abrutir. Or, dans un état policé, la religion et les vertus sociales ne sont pas moins nécessaires que la subsistance, l'argent, le travail, le commerce, etc.; il faut des hommes et non des brutes ou des automates.

C'est une absurdité de calculer les forces des ouvriers comme celle des bêtes de somme; l'homme, quelque robuste qu'il soit, a be-

soin de repos ; tous les peuples l'ont senti, et tous ont établi des *fêtes*. Le sabbat ou le repos du septième jour étoit non-seulement permis, mais ordonné aux Juifs, non-seulement par motif de religion, mais par un principe d'humanité : « Vous ne ferez, dit la loi, aucun » travail ce jour-là, ni vous, ni vos » enfants, ni vos serviteurs, ni » vos servantes, ni votre bétail, ni » l'étranger qui se trouve parmi » vous, afin qu'ils se reposent » aussi-bien que vous. Souvenez-» vous que vous avez servi vous-» mêmes en Egypte, et que Dieu » vous en a tirés par sa puissance; » c'est pour cela qu'il vous ordonne » le jour du repos. » *Deut.*, c. 5, ℣. 14. Donner du pain aux ouvriers, ce n'est pas remplir toute justice, si on ne leur procure aussi les moyens de le manger avec joie; il faut adoucir assez leur condition pour qu'ils ne soient pas tentés d'en changer. Ils ont besoin de se voir, de se fréquenter, de parler de leurs affaires communes et particulières, de cultiver des liaisons d'amitié et de parenté : encore une fois ils ne peuvent le faire que les jours de *fête*.

Une autre ineptie est de vouloir régler les besoins d'un royaume entier sur ceux de la capitale. Dans les grandes villes, la subsistance du peuple est précaire; il vit au jour la journée : il n'a de quoi manger que quand il travaille. Les habitants de la campagne, les cultivateurs, les pasteurs de bétail ne sont point dans le même cas; leur travail n'est pas continuel; il ne peut avoir lieu pendant tout le temps de l'hiver; et c'est précisément dans ce temps-là que l'on a placé le plus grand nombre de *fêtes*. Dans les pays de montagnes, où la terre est couverte de neige pendant six mois de l'année, le peuple a tout le temps de s'occuper du service de Dieu et de vaquer aux exercices de la religion; et c'est aussi dans ces contrées qu'il y a le plus de mœurs et de piété.

On dit que le peuple des villes se dérange et se débauche les jours de *fête;* mais c'est qu'on le veut. On lui tend des piéges de corruption, il y succombe. Pendant que nos philosophes dissertoient contre les *fêtes*, on a multiplié dans toutes les villes les salles de spectacles, les théâtres de baladins, les écoles du vice, les lieux de débauche de toute espèce; une fausse politique, un intérêt sordide, un fond d'irréligion, persuadent que ces établissements pestilentiels sont devenus nécessaires; ils ne l'étoient pas, lorsque le peuple passoit dans les temples du Seigneur la plus grande partie des jours de *fête*. C'est une occasion d'oisiveté et de libertinage pour tous les jours de la semaine. Les bons citoyens, les artisans honnêtes s'en plaignent; ils ne peuvent plus retenir dans les ateliers les apprentis ni les garçons: ce train de déréglement une fois établi ne peut pas manquer de faire chaque jour de nouveaux progrès.

Il n'est pas vrai que les *fêtes* nuisent à la culture des terres; les évêques et les autres pasteurs sont très-attentifs à permettre les travaux de l'agriculture, toutes les fois que la nécessité peut l'exiger, et nous avons vu souvent le peuple refuser de se servir de cette permission.

L'on nous a bercés d'une fable, lorsqu'on nous a dit qu'à la Chine le culte public est l'amour du travail ; que de tous les travaux, le plus religieusement honoré est l'agriculture, et qu'il n'y a point de pays au monde où elle soit plus florissante. Pour nous le persuader, nos philosophes ont fait étalage d'une *fête* politique, dans laquelle l'empereur de la Chine, en cérémonie et à la tête des grands de l'empire, tient lui-même la charrue, et sème un champ, afin d'encourager ses sujets

au plus nécessaire de tous les arts. Ils ont conclu qu'une *fête* de cette espèce devroit être substituée dans nos climats à tant de *fêtes* religieuses qui semblent inventées par la fainéantise pour la stérilité des campagnes

Nous savons à présent, sur des témoignages dignes de foi, que la *fête* chinoise n'est qu'un vain appareil de magnificence de la part de l'empereur, qui ne sert à rien du tout; que dans cet empire, aussi-bien qu'ailleurs, l'agriculture est regardée comme une occupation tres-ignoble; que les lettrés chinois ont grand soin de se laisser croître les ongles, afin de démontrer qu'ils ne sont ni laboureurs ni artisans. Aussi n'y a-t-il aucun pays dans le monde où les stérilités et les famines soient plus fréquentes, malgré la fertilité naturelle du sol.

II. L'on imagine que ce sont les pasteurs de l'Eglise qui ont ordonné et multiplié les *fêtes* de dessein prémédité; il n'en est rien. Le nombre s'en est augmenté non-seulement par la piété locale des peuples, comme nous l'avons déja dit, mais encore par le besoin de repos. Dans les temps malheureux de la servitude féodale, le peuple ne travailloit pas pour lui, mais pour ses maîtres; il n'est donc pas étonnant qu'il ait cherché à multiplier les jours de repos. C'étoient autant de moments dérobés à la dureté et au brigandage des nobles, aux dévastations d'une guerre intestine et continuelle; les hostilités étoient suspendues les jours de *fête*: c'est pour la même raison que l'on établit *la treve de Dieu*. *Voyez* ce mot.

A la réserve des *fêtes* de nos mystères, qui sont les plus anciennes et en tres-petit nombre, toutes les autres ont été célébrées d'abord par le peuple, sans qu'il y fût excité par le clergé. Elles se sont communiquées de proche en proche d'un lieu à un autre. Lorsqu'elles ont été établies par l'usage, les pasteurs ont fait des lois pour en régler la sanctification, et pour en bannir les abus.

Le projet de mettre partout l'uniformité dans le nombre et dans la solennité des *fêtes* est impraticable; le peuple des divers royaumes de la chrétienté ne renoncera pas à honorer ses patrons, pour plaire aux philosophes. C'est aux évêques de consulter les besoins et les habitudes de leurs diocésains, et de voir ce qui leur convient le mieux; mais ils sont souvent forcés de tolérer des abus, parce que les peuples ne se gouvernent point comme un troupeau d'esclaves.

Leibnitz, quoique protestant, blâme un auteur qui opinoit à la suppression des *fêtes*, à cause des abus; qu'on ôte les abus, dit-il, et qu'on laisse subsister les choses, voila la grande regle. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 32.

III. Loin de s'obstiner à conserver toutes les *fêtes*, les pasteurs ont souvent fait des tentatives pour en diminuer le nombre. Le P. Thomassin, dans son *Traité des Fêtes*, le P. Richard, dans son *Analyse des Conciles*, ont cité à ce sujet les conciles provinciaux de Sens en 1524, de Bourges en 1528, de Bordeaux en 1583. Le pape Benoît XIV, en 1746, a donné deux bulles sur la représentation de plusieurs évêques, pour supprimer un certain nombre de *fêtes*. Clément XIV en a donné une semblable pour les états de Bavière en 1772, et une autre pour les états de Venise. Dans la même année, l'évêque de Posnanie en Pologne voulut faire cette réforme dans son diocèse; les peuples se mutinèrent et affecterent de célébrer les *fêtes* avec plus de pompe et d'éclat. Plusieurs évêques de France ont trouvé les mêmes obstacles chez eux; ils ont été croisés ou par les officiers municipaux, ou par les receveurs du fise, inté-

ressés à procurer le concours du peuple dans les villes, et ils ont été obligés de se faire autoriser par des arrêts du conseil. On a récemment retranché treize *fêtes* dans le diocèse de Paris

Nos philosophes ne manqueront pas de croire qu'ils ont contribué à cette réforme, et de s'en vanter; la vérité est que, sans leurs clameurs indécentes, elle auroit été faite plus tôt; ce ne sont pas eux qui ont dicté, il y a deux cents ans, les décrets des conciles dont nous venons de parler.

IV. *De la sanctification des fêtes.* Pour savoir la manière dont on doit sanctifier les *fêtes*, il suffit de se rappeler les motifs pour lesquels Dieu les a instituées. Nous avons vu que c'est une profession publique de la croyance que l'on tient, de la religion que l'on suit, et du culte que l'on rend à Dieu; c'est un lien de société destiné à rassembler les hommes aux pieds des autels, à leur inspirer des sentiments de charité mutuelle et de fraternité. Ces jours doivent donc être employés à lire, à écouter, à méditer la loi de Dieu et sa parole, à honorer les mystères que l'on célèbre, à assister aux exercices publics de religion, à pratiquer des œuvres d'humanité, de charité, de bonté et d'affection pour nos semblables.

C'est ainsi que les Israélites, pieux et fidèles à la loi de Dieu, célébroient leurs solennités par la lecture des Livres saints, par des prières, par des sacrifices d'actions de grâces, qui étoient toujours suivis d'un festin, auquel les parents, les amis, les voisins étoient invités, et auquel les plus aisés devoient admettre non-seulement toute leur famille, mais encore les pauvres, les prêtres, les esclaves et les étrangers; et la participation à ces repas solennels et religieux étoit chez les païens même un titre d'hospitalité. La loi portoit : « Vous célébrerez » la *fête* des semaines en l'honneur » du Seigneur votre Dieu; vous lui » ferez l'oblation volontaire des » fruits du travail de vos mains, » selon l'abondance que vous avez » reçue de lui; vous ferez des festins de réjouissance, vous et vos » enfants, vos serviteurs et servantes, le lévite qui est dans l'enceinte de vos murs, l'étranger, » l'orphelin et la veuve qui demeurent avec vous. » *Deut.*, c. 10, 11, 14, etc. C'est ainsi que le saint homme Tobie passoit les jours de *fête*, même pendant la captivité des Israélites à Babylone; mais il gémissoit de ce que ces jours de réjouissance étoient changés pour eux en jours de deuil et d'affliction. *Tobie*, c. 2, ℣. 1. Judith, qui, dans son veuvage, s'étoit condamnée à une vie retirée et austère, interrompoit son jeûne et sa solitude, et paroissoit en public les jours de *fête*. *Judith*, c. 8, ℣. 6; c 16, ℣. 27.

Cette coutume de joindre une honnête récréation aux pratiques de religion et aux bonnes œuvres, les jours de *fête*, n'a point changé dans le christianisme. Nous voyons par saint Paul, *I. Cor.*, c. 11, ℣. 20, que, chez les premiers fideles, la participation à la sainte eucharistie étoit accompagnée d'un repas de société et de charité, qui fut nommé *agape*. *Voyez* ce mot. Saint Justin nous apprend que les assemblées chrétiennes avoient lieu le dimanche, *Apol.* 1, n. 67; et Pline, dans sa lettre à Trajan, atteste la même chose. Nous apprenons encore, par l'histoire ecclésiastique, que ces *agapes*, ou repas de charité, furent bientôt célébrés aux tombeaux des martyrs, lorsqu'on célébroit leur *fête*. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 20, chap. 7, § 10. Saint Grégoire Thaumaturge, évêque de Néocésarée, l'an 253, permit aux fidèles récemment convertis de l'idolâtrie, de célébrer les *fêtes* des

martyrs avec des festins et des réjouissances; il en a été loué par saint Grégoire de Nysse, qui a écrit sa vie. Sur la fin du sixième siècle, saint Grégoire-le-Grand permit la même chose aux Bretons nouvellement convertis. Les protestants, qui ne veulent ni cérémonies, ni gaîté, ni pompe dans le culte religieux, ont blâmé hautement ces Peres de l'Eglise; mais leur censure n'est ni juste, ni sage.

En effet les Pères, en conseillant et en approuvant les récréations honnêtes, lorsque les fidèles ont satisfait aux devoirs de religion, ont sévèrement défendu toute espèce d'excès dans les repas, les spectacles du théâtre, les jeux publics, et les autres plaisirs criminels ou dangereux. Les conciles ont fait de même, surtout lorsque la licence et la grossiereté des mœurs des Barbares se furent introduites chez les nations de l'Europe. Bingham, *ibid.* En ceci, comme en toute autre chose, il faut retrancher les abus, et conserver les usages louables et utiles.

Aujourd'hui l'orgueil, le faste, la mollesse, l'irréligion des grands, et le libertinage du peuple dans les grandes villes, ont tout perverti. Les premiers dédaignent le culte public, et conservent à peine quelques pratiques de christianisme dans leurs palais; le peuple a changé les *fêtes* en jours de débauche, l'ancien esprit de religion ne subsiste plus que parmi quelques peuplades isolées aux extrémités du royaume; c'est là seulement que l'on peut reconnoître l'utilité des *fêtes*.

Fête-Dieu, jour solennel institué pour rendre un culte particulier à Jesus-Christ dans la sainte eucharistie. L'Eglise a toujours célébré l'anniversaire de l'institution de ce sacrement le jeudi de la semaine sainte; mais comme les office et les cérémonies lugubres de cette semaine ne permettent pas d'honorer ce mystère avec toute la solennité convenable, on a jugé à propos d'en établir une *fête* particulière, fixée au jeudi après le dimanche de la Trinité.

Ce fut le pape Urbain IV, François de nation, né dans le diocèse de Troyes, qui, l'an 1264, institua cette solennité pour toute l'Eglise. Elle étoit déjà établie dans celle de Liége, dont Urbain avoit été archidiacre, avant d'être élevé au souverain pontificat. Il engagea saint Thomas d'Aquin à composer pour cette *fête* un office très-beau et très-pieux. Le dessein de ce pape n'eut pas d'abord tout le succès qu'il espéroit, parce que l'Italie étoit alors agitée par les factions des Guelphes et des Gibelins; mais au concile général de Vienne, tenu en 1311, sous Clément V, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, la bulle d'Urbain IV fut confirmée, et l'on en ordonna l'exécution dans toute l'Eglise. L'an 1316, le pape Jean XXII ajouta à cette *fête* une octave, avec ordre de porter publiquement le Saint-Sacrement en procession.

C'est ce que l'on exécute avec toute la pompe et la décence possibles; les erreurs des calvinistes ont engagé les catholiques à augmenter encore l'éclat de cette solennité. Ce jour-là, les rues sont tapissées et jonchées de fleurs, tout le clergé marche en ordre, revêtu des plus riches ornements; le Saint-Sacrement est porté sous un dais; d'espace en espace il y a des chapelles ou reposoirs très-ornés, où l'on fait une station qui se termine par la bénédiction du Saint-Sacrement. On la donne aussi tous les jours à la grande messe, et le soir au salut pendant l'octave.

Dans les villes de guerre, la garnison, sous les armes, borde les rues; le Saint-Sacrement est précédé par la musique ecclésiastique

et militaire, et salué par les décharges de l'artillerie. A Versailles, le roi assiste à la procession avec toute sa cour. Dans la plupart des villes, il y a, pendant cette octave, des prédications destinées à confirmer la foi des fideles sur le mystère de l'eucharistie. A Angers, cette procession, que l'on appelle le *sacre*, se fait avec beaucoup de magnificence, attire un grand concours de peuple des environs, et d'étrangers. On croit qu'elle y fut instituée dès l'an 1019, pour faire amende honorable à Jésus-Christ des erreurs de Bérenger, archidiacre de cette ville, et précurseur des sacramentaires.

Fêtes mobiles. On distingue dans le calendrier des *fêtes mobiles* qui ne tombent pas toujours au même quantième du mois, telles sont Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu; c'est le jour auquel on célèbre la *fête* de Pâques, qui décide de toutes ces autres *fêtes*. Les *fêtes non mobiles* reviennent toujours au même quantième du mois; ainsi la Circoncision de Notre-Seigneur arrive toujours le 1.er janvier, l'Epiphanie, le 6, etc.

Fêtes des O. *Voyez* Annonciation.

Fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocents. Ce sont des *fêtes* ou des cérémonies absurdes et indécentes, qui se faisoient dans plusieurs églises dans les siècles d'ignorance, et qui étoient des profanations plutôt que des actes de religion. Les évêques ont usé de leur autorité pour les supprimer, et ont interdit de même certaines processions d'une pareille espèce, qui se faisoient dans plusieurs villes.

On ne doit ni justifier, ni excuser ces abus; mais il n'est pas inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Europe, asservis au gouvernement féodal, réduits à l'esclavage, traités à peu près comme des brutes, n'avoient de relâche que les jours de *fête*, ils ne connoissoient point d'autres spectacles que ceux de la religion, et n'avoient point d'autre distraction de leurs maux que les assemblées chrétiennes. Il leur fut pardonnable d'y mêler un peu de gaîté, et de suspendre, pendant quelques moments, le sentiment de leur misère. Les ecclésiastiques s'y prêterent par condescendance et par commisération, mais leur charité ne fut pas assez prudente; ils devoient prévoir qu'il en naîtroit bientôt des indécences et des abus. La même raison fit imaginer la représentation des mystères, mélange grossier de piété et de ridicule, qu'il a fallu bannir dans la suite, aussi-bien que les *fêtes* dont nous parlons.

Vainement l'on a voulu chercher l'origine de ces absurdités dans les saturnales du paganisme, nos ancêtres ne les connoissoient pas; les hommes n'ont pas besoin de modèle pour imaginer des folies. La même cause qui avoit fait instituer celles du paganisme dans des temps très-grossiers, avoit suggéré au peuple celles qui s'introduisirent dans le christianisme. Pour concevoir jusqu'où va son avidité dans ce genre, il suffit de voir la multitude de spectacles grossiers et absurdes qui sont établis et fréquentés chez nous.

FEU. Le nom et le symbole du *feu* sont employés, dans l'Ecriture sainte, pour signifier différentes choses. 1.° Ce qui est dit, *ps.* 103, ℣. 4, que les vents sont les messagers de Dieu, que le *feu* et la foudre sont ses ministres, est entendu des anges par saint Paul, *Hebr.*, c. 1, ℣. 7; c'est le symbole de la célérité et de la force avec laquelle les anges exécutent les ordres de Dieu. 2.° Jésus-Christ, dans l'Evangile, *Luc*, c. 12, ℣. 49, compare sa doctrine à un *feu* qu'il est venu allumer sur la terre, parce qu'elle éclaire les

esprits et embrase les cœurs ; de là quelques incrédules ont conclu que Jésus-Christ est venu allumer, parmi les hommes, le *feu* de la guerre ; c'est une conséquence ridicule. Isaïe, au contraire, compare les erreurs des Juifs à un *feu* follet qui trompe ceux qui le suivent, c. 50, ℣. 11. 3.° Le *feu* de la colère de Dieu signifie les fléaux qu'il envoie, et il n'en est point de plus terrible que le *feu* du tonnerre ; dans ce sens, Dieu est appelé un *feu* dévorant, *Deut.*, c. 4, ℣. 24. 4.° Les souffrances, en général, sont aussi appelées un *feu*, parce qu'elles purifient l'âme de ses taches. Ainsi dans saint Marc, c. 9, ℣. 49, il est dit que tout homme *sera salé par ce feu*, c'est-à-dire que par les souffrances il éprouvera le même effet que le sel produit sur la chair des victimes. 5.° Dans le prophete *Habacuc*, c. 2, ℣. 13, *travailler pour le feu*, c'est travailler en vain, etc.

Dieu s'est montré plusieurs fois aux hommes sous la figure du *feu* : c'est ainsi qu'il apparut à Moïse dans le buisson ardent, et aux Israélites sur le sommet du mont Sinaï ; souvent il leur parloit dans la colonne de *feu* qui brilloit pendant la nuit sur le tabernacle. Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres en forme de langues de *feu* : cet Esprit divin est appelé dans les Ecritures un *feu*, parce qu'il éclaire les âmes et les embrase de l'amour divin. Par la même raison, l'on dit *le feu de la charité*, et on représente cette vertu sous le symbole d'un cœur embrasé.

On croît communément qu'à la fin des siecles, et avant le jugement dernier, ce monde visible sera consumé par le *feu*.

Feu de l'Enfer. *Voy.* Enfer.

Feu sacré. Presque toutes les nations qui ont eu des temples et des autels, y ont conservé avec respect le *feu* qui servoit à y entretenir la lumière, à brûler des parfums, à consumer les victimes. On ne l'a point confondu avec celui dont on se servoit pour les besoins ordinaires de la vie, parce que l'on a cru que tout ce qui étoit employé au culte divin devoit être réputé *sacré*. Conséquemment il y avoit, dans la plupart des temples, un *pyrée*, un foyer, ou un brasier, dans lequel il y avoit toujours du *feu*. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher l'origine de cet usage chez les Indiens ni chez les Perses ; on sait que les Grecs adoroient le *feu* sous le nom d'ἡφαίστος, et les Latins sous le nom de *Vesta* ; que les païens croyoient *se lustrer* ou se purifier, en sautant par-dessus un *feu* allumé à l'honneur de quelque divinité ; que cette pratique étoit défendue aux Juifs par les lois de Moïse.

Lorsque Dieu eut ordonné la maniere dont il vouloit qu'on lui offrît des sacrifices, et qu'Aaron remplit, pour la premiere fois, les fonctions de grand-prêtre, Dieu fit descendre un *feu* miraculeux qui consuma l'holocauste, *Levit.*, c. 9, ℣. 24, et ce *feu* dut être entretenu soigneusement dans le foyer de l'autel, pour servir au même usage. Nadab et Abiu, fils d'Aaron, eurent, la témérité de prendre du *feu* commun pour brûler de l'encens ; ils furent frappés de mort, *Ibid.*, c. 10, ℣. 2. Par ce trait de sévérité, Dieu voulut inspirer aux ministres de ses autels la vigilance, et aux peuples le respect pour tout ce qui a rapport au culte divin.

Dans l'Eglise catholique, le samedi saint l'on tire d'un caillou et l'on bénit le *feu* dont on allume le cierge pascal, le luminaire et les encensoirs ; cet usage est ancien, puisqu'il en est parle dans le poëte Prudence, auteur chrétien du quatrieme siècle, *Cathemerin*, hym. 5. C'est encore une pieuse coutume, lorsqu'on bénit une maison nouvellement bâtie, d'y allumer du *feu*, et de bénir le foyer. Ces céré-

monies étoient surtout nécessaires lorsque le paganisme subsistoit encore ; c'étoit une espèce d'abjuration du culte que les païens rendoient à Vulcain, à Vesta, aux dieux Lares, ou dieux protecteurs du foyer. D'ailleurs, la crainte des incendies engage les peuples qui ont de la religion, à demander à Dieu, par les prières de l'Eglise, d'être préservés de ce fléau.

On peut mettre en question si le culte rendu au *feu*, par les Parsis ou Guèbres, est un acte de polythéisme et d'idolâtrie. M. Anquetil en a jugé avec beaucoup d'indulgence ; il dit que les Parsis honorent seulement le *feu* comme le symbole d'Ormuzd, qui est le bon principe ou le créateur, qu'ainsi ce culte est subordonné, relatif, et se rapporte à Ormuzd lui-même. *Zend-Avesta*, tom. 2, pag. 526. Cependant il est certain qu'un Parsis regarde le *feu* comme un être animé, intelligent, sensible au culte qu'on lui rend ; il lui adresse ses vœux directement, il croit qu'en récompense des aliments qu'il fournit au *feu*, et des prières qu'il lui fait, le *feu* lui procurera tous les biens du corps et de l'âme, pour ce monde et pour l'autre. *Ibid.*, tom. 1, 2.e part., pag. 235, etc. Il l'invoque dans les mêmes termes qu'Ormuzd lui-même : voilà tous les caractères d'un culte direct, absolu et non relatif.

D'ailleurs, Ormuzd lui-même n'est qu'une créature, une production de l'Eternel, ou *du temps sans bornes*, tom. 2, pag. 343. Or, les Parsis n'adressent aucun culte à l'Eternel, mais seulement à Ormuzd et aux autres créatures : comment les absoudre de polythéisme ?

Un savant académicien a parlé de la coutume de porter du *feu* devant les empereurs et devant les magistrats romains, *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 15, in-12, p. 203 ; mais il ne nous en a pas montré l'origine. Il paroît probable que ce *feu* étoit destiné à brûler des parfums à l'honneur de ceux devant lesquels on le portoit.

FEUILLANTS, ordre de religieux qui vivent sous l'étroite observance de la règle de saint Bernard. C'est une réforme de l'ordre de Cîteaux, qui fut faite dans l'abbaye de Feuillants, à six lieues de Toulouse, par le bienheureux Jean de la Barrière, qui en étoit abbé commendataire. Il prit l'habit des bernardins, et rétablit la règle dans sa rigueur primitive, en 1577, non sans avoir essuyé de fortes oppositions de la part des religieux de cet ordre. Sixte V approuva cette réforme l'an 1588 ; Clément VIII et Paul V lui accordèrent des supérieurs particuliers. Dans l'origine, elle étoit aussi austère que celle de la Trappe ; mais les papes Clément VIII et Clément XI y ont apporté des adoucissements.

Le roi Henri III fonda un couvent de cet ordre au faubourg Saint-Honoré, à Paris, l'an 1587 ; Jean de la Barrière vint lui-même s'y établir, avec soixante de ses religieux ; il mourut à Rome en 1600, après avoir gardé une fidélité inviolable envers le roi son bienfaiteur, pendant que la plupart de ses religieux se laissèrent entraîner dans les fureurs de la ligue. Dom Bernard de Montgaillard, surnommé *le Petit-Feuillant*, qui s'étoit distingué parmi les séditieux, alla faire pénitence dans l'abbaye d'Orval, au pays de Luxembourg, où il établit la réforme.

Les *feuillants* ont vingt-quatre maisons en France, et un plus grand nombre en Italie. Urbain VIII, pour leur utilité commune, les sépara en deux congrégations, l'an 1630 ; ils se nomment en Italie *réformés de Saint-Bernard*. Il y a eu

parmi eux des hommes célèbres par leurs talents et par leurs vertus, en particulier le cardinal Bona, dont le mérite et les ouvrages sont connus.

FEUILLANTINES, religieuses qui suivent la même réforme que les feuillants. Leur premier couvent fut établi près de Toulouse, en 1590, et fut ensuite transféré au faubourg Saint-Cyprien de cette ville. Il y en a une maison dans la rue du faubourg Saint-Jacques, à Paris : on ne les accuse point de s'être relâchées de l'austérité de leur règle.

FIANÇAILLES, promesses réciproques de mariage futur ; c'est une cérémonie religieuse, destinée à faire comprendre aux fidèles les obligations et la sainteté de l'état du mariage, et à leur obtenir les bénédictions de Dieu. Nous ne considérons cette cérémonie que chez les patriarches, chez les Juifs et chez les chrétiens.

L'Ecriture rapporte, *Gen*, ch. 24, ℣. 50, « que Laban et Bathuel, » ayant consenti au mariage de Ré- » becca avec Isaac, le serviteur » d'Abraham se prosterna et adora » le Seigneur, fit présent à Rébecca » de vases d'or et d'argent, et de » riches vêtements ; il fit aussi des » présents à ses frères et à sa mère, » et ils firent un festin à cette oc- » casion. » Voilà des fiançailles. Le mariage ne fut accompli que chez Abraham.

Au sujet du mariage du jeune Tobie, il est dit « que Raguel prit » la main droite de sa fille, la mit » dans celle de Tobie, et leur dit : » Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac » et de Jacob soit avec vous, que » lui-même vous unisse et accom- » plisse en vous sa bénédiction ; et » ayant pris du papier, ils dressè- » rent le contrat de mariage, et » firent un festin, en bénissant » Dieu. » Ainsi se célébroient les mariages chez les Juifs. Nous ne savons pas s'ils étoient ordinairement précédés par des *fiançailles*.

Nous voyons, par les écrits des Pères et par les canons des conciles, que l'Eglise chrétienne ne changea rien à la coutume établie chez les Romains de faire précéder le mariage par des *fiançailles ;* les futurs époux s'embrassoient, se prenoient la main, l'époux mettoit un anneau au doigt de son épouse. Nous ne connoissons point de loi ecclésiastique ancienne qui ait ordonné que la cérémonie se feroit à l'Eglise, avec la bénédiction du prêtre ; mais le fréquent usage des bénédictions, établi dès les premiers siècles, suffit pour faire présumer que l'on s'y est astreint de bonne heure. *Voyez* Bingham, *Orig. ecclés.*, t. 9, p. 314. Au reste, on n'a jamais cru que les *fiançailles* fussent nécessaires pour la validité du mariage.

Les églises grecque et latine ont eu des sentiments différents sur la nature des *fiançailles*, et sur l'obligation qui en résulte. L'empereur Alexis Comnène donna par une loi, aux *fiançailles*, la même force qu'au mariage effectif ; fondé sur ce principe, que les Pères du sixième concile, tenu *in Trullo* l'an 680, avoient déclaré que celui qui épouseroit une fille fiancée à un autre, seroit puni comme adultère, si le fiancé vivoit dans le temps du mariage.

L'Eglise latine n'a point adopté cette décision, elle a toujours regardé les *fiançailles* comme de simples promesses ; quoiqu'elles aient été bénies par un prêtre, elles ne sont point censées indissolubles, elles ne rendent point nul le mariage contracté avec une autre personne, mais seulement illégitime, lorsqu'il n'y a pas de raison suffisante de rompre les promesses.

FIDELE. Ce terme, parmi les

chrétiens, signifie, en général, un homme qui a la foi en Jésus-Christ, par opposition à ceux qui professent de fausses religions, et que l'on nomme *infidèles*.

Dans la primitive Eglise, le nom de *fidele* distinguoit les laïques baptisés d'avec les catéchumènes qui n'avoient pas encore reçu ce sacrement, et d'avec les clercs engagés dans les ordres, ou qui étoient attachés, par quelque fonction, au service de l'Eglise. Les privilèges des *fidèles* étoient de participer à l'eucharistie, d'assister au saint sacrifice et à toutes les prieres, de réciter l'oraison dominicale, nommée, pour cette raison, *la prière des fidèles*, d'entendre les discours où l'on traitoit le plus à fond des mystères : autant de choses qui n'étoient point accordées aux catéchumènes.

Mais lorsque l'Eglise chrétienne fut partagée en différentes sectes, on ne compta, sous le nom de *fidèles*, que les catholiques qui professoient la vraie foi ; et ceux qui n'accordoient pas seulement le nom de *chrétiens* aux heretiques. *Bingham*, t. 1, p. 33.

Dans plusieurs passages de l'Evangile, Jésus-Christ fait consister le caractère du *fidèle* à croire son pouvoir, sa mission, sa divinité ; après sa résurrection, il dit à saint Thomas qui en doutoit encore : Ne soyez pas incrédule, mais *fidèle*. *Joan.*, c. 20, ℣. 27. Il ne faut pas conclure de là, comme ont fait quelques déistes, que tout homme qui croit en Jésus-Christ est assez *fidèle* pour être sauvé, et qu'il est dispensé de s'informer s'il y a d'autres vérités révélées. Lorsque le Sauveur a dit à ses apôtres : « Prê- » chez l'Evangile à toute créa- » ture..... celui qui ne croira pas » sera condamné, » il a ordonné de croire à tout l'Evangile sans exception par conséquent à tout ce qui est enseigné de sa part avec une mission légitime : quiconque refuse de croire à un seul article n'est plus *fidèle*, mais incrédule.

Dans un sens plus étroit, *fidèle* signifie un homme de bien qui remplit exactement tous ses devoirs et toutes les promesses qu'il a faites à Dieu ; c'est ainsi que l'Ecriture parle d'un prêtre, d'un prophète, d'un serviteur, d'un ami, d'un témoin *fidèle*. Souvent il est dit que Dieu lui-même est *fidele* à sa parole et à ses promesses, qu'il ne manque point de les accomplir. Une *bouche fidele* est un homme qui dit constamment la vérité ; un *fruit fidele* est un fruit qui ne manque point, sur lequel on peut compter. Dans Isaïe, c. 55, ℣. 3, *misericordias David fideles*, signifie les grâces que Dieu avoit promises à David, et qu'il lui a fidelement accordées ; ces paroles sont rendues dans les *Actes*, ch. 13, ℣. 34, par *sancta David fidelia*, c'est le même sens. Dans le style de saint Paul, *fidelis sermo* est une parole digne de foi, à laquelle on peut se fier : ainsi il dit, *I. Tim.*, cap. 1, ℣. 15 : « C'est » une parole digne de foi et de toute » confiance, que Jesus-Christ est » venu en ce monde sauver les pé- » cheurs. » Il le répète, c. 4, ℣. 9, etc.

On accuse les Pères de l'Eglise, en particulier saint Irénée et saint Augustin, d'avoir enseigné que tout appartient aux *fidèles* ou aux justes, et que les infidèles possèdent injustement tous leurs biens. On n'a pas manqué d'insister sur les *conséquences abominables* qui s'ensuivroient de cette maxime. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 3, § 9 ; c. 16, § 13 et suiv.

Saint Irénée vouloit justifier l'enlèvement des vases précieux des Egyptiens, fait par les Israélites, enlèvement que les marcionites taxoient de *vol*, comme font encore les incrédules modernes. Il dit,

1.° que les marcionites ne voient pas qu'ils s'exposent à une récrimination, puisqu'eux-mêmes, comme tous les *fidèles*, possèdent beaucoup de choses qui leur viennent des païens, et que ceux-ci avoient acquises injustement; s'ensuit-il de là que, selon saint Irénée, *toutes les acquisitions* faites par les païens sont injustes? 2.° Il ajoute que les vases d'or et d'argent, enlevés par les Israélites, étoient la juste compensation des services qu'ils avoient rendus, pendant leur esclavage, aux Egyptiens, et des travaux auxquels on les avoit condamnés. Philon, *de vitâ Mosis*, p. 624, avoit déjà donné cette réponse, et Tertullien la répète, *contra Marcion.*, l. 2, c. 20, et l. 4. Il y a de la mauvaise foi à insister sur la première réponse, comme si c'étoit la principale; saint Irénée la donne moins de son chef, que comme la citation de ce que disoit un ancien ou un prêtre. *Contra Hær.*, l. 4, c. 30, n. 1. Le censeur de ce Père avoit-il quelque chose à opposer à la seconde?

Saint Augustin pose pour principe, que tout ce que l'on possède mal est à autrui, et que l'on possède mal tout ce dont on use mal; il en conclut que tout appartient *de droit* aux *fidèles* et aux pieux. *Epist.* 153, n. 26. Là-dessus Barbeyrac, escorté de la troupe des incrédules, déclame sans ménagement.

Nous les prions de remarquer, 1.° qu'il n'est point ici question des croyants ni des incrédules, comme Barbeyrac le prétend, chap. 16, n. 21, mais des chrétiens mêmes, dont les uns sont *fidèles* et pieux, les autres méchants ou infidèles à leur religion. 2.° Malgré ce *droit divin*, qui donne tout au juste, saint Augustin reconnoît un *droit civil* et temporel, et *des lois* en vertu desquelles on doit rendre ce qui est à autrui. 3.° Saint Augustin réserve pour l'autre vie, pour la *cité sainte*, pour l'*éternité*, ce droit divin, en vertu duquel personne ne possédera que ce qui lui appartiendra véritablement; son texte est formel. Où sont donc les *conséquences abominables* que l'on en peut tirer pour cette vie? Que l'on dise, si l'on veut, que saint Augustin prend ici le terme de *droit* dans un sens abusif, puisqu'il entend par-là l'*ordre parfait*, qui ne peut avoir lieu en ce monde, mais seulement dans l'autre; à la bonne heure: mais y a-t-il là de quoi s'emporter contre ce saint docteur? Ses auditeurs n'ont pas pu s'y tromper.

Il répète la même chose contre les donatistes, *Epist.* 93, n. 50; mais il ajoute: « Nous n'approu-» vons pas enfin tous ceux que l'a-» varice, et non la justice, porte » à vous enlever les biens même » des pauvres, ou les temples de » vos assemblées, que vous ne pos-» sédiez que sous le nom de l'Eglise; » n'y ayant que la vraie Eglise de » Jésus-Christ qui ait un véritable » droit à ces choses-là. » Il n'admet donc pas et n'autorise point les conséquences qu'on lui impute; et, loin de les avoir suivies dans la pratique, il fut le premier à vouloir que l'on conservât les évêchés aux évêques donatistes qui se réunissoient à l'Eglise.

FIGUIER. La malédiction que Jésus-Christ donna à un *figuier* stérile a exercé les interprètes. Il est dit qu'il s'approcha d'un *figuier*, pour voir s'il y trouveroit des fruits, mais qu'il n'y trouva que des feuilles; car, dit l'évangéliste, *ce n'étoit pas la saison des figues*; Jésus maudit le *figuier*, qui sécha aussitôt. *Marc.*, c. 11, ℣. 13. Ce fait arriva quatre ou cinq jours avant la Pâque, ou avant le quatorzième de la lune de mars, temps où les *figues* ne sont pas encore mûres dans la Palestine. On demande pourquoi

Jésus-Christ alloit chercher du fruit dans cette saison, et pourquoi il maudit l'arbre qui n'en avoit point comme si ç'avoit été sa faute?

Hammond, R. Simon, Le Clerc, et d'autres, traduisent : *Car ce n'étoit point une année de figues ;* mais ils font violence au texte, et ne satisfont point à la difficulté ; la stérilité de cette année n'étoit point une raison de maudire le *figuier :* Heinsius, Gataker, et quelques autres, prétendent qu'il faut lire, *car où il étoit, c'étoit le temps des figues ;* on leur objecte qu'ils changent la ponctuation et les accents du texte sans nécessité, et contre la vérité du fait, puisqu'il est constant qu'avant le 14 de la lune de mars les *figues* ne sont point mûres dans la Palestine, elles ne le sont qu'au mois d'août et de septembre.

Théophraste, *Histoire des plantes,* liv. 4, c. 2 ; Pline, l. 13, c. 8 ; l. 14, c. 18, et les voyageurs modernes, parlent d'une sorte de *figuiers* toujours verts et toujours chargés de fruits, les uns mûrs, les autres moins avancés, les autres en boutons, et il y en avoit de cette espèce dans la Judée. Jésus-Christ voulut voir si le *figuier* chargé de feuilles, qui se trouva sur le chemin, avoit des fruits précoces ; c'est ce que saint Marc fait entendre, en disant, *Ce n'étoit pas alors le temps des figues*, c'est-à-dire des *figues* ordinaires.

D'ailleurs, long-temps avant la saison de la maturité des fruits, un *figuier* devoit avoir des fruits naissants, puisqu'il les pousse au commencement du printemps ; Jésus-Christ n'en trouva point sur l'arbre qu'il visita : il conclut que c'étoit un arbre stérile, il le fit sécher, non pour le punir, mais pour tirer de là l'instruction qu'il fit le lendemain à ses apôtres sur ce sujet, *Marc.*, c. 11, ℣. 22. Il n'y a donc rien à reprendre ni dans la narration de l'évangéliste, ni dans le miracle opéré par Jésus-Christ. Il n'est pas besoin de recourir à un type, à une figure, pour le justifier.

FIGURE, FIGURISME, FIGURISTES. Une *figure* est un objet, une action ou une expression, qui représentent autre chose que ce qu'elles offrent d'abord à l'esprit. Chez les théologiens et les commentateurs, ce mot a deux sens différents ; il signifie quelquefois une métaphore ou une allégorie, d'autres fois l'image d'une chose future. Lorsque le psalmiste dit que les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes, c'est une *figure*, c'est-à-dire une métaphore ; Dieu n'a ni corps, ni organes corporels. Isaac, sur le bûcher, prêt à être immolé, étoit une figure de Jésus-Christ sur la croix, c'est-à-dire qu'il le représentoit d'avance. Dans le même sens, la manne du désert étoit une *figure*, un type, un emblême de l'eucharistie, et la mort d'Abel une image de celle de Jésus-Christ, etc.

Il y a des théologiens et des commentateurs qui prétendent que toutes les actions, les histoires, les cérémonies de l'ancien Testament étoient des *figures* et des prophéties de ce qui devoit arriver dans le nouveau ; on les a nommés *figuristes*, et leur systeme *figurisme*. Ce système est évidemment outré, et entraîne beaucoup d'abus dans l'explication de l'Écriture sainte. Au mot ÉCRITURE SAINTE, § 3, nous en avons déjà montré le peu de solidité et les dangers ; il est bon d'en rechercher les causes, et d'en faire voir les inconvénients plus en détail, de donner les regles que quelques auteurs ont établies pour les prévenir. M. Fleury a traité ce sujet dans son 5.e *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, § 11.

La première cause qui a fait naître le *figurisme*, a été l'exemple des écrivains sacrés du nouveau

Testament, qui nous ont montré, dans l'ancien, des *figures* que nous n'y aurions pas aperçues. Mais ce que le Saint-Esprit leur a révélé ne fait pas regle pour ceux qui ne sont pas eclairés de même; il ne faut donc pas pousser les *figures* plus loin que n'ont fait les apôtres et les évangelistes.

La seconde a été la coutume des Juifs, qui donnoient à toute l'Ecriture sainte des explications mystiques et spirituelles, et ce goût a duré chez eux jusqu'au huitième siecle. Mais l'exemple des Juifs est dangereux à imiter, puisque leur entêtement les a jetés dans les rêveries absurdes de la cabale.

La troisieme est l'exemple des Pères de l'Eglise les plus anciens et les plus respectables, à commencer par les Peres apostoliques. Comme ils citoient presque toujours l'Ecriture sainte, pour en tirer des leçons de morale, ils ont souvent fait violence au texte pour y en trouver. Si cette méthode etoit au goût de leur siecle et de leurs auditeurs, elle ne peut pas être aujourd'hui de la même utilité.

La quatrième cause, dit M. Fleury, a été le mauvais goût des Orientaux, qui leur faisoit mépriser tout ce qui étoit simple et naturel, et la difficulté de saisir le sens litteral de l'Ecriture sainte, faute de savoir le grec et l'hebreu, de connoître l'histoire naturelle et civile, les mœurs et les usages de l'antiquité; c'étoit plus tôt fait de donner un sens mystique à ce que l'on n'entendoit pas. Saint Jérôme, qui avoit etudié les langues, s'attache rarement à ces sortes d'explications; saint Augustin, qui n'avoit pas le même avantage, fut obligé de recourir aux allégories pour expliquer la Genese; mais la nécessité de répondre aux manichéens le força, dans la suite, de justifier le sens littéral, et de faire son ouvrage *de Genesi ad litteram*. Malgré cette expérience, il a encore souvent cherché du mystère où il n'y en avoit point.

La cinquieme cause a été l'opinion de l'inspiration de tous les mots et de toutes les syllabes de l'Ecriture sainte; on a conclu que chaque expression, chaque circonstance des faits renfermoit un sens mystérieux et sublime; mais la conséquence n'est pas mieux fondée que le principe.

De cette prévention des *figuristes*, il est résulté plusieurs inconvénients.

1.° Suivant la remarque de M. Fleury, l'on a voulu fonder des dogmes sur un sens figuré et arbitraire: ainsi l'on s'est servi de l'allégorie des deux glaives, pour attribuer aux successeurs de saint Pierre une autorité sur le temporel des rois. Cette explication étoit tellement établie dans l'onzième siècle, que les défenseurs de l'empereur Henri IV, contre Grégoire VII, ne s'avisèrent pas de dire que cette *figure* ne prouvoit rien. Si Dieu n'eût veillé sur son Eglise, cette prodigieuse quantité de sens allégoriques et d'explications forcées auroit peut-être pénétré dans le corps de la doctrine chrétienne, comme la cabale dans la théologie des Juifs.

2.° La liberté de tordre ainsi le sens de l'Ecriture sainte, a rendu méprisable ce livre sacré aux gens d'esprit mal instruits de la religion; ils l'ont regardé comme une énigme inintelligible, qui ne signifioit rien par elle-même, et qui étoit le jouet des interpretes. Les sociniens en ont pris occasion de soutenir que nous entendons mal les expressions du texte sacré qui regardent nos mysteres; mais dans la vérité, ce sont eux qui y donnent un sens arbitraire et qui n'est pas naturel.

3.° L'affectation d'imiter sur ce point les Pères de l'Eglise, a fait dire aux protestants, que nous adorons, dans les Pères, jusqu'à leurs

défauts, que notre respect pour eux n'est qu'un entêtement de système. Mais ils doivent se souvenir qu'un certain Coccéius a fait naître parmi eux une secte de *figuristes* qui ont poussé les choses beaucoup plus loin que n'ont jamais fait les Pères de l'Eglise. Suivant les principes de la réforme, tout particulier a droit d'entendre et d'expliquer l'Ecriture sainte comme il lui plaît : or, les coccéiens ne manquent pas de passages de l'Ecriture, qui prouvent que leur manière de l'entendre est la meilleure. *Voy.* COCCÉIENS.

4.° Ce même goût pour les *figures* a donné lieu aux incrédules de soutenir que le christianisme n'a point d'autre fondement qu'une explication allégorique et mystique des prophéties ; que pour les adapter à Jésus-Christ, il faut laisser de côté le sens littéral, leur donner un sens arbitraire et forcé. Nous prouverons le contraire au mot PROPHÉTIE. Un incrédule anglois est parti du *figurisme* pour soutenir que les miracles de Jésus-Christ n'étoient pas réels, que ce qu'en ont dit les évangélistes sont des paraboles ou des emblèmes, pour désigner les effets spirituels que l'Evangile produit dans les âmes.

5.° Ceux qui veulent prouver un dogme ou une vérité de morale par un passage pris dans un sens figuré, mettent leur propre autorité à la place de celle de Dieu, et prêtent au Saint-Esprit leurs propres imaginations. Il est difficile de croire que cette témérité puisse jamais produire de bons effets, soit à l'égard de la foi, soit à l'égard des mœurs.

Pour réprimer tous ces abus, quelques auteurs modernes, comme La Chambre, *Traité de la Religion*, tome 4, p. 270, ont donné les règles suivantes.

1.re Règle. On doit donner à l'Ecriture un sens figuré et métaphorique, lorsque le sens littéral attribueroit à Dieu une imperfection ou une impiété.

2.e L'on doit faire de même, lorsque le sens littéral n'a aucun rapport avec les objets dont l'auteur sacré veut tracer l'image.

3.e Lorsque les expressions du texte sont trop pompeuses et trop magnifiques pour le sujet qu'elles semblent regarder, ce n'est pas une preuve infaillible qu'elles désignent un autre objet plus auguste, et qu'elles aient un sens figuré.

4.e Il ne faut attribuer aux auteurs inspirés que les *figures* et les allégories qui sont appuyées sur l'autorité de Jésus-Christ, sur celle des apôtres, ou sur la tradition constante des Pères de l'Eglise.

5.e Il faut voir Jésus-Christ et les mystères du nouveau Testament dans l'ancien, partout où les apôtres les ont vus ; mais il ne faut les y voir que de la manière dont ils les y ont vus.

6.e Lorsqu'un passage des livres saints a un sens littéral et un sens figuré, il faut appliquer le passage entier à la *figure*, aussi-bien qu'à l'objet figuré, et conserver autant qu'il est possible le sens littéral dans tout le texte ; on ne doit pas supposer que la *figure* disparoît quelquefois entièrement pour faire place à la chose figurée.

A ces règles, La Chambre ajoute une remarque importante : c'est que l'on ne doit pas prendre pour des *figures* de la nouvelle alliance les actions répréhensibles et criminelles des patriarches ; ce seroit une mauvaise manière de les excuser. Saint Augustin, qui s'en est quelquefois servi, reconnoît que le caractère de type ou de *figure*, ne change pas la nature d'une action. « L'action de Loth et de ses filles, » dit-il, est une prophétie dans l'E- » criture qui la raconte ; mais dans » la vie des personnes qui l'ont » commise, c'est un crime. » *L.* 2, *Contra Faust.*, c. 42. C'est donc une

injustice de la part des incrédules, de dire que, pour justifier les crimes des patriarches, les Pères ont recours aux allégories ; ils l'ont fait quelquefois, mais ils n'ont pas prétendu que ce fût une justification. Plusieurs autres Pères en ont parlé comme saint Augustin. Saint Irénée, *adv. hær.*, l. 4, c. 31 ; Origène, *hom.* 44 *in Genes.*, c. 4 et 5 ; Théodoret, *Quest. sur la Genèse*, etc. Ils ont excusé Loth et ses filles, mais indépendamment de toute allégorie.

Dans le fond, le *figurisme* n'est appuyé que sur trois ou quatre passages de saint Paul, mal entendus, ou desquels on pousse les conséquences trop loin. En parlant de l'ingratitude, des murmures, des révoltes des Israélites, l'apôtre dit, *I. Cor.*, c. 10, ℣. 6 et 11 : « Tout » cela est arrivé en *figure* pour » nous..... Toutes ces choses leur » sont arrivées en *figure*, et ont été » écrites pour notre correction. » Il est clair que dans ces passages, *figure* signifie exemple, modèle, duquel nous devons profiter pour nous corriger. Saint Paul répète la même leçon, *Hebr.*, c. 3 et 4. Il dit, *Galat.*, c. 4, ℣. 22 et 24, et *Rom.*, c. 9, ℣. 9 et 10, que les deux mariages d'Abraham, l'un avec Sara, l'autre avec Agar, sont la *figure* des deux alliances ; que d'un côté Isaac et Ismaël, de l'autre Jacob et Esaü, représentent deux peuples, dont l'un a été choisi de Dieu par préférence à l'autre. Il nous apprend, *Hebr.*, c. 8, ℣. 5 ; c. 9, ℣. 9 et 23 ; c. 10, ℣. 1, que le sanctuaire du tabernacle dans lequel le grand-prêtre n'entroit qu'une fois l'année, étoit la *figure* du ciel et l'ombre des biens futurs. Il nous enseigne, *I. Cor.*, c. 9, ℣. 9, et *I. Tim.*, c. 5, ℣. 18, que la loi de ne point emmuseler le bœuf qui foule le grain ne regarde point les bœufs, mais les ouvriers évangéliques. Peut-on conclure, de ces exemples, que tout est *figure* dans l'ancienne loi ?

Quelques Pères de l'Eglise ont fait fort peu de cas des explications figurées et allégoriques de l'Ecriture sainte. Saint Grégoire de Nysse, *l. de vitâ Mosis*, p. 223, après en avoir donné plusieurs, dit : « Ce que nous venons de pro- » poser se réduit à des conjectures ; » nous les abandonnons au juge- » ment des lecteurs. S'ils les rejet- » tent, nous ne réclamerons point ; » s'ils les approuvent, nous n'en » serons pas plus contents de nous- » mêmes. » Saint Jérôme convient que les paraboles et le sens douteux des allégories, que chacun imagine à son gré, ne peuvent point servir à établir des dogmes. Saint Augustin pense de même, *Epist. ad Vincent.*

Nous ne parlons pas d'une secte moderne de *figuristes*, qui vouloient trouver une signification mystique et prophétique dans les contorsions et les rêveries des convulsionnaires ; c'est une absurdité qu'il faut oublier.

FILIAL, crainte filiale. *Voyez* CRAINTE.

FILLES-DIEU. *Voyez* FONTÉVRAUD.

FILLEUL, FILLEULE, nom tiré de *filiolus* et *filiola*, que donnent les parrains et marraines aux enfants qu'ils ont tenus sur les fonts de baptême. *Voyez* PARRAIN.

FILS, FILLE. Dans le style de l'Ecriture sainte, comme dans le langage ordinaire, on distingue aisément plusieurs espèces de filiation, celle du sang, celle d'alliance ou d'adoption établie par les lois, et celle d'affection : par la nature du sujet dont il est question, l'on voit dans lequel de ces trois sens il faut prendre les mots *fils*, *fille*, *enfant*.

Mais la manière dont ils sont souvent employés dans nos versions, doit paroître fort étrange à ceux qui n'entendent pas le texte original.

On est étonné de voir les méchants ou les impies appelés *fils* ou enfants de méchanceté, d'iniquité, d'impiété, de colère, de malédiction, de mort, de perdition, de damnation; les hommes courageux, *enfants de force*, les hommes éclairés, *enfants de lumière*, les ignorants, *fils de la nuit* ou *des ténèbres*, les pacifiques, *enfants de la paix*, un otage, *fils de promesses* ou de caution. Il est aisé de concevoir que les *enfants* de l'Orient, de Tyr, de l'Egypte, de Sion, du royaume, sont les Orientaux, les Tyriens, les Egyptiens, les habitants de Jérusalem, les régnicoles; mais que les Hébreux aient appelé un sol fertile *fils de l'huile* ou *de la graisse*, une flèche, *fille du carquois*, la prunelle, *fille de l'œil*, les oreilles, *filles du chant* ou *de l'harmonie*, un oracle, *fils de la voix*, un navire, *fils de la mer*, la porte d'une ville, *fille de la multitude*, les étoiles du Nord, *filles de l'étoile Polaire*, cela paroît fort bizarre. Il ne l'est pas moins qu'un vieillard centenaire soit nommé *enfant de cent ans*, un roi qui a régné deux ans, *fils de deux ans de règne*, et que les rabbins appellent *fils de quatre lettres*, le nom *Jehovah*, composé de quatre caractères.

Ce sont des hébraïsmes, disent les plus savants critiques, c'est-à-dire des manières de parler propres et particulières à la langue hébraïque. *Glassii philolog. sacra*, col. 659 et suiv. Si cela est vrai, ce langage ne ressembloit à celui d'aucun autre peuple. Mais si nous remontions au sens primitif et original des termes, peut-être trouverions-nous que la plupart de ces expressions sont françoises, et ne sont pas plus des hébraïsmes que des gallicismes.

Il est certain que les mots *ben*, *bur*, *bath*, syllabes radicales et primitives, ont en hébreu un sens plus étendu et plus général que *fils*, *fille*, *enfant*, en françois; ceux-ci ne se disent guère que des hommes; en hébreu, ils se disent non-seulement des animaux, mais de toute production quelconque. Ainsi ils signifient né, natif, élève, nourrisson, ce qui sort, ce qui provient, produit, résultat, rejeton. Ils désignent ce qui tient à la souche de laquelle il est sorti, à la famille dans laquelle il est né, au maître par lequel il a été élevé; par conséquent, disciple, imitateur, sectateur, partisan, dévoué, etc. Et le nom de *père* a autant de sens relatif a ceux-là. *Voyez* PÈRE.

Cela supposé, il n'y a aucune bizarrerie a dire qu'un sol fertile est *nourri* par la graisse de la terre, que les étoiles du Nord *tiennent* à l'étoile polaire comme des filles à leur mère. On dit sans métaphore que les méchants et les impies sont *élevés*, *partisans*, *imitateurs* de l'iniquite et de l'impiété; qu'ils sont *dévoués* et destinés a la malédiction, à la perdition, à la mort; qu'ils sont *nés* pour la damnation, etc. Dans le même sens, nous appelons *enfant gâté*, un homme mal élevé, ou trop favorisé par la fortune; *enfant perdu*, ceux qui commencent une bataille. Nous disons qu'un tel est *fils* de son pere, lorsqu'il lui ressemble; qu'une jeune personne est *fille* de sa mere, lorsqu'elle a le même caractère. Les enfants de la lumière ou des tenebres sont donc ceux qui sont *nés* et ont été *élevés* dans la lumière ou dans les ténèbres, comme chez nous *enfant de la balle*, est celui qui a été instruit dès l'enfance dans le métier de son père, *enfant de chœur*, celui qui chante au chœur.

Nous disons encore *enfant* pour *natif*, *enfant de Paris*, *enfant de l'hôtel*, *enfant de famille*, comme

les Hébreux disoient, *enfants* de l'Orient, de Tyr, de l'Egypte; et nous appelons nos princes *enfants* de France.

Puisque *ben* en hébreu signifie en general, ce qui vient, ce qui sort, on a pu dire très-naturellement qu'Abraham, presque centenaire, etoit *sortant* de sa quatre-vingt-dix-neuvieme année; que Saül étoit *sortant* de la seconde année de son regne; que la porte d'une ville est la *sortie* de la multitude; qu'un oracle est la *production* d'une voix; qu'un otage *provient* d'une promesse ou d'un traité: qu'un navire semble *sortir* de la mer, comme s'il y étoit *né:* que *Jehovah* est le *produit* de quatre lettres. Tous ces termes sont plus généraux que ceux de *fils* ou d'*enfant*.

Par un simple changement de ponctuation, *ben*, ou *bin*, est une preposition qui signifie *en* ou *entre:* lorsqu'elle devient un nom, elle désigne le dedans, l'intérieur, l'entrée; ainsi pour traduire exactement, il faut appeler la prunelle, non la *fille*, mais l'interieur de l'œil; l'oreille, l'entrée ou le canal du chant et de l'harmonie; il n'est point question la de filiation. Les bizarreries de la ponctuation des massorettes, le défaut de termes qui repondent exactement dans les autres langues aux mots hébreux, défaut qui a été remarqué par le traducteur grec de l'Ecclésiaste, ne prouvent rien contre la justesse des expressions d'un auteur sacré.

Ces réflexions nous paroissent importantes, soit pour faciliter l'étude de l'hébreu, soit pour réfuter les incrédules qui veulent persuader que cette langue ne ressemble à aucune autre, et qu'on lui fait dire tout ce que l'on veut, soit pour démontrer que la science étymologique n'est ni frivole, ni inutile, quand on l'assujétit à des principes certains et à une méthode réguliere. *Voyez* Hébraïsme.

Fils de Dieu, expression fréquente dans l'Ecriture sainte, de laquelle il est essentiel de distinguer les divers sens.

1.° Elle designe souvent les adorateurs du vrai Dieu, ceux qui le servent, le respectent et l'aiment comme leur pere, ceux que Dieu adopte et chérit comme ses enfants, ceux qu'il comble de ses bienfaits, ceux qu'il a revêtus d'un caractere particulier, et qui sont spécialement consacrés a son culte. Dans ce sens, les anges, les saints et les justes de l'ancien Testament, les juges, les prêtres, les chretiens en general, sont appelés *fils de Dieu*, ou *enfants de Dieu*

2.° Adam est nommé *fils de Dieu, qui fuit Dei*, parce qu'il avoit reçu immediatement de Dieu l'existence et la vie, et que par sa puissance Dieu avoit supplée aux voies ordinaires de la generation. Quelques heretiques, et en particulier un certain Théodote, dont Tertullien a parlé *l. de Præscript., sub fin.*, ont pretendu que Jesus-Christ n'etoit *fils de Dieu* que dans ce même sens.

3.° D'autres, comme les sociniens et leurs partisans, disent que, dans le style des auteurs sacres, *fils de Dieu* signifie simplement *Messie* ou envoyé de Dieu, et que tel est le sens dans lequel ce nom a été donné à Jesus-Christ dans le nouveau Testament. Nous refuterons cette erreur, et nous ferons voir que les Juifs, aussi-bien que les apôtres et les évangélistes, ont non-seulement appelé le Messie *fils de Dieu*, mais qu'ils l'ont nommé *Dieu* dans toute la rigueur du terme.

4.° Suivant la foi catholique, le Verbe, seconde Personne de la sainte Trinité, est *Fils de Dieu*, Fils du Pere, qui est la première Personne, par la voie d'une génération éternelle. C'est ce qu'ensei-

gne *saint Jean*, c. 1, ℣. 1, lorsqu'il dit : « Au commencement étoit le » Verbe, il étoit en Dieu, et il etoit » Dieu. » *Voyez* TRINITÉ.

5.° Suivant cette même foi, Jésus-Christ, qui est le Verbe incarné, ou fait homme, est *Fils de Dieu*, par l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la seconde Personne de la sainte Trinité ; c'est ce que nous apprend encore saint Jean, en disant que « le Verbe s'est fait chair, et qu'il » est le Fils unique du Pere ; » et saint Paul, qui l'appelle la splendeur de la gloire et la figure de la substance du Pere, *Hebr.*, c. 1, ℣. 3, etc.

6.° Selon le pere Berruyer, souvent dans le nouveau Testament *Fils de Dieu* signifie directement l'humanite sainte de Jesus-Christ, unie a une Personne divine, sans désigner si c'est la seconde ou la premiere, parce que les Juifs, dit-il, ni les apôtres, avant la descente du Saint-Esprit, n'avoient aucune connoissance du mystere de la sainte Trinité. Ce sens lui paroissoit commode pour expliquer plusieurs passages de l'Ecriture dont les sociniens abusent, dans la vue de n'attribuer à Jesus-Christ qu'une filiation adoptive.

Mais la faculté de théologie de Paris a censuré cette opinion du pere Berruyer ; il n'est donc plus permis d'y avoir recours.

Le nom de *Fils de Dieu* peut donc être pris dans le sens propre, naturel et rigoureux, ou dans un sens impropre et métaphorique : la question est de savoir dans lequel de ces deux sens il est donne a Jesus-Christ par les auteurs sacres.

Suivant l'opinion des ariens et des sociniens, Jesus-Christ est appelé *Fils de Dieu*, parce qu'il est le Messie et l'envoye de Dieu, parce que Dieu l'a forme dans le sein d'une vierge sans le concours d'aucun homme, parce qu'il l'a comblé de ses dons et l'a élevé en dignité par-dessus toutes les créatures, etc. Quelques-uns, qui ont senti que toutes ces raisons ne suffisoient pas pour remplir l'énergie du titre de *Fils unique de Dieu*, ont imagine que Dieu a cree l'âme de Jesus-Christ avant toutes les autres creatures, et s'est servi de ce pur esprit pour creer le monde. Ils se sont flattes de satisfaire, par cette supposition, a tous les passages de l'Ecriture sainte qui attribuent a Jesus-Christ l'existence avant toutes choses, le pouvoir createur, et à tous les titres qui lui sont donnés par les auteurs sacres. Cette opinion a ete soutenue publiquement a Geneve en 1777 ; c'est le socinianisme moderne. *Dissert. de Christi Deitate.*

Mais ceux qui l'ont embrassé, ont-ils bien saisi la notion du pouvoir créateur ? S'il y a un attribut de Dieu qui soit incommunicable, c'est certainement celui-la. Dieu, qui opere toutes choses par le seul vouloir, a-t-il donc eu besoin d'un agent ou d'un instrument pour creer le monde, c'est-a-dire pour vouloir que le monde existât ? Il est absurde qu un être quelconque veuille a la place de Dieu, ou que Dieu s'en serve pour vouloir ; des qu'il veut immédiatement lui-même, l'effet suit seul son vouloir. Ici l'action d'un autre personnage est non-seulement superflue, mais impossible. Puisque l'Ecriture sainte attribue au *Fils de Dieu* la creation du monde, il est Dieu lui même, égal, coeternel et consubstantiel au Pere, et non un être cree. Si un esprit créé a donné l'être a l'univers par son seul vouloir, Dieu le Pere n'a point eu de part a cette creation. Aussi les sociniens ne goûtent pas beaucoup le dogme de la creation.

D'ailleurs cette supposition absurde ne peut se concilier avec ce que l'Ecriture sainte nous enseigne

touchant le *Fils de Dieu*, auquel elle attribue constamment la divinité dans toute la rigueur du terme. Cette question est une des plus importantes de toute la théologie; nous devons faire tous nos efforts pour la traiter exactement.

1.° Les écrivains de l'ancien Testament, aussi-bien que ceux du nouveau, attribuent au Messie le nom et les caracteres de la Divinité. Isaïe le nomme *Emmanuel*, Dieu avec nous, *le Dieu fort*, le pere du siecle futur, c. 7, ℣. 14; c. 9, ℣. 6. Le psalmiste, *ps.* 44, ℣. 7 et 8, le nomme simplement *Dieu* : « Vo» tre trône, *ô Dieu*, est de toute » éternité..... C'est pour cela, *o* » *Dieu*, que votre Dieu vous a don» né l'onction qui vous distingue, » etc. » Il lui attribue la création, *ps.* 33, ℣. 6. : « Les cieux ont ete » affermis par la parole ou le Ver» be du Seigneur, et toute l'armee » des cieux par le souffle de sa bou» che. » Ce ne sont pas seulement les écrivains du nouveau Testament et les Peres de l'Eglise qui ont applique ces paroles au *Fils de Dieu*. au Messie, mais ce sont les docteurs juifs les plus anciens, les auteurs des Paraphrases chaldaïques, les compilateurs du Talmud, et les rabbins les plus celebres. Galatin a cité leurs passages, *de Arcan. cathol. verit.*, liv. 3, c. 1 et suiv. A quels titres les ariens et les sociniens prétendent-ils mieux entendre l'Ecriture sainte que tous les docteurs juifs et chrétiens?

Quelques-uns d'entre eux ont avancé que dans le texte sacré le nom *Jehovah*, qui exprime l'existence éternelle, nécessaire, indépendante, est donné à Dieu le Pere seul, et non au Fils ou au Verbe. C'est une fausseté; saint Jean nous enseigne le contraire. Dans son Evangile, c. 12, ℣. 41, après avoir cité un passage d'Isaïe, il ajoute : « Le prophète a dit ces paroles, » lorsqu'il a vu sa gloire (de Jésus» Christ) et qu'il a parlé de lui » Or, ce passage est tiré du *ch.* 6 d'Isaïe, ℣. 9 et 10, qui porte, ℣. 1 : « J'ai vu le Seigneur assis sur un » trône .... Des séraphins crioient » l'un à l'autre : Saint, saint, saint » est le Seigneur (Jehovah) des ar» mées; toute la terre est remplie » de sa gloire. » Ainsi, selon la pensée de saint Jean, *Jehovah*, dont Isaïe a vu la gloire, est Jesus-Christ lui-même, et c'est de Jésus-Christ que le prophete a parlé.

Le même evangeliste, chap. 19, ℣. 37, applique a Jésus-Christ ces paroles de Zacharie, c. 12, ℣. 10 : « Ils tourneront leurs regards vers » moi qu'ils ont percé. » Or, le personnage qui parle dans Zacharie est *Jehovah* lui-même. Jeremie, ch. 23, ℣. 6, et ch. 33, ℣. 16, promet aux Juifs un roi de la race de David, qui sera nommé *Jehovah, notre justice*. Non-seulement les Peres de l'Eglise, mais le paraphraste chaldeen, entendent que ce sera le Messie. Les rabbins modernes appliquent cette prediction a Zorbabel; mais Galatin a fait voir qu'ils s'écartent du sentiment de leurs anciens docteurs, l. 3, c. 9. Saint Paul a fait allusion a ce passage, lorsqu'il a dit que Dieu a fait Jesus-Christ notre sagesse, *notre justice*, notre sanctification et notre rédemption. *I. Cor.*, c. 1, ℣. 30.

Suivant l'opinion commune des anciens Juifs, et suivant le sentiment unanime des premiers Peres de l'Eglise, c'est le *Fils de Dieu* ou le Verbe qui est apparu et qui a parlé aux patriarches, a Moïse, aux prophetes. Galatin, *ibid.*, c. 12 et 13. C'est donc lui qui a dit à Moïse : *Je suis Jehovah*. Toute l'énergie de ce nom est attribuée à Jésus-Christ dans l'Apocalypse, c. 1, ℣. 4, où il est appelé celui qui est, qui étoit, qui sera ou qui viendra. Le fait avancé par les sociniens est donc absolument faux.

2.° Quand la divinité du *Fils de*

Dieu, ou du Messie, ne seroit pas révelée aussi clairement qu'elle l'est dans l'ancien Testament, il suffit qu'elle le soit positivement dans le nouveau. Or, Jésus-Christ, depuis le commencement de sa prédication jusqu'à la fin, s'est nommé constamment le *Fils de Dieu*, et s'est fait appeler ainsi par ses disciples. S'il ne l'étoit que dans le sens impropre et métaphorique, imaginé par les sociniens, il a dû le dire; il s'est nommé *la vérité*, *Joan.*, c. 14, ℣. 6. Il a promis à ses apôtres que le Saint-Esprit leur enseigneroit toute vérité, ℣. 26, et c. 16, ℣. 13. Cependant il n'a jamais expliqué cette énigme, ni à ses disciples ni aux Juifs; jamais le sens imaginé par les sociniens ne leur est venu à l'esprit, et il n'y en a aucun vestige dans leurs écrits. Le démon lui-même n'a pas pu le deviner; quand il dit à Jésus-Christ : « Si » vous êtes le *Fils de Dieu*, dites » que ces pierres deviennent du pain, » *Matth.*, c. 4, ℣. 3, il ne pouvoit pas ignorer que ce grand personnage étoit l'envoyé de Dieu, que sa naissance avoit été annoncée par les anges, qu'il avoit été adoré par les mages, qu'il avoit été reconnu pour le Messie par Siméon, que le temps de l'accomplissement des propheties étoit arrivé, etc. Un socinien qui a l'ame honnête ne croit pas pouvoir se dispenser de déclarer en quel sens il entend le titre de *Fils de Dieu*, lorsqu'il le donne à Jésus-Christ, et il attribue à ce divin Sauveur une dissimulation que lui-même ne se croit pas permise.

3.° Lorsque saint Pierre eut fait cette confession célebre : « Vous » êtes le Christ, *Fils du Dieu vivant*, Jésus-Christ lui dit : « Vous » êtes heureux, Simon, fils de Jean, » parce que ce n'est ni la chair ni le » sang qui vous a révélé cette vérité, » mais c'est mon Pere qui est dans » le ciel. » Ensuite il lui promet les clefs du royaume des cieux, etc. *Matth.*, c. 16, ℣. 16. Si saint Pierre a seulement voulu dire : *Vous êtes le Messie* ou l'envoyé de Dieu, cette confession n'avoit rien de merveilleux; les autres disciples l'avoient faite avant lui. *Matth.*, c. 14, ℣. 33. Saint Jean-Baptiste leur en avoit donné l'exemple, *Joan.* c. 1, ℣. 34; l'aveugle-né et Marthe la répéterent, c. 9, ℣. 35; c. 11, ℣. 27. Le centurion même, témoin de la mort de Jésus, s'écria : Cet homme étoit véritablement le *Fils de Dieu*, *Matt.*, c. 27, ℣. 54. Si saint Pierre a eu besoin d'une révélation expresse, il a donc eu de Jésus-Christ une idée plus sublime. Lui est-il venu à l'esprit, comme aux sociniens, que l'âme de Jésus-Christ avoit été créée avant toutes choses, qu'elle avoit créé le monde, etc.? S'il n'y a pas pensé, son maître auroit dû l'instruire, et l'apôtre nous auroit parlé plus correctement; il n'auroit pas appelé Jesus-Christ *notre Dieu et notre Sauveur*, *II. Petri*, c. 1, ℣. 1. Il nous auroit appris le vrai sens des paroles qu'il avoit entendues à la transfiguration : « Voilà mon Fils bien-aimé » dans lequel j'ai mis mes complai- » sances; écoutez-le. » ℣. 17.

4.° Plus d'une fois les Juifs ont voulu mettre Jésus à mort, parce qu'il se nommoit Dieu *mon Pere*, et qu'il se faisoit égal à Dieu, *Joan.*, c. 5, ℣. 18. Lorsqu'il eût dit : *Mon Pere et moi sommes une seule chose*, ils voulurent le lapider, parce qu'il se faisoit Dieu, c. 10, ℣. 30 et 33. S'il n'étoit ni Dieu dans le sens propre, ni égal à Dieu, c'étoit le cas de leur apprendre en quoi consistoient cette paternité et cette filiation, afin de dissiper le scandale, et de les tirer d'erreur. En leur parlant de Dieu, Jésus leur disoit, *votre Père céleste;* il leur avoit appris à nommer Dieu *notre Père;* les prophetes avoient dit à Dieu : *Vous êtes notre Père*, *Isaïe*, c. 63,

℣. 16. ; c. 64, ℣. 8. Cela ne scandalisoit personne. Il faut donc que les Juifs aient compris que Jésus appeloit Dieu *mon Père* dans un sens different; il étoit absolument nécessaire de le leur expliquer, afin de leur faire comprendre que le titre de *Fils de Dieu* n'emportoit pas l'egalité avec Dieu. Jesus-Christ l'a fait, répondent les sociniens, lorsque les Juifs lui dirent : « Ce n'est » pas pour une bonne œuvre que » nous voulons vous lapider, mais » pour un blasphème, et parce » qu'étant homme, vous vous faites » Dieu. » Jesus leur répliqua : « N'est-il pas écrit dans votre loi : » je vous ai dit : *Vous êtes des dieux?* » Si elle appelle *dieu* ceux auxquels » cette parole de Dieu est adressée, » comment dites-vous à moi, que le » Pere a sanctifié et envoyé dans » le monde : *Tu blasphèmes*, parce » que j'ai dit : *Je suis le Fils de* » *Dieu?* » *Joann.*, ch. 6, ℣. 33 Jésus-Christ leur donne clairement à entendre qu'il ne prend le nom de *Fils de Dieu*, que parce que le Père l'a sanctifié et envoyé dans le monde.

Mais la question est de savoir en quoi consiste cette sanctification : nous soutenons qu'à l'égard de Jésus-Christ, c'étoit la communication de la sainteté de Dieu, en vertu de l'union substantielle du Verbe avec la nature humaine; et nous le prouvons par les paroles qui suivent : « Si vous ne voulez » pas me croire, croyez à mes œu» vres, afin que vous connoissiez » et que vous sachiez que mon Pere » est en moi, et que je suis dans » mon Pere. » ℣ 38. Cela ne seroit pas vrai, s'il étoit question d'une sanctification telle qu'une créature peut la recevoir. Les Juifs le comprirent encore, puisqu'ils voulurent se saisir de Jesus, et qu'il se tira de leurs mains.

Il y a plus : le grand-prêtre, devant lequel Jésus fut conduit pour être jugé, lui dit : « Je vous adjure, » au nom du Dieu vivant, de nous » dire si vous êtes le Christ, *Fils* » *de Dieu*. Jésus lui répond : *Vous* » *l'avez dit.* » Sur cette confession, il est condamné à mort comme blasphémateur, *Matth.*, c. 26, ℣. 63. Dans cette circonstance, Jésus-Christ étoit obligé de s'expliquer clairement, pour ne pas être complice du crime que les Juifs alloient commettre. Ils prenoient le mot de *Fils de Dieu* dans toute la rigueur, puisqu'ils le regardoient comme un blasphème; ce n'en auroit pas été un, s'il n'avoit eu que le sens qui lui est attribué par les sociniens, s'il avoit signifié seulement, je suis l'envoyé de Dieu, le Messie, un homme plus favorisé de Dieu que les autres, etc. Une équivoque, une restriction mentale, une réponse ambiguë, dans cette circonstance, eût été un crime.

Alors même Jésus se nomme non-seulement *Fils de Dieu*, mais *Fils de l'homme*, ℣. 64. Or, ce dernier terme signifioit *veritablement homme*, donc le premier signifioit *veritablement Dieu;* ou il faut dire que Jesus-Christ a voulu être victime d'un mot obscur qu'il ne lui a pas plu d'expliquer.

5.° Jesus-Christ ordonne à ses apôtres de baptiser toutes les nations au nom du Pere, du Fils, et du Saint-Esprit, *Matth.*, c. 28, ℣. 19. Voila trois Personnes placées sur la même ligne, et auxquelles on rend par le baptême un honneur égal. Que la seconde soit Jesus-Christ, nous ne pouvons pas en douter, puisqu'il est parlé dans les Actes des apôtres du baptême *au nom de Jésus-Christ*, c. 19, ℣. 3, etc. Si le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas égaux au Pere, et un seul Dieu avec le Pere, ce sacrement est une profanation et une impieté. C'en est une de mettre des créatures de niveau avec Dieu, de leur consacrer les âmes, de leur rendre le

même honneur qu'à Dieu. Les sociniens soutiennent, comme les protestants, que le culte religieux rendu à d'autres êtres qu'à Dieu est un crime, quand même ce culte ne seroit pas egal : par ce principe, ils taxent d'idolâtrie le culte que nous rendons aux anges et aux saints ; comment peuvent-ils approuver le culte suprême rendu à Jésus-Christ, si ce divin personnage n'est qu'une créature plus parfaite que les autres ? Aussi plusieurs ont blâmé l'adoration rendue à Jésus-Christ

Cependant il s'est attribué formellement ce culte ; il dit que le Père a laisse au Fils le jugement de tous, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Pere, *Joan.*, c. 5, ℣. 22. Mais Dieu l'a defendu ; il a dit : « Je suis le Seigneur » (*Jehovah*). C'est mon nom, je » ne donnerai pas ma gloire à un » autre. » *Isai.*, cap. 42, ℣. 8. Or Jésus-Christ, qui, suivant les sociniens, est un être créé et très-inférieur à Dieu, a usurpé le nom de *Seigneur* et la gloire qui y est attachée ; il a trouvé bon qu'un de ses disciples le nommât *mon Seigneur et mon Dieu. Joan.*, c. 20, ℣. 28. Si le sentiment des sociniens est vrai, les Juifs n'ont pas tort lorsqu'ils refusent de reconnoître Jésus-Christ pour le Messie ; leur principale raison est qu'il s'est attribué les honneurs de la divinité : or, la loi, disent-ils, nous a défendu d'adorer des dieux étrangers, par conséquent d'adorer comme Dieu un personnage qui n'est pas Dieu. *Conférence du juif Orobio avec Limborch*, p. 183, 186.

6.° Personne ne peut mieux nous rendre le sens des paroles et de la doctrine de Jésus-Christ que les apôtres : or saint Jean nous apprend en quel sens il est le *Fils de Dieu*. Il dit : « Au commencement étoit le » Verbe, il étoit en Dieu et il etoit » Dieu. Tout a été fait par lui, et » rien n'a été fait sans lui... Ce Verbe » s'est fait chair et a demeuré parmi » nous, et nous avons vu sa gloire, » telle qu'elle appartient au Fils » unique du Père. » Le Verbe créateur de toutes choses étoit donc déjà Dieu avant la création ; s'il avoit été creé, il n'auroit pas été en Dieu, mais hors de Dieu, et il ne seroit pas vrai que tout a été fait par lui, puisqu'il seroit lui-même l'ouvrage de Dieu. Si c'est une âme que Dieu a unie à un corps, il faudra dire que toute formation d'un homme est une incarnation, que toute âme est descendue du ciel pour venir en ce monde, que tout homme est *fils de Dieu* dans le même sens que Jesus-Christ ; il ne sera pas vrai que Jésus-Christ est le *Fils unique* de Dieu.

Sans argumenter sur les termes, il faut juger du sens de saint Jean par le dessein qu'il s'est proposé. Suivant le témoignage des anciens, il a écrit son Evangile pour réfuter les erreurs de Cérinthe : or, Cérinthe enseignoit que le monde n'a pas été créé par le Dieu suprême, mais par une puissance distinguée de lui et très-inférieure à lui. C'est encore ce que veulent les sociniens ; à cet égard, ils sont fidèles disciples de Cérinthe, donc ils sont réfutés aussi-bien que lui par l'Evangile de saint Jean. Jugeons par-là s'il est vrai, comme ils le prétendent, que les Pères des trois premiers siècles n'ont pas cru le Verbe égal et coéternel au Père, pendant qu'ils attestent que Cérinthe, pour avoir enseigné le contraire, a été condamné et réfuté par saint Jean.

Cérinthe distinguoit encore Jésus d'avec le Christ ; selon lui, Jésus étoit un pur homme, fils de Joseph et de Marie ; le Christ étoit descendu sur lui au moment de son baptême, mais il s'en étoit séparé au moment de la passion, parce que le Christ étoit incapable de souffrir. *S. Iræn.*, l. 1, c. 26 ; *Tertull.*, l. de

Carne Christi; saint Epiphane, *Hær.*, 28, etc. Pour réfuter cette erreur, saint Jean déclare que Jésus est le Verbe de Dieu incarné ou fait homme, et qu'il est Dieu dans le sens que Cérinthe ne vouloit pas admettre. Or, cet hérétique auroit certainement admis sans répugnance que l'âme de Jésus avoit été créée avant toutes choses, qu'elle étoit le Verbe de Dieu ou l'instrument de sa puissance, qu'elle étoit Dieu dans un sens impropre et métaphorique.

Cet apôtre tient le même langage, et enseigne les mêmes vérités dans ses lettres. Il dit que *Jesus est le Christ*, *Epist.*, 1, cap. 1, ℣. 22 : ce ne sont donc pas deux personnages différents; que *Dieu a donné sa vie pour nous*, cap. 3, ℣. 16; qu'il est *le Fils unique de Dieu*, cap. 4, ℣. 9; qu'il est non-seulement *le Fils de Dieu*, mais *le vrai Dieu et la vie éternelle*, c. 5, ℣. 20. Enfin il dit qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, le Saint-Esprit, et que ces trois sont une seule chose. *Ibid.*, ℣. 7. Au mot TRINITÉ, nous prouverons l'authenticité de ce passage contesté par les sociniens. Mais ils ont beau faire; dans leur système le langage de saint Jean n'est pas supportable : à force de gloses et de commentaires, de ponctuations nouvelles et de transpositions de mots, ils ne viendront jamais à bout d'y donner un sens naturel et raisonnable.

7.° Saint Paul n'a pas parlé autrement que saint Jean. Il dit, *Hebr.*, c. 1, que Dieu a établi son Fils héritier ou possesseur de toutes choses : qu'il a fait par lui les siècles ou les révolutions du monde; que ce Fils porte tout par sa puissance, qu'il est la splendeur de la gloire et la figure de la substance de Dieu, qu'il est infiniment au-dessus des anges, et que Dieu a commandé aux anges de l'adorer. Il lui adresse les paroles du psalmiste que nous avons citées : « Votre trône, ô Dieu, est éternel... » Vous avez fait le ciel et la terre. » Il dit que toutes choses sont par ce Fils et pour lui, c. 2, ℣. 10; qu'il n'a pas pris la nature des anges, mais celle des hommes, ℣. 16; que celui qui a tout créé est Dieu. c. 3, ℣. 4, etc.

Encore une fois, l'on aura beau supposer que Jésus-Christ est la plus parfaite de toutes les créatures, quelque parfait qu'il soit, il est borné; il y a une distance infinie entre lui et Dieu, et l'on ne peut pas supposer que Dieu a épuisé sa puissance pour le former, puisque cette puissance est infinie. Le pouvoir créateur est le caractère propre de la Divinité, et ce pouvoir est infini; il ne peut être communiqué à aucune créature. Celle-ci ne peut jamais être une *figure de la substance* de Dieu, ni porter ou conserver toutes choses par sa propre puissance, à moins que cette puissance ne soit égale à celle de Dieu. Il est de la majesté divine d'être seule adorée d'un culte suprême; ce culte ne peut être rendu à aucune créature sans profanation. Quand un être créé auroit fait toutes choses, il ne seroit pas encore vrai que toutes choses sont pour lui; tout est pour Dieu, lui seul est la fin dernière de tout. A moins que Jésus-Christ ne soit un seul Dieu avec le Père, la doctrine de saint Paul est fausse dans tous les points.

8.° Les sociniens ont beaucoup subtilisé sur un passage de cet apôtre dans sa lettre aux Philippiens, chap. 2, ℣. 5, où il dit : « Ayez » les mêmes sentiments que Jésus-» Christ, qui, étant dans la forme » de Dieu, n'a point regardé comme » une usurpation d'être égal à Dieu, » mais il s'est anéanti en prenant » la forme d'un esclave, et a paru » à l'extérieur comme un hom-» me, etc. » Quelques interprètes

catholiques traduisent ainsi : « Ayez » les mêmes sentiments que Jésus-» Christ, qui, ayant tout ce qui » constitue la Divinité, n'a point re-» gardé son égalité avec Dieu comme » un titre pour envahir les biens et » les honneurs de ce monde ; mais » qui s'est dépouillé de tout, a servi » les autres comme un esclave, a » ressemblé aux autres hommes, et » a vécu comme eux. » Mais les sociniens et leurs partisans soutiennent qu'il faut traduire : « Ayez » les mêmes sentiments que Jesus-» Christ, qui, étant dans la forme » de Dieu, *n'a point fait sa proie* » *de s'egaler à Dieu*, ou ne s'est » point attribué l'égalité avec Dieu, » mais qui s'est anéanti, etc. »

Cette tradition est évidemment fausse : 1.° la *forme de Dieu* n'est point la ressemblance extérieure avec Dieu ; Jesus-Christ n'a jamais eu cette ressemblance ; il faut donc que *la forme de Dieu* soit la nature divine. 2.° Cette forme est ici opposée à *la forme d'un esclave ;* or, celle-ci est non-seulement une ressemblance, mais la nature même de l'homme. 3.° Nous avons vu que Jésus-Christ s'est véritablement égalé à Dieu ; il a dit : « Mon Pere » et moi sommes une seule chose. » Tout ce qu'a mon Pere est a moi. » Que tous honorent le Fils comme » ils honorent le Pere. Il a souffert » qu'on lui dît : *Mon Seigneur et* » *mon Dieu*, etc. » 4.° Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, où est l'humilité de ne pas s'egaler à Dieu ? Ce seroit un crime d'en avoir seulement la pensée ; la leçon que saint Paul fait aux fideles seroit absurde. 5.° Peut-on dire qu'une âme créée qui a pris un corps s'est *anéantie ?* En nous reprochant de forcer le sens des paroles de saint Paul, les sociniens y en donnent un qui est encore moins naturel, et qui, tout ridicule qu'il est, prouve évidemment contre eux.

Nous avons vu ci-devant que saint Pierre s'est exprimé comme saint Paul et saint Jean.

9.° L'on a fait voir aux sociniens qu'ils ont faussement accusé les Peres de l'Eglise des trois premiers siècles de ne pas avoir cru la divinite de Jesus-Christ, comme on l'a professé depuis le concile de Nicée ; les Peres au contraire l'ont défendue contre les cérinthiens et contre d'autres sectes d'hérétiques. Bullus, dans sa *Défense de la foi de Nicée*, M. Bossuet, dans son *Sixième avertissement aux protestants*, ont solidement répondu aux objections que l'on tiroit de quelques expressions de ces anciens docteurs de l'Eglise. Au concile de Nicée, en 425, la doctrine d'Arius fut condamnée, non-seulement comme fausse et contraire à l'Ecriture sainte, mais comme nouvelle et inouïe dans l'Eglise. On prouvoit le dogme catholique, non-seulement par le témoignage des Peres, à remonter jusqu'aux apôtres, mais encore par le culte extérieur du christianisme dont le modele se trouve dans l'Apocalypse, c. 4 et 5. Nous y voyons le *Trisagion* ou trois fois saint, que l'Eglise chante encore dans sa liturgie a l'honneur des trois Personnes divines. Nous y remarquons le même honneur, les mêmes expressions de respect, les mêmes adorations adressées a Dieu qui a crée toutes choses, et à l'Agneau qui nous a rachetés par son sang. On insistoit sur la forme du baptême administré par l'invocation expresse des trois Personnes et par une triple immersion, sur la *doxologie* ou glorification qui leur est adressée à la fin des psaumes, etc. Eusebe lui-même, quoique disposé à favoriser les ariens, convient que les cantiques chantés par les fideles *dès le commencement*, attribuoient la divinité à Jésus-Christ, *Hist. Eccl.*, liv. 5, ch. 28. Les chrétiens, que Pline avoit interrogés, lui avoient avoué qu'ils s'assembloient

le dimanche pour chanter des hymnes à Jésus-Christ comme à un Dieu, *Plin.* l. 10, *Epist.*, 97. Aujourd'hui les incrédules, endoctrinés par les sociniens, prétendent que la divinité de Jésus-Christ est un dogme nouveau, né au quatrième siecle pour le plus tôt; que ç'a été un effet de l'ambition du clergé et du despotisme de Constantin, etc.

10.° Si l'on avoit professé une doctrine contraire avant le concile de Nicée, pourquoi les ariens ne purent-ils jamais s'accorder? Arius, Eunomius, Acace, et leurs partisans, disoient sans détour que le *Fils de Dieu* est une pure créature; les semi-ariens disoient qu'il est semblable au Pere en substance et en toutes choses, mais non en une seule et unique substance avec lui; ils ne refusoient pas de l'appeler *Dieu*. D'autres protestoient qu'ils avoient la même croyance que les catholiques; ils ne rejetoient que le terme de *consubstantiel*. Ils dresserent dix ou douze formules de foi, sans pouvoir jamais se satisfaire ni reunir toutes les opinions; ils ne cesserent de se condamner les uns les autres.

On a vu les mêmes scenes se renouveler a la naissance du socinianisme; il y avoit au moins vingt ans que les unitaires disputoient entre eux, lorsque Fauste Socin vint a bout de les concilier jusqu'a un certain point. Il n'en est peut-être pas un seul aujourd'hui qui voulût soutenir tous les sentiments de ce patriarche de la secte: il disoit sans détour que Jesus-Christ n'avoit pas existe avant sa mère; a présent les unitaires conviennent qu'il a existé avant la création du monde.

Pour montrer de quelle manière et à quel excès ils abusent de l'Ecriture sainte, il est bon de rapporter l'explication que Socin a donnée des premiers versets de l'Evangile de saint Jean. *Au commencement*, c'est-à-dire lorsque l'Evangile commença d'être prêché par saint Jean-Baptiste, *étoit le Verbe;* Jésus-Christ, Fils de Dieu, étoit déjà par excellence le Verbe, ou la parole, parce qu'il étoit destiné à annoncer aux hommes la parole de Dieu, et à leur faire connoître ses volontés, *Ce Verbe étoit en Dieu*, puisqu'il n'étoit encore connu que de Dieu, c'est Jean-Baptiste qui a commencé à le faire connoître. *Et il étoit Dieu*, non en substance ni en personne, mais par les lumières, l'autorité, la puissance, et les autres qualités divines dont il étoit doué. *Toutes choses ont été faites par lui*, c'est-à-dire tout ce qui concerne le monde spirituel, et la nouvelle économie de salut que Dieu a établie par l'Evangile *Et rien*, de ce qui a rapport à celle nouvelle création, *n'a été fait sans lui.... Ce Verbe a été fait chair;* ce personnage si élevé en dignité, qui est nommé *Dieu* et *Fils de Dieu*, a cependant été foible, mortel, sujet a souffrir comme les autres hommes, etc. *Histoire du socinian.*, 2.e part., c. 23.

L'absurdite de ce commentaire saute aux yeux. 1.° Si Jesus-Christ est appelé *le Verbe*, parce qu'il a prêché la parole de Dieu, ses apôtres méritent ce nom, pour le moins autant que lui. 2.° Il est faux que saint Jean-Baptiste soit le premier qui a fait connoître Jesus-Christ; à la naissance même de Jean-Baptiste, Zacharie, son père, déclara qu'il seroit le precurseur du Seigneur; lorsque Jesus vint au monde, les anges l'annoncèrent comme Sauveur, comme Christ ou Messie; il fut adoré comme tel par les pasteurs et par les mages, reconnu pour tel par Anne et par Simeon 3.° Il est ridicule de dire que le Verbe étoit dans le *monde spirituel*, et que ce monde ne l'a pas connu; la première chose nécessaire, pour appartenir au monde spirituel, est de connoître Jésus-Christ. 4.° Socin falsifie le texte, en traduisant:

Et le Verbe fut chair, au lieu que saint Jean dit : *Et le Verbe s'est fait chair;* il n'est point question là des foiblesses de l'humanité, puisque l'évangeliste ajoute : *Il a demeuré parmi nous, et nous avons vu sa gloire telle qu'elle appartient au Fils unique du Père.* La maniere dont les sociniens expliquent les mots *Sauveur*, *Rédempteur*, *grâce*, *justification*, *Saint-Esprit*, etc., n'est pas moins révoltante.

11.° Quand nous n'aurions plus ni l'Ecriture, ni la tradition, ni l'absurdité de leurs commentaires à leur opposer, il est un argument auquel ils ne répondront jamais. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu et *Fils de Dieu*, dans le sens propre et rigoureux, le christianisme est une religion aussi fausse et aussi injurieuse à la majesté divine que le paganisme. Dieu a bouleversé le monde et a multiplié les prodiges, pour établir une nouvelle idolâtrie à la place de l'ancienne, un polythéisme plus subtil, mais non moins absurde que celui des Grecs et des Romains. Pour éviter de blasphémer contre Dieu, nous n'avons point d'autre parti à prendre que d'embrasser le judaïsme, le mahométisme, ou le déisme.

Les sociniens, qui nient la divinité de Jésus-Christ, ont été forcés de lui refuser aussi la connoissance de l'avenir; ils ne l'accordent pas même à Dieu. En effet, si Jésus-Christ avoit prévu que bientôt les chrétiens l'adoreroient comme Dieu, et l'égaleroient à Dieu, il auroit dû faire tous ses efforts pour prévenir cette erreur, et s'expliquer aussi nettement que le font les sociniens; autrement il se seroit rendu complice du crime d'idolâtrie, dont nos adversaires nous accusent. Si Dieu lui-même l'avoit prévu, ou il n'auroit pas envoyé Jésus-Christ pour établir une religion qui devoit bientôt dégénérer en polythéisme, ou sa providence auroit veillé à ce que ce malheur n'arrivât pas. Si Dieu n'a pas la connoissance de l'avenir, il n'a pas pu le dévoiler aux prophètes; les prophéties de l'ancien Testament ne sont pas plus respectables que les prédictions des sybilles. Aussi Fauste Socin ne faisoit presque aucun cas de l'ancien Testament.

12.° La divinité de Jésus-Christ est tellement la base de toute la doctrine chrétienne, qu'après avoir une fois supprimé cet article, les sociniens ont successivement attaqué et détruit tous les autres. Il n'est plus question chez eux de la Trinité, de l'Incarnation, ni de la Rédemption du monde, si ce n'est dans un sens métaphorique. Suivant leur système, Jésus-Christ a racheté le monde dans ce sens, qu'il a délivré les hommes de leurs erreurs et de leurs vices, et qu'il est mort pour confirmer la sainteté de sa doctrine, et la vérité de ses promesses. Le genre humain n'avoit pas besoin, disent-ils, d'une autre rédemption, puisque le péché d'Adam, ni la peine, n'ont point passé à sa postérité. Conséquemment, suivant eux, le baptême n'est pas nécessaire pour effacer le péché originel; c'est seulement une signe extérieur de foi en Jésus-Christ, qui ne produit rien dans les enfants, et qui ne doit être administré qu'aux adultes. L'eucharistie n'est, de même, qu'une commémoration de la derniere cene de Jesus-Christ, un symbole d'union et de fraternité entre les fidèles. Comment Jesus-Christ pourroit-il y être réellement présent, dès qu'il n'est pas Dieu? Sa mort même sur la croix n'a été, selon l'idée des sociniens, un sacrifice que dans un sens abusif. Conséquemment aucun sacrement n'a la vertu d'effacer les péchés, de nous donner la grâce sanctifiante, de nous appliquer les mérites de Jésus-Christ; a proprement par

ler, ses mérites ne nous sont pas applicables, ils ont été pour lui et non pour nous; il peut, tout au plus, demander grâce pour les pécheurs.

Dans ce même système, l'homme, qui est tel que Dieu l'a créé, et dont le libre arbitre est aussi sain que celui d'Adam, n'a aucun besoin de grâce actuelle pour faire le bien; ses forces lui suffisent pour accomplir la loi de Dieu et faire son salut. Le péché n'est donc ni une résistance formelle à la grâce, ni un abus du sang et des mérites de Jésus-Christ; c'est un effet de la foiblesse naturelle de l'homme; aussi les sociniens ne croient point que Dieu punisse le péché par un supplice éternel.

En joignant ainsi les erreurs des ariens et celles des pélagiens à celles des calvinistes, le socinianisme s'est réduit à un pur déisme, et c'est abuser du terme que de l'appeler un christianisme. Mais les protestants ne doivent jamais oublier que ce système d'impiété, né parmi eux, n'est qu'une extension de leurs principes, une conséquence directe de l'axiome fondamental de la réforme; savoir, que l'Ecriture sainte est la seule règle de notre foi, que la lumière naturelle suffit pour l'entendre autant qu'il en est besoin; que chaque particulier qui la consulte de bonne foi, qui croit et qui professe ce qu'elle lui enseigne, ou semble lui enseigner, est dans la voie du salut.

Aussi toutes les fois que les protestants ont été aux prises avec les sociniens, et ont voulu argumenter par l'Ecriture sainte, ceux-ci leur ont fait voir qu'ils ne redoutoient pas cette arme, et qu'ils savoient s'en servir avec avantage; ils ont expliqué à leur manière tous les passages qu'on leur objectoit; et ils ont opposé à leurs adversaires tous ceux dont les ariens se sont servis autrefois pour appuyer leurs erreurs. Lorsque les protestants ont voulu recourir à la tradition, à la croyance des premiers siècles, aux explications données par les Pères, les sociniens les ont tournés en dérision, et leur ont demandé s'ils étoient redevenus papistes. Socin lui-même est convenu de bonne foi, que, s'il falloit consulter la tradition, la victoire entière seroit pour les catholiques. *Epist. ad Radecium.*

Nous n'avons donc à redouter ni les attaques des protestants, ni celles des sociniens; plus il y a de liaison entre les erreurs de ces derniers, mieux elles démontrent que la croyance catholique est bien d'accord dans toutes ses parties, que l'on ne peut rompre un des anneaux de la chaîne sans la détruire tout entière. C'est pour cela même que nous voyons les plus habiles d'entre les protestants pencher tous au socinianisme; et sans la crainte qu'ils ont de donner trop de prise aux théologiens catholiques, il y a long-temps que la révolution, commencée pendant la vie même des premiers réformateurs, seroit entièrement consommée. *Voyez* TRINITÉ, VERBE.

FILS DE L'HOMME, terme usité dans l'Ecriture sainte pour désigner l'homme. Tantôt il exprime simplement la nature humaine; dans ce sens, Ezéchiel et Daniel sont souvent nommés *fils de l'homme* dans leurs prophéties; tantôt il désigne la corruption, les foiblesses, les vices de l'humanité: « Enfants des hommes, dit le psal- » miste, jusqu'à quand aimerez- » vous la vanité et le mensonge? » *Ps.* 4. Dans la *Genèse*, ch. 6, ℣. 2, les adorateurs du vrai Dieu sont appelés *fils de Dieu*, par opposition aux *filles des hommes*, aux filles de ceux dont les mœurs étoient corrompues.

Lorsque Jésus-Christ se nomme *fils de l'homme*, ce n'est pas pour donner à entendre qu'il a un hom-

me pour père, puisqu'il étoit né par l'opération du Saint-Esprit; mais c'est pour témoigner qu'il est aussi véritablement homme que s'il étoit né à la manière des autres hommes. Aussi les Pères de l'Eglise se sont servis de cette expression pour prouver aux hérétiques que le Fils de Dieu, en se faisant homme, avoit pris une chair réelle, et non une chair fantastique et apparente; qu'il étoit véritablement né, mort et ressuscité, et qu'il avoit souffert non-seulement en apparence, mais en réalité.

Pour la même raison, saint Jean écrit aux fidèles : « Nous vous annonçons et nous vous attestons » ce que nous avons vu, ce que » nous avons considéré attentivement, ce que nous avons touché à » l'égard du Verbe vivant. » *1 Joan.*, c. 1, ℣. 1. Ce témoignage des sens réunis ne pouvoit être sujet à aucune illusion. Saint Paul dit, « qu'il » a fallu que le Fils de Dieu fût semblable à ses frères *en toutes choses*, » afin qu'il fût miséricordieux, » fidèle, pontife auprès de Dieu, et » victime de propitiation pour les » péchés du peuple. Parce qu'il a » souffert, et a été éprouvé lui-» même, il a le pouvoir de secourir ceux qui subissent les mêmes » épreuves. » *Hebr.*, c. 2, ℣. 16. Ce passage est tout à la fois sublime et consolant. Les incrédules, qui nous reprochent sans cesse d'adorer non-seulement un Dieu homme, ou un Homme-Dieu, mais un homme crucifié, n'ont, sans doute, jamais éprouvé les sentiments de reconnoissance, d'amour, de confiance, qu'excite, dans un cœur bien fait, la vue d'un Dieu crucifié par amour pour les hommes.

FIN. Ce terme, dans notre langue, et dans la plupart des autres, a deux significations très-différentes qu'il est essentiel de remarquer; parce que, si l'on vient à les confondre, plusieurs passages de l'Ecriture sainte se trouveront très-obscurs. Souvent la *fin* désigne simplement l'événement, l'issue, le succès, bon ou mauvais, d'une entreprise ou d'une affaire, comme quand on demande, *qu'est-il arrivé en fin de cause?* Souvent aussi il signifie le dessein, l'intention, le motif, le but de celui qui agit; ainsi un ouvrier travaille *afin* de gagner sa vie. Or, dans toutes les langues, il est assez ordinaire de confondre ces deux sens, d'exprimer l'issue d'une affaire ou d'une action, comme si ç'avoit été l'intention de celui qui agissoit, quoique souvent il ait eu une intention toute contraire. Conséquemment ἵνα en grec, *ut* en latin, que l'on exprime par *afin de* ou *afin que*, seroient mieux rendus par *de manière que*, *tellement que*.

Ainsi, lorsque les évangélistes disent que telle chose est arrivée *ut adimpleretur*, afin que telle prophétie fût accomplie, cela ne signifie point toujours que l'intention de celui qui agissoit étoit d'accomplir telle prophétie, puisque quelquefois il ne la connoissoit pas; mais on doit entendre seulement que la chose est arrivée *de manière que la prophétie s'est trouvée accomplie*. Saint Paul, parlant de l'ancienne loi, dit qu'elle est survenue *ut abundaret delictum*, afin que le péché fût abondant; certainement l'intention de Dieu, en donnant la loi, n'a pas été d'augmenter le nombre ni la grièveté des péchés, au contraire; il faut donc traduire, la loi est survenue *de manière que le péché a augmenté;* c'est la remarque de saint Jean-Chrysostôme. On pourroit citer un grand nombre d'exemples de cette façon de parler.

La même équivoque a lieu dans notre langue, par les divers usages de la préposition *pour*. Quand nous disons : *C'étoit bien la peine de tant travailler, pour réussir aussi mal*;

nous ne prétendons pas que c'étoit là l'intention de celui qui travailloit. Dans ces phrases : *Il est bien ignorant pour avoir étudié si longtemps ; il raisonne bien mal pour un philosophe ; pour* ne désigne ni la cause, ni l'effet, mais seulement une chose qui est arrivée à la suite d'une autre, et qui auroit dû être autrement. *Voyez* CAUSE FINALE.

FINS DERNIÈRES. On entend par-là les derniers états que l'homme doit éprouver, et auxquels il doit s'attendre ; savoir, la mort, le jugement de Dieu, le paradis pour les justes, l'enfer pour les méchants ; c'est ce que l'Ecriture sainte appelle *novissima hominis*. « Dans » toutes vos actions, dit l'Ecclé- » siastique, c. 7, ℣. 40, souvenez- » vous de vos *dernières fins*, et » vous ne pécherez jamais. » Le psalmiste, étonné de la prospérité des méchants en ce monde, dit que, pour comprendre ce mystère, il faut entrer dans le secret de Dieu, et considérer la *dernière fin* des pécheurs. *Ps.* 72, ℣. 17.

FIN DU MONDE. *Voy.* MONDE.

FIRMAMENT. *Voyez* CIEL.

FLAGELLANTS, pénitents fanatiques et atrabilaires, qui se fouettoient en public, et qui attribuoient à la flagellation plus de vertu qu'aux sacrements, pour effacer les péchés.

Quoique Jésus-Christ, les apôtres et les martyrs aient enduré avec patience les flagellations que des juges persécuteurs leur ont fait subir, il ne s'ensuit pas qu'ils aient voulu introduire les flagellations volontaires ; et il n'y a aucune preuve que les premiers solitaires, quoique très-mortifiés d'ailleurs, et très-austères, en aient fait usage. M. Fleury nous apprend néanmoins que Théodoret en a cité plusieurs exemples dans son histoire religieuse, écrite au cinquième siècle, *Mœurs des Chrétiens*, n.° 63. La règle de saint Colomban, qui vivoit sur la fin du sixième, punit la plupart des fautes des moines par un certain nombre de coups de fouet ; mais nous ne voyons pas qu'elle ait recommandé les flagellations volontaires comme une pratique ordinaire de pénitence. Il en est de même de la règle de saint Césaire d'Arles, écrite l'an 508, qui ordonne la flagellation comme une peine contre les religieuses indociles.

Suivant l'opinion commune, il n'y a pas d'exemples de flagellations volontaires avant l'onzième siècle ; les premiers qui se sont distingués par-là, sont saint Gui ou saint Guyon, abbé de Pompose, et saint Popon, abbé de Stavelle, mort en 1048. Les moines du Mont-Cassin avoient adopté cette pratique, avec le jeûne du vendredi, à l'imitation du bienheureux Pierre Damien ; leur exemple mit en crédit cette dévotion. Elle trouva néanmoins des opposants ; Pierre Damien écrivit pour la justifier. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. 60, n. 63, a donné l'extrait de l'ouvrage de ce pieux auteur ; on ne voit pas beaucoup de justesse ni de solidité dans ses raisonnements.

Celui qui s'est rendu le plus célèbre par les flagellations volontaires, est saint Dominique l'Encirassé, ainsi nommé d'une chemise de mailles qu'il portoit toujours, et qu'il n'ôtoit que pour se flageller. Sa peau étoit devenue semblable à celle d'un nègre ; non-seulement il vouloit expier par-là ses propres péchés, mais effacer ceux des autres ; Pierre Damien étoit son directeur. On croyoit alors que vingt psautiers récités en se donnant la discipline, acquittoient cent ans de pénitence. Cette opinion, comme l'a remarqué M. Fleury, étoit assez mal fondée, et elle a contribué au relâchement des mœurs.

Il y a cependant lieu de croire, dit-il, que Dieu inspira ces mortifications extraordinaires aux saints personnages qui en usèrent, et qu'elles étoient relatives aux besoins de leur siècle. Ils avoient affaire à une génération d'hommes si perverse et si rebelle, qu'il étoit nécessaire de les frapper par des objets sensibles. Les raisonnements et les exhortations étoient foibles sur des hommes ignorants et brutaux, accoutumés au sang et au pillage. Ils n'auroient compté pour rien des austérités médiocres, eux qui étoient nourris dans les fatigues de la guerre, et qui portoient toujours le harnois; pour les étonner, il falloit des mortifications qui parussent supérieures aux forces de la nature; et cet aspect a servi à convertir plusieurs grands pécheurs. *Mœurs des chrétiens*, n. 63. Ajoutons que dans ces temps malheureux, la misère, devenue commune et habituelle, endurcissoit les corps, et donnoit une espèce d'atrocité à tous les caractères.

Quoi qu'il en soit, l'on abusa des flagellations volontaires. Vers l'an 1260, lorsque l'Italie étoit déchirée par les factions des Guelphes et des Gibelins, et en proie à toutes sortes de désordres, un certain Reinier, dominicain, s'avisa de prêcher les flagellations publiques comme un moyen de désarmer la colère de Dieu. Il persuada beaucoup de personnes, non-seulement parmi le peuple, mais dans tous les états: bientôt l'on vit à Pérouse, à Rome, et dans toute l'Italie, des processions de *flagellants*, de tout âge et de tout sexe, qui se frappoient cruellement, en poussant des cris affreux, et en regardant le ciel avec un air féroce et égaré, dans la vue d'obtenir miséricorde pour eux et pour les autres. Les premiers étoient sans doute des personnes innocentes et de bonnes mœurs; mais il se mêla bientôt parmi eux des gens de la lie du peuple, dont plusieurs étoient infectés d'opinions absurdes et impies. Pour arrêter cette frénésie religieuse, les papes condamnèrent ces flagellations publiques comme indécentes, contraires à la loi de Dieu et aux bonnes mœurs.

Dans le siècle suivant, vers l'an 1348, lorsque la peste noire et d'autres calamités eurent désolé l'Europe entière, la fureur des flagellations recommença en Allemagne. Ceux qui en furent saisis s'attroupoient, quittoient leur demeure, parcouroient les bourgs et les villages, exhortoient tout le monde à se flageller, et en donnoient l'exemple. Ils enseignoient que la flagellation avoit la même vertu que le baptême et les autres sacrements; que l'on obtenoit par elle la rémission de ses péchés, sans le secours des mérites de Jésus-Christ; que la loi qu'il avoit donnée devoit être bientôt abolie et faire place à une nouvelle, qui enjoindroit le baptême de sang, sans lequel aucun chrétien ne pouvoit être sauvé. Ils causèrent enfin des séditions, des meurtres, du pillage. Clément VII condamna cette secte; les inquisiteurs livrèrent au supplice quelques-uns de ces fanatiques; les princes d'Allemagne se joignirent aux évêques pour les exterminer; Gerson écrivit contre eux, et le roi Philippe de Valois empêcha qu'ils ne pénétrassent en France.

Au commencement du quinzième siècle, vers l'an 1414, on vit renaître en Misnie, dans la Thuringe et la Basse-Saxe, des *flagellants* entêtés des mêmes erreurs que les précédents. Ils rejetoient non-seulement les sacrements, mais encore toutes les pratiques du culte extérieur; ils fondoient toutes les espérances de leur salut sur la foi et la flagellation; ils disoient que, pour être sauvé, c'est assez de croire ce

qui est contenu dans le symbole des apôtres, de réciter souvent l'oraison dominicale et la salutation angélique, et de se fustiger de temps en temps, pour expier les péchés que l'on a commis. M sheim, *Histoire ecclésiastique* du 15.e siècle, 2.e part., c. 5, § 5. L'inquisition en fit arrêter un grand nombre; on en fit brûler près d'une centaine, pour intimider ceux qui seroient tentés de les imiter et de renouveler les anciens désordres.

En Italie, en Espagne, en Allemagne, il y a encore des confréries de pénitents qui usent de la flagellation; mais ils n'ont rien de commun avec les *flagellants* fanatiques dont nous venons de parler. Lorsque cette pratique de pénitence est inspirée par un regret sincère d'avoir péché, et par le désir d'apaiser la justice divine, elle est louable, sans doute; mais lorsqu'elle se fait en public, il est dangereux qu'elle ne dégénère en un pur spectacle, et qu'elle ne contribue en rien à la correction des mœurs. Comme il y a d'autres moyens de se mortifier, comme l'abstinence, le jeûne, la privation des plaisirs, les veilles, le travail, le silence, le cilice, ils paroissent préférables aux flagellations.

Le père Gretser, jesuite, en avoit pris la défense dans un livre intitulé *de spontaneâ disciplinarum seu flagellorum cruce*, imprimé à Cologne en 1660. En 1700, l'abbé Boileau, docteur de Sorbonne, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, les attaqua; mais son *Histoire des flagellants* scandalisa le public par des récits et des réflexions indécentes. M. Thiers fit la critique de cette histoire avec peu de succès; sa réfutation est foible et ennuyeuse. *Voyez* MORTIFICATION.

FLATTERIE, fausse louange donnée à quelqu'un dans le dessein de capter sa bienveillance. C'est le piége auquel les grands du monde sont le plus exposés, et qui est pour eux le plus grand obstacle à la sagesse et à la vertu. Accoutumés à être flattés, dès l'enfance, par tous ceux qui les environnent, ils ne connoissent presque jamais leurs propres défauts, et deviennent incapables de s'en corriger.

La *flatterie* est un mensonge pernicieux; elle vient toujours d'une secrète passion, de l'intérêt, de la vanité, de l'ambition, de la crainte, quelquefois de la malignité; lorsqu'elle va jusqu'à excuser les vices et louer de mauvaises actions, c'est une fourberie détestable. Il vaut mieux, dit l'Ecclésiaste, être blâmé par un sage, que d'être trompé par les *flatteries* des insensés, chap. 7, ℣. 8. Puisque l'Evangile nous commande la candeur et la sincérité, qu'il nous défend le mensonge et l'imposture, par-là même il nous interdit la *flatterie*. « Vous savez, » dit saint Paul aux fidèles, que » nous n'avons pas cherché à vous » persuader par des discours flat- » teurs, ni par un motif d'intérêt; » Dieu est témoin que nous désirons » de plaire à lui seul, et non aux » hommes; que nous n'attendons » ni de vous, ni des autres, aucune » gloire humaine. » *I. Thess.*, c. 2, ℣. 4. Cette leçon doit préserver les ministres de l'Evangile de toute tentation d'affoiblir les vérités de la foi ou de la morale, dans la vue de ménager la foiblesse et les préjugés de ceux qui les écoutent. On dit que les louanges que l'on donne aux jeunes gens, aux grands, aux hommes constitués en dignité, sont des leçons qui leur apprennent ce qu'ils doivent être : malheureusement elles ne leur servent souvent qu'à leur déguiser ce qu'ils sont.

FLORENCE (concile de). Ce concile, tenu l'an 1436, sous le pape Eugène IV, est compté, par les théologiens d'Italie, pour l

seizième général. Cette assemblée fut tenue en vertu d'une bulle du pape, qui transféroit d'abord à Ferrare, et ensuite à *Florence*, le concile qui se tenoit pour lors à Bâle. Or, le concile de Bâle, dans sa seconde et troisième session, avoit déclaré que le pape n'avoit point le droit de le dissoudre ni de le transférer à son gré, et le pape lui-même avoit adhéré à ce décret dans la seizième session. Nous regardons en France le concile de Bâle comme œcuménique jusqu'à la session 26.e ; celui de *Florence*, tenu contre les décrets du concile de Bâle, ne peut pas être censé général; les évêques de France n'y étoient pas, le roi leur avoit défendu d'y assister, et on ne peut pas dire qu'ils y aient été canoniquement appelés.

Cependant plusieurs théologiens françois ont soutenu que ce concile a été véritablement œcuménique, (N.e XXX, p. LXII.) *Histoire de l'Eglise gallic.*, l. 48, an. 1441, t. 16.

Le principal objet de ce concile étoit la réunion des Grecs avec l'Eglise romaine; elle fut en effet conclue dans cette assemblée; les Grecs et les Latins signèrent la même profession de foi; mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée; les Grecs, qui n'avoient agi que par des intérêts politiques, ne furent pas plutôt arrivés chez eux, qu'ils désavouèrent et retractèrent ce qu'ils avoient fait à *Florence*.

Après le départ des Grecs, le pape ne laissa pas de continuer le concile; il y fit un décret pour la réunion des arméniens à l'Eglise romaine, et un autre pour la réunion des jacobites. Mais plusieurs de ceux qui tiennent le concile de *Florence* pour œcuménique, ne le regardent comme tel que jusqu'au départ des Grecs; ils disent que le décret d'Eugène IV, *ad Armenos*, et ce qui s'est ensuivi, est l'ouvrage du pape seul, plutôt que celui du concile; d'autres prétendent que cette exception est mal fondée.

Au reste, il n'est pas fort important de savoir si le concile de *Florence* a été ou n'a pas été général. En fait de dogmes, il n'a prononcé que sur ceux qui étoient contestés entre les Grecs et les Latins, et qui avoient déjà été décidés dans le concile général de Lyon, l'an 1274; et aucun catholique n'est tenté d'attaquer ou de rejeter cette doctrine. Nous pouvons cependant ajouter que les décrets faits par le concile de Bâle, avant la 26.e session, sont d'une toute autre importance que ce qui fut conclu à *Florence*, et qui ne produisit aucun effet. *Voyez* BALE.

Ces réflexions ne justifient, en aucune manière, la prévention avec laquelle les protestants ont écrit contre le concile de *Florence*. Ils disent que l'on y employa la fraude, les artifices, les menaces, pour amener les Grecs à signer une profession de foi commune avec les Latins; ils prétendent le prouver par l'histoire de cette réunion, écrite par Sylvestre Scyropulus, grec schismatique. Il est clair, disent-ils, par cette narration, 1.° que, pour engager les Grecs à venir au concile, assemblé d'abord à Ferrare et ensuite à *Florence*, et pour les détourner de se rendre au concile de Bâle, qui tenoit encore, le pape fit employer à Constantinople les promesses d'un puissant secours contre les Turcs, et des distributions d'argent; qu'à Ferrare et à *Florence* il se servit des mêmes moyens pour vaincre la résistance des Grecs; 2.° que Bessarion, archevêque de Nicée, séduit par l'appât d'un chapeau de cardinal, fut l'instrument que l'on mit en usage pour leur faire signer le décret d'union; 3.° que dans ce décret l'on passa sous silence plusieurs erreurs que les Latins reprochoient

aux Grecs, et qu'ainsi l'on consentit à les tolérer. Basnage, *Histoire de l'Eglise*, l. 27, c. 12, § 6; Mosheim, 15.e siècle, 2.e part., c. 2, § 13.

Pour juger de la justice de ces reproches, il faut se rappeler des faits incontestables, et contre lesquels Scyropulus lui-même n'a pas osé s'inscrire en faux.

1.° C'est l'empereur Jean Paléologue qui, le premier, proposa au pape la réunion des deux Eglises, dans l'espérance d'obtenir des souverains catholiques du secours contre les Turcs. Le pape ne put lui rien promettre autre chose que d'employer ses bons offices pour y engager les souverains. S'il n'a pas pu y réussir, peut-on l'accuser d'avoir trompé les Grecs? D'autre part, s'il s'étoit refusé aux propositions de l'empereur, on l'accuseroit aujourd'hui d'avoir manqué, par hauteur, par avarice ou par opiniâtreté, l'occasion d'éteindre le schisme.

2.° Les Grecs étoient trop pauvres pour faire, à leurs frais, le voyage d'Italie, et l'empereur, réduit aux plus fâcheuses extrémités, étoit hors d'état de les défrayer; il étoit donc juste que le pape en fît la dépense. Assurer que l'argent qui fut donné aux Grecs, à ce sujet, fut un appât pour les engager à trahir leur conscience et les intérêts de leur Eglise; c'est calomnier sans preuve et par pure malignité.

3.° Bessarion étoit incontestablement l'homme le plus savant et le plus modéré qu'il y eût alors parmi les Grecs; il avoit désiré l'extinction du schisme avant qu'il eût pu être tenté par aucune promesse. Il parla au concile de *Florence* avec une érudition, une solidité, une netteté, qui le firent admirer même des Latins, et les Grecs n'eurent rien à répliquer. Que prouve la haine qu'ils conçurent contre lui? Leur opiniâtreté, et rien de plus. Si le pape n'avoit pas récompensé le mérite de Bessarion et ses services, on lui reprocheroit une noire ingratitude. Non-seulement ce grand homme méritoit la pourpre dont il fut revêtu, mais peu s'en fallut qu'il ne fût placé sur le trône pontifical après la mort d'Eugène IV.

4.° Il suffit de lire l'histoire de Scyropulus, pour voir jusqu'où alloit l'entêtement stupide des Grecs. Ils vouloient, avant d'entrer dans la question de la procession du Saint-Esprit, que l'on commençât par effacer, dans le symbole, qu'il procède du Pere *et du Fils*. On leur prouva ce dogme non-seulement par l'Ecriture sainte, mais par les écrits des Peres grecs, de manière qu'ils n'eurent rien à répondre; il en fut de même des autres articles qu'ils contestoient. Si donc ils ne les ont pas signés volontairement et de bonne foi; si, de retour chez eux, ils ont révoqué leur signature, ce sont eux qui ont trompé, et non les Latins.

5.° Les Grecs étoient les accusateurs sur quatre chefs, sur la procession du Saint-Esprit, sur l'état des âmes après la mort, sur l'usage du pain azyme dans la consécration de l'eucharistie, sur la primauté du pape et sa juridiction sur toute l'Eglise. On dut se borner à les satisfaire, à leur prouver la vérité de la croyance catholique sur tous ces points, à exiger qu'ils en fissent profession. Si on les avoit attaqués sur d'autres questions de dogme ou de discipline, les protestants diroient qu'on les a poussés à bout mal à propos, et qu'on les a confirmés dans le schisme. Si les Grecs avoient voulu s'unir aux protestants, en 1638, ceux-ci, qui le désiroient, auroient poussé plus loin la complaisance pour les Grecs, qu'on ne le fit au concile de *Florence*. Lorsque nous leur demandons en quoi les Grecs se trouvent

mieux de persévérer dans leur schisme, ils ne répondent rien, et ils se gardent bien de parler des démarches qu'ils ont faites pour les attirer dans leur parti. *Voyez* GRECS.

FLORINIENS, disciples d'un prêtre de l'Eglise romaine, nommé *Florin*, qui, au second siècle, fut déposé du sacerdoce, pour avoir enseigné des erreurs. Il avoit été disciple de saint Polycarpe avec saint Irénée; mais il ne fut pas fidele à garder la doctrine de son maître. Saint Irénée lui écrivit pour le faire revenir de ses erreurs; Eusebe nous a conservé un fragment de cette lettre, *Hist. ecclés.*, liv. 5, c. 20. *Florin* soutenoit que Dieu est l'auteur du mal. Quelques écrivains l'ont encore accusé d'avoir enseigné que les choses défendues par la loi de Dieu ne sont point mauvaises en elles-mêmes, mais seulement à cause de la défense. Enfin, il embrassa quelques autres opinions des valentiniens et des carpocratiens. Saint Irénée écrivit contre lui ses livres de *la Monarchie* et de *l'Odloade*, que nous n'avons plus. 2.e *Dissert. de dom Massuet sur saint Irénée*, art. 3, pag. 104; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. 4, § 17.

FLORILÉGE. *V.* ANTHOLOGE.

FOI, persuasion, croyance, confiance, tel est le sens du mot latin *fides*, et du grec πίστις. Croire quelqu'un, c'est se fier à lui; croire à sa parole, lorsqu'il affirme quelque chose, c'est persuasion; croire à ses promesses, c'est confiance; croire qu'il faut faire ce qu'il commande, et le faire en effet, c'est obéissance Puisque Dieu, qui est la vérité même, ne peut ni se tromper, ni nous induire en erreur, ni manquer à ce qu'il a promis, ni nous imposer une loi injuste, il est clair que notre *foi* a pour motif la souveraine véracité de Dieu, et que nous lui devons cet hommage, lorsqu'il daigne nous révéler ce que nous devons croire, espérer et pratiquer.

Quoique l'on distingue ces trois choses, pour mettre plus d'exactitude dans le langage théologique, le mot *foi*, dans l'Ecriture sainte, renferme souvent toutes les trois, et c'est dans ce sens seul que la *foi* nous justifie, nous rend saints et agréables à Dieu. Lorsque saint Paul dit qu'Abraham crut en Dieu, et que sa *foi* lui fut réputée à justice, cette *foi* ne fut pas seulement une simple persuasion, mais encore une confiance entière aux promesses de Dieu, et une obéissance parfaite à ses ordres; et c'est aussi dans ce même sens que l'apôtre fait l'éloge de la *foi* des justes de l'ancienne loi. *Hébr.*, c. 21.

Souvent, par la *foi*, l'apôtre entend l'objet de notre croyance, les vérités qu'il faut croire. Ainsi il dit *évangéliser* ou *prêcher la foi*, obéir à la *foi*, renier la *foi*, etc., c'est-à-dire la doctrine de Jésus-Christ. Dans le même sens, nous appelons *profession de foi* la profession des vérités que nous croyons, nous disons que tel article tient à la *foi*, etc.

Enfin, *Rom.*, chap. 14, ℣. 23, saint Paul a nommé *foi* le *dictamen* de la conscience, le jugement que nous portons de la bonté ou de la méchanceté d'une action; il dit que *tout ce qui ne vient point de la foi*, ou qui n'est pas conforme à ce jugement, *est un péché*. Ceux qui ont conclu de là que toutes les actions des infidèles sont des péchés, ont grossièrement abusé de ce passage.

La *foi* est donc un devoir, puisque Dieu la commande; et dès qu'il daigne nous instruire, il ne peut pas nous dispenser de croire. C'est une grâce et un don de Dieu, puisqu'il se révèle à qui il lui plaît, et que lui seul peut nous inspirer la docilité

à sa parole. C'est aussi une vertu, il y a du mérite à croire, et nous le prouverons ci-après. Les théologiens la définissent une vertu théologale par laquelle nous croyons tout ce que Dieu nous a révélé, parce qu'il est la vérité même. Ils la nomment *vertu théologale,* parce qu'elle a Dieu pour objet immédiat, et l'une de ses divines perfections pour motif.

Les théologiens distinguent différentes espèces de *foi*. 1.° La *foi* actuelle et la *foi* habituelle. Lorsqu'un chrétien fait un acte de *foi*, récite le symbole, fait profession de sa croyance, il a la *foi* actuelle : lors même qu'il n'y pense point, il ne cesse pas d'être dans la disposition de croire et de renouveler au besoin les actes de *foi ;* il a donc la *foi* habituelle, ou l'habitude de la *foi*, et il la conserve tant qu'il n'a pas fait un acte positif d'infidélité ou d'incrédulité.

2.° L'on enseigne communément que par le baptême Dieu donne à un enfant la *foi* habituelle, et ce don est appelé *foi habituelle infuse*. Quand nous ne pourrions pas expliquer très-clairement ce que c'est, il ne s'ensuivroit pas encore que c'est une qualité occulte, une chimère, un enthousiasme, comme le prétendent les incrédules. Les théologiens disent que c'est une disposition de l'âme à croire toutes les vérités révélées. Un adulte, qui a souvent répété les actes de *foi*, acquiert une nouvelle facilité à croire, et cette disposition est nommée *foi habituelle acquise*.

3.° L'on appelle *foi implicite* la croyance des conséquences d'un article de *foi*, quoiqu'on ne les aperçoive pas distinctement; ainsi, un fidèle qui croit que Jésus-Christ est Dieu et homme, croit *implicitement* qu'il a deux natures et deux volontés, parce que cette seconde verité est renfermée dans la première. Le simple fidèle, qui croit à l'autorité infaillible de l'Eglise, et qui est dans la disposition de croire toutes les vérités qu'elle lui enseignera, croit *implicitement* toutes ces vérités ; il les croira *explicitement*, lorsqu'il les connoîtra distinctement et qu'il les professera en termes formels.

C'est un sentiment général chez les catholiques, qu'il y a un certain nombre de vérités que tout fidèle est obligé de connoître et de croire explicitement, sous peine de damnation, et on les nomme articles ou dogmes *fondamentaux*. *Voyez* ce mot.

4.° Saint Paul appelle *foi vive* celle qui s'opère par la charité, et qui se prouve par l'exactitude du fidèle à observer la loi de Dieu ; saint Jacques nomme *foi morte* celle qui n'opère rien, et qui ne se fait pas connoître par les œuvres.

5.° Les théologiens scolastiques appellent *foi formée* celle qui est accompagnée de la grâce sanctifiante, et *foi informe* celle du chrétien qui est en état de péché.

Après avoir ainsi exposé les divers sens du mot *foi*, et les différentes espèces de *foi*, nous sommes obligés de parler, 1.° de la révélation présupposée à la *foi*, et des moyens que nous avons de la connoître, par conséquent de la règle et de l'analyse de la *foi;* 2.° de son objet, ou des vérités qu'il faut croire de *foi* divine; 3.° du motif de la *foi*, et de la certitude qu'il nous donne; 4.° de la grâce de la *foi;* 5.° de la *foi* comme vertu, et du mérite qui y est attaché; 6.° de la nécessité de la *foi*.

I. *De la révélation présupposée à la foi*. Puisque l'on doit croire de *foi* divine tout ce que Dieu a révélé, avant d'ajouter *foi* à la révélation, il faut déjà être persuadé qu'il y a un Dieu, qu'il prend soin de nous par sa providence, qu'il exige de nous la soumission à sa parole, qu'il veut nous récompenser ou nous pu-

nir selon nos mérites. Ces vérités, que la raison nous démontre, sont un préliminaire sans lequel la *foi* ne peut avoir lieu. Saint Paul l'a remarqué, (N.e XXXI, p. LXV.) *Hebr.*, c. 11, ℣. 6

De même, il faut savoir quels sont les signes par lesquels nous pouvons juger que Dieu a parlé et qu'il nous parle encore. Ceux qui nous instruisent de sa part ont-ils caractère et mission divine pour le faire? Jésus-Christ a-t-il été envoyé pour instruire les hommes? a-t-il envoyé ses apôtres pour continuer ce grand ouvrage? ceux-ci ont-ils envoyé les pasteurs qui se donnent pour leurs successeurs? Voilà des connoissances historiques qui doivent encore précéder la *foi*.

Mais, dira un de nos censeurs, l'on ne commence pas par toutes ces discussions, avant d'apprendre à un enfant à faire des actes de *foi*. Non, et cela n'est pas nécessaire. De même qu'il faut l'accoutumer à obéir aux lois, à se conformer aux mœurs, avant que l'on puisse lui en faire comprendre les raisons, il faut aussi lui apprendre ce qu'il doit croire, et lui en faire faire profession en attendant que l'on puisse lui exposer les preuves de la révélation. Dieu qui, par le baptême, a donné la *foi* infuse à cet enfant, supplée, par sa grâce, à l'imperfection de l'acte qu'il peut faire.

En général, tout signe par lequel Dieu nous fait connoître sa volonté est une révélation. Ceux qui virent Jésus-Christ opérer des miracles, pour prouver qu'il étoit Fils de Dieu, pouvoient et devoient croire certainement sur ce signe qu'il l'étoit véritablement. De même ceux qui ont été témoins oculaires, ou bien informés des miracles des apôtres, ont pu avoir une *foi* divine de leur mission, et croire de *foi* divine ce qu'ils enseignoient. Donc de même, pour croire de *foi* divine comme révélés, les dogmes que les pasteurs de l'Eglise nous enseignent, il suffit d'être bien assuré qu'ils ont succédé à la mission des apôtres. Or, de quoi auroit servi la mission divine des apôtres, si Dieu ne l'avoit pas rendue perpétuelle et transmissible à leurs successeurs? Nous sommes donc assurés de la mission divine de ces derniers, par tous les motifs de crédibilité qui démontrent la divinité du christianisme, ou l'établissement divin de l'Eglise de Jésus-Christ. *Voyez* CHRISTIANISME, MISSION, PASTEUR, RÉVÉLATION, etc.

En effet, que la parole de Dieu soit articulée ou non, écrite ou non écrite, il nous suffit que ce soit un signe infaillible de la volonté et des desseins de Dieu, pour la nommer une révélation divine. Toute vérité, fondée sur cette base, peut donc et doit être crue de *foi* divine. Dans l'Eglise catholique, sans Ecriture et sans livres, un fidèle croit, avec une entière certitude, que l'Eglise, par laquelle il est enseigné, est l'organe infaillible des vérités révélées.

Or, l'Eglise nous instruit, 1.° par la voix de ses premiers pasteurs, assemblés dans un *concile* pour décider un point de doctrine attaqué par des hérétiques; 2.° par la voix de son chef, lorsqu'il adresse à tous les fidèles une instruction en matière de dogme, et qu'elle est reçue, soit par l'acceptation formelle de la très-grande partie des évêques, soit par leur silence; 3.° par l'enseignement commun de ces mêmes pasteurs dispersés : c'est pour cela que le sentiment commun des Pères est censé avoir été la doctrine de l'Eglise de leur temps; 4.° par les prières publiques, par la liturgie, par les cérémonies dont le sens est toujours relatif aux prières; 5.° par l'enseignement uniforme des théologiens dans les écoles, des prédicateurs dans la chaire, des écrivains dans leurs livres, lorsque leur doctrine n'est ni censurée, ni désavouée

par les pasteurs. *Voy.* LIEUX THÉOLOGIQUES.

Par la nature même de ce témoignage, et des moyens par lesquels il nous est connu, il est évident que la *foi* de l'Eglise ne peut recevoir aucun changement. Il est impossible que, dans les divers lieux du monde où il y a des chrétiens, les évêques, les pasteurs inférieurs, les théologiens, les prédicateurs, et les écrivains, aient conspiré entre eux, et avec le chef de l'Eglise, pour changer en quelque chose la doctrine reçue des apôtres, sans que le commun des fidèles s'en soit aperçu, et sans qu'il ait réclamé. Il auroit fallu que pendant que le changement s'opéroit en Occident et dans toute l'Eglise latine, il se fît aussi dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise syrienne, chez les Egyptiens, chez les Ethiopiens, chez les Perses et chez les Indiens. *Voyez* la *Perpétuité de la Foi*, t. 4, l. 10, c. 1 et suiv.

Ces principes une fois posés, il n'est plus difficile de résoudre la grande question qui divise les protestants d'avec les catholiques; savoir quelle est la règle de la *foi* : est-ce la parole de Dieu écrite et expliquée suivant le degré de capacité de chaque particulier, ou est-ce la parole de Dieu énoncée par l'Eglise? La réponse à cette question sert à en résoudre une autre, savoir quelle est l'analyse de la *foi*.

Suivant les protestants, c'est par l'Ecriture sainte seule, qui est la parole de Dieu écrite, que le simple fidèle doit apprendre ce que Dieu a révélé, par conséquent ce qui doit être cru de *foi* divine; tout autre moyen est suspect, incertain et fautif. Nous soutenons avec l'Eglise catholique que cette méthode des protestants est impraticable au commun des hommes, une source d'erreur et de fanatisme, et que, dans le fait, les protestants eux-mêmes ne la suivent pas.

En effet, pour qu'un particulier puisse fonder sa *foi* sur l'Ecriture sainte, il faut qu'il soit certain, 1.° que tel livre est l'ouvrage d'un auteur inspiré de Dieu; 2.° que le texte de ce livre a été conservé dans son entier, et tel qu'il est sorti de la plume de l'auteur; 3.° qu'il a été fidèlement traduit, puisque les livres saints ont été écrits dans des langues qui ne sont plus vivantes; 4.° que les passages tirés de ce livre doivent être entendus dans tel sens Nous prétendons qu'un simple fidèle ne peut par lui-même avoir aucune certitude de ces quatre points, à moins qu'il ne s'en rapporte au témoignage et au sentiment de l'Eglise. Nous l'avons fait voir au mot ECRITURE SAINTE, et nous avons montré que dans le fait un protestant ne se conduit pas autrement qu'un catholique; que sans le savoir et sans le vouloir, il est subjugué de même par l'autorité et par la croyance commune de la société dans laquelle il est né; et s'il y résistoit, sous prétexte qu'en fait de dogmes il ne doit plier sous aucune autorité humaine, il seroit regardé comme un mécréant. *Voy.* les *protestants convaincus de schisme, par Nicole*, 1.re part., c. 5.

D'autre part, au mot EGLISE, nous avons prouvé qu'un simple fidèle catholique n'a besoin ni d'érudition, ni de livres, ni de discussion savante, pour être convaincu que les pasteurs de l'Eglise, qui lui attestent les quatre points dont nous venons de parler, ont été établis de Dieu pour l'instruire, qu'il peut s'en rapporter à leur enseignement sans aucun danger d'erreur, qu'en les écoutant il écoute la vraie parole de Dieu.

Par-là même, il est évident que les protestants nous calomnient lorsqu'ils disent que nous prenons pour règle de *foi*, non l'Ecriture sainte, mais la tradition et l'enseignement des pasteurs de l'Eglise;

non la parole de Dieu, mais la parole des hommes, et que nous attribuons plus d'autorité à celle-ci qu'à la parole de Dieu. Nous prenons aussi-bien qu'eux l'Ecriture sainte pour règle de notre *foi*, mais non l'Ecriture seule; nous voulons que l'Ecriture nous soit garantie et expliquée par l'Eglise, parce que sans cela nous ne serions sûrs ni de l'authenticité du texte, ni de son intégrité, ni de son vrai sens. Nous soutenons qu'il y a des vérités de *foi* qui ne sont pas clairement, expressément et formellement révélées dans l'Ecriture, mais qui ont été enseignées de vive voix par les apôtres, et qui nous ont été fidèlement transmises par l'enseignement traditionnel de l'Eglise, et que ces vérités sont la parole de Dieu tout comme celles qui ont été écrites. Nous ajoutons que quand l'Ecriture est susceptible de différents sens, et qu'il y a contestation pour savoir quel est le vrai, c'est à l'Eglise et non à chaque particulier de le déterminer, parce qu'enfin le sens que chaque particulier donne à l'Ecriture n'est plus la parole de Dieu, mais la parole de celui qui l'interprète, à moins qu'il n'ait reçu de Dieu mission, caractère et autorité pour l'interpréter.

Aussi à l'art. ECRITURE SAINTE, § 4, nous avons fait voir qu'il est faux que les protestants s'en tiennent à l'Ecriture sainte comme à la *seule règle* de leur *foi*. Le code de nos lois civiles seroit-il la seule règle de notre conduite, si chaque particulier étoit le maître d'en expliquer le texte comme il lui plaît, s'il n'y avoit pas des tribunaux chargés d'en expliquer le sens et de l'appliquer aux cas particuliers.

Nos adversaires en imposent encore, quand ils disent que nous croyons comme vérités de *foi* des dogmes contraires à l'Ecriture sainte et à la parole de Dieu. S'ils entendent contraires à l'Ecriture, expliquée à leur manière, nous en convenons; mais il leur reste à prouver que leur explication est la parole de Dieu.

Dans nos principes, l'analyse de la *foi* est simple et naturelle, chaque particulier peut la faire aisément. Si on lui demande pourquoi il croit tel dogme, par exemple, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, il répondra sans hésiter: 1.° Je le crois, parce que l'Eglise catholique me l'enseigne et me le montre dans les livres qu'elle regarde comme l'Ecriture sainte. 2.° Je crois que son enseignement est la parole de Dieu, parce que la mission de ses pasteurs vient de Dieu. 3.° Je le crois ainsi, parce que cette mission leur vient des apôtres par succession, et que celle des apôtres étoit certainement divine. 4.° Je suis convaincu qu'elle l'étoit, parce qu'elle a été prouvée par leurs miracles et par les autres preuves de la divinité du christianisme. 5.° Enfin je crois que toute l'Ecriture sainte est la parole de Dieu, parce que l'Eglise m'en assure, et je regarde comme Ecriture sainte tous les livres que l'Eglise reçoit comme tels.

Nous soutenons que la *foi* du fidèle ainsi formée, est sage, raisonnable, certaine et solide, inaccessible au doute et à l'erreur, quand même il ne seroit pas en état d'en faire ainsi l'analyse; nous en avons prouvé toutes les parties aux mots ECRITURE, EGLISE, MISSION, SUCCESSION, etc.

II. *De l'objet de la foi, ou des vérités que l'on peut et que l'on doit croire de foi divine.* Puisque Dieu est la vérité même, et que nous devons croire lorsqu'il daigne nous parler, toute vérité révélée de Dieu peut et doit être l'objet de notre *foi*, dès que nous avons connoissance de la révélation.

Cependant les déistes soutien-

nent qu'il est impossible de croire sincèrement un dogme obscur et que nous ne comprenons point. Pour acquiescer, disent-ils, à une proposition quelconque, il faut voir la liaison qu'il y a entre le sujet et l'attribut ; sans cela, nous ne pouvons sentir si elle est vraie ou fausse ; nous ne pouvons donc ni l'admettre ni la rejeter. Tout ce que nous en disons est un pur jargon de mots qui ne signifient rien. Supposer que Dieu nous a révélé des mystères ou des dogmes incompréhensibles, c'est prétendre qu'il nous a parlé une langue étrangère et inintelligible, qu'il a parlé pour ne pas être entendu ; la *foi*, ou la persuasion que nous croyons en avoir, n'est qu'un enthousiasme et une folie.

Si ce raisonnement étoit vrai, il prouveroit que la *foi* humaine est impossible, aussi-bien que la *foi* divine : lorsque, sur le témoignage de ceux qui ont des yeux, un aveugle-né croit qu'il y a des couleurs, des perspectives, des miroirs, des tableaux, est-il enthousiaste ou insensé ? Cependant il ne conçoit pas plus ces divers objets que nous ne concevons les mystères que Dieu nous a révélés. Il ne s'ensuit pas de là que ce qu'on lui en dit est pour lui un pur jargon de mots ou une langue étrangère, qu'on lui en parle pour ne pas être entendu, etc. Pour acquiescer à une proposition, il n'est donc pas nécessaire de voir la liaison des termes directement et en elle-même ; il suffit de la voir indirectement dans la certitude du témoignage de ceux qui nous l'attestent.

Comme il y a des dogmes qui sont obscurs pour les ignorants, et qui sont démontrés aux philosophes, ils peuvent être un objet de *foi* pour les premiers, parce qu'ils sont révélés, et un objet de connoissance évidente pour les seconds. Ainsi la spiritualité et l'immortalité de notre âme, etc., sont des vérités évidentes aux yeux des hommes instruits et qui savent raisonner ; mais le très-grand nombre des ignorants ne les croit que parce que l'Eglise les lui enseigne ; il n'a peut-être jamais réfléchi aux démonstrations qui prouvent ces mêmes vérités. Cependant les philosophes mêmes peuvent oublier pour quelques moments les démonstrations qu'ils en ont, et les croire, parce que Dieu les a confirmées par la révélation. L'on peut donc, sous cet aspect, croire de *foi* divine des vérités qui sont démontrées d'ailleurs.

Cette observation n'est point contraire à ce qu'a dit saint Paul, *Hebr.*, c. 11, ℣. 1, que la *foi* est l'assurance des choses que nous espérons, et la conviction des vérités que nous ne voyons pas ; parce qu'en effet le plus grand nombre des dogmes que nous croyons par la *foi* ne sont pas susceptibles de démonstration. D'ailleurs, avant que Dieu n'eût confirmé les autres par la révélation, les philosophes mêmes n'en avoient ni une pleine assurance, ni une entière conviction ; ils ne les ont acquises qu'à la lumière du flambeau de la *foi*.

On demande si la conséquence qui suit évidemment d'une proposition révélée, peut être crue de *foi* divine, comme cette proposition même. Pourquoi non ? Dieu, en révélant l'une, est censé avoir aussi révélé l'autre : ainsi il est expressément révélé que Jésus-Christ est Dieu et homme ; il est donc aussi révélé conséquemment qu'il a la nature divine et la nature humaine, et toutes les propriétés de l'une et de l'autre. Puisqu'il est d'ailleurs évident que la volonté est un apanage de toute nature intelligente, il ne l'est pas moins qu'il y a dans Jésus-Christ deux volontés, savoir, la volonté divine et la volonté humaine, mais que celle-ci est par-

faitement soumise à la première. Si cette conséquence n'étoit pas censée révélée aussi-bien que la proposition d'où elle s'ensuit, l'Eglise n'auroit pas pu la décider contre les monothélites : par ses décisions, l'Eglise déclare que tel dogme est révélé ; mais ce n'est pas elle qui le révèle. Ainsi, même avant la décision, tout homme capable de tirer cette conséquence et d'en sentir la liaison avec la proposition révélée, étoit obligé de croire l'une et l'autre.

De même, il est expressément révélé que l'eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ ; par conséquent, il est aussi révélé que ce n'est plus du pain ni du vin, que par les paroles sacramentelles il se fait une transsubstantiation, comme l'Eglise l'a décidé. Mais avant cette décision, quiconque sentoit la liaison nécessaire de ces deux dogmes, croyoit déjà l'un et l'autre de *foi* divine ; et s'il avoit nié la transsubstantiation, il auroit contredit ces paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps :* quiconque croyoit sincèrement la présence réelle, croyoit implicitement la transsubstantiation.

A la vérité, avant la décision, un théologien pouvoit ne pas apercevoir distinctement cette liaison ; il pouvoit donc innocemment révoquer en doute ou nier la transsubstantiation, sans être taxé d'hérésie : mais depuis la décision, l'on ne peut plus présumer dans un catholique ni l'ignorance ni la bonne *foi ;* quiconque nieroit la transsubstantiation seroit opiniâtre, rebelle à l'Eglise et hérétique. Les théologiens qui ont traité des articles de *foi* nécessaires et non nécessaires, ne nous paroissent pas avoir fait assez clairement cette distinction. Holden, *de Resol. Fid.*, l. 2, c. 1. Ceux qui prétendent qu'une proposition clairement et formellement révélée dans l'Ecriture sainte n'est cependant pas de *foi*, à moins que l'Eglise ne l'ait ainsi décidé, ne se trompent-ils pas ? Un homme peut en douter innocemment, parce qu'il craint de ne pas prendre le vrai sens de l'Ecriture sainte ; mais un théologien, à qui ce sens paroît évident, peut certainement croire de foi divine cette proposition ; et s'il ne la croyoit pas, il pécheroit contre la *foi*.

Comme Dieu ne fait plus de révélation générale à son Eglise, il est évident que le nombre des articles de *foi* ne peut pas augmenter ; ceux de nos incrédules qui ont accusé saint Thomas d'avoir enseigné le contraire, en ont imposé. « Les ar» ticles de *foi*, dit ce saint docteur, » se sont multipliés avec le temps, » *non quant à la substance*, mais » quant à leur explication et à la » profession plus expresse que l'on » en a faite ; car tout ce que nous » croyons aujourd'hui a été cru de » même par nos pères implici» tement et sous un moindre nom» bre d'articles, » 2.ª 2.ᵉ q. 1, art 7.

« Que la religion, dit Vincent » de Lérins, imite dans les âmes ce » qui se passe dans les corps ; quoi» que par la succession des années » ils grandissent et se développent, » ils demeurent cependant toujours » les mêmes.... Que les anciens » dogmes de notre *foi* soient exposés » avec plus de clarté, de nettete et » de précision qu autrefois, cela est » permis : mais il faut qu'ils con» servent leur intégrité, leur sub» stance et leur pureté.... L'Eglise » de Jésus-Christ, exacte et sévère » gardienne du dépôt des dogmes » qui lui sont confiés, n'y change » rien, n'en retranche rien, n'y » ajoute rien, etc. *Commonit.*, c. » 23. »

Mais comme la *foi* d'un particulier est toujours proportionnée au degré de connoissance qu'il peut avoir de la révélation, il est clair que cette *foi* peut être plus ou moins

étendue; il en étoit de même au commencement de la prédication du Sauveur. Lorsque les malades lui demandoient leur guérison, il exigeoit d'eux la *foi*, c'est-à-dire qu'ils reconnussent sa qualité de Messie, d'envoyé de Dieu, et le pouvoir qu'il avoit de faire des miracles. Ce fut aussi le premier degré de la *foi* des apôtres. Lorsque ceux-ci furent plus instruits, ils crurent non-seulement que leur maître étoit le Messie ou le Christ, mais qu'il étoit le Fils de Dieu vivant et Dieu comme son Père. C'est le sens de la confession de saint Pierre, *Matth.*, c. 16. ℣. 16, et de celle de saint Thomas, *Joann.*, c. 20, ℣. 28. Enfin, lorsque Jésus-Christ leur eut exposé toute sa doctrine, il leur dit : « Vous êtes » mes amis, puisque je vous ai fait » connoître tout ce que j'ai reçu » de mon Père. » *Joan.*, c. 15, ℣. 15.

Locke s'est donc trompé, lorsqu'il a voulu prouver, dans son *Christianisme raisonnable*, que la *foi* en Jésus-Christ consiste simplement à croire qu'il est le Messie. Cela pouvoit suffire, dans les commencements de l'Evangile, à ceux qui n'étoient pas en état d'en savoir davantage; mais cela ne suffisoit plus à ceux qui étoient à portée de se mieux instruire. Lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Prêchez l'Evangile à toute » créature.... Quiconque ne croira » pas, sera condamné. » *Marc.*, c. 16, ℣. 15, il ne leur a pas seulement ordonné d'annoncer qu'il est le Messie, mais d'enseigner toute sa doctrine; il n'est permis à personne d'en négliger ou d'en rejeter un seul article. Croire d'un côté que Jésus-Christ est le Messie envoyé de Dieu pour nous instruire, de l'autre refuser de croire un dogme qu'il a enseigné, c'est une contradiction. Nous verrons ci-après qu'il y a d'autres vérités, sans la croyance desquelles un homme ne peut être dans la voie du salut.

III. *Du motif de la* foi, *et de la certitude qu'il nous donne.* Nous avons déjà dit que le motif qui nous fait croire les vérités révélées est la souveraine véracité de Dieu, qui ne peut ni se tromper lui-même, ni nous induire en erreur : d'où nous concluons que la persuasion dans laquelle nous sommes de la vérité de nos dogmes est de la plus grande certitude, et qu'elle ne peut donner lieu à aucun doute raisonnable. D'un côté, il est démontré que Dieu est incapable de se tromper et de nous en imposer; de l'autre, le fait de la révélation est poussé à un degré de certitude morale qui équivaut à la certitude métaphysique produite par une démonstration.

Vainement les déistes soutiennent que la certitude morale ne peut jamais être équivalente à la certitude physique qui vient du témoignage de nos sens, encore moins à la certitude métaphysique qui résulte d'un raisonnement évident. Nous sentons le contraire par une expérience continuelle : nous ne sommes pas plus tentés de douter de l'existence de la ville de Rome, qui est un fait, que de l'existence du soleil que nous voyons, et nous ne sommes pas moins convaincus de la vérité de ce qui nous est attesté par nos sens, que d'une proposition métaphysiquement prouvée.

Il y a même des cas où les preuves morales doivent l'emporter sur de prétendues démonstrations qui ne sont qu'apparentes. Un aveuglé-né, partant d'après les notions que ses sensations peuvent lui donner, se démontreroit à lui-même qu'une perspective ou un miroir est une chose impossible. Cependant le bon sens lui fait comprendre qu'il doit plutôt se fier au témoignage de ceux qui ont des yeux,

qu'à l'évidence apparente de son raisonnement. Or, à l'égard de Dieu, nous sommes dans le même cas que les aveugles-nés à l'égard de ceux qui voient. *Voyez* EVIDENCE, MYSTÈRE.

Il ne faut cependant pas confondre le degré de certitude que nous avons d'une vérité, avec le degré d'attachement que nous devons avoir pour elle. On ne trouveroit sûrement pas beaucoup de philosophes disposés à donner leur vie pour attester les vérités métaphysiques dont ils sont le mieux persuadés, au lieu que des milliers de chrétiens ont versé leur sang pour rendre témoignage à la vérité des dogmes enseignés par Jésus-Christ. Dieu, qui connoît mieux que les philosophes ce qui est le plus utile à l'humanité, n'a revêtu d'une évidence métaphysique que des vérités assez peu importantes à notre bonheur; mais il a fondé sur la certitude morale toutes les vérités qui décident de notre sort pour ce monde et pour l'autre, et les philosophes les plus incrédules sont subjugués par-là dans le commerce ordinaire de la vie, comme le vulgaire le plus ignorant.

Comment donc certains hérétiques, et après eux les incrédules, ont-ils osé accuser Jésus-Christ d'injustice et de cruauté, parce qu'il a ordonné à ses disciples de confesser leur *foi*, même au dépens de leur vie? « Si quelqu'un, dit-» il, me renie devant les hommes, » je le renierai devant mon Père.... » Quiconque n'est pas pour moi, » est contre moi. » *Matth.* c. 10, ℣. 33; *Luc.*, c. 11, ℣. 33. Lui-même nous a donné l'exemple de cette constance; il a promis des grâces surnaturelles à ceux qui se trouveroient dans ce cas: le nombre infini de martyrs qui l'ont imité, prouve qu'il leur a tenu parole, et sans cela le christianisme auroit été étouffé dès sa naissance. Celse, l'un des plus violents ennemis de notre religion, n'a pas osé blâmer le courage de ces généreux confesseurs. *Voyez* MARTYR.

Mais il y a une objection qui a été souvent répétée par les protestants, et à laquelle il faut satisfaire. Ils demandent quel est le motif de la *foi* d'un enfant, au moment qu'il reçoit l'usage de la raison, ou d'un catholique simple et ignorant? Si nous répondons qu'il croit tel dogme, parce que l'Eglise le lui enseigne, ils veulent savoir par quel motif ces deux ignorants croient que cette Eglise est la véritable, et que, lorsqu'elle enseigne, c'est Dieu qui parle. Il est évident, disent nos adversaires, qu'un ignorant croit parce que son père et son curé lui disent qu'il faut croire; qu'il n'y a aucune différence entre la *foi* d'un catholique, celle d'un grec schismatique, d'un protestant ou de tout autre sectaire; tous croient sur parole, et sans pouvoir rendre raison de leur *foi*.

Nous soutenons qu'un catholique a des motifs certains, raisonnables et solides, et que les autres n'en ont point: 1.° il sait que la mission de son curé est divine; les autres n'ont point de certitude à l'égard de leurs pasteurs. *Voyez* la fin du § I.er ci-devant. 2.° Il sait que l'enseignement de son curé est le même que celui de son évêque, puisque c'est son évêque qui a dressé le catéchisme. 3.° Il sait que son évêque est en communion de *foi* avec ses collègues et avec le souverain pontife, qu'il regarde et qu'il représente comme le chef de l'Eglise. Il est donc certain que la doctrine de son curé est celle de toute l'Eglise. 4.° Dès qu'il est en état de savoir l'article du symbole, *je crois la sainte Eglise catholique*, on lui fait comprendre que cette Eglise est celle qui prend pour règle de sa

foi le consentement universel des églises particulières qui la composent. A ce caractère seul, il est bien fondé à juger que c'est la véritable Eglise de Jésus-Christ, puisqu'elle conduit ses enfants en véritable mère, en leur donnant pour motif de confiance un fait éclatant duquel ils ne peuvent pas douter. La *catholicité* de l'Eglise est donc pour lui un signe certain de la divinité de son enseignement. *V.* CATHOLICITÉ, CATHOLIQUE.

Un Grec schismatique croit, à la vérité, aussi-bien qu'un catholique, qu'il y a une véritable Eglise de Jésus-Christ, que quand elle enseigne, c'est Dieu qui parle, et qu'il faut y croire. Mais sur quel fondement juge-t-il que cette Eglise est l'église grecque schismatique, et non l'Eglise latine? La *catholicité* ne convient, en aucune manière, à une société schismatique.

Un protestant est persuadé qu'il ne faut croire ni à l'Eglise, ni à ses pasteurs, mais seulement à la parole de Dieu : mais comment sait-il que sa Bible est la parole de Dieu; que c'est une traduction fidèle de l'original; qu'en la lisant il en prend le vrai sens, et s'il ne sait pas lire, qu'on ne le trompe point en la lui lisant? *Confer. de Bossuet avec Claude*, p. 162. *Controv. pacif. de M. l'évêque du Puy, etc.* Un catholique ignorant a donc des motifs de *foi* raisonnables, solides, mis à sa portée; motifs qu'un hérétique et un schismatique ne peuvent pas avoir.

Mais, nous l'avons déjà observé, pour que la *foi* d'un catholique soit réellement fondée sur la chaîne des faits et des motifs que nous venons d'exposer, il n'est pas nécessaire qu'il soit en état de les ranger ainsi par ordre, et d'en faire l'analyse. Un ignorant n'est pas plus en état de rendre raison de sa *foi* humaine que de sa *foi* divine; il ne s'ensuit pas néanmoins que sa *foi* humaine n'est ni certaine ni raisonnable. « Il » faut de nécessité, dit à ce sujet » un protestant très-sensé, ou bien » refuser aux simples toute assu- » rance raisonnable des vérités » qu'ils croient, tout discernement » de ce qui est certain d'avec ce » qui ne l'est pas, ou reconnoître » avec moi que souvent l'esprit est » solidement convaincu par un » amas de raisons qu'il lui est im- » possible de démêler ni d'arranger » d'une manière distincte, pour dé- » montrer aux autres sa propre » persuasion. Ces principes, qui » frappent à la fois vivement, quoi- » que confusément, l'esprit, eta- » blissent une croyance solide dans » ceux-là même qui, faute d'en » pouvoir faire l'analyse quand on » leur dira, *prouvez-nous ce dont* » *vous êtes si bien persuadés*, sont » réduits au silence. » Boulier, *Traité de la certitude morale*, c. 8, n. 20, t. 1, p. 271.

IV. *De la grâce de la foi.* L'homme est très-capable de resister à l'évidence même, lorsqu'elle peut gêner ses passions; cela n'est que trop prouvé par l'expérience, il a donc besoin d'une grâce intérieure qui l'éclaire et le rende docile à la voix de la révélation. Ainsi la *foi* est une grâce, non-seulement parce que Dieu se révèle à qui il lui plaît, mais encore parce que le bienfait extérieur de la révélation seroit inutile, si Dieu n'éclairoit intérieurement l'esprit, et ne touchoit le cœur de ceux auxquels il daigne adresser sa parole.

Les semi-pélagiens s'étoient persuadés que l'homme, naturellement docile et curieux de connoître la vérité, pouvoit avoir lui-même des dispositions à la *foi*, désirer la lumière, la demander à Dieu; qu'en récompense de cette bonne volonté naturelle, Dieu lui accordoit le don de la *foi*. Ce n'est point là la doctrine de l'Ecriture

sainte : elle nous apprend que le désir même d'être éclairé vient de Dieu, et que c'est déjà un commencement de grâce, de même que la docilité à la parole de Dieu. Il est dit, *Act.* c. 16, ℣. 14, que Dieu ouvrit le cœur de Lydie, femme vertueuse, pour la rendre attentive à la prédication de saint Paul. Cet apôtre lui-même, parlant du don de la *foi*, *Rom.*, chap. 9, ℣. 16, dit qu'il ne dépend point de celui qui le veut et qui y court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Il le prouve par l'exemple des Juifs et des gentils : quoique l'Evangile fût également prêché aux uns et aux autres, les premiers se convertissoient plus difficilement et en plus petit nombre que les seconds. Saint Paul en conclut, non que les uns avoient de meilleures dispositions naturelles que les autres, mais que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et laisse endurcir qui il lui plaît. *Ibid.*, ℣. 18. En parlant des prédicateurs de l'Evangile, il dit que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement. *I. Cor.*, c. 3, ℣. 7.

Aussi saint Augustin écrivit avec force contre l'opinion des semi-pélagiens; il leur prouva, par les passages de l'Ecriture sainte que nous venons de citer, et par plusieurs autres, aussi-bien que par la tradition, que la bonne volonté, les désirs d'être éclairé, la docilité, sont des dons surnaturels et l'effet d'une grâce prévenante; qu'ainsi la *foi* est un bienfait de Dieu purement gratuit, et non la récompense d'aucun mérite naturel; que l'on doit attribuer le commencement du salut, non à l'homme, mais à Dieu. Ainsi l'a décidé l'Eglise contre les semi-pélagiens, dans le deuxième concile d'Orange, l'an 529, et ç'a été la croyance de tous les siècles.

A la vérité, l'Ecriture sainte semble attribuer souvent à l'homme les premières dispositions à la vertu et au salut. *II. Paral.*, c. 19, ℣. 3, il est dit que le roi Josaphat avoit préparé son cœur pour rechercher le Seigneur; mais il n'est pas dit qu'il avoit fait cette préparation sans un secours particulier de Dieu. *Prov.*, c. 16, ℣. 1, le Sage dit que c'est à l'homme de préparer son âme, et à Dieu de gouverner la langue; mais il ajoute : « Découvrez » à Dieu vos actions, et il dirigera » vos pensées. » Nous lisons dans l'*Ecclésiastique*, chap. 2, ℣. 20 : « Ceux qui craignent le Seigneur » prépareront leur cœur, et ils » sanctifieront leurs âmes en sa pré- » sence. » Cette préparation n'est pas plus l'ouvrage de la nature seule, que la sanctification des âmes. Aussi David disoit à Dieu *Ps.* 50, ℣. 12 : « Créez en moi un » cœur pur et un esprit droit. » Et Salomon : « Donnez à votre » serviteur un cœur docile. » *III Reg.*, c. 3, ℣. 9. Un autre auteur sacré demande à Dieu la sagesse, et dit : « Qui pourra penser ce que » Dieu veut ? » *Sapient.*, chap. 9, ℣. 10 et 13.

Il n'est donc pas vrai que dans l'ordre du salut la *foi* est la première grâce, comme l'ont enseigné quelques théologiens justement condamnés. Nous prouverons, § 4, que Dieu a fait aux païens des grâces qui auroient pu directement ou indirectement les conduire à la *foi*, et qui n'ont pas produit cet effet par la faute de ceux qui les ont reçues. Au mot Infidèle, nous ferons voir que Dieu, par sa grâce, a été l'auteur de plusieurs bonnes œuvres faites par des païens qui n'ont jamais eu la *foi*.

Lorsque Celse, Julien, Porphyre, les marcionites, objectoient aux chrétiens le petit nombre de ceux auxquels Jésus-Christ s'est fait connoître, les anciens Peres de l'Eglise ont répondu que Dieu avoit fait révéler son Fils

partout où il savoit qu'il y avoit des hommes préparés à croire. *Orig. contre Celse*, l. 6, n. 78, *saint Cyrille contre Julien*, l. 3, p. 108. *Tertul. contre Marcion*, l. 2, c. 23. Ces Pères ont-ils donc pensé que le don de la *foi* étoit une récompense des bonnes dispositions naturelles de ceux qui ont cru? Non, sans doute; ils ont seulement voulu dire que Dieu a éclairé tous ceux qui n'ont pas mis volontairement obstacle aux lumières de la grâce. L'homme ne peut, sans une grâce prévenante, se disposer positivement à recevoir la *foi;* mais il peut, par sa perversité naturelle, résister à cette grâce lorsqu'elle le prévient, et se rendre ainsi indigne d'être éclairé. Nous ne croyons point devoir suivre l'exemple des théologiens qui ont jugé que les semi-pélagiens avoient emprunté leur erreur d'anciens Pères de l'Eglise; et quoique de très-savants hommes l'aient attribuée à Origène, il ne seroit peut-être pas plus difficile de l'en absoudre, que d'en justifier les auteurs sacrés dont il a imité le langage.

Saint Augustin lui-même, répondant à Porphyre, avoit dit que Jésus-Christ a voulu se faire connoître et faire prêcher sa doctrine partout où il savoit qu'il y auroit des hommes dociles, et qui croiroient; qu'ainsi le salut attaché à la seule vraie religion n'a jamais été refusé à ceux qui en étoient dignes, mais seulement à ceux qui en étoient indignes, *Epist.* 102, *quæst.* 2, n. 14. Lorsque les semi-pélagiens voulurent se prévaloir de ces paroles, saint Augustin leur répondit, *L. de Præd. sanct.*, c. 9, n. 17, 19 : « Quand j'ai parlé de » la prescience de Jésus-Christ, » ç'a été *sans préjudice des desseins* » *cachés de Dieu* et des autres causes; cela m'a paru suffire pour » réfuter l'objection des païens.... » Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire pour lors d'examiner si, » lorsque Jésus-Christ est annoncé » à un peuple, ceux qui croient » en lui se donnent eux-mêmes » la *foi;* ou s'ils la reçoivent par » un don de Dieu, et si à la prescience il faut ajouter la prédestination..... Par conséquent si » l'on demande d'où vient que l'un » est digne, plutôt que l'autre, de » recevoir la *foi*, nous dirons que » cela vient de la grâce et de la » prédestination divine. » En faisant sa propre apologie, saint Augustin n'a-t-il pas fait aussi celle des Pères dont il avoit emprunté le langage? Nous en laissons le jugement à tout lecteur sensé.

Cette réponse du saint docteur est très-bonne pour réfuter les semi-pélagiens, mais elle ne suffit plus pour satisfaire à la plainte des païens; car enfin, demander pourquoi Dieu a daigné accorder la grâce de la *foi* à si peu de personnes, ou pourquoi il en a prédestiné si peu à être dignes de la recevoir, c'est précisément la même chose. Il faut donc en revenir à dire comme saint Paul, 1.° que c'est un mystère incompréhensible, 2.° que ceux qui n'ont point reçu cette grâce y ont mis volontairement obstacle. En effet, saint Paul, après avoir prouvé que la *foi* est un don de la pure miséricorde de Dieu, ajoute cependant que les Juifs sont demeurés incrédules, parce qu'au lieu de placer la justice dans la *foi*, ils ont voulu qu'elle vînt de leur loi; que c'est ce qui les a fait tomber. *Rom.*, c. 9, ℣. 31 et 32; il suppose donc que les juifs ont mis volontairement obstacle à la grâce.

Convenons néanmoins que l'opinion même des semi-pélagiens, quand elle ne seroit pas erronée, ne satisferoit pas encore pleinement à l'objection des païens. Car enfin, quand on leur diroit que Dieu a fait prêcher la *foi* à tous ceux qui se sont trouvés dignes de

la recevoir par leurs bonnes dispositions naturelles, un païen, un marcionite, un manichéen, demanderoient encore pourquoi Dieu, auteur de la nature, n'a pas donné ces bonnes dispositions naturelles à un plus grand nombre de personnes, et la difficulté seroit toujours la même.

Le seul moyen de la résoudre est de dire avec saint Paul, *I. Tim.*, c. 2, ℣. 4 : « Dieu notre Sauveur » veut que tous les hommes soient » sauvés et parviennent à la con» noissance de la vérité, parce » qu'il est le Dieu de tous; que Jé» sus-Christ est le médiateur de » tous, et qu'il s'est livré pour la » rédemption de tous. » Conséquemment il donne à tous des grâces et des secours plus ou moins directs, prochains, puissants et abondants, par le moyen desquels ils parviendroient de près ou de loin à la connoissance de la vérité, s'ils étoient fidèles à y correspondre. A la vérité, nous ne voyons pas comment cette volonté et cette providence de Dieu s'accomplit et produit son effet, mais nous n'avons pas besoin de le savoir; la parole de Dieu doit nous suffire. *Voyez* SALUT, SAUVEUR.

V. *Du mérite de la foi.* Il s'ensuit des réflexions précédentes que la *foi* est une vertu, qu'elle est méritoire, que l'incrédulité est un crime. Il y a certainement du mérite à vaincre la répugnance que nous avons naturellement à croire des vérités qui passent notre intelligence, et qui sont opposées à nos passions comme sont la plupart de celles que Dieu nous a révélées. L'exemple des incrédules qui refusent de s'y rendre en est une bonne preuve. Ils disent qu'il ne dépend pas d'eux d'être convaincus; c'est une fausseté. Nous sentons très-bien qu'il dépend de nous d'être dociles à la parole de Dieu et à la grâce qui nous y excite, ou d'être opiniâtres, et de résister à l'une et à l'autre. Rien n'est plus commun dans le monde que des hommes qui ferment volontairement les yeux à la lumière. Un incrédule même a dit que si les hommes y avoient intérêt, ils douteroient des éléments d'Euclide.

Ne soyons pas surpris de ce que saint Paul a fait de si grands éloges de la *foi*, de ce qu'il enseigne que nous sommes justifiés par la *foi*, etc. Nous avons déjà observé que par la *foi* il entend non-seulement la croyance des dogmes spéculatifs que Dieu a révélés, mais encore la confiance en ses promesses, et l'obéissance à ses ordres. C'est dans ces trois dispositions qu'il fait consister la *foi* d'Abraham et des patriarches; il prouve leur *foi* par leur conduite, *Hebr.*, c. 11 et 12.

D'un côté, saint Paul nous assure que l'homme est justifié par la *foi*, et non par les œuvres de la loi; qu'Abraham lui-même n'a pas été justifié par les œuvres, *Rom.*, ch. 3, ℣. 28; ch. 4, ℣. 2, *Galat.*, cap. 2, ℣. 16; cap. 3, ℣. 6, etc. De l'autre, saint Jacques dit formellement qu'Abraham a été justifié par les œuvres, que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la *foi* seulement. *Jac.*, c. 2. ℣. 21 et 24. Voilà, dit-on, entre ces deux apôtres une contradiction formelle; mais elle n'est qu'apparente. En effet, lorsque saint Paul exclut les *œuvres de la loi*, il entend les œuvres de la loi cérémonielle de Moïse, dans lesquelles les Juifs faisoient principalement consister la justice et la sainteté de l'homme, *Rom.*, c. 4, etc. Mais exclut-il ce que nous appelons *les bonnes œuvres morales*, les actes de charité, d'équité, d'humanité, de mortification, de religion, etc.? Non sans doute, puisqu'il dit, c. 3, ℣. 31 : « Détruisons-nous donc la loi par » la *foi?* A Dieu ne plaise; nous » l'établissons au contraire, » en

la réduisant à ce qu'elle a d'essentiel, savoir, les préceptes moraux qui commandent, non des cérémonies, mais des vertus. D'ailleurs c'est par les œuvres mêmes des patriarches qu'il prouve leur *foi*. Il n'y a rien là d'opposé à ce que dit saint Jacques, que l'homme n'est pas justifié par la *foi* spéculative seulement, mais par les œuvres morales qui prouvent que l'on a la *foi*.

C'est donc très-mal à propos que les protestants ont fondé sur l'équivoque des mots *foi*, *œuvres*, dans saint Paul, un nouveau système touchant la justification auquel l'apôtre n'a jamais pensé. Ils prétendent que la *foi* justifiante consiste à croire fermement que les mérites de Jésus-Christ nous sont imputés, et que nos péchés nous sont pardonnés; ils ajoutent que les bonnes œuvres ne sont dans aucun sens la cause de notre justification, mais seulement des effets et des signes de la *foi* justifiante, qu'ainsi l'on ne doit pas dire que nos bonnes œuvres ont du mérite. Plusieurs d'entre eux n'ont point voulu admettre comme canonique l'Epître de saint Jacques, parce que leur système y est condamné trop clairement; nous le réfuterons au mot JUSTIFICATION.

Les incrédules ne sont pas mieux fondés à dire que la *foi* est un bonheur et non un mérite; qu'attribuer le salut à la *foi*, c'est le supposer un effet du hasard, qui a fait naître tel homme dans le sein du christianisme, et tel autre chez les infidèles; que nous faisons de la religion et du salut une affaire de géographie, etc. Tous ces reproches sont évidemment absurdes. Jamais personne n'a enseigné qu'être né dans le sein du christianisme et y croire, c'est assez pour être sauvé, et qu'être né parmi les infidèles, c'est assez pour être damné. Notre religion nous enseigne que, pour être sauvé, il faut conformer notre conduite à notre *foi*, éviter le mal et faire le bien; que ceux qui contredisent leur croyance par leurs mœurs sont de vrais incrédules et des réprouvés, *Tit.*, c. 1, ℣. 16. Un point de doctrine généralement enseigné dans le christianisme, est qu'un païen ne sera pas damné pour n'avoir pas reçu la *foi*, mais pour avoir péché contre la loi naturelle commune à tous les hommes, et pour avoir résisté aux grâces que Dieu lui a données, et qui, de près ou de loin, l'auroient conduit à la *foi*, s'il avoit été fidèle à y correspondre. Le hasard n'entre donc pour rien dans le salut des uns ni dans la réprobation des autres. *V* PRÉDESTINATION.

VI. *Nécessité de la foi.* On ne peut pas douter que la *foi* en Dieu ne soit absolument nécessaire à tout homme doué de raison. Saint Paul, *Hebr.*, c. 11, ℣. 6, dit formellement : « Sans la *foi* il est impossible » de plaire à Dieu; car il faut que » celui qui s'approche de Dieu, » croie que Dieu est, et qu'il ré» compense ceux qui le cherchent. » Il est encore incontestable que tout homme, auquel l'Evangile a été prêché, est obligé d'y croire sous peine de damnation; Jésus-Christ lui-même l'a ainsi décidé. *Marc.*, c. 16, ℣. 15, il dit à ses apôtres : « Prêchez l'Evangile à toute créa» ture; celui qui croira et sera » baptisé, sera sauvé; quiconque » ne croira pas sera condamné. »

Conséquemment le concile de Trente a déclaré que les gentils par les forces de la nature, ni les Juifs par la lettre de la loi de Moïse, n'ont pu se délivrer du péché; que la *foi* est le fondement et la racine de toute justification, et que sans elle il est impossible de plaire à Dieu, session 6, *de Justific.*, ch. 1. 8, et *can.* 1. Le clergé de France est allé plus loin : en 1700, il a

condamné comme hérétiques les propositions qui affirmoient que la *foi* nécessaire à la justification se borne à la *foi* en Dieu : en 1720, il a décidé, comme une vérité fondamentale du christianisme, que depuis la chute d'Adam nous ne pouvons être justifiés, ni obtenir le salut que par la *foi* en Jésus-Christ rédempteur. Conformément à cette doctrine, la faculté de Paris a condamné le père Berruyer, pour avoir admis une justification imparfaite, une adoption imparfaite à la qualité d'enfant de Dieu, en vertu de la seule *foi* en Dieu.

Le sentiment des théologiens est donc que la *foi* en Dieu et en Jésus-Christ est nécessaire au salut, non-seulement *de nécessité de précepte*, puisqu'elle est commandée à tous ceux qui peuvent connoître Jésus-Christ, mais *de nécessité de moyen*, parce que c'est le moyen indispensable auquel est attachée la justification et la rémission du péché; d'où l'on conclut que les infidèles qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ ni de son Evangile, sont exclus du salut, non parce que leur infidélité négative et involontaire est un péché, mais parce qu'ils manquent du moyen auquel est attachée la rémission des péchés.

On demandera sans doute comment cette doctrine peut s'accorder avec les autres dogmes que nous professons; savoir, que Dieu veut sauver tous les hommes, que Jésus-Christ est mort pour tous; qu'il est le Sauveur et le Rédempteur de tous. Mais pour que Dieu soit censé vouloir les sauver tous, il n'est pas nécessaire qu'il accorde à tous le moyen prochain et immédiat auquel le salut est attaché; il suffit que Dieu donne à tous des moyens, du moins éloignés, des grâces pour faire le bien, et qui les conduiroient directement ou indirectement à la *foi*, s'ils étoient fidèles à y correspondre. Parmi ceux mêmes qui ont la *foi*, Dieu ne distribue pas à tous des moyens également abondants, puissants et efficaces. De même, pour que Jésus-Christ soit censé Sauveur de tous, il suffit que par les mérites de sa mort il y ait des grâces plus ou moins directes et prochaines, accordées à tous. (N.° XXXII, p. LXVII.)

Dès lors, quiconque meurt dans l'infidélité n'est plus réprouvé parce qu'il a manqué de moyens, mais parcequ'il a résisté à ceux que Dieu lui avoit donnés. Au mot INFIDÈLE nous prouverons que, dans tous les temps, Dieu a départi aux païens des grâces de salut; et à l'article GRACE, § 2, nous avons fait voir qu'il en accorde à tous les hommes.

Parmi les théologiens, quelques-uns ont poussé la rigueur jusqu'à prétendre que, pour obtenir le salut, il est absolument nécessaire d'avoir une *foi* claire, distincte, explicite en Jésus-Christ. Le très-grand nombre pense, avec plus de raison, qu'une *foi* obscure ou implicite suffit; mais il n'est pas aisé de dire en quoi cette *foi* implicite doit consister.

On connoît le *Traité de la nécessité de la* foi *en Jésus-Christ*, composé par un théologien célèbre : il n'est point d'ouvrage dans lequel l'auteur ait mieux réussi à mêler le poison de l'erreur avec des vérités incontestables. Il a très-bien prouvé que la connoissance de Dieu, telle que les païens ont pu l'avoir, ne peut pas être appelée une *foi* implicite en Jésus-Christ : qu'elle n'a pas suffi pour les rendre justes et leur donner droit au salut. Les passages des Pères, rassemblés dans sa préface, prouvent aussi, 1.° que la plupart des anciens justes ont eu la connoissance de Jésus-Christ, et que leur *foi* a été le principe de leur justification; ainsi l'a enseigné le concile de Trente, lorsqu'il

a dit qu'avant la loi, et sous la loi, Jésus-Christ a été révélé à plusieurs saints Pères, sess. 6, *de Justif.*, chap. 2; il ne dit pas *à tous*; 2.° que tous ceux à qui cette connoissance a été possible, ont été obligés de croire en Jésus-Christ sous peine de damnation; 3.° que sans cette *foi*, du moins implicite, personne ne peut être justifié, avoir la grâce sanctifiante, ni le droit à la béatitude éternelle. Aucun catholique n'est tenté de douter de ces vérités.

Mais il ne falloit pas partir de là pour enseigner des erreurs proscrites par l'Eglise. L'auteur, après avoir feint d'abord de n'exiger pour le salut des païens qu'une *foi*, obscure et implicite en Jésus-Christ, demande dans tout son ouvrage une *foi* aussi claire et aussi formelle que celle d'un chrétien bien instruit; il veut, pour la pénitence des païens, les mêmes conditions et les mêmes caractères que le concile de Trente exige pour la justification des fidèles; il enseigne expressément que la grâce actuelle n'est pas donnée à tous les hommes; que sans la *foi* on ne reçoit point de grâce intérieure; qu'ainsi la *foi* est la première grâce et la source de toutes les autres; que toutes les œuvres de ceux qui n'ont pas la *foi* sont des péchés; qu'ils sont justement damnés, etc.; d'où il s'ensuit, en dernière analyse, que le salut est absolument impossible pour le moins aux trois quarts des hommes. Il fait tous ses efforts pour mettre cette doctrine sur le compte des Pères de l'Eglise, surtout de saint Augustin; il tronque, falsifie, ou passe sous silence les passages qui ne lui sont pas favorables, ou il en change le sens par des gloses arbitraires, pour les adapter à son opinion.

Selon lui, nier la nécessité de la *foi* en Jésus-Christ comme il l'entend, c'est tomber dans l'hérésie des pélagiens. L'erreur de ces hérétiques, dit-il, consistoit à soutenir qu'avant l'incarnation l'on pouvoit être sauvé sans la *foi* en Jésus-Christ; c'étoit le point de la dispute entre eux et l'Eglise. *Traité de la nécess. de la foi en Jésus-Christ*, t. 1, 1.re part., c. 6.

Imposture. Le point de la dispute étoit de savoir si on pouvoit être sauvé *sans la grâce* de Jésus-Christ. La grâce et la *foi* ne sont pas la même chose. Les pélagiens n'admettoient point d'autre grâce que les leçons, les exemples de Jésus-Christ, et la rémission des péchés. Saint Aug., *l. de Grat. Christi*, c. 35, n. 38 et suiv. *Op. imperf.*, l. 3, n. 114. Conséquemment ils disoient que les anciens justes avoient été justifiés *sans la grâce* de Jésus-Christ, puisqu'ils n'avoient pas eu ses exemples, *ibid.*, l. 2, n. 146; qu'ils avoient été justifiés par leurs bonnes œuvres naturelles; saint Prosper, *Carm. de ingrat.*, c. 29, ℣. 498; c. 32, ℣. 554. Ils disoient que, dans les chrétiens *seuls*, le libre arbitre est aidé par la grâce, c'est-à-dire par les leçons et les exemples de Jésus-Christ, *Epist. Pelagii ad Innoc. I.* Ils supposoient donc, comme notre auteur, qu'il n'y a point de grâce sans la connoissance de Jésus-Christ et sans la *foi* en ce divin Sauveur : ce théologien attribue à l'Eglise sa propre erreur, qui est celle de Pélage.

Il dit que, nier la nécessité de la *foi* en Jésus-Christ, comme il la soutient, c'est ruiner la rédemption. Au contraire, on ne peut pas la ruiner plus malicieusement qu'en la bornant au petit nombre, soit des prédestinés, soit de ceux qui croient en Jésus-Christ. En quel sens est-il le Sauveur de tous les autres hommes, s'ils n'ont point de part à sa grâce? Les pélagiens ruinoient la rédemption, parce qu'ils en nioient la nécessité, en soutenant qu'il n'y a point de pé-

ché originel dans les enfants d'Adam ; qu'ils n'ont pas besoin de la grâce de Jésus-Christ pour faire le bien et parvenir au salut. L'auteur et ses partisans la ruinent, en excluant de ce bienfait les trois quarts et demi du genre humain

Il prétend que l'opinion qu'il combat vient d'une estime indiscrète pour les païens, d'une compassion charnelle, des illusions d'un raisonnement humain, de l'aversion qu'a la nature corrompue pour les vérités de la grâce, de l'esprit d'orgueil, etc., tom. 1, 2.e part., c. 9. Mais ceux qui pensent que Dieu fait des grâces aux païens, et que le salut ne leur est pas impossible, ne peuvent-ils pas avoir des motifs plus purs ? La confiance en la bonte de Dieu et aux mérites infinis de Jésus-Christ, la crainte de borner témérairement les effets de la rédemption, la charité universelle dont le Sauveur a donné les leçons et l'exemple, le respect pour les passages de l'Ecriture et des Pères, la nécessité de réfuter les incrédules, etc., ne sont pas des motifs charnels. Qu'auroit dit cet auteur, si on lui avoit reproché que son entêtement venoit d'un orgueil exclusif et pharisaïque, d'une aversion charnelle pour tout ce qui n'est pas chrétien, d'un caractere dur et inhumain, d'un dessein formel de favoriser le déisme, etc. ?

Pour déprimer les bonnes actions des païens, louées dans l'Ecriture, il peint l'orgueil et les travers des philosophes, surtout des stoïciens, tom. 1, 2.e part., chap. 11 et suiv. Mais tous les païens n'étoient pas philosophes : il y avoit parmi eux de bonnes gens, des caractères simples et droits, des âmes douces et compatissantes, qui faisoient le bien sans orgueil et sans prétention. Nous pensons qu'elles ne le faisoient pas sans le secours de la grâce ; que Dieu la leur accordoit, non pour les damner, mais pour les sauver, et c'est le sentiment de saint Augustin. *Voyez* INFIDÈLE.

Dans le langage des Peres, dit-il, *croire*, à proprement parler, c'est croire en Jésus-Christ, tom. 1, 2.e part., c. 6, § 4. Cette assertion trop générale est fausse. Les Pères ont souvent pris la *foi* dans le même sens que saint Paul, *Hebr.*, c. 11, pour la *foi* en Dieu créateur et rémunérateur. « L'homme, dit » saint Augustin, commence à » recevoir la grâce, des qu'il com» mence *à croire en Dieu*..... Mais » dans quelques-uns la grâce de la » *foi* n'est pas encore assez grande » pour qu'elle suffise à leur obtenir » le royaume des cieux, comme dans » les catéchumènes, comme dans » Corneille, avant qu'il fût in» corporé à l'Eglise par la partici» pation aux sacrements. » *L.* 1, *ad Simplic.*, q. 2. Ce païen, avant son baptême, étoit-il *sous la tyrannie du diable et du péché*, comme l'auteur le dit de tout gentil qui ne connoît pas Jésus-Christ ? Tome 1, 1.re part., c. 9.

Il traduit les paroles de saint Paul : *Lex subintravit ut abundaret delictum :* « La loi est sur» venue pour donner lieu à l'a» bondance et à la multiplication » du péché, » et il attribue cette fausse interprétation à saint Thomas, tom. 1, 1.re part., c. 8, pag. 77. Le sens est évidemment : « La » loi est survenue de *manière* que le » péché s'est augmenté. » Ainsi l'ont expliqué les Pères grecs et saint Augustin lui-même, *L. de util. cred.*, c. 3, n. 9 ; *L.* 1. *ad Simplic.*, q. 1, n. 17 ; *Contra advers legis et proph.*, l. 2, c. 11, n. 27 et 36

Saint Augustin dit : « La grâce » n'étoit pas dans l'ancien Tes» tament, parce que la loi mena» çoit et ne secouroit pas, » *Tract* 3. *in Joan.*, n. 14. Le sens est clair : la grâce ne consistoit pas dans la lettre de la loi, comme les

pélagiens l'entendoient ; elle étoit attachée à la promesse de Dieu comme l'enseigne saint Paul ; d'où le concile de Trente a conclu que, par la lettre de la loi, les Juifs n'ont pu se délivrer du péché, sess. 6, *de Justif.*, c. 1. Notre auteur a traduit : « Il n'y avoit point » de grâce dans l'ancien Testa- » ment, » afin de donner à entendre que la grâce n'étoit accordée qu'a la *foi* en Jésus-Christ. Sous l'Evangile même, la grâce n'est point attachée à la lettre du livre, mais aux mérites et aux promesses de Jésus-Christ.

Saint Clément d'Alexandrie dit et prouve que « la philosophie » n'est point pernicieuse aux » mœurs, quoique quelques-uns » l'aient calomniée faussement, » comme si elle n'enfantoit que » des erreurs et des crimes, au » lieu que c'est une connoissance » claire de la vérité, un don que » Dieu avoit fait aux Grecs. Il » ajoute que ce n'est point un pres- » tige qui nous trompe et nous » détourne de la *foi*, mais plutôt » un secours qui nous survient, » un moyen par lequel la *foi* reçoit » un nouveau degré de lumière, » *Strom.*, *l.* 1, c. 2, 4, 5, 7 ; *edit. de Potter*, pag. 327, 331, 335, 337. Notre auteur lui fait dire tout le contraire ; il prétend que saint Clément réprouve la philosophie comme un art trompeur, et il part de là pour tordre le sens des autres passages de ce Père.

Saint Jean-Chrysostôme, *Hom.* 37, *in Matth.*, dit qu'avant la venue de Jésus-Christ, les hommes pouvoient être sauvés sans l'avoir confessé; mais qu'à présent la connoissance de Jésus-Christ est nécessaire au salut. Selon notre critique, saint Jean-Chrysostôme entend seulement que Dieu n'exigeoit pas des anciens une connoissance claire, expresse et développée de Jésus-Christ, tom. 2, add. p. 371, 375. Cette explication est évidemment fausse; à présent même une connoissance obscure et une *foi* implicite suffisent à celui qui n'a pas la capacité ou les moyens d'avoir une connoissance plus claire : il n'y auroit donc aucune différence entre les anciens et nous.

Au jugement de Théodoret, *in Epist. ad Rom.*, c. 2, ℣. 9, ce ne sont pas les Juifs seuls qui ont eu part au salut, mais aussi les gentils qui ont embrassé le culte de Dieu et la piété. L'auteur prétend qu'il faut entendre le culte de Dieu et la piété fondée sur la *foi* en Jésus-Christ, tom. 2, add. pag. 578. Mais Théodoret parle des gentils qui ont vécu avant l'incarnation : qui leur avoit révélé Jésus-Christ? Saint Paul dit que dans les siècles passés ce mystère est demeuré caché en Dieu. *Rom.*, c. 16, ℣. 25; *Ephes.*, c. 3, ℣. 4 et suiv. *Coloss.*, c. 1, ℣. 26; *I. Cor.*, c. 2, ℣. 7 et 8.

Saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, n. 45; Saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 2, c. 5; l. 3, c. 12; l. 4, c. 27 et 47, etc.; Tertullien, *L. de Bapt.*, c. 13; saint Clément d'Alexandrie, *Cohort. ad Gent.*, c. 20, p. 79, et *Strom.*, l. 6, c. 6, p. 765; Origène, *Comment. in Epist. ad Rom.*, l. 2, n. 4; saint Athanase, *L. de salut. adventu Jesu Christi*, pag. 500, et d'autres Pères, ont parlé comme saint Jean-Chrysostôme et comme Théodoret. L'auteur du *Traité de la* foi *en Jésus-Christ* a trouvé bon de n'en faire aucune mention.

Dans un endroit, il dit qu'il ne veut ni examiner ni rejeter le systeme d'une grâce surnaturelle donnée à tous les hommes, que c'est un sentiment des scolastiques; un peu plus loin, il appelle cette grâce un vain fantôme, tom. 2, 4.e part., c. 10, pag. 185 et 193. Cependant nous avons prouvé au mot GRACE, § 2, que ce sentiment est fondé sur des passages clairs et

formels de l'Ecriture sainte, des Pères de l'Eglise, et en particulier de saint Augustin.

Pour prouver que ce saint docteur n'a point admis de grâce générale, l'auteur tronque un passage; le voici en entier : « Pélage » dit qu'on ne doit pas l'accuser de » défendre le libre arbitre en ex» cluant la grâce de Dieu, puisqu'il » enseigne que le pouvoir de vou» loir et d'agir nous a été donné par » le Créateur, de manière que, » selon ce docteur, il faut entendre » une grâce qui soit commune aux » chrétiens et aux païens, aux » hommes pieux et aux impies, aux » fidèles et aux infidèles. » *Epist.* 106, *ad Paulin.* Notre théologien ne rapporte pas la fin du passage, afin de persuader que saint Augustin rejette toute grâce commune aux chrétiens et aux païens; il supprime le commencement, qui démontre que la prétendue grâce de Pélage n'étoit autre chose que le pouvoir naturel de vouloir et d'agir. Entre Pélage et lui, lequel des deux a été de meilleure *foi?*

Dans un autre ouvrage, il soutient que quand l'auteur des deux livres *de la Vocation des gentils* admet une grâce générale, il l'entend, ou des secours naturels, ou des secours extérieurs, et qu'il a pris le nom de *grâce* dans un sens impropre et abusif, *Apol. pour les saints Pères*, l. 4, c. 2 : fausseté manifeste. Cet auteur, qui est probablement saint Léon, parle de la même grâce, *qui arrose à présent le monde entier*, d'une grâce *qui suffisoit pour en guérir quelques-uns*, l. 2, c. 4, 14, 15, 17, etc. Cela peut-il s'entendre d'un secours naturel ou purement extérieur?

Il traite fort mal Tostat, évêque d'Avila, parce qu'il a cru qu'avant Jésus-Christ quelques païens ont pu être sauvés sans avoir eu la *foi* au Médiateur, et sans connoître le Dieu des Hébreux autrement que comme le Dieu des autres peuples; tom. 1, 2.e part., c. 9, pag. 366. Quoique ce sentiment soit contraire à la décision du clergé de France de 1700 et de 1720, il n'a cependant pas été condamné par l'Eglise.

« Je ne puis qu'être affligé, dit » Soto, de voir jusqu'à quels excès » certains auteurs ont dégradé la » nature humaine, lorsqu'ils ont » affirmé que le libre arbitre, aidé » d'une grâce générale, ne peut » produire aucune bonne action » morale, et que tout ce qui vient » des forces naturelles de l'homme » est un péché. » L'auteur n'a pas osé condamner Soto, *ibid.*, c. 10, pag. 183.

Si la doctrine enseignée dans le *Traité de la nécessité de la foi en Jésus-Christ*, étoit vraie et conforme à celle de l'Eglise, il n'auroit pas été nécessaire d'employer tant de supercheries pour la soutenir. En général, il faut se défier de toute doctrine qui donneroit lieu aux incrédules de conclure que, depuis la venue de Jésus-Christ, le salut est plus difficile aux païens qu'il ne l'étoit auparavant, et que son arrivée sur la terre a été pour eux un malheur : or, telle est la conséquence évidente du système de l'auteur que nous réfutons.

FOLIE. Saint Paul dit aux fidèles : « Comme le monde n'avoit » point connu la sagesse divine » par la philosophie, il a plu à » Dieu de sauver les croyants par » la *folie* de la prédication. » *I. Cor.*, c. 1, ℣. 21. De ce passage et de quelques autres semblables, les incrédules anciens et modernes ont pris occasion de dire que saint Paul a condamné la sagesse et la raison pour canoniser l'enthousiasme et la *folie*.

Ce raisonnement, de leur part, est un chef-d'œuvre de la prétendue sagesse que saint Paul réprouve,

et il n'en faut pas davantage pour nous convaincre qu'elle ressemble beaucoup à la démence.

Les philosophes païens, avec toutes leurs lumières, n'avoient pas su voir, dans la structure et la marche de l'univers, un Dieu créateur, un maître intelligent et prévoyant, attentif à gouverner son ouvrage, et à régler le cours de tous les évènements. Les uns avoient attribué tout au hasard, les autres au destin, et avoient cru que Dieu est l'âme du monde; tous en avoient divinisé les parties, les supposoient animées par des intelligences, et jugeoient que le culte religieux devoit leur être adressé. Non-seulement ils autorisèrent ainsi le polythéisme, l'idolâtrie, et tous les abus dont elle étoit accompagnée, mais ils s'opposèrent de toutes leurs forces à la prédication de l'Evangile, qui annonçoit un seul Dieu. Leur prétendue sagesse n'avoit donc servi qu'à les égarer, et à rendre incurable l'erreur de tous les peuples : saint Paul devoit-il lui donner des éloges?

Dieu, pour confondre ces faux sages, fait annoncer le mystère d'un Dieu fait homme et crucifié pour la rédemption du monde : cette doctrine leur parut une *folie;* mais cette prétendue *folie* a éclairé et converti le monde, elle en a banni les erreurs du polythéisme et les crimes de l'idolâtrie; plusieurs philosophes ont enfin consenti à l'embrasser, et en sont devenus les défenseurs. De là saint Paul conclut que ce qui vient de Dieu, et qui paroît d'abord une *folie*, est, dans le fond, plus sage que tous les raisonnements des hommes. La justesse de cette conséquence devient tous les jours plus sensible, par l'excès des égarements de nos philosophes modernes.

FONDAMENTAL. Articles fondamentaux. Les théologiens catholiques et les hétérodoxes n'attachent point le même sens à cette expression. Les premiers entendent, par *articles fondamentaux*, les dogmes de foi que tout chrétien est obligé de connoître, de croire et de professer, sous peine de damnation; tellement que s'il les ignore ou s'il en doute, il n'est plus chrétien ni en état de faire son salut. Par opposition, ils disent que les *articles non fondamentaux* sont ceux qu'un chrétien peut ignorer sans risquer son salut, pourvu que son ignorance ne soit pas affectée. Dès que l'ignorance est involontaire, un fidèle soumis à l'Eglise est censé croire implicitement les vérités même qu'il ignore, puisqu'il est disposé à les croire si elles lui étoient proposées par l'Eglise.

Dans un sens très-différent, les protestants appellent *articles fondamentaux* les dogmes dont la croyance et la profession sont nécessaires au salut, et non *fondamentaux* ceux que l'on peut nier et rejeter impunément, quoiqu'ils soient regardés comme appartenant à la foi par quelques sociétés chrétiennes, même par l'Eglise catholique. A la vérité, disent-ils, l'Ecriture sainte est la règle de notre foi : nous sommes obligés de croire tout ce qui nous paroît clairement révélé dans ce livre divin; mais toutes les vérités qu'il renferme ne sont pas également importantes, et il y en a plusieurs qui n'y sont pas enseignées assez clairement, pour qu'un chrétien soit coupable lorsqu'il en doute.

Nous nous inscrivons en faux contre cette distinction d'articles de foi, nous soutenons qu'il n'est jamais permis de nier ou de rejeter aucun des articles de foi décidés par l'Eglise, dès qu'on les connoît; qu'en affectant de les nier ou d'en douter, l'on se met hors de la voie

du salut; que dans ce sens, tous ces articles sont importants et *fondamentaux*. En effet, il ne faut pas confondre les articles qu'un fidèle peut ignorer sans danger, lorsqu'il n'est pas à portée de les connoître, avec les articles qu'il peut nier ou affecter d'ignorer, quoiqu'il ait la facilité de s'en instruire. L'ignorance moralement invincible n'est pas un crime; mais l'ignorance affectée et la résistance à l'instruction, sont un mépris formel de la parole de Dieu.

C'est néanmoins dans ce sens faux et abusif que les théologiens syncrétistes ou conciliateurs, qui ont écrit parmi les protestants comme Erasme, Cassander, George Calixte, Locke, dans son *Christianisme raisonnable*, etc., ont pris la distinction des *articles fondamentaux* et *non fondamentaux;* ils se flattoient de pouvoir rapprocher ainsi les différentes communions chrétiennes, en les engageant à tolérer, les unes chez les autres, toutes les erreurs qui ne paroîtroient pas *fondamentales*. Jurieu s'est aussi servi de cette distinction pour établir son système de l'unité de l'Eglise; il prétend que les différentes sociétés protestantes de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède, etc., ne sont qu'une seule et même Eglise, quoique divisées entre elles sur plusieurs articles de doctrine, parce qu'elles conviennent, dans une même profession de foi générale, des *articles fondamentaux*. Nous verrons, dans un moment, si les règles qu'il a données, pour discerner ce qui est *fondamental* d'avec ce qui ne l'est pas, sont solidés.

Mais les théologiens catholiques ont prouvé contre lui, que l'unité de l'Eglise consiste principalement dans l'unité de la foi entre les sociétés particulières qui la composent, que telle est l'idée qu'en ont eue tous les docteurs chrétiens, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nous. Dès qu'un seul particulier, ou plusieurs, ont nié ou révoqué en doute quelqu'un des dogmes que l'Eglise regarde comme articles de foi, elle n'a pas examiné si ce dogme étoit *fondamental* ou non; elle a dit anathème à ces novateurs, et les a retranchés de son sein. En cela, elle n'a fait que suivre les leçons et l'exemple des apôtres. Saint Paul, *Galat.*, c. 1, ℣. 8, dit anathème à quiconque prêchera un autre Evangile que lui. Ch. 5, ℣. 2, il déclare aux Galates, que, s'ils reçoivent la circoncision, Jésus-Christ ne leur servira de rien; il regardoit donc l'erreur des judaïsants comme *fondamentale*. Il souhaite, ℣. 12, que ceux qui troublent les Galates soient *retranchés*. *I. Tim.*, ch. 1, ℣. 19, il dit qu'il a livré à Satan Hyménée et Alexandre, qui ont fait naufrage dans la foi; il ne nous apprend point si leur erreur étoit *fondamentale* ou non. Ch. 6, ℣. 20, il dit que tous les novateurs, en se flattant d'une fausse science, sont déchus de la foi. *II. Tim.*, c. 2, ℣. 17, il avertit Timothée qu'Hyménée et Philète ont renversé la foi de quelques-uns, en enseignant que la résurrection est déjà faite; et il lui ordonne de les éviter. Il donne le même avis à Tite, c. 3, ℣. 10, à l'égard de tout hérétique. Saint Jean, *Epist.* 2, ℣. 10, ne veut pas même qu'on le salue. Saint Pierre nomme les hérésies en général, *des sectes de perdition*, et regarde ceux qui les introduisent comme des blasphémateurs, *II. Petri*, c. 2, ℣. 1 et 10. Loin de vouloir qu'il y eût quelque espèce d'unité ou d'union entre les hérétiques et les fidèles, ils ont ordonné au contraire à ceux-ci de s'en séparer absolument. Il est absurde, d'ailleurs, de supposer qu'il y ait de l'unité entre des sectes dont les

unes croient comme article de foi ce que les autres rejettent comme une erreur, qui se condamnent et se détestent mutuellement comme hérétiques.

Lorsque Jésus Christ a ordonné à ses apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, il a dit que celui qui ne croira pas sera condamné, *Marc.*, c. 16, ℣. 15 Or, l'Evangile ne renferme pas seulement les *articles fondamentaux*, mais toutes les vérités que Jésus-Christ a révélées; ce n'est point à nous d'absoudre, d'excuser, de supposer dans la voie du salut ceux que Jé-Christ a condamnés.

Suivant le grand principe des protestants, toute vérité doit être prouvée par l'Ecriture; où est le passage qui prouve que la nécessité de croire se borne aux *articles fondamentaux*, et que l'on peut, sans préjudice du salut, laisser à l'écart tout ce qui n'est pas *fondamental?*

Il reste enfin la grande question de savoir quelles sont les règles par lesquelles on peut juger si un article est *fondamental* ou non. Jurieu a voulu les assigner; y a-t-il réussi?

1.° Il prétend que les *articles fondamentaux* sont ceux qui sont clairement révélés dans l'Ecriture sainte, au lieu que les autres n'y sont pas enseignés aussi clairement. Si cette règle est sûre, comment se peut-il faire que, depuis deux cents ans, les différentes sectes protestantes n'aient pas encore pu convenir unanimement que tel article est *fondamental*, et que tel autre ne l'est pas? Elles ont lu cependant l'Ecriture sainte, et toutes se flattent d'en prendre le vrai sens. Les sociniens, de leur côté, soutiennent que la Trinité, l'Incarnation, la satisfaction de Jésus-Christ, ne sont pas révélées assez clairement dans l'Ecriture, pour que l'on ait droit d'en faire des *articles fondamentaux;* que s'il y a des passages qui semblent enseigner ces dogmes, il y en a aussi d'autres qui ne peuvent se concilier avec les premiers. Pendant que certains docteurs protestants ont accusé l'Eglise romaine d'errer contre des *articles fondamentaux*, d'autres, plus indulgents, nous ont fait la grâce de supposer que nos erreurs ne sont pas *fondamentales*. Un simple particulier protestant, qui doute s'il peut fraterniser dans le culte avec les sociniens ou avec les catholiques, est-il plus en état d'en juger, par l'Ecriture, que tous les théologiens de sa secte?

Une seconde règle, selon Jurieu, est l'importance de tel article, et la liaison qu'il a avec le fondement du christianisme. Nouvel embarras. Il s'agit de savoir d'abord quel est le fondement du christianisme. Un socinien prétend qu'il n'est d'aucune importance pour un chrétien de croire trois personnes en Dieu, qu'il est au contraire très-important de n'en reconnoître qu'une seule, dans la crainte d'adorer trois dieux; que l'unité de Dieu est le fondement de toute la doctrine chrétienne. Il soutient que l'on peut être aussi vertueux en niant la Trinité qu'en l'admettant; que quiconque croit un Dieu, une Providence, la mission de Jésus-Christ, des peines et des récompenses après cette vie, est très-bon chrétien. Nous ne voyons pas que, jusqu'à présent, les protestants soient venus à bout de prouver le contraire par des passages clairs et formels de l'Ecriture sainte, auxquels les sociniens n'aient eu rien à répliquer.

Une troisième règle, dit Jurieu, est le goût et le sentiment; un fidèle peut juger aussi aisément que tel article est ou n'est pas *fondamental*, qu'il peut sentir si tel objet est froid ou chaud, doux ou amer, etc. Malheureusement, jusqu'à ce jour, les goûts des protestants se sont trouvés fort différents en fait de dogme

puisqu'ils ne sont pas encore d'accord sur ceux que le symbole doit absolument renfermer. Suivant cette règle, c'est le goût de chaque particulier qui doit décider de la croyance et de la religion qu'il doit suivre, et nous convenons qu'il en est ainsi parmi les protestants; mais pourquoi un quaker, un socinien, un juif, un turc, n'ont-ils pas autant de droit de suivre leur goût, en fait de dogmes, qu'un calviniste?

Ceux qui ont dit que Dieu donne sa grâce à tout fidèle, pour juger de ce qui est *fondamental* ou non, ne sont pas plus avancés. La question est de savoir si un protestant est mieux fondé qu'un des sectaires dont nous venons de parler, à présumer qu'il est éclairé par la grâce, pour discerner sûrement la croyance qu'il doit embrasser. Voilà toujours la foi de chaque particulier réduite à un enthousiasme pur.

Mais, si l'on peut faire son salut dans toute communion qui ne professe aucune erreur contre les *articles fondamentaux*, et s'il n'y a aucune règle certaine pour décider que telle communion professe une erreur *fondamentale*, qu'est devenu le prétexte sur lequel les protestants ont fait schisme avec l'Eglise romaine? Ils s'en sont séparés, disoient-ils, parce qu'ils ne pouvoient pas y faire leur salut. Aujourd'hui, suivant leurs propres principes, cela est, du moins, incertain; ils se sont donc séparés, sans être assurés de la justice de cette séparation, et simplement parce qu'ils avoient du goût pour une autre religion.

N'est-ce pas une contradiction grossière de dire : Tels et tels articles de croyance des catholiques ne sont pas des erreurs *fondamentales;* cependant je ne puis demeurer en société avec eux sans risquer mon salut. Y a-t-il donc une chose plus *fondamentale* que celle de laquelle notre salut dépend?

Il est encore plus absurde de soutenir que nous composons une même église avec des gens dont la société mettroit notre salut en danger. (N.e XXXIII p. LXIX.)

Nous avons vu en quel sens les théologiens catholiques admettent des *articles fondamentaux;* ils regardent comme tels tous ceux qui sont renfermés dans le symbole des apôtres; par conséquent ils sont persuadés que les protestants, qui entendent très-mal ce qui est dit dans ce symbole touchant l'Eglise catholique, sont dans une erreur *fondamentale*, et hors de la voie du salut. D'autre part, le très-grand nombre des protestants ne regardent plus comme *fondamentaux* que les trois articles admis par les sociniens, savoir, l'unité et la providence de Dieu, la mission de Jésus-Christ, les peines et les récompenses à venir; mais il n'en est pas un des trois que les sociniens ne prennent dans un sens erroné. Enfin, selon la multitude des incrédules, il n'y a, en fait de religion, qu'un seul dogme *fondamental*, qui est la nécessité de la tolérance. Ainsi, par la vertu d'une seule erreur, on peut être absous de toutes les autres. Bossuet, 6.e *Avertissement aux protestants;* Nicole, *Traité de l'unité de l'Eglise;* Wallembour, *de Controv.*, tract. 3.

FONDATEURS, FONDATIONS. Il est d'usage, dans notre siècle, de déclamer contre les fondations pieuses qui ont été faites depuis quatre ou cinq cents ans On seroit moins étonné de leur multitude, si l'on faisoit attention aux causes et aux circonstances qui les ont fait naître.

Sous l'anarchie et le désordre du gouvernement féodal, les possessions des particuliers étoient incertaines, les successions souvent

usurpées, les peuples esclaves, et en général très-malheureux ; il n'y avoit point de ressource pour eux que les églises et les monastères ; c'étoient les seuls dépôts des aumônes. Les particuliers riches, et qui n'avoient point d'héritiers de leur sang, aimoient mieux placer dans ces asiles une partie de leurs biens, que de les laisser tomber entre les mains d'un seigneur qui les avoit tyrannisés. Ceux qui avoient des doutes sur la légitimité de leurs possessions, ne voyoient point d'autre moyen de mettre leur conscience en repos. Les seigneurs eux-mêmes, devenus riches à force d'extorsions, et tourmentés par de justes remords, firent la seule espèce de restitution qui leur parut praticable, ils mirent dans le dépôt des aumônes, et consacrèrent à l'utilité publique des biens dont l'acquisition pouvoit être illégitime ; souvent les enfants firent, après la mort de leur père, ce qu'il auroit dû exécuter lui-même pendant sa vie. La clause *pro remedio animæ meæ*, si commune dans les anciennes chartres, est très-intelligible, quand on connoît les mœurs de ces temps-là.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'opinion qui a régné dans le douzième et le treizième siècle, que la fin du monde étoit prochaine ; dans tous les temps de calamités et de souffrances, les peuples ont cru que le monde alloit bientôt finir ; ils le croiroient encore, s'ils venoient à éprouver quelque fléau extraordinaire.

On ne pouvoit alors fonder des hôpitaux pour les invalides, les incurables, les orphelins, les enfants abandonnés ; des maisons d'éducation et de travail, des manufactures, ni des académies ; on n'en avoit pas l'idée, et le gouvernement étoit trop foible pour protéger ces établissements. Avant de juger que l'on a mal fait, il faudroit montrer que l'on pouvoit faire mieux, et qu'il étoit possible de prévenir tous les inconvénients.

Une sagesse supérieure a révélé aux philosophes de nos jours que toute *fondation* est abusive et pernicieuse : ils se sont efforcés de dégoûter pour jamais ceux qui seroient tentés d'en faire, de détruire *un reste de respect superstitieux* que l'on conserve encore pour les anciennes. Comme c'est la religion et la charité qui les ont inspirées, on nous permettra d'en prendre la défense contre les anges exterminateurs qui veulent tout détruire. Ils disent :

1.° Les *fondateurs* ont eu ordinairement pour motif la vanité ; quand leurs vues auroient été plus pures, ils n'avoient pas assez de sagesse pour prévoir les inconvenients qui naîtroient, dans la société, des établissements qu'ils formoient.

Mais la manière la plus odieuse de décrier une bonne œuvre, est de fouiller dans le cœur de celui qui l'a faite, de lui prêter sans preuve des motifs vicieux, pendant qu'il peut en avoir eu de louables. Il y a de la vanité, sans doute, chez les peuples qui ne sont pas chrétiens ; pourquoi n'y fait-elle pas éclore les mêmes actes de charité que dans le christianisme ? On a fait de nos jours des *fondations* en faveur des *rosières ;* si la vanité y est entrée pour quelque chose, faut-il les détruire ? La question n'est pas de savoir si les *fondateurs*, en général, ont eu des vues plus ou moins étendues sur l'avenir, mais si leurs *fondations* sont réellement utiles. Si elles le sont, donc ils ont pensé juste. Nous devons juger de leur sagesse par les effets, et non autrement ; c'est la règle que prescrit l'Evangile pour discerner les vrais d'avec les faux sages : *à fructibus eorum cognoscetis eos.*

2.° Les établissements de cha-

rité, les hôpitaux, les distributions journalières d'aumônes, invitent le peuple à la fainéantise; ces ressources ne sont nulle part plus multipliées qu'en Espagne et en Italie, et la misère y est plus générale qu'ailleurs.

Mais cette misère n'a-t-elle commencé que depuis la *fondation* des hôpitaux? il nous paroît que c'est elle qui a fait sentir la nécessité d'en établir. Des observateurs, mieux instruits que nos écrivains, ont pensé qu'en Espagne et en Italie, la température du climat et la fertilité naturelle du sol sont les vraies causes de l'oisiveté du peuple, parce que l'homme ne travaille qu'autant qu'il y est forcé. Dans nos provinces méridionales, on travaille moins que dans celles du Nord, par la même raison. Ce n'est donc pas l'aumône qui produit cette différence.

Assister les mendiants valides, c'est un abus; mais dans la crainte de les favoriser, faut-il laisser périr les impotents? Calculons si le retranchement des aumônes ne tueroit pas plus de pauvres infirmes, que leur distribution ne nourrit de fainéants coupables; les philosophes n'ont pas fait cette supputation. Ils condamnent à mourir de faim tout homme qui ne travaille pas selon toute l'étendue de ses forces; cette sentence nous paroît un peu dure dans la bouche de juges qui ne font rien.

3.° Quand une *fondation* seroit utile et sage, il est impossible d'en maintenir long-temps l'exécution: rien n'est stable sous le soleil; la charité ne se soutient pas toujours, non plus que la piété; tout dégénère en abus. On s'endurcit en gouvernant les hôpitaux, il s'y commet des crimes, à la longue les revenus diminuent, le luxe des édifices et des superfluités absorbe les secours destinés aux malades et aux pauvres.

Cependant nous voyons encore subsister des *fondations* très-anciennes, et qui produisent les mêmes effets que dans leur institution. Parce que nous ne pouvons pas travailler pour l'éternité, il n'est pas défendu de faire du bien pour plusieurs siècles. Si la crainte des abus à venir doit nous arrêter, il ne faut faire aucune espèce de bien; est-ce là que veulent en venir nos sages réformateurs?

Nous ne doutons pas qu'il n'y ait de très-grands désordres dans les hôpitaux régis par entreprise, dont les administrateurs sont des fermiers ou des gagistes; ils trafiquent de la santé et de la maladie, de la vie et de la mort. Cela n'est point dans les hôpitaux administrés par charité. On peut s'en convaincre par les procès-verbaux de visites faites par ordre du gouvernement. Nous en concluons que l'intérêt, la politique, la philosophie du siècle, ne suppléeront jamais à la religion.

Le luxe des bâtiments et des superfluités n'est point venu des *fondateurs*, mais des administrateurs; c'est le vice de notre siècle, fomenté par la philosophie, et non celui des *fondateurs*. Il n'est point d'abus que l'on ne pût corriger, si l'on étoit animé du même esprit que les *fondateurs*.

4.° Tout homme, disent nos censeurs, doit se procurer sa subsistance par son travail. Oui, quand il le peut; mais un ouvrier surchargé de famille, qui gagne peu et mange beaucoup; un vieillard, un infirme habituel, un homme ruiné par un accident ou par une perte imprévue, ne le peuvent plus. Tant que l'Evangile subsistera, il nous prescrira de les nourrir et de les aider.

Un autre principe est, que tout père doit pourvoir à l'éducation de ses enfants; donc les colléges et les bourses sont inutiles, il faut pro-

poser des prix d'éducation. Mais lorsqu'un père est incapable d'instruire ses enfants par lui-même, lorsque son travail, son commerce, ses fonctions publiques, ne lui en laissent pas le temps, lorsque sa fortune est trop modique pour payer des instituteurs, à quoi serviront les prix d'éducation ? Nous voudrions savoir si nos philosophes qui sont si savants ont été endoctrinés par leurs pères, et s'ils se donnent eux-mêmes la peine d'enseigner leurs enfants, lorsqu'ils en ont. Quand on détruira les colléges, nous demanderons grâce, du moins pour les ignorantins.

5.° La philosophie veut qu'un état soit si bien administré qu'il n'y ait plus de pauvres ; telle est la pierre philosophale du siècle. En attendant ce prodige, qui n'a jamais existé, qui n'existera jamais, qui n'est qu'un rêve absurde, nous supplions nos alchimistes politiques de ne pas faire ôter la subsistance aux pauvres. Ils banniront de l'univers, nous n'en doutons pas, la vieillesse, les maladies, la stérilité, les contagions, les fléaux dont l'humanité est affligée depuis la création ; mais puisqu'ils subsistent encore, il faut les soulager par provision.

Tous les besoins, disent-ils, sont passagers ; il faut y pourvoir par des associations libres de citoyens, qui veilleront sur leur propre ouvrage, en écarteront les abus, comme cela se fait en Angleterre.

Il est faux, d'abord, que tous les besoins soient passagers, la plupart sont très-permanents ; les vieillards, les pauvres, les malades passent ; mais la vieillesse, la pauvreté, les maladies restent, se communiquent des pères aux enfants ; la malédiction, portée contre Adam, s'exécute aussi ponctuellement aujourd'hui que dans le premier âge du monde.

Nous applaudirons volontiers aux associations libres, tout moyen nous semblera bon, dès qu'il fera du bien ; mais nous prions les philosophes de ne pas oublier leur principe, *rien n'est stable sous le soleil, tout dégénère en abus ;* nous sommes en peine de savoir si cela n'est pas vrai à l'égard des associations libres, si la vanité n'y entrera pour rien, si la jalousie ne les troublera pas, si le zèle des pères passera aux enfants, si la génération future sera possédée de l'anglomanie comme la génération présente, si les associations des villes fourniront aux besoins des campagnes, si, dans un accident subit, les secours seront assez prompts, etc., si en un mot la philosophie politique aura un plus long règne, et fera plus de bien que n'en ont fait la religion et la charité chrétienne.

Peut-on ignorer que, dans toutes les villes du royaume, il y a des associations libres ? Les confréries de pénitents, ou de la croix, les assemblées des dames de la charité, les administrations municipales des hôpitaux et des maisons de charité, etc., sont-elles autre chose ? Nous n'avons pas eu besoin des Anglois pour les former. Mais chez nous c'est la religion et la charité chrétienne qui y président ; en Angleterre, c'est la politique : nos philosophes anti-chrétiens ne voient plus le bien, ils n'en veulent plus dès que la religion y entre de près ou de loin.

6.° Leur intention, disent-ils, n'est point de rendre l'homme insensible aux maux de ses semblables. Nous le croyons pieusement ; mais leurs dissertations, leurs principes, leurs raisonnements, sont très-capables de produire cet effet. Dès que l'on veut calculer le profit et la dépense, argumenter sur les inconvénients présents et futurs d'une bonne œuvre, prévenir tous les abus possibles avant

de la faire, il est bien décidé que l'on n'en fera aucune.

Un autre défaut est de vouloir régler le fond des provinces sur le modèle des grandes villes, les bourgs et les villages, sur ce qui se fait dans les capitales. Nos oracles politiques ne connoissent que Paris, n'ont rien vu ailleurs, rien administré, rien examiné dans le détail; et ils ont l'orgueil de se croire plus éclairés que les citoyens les plus sages, les magistrats les plus expérimentés, les hommes dont la prudence brille encore dans les réglements qu'ils ont laissés.

Les mêmes absurdités philosophiques reviendront à propos des *hôpitaux;* nous serons forcés d'y répondre encore, et d'ajouter de nouvelles réflexions.

FONT-EVRAUD, abbaye célèbre dans l'Anjou, chef d'un ordre de religieux et de religieuses fondé par le B. Robert d'Arbrissel, mort l'an 1117. Cet ordre a été approuvé par le pape Pascal II, l'an 1106 et confirmé l'an 1113, sous la règle de saint Benoît.

Robert d'Arbrissel consacra ses travaux à la conversion des filles débauchées; il en rassembla un grand nombre dans l'abbaye de *Font-Evraud*, et il leur inspira le dessein de se consacrer à Dieu. Il s'étoit associé des coopérateurs, qu'il réunit de même par les vœux monastiques. Ce qui a paru de plus singulier dans cet institut, c'est que, pour honorer la sainte Vierge, et l'autorité que Jésus-Christ lui avoit donnée sur saint Jean, lorsqu'il dit à ce disciple bien-aimé, *voilà votre mère;* le fondateur de *Font-Evraud* a voulu que les religieux fussent soumis à l'abbesse aussi-bien que les religieuses, et que cette fille fût le général de l'ordre. Les souverains pontifes ont approuvé cette disposition, qui subsiste toujours, et ils ont accordé à cet ordre de grands priviléges. Il y en a près de soixante maisons ou prieurés en France, qui sont divisées en quatre provinces, et il y en avoit deux en Angleterre avant le schisme de l'église anglicane. Parmi les trente-six abbesses qui ont gouverné cet ordre, il y a eu plusieurs princesses de la maison de Bourbon.

Les *filles-Dieu* de la rue Saint-Denis, à Paris, qui sont religieuses de *Font-Evraud*, ont tiré leur nom de ce qu'elles ont succédé, dans la maison qu'elles occupent, à une communauté de filles et de femmes pénitentes que l'on nommoit *filles-Dieu*, et qui ont été supprimées.

On n'a pas manqué de censurer les pieuses intentions de Robert d'Arbrissel, on a voulu même jeter des soupçons sur la pureté de ses mœurs; pendant sa vie, quelques auteurs, trompés par de faux bruits, l'accusèrent de vivre dans une trop grande familiarité avec ses religieuses. Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, article FONT-EVRAUD, a rapporté avec affectation tout ce qui a été écrit à ce sujet; mais il est forcé d'avouer que ces accusations ne sont pas prouvées, et que l'apologie de Robert d'Arbrissel, faite par un religieux de son ordre, est solide et sans réplique. Il en a paru une autre, imprimée à Anvers en 1701, dans laquelle il est justifié contre les railleries malignes de Bayle.

FONTS BAPTISMAUX. Vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze, placé dans les églises paroissiales et succursales, dans lequel on conserve l'eau bénite dont on se sert pour baptiser. Autrefois ces *fonts* étoient placés dans un bâtiment séparé, que l'on nommoit le *baptistère;* à présent on les met dans l'intérieur de l'église, près de la porte ou dans une chapelle. *Voyez* BAPTISTÈRE. Lorsque le bap-

tême étoit administré par immersion, les *fonts* étoient en forme de bain; depuis qu'il s'administre par infusion, il n'est plus besoin d'un vaisseau de grande capacité.

Dans les premiers siècles, si l'on en croit les historiens, il étoit assez ordinaire que les *fonts* se remplissent d'eau miraculeusement a Pâques, qui étoit le temps où l'on baptisoit les catéchumènes. Baron., an. 417, 554, 555; Tillemont, t 10, pag 678; Grég. de Tours, p. 320, 516, etc. Dans l'Eglise romaine, on fait solennellement, deux fois l'année, la bénédiction des *fonts;* savoir, la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte, les cérémonies et les oraisons que l'on y emploie sont relatives à l'ancien usage de baptiser principalement ces jours-là, et c'est une profession de foi très-éloquente des effets du baptême et des obligations qu'il impose à ceux qui l'ont reçu.

En effet, l'Eglise demande à Dieu de faire descendre sur l'eau baptismale la vertu du Saint-Esprit, de lui donner le pouvoir de régénérer les âmes, d'en effacer les taches. de leur rendre l'innocence primitive, etc. On mêle à cette eau du saint-chrême, qui est le symbole de l'onction de la grâce; on y ajoute de l'huile des catéchumènes, pour marquer la force dont le baptisé doit être animé; on y plonge le cierge pascal, qui représente par sa lumière l'éclat des bonnes œuvres et des vertus que le chrétien doit pratiquer, etc. Cette bénédiction des *fonts* est de la plus haute antiquité. Saint Cyprien nous apprend qu'elle étoit en usage au troisième siècle, *Epist.* 70 *ad Januar.*, et saint Basile, au quatrième, la regardoit comme une tradition apostolique, *L. de Spir. sancto*, c. 27.

Si les protestants en avoient mieux compris le sens et l'utilité, ils l'auroient peut-être conservée Lorsque les anabaptistes et les sociniens se sont avisés d'enseigner que le baptême ne devoit être donné qu'aux adultes qui sont capables d'avoir la foi, on a pu leur répondre que le baptême, toujours administré publiquement, et la bénédiction des *fonts* faite solennellement sous les yeux des adultes, sont des leçons continuelles pour réveiller leur foi, pour exciter leur reconnoissance envers Dieu, pour les faire souvenir des promesses qu'ils ont faites et des obligations qu'ils ont contractées dans leur baptême; que les mêmes cérémonies, souvent répétées, doivent faire plus d'impression sur l'esprit des fidèles, que n'auroit pu le faire le baptême reçu une seule fois dans la première jeunesse, et au moment où ils ont commencé à être capables de faire un acte de foi.

Dans les articles EAU BÉNITE et EXORCISME, nous avons fait voir qu'il n'y a ni superstition, ni absurdité à bénir et à exorciser les eaux; que cet usage n'a aucune relation aux idées fausses des platoniciens; mais que ç'a été un remède et un préservatif contre les erreurs et les superstitions des païens. Ménard, *Notes sur le Sacram. de saint Grégoire*, page 95 et 205.

FORCE. Suivant les moralistes la *force* est une des vertus cardinales ou principales; ils la définissent une disposition réfléchie de l'âme, qui lui fait supporter avec joie les contradictions et les épreuves. Le nom même de *vertu* ne signifie rien autre chose que *la force de l'âme;* ainsi l'on peut dire avec vérité qu'une âme foible est incapable de vertu.

Par la *force*, les anciens entendoient principalement le courage de supporter les revers et les afflictions de la vie et d'en treprendre

de grandes choses pour se faire estimer des hommes; souvent l'ambition et la vaine gloire en étoient l'unique ressort; souvent aussi elle dégénéroit en témérité et en opiniâtreté. La *force* chrétienne est plus sage, elle garde un juste milieu; inspirée par le seul motif de plaire à Dieu, elle modère en nous la crainte et la présomption; elle ne nous empêche point d'éviter les dangers et la mort, lorsqu'il n'y a aucune nécessité de nous y exposer; mais elle nous les fait braver lorsque le devoir l'ordonne. « Dieu, » dit saint Paul, *II. Tim.*, ch. 7, » ℣. 7, ne nous a pas donne un » esprit de crainte, mais de *force*, » de charité et de modération. » Cette vertu a singulièrement brillé dans les martyrs, et c'est pour la donner à tous les fidèles que Jésus-Christ a institué le sacrement de confirmation. Elle ne cessera jamais de leur être nécessaire pour surmonter tous les obstacles qui s'opposent à leur persévérance dans le bien; ils en ont besoin surtout lorsque l'excès de la corruption des mœurs publiques a rendu la vertu odieuse et ridicule. *Voyez* CONFIRMATION, ZÈLE.

FORME SACRAMENTELLE. *Voyez* SACREMENT

FORMÉES (lettres.) *Voyez* LETTRES.

FORMULAIRE. *Voyez* JANSÉNISME

FORNICATION, commerce illégitime de deux personnes libres. Ce désordre, qui étoit toléré chez les païens et que les anciens philosophes ont excusé, est condamné sans ménagement par la morale chrétienne. Saint Paul le défend aux fidèles; et pour leur en inspirer de l'horreur, il leur représente que leurs corps sont les membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit, *I. Cor.*, ch. 6, ℣. 13 et suiv. Quand on n'envisageroit que l'intérêt de la société, il est évident que ce désordre est très-pernicieux, il détourne du mariage, il bannit la décence des mœurs, il nuit à la population, il surcharge l'état d'enfants sans ressource, il les condamne à l'ignominie, il fait méconnoître aux hommes les devoirs de la paternité, et aux femmes les obligations les plus essentielles à leur sexe.

Pour comprendre que la *fornication* est un désordre contraire à la loi naturelle, il suffit d'observer que l'homme, qui satisfait ainsi sa passion, s'expose à mettre au monde un enfant qui n'aura ni un état honnête, ni une éducation convenable, ni aucun droit assuré, et à charger une femme de tous les devoirs de la maternité sans aide et sans ressource. On auroit droit de lui reprocher de la cruauté s'il commettoit ce crime avec réflexion. Ainsi, pour en concevoir la grièveté, il suffit de connoître les raisons qui établissent la sainteté du mariage. *Voyez* ce mot.

Ceux d'entre nos philosophes modernes qui ont osé enseigner, après quelques anciens, que le mariage devroit être aboli, qu'il faudroit rendre les femmes communes, et déclarer enfants de l'état tous ceux qui viendroient au monde, vouloient, non-seulement mettre toutes les femmes au rang des prostituées, mais dégrader et abrutir l'espèce humaine tout entière; ce seroit le véritable moyen de l'anéantir.

Lorsque le concile de Jérusalem, tenu par les apôtres, *Act.*, c. 17, ℣. 20 et 29, défendit aux fidèles l'usage du sang, des viandes suffoquées et la *fornication*, il ne prétendit pas mettre ce dernier crime sur la même ligne que les deux usages précédents; ceux-ci ne fu-

rent interdits qu'à cause des circonstances, au lieu que la *fornication* est mauvaise en elle-même et contraire à la loi naturelle. Mais le concile parloit selon le préjugé des païens nouveaux convertis, qui, avant leur conversion, étoient accoutumés à regarder la *fornication* comme une chose assez indifférente, ou du moins comme une faute très-légère.

Dans l'ancien Testament, l'idolâtrie est souvent exprimée par le terme de *fornication*, parce que c'étoit une espèce de commerce criminel avec les fausses divinités, presque toujours accompagné de l'impudicité, et quelques commentateurs ont cru que le concile de Jérusalem, sous le nom de *fornication*, entendoit l'idolâtrie. Quoi qu'il en soit, ce désordre ne fut jamais excusé ni toléré chez les Juifs; il est sévèrement puni dans les deux sexes par les lois de Moïse. *Deut.*, c. 22.

FORTUIT, FORTUNE. Cet article appartient à la métaphysique plutôt qu'à la théologie; mais les matérialistes modernes ont tellement abusé de tous les termes, pour pallier les absurdités de leur système, que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la vraie notion.

Il est d'abord évident que, dans la croyance d'une Providence divine, attentive à tous les événements, qui les a prévus de toute éternité, et qui en règle le cours, rien ne peut être censé *fortuit* à l'égard de Dieu. Si quelquefois l'on trouve ce terme dans l'Ecriture sainte, ont doit concevoir qu'il ne marque de l'ignorance et de l'incertitude qu'à l'égard des hommes; les adorateurs du vrai Dieu n'ont jamais manqué d'attribuer à sa Providence les événements heureux ou malheureux qui leur sont arrivés.

Sous le nom de *fortune*, les païens entendoient un pouvoir inconnu et aveugle, une espèce de divinité bizarre qui distribuoit aux hommes le bien et le mal, sans discernement, sans raison, par pur caprice. Ils la peignoient sous la figure d'une femme qui avoit un bandeau sur les yeux, un pied appuyé sur un globe tournant et l'autre en l'air, ou sur une roue qui tournoit sans cesse. Aucun dieu n'eut à Rome un plus grand nombre de temples que la *fortune;* les Romains, échappés d'un grand danger par le pouvoir qu'avoit eu Véturie, dame romaine, sur son fils Coriolan, élevèrent un temple à la *fortune* des dames, *fortunæ muliebri*, au bon génie qui avoit inspiré cette femme. Les plus grands hommes parmi eux comptoient sur leur propre *fortune* et sur celle de Rome, sur une divinité inconnue qui les protégeoit eux et leur patrie, et cette confiance leur inspira souvent des entreprises téméraires et injustes. Pour se déguiser à eux-mêmes leur imprudence et leur injustice, ils attribuoient le succès à une divinité quelconque. Juvénal se moque avec raison de ce préjugé, *Sat.* 10. « Avec de la prudence, dit-il, tous les dieux nous » sont favorables; mais nous avons » trouvé bon de faire une divinité » de la *fortune* et de la placer dans » le ciel. » Cicéron s'exprime à peu près de même dans le second livre *de la Divination*.

On a remarqué plus d'une fois que le poëte Lucrèce est tombé en contradiction, lorsque dans un ouvrage destiné à établir l'athéisme, il a parlé d'un pouvoir inconnu, *vis abdita quædam*, qui se plaît à déconcerter les projets des hommes, et à faire tourner les choses tout autrement qu'ils ne pensent, d'une *fortune* qui décide de tout, *fortuna gubernans*. Au lieu d'admettre le pouvoir suprême d'une intelligence qui gouverne tout avec

sagesse, il aimoit mieux supposer un pouvoir aveugle et bizarre qui disposoit de tout, sans réflexion et par caprice, sans doute afin de ne pas être obligé de lui rendre des hommages.

En effet, c'étoit une absurdité de la part des païens de rendre un culte à une prétendue divinité qu'ils supposoient privée de raison et de sagesse, inconstante et capricieuse, incapable par conséquent de tenir compte à quelqu'un des respects et des vœux qu'il lui adresse. Mais dès qu'une fois les hommes ont supposé un être quelconque, aveugle ou intelligent, juste ou injuste, bon ou mauvais, qui distribue les biens et les maux, ils n'ont jamais manqué de l'honorer par intérêt. A cet égard l'athéisme n'a jamais pu avoir lieu parmi eux.

Aujourd'hui les matérialistes veulent nous en imposer en déraisonnant d'une autre manière. Ils disent que rien ne se fait par hasard, puisque tout est nécessaire. Ce n'est que l'abus d'un terme. Qu'une cause quelconque soit contingente ou nécessaire, cela ne fait rien; dès qu'elle est aveugle et qu'elle ne sait ce qu'elle fait, c'est le hasard et la *fortune* et rien de plus. Telle est l'idée qu'en ont tous les philosophes. « Non-seulement la *fortune*, » est aveugle, dit Cicéron, mais elle » rend aveugles ceux qu'elle favo- » rise. » *De Amicit.*, n. 54. Il définit le hasard : *Ce qui arrive sans dessein dans les choses mêmes que l'on fait à dessein*, l. 2, *de Divin.*, n. 45. Nous agissons au hasard, lorsque nous ne connoissons pas l'effet qui résultera de notre action; le hasard ou la *fortune* est donc l'opposé, non de la nécessité, mais de l'intelligence, de la connoissance et de la réflexion.

Ceux d'entre les philosophes qui ont défini la *fortune* ou le hasard *l'effet d'une cause inconnue*, se sont trompés; ils devoient dire que c'est l'effet d'une cause privée d'intelligence, et qui ne sait ce qu'elle fait. Lorsque le vent a fait tomber sur moi une tuile ou une ardoise, c'est par hasard, quoique j'en connoisse très-bien la cause; mais cette cause n'a pas agi par réflexion, et je ne prévoyois pas moi-même qu'elle agiroit à ce moment. S'il n'y a pas un Dieu qui gouverne l'univers, tout est l'effet du hasard.

Mais aussi rien n'est hasard pour ceux qui reconnoissent un Dieu souverainement intelligent, puissant, sage et bon; dans leur bouche, la *fortune* ne signifie rien que bonheur ou malheur. Lorsque Zelpha, servante de Jacob, eut mis au monde un fils, Lia, sa maîtresse, le nomma *Gad*, bonheur, bonne *fortune*, *Gen.*, c. 30, ℣. 11; mais elle n'attachoit pas à ce nom la même idée que les païens, puisque toutes les fois qu'elle avoit eu elle-même ce bonheur, elle l'avoit attribué à Dieu, c. 29 et 30. Lorsque les Juifs furent tombés dans l'idolâtrie, ils adoptèrent les notions des polythéistes; Isaïe leur reproche d'avoir dressé des tables à *Gad* et à *Méni*, c. 65, ℣. 11. La Vulgate et le syriaque ont entendu, par le premier de ces termes, la *fortune;* les Septante ont traduit *Gad* par le démon ou le génie; et *Meni* par la *fortune;* les rabbins ont rêvé que *Gad* est Jupiter. Il est probable que *Méni* est la lune, comme μήνη, en grec; on sait assez combien les païens attribuoient de pouvoir à la lune.

Il est certainement plus consolant pour l'homme d'attribuer le bien et le mal qui lui arrivent à Dieu, que d'en faire honneur à une *fortune* capricieuse ou à un destin aveugle. Le culte rendu à la première, loin de rendre l'homme meilleur, ne pouvoit aboutir qu'à lui persuader l'inutilité de la prévoyance, de la précaution et de la prudence. Le dogme de la Provi-

dence doit produire l'effet contraire, puisqu'il nous apprend que Dieu récompense tôt ou tard notre confiance, notre patience et notre soumission à ses décrets.

FOSSAIRE, FOSSOYEUR. *Voyez* FUNÉRAILLES.

FOURNAISE. *Voyez* ENFANTS DANS LA FOURNAISE

FRACTION DE L'HOSTIE. *Voyez* MESSE.

FRANCISCAINS, FRANCISCAINES, religieux et religieuses institués par saint François d'Assise au commencement du treizième siècle. La règle qu'il leur donna fut approuvée d'abord par Innocent III, et confirmée ensuite par Honorius ou Honoré III, l'an 1223. Un des principaux articles de cette règle est la pauvreté absolue, ou le vœu de ne rien posséder, ni en propre, ni en commun, mais de vivre d'aumônes.

Cet ordre avoit déjà fait des progrès considérables, lorsque son saint fondateur mourut en 1226. Il se multiplia tellement, que, neuf ans après sa fondation, il se trouva dans un chapitre général, tenu près d'Assise, cinq mille députés de ses couvents; probablement il y en avoit plusieurs de chaque maison. Aujourd'hui encore, quoique les protestants en aient détruit un très-grand nombre en Angleterre, en Allemagne et dans les autres pays du Nord, on prétend que cet ordre possède sept mille maisons d'hommes sous des noms différents, et plus de neuf cents couvents de filles. Par leurs derniers chapitres, on a compté plus de quinze mille religieux et plus de vingt-huit mille religieuses.

Il n'a pas tardé de se diviser en différentes branches : les principales sont les cordeliers, distingués eux-mêmes en conventuels et en observantins, les capucins, les récollets, les tiercelins ou religieux pénitents du tiers-ordre, et nommés en France de *Picpus;* mais il s'est fait plusieurs autres réformes de *franciscains* en Italie, en Espagne et ailleurs. Nous parlerons de ces divers instituts ou congrégations sous leurs noms particuliers. Quelques-unes sont de religieux hospitaliers qui ont embrassé la règle de saint François, comme les frères infirmiers-minimes ou obrégons, les bons-fieux, etc., et ce ne sont pas les moins respectables.

Si les vertus de saint François n'avoient pas été aussi solides et aussi authentiquement reconnues que le témoignent les auteurs contemporains, cette multiplication si rapide et si étendue de son ordre seroit un prodige inconcevable; mais le saint forma des disciples qui lui ressembloient : l'ascendant de leurs vertus gagna des milliers de prosélytes. Ce phénomène, qui a paru constamment dans tous les siècles plus ou moins, se renouvellera jusqu'à la fin du monde, parce que la vertu, sous quelque forme qu'elle paroisse, a des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes.

Cependant les protestants n'ont rien omis pour persuader que la naissance de l'ordre des *franciscains* a été une plaie et un malheur pour l'Eglise. Mais ceux qui en parlent ainsi fournissent eux-mêmes des faits qui démontrent le contraire, et qui prouvent qu'aucun ordre n'a rendu de plus grands services; ils en ont calomnié le fondateur, et il n'est besoin que de leurs écrits pour faire complètement son apologie. Ils disent que saint François fut, à la vérité, un homme pieux et bien intentionné, mais qui joignoit à la plus grossière ignorance un esprit affoibli par une maladie dont il avoit été guéri;

qu'il donna dans une espece de dévotion extravagante, qui approchoit plus de la folie que de la piété; ainsi en a parlé Mosheim, *Hist. ecclés.*, 13.e siècle, 2.e part., c. 2, § 25. Ce tableau est-il ressemblant?

Le même écrivain nous fait remarquer qu'au douzième siècle et au commencement du treizième, l'Eglise étoit infestée par une multitude de sectes hérétiques; les cathares albigeois ou bagnolois, les disciples de Pierre de Bruis, de Tanchelin et d'Arnaud de Bresse, les vaudois, les *capuciati*, les apostoliques, dogmatisoient chacun de leur côté. Tous se réunissoient à exalter le mérite de la pauvreté évangélique; ils faisoient un crime aux moines, aux ecclésiastiques, aux évêques, de ce qu'ils ne menoient pas la vie pauvre, laborieuse, mortifiée des apôtres, sans laquelle, disoient-ils, on ne peut parvenir au salut; ils forçoient leurs propres docteurs à la pratiquer; par cet artifice, ils séduisoient le peuple. Mosheim prétend qu'en effet le clergé manquoit de lumières et de zèle; que les ordres monastiques étoient entièrement corrompus; que les uns et les autres laissoient triompher impunément l'hérésie. « Dans ces circonstances, » dit-il, on sentit la nécessité d'in» troduire dans l'Eglise une classe » d'hommes qui pussent, par l'aus» térité de leurs mœurs, par le » mépris des richesses, par la gra» vité de leur extérieur, par la sain» teté de leur conduite et de leurs » maximes, ressembler aux doc» teurs qui avoient acquis tant de » réputation aux sectes héréti» ques. » *Ibid.*, § 21.

Or, voilà précisément ce que pensa saint François, ce prétendu ignorant imbécille; il vit le mal, il en aperçut le remède, il eut le courage de le mettre en usage, et Mosheim est forcé de convenir qu'il y réussit parfaitement. Qu'auroit pu faire de mieux un habile et profond politique?

En effet, notre censeur avoue que ces religieux, menant une vie plus régulière et plus édifiante que les autres, acquirent en peu de temps une réputation extraordinaire, et que le peuple conçut pour eux une estime et une vénération singulières. L'attachement pour eux, dit-il, fut porté à l'excès; le peuple ne voulut plus recevoir les sacrements que de leurs mains; leurs églises étoient sans cesse remplies de monde; c'étoit là que l'on faisoit ses dévotions et que l'on vouloit être inhumé. On les employa, non-seulement dans les fonctions spirituelles, mais encore dans les affaires temporelles et politiques. On les vit terminer les différends qui survenoient entre les princes, conclure des traités de paix, ménager des alliances, présider aux conseils des rois, gouverner les cours. En considération de leurs services, les papes les comblèrent de grâces, d'honneurs, de distinctions, de priviléges, d'immunités, d'indulgences à distribuer, etc. *Ibid.*, § 23 et 26. Jusqu'à présent nous ne voyons pas en quoi saint François a péché, ni en quel sens la fondation de son ordre a été un malheur pour l'Eglise.

C'est, dit Mosheim, que le crédit excessif des religieux mendiants les rendit intéressés, ambitieux, intrigants, rivaux et à la fin ennemis déclarés du clergé séculier. Ils ne voulurent plus reconnoître la juridiction des évêques, ni dépendre d'eux en aucune manière; ils occupèrent les prélatures et les places de l'Eglise les plus importantes; ils voulurent remplir les chaires dans les universités; ils soutinrent à ce sujet les disputes les plus indécentes; les papes, par leur imprudence à les autoriser dans la plupart de leurs prétentions, se jetèrent dans une infinité d'em-

barras. Une partie des *franciscains* finit par se révolter contre les papes mêmes, lorsqu'ils voulurent les accorder au sujet du vœu de pauvreté. Malgré les bulles de plusieurs papes, ceux que l'on nomma *fraticelles*, *tertiaires*, *spirituels*, *beggards* et *béguins*, firent schisme avec leurs confrères, furent condamnés comme hérétiques, et plusieurs furent livrés au supplice par les inquisiteurs.

Supposons tous ces faits, et voyons ce qui en résultera. 1.° Il y auroit de l'injustice à vouloir rendre saint François responsable de ce qui est arrivé plus d'un siècle après sa mort; il n'étoit certainement pas obligé de le prévoir, et sa règle, loin de donner aucun lieu à l'ambition de ses religieux, sembloit composée exprès pour la prévenir et pour l'étouffer; 2.° il faudroit examiner si tous ces inconvénients que l'on exagère ont porté réellement plus de préjudice à l'Eglise, que les travaux des *franciscains* n'ont pu produire de bien : or, nous soutenons que le bien l'emporte de beaucoup sur le mal. Ils ont détruit peu à peu la plupart des sectes qui troubloient l'Eglise; ils ont ranimé parmi le peuple la piété qui étoit a peu près éteinte, leurs disputes mêmes ont contribué à tirer le clergé séculier de l'inertie dans laquelle il étoit plongé, et ont fait éclore un germe d'émulation; ils ont composé de très-bons ouvrages dans un temps où il n'étoit pas aisé de former de bons écrivains; un grand nombre se sont livrés aux missions étrangères et y travaillent encore, etc. Lorsque nous reprochons aux protestants l'ambition, l'esprit de révolte, les disputes violentes, les fureurs auxquelles se sont abandonnés leurs premiers prédicants, ils nous répondent que ces défauts de l'humanité doivent leur être pardonnés en faveur du bien qui en est résulté. Nous voudrions savoir pourquoi cette excuse ne doit pas avoir lieu à l'égard des *franciscains* et des autres mendiants, comme à l'égard des apôtres de la réforme.

Mosheim sait bon gré aux fraticelles et aux autres *franciscains* révoltés, de ce que, par leurs écrits fougueux et séditieux, ils ont contribué à indisposer les peuples contre l'autorité des papes, et de ce qu'ils ont ainsi préparé les voies à la réformation. Pour nous, nous avons un plus juste sujet d'applaudir au zèle avec lequel les *franciscains*, en général, comme les autres religieux, se sont opposés aux progrès de cette réforme prétendue, et ont travaillé à préserver les peuples de la contagion de l'hérésie. Plusieurs ont généreusement sacrifié leur vie pour la défense de la foi catholique; et si Mosheim avoit voulu se souvenir de la multitude des victimes que les protestants ont immolées à leur fureur, il auroit peut-être moins insisté sur le nombre des fanatiques qui se sont fait condamner par l'inquisition.

Il n'a pas manqué de renouveler le souvenir des fables, que des écrivains ignorants ont placées dans les vies qu'ils ont faites de saint François, l'histoire de ses stigmates, le livre des *conformités de saint François avec Jésus-Christ*, les ouvrages qui ont été faits pour et contre, etc. Il prétend que saint François s'étoit imprimé lui-même ces stigmates dans un accès de dévotion pendant sa retraite sur le mont Alverne; qu'il y a dans les histoires de ce siècle plusieurs exemples de ces *fanatiques stigmatisés*, qui avoient mal entendu les paroles de saint Paul, *Galat.*, c. 6, V. 17 : « Au reste, que personne ne me fasse de la peine; » car je porte sur mon corps les » cicatrices de Jésus-Christ. »

Ce n'est point ici le lieu de dis-

cuter ce fait; on peut voir ce qu'en a dit le judicieux auteur des *Vies des Pères et des martyrs*, t. 9, p. 392. Quand le fait seroit tel que le prétend Mosheim, il s'ensuivroit encore que saint François n'a eu aucune part à l'opinion qui s'établit après sa mort, savoir que ces stigmates lui avoient été imprimés par miracle, puisqu'aucun témoin n'a déposé que saint François le lui avoit ainsi affirmé; au contraire, il cachoit ces plaies avec beaucoup de soin. Que parmi ses religieux il y ait eu des écrivains ignorants, animés d'un faux zèle pour la gloire de leurs fondateurs, crédules et avides de merveilleux, cela n'est pas étonnant, puisque, pendant le treizième et le quatorzième siècle, il s'en est trouvé dans tous les états. L'on est à présent guéri de cette maladie, et les protestants ont mauvaise grâce de supposer qu'elle subsiste toujours parmi les catholiques.

A la vérité, tous les protestants ne sont pas également prévenus contre les *franciscains;* nous savons avec une entière certitude que les capucins qui se trouvent placés dans le voisinage des luthériens, en reçoivent autant d'aumônes que des catholiques; que souvent ceux-là demandent le secours des prières de ces bons religieux dans leurs besoins, et leur donnent des rétributions de messes. Cela nous paroît prouver ce que nous avons déjà dit, que la vertu se fait respecter partout où elle se trouve, que souvent même elle triomphe des préjugés de religion. C'est encore une preuve qu'il ne tient qu'aux *franciscains* et aux autres religieux de récupérer l'estime, la considération, le crédit dont ils ont joui autrefois. Que sans éclat, sans dispute, sans révolte contre l'autorité, ils en reviennent à l'observation stricte et sévère de leur règle, le peuple les chérira, le clergé séculier leur applaudira, le gouvernement les protégera, leurs ennemis mêmes seront forcés de les respecter. *Voyez* MENDIANTS. *Hist. des Ordres monast.*, 1. 7, etc.

FRANCISCAINES, religieuses qui suivent la règle que leur donna saint François, l'an 1224. Elles sont nommées autrement *clarisses*, parce que sainte Claire en fut la première fondatrice. Cette vertueuse fille avoit déjà embrassé la vie religieuse sous la direction de saint François, l'an 1212, à l'âge de dix-huit ans, et déjà elle avoit formé des monastères non-seulement dans plusieurs villes de l'Italie, mais encore en France et en Espagne, dont les religieuses suivoient la règle de saint Benoît, et des constitutions particulières qu'elles avoient reçues du cardinal Hugolin. Celles du monastère d'Assise s'attachèrent particulièrement à imiter la pauvreté et les austérités qui étoient pratiquées par les disciples de saint François; ce saint fondateur les ayant placées dans une maison qui étoit contiguë à l'église de Saint-Damien, il composa pour elles une règle sur le modèle de celle qu'il avoit faite pour ses religieux, et bientôt elle fut adoptée par d'autres monastères de filles.

Dans la suite, cette règle ayant paru trop austère pour des personnes délicates, le pape Urbain IV la mitigea l'an 1253, et permit aux clarisses de posséder des rentes; mais celles de Saint-Damien, et quelques autres, ne voulurent point de ces adoucissements, et persévérèrent dans l'étroite observation de la règle de saint François. De là se forma la distinction entre les *urbanistes* et les *damianites* ou *pauvres clarisses*.

Parmi les urbanistes mêmes ou clarisses mitigées, plusieurs mai-

sons sont revenues dans la suite à l'étroite observance de la règle, principalement par la réforme qu'y introduisit au quinzième siècle sainte Collette, nommée dans le monde Nicole Boilet, née à Corbie en Picardie, et morte l'an 1447. A chaque fois qu'il s'est fait des réformes chez les *franciscains*, il s'est trouvé des clarisses qui ont embrassé une manière de vivre analogue et aussi austère. Ainsi, outre les urbanistes, l'on distingue les cordelières ou clarisses réformées, que l'on nomme à Paris filles de l'*Ave-Maria*, les capucines, les récollettes, les tiercelines ou pénitentes du tiers-ordre, connues à Paris sous le nom de filles de Sainte-Elisabeth, etc.

A l'imitation des religieux, il y a eu des *franciscaines* hospitalières, comme les sœurs grises, les sœurs de la Faille, les sœurs de la Celle, etc. C'est sur le modèle des sœurs grises que saint Vincent de Paul a institué les sœurs de la charité.

FRATRICELLES, petits frères. Ce nom fut donné, sur la fin du treizième siècle, à des quêteurs vagabonds de différente espèce. Les uns étoient des *franciscains* qui se séparèrent de leurs confrères, dans le dessein ou sous le prétexte de pratiquer, dans toute la rigueur, la pauvreté et les austérités commandées par la règle de leur fondateur : ils étoient couverts de haillons, ils quêtoient leur subsistance de porte en porte, ils disoient que Jésus-Christ et les apôtres n'avoient rien possédé ni en propre ni en commun, ils se donnoient pour les seuls vrais enfants de saint François. Les autres étoient, non des religieux, mais des associés du tiers-ordre que saint François avoit institué pour les laïques. Parmi ces *tertiaires*, il y en eut qui voulurent imiter la pauvreté des religieux et demander l'aumône comme eux, on les nommoit en Italie *bizochi* et *bocasoli*, ou *besaciers;* comme ils se répandirent bientôt hors de l'Italie, on les nomma en France *beguins*, et en Allemagne *beggards*. Il ne faut pas néanmoins les confondre avec les *béguins* flamands et les *béguines*, dont l'origine et la conduite sont très-louables. *Voyez* BEGGARDS.

Pour avoir une juste opinion des *fratricelles*, il faut savoir que très-peu de temps après la mort de saint François, un grand nombre de franciscains, trouvant leur règle trop austère, se relâchèrent en plusieurs points, en particulier sur le vœu de pauvreté absolue, et ils obtinrent de Grégoire IX, en 1231, une bulle qui les y autorisoit. En 1245, Innocent IV la confirma ; il permit aux franciscains de posséder des fonds, sous condition qu'ils n'en auroient que l'usage, et que la propriété en appartiendroit à l'Eglise romaine. Plusieurs autres papes approuvèrent ce règlement dans la suite.

Mais il déplut à ceux d'entre ces religieux qui étoient les plus attachés à leur règle; ils voulurent continuer à l'observer dans toute la rigueur; on les nomma *les spirituels;* mais tous ne furent pas également modérés. Les uns, sans blâmer les papes, sans se révolter contre les bulles, demandèrent la permission de pratiquer la règle, et surtout la pauvreté, dans toute la rigueur; plusieurs papes y consentirent, et leur laisserent la liberté de former des communautés particulières. D'autres, moins dociles et d'un caractère fanatique, déclamèrent non-seulement contre le relâchement de leurs confrères mais contre les papes, contre l'Eglise romaine et contre les évêques : ils adoptèrent les rêveries qu'un certain abbé Joachim avoit publiées dans un livre intitulé *l'Evangile éternel*, où il prédisoit

que l'Eglise alloit être incessamment réformée, que le Saint-Esprit alloit établir un nouveau règne plus parfait que celui du Fils ou de Jesus-Christ. Les franciscains révoltés s'appliquèrent cette prédiction, et prétendirent que saint François et ses fidèles disciples étoient les instruments dont Dieu vouloit se servir pour opérer cette grande révolution.

Ce sont ces insensés que l'on nomma *fratricelles*. La plupart, très-ignorants, faisoient consister toute la perfection chrétienne dans la pauvreté cynique et dans la mendicité dont ils faisoient profession; à cette erreur, ils en ajoutèrent encore d'autres, et l'on prétend que quelques-uns en vinrent jusqu'à nier l'utilité des sacrements. Il est constant qu'un grand nombre étoient des sujets vicieux, dégoûtés de leur état, qui préféroient la vie vagabonde à la gêne et à la régularité d'une vie commune; aussi plusieurs donnèrent dans les plus grands désordres, et finirent par apostasier. Malheureusement, par la mauvaise police qui régnoit pour lors dans l'Europe entière, cette race libertine se perpétua, causa du trouble dans l'Eglise, et donna de l'inquiétude aux souverains pontifes pendant plus de deux siècles. On fut obligé de poursuivre à la rigueur les *fratricelles* à cause de leurs crimes, et d'en faire périr un grand nombre par les supplices.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les protestants n'ont pas rougi de faire envisager ces libertins fanatiques comme les précurseurs des prétendus réformateurs du seizième siècle, et d'alléguer les déclamations fougueuses de ces insensés comme une preuve de la corruption de l'Eglise romaine. Il n'est que trop vrai que la plupart des apôtres de la réforme ont été des moines apostats, des libertins dégoûtés du cloître comme les *fratricelles*, et qui se sont faits protestants pour satisfaire en liberté des passions mal réprimées. Mais la plupart étoient trop ignorants pour devenir tout à coup des oracles en fait de doctrine, et trop vicieux pour réformer les mœurs; et c'est sur la foi de ces transfuges que les ennemis de l'Eglise romaine se sont reposés pour la calomnier. Mosheim, tout judicieux qu'il est d'ailleurs, se plaint fort sérieusement de ce que l'histoire des *fratricelles* n'a pas été faite exactement par les écrivains du temps; mais on méprisoit trop ces bandits, pour rechercher avec beaucoup de soin leur origine : il déplore amèrement la cruauté avec laquelle on les a traités; mais des vagabonds qui vivoient aux dépens du public, et qui troubloient le repos de la société, méritoient-ils d'être épargnés? Il veut persuader qu'au quatorzième siècle l'on condamnoit au feu les *fratricelles* pour leur opinion seule, et parce qu'ils soutenoient que Jésus-Christ ni les apôtres n'avoient rien possédé en propre; c'est une imposture On les punissoit de leur conduite séditieuse. L'empereur Louis de Bavière ne se fut pas plutôt brouillé avec le pape Jean XXII, que les chefs des *fratricelles* se réfugièrent auprès de lui, et continuèrent à outrager ce pape par des libelles violents. L'an 1328, ils se rangèrent du parti de Pierre de Corbière, franciscain, que l'empereur avoit fait élire antipape, pour l'opposer à Jean XXII. Si donc ce pape les poursuivit à outrance, ce ne fut pas pour de simples opinions. Mosheim passe ces faits sous silence; cela n'est pas de bonne foi.

Quelques beaux esprits incrédules ont voulu jeter du ridicule sur le fond de la contestation; ils ont dit qu'elle consistoit à savoir si ce que les franciscains mangeoient leur appartenoit en propre

ou non, et quelle devoit être la forme de leur capuchon. C'est une plaisanterie déplacée. Il s'agissoit de savoir si ces religieux pouvoient, sans violer la règle qu'ils avoient fait vœu d'observer, posséder quelque chose en propre ou en commun, et s'ils étoient obligés de conserver l'habit des pauvres, tel que saint François l'avoit porté. Cette question n'auroit eu rien de ridicule, si elle avoit été traitée de part et d'autre avec plus de décence et de modération.

En effet, l'habit des franciscains, qui nous paroît aujourd'hui si bizarre, étoit dans l'origine celui des pauvres ouvriers de la Calabre, une simple tunique de gros drap qui descendoit jusqu'au-dessous du genou, et qui étoit liée sur les reins par une corde; un capuchon attaché à cette tunique pour se parer la tête du soleil et de la pluie; il n'étoit pas possible d'être vêtu plus pauvrement. On sait que dans les pays chauds le peuple marche pieds nus, et il en est de même dans nos campagnes pendant les chaleurs de l'été. Sur les côtes de l'Afrique, tout le vêtement d'un jeune homme du peuple consiste dans un morceau de toile carré, lié autour de son corps par une corde; l'habit du peuple de Tunis ressemble exactement pour la forme à celui des capucins Dans la Judée, les jeunes gens étoient vêtus comme les jeunes Africains, *Marc.*, c. 14, ℣. 51; *Joan.*, c. 21, ℣. 7. En Egypte ils n'usent d'aucun vêtement avant l'âge de dix-huit ans, et les solitaires de la Thébaïde ne couvroient que la nudité. Il en est de même dans les Indes, et c'est pour cela que les sages de ce pays-là ont été appelés *gymnosophistes*, philosophes sans habits. Il n'y avoit donc rien d'affecté, rien de bizarre dans celui de saint François. Les franciscains mitigés voulurent en avoir un plus propre, plus commode un peu plus mondain; les *spirituels* ou rigides, vouloient conserver celui de leur fondateur. *Voyez* HABIT RELIGIEUX.

Mais, dira-t-on peut-être, les disputes de ces religieux touchant la lettre et l'esprit de leur règle sont venues de la faute des papes : ou cette règle étoit praticable dans toute la rigueur, ou elle ne l'étoit pas; si elle ne l'étoit pas, Innocent III et Honoré III n'auroient pas dû l'approuver : si elle l'étoit, les papes suivants ne devoient pas y déroger. Nous répondons que ce qui paroît praticable et utile dans un temps, peut paroître moins utile et moins possible dans un autre. Innocent et Honoré ont vu le bien qui résulteroit de l'observation de la règle de saint François, et ils ne se sont pas trompés; ils n'ont pas pu prévoir les inconvénients qui s'ensuivroient, parce qu'ils sont venus des circonstances. Cette règle est praticable, puisque toutes les réformes qui se sont faites chez les franciscains ont toujours eu pour objet d'en reprendre la pratique exacte; elle n'est pas plus impraticable que celle de la Trappe, qui est exactement suivie depuis 1662. Mais des raisons d'utilité que l'on n'avoit pas prévues, ou des inconvénients survenus dans certains lieux, ont pu faire juger aux papes qu'il étoit à propos de tolérer ou de permettre quelques adoucissements à la règle. La nature des choses humaines est de changer, et ce n'est pas une raison de rejeter ce qui peut produire de bons effets.

FRAUDE PIEUSE, mensonge, imposture, tromperie commise par motif de religion, et dans le dessein de la servir. C'est un péché que la pureté du motif ne peut pas excuser, et que la religion même condamne: « Dieu, disoit Job à ses » amis, n'a pas besoin de vos men» songes, ni de discours imposteurs

» pour justifier sa conduite. » c. 13, ℣. 7. Jésus-Christ ordonne à ses disciples de joindre la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. *Matth.*, c. 10, ℣. 7. Il réprouve toute espèce de mensonge, quel qu'en soit le motif, et dit que c'est l'ouvrage du démon. *Joan.*, c. 8, ℣. 44. Saint Paul ne vouloit pas que l'on pût seulement l'en soupçonner. *Rom.*, c. 3, ℣. 7. « Si » par mon mensonge, dit-il, la vé- » rité de Dieu a éclaté davantage » pour sa gloire, pourquoi me con- » damne-t-on encore comme pé- » cheur, et pourquoi ne feron- » nous pas le mal, afin qu'il en » arrive du bien? (Selon que quel- » ques-uns publient que nous le » disons par une calomnie qu'ils » nous imputent.) »

Cependant l'on accuse les Pères de l'Église, même les plus anciens, de n'avoir pas suivi cette morale; d'avoir pensé, au contraire, qu'il étoit permis d'en imposer et de tromper par motif de religion, et d'avoir souvent mis cette maxime en pratique. Daillé leur a fait ce reproche; Beausobre, Mosheim, Le Clerc, se sont appliqués à le prouver; Brucker l'a répété sur la parole de Mosheim; c'est l'opinion commune des protestants, et les incrédules ont été fidèles à la suivre. Barbeyrac, malgré son penchant à déprimer les Pères, n'a point insisté là-dessus, parce qu'il fait profession de croire que le mensonge officieux est permis; il a même trouvé fort mauvais que saint Augustin et d'autres l'aient absolument condamné. Il s'en faut donc beaucoup que les censeurs des Pères soient de même avis.

Mais si leur accusation se trouvoit fausse, si elle ne portoit que sur des conjectures hasardées, sur des faits déguisés, sur des passages mal interprétés, seroit-ce, de leur part, une *fraude pieuse* ou malicieuse? Ce sera au lecteur d'en juger.

Beausobre, fâché de ce que l'on a reproché aux manichéens d'avoir forgé de faux livres, pour soutenir leurs erreurs, prétend qu'il n'en est rien, que ce sont les catholiques qui ont été coupables de ce crime, qui ont supposé les livres apocryphes en très-grand nombre; et il nous fait remarquer que les Pères n'ont pas fait scrupule de les citer et de s'en servir. *Hist. du Manich.*, tom. 2, l. 9, c. 9, § 8, n. 6. Le Clerc a parlé de même. *Hist. eccl.*, an 122, § 1. Au mot Apocryphe, nous avons fait voir l'injustice de cette accusation; nous avons observé que les livres apocryphes ne sont ni en aussi grand nombre, ni aussi anciens qu'on le suppose communément; que plusieurs ont été écrits de bonne foi, sans aucun dessein de tromper, mais par des écrivains mal instruits; que dans la suite ils ont été attribués à des auteurs respectables, par erreur de nom, sur de fausses indications, non malicieusement, mais par défaut de critique. Les Pères ont donc pu les citer innocemment sous le nom qu'ils portoient, sur la foi de l'opinion commune, sans qu'il y ait eu de la *fraude* de leur part. Nous avons ajouté que le très-grand nombre des ouvrages supposés l'ont été par les hérétiques, et non par les catholiques; les Pères l'affirment ainsi, et ces écrits renferment en effet des erreurs. Beausobre, qui s'élève contre cette imputation, a pris la peine de la confirmer lui-même. Un des plus fameux faussaires qu'il ait cités est un certain *Leucæ* ou *Leucius Carinus*, qui, de son aveu, étoit hérétique de la secte des docètes. Ceux qui ont supposé les écrits de saint Clément le Romain et de saint Denis l'Aréopagite, desquels on fait tant de bruit, n'étoient rien moins qu'orthodoxes ou catholiques.

Quoi qu'il en soit, Beausobre n'a prouvé ni qu'aucun Père de l'Eglise ait été auteur d'un faux livre, ni qu'il en ait cité quelqu'un à bon escient, et bien convaincu que ce livre étoit faux ou apocryphe. *Hist. du Manich.*, t. 1, l. 2, c. 2, § 2, etc.

Il dit que l'on a tenté d'effacer ou de changer dans l'Evangile quelques mots dont les hérétiques pouvoient abuser. Mais, 1.° ces faits ne sont pas suffisamment prouvés; ceux qui les avancent ne sont pas d'une autorité fort respectable, et ils n'étoient pas en état de faire voir que la suppression ou le changement de quelques mots ou de quelques phrases étoit un effet de la malice plutôt que de la négligence et de l'inattention des copistes; 2.° l'on ne nomme point les auteurs de ces prétendues *fraudes*, et personne n'en a soupçonné aucun Père de l'Eglise; 3.° l'Eglise catholique, loin d'y prendre part, ou de vouloir en profiter, les a corrigées, dès qu'elle s'en est aperçue. Beausobre en convient. L'on n'ignore pas les travaux immenses qu'Origène, Hésychius et saint Jérôme ont entrepris pour rétablir le texte des Livres saints dans toute sa pureté. Ce n'est pas là montrer de l'inclination pour les *fraudes*.

Il n'est pas fort honorable à Beausobre d'avoir cité une prétendue lettre tombée du ciel au sixième siècle, une autre au huitième; enfin, une troisième publiée par Pierre l'Ermite l'an 1096, pour engager les peuples à une croisade. Ces bruits populaires, reçus, accrédités, répandus et propagés par l'ignorance et par l'imbécillité, dans des temps auxquels les malheurs et les calamités publiques émoussoient tous les esprits; bruits auxquels les premiers pasteurs de l'Eglise n'ont jamais donné aucune sanction, mais auxquels ils n'ont pas toujours osé s'opposer avec une certaine fermeté; ne sont pas propres à prouver que les docteurs chrétiens ont été amis de la *fraude*, et toujours disposés à en profiter.

Il ne convient pas non plus à un auteur grave de vouloir tirer avantage de la légèreté avec laquelle certains critiques trop hardis ont accusé des particuliers, ou même des sociétés entières, d'avoir corrompu les ouvrages des anciens, sous prétexte de les corriger. Il est dit dans la vie de Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, qu'ayant trouvé les livres de l'Ecriture beaucoup corrompus par ceux qui les avoient copiés, il s'étoit appliqué à les corriger, aussi-bien que les livres des saints Pères, *selon la foi orthodoxe*. De là Beausobre conclut que les éditeurs des Pères en ont *réformé les exemplaires, pour les accommoder à la foi de l'Eglise*.

Par la même raison, il faut présumer encore, comme les incrédules, qu'Origène, Hésychius, Lucien et saint Jérôme, ont corrompu le texte sacré, sous prétexte de le corriger, afin de l'accommoder à la foi de l'Eglise. Lorsque entre les variantes qui se trouvent dans les manuscrits, il y en a quelqu'une contraire à la foi orthodoxe, est-ce celle-là qu'il faut choisir par préférence pour rétablir le texte? Quand il y a des variantes dans un passage que nous objectons aux protestants ou aux sociniens, ils ont grand soin de préférer la leçon qui leur est la plus favorable, et d'en rendre le sens dans leurs versions : les voilà donc coupables de *fraude pieuse*, aussi-bien que les éditeurs des Pères.

Beausobre a poussé plus loin la témérité de ses calomnies, tom. 2, livre 9, chap. 9, § 8, n.° 6. Il rejette la preuve des crimes dont les manichéens étoient accusés, tirée de la confession de ceux qui s'en avouèrent coupables, et qui est alléguée par saint Léon. « De tout

» temps, dit-il (je n'en excepte » que les temps apostoliques), les » évêques se sont crus autorisés à » user de *fraudes pieuses*, qui ten- » dent au salut des hommes. Léon, » voulant décrier à Rome les ma- » nichéens, se servit de certaines » personnes, qui, sûrs de leur » grâce, s'avouèrent coupables des » crimes imputés à cette secte. » Rien n'étoit plus aisé que de trou- » ver dans Rome les personnages » propres à jouer cette comédie. »

Mais les temps apostoliques ne sont ici exceptés que par bienséance; s'il est permis de hasarder de pareils soupçons, les apôtres ni leurs disciples n'en sont pas exempts. En effet, suivant l'opinion de Beausobre, les Pères ont commis une *fraude pieuse*, lorsqu'ils ont cité des livres apocryphes. Or, si nous en croyons les critiques, saint Clément de Rome, disciple immédiat des apôtres, a cité deux passages de l'Evangile selon les Egyptiens; et suivant saint Jérôme, saint Ignace en a cité un de l'Evangile selon les Hébreux : ce sont deux évangiles apocryphes. Quand saint Jude ne seroit pas un apôtre, ce seroit du moins un auteur apostolique; il a cité dans sa lettre, ℣. 14, la prophétie d'Enoch, et cette prophétie n'est rien moins qu'authentique. Pourquoi n'accuserions-nous pas saint Paul lui-même d'avoir commis une petite *fraude pieuse*, en citant aux Athéniens leur inscription *ignoto Deo*, pendant qu'au jugement des savants, il y avoit *Diis ignotis et peregrinis*. Cette inscription n'avoit donc aucun rapport au vrai Dieu. Cet apôtre a fait bien pis, lorsque, pour se tirer des mains des Juifs, il dit qu'il étoit pharisien, pendant qu'il avoit renoncé au judaïsme et qu'il étoit chrétien, et lorsqu'il fit circoncire son disciple Timothée, quoiqu'il n'eût plus aucune foi à la circoncision. Les incrédules ont fait cette objection contre saint Paul, et en cela ils ont profité des leçons de Beausobre et de ses pareils.

En suivant cette belle méthode, que devons-nous penser des fondateurs et des apôtres de *la sainte réformation*, des histoires scandaleuses, des impostures, des calomnies dont ils ont chargé les prêtres, les moines, les papes et les évêques, souvent sur le témoignage de quelques apostats? Ils les ont publiées et commentées avec une hardiesse incroyable. C'étoient donc tous des fourbes, qui jouoient une comédie semblable à celle de saint Léon.

La raison pour laquelle Beausobre s'est cru en droit de suspecter la bonne foi de saint Léon est curieuse. Il cite une lettre de saint Grégoire-le-Grand à l'impératrice Constantine, dans laquelle, pour s'excuser d'envoyer à cette princesse la tête de saint Paul qu'elle demandoit, ce pape allegue plusieurs miracles que Dieu avoit opérés contre ceux qui vouloient déterrer des reliques; entr'autres faits de cette espèce, saint Grégoire dit que saint Léon, pour convaincre des Grecs qui lui demandoient des reliques, coupa avec des ciseaux, en leur présence, un linge qui avoit touché des corps saints, et qu'il en sortit du sang. Beausobre prétend que saint Grégoire mentoit dans toute cette lettre, et il emploie ce témoignage, faux et mensonger selon lui, pour prouver que saint Léon a commis une imposture, afin de faire croire au monde un faux miracle. En vérité, ce trait d'aveuglement tient du prodige. Si saint Grégoire mentoit, que prouve son témoignage?

Tout ce qui résulte de cette lettre, est que saint Grégoire étoit trop crédule, qu'il fit usage de tous les bruits qui couroient à Rome, et de tous les prétendus miracles que les Romains avoient forgés,

pour ne pas se dessaisir de leurs reliques; il en résulte que plusieurs esprits foibles, qui avoient voulu y toucher, furent pénétrés tout à coup d'une frayeur religieuse, qu'ils eurent des visions, ou qu'ils crurent en avoir; et ces imaginations ne furent pas des miracles. Mais il s'étoit écoulé pour lors cent quarante ans depuis la mort de saint Léon; ce saint pape n'étoit pas responsable des histoires que l'on forgea pendant cet intervalle.

Mosheim s'y est pris plus habilement, pour accuser de *fraudes pieuses* les Pères de l'Eglise; il prétend les en convaincre par leurs propres écrits. Dans une savante dissertation sur les troubles que les nouveaux platoniciens ont causés dans l'Eglise, § 45 et suivant, il observe qu'une maxime constante des philosophes étoit qu'il est permis d'user de dissimulation et de mensonge, soit pour faire goûter la vérité au peuple, soit pour confondre ceux qui l'attaquent; que les juifs d'Alexandrie avoient adopté cette opinion, et que ceux d'entre les philosophes qui embrassèrent le christianisme l'introduisirent dans l'Eglise. Il a répété dix fois la même chose dans son *Histoire ecclésiastique;* mais il juge que cette fausse politique n'eut lieu que sur la fin du second siècle. *Hist. eccl., second siècle*, 1.re part., c. 3, § 8 et 15. Il insiste encore sur ce reproche dans ses *Notes sur le Syst. intell. de Cudworth*, c. 4, § 16, tom. 1, p. 411, et dans ses autres ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, *Syntagm. Dissert.*, diss. 3, § 11, etc. Nous n'avons aucun intérêt à défendre les philosophes païens ni les Juifs; nous nous bornons à examiner les griefs allégués contre les Pères de l'Eglise.

1. Mosheim n'auroit pas dû oublier ce qu'il a prouvé lui-même, que les premiers livres apocryphes, faussement supposés, l'ont été par les hérétiques du premier et du second siècle, par les gnostiques et leurs descendants; les Pères de l'Eglise leur ont reproché cette *fraude*, ils ne l'approuvoient donc pas, *Instit. Hist. Christ.*, 2.e part., c. 5, pag. 367. Les Pères ont été les ennemis constants des Juifs et des philosophes; ils n'ont donc pas été fort tentés de les imiter.

2.° Il ne sert à rien de dire que les écrits, attribués à saint Clément pape et à saint Denis l'Aréopagite, sont des livres supposés, à moins qu'on ne prouve qu'ils l'ont été par les Pères, et non par des particuliers sans autorité ou par des hérétiques, ou que les Pères les ont cités, quoiqu'ils sussent très-bien que ces ouvrages n'étoient pas authentiques : or Mosheim n'a prouvé ni l'un ni l'autre. *Dissert.*, § 45. *Voyez* SAINT CLÉMENT et SAINT DENIS.

3.° Il nous avertit que Rufin a falsifié les écrits d'Origène, et qu'il a cité sous le nom du pape saint Sixte, les *Sentences de Sixte*, philosophe pythagoricien. Mais outre que Rufin n'est point un Père de l'Eglise, et que la liberté qu'il s'est donnée a été universellement blâmée, il a, dans la préface même de sa traduction des livres d'Origène touchant *les Principes*, prévenu ses lecteurs de l'inexactitude de sa version; il n'a donc voulu tromper personne. Que la liberté qu'il a prise soit condamnée, à la bonne heure; mais nous ne voyons pas en quel sens on peut l'appeler une *fraude pieuse*. Quant à la confusion qu'il a faite d'un philosophe avec un pape, il a pu être trompé par la ressemblance du nom et par l'orthodoxie de la doctrine; il a manqué de critique et non de bonne foi.

4.° L'on ne peut pas douter, dit

Mosheim, qu'Origène ne soit coupable du vice dont nous parlons; saint Jérôme l'a reproché à lui et aux origénistes, dans sa première apologie contre Rufin, et Origène lui-même en a fait profession dans la préface de ses livres contre Celse.

Il est vrai que saint Jérôme cite un passage tiré des *Stromates* d'Origène, ouvrage qui ne subsiste plus, dans lequel Origène paroît approuver le sentiment de Platon touchant le mensonge. Or, Platon parloit des mensonges politiques, et soutenoit qu'ils étoient permis aux chefs de la société, et Origène semble aussi les excuser dans un maître à l'égard de ses disciples. C'est du moins ce que prétend saint Jérôme; mais il faudroit avoir l'ouvrage même d'Origène, pour être plus certain de ce qu'il a voulu dire, et Mosheim convient que ses paroles ne signifient pas tout-à-fait ce que veut dire saint Jérôme. Dans ses *Commentaires sur l'Epître aux Romains*, c. 3, ℣. 7, Origène a insisté sur les paroles que nous avons citées de saint Paul : « Si, » par mon mensonge, la vérité de » Dieu a éclaté pour sa gloire, etc.,» et il ne cherche point à en énerver le sens; est-il probable qu'il ait préféré la morale de Platon à celle de saint Paul?

Nous penchons à croire qu'Origène a entendu par *mensonge*, la réticence de la vérité, dans des circonstances où il n'est ni nécessaire ni utile au prochain de la lui dire: et ce pourroit bien être aussi le sens de Platon. De même qu'en fait de gouvernement, toute vérité n'est pas faite pour devenir publique, ainsi, en fait d'enseignement, il n'est pas à propos de la dire à des auditeurs qui ne sont pas encore en état de la comprendre ni de la supporter; saint Paul avertit les Corinthiens qu'il en a ainsi agi à leur égard. *I. Cor.*, c. 3, ℣. 1.

Ne seroit-ce pas ici d'ailleurs un des endroits des ouvrages d'Origène que Rufin soutenoit avoir été corrompus par des hérétiques ennemis de ce grand homme? Si nous nous trompons, le pis aller sera de dire que c'est une des erreurs qui lui ont été justement reprochées, et une preuve que ce n'étoit pas le sentiment commun des Pères.

Mais il est faux qu'Origène le soutienne dans la préface de ses livres contre Celse; il cite, n.° 5, ce que dit saint Paul aux Colossiens : « *Ne vous laissez pas séduire* » *par la philosophie ou par une vaine* » *tromperie, etc.* L'apôtre, conti- » nue Origène, appelle *vaine trom-* » *perie* ce que les philosophes ont » de captieux et de séduisant, pour » le distinguer peut être d'une *trom-* » *perie* qui n'est pas *vaine*, et de » laquelle Jérémie a parlé, lors- » qu'il a osé dire à Dieu : *Vous* » *m'avez séduit, Seigneur, et j'ai été* » *trompé.* » Or, ce que les philosophes ont de captieux et de séduisant, ce n'est pas toujours des *fraudes* et des mensonges, mais des sophismes, de faux raisonnements, une éloquence artificieuse, etc. En quoi consistoit la tromperie que Dieu avoit faite à Jérémie? Le prophète s'étoit flatté que l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'annoncer aux Juifs ce qui alloit leur arriver, lui attireroit du respect de leur part, et il se plaint de leur être devenu un objet de haine et d'opprobre, c. 20, ℣. 7 et suivant. S'ensuit-il de là que Dieu l'avoit séduit par des mensonges? Comment conclura-t-on de ce passage qu'Origène approuve les *fraudes pieuses*, qui ne sont pas *vaines* ou qui peuvent produire un bien? Parce que Mosheim a tiré cette conséquence fort mal à propos, nous ne l'accusons pas pour cela d'une *fraude pieuse*, mais de préoccupation.

5.° Il la montre encore en accu-

sant saint Jérôme d'avoir été lui-même dans le sentiment qu'il a reproché à Origène avec tant d'aigreur. Il apporte en preuve de ce fait le célebre passage de saint Jérôme, tiré de sa lettre 30 à Pammachius, où ce Pere fait l'apologie de ses livres contre Jovinien, passage cent fois répété par les protestants et par les incrédules. « Je réponds, » dit saint Jérôme, *Op.*, tom. 4, » 2.e partie, col. 235 et 236, qu'il » y a plusieurs genres de discours : » qu'autre chose est d'écrire pour » disputer, et autre chose de le faire » pour enseigner. Dans le premier » cas, la méthode est vague ; celui » qui répond à un adversaire lui » propose tantôt une chose et tantôt » une autre ; il argumente à son gré ; » il avance une chose et il en prouve » une autre ; il montre, comme l'on » dit, un pain, et il tient une pierre. » Dans le second cas, il faut se » montrer à découvert et parler » avec toute la candeur possible. » Autre chose est de chercher le » vrai, et autre chose de décider : » dans le premier cas, il s'agit de » combattre ; dans le second, d'in- » struire. Au milieu de la mêlée, et » lorsque ma vie est en danger, » vous venez me dire magistrale- » ment : *Ne frappez point de biais* » *et du côté auquel on ne s'attend* » *point, portez vos coups de front ;* » *il n'est pas honorable de vaincre* » *par la ruse, plutôt que par la* » *force.* Comme si le grand art des » combattants n'étoit pas de mena- » cer d'un côté et de frapper de » l'autre. Lisez Démosthene et Ci- » céron, ou si vous ne goûtez pas » l'art des rhéteurs, qui vise au » vraisemblable plutôt qu'au vrai, » lisez Platon, Théophraste, Xéno- » phon, Aristote, et les autres qui, » ayant puisé à la fontaine de So- » crate, en ont tiré divers ruis- » seaux ; où sont chez eux la candeur » et la simplicité ? Autant de mots, » autant de sens, et autant de » moyens de vaincre. Origène, » Méthodius, Eusèbe, Apollinaire, » ont écrit des volumes contre Celse » et Porphyre ; voyez par combien » d'arguments, par combien de » problèmes captieux ils renversent » leurs artifices diaboliques, et » comme ils sont quelquefois obli- » gés de dire non ce qu'ils pensent, » mais ce qui est le plus à propos ; » ils préferent ce qui est le plus » opposé à ce que disent les gentils. » Je passe sous silence les auteurs » latins, Tertullien, Cyprien, Mi- » nutius, Victorin, Lactance, » Hilaire, de peur que je ne pa- » roisse moins chercher à me dé- » fendre qu'à accuser les autres. » Saint Jérôme ajoute que saint Paul lui-même n'en agit pas autrement dans ses lettres.

Il faut avoir les yeux de nos adversaires, pour voir dans ce passage que dans la dispute il est permis de mentir, de forger des impostures, d'assurer ce que l'on sait être faux, d'user de *fraudes pieuses.* Nous y voyons seulement qu'un écrivain polémique n'est pas obligé de dire d'abord tout ce qu'il pense, de laisser apercevoir les conséquences qu'il veut tirer d'une proposition, d'éviter tout ce qui peut être douteux ou contesté ; qu'il peut légitimement accorder ou supposer des choses qui ne sont pas absolument certaines, tirer habilement parti des aveux de son adversaire, soit vrais, soit faux, esquiver quelquefois par un détour une conséquence fâcheuse, attaquer en se défendant, etc. Jamais les censeurs des Peres ne se sont fait scrupule d'user eux-mêmes de tous ces tours de souplesse ; ils nous en donnent de très-bonnes leçons, et nous ne leur en ferions pas un crime, s'ils se bornoient à ces petites ruses de l'art : encore une fois ce ne sont pas là des *fraudes pieuses.*

Aussi, dans cet endroit même, saint Jérôme proteste qu'il a été

franc et sincère dans toute sa dispute contre Jovinien, qu'il a été simple commentateur de l'Ecriture sainte, et il défie ses adversaires d'alléguer un seul passage qu'il n'ait pas rendu fidèlement.

Mosheim a donc violé toute bienséance, lorsqu'il a reproché à saint Jérôme une espèce d'*impudence*, pour avoir osé attribuer à saint Paul sa manière de disputer. Il auroit dû s'accuser lui-même, au lieu d'ajouter que les théologiens catholiques font encore aujourd'hui comme les Peres dont ils vantent l'autorité. *Dissert. Syntag.*, discours 3, § 11. Nous serions bien fâchés qu'aucun docteur catholique eût imité l'exemple des protestants.

6.° Réussira-t-on mieux à nous montrer des leçons d'imposture dans saint Jean Chrysostôme? Il a formellement condamné toute espèce de mensonge, *in Joan.*, *Homil.* 18, 59, etc. Il a insisté sur le passage de saint Paul dont nous avons parlé, *in Epist. ad Rom.*, *Homil.* 6, n. 5 et 6. A-t-il contredit cette morale ailleurs? Mosheim nous assure que, dans le premier livre du *Sacerdoce*, § 9, ce saint docteur s'est appliqué à prouver que la *fraude* est permise, lorsqu'elle est utile à celui qui en use et à celui qui en est l'objet. Il en cite plusieurs passages qui, détachés du reste du discours, semblent prouver que tel étoit en effet le sentiment de saint Jean Chrysostôme.

Mais il n'y a qu'à voir de quoi il s'agissoit. Son ami Basile, menacé aussi-bien que lui d'être élevé à l'épiscopat, lui demanda ce qu'il feroit dans ce cas. Chrysostôme, dans la crainte de priver l'Eglise des services d'un excellent sujet, ne lui déclara pas son dessein; il se contenta de lui dire que rien ne les pressoit de prendre actuellement leur résolution : il laissa ainsi son ami persuadé qu'elle seroit unanime. Lorsque l'on vint, quelque temps apres, pour les ordonner, Chrysostôme se cacha; pour vaincre plus aisément la répugnance de Basile, on lui dit que son ami avoit déjà cédé et avoit subi le joug : ce qui étoit faux. Basile, détrompé ensuite, s'en plaignit amèrement. Chrysostôme, pour se justifier, fait un grand lieu commun pour prouver que toute espèce de *fraude* ou de tromperie n'est pas défendue, et il en allègue plusieurs exemples tirés de l'Ecriture sainte; mais ces exemples ne prouvent pas plus que le sien, savoir, que l'on n'est pas toujours obligé de dire tout ce que l'on a dans l'âme, tout ce que l'on veut faire et tout ce que l'on fera; en un mot, que toute réticence n'est pas un crime, quoique ce soit une dissimulation. Il y a donc de l'injustice à vouloir appliquer, en général, à toute espèce de tromperie ce qui n'est vrai qu'à l'égard d'une seule espèce, et d'argumenter sur des passages isolés, lorsque la suite du discours en explique le vrai sens.

Le septième exemple allégué par Mosheim, est celui de Synésius. Cet évêque de Ptolémaïde, dans sa lettre 105, enseigne formellement qu'un esprit imbu de la philosophie, cède quelquefois à la nécessité de mentir, et que le mensonge est souvent utile au peuple. Mosheim, dans sa *Dissertation*, § 47, en étoit resté là, et avoit tiré de ces paroles de Synésius telles conséquences qu'il lui avoit plu. Mais comme Cudworth avoit aussi cité ce passage, et en avoit tiré la même conclusion, Mosheim a produit le passage entier, *Syst. intell.*, c. 4, § 34, tome 1, page 813. « Pour » moi, dit Synésius, si on m'ap- » pelle à l'épiscopat, je ne veux » point dissimuler mes sentiments; » j'en prends Dieu et les hommes à » témoin. La vérité nous approche » de Dieu, devant lequel je désire » être exempt de tout crime..... Je

» ne cacherai donc pas ce que je » pense; mon cœur et ma langue » seront toujours d'accord. »

Mosheim prouve ensuite contre Toland qu'il n'est pas vrai que Synésius ait manqué à sa parole. Nous lui en savons gré; mais falloit-il donc que Cudworth et Toland fussent injustes, pour forcer Mosheim à être de bonne foi? En déplorant dans sa dissertation, d'une manière pathétique, le mal qu'a produit dans l'Eglise la prétendue maxime des platoniciens et des Pères, il ne falloit pas commettre une *fraude*, en tronquant le passage de Synésius.

On a plaisanté beaucoup sur le mot d'ÉCONOMIE, par lequel saint Jean Chrysostôme et d'autres Pères ont désigné les ruses innocentes dont ils ont fait l'apologie. Le traducteur de Mosheim a observé avec raison, que la *méthode économique* de disputer consistoit à s'accommoder, autant qu'il étoit possible, au goût et aux préjugés de ceux que l'on vouloit convaincre. Saint Paul lui-même, *I. Cor.*, cap. 9, ℣. 20, dit qu'il en avoit agi de cette manière; qu'il s'étoit fait Juif avec les Juifs, etc. : les incrédules lui en ont fait un crime. Mais on dit que les docteurs chrétiens ont abusé de cet exemple, qu'ils ont péché contre la pureté et la simplicité de la doctrine chrétienne: heureusement on ne l'a pas prouvé.

De toute cette discussion, il résulte qu'en supposant partout des *fraudes pieuses*, les protestants ne font que tourner dans un cercle vicieux. Ils prouvent que les Pères se les permettoient par la multitude des ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles. Et comment savent-ils que ce sont les Pères qui ont supposé frauduleusement ces ouvrages? C'est qu'ils croyoient que les *fraudes pieuses* étoient permises. Nos adversaires ne sortent pas de ce circuit ridicule; ils veulent prouver deux faussetés l'une par l'autre.

Il y a eu, dit-on, de prétendus saints faussement supposés, de faux miracles, de fausses révélations, de fausses légendes, de fausses reliques, de fausses indulgences, etc. Comment le sait-on? Par la censure même et la condamnation que l'Eglise en a faite. Elle a donc toujours été bien éloignée d'approuver des *fraudes*. Nous sommes obligés de répéter encore que le très-grand nombre des erreurs n'ont pas été des *fraudes*, mais des traits d'ignorance et de crédulité, des défauts d'examen et de précaution; qu'elles sont venues, non des docteurs ou des pasteurs de l'Eglise, mais de simples particuliers sans autorité.

A la vérité, Le Clerc a osé accuser saint Ambroise et saint Augustin de *fraude pieuse*, l'un à l'égard des reliques de saint Gervais et de saint Protais, l'autre à l'égard des reliques de saint Etienne; mais cette conjecture téméraire et maligne ne porte sur rien; elle démontre seulement que Le Clerc, ni ses pareils, ne croient à la probité ni à la vertu de personne.

Mais ces calomniateurs obstinés sont-ils eux-mêmes à couvert de tout reproche d'imposture? Il s'en faut beaucoup. Un Anglois, nommé Thomas James, a fait plusieurs ouvrages contre l'Eglise romaine; l'un est intitulé : *Traité des corruptions de l'Ecriture, des conciles et des Pères, faites par les prélats, les pasteurs et les défenseurs de l'Eglise de Rome, pour soutenir le papisme.* Londres, 1612, *in*-4.°, et 1689, *in*-8°. Cet auteur, dont le titre seul annonce le fanatisme, raconte qu'il a ouï dire à un gentilhomme anglois, que le pape entretient à Rome un nombre d'écrivains habiles à contrefaire les caractères de tous les siècles, et qui sont char-

gés de copier les actes des conciles et les ouvrages des Pères, de manière à faire prendre ces copies pour d'anciens originaux. Qu'un aventurier anglois ait forgé ce conte, et qu'un docteur l'ait publié sur sa parole, ce n'est pas une merveille. Ce qui nous étonne, c'est de voir un savant tel que Psaff, le répéter gravement dans son *Introduction de l'Hist. littéraire de la théologie*, imprimée en 1724, *proleg.*, § 2, p. 7. Cela donne, dit-il de violents soupçons d'imposture, surtout lorsque l'on considère les *indices expurgatoires* dans lesquels on a effacé arbitrairement des ouvrages des Pères tout ce qui n'étoit pas au goût de l'Eglise romaine.

Cave, dans les prolégomènes de son *Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques*, sect. 5, § 1, s'étoit déjà exprimé de même : « Il est » prouvé, dit-il, par mille exem» ples, que l'on a indignement » corrompu les ouvrages des Pères ; » que l'on a supprimé, tant que » l'on a pu, les éditions qui avoient » paru avant la réformation ; que » l'on a tronqué et interpolé les » éditions suivantes ; que l'on a » souvent osé nier qu'il y en ait eu » de plus anciennes. » § 5, il cite plusieurs corrections que les inquisiteurs d'Espagne ont ordonné de faire dans les ouvrages des Pères, et il renvoie à l'ouvrage de Thomas James. La plupart des exemples d'altération qu'ils ont allégués l'un et l'autre sont tirés de Daillé.

Celui-ci, dans son *Traité de l'usage des Pères*, l. 1, c. 4, avoit promis d'abord de ne parler que des falsifications qui ont été commises exprès et à dessein dans les ouvrages des Pères ; et il étoit convenu que plusieurs n'ont pas été faites à mauvaise intention ; mais cette modération ne fut pas observée dans le cours de son livre. On y trouve une longue liste d'altérations, de retranchements, d'interpolations commises à dessein, selon lui, dans les collections des canons, dans les liturgies, dans les actes des conciles, dans les légendes et les vies des saints, dans les écrits des Pères, dans le martyrologe romain, etc., dont l'intention n'a pu être louable. Il rapporte les plaintes qu'Erasme avoit faites dans la préface de son édition de saint Jérôme, sur le peu de soin que l'on a eu de conserver les monuments de l'antiquité, sur les fautes énormes qui s'y trouvent ; ce critique en attribuoit la principale cause à l'ignorance et à la barbarie des scolastiques.

Remarquons d'abord les progrès de la calomnie. Erasme et les écrivains catholiques attribuoient à la négligence et à l'ignorance des siècles barbares l'état déplorable des monuments ecclésiastiques ; ils ne soupçonnoient pas que la *fraude* y eût aucune part : les protestants ont trouvé bon de l'imputer à un dessein formé d'en imposer à l'univers entier. Daillé, oubliant les autres causes, s'en prenoit à la prévention des copistes et des éditeurs en faveur de certains dogmes qu'ils vouloient favoriser ; les critiques qui ont marché à sa suite ont accusé principalement les papes et les pasteurs de tout le mal qui est arrivé.

Si la maladie qu'ils reprochent aux autres ne les avoit pas aveuglés eux-mêmes, ils auroient vu, 1.° qu'avant l'invention de l'imprimerie, les variantes et les fautes des manuscrits sont venues de trois causes : de l'ignorance des copistes, qui n'entendoient pas le sens de ce qu'ils copioient ou de ce qu'on leur dictoit, et qui ont écrit de travers ; de l'inadvertance et de la distraction, desquelles les plus habiles même ne sont pas à couvert ; enfin de la prévention. Un écrivain peu instruit rencontroit chez un ancien des expressions qui ne lui sem-

bloient pas orthodoxes ; il les prenoit pour des fautes de copiste, et croyoit bien faire en les corrigeant. C'étoit une témérité, sans doute ; mais ce n'étoit ni *fraude*, ni une falsification préméditée. Il est aisé de concevoir la quantité énorme de variantes que ces trois causes ont dû produire. Plus il y avoit de copies d'un même ouvrage, plus le nombre des altérations s'est augmenté. Un faux noble qui veut se former une généalogie, un homme avide qui veut usurper de nouveaux droits, un vindicatif résolu de perdre son ennemi, etc., peuvent altérer des écrits par l'intérêt qui les domine : voilà le crime des faussaires. Mais quel intérêt pouvoit engager un moine ou un clerc, dont toute l'habileté consistoit à savoir écrire, à falsifier un passage de saint Jérôme ou de saint Augustin, que souvent il n'entendoit pas ? Sur des soupçons semblables, les Juifs ont été accusés d'avoir falsifié le texte hébreu des livres saints ; des protestants même les ont défendus : les catholiques sont donc les seuls envers lesquels ils ne se résoudront jamais à être équitables.

2.° Ils devoient faire attention que les ouvrages des auteurs profanes n'ont pas été moins maltraités que les monuments ecclésiastiques ; il a fallu un travail égal de la part des critiques, pour mettre les uns et les autres dans l'état de correction où ils sont aujourd'hui ; personne cependant n'a rêvé que les premiers avoient été falsifiés malicieusement.

3.° Un faussaire, quelque puissant qu'il fût, n'a pas pu altérer tous les manuscrits d'un même ouvrage qui étoient épars dans les bibliothèques d'Allemagne, d'Angleterre, des Gaules, d'Espagne, d'Italie, de la Grèce et de tout l'Orient où ils ont été trouvés. Il a encore été moins possible aux papes d'avoir des copistes à leurs gages dans ces différentes parties du monde. Le compilateur des fausses décrétales n'étoit pas soudoyé par les papes, et ceux-ci n'ont pas montré beaucoup d'empressement à canoniser d'abord sa collection.

4.° Pouvoient-ils falsifier plus aisément les actes des conciles ? Les huit premiers généraux ont été tenus en Orient, les actes originaux n'en ont pas été apportés à Rome, et depuis le schisme des Grecs, arrivé au neuvième siècle, les papes n'ont plus eu d'autorité dans cette partie de la chrétienté. Les actes du concile de Constance n'ont pas été mis en leur pouvoir, et ceux du concile de Bâle sont conservés dans les archives de cette ville. Ce ne sont pas les papes qui ont fait brûler les bibliothèques de Constantinople et d'Alexandrie, ni qui ont excité les Barbares à détruire celles de l'Occident. On doit leur savoir gré, au contraire, des efforts et des dépenses qu'ils ont faits pour nous procurer des livres et des manuscrits orientaux que nous ne connoissions pas.

5.° Lorsque Cave prétend que les éditions des Pères, faites avant la naissance de la réformation, sont les plus précieuses, il montre plus de prévention que de jugement. Ce ne sont pas toujours des savants très-habiles qui les ont données, et ils n'ont pas pu comparer autant de manuscrits que l'on en a confronté depuis. Il n'est pas étonnant que ces éditions soient devenues très-rares. On n'en avoit pas tiré un grand nombre d'exemplaires, et elles ont été négligées depuis que l'on en a eu de meilleures et de plus complètes ; il n'a donc pas été nécessaire de les supprimer par malice. Ce qui restoit en France des vieilles éditions des Pères a été transporté en Amérique, parce qu'il a été acquis à bas prix ; il ne reste aux protestants qu'à dire que ces vieux livres ont été enlevés pour

les soustraire aux yeux des savants européens. Cave lui-même a été forcé de rendre hommage aux belles éditions des Pères qui ont été données en France par les bénédictins.

6.° Les inquisiteurs d'Espagne, en disant dans leurs Indices expurgatoires qu'il faut effacer tel passage dans tel Père de l'Eglise, attestent par-là même que ce passage s'y trouve; où est donc ici la *fraude?* Qu'on les accuse de prévention, lorsqu'ils supposent que ce passage a été corrompu ou interpolé par les hérétiques, à la bonne heure; mais qu'on les taxe d'imposture ou de falsification, lorsqu'ils fournissent le texte tel qu'il est, cela est trop fort. Ces Indices n'ont été dressés que depuis la naissance de la prétendue réforme; de quel front les protestants peuvent-ils nous les objecter, pendant que ce sont eux qui y ont donné lieu par leurs divers attentats?

7.° Avant d'accuser personne, ils devroient se souvenir des excès commis par leurs Pères; ils ont brûlé les bibliothèques des monastères, en Angleterre, en France et ailleurs; sur ce point, ils n'ont rien à reprocher aux mahométans ni aux Barbares. Ils ont falsifié l'Ecriture sainte dans la plupart de leurs versions; la preuve en est consignée dans les frères Walembourg. Ils ont forgé mille histoires scandaleuses contre le clergé catholique, et ils les répètent encore. Vingt fois, dans le cours de notre ouvrage, nous les avons convaincus de citer à faux, de pervertir le sens des passages qu'ils allèguent, d'affecter encore du doute sur les faits les mieux prouvés. Daillé, en particulier, s'est obstiné à nier l'authenticité des lettres de saint Ignace et des canons apostoliques; Péarson et Bévéridge ont eu beau réfuter toutes ses objections et multiplier les preuves, ils n'ont pas converti les protestants.

8.° Ils peuvent croire et répéter, tant qu'il leur plaira, la fable des écrivains entretenus à Rome pour falsifier les manuscrits; l'ineptie de ce conte est assez démontrée par ce que nous venons de dire. A quoi serviroit l'altération des ouvrages manuscrits qui ont été imprimés? Peut-on en citer un nommément qui se trouve dans la seule bibliothèque du Vatican, et que les papes aient eu intérêt de supprimer ou de falsifier? Les plus rares ont été visités par les curieux de l'Europe, soit catholiques, soit protestants; aucun n'a osé dire qu'il y avoit aperçu des marques de falsification. Mais en fait de fables désavantageuses aux papes, aux pasteurs, aux théologiens catholiques, la crédulité du commun des protestants n'a point de bornes; les imposteurs, parmi eux, sont toujours sûrs de trouver des dupes.

Il nous paroît que tous ces griefs valent pour le moins les *fraudes pieuses* qu'ils osent imputer aux personnages les plus respectables, anciens ou modernes.

FRERE. Ce nom, dans l'Ecriture sainte, ne se donne pas seulement à ceux qui sont nés d'un même père ou d'une même mère, mais aux proches parents. Dans ce sens, Abraham dit à Loth, son neveu : Nous sommes *frères, Gen.*, c. 13, ℣. 8 et 11. Il en est de même du nom de *sœur*. Dans l'Evangile, *Matth.*, c. 12, ℣. 47, les *frères* de Jésus-Christ sont ses cousins germains. C'est mal à propos que certains hérétiques ont conclu de là que la sainte Vierge avoit eu d'autres enfants que notre Sauveur.

L'ancienne loi ordonnoit aux Juifs de se regarder tous comme *frères*, parce que tous descendoient d'Abraham et de Jacob. Ce dernier donne, par politesse et par amitié, le nom de *frères* à des étran-

gers, *Gen.*, c. 29, ℣, 4. Moïse, *Num.*, c. 20, ℣. 14, dit que les Israélites sont *frères* des Iduméens, parce que ceux-ci descendoient d'Esaü, *frère* de Jacob.

Nous apprenons dans l'Evangile à regarder tous les hommes comme nos *frères;* mais les premiers chrétiens se sont donné mutuellement ce nom dans un sens plus étroit, parce que tous sont enfants adoptifs de Dieu, *frères* de Jésus-Christ, appelés à un même héritage éternel, et obligés, par leur divin Maître, à s'aimer les uns les autres. Les religieux se sont nommés *frères,* parce qu'ils vivent en commun, et qu'ils ne forment qu'une même famille, en obéissant à un même supérieur qu'ils nomment leur *père.* Dans la suite, ce nom est demeuré à ceux d'entre eux qui ne peuvent parvenir à la cléricature, que l'on nomme pour ce sujet *frères lais. Voyez* ce mot.

Frères Blancs. Les historiens ont parlé de deux sectes d'enthousiastes qui ont porté ce nom. Les premiers parurent, dit-on, dans la Prusse au commencement du quatorzième siècle; ils portoient des manteaux blancs, marqués d'une croix de Saint-André, de couleur verte, et ils se répandirent dans l'Allemagne. Ils se vantoient d'avoir des révélations pour aller délivrer la Terre-Sainte de la domination des infidèles. On découvrit bientôt leur imposture, et la secte se dissipa d'elle-même. Harsfnoch, *Dissert.* 4, *de orig. Relig. christ. in Prussiâ.*

Les autres *frères blancs* firent plus de bruit. Au commencement du quinzième siècle, un prêtre dont on ignore le nom descendit des Alpes, vêtu de blanc et suivi d'une foule de peuple habillé de même; ils parcoururent ainsi, en procession, plusieurs provinces, précédés d'une croix qui leur servoit d'étendard, et avec un grand extérieur de dévotion. Ce prêtre prêchoit la pénitence, pratiquoit lui-même des austérités, et il exhortoit les nations européennes à faire une croisade contre les Turcs; il se prétendoit inspiré de Dieu pour annoncer que telle étoit la volonté divine.

Après avoir parcouru les provinces de France, il alla en Italie; par son extérieur composé et modeste, il séduisit de même un très-grand nombre de personnes de toutes les conditions. Sigonius et Platina prétendent qu'il y avoit des prêtres et des cardinaux parmi ses sectateurs. Ils prenoient le nom de *pénitents;* ils étoient vêtus d'une espèce de soutane de toile blanche qui leur descendoit jusqu'aux talons, et ils avoient la tête couverte d'un capuchon qui leur cachoit le visage, à l'exception des yeux. Ils alloient de ville en ville en grandes troupes de dix, de vingt, de trente et de quarante mille, implorant la miséricorde divine et chantant des hymnes. Pendant cette espèce de pèlerinage, qui duroit ordinairement neuf ou dix jours, ils ne vivoient que de pain et d'eau

Leur chef s'étant arrêté à Viterbe, Boniface IX lui soupçonna des vues ambitieuses et le dessein de parvenir à la papauté; il le fit saisir et condamner au feu. Après la mort de cet enthousiaste, ses partisans se dispersèrent. Quelques auteurs ont dit qu'il étoit innocent, d'autres soutiennent qu'il étoit coupable de plusieurs crimes. Mosheim, *Hist. ecclés., quinzième siècle,* 2.e part. c. 5, § 3.

Frères Bohémiens ou Frères de Bohême; c'est une branche des Hussites, qui, en 1467, se séparèrent des calixtins. *Voyez* Hussites.

Frères et Sœurs de la Charité. *Voyez* Charité.

Frères lais ou Frères convers. Ce sont, dans les couvents, des re-

ligieux subalternes qui ont fait les vœux monastiques, mais qui ne peuvent parvenir à la cléricature ni aux ordres, et qui servent de domestiques à ceux que l'on appelle *religieux du chœur* ou *pères*.

Selon M. Fleury, saint Jean Gualbert fut le premier qui reçut des *frères lais* dans son monastère de Valombreuse, en 1040; jusqu'alors les moines se servoient eux-mêmes. Comme les lais n'entendoient pas le latin, ne pouvoient apprendre les psaumes par cœur, ni profiter des lectures latines qui se faisoient dans l'office divin, on les regarda comme inférieurs aux autres moines qui étoient clercs ou destinés à le devenir; pendant que ceux-ci prioient à l'Eglise, les *frères lais* étoient chargés du soin de la maison et des affaires du dehors. On a distingué de même, chez les religieuses, les sœurs converses d'avec les religieuses du chœur.

Le même auteur observe que cette distinction a été, pour les religieux, une source de relâchement et de division. D'un côté, les moines du chœur ont traité les *frères* avec mépris, comme des ignorants et des valets; ils se sont distingués d'eux en prenant le titre de *dom*, qui, avant l'onzième siècle, ne se donnoit qu'aux seigneurs. De l'autre, les *frères* se sentant nécessaires pour le temporel, ont voulu se révolter, dominer, se mêler même du spirituel; c'est ce qui a obligé les religieux à tenir les *frères* fort bas. Mais l'humilité chrétienne et religieuse s'accorde mal avec cette affectation de supériorité, chez des hommes qui ont renoncé au monde. Fleury, *huitième discours sur l'Hist. ecclés.*, c. 5.

Frères de Moravie, ou Huttérites. *Voyez* Anabaptistes.

Frères Moraves. *Voyez* Hernhutes.

Frères Picards ou Turlupins. *Voyez* Beggards.

Frères Polonois. *Voyez* Sociniens.

Frères Prêcheurs. *Voyez* Dominicains.

Frères et Clercs de la vie commune, société ou congrégation d'hommes qui se dévouèrent à l'instruction de la jeunesse, sur la fin du quatorzième siècle. Mosheim, qui en a recherché l'origine, et qui en a suivi les progrès, en a fait grand cas Voici ce qu'il en dit :

Cette société, fondée dans le quatorzième siècle par Gérard de Groote de Deventer, personnage distingué par son savoir et par sa piété, n'acquit de la consistance qu'au quinzième. Ayant obtenu l'approbation du concile de Constance, elle devint florissante en Hollande, dans la Basse-Allemagne et dans les provinces voisines. Elle étoit divisée en deux classes, l'une de *frères lettrés*, ou *clercs*, l'autre de *frères non lettrés;* ces derniers vivoient séparément, mais dans une étroite union avec les premiers. Les lettrés s'appliquoient à l'étude, à instruire la jeunesse, à composer des ouvrages de science ou de littérature, à fonder partout des écoles; les autres exerçoient les arts mécaniques. Les uns ni les autres ne faisoient aucun vœu, quoiqu'ils eussent adopté la règle de saint Augustin; la communauté de biens étoit le principal lien de leur union. Les sœurs de cette société religieuse vivoient de même, employoient leur temps à la prière, à la lecture, aux divers ouvrages de leur sexe, et à l'éducation des jeunes filles. Les écoles fondées par ces *clercs* acquirent beaucoup de réputation; il en sortit des hommes habiles, tels qu'Erasme et d'autres, qui contribuèrent à la renaissance des lettres et des sciences. Par l'établissement de la société des jésuites, ces écoles perdirent leur crédit, et tombèrent peu à peu.

On donna souvent aux *frères de*

la vie commune les noms de *beggards* et de *lollards*; et ces noms, qui désignoient deux sortes d'hérétiques, les exposèrent plus d'une fois à des insultes de la part du clergé et des moines, qui ne faisoient aucun cas de l'érudition. Il se peut faire aussi que quelques-uns de ces *clercs* aient donné dans les erreurs des beggards et des lollards, et que ce malheur ait contribué à leur décadence. L'on sait combien le goût pour les nouvelles opinions régnoit déjà au quinzième siècle. Mosheim, *Histoire ecclés., quinzième siècle*, 2.e part., c. 2, §. 22.

FRÈRES ET SŒURS DE L'ESPRIT LIBRE. *Voyez* BEGGARDS.

FUITE DES OCCASIONS DU PÉCHÉ. Une des précautions que les auteurs ascétiques et les directeurs des consciences recommandent le plus aux pénitents, est de fuir les occasions qui leur ont été funestes, les lieux, les personnes, les objets, les plaisirs pour lesquels ils ont eu une affection déréglée. Ce n'est point là un simple conseil, mais un devoir indispensable, sans lequel un pécheur ne peut pas se flatter d'être converti. Le cœur n'est point détaché du péché, lorsqu'il tient encore aux causes de ses chutes; et, s'il ne dépend pas absolument de lui de ne plus les aimer, il est du moins le maître de ne plus les rechercher et de s'en éloigner. Un chrétien, qui a fait l'expérience de sa propre foiblesse, doit craindre jusqu'au moindre danger; des choses qui peuvent être innocentes pour d'autres, ne le sont plus pour lui. L'Ecclésiastique nous avertit que celui qui aime le danger y périra, c. 3, ℣. 27. Jésus-Christ nous ordonne d'arracher l'œil et de couper la main qui nous scandalise, c'est-à-dire qui nous porte au péché. *Matt.*, c. 5, ℣. 29.

FUITE PENDANT LA PERSÉCUTION. Tertullien, tombé dans les erreurs des montanistes, qui poussoient à l'excès le rigorisme de la morale, a fait un traité exprès pour prouver qu'il n'est pas permis de fuir pour éviter la persécution, ni de s'en rédimer par argent. L'on comprend que ses preuves ne peuvent pas être solides, et que, dans cette occasion, il a trop suivi l'ardeur de son génie, toujours porté aux extrêmes. Il a même contredit formellement Jésus-Christ, qui dit à ses apôtres : « Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez » dans une autre. » *Matt.*, c. 10, ℣. 32. Et Tertullien n'oppose à cette leçon du Sauveur que de mauvaises raisons; son sentiment, d'ailleurs, n'étoit pas celui de l'Eglise.

Il faut avouer néanmoins que ce Père parle principalement des ministres de l'Eglise ou des pasteurs, lorsqu'il soutient qu'il n'est pas permis de fuir; et les pasteurs seroient en effet répréhensibles, s'ils fuyoient uniquement pour se soustraire au danger, en y laissant leur troupeau : c'est ici le cas dans lequel Jésus-Christ dit que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, au lieu que le mercenaire ou le faux pasteur fuit la vue du loup, et laisse dévorer son troupeau. *Joan.*, c. 10, ℣. 12.

Mais il peut y avoir, même pour les pasteurs, des raisons légitimes de fuir. C'est à eux principalement que les persécuteurs en vouloient, et lorsqu'ils avoient disparu, souvent on laissoit en paix les simples fidèles. Ainsi saint Polycarpe, à la sollicitation de ses ouailles, se déroba pendant quelque temps aux recherches des persécuteurs; nous le voyons par les actes de son martyre. Pendant la persécution de Dèce, saint Grégoire Thaumaturge se retira dans le désert, afin de continuer à consoler et encourager son troupeau; il n'en fut pas blâ-

me, mais loué par les autres évêques. Saint Cyprien, saint Athanase et d'autres, ont fait de même.

Saint Clément d'Alexandrie décide, au contraire, que celui qui ne fuit point la persécution, mais qui s'y expose par une hardiesse téméraire, ou qui va de lui-même se présenter aux juges, se rend complice du crime de celui qui le condamne à la mort; que, s'il cherche à l'irriter, il est cause du mal qui en arrive, comme s'il avoit agacé un animal féroce. *Strom.*, l. 4, c. 10

Mais ce Père n'a pas échappé à la censure de Barbeyrac; en condamnant le rigorisme de Tertullien, il reproche à saint Clément d'avoir fondé la décision contraire sur une mauvaise raison, ou du moins, de n'avoir allégué qu'une raison indirecte et accessoire, au lieu de la principale, savoir, que nous sommes obligés de nous conserver, d'éviter la mort et la douleur, à moins que nous ne soyons appelés à souffrir par une autre obligation plus forte et plus claire. *Traité de la Morale des Pères*, chap. 5, § 42 et suiv

N'est-ce pas plutôt ce censeur des Pères qui raisonne mal? La question est de savoir si, dans un temps de persécution déclarée, l'obligation de nous conserver ne doit pas céder à l'obligation que Jésus-Christ nous impose de confesser son saint nom au préjudice de notre vie. Non-seulement il nous défend de le renier, *Matth.*, c. 10, ℣. 33, mais il dit : « Si quelqu'un rougit » de moi devant les hommes, je » rougirai de lui devant mon Père. » *Luc.*, c. 9, ℣. 26. « Ne craignez » point ceux qui tuent le corps, et » qui ne peuvent pas tuer l'âme. » *Matt.*, c. 10, ℣. 28. « Bienheu- » reux ceux qui souffrent persécu- » tion pour la justice, etc. » Pour savoir laquelle de ces deux obligations doit l'emporter, saint Clément d'Alexandrie n'a pas tort d'alléguer une raison indirecte, savoir, la crainte de donner occasion aux persécuteurs de commettre un crime de plus.

Dans le second et le troisième siècle, on donna dans deux excès opposés à l'egard du martyre. Plusieurs sectes de gnostiques soutenoient que c'étoit une folie de mourir pour Jésus-Christ, qu'il étoit permis de le renier pour éviter les supplices : Tertullien écrivit contre eux son traité intitulé *Scorpiace*. Les montanistes et lui prétendirent, au contraire, que c'étoit un crime de fuir pour se dérober au martyre. Les Pères ont tenu le milieu; ils ont dit qu'il ne faut pas aller s'exposer témérairement au martyre, mais qu'il faut le souffrir plutôt que de renoncer à la foi lorsque l'on est traduit devant les juges; et telle est la croyance de l'Eglise.

Quoi que l'on en dise aujourd'hui dans le sein de la paix, il n'étoit pas aussi aisé, pendant le feu de la guerre, de voir quel étoit le parti le meilleur et le plus digne d'un chrétien. Il y avoit, dans certaines circonstances, de fortes raisons de ne pas fuir, comme la crainte de scandaliser les foibles et de faire douter de sa foi, le désir de soutenir des parents ou des amis qui pourroient en avoir besoin, la résolution de se consacrer au service des confesseurs, l'espérance d'en imposer aux persécuteurs par un air de fermeté et de courage, etc. Quand même, dans ces circonstances, les uns auroient été un peu trop timides, les autres un peu trop hardis, il n'y auroit pas lieu de les condamner avec rigueur, ni de blâmer les Pères de l'Eglise, parce qu'ils n'ont pas su donner des règles fixes et générales pour décider tous les cas; tout moraliste zélé pour sa religion pouvoit s'y trouver embarrassé : mais quand on s'est

lait un système de censurer les Peres au hasard, on n'y reg rde pas de si près.

FULBERT, évêque de Chartres, mort l'an 1029, a été célèbre dans son siècle par la pureté de ses mœurs et par son zèle pour la discipline ecclésiastique. On a conservé de lui des lettres qui sont utiles pour l'histoire de ces temps-là, des sermons et des hymnes qui ont été imprimés à Paris en 1608.

FULGENCE (saint), évêque de Ruspe en Afrique, mort l'an 533, a écrit plusieurs ouvrages pour la défense de la foi catholique contre les ariens, les nestoriens, les eutychiens et les semi-pélagiens; il eut même le mérite de souffrir pour elle, puisqu'il fut exilé en Sardaigne par Trasimond, roi des Vandales, fort attaché à l'arianisme. Ce respectable évêque fut toujours très-attaché à la doctrine de saint Augustin, appliqué à l'éclaircir et à la défendre. La plus complète des éditions de ses œuvres est celle de Paris, en 1684, *in-4.°*

FUNÉRAILLES, derniers devoirs rendus aux morts. La manière dont les peuples barbares, les païens, les Turcs, etc., ont fait et font encore les *funérailles* des morts, ne nous regarde point; c'est aux historiens d'en rendre compte: nous devons nous borner à exposer les usages que la religion et l'espérance d'une résurrection future ont inspirés aux adorateurs du vrai Dieu.

Il est certain, d'abord, que les honneurs funèbres rendus aux morts sont également fondés sur les leçons de la raison, sur les motifs de religion et sur les intérêts de la société. Il ne conviendroit pas que le corps d'un homme, après sa mort, fût traité comme le cadavre d'un animal; le mépris avec lequel les Romains en agissoient à l'égard du peuple qui ne laissoit pas de quoi payer ses *funérailles*, et surtout à l'égard des esclaves, est une preuve de leur barbarie et de leur sot orgueil. Quand on use de cruauté à l'égard des morts, l'on n'est pas disposé à montrer beaucoup d'humanité envers les vivants. L'épicurien Celse, pour tourner en ridicule le dogme d'une résurrection future, citoit un passage d'Héraclite, qui disoit que les cadavres sont moins que de la boue. Origène lui répond très-bien qu'un corps humain, qui a été le séjour d'une âme spirituelle et créée à l'image de Dieu, n'a rien de méprisable; que les honneurs funèbres ont été ordonnés par les lois les plus sages, afin de mettre une différence entre le corps de l'homme et celui des animaux, et que ces honneurs sont censés rendus à l'âme elle-même. *Contra Cels.*, l. 5, n. 14 et 24

En effet, c'est une attestation de la croyance de l'immortalité de l'âme, d'une résurrection et d'une vie future. De ce dogme étoit né le soin qu'avoient les Egyptiens d'embaumer les corps, de les conserver dans les cercueils, de les regarder comme un dépôt précieux; et l'on prétend que les rois d'Egypte avoient fait bâtir les pyramides pour leur servir de tombeau. Ils poussoient peut-être trop loin leur attention à cet égard; mais les Romains donnoient dans un autre excès, en brûlant les corps des morts, et en conservant seulement leurs cendres. Cette manière d'anéantir les restes d'un homme dont la mémoire méritoit d'être conservée, a quelque chose d'inhumain. Il est beaucoup mieux de les enterrer, et de vérifier ainsi la prédiction que Dieu a faite à l'homme pécheur, qu'après sa mort il seroit rendu à la terre de laquelle il avoit été tiré. *Gen.*, c. 3, ℣. 19.

Il est bon, d'ailleurs, que les

morts ne soient pas sitôt oubliés, que l'on puisse aller encore de temps en temps s'attendrir et s'instruire sur leur tombeau. « Il vaut » mieux dit l'Ecclésiaste, cap. 7, » ℣. 3, aller dans une maison où » règne le deuil, que dans celle où » l'on prépare un festin; dans » celle-la l'homme est averti de sa » fin dernière, et quoique plein de » vie, il pense à ce qui lui arri- » vera un jour. » Les *funérailles*, le deuil, les services anniversaires, les cérémonies qui rassemblent les enfants sur la sépulture de leur père, leur inspirent non-seulement des réflexions salutaires, mais du respect pour les volontés, pour les instructions, pour les exemples du mort. L'affliction réunit les cœurs plus efficacement que la joie et le plaisir. L'on s'en aperçoit à l'égard du peuple, parce qu'il est fidèle à garder les anciens usages : pour les philosophes épicuriens, ils voudroient abolir et retrancher tout cet appareil lugubre, parce qu'il trouble leurs plaisirs.

La société est intéressée à ce que la mort d'un citoyen soit un événement public, et soit constatée avec toute l'authenticité possible, non-seulement à cause des suites qu'elle entraîne dans l'ordre civil, mais pour la sûreté de la vie. Les meurtres seroient beaucoup plus usés à commettre, ils seroient plus souvent ignorés et impunis, sans les précautions que l'on prend pour que la mort d'un homme soit publiquement connue ; elle ne peut l'être mieux que par l'éclat de la cérémonie des *funérailles;* sur ce point, la religion est exactement d'accord avec la politique. L'on ne doit donc pas être surpris de ce que les pompes funèbres ont toujours été et sont encore en usage chez toutes les nations policées; elles ne sont pas même inconnues aux peuples sauvages.

A la vérité, chez presque toutes les nations privées des lumières que donne la vraie religion, les *funérailles* ont été accompagnées d'usages ridicules et absurdes, de pratiques superstitieuses, de circonstances cruelles et sanglantes; on a peine à concevoir jusqu'où la démence a été portée, à cet égard, dans les différentes parties du monde. *Voyez* l'*Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, t. 3, l. 18. Mais ces abus ne prouvent rien contre les raisons solides qui ont fait établir partout les pompes funèbres.

Aussi n'ont-ils pas eu lieu parmi les adorateurs du vrai Dieu, éclairés par les leçons de la révélation. Rien de plus grave ni de plus décent que la manière dont les patriarches ont enterré les morts. Abraham acheta une caverne double pour qu'elle servît de tombeau à Sara son épouse, à lui-même et à sa famille. *Gen.*, c. 23, ℣. 19; c. 25, ℣. 9. Isaac y fut enterré avec Rébecca son épouse, et Jacob voulut y être transporté. *Gen.*, c. 49, ℣. 29. Ainsi ces anciens justes vouloient *être réunis à leur famille, et dormir avec leurs pères;* ainsi ils attestoient leur foi à l'immortalité. Les incrédules, qui ont consulté l'histoire de tous les peuples, pour savoir où ils découvriroient les premiers vestiges du dogme de l'immortalité de l'âme, auroient pu s'épargner ce travail ; la croyance de la vie future étoit gravée en caractères ineffaçables sur la sépulture commune des patriarches avec leur famille.

Mais dans ce que l'histoire sainte dit de leurs *funérailles*, nous ne voyons aucun des usages ridicules dont celles des païens ont été accompagnées dans la suite. Le corps de Jacob et celui de Joseph furent embaumés en Egypte; ce n'étoit point une précaution superflue, puisqu'il falloit transporter Jacob

dans la Palestine, et que les os de Joseph devoient être gardés en Egypte pendant près de deux siècles, pour servir aux Israélites de gage de l'accomplissement futur des promesses du Seigneur. *Gen.*, c. 50, ℣. 23.

Moïse ne fit pas une loi expresse aux Hébreux d'ensevelir les morts : cet usage leur étoit sacré par l'exemple de leurs pères; il leur défendit seulement de pratiquer, dans cette cérémonie, les coutumes superstitieuses des Chananéens. *Levit.* c. 19, ℣. 27; *Deut.*, c. 14, ℣. 1, etc. Nous voyons, par l'exemple de Tobie, que les Juifs regardoient les *funérailles* comme un devoir de charité, puisque ce saint homme, malgré la défense du roi d'Assyrie, donnoit la sépulture aux malheureux que ce roi cruel faisoit mettre à mort. C'étoit aussi chez eux un opprobre d'être privé de la sépulture. Jérémie, c. 8, ℣. 1, menace les grands, les prêtres et les faux prophètes qui ont adoré les idoles, de faire jeter leurs os hors de leur tombeau, comme le fumier que l'on jette sur la terre. Le même prophète, c. 22, ℣. 19, prédit que Joakim, roi de Juda, en punition de ses crimes, sera jeté à la voirie.

Puisque c'étoit un acte de charité d'ensevelir les morts, on sera peut-être étonné de ce que la loi de Moïse déclaroit impurs ceux qui avoient fait cette bonne œuvre, et qui avoient touché un cadavre, *Num.*, c. 19, ℣. 11, etc. Mais cette impureté légale ne diminuoit en rien le mérite de cet office charitable ; c'étoit seulement une précaution contre toute espèce de corruption et de contagion. Quand on sait combien ce danger est grand dans les pays chauds, l'on n'est plus étonné de l'excès auquel il semble que Moïse a porté les attentions à cet égard. Cette même loi pouvoit encore être destinée à préserver les Israélites de la tentation d'interroger les morts. *Voyez* NÉCROMANCIE.

Les Juifs n'avoient point de lieu déterminé pour la sépulture des morts; ils plaçoient quelquefois les tombeaux dans les villes, mais plus communément à la campagne, sur les grands chemins, dans les cavernes, dans les jardins. Les tombeaux des rois de Juda étoient creusés sous la montagne du temple; Ezéchiel l'insinue, lorsqu'il dit, c. 43, ℣. 7, qu'à l'avenir la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des rois. Le tombeau que Joseph d'Arimathie avoit préparé pour lui-même, et dans lequel il mit le corps du Sauveur, étoit dans son jardin, et creusé dans le roc. Saül fut enterré sous un arbre; Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, le furent dans les montagnes.

Dans l'origine, la précaution d'embaumer les corps avoit encore pour but d'éviter tout danger d'infection dans la cérémonie des *funérailles;* elle n'étoit pas dispendieuse dans la Palestine; les aromates y étoient communs, puisque les Chananéens en vendoient aux Egyptiens. Du temps de Jésus-Christ, pour embaumer un corps, on l'enduisoit d'aromates et de drogues desséchantes, on les serroit autour du corps et de chacun des membres avec des bandes de toile, et l'on plaçoit ainsi le cadavre dans une grotte ou dans un caveau, sans le mettre dans un cercueil. Cela paroît, 1.° par l'histoire de la sépulture et de la résurrection de Jésus-Christ; il n'y est fait aucune mention de cercueil. 2.° La même chose est à remarquer dans l'histoire de la résurrection de Lazare. 3.° Dans celle de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, Jésus s'approche du mort, et lui dit : *Jeune homme, levez-vous;* il n'auroit pas pu se lever, s'il avoit été dans un cercueil.

Dès que l'on réfléchit sur la manière dont se faisoit cet embaumement, l'on conçoit qu'il étoit impossible qu'un homme vivant pût être embaumé, sans être étouffé dans l'espace de quelques heures. En effet, pour embaumer le corps de Jésus-Christ, *selon la coutume des Juifs*, Nicodème, accompagné de Joseph d'Arimathie, apporta environ cent livres de myrrhe et d'aloès. *Joan.*, c. 19, ℣. 39 et 40. Ils le lièrent de bandelettes, pour appliquer ces aromates sur toutes les parties du corps, et lui mirent un suaire sur le visage, c. 20, ℣. 6 et 7; par conséquent le visage et toute la tête étoient couverts de drogues aussi-bien que le reste des membres. Lazare avoit été embaumé de même, c. 11, ℣. 44. Il est donc impossible que Lazare ait pu demeurer ainsi dans son tombeau pendant quatre jours, sans être véritablement mort, et que Jésus-Christ ait pu y demeurer de même pendant trente-six heures. Si l'un et l'autre ont reparu vivants, l'on est forcé de convenir qu'ils sont ressuscités.

Aussitôt que quelqu'un, chez les Juifs, étoit mort, ses parents et ses amis, pour marquer leur douleur, déchiroient leurs habits, se frappoient la poitrine, et se couvroient la tête de cendres; la pompe funèbre étoit accompagnée de joueurs de flûte et de femmes gagées pour pleurer. *Matt.*, c. 9, ℣. 23.

On peut lire, *Bible d'Avignon*, tom. 8, p. 713, une dissertation sur les *funérailles* et les sépultures des Hébreux. Il seroit à souhaiter que l'auteur eût distingué avec soin les usages certains des anciens Juifs d'avec ceux des modernes, et le témoignage des auteurs sacrés d'avec les rêveries des rabbins. Nous ne pensons point, comme lui, que les Hébreux aient jamais brûlé les corps de leurs rois, pour leur faire plus d'honneur: les textes qu'il a cités nous paroissent prouver seulement que l'on brûloit des parfums sur eux et autour d'eux, puisqu'il y est dit que l'on enterra leurs os, *ibid.* p. 730.

Venons aux *funérailles* des chrétiens. « Les chrétiens de l'Eglise » primitive, dit l'abbé Fleury, » pour témoigner leur foi à la ré- » surrection, avoient grand soin » des sépultures, et ils y faisoient » de la dépense à proportion de » leur manière de vivre. Ils ne brû- » loient point les corps comme les » Grecs et les Romains, ils n'ap- » prouvoient pas la curiosité su- » perstitieuse des Egyptiens, qui » les gardoient embaumés et expo- » sés à la vue sur des lits dans leurs » maisons; mais ils les enterroient » selon la coutume des Juifs. Après » les avoir lavés, ils les embau- » moient et y employoient plus de » parfums, dit Tertullien, que les » païens dans leurs sacrifices. Ils » les enveloppoient de linges fins » et d'étoffes de soie, quelquefois » ils les revêtoient d'habits pré- » cieux; ils les exposoient pendant » trois jours, les gardoient et veil- » loient auprès d'eux en prières, » ensuite ils les portoient au tom- » beau. Ils accompagnoient le corps » avec des cierges et des flambeaux, » en chantant des psaumes et des » hymnes, pour louer Dieu et pour » exprimer l'esperance de la résur- » rection. On prioit pour eux, on » offroit le saint sacrifice, on don- » noit aux pauvres le festin nommé » *agape*, et d'autres aumônes; on » en renouveloit la mémoire au » bout de l'an, et l'on continuoit » d'année en année, outre la com- » mémoraison que l'on en faisoit » tous les jours au saint sacrifice.... » Souvent on enterroit avec les » corps différentes choses pour » honorer les défunts et en con- » server la mémoire, les marques » de leur dignité, les instruments

» de leur martyre, des fioles ou des » éponges pleines de leur sang, les » actes de leur martyre, leur épi- » taphe, ou, du moins, leur nom, » des médailles, des feuilles de » laurier ou de quelqu'autre arbre » toujours vert, des croix, l'Evan- » gile. On observoit de poser le » corps sur le dos, le visage tourné » vers l'Orient. » *Mœurs des Chrétiens*, n. 31.

Les protestants, intéressés à contester l'antiquité de l'usage de prier Dieu pour les morts, et de rendre un culte religieux aux reliques des martyrs, soutiennent qu'il n'a commencé qu'au quatrième siècle; nous prouverons le contraire ailleurs. *Voyez* MORTS (Prières pour les), MARTYRS, RELIQUES, etc.

Comme l'usage d'embaumer les corps et de les conserver en momies, avoit été pratiqué de tout temps en Egypte, les chrétiens égyptiens n'y renoncèrent pas d'abord. Il est dit dans la vie de saint Antoine, qu'il s'éleva contre cette pratique; les évêques représentèrent qu'il étoit mieux d'enterrer les morts comme l'on faisoit partout ailleurs, et peu à peu les Egyptiens cessèrent de faire des momies. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 23, c. 4, § 8, t. 10, p. 93. Mais l'usage d'embaumer avant l'enterrement fut conservé. Saint Ephrem dit, dans son testament : « Accompagnez- » moi de vos prières, et réservez » les aromates pour les offrir à » Dieu. » L'encensement, qui se fait encore dans les obsèques des morts, paroît être un reste de l'ancienne coutume.

Il est juste et naturel de respecter la dépouille mortelle d'une âme sanctifiée par le baptême et par les autres sacrements, d'un corps qui, selon l'expression de saint Paul, a été le temple du Saint-Esprit, et qui doit un jour sortir de la poussière, pour se réunir à une âme bienheureuse. De là les différentes cerémonies religieuses et civiles usitées dans les *funérailles* des fidèles.

Pour conserver la mémoire des morts, les païens leur élevoient des tombeaux magnifiques sur les grands chemins ou dans la campagne; les chrétiens eurent moins de faste. Pendant les persécutions, ils furent obligés d'enterrer leurs morts dans des caveaux souterrains, que l'on nommoit *tombes* et *catacombes;* et souvent ils s'y assemblèrent pour célébrer plus secrètement les saints mystères. L'on nomma *cimetières;* c'est-a-dire *dortoirs*, les lieux de la sépulture des fidèles, pour attester la foi à la résurrection. On les appela aussi *conciles des martyrs*, à cause qu'il y en avoit plusieurs de rassemblés; *arênes*, parce que les catacombes étoient creusées dans le sable. En Afrique, les cimetières se nommoient des *aires*, *arcæ*, et il étoit sévèrement défendu aux chrétiens de s'y assembler. Lorsque la paix fut accordée à l'Eglise, on jugea que ces lieux devoient être distingués des lieux profanes, et consacrés par des bénédictions et par des prières. *Voyez* CATACOMBES.

Les chrétiens ne bornèrent pas leur charité à donner la sépulture à leurs frères; ils se chargèrent encore de celle des païens qui étoient pauvres et délaissés. Pendant une peste cruelle qui ravagea l'Egypte, les chrétiens bravèrent les dangers de la contagion pour soulager les malades et pour enterrer les morts, et la plupart furent victimes de leur charité. Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. 7, c. 22. L'empereur Julien, quoique ennemi du christianisme, étoit frappé du zèle religieux des chrétiens pour cette bonne œuvre; il avoue, *Lettre 49 à Arsace*, que la charité envers les pauvres, le soin d'enterrer les morts, et la pureté des mœurs, sont les trois causes qui ont le plus contribué à l'éta-

blissement et aux progrès de notre religion.

Dès le quatrième siècle, l'Eglise grecque établit un ordre de clercs inférieurs pour avoir soin des enterrements; ils furent nommés *copiates* ou travailleurs, du grec κόπος, *travail; fossaires* ou fossoyeurs; *lecticaires*, parce qu'ils portoient les morts sur une espèce de brancard nommé *lectica; decani* et *collegiati*, à cause qu'ils faisoient un corps séparé du reste du clergé. Ciaconius rapporte que Constantin en créa neuf cent cinquante, tirés des différents corps de métiers, qu'il les exempta d'impôts et de charges publiques. Le P. Goar, dans ses notes sur l'*Eucologe des Grecs*, insinue que les *copiates* ou *fossaires* étoient établis dès le temps des apôtres, que les jeunes hommes qui enterrèrent les corps d'Ananie et de Saphire, et ceux qui prirent soin de la sépulture de saint Etienne, *Act.*, c. 5, ℣. 6; c. 8, ℣. 2; étoient des fossaires en titre; cela prouveroit qu'il y en avoit déjà chez les Juifs. Saint Jérôme, ou plutôt l'auteur du traité *de septem Ordinib. Ecclesiæ*, les met au rang des clercs. L'an 357 l'empereur Constance les exempta par une loi de la contribution lustrale que payoient les marchands. Bingham dit que l'on en comptoit jusqu'à onze cents dans l'église de Constantinople. On ne voit pas qu'ils aient tiré aucune rétribution de leurs fonctions, surtout des enterrements des pauvres; l'Eglise les entretenoit sur ses revenus, ou ils faisoient quelque commerce pour subsister; et, en considération des services qu'ils rendoient dans les *funérailles*, Constance les exempta du tribut que payoient les autres commerçants. Bingham, *Orig. ecclésiast.*, tom. 2, liv. 3, chap. 8; Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. 4, p. 235.

Quelques dissertateurs mal instruits ont fait l'éloge de la charité des quakers, parce qu'ils enterrent eux-mêmes leurs morts, et qu'ils ne laissent point ce soin à des hommes à gages. Mais dans les villages de nos provinces où il n'y a ni fossoyeurs, ni enterreurs en titre, ce sont les parents et les amis du défunt qui lui rendent ce dernier devoir, et ils croient faire un acte de religion. Dans les grandes villes, où il y a beaucoup d'inégalité entre les conditions, l'on n'a pas cru qu'il convînt à un magistrat ou à un officier du prince, de faire lui-même la fosse de son père ou de son épouse, et de porter leur cadavre au tombeau. Dans la plupart des villes du royaume, il y a des confréries de pénitents, qui rendent par charité ce devoir aux pauvres, aux prisonniers, même aux criminels punis du dernier supplice. L'ancien esprit du christianisme n'est donc pas éteint parmi nous, dans tous les lieux ni dans toutes les conditions.

Le même motif qui faisoit désirer aux patriarches que leurs cendres fussent réunies à celles de leurs pères, fit bientôt souhaiter aux fidèles d'être inhumés auprès des martyrs; c'étoit une suite de la confiance que l'on avoit en leur intercession, et l'on jugea qu'il étoit utile qu'en entrant dans les églises, la vue des tombeaux fît souvenir les vivants de prier pour les morts. Ainsi s'établit l'usage de placer les cimetières près des églises, et insensiblement l'on accorda à quelques personnes le privilége d'être inhumé dans l'intérieur même de l'église; mais ce dernier changement à l'ancienne discipline ne date que du dixième siècle.

En effet, l'on sait que, par une loi des douze tables, il étoit défendu d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes, et cette loi fut observée dans les Gaules jusqu'a-

près l'établissement des Francs. Un concile de Brague, de l'an 563, défendit, par son dix-huitième canon, d'enterrer quelqu'un dans l'intérieur des églises, et il rappela la loi des douze tables ; mais il permit d'enterrer au dehors et autour des murs. Comme les martyrs même avoient été inhumés à la manière des autres fidèles, lorsqu'il fut permis de bâtir des chapelles et des églises sur leurs tombeaux, elles se trouvèrent placées hors de l'enceinte des villes ; les chrétiens, en souhaitant d'y être enterrés, ne violoient donc pas la loi des douze tables. On nomma *basiliques* ces nouveaux édifices bâtis à l'honneur des martyrs, pour les distinguer des cathédrales, que l'on appeloit simplement *églises*. C'est tout au plus au dixième siècle, qu'il a été permis d'enterrer dans ces dernières.

Pour les basiliques, dès le quatrième siècle, nous voyons que le corps de Constantin fut placé à l'entrée de celle des saints apôtres, qu'il avoit fait bâtir, et fut ensuite transféré dans une autre. Tillemont, *Mém.*, tom. 6, pag. 402. Grégoire de Tours parle aussi de quelques saints évêques qui, dans ce même siècle, furent enterrés dans des basiliques placées hors des villes, l. 10, c. 31 ; mais lorsque les villes se sont agrandies, les basiliques et les cimetières qui les accompagnoient se sont trouvés renfermés dans la nouvelle enceinte. *Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tom. 13, *in*-12, p. 309. Ainsi s'est introduit un nouvel usage très-innocemment, et sans que l'on pût en prévoir les suites.

Il n'est devenu dangereux que dans les grandes villes, qui sont les gouffres de l'espèce humaine. Nous n'avons garde de blâmer les mesures que prennent aujourd'hui les premiers pasteurs et les magistrats pour rétablir l'ancienne coutume de placer les cimetières hors des villes, et pour empêcher que le voisinage des morts n'infecte les vivants ; mais dans les paroisses de la campagne, où l'air joue librement, et où il n'y a aucun danger, il ne faut rien changer à la coutume établie. Il est très à propos qu'avant d'entrer dans le temple du Seigneur, les fidèles aient sous les yeux un objet capable de leur rappeler l'idée de la brièveté de la vie, les espérances d'un avenir plus heureux, un tendre souvenir de leurs proches et de leurs amis.

Que gagnerons-nous d'ailleurs, si, en retranchant des abus, nous induisons et fomentons des vices ? Il est difficile de supposer une affection bien tendre à des enfants qui voudroient que leur père fût porté au tombeau avec aussi peu d'appareil qu'un inconnu, qui consentiroient que ses restes fussent confondus avec ceux des animaux, qui écarteroient tout ce qui peut leur en rappeler le souvenir, qui abrégeroient le temps du deuil, etc. Cette sagesse philosophique ressemble un peu trop à la barbarie.

Encore une fois, il est très-bon d'écarter des villes tous les principes de contagion ; mais on y laisse subsister des lieux de débauche cent fois plus meurtriers que la sépulture des morts. Parmi ceux qui blâment avec tant d'aigreur l'ancien usage, combien, peut-être, qui ne cherchent à éloigner toutes les idées funèbres, qu'afin de goûter les plaisirs sans mélange d'amertume et sans remords, et qui veulent pallier cet épicuréisme par des prétextes de bien public ? On veut mettre de l'épargne dans toutes les cérémonies de religion, pendant que rien ne coûte quand il s'agit de satisfaire un goût effréné pour les plaisirs, etc.

Nous ne prétendons pas non plus autoriser par-là le luxe et le

faste dans les pompes funebres, la magnificence des tombeaux, la vanité des épitaphes. Rien n'est plus absurde que de vouloir satisfaire l'orgueil humain dans une circonstance destinée à l'humilier et à l'anéantir. Mais, quand on les blâme, il ne faut pas supposer que les pasteurs ont autorisé cet abus par intérêt; il régnoit déjà avant que les droits casuels fussent établis, et les protestants, du moins les luthériens, après avoir retranché d'abord tout l'appareil des *funérailles*, y sont revenus sans s'en apercevoir. Saint Augustin le censuroit déjà, dans un temps où il n'y avoit rien à gagner pour le clergé. *Enarr. in Ps.* 48, *Serm.* 1, n.° 13. Cette vaine magnificence, dit-il, peut consoler un peu les vivants; mais elle ne sert à rien pour soulager les morts. *Serm.* 172, n. 2.

On a tourné en ridicule la piété de ceux qui vouloient être enterrés dans un habit religieux, avec la robe d'un minime ou d'un franciscain; est-on bien sûr que la dévotion seule en étoit le motif? Il est très-probable que plusieurs hommes sensés ont pris cette précaution, pour prévenir dans leur pompe funèbre les effets de la sotte vanité de leurs héritiers. Mais rien ne peut être un remède efficace contre cette maladie du genre humain. *Voyez* TOMBEAU.

FUTUR. *Voy.* PRESCIENCE DE DIEU.

G

GABAA. *Voyez* JUGES.

GABAONITES. *Voyez* JOSUÉ.

GABRIÉLITES. *Voyez* ANABAPTISTES

GADANAÏTES. *Voyez* BARSANIENS.

GADARÉNIENS ou GÉRASÉNIENS. *Voyez* DÉMONIAQUE.

GAIANITES. *V.* EUTYCHIENS.

GALATES. L'épître de saint Paul aux *Valates* a occupé les critiques aussi-bien que les commentateurs. Parmi les différentes opinions des premiers sur la date de cette lettre, la mieux fondée paroît être celle qui la rapporte à l'an 55, lorsque l'apôtre étoit à Ephèse. Il s'y propose de détromper les fidèles de la Galatie, auxquels certains Juifs mal convertis avoient persuadé que la foi en Jésus-Christ ne suffisoit pas pour les conduire au salut, à moins qu'ils n'y ajoutassent la circoncision et les cérémonies de la loi de Moïse. Le contraire avoit été décidé par les apôtres, quatre ans auparavant, au concile de Jérusalem; ainsi saint Paul réfute avec beaucoup de force l'erreur de ces chrétiens judaïsants; il montre l'excellence de la foi en Jésus-Christ, et de la grâce de ce divin Sauveur; il prouve que ce sont les seuls principes de notre justification.

Conséquemment l'apôtre parle assez désavantageusement de la loi; il dit que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, c. 2, ℣. 16; que si la loi pouvoit

donner la justice, Jésus-Christ seroit mort en vain, ℣. 21; que ceux qui tiennent pour les œuvres de la loi sont sous la malédiction, c. 3, ℣ 10; que la loi ne commande point la foi (mais les œuvres) puisqu'elle dit : *celui qui les observera, y trouvera la vie*, ℣. 12; qu'elle a été établie à cause des transgressions, ℣. 19; que la loi a tout renfermé sous le péché. ℣. 22, etc. Voilà des expressions bien étranges, et desquelles on peut abuser fort aisément

Mais il faut se souvenir que saint Paul parle uniquement de la loi cérémonielle, et non de la loi morale, contenue dans le Décalogue. En parlant de celle-ci dans l'épître aux Romains, c. 2, ℣. 13, il dit formellement que ceux qui l'accomplissent *seront justifiés;* que les gentils même la lisent au fond de leur cœur, etc. L'on auroit donc tort de conclure qu'un juif qui accomplissoit la loi morale renfermée dans le Décalogue, n'étoit pas juste; mais il ne pouvoit l'accomplir qu'avec la grâce que Jésus-Christ a méritée et obtenue pour tous les hommes, grâce que Dieu a répandue sur tous, plus ou moins, depuis le commencement du monde. *Voyez* GRACE, § 3. Ainsi, de ce qu'un juif pouvoit être juste en observant la loi morale, il ne s'ensuivoit pas que Jésus-Christ est mort en vain; ce n'est pas la loi qui lui donnoit la justice, mais c'étoit la grâce de Jésus-Christ qui lui donnoit la force d'observer la loi. Les deux premiers passages de saint Paul, que nous venons de citer, ne font donc aucune difficulté.

En quel sens a-t-il dit que ceux qui tiennent pour les œuvres de la loi, ou qui se croient encore obligés de les accomplir, *sont sout la malédiction?* L'apôtre l'explique lui-même; c'est parce qu'il est écrit : *Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi. Deut.*, c. 27, ℣. 26. Ainsi, se remettre sous le joug de la loi cérémonielle, c'est s'exposer à encourir cette malédiction. Mais lorsqu'il est dit que celui qui en observera les préceptes y *trouvera la vie, Levit.*, c. 18, ℣. 5, il n'est point question de la vie de l'âme, autrement ce seroit une contradiction avec ce que soutient saint Paul; mais il s'agit de la vie du corps, parce que celui qui observoit la loi étoit à couvert de la peine de mort prononcée dans plusieurs articles contre les transgresseurs.

Il y a encore de l'obscurité dans ces paroles : *La loi a été établie à cause des transgressions.* Ceux qui entendent qu'elle a été établie afin de donner lieu aux transgressions, attribuent à Dieu une conduite opposée à sa sainteté infinie. Convient-il au souverain Législateur, qui défend et punit le péché, de tendre un piége aux hommes pour les y faire tomber, sous prétexte que cela est nécessaire pour les convaincre de leur foiblesse et du besoin qu'ils ont du secours de la grâce? L'Ecclésiastique nous défend de dire : *Dieu m'a égaré*, parce qu'il n'a pas besoin des impies, c. 15, ℣. 12. Saint Paul ne veut pas que l'on dise, *Faisons le mal afin qu'il en arrive du bien, Rom.*, c. 3, ℣. 8; à plus forte raison Dieu ne peut pas le faire. Saint Jacques soutient que Dieu ne tente personne, c. 1, ℣. 13.

Suivant d'autres commentateurs, cela signifie que la loi a été établie, *afin de faire connoître les transgressions.* Mais s'il n'y avoit point de loi, il n'y auroit point de transgressions; la loi morale les faisoit connoître aussi-bien que la loi cérémonielle. Ezéchiel nous montre mieux le sens de saint Paul; ce prophète nous fait remarquer, c. 20, ℣. 11, que Dieu, après avoir tiré de l'Egypte les Israélites, leur

imposa d'abord des préceptes *qui donnent la vie* à ceux qui les observent; c'est le Décalogue, qui fut publié immédiatement après le passage de la mer Rouge; mais qu'ils les violèrent et qu'ils se rendirent coupables d'idolâtrie; Dieu ajoute que, pour les punir, il leur imposa des préceptes *qui ne sont pas bons et qui ne donnent point la vie*, ℣. 24 et 25. C'est la loi cérémonielle qui fut établie et publiée peu à peu, pendant les quarante ans du séjour des Israélites dans le désert. Il est donc évident que cette loi fut portée *pour punir les transgressions* des Israélites, et pour les empêcher d'y retomber. Saint Paul sans doute ne doit pas être entendu autrement.

Au lieu de dire, comme cet apôtre, c. 3, ℣. 22, que la loi *a renfermé toutes choses sous le péché*, la Bible d'Avignon lui fait dire qu'elle y a renfermé *tous les hommes*. Cela ne peut pas être, puisque la loi de Moïse n'avoit pas été imposée à tous les hommes, mais seulement à la postérité d'Abraham; d'ailleurs *omnia* ne signifie point *tous les hommes*. De meilleurs interprètes entendent que la loi écrite a renfermé tous ses préceptes, tout ce qu'elle commande ou défend, sous la peine du péché, qu'ainsi tous ceux qui l'ont violée ont été coupables de péché. Il suffit de lire attentivement ce passage pour voir que c'est le sens le plus naturel. *V.* Loi cérémonielle.

GALILÉE, célèbre mathématicien et astronome du dernier siècle, Les protestants et les incrédules se sont obstinés à soutenir que ce savant fut persécuté et emprisonné par l'inquisition, pour avoir enseigné, avec Copernic, que la terre tourne autour du soleil. C'est une calomnie que nous réfuterons sans réplique au mot Science.

GALILÉENS, nom d'une secte de Juifs. Elle eut pour chef Judas de Galilée, qui prétendoit que c'étoit une indignité pour les Juifs de payer des tributs à un prince étranger; il souleva ses compatriotes contre l'édit de l'empereur Auguste, qui ordonnoit de faire le dénombrement de tous les sujets de l'empire, afin de leur imposer un cens. *Act.*, c. 5, ℣. 37.

Le prétexte de ces séditieux étoit que Dieu seul devoit être reconnu pour maître, et appelé du nom de *Seigneur;* pour tout le reste, les *galiléens* avoient les mêmes dogmes que les pharisiens; mais comme ils ne vouloient pas prier pour les princes infidèles, ils se séparoient des autres Juifs pour offrir leurs sacrifices. Ils auroient dû se souvenir que Jérémie avoit recommandé aux Juifs de prier pour les rois de Babylone, lorsqu'ils y furent conduits en captivité : *Jerem.*, c. 29, ℣. 7; *Baruch*, c. 1, ℣. 10.

Comme Jésus-Christ et ses apôtres étoient de Galilée, on les soupçonna d'être de la secte des *galiléens*. Les pharisiens tendirent un piége au Sauveur, en lui demandant s'il étoit permis de payer le tribut à César, afin d'avoir occasion de l'accuser; il les rendit confus en leur répondant qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, *Matth.*, c. 22, ℣. 21. Il avoit d'avance confirmé sa réponse par son exemple, en faisant payer le cens pour lui et pour saint Pierre, c. 17, ℣. 26. Josèphe a parlé des *galiléens*, *Antiq. jud.*, l. 18, c. 2, et il est fait mention de Judas leur chef, *Act.*, c. 5, ℣. 37.

L'empereur Julien donnoit aux chrétiens, par dérision, le nom de *galiléens*, afin de faire retomber sur eux le mépris que l'on avoit eu pour la secte juive dont nous venons de parler; mais il a été forcé plus d'une fois de faire l'apologie de leurs mœurs. Il avoue leur constance à

souffrir le martyre, et leur amour pour la solitude, *Op. fragm.*, pag. 288, leur charité envers les pauvres, *Misopogon*, p. 363. Il convient que le christianisme s'est établi par la charité envers les étrangers, par le soin d'ensevelir les morts, par la sainteté des mœurs que les chrétiens savent affecter; qu'ils nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des païens, *Lettre* 49 *à Arsace*, p. 419, 420. Il dit que les chrétiens meurent volontiers pour leur religion, qu'ils souffrent plutôt la faim et l'indigence que de manger des viandes impures, qu'ils adorent le Dieu souverain de l'univers, que toute leur erreur consiste à rejeter le culte des autres dieux, *Lettre* 63 *à Théodore*, p. 463. Ce témoignage de la part d'un ennemi déclaré nous paroît mériter plus d'attention que tous les reproches des incrédules anciens et modernes.

GALLICAN. On appelle *Eglise gallicane* l'église des Gaules, aujourd'hui l'église de France; nous en avons dit peu de chose au mot EGLISE; mais ce sujet est trop intéressant pour ne pas lui donner plus d'étendue.

Si l'on veut avoir une notice des auteurs qui ont agité la question de savoir en quel temps le christianisme a été établi dans les Gaules, on la trouvera dans Fabricius, *Salutaris lux Evang.*, *etc.*, c. 17, page 384.

Les historiens de l'*Eglise gallicane* nous paroissent avoir prouvé solidement que la foi a été prêchée dans les Gaules dès le temps des apotres, mais qu'elle y fit peu de progrès avant l'an 177, époque de la mission de saint Pothin et de ses compagnons, *Hist. de l'Egl. gallic.*, tome 1, *Dissert. prælim.* En 1752, M. Bullet, professeur de théologie à l'université de Besançon, fit imprimer une dissertation sous ce titre : *De apostolicâ Ecclesiæ gallicanæ origine dissert., in quâ probatur apostolos, et nominatim sanctum Philippum, Evangelium in Galliis prædicasse.*

Sans entrer dans aucune dispute, et sans vouloir contester la tradition de nos anciennes Eglises, nous remarquons seulement que, par les Actes de saint Pothin et des autres martyrs de Lyon, tirés de la lettre authentique des églises de Lyon et de Vienne, aux fidèles de l'Asie et de la Phrygie, on voit que, dès l'an 177, il y avoit dans ces deux villes un grand nombre de chrétiens. Saint Irénée, que l'on croit auteur de cette lettre, et qui versa lui-même son sang pour la foi, l'an 202 ou 203, oppose aux hérétiques la tradition des églises des Gaules, l. 1, c. 10. Tertullien, mort l'an 245, dit *Adv. jud.*, c. 7, que la foi étoit florissante chez les différents peuples gaulois. Saint Cyprien, décapité l'an 258, *Epist.* 67 et 77, parle des évêques des Gaules ses collègues.

Il est donc certain qu'avant l'an 250, époque de la mission de sept évêques, dont l'un étoit saint Denys de Paris, l'Evangile avoit assez fait de progrès dans nos climats, pour que l'on en fût informé en Afrique. Mais, l'an 360, il restoit encore des païens dans nos provinces les plus occidentales, et dans celles du Nord, puisque saint Martin fut occupé à leur conversion, et fut regardé comme un des principaux apôtres des Gaules.

C'est encore à lui que l'on doit attribuer l'institution de la vie monastique dans ces contrées; en 360, il fonda le monastère de Ligugé, près de Poitiers, et en 372, celui de Marmoutier; celui de Lérins ne fut élevé par saint Honorat que l'an 390. *Voyez* Tillemont, tome 4, p. 439; *Vies des Pères et des martyrs*, t. 5, p. 36 et 564; tom. 9, p. 514, etc.

Dès l'an 314, l'empereur Constantin avoit fait assembler à Arles un concile des évêques de l'Occident, qui ratifia l'ordination de Cécilien, évêque de Carthage, et condamna les donatistes qui la rejetoient; mais on ne sait pas s'il s'y trouva un grand nombre d'évêques gaulois. On ne parle que d'un seul qui ait assisté au concile général de Nicée en 325.

Cependant l'hérésie des ariens ne fit pas chez nos aïeux, au quatrième siècle, des progrès considérables. Quoique l'empereur Constance, qui la soutenoit, eût fait condamner saint Athanase dans un second concile d'Arles en 353, saint Hilaire de Poitiers, par ses écrits et par son courage intrépide, vint à bout de retenir ses collègues dans la foi de Nicée. Le seul Saturnin, évêque d'Arles, persista opiniâtrément dans l'arianisme; les conciles de Béziers en 356, de Paris en 360, d'autres tenus en même temps, dirent anathème aux ariens, et rompirent toute communion avec eux.

De même l'hérésie des priscillianistes, qui faisoit du bruit en Espagne, fut condamnée l'an 384, par un concile de Bordeaux.

L'inondation des peuples du Nord, qui arriva au commencement du cinquième siècle, répandit la désolation dans les Gaules; les églises ni le clergé ne furent point à couvert de la fureur des barbares; pour comble de malheur, les Goths, les Bourguignons, les Vandales, infectés de l'arianisme, devinrent ennemis de la foi catholique, et la persécutèrent plus cruellement que quand ils étoient encore païens; ils l'auroient anéantie sur leur passage, si les Francs et leurs rois, fondateurs de notre monarchie, n'avoient pas été plus fidèles à Dieu.

Pendant que les erreurs de Nestorius et d'Eutychès troubloient l'Orient, que celles de Pélage alarmoient l'Afrique et régnoient en Angleterre, les évêques des Gaules n'oublièrent point ce qu'ils devoient à la religion; un concile de Troyes, de l'an 429, députa saint Loup, évêque de cette ville, et saint Germain d'Auxerre, pour aller combattre le pélagianisme chez les Anglois; et dans un concile d'Arles de l'an 451, la lettre de saint Léon à Flavien, qui condamnoit la doctrine de Nestorius et d'Eutychès, fut approuvée avec les plus grands éloges.

Quelque temps auparavant, la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination, avoit paru trop dure à quelques théologiens gaulois; quelques prêtres de Marseille, Cassien, moine de Lérins, Fauste, évêque de Riez, et d'autres, en voulant l'adoucir, enfantèrent le semi-pélagianisme. Un laïque nommé Hilaire, et saint Prosper, engagèrent saint Augustin à combattre cette erreur, et répandirent les deux ouvrages qu'il fit à ce sujet; mais le semi-pélagianisme ne fut condamné qu'en 529 et 530, par le second concile d'Orange et par le troisième de Valence en Dauphiné. S'il est vrai que Vincent, autre moine de Lérins, ait embrassé cette doctrine, comme quelques-uns l'en accusent, il a fourni lui-même le remède, en donnant dans son *Commonitoire* des règles certaines pour distinguer les vérités catholiques d'avec les erreurs : mais l'accusation formée contre lui n'est rien moins que solidement prouvée.

D'autres, en s'écartant du semi-pélagianisme, donnèrent dans l'excès opposé, et devinrent *prédestinatiens*. Malgré les doutes de quelques théologiens modernes, on ne peut guère contester la réalité des erreurs du prêtre Lucidus, et de la censure portée contre lui par les conciles d'Arles et de Lyon,

tenus en 475; le cardinal Noris, qui a tâché de justifier ce prêtre, nous paroît y avoir mal réussi. *Hist. du Pélag.*, pag. 182 et 183. *Voyez* PRÉDESTINATIENS.

Pendant le sixième et le septième siècles, les évêques de France multiplièrent leurs assemblées, et firent tous leurs efforts pour remédier aux abus et aux désordres causés par l'ignorance et par la licence des mœurs que les barbares avoient introduites. Au huitième, Charlemagne répara une partie de ces maux en faisant renaître l'étude des lettres. Les erreurs de Félix d'Urgel et d'Elipand, au sujet du titre de *Fils de Dieu* donné à Jésus-Christ, furent condamnées, et ne firent point de progrès en France. *Voyez* ADOPTIENS. Les conciles de Francfort et de Paris, en 794 et 825, se trompèrent sur le sens des décrets du second concile général de Nicée, touchant le culte des images; mais ces deux conciles, non plus que les auteurs des livres carolins, n'adoptèrent point les erreurs des iconoclastes; ils ne rejetèrent, à l'égard des images, que le culte excessif et superstitieux.

Au neuvième, Gotescalc et Jean Scot Erigène, renouvelèrent les disputes sur la grâce et la prédestination; les plus célèbres évêques de France prirent part à cette querelle théologique; mais il paroît que les combattants ne s'entendoient pas, et prenoient assez mal, de part et d'autre, le sens des écrits de saint Augustin : heureusement le bas clergé et le peuple n'y entendoient rien et ne s'en mêlèrent pas.

Les conciles de France du dixième et du onzième siècles, ne furent occupés qu'à réprimer le brigandage des seigneurs toujours armés, l'usurpation des biens ecclésiastiques, la simonie, l'incontinence des clercs; à établir la trêve de Dieu ou la paix du Seigneur, et à modérer ainsi les ravages de la guerre : temps de ténèbres et de désordres, où il ne restoit que l'écorce du christianisme, mais pendant lequel on voit cependant briller plusieurs saints personnages.

Ce fut l'an 1047 que Bérenger publia ses erreurs sur l'eucharistie, et enseigna que Jésus-Christ n'y est pas réellement présent. Il fut condamné, non-seulement dans deux conciles de Rome, mais dans cinq ou six autres qui furent tenus en France : Lanfranc, Guitmond, Alger, scolastique de Liége, et plusieurs évêques le réfutèrent avec plus de solidité et d'érudition que ce siècle ne sembloit en comporter; ils alléguèrent les mêmes preuves du dogme catholique qui ont été opposées aux sacramentaires du seizième siècle. *Voy.* BÉRENGARIENS.

Comme il avoit déjà paru en France quelques manichéens au commencement de ce siècle, ils peuvent avoir répandu les premières semences des erreurs de Bérenger; c'étoient les prémices des albigeois qui causèrent tant de troubles au treizième siècle. Roscelin, qui faisoit trois dieux des trois Personnes de la sainte Trinité, fut obligé d'abjurer cette hérésie au concile de Soissons, l'an 1092.

Pierre de Bruys, Henri son disciple, Tanchelin, Arnaud de Bresse, Pierre Valdo, chef des vaudois, Abailard, Gilbert de la Porrée, occupèrent, pendant le douzième siècle, le zèle de saint Bernard, de Pierre le Vénérable, de Hildebert, évêque du Mans, etc., et encoururent les anathèmes de plusieurs conciles. Pierre Lombard, évêque de Paris, par son livre des *Sentences*, jeta les fondements de la théologie scolastique.

Au treizième, les albigeois, les vaudois, Amauri et ses disciples, remplirent le royaume de troubles et de séditions. Les services que

rendirent, dans cette occasion les bernardins, les dominicains et les franciscains, leur valurent le grand nombre d'établissements qu'ils formerent en France. Albert le Grand et saint Thomas rendirent célèbres les écoles de théologie de Paris. En 1274, le second concile de Lyon, quatorzième général, fut remarquable par la présence du pape Grégoire X, par le grand nombre des évêques, et par la réunion des Grecs à l'Eglise romaine, qui cependant ne produisit aucun effet.

On ne fut presque occupé dans le quatorzième siècle que des démêlés de nos rois avec les papes, des réglements à faire pour la réforme du clergé, de la suppression de l'ordre des templiers; cette affaire se termina au concile général de Vienne en Dauphiné, en 1311, auquel présidoit Clément V. La mort de Grégoire XI, arrivée l'an 1378, donna lieu au grand schisme d'Occident.

Au concile général de Constance, assemblé l'an 1414 pour faire cesser ce schisme, les évêques de France se distinguèrent par leur fermeté et par leur zèle à rappeler l'ancienne discipline de l'Eglise. Ils continuèrent de même au concile de Bâle en 1441. Il est fâcheux que la division qui éclata entre ce concile et le pape Eugène IV ait empêché les heureux effets des décrets qui y furent publiés d'abord.

Une des plus tristes époques de l'histoire de *l'église gallicane* est la naissance des hérésies de Luther et de Calvin, au commencement du seizième siècle; les ravages qu'elles y ont causés sont écrits en caractères de sang. Les premières assemblées des évêques dans ce siècle eurent pour objet de proscrire cette fausse doctrine, et préparèrent la condamnation solennelle qui en fut faite au concile de Trente, depuis 1545 jusqu'en 1563. Dans les assemblées postérieures, les évêques travaillèrent à en faire recevoir les décrets et à en procurer l'exécution, tant sur le dogme que sur la discipline.

Les disputes sur la grâce, qui se sont renouvelées parmi nous au dix-septième, n'ont été qu'une conséquence du calvinisme, et un effet du levain que cette hérésie avoit laissé dans les esprits. Celles du quiétisme furent promptement assoupies. Sans la guerre nouvelle que les incrédules de ce siècle ont déclarée à la religion, il y avoit lieu d'espérer une paix profonde.

Ce détail très-abrégé des orages que l'église de France a essuyés dans tous les siècles, démontre que Dieu y a veillé singulièrement, et n'y a conservé la vraie foi que par un prodige. Aucune partie de l'Eglise universelle n'a éprouvé des secousses plus terribles; mais aucune n'a trouvé des ressources plus puissantes dans les lumières et les vertus de ses pasteurs, et dans la sagesse de ses souverains : c'est à juste titre que nos rois prennent la qualité de *rois très-chrétiens*.

Tout le monde connoît l'*histoire de l'église gallicane*, publiée par le P. de Longueval, jésuite, et continuée par les PP. de Fontenay, Brumoy et Berthier. Mosheim, tout protestant qu'il est, convient que ces auteurs ont écrit avec beaucoup d'art et d'éloquence; mais il les accuse d'avoir caché pour l'ordinaire les vices et les crimes des papes, parce qu'ils ont réfuté la plupart des calomnies que les protestants ont forgées contre les pontifes de l'Eglise romaine, et contre le clergé en général. La lecture de cette histoire est un très-bon préservatif contre le poison que Mosheim et les autres protestants ont répandu dans les leurs.

On a nommé chant, rit, office *gallican*, messe *gallicane*, la messe, l'office, le rit, le chant qui étoient

en usage dans les églises des Gaules, avant les règnes de Charlemagne et de Pepin son père. Par déférence pour les papes, ces deux princes introduisirent dans leurs états l'office, le rit, le chant grégorien, qui étoient suivis à Rome, et le missel romain retouché par saint Grégoire. Avant cette époque, l'*église gallicane* avoit une liturgie propre, qu'elle avoit reçue de la main de ses premiers apôtres, mais il n'y a pas encore long-temps que l'on en a une connoissance certaine.

Suivant l'*histoire de l'église gallicane*, tome 4, liv. 12, c'est l'an 758 que le roi Pepin reçut du pape Paul les livres liturgiques de l'Église romaine, et voulut qu'ils fussent suivis en France.

En 1557, Matthias Flaccus Illyricus, célèbre luthérien, fit imprimer à Strasbourg une messe latine, tirée d'un manuscrit fort ancien, et il l'annonça comme l'ancienne liturgie des Gaules et de l'Allemagne, telle qu'on la suivoit avant l'an 700. Comme les luthériens se vantoient d'y trouver leur doctrine touchant l'eucharistie, le culte des saints, la prière pour les morts, etc., le roi d'Espagne Philippe II défendit la lecture de cette liturgie dans ses états, et le pape Sixte V la mit au nombre des livres prohibés. Après l'avoir mieux examinée, l'on vit au contraire que cette messe fournissoit de nouvelles armes aux catholiques contre les opinions des novateurs : ces derniers, confus, firent ce qu'ils purent pour en supprimer les exemplaires.

Le cardinal Bona, *Rer. liturgic.*, l. 1, c. 12, a fait voir qu'Illyricus s'étoit encore trompé en prenant cette messe latine pour l'ancienne messe *gallicane ;* que c'est au contraire la messe romaine ou grégorienne, à laquelle on avoit ajouté beaucoup de prières ; et pour preuve, il la fit réimprimer à la fin de son ouvrage.

Ce fait devint encore plus incontestable, lorsque dom Mabillon mit au jour, en 1685, la vraie liturgie *gallicane*, tirée de trois missels publiés par Thomasius, et d'un manuscrit fait avant l'an 560. Il en fit la comparaison avec un vieux lectionnaire qu'il avoit trouvé dans l'abbaye de Luxeuil. Dom Mabillon prouve contre le cardinal Bona, que la messe gallicane avoit beaucoup plus de ressemblance avec la messe mozarabique qu'avec la messe latine publiée par Flaccus Illyricus. Le père Leslée, jésuite, qui a fait réimprimer à Rome le missel mozarabique en 1775, prouve la même chose dans sa préface, c. 17 ; le père Lebrun, dans son *Explication des cérémonies de la messe*, tome 3, p. 228, en a fait encore la comparaison ; il juge que la messe trouvée par Illyricus est au plus tôt de la fin du neuvième siècle, p. 344.

Au jugement du père Leslée, la messe mozarabique est plus ancienne que la messe *gallicane*. Dom Mabillon soutient le contraire ; mais cette contestation n'est pas fort importante, puisque tous deux conviennent que l'une et l'autre sont aussi anciennes que le christianisme dans les Gaules et en Espagne, et l'on n'a point de notion d'aucune liturgie qui les ait précédées. Il paroît encore probable que cette ancienne liturgie, commune à ces deux églises, étoit aussi celle des églises d'Afrique pendant les premiers siècles. Dom Mabillon, *De liturgiâ gallicanâ*, etc.

La messe *gallicane* est un monument d'autant plus précieux, qu'il atteste une conformité parfaite entre la croyance des églises d'Occident depuis leur fondation, et celle que nous professons aujourd'hui. Il y a quelques variétés dans le rit et dans les formules des prières ; mais il n'y en a point dans

la doctrine. A Rome, en Espagne, dans les Gaules, en Angleterre, même langage touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, touchant la notion du sacrifice et l'adoration du sacrement. On y trouve l'invocation de la sainte Vierge et des saints, la prière pour les morts, la même profession de foi sur l'efficacité des sacrements, sur la plénitude et l'universalité de la rédemption du monde par Jésus-Christ, etc. Il paroît certain que la liturgie *gallicane* fut aussi celle d'Angleterre, puisque les Bretons reçurent la foi par les mêmes missionnaires qui l'avoient établie dans les Gaules.

En 431, le pape saint Célestin écrivoit aux évêques gaulois, qu'il faut consulter les prieres sacerdotales qui viennent des apôtres par tradition, qui sont les mêmes dans toute l'Eglise catholique et dans tout le monde chrétien, afin de voir ce que l'on doit croire par la manière dont on doit prier, *ut legem credendi lex statuat supplicandi.* L'on étoit donc très-persuadé, au cinquième siècle, que les liturgies n'étoient pas des prières de nouvelle institution. *Voy.* LITURGIE.

Ce que l'on nomme *les libertés de l'église gallicane* n'est point une indépendance absolue de cette Eglise à l'égard du saint Siége, soit dans la foi, soit dans la discipline, comme quelques incrédules auroient voulu le persuader. Au contraire, aucune église n'a été plus zélée, dans tous les temps, que celle de France, pour conserver l'unité de foi et de doctrine avec le siége apostolique : aucune n'a soutenu avec plus de force l'autorité et la juridiction du souverain pontife sur toutes les églises du monde; mais elle a toujours cru, comme elle le croit encore, que cette autorité n'est ni despotique ni absolue, qu'elle est réglée et limitée par les anciens canons, et qu'elle doit se contenir dans les bornes qui lui ont été sagement prescrites. Nos libertés sont donc l'usage dans lequel nous sommes de suivre la discipline établie par les canons des cinq ou six premiers siècles de l'Eglise, (N.e XXXIV, p. LXIX préférablement à celle qui a été introduite postérieurement, en vertu des vraies ou des fausses décrétales des papes, par lesquelles leur autorité sur les églises d'Occident étoit poussée beaucoup plus loin que dans les siècles précédents.

Cependant, s'il nous est permis de le remarquer, il y a une espèce de contradiction entre cet usage respectable et la chaleur avec laquelle certaines églises ou certains corps ecclésiastiques soutiennent leur exemption de la juridiction des évêques; privilége qui leur a été accordé par les papes, contre la disposition des anciens canons.

On peut encore entendre, sous le nom de *nos libertés*, l'usage dans lequel nous sommes de ne point attribuer au souverain pontife l'infaillibilité personnelle, même dans les décrets dogmatiques adressés à toute l'Eglise, ni aucun pouvoir, même indirect, sur le temporel des rois. Le clergé de France a fait hautement profession de cette liberté dans la célèbre assemblée de 1682, (N.e XXXV, p. LXX) et M. Bossuet en a prouvé la sagesse dans la défense des décrets de cette assemblée. Il ne faut cependant pas croire que la doctrine contraire, communément soutenue par les théologiens d'Italie, est celle de tout le reste de l'Eglise catholique. La plupart des théologiens allemands, hongrois, polonois, espagnols et portugais, pensent à peu près comme ceux de France. Un savant jurisconsulte napolitain, qui vient de donner ses leçons au public, ne paroît point être dans les sentiments des ultramontains. *Juris ecclesiastici prælectiones*, a

Vincentio Lupoli, 4 vol. *in*-8.°, Neapoli, 1778.

GAON, au pluriel GUEONIM; nom hébreu d'une secte, ou plutôt d'un ordre de docteurs juifs qui parurent en Orient, après la compilation du Talmud. *Gaon* signifie excellent, sublime; c'est un titre d'honneur que les juifs ajoutent au nom de quelques-uns de leurs rabbins : ils disent, par exemple, R. Saadias *Gaon*. Ces docteurs succédèrent aux *séhunéens*, ou opinants, vers le commencement du sixième siècle de notre ère, et ils eurent pour chef Chanam Mérichka. Il rétablit l'académie de Punbédita, qui avoit été fermée pendant trente ans. Vers l'an 763, Judas l'aveugle, qui étoit de cet ordre, enseignoit avec réputation; les juifs le surnommoient *plein de lumière*, et ils estiment beaucoup les leçons qu'ils lui attribuent. Schérira, autre rabbin du même ordre, parut avec éclat sur la fin du dixième siècle; il se démit de sa charge pour la céder à son fils Haï, qui fut le dernier des *gaons*. Celui-ci vivoit au commencement du onzième siècle, et il enseigna jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1037.

L'ordre des *gaons* finit alors, après avoir duré 280 ans, selon les uns, 350 ou même 448 ans selon les autres. On a de ces docteurs un recueil de demandes et de réponses, au nombre d'environ quatre cents. Ce livre a été imprimé à Prague en 1575, et à Mantoue, en 1597. Ceux qui ont été à portée de le voir, jugent que les auteurs n'ont pas beaucoup mérité le titre de *sublime*, qui leur est prodigué par les juifs. Volf, *Biblioth. hébr.*

GARDIEN (ange.) Nous sommes convaincus, par plusieurs passages de l'Ecriture sainte, que Dieu daigne employer ses anges à la garde des hommes. Lorsque Abraham envoya son économe chercher une épouse à Isaac, il lui dit : « Le » Seigneur enverra son ange pour » vous conduire et faire réussir » votre voyage. » *Gen.*, c. 24, ℣. 7. Jacob dit, en bénissant ses petits-fils : « Que l'ange du Seigneur, qui » m'a délivré de tout danger, bé- » nisse ces enfants, » c. 48, ℣. 16. Judith atteste aux habitants de Béthulie, que l'ange du Seigneur l'a préservée de tout danger de péché. *Judith*, c. 13, ℣. 20. Le psalmiste dit à un juste : « Le Seigneur a or- » donné à ses anges de vous garder » et de vous protéger. » *Ps.* 90, ℣. 11. Jésus-Christ lui-même, parlant des enfants, dit : « Leurs » anges sont toujours en présence » de mon Père qui est dans le ciel, » *Matth.*, c. 18, ℣. 10. Lorsque saint Pierre, délivré miraculeusement de prison, se présenta à la porte de la maison dans laquelle les autres disciples étoient assemblés, ils crurent que c'étoit son ange *Act.*, c. 12, ℣. 15.

Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise catholique rend un culte aux anges *gardiens*, et célèbre leur fête le second jour d'octobre. Au troisième siècle, saint Grégoire Thaumaturge remercioit son ange *gardien* de lui avoir fait connoître Origène, et de l'avoir mis sous la conduite de ce grand homme. Les autres Pères de l'Eglise invitent les fidèles à se souvenir de la présence de leur ange *gardien*, afin que cette pensée serve à les détourner du péché.

GÉANT. Nous lisons dans la Genèse, c. 6, ℣. 1, que lorsque les hommes furent déjà multipliés, les enfants de Dieu furent épris de la beauté des filles des hommes, les prirent pour épouses; qu'elles mirent au monde des *géants*, ou une race d'hommes robustes, puissants et vicieux. Pour punir leurs crimes, Dieu envoya le déluge universel.

Comme les poëtes païens ont aussi parlé d'une race de *géants* qui ont vécu dans les premiers âges du monde, les incrédules en ont conclu que le récit de Moïse et celui des poëtes sont également fabuleux.

Dans une dissertation qui se trouve *Bible d'Avignon*, tome 1, page 372, on a rassemblé une multitude de passages des historiens et des voyageurs, qui prouvent qu'il y a eu des *géants*. Sans vouloir contester le fait ni les preuves, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'y recourir pour justifier le récit de Moïse

En effet, il est très-naturel d'entendre, par *les enfants de Dieu*, les descendants de Seth et d'Hénoch, qui s'étoient distingués par leur fidélité au culte du Seigneur, et sous le nom de *filles des hommes*, les filles de la race de Caïn. Le mot *nephilim*, que l'on traduit par *géants*, peut signifier simplement des hommes forts, violents et ambitieux. Moïse indique assez ce sens, en ajoutant : « Tels ont été les hommes » fameux qui se sont rendus puis- » sants sur la terre. » Il n'est donc pas nécessaire de nous informer s'il y a eu, dans les premiers âges du monde, des hommes d'une stature supérieure à celles des hommes d'aujourd'hui.

Josèphe l'historien, Philon, Origène, Théodoret, saint Jean-Chrysostôme, saint Cyrille d'Alexandrie, et d'autres Pères, ont pensé, comme nous, que les *géants* dont parle Moïse étoient plutôt des hommes forts et d'un caractère farouche, que des hommes d'une taille plus grande que celle des autres. Il ne s'ensuit rien contre l'existence de plusieurs hommes d'une stature extraordinaire, dont les auteurs sacrés font mention, comme Og, roi de Basan, Goliath, etc. *Hist. de l'Académie des Inscript.*, tom. 1, *in*-12, pag. 158; tom. 2 pag. 262.

D'habiles commentateurs modernes ont ainsi rendu à la lettre le passage de la Genèse, dont il est question : *Les fils des grands voyant qu'il y avoit de belles filles parmi les hommes du commun, enlevèrent et ravirent celles qui leur plaisoient le plus. De ce commerce naquirent des brigands, qui se sont rendus célèbres par leurs exploits.* Cette explication s'accorde très-bien avec la suite du texte. Le mot hébreu *elohim*, qui signifie quelquefois *Dieu*, signifie aussi les grands; et les *filles des hommes* peuvent très-bien être les filles du commun et de la plus basse extraction.

Plusieurs Pères de l'Eglise, trompés par la version des Septante, qui, au lieu des *enfants de Dieu*, a mis les *anges de Dieu*, ont cru qu'une partie des anges avoit eu commerce avec les filles des hommes, et avoient été pères des *géants*. Plusieurs critiques protestants, charmés de trouver une occasion de déprimer les Pères de l'Eglise, ont triomphé de cette idée singulière; ils ont conclu que ces Pères avoient cru les anges corporels et sujets aux mêmes passions que les hommes : ils disent qu'après une méprise aussi grossière, nous avons bonne grâce de citer le consentement des Pères comme une marque sûre de la tradition dont ils étoient dépositaires. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 2, § 3, etc.

1.° En quoi consiste, sur cette question, *le consentement des Pères?* Ils parlent des anges prévaricateurs, et non des bons anges. Ils pensent, non pas que les anges sont corporels, mais qu'ils peuvent se revêtir d'un corps et se montrer aux hommes; c'est un fait prouvé par vingt exemples cités dans l'Ecriture sainte. Saint Irénée dit que les anges prévaricateurs se sont mêlés parmi les hommes avant le déluge; mais il ne dit point qu'ils aient eu commerce avec les femmes, l. 4, c.

16, n. 2; c. 36, n. 4; l. 5, c. 29, n. 2; et il enseigne ailleurs formellement que les anges n'ont point de chair, l. 3, c. 20. Tertullien, *L. de Carne Christi*, c. 6, juge que les anges n'ont point une chair qui leur soit propre, parce que ce sont des substances d'une nature spirituelle, mais qu'ils peuvent se revêtir de chair pour un temps. Saint Cyprien ne parle pas non plus de leur prétendu commerce avec les femmes, *Lib. de habitu et curâ virginum*. Origène, qui a été accusé trop légèrement d'avoir cru les anges corporels, est justifié par les savants éditeurs de ses ouvrages, *Origenian.*, pag. 159, note; et, dans son liv. 7 *contre Celse*, n. 32, il enseigne formellement la spiritualité des anges. Saint Clément d'Alexandrie dit que les anges qui ont préféré la beauté passagère à la beauté de Dieu, sont tombés sur la terre, que leur chute et venue d'intempérance et de cupidité; mais il n'ajoute point qu'ils ont eu commerce avec les femmes, *Pædag.*, l. 2, c. 2; *Strom.*, l. 3, c. 7, pag. 538. Saint Justin même, qui le suppose, *Apol.* 1. n. 5, et *Apol.* 2, n. 5, nous paroît penser, comme Tertullien, que ces anges n'avoient qu'un corps emprunté, puisqu'il dit qu'ils ont porté les femmes à l'impudicité, *lorsqu'ils se sont rendus présents*, ou ont rendu leur présence sensible.

On sait, d'ailleurs, qu'excepté Lactance, les Pères du quatrième siècle ne sont plus dans cette opinion; que plusieurs même l'ont réfutée, en particulier Eusèbe, *Præpar. évang.*, l. 7, c. 15 et 16. C'est très-mal à propos que certains critiques la lui ont attribuée.

2.° A quelle erreur dangereuse pour la foi ou pour les mœurs cette opinion des anciens a-t-elle pu donner lieu? Depuis que les philosophes modernes ont creusé la nature des esprits, et nous ont fait connoître, à ce qu'ils prétendent, la parfaite spiritualité, nous voudrions savoir quel article de foi nouveau l'on a mis dans le symbole, et quelle vertu nouvelle on a vu éclore parmi nous.

GEDEON, l'un des juges du peuple de Dieu, qui délivra sa nation de la servitude des Madianites. Il est dit, *Judic.*, c. 7, que, pour les vaincre, Dieu ordonna à *Gédéon* de prendre seulement trois cents hommes, de leur donner à chacun une trompette et une lampe, ou un flambeau renfermé dans un vase de terre; que, vers le minuit, ils s'approchèrent ainsi de trois côtés du camp des Madianites, brisèrent les vases, firent briller leurs flambeaux, sonnèrent de la trompette, répandirent ainsi la terreur dans cette armée, la mirent en fuite et en désordre; de manière qu'il y eut cent vingt mille hommes tués par les Israélites qui se mirent à leur poursuite.

Un incrédule moderne, qui s'est appliqué à jeter du ridicule sur l'histoire juive, prétend que ce prodige est absurde. « Les lampes, » dit-il, que *Gédéon* donna à ses » gens, ne pouvoient servir qu'à » faire discerner leur petit nom- » bre; celui qui tient une lampe est » vu plutôt qu'il ne voit. Si cette » victoire est un miracle, ce n'est » pas du moins un bon stratagème » de guerre. »

Il nous paroît que tout stratagème est bon, dès qu'il produit son effet. Pour juger celui-ci absurde, il faut n'avoir jamais lu dans l'histoire les effets qu'ont souvent produit les terreurs paniques sur des armées entières, surtout pendant la nuit, et dans les siècles où l'ordre des camps étoit fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Nous soutenons que le fracas des vases brisés, le bruit des trompettes qui sonnoient la charge

de trois côtés, les cris de guerre et l'éclat des torches, étoient capables de jeter le trouble et l'effroi parmi des soldats endormis, et réveillés en sursaut à minuit. D'ailleurs, quand il est question de faire des miracles, nous ne voyons pas que Dieu soit obligé de suivre les règles de la prudence humaine, et l'ordre commun des événements.

Ce même critique observe que Dieu, qui parloit si souvent aux Juifs, soit pour les favoriser, soit pour les châtier, apparoissoit toujours en homme; et il demande comment on pouvoit le reconnoître. On le reconnoissoit par les signes miraculeux dont ces apparitions étoient accompagnées; ainsi *Gédéon*, pour être certain que c'étoit véritablement Dieu ou un ange de Dieu qui lui parloit, exigea deux miracles, et il les obtint. *Jud.*, c. 6, ℣. 21, 37.

L'historien sacré ajoute qu'immédiatement après la mort de *Gédéon*, les Israelites oublièrent le Seigneur, et retombèrent dans l'idolâtrie. Comment se peut-il faire, disent les incrédules, que les Juifs, qui voyoient si souvent des miracles, aient été si fréquemment infidèles et idolâtres? *Judic.*, cap. 8, ℣. 33.

Cela ne nous surprend pas plus que de voir aujourd'hui un si grand nombre d'incrédules, malgré la multitude et l'éclat des preuves de la religion; et nous sommes persuadés que des miracles journaliers ne feroient pas plus d'effet sur eux que sur les Juifs : tel a été dans tous les siècles l'excès de la perversité humaine. C'est une preuve que, si Dieu protégeoit spécialement les Juifs, ce n'étoit pas à cause de leurs bonnes qualités; aussi leur a-t-il souvent déclaré, par Moïse et par les prophètes, que s'il opéroit des prodiges en leur faveur, ce n'étoit pas pour eux seuls, mais pour montrer à tous les peuples qu'il est le Seigneur. *Deut.*, c. 9, ℣. 5 et 28; *Ezech.*, c. 20, ℣. 9, 22; c. 28, ℣. 25, 26, etc. Cet exemple est très-nécessaire pour nous empêcher de perdre confiance en la miséricorde de Dieu, malgré nos infidélités.

GÉHENNE, terme de l'Ecriture, qui vient de l'hébreu *Géhinnon*, c'est-à-dire vallée de *Hinnon*. Cette vallée étoit dans le voisinage de Jérusalem, et il y avoit un lieu appelé *Tophet*, où certains Juifs idolâtres alloient sacrifier à Moloch, et faisoient passer leurs enfants par le feu. Pour jeter de l'horreur sur ce lieu et sur cette abomination, le roi Josias en fit un cloaque où l'on portoit les immondices de la ville et les cadavres auxquels on n'accordoit point de sépulture; et pour consumer l'amas de ces matières infectes, on y entretenoit un feu continuel. Ainsi, en rassemblant toutes ces idées sous le nom de *Géhenne*, il signifie un lieu profond, rempli de matières impures consumées par un feu qui ne s'éteint point; et par une métaphore assez naturelle, on l'a employé à désigner l'enfer, ou le lieu dans lequel les damnés sont détenus et tourmentés; il se trouve en ce sens dans plusieurs passages du nouveau Testament. *Matth.*, c. 5, ℣. 22 et 29; c. 10, ℣. 28, etc.

Quelques interprètes ont pensé que *Géhinnon* signifioit la vallée des gémissements et des cris de douleur, à cause des sacrifices impies que l'on y faisoit, et des cris des enfants que l'on y faisoit passer par le feu; ils ont ajouté que *Tophet* signifie tambour, parce que les Juifs idolâtres battoient du tambour, afin de ne pas entendre les cris de ces malheureuses victimes; mais ces étymologies ne sont pas fort certaines.

GÉMARE. *Voyez* TALMUD.

GÉMATRIE, *Voyez* GABALE.

GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST. Saint Matthieu et saint Luc nous ont donné cette *généalogie*. Comme il y a quelque différence dans le récit de ces deux évangélistes, les censeurs de nos livres saints ont cru y trouver matière à de grandes objections. selon saint Matthieu, Joseph, époux de Marie, avoit pour père Jacob, fils de Mathan. Suivant saint Luc, Joseph, qui passoit pour Père de Jésus, étoit fils d'Héli, et petit-fils de Mathat. L'un et l'autre font remonter la liste des aïeux de Jésus jusqu'à Zorobabel, mais par deux lignes de personnages tout différents; il en est de même depuis Zorobabel pour remonter jusqu'à David. D'ailleurs la *généalogie* de Joseph n'est point celle de Jésus, puisque Jésus étoit fils de Marie, et non de Joseph. Il y a même lieu de penser que Marie n'étoit point de la tribu de Juda, comme Joseph son époux, mais de celle de Lévi, puisqu'elle etoit cousine d'Elisabeth, femme du prêtre Zacharie : or, selon la loi, les prêtres devoient prendre des épouses dans leur propre tribu. Ces difficultés, proposées autrefois par les manichéens, ont été répétées par les rabbins et par plusieurs incrédules modernes. Saint Augustin, *contra Faust.*, liv. 3, ch. 12; liv. 23 ch. 3; liv. 28, c. 1, etc.

Avant d'y repondre, il est bon d'observer, que par la constitution de leur république, les Juifs étoient obligés de constater et de conserver soigneusement leurs *généalogies*, non-seulement parce que les biens et les droits d'une famille ne devoient pas passer à une autre, mais parce qu'il falloit qu'il fût authentiquement prouvé que le Messie descendoit de David. Ainsi, à l'occasion du dénombrement de la Judée, Joseph fut obligé de se faire inscrire sur les registres de Bethléem, parce que c'étoit le lieu de la naissance de David, et que Joseph descendoit de ce roi; et Dieu vouloit que Jésus naquît à Bethléem pour la même raison. Il étoit donc impossible que la *généalogie* de Joseph et de Marie fût inconnue aux Juifs, et que l'on voulût en imposer sur ce sujet. Or, les Juifs n'ont jamais nié que Jésus fût né du sang de David; ils l'ont même avoué dans le Talmud; on peut le voir dans la réfutation du *Munimen fidei*, par Gousset, 1.re part., c. 1, n. 3. Cérinthe, les carpocratiens, les ébionites, qui nioient que Jésus-Christ fût né d'une Vierge, ne lui contestoient point la qualité de descendant de David. Les malades qu'il guérissoit, le peuple de Jérusalem qui le suivoit, le nommoient publiquement *fils de David*. *Luc.*, c. 18, ℣. 38; *Mat.*, c. 21, ℣, 9, etc. Celse et Julien ne lui disputent point ce titre. Quelques parents de Jésus, environ soixante ans après sa mort, furent dénoncés à Domitien, comme descendants de David; mais comme ils étoient pauvres, cet empereur n'en conçut aucun ombrage. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, liv. 3, chap. 19, 20, 32. Les deux évangélistes n'ont donc pu ni se tromper, ni se contredire, ni en imposer dans les deux listes qu'ils ont données des ancêtres de Jésus.

Aussi soutenons-nous qu'il n'y a entre elles aucune opposition : la *généalogie* tracée par saint Matthieu est celle de Joseph, saint Luc a fait celle de Marie. Joseph étoit censé père de Jésus selon la loi et selon la maxime : *Pater est quem nuptiæ demonstrant*. Saint Matthieu montre qu'il descendoit de David par Salomon, et par la branche des aînés; saint Luc, qui écrivit ensuite, voulut faire voir que Marie descendoit aussi de Da-

vid par Nathan, et par la branche des puînés. Conséquemment les deux branches se sont trouvées réunies dans Zorobabel, aussi-bien que dans Jésus-Christ, parce que le père de Zorobabel avoit épousé sa parente aussi-bien que saint Joseph.

Selon l'expression de saint Matthieu, *Jacob engendra Joseph*, voilà une filiation du sang; selon celle de saint Luc, *Joseph étoit fils d'Héli :* or, le nom de *fils* peut se donner à un gendre; c'est la filiation par alliance. Saint Luc dit encore que Salathiel étoit fils de Néry; il étoit seulement son gendre; et qu'*Adam étoit fils de Dieu*, ce qui ne signifie point une filiation proprement dite. Il étoit essentiel de prouver que Jésus-Christ étoit fils et héritier de David, soit par le sang ou par sa sainte mère, soit selon la loi, par Joseph, époux de Marie; les évangélistes l'ont fait, et personne n'a osé le contester dans les premiers siècles, lorsque les registres publics subsistoient encore.

Il est vrai que les prêtres devoient prendre des épouses dans la tribu de Lévi, lorsqu'ils le pouvoient; mais il ne leur étoit pas défendu d'en prendre dans celle de Juda, surtout depuis le retour de la captivité, temps auquel les familles des autres tribus y furent incorporées, et prirent toutes le nom de *Juda* ou de *Juif*. Rien n'a donc empêché le prêtre Zacharie de prendre pour épouse, dans la tribu de Juda, une parente de Marie. *Dissert. de D. Calmet, Bible d'Avignon*, t. 13, p. 139.

Les autres difficultés que l'on peut faire sur ce sujet sont minutieuses et méritent peu d'attention; dès qu'il y a un moyen naturel et facile de concilier parfaitement saint Matthieu et saint Luc, à quoi sert-il de contester aujourd'hui sur un fait public qui ne pouvoit être ignoré ni méconnu dans le temps que ces deux évangélistes ont écrit?

Il est beaucoup mieux de reconnoître ici une attention singulière et marquée de la Providence. Par la dévastation de la Judée et par la dispersion des Juifs, Dieu a tellement confondu et effacé leur *généalogie*, qu'il est impossible aujourd'hui a un juif de prouver incontestablement qu'il est de la tribu de Juda, et non de celle de Lévi ou de Benjamin, encore moins qu'il descend de David. Quand le Messie, attendu par les Juifs, arriveroit sur la terre, il lui seroit impossible de constater qu'il est né du sang de David; ce sang mêlé et confondu avec celui de toute la nation, ne peut plus être distingué ni reconnu par aucun signe. Mais les registres authentiques des *généalogies* étoient encore conservés avec le plus grand soin lorsque Jésus est venu au monde; sa descendance de David reçut un nouveau degré de certitude par le dénombrement qu'Auguste fit faire de la Judée. Dès que ce fait essentiel a été établi d'une manière incontestable, Dieu a mis tout Juif dans l'impossibilité de faire la même preuve. Il y a tout lieu de penser que la postérité de David a fini dans Jésus-Christ, parce qu'en lui ont été accomplies toutes les promesses que Dieu avoit faites à ce roi célèbre.

Les docteurs juifs nous répondent que quand le Messie viendra, il saura bien prouver sa *généalogie* et sa descendance de David; que, s'il faut pour cela des miracles, Dieu ne les épargnera pas. Mais Dieu ne fera pas des miracles absurdes pour se conformer à l'entêtement des Juifs; sa toute-puissance même ne peut pas faire qu'un sang mêlé et altéré soit un sang pur, que des mariages qui ont été contractés soient non avenus,

qu'une chaîne de générations, une fois interrompue, se renoue. Dieu, suivant ses promesses, a conservé la race de David jusqu'à la venue du Messie; depuis cette époque essentielle elle a disparu, parce que sa conservation n'étoit plus nécessaire.

Saint Luc ne se contente point de conduire la *généalogie de Jésus-Christ* jusqu'à David et jusqu'à Abraham; il la fait remonter jusqu'à Adam, pour faire voir qu'en Jésus-Christ étoit accomplie la promesse de la rédemption que Dieu fit à notre premier Père après son péché, en disant au tentateur : *La race de la femme t'écrasera la tête.*

De cette ligne ascendante par les aînés des familles patriarcales, quelques auteurs ont conclu qu'en Jesus-Christ la qualité de *fils de l'homme* signifie fils et héritier du premier homme, chargé d'en acquitter la dette et de l'effacer pour tout le genre humain. Cette observation est ingénieuse, mais elle ne nous paroît pas assez solide. Jésus-Christ s'est chargé de la dette d'Adam, non parce qu'il y étoit obligé par succession, mais parce qu'il l'a voulu; ç'a été, de sa part, un trait de charité et non de justice.

Les juifs et les incrédules ont cherché à ternir la pureté de la naissance de Jésus-Christ; nous réfuterons leurs calomnies à l'article MARIE.

GÉNÉRATION. Ce terme a différents sens. Dans l'Ecriture sainte, saint Matthieu appelle la généalogie de Jésus-Christ, *liber generationis Jesu Christi;* ensuite il dit qu'il y a quatorze *générations* depuis Abraham jusqu'à David, et cela sigifie quatorze degrés d'ascendants et de descendants; enfin il appelle *génération* la manière dont Jésus est né : *Christi autem generatio sic erat.* Chez les écrivains de l'ancien Testament, ce terme signifie aussi quelquefois la création. Nous lisons dans le deuxieme chapitre de la Genèse : *Istæ sunt generationes cœli et terræ.* D'autres fois il désigne la vie, la conduite, la suite des actions d'un homme; ainsi il est dit de Noé qu'il fut juste et parfait *dans ses générations.* Dans le même sens, les rabbins ont intitulé les vies absurdes qu'ils ont données de Jésus-Christ, *Liber generationum Jesu.* D'autres fois il signifie race et nation. Dieu dit dans le psaume 94, ℣. 10 : J'ai été irrité pendant quarante ans contre cette *génération*, c'est-à-dire contre toute la nation juive; et Jésus-Christ la nomme encore *génération incrédule.* Dans le chapitre 24 de saint Matthieu, ℣. 34, il est dit : « Cette *génération* ne passera point » avant que tout cela s'accom- » plisse. » Et cela signifie les hommes qui vivoient pour lors. Le mot *de génération en génération* exprime quelquefois un temps indéterminé, d'autres fois toute la durée du monde, et même l'éternité.

Génération, en théologie, se dit de l'action par laquelle Dieu le Père produit son Verbe ou son Fils, et en vertu de laquelle le Fils est coéternel et consubstantiel au Père; au lieu que la manière dont le Saint-Esprit émane du Père et du Fils est nommée *procession.* Dieu, disent les théologiens après les Pères de l'Eglise, n'a jamais été sans se connoître; en se connoissant, il a produit un acte de son entendement égal à lui-même, par conséquent une Personne divine; ces deux Personnes n'ont pas pu être sans s'aimer : par cet acte de la volonté du Père et du Fils, a été produit le Saint-Esprit, égal et coéternel aux deux autres Personnes.

Cette *génération* du Fils étoit appelée par les Pères grecs προβολὴ, *prolatio, productio;* ce terme fut rejeté d'abord par quelques-uns, parce que les valentiniens s'en servoient pour exprimer les préten-

dues émanations de leurs éons; mais comme l'on ne pouvoit en forger un plus propre, on fit réflexion qu'en écartant toute idée d'imperfection qu'emporte le terme de *génération* appliqué aux hommes, il n'y avoit aucun inconvénient de s'en servir en parlant de Dieu.

Mais il ne faut pas oublier la leçon que saint Irénée donnoit aux raisonneurs de son temps *contra Hær.*, l. 2, c. 28, n. 6 : « Si quel-
» qu'un nous demande, comment
» le Fils est-il né du Père? Nous
» lui répondons que cette *naissance*
» ou *génération*, ou *prolation*, ou
» *production*, ou *émanation*, ou tout
» autre terme dont on voudra se
» servir, n'est connu de personne,
» parce qu'elle est inexplicable.....
» Personne ne la connoît que le
» Père seul qui a engendré, et le
» Fils qui est né de lui. Quiconque
» ose entreprendre de la concevoir
» ou de l'expliquer, ne s'entend
» pas lui-même, en voulant dévoi-
» ler un mystère ineffable. Nous
» produisons un Verbe par la pen-
» sée et par le sentiment; tout le
» monde le comprend : mais il est
» absurde d'appliquer cet exemple
» au Verbe unique de Dieu, comme
» font quelques-uns, qui semblent
» avoir présidé à sa naissance. »

Les théologiens scolastiques disent encore que la manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ne peut pas être appelée *génération*, parce que la volonté n'est point une faculté *assimilative* comme l'entendement. Il seroit peut-être mieux de ne pas vouloir donner des raisons d'un mystère inexplicable. Saint Augustin avoue qu'il ignore comment on doit distinguer la *génération* du Fils d'avec la procession du Saint-Esprit, et que sa pénétration succombe sous cette difficulté. *L.* 2, *contra Max.*, c. 14, n. 1. L'on doit donc se borner à dire que ce deux termes étant appliqués dans l'Ecriture sainte, l'un au Fils, et l'autre au Saint-Esprit, nous ne pouvons mieux faire que de respecter et de conserver ce langage.

Beausobre, qui ne laisse échapper aucune occasion d'accuser les Pères de l'Eglise, assure que les anciens ont cru *généralement* que Dieu le Pere n'engendra le Verbe qu'immédiatement avant de créer le monde. Auparavant, le Verbe étoit dans le Père, mais il n'étoit point encore hypostase ou personne, puisqu'il n'étoit point encore engendré ; Dieu n'étoit Père qu'en puissance, et non actuellement. Ainsi ont pensé, dit-il, Justin martyr, Théophile d'Antioche, Tatien, Hippolyte, Tertullien, Lactance et d'autres : ce fait est avoué par le P. Petau, *de Trin.*, l. 1, c. 3, 4 et 5; par M. Huet, *Origenian.*, l. 2, q. 2 ; par Dupin, *Biblioth. ecclés.*, t. 1, p. 114. Cette erreur est venue d'une autre qui a été opiniâtrément soutenue par les ariens, dans la suite; savoir, que la *génération* du Fils a été un acte libre de la volonté du Père. *Hist. du Manich.*, l. 3, c. 5, § 4 et 5.

Mais ce critique n'a pas pu ignorer que le savant Bullus, dans sa *Défense de la foi de Nicée*, sect. 3, a pleinement vengé les Pères de l'accusation que l'on avoit intentée contre eux. Il a fait voir que ces anciens ont admis deux especes de *générations* du Verbe : l'une, proprement dite, éternelle, non libre, mais aussi nécessaire que la nature et l'existence du Père, sans laquelle il n'a jamais pu être ; l'autre, improprement dite et volontaire, par laquelle le Verbe, auparavant caché dans le sein du Pere, est devenu visible par la création, et s'est montré aux créatures. Mais il est faux qu'avant ce moment le Verbe n'ait pas été déjà hypostase ou personne subsistante ; aucun des Pères n'a rêvé qu'il a été un temps ni un instant où Dieu le Père étoit sans son

Verbe, sans sa propre sagesse, sans se connoître, etc.; tous, au contraire, rejettent cette proposition comme une impiété. M. Bossuet, dans son *sixième Avertissement aux protestants*, a renouvelé les preuves de ce fait. Plus récemment encore, dom Prudent Marand, dans son *Traité de la Divinité de Jésus-Christ*, c. 4, a mis cette vérité dans un plus grand jour, et les savants éditeurs d'Origène ont opposé ses réflexions aux reproches que M. Huet avoit faits à ce Père de l'Eglise. *Origenian.*, l. 2, q. 2. Il n'y a pas de bonne foi à renouveler une accusation que l'on sait avoir été victorieusement réfutée. Mais Beausobre, qui ne savoit comment justifier les manichéens, auxquels on a reproché de nier l'éternité du Verbe, a trouvé bon de récriminer contre les Pères de l'Eglise, et ce n'est pas là le seul cas dans lequel il a eu recours à cet odieux moyen. *Voyez* EMANATIONS.

GENÈSE, premier des livres de Moïse et de l'Ecriture sainte (N.e XXXVI, p. LXXVIII) dans lequel la création du monde et l'histoire des patriarches, depuis Adam jusqu'à Jacob et Joseph, sont rapportées. Quelques critiques ont cru que Moïse avoit écrit ce livre avant la sortie de Israélites de l'Egypte; mais il est plus vraisemblable qu'il l'a composé dans le désert, après la promulgation de la loi. On y voit l'histoire de 2369 ans ou environ, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Joseph, selon le calcul du texte hébreu. Chez les Juifs, il est défendu de lire les premiers chapitres de la *Genèse* et ceux d'Ezéchiel avant l'âge de trente ans. Ce sont aussi ces premiers chapitres qui ont le plus occupé les interprètes, et qui ont fourni le plus grand nombre d'objections aux incrédules.

Avant d'en examiner aucune, il est bon de proposer plusieurs réflexions essentielles que les incrédules n'ont jamais voulu faire, mais qui auroient pu leur dessiller les yeux, s'ils avoient daigné y faire attention.

1.° Sans l'histoire de la création du monde et de la succession des patriarches, celle que Moïse a faite de sa législation manqueroit de la preuve principale qui démontre la vérité et la divinité de sa mission. C'est la liaison des événements arrivés sous Moïse, avec ceux qui avoient précédé, qui développe les desseins de la Providence, qui nous montre les progrès de la révélation relatifs à ceux de la nature. De même que les prodiges opérés en faveur des Israélites, sont l'accomplissement des promesses faites à Abraham et à sa postérité, la législation juive a préparé de loin le nouvel ordre de choses qui devoit éclore sous Jésus-Christ; de même que la révélation faite aux Hébreux n'a été qu'une extension et une suite de celle que Dieu avoit accordée à notre premier père et à ses descendants: ainsi notre religion tient à l'une et à l'autre par toute la chaîne des prophéties et par l'uniformité du plan dont nous trouvons les premiers traits dans le livre de la *Genèse*.

A l'article HISTOIRE SAINTE, nous ferons voir que Moïse s'est trouvé placé précisément au point où il falloit être pour lier les deux premières époques l'une à l'autre, et qu'un historien qui auroit vécu plus tôt ou plus tard, n'auroit pas été en état de le faire. Circonstance qui démontre, non-seulement que le livre de la *Genèse* n'est point supposé sous le nom de Moïse, mais qu'il n'a pas pu l'être, et qu'il suffit de le lire avec attention, pour être convaincu de l'authenticité de ce monument.

2.° Dans ce livre original, l'histoire de deux mille ans, à com-

mencer depuis la création jusqu'à la naissance d'Abraham, est renfermée dans onze chapitres, pendant que celle des cinq cents ans qui suivent occupent les trente-neuf chapitres qui restent. Un écrivain mal instruit, un imposteur ou un faussaire, auroit-il ainsi proportionné le détail des événements au degré de connoissance qu'il a pu en avoir? (N.e XXXVII, p. LXXXIII) Il ne tenoit qu'à Moïse d'inventer des faits à son gré, pour amuser la curiosité de ses lecteurs; il n'y avoit plus de témoins capables de le démentir. Mais non, tout ce qu'il raconte des premiers âges du monde a pu demeurer aisément gravé dans la mémoire de tous ceux qui avoient écouté les leçons de leurs aïeux. Ce n'est point ainsi que sont tissues les histoires fabuleuses des autres nations.

3.° Mais par quelle voie Moïse a-t-il pu remonter à la création du monde, époque qui lui est antérieure de deux mille cinq cents ans, suivant le calcul le plus borné? Pour résoudre cette difficulté, quelques auteurs ont soutenu que Moïse avoit eu des mémoires dressés par les patriarches ses ancêtres, qui avoient écrit les événements arrivés de leur temps. Ils se sont attachés à prouver que l'art d'écrire a été beaucoup plus ancien que Moïse; il est donc très-probable qu'il y a eu des mémoires historiques avant les siens. Cette opinion a été soutenue avec beaucoup d'esprit et de sagacité, dans un ouvrage intitulé : *Conjecture sur les memoires originaux dont il paroît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, imprimé à Bruxelles en 1753. Par cette hypothèse, l'auteur se flatte de répondre à plusieurs difficultés que l'on peut faire sur les répétitions, les anticipations, les antichronismes, etc., que l'on trouve dans la narration de Moïse

Quoique cette supposition ne paroisse déroger en rien à l'authenticité ni à l'autorité divine du livre de la *Genèse*, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'y avoir recours. Nous soutenons que Moïse a pu apprendre l'histoire de la création et des événements postérieurs par la tradition des patriarches, dont il a soin de montrer la chaîne, de fixer l'âge et les synchronismes, chaîne qui se trouve très-abrégée par rapport à lui, et réduite à un petit nombre de têtes.

En effet, suivant son calcul, Lamech, père de Noé, avoit vu Adam; Noé avoit vécu six cents ans avec Mathusalem, son aïeul, qui avoit trois cent quarante-trois ans lorsque Adam mourut; les enfants de Noé avoient donc été instruits de même par Mathusalem. Abraham a vécu cent cinquante ans avec Sem, fils de Noé; Isaac même a pu converser avec lui, avec Salé et avec Héber, qui avoient vu Noé. A la mort d'Abraham, Jacob etoit encore fort jeune; mais il fut instruit par Isaac, son père, qui vivoit encore lorsque Jacob revint de la Mésopotamie avec toute sa famille. Or, Moïse a vécu avec Caath, son aïeul, qui avoit vu Jacob en Egypte. Ainsi, entre Moïse et Adam, il n'y a que cinq têtes; savoir, Mathusalem, Sem, Abraham, Jacob et Caath. Trouvera-t-on sous le ciel une tradition qui ait pu se conserver aussi aisément? (N.e XXXVIII, p. LXXXIV)

4.° Il faut faire attention que ces patriarches, tous fort âgés, étoient autant d'histoires vivantes; et tous sentoient la nécessité d'instruire leurs descendants. Les grands événements dont parle Moïse, étoient leur histoire domestique; tout s'étoit passé entre Dieu et leurs pères. La famille de Seth, substituée à celle de Caïn, celle de Sem, préférée à la postérité de Cham et de Japhet, les descendants d'Isaac et de Jacob mis à la place de ceux

d'Ismaël et d'Esaü, avoient des espérances et des intérêts tout différents de ceux des autres familles; il étoit très-important pour eux de transmettre à leurs enfants la connoissance des promesses du Seigneur, et des événements par lesquels elles avoient été confirmées. La reconnoissance envers Dieu, l'amour-propre, l'intérêt, la nécessité d'étouffer les jalousies, se réunissoient pour ne pas laisser altérer une tradition aussi précieuse.

Moïse fait plus dans la *Genèse;* il cite des monuments : le septième jour, consacré en mémoire de la création, le lieu où l'arche de Noé s'étoit arrêtée, la tour de Babel, le partage de la terre fait aux enfants de Noé, le chêne de Mambré, les puits creusés par Abraham et par Isaac, la montagne de Moriah, la circoncision, la double caverne qui servoit de tombeau à toute cette famille, etc. Il désigne le lieu dans lequel se sont passés les principaux évenements : les uns sont arrivés dans la Mésopotamie, les autres dans la Palestine, les autres en Egypte. Le dixième chapitre de la *Genèse*, qui raconte le partage de la terre aux enfants de Noé, est le plus précieux morceau de géographie qu'il y ait au monde. Moïse fait suffisamment connoître la suite chronologique des faits par la succession et par l'âge des patriarches; une plus grande précision dans les dates n'étoit pas nécessaire.

Cet historien fait profession de parler à des hommes aussi instruits que lui, intéressés à contester plusieurs faits, mais sans montrer aucune crainte d'être contredit. En assignant aux douze tribus des Israélites leur partage dans la Terre-promise, il prétend accomplir le testament de Jacob; pour preuve de désintéressement, il montre sa propre tribu exclue de la liste des ancêtres du Messie et de toute possession dans la Palestine. Il savoit cependant que les familles de cette tribu étoient pour le moins aussi disposées que les autres à se mutiner et à se révolter. Après sa mort même, tout s'exécute sans bruit et sans résistance, comme il l'avoit ordonné.

5.° M. de Luc, savant physicien de Genève, et l'un de ceux qui ont observé la face du globe avec le plus d'attention, s'est attaché à prouver que le livre de la *Genèse* est la véritable histoire naturelle du monde; qu'aucun des phénomènes cités par les philosophes, pour contredire la narration de Moïse, ne prouve rien contre elle, mais sert plutôt à la confirmer; qu'aucun des systèmes de cosmogonie qu'ils ont forgés, ne peut se soutenir. Il fait remarquer qu'un auteur juif n'a pu avoir assez de connoissance de la physique et de l'histoire naturelle, pour composer un récit de la création et du déluge aussi bien d'accord avec les phénomenes que celui de Moïse. Il faut donc que cet auteur ait été instruit, ou par une révélation immédiate, ou par une tradition très-certaine, qui, par la chaîne des patriarches, remontoit jusqu'à la création. *Lettres sur l'Histoire de la terre et de l'homme*, t. 5, etc. (N.e XXXIX, p. LXXXVI)

6.° Dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, tome 9, *in*-12, p. 1, il y a l'extrait d'un mémoire où l'on fait voir l'utilité que les belles-lettres peuvent tirer de l'Ecriture sainte, et en particulier du livre de la *Genèse :* l'auteur soutient que c'est là qu'il faut chercher l'origine des arts, des sciences et des lois; et M. Goguet l'a prouvé en détail, dans l'ouvrage qu'il a composé sur ce sujet, *Origine des Lois*, etc.

« Quoique nous soyons bien éloi-
» gnés, dit le savant académicien,
» d'adopter le système de ceux qui

» prétendent retrouver les héros » de la fable dans les patriarches » dont parle l'Ecriture, nous ne » pouvons méconnoître, entre quel- » ques-unes des fictions de la my- » thologie, et certains traits con- » servés dans la *Genèse*, un rapport » assez sensible. Le siecle d'or, les » îles enchantées, toutes les allé- » gories sous lesquelles on nous » représente la félicité du premier » âge et les charmes de la nature » dans son printemps, toutes celles » où l'on prétendit expliquer l'in- » troduction du mal moral et du » mal physique sur la terre, ne » sont peut-être que des copies dé- » figurées du tableau que les pre- » miers chapitres de la *Genèse* of- » frent à nos regards ....

» Toutes les sectes du paganisme » ne sont, à le bien prendre, que » des hérésies de la religion primi- » tive, puisque supposant toute » l'existence d'un ou de plusieurs » êtres supérieurs à l'homme, au- » teurs ou conservateurs de l'uni- » vers, admettant toutes des peines » et des récompenses après la mort, » elles prouvent au moins que les » hommes connoissoient les vérités » dont elles sont des abus..... La » religion naturelle étant du ressort » de la raison, et l'étude s'en trou- » vant liée nécessairement avec » celle de l'histoire,.... c'est dans » les livres de Moïse qu'il faut » commencer cette étude; c'est là » que nous trouvons le vrai sy- » stême présenté sans mélange, que » nous découvrons les premières » traces de la mythologie et de la » philosophie ancienne..... Moïse » n'est pas seulement le plus éclairé » des philosophes, il est encore le » premier des historiens et le plus » sage des législateurs. Sans les se- » cours que nous tirons des livres » sacrés, il n'y auroit point de » chronologie....

» Les écrits de Moïse ouvrent » les sources de l'histoire. Ils pré- » sentent le spectacle interessant de » la dispersion des hommes, de la » naissance des sociétés, de l'éta- » blissement des lois, de l'inven- » tion et du progrès des arts; en » éclaircissant l'origine de tous les » peuples, ils détruisent les pré- » tentions de ceux dont l'histoire » va se perdre dans l'abîme des » siecles. En vain l'incrédulité » prétendroit faire revivre ces obs- » cures chimères enfantées par » l'orgueil et l'ignorance. Tous les » fragments des annales du monde, » réunis avec soin, et discutés de » bonne foi, concourent à faire » regarder la *Genèse* comme le plus » authentique des anciens monu- » ments, etc. »

Quand on voit l'estime et le respect que les savants les plus distingués ont eus de tout temps, et conservent encore pour nos livres saints, on est indigné du ton de mépris et de dégoût avec lequel certains incrédules de nos jours ont osé en parler. Comme la *Genèse* est la pierre fondamentale de l'histoire sainte, c'est principalement contre ce livre qu'ils ont cherché des objections. Nous n'en résoudrons ici qu'un petit nombre, les autres trouveront leur place ailleurs. *V.* Création, Déluge, Eaux, Jour, etc.

1.° Il y a dans la *Genèse*, disent nos censeurs, plusieurs termes chaldéens : donc ce livre n'a été écrit qu'après la captivité de Babylone, lorsque les Juifs eurent connoissance de la langue de ce pays. Mais il ne faut pas oublier qu'Abraham, première tige des Hébreux, étoit Chaldéen; que Jacob, son petit-fils, demeura au moins vingt ans dans la Chaldée, que ses enfants y vinrent au monde. Alors la langue des Hébreux et celle des Chaldéens étoient très-semblables, puisque ces deux peuples s'entendoient sans interprète. Aujourd'hui encore on voit que

l'hébreu, le syriaque et le chaldéen sont trois dialectes d'une même langue. Les termes communs au chaldéen et à l'hébreu, qui se trouvent dans la *Genèse* et dans les autres livres de Moïse, loin de déroger à la vérité de son histoire, la confirment pleinement.

2.° *Genes.*, c. 14, ℣. 14, il est écrit qu'Abraham poursuivit les rois qui avoient pillé Sodome *jusqu'à Dan :* or, cette ville ne fut ainsi nommée que sous les juges; son premier nom étoit Laïs; l'auteur de ce livre n'a donc vécu que dans un temps postérieur.

La première question est de savoir si, du temps d'Abraham et de Moïse, *Dan* étoit ville, et non une montagne, une vallée ou un ruisseau. En second lieu, quand un copiste auroit mis le nom moderne de ce lieu en place du nom ancien, il ne s'ensuivroit rien contre l'authenticité du livre ni contre la fidélité de l'histoire.

3.° Chap. 22, ℣. 14, la montagne de *Moriah*, sur laquelle Abraham voulut immoler son fils, est appelée *la montagne de Dieu;* elle ne fut cependant ainsi nommée que sous Salomon, lorsque le temple y fut bâti. Fausse érudition. « Abraham, dit le texte hébreu, » nomma ce lieu, *Dieu y pourvoira;* » c'est pourquoi on l'appelle encore *la montagne où Dieu pourvoira.* » Le temple fut bâti sur le mont de Sion, et non sur la montagne de Moriah.

4.° Ch. 35, ℣. 31, l'historien fait l'énumération des princes qui ont régné dans l'Idumée, *avant que les Israélites eussent un roi;* ce passage démontre qu'il écrivoit après l'établissement des rois, par conséquent plus de quatre cents ans après Moïse.

Mais on doit savoir que, dans le style de ces temps-là, *roi* ne signifioit qu'un chef de nation ou de peuplade, puisque, *Deut.*, c. 23, ℣. 5, il est dit que Moïse fut un *roi juste* à la tête des chefs et des tribus d'Israël. Le passage objecté signifie donc seulement que les Iduméens avoient eu déja huit chefs, avant que les Israélites en eussent un à leur tête, et fussent réunis en corps de nation. Si cette remarque eût été écrite du temps des rois, elle n'eût servi à rien; sous la plume de Moïse, elle étoit pleine de sens et placée à propos. Il avoit dit, c. 25 et 27, que, suivant la promesse de Dieu, les descendants d'Esaü seroient assujétis à ceux de Jacob; chap. 36, il fait remarquer qu'il n'y avoit pour lors aucune apparence que cela dût arriver, puisque les Iduméens, descendants d'Esaü, étoient déja puissants, long-temps avant que ceux de Jacob fissent aucune figure dans le monde.

Ce sage historien avoit fait la même remarque au sujet d'une autre promesse. Dieu avoit promis à Abraham de donner à sa postérité la terre de Chanaan, *Gen.*, c. 12, ℣. 6 et 7. Mais dans cet endroit même, Moïse observe que, quand Abraham y arriva, les Chananéens en étoient déja en possession; et c. 13, ℣. 7, il ajoute qu'il y avoit aussi des Phérécéens; ce n'étoit donc pas une terre déserte, et de laquelle il fût aisé de s'emparer. Mais cette remarque auroit été absolument hors de propos, si elle avoit été faite après que les Israélites eurent chassé les Chananéens.

Comme dans la conquête de la Terre promise, ils ne devoient point toucher aux possessions des Ismaélites, des Iduméens, des Ammonites ni des Moabites, il étoit nécessaire que Moïse fit la généalogie de ces peuples, assignât les limites de leurs habitations, montrât les raisons de la conduite de Dieu. Ces listes de peuplades, ces topographies qu'il trace, ces traits

d'histoire qu'il y entremêle, se trouvent fondés en raison : l'on sent l'utilité de ces détails. Si tout cela n'eût été écrit qu'après la conquête, sous les rois ou plus tard, il ne serviroit à rien. Alors plusieurs de ces peuplades avoient disparu, s'étoient transplantées, avoient changé de nom, ou s'étoient enlevé une partie de leur territoire. On n'a qu'à confronter le onzième chapitre du livre des Juges avec le vingt-unième du livre des Nombres, on verra que, trois cents ans après Moïse, les Israélites soutenoient la légitimité de leurs possessions, par le récit des faits articulés dans l'histoire de Moïse. Il n'est presque pas un seul des livres de l'ancien Testament, dans lequel l'auteur ne rappelle des faits, des expressions, des promesses, des prédictions contenues dans la *Genèse*. Ainsi les objections même que les incrédules ont rassemblées contre l'authenticité de ce livre la démontrent au contraire à des yeux non prévenus; elles font sentir que Moïse seul a pu l'écrire, qu'il étoit bien instruit, qu'il n'a voulu en imposer à personne et qu'il n'a rien dit sans raison.

5.° Si le livre de la *Genèse* est authentique, du moins l'histoire de la création est fausse; Moïse suppose que Dieu a fait, successivement et en plusieurs jours, les divers globes qui roulent dans l'étendue des cieux? Or, Newton a démontré que cela ne se peut pas, que les mouvements de ces grands corps sont tellement engrenés et dépendants les uns des autres, que l'un n'a pas pu commencer sans l'autre; qu'il faut que le tout ait été fait, arrangé et mû au même instant.

Réponse. Le jugement de Newton prouve seulement que nous ne concevons pas comment Dieu a fait ou a pu faire les choses telles qu'elles sont; mais Dieu, doué du pouvoir créateur, a-t-il trouvé des obstacles à sa volonté et à son action? Newton ne concevoit pas la cause de l'attraction; il l'a cependant supposée pour expliquer les phénomenes. Ce philosophe, plus modeste que ceux d'aujourd'hui, avouoit son ignorance; mais il n'a pas été assez téméraire pour décider de ce que Dieu a pu ou n'a pas pu faire.

On peut voir d'autres objections contre la *Genèse*, résolues dans la réfutation de la *Bible enfin expliquée*, l. 6, c. 7. *Traité historique et dogmat. de la vraie religion*, tome 5, page 194, etc. *Voyez* MOISE, PENTATEUQUE, HISTOIRE SAINTE, etc.

GÉNIE. Ce mot, dérivé du grec, a signifié chez les Latins non-seulement la trempe d'esprit et de caractere que nous apportons en naissant, les goûts, les inclinations, les penchants naturels, mais encore un esprit, une intelligence, un Dieu ou un démon qui a présidé à notre naissance, qui nous a faits tels que nous sommes, qui a décidé de notre sort pour toute la vie. Cette notion, fondée sur le polythéisme, faisoit partie de la croyance des païens; un chrétien ne pouvoit s'y conformer, sans paroître abjurer sa foi.

Lorsque la flatterie eut divinisé les empereurs, on jura par leur *génie* et par leur fortune; on érigea des autels à ce dieu prétendu, on lui offrit des sacrifices; c'étoit une manière de faire sa cour : et les plus mauvais princes étoient ordinairement ceux qui exigoient le plus impérieusement cette marque d'adulation. Les chrétiens que l'on vouloit faire apostasier, refusèrent constamment de jurer *par le génie de César*, parce que c'étoit un acte d'idolâtrie. « Nous jurons, » dit Tertullien, non par le *génie* » des Césars, mais par leur vie,

» qui est plus respectable que tous » les *génies*. Vous ne savez pas que » les *génies* sont des démons..... » Nous avons coutume de les exor- » ciser pour les chasser du corps » des hommes, et non de jurer par » eux, pour leur attribuer les hon- » neurs de la Divinité. » *Apolog.*, c. 32. Suétone dit que Caligula fit mourir, sur de légers prétextes, ceux qui n'avoient jamais juré par son *génie*, *in Calig.*, c. 27. Probablement c'étoient des chrétiens.

Quelques incrédules ont justifié la conduite des païens, et ont blâmé celle des chrétiens. Le refus, disent-ils, que faisoient ces derniers, donnoit lieu de penser qu'ils étoient mauvais sujets, peu affectionnés au souverain, et fournissoient un motif de les punir du dernier supplice. Quoi donc! parce qu'il avoit plu aux païens d'imaginer une formule de jurement qui étoit absurde et impie, il falloit que les chrétiens commissent le même crime? Leur fidélité au gouvernement étoit mieux prouvée par leur conduite que par des paroles. On ne pouvoit les accuser d'aucun acte de révolte ou de sédition; ils payoient fidèlement les tributs, respectoient l'ordre public, servoient même dans les armées; Tertullien le représente aux persécuteurs, et les défie de citer aucun fait contraire : ils étoient donc inexcusables. Si l'on forçoit les incrédules à témoigner par serment qu'ils sont chrétiens d'esprit et de cœur, ils s'en plaindroient comme d'un acte de tyrannie. Aussi Jésus-Christ avoit défendu à ses disciples de prononcer aucun jurement, *Matth.*, c. 5, ℣. 34, parce que la plupart des jurements des païens étoient des impiétés. *Voyez* JUREMENT.

GÉNITE, nom qui signifie *engendré* ou né d'un tel sang. Les Hébreux nommoient ainsi ceux qui descendoient d'Abraham sans aucun mélange de sang étranger, dont, par conséquent, tous les ancêtres paternels et maternels étoient Israélites, et qui pouvoient prouver leur descendance en remontant jusqu'à Abraham. Parmi les Juifs hellénistes, on distinguoit aussi par ce nom ceux qui étoient nés de parents qui n'avoient point contracté d'alliance avec les gentils pendant la captivité de Babylone.

Quelques censeurs opiniâtres de la religion juive ont taxé de cruauté Esdras et Néhémie, parce qu'après le retour de la captivité, ils forcèrent ceux d'entre les Juifs qui avoient épousé des étrangères, à renvoyer ces femmes et les enfants qui en étoient nés. On ne peut, disent-ils, pousser plus loin le fanatisme de l'intolérance; c'est à juste titre que les Juifs étoient détestés des autres nations.

Nous soutenons que la loi, par laquelle Dieu avoit défendu aux Juifs ces sortes de mariages, étoit juste et sage; ceux qui l'avoient violée étoient donc des prévaricateurs scandaleux; pour rétablir les lois juives dans toute leur vigueur après la captivité, il falloit absolument bannir et réprimer cet abus. Une expérience constante de près de mille ans avoit prouvé que ces alliances avoient toujours été fatales aux Juifs; que conformément à la prédiction de Moïse, les femmes étrangères n'avoient jamais manqué d'entraîner dans l'idolâtrie leurs époux et leurs familles : c'étoit un des désordres que Dieu avoit voulu punir par la captivité de Babylone; Esdras et Néhémie ne pouvoient donc se dispenser de le bannir absolument de la république juive, puisque sa prospérité dépendoit de sa fidélité à observer la loi de Dieu. *Voyez* JUIFS.

GÉNOVÉFAINS, chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, dont le chef-lieu est à Paris; ils sont aussi nommés chanoines réguliers de la congrégation de France. Pour connoître l'origine de l'abbaye de Sainte-Genevieve et ses différentes révolutions, il faut lire les *Recherches sur Paris*, par M. Jaillot; il nous paroît avoir solidement prouvé que, des la fondation faite par sainte Clotilde, au commencement du sixième siècle, l'église de Sainte-Geneviève a toujours été desservie par des chanoines réguliers. L'an 1148, douze chanoines de Saint-Victor y furent appelés, et y mirent la réforme en vertu d'une bulle du pape Eugene III. Elle y fut introduite de nouveau par le cardinal de la Rochefoucaud, abbé commendataire de cette abbaye, l'an 1625; elle fut confirmée par des lettres patentes en 1626, et par une bulle d'Urbain VIII en 1634. Le vénerable père Faure, chanoine régulier de saint Vincent de Senlis, après avoir rétabli la régularité dans sa maison et dans quelques autres, eut aussi la plus grande part dans la réforme de celle de sainte Geneviève, qui en est devenue le chef-lieu.

Cette congrégation est répandue dans plusieurs des provinces du royaume; ses membres, suivant l'ancien esprit de leur institut, rendent les mêmes services à l'Eglise que le clergé séculier. L'abbé régulier de Sainte-Geneviève en est le supérieur général; plusieurs de ces chanoines, surtout depuis la dernière réforme, se sont distingués par leurs talents, par leurs ouvrages et par leurs vertus.

GENTIL. Les Hébreux nommoient *gojim*, nations, tous les peuples de la terre, tout ce qui n'étoit pas Israélite. Dans l'origine, ce terme n'avoit rien de désobligeant; mais dans la suite les Juifs y attachèrent une idée désavantageuse, à cause de l'idolâtrie et des vices dont toutes les nations étoient infectées. Lorsqu'ils furent convertis à l'Evangile, ils continuèrent à nommer *gentes*, nations, les peuples qui n'étoient encore ni juifs ni chrétiens. Saint Paul est appelé l'apôtre des *gentils* ou des nations, parce qu'il s'attacha principalement à instruire et à convertir les païens.

Plusieurs Juifs, entêtés des priviléges de leur nation, des promesses que Dieu lui avoit faites, de la loi qu'il lui avoit donnée, furent révoltés de ce que les *gentils* étoient admis à la foi, sans être assujétis aux cérémonies du judaïsme. Il fallut un décret des apôtres assemblés à Jérusalem, pour décider qu'il suffisoit de croire en Jésus-Christ pour être sauvé, *Act.*, c. 15, ℣. 5 et suiv. Mais, malgré cette décision, plusieurs persévérèrent dans leur sentiment, et furent nommés Juifs ébionites : c'est contre eux principalement que saint Paul écrivit son épitre aux Galates.

Les prophètes qui avoient annoncé la conversion et le salut futur des *gentils*, n'avoient donné à entendre, en aucune manière, qu'ils seroient assujétis au judaïsme; au contraire, ils avoient prédit qu'à la venue du Messie il y auroit une nouvelle alliance, *Jerem.*, c. 31; une nouvelle loi, *Isaïe*, c. 42, ℣. 4; un nouveau sacerdoce, c. 66, ℣. 21; de nouveaux sacrifices, *Malach.*, c. 1, ℣. 10; que ceux du temple de Jérusalem cesseroient absolument, *Dan.*, c. 9, ℣. 27, etc.

C'étoit donc de la part des Juifs un entêtement très-mal fondé, de pretendre que la loi de Moïse avoit été donnée pour tous les peuples et pour toujours, qu'il ne pouvoit y avoir de salut pour les *gentils*, sans l'observation des cerémonies légales. Les Juifs d'aujourd'hui qui persévèrent dans ce préjugé, sont

encore plus inexcusables que leurs pères ; dix-sept siecles, pendant lesquels Dieu a rendu leur loi impraticable, devroient enfin les détromper.

Quand on connoît l'antipathie qui régnoit entre les Juifs et les *gentils*, on comprend combien il a été difficile de les accoutumer à fraterniser ensemble : c'est cependant le prodige que le christianisme a opéré.

Les censeurs anciens et modernes du judaïsme ont beaucoup insisté sur le caractère insociable des Juifs, sur le mépris et l'aversion qu'ils avoient pour les étrangers ; ils ont conclu que ce travers venoit des principes même de la religion juive. C'est un faux préjugé qu'il est aisé de dissiper.

1.° L'aversion des Juifs pour les païens n'éclata qu'après la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, après la persécution que les Juifs essuyèrent de la part des Antiochus, à cause de leur religion. Il est naturel de regarder de mauvais œil des ennemis qui nous ont fait beaucoup de mal. La haine augmenta par les avanies et les vexations que les Juifs éprouvèrent de la part des gouverneurs et des soldats romains. Tacite convient que c'est ce qui excita les Juifs à la révolte ; mais il n'en avoit pas été de même autrefois. Les Israélites laissèrent subsister dans la Palestine un très-grand nombre de Chananéens ; David, malgré ses victoires, ne leur déclara point la guerre ; Salomon se contenta de leur imposer un tribut, *II. Reg.*, c. 9, ℣. 21. Sous son règne, on comptoit dans la Judée plus de cent cinquante mille étrangers prosélytes, *II. Paralip.*, c. 2, ℣. 17. Alors cependant les Juifs y étoient les maîtres ; ils étoient dans un commerce habituel avec les Tyriens, les Egyptiens, les Iduméens, etc.

2.° Moïse leur avoit ordonné de traiter les étrangers avec beaucoup d'humanité, parce qu'eux-mêmes avoient été étrangers en Egypte, *Exod.*, c. 22, ℣. 21 ; *Levit*, c. 19, ℣. 33 ; *Deut.*, c. 10, ℣. 19, etc Les prophètes leur répètent la même leçon, *Jerem.*, c. 7, ℣. 6, etc. David félicite Jérusalem de ce que les Chaldéens, les Tyriens, les Ethiopiens s'y sont rassemblés, et ont appris à connoître le Seigneur, *Ps.* 86. Salomon prie Dieu d'exaucer les vœux des étrangers qui viendront le prier dans son temple, *III. Reg.*, c. 8, ℣. 41, etc. Il n'est donc pas vrai que les Juifs aient puisé dans leur religion et dans leurs lois l'aversion qu'ils avoient pour les *gentils*. Ils haïssoient encore davantage les samaritains, quoique ces derniers fissent, jusqu'à un certain point, profession du judaïsme.

D'autres raisonneurs, très-mal instruits, se sont persuadés que, selon les principes du judaïsme et du christianisme, Dieu, occupé des seuls Juifs, abandonnoit absolument les païens ou les *gentils*, ne leur accordoit aucune grâce, les laissoit dans l'impossibilité de faire leur salut. C'est une erreur que nous réfuterons au mot Infidèle.

GENTIL-DONNES, dames nobles, religieuses de l'ordre de saint Benoît. Elles ont à Venise trois maisons composées de filles des sénateurs et des premières familles de la république. Le premier de ces couvents fut fondé par les doges de Venise, Ange et Justinien Partiapace, en 819.

GÉNUFLEXION, action de fléchir les genoux ; c'est une manière de s'humilier ou de s'abaisser en présence de quelqu'un pour l'honorer. De tout temps ce signe d'humilité a été d'usage dans la prière.

A la consécration du temple de Jérusalem, Salomon fit sa prière à

deux genoux, et les mains étendues vers le ciel, *III. Reg.*, c. 8, ℣. 54. Dans une cérémonie semblable, Ezéchias et les lévites se mirent à genoux pour louer et adorer Dieu, *II. Paralip.*, c. 29, ℣. 30. Un officier d'Achab se mit à genoux devant le prophete Elie, *IV. Reg.*, c. 1, ℣. 13. Jésus-Christ fit sa priere à genoux dans le jardin des Olives, *Luc.*, c. 22. ℣. 41. Saint Paul dit qu'il fléchit les genoux devant le Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ, *Ephes.*, c. 3, ℣. 14, etc. Il n'est donc pas étonnant que cette maniere de prier ait été en usage dans l'Eglise chrétienne dès l'origine.

Saint Irénée, Tertullien, et d'autres Peres, nous apprennent que le dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on s'abstenoit de fléchir les genoux; on prioit debout en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ : quelques auteurs prétendent que cela fut ainsi ordonné par le concile de Nicée. Mais, pendant le reste de l'année, il est certain que le peuple et le clergé se mettoient à genoux pendant une partie du service divin.

C'est donc mal à propos que les Ethiopiens ou Abyssins évitent de fléchir les genoux pendant la liturgie, et prétendent conserver en cela l'ancien usage. Les Russes regardent comme une indécence de prier Dieu à genoux, et les Juifs font toutes leurs prières debout. Au huitieme siècle, il y eut une secte d'agonyclites qui soutenoient que c'étoit une superstition de se mettre à genoux pour prier. Ils se trompoient évidemment, puisque le contraire est prouvé par l'Ecriture sainte. La *génuflexion* n'est pas essentielle à la prière; mais il ne faut ni la blâmer, ni affecter une posture différente, pour contredire l'usage de l'Eglise.

Baronius remarque que les saints avoient porté si loin l'usage de la *génuflexion*, que quelques-uns avoient usé le plancher à l'endroit où ils se mettoient. Saint Jérôme et Eusèbe disent de saint Jacques le mineur, evêque de Jérusalem, que ses genoux s'étoient endurcis comme ceux d'un chameau.

En général, les signes extérieurs sont indifférents par eux-mêmes : c'est l'opinion commune et l'usage qui en déterminent la signification. De ce que nous employons, pour honorer les créatures, les mêmes signes que pour honorer Dieu, il ne s'ensuit pas que nous leur rendions le même culte qu'à Dieu; l'officier d'Achab, qui se mit à genoux devant le prophète Elie, n'avoit certainement pas intention de de lui rendre un culte divin

Nous fléchissons le genou devant les images des saints; un religieux reçoit à genoux les réprimandes de son superieur; on sert à genoux les rois d'Espagne et d'Angleterre; chez les Anglois, les enfants demandent à genoux la bénédiction de leurs peres et mères : il est évident que ces marques de respect changent de signification selon les circonstances. Il ne faut pas imiter l'entêtement des quakers, qui se feroient scrupule d'ôter leur chapeau pour saluer quelqu'un. Les protestants ne sont pas moins ridicules, lorsqu'ils nous accusent d'idolâtrie, parce que nous nous mettons à genoux devant une image.

GÉOGRAPHIE SACRÉE. Dans l'article Genèse, nous avons observé que l'une des preuves de l'authenticité et de la vérité de l'histoire sainte, écrite par Moïse, ce sont les détails géographiques dans lesquels il est entré, et l'attention qu'il a eue d'y placer la scène des événements qu'il raconte: précaution sage que n'ont pas prise les auteurs de différentes nations qui ont entrepris de donner les ori-

gines du monde. Dans le *Chou-King* des Chinois, dans les *Védams* ou *Bédangs* des Indiens, dans les livres de Zoroastre, on a voulu remonter jusqu'à la création; mais on ne dit point en quels lieux de la Chine, des Indes ou de la Perse, ont vécu les personnages dont il y est parlé, ni où sont arrivés les faits qui y sont rapportés. Preuve assez certaine que les auteurs de ces livres écrivoient au hasard et de pure imagination; il en est de même des fables de la mythologie grecque.

Moïse, mieux instruit, et qui n'inventoit rien, a placé dans l'Asie le berceau du genre humain, non aux extrémités orientales de l'Asie, comme ont fait de nos jours quelques philosophes systématiques, mais dans la Mésopotamie, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Cependant Moïse étoit né en Egypte, fort loin de la Mesopotamie; mais il n'a rien donné au goût ni au préjugé national; il a suivi fidèlement la tradition de ses ancêtres, temoins bien informés et non suspects. Il place encore au même lieu la naissance et la propagation de la race humaine après le déluge, et c'est de là qu'il fait partir les descendants de Noé pour aller peupler les différentes contrées de la terre.

Sur ce point, qui intéresse toutes les nations, le témoignage de Moïse est confirmé par les monuments de l'histoire profane. A notre égard, tout est venu de l'Orient, lettres, arts, sciences, lois, commerce, civilisation, fruits de la terre les plus exquis, etc. Nos ancêtres, Gaulois ou Celtes, encore barbares, furent policés par les Romains; ceux-ci l'avoient été par les Grecs; les Grecs, suivant leurs propres traditions, avoient reçu des Egyptiens et des Phéniciens leurs premières connoissances, et les Phéniciens touchoient aux contrées dans esquelles Moïse place les premières habitations et les premières sociétés politiques. Lorsque les sciences et les arts ont été étouffés parmi nous, sous la barbarie des conquérants du Nord, il a fallu encore retourner en Orient, par les croisades, pour retrouver une partie de ce que nous avions perdu.

Mais Moïse ne s'est pas borné à faire partir des plaines de Sennaar les différentes peuplades; il les suit encore dans leurs migrations et dans leurs diverses branches. Il distingue, par leurs noms, celles qui se sont répandues au Midi, dans la Syrie, la Palestine, l'Egypte, et sur les côtes de l'Afrique; celles qui se sont avancées à l'Orient, vers l'Arabie, la Perse et les Indes, celles qui ont tourné au Nord, entre la mer Caspienne et la mer Noire, pour aller braver les neiges et les frimats de la zône glaciale; celles enfin qui, de proche en proche, ont occupé l'Asie mineure, la Grece et les îles de la Méditerranée, pour venir bientôt s'établir sur les bords de l'Océan. Malgré l'envie qu'ont eue plusieurs critiques, de découvrir des erreurs dans ses détails, on n'a pas pu encore le trouver en défaut; et ceux qui ont affecté de s'écarter des plans qu'il a tracés, n'ont enfanté que des visions et des fables.

Enfin, Moïse n'est pas moins exact à montrer l'origine et la situation des divers descendants d'Abraham, de Loth, d'Ismaël et d'Esaü; à placer les Iduméens, les Madianites, les Ammonites, les Moabites, les étrangers même, tels que les Philistins et les Amalécites, chacun sur le sol qu'ils ont occupé. Dans le testament de Jacob, il donne une topographie de la Palestine, en assignant à chacun des enfants de ce patriarche la portion que sa tribu devoit y posséder. Après avoir marqué la route et les stations des Hébreux sortant de

l'Egypte, il trace leurs marches et leurs divers campements dans le désert; il les fait arriver à la vue de la Palestine et du Jourdain; et, avant de mourir, il place déjà deux tribus sur la rive orientale de ce fleuve. Il n'étoit pas possible de pousser l'exactitude plus loin.

Aussi plusieurs savants se sont appliqués à éclaircir la *géographie* de l'Ecriture sainte, afin de répandre par-là un nouveau jour sur l'histoire. Les recherches de Bochart, sur cette partie, seroient plus satisfaisantes, s'il s'étoit moins livré aux conjectures et au désir d'expliquer, par l'histoire sainte, les fables de la mythologie grecque. Mais tous ceux qui ont travaillé sur le même sujet dans la suite, n'ont pas laissé de profiter beaucoup de ses lumières; il avertit lui-même que les révolutions terribles arrivées dans l'Orient, les migrations des peuples, le changement des langues et des noms, ont jeté de l'obscurité sur une infinité de choses. Cependant, à force de comparer ensemble les géographes et les voyageurs des différents âges, on est parvenu à dissiper une grande partie des ténèbres que le laps des temps y avoit répandues.

Il y a dans la *Bible d'Avignon* plusieurs dissertations sur des points de *géographie sacrée*, sur la situation du paradis terrestre, sur le partage de la terre aux enfants de Noé, sur le passage de la mer Rouge, sur les marches et les campements des Israélites dans le désert, etc. On y indique aussi une *géographie sacrée et historique*, par M. Robert, 2 vol. *in*-12, Paris, 1747.

GEORGE D'ALGA (Saint.) Ordre de chanoines réguliers fondé à Venise par Barthélemi Colonna, l'an 1396, et approuvé par le pape Boniface IX, en 1404. Ces chanoines portent une soutane blanche, et une chape bleue par dessus, avec un capuchon sur les épaules. En 1570, Pie V les obligea de faire la profession religieuse, et leur accorda la préséance sur les autres religieux.

GERBE. L'offrande de la *gerbe*, ou des prémices de la moisson, chez les Hébreux, étoit une cérémonie annuelle que Dieu leur avoit ordonnée. *Levit.*, c. 23, ℣. 10. Il leur étoit défendu de manger du grain nouveau, avant d'en avoir offert les prémices au Seigneur. Cette offrande devoit se faire le second jour de la huitaine de Pâques, par conséquent le quinzième du mois de nisan, ou de la lune de mars. A cette époque l'orge étoit déjà mûre et prête à couper dans la Palestine.

Cette offrande étoit destinée à faire souvenir les Israélites que la fertilité de la terre et les fruits qu'elle nous prodigue, sont un don de Dieu, qu'il faut en user avec reconnoissance et modération, et en faire part aux pauvres. Elle leur rappeloit encore un miracle que Dieu avoit fait en Egypte en leur faveur, et à la même époque, lorsque la moisson d'orge des Egyptiens fut saccagée par la grêle, et que la leur fut préservée. *Exode*, c. 9. ℣. 31.

Dans la suite, les Juifs ajoutèrent de leur chef, à cette cérémonie, plusieurs circonstances puériles et superstitieuses, comme de couper la *gerbe* dans trois champs différents, avec trois faucilles, de mettre les épis dans trois cassettes pour les apporter au temple, etc. Il falloit que cette *gerbe* produisît un *gomor* ou environ trois pintes de grain après l'avoir vanné, rôti et concassé, l'on répandoit pardessus un demisetier d'huile et une poignée d'encens, et c'est ainsi que le prêtre l'offroit au Seigneur

A s'en tenir à la lettre, du texte,

rien de tout cela n'étoit commandé; et il paroît que, dans l'origine, la cérémonie étoit beaucoup plus simple. Il paroît aussi que l'hébreu *gomer* ou *gomor*, au pluriel *gamarin*, signifie plutôt une javelle qu'une gerbe; c'est ce qu'un homme peut tenir dans ses deux mains, et c'est ainsi que le prêtre prenoit la javelle et l'offroit au Seigneur. Par la même raison, un *gomor* de grain étoit ce qu'un homme pouvoit en tenir dans ses deux mains jointes. *Gomor* paroît être formé de la particule copulative *go*, et de *mar*, la main; c'est le grec μαρη. *Voyez le Dictionnaire étymolog.* de M. de Gébelin. Aussi est-il rendu en grec par δραγμα, et en latin par *manipulus*, une poignée. Mais, dans les derniers siècles, les Juifs, par leur prétendue loi orale et leurs traditions rabbiniques, avoient défiguré toute leur religion.

GERSON, théologien célèbre dans son siècle, chanoine et chancelier de l'Eglise de Paris, mort l'an 1429, étoit né dans le village de Gerson en Champagne, diocèse de Reims; son vrai nom étoit Jean Charlier. Il soutint, avec beaucoup de zèle, la doctrine de l'Eglise gallicane au concile de Constance; et dans le dessein de dissiper l'ignorance, il ne dédaigna pas de prendre le soin des petites écoles, et d'y enseigner les enfants. En 1706 Dupin a fait imprimer en Hollande les ouvrages de *Gerson*, en 5 vol. *in-fol.* Les uns sont dogmatiques, les autres concernent la discipline, plusieurs traitent de morale et de piété.

GILBERT DE LA PORRÉE. *Voyez* PORRÉTAINS.

GILBERTINS, ordre de religieux anglois, ainsi nommés de leur fondateur Gilbert de Sempringland, ou Sempringham, dans la province de Lincoln, qui établit cet institut l'an 1148, pour l'un et l'autre sexe.

On y recevoit non-seulement des célibataires, mais encore ceux qui avoient été mariés; les hommes suivoient la règle de saint Augustin, c'étoient des espèces de chanoines; les femmes observoient celle de saint Benoît. Le fondateur ne bâtit qu'un monastère double, ou plutôt deux monastères contigus, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, mais séparés par de hautes murailles. Il s'en éleva plusieurs de semblables dans la suite, où l'on compta jusqu'à sept cents religieux, et autant de religieuses. Cet ordre fut aboli, avec tous les autres, sous le règne d'Henri VIII.

GILGUL, ou plutôt GHILCUL, terme d'hébreu moderne qui se trouve dans les livres des rabbins; il signifie *roulement, circulation*. Suivant Léon de Modène, c'est ainsi que la métempsycose ou la transmigration des âmes, est nommée par quelques juifs qui ont adopté le système de Pythagore. Par un abus énorme, ils prétendent fonder cette opinion sur quelques passages de l'Ecriture sainte; c'est une des folles visions dont leurs livres sont remplis.

GIROVAGUES. *Voy.* MOINES.

GLADIATEUR, homme qui fait profession de combattre en public, à coups d'épée ou de sabre, pour amuser les spectateurs. L'Eglise chrétienne, qui a toujours eu en horreur l'effusion du sang, n'admettoit point au baptême les *gladiateurs*, à moins qu'ils ne renonçassent à leur profession; et s'ils y retournoient après avoir été baptisés, elle les excommunioit et les regardoit comme des apostats.

Voy. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 11, c. 5, §. 7; et l. 16, c. 4, § 10. Indépendamment du crime attaché au meurtre volontaire, les combats de *gladiateurs* faisoient partie des jeux et des spectacles que l'on donnoit à l'honneur des dieux du paganisme; c'étoit donc, tout à la fois, un acte de cruauté et une profession d'idolâtrie.

Rien ne prouve mieux à quel excès de dépravation étoient portées les mœurs des Romains, que le goût effréné de ce peuple pour les combats de *gladiateurs*. Saint Cyprien a peint cette espèce de frénésie avec toute l'énergie possible, *Epist.* 1 *ad Donat.* « On prépare, dit-» il, un jeu de *gladiateurs*, afin de ré-» creer, par un spectacle sanglant, » des yeux accoutumés au carnage. » On engraisse un corps déjà ro-» buste, en lui prodiguant d'excel-» lents aliments; on veut qu'il ait » de l'embonpoint, afin que sa » mort coûte plus cher. Un homme » est tué pour le plaisir de son sem-» blable! C'est un art, un talent, » une adresse de savoir tuer; on » ne commet pas seulement ce cri-» me, mais on l'enseigne. Qu'y » a-t-il de plus horrible, qu'un » homme se fasse gloire d'ôter la » vie à un autre? Que pensez-» vous, je vous prie, en voyant » des insensés se livrer aux bêtes, » sans y avoir été condamnés, » mais à la fleur de l'âge, pleins » de santé, sous un habit magni-» fique? On pare ces victimes pour » une mort volontaire, et les mal-» heureux en tirent vanité. Ils » combattent contre les bêtes, non » comme criminels, mais par fu-» reur. Les pères contemplent » ainsi leurs enfants, une sœur » regarde son frère; et afin que le » spectacle soit plus pompeux, une » mère.... quelle horreur! une » mère contribue à la dépense » pour se préparer des larmes! »

Les Romains ne se bornèrent pas à entretenir chez eux cette frénésie, ils la communiquèrent aux Grecs, malgre les réclamations de quelques philosophes; mais ils en portèrent la peine. Plusieurs auteurs ont remarqué que les divertissements barbares de l'amphitheâtre avoient accoutumé les empereurs à répandre le sang; ils exercèrent, contre leurs propres sujets, la cruauté à laquelle on les avoit habitués d'avance. Tite-Live et Ammien-Marcellin disent que l'on craignoit de voir Drusus et le césar Gallus sur le trône, parce qu'ils montroient du goût pour les spectacles sanglants. Sénèque a déclamé plus d'une fois contre ce désordre; mais, avec toute son éloquence, il n'a pas fait fermer les théâtres; Jésus-Christ, avec deux mots, les a fait démolir. Par l'institution du baptême, il a rendu sacrée la vie de l'homme; et, quand il n'auroit rendu au genre humain que ce seul service, il mériteroit déjà d'en être appelé le *Sauveur*.

GLAIVE. Jésus-Christ a dit à ses disciples : « Je ne suis pas venu » apporter sur la terre la paix, » mais le *glaive*, séparer le fils d'a-» vec son père, la fille d'avec sa » mère, etc.; les ennemis de » l'homme seront dans sa maison. » Je suis venu apporter un feu sur » la terre; que veux-je, sinon qu'il » s'allume? » *Matth.*, c. 10, ℣. 34; *Luc.*, c. 12, ℣. 49 et 51. De là les ennemis du christianisme ont conclu que Jésus-Christ est donc venu pour allumer entre les hommes le feu des disputes, de la haine, de la guerre. Aussi Luther et quelques autres fanatiques ont soutenu que l'Evangile doit être prêché l'épée à la main, et qu'il faut exterminer tous ceux qui font résistance.

Nous convenons que, quand un fils embrasse la vraie religion, pendant que son père veut persé-

vérer dans une religion fausse, il est difficile que cette diversité de croyance ne cause une espèce de guerre domestique. Mais à qui faut-il en attribuer la faute? Les amis de la vérité sont-ils responsables du crime que commettent les partisans de l'erreur?

Il suffit de lire l'Evangile, pour voir que rien n'est plus opposé à la violence. Jésus-Christ dit à ses disciples : « Je vous envoie comme » des brebis au milieu des loups; » vous serez haïs, persécutés, mis » à mort à cause de moi; par la » patience, vous posséderez vos » âmes en paix. Je vous dis de ne » point résister au mal que l'on » vous fera; si quelqu'un vous » frappe sur une joue, tendez-lui » l'autre; quand on vous persécu- » tera dans une ville, fuyez dans » une autre; ceux qui frappent à » coups d'épée périront par l'é- » pée. » Il réprimandes ses disciples, qui vouloient faire tomber le feu du ciel sur les Samaritains, etc. Pouvoit-il prêcher plus hautement la douceur et la patience? Les incrédules ont encore trouvé à redire à ces leçons; par-là, suivant eux, Jésus-Christ a interdit la juste défense. Ce sont deux reproches contradictoires.

Le Sauveur a prédit non ce qu'il avoit dessein de faire, mais ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, et ce qui est arrivé en effet. Ce n'est point sa doctrine qui divise les hommes, puisqu'elle ne leur prêche que la paix; ce sont leurs passions, l'orgueil, la jalousie, l'esprit d'indépendance, l'attachement à des erreurs qui flattent, l'aversion pour des vérités qui gênent et qui humilient. Avant que l'Evangile fût prêché, ils étoient encore moins disposés à s'aimer qu'après. Déjà la religion des Indiens avoit établi entre les différentes castes une haine irréconciliable; Zoroastre avoit fait couler des fleuves de sang pour établir sa doctrine; les Perses avoient insulté aux objets de la vénération des Egyptiens, et avoient brûlé les temples des Grecs; ceux-ci, à leur tour, poursuivirent les mages à feu et à sang; Mahomet, dans la suite, a prêché avec l'Alcoran dans une main, et l'épée dans l'autre : le christianisme n'a rien fait de semblable.

Donc, répliquent les incrédules, Jésus-Christ ne devoit pas publier sa doctrine, puisqu'il prévoyoit le bruit qu'elle alloit causer dans le monde. Suivant ce principe, lorsqu'une fois les hommes sont plongés dans l'erreur et dans le vice, il faut les y laisser; il n'est plus permis de leur prêcher la vérité ni la vertu, de peur que cela ne les divise, et n'excite entr'eux de la haine et des disputes. Mais les incrédules observent mal leur propre morale. L'athéisme et l'irréligion qu'ils prêchent ne peuvent manquer de mettre aux prises ceux qui ont une religion avec ceux qui ne veulent point en avoir. Leur ton et leur style ne sont ni aussi doux ni aussi charitables que ceux des apôtres, et nous ne voyons pas qu'ils soient fort disposés à se laisser persécuter, tourmenter et mettre à mort. Est-il plus louable de diviser les hommes par l'erreur que par la vérité?

Une preuve que les maximes de Jésus-Christ n'autorisent personne à user de violence, sous prétexte de religion, c'est que jamais ses apôtres ni ses disciples ne l'ont employée à l'égard de personne; ils ont donné les mêmes leçons et les mêmes exemples de patience que leur maître; les ennemis du christianisme, soit anciens, soit modernes, sont dans l'impossibilité de citer un seul fait, une seule circonstance dans laquelle les premiers prédicateurs de l'Evangile aient contredit, par

leur conduite, les maximes de paix, de charité, de patience, qu'ils enseignoient aux autres.

S'il y a dans l'Evangile, disent nos adversaires, beaucoup de maximes qui recommandent la douceur et la patience aux ministres de la religion, il y en a aussi un assez grand nombre desquelles on a toujours conclu la nécessité de l'intolérance et de la persécution. Jésus-Christ réprouve ceux qui ne veulent pas écouter et suivre sa doctrine; il exige pour elle une préférence exclusive, il dit : « Celui qui n'est pas pour moi est » contre moi, *Matt.*, c. 12, ℣. 30. » Si quelqu'un vient à moi, et ne » hait pas son père, sa mère, son » épouse, ses enfants, ses frères » et sœurs, et même sa propre vie, » il ne peut être mon disciple, *Luc.*, » c. 14, ℣. 26. » Ces dernières maximes ont toujours fait beaucoup plus d'impression sur les esprits que les préceptes de charité; elles ont été les seules suivies dans la pratique : de là les guerres de religion, les croisades contre les infidèles et contre les hérétiques, les ordres militaires institués pour convertir les païens l'épée à la main. En général, le prosélytisme, commandé par la religion chrétienne, est incompatible avec la tolérance.

Nous ne devons laisser sans réponse aucun de ces reproches. 1.° *Réprouver* les incrédules pour la vie à venir, ce n'est pas déclarer qu'il faut leur faire la guerre en ce monde. Jésus-Christ dit qu'il méconnoîtra et reniera devant son Père ceux qui l'auront méconnu et renié devant les hommes, *Matt.*, c. 10, ℣ 33. Mais loin de témoigner contre eux aucun sentiment de haine ou de vengeance, il a demandé pour eux grâce et miséricorde en mourant sur la croix. Nos adversaires soutiendront-ils que l'incrédulité volontaire, la haine et la fureur contre ceux qui annoncent la vérité de la part de Dieu, ne soient pas des crimes damnables?

2.° Jésus-Christ exige que l'on préfère à toutes choses la vérité une fois connue; a-t-il tort? Y résister par opiniâtreté, comme faisoient les Juifs, c'est se révolter contre Dieu; un de leurs docteurs les en fit convenir, *Act.*, c. 5, ℣. 39. Les incrédules eux-mêmes répetent sans cesse que la vérité ne peut jamais nuire, que l'erreur ne peut jamais être utile aux hommes; ils se croient en droit de braver les lois et l'autorité publique, pour prêcher ce qu'ils appellent *la vérité;* ils pensent donc, comme Jésus-Christ, que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toute considération humaine, et sur tous les inconvénients qui peuvent en résulter.

3.° Ils adoptent eux-mêmes la maxime du Sauveur, *Quiconque n'est pas pour moi est contre moi,* puis qu'ils peignent tous ceux qui ne sont pas de leur avis, ou comme des âmes viles qui n'ont pas le courage de secouer le joug des préjugés, ou comme des hommes exécrables qui prêchent l'erreur et la maintiennent pour leur intérêt. Ils sont donc persuadés que, quand il est question de vérités qui doivent décider de notre sort pour ce monde et pour l'autre, ce n'est pas le cas d'affecter l'indifférence, et de vouloir garder une espèce de neutralité. Si la maxime qu'ils veulent rendre odieuse est par elle-même un signal de guerre, de dissension, d'inimitié entre les hommes, ils sont plus responsables que personne de tous les maux qui peuvent en arriver.

4.° *Haïr son père, sa mère*, etc., ne signifie sans doute rien de plus que *haïr sa propre vie.* Jésus-Christ veut qu'un homme ait le courage de sacrifier sa vie, s'il le faut, plutôt que d'abjurer sa religion, de la vérité et de la divinité de la-

quelle il est intimement persuadé ; de la prêcher aux dépens de sa propre vie, lorsque Dieu le lui commande et lui donne mission pour le faire. A plus forte raison doit-il abandonner ses proches et sa famille, lorsque Dieu l'envoie prêcher ailleurs, ou lorsque ses proches se réunissent pour l'en détourner ou pour le faire apostasier. Aucun incrédule ne peut blâmer cette maxime ni cette conduite, sans se condamner lui-même. Où est le professeur d'incrédulité qui n'applaudisse à ceux de ses disciples qui ont l'audace de braver le ressentiment de leurs parents et la haine du public, pour embrasser et prêcher l'athéisme ? Ils ont érigé en martyrs de la vérité tous les impies anciens et modernes, qui ont été punis du dernier supplice ; ils ont nommé bourreaux, tigres, anthropophages, etc., les magistrats qui les ont jugés et condamnés. Ils ont ainsi mis le sceau de leur approbation à la maxime de l'Evangile contre laquelle ils déclament.

5.° Si le prosélytisme est incompatible avec la tolérance, il faut que les incrédules soient les plus intolérants de tous les hommes. Qui a puleur dicter la multitude énorme de livres dont ils ont inondé l'Europe entière, sinon la fureur du prosélytisme ? Mais il y a une différence entre leur zèle et celui qu'inspire la religion. Faire des prosélytes par des leçons et des exemples de toutes les vertus, par la sincérité et la force des preuves, par une patience invincible dans les persécutions, par le seul motif d'éclairer et de sanctifier les hommes : voilà ce que le christianisme commande, et ce qu'il a exécuté. Séduire des disciples par des sophismes, par le mensonge, la calomnie, les invectives, par des leçons de libertinage et d'indépendance, dans le dessein formel de rendre les hommes encore plus vicieux et plus méchants qu'ils ne sont : voilà ce que veut et ce qu'opère l'incrédulité.

Quand donc il seroit vrai que l'Evangile renferme des maximes dont on peut abuser, les incrédules ne pourroient encore les attaquer sans se couvrir de ridicule et d'opprobre. Mais leur exemple demontre que, quand on veut abuser des maximes les plus sages et les plus sensées, ce n'est pas dans l'Evangile que l'on cherche les motifs de cet abus ; est-ce dans ce livre divin que nos adversaires ont puisé leur prosélytisme, leur intolérance, leurs sophismes et leur fureur ?

A l'article GUERRES DE RELIGION, nous ferons voir que l'Evangile n'en a suggeré ni l'idée ni le motif, qu'elles ont été l'ouvrage de la nécessité dans laquelle on se trouvoit de repousser la force par la force, et d'opposer une juste défense à des attaques injustes et cruelles. Jésus-Christ a commandé aux ministres de l'Evangile de souffrir patiemment les persécutions ; mais il n'a ordonné à aucune nation de se laisser subjuguer ou exterminer par les infidèles ; s'il l'avoit fait, on auroit raison de l'accuser d'avoir interdit la juste défense.

Aucune croisade n'a eu pour objet d'étendre le christianisme et de convertir un peuple, mais de repousser les attaques des mahométans, des païens, ou des hérétiques armés, et de les mettre hors d'état de troubler le repos de l'Europe. Si des missionnaires ont quelquefois marché à la suite des guerriers, ils n'avoient pas dessein, pour cela, de convertir les peuples par la force, mais de profiter d'un moment de sécurité pour instruire et pour persuader. On ne prouvera jamais qu'aucun d'entre eux ait entrepris d'employer la terreur pour extorquer des conversions.

Les ordres militaires n'ont pris naissance qu'à la suite des croisades, et ils avoient le même objet ;

plusieurs, dans leur origine, étoient hospitaliers, et ne sont devenus militaires que par nécessité, tels que l'ordre de Malte et celui des Templiers. Fabricius, auteur protestant et non suspect dans cette matière, convient que ceux qui subsistent aujourd'hui ont été institués pour honorer le mérite militaire, et non pour propager le christianisme, *Salut. lux Evangelii*, etc., c. 31, p. 549.

Mais enfin, disent nos adversaires, il ne tenoit qu'à Dieu de rendre les hommes plus dociles et plus paisibles, de donner à la vérité des preuves plus fortes, à la religion des attraits plus puissants, à la mission de son Fils des caractères plus invincibles; le mal qui est arrivé n'auroit pas eu lieu.

Dieu a tort, sans doute, parce que plus les hommes sont vicieux, méchants, opiniâtres, obstinés malicieusement à s'aveugler, plus Dieu est obligé de multiplier les lumières, les grâces, les preuves pour les changer, malgré qu'ils en aient. Il n'est pas possible de blasphémer d'une manière plus absurde.

Mais s'il y a eu des incrédules dans tous les siècles, il y a eu aussi des croyants, et même en plus grand nombre; ils ont donc eu des motifs et des preuves suffisantes pour persuader les esprits droits, sincères et dociles. Si ces motifs n'ont pas suffi pour vaincre l'obstination des insensés et des hommes vicieux, c'est la faute de ces derniers, et non celle de Dieu ou de la religion

GLOIRE. Ce terme se dit à l'égard de Dieu et à l'égard des hommes; mais, dans ces deux cas, il ne signifie pas précisément la même chose. La *gloire*, dit Cicéron, est l'estime des gens de bien, et le témoignage qu'ils rendent à un mérite éminent; la *gloire de Dieu* est quelque chose de plus.

Souvent il est dit dans l'Ecriture que Dieu agit pour sa *gloire*. que l'homme doit glorifier Dieu : l'Être suprême, souverainement heureux et parfait, peut-il agir afin d'être estimé et loué par les hommes? C'est une absurdité, disent les incrédules, de supposer que Dieu est un être orgueilleux et vain; qu'un être aussi vil que l'homme peut procurer à Dieu quelque espèce de contentement et de satisfaction, que Dieu exige de lui une prétendue *gloire* dont il n'a pas besoin, et de laquelle il ne pourroit être flatté sans témoigner de la foiblesse.

Deux mots d'explication suffisent pour dissiper un scandale uniquement fondé sur l'équivoque d'un terme. Il est de la nature d'un être intelligent et libre, tel que Dieu, d'agir par un motif et pour une fin quelconque; agir autrement est le propre des animaux privés de raison. Dieu ne peut avoir un motif ni une fin plus dignes de lui que d'exercer ses perfections, sa puissance, sa sagesse, et surtout sa bonté. C'est par ce motif qu'il a créé des êtres sensibles, intelligents et libres, capables d'affection, d'estime, de reconnoissance et de soumission; il a voulu, dit saint Augustin, avoir des êtres auxquels il pût faire du bien. Par le même motif, il a établi dans le monde un ordre physique et moral; et le bonheur des êtres sensibles consiste à être soumis à l'un et à l'autre. En faisant éclater ainsi sa puissance, sa sagesse, sa sainteté, sa bonté, nous disons que Dieu a procuré sa *gloire*; que quand les hommes reconnoissent et adorent ces perfections divines, ils rendent *gloire* à Dieu; et nous soutenons que dans ce langage il n'y a rien d'absurde, d'indécent, d'injurieux à la majesté divine. De même que la solide *gloire* de l'homme consiste à être

agréable à Dieu et estimable aux yeux de ses semblables par la vertu, ainsi la *gloire* de Dieu consiste à agir toujours d'une manière convenable à ses divines perfections, et propre à les faire connoître. Ce n'est en Dieu ni besoin, ni vanité, ni foiblesse, puisque c'est au contraire la nécessité d'une nature souverainement parfaite.

Or, nous soutenons encore qu'il est de la sagesse, de la sainteté et de la bonté divine que l'homme trouve son bonheur dans la vertu, et non dans le vice; dans sa soumission à l'ordre physique et moral établi de Dieu, et non dans sa résistance à cet ordre divin. Lorsque l'homme s'y soumet, il glorifie Dieu, puisqu'il rend hommage aux perfections divines. Il n'y a donc aucun inconvénient à dire que la *gloire* de Dieu consiste en ce que toutes les créatures lui soient soumises, et que la *gloire* des créatures raisonnables consiste à être parfaitement soumises à Dieu. Ce souverain Maître, infiniment heureux en lui-même, n'avoit pas besoin de leur donner l'être, il pouvoit les laisser dans le néant; mais dès qu'il les en a tirées, il n'a pas pu se dispenser de leur prescrire un ordre conforme à leur nature, et d'exiger qu'elles y fussent soumises. Lorsqu'elles le sont, tout est bien, tout est comme il doit être.

Voilà ce qu'entend l'Ecriture sainte, lorsqu'elle dit que Dieu a tout fait *pour lui-même*, *Prov.*, c. 16, ℣. 4. Cela ne signifie point qu'il a tout fait pour son utilité, pour son bonheur ou pour son besoin, mais qu'il a tout fait de la manière dont l'exigeoient ses divines perfections, et de la manière la plus propre à les faire éclater aux yeux des hommes; et c'est encore là une partie de la *gloire* de Dieu, de ne point agir pour ses propres besoins, puisqu'il n'en a point, mais pour le besoin et l'utilité des créatures.

Lorsque nos adversaires nous reprochent de faire Dieu à notre image, de le supposer orgueilleux, avide de louanges et d'encens comme nous, ils tombent eux-mêmes dans ce défaut sans s'en apercevoir, puisqu'ils argumentent sur une comparaison qu'ils font entre Dieu et l'homme. Ils disent : Si l'homme recherche la *gloire*, c'est qu'il en a besoin, et qu'il est foible; donc, si Dieu agit pour sa propre *gloire*, c'est aussi par foiblesse et par besoin. Sophisme grossier. L'homme est foible et indigent, parce qu'il est borné; Dieu se suffit à lui-même, parce qu'il est souverainement heureux et parfait; c'est en vertu de cette perfection même qu'il agit pour sa *gloire*, parce qu'il ne peut pas se proposer une fin plus sublime.

Il ne sert à rien de dire que la *gloire* prétendue qui vient de l'homme est inutile à Dieu, qu'il ne peut donc pas en être touché, que c'est comme si des fourmis ou des insectes croyoient travailler pour la *gloire* d'un grand roi. Cette comparaison est absurde. Il étoit inutile à Dieu de créer l'homme, de le gouverner, de lui donner des lois, de lui proposer des peines et des récompenses; cependant il l'a fait; un roi ne peut rien faire de semblable à l'égard des insectes. Il n'a pas été indigne de Dieu de donner l'être à des créatures raisonnables; il ne se dégrade pas davantage en prenant soin d'elles, en s'intéressant à leurs actions : l'un ne lui coûte pas plus que l'autre; tout se fait par un seul acte de volonté. Les philosophes ont beau dégrader l'homme afin de le rendre indépendant, un sentiment intérieur plus fort que tous leurs sophismes le convaincra toujours qu'il est l'enfant de Dieu,

que la grandeur de l'Etre suprême ne consiste point dans l'orgueil philosophique et dans une indifférence absolue, mais dans le pouvoir et la volonté de faire du bien à toutes les créatures : or c'est un bienfait de sa part de nous faire trouver le bonheur pour ce monde et pour l'autre, en travaillant pour sa *gloire*.

Saint Paul dit aux fideles, *I. Cor.*, c. 10, ℣. 31 : « Soit que vous » mangiez, soit que vous buviez, » ou que vous fassiez quelqu'autre » chose, faites tout pour la gloire » de Dieu. On demande, qu'importe à Dieu ce que nous mangeons et ce que nous buvons. Mais il faut faire attention que l'apôtre venoit de parler des viandes immolées aux idoles. Les païens vouloient que leurs viandes fussent consacrées à leurs faux dieux; ils les invoquoient, ils leur adressoient des actions de grâces au commencement et à la fin du repas, ils en plaçoient les images sur la table, ils leur faisoient des libations, etc. Au lieu de toutes ces superstitions, saint Paul veut que les chrétiens n'adressent leurs louanges et leurs actions de grâces qu'au vrai Dieu, et qu'ils reconnoissent tenir de sa bonté tous les biens de ce monde. *I Tim.*, c. 4, ℣. 3.

Gloire éternelle. C'est l'état des bienheureux dans le ciel. De même que la gloire de l'homme sur la terre, est d'être soumis à Dieu et de lui plaire, sa gloire dans le ciel sera de lui être éternellement agréable, et de trouver en lui le parfait bonheur. Il n'y a donc de vraie *gloire* pour ce monde ni pour l'autre que dans la vertu. Celle que nous recherchons ici-bas consiste dans l'estime de nos semblables : elle ne seroit jamais fausse ni dangereuse, si les hommes étoient assez sages pour ne rien estimer que la vertu; mais il ne leur arrive que trop souvent d'honorer le vice, lorsque leur intérêt les y engage. C'est pour cela que Jésus-Christ nous ordonne de pratiquer la vertu, non pour plaire aux hommes, mais afin de plaire à Dieu.

On peut trouver, au premier aspect, de l'opposition entre les leçons qu'il nous fait à ce sujet. Il dit : « Faites briller votre lu- » mière aux yeux des hommes, » afin qu'ils voient vos bonnes » œuvres, et qu'ils glorifient votre » Père qui est dans le ciel. » *Matth.*, c. 5, ℣. 16. Ensuite : « Gardez- » vous de faire vos bonnes œuvres » devant les hommes, afin qu'ils » vous voient; autrement vous » n'aurez point de récompense à » espérer de votre Père qui est dans » le ciel. Faites vos aumônes, vos » prières, vos jeûnes en secret, de » manière que Dieu seul en soit » témoin, etc. » c. 6, ℣. 1 et suiv. L'opposition n'est qu'apparente. Jésus-Christ ne veut pas que le motif de nos bonnes œuvres soit le désir d'être vu des hommes, d'en être loués et estimés; ce seroit une hypocrisie et une affectation; mais il veut que nous en fassions pour édifier nos semblables, pour les porter à la vertu par nos exemples, afin qu'ils en rendent *gloire* à Dieu et non à nous. Ces deux intentions sont très-différentes; la première est vicieuse, la seconde est très-louable. Il faut donc cacher nos bonnes œuvres, lorsqu'elles ne sont pas nécessaires pour l'édification publique; mais il faut les faire au grand jour, lorsque cet exemple peut être utile

« Notre *gloire*, dit saint Paul, » est le témoignage de notre con- » science, qui nous atteste que » nous sommes conduits en ce » monde, non par les motifs d'une » sagesse humaine, mais avec sim- » plicité de cœur, avec la sincérité » que Dieu commande, et par le se- » cours de sa grâce. » *I. C.*, c. 1, ℣. 12.

Souvent dans les écrits de saint Paul, on a pris le mot *gloire* dans un sens différent de celui que l'apôtre y attachoit. En parlant de la vocation des Juifs et des gentils à la foi, *Rom.*, c. 9, ℣. 22, il dit : « Que Dieu voulant témoigner sa » colère et montrer sa puissance » a souffert avec beaucoup de pa» tience des vases de colère dignes » d'être détruits, afin de montrer » les richesses de sa *gloire* dans les » vases de miséricorde qu'il a pré» parés pour la *gloire*. » Nous ne pensons pas qu'il soit ici question de la *gloire éternelle*, mais de la gloire de Dieu ici-bas et de la *gloire* de son Eglise, Dieu en a effectivement montré les richesses par les vertus de ceux qui ont été appelés à la foi. Saint Paul dit dans le même sens, *I. Cor.*, c. 2, ℣. 9, que Dieu a prédestiné avant les siècles le mystère de sa sagesse *pour notre gloire ;* et *Ephes.*, c. 1, ℣. 5, qu'il nous a prédestinés à être ses enfants adoptifs *pour la gloire de sa grâce*. Ainsi l'a expliqué saint Augustin, *Enarr. in Ps.* 18, n. 3, et *in Ps.* 39, n. 4.

GLORIA IN EXCELSIS, GLORIA PATRI. Voy. DOXOLOGIE.

GNOSIMAQUES. Certains hérétiques qui blâmoient les connoissances recherchées des mystiques, la contemplation, les exercices de la vie spirituelle, furent nommés γνωσιμαχοὶ, *ennemis des connoissances*. Ils vouloient que l'on se contentât de faire des bonnes œuvres, que l'on bannît l'étude, la méditation et toute recherche profonde sur la doctrine et les mystères du christianisme; sous prétexte d'éviter les excès des faux mystiques, ils donnoient dans un autre excès. Cela ne manque jamais d'arriver à tous les censeurs qui blâment par humeur et sans réflexion.

Aujourd'hui les incrédules accusent les chrétiens en général d'être *gnosimaques*, ennemis des lettres, des sciences, de la philosophie; selon eux, le christianisme a retardé le progrès des connoissances humaines; il ne tend pas à moins qu'à les anéantir, et à nous plonger dans les ténèbres de la barbarie.

Cependant, de toutes les nations de l'univers, il n'en est aucune qui ait fait autant de progrès dans les sciences que les nations chrétiennes; celles qui ont abandonné le christianisme après l'avoir connu, sont retombées dans l'ignorance : sans le christianisme, les Barbares du Nord, qui inondèrent l'Europe au cinquième siècle, auroient détruit jusqu'au dernier germe des connoissances humaines; et sans les efforts que les princes chrétiens ont faits pour arrêter les conquêtes des mahométans, nous serions actuellement plongés dans la même barbarie qui règne chez eux. Voilà quatre faits essentiels que nous défions les incrédules d'oser contester; au mot SCIENCE, nous en fournirons les preuves : écoutons les leurs.

Dans l'Evangile, Jésus-Christ rend grâces à son Père d'avoir caché la vérité aux sages pour la révéler aux enfants et aux ignorants; il appelle heureux ceux qui croient sans voir, *Matth.*, c. 12, ℣. 25; *Joan.*, c. 20, ℣. 29. Saint Paul ne cesse de déclamer contre la philosophie, contre la science et la sagesse des Grecs; on exige d'un chrétien qu'il croie aveuglement à la doctrine qu'on lui prêche, sans savoir si elle est vraie ou fausse. Depuis l'origine du christianisme, ses sectateurs n'ont été occupés qu'à de frivoles disputes sur des matières inintelligibles; ils ont négligé l'étude de la nature, de la morale de la législation de la po-

litique; seules capables de contribuer au bien de l'humanité. Les Pères de l'Eglise ont éteint le flambeau de la critique, ont fait tous leurs efforts pour supprimer les ouvrages des païens, ont blâmé l'étude des sciences profanes; il n'a pas tenu à eux que nous ne fussions réduits à la seule lecture de la Bible, comme les mahométans à celle de l'Alcoran. Voilà de grands reproches; il faut les examiner en détail et de sang-froid : aucun ne détruit les quatre faits que nous avons établis.

1.° Nous demandons si les ignorants qui ont cru en Jésus-Christ, à la vue de ses miracles et de ses vertus, n'ont pas été plus sages et plus raisonnables que les docteurs juifs qui ont refusé d'y croire malgré l'évidence des preuves, et si les incrédules prétendent justifier le fanatisme opiniâtre des Juifs. A moins qu'ils ne prennent ce parti, ils seront forcés d'avouer que Jésus-Christ n'a pas eu tort de bénir son Père d'avoir inspiré plus de docilité, de bon sens et de sagesse aux premiers qu'aux seconds. Nous soutenons de même qu'un ignorant qui croit en Dieu et en Jésus-Christ, raisonne mieux qu'un philosophe qui abuse de ses lumières, en embrassant et en prêchant l'athéisme, et il ne s'ensuit rien contre l'utilité de la vraie philosophie.

Le Sauveur dit à un apôtre qui n'avoit pas voulu croire au témoignage unanime de ses collègues, qu'il eût été mieux pour lui de croire sans avoir vu : l'indocilité de cet apôtre étoit-elle louable? Pas plus que celle des incrédules d'aujourd'hui.

2.° On sait à quoi avoient abouti la science et la prétendue sagesse des philosophes grecs : à méconnoître Dieu dans ses ouvrages, à ne lui rendre aucun culte, à maintenir l'idolâtrie et toutes ses superstitions, à être aussi vicieux que le peuple qu'ils auroient dû éclairer et réformer : voilà ce que saint Paul leur reproche, *Rom.*, c. 1, ℣. 18 et suiv. Il avoit raison; et tant que les partisans de la philosophie s'obstineront à en faire le même abus, nous soutiendrons, comme l'apôtre, que leur prétendue sagesse n'est qu'une folie capable de pervertir les nations et d'en consommer la ruine, comme elle a fait à l'égard des Grecs et des Romains. Ce n'est donc pas le christianisme, mais la fausse philosophie, qui décrédite la vraie sagesse et la rend odieuse; les incrédules veulent nous charger du crime dont ils sont les seuls coupables.

Saint Paul d'ailleurs prévoyoit le désordre qui alloit bientôt arriver et qui commençoit déjà de son temps; il savoit que des philosophes entêtés et mal convertis apporteroient dans le christianisme leur génie orgueilleux, disputeur, pointilleux, téméraire, et enfanteroient les premières hérésies; il prévient les fidèles contre ce scandale, *Coloss.*, c. 2, ℣. 8. Sa prédiction n'a été que trop bien vérifiée. Aujourd'hui nos philosophes viennent nous reprocher les disputes du christianisme dont leurs prédécesseurs ont été les premiers auteurs; eux-mêmes les renouvellent encore en rajeunissant tous les sophismes surannés des anciens.

3.° Il n'est pas vrai que l'on exige du chrétien une *foi aveugle*, qu'il soit obligé à croire une doctrine sans savoir si elle est vraie ou fausse. Un chrétien est convaincu que sa doctrine est vraie, parce qu'elle est révélée de Dieu, et il est assuré de la révélation par des faits dont tout l'univers dépose par des motifs de crédibilité invincibles. Il est absurde d'exiger d'autres preuves, des preuves intrinsèques, des raisonnements phi-

losophiques sur le fond même des dogmes; autrement un ignorant seroit autorisé à ne pas seulement croire un Dieu.

Ne sont-ce pas plutôt les incrédules qui exigent une foi aveugle à leurs systèmes? Plusieurs ont avoué que la plupart de leurs disciples *croient sur parole*, embrassent l'athéisme, le matérialisme, ou le déisme, sans être en état d'en comprendre le fond ni les conséquences, d'en comparer les prétendues preuves avec les difficultés; qu'ils sont incrédules par libertinage et non par conviction. Nous voyons d'ailleurs par leurs ouvrages que ceux qui parlent le plus haut sont ceux qui en savent le moins.

4.° Avant la naissance du christianisme, les Grecs, nation ingénieuse s'il en fut jamais, avoient étudié la nature, la morale, la législation, la politique, pendant plus de cinq cents ans; y avoient-ils fait de grands progrès? Il n'y a pas encore quatre cents ans que nous nous sommes réveillés d'un profond sommeil, et déjà l'on prétend que nous sommes beaucoup plus avancés qu'eux. La nature, le climat, les causes physiques, nous ont-elles mieux servis? Nous n'en croyons rien. Il faut donc qu'une cause morale y ait contribué; peut-il y en avoir une autre que la Religion? Sans les monuments qu'elle nous a conservés, sans les connoissances qu'elle nous a données, nous serions encore au premier pas.

Depuis que nos philosophes ont secoué le joug de toute religion, leur esprit sublime n'est plus retenu par les entraves du christianisme; si l'on excepte quelques découvertes de pure curiosité, que nous ont-ils appris en fait de morale et de législation? Ou des erreurs grossières, ou des choses que l'on savoit avant eux. Ils se croient créateurs, parce qu'ils ignorent ce qui a été écrit dans les siècles passés.

5.° C'est par un effet de cette ignorance qu'ils accusent les Pères de l'Eglise d'avoir éteint le flambeau de la critique. Qui l'avoit allumé avant les Pères, pour que ceux-ci aient pu l'éteindre? C'est Origène et saint Jerôme qui, les premiers, en ont suivi les règles pour procurer à l'Eglise des copies correctes et des versions exactes des Livres saints. Dans ces derniers siècles, on n'a fait que réduire en art et en méthode la marche qu'ils avoient suivie dans leurs travaux.

Mais nous ne sommes que trop bien fondés à reprocher aux incrédules que ce sont eux qui éteignent le flambeau de la critique. Quelque authentique que soit un ancien monument, c'est assez qu'il les incommode, pour qu'ils le jugent suspect; dès qu'un passage leur est contraire, ils accusent les chrétiens de l'avoir altéré ou interpolé: aucun auteur ne leur paroît digne de foi, s'il n'a pas été païen ou incrédule; ils dépriment les écrivains les plus respectables, pour élever jusqu'aux nues les imposteurs les plus décriés : ils exigent pour vaincre leur pyrrhonisme historique un degré d'évidence et de notoriété que jamais aucun critique ne s'est avisé de demander.

6.° On calomnie les Pères sans aucune preuve, quand on les accuse d'avoir supprimé ou fait périr les ouvrages des païens ou des ennemis du christianisme. Il a péri presque autant d'ouvrages des auteurs ecclésiastiques les plus estimés que des auteurs profanes. Ce ne sont pas les Pères qui ont brûlé les bibliothèques d'Alexandrie, de Césarée, de Constantinople, d'Hippone et de Rome; ce sont eux au contraire qui nous ont conservé les écrits de Celse et de Julien contre le christianisme. Il a fallu faire

les recherches les plus exactes et les plus difficiles pour avoir connoissance des livres des rabbins, et ce sont des théologiens qui les ont publiés; plusieurs productions des incrédules n'auroient pas été connues, sans la réfutation que nos apologistes en ont faite. Saint Grégoire, pape, est celui d'entre les Pères qui a été le plus accusé d'avoir fait brûler des livres; nous le vengerons à son article.

Mais nous pouvons affirmer hardiment que si nos adversaires en étoient les maîtres, ils ne laisseroient pas subsister un seul livre favorable au christianisme.

GNOSTIQUES, hérétiques du premier et du second siècle de l'Église, qui ont paru principalement dans l'Orient. Leur nom grec γνωστικὸς, signifie *éclairé, illuminé*, doué de connoissance, et ils se l'attribuèrent, parce qu'ils prétendoient être plus éclairés et plus intelligents que le commun des fidèles, même que les apôtres. Ils regardoient ces derniers comme des gens simples, qui n'avoient pas la vraie connoissance du christianisme, et qui expliquoient l'Ecriture sainte dans un sens trop littéral et trop grossier.

Dans l'origine, ce furent des philosophes mal convertis qui voulurent accommoder la théologie chrétienne au système de philosophie dont ils étoient prévenus; mais comme chacun d'eux avoit ses idées particulières, ils formèrent un grand nombre de sectes qui portèrent le nom de leurs chefs : *simoniens, nicolaïtes, valentiniens, basilidiens, carpocratiens, ophites, séthiens*, etc. Tous prirent le nom général de *gnostiques* ou d'illuminés, et se firent chacun une croyance à part, mais qui étoit la même en certains points. Il paroît que ce désordre commença dès le temps des apôtres, et que saint Paul y fait allusion dans plusieurs endroits de ses lettres; *I. Tim.*, c. 6, ℣. 20, il avertit Timothée « d'éviter les » nouveautés profanes, et tout ce » qu'oppose une science fausse- » ment appelée *gnose*, dont quel- » ques-uns faisant profession, se » sont égarés dans la foi; de ne pas » s'amuser à des fables et à des *gé-* » *néalogies sans fin*, qui servent » plutôt à exciter des disputes qu'à » établir par la foi le véritable édi- » fice de Dieu. » Plusieurs savants ont reconnu les *gnostiques* à ce tableau.

On sait que l'écueil de la philosophie et du raisonnement humain fut toujours d'expliquer l'origine du mal; de concilier avec la bonté, la sagesse et la puissance de Dieu, les imperfections et les désordres des créatures, la conduite de la Providence, l'opposition apparente qui se trouve entre l'ancien Testament et le nouveau, etc. Pour y satisfaire, les *gnostiques* imaginèrent que le monde n'avoit pas été crée par le Dieu suprême, Etre souverainement puissant et bon, mais par des esprits inférieurs qu'il avoit formés, ou plutôt qui étoient sortis de lui par *émanation*.

Conséquemment, outre la Divinité suprême que les valentiniens nommoient *Pleroma*, plénitude ou perfection, ils admirent une génération nombreuse d'esprits ou de génies qu'ils appeloient *éons*, c'est-à-dire êtres vivants et intelligents, personnages par l'opération desquels ils se flatterent de tout expliquer. Mosheim, critique très-instruit, a fait une assez longue dissertation pour savoir ce que signifie le mot *éon*, qui est le grec αἰὼν, et il ne sait qu'en penser. *Inst. hist. Christ.*, 2.e part., c. 1, § 2. Son embarras n'auroit pas eu lieu, s'il avoit fait attention que ce nom vient des Orientaux, que dans leurs langues *haiah, hajah havah*, si-

gnifie la vie, et les êtres vivants. Pendant que les Grecs prononçoient ἀιών, les Latins ont dit *ævum*, la vie ou la durée; nous disons l'*âge*, qui est l'hébreu *hajah*. Comme l'on a toujours uni ensemble la vie et l'intelligence, les *éons* sont des êtres vivants et intelligents, que nous appelons des *esprits;* les Grecs les nommoient *démons*, qui a le même sens. Ces *éons* prétendus étoient ou les attributs de Dieu personnifiés, ou des noms hébreux tirés de l'Ecriture, ou des mots barbares forgés à discrétion. Ainsi de *Pleroma* ou de la Divinité, sortoient *noüs* l'intelligence, *sophia* la sagesse, *sigé* le silence, *logos* le verbe ou la parole, *sabaoth* les armées, *achamoth* les sagesses, etc. L'un avoit formé le monde, l'autre avoit gouverné les Juifs et fabriqué leur loi; un troisieme avoit paru parmi les hommes sous le nom de *Fils de Dieu*, ou de *Jésus-Christ*, etc. Il n'en coûtoit rien pour les multiplier: les uns étoient mâles et les autres femelles; de leur mariage il étoit sorti une nombreuse famille; de là ces *généalogies sans fin* desquelles parle saint Paul.

Mosheim, qui a examiné de près le système de ces sectaires, dit que tous, quoique divisés en plusieurs choses, admettoient les dogmes suivants : la matière est éternelle et incréée, essentiellement mauvaise, et le principe de tout mal; elle est gouvernée par un esprit ou génie naturellement méchant, qui tient les âmes nées de Dieu attachées à la matiere, afin de les avoir sous son empire; c'est lui qui a fait le monde. Dieu est bon et puissant, mais son pouvoir n'est pas assez grand pour vaincre celui du fabricateur du monde; c'est celui-ci ou un autre mauvais génie qui a fait la loi des Juifs. Un autre, bon de sa nature, et ami des hommes, est descendu du ciel pour les délivrer de l'empire du prince de la matière; mais comme la chair, ouvrage de ce dernier, est essentiellement mauvaise, le bon génie, que nous nommons le *Sauveur*, n'a pas pu s'en revêtir; il n'en a pris que les apparences, il a paru naître, souffrir, mourir et ressusciter, quoique rien de tout cela ne se soit fait réellement.

Ainsi les *gnostiques* n'admettoient ni le peché originel, ni la rédemption des hommes dans le sens propre; elle consistoit seulement en ce que Jésus-Christ avoit donné aux hommes des leçons et des exemples de sagesse et de vertu. *Saint Iren.*, l. 1, c. 21. Pour opérer une rédemption de cette espèce, il n'étoit pas nécessaire que Jésus-Christ fût un Dieu incarné, ni un homme en corps et en âme; il suffisoit que ce Verbe divin se montrât sous l'extérieur d'un homme; sa naissance, ses souffrances, sa mort, paroissoient aux *gnostiques* non-seulement inutiles, mais indécentes; le Verbe, disoient-ils, après avoir rempli l'objet de sa mission, est remonté vers la Divinité tel qu'il étoit descendu. Conséquemment la plupart furent nommés *docètes*, opinants ou imaginants, parce que, suivant leur opinion, l'humanité de Jésus-Christ avoit été seulement imaginaire ou apparente. *Voyez* DOCÈTES.

Leurs idées sur la nature de l'homme n'étoient pas moins absurdes. Selon leur système, il y avoit des hommes de trois espèces: les uns, purement matériels, n'étoient susceptibles que des affections ou plutôt des qualités passives de la matière; les autres, vrais animaux, quoique doués de la faculté de raisonner, étoient incapables de s'élever au-dessus des affections et des goûts sensuels; les troisièmes, nés spirituels, s'occupoient de leur destination et de la dignité de leur nature, et triom-

phoient des passions qui tyrannisent les autres hommes. *Saint Irén.*, l. 1, c. 6, n. 1, etc.

Il est évident que ce chaos d'erreurs, loin de satisfaire l'esprit et de résoudre les difficultés, les multiplie. Il suppose que Dieu n'est pas libre; ce n'est point avec liberté qu'il a produit les *éons;* ils sont sortis de lui par émanation et par nécessité de nature. Ce sont donc des êtres coéternels et consubstantiels à Dieu. *Voyez* EMANATION. C'est une absurdité de dire que Dieu, Etre incréé, existant de soi-même, n'a qu'un pouvoir borné, et que d'un Etre essentiellement bon il est sorti des génies essentiellement mauvais; que la matière, autre substance éternelle et nécessairement existante, est mauvaise de sa nature : si elle est telle, elle est immuable; comment des esprits subalternes ont-ils eu le pouvoir d'en changer la disposition et de l'arranger? Ils sont plus puissants que Dieu, puisqu'ils ont soustrait à son empire les âmes nées de lui, en les enchaînant à la matière. Les hommes ne sont pas libres non plus, puisqu'ils sont nés matériels, animaux, ou spirituels, sans que leur volonté y ait contribué en rien, et il ne dépend pas d'eux de changer leur nature. Tout est donc nécessaire et immuable; autant valoit enseigner le pur matérialisme.

Dans la suite, les marcionites et les manichéens simplifièrent ce système, en admettant seulement deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais; mais le résultat et les inconvénients étoient toujours les mêmes. Tels sont les égarements de la philosophie de tous les siècles, lorsqu'elle ferme les yeux aux lumières de la foi.

Jusqu'à présent, pour connoître les opinions des *gnostiques*, l'on avoit consulté saint Irénée, qui les a réfutées, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien et saint Epiphane, qui avoient lu leurs ouvrages. Aujourd'hui les critiques protestants soutiennent que ces Pères sont de mauvais guides, parce que les *gnostiques* avoient puisé leurs erreurs dans la philosophie orientale, de laquelle les Pères n'avoient aucune connoissance. Par *philosophie orientale*, ils entendent celle des Chaldéens, des Perses, des Syriens, des Egyptiens; ils pouvoient ajouter, des Indiens. Cette philosophie, disent-ils, fut désignée de tout temps sous le nom de *gnose* ou de connoissance, et ceux qui la suivoient se nommoient *gnostiques;* mais les livres qui la renfermoient étoient écrits dans des langues que les Pères grecs et latins n'entendoient pas. Conséquemment ils ont rapporté mal à propos à la philosophie de Platon les opinions des *gnostiques*, qui cependant y ressembloient très-peu; ils les ont donc mal conçues, mal exposées et mal réfutées; plusieurs même en ont adopté des erreurs sans le savoir, et les ont introduites dans la théologie chrétienne. C'est le sentiment de Beausobre, de Mosheim, de Brucker, etc. Mosheim l'a développé avec beaucoup d'érudition et de sagacité. *Instit. Hist. Christ.*, 2.e partie, c. 1, § 6 et suiv.; c. 5, § 2 et suiv.; *Hist. Christ.*, sæc. 1, § 62. Brucker l'a suivi dans son *Histoire crit. de la philos.;* il regarde cette découverte de Mosheim comme la clef de toutes les anciennes disputes.

Si cette prétention n'avoit pour objet que de réfuter les écrivains modernes qui ont regardé les premières hérésies comme des rejetons du platonisme, elle nous intéresseroit fort peu; mais comme elle attaque directement les Pères de l'Eglise, il est important d'examiner si elle est bien ou mal fondée.

Il est vrai que Tertullien, *de Præscript.*, c 7, *de Animâ*, c. 13, a regardé Platon comme le père de toutes les anciennes hérésies, et que dom Massuet, dans ses *Dissert. sur saint Irénée*, s'est attaché à montrer la conformité des opinions des *gnostiques* avec celles de Platon; et puisque Mosheim convient qu'il y avoit en effet beaucoup de ressemblance entre les unes et les autres, nous ne voyons pas en quoi ont péché ceux qui ne se sont pas attachés à en rechercher jusqu'aux plus légères différences. Saint Irénée du moins a remarqué celle qui est la principale, au jugement même de Mosheim; il dit, *Adv. Hær.*, l. 3, c. 25, n. 5, que Platon a été plus religieux que les *gnostiques*, qu'il a reconnu un Dieu bon, juste, tout-puissant, qui a fait l'univers par bonté; au lieu que les *gnostiques* attribuoient la formation du monde à un être inférieur à Dieu, méchant par nature, ennemi de Dieu et des hommes. Ce Père a donc su distinguer le platonisme d'avec le système des *gnostiques*; mais nous verrons ci-après que la profession de foi de Platon n'a pas été fort constante.

Pour contester la généalogie des opinions des *gnostiques*, nous ne demanderons pas de quelle nation étoient leurs principaux chefs, Valentin, Cerdon, Basilide, Ménandre, Carpocrate, etc.; s'ils entendoient mieux les langues orientales que les Pères. Il passe pour constant que la plupart avoient appris la philosophie dans l'école célèbre d'Alexandrie, et que plusieurs étoient Egyptiens. Clément et Origène y avoient non-seulement étudié, mais ils y avoient enseigné. Il auroit été à propos de nous apprendre par quelle voie les hérésiarques dont nous parlons, ont acquis dans la philosophie orientale des connoissances et des lumières dont ces deux docteurs de l'Eglise ont été privés.

Quoi qu'il en soit, Mosheim convient, *Instit.*, p. 347 et 348, que les Pères ont fidèlement rapporté les sentiments des *gnostiques*; il fait voir que Plotin a reproché à ces sectaires les mêmes erreurs que saint Irénée leur attribue. Voilà le point essentiel. Dès que les Pères ont bien conçu les opinions de ces hérétiques, ils ont été en état de les réfuter solidement, et ils l'ont fait. Puisque d'ailleurs ils avoient entre les mains les écrits de Platon, il leur a été facile de voir ce qu'il y avoit de ressemblant ou de différent entre l'une et l'autre doctrine.

Nous pourrions nous arrêter là, et c'en seroit assez pour mettre les Pères à couvert de reproche; mais il est encore bon de savoir si les opinions des philosophes orientaux, embrassées par les *gnostiques*, ont été aussi différentes de celles de Platon que Mosheim le prétend. Les Orientaux, dit-il, *ibid.*, c. 1, § 8, p. 139, embarrassés de savoir d'où viennent les maux qui sont dans le monde, se sont accordés assez généralement à enseigner, 1.° qu'il y a un principe éternel de toutes choses, ou un Dieu exempt de vices et de défauts, mais duquel nous ne pouvons pas comprendre la nature; 2.° qu'il y a aussi une matière éternelle, incréée, grossière, ténébreuse, sans ordre et sans arrangement; 3.° qu'il est sorti de Dieu, on ne sait comment, des êtres intelligents, imparfaits, bornés dans leur pouvoir, que l'on appelle des *éons*; que ce sont eux, ou l'un d'entre eux, qui ont formé le monde et la race des hommes, avec tous leurs vices et leurs défauts; 4.° que Dieu a fait tout son possible pour y remédier, qu'il a répandu partout des marques de sa bonté et de sa providence, mais qu'il n'a pas pu remédier entièrement au mal qu'avoient produit

des architectes impuissants, maladroits et malicieux, qui s'opposent à ses desseins; 5.° qu'il y a dans l'homme deux âmes, l'une sensitive qu'il a reçue des *éons*, l'autre intelligente et raisonnable que Dieu lui a donnée; 6.° que le devoir du sage est de rendre, autant qu'il est possible, cette seconde âme indépendante du corps, des sens, et de l'empire des *éons*, pour l'élever et l'unir à Dieu seul; qu'il peut en venir à bout par la contemplation, et en réprimant les appétits du corps; qu'alors l'âme, dégagée des vices et des souillures de ce monde, est assurée de jouir d'une parfaite béatitude après la mort.

Il reste à savoir en quoi ce système est différent de celui de Platon; Mosheim s'est attaché à le faire voir, *Hist. Christ.*, sæc. 1, § 62, p. 183. Platon, dit-il, enseigne dans le *Timée* que Dieu a opéré de toute éternité. Les *gnostiques* supposoient que Dieu étoit oisif et dans un parfait repos; ceux-ci concevoient Dieu comme environné de lumière, Platon le croyoit purement spirituel. En second lieu, le monde de Platon est un bel ouvrage, digne de Dieu; celui des *gnostiques* est un chaos de désordres, que Dieu travaille à détruire. En troisième lieu, suivant Platon, Dieu gouverne le monde et ses habitants, ou par lui-même, ou par des génies inférieurs. Suivant les *gnostiques*, l'artisan et le gouverneur du monde est un tyran orgueilleux, jaloux de sa domination, qui dérobe aux mortels, autant qu'il peut, la connoissance de Dieu.

Il y a, sur cette savante théorie de Mosheim, une infinité d'observations à faire.

1.° Il n'est pas sûr que toutes les sectes de *gnostiques* aient tenu toutes les opinions que Mosheim leur prête. Nous voyons, par le récit des Pères, qu'il n'y avoit rien de constant ni d'uniforme parmi ces hérétiques.

2.° Au lieu d'enseigner que Dieu a opéré de toute éternité, Platon semble supposer le contraire; il dit, dans le *Timée*, pag. 527, B, et 529, D, que la matière étoit dans un mouvement déréglé avant que Dieu l'eût arrangée, et qu'il l'a mise en ordre, parce qu'il jugea que c'étoit le mieux. Il ajoute que Dieu a fait le temps avec le monde, qu'une nature qui a commencé d'être ne peut pas être éternelle. Aussi les platoniciens ont-ils été partagés sur cette question

3.° Plusieurs pensent que ce philosophe a confondu Dieu avec l'âme du monde: or, celle-ci est environnée de matière aussi-bien que le Dieu des *gnostiques*: il est impossible de concevoir Dieu comme un être purement spirituel, quand on n'admet pas la création: or, Platon ne l'a pas admise; il a supposé, comme les *gnostiques*, l'éternité de la matière.

4.° Pour prouver que le monde est un ouvrage digne de Dieu, Platon se fonde sur le même principe que les *gnostiques*, savoir, qu'un être très-bon ne peut faire que ce qui est le meilleur. *Timée*, p. 527, A, B. Il suppose que Dieu a fabriqué le monde le mieux qu'il a pu; il ne lui attribue donc, non plus que les *gnostiques*, qu'un pouvoir très-borné.

5.° Ces hérétiques insistoient moins sur les défauts physiques de la machine du monde, que sur les désordres et les imperfections des hommes: or, Platon pensoit aussi-bien qu'eux, que ce n'est pas Dieu qui a fait les hommes ni les animaux; suivant son opinion, Dieu en a donné la commission aux dieux inférieurs, aux génies ou démons que les païens adoroient, *Timée*, pag. 530, H, et il le répète plusieurs fois. Peu importe qu'il ait nommé ces génies des *dieux* ou

des *éons;* il n'en donne pas une idée plus avantageuse que celles que les *gnostiques* en avoient; le gouvernement des uns ne valoit pas mieux que celui des autres.

6.° Suivant les *gnostiques*, les *éons* sont sortis de Dieu par émanation; Platon semble avoir pensé que Dieu a tiré de lui-même l'âme du monde, qu'il en a détaché des parties pour animer les astres et les autres parties de la nature; il appelle *dieux célestes* le monde, le ciel, les astres, la terre: de ceux-ci, dit-il, sont nés les *dieux les plus jeunes*, les génies ou démons, et ces derniers ont formé les hommes et les animaux; pour animer ces nouveaux êtres, Dieu a pris des portions de l'âme des astres. *Timée*, p. 555, G. Cette généalogie des âmes est pour le moins aussi ridicule que celle des *éons*.

7.° Pour résoudre la grande question de l'origine du mal, peu importe de savoir s'il est venu de l'impuissance et de la malice des *éons*, comme les *gnostiques* le prétendoient, ou si c'est une conséquence des défauts irréformables de la matière, comme Platon paroît l'avoir supposé; l'une de ces hypothèses ne satisfait pas mieux que l'autre à la difficulté. *Voyez* MAL et MANICHÉISME.

Tout le monde convient que le système de Platon est un chaos ténébreux, que ce philosophe semble avoir affecté de se rendre obscur dans ce qu'il a dit de Dieu et du monde; les platoniciens anciens et modernes se sont disputés pour savoir quels étoient ses véritables sentiments. Quand les Pères n'y auroient pas vu plus clair que les uns et les autres, il n'y auroit pas lieu de les accuser d'avoir manqué de lumières ni de réflexion. C'est donc mal à propos qu'on leur reproche d'avoir confondu les opinions de Platon avec celles des *gnostiques*, et de n'avoir pas vu que celles-ci venoient des philosophes orientaux.

Il reste toujours une grande question à résoudre. Quand les Pères de l'Eglise auroient aperçu, aussi distinctement que Mosheim, Brucker, etc., la différence qu'il y avoit entre la doctrine des *gnostiques* et celle de Platon, auroient-ils été obligés de raisonner autrement qu'ils n'ont fait en réfutant ces hérétiques? Voilà ce que ces grands critiques n'ont pas pris la peine de démontrer. Nous soutenons que les raisonnements des Pères sont solides, et nous défions leurs détracteurs de prouver le contraire.

Les *gnostiques* débitoient des rêveries sur le pouvoir, les inclinations, les fonctions des *éons*, des esprits bons ou mauvais; sur la manière de les subjuguer par des enchantements, par des paroles magiques, par des cérémonies absurdes; sur l'art d'opérer, par leur entremise, des guérisons et d'autres merveilles. Aussi pratiquèrent-ils la magie; Platon le leur reproche, aussi-bien que les Pères de l'Eglise. Mais puique Platon a distingué des esprits ou des démons, les uns bons, les autres mauvais, qui avoient du pouvoir sur l'homme, il a été aisé d'en conclure que l'on pouvoit gagner leur affection par des respects, par des offrandes, par des formules d'invocation, etc. Il n'est donc pas étonnant que les platoniciens du troisième et du quatrième siècle de l'Eglise aient été entêtés de théurgie, qui étoit une vraie magie; et ils n'ont pas eu besoin d'emprunter cette absurdité des Orientaux.

Cependant Mosheim persiste à soutenir que l'école d'Alexandrie avoit mêlé la philosophie orientale avec celle de Platon, et que de là elle passa aux *gnostiques*. Ceux-ci, dit-il, adoptèrent les opinions de Zoroastre et des Orientaux, puis-

qu'ils en citoient les livres, et non ceux de Platon,, desquels ils ne faisoient aucun cas, *Instit. Hist. Christ.*, pag. 344. Mais, d'autre part, les platoniciens sortis de l'école d'Alexandrie, citoient les livres de Platon, vantoient sa doctrine, et non celle de Zoroastre ni des autres Orientaux : l'un de ces faits ne prouve pas plus que l'autre.

On sait d'ailleurs que les *gnostiques* forgeoient de faux livres, faisoient de fausses citations, altéroient le sens des auteurs : Porphyre le leur a reproché. Nous voyons aujourd'hui par les livres de Zoroastre, que son système n'étoit pas le même que celui des *gnostiques*. Ainsi toutes les conjectures de Mosheim n'aboutissent à rien.

C'est encore sans fondement qu'il rapporte à la philosophie orientale les visions des cabalistes juifs : ceux-ci ont eu quelques opinions semblables à celles des Orientaux ; mais ces rêveries se trouvent à peu près les mêmes chez tous les peuples du monde. Mosheim, *Instit.*, c. 1, § 14, pag. 149, convient que depuis le siècle d'Alexandre, les Juifs avoient acquis une assez grande connoissance de la philosophie des Grecs, et qu'ils en avoient transporté plusieurs choses dans leur religion ; il n'est donc pas aisé de distinguer ce qu'ils avoient pris chez les Orientaux d'avec ce qu'ils avoient emprunté des Grecs. En fait de folies, les peuples ni les philosophes n'ont jamais eu grand besoin de faire des emprunts ; les mêmes idées sont naturellement venues à l'esprit de ceux qui raisonnent et de ceux qui ne raisonnent pas. Les Sauvages de l'Amérique, les Lapons, les Nègres, ne sont certainement pas allés puiser chez les Orientaux leur croyance touchant les manitous, les esprits, les fétiches, la magie, etc.

D'un système aussi monstrueux que celui des *gnostiques*, l'on pouvoit tirer aisément une morale détestable ; aussi plusieurs prétendoient que, pour combattre les passions avec avantage, il faut les connoître ; que pour les connoître, il faut s'y livrer et en observer les mouvements ; ils concluoient que l'on ne peut s'en débarrasser qu'en les satisfaisant, et même en prévenant leurs désirs ; que le crime et l'avilissement de l'homme ne consistent point à contenter les passions, mais à les regarder comme le parfait bonheur, et comme la dernière fin de l'homme. « J'imite, » disoit un de leurs docteurs, les » transfuges qui passent dans le » camp des ennemis, sous prétexte de leur rendre service, mais » en effet pour les perdre. Un *gnostique*, un savant doit connoître » tout ; car quel mérite y a-t-il à » s'abstenir d'une chose que l'on » ne connoît pas? Le mérite ne » consiste point à s'abstenir des » plaisirs, mais à en user en maître, à captiver la volupté sous » notre empire, lors même qu'elle » nous tient entre ses bras ; pour » moi, c'est ainsi que j'en use, et » je ne l'embrasse que pour l'étouffer. » C'étoit déjà le sophisme des philosophes cyrénaïques, comme l'observe Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 2, c. 20, p. 490.

A la vérité, le principe des *gnostiques*, savoir que *la chair est mauvaise en soi*, peut aussi donner lieu à des conséquences morales très-sévères ; le même Clément reconnoît que plusieurs d'entre eux tiroient en effet ces conséquences et les suivoient dans la pratique ; qu'ils s'abstenoient de la viande et du vin, qu'ils mortifioient leur corps, qu'ils gardoient la continence, qu'ils condamnoient le mariage et la procréation des enfants, par haine contre la chair et contre le prétendu génie

qui y présidoit. C'étoit éviter un excès par un autre : les Pères les ont également réprouvés ; mais les protestants ont étrangement abusé de leur doctrine. *Voy.* CÉLIBAT, MORTIFICATION, etc. Mosheim convient de bonne foi que les critiques modernes qui ont voulu justifier ou exténuer les erreurs des *gnostiques*, seroient plutôt venus à bout de blanchir un Nègre ; il soutient qu'il n'est pas vrai que les Pères de l'Eglise aient exagéré ces erreurs, ni qu'ils les aient imputées faussement à ces sectaires, *Hist. Christ.*, sect. 1, § 62, pag. 184. Cependant Le Clerc n'a voulu ajouter aucune foi à ce que saint Epiphane a dit de la morale détestable et des mœurs dépravées des *gnostiques*. *Hist. ecclés.*, année 76, § 10.

Le comble de la démence des *gnostiques* fut de vouloir fonder leurs visions et leur morale corrompue sur des passages de l'Ecriture sainte, par des explications mystiques, allégoriques ou cabalistiques, à la manière des Juifs, et de s'applaudir de cet abus comme d'un talent supérieur auquel le commun des chrétiens étoit incapable de s'élever. Plusieurs faisoient profession d'admettre l'ancien et le nouveau Testament ; mais ils en retranchoient tout ce qui ne s'accordoit pas avec leurs idées. Ils attribuoient à l'esprit de vérité ce qui sembloit les favoriser, et à l'esprit de mensonge ce qui condamnoit leurs opinions.

Mosheim prétend que les Pères devoient être fort embarrassés à réfuter ces explications allégoriques des *gnostiques*, puisqu'eux-mêmes suivoient cette méthode. Il se trompe : 1.° les explications allégoriques de l'Ecriture sainte, données par les Pères, n'ont jamais été aussi absurdes que celles que forgeoient les *gnostiques*, et desquelles Mosheim a cité quelques exemples. 2.° Les Pères les employoient, non pour prouver des dogmes, mais pour en tirer des leçons de morale ; cela est fort différent : les *gnostiques* faisoient le contraire. 3.° Les Pères n'ont jamais renoncé absolument au sens littéral ; ils fondoient les dogmes sur la tradition de l'Eglise aussi-bien que sur ce sens ; les *gnostiques* rejetoient l'un et l'autre ; ils ne vouloient pas même déférer à l'autorité des apôtres. C'est là-dessus que saint Irénée a le plus insisté en écrivant contre les *gnostiques*, et c'est ce qui prouve, contre les protestants, la nécessité de la tradition.

Ces anciens sectaires avoient aussi plusieurs livres apocryphes qu'ils avoient forgés, un poëme intitulé l'*Evangile de la Perfection*, l'*Evangile d'Ève*, les *Livres de Seth*, un ouvrage de Noria, prétendue femme de Noé, les *Révélations d'Adam*, les *Interrogations de Marie*, la *Prophétie de Bahuba*, l'*Evangile de Philippe*, etc. Mais ces fausses productions ne furent probablement mises au jour que sur la fin du second siècle. Saint Irénée n'en a cité qu'un ou deux. Les protestants, copiés par les incrédules, abusent de la bonne foi des ignorants, lorsqu'ils accusent les chrétiens en général d'avoir supposé ces livres apocryphes ; à proprement parler, les *gnostiques* n'étoient pas chrétiens, puisqu'ils ne faisoient aucun cas des martyrs et qu'ils ne se croyoient pas obligés à souffrir la mort pour Jésus-Christ.

Comme le nom de *gnostique*, ou d'homme éclairé, est un éloge, Clément d'Alexandrie entend par *un vrai gnostique* un chrétien très-instruit, et il l'oppose aux hérétiques qui usurpoient faussement ce nom : le premier, dit-il, a vieilli dans l'étude de l'Ecriture sainte, il garde la doctrine orthodoxe des

apôtres et de l'Eglise ; les autres, au contraire, abandonnent les traditions apostoliques, et se croient plus habiles que les apôtres. *Strom.*, l. 7, c. 1, 17, etc.

L'histoire des *gnostiques*, la marche qu'ils ont suivie, les erreurs dans lesquelles ils sont tombés, donnent lieu à plusieurs réflexions importantes. 1.° Dès l'origine du christianisme, nous voyons chez les philosophes le même caractère que dans ceux d'aujourd'hui, une vanité insupportable, un profond mépris pour tous ceux qui ne pensent pas comme eux, la fureur de substituer leurs rêveries aux vérités que Dieu a révélées, l'opiniâtreté à soutenir des absurdités révoltantes, une morale corrompue et des mœurs qui y répondent, point de scrupule d'employer l'imposture et le mensonge pour établir leurs opinions et pour séduire des prosélytes. Ceux d'entre les philosophes qui embrassèrent sincèrement le christianisme, comme saint Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Origène, etc., changèrent, pour ainsi dire, de nature en devenant chrétiens, puisqu'ils devinrent humbles, dociles, soumis au joug de la foi. Ils furent les apologistes et les défenseurs de notre religion; ils édifièrent l'Eglise par leurs vertus autant que par leurs talents; plusieurs scelèrent de leur sang les vérités qu'ils enseignoient. Jamais peut-être la puissance de la grâce n'a éclaté davantage que dans la conversion de ces grands hommes.

2.° Les premiers *gnostiques* étoient engagés par système à contredire le témoignage des apôtres, à nier les faits que ces historiens avoient publiés, la naissance, les miracles, les souffrances, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, puisqu'ils soutenoient que le Verbe divin n'avoit pas pu se faire homme ; ils n'ont cependant pas osé nier ces faits, ils ont été forcés d'avouer que tout cela s'étoit effectué du moins en apparence; que Dieu avoit fait illusion aux témoins oculaires et avoit trompé leurs sens. S'il y avoit eu quelque moyen de convaincre de faux les apôtres, quelques témoignages à opposer au leur, des contradictions ou des choses hasardées dans leur narration, etc., les *gnostiques* n'en auroient-ils pas fait usage plutôt que de recourir à un subterfuge aussi grossier? Avouer les apparences des faits, c'étoit en confesser la réalité, puisqu'il étoit indigne de Dieu de tromper les hommes et de les induire en erreur par miracle.

3.° Par la même raison, s'il avoit été possible aux *gnostiques* de révoquer en doute l'authenticité de nos Evangiles, ils ne s'y seroient pas épargnés. Saint Irénée nous atteste qu'ils ne l'ont pas fait, qu'ils ont même emprunté l'autorité des Evangiles pour confirmer leur doctrine. Les ébionites recevoient celui de saint Matthieu, les marcionites celui de saint Luc, à la réserve des deux premiers chapitres; les basilidiens celui de saint Marc, les valentiniens celui de saint Jean, etc. Dans la suite ils en forgèrent de nouveaux, mais on ne les accuse point d'avoir nié que les nôtres eussent été écrits par les auteurs dont ils portoient les noms ; il falloit donc que ce fait fût incontestable et porté au plus haut point de notoriété.

4.° Pour réfuter ces hérétiques et leurs fausses interprétations de l'Ecriture, saint Irénée et Clément d'Alexandrie recourent à la tradition, à l'enseignement commun des différentes parties du monde. Cette méthode de prendre le vrai sens de l'Ecriture et de discerner la vraie doctrine des apôtres est donc aussi ancienne que le chris-

tianisme; c'est mal à propos que les hétérodoxes d'aujourd'hui en font un reproche à l'Eglise catholique.

5.° Il est évident que les disputes sur la nécessite de la grâce, sur la prédestination, sur l'efficacité de la rédemption, etc., ont commencé avec les premières hérésies; déjà nous voyons chez les *gnostiques* les semences du pélagianisme. Il n'est donc pas vrai que les Pères des quatre premiers siecles n'aient pas été obligés d'examiner cette question, qu'il ait fallu attendre les erreurs de Pélage au cinquième siècle, et leur réfutation, pour savoir ce que l'Eglise pensoit là-dessus. La tradition sur ce point seroit nulle et sans autorité, si elle ne remontoit pas aux apôtres; toute opinion qui n'est point conforme à l'enseignement des Pères des quatre premiers siècles ne peut appartenir à la foi chrétienne.

6.° Il est également faux que les Pères des trois premiers aient conservé les opinions de Platon, de Pythagore ou des Egyptiens, sur les émanations et sur la personne du Verbe. Ils avoient vu et avoient combattu les erreurs des *gnostiques*, nées de cette philosophie ténébreuse; ils avoient soutenu que le Verbe n'est point une créature, ou un être inférieur émané de la Divinité dans le temps, mais une personne engendrée du Père de toute éternité; ils avoient donc tracé la route aux Pères du concile de Nicée et du quatrième siècle; ils avoient prouvé, comme ces derniers, la divinité du Verbe, par l'étendue, l'efficacité, la plénitude, l'universalité de la rédemption. Ce n'est point dans un mot ou dans une phrase détachée qu'il faut chercher le sentiment des Pères, mais dans le fond même des questions qu'ils ont eu à traiter. Voilà ce que les théologiens hétérodoxes, toujours attachés à déprimer les Pères, n'ont jamais voulu observer; mais nous ne devons laisser échapper aucune occasion de le leur représenter. *Voy.* ÉMANATION.

GOG et MAGOG. Sous ces noms, le prophète Ezéchiel a désigné des nations ennemies du peuple de Dieu, et il prédit qu'elles seront vaincues et massacrées sur les montagnes d'Israël, c. 38 et 39. Sur cette prophétie, les interprètes ont donné carrière à leur imagination; ils ont vu dans *Gog* et *Magog*, les uns des peuples futurs, les autres des peuples subsistants, les ancêtres des Russes ou Moscovites, les Scythes ou Tartares, les Turcs, etc. Le savant Assémani, *Biblioth orient.*, tom. 4, ch. 9, § 5, juge que *Gog* et *Magog* sont les Tartares placés à l'orient de la mer Caspienne, qui ont été aussi appelés *Mogols*, desquels sont sortis les Turcs. Plusieurs rabbins entendent sous ce nom les chrétiens et les mahométans; ils se promettent qu'à la venue du Messie qu'ils attendent, ils feront dans la Palestine une sanglante boucherie des uns et des autres, et se vengeront amplement des mauvais traitements qu'ils en ont essuyés.

Le sentiment le plus probable est que, sous le nom de *Gog* et de *Magog*, Ezéchiel a entendu les peuples des provinces septentrionales de l'Asie mineure, qui se trouvoient en grand nombre dans les armées des rois de Syrie, et sur lesquels les Juifs remportèrent plusieurs victoires sous les Machabées Le prophète prédit en style très-pompeux ces victoires et la défaite des ennemis des Juifs; mais il ne faut pas prendre toutes ses expressions dans la plus grande rigueur, comme font les rabbins. Comme les exploits des Machabées ne leur paroissent pas assez magnifiques pour remplir toute l'énergie

des termes de la prophétie, ils s'en promettent l'accomplissement sous leur Messie futur; mais il n'est pas question du Messie dans cette prédiction d'Ezéchiel. *Voyez* la dissert. sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 10, pag. 519. Il est aussi parlé de *Gog* et de *Magog* dans l'*Apoc.*, c. 20, V. 7; il seroit fort difficile de découvrir ce que ces noms désignent dans ce passage.

GOLGOTHA. *V.* Calvaire.

GOMARISTES, secte de théologiens parmi les calvinistes, opposée à celle des arminiens. Les premiers ont tiré leur nom de *Gomar*, professeur dans l'université de Leyde, et ensuite dans celle de Groningue; on les appelle aussi *contre-remontrants*, par opposition aux arminiens, connus sous le nom de *remontrants*.

On peut connoître la doctrine des *gomaristes* par l'exposé que nous avons fait des sentiments des remontrants, à l'article Arminianisme; la théologie des uns est diamétralement opposée à celle des autres au sujet de la grâce, de la prédestination, de la persévérance, etc. On peut consulter encore l'*Histoire des Variations* par M. Bossuet, l. 14, n. 17 et suiv., où la dispute est exposée avec beaucoup d'étendue et de clarté.

Certains littérateurs très-mal instruits se sont fort mal expliqués, lorsqu'ils ont dit que les *gomaristes* sont aux arminiens ce que les thomistes et les augustiniens sont aux molinistes; la différence est sensible à tout homme qui sait un peu de théologie. Les thomistes ni les augustiniens ne s'avisent pas d'enseigner, comme les *gomaristes*, que Dieu réprouve les pécheurs par un décret absolu et immuable, indépendamment de leur impénitence prévue; que Dieu ne veut pas sincèrement le salut de tous les hommes; que Jésus-Christ est mort pour les seuls prédestinés; que la justice ou l'état de grâce est inamissible pour eux, et que la grâce est irrésistible. Tels sont les dogmes des *gomaristes*, consacrés par le synode de Dordrecht, et autant d'erreurs condamnées par tous les théologiens catholiques.

D'autre côté, ceux que l'on appelle *molinistes* n'ont jamais nié la nécessité de la grâce prévenante pour faire de bonnes œuvres, même pour désirer la grâce, la foi, le salut; ils admettent la prédestination gratuite à la foi, à la justification, à la persévérance: s'ils ne l'admettent point à l'égard de la gloire éternelle, c'est parce que cette gloire est une récompense, et non un don purement gratuite Quand ils disent que Dieu y prédestine les élus conséquemment à la prévision de *leurs mérites*, ils l'entendent des mérites acquis par la grâce, et non par les forces naturelles du libre arbitre, comme le vouloient les pélagiens. Voilà des points essentiels sur lesquels les arminiens ne se sont jamais clairement expliqués. Il n'y a donc aucune comparaison à faire entre les divers sentiments des écoles catholiques et ceux des protestants, soit arminiens soit *gomaristes*.

La dispute de ceux-ci causa les plus grands troubles en Hollande, parce qu'elle y devint une affaire de politique entre deux partis, qui tous deux vouloient s'emparer de l'autorité.

Luther, en reprochant à l'Eglise romaine qu'elle étoit tombée dans le pélagianisme, fit ce que l'on a presque toujours fait en pareil cas; il se jeta dans l'extrémité opposée: il établit sur la grâce et la prédestination une doctrine rigide, de laquelle il s'ensuivoit évidemment que l'homme ne peut pas être responsable du péché, et que c'est

Dieu qui en est l'auteur. Mélanchton, esprit plus modéré, l'engagea à se relâcher un peu de ses premières opinions. Dès lors les théologiens de la confession d'Augsbourg marchèrent sur les traces de Mélanchton, et embrassèrent ses sentiments sur ce sujet. Ces adoucissements déplurent à Calvin; ce réformateur, et Théodore de Bèze son disciple, soutinrent le prédestinatianisme le plus rigoureux; ils y ajoutèrent les dogmes de la certitude du salut et de l'inamissibilité de la justice pour les prédestinés.

Cette doctrine étoit presque universellement reçue en Hollande, lorsque Arminius, professeur dans l'université de Leyde, se déclara pour le sentiment opposé, et se rapprocha de la croyance catholique. Il eut bientôt un parti nombreux; mais il trouva un adversaire dans la personne de Gomar, qui tenoit pour le rigorisme de Calvin. Les disputes se multiplièrent, pénétrèrent dans les colléges des autres villes, ensuite dans les consistoires et dans les églises. Une première conférence tenue à la Haye, entre les arminiens et les *gomaristes*, en 1608, une seconde en 1610, une troisième à Delft en 1612, une quatrième à Rotterdam en 1615, ne purent les accorder.

Trois ordonnances des états de Hollande et de West-Frise, qui prescrivoient le silence et la paix, n'eurent pas plus de succès. Comme la dernière étoit favorable aux arminiens, les *gomaristes* la firent casser par l'autorité du prince Maurice et des états généraux. Les troubles augmentèrent, on en vint aux mains dans plusieurs villes. Les états généraux, pour calmer le désordre, arrêtèrent, au commencement de 1618, que le prince Maurice marcheroit avec des troupes pour déposer les magistrats arminiens, dissiper les soldats qu'ils avoient levés, et chasser leurs ministres. Après avoir fait cette expédition dans les provinces de Gueldres, d'Over-Yssel et d'Utrecht, il fit arrêter le grand pensionnaire Barneveldt, Hoogerbets et Grotius, principaux soutiens du parti des arminiens; il parcourut les provinces de Hollande et de West-Frise, déposa dans toutes les villes les magistrats arminiens, bannit les principaux ministres et les théologiens de cette secte, et leur ôta les églises pour les donner aux *gomaristes*.

Ceux-ci demandoient depuis long-temps un synode national où ils espéroient d'être les maîtres : les arminiens auroient voulu l'éviter, mais lorsqu'ils furent abattus on pensa à le convoquer. Ce synode devoit représenter toute l'église belgique, on y invita aussi des docteurs et des ministres de toutes les églises réformées de l'Europe, afin de fermer la bouche aux arminiens ou remontrants, qui disoient que si un synode provincial ne suffisoit pas pour terminer les contestations, un synode national seroit également insuffisant, et qu'il en falloit un qui fût œcuménique. Au reste, on pouvoit déjà prévoir qu'un synode, soit national, soit œcuménique, ne seroit pas favorable aux remontrants; c'étoit le parti foible : les députés que l'on nomma dans des synodes particuliers avoient presque tous été pris parmi les *gomaristes*; c'est ce qui engagea les remontrants à protester d'avance contre tout ce qui se feroit.

Le synode général étoit convoqué à Dordrecht; l'ouverture s'en fit le 13 novembre 1618 : les arminiens y furent condamnés unanimement; on y déclara leurs opinions contraires à l'Ecriture sainte et à la doctrine des premiers réformateurs. On ajouta une censure personnelle contre les arminiens

cités au synode; elle les déclaroit atteints et convaincus d'avoir corrompu la religion et déchiré l'unité de l'Eglise; pour ces causes, elle leur interdisoit toutes charges ecclésiastiques, les déposoit de leurs vocations, et les jugeoit indignes des fonctions académiques. Elle portoit que tout le monde seroit obligé de renoncer aux cinq propositions des arminiens, que les noms de *remontrants* et *contre-remontrants* seroient abolis et oubliés. Il ne tint pas aux *gomaristes* que les peines prononcées contre leurs adversaires ne fussent plus rigoureuses.

Ils avoient fait les plus grands efforts pour faire condamner les arminiens comme ennemis de la patrie et perturbateurs du repos public; mais les théologiens étrangers refusèrent absolument d'approuver, sur ce point, la sentence du synode. Pour satisfaire l'animosité des *gomaristes*, les états généraux donnèrent un édit, le 2 juillet de l'année suivante, pour approuver et faire exécuter les décrets et la sentence du synode. On proscrivit les arminiens, on bannit les uns, on emprisonna les autres, on confisqua les biens de plusieurs. Telle fut la douceur et la charité d'une Eglise prétendue réformée, dont les fondateurs se bornoient à demander humblement la liberté de conscience, et dont les ministres ne cessent encore de déclamer contre l'intolérance et la tyrannie de l'Eglise romaine.

Le supplice du célèbre Barneveldt, grand pensionnaire de Hollande, suivit de près la conclusion du synode; le prince d'Orange fit prononcer contre lui une sentence de mort, dans laquelle, parmi d'autres griefs en matière civile on l'accusoit d'avoir conseillé la tolérance de l'arminianisme, d'avoir troublé la religion et contristé l'Eglise de Dieu. A present, tout le monde est convaincu que cet homme célèbre fut le martyr des lois et de la liberté de son pays, plutôt que des opinions des arminiens, quoiqu'il les adoptât.

Le prince d'Orange Maurice, qui avoit l'ambition de se rendre souverain des Pays-Bas, étoit traversé dans ses desseins par les magistrats des villes et par les états particuliers des provinces, surtout de celles de Hollande et de West-Frise, à la tête desquels se trouvoient Barneveld et Grotius. Il se servit habilement des querelles de religion pour abattre ces républicains, et pour opprimer entièrement la liberté de la Hollande, sous prétexte d'en extirper l'arminianisme. Si les *gomaristes* n'ont pas pénétré ses desseins, ils étoient stupides; s'ils les ont connus, et se sont néanmoins obstinés à les favoriser, ils ont été traîtres à leur patrie.

Mais sous le stathoudérat de Guillaume II, fils du prince Henri, la tolérance ecclésiastique et civile s'établit peu à peu en Hollande; il étoit forcé d'en venir là, à cause de la multitude des sectes qui s'y étoient réfugiées. On permit donc aux arminiens d'avoir des églises dans quelques villes des Provinces-Unies; la doctrine qui avoit été proscrite avec tant de rigueur au synode de Dordrecht, ne parut plus si abominable aux yeux des Hollandois. L'Eglise arminienne d'Amsterdam a eu pour pasteurs plusieurs hommes célèbres, Episcopius, de Courcelles, de Limborch, le savant Le Clerc et d'autres. Presque tous se sont rendus suspects de socinianisme, et il est difficile de ne pas les en accuser, quand on a lu leurs écrits. Tous témoignent beaucoup d'aversion pour les sentiments de saint Augustin, qu'ils confondent très-mal à propos avec ceux de Calvin; et

sur les matières de la grâce et de la prédestination, ils ont embrassé le pélagianisme.

Cependant les *gomaristes* sont toujours dans la secte calviniste le parti dominant; les arminiens y sont regardés comme une espèce de schismatiques, du moins quant à la police extérieure de la religion. Dans les chaires et dans les écoles, l'on professe encore les dogmes rigides des premiers réformateurs; on les exprime dans toutes les formules de foi, et l'on est obligé de s'y conformer pour parvenir aux emplois ecclésiastiques. Pendant un temps, il en a été de même en Angleterre, où les épiscopaux, aussi-bien que les presbytériens, tenoient les opinions de Calvin sur les matières de la prédestination et de la grâce. Mais aujourd'hui, dans les différentes communions protestantes, une grande partie des ministres et des théologiens s'est rapprochée des sentiments des arminiens, par conséquent des pélagiens. Bossuet, *ibid.*, § 84 et suiv.

D'où il est aisé de conclure que chez les protestants, en général, les dogmes et la croyance changent suivant que les circonstances et l'intérêt politique l'exigent; à proprement parler, il n'y a rien de fixe chez eux que la haine contre l'Eglise romaine. Quoi qu'il en soit, la dispute entre les arminiens et les *gomaristes* ne cause plus aucun trouble en Hollande; la tolérance a réparé, dit-on, les maux qu'avoit faits la persécution. Soit : mais aussi cette conduite a démontré l'inconséquence et l'instabilité des principes des protestants. Ils avoient jugé solennellement que l'arminianisme étoit intolérable, puisqu'ils avoient exclu des charges, du ministère et des chaires de théologie, les arminiens; ensuite, par politique, ils ont trouvé bon de les tolérer, de leur accorder des églises et un exercice public de religion; preuve qu'ils n'ont jamais eu de règle invariable, qu'ils sont tolérants ou intolérants, selon les circonstances et selon l'intérêt du moment.

Aux yeux des catholiques, le synode de Dordrecht a couvert les calvinistes d'un ridicule ineffaçable. Les arminiens n'ont cessé d'opposer au jugement de cette assemblée les mêmes griefs que les protestants avoient allégués contre le concile de Trente et contre les condamnations prononcées contre eux. Ils ont dit que les juges qui les condamnoient étoient leurs parties, et n'avoient pas plus d'autorité qu'eux en fait de religion; que les disputes, en ce genre, devoient être terminées par l'Ecriture sainte, et non par une prétendue tradition, ou à la pluralité des suffrages, encore moins par des sentences de proscription; que c'étoit soumettre la parole de Dieu au jugement des hommes, usurper l'autorité divine, etc. Les *gomaristes*, appuyés du bras séculier, ont trouvé bon de n'y avoir aucun égard, et de faire céder à leur intérêt le principe fondamental de la réforme.

Il ne faut pas oublier que le synode de Dordrecht étoit composé non-seulement des calvinistes de Hollande, mais des députés des Eglises protestantes d'Allemagne, de Suisse et d'Angleterre; que les décrets de Dordrecht furent adoptés par les calvinistes de France dans un synode de Charenton. C'est donc la société entiere des calvinistes qui s'est arrogé le droit de censurer la doctrine, de dresser des confessions de foi, de procéder contre les hérétiques; droit qu'elle a toujours contestés à l'Eglise catholique, et qu'elle lui dispute encore. Quel triomphe pour les protestants, s'ils avoient pu reprocher la même contradiction à l'Eglise romaine!

GONFALON, GONFANON, grande bannière d'étoffe de couleur, découpée par le bas en plusieurs pièces pendantes, dont chacune se nomme *fanon*. L'on donnoit ce nom principalement aux bannières des églises, que l'on arboroit lorsqu'il falloit lever des troupes et convoquer les vassaux pour la défense des églises et des biens ecclésiastiques. La couleur en étoit différente, selon la qualité du saint patron de l'église, rouge pour un martyr, verte pour un évêque, etc. En France, ces bannières étoient portées par les *avoués* ou défenseurs des abbayes; ailleurs par des seigneurs distingués, que l'on nommoit *gonfaloniers*. Quelques écrivains prétendent que de là est venu l'usage des bannières dont on se sert aujourd'hui dans les processions. Dans les auteurs de la basse latinité, ces bannières sont nommées *portiforium*. *Voyez* BANNIÈRE.

GOTESCALC, moine bénédictin de l'abbaye d'Orbais, diocèse de Soissons, qui troubla la paix de l'Eglise dans le neuvième siècle, par ses erreurs sur la grâce et la prédestination. Il fut condamné par Raban-Maur, archevêque de Mayence, dans un concile tenu l'an 848, et l'année suivante, dans un autre convoqué à Quierzy-sur-Oise par Hincmar, archevêque de Reims.

Gotescalc enseignoit, 1.° que Dieu, de toute éternité, a prédestiné les uns à la vie éternelle, les autres à l'enfer, que ce double décret est absolu, indépendant de la prévision des mérites ou des démérites futurs des hommes; 2.° que ceux que Dieu a prédestinés à la mort éternelle ne peuvent être sauvés; que ceux qu'il a prédestinés à la vie éternelle ne peuvent pas périr; 3.° que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, mais seulement les élus; 4.° que Jésus-Christ n'est mort que pour ces derniers; 5.° que depuis la chute du premier homme, nous ne sommes plus libres pour faire le bien, mais seulement pour faire le mal. Il n'est pas nécessaire d'être théologien pour sentir l'impiété et l'absurdité de cette doctrine. *Voy.* PRÉDESTINATIANISME, PRÉDESTINATIENS.

Cependant la condamnation de *Gotescalc* et les décrets de Quierzy firent du bruit; l'on écrivit pour et contre. En 853, Hincmar tint un second concile à Quierzy, et dressa quatre articles de doctrine, qui furent nommés *Capitula carisiaca*. Comme sur cette matière il est très-difficile de s'expliquer avec assez de précision pour prévenir toutes les fausses conséquences, plusieurs théologiens furent mécontents. Ratramne, moine de Corbie; Loup, abbé de Ferrières; Amolon, archevêque de Lyon, et saint Remi, son successeur, attaquèrent Hincmar et les articles de Quierzy; saint Remi les fit même condamner, en 855, dans un concile de Valence auquel il présidoit; saint Prudence, évêque de Troyes, qui avoit souscrit à ces articles, écrivit en vain pour accorder deux partis qui ne s'entendoient pas. Un certain Jean Scot, surnommé Erigène, s'avisa d'attaquer la doctrine de *Gotescalc*, enseigna le semi-pélagianisme, et augmenta la confusion; saint Prudence et Florus, diacre de Lyon, le réfutèrent.

Tous prétendoient suivre la doctrine de saint Augustin; mais il ne leur étoit pas aisé de comparer ensemble dix volumes *in-folio*, pour saisir les vrais sentiments de ce saint docteur; et le neuvième siècle n'étoit pas un temps fort propre à tenter cette entreprise. Aussi la contestation ne finit que par la lassitude ou par la mort des combattants. Il auroit été mieux de garder le silence sur une question qui n'a jamais produit que

du bruit, des erreurs et des scandales, et sur laquelle il est presque toujours arrivé aux deux partis de donner dans l'un ou dans l'autre excès. Après douze siècles de disputes, nous sommes obligés de nous en tenir précisément à ce que l'Eglise a décidé, et à laisser le reste de côté; ceux qui veulent aller plus loin ne font que répéter de vieux arguments auxquels on a donné cent fois la même réponse.

On trouve dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, t. 6, l. 16, an. 848, une notice exacte des sentiments de *Gotescalc*, et des ouvrages qui ont été faits pour ou contre; elle nous paroît plus fidèle que celle qu'en ont donnée les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. 4, p. 262 et suiv. Ces derniers semblent avoir voulu justifier *Gotescalc* aux dépens d'Hincmar, son archevêque, auquel ils n'ont pas rendu assez de justice.

GOTHS, GOTHIQUE. On peut voir ce qu'il y a de plus certain sur l'origine des *Goths*, sur leurs premières migrations, sur leur conversion au christianisme, dans les *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 3, p. 324. On y apprendra que ce peuple reçut les premiers rayons de la foi vers le milieu du troisième siècle, dans le temps qu'il occupoit les pays situés au midi du Danube, la Thrace et la Macédoine. Quelques prêtres, et d'autres chrétiens que les *Goths* avoient faits prisonniers, leur donnèrent la connoissance de l'Evangile. Ils y furent d'abord très-attachés, et il y eut parmi eux plusieurs martyrs. Un de leurs évêques, nommé Théophile, assista au concile de Nicée, et en souscrivit les actes.

Ulphilas, son successeur, fut encore attaché pendant quelque temps à la foi catholique; il fit un alphabet pour les *Goths*, leur apprit à écrire et traduisit pour eux la Bible en langue *gothique*; ce qui en reste est encore appelé version *gothique* de la Bible. *Voyez* BIBLE. Mais en 376, Ulphilas, pour faire sa cour à l'empereur Valens, protecteur des ariens, se laissa séduire, embrassa l'arianisme et l'introduisit chez les *Goths*, sous le règne d'Alaric I, leur roi. Ce changement ne se fit pas tout à coup; plusieurs catholiques persévérèrent dans la foi de Nicée, et souffrirent pour elle. Ceux qui ont cru que les *Goths*, en embrassant le christianisme, avoient été d'abord infectés de l'hérésie des ariens, se sont évidemment trompés. Lorsque les *Goths* firent une irruption en Italie, passèrent les Alpes, s'établirent en 411 dans la Gaule narbonnaise et en Espagne, ils y portèrent l'arianisme et le génie persécuteur qui caractérisoit les ariens.

Alors ce peuple avoit sûrement une liturgie; il est probable que c'étoit celle de l'Eglise de Constantinople, à cause des liaisons que les *Goths* avoient toujours conservées avec cette Eglise; et l'on présume qu'ils continuèrent à la suivre, soit dans la Gaule narbonnaise, soit en Espagne, jusque vers l'an 589, temps auquel ils renoncèrent à l'arianisme, et rentrèrent dans le sein de l'Eglise catholique par les soins de leur roi Récarède, et de saint Léandre, évêque de Séville.

Ce fut postérieurement à cette époque que saint Léandre et saint Isidore, son frère et son successeur, travaillèrent à mettre en ordre le missel et le bréviaire des Eglises d'Espagne. L'an 633, un concile de Tolède ordonna que l'un et l'autre seroient uniformément suivis en Espagne et dans la Gaule narbonnaise. Dans le huitième siècle, ce missel et ce bréviaire *gothiques* ont été nommés *Mozarabiques*. *Voy.* MOZARABES.

Le Père Le Brun a observé que le missel *gothique gallican*, publié par Thomassius et par le Père Mabillon, étoit à l'usage des *Goths* de la Gaule narbonnaise, et non de ceux d'Espagne; par conséquent il étoit en usage avant la tenue du concile de Tolède. Aussi croit-on qu'il est au moins de la fin du septième siècle. *Explication des cérémonies de la Messe*, tom. 3, pag. 235 et 274.

GOURMANDISE. Ce vice est sévèrement proscrit dans l'Evangile; les apôtres le représentent comme inséparable de l'impudicité; comme un désordre dont les païens ne rougissoient pas, mais dont les chrétiens doivent avoir horreur. *Rom.*, cap. 13, ℣. 13; c. 14, ℣. 17. *I. Cor.*, c. 6, ℣. 13. *Galat.*, c. 5, ℣. 21. *Ephes.*, c. 5, ℣. 18. *I. Petri*, c. 4, ℣. 3. Le prophète Ezéchiel attribue les abominations de Sodome aux excès de la *gourmandise*, c 16, ℣. 49. Saint Paul peint ceux qui y sont livrés comme les ennemis de la croix de Jésus-Christ, comme des hommes qui n'ont point d'autre Dieu que leur ventre, et qui font gloire d'un vice qui doit les couvrir de confusion. *Philipp.*, c. 3, ℣. 18 et 19.

Plusieurs anciens philosophes, surtout les stoïciens, ont enseigné, touchant la tempérance et la sobriété, une morale aussi austère que celle de l'Evangile; on prétend même que quelques épicuriens ont été des modèles de cette vertu, et ils en fondoient les préceptes sur les principes mêmes de leur philosophie, qui plaçoit le souverain bien dans la volupté ou dans le plaisir. Les nouveaux platoniciens du troisième et du quatrième siècle de l'Eglise remirent en honneur les anciennes maximes de Pythagore et des stoïciens sur la sobriété : quand on lit le traité *de l'abstinence* de Porphyre, on est presque tenté de croire qu'il a été écrit par un solitaire de la Thébaïde ou par un religieux de la Trappe. Il y a lieu de présumer que ces anciens n'auroient pas déclamé avec autant de zèle que nos philosophes modernes contre les lois ecclésiastiques touchant l'abstinence et le jeûne.

GOUVERNEMENT. A l'article Autorité civile et politique, nous avons prouvé que le *gouvernement*, ou le pouvoir que les chefs de la société exercent sur les particuliers, n'est point fondé sur un contrat libre, révocable ou irrévocable, mais sur la même loi par laquelle Dieu, en créant l'homme, l'a destiné à la société, puisqu'il est impossible qu'une société subsiste sans subordination. Conséquemment, saint Paul a posé pour principe que *toute puissance vient de Dieu*, sans distinguer si elle est juste ou injuste, oppressive ou modérée, acquise par justice ou par force, parce que, quelque dur que puisse être un *gouvernement*, c'est encore un moindre mal que l'anarchie. Les philosophes, qui font à notre religion un crime de cette morale, sont des aveugles qui ne voient pas les conséquences affreuses du principe contraire, ni les absurdités de leur système. Mais l'excès même de leurs égarements doit convaincre les chefs de la société que la tranquillité et la sécurité des *gouvernements* ne peut être fondée sur une meilleure base que sur les maximes de l'Evangile.

Une des réflexions les plus capables de nous convaincre de la divinité du christianisme est de considérer la révolution qu'il a produite dans le *gouvernement* de tous les peuples chez lesquels il s'est établi, et de comparer à cet égard les nations infidèles avec celles qui sont éclairées des lumières de la foi. Lorsque l'Evangile fut prêché, l'autorité des souverains étoit des-

potique chez tous les peuples connus; celle des empereurs étoit devenue absolument militaire : ils créoient, changeoient, abrogeoient les lois, selon leur bon plaisir et sans consulter personne; il n'y avoit dans l'empire aucun tribunal établi pour les vérifier, pour faire au besoin des remontrances sur les inconvénients qui pouvoient en résulter. Une des premières réformes que fit Constantin, dès qu'il eut embrasse le christianisme, fut de mettre des bornes à son autorité; il ordonna aux magistrats de suivre le texte des lois établies, sans avoir égard aux rescrits particuliers des empereurs, que les hommes puissants obtenoient par faveur. C'est depuis cette époque seulement que la législation romaine acquit de la stabilité, et que les peuples eurent une sauve-garde contre la tyrannie des grands. Le code théodosien, et celui de Justinien, qui est encore aujourd'hui la loi de l'Europe entière, n'ont pas été rédigés par des princes païens ni par des souverains philosophes, mais par des empereurs très-attachés au christianisme.

Hors des limites de l'empire romain, les *gouvernements* étoient encore plus mauvais. Nous ne connoissons aucun peuple qui eût alors un code de lois fixes, auxquelles les sujets pussent appeler contre les volontés momentanées du souverain. Si les Perses étoient alors conduits par les lois de Zoroastre, telles que nous les connoissons, ils n'avoient pas lieu de se féliciter de leur bonheur.

Vainement, en remontant plus haut, voudroit-on nous faire regretter le *gouvernement* des Egyptiens, ou celui des anciennes républiques de la Grèce : malgré les merveilles que quelques historiens trop crédules nous ont racontées de la législation de l'Egypte, il est constant qu'après la conquête de ce royaume par Alexandre, le *gouvernement* des Ptolomées fut aussi orageux et aussi déréglé que celui des autres successeurs de ce héros. Quand on examine de près celui des Spartiates, des Athéniens et des autres états confédérés de la Grèce, on trouve beaucoup à rabattre sur les éloges qui en ont été faits par les anciens. N'y eût-il que l'énorme disproportion qui se trouvoit entre les citoyens et les esclaves, c'en seroit assez pour nous faire déplorer l'aveuglement des anciens législateurs.

Parlerons-nous du *gouvernement* des peuples du Nord avant leur conversion au christianisme? Il étoit à peu près semblable à celui des Sauvages. Ces hommes farouches et toujours armés ne connurent et ne respectèrent des lois que quand ils eurent subi le joug de l'Evangile. Nous ne faisons point mention de celui des Juifs; leurs lois étoient l'ouvrage de Dieu, et non des hommes, mais elles ne convenoient qu'à un peuple isolé et au climat sous lequel elles avoient été établies : elles ne pouvoient plus avoir lieu depuis la venue du Messie.

On dira, sans doute, que la révolution que nous attribuons au christianisme est venue des progrès naturels qu'a faits l'esprit humain dans la science du *gouvernement*. Mais pourquoi l'esprit humain n'a-t-il pas fait ailleurs les mêmes progrès que chez les nations chrétiennes? Depuis environ deux mille cinq cents ans, si l'histoire de la Chine est vraie, le *gouvernement* de cet empire n'a pas changé. Il n'y a point encore d'autres lois que les édits des empereurs, et ces édits n'ont de force que pendant la vie du prince qui les a faits; quelques auteurs même prétendent qu'ils ne subsistent qu'autant qu'ils demeurent affichés, et qu'on les viole impu-

nément dès que l'on ne peut plus les lire. Le *gouvernement* des Arabes bédouins est encore le même qu'il étoit il y a quatre mille ans; la législation des Indiens n'est pas devenue meilleure; et, si l'on peut juger de l'avenir par une expérience de onze siècles, la politique des mahométans ne changera pas plus que le texte de l'Alcoran.

Rien n'est donc plus absurde que les dissertations, les plaintes, les murmures de nos philosophes politiques contre tous les *gouvernements* modernes. Qu'ils comparent l'état actuel des peuples de l'Europe avec ce qu'il étoit autrefois, et avec le sort des nations infidèles, ils seront forcés d'avouer avec Montesquieu, « que nous devons au christianisme, et dans » le *gouvernement* un certain droit » politique, et dans la guerre un » certain droit des gens, que la » nature humaine ne sauroit assez » reconnoître. » Ceux qui sont mécontents du *gouvernement* sous lequel ils vivent ne seroient satisfaits d'aucun autre; ils haïssent l'autorité, parce qu'ils n'en jouissent pas; et, s'ils étoient les maîtres, malheur à quiconque seroit forcé de vivre sous leurs lois. « La » domination d'un peuple libre, » dit un auteur anglois, est encore » plus dure que celle d'un despote; » l'esprit de tyrannie semble si » naturel à l'homme, que ceux » même qui se révoltent contre le » joug que l'on voudroit leur im» poser ne rougissent pas d'en » charger les autres. Les Anglois, » si jaloux de leur liberté, auroient » voulu asservir les Américains; » leur compagnie des Indes exerce » dans le Bengale, où elle est de» venue souveraine, un despotisme » plus tyrannique et plus cruel » qu'il n'y en ait dans aucun lieu » du monde. » Connoît-on, dans l'histoire ancienne ou moderne, des républicains conquérants qui aient traité avec douceur le peuple conquis? Fions-nous encore aux prédicateurs de la liberté.

S'ils s'étoient bornés à des plaintes, on les pardonneroit à l'inquiétude naturelle des Européens, mais peut-on lire sans horreur les maximes abominables qu'ils ont écrites? « Une société, disent-ils, » dont les chefs et les lois ne pro» curent aucun bien à ses mem» bres, perd évidemment ses droits » sur eux; les chefs qui nuisent à » la société perdent le droit de lui » commander..... Tout homme » qui n'a rien à craindre devient » bientôt méchant; la crainte est » donc le seul obstacle que la so» ciété puisse opposer aux passions » de ses chefs.... Nous ne voyons » sur la face de ce globe que des » souverains injustes, incapables, » amollis par le luxe, corrompus » par la flatterie, dépravés par la » licence et par l'impunité, dé» pourvus de talents, de mœurs et » de vertus, des fourbes, des bri» gands, des furieux, etc... C'est » à la religion et aux lâches flatte» ries de ses ministres que sont dus » le despotisme, la tyrannie, la » corruption et la licence des prin» ces, et l'aveuglement des peuples, » etc. » *Système de la nature*, 1.re part., c. 6, 13, 14, 16; 2.e part. c. 8, 9, etc. Nous n'oserions copier le conseil abominable qu'un de ces fougueux philosophes a donné aux nations mécontentes de leur souverain.

On demande jusqu'où s'étend l'autorité du *gouvernement* par rapport à la religion; c'est dans les lumières de l'équité naturelle, et non dans les écrits de nos politiques irréligieux, que nous devons chercher les principes nécessaires pour résoudre cette question.

1.° Lorsqu'une religion porte des marques évidentes de vérité et de sainteté, lorsque ses prédicateurs prouvent leur mission divin

par des signes indubitables, le *gouvernement* n'a pas droit de les empêcher de la prêcher et de l'établir; il seroit absurde de lui attribuer le droit de résister à Dieu, comme a fait l'auteur des *Pensées philosophiques*, n.° 42. « Lorsqu'on » annonce, dit-il, au peuple un » dogme qui contredit la religion » dominante, ou quelque fait con- » traire à la tranquillité publique, » justifiât-on sa mission par des » miracles, le *gouvernement* a droit » de sévir, et le peuple de crier : » *Crucifige.* » Suivant cette maxime insensée, les païens ont eu droit de sévir contre ceux qui ont prêché l'unité de Dieu, parce que ce dogme contredisoit le polythéisme qui étoit la religion dominante, et parce que les faits par lesquels ils prouvoient leur mission faisoient du bruit, partageoient les esprits, excitoient même la fureur du peuple. Cette décision pourroit être vraie, si les prédicateurs d'une religion sainte et divine employoient, pour l'établir, des moyens illégitimes, comme les séditions, la violence, les voies de faits, les armes et la guerre. Dieu n'a jamais commandé et n'a jamais positivement permis ces moyens contraires au droit naturel, pour établir la vraie religion; il les a même positivement défendus.

2.° Lorsqu'une religion quelconque s'est établie par ces voies odieuses et que le *gouvernement* s'est trouvé forcé d'en permettre l'exercice, il est toujours en droit de révoquer cette permission, lorsqu'il aura récupéré assez de force pour contraindre les sujets à l'obéissance; à plus forte raison, lorsqu'il voit que l'esprit d'indépendance et de révolte persévère constamment parmi les sectateurs de cette religion. En effet, c'en est assez pour démontrer qu'elle n'est ni vraie ni approuvée de Dieu, et qu'elle est nuisible au bien public. Si les avocats des protestants y avoient fait plus de réflexion, ils n'auroient pas déclamé si indécemment contre la révocation de l'édit de Nantes.

3.° Aucun *gouvernement* n'a le droit de forcer, par les supplices, ses sujets à embrasser et à pratiquer une religion à laquelle ils ne croient pas. Cet exercice forcé ne peut plaire à Dieu et ne peut être d'aucune utilité ni pour ce monde ni pour l'autre. C'est ce que nos anciens apologistes n'ont cessé de représenter aux persécuteurs, qui vouloient forcer les chrétiens à renier Jésus-Christ et à faire des actes d'idolâtrie. Mais il peut interdire l'exercice public d'une religion, lorsqu'elle lui paroît fausse et pernicieuse au bien de la société

4.° Lorsqu'une religion est établie depuis long-temps et incorporée à la législation d'un peuple, lorsqu'il est prouvé, par une longue expérience, qu'elle contribue à la pureté des mœurs, au bon ordre et à la tranquillité civile et à la soumission des sujets, le *gouvernement* est obligé et il a le droit de réprimer la licence des écrivains qui l'outragent, qui la calomnient, qui travaillent à prévenir les esprits et à les détacher de cette religion. Cette témérité ne peut être utile à personne; elle ne peut avoir que des suites funestes pour le *gouvernement;* nous en voyons la preuve dans les maximes que nous avons citées.

5.° A plus forte raison doit-il sévir contre ceux qui professent l'athéisme et le matérialisme, ou d'autres systèmes destructifs de toute religion. Une expérience aussi ancienne que le monde a démontré que sans religion il est impossible de former une société civile, une législation qui soit respectée, un *gouvernement* qui soit obéi; par conséquent les systèmes dont on parle ne sont pas moins

contraires à la saine politique qu'à la religion. Quant aux prétendus droits de la conscience erronée, ils sont ici absolument nuls; autrement il faudroit établir pour maxime que les malfaiteurs de toute espèce doivent être tolérés, dès qu'ils se persuadent qu'ils font bien, et que ce sont les lois et les *gouvernements* qui ont tort.

Nous ne craignons pas que l'on oppose à nos principes des réflexions plus solides et d'une vérité plus palpable.

Gouvernement ecclésiastique. Nous avons prouvé ailleurs qu'il n'est pas vrai que, dans l'origine du christianisme, le *gouvernement* de l'Eglise ait été purement démocratique, que les pasteurs n'aient rien pu ni rien osé décider sans le suffrage du peuple, comme quelques protestants ont voulu le soutenir. Le Clerc, qui sur ce point a été de meilleure foi que les autres, convient que dès le commencement du second siècle il y a eu dans chaque Eglise un évêque chargé du *gouvernement*, mais que, par le défaut d'anciens monuments, nous ne savons ni le temps précis, ni les raisons de cet établissement. *Hist. ecclés.*, an. 52, § 7; an. 68, § 6 et 8. Mais, par les lettres de saint Paul à Tite et à Timothée, nous voyons évidemment que cette discipline a été établie par les apôtres mêmes et qu'elle n'étoit pas moins nécessaire au premier siècle qu'au second. *Voyez* Autorité religieuse et ecclésiastique, Evêque, Hiérarchie, Pasteur, etc.

GRABATAIRES. *V.* Cliniques.

GRACE, en général, est un don que Dieu accorde aux hommes par pure libéralité et sans qu'ils aient rien fait pour le mériter, soit que ce don regarde la vie présente, soit qu'il ait rapport à la vie future

De là les théologiens distinguent d'abord les *grâces* dans l'ordre naturel d'avec celles qui concernent le salut. Par les premières on entend tout ce qui nous vient du Créateur, la vie, la conservation, les bonnes qualités de l'âme et du corps, comme un esprit juste, un goût naturel pour la vertu, des passions calmes, un fond d'équité et de droiture, etc. Mais ce ne sont point là des *grâces* proprement dites, quoique ce soient des bienfaits qui méritent notre reconnoissance. Les pélagiens faisoient cette équivoque, en appelant *grâces* les dons naturels.

On entend par *grâces*, dans l'ordre du salut, tous les secours et les moyens qui peuvent nous conduire à la vie éternelle; et c'est principalement de celles-ci que parlent les théologiens, lorsqu'ils traitent de la *grâce*.

Dans ce sens, ils la définissent en général un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement, et en vue des mérites de Jésus-Christ, aux créatures intelligentes, pour les conduire au salut éternel. Cette définition deviendra plus claire par la distinction des différentes espèces de *grâces*, et par les réflexions que nous ferons ci-après.

On les divise, 1.° en *grâces* extérieures et en *grâces* intérieures. La première espèce comprend tous les secours extérieurs qui peuvent porter l'homme à faire le bien, comme la loi Dieu, les leçons de Jésus-Christ, la prédication de l'Evangile, les exhortations, les exemples des saints, etc. Les pélagiens ne reconnoissoient que cette espèce de *grâces*, outre les dons naturels dont nous avons parlé. La *grâce* intérieure est celle qui touche intérieurement l'homme, qui lui inspire de bonnes pensées, de saints désirs, de pieuses résolutions, etc. Lorsqu'il est dit dans l'Ecriture sainte que Dieu tourne les esprits et les cœurs,

qu'il les change, qu'il les ouvre, qu'il donne la volonté, etc., cela ne peut pas s'entendre d'une opération purement extérieure. Nous sentons d'ailleurs, par notre propre expérience, que Dieu nous inspire des pensées et des désirs qui ne viennent point de nous-mêmes.

2.° Parmi les dons surnaturels, il en est qui sont accordés directement pour l'utilité et la sanctification de celui qui les reçoit : tels sont les secours dont nous venons de donner la notion. Il en est aussi qui sont accordés principalement pour l'utilité d'autrui, comme le don des langues, l'esprit prophétique, le pouvoir de faire des miracles. Par eux-mêmes, ces dons ne contribuent en rien à la sainteté de celui qui en est doué; mais ils le rendent plus capable de travailler utilement au salut des autres. Les théologiens nomment ces sortes de faveurs *gratia gratis data*, au lieu qu'ils appellent les premières *gratia gratum faciens*, parce que tout bienfait qui peut nous rendre meilleurs, tend aussi à nous rendre plus agréables à Dieu.

3.° L'on distingue la *grâce habituelle* d'avec la *grâce actuelle*. La première, que l'on nomme aussi grâce justifiante et sanctifiante, se conçoit comme une qualité qui réside dans notre âme, qui nous rend agréables à Dieu et dignes du bonheur éternel; elle renferme les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit; elle est inséparable de la charité parfaite, et elle demeure en nous jusqu'à ce que le péché mortel nous en dépouille.

Par *grâce actuelle*, on entend une inspiration passagère qui nous porte au bien, une opération de Dieu, par laquelle il éclaire notre esprit et meut notre volonté, pour nous faire faire une bonne œuvre, pour nous faire accomplir un précepte, ou nous faire surmonter une tentation. C'est principalement de celle-ci qu'il est question dans les disputes qui divisent les théologiens sur la doctrine de la *grâce*.

4.° Comme depuis le péché d'Adam l'entendement de l'homme est obscurci par l'ignorance, et sa volonté affoiblie par la concupiscence, on soutient que, pour faire le bien surnaturel, il a besoin non-seulement que Dieu éclaire son esprit par une illumination soudaine, mais encore que Dieu excite sa volonté par une motion indélibérée. C'est dans ces deux choses que l'on fait consister la *grâce actuelle*. Quelques théologiens pensent qu'Adam, avant son péché, n'avoit besoin que de la première, et ils la nomment *grâce de santé*; ils appellent *grâce médicinale* celle qui réunit les deux secours dont l'homme a besoin dans son état actuel. C'est surtout de cette dernière que saint Augustin a soutenu la nécessité contre les pélagiens.

5.° Quand on considère la manière dont elle agit en nous, comme elle nous prévient, on la nomme *grâce prévenante* ou *opérante*; parce qu'elle agit avec nous, on la nomme *coopérante* et *subséquente*.

6.° La *grâce actuelle opérante* se divise en *grâce efficace* et en *grâce suffisante*. La première est celle qui opère certainement et infailliblement le consentement de la volonté, à laquelle par conséquent l'homme ne résiste jamais, quoiqu'il ait un pouvoir très-réel de lui résister. La seconde est celle qui donne à la volonté assez de force pour faire le bien, mais à laquelle l'homme résiste, et qu'il rend *inefficace* par sa résistance même.

Comme la nature de la *grâce*, son opération, son accord avec la liberté de l'homme, ne peuvent être exactement comparés à rien, ce sont des mystères; il n'est donc pas étonnant qu'en voulant les expliquer, les théologiens aient embrasse des systèmes opposés, et que

plusieurs soient tombés dans des erreurs grossières. D'un côté, les pélagiens, les semi-pélagiens, les arminiens, les sociniens, sous prétexte de défendre le libre arbitre de l'homme, ont nié la nécessité et l'influence de la *grâce*. De l'autre, les prédestinatiens, les wicléfites, les luthériens, les calvinistes rigides ou gomaristes, Baïus, Jansénius et leurs disciples, en voulant exalter l'opération toute-puissante de la *grâce*, ont détruit la liberté de l'homme. Parmi les théologiens catholiques, ceux que l'on appelle molinistes et congruistes sont accusés de favoriser les erreurs des pélagiens ; à leur tour, ils reprochent aux augustiniens et aux thomistes de se rapprocher trop près des sentiments de Calvin. Il s'agit de prendre le vrai sens d'un grand nombre de passages de l'Ecriture sainte, et de concilier ceux qui paroissent opposés; cela n'est pas aisé.

Les pélagiens, qui nioient que le péché d'Adam ait passé à ses descendants, soutenoient qu'en ceux-ci le libre arbitre est aussi sain et aussi capable de se porter de lui-même au bien, qu'il l'étoit dans leur père ; conséquemment ils disoient que l'homme n'a pas besoin de *grâce* pour le faire. Comme ils faisoient consister ce libre arbitre dans une égale facilité de choisir le bien ou le mal, dans une espèce d'équilibre entre l'un et l'autre, ils prétendoient qu'une *grâce* qui inclineroit la volonté vers le bien, détruiroit le libre arbitre. Saint August., *Op. imperf.*, l. 3, n. 109 et 117. Pour tordre le sens des passages de l'Ecriture, qui prouvent la nécessité de la *grâce*, ils appeloient *grâces* les forces naturelles que Dieu a données à l'homme, et les moyens extérieurs de salut que Dieu daigne y ajouter. Jamais ils n'ont voulu reconnoître la nécessité de la *grâce actuelle intérieure*. Saint Augustin le leur a encore reproché dans son dernier ouvrage. *Ibid.*, l. 1, c. 94 et 95 ; l. 3, c. 114; l. 5, n. 48, etc. M. Bossuet, très-instruit du système de ces hérétiques, a reconnu ce fait important. *Défense de la Trad. et des saints Pères*, l. 5, c. 4, p. 339. Il est nécessaire de s'en souvenir pour prendre le vrai sens de la doctrine de saint Augustin et des conciles qui ont condamné les pélagiens. Lorsque ces hérétiques disoient que *Dieu ne refuse point la grâce à quiconque fait ce qu'il peut*, ils entendoient que Dieu accorde la connoissance de Jésus-Christ et de l'Evangile, le baptême et la remission des péchés, à quiconque s'en rend digne, par le bon usage naturel de son libre arbitre.

Les semi-pélagiens avoient du libre arbitre a peu près la même idée que les pélagiens. *Lettre de saint Prosper à saint Augustin*, n. 4. Ils ne nioient point cependant la nécessité de la *grâce* pour faire de bonnes œuvres; mais ils soutenoient qu'elle n'est pas nécessaire pour le commencement du salut, pour désirer d'avoir la foi; ils disoient que Dieu donne la *grâce* à tous ceux qui se disposent à la recevoir. Ainsi, selon eux, la *grâce* n'étoit point prévenante, mais prévenue et méritée par les bonnes dispositions de l'homme. Ils prétendoient même que celui-ci n'a pas besoin d'un secours particulier pour persévérer jusqu'à la mort dans la *grâce* habituelle, lorsqu'il l'a une fois reçue. *Voyez* la même lettre.

Dans ces deux systèmes, le mystère de la prédestination étoit absolument nul. Dieu prédestine à la foi, au baptême, à la justification, à la persévérance, ceux qu'il prévoit qui s'en rendront dignes par leur bonne volonté et leurs dispositions naturelles; il réprouve ceux dont il prévoit la mauvaise volonté et les dispositions vicieuses.

Saint Augustin attaqua toutes ces erreurs avec un égal succès, et l'Eglise a confirmé par ses décrets la doctrine de ce Père. Elle a décidé 1.° que la *grâce actuelle intérieure* est nécessaire à l'homme, non-seulement pour faire une bonne œuvre méritoire, mais même pour désirer de la faire; que le simple désir de la *grâce* est déjà une *grâce;* 2.° conséquemment que toute *grâce* est gratuite, c'est-à-dire qu'elle n'est jamais le salaire et la récompense de nos dispositions ou de nos efforts *naturels :* il ne faut pas oublier ce terme; 3.° que, pour persévérer constamment dans le bien jusqu'à la mort, l'homme a besoin d'un secours spécial de Dieu, que l'on appelle le don de la persévérance finale, d'où il s'ensuit que Dieu prédestine à la *grâce,* à la foi, à la justification, à la persévérance, non ceux dont il prévoit les bonnes dispositions, mais ceux auxquels il juge à propos d'accorder ces dons gratuitement.

C'est la difficulté de prendre le vrai sens de toute cette doctrine, et d'en saisir les conséquences, qui a donné lieu aux différentes erreurs qui sont nées dans la suite, et aux divers systèmes des théologiens catholiques. Pour éclaircir cette matière autant qu'il est possible, nous avons à prouver, 1.° que la *grâce* actuelle intérieure est nécessaire; 2.° qu'elle est toujours gratuite; 3.° que Dieu la donne à tous plus ou moins; 4.° que souvent l'homme y résiste; 5.° nous exposerons les divers systèmes imaginés pour concilier l'efficacité de la *grâce* avec la liberté de l'homme. Nous parlerons ailleurs de la *grâce* habituelle ou de la *justification*, de la *persévérance* et de la *predestination. Voy.* ces mots.

Nous n'entrons point dans la question de savoir si l'homme peut ou ne peut pas, sans le secours de la *grâce,* faire une action moralement bonne et louable. Il nous suffit de prouver que sans ce secours il n'en peut faire aucune qui soit méritoire et utile au salut.

I. *Nécessité de la grâce.* Les sociniens et les arminiens prétendent, comme les pélagiens, que la nécessité de la *grâce* intérieure et prévenante n'est point prouvée par l'Ecriture sainte. Ils se trompent. Le psalmiste dit à Dieu : « Créez en » moi un cœur pur, *Ps.* 50, ℣. 12. » Que votre lumière brille sur nous, » conduisez et dirigez toutes nos ac- » tions, *Ps.* 89, ℣. 17. » Il ne demande pas seulement à Dieu la connoissance de sa loi, mais la force et l'inclination pour l'accomplir. « Tour- » nez mon cœur vers vos comman- » dements, conduisez-moi dans la » voie de vos préceptes, secourez- » moi, donnez-moi la vie, inspirez- » moi votre crainte afin que je garde » votre loi, etc. » C'est le langage continuel du psaume 118. Le pape Innocent I.er, dans une lettre contre les pélagiens, dit avec raison que les psaumes de David sont une invocation continuelle de la *grâce* divine.

Dieu dit aux Juifs : Convertissez-vous à moi, et je me tournerai vers vous, *Malach.*, c. 3, ℣. 7; mais aussi ils disent : « Convertissez- » nous, Seigneur, et nous retour- » nerons à vous. » *Thren.*, c. 5, ℣. 21. Dieu dit : « Je leur donne- » rai un esprit nouveau et un » même cœur; je leur ôterai leur » cœur de pierre, et je leur don- » nerai un cœur de chair, afin qu'ils » marchent selon mes commande- » ments et qu'ils les accomplis- » sent. » *Ezech.*, c. 5, ℣. 19. Lorsqu'un homme, même un païen, a fait une bonne action, les écrivains sacrés disent que Dieu a tourné le cœur de cet homme, qu'il l'a changé, qu'il l'a ouvert, qu'il a mis ce dessein dans son cœur. *Esth.*, c. 14, ℣. 13; c. 15, ℣. 11; *Esdr.*, c. 6 et 7, etc.

Saint Augustin le fait remarquer, en refutant les pelagiens : « Qu'ils reconnoissent, dit-il, que » Dieu produit dans les hommes » non-seulement de vraies lumiè- » res, mais encore de bonnes vo- » lontés. » *Lib. de Grat. Christi*, c. 24, n. 25; *Op. imperf.*, l. 3, n. 114, 163, etc. On a beau dire que ce sont là des métaphores, des expressions figurées, cela seroit vrai à l'égard d'un homme qui ne peut agir sur un autre homme qu'à l'extérieur, par la persuasion, par des conseils, par des exhortations; mais à l'égard de Dieu, qui l'empêche d'éclairer intérieurement notre esprit et d'émouvoir notre cœur?

Même langage dans le nouveau Testament. Il est dit, *Act.*, c. 16, ℣. 14, que Dieu ouvrit le cœur de Lydie, pour la rendre attentive à la prédication de saint Paul. Il remarque lui-même que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement. *I. Cor.*, c. 3, ℣. 8. Il pense donc que la *grâce* extérieure ne sert à rien sans la *grâce* intérieure. En parlant de ses propres travaux, il dit : « Ce n'est pas » moi qui ai fait tout cela, mais la » *grâce* de Dieu qui est avec moi. » Il écrit aux Philippiens : « Celui » qui a commencé en vous la bonne » œuvre l'achèvera, c. 1, ℣. 6. » Il vous a été donné non-seule- » ment de croire en Jésus-Christ, » mais encore de souffrir pour lui, » ℣. 29. C'est Dieu qui opère en » vous le vouloir et l'action, par » la bonne volonté qu'il a pour » vous, c. 2, ℣. 13. » Aux Thessaloniciens, *Epist.* 2, c. 2, ℣. 16 : « Que Dieu excite vos cœurs et les » affermisse dans les bonnes œu- » vres, c. 3, ℣. 5; qu'il conduise » vos cœurs dans l'amour de Dieu » et dans la patience de Jésus- » Christ. » Aux Hébreux, c. 8, ℣. 10, il cite ces paroles d'un prophète : « Je mettrai mes lois dans » leur esprit, et je les écrirai dans » leur cœur. Ch. 13, ℣. 21 : Que » Dieu vous rende capables de tout » bien, afin que vous fassiez sa » volonté, et qu'il opère en vous, » par Jésus-Christ, ce qui peut lui » plaire. » L'apôtre termine ordinairement ses lettres par cette salutation : « Que la *grâce* de Dieu soit » en vous, avec vous, avec votre » esprit, dans vos cœurs, etc. » Il appelle cette *grâce* le don et l'opération du Saint-Esprit. Que signifient toutes ces expressions, sinon l'opération intérieure de la *grâce?*

Saint Augustin a répété cent fois tous ces passages; il soutient aux pélagiens que la nécessité de la prière, dont Jésus-Christ nous a fait une loi, est fondée sur le besoin continuel que nous avons de la *grâce*.

Pour en esquiver les conséquences, comme font les sociniens et les arminiens, il faut faire violence à tous les termes, et supposer que saint Paul a tendu aux fidèles un piége continuel d'erreur.

Ils disent que toutes ces phrases de l'Ecriture sainte ne sont ni plus énergiques ni plus fortes que celles dans lesquelles il est dit que Dieu endurcit les cœurs, qu'il envoie aux hommes un esprit de vertige, un esprit d'erreur, une opération de mensonge, etc.; il ne s'ensuit pas cependant que Dieu agisse immédiatement et intérieurement sur eux pour produire ces mauvais effets. Pour exprimer l'empire qu'un homme a sur un autre, on dit qu'il lui fait faire tout ce qu'il veut, qu'il le tourne comme il lui plaît, qu'il lui *inspire* le bien ou le mal qu'il fait, etc. Ces manières de parler ne doivent point être prises à la rigueur.

Mais il y a ici une différence infinie. 1.° Il est absurde d'imaginer que Dieu est aussi positivement l'auteur du mal que du bien, qu'il

inspire aussi réellement un crime qu'un acte de vertu ; l'Ecriture sainte nous enseigne formellement le contraire ; elle nous avertit que Dieu n'est ni l'auteur ni la cause du péché ; qu'au contraire il le défend, le punit, nous en détourne, etc. On ne peut donc le lui attribuer en aucune manière ; par-là nous voyons évidemment le sens des passages qui semblent dire le contraire. Mais quelle raison y a-t-il de ne pas prendre à la lettre les textes qui nous assurent que Dieu produit en nous et avec nous un acte de vertu ? Notre propre expérience, c'est-à-dire le sentiment intérieur, nous en convainc.

2.° Il est clair qu'un homme ne peut pas agir immédiatement sur l'esprit ni sur la volonté d'un autre ; il ne peut donc avoir sur ses actions qu'une influence morale et extérieure : les manières de parler, qui semblent exprimer quelque chose de plus, s'expliquent d'elles-mêmes. Il n'en est pas ainsi à l'égard de Dieu : scrutateur des esprits et des cœurs, il est sans doute assez puissant pour nous inspirer de saintes pensées et de bons désirs, que nous n'aurions pas sans lui. Pourquoi n'entendrions-nous pas, dans le sens le plus rigoureux, les passages des auteurs sacrés qui le disent et le répètent continuellement?

On sait d'ailleurs pourquoi les pélagiens et leurs successeurs ne veulent avouer ni la nécessité de la *grâce* intérieure, ni son influence sur nos bonnes actions; c'est qu'ils refusent de reconnoître le péché originel dans tous les hommes, et ses effets, savoir, l'affoiblissement de la lumière naturelle, et l'inclination plus violente au mal qu'au bien. Or, l'existence du péché originel dans tous les hommes est un dogme de la foi chrétienne : sans cela, la rédemption du genre humain par Jésus-Christ n'auroit pas été nécessaire. Ainsi la nécessité de la *grâce* intérieure et prévenante est intimement liée avec la croyance du péché originel et de la rédemption, qui sont deux vérités fondamentales du christianisme. Les pélagiens n'ont pas pu nier l'une sans détruire les deux autres ; les sociniens font de même. L'Eglise, fidèle à conserver son dépôt, ne souffre point que l'on donne atteinte à aucune des trois.

Comme les pélagiens entendoient, par *libre arbitre*, un pouvoir égal de choisir le bien ou le mal, un parfait équilibre entre l'un et l'autre, S. August., *Op. imperfect.*, l. 3, n. 109 et 117, ils soutenoient que la nécessité de la *grâce* intérieure, pour incliner l'homme au bien, détruiroit le libre arbitre; S. Jerôme, *Dial.* 3 *contra Pelag.* Saint Augustin leur prouva qu'ils avoient une fausse notion du libre arbitre; que, depuis le péché d'Adam, l'homme est plus porté au mal qu'au bien, qu'il a par conséquent besoin de la *grâce* pour rétablir l'équilibre et se porter au bien. Cette conséquence est incontestable.

II. *Gratuité de la grâce.* Quand on dit que la *grâce* est toujours *gratuite*, ce terme peut avoir divers sens qu'il est essentiel de distinguer.

1.° L'on ne prétend pas qu'une *grâce* ne soit jamais la récompense du bon usage que l'homme a fait d'une *grâce* précédente ; l'Evangile nous enseigne que Dieu récompense notre fidélité à profiter de ses dons. Le Père de famille dit au bon serviteur : « Parce que vous avez été » fidèle en peu de choses, je vous » en confierai de plus grandes..... » On donnera beaucoup à celui » qui a déjà, et il sera dans l'abon- » dance. » *Matth.*, c. 25, ℣. 21, 29.

Saint Augustin reconnoît que *la grâce mérite d'être augmentée.*

Epist. 186 *ad Paulin.*, c. 3, n 10. Lorsque les pélagiens posèrent pour maxime que *Dieu aide le bon propos de chacun :* « Cela seroit catholique, répondit le saint docteur, s'ils avouoient que ce bon propos est un effet de la *grâce.* » L. 4, *Contra duas Epist. Pélag.*, c. 6, n. 13. Lorsqu'ils ajoutèrent que *Dieu ne refuse point la grâce à celui qui fait ce qu'il peut*, ce Père observa de même que cela est vrai, si l'on entend que Dieu ne refuse point une seconde *grâce* à celui qui a bien usé des forces qu'une première *grâce* lui a données; mais que cela est faux, si l'on veut parler de celui *qui fait ce qu'il peut* par les forces naturelles de son libre arbitre. Il établit enfin pour principe, que Dieu n'abandonne point l'homme, à moins que celui-ci ne l'abandonne lui-même le premier; et le concile de Trente a confirmé cette doctrine; sess. 6, *de Justif.*, cap. 13.

Il ne faut pas en conclure que Dieu doit donc, par justice, une seconde *grâce* efficace à celui qui a bien usé d'une première *grâce.* Dès qu'une fois l'homme auroit commencé à correspondre à la *grâce*, il s'ensuivroit une connexion et une suite de *grâces* efficaces qui conduiroient infailliblement un juste à la persévérance finale : or, celle-ci est un don de Dieu, qui ne peut être mérité en rigueur, un don spécial et de pure miséricorde, comme l'enseigne le même concile après saint Augustin, *ibid.* et *can.* 22. Ainsi, lorsque nous disons que par la fidélité à la *grâce* l'homme *mérite* d'autres *grâces*, il n'est pas question d'un mérite rigoureux ou de *condignité*, mais d'un mérite de *congruité*, fondé sur la bonté de Dieu, et non sur sa justice. *Voyez* MÉRITE.

2.° La *grâce* est purement *gratuite*, c'est-à-dire qu'elle n'est point le salaire ni la récompense des bonnes dispositions naturelles de l'homme, ou des efforts qu'il a faits de lui-même pour la mériter, comme le prétendoient les pélagiens. C'est la doctrine expresse de saint Paul, qui, parlant de la vocation à la foi, cite ces paroles du Seigneur, *Exod.*, c. 33, ℣. 19 : « J'aurai pitié de qui je voudrai, » et je ferai miséricorde à qui il » me plaira ; donc, conclut l'apôtre, cela ne dépend point de celui qui veut ni de celui qui court, » mais de la miséricorde de Dieu. » *Rom.*, c. 9, ℣. 16. Si c'est une » *grâce*, elle ne vient point de nos » œuvres; autrement cette *grâce* » ne seroit plus une *grâce*, c. 11, » ℣. 6. Tous ont péché, dit-il, et » ont besoin de la gloire de Dieu; » ils sont justifiés gratuitement par » sa *grâce*, en vertu de la rédemption faite par Jésus-Christ, » c. 3, ℣. 23. Or, la justification ne seroit pas *gratuite*, si le premier mouvement de la *grâce* que Dieu a donné avoit été le salaire des bonnes dispositions naturelles de l'homme ou de ses efforts naturels. Ainsi a raisonné saint Augustin contre les pélagiens.

Ce raisonnement, disent leurs partisans modernes, n'est pas solide. Quand la *grâce* seroit la récompense ou l'effet des bonnes dispositions naturelles de l'homme, il ne s'ensuivroit pas encore qu'elle n'est plus gratuite; car enfin les dons naturels même ne sont-ils pas purement gratuits? C'est sans aucun mérite de la part de l'homme que Dieu fait naître l'un avec un esprit plus droit et plus docile, avec un cœur plus sensible et mieux placé qu'un autre : le bon usage des dons naturels doit donc être autant attribué à Dieu que l'usage d'une *grâce* surnaturelle; l'homme n'a pas plus de droit de s'enorgueillir de l'un que de l'autre, ou d'être ingrat envers Dieu.

Ces raisonneurs ne voient pas

qu'ils attaquent saint Paul lui-même. Selon le sentiment de Pélage, la *grâce*, méritée par le bon usage des dons naturels, ne seroit plus censée le fruit de la rédemption et des mérites de Jésus-Christ, comme le veut l'apôtre : alors, *Jésus-Christ seroit mort en vain. Galat.*, c. 2, ℣. 21; car enfin les dons naturels ne nous sont pas accordés en vertu des mérites du Sauveur. Or, le point capital de la doctrine chrétienne est que le salut, soit dans sa source soit dans ses moyens, est le fruit de la mort de Jésus-Christ et de la *grâce* de la rédemption.

Personne n'étoit plus en état que saint Paul de sentir et de faire comprendre aux autres que la *grâce* de la vocation ne vient point des bonnes dispositions naturelles de l'homme; il avoit été converti lui-même dans un moment où il n'y avoit en lui d'autres dispositions que la haine et la fureur contre les disciples de Jésus-Christ. *Act.*, c. 9, ℣. 1.

D'ailleurs, si l'on veut lire avec attention les passages de l'Ecriture sainte, par lesquels nous avons prouvé la nécessité de la *grâce*, on y verra que Dieu ne la donne point pour seconder les dispositions du cœur de l'homme, surtout des pécheurs; mais pour les changer, pour les tourner du mal au bien : c'est ce que signifie *convertir. La misericorde du Seigneur me préviendra*, dit le psalmiste, *Ps.* 58, ℣. 11. Si c'est elle qui nous prévient, elle n'est donc pas prévenue par nos bonnes dispositions naturelles, par nos désirs, par nos efforts pour la mériter : tel est encore le raisonnement de saint Augustin.

Pourquoi les pélagiens avoient-ils eu recours à la supposition contraire? C'étoit pour répondre à une objection souvent répétée par les anciens hérétiques et par les philosophes. Ceux-ci disoient : Si la connoissance de Jésus-Christ est nécessaire au salut de l'homme, comment Dieu a-t-il attendu quatre mille ans avant de l'envoyer au monde? Pourquoi l'a-t-il fait naître dans un coin de l'univers, au lieu de le montrer à tous les peuples? Pélage répondoit que cela n'étoit pas nécessaire, puisque les païens même pouvoient être sauvés par le bon usage de leurs forces naturelles. Saint Augustin, pour résoudre la même objection, avoit dit, *Epist.* 102, q. 2, n. 14, que Jésus-Christ avoit voulu se montrer et faire prêcher sa doctrine dans le temps et dans les lieux où il savoit qu'il y auroit des hommes qui croiroient en lui. Le saint docteur avoit conclu que la connoissance de la vraie religion, qui conduit seule au salut, n'avoit manqué à aucun de ceux qui étoient dignes de la recevoir. Lorsque les semi-pélagiens voulurent se prévaloir de cette réponse, saint Augustin s'expliqua plus correctement; il dit que cette connoissance avoit été accordée à tous ceux que Dieu y avoit prédestinés de toute éternité. *Lib. de Prædest. sanct.*, c. 9 et 10, n. 17 et suiv.

Mais il nous paroît qu'aucune de ces réponses ne résout pleinement la difficulté. Les philosophes pouvoient insister et dire : Pourquoi Dieu a-t-il prédestiné si peu de monde à cette connoissance, puisqu'elle est absolument nécessaire? Ils pouvoient même répliquer aux pélagiens : Pourquoi Dieu a-t-il fait naître le très-grand nombre des hommes avec de si mauvaises dispositions, que l'on doit présumer plutôt leur damnation que leur salut? Il faut donc toujours en revenir à la solution que donne saint Paul : « *Homme, » qui êtes-vous pour demander » compte à Dieu de la distribution » de ses dons, soit naturels soit sur-*

» *naturels?* A l'égard des uns com-
» me des autres, *le vase n'a* aucun
» *droit de demander au potier : Pour-*
» *quoi m'avez-vous fait ainsi?* » Et saint Augustin l'a reconnu. *L. de Dono persev.*, c. 11, n. 25; *L. de Correpl. et Grat.*, c. 8, n. 19.

3.° La *grâce* est toujours *gratuite*, dans ce sens, que Dieu n'est point déterminé à la donner par le bon usage qu'il prévoit que l'homme en fera. Cette vérité, méconnue par les semi-pélagiens, se tire évidemment de ce que dit Jesus-Christ dans l'Evangile, que les Tyriens et les Sidoniens auroient fait pénitence, si lui-même avoit fait chez eux les mêmes prodiges qu'il avoit opérés chez les Juifs. *Matth.*, c. 11, ℣. 21; *Luc.*, c. 10, ℣. 13. Dieu, qui prévoyoit le bon usage que les Tyriens feroient de cette *grâce*, ne daigna cependant pas la leur accorder, au lieu qu'il en gratifia les Juifs, desquels il prévoyoit la résistance et l'incrédulité. Saint Aug., *ibid.*

S'il en est ainsi à l'égard des *grâces* extérieures, à plus forte raison à l'égard de la *grâce* intérieure, sans laquelle les premières seroient inutiles. Puisque le bon usage de la *grâce* intérieure doit être un effet de la *grâce* même, comment pourroit-il être un motif qui détermine Dieu à la donner? Pour peu que l'on veuille y réfléchir, on sentira que cela est impossible.

En effet, il n'est aucune circonstance imaginable dans laquelle Dieu ne voie que, s'il accordoit telle *grâce* au pécheur, celui-ci se convertiroit. Dieu seroit donc obligé de donner des *grâces* efficaces à tous les hommes, dans toutes les circonstances de leur vie. C'est la réflexion de M. Bossuet. Qu'en donnant une seconde *grâce*, Dieu se propose de récompenser le bon usage que l'homme a fait d'une *grâce* précédente, cela se conçoit, quoique Dieu n'y soit pas obligé; mais qu'avant de la donner il veuille récompenser un bon usage qui n'existe pas encore, c'est une absurdité. Cependant les augustiniens et les thomistes la reprochent souvent aux congruistes, afin de les agréger aux semi-pélagiens; cela nous paroît injuste, et nous ne connoissons aucun congruiste qui y ait donné lieu.

III. *Distribution de la grâce.* Confesser avec l'Eglise universelle que la *grâce* intérieure et prévenante est nécessaire à tous les hommes, pour toute bonne œuvre, même pour former de bons désirs, et prétendre néanmoins que Dieu ne la donne pas à tous, c'est bâtir d'une main et détruire de l'autre. De là il s'ensuivroit que la rédemption des hommes par Jésus-Christ a été très-imparfaite, que ce divin Sauveur n'est pas mort pour tous, et que Dieu ne veut pas les sauver tous : erreurs qui détruisent l'espérance chrétienne, et attaquent l'article le plus fondamental du christianisme.

Dans les articles INFIDÈLES et JUDAÏSME, nous ferons voir que Dieu leur a toujours donné des *grâces*; au mot ENDURCISSEMENT, nous avons prouvé que Dieu ne refuse point toute *grâce* aux pécheurs endurcis; nous devons montrer ici qu'il en accorde à tous les hommes sans exception, quoique avec beaucoup d'inégalité. L'Ecriture sainte, les Pères, la tradition, seront nos guides; ceux qui osent encore aujourd'hui combattre cette vérité, ne les ont certainement pas consultés.

Pour commencer par l'ancien Testament, nous lisons, *Ps.* 144, ℣. 8 : « Le Seigneur est miséri-
» cordieux, indulgent, patient,
» rempli de bonté, bienfaisant *à*
» *l'égard de tous;* ses miséricordes
» sont répandues *sur tous ses ou-*

» *orages.* » *Sap.*, c. 11, ℣. 27 : « Seigneur, vous pardonnez à tous, » parce que tous sont à vous, et » que vous aimez les âmes. » C. 12, ℣. 1 : « Que votre esprit, Seigneur, est bon et doux à l'égard » *de tous!* Vous corrigez ceux qui » s'égarent, vous les avertissez et » leur montrez en quoi ils pèchent; afin qu'ils renoncent à » leur perversité, et qu'ils croient » en vous. ℣. 13 : Vous avez soin » *de tous*, pour démontrer que » vous jugez avec justice. » Si dans ces passages il n'est question que de *grâces* temporelles, ou de *grâces* extérieures de salut, voilà un langage bien captieux. Dieu jugera-t-il avec justice, s'il ne nous donne pas la force de faire ce qu'il commande?

« Ne nous dites point : *Dieu me* » *manque;* ne faites point ce qu'il » défend... Il a mis devant l'homme » la vie et la mort, le bien et le » mal; ce qu'il choisira lui sera » donné.... Le Seigneur n'a com- » mandé et ne donne lieu à per- » sonne de mal faire. » *Eccli.*, c. 15, ℣. 11. Dieu me manque, *per Deum abest*, signifie évidemment, Dieu me laisse manquer de *grâce* et de force, et selon l'auteur sacré c'est un blasphème. Saint Augustin a réfuté par ce passage ceux qui rejettent sur Dieu la cause de leurs péchés. *L. de Grat. et lib. Arb.*, c. 2, n. 3.

Dans le nouveau Testament, saint Jean, c. 1, ℣. 9, appelle le Verbe divin, *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde*. Par cette lumière, tous les Peres sans exception entendent *la grâce*. Ils appliquent au Verbe divin ce que le psalmiste dit du soleil, que personne n'est privé de sa chaleur, *Ps.* 18, ℣. 7. C'est ce qu'a fait en particulier saint Augustin, non-seulement en expliquant ce psaume, et dans ses traités sur saint Jean, *Tract.* 1, n 18; *Tract.* 2, n. 7; mais dans neuf ou dix autres de ses ouvrages. *L.* 22 *Contra Faustum*, c. 13; *de Genesi contra Manich.*, l. 1, c. 3, n. 6; *Retract.*, l. 1, c. 10; *Epist.* 140, n. 6 et 8; *Epist.* 102, q. 2; *In Ps.* 93, n. 4; *Serm.* 4, 78, 183, etc. Il ne faudra pas l'oublier.

Suivant saint Paul, Dieu n'a jamais cessé de se rendre témoignage à lui-même par les bienfaits de la nature; il a donné à tous ce qu'il falloit pour le chercher et le connoître. *Act.*, c. 14, ℣. 16; c. 17, ℣. 25 et 27. Or, *ce qu'il falloit*, est principalement la *grâce*.

Nos adversaires conviennent aisément que les Pères des quatre premiers siècles ont admis la *grâce* universelle; sans cela ces saints docteurs n'auroient pas pu réfuter solidement Celse, Julien, Porphyre, les marcionites et les manichéens. Lorsque Celse objecte que Dieu devoit envoyer son Fils et son Esprit à tous les hommes, au lieu de le faire naître dans un coin de l'univers, Origène lui répond, l. 6, n. 78, que « Dieu n'a » jamais cessé de pourvoir au salut » du genre humain; que jamais il » ne s'est rien fait de bien parmi » les hommes, qu'autant que le » Verbe divin est venu dans les » âmes de ceux qui étoient capa- » bles, du moins pour un temps, » de recevoir ses opérations. » L. 4, n. 28, il avoit prouvé la distribution générale de la *grâce* par les passages de l'Ecriture que nous avons cités. Saint Cyrille a donné la même réponse à Julien, qui renouveloit la même objection, l. 3, p. 108, 110 et suiv. Tertullien n'en avoit point allégué d'autres aux marcionites. *Ad v. Marcion.*, l. 2, c. 27.

A son tour, saint Augustin l'employa contre les manichéens; mais des théologiens entêtés prétendent qu'il a changé d'avis en écrivant contre les pélagiens. Rien n'est plus faux.

Il avoit dit aux manichéens, *L.* 3, *de lib. Arb.*, c. 19, n. 53 : « Dieu » présent partout se sert de ses » créatures pour ramener celui qui » s'égare, pour enseigner celui qui » croit, et consoler celui qui es- » père, pour exciter les désirs, » animer les efforts, exaucer les » prières, etc. » Les pélagiens voulurent se prévaloir de ces paroles ; saint Augustin les répéta : « J'ai ex- » horté, dit-il, l'homme à la vertu, » mais je n'ai point méconnu la » grâce de Dieu. » *L. de Nat. et Grat.*, c. 67, n. 81 ; *Retract.*, l. 1, c. 9; en effet, le secours extérieur des créatures n'exclut point l'opération intérieure de la *grâce* divine.

Il avoit dit, *L.* 1 *de Genesi contra Manich.*, c. 3, n. 5 : « La lumière » céleste est pour les cœurs purs » de ceux qui croient en Dieu, et » s'appliquent à garder ses com- » mandements; *tous le peuvent, s'ils* » *le veulent;* parce que cette lu- » mière éclaire tout homme qui » vient en ce monde. » Dans ses *Rétractations*, l. 1, c. 10, il répète : « *Tous le peuvent, s'ils le* » *veulent;* mais Dieu prépare la » volonté des hommes et l'anime du » feu de la charité, afin qu'ils le » puissent. » Si tous le peuvent, donc Dieu prépare la volonté de tous. Même doctrine, *Serm.* 4, n. 6 et 7 ; *Serm.* 183, n. 5 ; *L. de Pec. meritis et remiss.*, c. 25, n. 37. « Dieu » aide par sa grâce la volonté de » l'homme, afin de ne pas lui com- » mander en vain. » *L. de Grat. et lib. Arb.*, c. 4, n. 9. Or, Dieu commande à tous, donc il aide la volonté de tous; et s'il y avoit une circonstance dans laquelle il ne leur accordât aucune *grâce*, il leur commanderoit en vain.

Le concile de Trente, *Sess.* 6, c. 11, a consacré cette maxime du saint docteur : « *Dieu ne com-* » *mande pas l'impossible;* mais en » commandant, il vous avertit de » faire ce que vous pouvez, de » demander ce que vous ne pouvez » pas, et il vous aide, afin que vous » le puissiez. » *L. de Nat. et Grat.*, c. 43, n. 50.

Les Pères de l'Eglise postérieurs à saint Augustin l'ont copié, et lui-même a fait profession de suivre ceux qui l'avoient précédé. Aujourd'hui certains théologiens osent encore écrire que la *grâce* générale, accordée à tous les hommes, est une imagination des scolastiques. D'autres ont poussé l'audace plus loin; ils ont dit que cette *grâce* prétendue est une erreur des pélagiens, que saint Augustin l'a combattue de toutes ses forces, *Epist.* 186 *ad Paulin.* Les semi-pélagiens l'avoient adoptée, et Fauste de Riez vouloit la prouver par les passages de l'Ecriture sainte que nous avons allégués ci-dessus. *Epist. ad Vital.* 217, n. 16, saint Augustin enseigne comme un dogme catholique, que *la grâce n'est pas donnée à tous;* et le deuxième concile d'Orange l'a ainsi décidé contre les semi-pélagiens.

Pour réfuter ce tissu d'impostures, rappelons-nous ce que nous avons dit plus haut du système des pélagiens, et l'enchaînement de leurs erreurs. Pélage soutenoit que le péché d'Adam n'avoit nui qu'à lui seul et non à sa postérité : qu'ainsi les forces naturelles de l'homme n'ont été ni détruites ni affoiblies par ce péché. Conséquemment ils faisoient consister le libre arbitre dans un pouvoir égal de choisir le bien ou le mal, dans un équilibre parfait de la volonté entre l'un et l'autre. S. Aug., *Op imperfect. contra Jul.*, lib. 1, n. 94. Tel avoit été en effet le libre arbitre de l'homme innocent. De là ils concluoient qu'une *grâce* actuelle intérieure, qui pousseroit la volonté au bien, détruiroit le libre arbitre ou l'équilibre prétendu de la volonté, *ibid.*, l. 3

n. 109 et 117; S. Jérôme, *Dial.* 3, *contra Pelagian.* Conséquemment ils ne vouloient point admettre d'autre *grâce* actuelle que la loi, la doctrine, les exemples de Jésus-Christ, la rémission des péchés par le baptême, la *grâce* d'adoption. C'est pour cela qu'ils disoient : *Tous les hommes ont le libre arbitre ; mais dans les chrétiens seuls il est aidé par la grâce,* parce qu'en effet les chrétiens seuls connoissent la loi, la doctrine, les exemples de Jésus-Christ. *L. de Gratiâ Christi,* c. 31, n. 33; *Epist. Pelag. ad Innocent. I.* Saint Augustin, dans le dernier de ses ouvrages, proteste qu'il n'a jamais aperçu d'autre *grâce* dans les écrits des pélagiens, que celle dont nous venons de parler, la loi, la doctrine, les menaces, les promesses, etc. *Op. imperf contra Julian.*, l. 1, n. 94; l. 2, n. 227; l. 3, n. 106 et 114; l. 5, n. 48, etc. Encore une fois, M. Bossuet a reconnu ce fait essentiel, directement opposé à l'une des cinq propositions de Jansénius, *Défense de la tradition et des SS. Pères,* l. 5, c. 4. On voit que toutes ces erreurs des pélagiens se tiennent, se suivent, et font partie essentielle de leur système.

Cela posé, comment ces hérétiques auroient-ils pu admettre une *grâce* générale, intérieure, donnée à tous les hommes, et comment saint Augustin auroit-il pu se trouver dans le cas de la réfuter? Suivant les pélagiens, cette *grâce* n'étoit donnée à personne, parce qu'elle n'étoit pas nécessaire, et qu'elle auroit détruit le libre arbitre.

N'importe : pour prouver le contraire, un théologien célèbre a tronqué un passage de saint Augustin. *Epist.* 186 *ad Paulin.*, n. 1. Le voici en entier. « Pélage dit » qu'on ne doit pas l'accuser d'ex- » clure la *grâce* de Dieu en dé- » fendant le libre arbitre, puis- » qu'il enseigne que le pouvoir de » vouloir et d'agir nous a été donné » par le Créateur, de manière que, » selon ce docteur, il faut en- » tendre une *grâce* qui soit com- » mune aux chrétiens et aux païens, » aux hommes pieux et aux im- » pies, aux fidèles et aux infidèles. » En supprimant la première partie de ce passage, le théologien dont nous parlons soutient que saint Augustin rejette toute *grâce* commune aux chrétiens et aux païens, etc. *Traité de la nécessité de la foi en Jésus-Christ,* tom. 2, 4.e part., ch. 10, p. 196. Lequel des deux a été de plus mauvaise foi, ou Pélage qui abusoit du mot de *grâce,* pour désigner le pouvoir naturel de vouloir et d'agir, ou le théologien qui a fait semblant de l'ignorer, afin de déguiser le sentiment de saint Augustin.

Les semi-pélagiens prenoient un autre tour, pour enseigner la même chose que Pélage. Fauste de Riez admettoit des *grâces naturelles* accordées à tous les hommes en vertu de la création seule, et indépendamment des mérites de Jésus-Christ; il l'enseigne ainsi dans son traité *de Grat. et lib. Arb.*, lib. 2, c. 10, et il vouloit le prouver par les passages de l'Ecriture sainte que nous avons cités. Saint Prosper le réfute avec raison, *Resp. ad cap.* 8 *Gallor.*, et le concile d'Orange l'a justement condamné. Mais, parce que Fauste abusoit de ces passages, s'ensuit-il qu'ils ne prouvent rien? Nous n'admettons point d'autre *grâce* que celle de Jésus-Christ.

Vital de Carthage enseignoit, comme Pélage, que croire en Dieu et acquiescer à l'Evangile, ce n'est point un don de Dieu ni l'effet d'une opération intérieure de Dieu, mais que cela vient de nous et de notre propre volonté; que quand saint Paul dit : *Dieu opère en nous le vouloir et l'action;* cela signifie

qu'il nous fait vouloir par sa loi et par ses Ecritures, mais qu'il dépend de nous d'obéir ou de résister à cette opération de Dieu. Saint Augustin, *Epist.* 217 *ad Vital.*, c. 1, n. 1, prouve contre lui que croire est l'effet d'une *grâce* intérieure; que cette grâce est nécessaire aux adultes pour toute bonne action, que la *grâce* de croire n'est pas accordée à tous ceux auxquels l'Evangile est prêché; que quand Dieu l'accorde, c'est gratuitement et non selon les mérites de celui qui la reçoit, *ibid.*, chap. 5, n. 16. Tout cela est incontestable; la question est de prouver que ceux qui ne croient pas, n'ont reçu aucune *grâce* intérieure qui les excitât à croire, et à laquelle ils ont résisté, et que saint Augustin l'a pensé ainsi: c'est ce qu'on ne prouvera jamais.

Les pélagiens et les semi-pélagiens se réunissoient à dire que la connoissance de Jésus-Christ et de l'Evangile, la foi, l'adoption divine, sont accordées à tous ceux qui s'y disposent d'eux-mêmes, ou qui n'y mettent pas obstacle. Saint Augustin et le concile d'Orange proscrivent encore cette erreur : ils décident que la *grâce*, prise dans ce sens, *n'est pas accordée à tous*, puisque le baptême est refusé à un grand nombre d'enfants qui n'y mettent aucun obstacle, *ibid.*, c. 6, n. 18. S'ensuit-il de là que la *grâce* actuelle et passagère, nécessaire pour toute bonne action, n'est pas donnée à tous? C'eût été de la part de saint Augustin une absurdité de le soutenir contre Vital et contre les pélagiens, puisque encore une fois ces derniers prétendoient que cette *grâce* n'étoit donnée à personne, qu'elle n'étoit pas nécessaire, et qu'elle détruiroit le libre arbitre; que la seule *grâce* dont l'homme avoit besoin étoit la connoissance de la loi et de la doctrine, *ibid.*, c. 4, n. 13.

Si dans la lettre à Vital on ne veut pas distinguer les différentes espèces de *grâce* dont parle saint Augustin, on le fera tomber dans des contradictions grossières, et raisonner hors de propos.

Les mêmes hérétiques, dont nous parlons, étayoient leur opinion sur la maxime de saint Paul, que *Dieu veut sauver tous les hommes*. Par-là ils entendoient que Dieu veut les sauver tous également et indifféremment, sans avoir plus d'affection pour les uns que pour les autres, sans aucune distinction à mettre entre les élus et les réprouvés. *Epist.* 225 *sancti Prosperi ad Aug.*, n. 3 et 4. Ils en concluoient que Dieu offre donc également sa *grâce* à tous, et qu'il la donne en effet à tous ceux qui s'y disposent d'eux-mêmes ou qui n'y mettent pas obstacle. *Ibid.* et *ad Vital.*, cap. 6, n. 19; et nous venons de voir ce qu'ils appeloient la *grâce*. Saint Augustin rejette encore, avec raison, cette indifférence prétendue; il soutient qu'il y a des hommes pour lesquels Dieu a une prédilection marquée, et il donne au passage de saint Paul un sens tout différent. De même, dans ses deux livres de la *Prédestination* des saints et du *Don de la persévérance*, il prouve que Dieu a prédestiné à certains hommes des grâces plus abondantes, plus prochaines, plus efficaces qu'aux autres, et qu'il les leur accorde, non en récompense de leurs bonnes dispositions naturelles, mais par un décret purement gratuit, et selon son bon plaisir. Saint Prosper réfute aussi cette volonté indifférente de Dieu, que soutenoient les semi-pélagiens, *Resp. ad cap.* 8 *Gallor.*

Mais la volonté générale de donner des *grâces* actuelles à tous les hommes, plus ou moins, selon son bon plaisir, n'est pas la même chose qu'une volonté indifférente et égale à l'égard de tous; la dis-

tribution générale de *grâces* inégales ne déroge en rien à la distribution spéciale de *grâces* de choix que Dieu fait aux prédestinés. Confondre exprès ces deux choses, c'est tout brouiller, et défigurer malicieusement la doctrine de saint Augustin. Il y a des hommes, sans doute, et en très-grand nombre, auxquels Dieu n'accorde point ces *grâces* spéciales; mais il n'en est aucun auquel Dieu n'ait accordé suffisamment de *grâces* pour parvenir au salut, s'il avoit été fidèle à y correspondre. Voilà ce que saint Augustin n'a jamais nié.

Cependant il semble avoir méconnu les *grâces* générales dans une occasion remarquable. On lui objectoit que, suivant son système, il étoit inutile et injuste de réprimander les pécheurs; car enfin, s'ils pèchent, c'est qu'ils n'ont pas la *grâce :* il faut donc se borner à prier pour eux. Pour réponse, saint Augustin fit son livre de *Correptione et Grat.;* s'il avoit admis une *grâce* générale, il auroit dit que tous les pécheurs sont dignes de réprimande, parce que Dieu donne à tous des *grâces* pour ne pas pécher. Mais non, il dit qu'un pécheur non régénéré est digne de blâme, parce que *Dieu a fait l'homme droit,* et qu'il est déchu de cette rectitude *par sa mauvaise volonté;* qu'un pécheur qui a été régénéré est encore plus répréhensible, parce qu'il a perdu par son libre arbitre la *grâce* qu'il avoit reçue, c. 6, n. 9. Saint Augustin ne reconnoît donc point de *grâce* accordée aux pécheurs non régénérés. Il avoit déjà enseigné la même chose, *Epist.* 194 *ad Sixtum,* c. 6, n. 22.

On ne nous persuadera jamais qu'un aussi grand génie ait pu raisonner aussi mal. Si on a droit de réprimander un pécheur, parce qu'il est déchu de la justice originelle par sa naissance, on peut aussi le blâmer et le punir de ce qu'il est né borgne ou bossu, parce que Dieu avoit créé l'homme avec un corps bien conformé. Un pécheur n'a pas perdu la rectitude originelle *par sa mauvaise volonté*, mais par celle d'Adam : ce ne peut donc pas être là le sens de saint Augustin.

Selon lui et selon la vérité, un homme non baptisé ou non régénéré est blâmable quand il a péché, parce que, malgré le péché originel, il reste encore en lui un fonds de rectitude que Dieu lui a donné en le créant, et qu'il en déchoit *par sa mauvaise volonté* toutes les fois qu'il pèche. En effet, le saint docteur soutient aux pélagiens que quand les païens font le bien, la loi de Dieu, qui n'est pas encore entièrement effacée par l'injustice, est gravée de nouveau en eux *par la grâce, L. de Spir. et Litt.*, c. 28, n. 48. Donc, suivant saint Augustin, Dieu donne aux païens la *grâce* pour faire le bien ; donc, lorsqu'ils pèchent, ils résistent à la *grâce.*

Une preuve que c'est là le sens de ce Père, c'est que, dans le livre même de *Correptione et Gratiâ*, c. 8, n. 19, il soutient que l'inégalité des dons de la *grâce* ne doit pas plus nous étonner que l'inégalité des dons de la nature ; que Dieu est également maître des uns et des autres, qu'ils sont tous également gratuits. C'est ce que nous répondons encore aux déistes, lorsqu'ils soutiennent que toute inégalité dans la distribution des *grâces* est une partialité, est une injustice de la part de Dieu. Or, quelque inégalité que Dieu ait mise dans les dons naturels qu'il accorde aux hommes, il n'est cependant aucun homme qui en soit absolument privé. Donc saint Augustin a pensé qu'il en étoit de même à l'égard des dons de la *grâce.* S'il avoit enseigné ou supposé le contraire, il seroit tombé en contradiction.

Une autre preuve, c'est que le

saint docteur dit qu'il faut toujours réprimander les pécheurs, parce qu'on ne sait pas si Dieu ne se servira point de la réprimande même pour les toucher et les convertir. Mais, dans le cas où Dieu ne donneroit pas la *grâce*, la réprimande seroit injuste et absurde, puisque ce seroit reprocher aux pécheurs qu'ils ne font pas ce qu'il leur est impossible de faire. Devons-nous risquer de faire une injustice et une absurdité ? Dieu n'attache point ses *grâces* à de pareils moyens.

Un auteur très-zélé pour la doctrine de ce savant Père de l'Eglise reconnoît que l'on a tort d'accuser de pélagianisme ou de semi-pélagianisme ceux qui pensent que Dieu donne des *grâces* plus ou moins à tous les hommes, puisque l'Evangile, saint Paul et saint Augustin l'enseignent assez clairement : il pouvoit dire que c'est le sentiment constant de tous les Pères. Cela est utile, dit-il, pour nous faire adorer la bonté de Dieu, pour démontrer l'ingratitude et la dureté du cœur humain, pour exciter la confiance des pécheurs et les faire recourir à Dieu ; ajoutons que cela est nécessaire pour comprendre l'étendue du bienfait de la rédemption et de la charité de Jésus-Christ. Nous ne voyons pas quel effet salutaire peut produire le sentiment opposé. *Voy.* SALUT, SAUVEUR.

IV. *Résistance à la grâce.* Peut-on résister à la grâce intérieure, et y résiste-t-on souvent en effet ? Pour résoudre cette question, il devroit suffire de nous interroger nous-mêmes, et de consulter notre propre conscience. Qui de nous ne s'est pas senti plus d'une fois inspiré de faire une bonne œuvre qu'il a négligée, ou de résister à une tentation à laquelle il a succombé ? Toutes les fois que cela nous est arrivé, la conscience nous l'a reproché comme une faute ; nous avons senti que ce n'étoit pas la *grâce* qui nous avoit manqué, mais que nous avions résisté à la *grâce* avec une pleine liberté. A qui n'est-il pas arrivé de résister quelquefois aux remords de sa conscience ? Ces remords sont certainement une *grâce*, et une *grâce* très-intérieure. Rien n'est donc plus faux que la proposition de Jansénius : *On ne résiste jamais à la grâce intérieure dans l'état de nature tombée.*

Ce fait n'est pas moins certain par l'Ecriture sainte. La Sagesse éternelle dit aux pécheurs : Je vous ai appelés et vous avez résisté, *Prov.*, c. 1, ℣. 24. Le psalmiste les compare à l'aspic, qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur, *Ps.* 57, ℣. 5 et 6. Il suppose donc que Dieu leur parle. Selon Job, ils ont dit à Dieu : Retirez-vous, nous ne voulons point connoître vos voies, c. 21, ℣. 14. Dieu avoit promis par Jérémie, c. 31, ℣. 33, d'écrire sa loi dans l'esprit et dans le cœur des fidèles ; saint Paul les en fait souvenir, *Hebr.*, c. 8, ℣. 20, et c. 10, ℣. 16. Cela ne peut se faire que par la *grâce* intérieure. Cependant les fidèles mêmes violent encore la loi de Dieu ; donc ils résistent à la *grâce*. Jésus-Christ dit à Jérusalem : J'ai voulu rassembler tes enfants, et tu n'as pas voulu, *Matth.*, c. 23, ℣. 37. Saint Etienne fait aux Juifs le même reproche, *Act.*, c. 7, ℣. 51 : « Vous résistez toujours au Saint-» Esprit, comme ont fait vos pè-» res. » Saint Paul cite les paroles d'Isaïe, c. 65, ℣. 2 : J'ai étendu tout le jour les bras vers un peuple incrédule et rebelle, *Rom.*, c. 10, ℣. 21. Il dit, *II. Cor.*, c. 6, ℣. 1 : « Nous vous exhortons à ne pas re-» cevoir la grâce de Dieu en vain. » Saint Augustin conclut de ce passage, que l'homme, en recevant la grâce, ne perd pas pour cela sa *volonté*, c'est-à-dire sa *liberté ;* suivant son style, ce qui se fait nécessairement se fait par *nature* et

non par *volonté. L. de duab. Animab.*, c. 12, n. 17; *Epist.* 166, § 5, etc. Saint Paul répète les paroles du psalmiste : « Si vous entendez » aujourd'hui la voix de Dieu, n'en- » durcissez pas vos cœurs, *Hebr.*, » c. 3, ℣. 7. La terre qui reçoit la » rosée du ciel... et qui ne produit » que des ronces et des épines, est » réprouvée et prête à être maudite, » mais nous avons de vous de meil- » leures espérances, » c. 6, ℣. 7. L'apôtre suppose donc que l'on peut recevoir la rosée de la *grâce*, et cependant ne produire aucun fruit, résister à la voix de Dieu et s'endurcir contre elle.

Si, dans ces divers passages, il n'étoit question que de *grâces* extérieures, pourroit-on blâmer les pécheurs de n'avoir pas obéi, c'est-à-dire de n'avoir pas fait ce qu'il leur étoit impossible de faire sans la *grâce* intérieure ? Résister au Saint-Esprit, ou résister à la *grâce* intérieure, n'est-ce pas la même chose ? Saint Paul lui-même n'en avoit que trop fait l'expérience ; lorsque Jésus-Christ lui reprocha son esprit persécuteur, il lui dit : *Il vous est dur de regimber contre l'éperon*, *Act.*, c. 9, ℣. 5. Par-là, disent les interprètes, Jésus-Christ lui reprochoit d'étouffer les remords de sa conscience, et de résister aux mouvements de la *grâce* qui le détournoient de persécuter les chrétiens.

Saint Augustin a répété plus d'une fois qu'obéir ou résister à la vocation de Dieu, est le fait de notre propre volonté, *de Spir. et Litt.*, c. 33 et 34. *Enchir. ad Laur.*, c. 100. Lorsque les infidèles ne croient pas, dit-il, ils résistent à la volonté de Dieu ; mais ils n'en sont pas vainqueurs, puisqu'ils en seront punis. *Ibid.* Il en conclut que rien ne se fait, à moins que le Tout-Puissant ne veuille, soit en le faisant lui-même, soit en le permettant, *Enchir.*, c. 95. Mais il y a bien de la différence entre vouloir positivement, et *permettre*.

Les prétendus défenseurs de la *grâce* objectent qu'elle est l'opération de la toute-puissance divine, qu'il est donc absurde qu'une créature y résiste. Saint Paul lui-même compare cette opération à celle d'un potier qui fait ce qu'il lui plaît d'une masse d'argile, *Rom.*, c. 9, ℣. 21. Et selon saint Augustin, Dieu est plus maître de nos volontés que nous-mêmes.

Mais il faut se souvenir que c'est aussi par la volonté toute-puissante de Dieu que l'homme a reçu le pouvoir de résister à la *grâce ;* Dieu a voulu qu'il fût libre, afin qu'il fût capable de mériter. Saint Paul veut prouver qu'il dépend autant de Dieu de donner à un homme la foi, ou de le laisser dans l'infidélité, qu'il dépend d'un potier de faire un vase d'ornement, ou un vase de vil prix ; cela est certain : mais il ne s'ensuit pas qu'un homme soit aussi incapable d'action qu'une masse d'argile. Dieu est maître absolu de nos volontés ; mais il n'use point de ce pouvoir absolu, parce qu'il veut que notre obéissance soit méritoire

La *grâce* donnée à notre premier père n'étoit-elle pas aussi l'opération toute-puissante de Dieu ? Adam néanmoins y a résisté. Il est absurde de croire que Dieu fait un plus grand effort de puissance, lorsqu'il nous donne la *grâce*, que quand il l'a donnée au premier homme. Toutes les grandes maximes dont se servent certains théologiens pour exagérer la puissance de la *grâce*, et sa prétendue force irrésistible, se trouvent fausses lorsqu'on les applique à la grâce donnée aux anges et à l'homme innocent.

Lorsque nous avons suivi le mouvement de la *grâce*, en faisant une bonne œuvre, il est vrai de dire, comme saint Paul, que Dieu a

opéré en nous *le vouloir et l'action*, puisque la *grâce* en a été la cause première et principale ; il ne s'ensuit pas que toute *grâce* opère de même, et soit toujours efficace. Suivant l'observation de saint Augustin, le secours du Saint-Esprit est exprimé de manière qu'il est dit *faire en nous* ce qu'il nous fait faire, *Epist.* 194, n. 16. *In ps.* 32, n. 6. *De Grat. Christi*, n. 26. *De Pecc. meritis et remiss.*, l. 1, n. 7. *De Grat. et lib. Arb.*, n. 31.

On a beaucoup insisté sur la différence que met saint Augustin entre la *grâce* donnée à l'homme innocent, et celle que Dieu donne à l'homme affoibli par le péché ; par celle-ci, selon lui, Dieu subvient à la foiblesse de l'homme en le déterminant *invinciblement* au bien : conséquemment le saint docteur nomme cette *grâce* un secours *par lequel* nous persévérons, *Adjutorium quo. L. de Correpl. et Grat.*, c. 10, 11 et 12.

Il suffit de lire l'endroit cité pour voir que saint Augustin parle du don de la persévérance finale qui emporte la mort en état de *grâce*. Ce don est *invincible*, sans doute ; l'homme ne peut plus résister à la *grâce* après sa mort. Il a fallu un entêtement systématique bien étrange, pour appliquer à toute *grâce* actuelle ce que saint Augustin dit de la persévérance finale, et pour vanter cette belle découverte comme *la clef* du système de saint Augustin. Bossuet, *Défense de la Trad. et des saints Pères*, l. 12, c. 7.

Mais, dit-on encore, saint Augustin pose pour principe que nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage : *Quod magis nos delectat, secundùm id operemur necesse est* ; il envisage la *grâce* comme une délectation supérieure à la concupiscence, qui la surmonte, à laquelle par conséquent nous ne pouvons pas résister.

Si cela est, il faut commencer par concilier saint Augustin avec lui-même. Il soutient que la *grâce* ne détruit point le libre arbitre, mais le rétablit. *L. de Spir. et Litt.*, c. 30, n. 52, etc. Les pélagiens entendoient par *libre arbitre* une égale facilité à faire le bien et le mal, une espèce d'équilibre de la volonté entre l'un et l'autre. *Op. imperf.*, l. 3, n. 109, 110, 117. *Lettre de saint Prosper à saint Augustin*, n. 4. Saint Augustin prétend avec raison que nous avons perdu cette *grande* et heureuse *liberté* par le péché d'Adam, qu'il faut le secours de la *grâce* pour la rétablir. *L. de Correpl. et Grat.*, c. 12, n. 37. Si la *grâce* rétablit l'équilibre, comment peut-il y avoir nécessité de lui céder ? Il est donc clair que dans le principe posé par saint Augustin, les termes de *plaisir, délectation, nécessité*, sont pris dans un sens très-impropre. Lorsque la *grâce* nous porte efficacement à faire une action pour laquelle nous avons beaucoup de répugnance, à surmonter une tentation violente qui nous porte au péché, ce n'est certainement pas alors un plaisir ou une délectation qui nous entraîne, et le sentiment intérieur nous convainc que nous sommes encore maîtres de résister à la *grâce*. Dieu trompe-t-il en nous le sentiment intérieur ? Ce n'est pas sur des termes abusifs qu'il faut bâtir un système théologique.

V. *Efficacité de la grâce*. On demande en quoi consiste cette efficacité, et quelle différence il y a entre une *grâce* efficace et celle qui ne l'est pas. Avant d'exposer les divers systèmes sur cette question, il est bon de remonter à la source, de l'obscurité qui en est inséparable.

Il s'agit de savoir d'abord en quel sens la *grâce* divine est *cause* de nos actions. A l'article Cause, nous

avons observé qu'il faut distinguer entre une cause physique et une cause morale. Nous appelons *cause physique* un être quelconque, à la présence duquel il arrive toujours tel événement qui n'arrive jamais dans son absence : ainsi le feu est censé cause physique de la lumière, de la chaleur, de la brûlure, parce que ces phénomènes se font toujours sentir lorsque le feu est présent, et jamais lorsqu'il est absent. Il en est de même de la chaleur à l'égard de la végétation : la coexistence constante de ces phénomènes nous fait conclure que l'un est la cause physique de l'autre, qu'il y a une *connexion nécessaire* entre l'un et l'autre; et nous n'avons point d'autre raison d'en juger ainsi. Conséquemment celui qui a mis le feu quelque part est censé la cause physique de l'incendie.

Une *cause morale* se connoît par le signe contraire ; la même cause ne produit pas toujours le même effet, et un même effet peut être produit par diverses causes : ainsi les idées que nous avons dans l'esprit, les motifs qui nous déterminent à agir, sont appelés *cause* de nos actions, mais *cause morale* seulement ; un même motif peut nous faire faire plusieurs actions différentes, et une même action peut être faite par divers motifs ; il n'y a donc entre nos motifs et nos actions qu'une *liaison contingente*. Cependant celui qui suggère des motifs, qui commande, conseille, excite à faire une action, est censé en être la cause morale ; elle lui est imputée aussi-bien qu'à celui qui en est la cause efficiente et physique ; le nom de *cause efficiente* est également donné à l'un et à l'autre.

Il étoit nécessaire de répéter ici ces notions, puisqu'il s'agit de savoir à laquelle de ces deux espèces de *causalité* l'on doit rapporter l'opération de la *grâce* divine ; comme celle-ci ne ressemble exactement et en tout point à aucune des deux précédentes, il n'est pas étonnant que les sentiments soient partagés.

Un très-grand nombre de théologiens pensent qu'il y a beaucoup d'inconvénients à n'envisager la *grâce* que comme cause morale de nos actions. C'est, disent-ils, comparer l'action de Dieu qui opère en nous, à l'action d'un homme qui agit hors de nous ; celui-ci ne peut être que cause occasionelle des idées de notre esprit et des mouvements de notre cœur ; Dieu, au contraire par sa *grâce*, en est la cause efficiente ; c'est lui qui les opère et les produit immédiatement en nous : tel est le langage de l'Ecriture sainte, des Pères, de la tradition. Dans les actions naturelles, nous agissons par nos propres forces : pour les actes surnaturels, notre pouvoir est nul ; nous agissons par les forces de la *grâce :* la doctrine contraire est l'erreur des pélagiens. Conséquemment plusieurs nomment prémotion ou prédétermination *physique* l'opération de la *grâce ;* quelques-uns l'ont comparée à l'influence d'un poids sur une balance : (N.e XL, p. LXXVI.) c'est un abus.

D'autres ont de la répugnance à nommer la *grâce cause physique* de nos actions ; car enfin un effet physique a une liaison nécessaire avec sa cause : c'est le langage de tous les philosophes. Si entre la *grâce* et nos actions il n'y a pas simplement une connexion contingente, l'action faite sous l'influence de la *grâce* n'est plus libre ni méritoire. Les affections qui nous viennent d'une cause physique, comme la faim, la soif, la lassitude, le sommeil, ne sont pas libres, mais nécessaires ; elles ne nous sont imputables ni en bien ni en mal ; il en seroit donc de même de nos actions surnaturelles, si elles étoient physiquement produites par la *grâce*.

Selon ces mêmes théologiens, les passages de l'Ecriture sainte, qui disent que Dieu agit en nous et produit nos bonnes actions, ne doivent point être pris à la rigueur; autrement nous serions purement passifs. Dans toutes les langues il est d'usage d'attribuer les actions libres à la cause morale, autant et plus qu'à la cause physique, à celui qui a commandé, conseillé, exhorté, etc., aussi-bien qu'à celui qui a fait l'action, et il n'est pas vrai que le premier en soit seulement *cause occasionelle*, lorsqu'il a eu intention de produire l'effet qui est arrivé. Saint Augustin lui-même a reconnu que le secours du Saint-Esprit est exprimé dans l'Ecriture, de manière qu'il est dit *faire en nous* ce qu'il nous fait faire. Ce saint docteur a donc senti que ces expressions ne désignent pas une causalité physique, *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 4, n. 16, etc. Il y a plus : d'autres passages disent que Dieu aveugle, endurcit, égare les pécheurs; il ne s'ensuit pas qu'il est la cause physique et efficiente de l'aveuglement, etc.; il n'en est que la cause occasionelle. *Voy.* ENDURCISSEMENT.

Quand on dit que pour les actes surnaturels notre pouvoir est nul, on joue sur une équivoque; ce pouvoir n'est pas substantiellement différent de celui par lequel nous faisons des actions naturelles, puisque c'est la même faculté de vouloir et d'agir; mais comme ce pouvoir est affoibli, dégradé, vicié par le péché, il a besoin de recevoir par la *grâce* une force qu'il n'a pas sans elle : voilà ce que nioient les pélagiens. Mais, sous l'impulsion de la *grâce*, nous agissons aussi réellement et aussi physiquement que sous l'impulsion des motifs qui déterminent nos actions naturelles; le sentiment intérieur nous atteste que dans l'un et l'autre cas nous sommes actifs et non purement passifs. Contredire ce sentiment intérieur, c'est donner lieu à tous les sophismes des fatalistes.

Il est inutile, ajoutent ces mêmes théologiens, de prêcher la toute-puissance de Dieu, son souverain domaine sur les cœurs, la dépendance de la créature à l'égard de Dieu, la nécessité de rabaisser l'homme, de réprimer son orgueil, etc.; ces lieux communs ne signifient rien, parce qu'ils prouvent trop. Dieu ne fait point consister son pouvoir ni sa grandeur à changer la nature des êtres raisonnables, mais à les faire agir selon leur nature, *librement* par conséquent, puisqu'il les a faits libres, capables de mériter et de démériter : on ne concevra jamais qu'il y ait mérite ni démérite, lorsqu'il y a *nécessité*. Dès qu'il est décidé que nous ne pouvons faire aucune bonne œuvre sans la *grâce*, pas même former un bon désir, où est le sujet de nous en orgueillir? On ne s'aperçoit pas que les défenseurs de la causalité physique soient plus humbles que les partisans de la causalité morale.

C'est de ces divers principes que sont partis les théologiens pour former leurs systèmes sur l'efficacité de la *grâce*. Tous sont obligés de les concilier avec deux vérités catholiques : la première, qu'il y a des *grâces* efficaces, par lesquelles Dieu sait triompher de la résistance du cœur humain, ou plutôt prévenir cette résistance, sans nuire à la liberté; la deuxième, qu'il y a des *grâces* suffisantes ou inefficaces, auxquelles l'homme résiste.

Mais d'où vient l'efficacité de la *grâce?* Est-ce du consentement de la volonté, ou est-elle efficace par elle-même? On réduit ordinairement à ces deux opinions la multitude de celles qui partagent les théologiens. Ceux qui suivent la

première n'envisagent la *grâce* que comme cause morale de nos actions ; les autres prétendent qu'elle en est la cause physique. Les principaux systèmes catholiques sur ce sujet sont ceux des thomistes, des augustiniens, des congruistes, des molinistes, du Père Thomassin ; après les avoir exposés, nous parlerons des systèmes hérétiques.

Selon les thomistes, l'efficacité de la *grâce* se tire de la toute-puissance de Dieu et de son souverain domaine sur les volontés des hommes ; ils pensent que la *grâce*, par sa nature même, opère le libre consentement de la volonté, en appliquant *physiquement* la volonté à l'acte, sans gêner ni détruire sa liberté. Ils ajoutent que cette *grâce* est absolument nécessaire à l'homme pour agir, dans quelque état qu'on le considère : avant le péché d'Adam, à titre de dépendance ; après ce péché, pour la même raison, et encore à cause de la foiblesse que la volonté de l'homme a contractée par ce péché : aussi appellent-ils la *grâce, prémotion* ou *predétermination physique*. Nous avons vu ci-dessus les inconvénients que leurs adversaires leur reprochent. *Voyez* THOMISTES.

Les augustiniens prétendent que l'efficacité de la *grâce* consiste dans la force absolue d'une délectation que Dieu nous donne pour le bien, et qui par sa nature emporte le consentement de la volonté : ainsi, suivant cette opinion, la *grâce* est efficace par elle-même. Mais on ne sait pas trop s'ils la regardent comme la cause physique de nos actions, ou seulement comme la cause morale. Les uns disent que pour tout acte surnaturel il faut une *grâce* efficace par elle-même ; d'autres, comme le cardinal Noris, pensent qu'elle est seulement nécessaire pour les actions difficiles ; que pour les actions qui ne demandent pas un grand effort, c'est assez d'une *grâce* suffisante. Mais lorsque celle-ci produit son effet, devient-elle efficace par elle-même, ou seulement par le consentement de la volonté ? C'est ce dont on ne nous instruit point. Nous avons vu dans le paragraphe précédent que le fondement de ce système n'est pas des plus solides. *Voyez* AUGUSTINIANISME.

L'opinion des congruistes est que l'efficacité de la *grâce* consiste dans le rapport de convenance qui se trouve entre la *grâce* et les dispositions de la volonté dans la circonstance, où celle-ci se trouve. Dieu, disent-ils, voit en quelles dispositions se trouvera la volonté de l'homme dans telle ou telle circonstance, quelle est l'espèce de *grâce* qui obtiendra le consentement de la volonté ; et par un trait de bonté, il accorde la *grâce* telle qu'il la faut, et à laquelle il prévoit que la volonté consentira. Selon ce système, la *grâce* efficace et la *grâce* suffisante ne sont point essentiellement différentes ; mais, eu égard aux circonstances, la première est un plus grand bienfait que la seconde ; elle est non la cause physique, mais la cause morale de la bonne action qui s'ensuit. Cependant, en bonne logique, il nous paroît faux que la *grâce* efficace et la *grâce* suffisante ne soient pas essentiellement différentes. *Voyez* CONGRUITÉ.

S'il y a encore des molinistes ou des théologiens qui suivent l'opinion de Molina, ils pensent que l'efficacité de la *grâce* vient de la volonté de l'homme qui la reçoit. Selon eux, Dieu, en donnant à tous indifféremment la même *grâce*, (N.e XLI, p. LXXXVI.) laisse à la volonté humaine le pouvoir de la rendre efficace par son consentement, ou inefficace par sa résistance ; ils ne reconnoissent point de *grâce* efficace par elle-même. Le

premier inconvénient de ce système est qu'il semble que ce soit la volonté qui détermine la *grâce*, et non la *grâce* qui détermine la volonté; le second, c'est qu'on n'y voit pas en quoi une *grâce* efficace est un plus grand bienfait qu'une *grâce* inefficace. Tels sont sans doute les motifs qui ont déterminé Suarès et d'autres théologiens à corriger l'opinion de Molina, et à faire consister l'efficacité de la *grâce* dans sa *congruité*. Ainsi l'on a tort de donner aux congruistes le nom de molinistes, puisque leur sentiment n'est plus celui de Molina. *Voyez* CONGRUISME, MOLINISME.

Le père Thomassin, dans ses *Dogmes théologiques*, t. 3, tract. 4, c. 18, fait consister l'efficacité de la *grâce* dans la réunion de plusieurs secours surnaturels, tant intérieurs qu'extérieurs, qui pressent tellement la volonté, qu'ils obtiennent infailliblement son consentement; chacun de ces secours, dit-il, pris séparément, peut être privé de son effet; souvent même il en est privé par la résistance de la volonté : mais collectivement pris, ils la meuvent avec tant de force, qu'ils en demeurent victorieux, en la prédéterminant non physiquement, mais moralement. Il n'est pas aisé de voir en quoi ce système est différent de celui des congruistes. Dès que l'on n'attribue à la *grâce* qu'une causalité morale, il n'est guère possible de la supposer efficace par elle-même.

Nous ne voyons pas qu'il y ait aucune nécessité pour un théologien d'embrasser l'un de ces systèmes. Comme il est impossible de faire une comparaison parfaitement juste entre l'influence de la *grâce* sur nous, et celle de toute autre cause, soit physique, soit morale, cette influence est un mystère; nous ne pouvons la concevoir clairement, ni l'exprimer exactement par les termes applicables aux autres causes; ainsi la dispute qui règne sur ce sujet entre les théologiens catholiques durera probablement jusqu'à la fin des siècles : et quand il seroit possible de les rapprocher, en convenant du sens des termes, jusqu'à présent ils n'en ont témoigné aucune envie.

Les erreurs sur ce sujet condamnées par l'Eglise, sont celles de Luther, de Calvin et de Jansénius. Luther soutenoit que la *grâce* agit avec tant d'empire sur la volonté de l'homme, qu'elle ne lui laisse pas le pouvoir de résister. Calvin, dans son *Institution*, l. 3, c. 23, s'attache à prouver que la volonté de Dieu met dans toutes choses, même dans nos volontés, une nécessité inévitable. Selon ces deux docteurs, cette nécessité n'est point physique, totale, immuable, essentielle, mais relative, variable et passagère. Calv., *Instit.*, liv. 3, c. 2, n. 11 et 12; Luther, *de servo Arbit.*, fol. 434. Nous ne savons pas quel sens ils attachoient à ces expressions. M. Bossuet a prouvé que jamais les stoïciens n'avoient fait la fatalité plus roide et plus inflexible, *Hist. des Variat.*, liv. 14, n. 1 et suiv. Les arminiens et plusieurs branches des luthériens ont adouci cette dureté de la doctrine de leurs maîtres; on les a nommés *synergistes*, et plusieurs sont pélagiens.

Dans les commencements, les arminiens admettoient, comme les catholiques, la nécessité de la *grâce* efficace : ils ajoutoient que cette *grâce* ne manque jamais aux justes que par leur propre faute; que dans le besoin ils ont toujours des *grâces* intérieures plus ou moins fortes, mais vraiment suffisantes pour attirer la *grâce* efficace, et qu'elles l'attirent infailliblement quand on ne les rejette pas; qu'au contraire elles demeurent souvent

sans effet, parce qu'au lieu d'y consentir, comme on le pourroit, on y résiste. Aujourd'hui la plupart des arminiens, devenus pélagiens, ne reconnoissent plus la nécessité de la *grâce* intérieure. Le Clerc, dans ses notes sur les ouvrages de saint Augustin, prétend que le saint docteur n'a pas prouvé cette nécessité; nous avons fait voir le contraire ci-dessus, § 1.

Jansénius et ses disciples disent que l'efficacité de la *grâce* vient d'une délectation céleste indélibérée, qui l'emporte en degrés de force sur les degrés de la concupiscence qui lui est opposée; s'ils raisonnent conséquemment, ils sont forcés d'avouer que l'acte de la volonté qui cède à la *grâce*, est aussi nécessaire que le mouvement du bassin d'une balance, lorsqu'il est chargé d'un poids supérieur à celui du côté opposé.

Toutes les opinions se réduisent donc, en quelque manière, à deux systèmes diamétralement contraires, dont l'un tend à ménager et à sauver le libre arbitre de l'homme, l'autre à relever la puissance de Dieu et la force de son action sur la volonté de l'homme. Dans chacune de ces deux classes, les opinions, dans ce qui en constitue la substance, ne sont souvent séparées que par des nuances qu'il est bien difficile de saisir.

En effet, le sentiment de Molina, le congruisme de Suarès, l'opinion du père Thomassin, semblent supposer qu'en dernier ressort c'est le consentement ou la résistance de la volonté qui rend la *grâce* efficace ou inefficace. D'autre part, toutes les opinions qui prêtent à la *grâce* une efficacité indépendante du consentement, rentrent les unes dans les autres; les noms sont indifférents. Que l'on appelle la *grâce* une *délectation* ou une *prémotion*, etc., cela ne fait rien à la question principale, qui est de savoir si le consentement de la volonté, sous l'impulsion de la *grâce*, est libre ou nécessaire, si entre la *grâce* et le consentement de la volonté il y a la même connexion qu'entre une cause physique et son effet, ou seulement la même connexion qu'entre une cause morale et l'action qui s'ensuit. C'est dans le fond la même contestation que celle qui règne entre les fatalistes et les défenseurs de la liberté, pour savoir, si les motifs qui nous déterminent dans nos actions naturelles en sont la cause physique ou seulement la cause morale.

L'Eglise se met peu en peine des questions abstraites sur la nature de la *grâce;* mais attentive à conserver les vérités révélées, surtout le dogme de la liberté, sans lequel il n'y a ni religion ni morale, elle condamne les expressions qui peuvent y donner atteinte. Il est difficile de croire qu'aucun théologien, sans excepter Luther ni Calvin, ait voulu faire de l'homme un être absolument passif, aussi incapable d'agir, de mériter et de démériter qu'un automate, un pur jouet de la puissance de Dieu, qui en fait à son gré un saint ou un scélérat, un élu ou un réprouvé; mais les expressions abusives dont plusieurs se servoient, les conséquences erronées qui s'ensuivoient, étoient condamnables; l'Eglise a eu raison de les condamner. Tant qu'elle n'a pas réprouvé un système, il y a de la témérité à le taxer d'erreur.

Les partisans de la *grâce* efficace par elle-même ont affecté de supposer que les semi-pélagiens admettoient une *grâce versatile* ou soumise au gré de la volonté de l'homme, et que saint Augustin l'a combattue de toutes ses forces. La vérité est qu'il n'a jamais été question de cette dispute entre les semi-pélagiens et saint Augustin : on peut s'en convaincre, en com-

parant les lettres dans lesquelles saint Prosper et saint Hilaire d'Arles exposent à ce saint docteur les opinions des semi-pélagiens, et la réponse qu'il y a faite dans ses livres de la Prédestination des saints et du Don de la persévérance. *Voyez* SEMI-PÉLAGIENS.

Jansénius a poussé la témérité encore plus loin, en affirmant que les semi-pélagiens admettoient la nécessité de la *grâce* intérieure pour faire de bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; mais qu'ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que l'homme pouvoit y consentir ou y résister à son gré. Nous avons prouvé le contraire par saint Augustin lui-même, ci-dessus, § 2.

On a encore reproché aux congruistes d'enseigner, comme les semi-pélagiens, que le consentement de la volonté prévue de Dieu est la cause qui le détermine à donner la *grâce* congrue plutôt qu'une *grâce* incongrue; qu'ainsi la première n'est plus gratuite, mais la récompense du consentement prévu. Les congruistes prétendent que cela est non-seulement faux, mais absurde, et le prouvent fort aisément. *Voyez* CONGRUISTES.

De leur côté, ils n'ont pas manqué de soutenir que le sentiment des thomistes et des augustiniens n'est pas différent dans le fond de celui de Jansénius, de Luther et de Calvin; que, puisqu'ils raisonnent sur les mêmes principes, ils ont tort d'en nier les conséquences; qu'ils ne sont catholiques que parce qu'ils sont mauvais logiciens. On comprend bien que ce reproche n'est pas demeuré sans réponse. De part et d'autre, il eût été beaucoup mieux de supprimer ces sortes d'imputations.

On a donné à saint Augustin le nom de *docteur de la grâce*, parce qu'il a répandu beaucoup de lumière sur les questions qui y ont rapport; mais il est convenu lui-même de l'obscurité qui en est inséparable, et de la difficulté qu'il y a d'établir la nécessité de la *grâce* sans paroître donner atteinte à la liberté de l'homme, *L. de Grat. Christi*, c. 47, n. 52, etc. Il a prouvé invinciblement contre les pélagiens que la *grâce* est nécessaire pour toute bonne action; contre les semi-pélagiens, qu'elle est nécessaire même pour former de bons désirs, conséquemment pour le commencement de la foi et du salut; contre les uns et les autres, qu'elle est purement gratuite, toujours prévenante et non prévenue par nos désirs ou par nos bonnes dispositions naturelles. Ces deux dogmes, dont l'un est la conséquence de l'autre, ont été adoptés et confirmés par l'Eglise; on ne peut s'en écarter sans tomber dans l'hérésie.

Le saint docteur dit, *L. de Prædest. Sanct.*, c. 4, que la seconde de ces vérités lui a été révélée de Dieu, lorsqu'il écrivoit ses livres à Simplicien. Il ne faut pas en conclure qu'elle ait été ignorée par les Pères qui l'avoient précédé, ni que tout ce qu'il a dit au sujet de la *grâce* lui a été inspiré ou suggéré par révélation, comme certains théologiens ont voulu le persuader. Il ne s'ensuit pas non plus qu'en confirmant les deux dogmes dont nous parlons, l'Eglise ait adopté de même toutes les preuves dont saint Augustin s'est servi, tous les raisonnements qu'il a faits, toutes les explications qu'il a données de plusieurs passages de l'Ecriture sainte : c'est une équivoque par laquelle on trompe les personnes peu instruites, quand on dit que l'Eglise a solennellement approuvé *la doctrine* de saint Augustin.

Ceux d'entre les théologiens qui soutiennent opiniâtrément que la *grâce* victorieuse, prédéterminante,

efficace par elle-même, la prédestination gratuite à la gloire, etc. est *la doctrine* de saint Augustin, ont donné lieu aux incrédules et aux sociniens d'affirmer que l'Eglise, en condamnant Luther, Calvin, Baïus, Jansénius, etc. a condamné saint Augustin lui-même, ce qui est absolument faux. *Voy.* AUGUSTINIENS, CONGRUISME, JANSÉNISME, THOMISTE, etc.

GRADE, GRADUÉ. *V.* DEGRÉ.

GRADUEL. Psaume, ou partie d'un psaume qui se chante à la messe entre l'épître et l'évangile. Après avoir écouté la lecture de l'épître, qui est une instruction, il est naturel que les fidèles en témoignent à Dieu leur reconnoissance, lui demandent par une prière la grâce de profiter de cette leçon, exprimant par le chant les affections qu'elle a dû leur inspirer. Par la même raison, après l'évangile, on chante le symbole ou la profession de foi.

On a nommé ce psaume ou ces versets *graduel*, parce que le chantre se plaçoit sur les degrés de l'ambon : s'il les chantoit seul et tout d'un trait, cette partie étoit appelée *le trait;* lorsque le chœur lui répondoit et en chantoit une autre partie, elle se nommoit *le répons :* ces noms subsistent encore.

On a aussi donné le nom de *graduel* au livre qui renferme tout ce qui se chante par le chœur à la messe, et on appelle *antiphonier* celui qui contient ce que l'on chante à vêpres.

Enfin les quinze psaumes que les Hébreux chantoient sur les degrés du temple se nomment *psaumes graduels*. Quelques écrivains liturgistes pensent que ce nom leur est venu de ce que l'on élevoit la voix par degrés en les chantant ; mais ce sentiment ne paroît guère probable.

GRANDMONT, abbaye, chef de l'ordre des religieux de ce nom, située dans le diocèse de Limoges. Cet ordre fut fondé par saint Etienne de Thiers, environ l'an 1076, approuvé par Urbain III l'an 1188, et par onze papes postérieurs. Il fut d'abord gouverné par des prieurs jusqu'à l'an 1318, que Guillaume Ballicéri en fut nommé abbé, et en reçut les marques par les mains de Nicolas, cardinal d'Ostie.

La règle qui avoit été écrite par saint Etienne lui-même, et qui étoit très-austère, fut mitigée d'abord par Innocent IV en 1247, et par Clément V en 1309 ; elle a été imprimée à Rouen l'an 1672. L'ordre de Grandmont a éte supprimé en France par lettres patentes du 24 février 1769.

GRECS ; Eglise grecque. Il ne faut pas confondre l'Eglise *grecque* moderne avec les églises de la *Grèce,* fondées par les apôtres, soit dans la partie d'Europe, comme Corinthe, Philippes, Thessalonique, etc. ; soit dans la partie d'Asie, telles que Smyrne, Ephèse, etc. Dans les unes et les autres, le *grec* étoit la langue vulgaire pour la société et pour la religion ; au lieu que c'étoit le syriaque à Antioche et dans toute la Syrie, et le cophte en Egypte.

Pendant les premiers siècles, rien n'étoit plus respectable que la tradition des églises de la *Grèce;* la plupart avoient eu pour premiers pasteurs les apôtres. Tertullien cite aux hérétiques de son temps cette tradition comme un argument invincible ; mais par les hérésies d'Arius, de Nestorius et d'Eutychès, cette lumière perdit beaucoup de son éclat. Le schisme que les *Grecs* ont fait avec l'Eglise romaine a augmenté la confusion, et les conquêtes des mahométans ont presque détruit le christianisme dans ces

contrées où il fut autrefois si florissant.

L'*Eglise grecque* est donc aujourd'hui composée de chrétiens schismatiques, soumis pour le spirituel au patriarche de Constantinople, et pour le temporel à la domination du grand-seigneur. Ils sont répandus dans la Grèce proprement dite, et dans les îles de l'Archipel, dans l'Asie Mineure et dans les contrées plus orientales, où ils ont l'exercice libre de leur religion. Il y en a aussi plusieurs Eglises en Pologne, et la religion *grecque* est dominante en Russie. Mais en Pologne et ailleurs il y a aussi des *Grecs* réunis à l'Eglise romaine, et qui ne sont différents des Latins que par le langage.

On ne doit pas se fier à l'histoire du schisme des *Grecs*, placée dans l'ancienne *Encyclopédie;* elle a été copiée d'après un célèbre incrédule qui jamais n'a su respecter la vérité, et n'a laissé échapper aucune occasion de calomnier l'Eglise catholique.

Pour découvrir l'origine de cette funeste division, qui dure depuis sept cents ans, il faut remonter plus haut et jusqu'au quatrième siecle. Avant que Constantin eût fait de Constantinople la capitale de l'empire d'Orient, le siége épiscopal de cette ville n'étoit pas considérable; il dépendoit du métropolitain d'Héraclée : mais depuis que le siége de l'empire y eut été transporté, les évêques de ce siége profitèrent de leur faveur à la cour, pour se rendre importants; et bientôt ils formèrent le projet de s'attribuer sur tout l'Orient la même juridiction que les papes et le siége de Rome exerçoient sur l'Occident. Ils parvinrent peu à peu à dominer sur les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, et prirent le titre d'*évêque universel*. Ainsi, la vanité des *Grecs*, leur jalousie, et le mépris qu'ils faisoient des Latins en général, furent les premières semences de division.

L'animosité mutuelle augmenta pendant le septième siècle, au milieu des disputes qui s'élevèrent touchant le culte des images : les Latins accusèrent les *Grecs* de tomber dans l'idolâtrie; les *Grecs* récriminèrent, en reprochant aux Latins d'enseigner une hérésie touchant la procession du Saint-Esprit, et d'avoir interpolé le symbole de Nicée, renouvelé à Constantinople. Si nous en croyons quelques historiens ecclésiastiques, déjà plusieurs *Grecs* soutenoient pour lors que le Saint-Esprit procède du Pere et non du Fils.

La question fut agitée de nouveau dans le concile de Gentilly près de Paris, l'an 766 ou 767, et la même plainte des *Grecs*, touchant l'addition *Filioque* faite au symbole, eut encore lieu sous Charlemagne, en 800.

L'an 857, l'empereur Michel III, surnommé le *buveur* ou l'*ivrogne*, prince très-vicieux, mécontent des réprimandes que lui faisoit le saint patriarche Ignace, exila ce prélat vertueux, le força de donner sa démission du patriarcat, et mit à sa place Photius homme de génie et très-savant, mais ambitieux et hypocrite. Les évêques appelés pour l'ordonner le firent passer par tous les ordres en six jours. Le premier jour, on le fit moine, ensuite lecteur, sous-diacre, diacre, prêtre, évêque et patriarche; et Photius se fit reconnoître pour légitimement ordonné, dans un concile de Constantinople, l'an 861.

Ignace, injustement dépossédé, se plaignit au pape Nicolas I.er Celui-ci prit son parti, et excommunia Photius l'an 862, dans un concile de Rome. Il lui reprochoit non-seulement l'irrégularité de son ordination, mais le crime de

son intrusion. Vainement Photius voulut se justifier, en alléguant l'exemple de saint Ambroise, qui, de simple laïque, avoit été subitement fait évêque. Le siége de Milan étoit vacant pour lors, et celui de Constantinople ne l'étoit pas; le peuple de Milan demandoit saint Ambroise pour évêque, au lieu que le peuple de Constantinople voyoit avec douleur son pasteur légitime dépouillé par un intrus.

Les ennemis du saint Siége n'ont pas laissé de calomnier Nicolas I.er; ils ont dit que les vrais motifs qui le firent agir furent l'ambition et l'intérêt; qu'il auroit vu d'un œil indifférent les souffrances injustes d'Ignace, s'il n'avoit pas été mécontent de ce que Photius, appuyé par l'empereur, avoit soustrait à la juridiction de Rome les provinces d'Illyrie, de Macédoine, d'Epire, d'Achaïe, de Thessalie et de Sicile. Mosheim, *Hist. ecclés.*, 9.e *siècle*, 2.e part., c. 3, § 28. Quand ce soupçon téméraire seroit prouvé, les papes devoient-ils renoncer à leur juridiction pour favoriser l'ambition d'un intrus? Nous demandons de quel côté l'on doit le plutôt supposer des motifs odieux, si c'est de la part du possesseur légitime, et non de l'usurpateur? Les efforts de Photius, pour se justifier auprès du pape Nicolas, démontrent qu'il ne nioit pas la juridiction de ce pontife sur l'*Eglise grecque*.

Photius, résolu de ne pas céder, excommunia le pape à son tour, le déclara déposé, dans un second conciliabule tenu à Constantinople en 866. Il prit le titre fastueux de *patriarche œcuménique* ou universel, et il accusa d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. Il leur reprocha, 1.° de jeûner le samedi; 2.° de permettre l'usage du lait et du fromage dans la première semaine du carême; 3.° d'empêcher les prêtres de se marier; 4.° de réserver aux seuls évêques l'onction du chrême qui se fait dans le baptême; 5.° d'avoir ajouté au symbole de Constantinople le mot *filioque*, et d'exprimer ainsi que le Saint-Esprit procède du Père *et du Fils*. Les autres reproches de Photius sont ridicules et indignes d'attention. A la prière du pape Nicolas I.er, l'an 867, Enée évêque de Paris, Odon évêque de Beauvais, Adon évêque de Vienne, et d'autres, répondirent avec force à ces accusations, et réfutèrent Photius.

Celui-ci fit une action louable, en imitant la fermeté de saint Ambroise. Lorsque Basile le Macédonien, qui s'étoit frayé le chemin au trône impérial par le meurtre de son prédécesseur, se présenta pour entrer dans l'église de Sainte-Sophie, Photius l'arrêta, et lui reprocha son crime. Basile indigné fit une chose juste par vengeance, et pour contenter le peuple; il rétablit Ignace dans le siége patriarcal, et fit enfermer Photius dans un monastère. Le pape Adrien II profita de cette circonstance pour faire assembler à Constantinople, l'an 869, le huitième concile œcuménique, composé de trois cents évêques; ses légats y présidèrent: Photius y fut universellement condamné comme intrus, et fut soumis à la pénitence publique. Mais il n'y fut question ni de ses sentiments, ni des prétendues hérésies qu'il avoit reprochées aux Occidentaux, preuve convaincante qu'alors les *Grecs* n'avoient aucune croyance différente de celle de l'Eglise romaine.

Environ dix ans après, le vrai patriarche Ignace étant mort, Photius eut l'adresse de se faire rétablir par l'empereur Basile. Le pape Jean VIII, qui tenoit alors le siége de Rome, et qui savoit de quoi Basile et Photius étoient capables, crut

qu'il falloit céder au temps, et il consentit au rétablissement de Photius. L'an 879, on assembla un nouveau concile à Constantinople, dans lequel ce dernier fut reconnu pour patriarche légitime. Mais il n'est pas vrai que ce concile ait cassé les actes du huitième concile œcuménique tenu en 869, ni qu'il ait absous Photius de la condamnation portée contre lui. Ce personnage avoit été condamné comme *intrus*, et non comme hérétique; il n'étoit plus intrus, puisque Ignace étoit mort. Il ne s'avisa plus, dans cette assemblée, d'attaquer le dogme de la procession du Saint-Esprit, de censurer l'addition faite au symbole, de réprouver les usages de l'Eglise latine; il ne fut question que de son rétablissement sur le siége patriarcal.

A la vérité, les légats de Jean VIII présidèrent à ce concile; le pape écrivit à Photius, pour le reconnoître patriarche, et le reçut à sa communion; mais il est faux qu'il lui ait dit dans cette lettre : « Nous » rangeons avec Judas ceux qui » ont ajouté au symbole, que le » Saint-Esprit procède du Père *et du* » *Fils*. » C'est une falsification qui a été faite après coup dans la lettre de Jean VIII. Il est encore plus faux que l'Eglise *grecque* et latine ait pensé alors autrement qu'aujourd'hui sur la procession du Saint-Esprit. Toutes ces impostures ont été forgées par l'auteur des *Essais sur l'Histoire générale*.

C'est encore un trait d'injustice et de malignité, d'empoisonner les motifs de la conduite de Jean VIII. Cet auteur satirique dit que Bogoris, roi des Bulgares, s'étant converti, il s'agissoit de savoir de quel patriarcat dépendoit cette nouvelle province, et que la décision en dépendoit de l'empereur Basile. La vérité est que le roi des Bulgares s'étoit converti l'an 865, sous Nicolas I.er; il avoit envoyé à ce pape son fils et plusieurs seigneurs, pour lui demander des évêques, et le pape lui en avoit envoyé. Malgré cet acte authentique et très-légitime de juridiction, il avoit été décidé, en 869, immédiatement après la clôture du huitième concile œcuménique, que cette province demeureroit soumise au patriarcat de Constantinople. Ce n'étoit donc plus une décision à faire, puisqu'elle étoit faite depuis dix ans; et le motif que l'on prête à Jean VIII ne pouvoit plus avoir lieu.

Photius rétabli renouvela ses prétentions ambitieuses. Pour être *patriarche œcuménique*, il falloit rompre avec Rome; il sut profiter habilement de l'antipathie des *Grecs* à l'égard des Latins; il réussit à se faire des partisans, et il ne fut pas délicat sur le choix des moyens. Il renouvela les griefs qu'il avoit allégués en 866 contre l'Eglise latine, il forgea les actes d'un prétendu concile de Constantinople, tenu en 867, dans lequel Nicolas I.er avoit été anathématisé avec toute l'Eglise latine, et il accompagna ces actes d'environ mille signatures fausses. Il falsifia la lettre de Jean VIII, en la traduisant en *grec*, et y fit parler ce pape comme un hérétique touchant la procession du Saint-Esprit. C'est ainsi qu'il entraîna l'Eglise *grecque* dans le schisme.

Mais son triomphe ne fut pas long; environ six ans après, l'empereur Léon le Philosophe, fils et successeur de Basile, le déposa, et le relégua dans un monastère de l'Arménie, où il mourut l'an 891, méprisé et malheureux. Après sa mort, les patriarches de Constantinople persistèrent dans leur prétention au titre de *patriarche œcuménique* et à l'indépendance entière à l'égard des papes. Ceux-ci néanmoins ne rompirent pas toute liaison avec l'*Eglise grecque*. Ce

état des choses dura l'espace de cent cinquante ans.

L'an 1043, sous le règne de Constantin Monomaque, et le pontificat de Léon IX, Michel Cérularius, élu patriarche de Constantinople, pour se rendre plus absolu, voulut consommer le schisme. Dans une lettre qu'il envoya en Italie, il établit quatre griefs contre l'Eglise latine : 1.° l'usage du pain azyme, pour consacrer l'eucharistie ; 2.° l'usage du laitage en carême, et la coutume de manger des viandes suffoquées ; 3.° le jeûne du samedi ; 4.° de ne point chanter *alleluia* pendant le carême. Il n'ajouta point d'autre accusation. Léon IX répondit à cette lettre, et envoya des légats à Constantinople; mais Cérularius ne voulut pas les voir : les légats l'excommunièrent, et il prononça contre eux la même sentence. Devenu redoutable aux empereurs par le crédit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, il fut déposé et envoyé en exil par Isaac Comnène, et il y mourut de chagrin l'an 1059, après seize ans de patriarcat.

A la fin de ce même siècle commencèrent les croisades, qui augmentèrent la haine des *Grecs* contre les Latins. Lorsque ceux-ci se furent rendus maîtres de Constantinople, en 1204, ils placèrent des Latins sur le siége de cette ville ; mais les *Grecs* élurent aussi des patriarches de leur nation, qui résidoient à Nicée. En 1222, quelques missionnaires latins, envoyés en Orient par Honoré III, eurent des conférences avec Germain, patriarche *grec ;* mais elles n'aboutirent qu'à des reproches mutuels entre celui-ci et le pape.

L'empereur Michel Paléologue ayant repris Constantinople sur les Latins en 1260, chercha à rétablir l'union avec l'Eglise romaine. Il envoya des ambassadeurs au deuxième concile général de Lyon, qui fut tenu l'an 1274 ; ils y présentèrent une profession de foi telle que le pape l'avoit exigée, et une lettre de vingt-six métropolitains de l'Asie, qui déclaroient qu'ils recevoient les articles qui jusqu'alors avoient divisé les deux Eglises ; mais les efforts de l'empereur ne purent subjuguer le clergé *grec* ni les moines; ils tinrent plusieurs assemblées dans lesquelles ils excommunièrent le pape et l'empereur. On prétend qu'il y eut de la faute d'Innocent IV ; il voulut exiger que les *Grecs* ajoutassent à leur symbole le mot *Filioque,* chose que le concile de Lyon n'avoit pas ordonnée. Paléologue même le refusa ; le pape prononça contre lui une excommunication foudroyante, et le schisme continua.

Pendant cet intervalle, les Turcs s'emparèrent de l'Asie Mineure, et ruinèrent peu à peu l'empire des *Grecs ;* déjà ils menaçoient Constantinople, lorsque l'empereur Jean Paléologue, dans le dessein d'obtenir du secours de la part des Latins, vint en Italie avec le patriarche Joseph et plusieurs évêques *grecs*. Ils assistèrent au concile général de Florence, sous Eugène IV, l'an 1439, et ils y signèrent une même profession de foi avec les Latins ; mais comme cette réunion n'avoit été faite que par des intérêts politiques, elle ne produisit aucun effet. Le reste du clergé, les moines, le peuple, se soulevèrent de concert contre ce qui avoit été fait à Florence, et la plupart des évêques qui y avoient signé se rétractèrent. Les *Grecs* ont mieux aimé subir le joug des Turcs, que de se réunir aux Latins. En 1453, Mahomet II se rendit maître de Constantinople, et détruisit l'empire des *Grecs*.

Les Turcs leur ont laissé la liberté d'exercer leur religion et d'élire un patriarche ; mais celui-ci

ni les autres évêques ne peuvent entrer en fonction sans avoir obtenu une commission expresse du grand-seigneur, et elle ne s'obtient que par argent; les ministres de la Porte déposent et chassent un patriarche, dès qu'on leur offre de l'argent pour en placer un autre. L'état des *Grecs*, sous la domination des Turcs, est un véritable esclavage; mais l'ignorance et la misère à laquelle leur clergé est réduit semble avoir augmenté en eux la haine et l'antipathie contre l'Eglise romaine.

Rien n'est plus injuste de la part des protestants que leur affectation de vouloir persuader que ce sont les prétentions injustes, l'ambition, la hauteur, la dureté dont les papes ont usé envers les *Grecs*, qui ont été la cause de leur schisme et de l'opiniâtreté avec laquelle ils y persévèrent. Le simple exposé des faits démontre que la première cause a été l'ambition déréglée des patriarches de Constantinople, et que les révolutions politiques arrivées dans les deux parties de l'empire romain y ont contribué beaucoup. Il y a peut-être eu des circonstances dans lesquelles les papes auroient dû être moins sensibles aux insultes qu'ils recevoient de la part des *Grecs;* mais les protestants ont mauvaise grâce, en faisant l'histoire du schisme, de dissimuler la plupart des crimes et des avanies par lesquels Photius et Cérularius sont parvenus à le consommer. *Voyez* Mosheim, *Hist. ecclés.*, 9.e siècle, 2.e part., c. 3, § 27.

Quoi qu'il en soit, un théologien doit savoir quels sont les dogmes, les rites et la discipline des *Grecs* schismatiques, en quoi ils sont différents de ceux des Latins.

1.° L'on a eu beau leur prouver cent fois que, suivant l'Ecriture sainte et suivant la doctrine constante des Pères *grecs*, le Saint-Esprit procède du Père *et du Fils*, ils soutiennent le contraire, et ils ne cessent de reprocher à l'Eglise latine l'addition *Filioque* qu'elle a faite au symbole de Nicée et de Constantinople, pour exprimer sa croyance. Ils croient cependant la divinité du Saint-Esprit, et ils administrent, comme nous, le baptême au nom des trois personnes divines; mais ils ont institué des cérémonies pour exprimer leur erreur touchant la procession du Saint-Esprit. *Mém. du baron de Tott*, tom. 1, pag. 99.

2.° Ils refusent de reconnoître la primauté du pape et sa juridiction sur toute l'Eglise, (N.e XLII, p. LXXXVI.) Mais loin d'attaquer, comme les protestants, l'autorité ecclésiastique et la hiérarchie, ils attribuent au patriarche de Constantinople autant d'autorité, pour le moins, que nous en attribuons au pontife de Rome. Ils respectent, comme nous, les anciens canons des conciles touchant la discipline, et ils redoutent infiniment l'excommunication de la part de leurs évêques, parce qu'elle les prive des droits civils et de toute marque d'affection, même de la part de leurs proches.

3.° Ils prétendent que l'on ne doit pas consacrer l'eucharistie avec du pain azyme, mais avec du pain levé; ils ne nient pas cependant que la consécration du pain azyme ne soit valide. Ils croient, comme nous, la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement et la transsubstantiation.

4.° Quoiqu'ils prient pour les morts, et disent des messes pour eux, ils n'ont pas exactement la même idée que nous du purgatoire; plusieurs pensent que le sort des morts ne sera entièrement décidé qu'au jugement dernier; ils croient néanmoins qu'en attendant l'on peut fléchir la miséricorde de Dieu envers les défunts. Il y en a même qui sont persuadés que les peines

des chrétiens en enfer ne seront pas éternelles ; ç'a été le sentiment de quelques anciens docteurs *grecs*. Sur tous les autres articles de la doctrine chrétienne, il n'y a aucune différence entre leur croyance et la nôtre. Nous en verrons les preuves ci-après.

5.° Dans les églises des *Grecs*, on ne célèbre qu'une seule messe par jour, et deux seulement les fêtes et dimanches ; leurs habits sacerdotaux et pontificaux sont différents des nôtres; ils ne se servent point de surplis, de bonnets carrés, ni de chasubles, mais d'aubes, d'étoles et de chapes. Celle avec laquelle on dit la messe n'est point ouverte par-devant, mais se relève sur les bras, selon l'ancien usage. Le patriarche porte une dalmatique en broderie, avec des manches de même, et sur la tête une couronne royale au lieu de mitre. Les évêques ont une toque à oreilles, semblable à un chapeau sans rebords, et pour crosse une béquille d'ébène, ornée d'ivoire ou de nacre de perles.

Ils font le signe de la croix en portant la main de la droite à la gauche, et ils regardent comme hérétiques ceux qui le font autrement, parce que, disent-ils, le Sauveur, pour être attaché à la croix, donna sa main droite la première. Ils n'ont point d'images en bosse ni en relief, mais seulement en peinture et en gravure ; c'est peut-être par ménagement pour les mahométans, qui détestent les statues.

Leur liturgie et leurs prières sont beaucoup plus longues que les nôtres, leurs jeûnes plus rigoureux et plus fréquents. Ils ont quatre carêmes : le premier est celui de l'Avent, qui commence quarante jours avant Noël ; le second, celui qui précède la fête de Pâques, le troisième, celui des apôtres, qui se termine à la fête de saint Pierre ; le quatrième est de quinze jours vant l'Assomption. Ils regardent le jeûne comme un des devoirs les plus essentiels du christianisme.

Le patriarche et les évêques sont tous religieux de l'ordre de saint Basile, ou de saint Jean Chrysostôme, conséquemment obligés par vœu à un célibat perpétuel ; le peuple a pour eux un très-grand respect, mais fort peu pour les *papas* ou prêtres mariés. Les métropolitains décident souverainement de toutes les contestations; la crainte de l'excommunication, de laquelle ils font très-souvent usage, agit puissamment sur l'esprit du peuple ; non-seulement elle les prive de toute assistance de la part des vivants, mais ils croient que cette sentence produit encore un effet terrible sur les morts. *Voyez* Broucolacas. C'est ce qui les empêche de renoncer à leur schisme et de se laisser instruire, parce que leur conversion leur attireroit un anathème de la part de leurs évêques.

6.° Les voyageurs les mieux instruits, et qui ont vécu le plus longtemps parmi les *Grecs*, conviennent que la plupart des gens du peuple savent à peine les premières vérités du christianisme : l'appareil des fêtes et des cérémonies, les églises, les autels, les monastères, les prières publiques et les jeûnes font à peu près toute la religion du peuple : il ne voit rien au-delà. Ordinairement les évêques ni le patriarche lui-même n'en savent guère davantage. En 1755 ou 1756, un certain Kirlo, patriarche, s'avisa de soutenir la nécessité du baptême par immersion, d'excommunier le pape, le roi de France et tous les princes catholiques, et d'engager ses ouailles à se faire rebaptiser. *Mém. du baron de Tott*, 1.re part., p. 93. Les seuls ecclésiastiques qui soient instruits sont ceux qui sont venus faire leurs études en Italie ; mais loin d'y laisser leurs préventions, ils y contractent un nouveau

degré de haine contre l'Eglise romaine.

On leur reproche d'avoir encore conservé la plupart des anciennes superstitions de leurs ancêtres, et c'est une des suites naturelles de l'ignorance. Ainsi, ils ont un respect infini pour certaines fontaines, aux eaux desquelles ils attribuent une vertu miraculeuse; ils ont confiance aux songes, aux présages, aux pronostics, à la divination, aux jours heureux ou malheureux, aux moyens de fasciner les enfants, aux talismans ou préservatifs, etc. *Voyage littéraire de la Grèce*, onzième lettre.

Les protestants ont affecté de tourner en ridicule le zèle qu'ont toujours eu les papes pour réconcilier les *Grecs* à l'Eglise catholique, les missions établies pour ce sujet dans l'Orient, les succès même qu'ont eus de temps en temps les missionnaires; mais eux-mêmes n'auroient pas été fâchés de former une confédération religieuse avec les *Grecs*, et de se trouver d'accord avec eux dans la doctrine. Quelques-uns de leurs théologiens du siècle passé osèrent affirmer que, sur les divers articles de croyance qui divisent les protestants d'avec nous, les *Grecs* étoient dans les mêmes sentiments qu'eux; ils produisirent en preuve la confession de foi de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, dans laquelle ce *Grec* professoit les erreurs de Calvin. Cette pièce parut en Hollande en 1645, et les protestants en firent grand bruit.

Comme le fait valoit la peine d'être éclairci, l'on a composé, pour ce sujet, l'ouvrage intitulé: *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'eucharistie*, en 5 vol. *in*-4.°, dans lequel on a rassemblé les divers monuments de la foi de l'Eglise *grecque*, savoir, en premier lieu, le témoignage des divers auteurs *grecs* qui ont écrit depuis le neuvième siècle, première époque du schisme; en second lieu, les professions de foi de plusieurs évêques, métropolitains et patriarches, la déclaration de deux ou trois conciles qu'ils ont tenus à ce sujet, et les témoignages de quelques évêques de Russie; en troisième lieu, les liturgies, les eucologes, et les autres livres ecclésiastiques des *Grecs*.

Par toutes ces pièces, il est prouvé que de tout temps, comme aujourd'hui, les *Grecs* ont admis sept sacrements, et leur ont attribué, comme nous, la vertu de produire la grâce; qu'ils croient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, la transsubstantiation et le sacrifice de la messe; qu'ils pratiquent l'invocation des saints, qu'ils honorent les reliques et les images, qu'ils approuvent la prière pour les morts, les vœux de religion, etc. Dans ce même ouvrage, l'on a démontré que Cyrille Lucar n'avoit point exposé dans sa profession de foi les vrais sentiments de son Eglise, mais ses opinions particulières, et les erreurs qu'il avoit contractées en conversant avec les protestants, pendant son séjour en Allemagne et en Hollande. Ce fait étoit déjà suffisamment prouvé par la manière dont Cyrille Lucar s'exprimoit dans sa profession de foi, puisqu'il proposoit sa doctrine, non comme la croyance communément suivie et enseignée parmi les *Grecs*, mais comme une croyance qu'il vouloit introduire chez eux.

En effet, dès que l'on sut à Constantinople ce qu'il avoit fait, il fut déposé, mis en prison et étranglé. Cyrille de Bérée, son successeur, assembla un concile, dans lequel se trouvèrent les patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, avec vingt-trois évêques; tous dirent anathème à Cyrille Lucar et à sa doctrine. Parthénius successeur

de Cyrille de Bérée, fit la même chose dans un concile de vingt-cinq évêques, auquel assista le métropolitain de la Russie. Enfin, Dosithée, patriarche de Jérusalem, tint à Bethléem, en 1672, un troisième concile qui désavoua et condamna la doctrine de Cyrille Lucar et des protestants.

Des faits aussi notoires auroient dû fermer la bouche à ces derniers; mais aucune preuve n'est assez forte pour convaincre des entêtés. Ils ont dit, 1.° que les déclarations de foi et les attestations données par les *Grecs* avoient été mendiées et obtenues par argent, puisque les ambassadeurs des princes protestants ont aussi obtenu de quelques ecclésiastiques *grecs* des certificats contraires. Covell, auteur anglois, a fait, en 1722, un livre exprès, pour prouver que l'on n'a obtenu que par fraude les témoignages qui prouvent la conformité de croyance entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine touchant l'eucharistie. Mosheim a tiré de là un argument, pour faire voir que les controversistes catholiques ne se font point de scrupule d'user d'imposture dans les disputes théologiques. *Dissert. de Theologo non contentioso*, § 11. 2.° Ils ont dit que Cyrille de Bérée avoit été séduit par les émissaires du pape, et qu'il est mort dans la communion romaine. 3.° Que les missionnaires ont eu assez d'adresse et de crédit pour un peu latiniser les *Grecs;* que si dans les écrits de ces derniers il y a quelques expressions semblables à celles des catholiques, elles n'avoient pas autrefois le même sens que l'on y donne aujourd'hui. Telles sont les objections que Mosheim a faites contre les preuves alléguées dans la *Perpétuité de la foi*, et son traducteur ajoute que cet *ouvrage insidieux* a été réfuté, de la manière la plus convaincante, par le ministre Claude. *Hist. de l'Eglise, dix-septième siècle*, sect. 2, 1.re part., c. 2.

Il n'étoit guère possible de se défendre plus mal. 1.° Si tous les certificats donnés par les *Grecs*, touchant leur croyance, ont été extorqués et obtenus par argent, il en est de même de ceux qui ont été sollicités par les ambassadeurs des princes protestants; aussi n'a-t-on pas osé publier ces derniers, ni les mettre en parallèle avec ceux que les auteurs de la *Perpétuité de la foi* ont fait imprimer et déposer en original à la bibliothèque du roi. S'il y avoit réellement des certificats contradictoires, nous demanderions auxquels on doit plutôt ajouter foi, à ceux qui se trouvent contraires aux autres monuments, ou à ceux qui y sont conformes. Du moins les certificats donnés par les évêques de Russie, et le suffrage du métropolitain de ce pays-là, porté dans le concile tenu sous Parthénius, ne sont pas suspects.

2.° Quand il seroit vrai que Cyrille de Bérée avoit été séduit par des émissaires du pape, il faudroit encore prouver qu'il en a été de même du patriarche de Jérusalem, de celui d'Alexandrie, et des vingt-trois évêques rassemblés à Constantinople. Du moins on ne le dira pas à l'égard de Parthénius ni de Dosithée, que l'on avoue avoir été tous deux très-grands ennemis des Latins, qui cependant, à la tête de leurs conciles, ont dit anathème à la doctrine des protestants.

3.° Pour supposer que tous ces *Grecs* ont été latinisés, il faut affecter d'oublier l'antipathie, la haine, la jalousie, qui ont toujours régné et qui règnent encore aussi fort que jamais entre les *Grecs* et les Latins. Quand on confronte le langage et les expressions des *Grecs* modernes avec celles des anciens Pères de l'Eglise grecque, avec les liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme, avec d'autres

livres ecclésiastiques déjà fort anciens, et que tous parlent de même, sur quel fondement peut-on supposer que dans tous ces monuments les mêmes termes n'ont pas la même signification? Dans ce cas, il est désormais inutile de citer des livres, et d'alléguer des preuves par écrit.

Le traducteur de Mosheim affecte de confondre les faits et les époques. La réponse du ministre Claude à la *Perpétuité de la foi* fut imprimée en 1670 : pour lors il n'avoit encore paru que le premier volume de cet ouvrage; le second tome fut publié en 1672, et le troisième en 1674 : Claude n'a rien répliqué à ces deux derniers; le quatrième et le cinquième n'ont été faits par l'abbé Renaudot qu'en 1711 et 1713 : Claude étoit mort à la Haye en 1687. Comment peut-on dire qu'il a réfuté, d'une manière convaincante, un ouvrage qui a cinq volumes *in*-4.°, pendant qu'il n'a écrit que contre le premier? Dans les quatre suivants, l'on a détruit toute sa prétendue réfutation. C'est dans le troisième que se trouvent les attestations des *Grecs* les plus authentiques et les plus nombreuses, et l'histoire de Cyrille Lucar est pleinement discutée dans le quatrième, livre 8.

4.° Dans les deux derniers volumes on ne s'est pas borné à prouver la conformité de croyance entre l'Eglise *grecque* et l'Eglise romaine; mais on a confronté leur doctrine avec celle des nestoriens, séparés de l'Eglise romaine depuis le cinquième siècle, et avec celle des eutychiens ou jacobites, qui ont fait schisme dans le sixième. On a donc exposé au grand jour la croyance, la liturgie, les usages et la discipline des Ethiopiens, des cophtes d'Egypte, des Syriens jacobites et des maronites, des arméniens, des nestoriens répandus dans la Perse et dans les Indes. Ainsi nous sommes redevables à l'incrédulité des protestants de la connoissance que nous avons acquise de toutes ces sectes auxquelles les théologiens ne faisoient, depuis long-temps, aucune attention; il en est résulté qu'elles ne sont pas mieux d'accord que nous avec les protestants. Ce fait a reçu encore un nouveau degré de certitude depuis que le savant Assémani a mis au jour sa *Bibliothèque orientale*, en 4 vol. *in-folio*, imprimée à Rome en 1719.

Voilà des faits que n'ignoroit pas le célèbre Mosheim; et en 1733 il a encore osé citer quelques littérateurs anglois, pour prouver que les professions de foi et les certificats des *Grecs* ont été extorqués par argent, par fourberie, par tous les moyens les plus odieux. En vérité c'étoit insulter à l'Europe entière. *Dissert.* 3, *de Theologo non contentioso*, § 11.

Quoique les *Grecs* aient conservé un patriarche d'Alexandrie, il ne faut pas le confondre avec celui des cophtes; ces deux personnages n'ont rien de commun que d'être schismatiques l'un et l'autre. Le premier est le pasteur des *Grecs*, unis de croyance et de communion avec le patriarche de Constantinople; le second gouverne les jacobites ou eutychiens, et il étend sa juridiction sur les Ethiopiens. De même, si les *Grecs* ont encore un patriarche d'Antioche, il est différent du patriarche des jacobites syriens, et du patriarche catholique des maronites réunis à l'Eglise romaine. *V.* ORIENTAUX.

Nous ne voyons pas à quel dessein, ni par quel motif les protestants triomphent de l'opiniâtreté avec laquelle les *Grecs* persévèrent dans leur schisme et dans leur haine contre l'Eglise romaine; ce sont des témoins qui déposent contre eux : par-là il est démontré

que les dogmes sur lesquels les protestants sont en dispute avec nous, ne sont point, comme ils le prétendent, de nouvelles doctrines inventées dans les derniers siècles, puisque ces dogmes sont crus et professés par les *Grecs*, nos ennemis déclarés, et qui, certainement, ne les ont pas reçus de l'Eglise latine, depuis qu'ils se sont séparés d'elle. Il n'a pas été plus possible à nos missionnaires de les latiniser, que de les faire renoncer à leur schisme et que de rapprocher de nous les nestoriens et les jacobites. Ces trois sectes, autant ennemies les unes des autres qu'elles le sont de l'Eglise catholique, ne se sont jamais raccordées sur rien, et n'ont rien voulu emprunter les unes des autres. Leur unanimité à condamner la doctrine des protestants démontre que la croyance qui se trouve encore semblable chez elles et chez nous, étoit la foi générale de l'Eglise universelle il y a douze cents ans.

GRECQUES (Liturgies). *Voy.* LITURGIE.

GRECQUES (Versions) DE L'ANCIEN TESTAMENT. L'on en distingue quatre; savoir, celle des Septante, d'Aquila, de Théodotion, et de Symmaque. Pour la première, qui est la plus ancienne et la meilleure, *Voyez* SEPTANTE. Origène en découvrit encore deux autres, qui furent nommées la cinquième et la sixième; nous en parlerons au mot HEXAPLES.

Les juifs, fâchés de ce que les chrétiens se servoient contre eux, avec avantage, de la version des Septante, pensèrent à en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable. Ils en chargèrent Aquila, juif prosélyte, né à Sinope, ville du Pont. Il avoit été élevé dans le paganisme, et entêté des chimères de l'astrologie et de la magie. Frappé des miracles opérés par les chrétiens, il embrassa le christianisme comme Simon le Magicien, dans l'espérance de faire aussi des prodiges. Voyant qu'il n'y réussissoit pas, il reprit ses premières études de la magie et de l'astrologie. Les pasteurs de l'Eglise lui remontrèrent sa faute; comme il ne voulut pas se corriger, on l'excommunia. Par dépit il renonça au christianisme, se fit juif et fut circoncis; il alla étudier sous le rabbin Akiba, célèbre docteur juif de ce temps-là. Bientôt il fit assez de progrès dans la langue hébraïque et dans la connoissance des livres sacrés, pour qu'on le crût capable d'en faire une version; il l'entreprit et en donna deux éditions.

La première parut dans la douzième année de l'empire d'Adrien, 128.e de Jésus-Christ; il rendit la seconde plus correcte; elle fut reçue par les juifs hellénistes, et ils s'en servirent par préférence à celle des Septante; de là vient que dans le Talmud il est souvent parlé de la version d'Aquila, et jamais de celle des Septante. Dans la suite, les juifs se mirent dans la tête que, dans leurs synagogues, ils ne devoient plus lire l'Ecriture qu'en hébreu, comme autrefois, et l'explication en chaldéen; mais les juifs hellénistes, qui n'entendoient ni l'une ni l'autre de ces deux langues, refusèrent de le faire. Cette dispute éclata au point que Justinien se crut obligé de s'en mêler; il permit aux juifs, par une ordonnance expresse, de lire l'Ecriture dans leurs synagogues, en quelque langue et dans quelque version qu'il leur plairoit, et selon l'usage du pays où ils se trouvoient. Mais les docteurs juifs n'y eurent aucun égard; ils vinrent à bout de régler que dans leurs assemblées on ne liroit plus que l'hébreu et le chaldéen.

Peu de temps après Aquila, il parut deux autres versions grec-

ques de l'ancien Testament, l'une par Théodotion, sous l'empereur Commode; la seconde par Symmaque, sous Sévère, vers l'an 200. Le premier étoit ou de Sinope dans le Pont, ou d'Ephèse; Symmaque étoit Samaritain de naissance et de religion; il se fit chrétien de la secte des ébionites, aussi-bien que Théodotion; c'est ce qui a fait dire qu'ils étoient prosélytes juifs, parce que les ébionites joignoient à la foi en Jésus-Christ les rites et les observances judaïques. Tous deux, de même qu'Aquila, eurent en vue d'accommoder leurs versions aux intérêts de leur secte. Il paroît que celle de Théodotion parut avant celle de Symmaque; en effet, saint Irénée cite Aquila et Théodotion, et ne dit rien de Symmaque.

Aquila s'étoit attaché servilement à la lettre, et l'avoit rendue mot pour mot, autant qu'il l'avoit pu. Aussi saint Jerôme a regardé sa version plutôt comme un dictionnaire de l'hébreu, que comme une traduction fidèle. Symmaque donna dans l'excès opposé; il fit plutôt une paraphrase qu'une version exacte.

Théodotion prit le milieu; il tâcha de faire répondre les expressions *grecques* aux termes hébreux, autant que le génie des deux langues pouvoit le permettre : c'est ce qui a fait estimer sa version de tout le monde, excepté des juifs qui lui ont toujours préféré Aquila par intérêt de système. Aussi dès que l'on eut reconnu, parmi les chrétiens, que la version de Daniel par les Septante étoit trop fautive pour être lue dans l'Eglise, on lui préféra la version de Théodotion pour ce livre, et elle y est toujours demeurée. Par la même raison, lorsque Origène, dans ses *Hexaples*, est obligé de suppléer à ce qui manque aux Septante, et se trouve dans le texte hébreu, il le prend ordinairement de la version de Théodotion; déjà il l'avoit mise dans ses *Tétraples* avec celle d'Aquila, de Symmaque et des Septante. Prideaux, *Histoire des Juifs*, l. 9, § 11; Walton, *Proleg.* 9, n. 19.

GRÉGOIRE (saint), évêque de Néocésarée, surnommé *Thaumaturge*, à cause de la multitude des miracles qu'il a faits, est mort vers l'an 270. Les protestants même font cas de ses ouvrages, parce qu'ils sont du troisième siècle. Il n'en reste qu'un panégyrique à la louange d'Origène, qui avoit été son maître, un symbole ou profession de foi très-orthodoxe sur le mystère de la sainte Trinité, une épître canonique concernant les règles de la pénitence, et une paraphrase de l'Ecclésiaste. La meilleure édition que l'on en ait est celle de Paris, en 1622. Pour les sermons qui lui ont été attribués, on croit qu'ils sont de saint Proclus, disciple et successeur de saint Jean Chrysostôme, mort l'an 447.

Que peuvent opposer les sociniens à une profession de foi dressée plus de soixante ans avant le concile de Nicée, dans laquelle le Verbe divin est appelé la sagesse subsistante d'une puissance et d'un caractère éternel, Seigneur unique, Seul d'un Seul, *Dieu de Dieu, Eternel de l'Eternel?* Il y est dit que dans la sainte Trinité la gloire et l'éternité sont indivisibles; qu'il n'y a rien de créé, ni qui ait commencé d'être; que le Père n'a jamais été sans le Fils, ni le Fils sans le Saint-Esprit. Bullus, *Defensio fid. Nicæn.*, sect. 2, c. 12. On sait d'ailleurs que, l'an 264, *saint Grégoire Thaumaturge* assista au concile d'Antioche, dans lequel Paul de Samosate, précurseur d'Arius, fut condamné.

Mais aussi que peuvent dire les protestants, quand on leur fait voir que ce même saint, dans le

Panégyrique d'Origène, n. 4 et 5, prie son ange gardien, et lui rend grâces de lui avoir fait connoître ce grand homme? Il se sert des paroles de Jacob, *Genèse*, ch. 48, ℣. 15 : *Le saint ange de Dieu qui me conduit dès mon enfance*, etc.

Grégoire de Nazianze (saint), docteur de l'Eglise, mort l'an 389 ou 391. Parmi les auteurs ecclésiastiques, ce grand évêque est connu sous le nom de *saint Grégoire le théologien*, à cause de la profonde connoissance qu'il avoit de la religion, et à cause de l'énergie singulière avec laquelle il exprime les vérités, soit du dogme, soit de la morale. Il fut ami intime de saint Basile. Ses ouvrages, en deux volumes *in-folio*, renferment, 1.° cinquante discours ou sermons sur divers sujets; 2.° deux cent trente-sept lettres; 3.° des poëmes. L'ancienne édition de Paris, donnée par l'abbé de Billy, sera effacée par la nouvelle qu'a préparée D. Prudent Marent, et que donnent actuellement ses doctes associés. Le premier volume est déjà imprimé.

Les protestants, pour attaquer l'ancienne discipline touchant le célibat des évêques, ont soutenu que *saint Grégoire de Nazianze* étoit né depuis l'épiscopat de son père; ils ont cité en preuve les paroles que son père lui adresse : *Nondum tantam emensus es vitam, quantùm effluxit mihi sacrificiorum tempus*. S. Greg. Naz., *de vitâ suâ*, Poem. 1, p. 281. Mais on leur soutient que dans ce passage, θυσιῶν, *sacrificiorum*, ne signifie pas les fonctions d'évêque, mais les sacrifices de l'idolâtrie, dans laquelle le père de *saint Grégoire de Nazianze* avoit été élevé; ce saint docteur le dit, *Orat.* 2 : *Illum ex paternorum deorum servitute fugâ elapsum*; ainsi le premier passage signifie simplement : *Vous n'étiez pas encore né lorsque je sacrifiois aux idoles*. Dans un *Traité historique et dogmatique sur les formes des sacrements*, imprimé en 1745, le père Merlin, jésuite, a prouvé que *saint Grégoire de Nazianze* étoit né sept ans avant le baptême, et dix ans avant l'épiscopat de son père. Le père Stilting, l'un des bollandistes, a fait de même, t. 3, septemb.

Quelques censeurs imprudents ont dit que l'ardente passion de ce saint pour la solitude le rendit d'une humeur triste et chagrine, et qu'il a poussé au-delà des justes bornes son zèle contre les hérétiques.

Mais avoit-il tort de préférer le repos de la solitude aux troubles que les ariens avoient excités dans toutes les villes épiscopales, et aux orages qu'ils formoient contre tous les évêques orthodoxes? Il avoit été en butte à leurs persécutions, ils attentèrent plus d'une fois à sa vie; le saint évêque n'employa contre eux que la douceur et la patience; jamais il ne voulut implorer contre eux le bras séculier, et il ordonnoit à ses ouailles de leur rendre le bien pour le mal, *Orat.* 24 et 32. Il consentit à sortir de la solitude toutes les fois que le bien de l'Eglise l'exigea; mais il aima mieux quitter le siége de Constantinople que de contester avec ses collègues. Où trouvera-t-on une vertu plus pure, plus douce et plus désintéressée?

Il s'éleva contre la hardiesse avec laquelle les ariens et les macédoniens formoient des assemblées schismatiques, et s'emparoient des églises; Barbeyrac lui en fait un crime, et disserte longuement contre l'intolérance, *Traité de la morale des Pères*, c 12, § 3 et suiv. Mais on sait de quelle manière les ariens se comportoient à l'égard des catholiques : ils leur enlevoient les églises par violence, sous les règnes de Constance et de Valens qui les

protégeoient. Quand Théodose, instruit de leur conduite séditieuse, leur auroit ôté ce qu'ils auroient pris par force, et que *saint Grégoire* l'auroit trouvé bon, où seroit le crime? Mais les procédés des ariens ont été si semblables à ceux des protestants, que l'on ne peut pas justifier les uns sans absoudre les autres.

Saint Grégoire de Nazianze a protesté qu'il ne vouloit plus assister à aucun concile; qu'il a vu régner dans ces assemblées les disputes, l'esprit de domination, les querelles et la fureur. Saint Ambroise en a parlé à peu près de même: de là nos adversaires demandent quel cas l'on doit faire des décisions de pareils tribunaux.

Il faut faire attention que notre saint docteur parloit ainsi l'an 377, sous le règne de Valens, protecteur déclaré des ariens; que depuis l'an 323 jusqu'en 368, il y avoit eu quinze conciles convoqués en leur faveur, et dans lesquels ils avoient été les maîtres; qu'ils avoient porté dans toutes ces assemblées leur caractère violent et furieux; l'on ne sera plus étonné de l'aversion que *saint Grégoire* et saint Ambroise ont témoignée contre ces synodes tumultueux. Mais les ariens n'ont pas dominé dans tous les conciles; il n'y avoit eu ni indécence, ni violence dans celui de Nicée, dans lequel ils avoient été condamnés, et auquel Constantin avoit assisté. Il n'y en a pas eu davantage au concile de Trente, qui a prononcé l'anathème contre les protestants.

Un autre grief dont se plaint Barbeyrac, est que *saint Grégoire* a supposé *un prétendu conseil évangélique* de renoncer aux biens de ce monde, lorsqu'aucun devoir ne nous y oblige. Rien de plus chimérique, selon ce censeur des Pères, que tous ces conseils.

Nous avons fait voir ailleurs que l'Evangile nous donne réellement des *conseils;* nous ajoutons que *saint Grégoire de Nazianze* avoit fait lui-même ce qu'il conseilloit aux autres, et qu'il s'en trouvoit bien; et il n'est pas le seul qui ait fait la même expérience. Qui est le plus en état de nous donner le vrai sens de l'Evangile, celui qui le pratique à la lettre, ou celui qui n'en a pas le courage?

Grégoire (saint), évêque de Nysse, étoit frère de saint Basile; il vécut jusque vers l'an 400; ses ouvrages renfermés en trois volumes *in-folio*, et imprimés à Paris en 1615, sont très-variés: les uns sont des commentaires sur l'Ecriture sainte, d'autres des traités théologiques contre les apollinaristes, les eunomiens et les manichéens. Il y a des lettres, des sermons, des traités de morale, des panégyriques, et on en a toujours fait beaucoup de cas dans l'Eglise. Daillé et d'autres critiques protestants disent que l'on y trouve trop d'allégories, un style affecté, des raisonnements abstraits, des opinions singulières; défauts qui viennent, sans doute, de l'attachement de ce Père aux livres et aux sentiments d'Origène.

Mais c'est une injustice de reprocher aux Pères de l'Eglise des défauts qui leur étoient communs avec tous les écrivains de leur temps, et que l'on regardoit alors comme des perfections; c'en est une autre d'exiger d'eux des raisonnements toujours clairs, lorsqu'ils traitent des mystères très-profonds et nécessairement obscurs; c'en est une enfin de les blâmer d'avoir plutôt cherché à inspirer la vertu à leurs auditeurs, qu'à augmenter leurs connoissances. *Saint Grégoire de Nysse* n'est tombé dans aucune des erreurs que l'on a censurées dans Origène; ses opinions, qui paroissent singulières, sont dans le fond

très-sages ; ce sont plutôt des doutes que des dogmes ; et si les critiques protestants avoient imité sa modération, tout le monde leur en sauroit gré.

Grégoire (saint) I.er, pape, surnommé *le Grand*, docteur de l'Eglise, a occupé le siége pontifical depuis l'an 590 jusqu'en 604. Ses ouvrages, recueillis par Denis de Sainte-Marthe, ont été imprimés à Paris l'an 1705, en 4 vol. *in-folio*. On les a réimprimés à Vérone et à Ausbourg en 1758. Ils renferment des homélies et des commentaires sur l'Ecriture sainte, des traités de morale, et un grand nombre de lettres. Nous parlerons du travail de *saint Grégoire* sur la liturgie, au mot Grégoriens.

Plusieurs incrédules modernes ont accusé ce saint pape d'avoir solécisé par principe de religion, d'avoir interdit aux ecclésiastiques l'étude des belles-lettres et des sciences profanes, d'avoir fait détruire les monuments de la magnificence romaine, d'avoir fait brûler les livres de la bibliothèque du Mont-Palatin. Ce sont là autant de calomnies. Bayle et Barbeyrac, très-peu disposés à ménager les Pères, ont eu cependant la bonne foi de convenir que la dernière de ces actions, qui est la plus grave, n'est ni prouvée ni probable. Brucker, moins judicieux, a trouvé bon de la soutenir. *Hist. crit. de la Philos.*, t. 3, p. 2, l. 2, c. 3.

L'auteur de l'*Histoire critique de l'éclectisme* a solidement réfuté Brucker; il a fait voir, 1.° que cette imposture n'est appuyée que sur le récit de Jean de Sarisbéry, auteur du douzième siècle, dénué de toute critique, et qui ne cite rien pour preuve qu'une prétendue tradition. D'où est-elle venue ? Comment a-t-elle pu se conserver pendant cinq cents ans de barbarie pour parvenir jusqu'à lui ? 2.° Avant le pontificat de *saint Grégoire*, Rome avoit été saccagée trois fois par les Barbares; il est impossible que de son temps la bibliothèque du Mont-Palatin ait encore subsisté. 3.° Le seul fait vrai est que ce pape écrivit à Didier, archevêque de Vienne, pour le blâmer de ce qu'il enseignoit la grammaire à quelques personnes, et s'occupoit de la lecture des auteurs profanes : un évêque a des devoirs plus pressants et plus sacrés que ceux-là ; et cela ne suffit pas pour prouver que *saint Grégoire* condamnoit cette étude en général : dans un autre ouvrage, il reconnoît qu'elle est utile à l'intelligence des saintes Ecritures, *L.* 5 *in I. Reg.*, c. 3. 4.° Parce qu'il a fait profession de ne point rechercher les ornements du langage, qu'il a parlé comme les ignorants, afin de se mettre à leur portée, il ne s'ensuit point qu'il ait solécisé par principe de religion. Il y a un plus juste sujet de déclamer contre Julien l'apostat, qui remercioit les dieux de ce que la plupart des livres des épicuriens et des pyrrhonniens étoient perdus, et qui auroit voulu que ceux des galiléens, c'est-à-dire des chrétiens, fussent détruits. *Frag. epist.*, pag. 301, *Epist.* 9 *ad Ecdicium*.

Brucker, mécontent de cette apologie, a fait une énorme dissertation de trente pages *in-4.°* pour y répondre. Il représente que Jean de Sarisbéry a cité le témoignage des anciens, *traditum à majoribus;* mais il ne nomme personne, et il ne dit point que cette tradition soit écrite nulle part. Brucker ajoute ridiculement que les papistes, qui se fondent sur les traditions, ont tort de rejeter celle-là : comme si les catholiques appeloient *traditions* de simples ouï-dire qui ne sont écrits par aucun auteur. Nous disons à notre tour qu'un protestant, qui rejette les traditions même écrites, a mauvaise grâce d'en admettre une qui ne l'est pas.

Il prétend que, malgré les trois

sacs de Rome, la bibliothèque du Mont-Palatin a pu être conservée; mais la simple possibilité du fait ne suffit pas pour le rendre probable. Il relève les talents et les vertus de Jean de Sarisbéry, qui, pour son mérite, fut promu à l'évêché de Chartres; cependant Brucker a répété vingt fois que les vertus épiscopales ne suppléent point au défaut de critique et de discernement. Si Jean de Sarisbéry avoit affirmé un fait contraire aux prétentions des protestants, ils auroient témoigné pour lui le plus grand mépris. Nous savons que cet auteur n'avoit pas intention de blâmer *saint Grégoire*, mais plutôt de le louer. Qu'importe cette pureté d'intention à la vérité du fait?

D'ailleurs, Jean de Sarisbéry parle de *livres de mathématiques*: or, dans les bas siècles, on entendoit principalement par-là des livres d'astrologie judiciaire; en effet, il dit que ces livres sembloient révéler aux hommes les desseins et les oracles des puissances célestes. Quand *saint Grégoire* auroit fait brûler de pareilles absurdités, plus pernicieuses encore dans les siècles d'ignorance que dans tout autre temps, il n'auroit fait qu'imiter saint Paul, *Act.*, c. 19, ℣. 19. Seroit-ce assez pour l'accuser d'avoir augmenté l'ignorance et d'avoir voulu la rendre incurable? Ce pontife avoit si peu le *génie* destructeur qu'il ne voulut pas que l'on abattît les temples du paganisme, mais qu'on les purifiât par des bénédictions, pour en faire des églises, et il en donna l'exemple, *Epist.* 71, l. 9.

D'autres ont dit que le zèle que ce pape montra contre l'ambition du patriarche de Constantinople, étoit mal réglé. Cela est faux. Jean le Jeûneur, placé sur ce siége, s'étoit avisé de prendre le titre de *patriarche œcuménique* ou universel; c'étoit donner à entendre que tous les autres étoient ses inférieurs: en avoit-il le droit? Cette orgueilleuse prétention a été le premier germe du schisme que les Grecs ont fait deux cents ans après. *Saint Grégoire* avoit donc raison de s'y opposer, et il ne pouvoit mieux condamner la vanité de Jean le Jeûneur qu'en prenant, comme il le fit, le titre modeste de *serviteur des serviteurs de Dieu*.

Il ne voulut jamais que l'on employât la violence pour amener les juifs à la foi; mais il est faux qu'il ait tenu une conduite différente à l'égard des hérétiques, comme on l'en accuse; le contraire est prouvé par ses lettres, *L*, 1, *Epist.* 35; *L.* 7, *Epist.* 5; *L.* 12, *Epist.* 30. etc. Pour achever de détruire la secte des donatistes en Afrique, il n'employa que les voies de la douceur.

On lui a reproché de la dureté, parce qu'il ordonna qu'une religieuse séduite et son séducteur fussent punis par Cyprien, diacre et recteur de Sicile, *L.* 4, *Epist.* 6. Il ne détermina point le châtiment, et il remplissoit le devoir d'un chef de l'Eglise, en donnant ses soins à faire observer les canons et à réprimer les scandales.

L'empereur Maurice, prince avare et dur, ayant révolté ses soldats, ils mirent à leur tête un officier nommé Phocas; celui-ci fit égorger en sa présence Maurice et ses enfants. *Saint Grégoire* le regarda comme un monstre qu'il falloit adoucir; il lui écrivit pour le féliciter de son avénement au trône, et pour l'exhorter à ne pas imiter les vices de son prédécesseur. Nos censeurs disent que ce trait de foiblesse ternit l'éclat de toutes ses vertus. Il n'en est rien. Si ce pape avoit irrité Phocas, il auroit attiré un orage sur l'Italie, et on lui reprocheroit ce trait de zèle mal entendu.

Il en est de même des lettres qu'il a écrites à la reine Brunehaut: il loue le bien qu'elle faisoit, il ne dit rien des crimes qu'on lui reproche

mais ces crimes ne sont rien moins que certains, et cette reine a trouvé de nos jours des apologistes zélés, *Hist. de France, par l'abbé Velly*, tom. 1, etc.

C'est donc très-injustement que l'on nous représente la conduite de *saint Grégoire* comme un exemple de la servitude dans laquelle on tombe pour vouloir se soutenir dans les grands postes. Brunehaut n'avoit pas le pouvoir de chasser ce pape de son siége, et Phocas n'auroit pu le faire sans envoyer une armée en Italie.

Un des traits les plus glorieux de la vie de *saint Grégoire*, est d'avoir envoyé le moine Augustin avec une troupe de missionnaires, pour travailler à la conversion des Anglois et des autres peuples du Nord; et c'est par-là même qu'il a déplu davantage aux protestants. Ils n'ont rien négligé pour décrier le succès de ces missions; ils disent que la conversion de ces peuples ne fut qu'apparente, qu'ils ne firent que changer les anciennes superstitions du paganisme contre celles qui s'étoient introduites dans l'Eglise romaine, qu'ils conservèrent la plus grande partie de leurs erreurs et de leurs vices. *Grégoire*, ajoutent ces calomniateurs intrépides, permit aux Anglo-Saxons de sacrifier aux saints, les jours de leurs fêtes, les victimes qu'ils offroient anciennement a leurs dieux. Mosheim. *Hist. ecclésiast., sixième siècle*, 1.re part., chap. 1, §, 2, note (*i*).

C'est pousser trop loin la malignité et l'imposture. Voici mot pour mot ce qu'écrit *saint Grégoire*. Après avoir dit qu'il ne faut pas détruire les temples des païens, mais les purifier et les changer en églises, il ajoute : « Comme ils ont coutume » d'offrir des bœufs en sacrifices » aux démons, il faut aussi changer en cela quelques-unes de » leurs solennités; de manière que » le jour de la dédicace ou de la » fête des saints martyrs, dont il y » a là des reliques, ils se construi- » sent des tentes de verdure autour » de ces temples changés en églises, » et qu'ils célèbrent la fête par des » festins religieux, qu'ils tuent » même des bœufs, non pour les » immoler au démon, mais pour » les manger à l'honneur de Dieu, » et qu'ils rendent grâces de leur » nourriture au distributeur de » tous les biens, » *L.* 11, *Epist.* 76. Est-ce là permettre d'offrir aux saints des animaux en sacrifice ?

Beausobre accuse *saint Grégoire* d'avoir forgé des histoires fabuleuses, pour en imposer à l'impératrice Constantine, qui lui demandoit pour relique la tête de saint Paul. *Hist. du Manich.*, l. 9, c. 9, t. 2, p. 756. Mais d'où sait-il que c'est ce pape qui a forgé ces histoires? Il ne les affirme pas; il les rapporte telles qu'il les avoit entendu raconter aux anciens, *ut à majoribus accepimus*. S'il a été trop crédule, ce n'est pas une preuve de mauvaise foi.

Grégoire (saint), évêque de Tours, né l'an 544 et mort l'an 595, a été l'honneur de l'Eglise gallicane pendant le sixième siècle. Son principal ouvrage est intitulé : *Historia ecclesiastica Francorum*, dans lequel il a mêlé l'histoire civile avec l'histoire ecclésiastique des Gaules. Il a fait un traité *de la Gloire des Martyrs*, et un *de la Gloire des confesseurs*; dans lesquels il rapporte leurs miracles et une histoire des miracles de saint Martin en particulier. On lui reproche trop de crédulité, un style négligé et grossier, et beaucoup de confusion; ces derniers défauts étoient ceux de son siècle. Cela n'empêche pas que ses ouvrages ne soient très-précieux, et qu'il ne soit regardé comme le père de notre histoire. Dom Ruinart, bénédictin, en a donné une très-bonne édition, l'an 1699, en un vol. *in-folio*. Voyez

Hist. litt. de la France, t. 3, p. 372; *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. 3, l. 8, an. 594.

GRÉGORIEN, se dit des rites, des usages, des institutions que l'on attribue au pape saint Grégoire; ainsi l'on dit *rit grégorien*, *chant grégorien*, *liturgie grégorienne*.

Le *rit grégorien*, ce sont les cérémonies que ce pontife fit observer dans l'Eglise romaine, soit pour la liturgie, soit pour l'administration des sacrements, soit pour les bénédictions, et qui sont contenues dans le livre nommé *sacramentaire de saint Grégoire*: il se trouve dans la collection de ses ouvrages. Mais ce pape n'en est pas pour cela l'instituteur, puisqu'il n'a fait que mettre dans un meilleur ordre le sacramentaire du pape Gélase, dressé avant l'an 496, et que l'on suivoit déjà depuis un siècle. On peut s'en convaincre en comparant l'un à l'autre, par le moyen de l'ouvrage intitulé: *Codices sacramentorum*, publié à Rome en 1680, par Thomasius. Gélase lui-même n'est pas le premier auteur des prières ni des rites principaux de la liturgie latine: de tout temps on en a rapporté l'origine aux apôtres.

Saint Grégoire ne se contenta pas de mettre en ordre les prières que l'on devoit chanter; il en régla aussi le chant, que par cette raison l'on appelle *chant grégorien*. Pour en conserver l'usage, il établit à Rome une école de chantres, qui subsistoit encore trois cents ans après, du temps de Jean, diacre, et il ne dédaigna pas d'y présider lui-même. Le moine Augustin, en partant pour l'Angleterre emmena des chantres de l'école romaine, qui instruisirent aussi les Gaulois. *Voyez* CHANT.

A l'égard de la liturgie, les changements qu'y fit saint Grégoire ne sont pas considérables. Ce que nous appelons le *canon de la messe*, qui en est la partie principale, est plus ancien que les papes saint Grégoire et Gélase. Quoiqu'il n'ait été mis par écrit qu'au cinquième siècle, suivant l'opinion commune, on a toujours cru qu'il venoit des apôtres, et il n'a jamais été essentiellement changé. L'an 426, le pape Innocent I.er, *Epist. ad Decent.*, parle de ce fond de liturgie comme d'une tradition venue de saint Pierre. En 431, saint Célestin I.er écrivit aux évêques des Gaules qu'il faut consulter les prières sacerdotales *reçues des apôtres* par tradition, afin d'y voir ce que l'on doit croire. Saint Léon, mort l'an 461, ajouta seulement au canon ces quatre mots: *Sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*; et ce léger changement a été remarqué. Gélase qui tint le siége de Rome depuis l'an 496, plaça le canon à la tête de son sacramentaire, sans y rien changer. En 538, le pape Vigile, en l'envoyant à un évêque d'Espagne, lui dit qu'il l'a reçu de tradition apostolique. Saint Grégoire, élevé au pontificat l'an 590, ne fit au canon que deux légers changements; il y ajouta la phrase, *Diesque nostros in tuâ pace disponas*, et il plaça la récitation du *Pater* avant la fraction de l'hostie, au lieu que dans les autres liturgies on ne le récite qu'après. Ce changement, quoique très-léger, ne laissa pas de faire du bruit. Depuis saint Grégoire, ou depuis l'an 600, l'on n'y a pas touché; l'on a seulement ajouté le mot *amen* à la fin de plusieurs oraisons.

C'est donc uniquement aux prières qui précèdent ou qui suivent le canon, que plusieurs papes ont travaillé: ils ont choisi des épîtres et des évangiles; ils ont fait des collectes, des secrètes, des préfaces, des post-communions propres aux mystères ou aux saints dont ils établissoient l'office. Saint Léon en avoit fait plusieurs, Gélase en au-

menta le nombre, saint Grégoire abrégea le travail de Gélase, et y ajouta ou changea peu de chose: c'est ce que nous apprend Jean le diacre, dans la *Vie de saint Grégoire*, liv. 2, chap. 17. Et on le voit par la comparaison des deux sacramentaires. Aussi la *messe grégorienne* est la plus courte de toutes les liturgies.

Toutes les Eglises n'adoptèrent pas d'abord le sacramentaire *grégorien*. La constance de plusieurs à conserver leur ancien rit démontre qu'il n'a jamais été fort aisé d'introduire du changement dans la croyance, dans le culte, dans les usages religieux des nations. L'Eglise de Milan retint le sacramentaire ambrosien et le suit encore; celles d'Espagne demeurèrent attachées à la liturgie retouchée par saint Isidore de Séville, qui a été ensuite nommée *mozarabique;* celles des Gaules gardèrent l'ancien office gallican jusqu'au règne de Charlemagne. Les protestants, qui ont imaginé que les papes ont été les créateurs d'une religion nouvelle dans l'Eglise latine, sont bien mal instruits de l'antiquité.

Lorsqu'il fallut faire des messes pour de nouveaux saints, l'on prit les prières du sacramentaire gélasien qui n'avoient pas été employées par saint Grégoire; souvent l'on emprunta les matériaux de l'un et de l'autre: par-là s'est fait le mélange des deux sacramentaires, et de là est venue la variété des missels. On fait encore de même aujourd'hui, quand on fait de nouveaux offices, ou que l'on retranche les anciens. Le Brun, *Explicat. des cérém. de la messe*, tom. 3, pag. 137. *Voy.* LITURGIE.

GUÉBRES. *Voyez* PARSIS.

GUÉONIM *ou* GHÉONIM. *Voy.* GAON.

GUÉRISON. Nous mettons à bon droit au nombre des miracles de Jésus-Christ la multitude des maladies de toute espèce qu'il a guéries, et nous soutenons que ces *guérisons* étoient évidemment surnaturelles. Ainsi en ont jugé non-seulement les témoins oculaires qui ont cru en lui, mais encore les Juifs, malgré leur incrédulité et malgré la haine qu'ils avoient conçue contre lui.

Pour persuader le contraire, les incrédules ont eu recours à divers expédients. Les uns ont dit que ces maladies n'étoient pas réelles, mais simulées, que les prétendus malades étoient des fourbes que Jésus-Christ avoit apostés; les autres, que si les maladies étoient véritables, les *guérisons* n'étoient qu'apparentes. Plusieurs ont prétendu qu'elles étoient naturelles et un effet de l'art, mais que les Juifs très-ignorants les prirent pour des prodiges. Les Juifs de leur côté les attribuoient au démon; ensuite leurs docteurs ont écrit que Jésus les avoit opérées par la prononciation du nom ineffable de Dieu. Ces variations même démontrent l'embarras des incrédules, et prouvent qu'aucun de leurs subterfuges ne peut satisfaire un homme sensé. S'il avoit été possible d'accuser de faux la narration des évangélistes, on n'auroit pas eu besoin de recourir à tant d'expédients pour en éluder les conséquences.

Jésus, loin d'avoir jamais donné aucun signe d'imposture, a réuni dans sa personne tous les caractères d'un envoyé de Dieu; il a sévèrement défendu à ses disciples toute espèce de mensonge, de fraude, de fourberie; les Juifs n'ont jamais osé lui en reprocher aucune, et il les en a défiés publiquement, *Joan.*, c. 8, ℣. 46.

Il ne lui a pas été possible de soudoyer la multitude de malades qu'il a guéris dans les divers can-

tons de la Judée; il ne possédoit rien : sa pauvreté est incontestable. Les malades apostés auroient couru un très-grand danger d'être punis par les Juifs; quelques-uns seroient allés dévoiler l'imposture, et en auroient été récompensés. La nature des maladies étoit telle que la feinte ne pouvoit pas y avoir lieu : une main desséchée, des paralytiques, dont l'un étoit connu pour tel depuis trente-huit ans, des aveugles-nés, des maniaques redoutés pour leurs violences, etc. Ce ne sont point là des maladies que l'on puisse feindre, et dont la *guérison* puisse être simulée au point de tromper le public.

Jésus n'y mettoit ni préparatif ni appareil; partout où il rencontroit des malades, dans les villes, dans les campagnes, en plein jour, au milieu de la foule ou à l'écart, il leur rendoit la santé. Il n'employoit ni remèdes, ni mouvements violents, ni cérémonies capables de frapper l'imagination : une parole, un simple attouchement suffisoit; souvent il a guéri des malades absents, sans les voir, sans en approcher; il accordoit cette grâce à ceux qui la lui demandoient pour leurs parents ou pour leurs serviteurs. Ces *guérisons* étoient subites, opérées dans un instant, sous les yeux d'ennemis jaloux qui l'observoient; les malades recouvroient toutes leurs forces, sans avoir besoin de passer par la convalescence. Cette manière de guérir n'est ni naturelle ni suspecte, il n'est pas besoin d'être médecin ni physicien pour en juger. D'habiles médecins se sont donné la peine de prouver que la plupart de ces maladies, telles qu'elles sont rapportées par les évangélistes, étoient naturellement incurables. En rendant justice au mérite de leur travail, nous pensons qu'il n'étoit pas fort nécessaire.

Recourir comme les Juifs à l'opération de Dieu, ou à l'intervention du démon, c'est avouer qu'il y a du surnaturel, et Dieu n'a pas pu permettre qu'il y en eût au point de rendre l'erreur inévitable. Les Juifs pensoient, à la vérité, qu'un faux prophète pouvoit faire des miracles; mais c'étoit une erreur et une inconséquence, puisqu'ils croient encore aujourd'hui, sur la foi des prophéties, que le Messie qu'ils attendent doit faire des miracles pour prouver sa mission. Galatin, *de Arcanis catholicæ veritatis*, liv. 8, c. 5 et suiv.

La *guérison* des possédés a fourni d'autres objections aux incrédules. Nous y répondons ailleurs. *Voyez* DÉMONIAQUE.

Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, 1.re part., l. 6, c. 2 et 3, a rapporté les passages des Pères, les décrets des conciles, les statuts synodaux des évêques, les jugements des théologiens, qui défendent absolument de guérir les maladies, et de se faire guérir par des exorcismes, par des conjurations, par des formules de prières; il fait voir que cette manière de guérir est un vrai *charme* et une superstition. Puisque des paroles n'ont point par elles-mêmes la vertu de guérir des maladies, elles ne peuvent l'avoir que surnaturellement : or, Dieu n'a certainement attaché cette vertu à aucune parole; si donc une formule quelconque produisoit quelque effet, il faudroit l'attribuer au démon. Mais on doit se défier beaucoup de ce qui est rapporté à ce sujet par des auteurs trop crédules, qui avoient peu de jugement, et qui n'ont rien vu par eux-mêmes; si jamais il y a eu des malades guéris par cette voie, ils l'ont été plutôt par la force de leur imagination que par aucune autre vertu.

GUERRE. Aux yeux d'un philosophe, la *guerre* est un des plus

grands malheurs de l'humanité; suivant les leçons de la théologie et de la révélation, c'est un fléau de Dieu dont il menace les peuples dans sa colère. *Levit.*, c. 26, ℣. 24; *Deut.*, cap. 28, ℣. 49; *Jerem.*, cap. 5, ℣. 15, etc. Si les réflexions des philosophes étoient capables de guérir les nations de cette manie, et pouvoient la rendre moins commune, on ne pourroit assez bénir leur zèle; mais il n'y a pas lieu de l'espérer. Le peuple qui de nos jours passe pour le plus philosophe, est le moins diposé de tous à conserver la paix avec ses voisins; cela ne nous donne pas beaucoup de confiance en la philosophie. Elle ne guérit ni l'orgueil national, ni l'ambition, ni la jalousie, trois causes qui depuis le commencement du monde n'ont cessé d'armer les peuples les uns contre les autres.

Cependant nos philosophes politiques ont souvent reproché aux prédicateurs de ne pas tonner contre la *guerre;* aux ministres de la religion, de chanter des cantiques d'actions de grâces, lorsqu'il y a eu beaucoup de sang répandu, de bénir des drapeaux qui sont les enseignes du carnage. Mais comme il est décidé que ces censeurs chagrins ne s'accorderont jamais mieux que les peuples, d'autres ont reproché au christianisme d'interdire à ses sectateurs la profession des armes.

Nous présumons que si les prédicateurs assistoient aux conseils des rois, ils opineroient toujours pour la paix; mais ils parlent au peuple, et ce n'est pas le peuple qui ordonne la *guerre*. Un orateur chrétien qui déclameroit contre ce fléau lorsque l'Europe est en paix, seroit regardé comme un insensé; s'il le faisoit lorsqu'il y a des armees en campagne, on le traiteroit comme un séditieux. Il doit donc se borner à développer les maximes d'equité, de justice, de modération, de charité, de douceur, qu'enseigne l'Evangile; et lorsque tout le monde en sera bien pénétré, aucune nation ne pensera plus à troubler le repos des autres.

Quand on remercie Dieu pour une victoire, ce n'est pas pour le bénir du sang qui a été répandu; mais puisque la *guerre* ne peut être terminée que par des batailles, il est naturel de souhaiter que l'avantage soit de notre côté plutôt que de celui des ennemis, et de regarder la victoire comme un bienfait de Dieu qui peut nous acheminer à la paix. Jamais l'Eglise n'a chanté un *Te Deum* en pareil cas, sans y joindre des prières pour la paix. Ce n'est donc pas un crime non plus de demander à Dieu que la victoire suive plutôt nos drapeaux que ceux des ennemis. Au mot Armes, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai que le christianisme en ait interdit la profession.

Mais, quoique cette religion sainte n'ait pas empêché toutes les *guerres*, on ne peut pas nier qu'elle n'ait contribué beaucoup à les rendre moins fréquentes, moins atroces et moins destructives. Quiconque a lu l'histoire, sait que l'ancien droit de la *guerre* étoit de tout mettre à feu et à sang, et de n'épargner personne; c'est encore ainsi qu'en agissent la plupart des nations infidèles, qui ne connurent jamais ce que nous appelons le *droit des gens*. On frissonne encore quand on se rappelle les siéges de Carthage et de Numance, les expéditions des Romains en Epire, les ravages des Barbares du Nord dans nos contrées, etc. Ce n'est point ainsi que la *guerre* se fait entre les nations chrétiennes; les conquérants même les plus ambitieux et les plus farouches ont senti qu'il étoit de leur intérêt de conserver ceux qui ne portent point les armes, afin d'en faire des sujets.

Il est exactement vrai, comme l'a dit Montesquieu, que nous devons au christianisme dans la paix un certain droit politique, et dans la *guerre* un certain droit des gens que la nature humaine ne sauroit assez reconnoître.

Guerres des Juifs. Les censeurs anciens et modernes de l'histoire sainte ont souvent répété que les Juifs ont fait la *guerre* avec une cruauté sans exemple ; qu'il y a de l'impiété à supposer que Dieu leur avoit ordonné d'exterminer les Chananéens, et de mettre leur pays à feu et à sang.

Mais il est faux que les Juifs aient fait la guerre avec plus de cruauté que les autres peuples : il n'en est aucun qui ait eu sur ce sujet des lois plus modérées et plus sages. Diodore de Sicile leur a rendu cette justice. *Traduct. de Terrasson*, t. 7, p. 147. La loi de Moïse leur défend d'attaquer l'ennemi, ni d'assiéger aucune ville, sans avoir offert la paix. Si elle est acceptée, la loi veut que l'on se contente d'imposer un tribut, sans tuer personne. Si l'ennemi se défend, et qu'une ville soit emportée d'assaut, la loi permet de faire main-basse sur tous ceux qui ont les armes à la main, mais non sur les femmes, sur les enfants, ni même sur les animaux. Elle défend de faire des dégâts inutiles, de couper les arbres fruitiers ni les autres, qu'autant qu'il en est besoin pour faire un siége. Si un Juif conçoit de l'inclination pour une captive, il lui est ordonné de la laisser dans le deuil pendant un mois, avant d'en faire son épouse, et s'il s'en dégoûte dans la suite, il doit la renvoyer libre. *Deut.*, c. 20 et 21. On ne peut citer, après la conquête de la Palestine, aucune *guerre* dans laquelle les Juifs aient été agresseurs. Trouve-t-on des lois semblables chez les autres nations anciennes ?

Sans parler de celles qui avoisinoient les Juifs, les Grecs dans le sac de Troie et dans les *guerres* du Péloponèse, les Assyriens dans la prise de Tyr et de Jérusalem, Alexandre dans celle de Thèbes, de Tyr et de Gaza, les Perses dans les irruptions qu'ils firent dans la Grèce, les Romains dans l'Epire, dans les siéges de Corinthe, de Numance, de Carthage, de Jérusalem, etc., n'ont pas été plus humains que les Juifs. Julien même, cet empereur philosophe, marchant contre les Perses, traita les villes de Diacires et de Majoza-Malcha comme Josué avoit traité Jericho et Haï. Les Grecs, dit Platon, ne détruiront point les Grecs ; ils ne les réduiront point en esclavage, ils ne ravageront point leurs campagnes, ils ne brûleront point leurs maisons ; *mais ils feront* tout cela aux Barbares. *De Republ.*, l. 5, p. 465. Tel étoit, selon les philosophes même, le droit de la *guerre* connu pour lors.

A la vérité, il étoit ordonné aux Juifs de traiter les Chananéens sans quartier ; les lois militaires dont nous avons parlé ne regardoient pas ce peuple proscrit ; mais l'Ecriture en donne la raison : Dieu vouloit punir les Chananéens de leurs crimes ; l'histoire sainte en fait l'énumération ; ils se traitoient d'ailleurs les uns les autres comme ils furent traités par les Israélites.

On a beau dire que Dieu ne peut commander la férocité ni le carnage, qu'il pouvoit punir les Chananéens autrement, sans ordonner aux Juifs de violer le droit naturel, et sans envelopper les innocents dans la perte des coupables. Ces maximes, si sages en apparence, sont absurdes dans le fond. Si Dieu avoit exterminé les Chananéens par le feu du ciel, comme les Sodomites, par des volcans, par une contagion, par une inondation, etc., les enfants sans doute n'auroient pas été excep-

tes; mais qui auroit osé aller habiter la Palestine après un pareil désastre. Il est faux que les Juifs aient violé le droit naturel, tel qu'il étoit connu pour lors; si nous le connoissons mieux aujourd'hui, c'est à l'Evangile que nous en sommes redevables.

On suppose encore faussement que les Juifs commencèrent par tout détruire. Ils épargnèrent les Gabaonites, ils ne firent qu'imposer un tribut à plusieurs autres; quelques-uns se maintinrent par la force, et Dieu déclara qu'il les conserveroit pour châtier son peuple, lorsqu'il seroit rebelle. *Jos.*, cap. 17, ℣. 13; *Judic.*, c. 1 et 3. Sous le règne de Salomon, il y avoit dans la Judée cent cinquante-trois mille six cents étrangers ou prosélytes. *II. Paral.*, c. 2, ℣. 17. Les Juifs n'étoient donc pas un peuple insociable. Les Chananéens auroient été traités avec moins de rigueur, s'ils n'avoient pas pris les armes les premiers. *Voy.* CHANANÉENS.

GUERRES DE RELIGION. Un des reproches que nous trouvons le plus souvent dans les livres des incrédules, est que le christianisme est la seule religion qui ait armé les hommes les uns contre les autres, et qu'il a fait répandre lui seul plus de sang que toutes les autres religions ensemble. Pour détruire une calomnie aussi grossière, nous avons à prouver, 1.° que presque tous les peuples connus ont eu des *guerres de religion;* 2.° qu'il y en a eu beaucoup moins parmi nous que les incrédules ne le supposent; 3.° que le principal motif de ces *guerres* n'étoit pas la religion. Il suffit de consulter l'histoire pour nous convaincre de ces faits.

En premier lieu, nous voyons un roi de Babylone qui ordonne d'abattre les statues et les idoles de l'Egypte, *Ezech.*, c. 30, ℣. 12. Un autre veut que l'on extermine tous les dieux des nations, et que l'on brûle leurs temples. *Judith*, c. 3, ℣. 13; c. 4, ℣. 7. Cambyse et Darius-Ochus suivirent à la lettre cette conduite en Egypte. Les Perses ont fait plus d'une fois la même chose dans la Grèce; les Grecs laissèrent subsister les ruines de leurs temples, afin d'exciter chez leurs descendants le ressentiment et la haine contre les Perses. Alexandre ne l'avoit pas oublié lorsqu'il détruisit à son tour les temples du feu dans la Perse, et qu'il persécuta les mages. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 4 et 7, p. 150 et 294. Zoroastre, à la tête d'une armée, parcourut la Perse et l'Inde, et répandit des torrents de sang pour établir sa religion, et il inspira ce fanatisme sanguinaire à ses sectateurs. Chosroës, roi de Perse, jura qu'il poursuivroit les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le soleil.

La *guerre sacrée* chez les Grecs dura dix ans entiers, et causa tous les désordres des *guerres* civiles. Les Antiochus ont exterminé des milliers de Juifs pour les forcer à changer de religion.

Les Romains ont persécuté et détruit le druidisme dans les Gaules; ils ont employé le fer et le feu pour abolir le christianisme; les rois de Perse se sont exposés à dépeupler leurs provinces par le même motif; c'est leur religion et non la nôtre qui leur inspiroit ces fureurs. Tacite rapporte que deux peuples de Germanie se firent une *guerre* cruelle pour cause de religion. Les irruptions de ces peuples dans les Gaules avoient un motif religieux; ils s'y croyoient obligés pour l'expiation de leurs crimes. Grégoire de Tours, l. 1, n. 30. Les anciens Gaulois prétendoient avoir des droits sur tous les peuples qui avoient abandonné

le culte primitif; leurs emigrations étoient une institution religieuse, et ils les faisoient toujours les armes à la main. On pourroit montrer encore le même esprit chez les Tartares.

Lorsque les mahométans ont parcouru l'Asie et l'Afrique, l'épée d'une main et l'Alcoran de l'autre, ils étoient conduits par le fanatisme de religion aussi-bien que par l'ambition; et si nous étions mieux instruits de leurs exploits, nous serions étonnés de l'excès de leurs ravages.

Les incrédules ont-ils comparé la quantité du sang qui a été ainsi répandu pendant quinze ou dix-huit cents ans, avec celui dont ils veulent rendre le christianisme responsable? Non, ils n'ont rien lu, rien examiné, rien comparé, et ils s'imaginent que nous sommes encore plus ignorants qu'eux.

En second lieu, si l'on excepte les croisades, nous défions les incrédules de citer aucune expédition militaire entreprise par des nations chrétiennes pour aller établir le christianisme sur les ruines d'une autre religion; et encore les croisades furent-elles animées par des motifs d'une politique tres-sage, puisqu'il s'agissoit d'affoiblir la puissance des mahométans prête à envahir l'Europe entière. *Voyez* CROISADES.

Parmi les anciennes hérésies, nous n'en connoissons aucune qu'il ait fallu combattre le fer à la main. Les tumultes excités par les ariens avoient pour objet de s'emparer des églises des catholiques, et les empereurs orthodoxes ne mirent contre ces séditieux aucune armée en campagne, et ne les firent point punir par des supplices. Les Bourguignons et les Goths, engagés dans les erreurs de l'arianisme, suivirent l'amour du pillage et du carnage qui les avoient fait sortir de leurs forêts; ils furent persécuteurs et non persécutés. Au quatrième et au cinquième siècle, on fut obligé d'envoyer des troupes en Afrique pour arrêter le brigandage des donatistes, et non pour leur faire abjurer leur erreur. Ceux qui poursuivirent les priscillianistes en Espagne, avoient l'ambition de s'emparer de leurs biens, et ils furent excommuniés par plusieurs évêques. On a dit qu'au huitième siècle, Charlemagne avoit fait la *guerre* aux Saxons pour les forcer à se faire chrétiens; c'est une imposture que nous réfuterons au mot NORD.

Les philosophes eux-mêmes ont écrit que la vraie cause de la croisade faite contre les albigeois au douzième siècle, étoit l'envie d'avoir la dépouille de Raimond, comte de Toulouse; la vérité est, que l'on fut obligé de poursuivre ces hérétiques à cause des perfidies, des voies de fait et des violences dont ils étoient coupables. *Voyez* ALBIGEOIS. Nous présumons que personne ne sera tenté de soutenir que la religion a été la vraie cause des guerres par lesquelles les hussites ont ravagé la Bohême pendant le quinzième siècle.

En troisième lieu, il est question de savoir si les *guerres* civiles, auxquelles les hérésies de Luther et de Calvin ont donné lieu en Allemagne, en France, en Angleterre, ont eu la religion pour motif unique ou principal. Elle seroit bientôt terminée, si nous nous en tenions à l'avis de plusieurs écrivains non suspects. Bayle, dans son *Avis aux Réfugiés;* David Hume, dans son *Histoire de la Maison de Tudor;* l'auteur d'Emile, dans sa *Lettre à M. de Beaumont;* l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie,* article RELIGION, et ailleurs; celui des *Annales politiques,* tome 3, n. 18, etc., conviennent et prouvent que la religion n'étoit que le prétexte

des troubles, mais que les vrais mobiles qui faisoient agir les réformateurs et leurs prosélytes étoient le désir de l'indépendance, l'esprit républicain, la jalousie qui régnoit entre les grands, l'ambition de s'emparer de l'autorité ecclésiastique et civile; et cela est démontré par la conduite que les huguenots ont tenue dans tous les lieux où ils se sont rendus les maîtres. Donc, sans aucun motif de religion, les gouvernements ont été très-bien fondés à réprimer par la force et à intimider par les supplices un parti redoutable dès son origine, et qui a changé en effet le gouvernement partout où il est parvenu à dominer.

Nous avouons que, dans l'esprit du peuple, ces *guerres* étoient des *guerres de religion;* le peuple calviniste prenoit les armes non-seulement pour avoir l'exercice libre de sa religion, mais pour bannir l'exercice de la religion catholique, qu'on lui peignoit comme une idolâtrie dont la destruction étoit un devoir de conscience pour tout bon chrétien. De son côté, le peuple catholique craignoit pour sa religion, de laquelle les huguenots avoient juré la perte, et se croyoit dans l'obligation de la défendre; le souverain et les grands craignoient avec raison pour leur autorité, parce que le parti huguenot étoit bien résolu à la leur ôter et à s'en emparer. Mais nous soutenons que si ces hérétiques avoient été paisibles, s'ils n'avoient ni calomnié, ni insulté, ni vexé les catholiques, le gouvernement n'auroit jamais pensé à les inquiéter.

Nous avouons encore que toutes les fois qu'il s'est agi de justifier les révoltes des calvinistes contre nos rois, leurs docteurs ont toujours mis en avant les motifs de religion, et ont soutenu qu'il étoit permis de prendre les armes contre le souverain pour en obtenir la liberté de conscience; qu'ainsi ils ont toujours envisagé les *guerres* qu'ils ont faites au gouvernement comme des *guerres de religion;* et c'est ce que leur a soutenu avec raison Monsieur Bossuet, dans son 5.e *Avertissement aux protestants*, § 9.

Mais ils n'ont pas été peu embarrassés lorsqu'il a fallu en faire l'apologie. Dans les commencements de la réforme, les prédicants faisoient profession de la plus parfaite soumission au gouvernement. Rien de plus respectueux que les protestations de fidélité que Calvin adressoit à François I.er, à la tête de son *Instruction chrétienne;* c'est qu'alors ce parti étoit foible. A mesure qu'il eut acquis des forces, il changea de langage, ses docteurs soutinrent qu'il étoit permis aux calvinistes de se défendre, c'est-à-dire d'exiger et d'obtenir par la rébellion et par la force la liberté de suivre et d'exercer publiquement leur religion; et cela fut ainsi décidé solennellement dans plusieurs de leurs synodes.

M. Bossuet leur a prouvé le contraire par les leçons et par l'exemple de Jésus-Christ, par la doctrine et par la conduite des apôtres, par le témoignage de tous nos anciens apologistes, par la patience et la soumission constante des premiers chrétiens au milieu des persécutions les plus sanglantes, et dans un temps où par leur nombre ils étoient en état de faire trembler l'empire. Vainement Jurieu a fait tous ses efforts pour défendre son parti contre ces preuves accablantes, M. Bossuet a détruit tous ses arguments et réfuté pleinement toutes ses réflexions, *ibid.*, § 12 et suiv. Et nous ne connoissons aucun auteur protestant qui ait entrepris de répondre à cet ouvrage de M. Bossuet, dans lequel il a confirmé et justifié tout ce qu'il avoit dit dans son *Histoire des Variations*, liv. 10.

Ce que Basnage y avoit opposé,

Histoire de l'Eglise, l. 25, c. 6, mérite à peine une réfutation. Il allègue d'abord les disputes qui ont eu lieu entre les papes et les souverains au sujet de leur autorité et de leurs droits respectifs; la révolte des enfants de Louis le Débonnaire contre cet empereur, soutenue et approuvée par les évêques; les tumultes populaires qu'excita plus d'une fois la dispute touchant le culte des images, et celle qui arriva à Constantinople lorsque les eutychiens voulurent altérer le *Trisagion*. Il est clair que dans les deux premiers cas il n'étoit point question de religion, mais de droits temporels; que dans les deux derniers il y a bien de la différence entre des émeutes populaires, effets d'une fougue momentanée, et qui se calme au moment même qu'on l'a vue éclore, et des *guerres* continuées pendant plus d'un siècle après des délibérations formelles, et après avoir déjà obtenu plus d'une fois des traités très-favorables

Basnage a osé soutenir que ce furent des chrétiens qui portèrent Julien sur le trône impérial, par une révolte contre Constance; qu'ensuite ils injurièrent cet empereur pendant sa vie et après sa mort, et qu'il est fort incertain si ce n'est pas un chrétien qui l'a tué en combattant contre les Perses.

Il n'y a d'abord aucune preuve que les soldats chrétiens aient plus contribué que les soldats païens à faire prendre à Julien, déja César, le titre d'*Auguste;* et quand il y en auroit, il ne s'ensuivroit rien, puisque le motif de religion n'entra pour rien dans cet événement. Mais il y a bien de la différence entre les plaintes que les chrétiens ont faites contre ce prince apostat, soit pendant sa vie, soit après sa mort, et les batailles que les calvinistes ont livrées à leurs souverains. Le simple soupçon de quelques historiens touchant l'auteur de la mort de Julien ne fait pas preuve; quand ce seroit un chrétien qui l'auroit tué, ce crime ne concluroit rien contre les autres, et il faudroit encore savoir quel en a été le motif.

Basnage prétend encore que les Arméniens et leurs voisins se révoltèrent contre Chosroës, roi de Perse, parce qu'il les vexoit au sujet de leur religion; il cite Photius, *Cod.* 64, pag. 80. Nous répondons que deux mots d'un historien, conservés par Photius, ne suffisent pas pour nous instruire des motifs qui portèrent les Arméniens et les peuples voisins à se révolter contre les Perses; il est même incertain si tous ces peuples étoient chrétiens. On sait que la Mésopotamie et les contrées voisines étoient un sujet continuel de *guerres* entre les Perses et les Romains, que tantôt elles appartenoient aux uns, et tantôt aux autres, qu'elles n'étoient jamais assurées d'avoir long-temps le même souverain; elles ne pouvoient donc être affectionnées à aucun. Il n'en étoit pas de même des souverains contre lesquels les calvinistes ont souvent levé l'étendard de la rébellion, sans avoir lieu de se plaindre d'aucune vexation.

Enfin Basnage allègue la révolte des chrétiens du Japon contre leur empereur, et les fureurs de la ligue contre Henri IV. Nous vengerons les chrétiens japonois, au mot Japon, par le témoignage même d'un protestant. Quant aux excès de la ligue, nous n'entreprendrons pas de les justifier, ni même de les excuser.

Il est bien singulier que pour faire leur apologie, les protestants soient réduits à compiler dans toutes les histoires des exemples des vertiges qui ont saisi les peuples, et de tous les crimes qui ont été commis par des révoltés. S'ils se font un honneur de se ranger parmi les séditieux dont on a con-

noissance depuis dix-sept cents ans, nous ne leur disputerons point ce privilége. Mais que prouvent tous ces exemples contre les leçons formelles de Jésus-Christ et des apôtres, contre la déclaration expresse de tous nos apologistes, contre la patience invincible dans laquelle les premiers chrétiens ont persévéré pendant trois cents ans? Des hommes qui se donnoient pour réformateurs du christianisme, pour restaurateurs de la doctrine évangélique, ont bien mal imité ceux qui l'ont reçue des apôtres. C'est une tache de laquelle cette prétendue réforme ne se lavera jamais.

GUILLELMITES, congrégation d'ermites ou de religieux, fondée par saint Guillaume, ermite de Maleval en Toscane, et non par saint Guillaume, dernier duc de Guyenne, comme le prétendent ces religieux. Ils ne suivent point la règle de saint Augustin, et ils s'opposerent à l'union que le pape avoit faite de leur ordre à celui des ermites de saint Augustin. Alexandre IV, par une bulle de l'an 1256, leur permit de conserver leur habit particulier, qui ressemble à celui des bernardins, et de suivre la règle de saint Benoît avec les instructions de saint Guillaume leur fondateur.

Il n'en reste que quatorze maisons en Flandre; ils en ont eu autrefois en France; le roi Philippe-le-Bel leur donna celle que les servites, nommés *blancs-manteaux*, avoient à Paris, et ils l'occupèrent depuis l'an 1299 jusqu'en 1630. Alors les bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes prirent leur place, et ceux-ci l'ont cédée à la congrégation de Saint-Maur.

Outre saint Guillaume de Maleval, il y a eu deux ou trois saints religieux ou ermites de même nom *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 2, pag. 200.

H

HABACUC, l'un des douze petits prophètes de l'ancien Testament, est nommé *Ambakoum* par les traducteurs grecs; son nom hébreu paroît signifier *lutteur*. On ne sait pas précisément en quel temps il a vécu; mais comme il a prédit la ruine des Juifs par les Chaldéens, l'on conjecture qu'il prophétisoit avant le règne de Sédécias, ou vers celui de Manassés. Sa prophétie ne contient que trois chapitres : le troisième, qui est un cantique adressé à Dieu, est du style le plus sublime.

Dans le livre de Daniel, c. 14, ℣. 32, il est parlé d'un autre *Habacuc;* saint Jerôme a cru que c'étoit le même; mais il est difficile qu'un homme ait pu vivre depuis le règne de Sédécias jusqu'au temps de Daniel : il faudroit donc supposer que le prophète *Habacuc* a paru plus tard qu'on ne le croit communément.

Saint Paul, *Act.*, c. 13, ℣. 40, adresse aux Juifs la prédiction que ce prophète avoit faite à leurs pères en leur annonçant leur ruine prochaine, c. 1, ℣. 5; et l'apôtre leur dit : Prenez garde que la même chose ne vous arrive. Il les aver-

tissoit ainsi des calamités qu'ils alloient bientôt éprouver de la part des Romains. Dans l'Epître aux Hébreux, c. 10, ℣. 37, il applique aux fidèles souffrants, la promesse que ce même prophète faisoit aux Juifs de leur délivrance, c. 2, ℣. 3 : « Encore un peu de temps, » dit saint Paul, et celui qui doit » venir arrivera, il ne tardera pas. » Nous ne voyons pas sur quel fondement quelques figuristes appliquent ces paroles au dernier avénement de Jésus-Christ à la fin des siècles; c'est ce qui a donné lieu aux incrédules de dire que les apôtres annonçoient la fin du monde comme prochaine, et cela est faux. *Voyez* MONDE.

HABIT DES CHRÉTIENS. La modestie et la mortification commandées dans l'Evangile, ne permettoient pas aux premiers chrétiens d'affecter le luxe et la somptuosité dans les *habits*. Jésus-Christ dit que ceux qui sont mollement vêtus, sont dans les palais des rois, *Matt.*, c. 11, ℣. 8; *Luc.*, c. 8, ℣. 25. Saint Pierre, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 3, et saint Paul, *I. Tim*, c. 1, ℣. 9, condamnent l'affectation des parures, même dans les femmes. Il faut, disent les Pères de l'Eglise, laisser les *habits* couverts de fleurs à ceux qui sont initiés aux mystères de Bacchus, et les broderies d'or et d'argent aux acteurs de théâtre. Suivant saint Clément d'Alexandrie, *Pædag.*, l. 3, c. 11, il est permis à une femme de porter un plus bel *habit* que les hommes; mais il ne faut pas qu'il blesse la pudeur ni qu'il sente la mollesse. Tertullien et saint Cyprien ont condamné, avec la plus grande rigueur, les femmes qui portoient, dans les églises ou ailleurs, un faste indécent et une parure immodeste. Mais les leçons de l'Evangile et celles des Pères sont une foible barrière contre la vanité et contre l'habitude du luxe; celui-ci s'introduit chez les nations d'une manière insensible, et par des progrès imperceptibles il est bientôt poussé jusqu'aux plus grands excès; ce qui est d'un usage commun ne paroît plus être un luxe, et l'on n'est plus scandalisé de voir aujourd'hui les simples particuliers vêtus plus magnifiquement que ne l'étoient autrefois nos rois.

Quant au changement d'*habits* que l'on appelle *mascarade*, Dieu avoit déjà défendu dans l'ancienne loi à l'un des sexes de prendre les *habits* de l'autre. Les anciens canons des conciles ont fait la même chose, et les Pères ont représenté les désordres auxquels cette licence ne manque jamais de donner lieu. Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 16, c 11, § 16.

L'usage dans lequel sont les gens de la campagne et le bas peuple de se vêtir plus proprement les jours de fête, pour assister au service divin, est très-louable; il ne conviendroit pas de porter dans les temples du Seigneur les *habits* avec lesquels on s'occupe aux travaux les plus vils, et que l'on n'oseroit porter dans une maison respectable. Cette propreté extérieure ne donne pas la pureté de l'âme; mais elle avertit les fidèles de la demander à Dieu, et de travailler à l'acquérir. Les grands n'ont déjà que trop de répugnance à se mêler avec le peuple dans les assemblées chrétiennes, et ils en auroient encore davantage, s'il y régnoit une malpropreté dégoûtante. Jacob, prêt à offrir un sacrifice, ordonne à ses gens de changer d'*habits*. *Gen.*, c. 35, ℣. 2. Lorsque Dieu fut sur le point de donner sa loi aux Hébreux, il leur commanda de laver leurs vêtements, *Exod.*, c. 19, ℣. 10. Cette attention a donc été prescrite dans tous les temps. David, à la fin d'un deuil, se baigna, se

parfuma, changea d'*habits* pour entrer dans le temple du Seigneur, *II. Reg.*, c. 12, ℣. 20. Si quelquefois la vanité peut avoir part à cette marque de respect, ce n'est pas moins dans le fond un signe de piété.

Habit clérical ou ecclésiastique. Il est certain que dans les premiers siècles de l'Eglise, les clercs portoient le même *habit* que les laïques, sans aucune distinction; il étoit de leur intérêt de se cacher, parce que c'étoit à eux principalement qu'en vouloient les persécuteurs du christianisme; ils avoient donc l'attention de ne pas se faire connoître par un *habit* particulier. Aussi n'est-il pas aisé de découvrir la première époque de la defense faite aux ecclésiastiques de s'habiller comme les laïques. Saint Jerôme, dans sa lettre à Népotien, lui recommande seulement de n'affecter dans ses *habits* ni les couleurs sombres ni les couleurs éclatantes; il ne dit rien d'où l'on puisse conclure que les clercs se distinguoient déjà, au commencement du cinquième siècle, par un *habit* particulier.

Mais dans ce temps-là même arriva l'inondation des Barbares, dont l'*habit* court et militaire étoit l'unique vêtement; par-là ils se distinguoient des Romains, aussi-bien que par leur longue chevelure. Il est probable que quelques ecclésiastiques eurent la foiblesse de vouloir s'habiller de même, puisqu'un concile d'Agde, tenu l'an 506, défendit aux clercs de porter des *habits* qui ne convenoient point à leur état. Il faut que malgré cette défense, la licence des ecclésiastiques ait augmenté, puisque l'an 589 le concile de Narbonne fut obligé de leur défendre de porter des *habits* rouges, et plusieurs conciles suivants statuèrent une peine contre les infracteurs de ces lois. En Occident l'on ordonna que ceux qui y contreviendroient seroient mis en prison au pain et à l'eau pendant trente jours; en Orient, le concile *in Trullo*, tenu l'an 692, *can.* 27, prononça la suspense pendant une semaine contre ceux qui ne porteroient pas l'*habit clérical*. Nous apprenons même de Socrate, qu'Eustathe, évêque de Sébaste en Arménie, fut déposé parce qu'il avoit porté un *habit* peu convenable à un prêtre. Le concile de Trente, se conformant aux anciens canons, s'est expliqué suffisamment sur ce sujet, et a fait sentir combien il est nécessaire de maintenir cette discipline respectable. Suivant l'analyse des conciles donnée par le Père Richard, t. 4, pag. 78, on compte jusqu'à treize conciles généraux, dix-huit papes, cent cinquante conciles provinciaux, et plus de trois cents synodes, tant de France que des autres royaumes, qui ont ordonné aux clercs de porter l'*habit* long.

Il est assez probable que le blanc a été, pendant plusieurs siècles, la couleur ordinaire de l'*habit* ecclésiastique; c'est encore aujourd'hui la couleur affectée au souverain pontife; plusieurs chanoines réguliers et quelques ordres religieux l'ont conservé. Le cardinal Baronius prétend que c'étoit le brun et le violet: cette discussion n'est pas fort nécessaire; il suffit de savoir que depuis long-temps le noir est la seule couleur que l'on souffre pour l'*habit* ecclésiastique; quant à la forme, il doit être long et descendre jusque sur les souliers, puisque dans les canons la soutane est nommée *vestis talaris*.

Vainement un docteur de Sorbonne, dans un traité imprimé à Amsterdam, en 1704, sous le titre *De re vestiariâ hominis sacri*, a voulu prouver que l'*habit ecclésiastique* consiste plutôt dans la simplicité que dans la longueur et dans la couleur: outre que sous le

nom de *simplicité* l'on peut entendre tout ce qu'on veut, les spéculations ne prouvent rien contre des lois formelles et positives. On ne peut pas nier que, suivant nos mœurs, l'*habit* long n'ait plus de décence et plus de dignité que l'*habit* court; chez les Romains, *toga*, la robe longue, désignoit les fonctions de la vie civile, par opposition à *sagum*, l'*habit* court et militaire. C'est pour cela que les magistrats ont conservé l'*habit* long dans l'exercice de leurs fonctions ; et lorsque nos rois habitoient leur capitale, aucun ecclésiastique n'auroit osé se présenter devant eux en *habit* court.

Quelques-uns se contentent d'une soutanelle ou demi-soutane, qui descend seulement jusqu'au-dessous du genou ; c'est une tolérance de la part des évêques, qui pourroient défendre ce retranchement de l'*habit* ecclésiastique. Un prêtre, qui se tient honoré de son état, ne dédaignera jamais d'en porter l'*habit ;* ceux qui s'en dispensent ne le font pas ordinairement par un motif louable. Chez les païens, les prêtres des faux dieux se faisoient un honneur de porter les marques distinctives de leur sacerdoce et de la divinité qu'ils servoient.

Habit religieux, vêtement uniforme que portent les religieux et les religieuses, et qui marque l'ordre dans lequel ils ont fait profession. Les fondateurs des ordres monastiques, qui ont d'abord habité les déserts, ont donné à leurs religieux le vêtement qu'ils portoient eux-mêmes, et qui étoit ordinairement celui des pauvres. Saint Athanase, parlant des *habits* de saint Antoine, dit qu'ils consistoient dans un cilice de peau de brebis, et dans un simple manteau. Saint Jerôme écrit que saint Hilarion n'avoit qu'un cilice, une saie de paysan et un manteau de peau ; c'étoit alors l'habit commun des bergers et des montagnards, et celui de saint Jean-Baptiste étoit à peu près semblable. On sait que le cilice étoit un tissu grossier de poil de chèvre. Aujourd'hui encore, en Egypte et sur les côtes de l'Afrique, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe se passent de tout vêtement jusqu'à la puberté, et le premier *habit* qu'ils portent n'est qu'un carré de toile dont ils s'enveloppent le corps, et qu'ils lient avec une corde.

Saint Benoît prit pour ses religieux l'*habit* ordinaire des ouvriers et des hommes du commun ; la robe longue qu'ils mettoient pardessus étoit l'*habit* de chœur. Saint François et la plupart des ermites se sont bornés de même à l'*habit* que portoient de leur temps les gens de la campagne les moins aisés, habit toujours simple et grossier. Les ordres religieux qui se sont établis plus récemment et dans les villes, ont retenu communément l'*habit* que portoient les ecclésiastiques de leur temps, et les religieuses ont pris l'*habit* de deuil des veuves. Si dans la suite il s'y est trouvé de la différence, c'est que les religieux n'ont pas voulu suivre les modes nouvelles que le temps a fait naître.

Ainsi saint Dominique fit porter à ses disciples l'*habit* de chanoine régulier, qu'il avoit porté lui-même ; les jésuites, les barnabites, les théatins, les oratoriens, etc., se sont habillés à la maniere des prêtres espagnols, italiens ou françois, selon le pays dans lequel ils ont été établis. Dans l'origine, les différents *habits religieux* n'avoient donc rien de bizarre ni d'extraordinaire : ils ne paroissent tels aux beaux esprits d'aujourd'hui, que parce que l'*habit* des laïques a changé continuellement, et parce que l'*habit religieux* a été transplanté d'un pays dans un autre.

On a fait beaucoup de railleries

au sujet de la dispute qui a régné fort long-temps entre les cordeliers, touchant la forme de leur capuchon ; il y a peut-être eu du ridicule dans la manière dont la question a été agitée. Quant au fond, les religieux n'ont pas tort de vouloir conserver fidèlement l'*habit* pauvre et simple qui leur a été donné par leurs fondateurs. Quelque changement que l'on y fasse, il n'y a jamais rien à gagner pour la régularité ; jamais les religieux n'ont cherché à se rapprocher des modes séculières qu'après avoir perdu l'esprit de leur état.

Nous ne pouvons nous abstenir de copier à ce sujet les observations de l'abbé Fleury, *Mœurs des Chrét.*, n. 54. « Si les moines, » dira-t-on, ne prétendoient que de » vivre en bons chrétiens, pour- » quoi ont-ils affecté un extérieur » si éloigné de celui des autres hom- » mes ? A quoi bon se tant distin- » guer dans des choses indifféren- » tes ? Pourquoi cet *habit*, cette » figure, ces singularités dans la » nourriture, dans les heures du » sommeil, dans le logement ? En » un mot, à quoi sert tout ce qui » les fait paroître des nations diffé- » rentes répandues entre les nations » chrétiennes ? Pourquoi encore » tant de diversité entre les divers » ordres de religieux, en toutes » ces choses qui ne sont ni com- » mandées ni défendues par la loi » de Dieu ? Ne semble-t-il pas » qu'ils aient voulu frapper les yeux » du peuple pour s'attirer du res- » pect et des bienfaits ? Voilà ce » que plusieurs pensent, et ce que » quelques-uns disent, jugeant té- » mérairement, faute de connoître » l'antiquité. Car si l'on veut se » donner la peine d'examiner cet » extérieur des moines et des reli- » gieux, on verra que ce sont seu- » lement les restes des mœurs » antiques qu'ils ont conservés fidè- » lement durant plusieurs siècles » tandis que le reste du monde a » prodigieusement changé.

» Pour commencer par l'*habit*, » saint Benoît dit que les moines » doivent se contenter d'une tuni- » que avec une cuculle, et un sca- » pulaire pour le travail. La tunique » sans manteau a été long-temps » l'*habit* des petites gens, et la cu- » culle étoit un capot que portoient » les paysans et les pauvres. Cet » habillement de tête devint com- » mun à tout le monde dans les » siècles suivants, et comme il étoit » commode pour le froid, il a duré » dans notre Europe environ jus- » qu'à deux cents ans d'ici. Non- » seulement les clercs et les gens » de lettres, mais les nobles mêmes » et les courtisans portoient des ca- » puches et des chaperons de di- » verses sortes. La cuculle marquée » par la règle de saint Benoît servoit » de manteau, c'est la colle ou » coule des moines de Cîteaux ; le » nom même en vient, et le froc » des bénédictins vient de la même » origine. Le scapulaire étoit des- » tiné à couvrir les épaules pen- » dant le travail et en portant des » fardeaux.....

» Saint Benoît n'avoit donc don- » né à ses religieux que les *habits* » communs des pauvres de son » pays, et ils n'étoient guère dis- » tingués que par l'uniformité en- » tière, qui étoit nécessaire afin » que les mêmes *habits* pussent » servir indifféremment à tous les » moines du même couvent. Or, » on ne doit pas s'étonner si depuis » près de douze cents ans il s'est in- » troduit quelques diversités pour » la couleur et pour la forme des » *habits* entre les moines qui sui- » vent la règle de saint Benoît, » selon les pays et les diverses ré- » formes ; et quant aux ordres reli- » gieux qui se sont établis depuis » cinq cents ans, ils ont conservé » les *habits* qu'ils ont trouvés en » usage. Ne point porter de linge,

» paroît aujourd'hui une grande » austérité ; mais l'usage du linge » n'est devenu commun que long» temps après saint Benoît ; on » n'en porte point encore en Po» logne ; et parmi toute la Turquie, » on couche sans draps, à demi » vêtu. Toutefois même avant l'u» sage des draps de linge, il étoit » ordinaire de coucher nu, comme » on fait encore en Italie, et c'est » pour cela que la règle ordonne » aux moines de dormir vêtus, sans » ôter même leur ceinture.

» De même, à l'égard de la nour» riture, des heures des repas et du » sommeil, des abstinences et du » jeûne, de la manière de se loger, » etc., les saints qui ont donné des » règles aux moines, n'ont point » cherché à introduire de nouveaux » usages ni à se distinguer par une » vie singulière. Ce qui fait paroî» tre aujourd'hui celle des moines » fort extraordinaire, c'est le chan» gement qui s'est fait dans les » mœurs des autres hommes. Ainsi » les chrétiens doivent remarquer » exactement ce qui se pratique » dans les monastères les plus ré» guliers, pour voir des exemples » vivants de la morale chrétienne. »

Habits sacrés, vêtements et ornements que portent les ecclésiastiques dans les fonctions du service divin. On appelle *habits pontificaux* ceux qui sont propres aux évêques, et *habits sacerdotaux* ceux qui sont à l'usage des prêtres.

La coutume de prendre des vêtements particuliers pour célébrer la liturgie nous paroît aussi ancienne que le christianisme. Ou saint Jean dans l'Apocalyse a représenté la gloire éternelle sous l'image des assemblées chrétiennes, ou les premiers chrétiens ont formé leurs assemblées sur le modèle tracé par saint Jean. Il dit, ch. 1, ℣. 10 : « Je fus ravi en esprit un » jour de dimanche ; ℣. 13, je vis » au milieu de sept chandeliers d'or » un personnage vénérable vêtu » d'une longue robe, et ceint sous » les bras d'une ceinture d'or. » Ch. 4, ℣. 2 : Je vis un trône » placé dans le ciel, celui qui l'oc» cupoit étoit d'un aspect éblouis» sant ; autour de ce trône étoient » assis vingt-quatre vieillards (ou » prêtres), vêtus de blanc, avec des » couronnes d'or sur la tête, etc. » Voilà des *habits sacerdotaux*, des robes blanches, des ceintures, des couronnes

Dans l'ancienne loi, Dieu avoit prescrit la forme des *habits* du grand prêtre et de ceux des lévites, et ils sont appelés des *vêtements saints* ou sacrés, *Exod.*, c. 28, ℣. 4. C'étoit afin d'inspirer au peuple du respect pour les cérémonies du culte divin, et aux prêtres eux-mêmes la gravité et la piété dans leurs fonctions. Ce motif est le même pour tous les temps, il doit avoir lieu dans la loi nouvelle aussi-bien que dans l'ancienne ; quand nous n'aurions pas des preuves positives pour nous convaincre que les apôtres y ont eu égard, nous devrions encore le présumer.

A la vérité, il peut se faire que dans les temps de persécution, lorsqu'il falloit se cacher dans des souterrains et dans les ténèbres pour célébrer le saint sacrifice, on n'ait pas toujours eu des *habits sacrés* ou sacerdotaux. Mais dès que l'Eglise put en sûreté montrer son culte au grand jour, elle y mit la pompe et la décence convenables. Constantin fit présent à l'évêque de Jérusalem d'une robe tissue d'or, pour administrer le baptême, Théodoret, *Hist. ecclés.*, liv. 2, c. 27. Il envoya des ornements aux églises, *Optat. Milev.*, liv. 2, c. 2. Eusèbe, dans le discours qu'il fit à la dédicace de l'église de Tyr, adresse la parole aux évêques revêtus de la *sainte tunique*. *Hist. ecclés.*, l. 10, chap. 4.

On peut voir dans Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 13, c. 8, § 1 et 2, plusieurs autres preuves tirées des auteurs du quatrième siècle; mais il observe mal à propos qu'il n'y en a point de vestiges dans les trois siècles précédents. Outre le texte de l'Apocalypse que nous avons cité, l'on n'a fait au quatrième siècle que suivre les usages et la pratique des trois siècles précédents; déjà au troisième le pape saint Etienne disoit aux évêques d'Afrique : *N'innovons rien, tenons-nous-en à ce que nous avons reçu par tradition.* Dans le second, saint Irénée parloit de même, et c'est là-dessus que se fondoient les évêques d'Asie pour célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune de mars. Il y a donc de l'entêtement à croire qu'au quatrième l'on a commencé tout à coup, dans des Eglises situées à cinq cents lieues les unes des autres, à observer de concert un rit que l'on ne connoissoit pas auparavant.

Dès les premiers temps de l'Eglise, dit M. Fleury, « l'évêque » étoit revêtu d'une robe éclatante, aussi-bien que les prêtres » et les autres ministres, et dès » lors on avoit des *habits* particuliers pour l'office... Ce n'est » pas que ces *habits* fussent d'une » figure extraordinaire : la chasuble étoit l'*habit* vulgaire du » temps de saint Augustin; la dalmatique étoit en usage dès le » temps de l'empereur Valérien; » l'étole étoit un manteau commun, même aux femmes; enfin » le manipule, en latin *mappula*, » n'étoit qu'un linge que les ministres de l'autel portoient à la » main, pour servir à la sainte table. L'aube même, c'est-à-dire » la robe blanche de laine ou de » lin, n'étoit pas du commencement un *habit* particulier aux » clercs, puisque l'empereur Aurélien fit au peuple romain des » largesses de ces sortes de tuniques. *Vopisc., in Aurel.*

» Mais depuis que les clercs se » furent accoutumés à porter » l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir » qui ne servissent qu'à l'autel, » afin qu'elles fussent blanches. » Ainsi il est à croire que du temps » qu'ils portoient toujours la chasuble ou la dalmatique, ils en » avoient aussi des particulières » pour l'autel, de même figure que » les communes, mais d'étoffes » plus riches et de couleurs plus » éclatantes. » *Mœurs des chrét.*, n. 41 Souvent elles étoient ornées d'or, de broderie, ou de pierres précieuses, afin de frapper le peuple par un appareil majestueux.

Plusieurs auteurs ont donné des explications mystiques de la forme et de la couleur des *habits* sacrés. Saint Grégoire de Nazianze nous représente le clergé vêtu de blanc, imitant les anges par son éclat. Saint Jean Chrysostôme compare l'étole de fin lin que les diacres portoient sur l'épaule gauche, aux ailes des anges. Saint Germain, patriarche de Constantinople, au huitième siècle, s'est beaucoup étendu sur ces allusions. L'étole, selon lui, représente l'humanité de Jésus-Christ teinte de son propre sang; la tunique blanche marque l'innocence de la vie que doivent mener les ecclésiastiques; les cordons de la tunique figurent les liens dont Jésus-Christ fut chargé; la chasuble fait souvenir de la robe de pourpre de laquelle il fut revêtu dans sa passion, etc.

On ne se sert des *habits* sacerdotaux pour célébrer les saints mystères, qu'après les avoir bénis, et cette bénédiction est réservée aux évêques. Il y a aussi des prières particulières, que le prêtre doit réciter en prenant chacun de ces ornements, et qui le font souve-

nir des dispositions saintes dans lesquelles il doit faire ses fonctions; l'on voit par les anciens pontificaux et sacramentaires, que cette coutume est universellement observée, au moins depuis huit cents ans. *Bona, rer. Liturg.*, l. 1, c. 24, *Ancien Sacram.*, par Grandcolas, première part., p. 131, etc. Le Brun, *Explic. des Cérém.*, t. 1, p. 37 et suiv.

Les divers *habits sacerdotaux* sont si connus, qu'il n'est pas besoin d'en donner une description en détail; mais si l'on veut en savoir l'origine, les changements qui y sont survenus, la manière dont les anciens en ont parlé, etc., on pourra consulter le Père Le Brun.

Par un effet de leur génie destructeur, les protestants ont banni les ornements sacerdotaux, sous prétexte que ce sont des *habits* singuliers et ridicules, auxquels la vanité des prêtres a donné des sens mystiques et arbitraires, afin de se rendre plus importants. Cependant leurs ministres, dans plusieurs endroits, ont conservé des *habits* que les ignorants pourroient aussi trouver ridicules, des robes de docteurs, des fraises à l'antique, un manteau par-dessus leur *habit;* le clergé anglican et celui de Suède se servent du surplis avec une toque à l'écossoise, etc.; et ces ornements sont un objet d'horreur pour les calvinistes : suivant ces derniers, c'est le caractère de la bête de l'Apocalypse ou de l'idolâtrie romaine, un reste de papisme, etc. Mais faut-il que, pour célébrer les saints mystères dans les différentes parties du monde, les prêtres s'assujétissent à la bizarrerie des modes et des *habits* qui y sont en usage? Les calvinistes sentent bien que l'appareil extérieur que l'on a mis de tout temps dans cette action sainte, prouve que l'on a toujours eu une idée très-différente de celle qu'ils en ont.

HAGIOGRAPHE, nom que l'on a donné à une partie des auteurs sacrés; il est dérivé d'ἅγιος, *saint*, et de γραφεὺς, *écrivain*. Il convient par conséquent à tous les écrivains de l'ancien et du nouveau Testament; mais les juifs ne le donnent pas à tous.

Ils divisent les saintes Ecritures en trois parties, savoir : *la loi*, qui comprend les cinq livres de Moïse; *les prophètes*, qui sont Josué et les livres suivants, y compris Isaïe et les autres. Ils nomment *hagiographes*, les Psaumes, les Proverbes, Job, Daniel, Esdras, les Chroniques ou Paralipomènes, le Cantique des Cantiques, Ruth, les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste et le livre d'Esther; mais ils ne leur attribuent pas moins d'autorité qu'aux précédents. Ils distinguent les *hagiographes* des prophètes, parce que, suivant leur opinion, les premiers n'ont point reçu comme les seconds la matière de leurs livres par la voie qu'ils appellent prophétie, laquelle consiste en songes, visions, paroles entendues, extases, etc.; mais simplement par l'inspiration et la direction du Saint-Esprit : distinction qui est assez mal fondée. David, Salomon, Daniel, ont eu des songes, des visions, des extases, aussi-bien que Samuel, Isaïe, etc. Et l'on ne peut montrer aucune différence dans la manière dont Dieu les a inspirés.

On appelle encore *hagiographe* en général tout auteur qui a écrit les vies et les actions des saints; dans ce sens, les bollandistes sont les plus savants et les plus volumineux *hagiographes* que nous ayons. *Voy.* BOLLANDISTES.

Souvent une critique trop hardie a formé contre tous ces écrivains des reproches que tous ne méritent point, et que l'on ne devroit appliquer qu'à deux ou trois, tout au plus. L'on accuse surtout les

moines d'avoir forgé des saints imaginaires et qui n'ont jamais existé ; d'en avoir créé les vies, falsifié ou interpolé les actes, afin de les rendre plus merveilleux, etc. Mais depuis que l'on a examiné cette matière avec une critique plus sage et plus éclairée, on a reconnu que la plupart des fautes commises en ce genre, sont venues plutôt d'ignorance ou d'inadvertance que de malice, que ç'a été l'effet d'une crédulité excessive plutôt que d'un dessein formel de tromper. L'on a donc tort d'appeler ces méprises des fraudes pieuses ; il ne faut pas confondre l'erreur innocente avec la fraude. *Voyez* LÉGENDE.

HAGIOSIDÈRE. Les Grecs qui sont sous la domination des Turcs ne pouvant point avoir de cloches, se servent d'un fer au bruit duquel ils s'assemblent dans leurs églises. Ce fer s'appelle *hagiosidère*, mot composé d'ἅγιος, *saint*, et de σίδηρος, *fer*. Magius, qui a vu cet instrument, dit que c'est une lame de fer, large de quatre doigts et longue de seize, attachée par le milieu à une corde qui la tient suspendue à la porte de l'église, et que l'on frappe dessus avec un marteau.

Lorsque l'on porte le viatique aux malades, celui qui marche devant le prêtre porte un *hagiosidère*, sur lequel il frappe trois fois de temps en temps, comme on sonne chez nous une clochette pour avertir les passants d'adorer le saint Sacrement : cet usage des Grecs témoigne hautement leur croyance touchant l'eucharistie.

HAINE, HAÏR. Ces termes, souvent répétés dans l'Ecriture sainte, donnent lieu à quelques difficultés. Nous lisons dans le *livre de la Sagesse*, c. 14, ℣. 9, que Dieu *haït* l'impie et son impiété ; et c. 11, ℣. 25, l'auteur dit à Dieu : « Vous ne *haïssez*, Seigneur, aucune de vos créatures, ce n'est » pas par *haine* que vous leur avez » donné l'être. » Il n'y a là cependant aucune contradiction. *Haine*, de la part de Dieu, signifie souvent punition, châtiment, et rien de plus : or, Dieu défend l'impiété et punit l'impie, ou en ce monde, ou en l'autre. Mais quand il punit, ce n'est ni par *haine* ni par vengeance ; c'est ou pour corriger le pécheur, ou pour inspirer aux autres, par cet exemple de sévérité, la crainte de pécher. Le même auteur sacré nous le fait remarquer, c. 12, ℣. 1 et suiv. Il a donc raison de conclure que Dieu n'a de *haine* ou d'aversion pour aucune de ses créatures : qui l'empêcheroit en effet de les anéantir ? La *haine*, qui dans l'homme est une passion déréglée, et qui dans le fond vient de son impuissance, ne peut pas se trouver en Dieu.

L'Ecclésiaste, c. 9, ℣. 1, dit : « L'homme ne sait pas s'il est digne » d'amour ou de *haine*. » Puisque *haine* signifie très-souvent punition, cela veut dire que quand l'homme éprouve des afflictions, il ne sait pas si c'est une punition de ses fautes, ou si c'est une épreuve pour sa vertu, puisque les afflictions arrivent de même au juste et à l'impie. *Ibid.* Il ne s'ensuit pas que l'homme ne puisse se fier au témoignage de sa conscience, comme faisoit le saint homme Job, duquel Dieu approuva la conduite.

Dans le prophète Malachie, c. 1, ℣. 2, le Seigneur dit : « J'ai aimé » Jacob et j'ai *haï* Esaü. » La suite du passage démontre que cela signifie, J'ai moins aimé la postérité d'Esaü que celle de Jacob ; je ne lui ai pas accordé les mêmes bienfaits. En effet, Dieu déclare dans cet endroit même qu'il ne rétablira pas les Iduméens, descendants d'Esaü, dans leur pays

natal, comme il a rétabli les Juifs dans la Terre promise après la captivité de Babylone.

Saint Paul, *Rom.*, c. 9, ℣. 13, se sert de ce passage pour prouver que Dieu est le maître de mettre de l'inégalité dans la distribution de ses grâces surnaturelles, comme dans celle des bienfaits temporels; qu'il dépend de lui seul de laisser, s'il le veut, les juifs dans l'infidélité, pendant qu'il appelle les gentils à la grâce de la foi. Cette comparaison est juste et sans réplique. Mais si l'on veut prouver par-là que Dieu prédestine gratuitement les uns au bonheur éternel, pendant qu'il réprouve les autres et les destine au malheur éternel, sans avoir égard à leurs mérites, l'application est très-fausse; il n'y a point de ressemblance entre la réprobation éternelle et le refus d'un bienfait temporel : ce refus même est souvent une grâce et une faveur que Dieu fait relativement au salut.

Dans l'Evangile, *Luc.*, cap. 14, ℣. 26, Jésus-Christ dit : « Si quel- » qu'un vient à moi et ne *hait* pas » son père et sa mère, son épouse, » ses enfants, ses frères et ses sœurs, » même sa propre vie, il ne peut » être mon disciple. » Les censeurs de la morale chrétienne se sont récriés contre la cruauté de cette maxime.

Mais déjà nous avons remarqué que *haïr* une chose signifie souvent l'aimer moins qu'une autre, y être moins attaché, et ce sens est évidemment celui du passage cité. *Haïr sa propre vie*, c'est être prêt à la sacrifier, lorsque cela est nécessaire, pour rendre témoignage à Jésus-Christ; donc *haïr son père, sa mère*, etc., c'est être prêt à les quitter quand il le faut, et que Dieu nous appelle à la prédication de l'Evangile. Jésus-Christ l'a exigé des apôtres, et ils l'ont fait; mais voyons la récompense, *ibid.* c. 18, ℣. 26 : « Il n'est, dit le Sauveur, » aucun de ceux qui ont quitté leur » maison, leurs parents, leurs fre- » res, leurs épouses, leurs enfants, » pour le royaume de Dieu, qui » ne reçoive beaucoup plus en ce » monde et la vie éternelle en l'au- » tre. » Comment les apôtres pouvoient-ils recevoir *beaucoup plus en ce monde*, sinon par les bienfaits que Jésus-Christ promettoit de répandre sur leur famille? La quitter pour Jésus-Christ, ce n'étoit donc pas la *haïr*, mais la mettre sous la protection du meilleur et du plus puissant de tous les maîtres.

Si l'on imagine que cette équivoque du mot *haïr* n'a lieu qu'en hébreu ou en langue hellénistique, au mot Hébraïsme, n. 5, nous ferons voir qu'elle est la même en françois.

HARMONIE. *V.* Concorde.

HARPOCRATIENS, hérétiques dont le philosophe Celse fait mention, et qui probablement sont les *carpocratiens*. *Voyez* ce mot.

HASARD. *Voyez* Fortune.

HASIDÉENS. *V.* Assidéens.

HATTÉMISTES. Mosheim, dans son *Hist. ecclés.*, 17.e *siècle*, sec. 2, part. 2, c. 2, § 36, nous parle des *verschoristes* et des *hattémistes*, deux sectes fanatiques de Hollande. La première, dit-il, tire son nom de Jacob Verschoor, natif de Flessingue, qui l'an 1680, par un mélange pervers des principes de Coccéius et de Spinosa, forma une nouvelle religion, aussi remarquable par son extravagance que par son impiété. On nomma ses sectateurs *hébreux*, à cause de l'assiduité avec laquelle tous, sans distinction, étudioient le texte hébreu de l'Ecriture sainte. Les *hattémistes* furent ainsi appelés de Pontien Van-

Hattem, ministre dans la province de Zélande, qui étoit également attaché aux sentiments de Spinosa, et qui, pour cette raison, fut dégradé. Ces deux sectes diffèrent en quelques points de doctrine ; aussi Van-Hattem ne put obtenir de Verschoor qu'ils fissent une même société ensemble, quoique l'un et l'autre fissent toujours profession d'être attachés à la religion réformée.

Entêtés de la doctrine de cette religion touchant les décrets absolus de Dieu, ils en déduisirent le système d'une nécessité fatale et insurmontable, et ils tombèrent ainsi dans l'athéisme. Ils nièrent la différence entre le bien et le mal, et la corruption de la nature humaine. Ils conclurent de là que les hommes ne sont point obligés de se faire violence pour corriger leurs mauvaises inclinations et pour obéir à la loi de Dieu; que la religion ne consiste point à agir, mais à souffrir ; que toute la morale de Jésus-Christ se réduit à supporter patiemment tout ce qui nous arrive, sans perdre jamais la tranquillité de notre âme.

Les *hattémistes* prétendoient encore que Jésus-Christ n'a point satisfait à la justice divine, ni expié les péchés des hommes par ses souffrances ; mais que, par sa médiation, il a seulement voulu nous faire entendre qu'aucune de nos actions ne peut offenser la Divinité: C'est ainsi, disoient-ils, que Jésus-Christ justifie ses serviteurs, et les présente purs au tribunal de Dieu. On voit que ces opinions ne tendent pas à moins qu'à éteindre tout sentiment vertueux, et à détruire toute obligation morale. Ces deux novateurs enseignoient que Dieu ne punit point les hommes pour leurs péchés, mais par leurs péchés. Ce qui paroît signifier que par une nécessité inévitable, et non par un décret de Dieu, le péché doit faire le malheur de l'homme, soit en ce monde soit en l'autre. Mais nous ne savons pas en quoi ils faisoient consister ce malheur.

Mosheim ajoute que ces deux sectes subsistent encore, mais qu'elles ne portent plus les noms de leurs fondateurs. Il est étonnant que la multitude des sectes folles et impies que les principes du protestantisme ont fait naître, n'ait pas encore pu faire ouvrir les yeux à ses sectateurs

HAUDRIETTES, religieuses de l'ordre de saint Augustin, sous le titre de l'Assomption de la sainte Vierge, fondées à Paris par la femme d'Etienne Haudry, l'un des secrétaires de saint Louis. Cette femme ayant fait vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari, le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison dans laquelle elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les souverains pontifes et par nos rois. Le grand aumônier de France est leur supérieur-né, et ce fut en cette qualité que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Ce ne sont plus des veuves, mais des filles qui font les vœux ordinaires des religieuses. Elles ont été agrégées à l'ordre de saint Augustin, et transférées dans la maison de l'Assomption, rue Saint-Honoré, où elles sont encore. Ces religieuses sont habillées de noir, avec de grandes manches et une ceinture de laine ; elles portent un crucifix sur le côté gauche. On ne connoît point d'autre maison de cet ordre. *Histoire des ordres religieux*, tome 5, page 194 ; *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. 12, l. 34, année 1272.

HAUTS-LIEUX, collines ou montagnes sur lesquelles les idolâtres offroient des sacrifices. Les

adorateurs des astres se persuadèrent que le culte rendu à ces dieux célestes sur les hauteurs leur étoit le plus agréable, parce que l'on y étoit plus près d'eux, et que l'on y découvroit mieux l'étendue du ciel; de là vint l'usage de sacrifier sur les montagnes ou sur les lieux élevés. Dieu ne désapprouvoit point cette manière d'offrir des sacrifices, lorsqu'ils étoient adressés à lui seul : il ordonna au patriarche Abraham d'immoler Isaac sur une montagne. *Gen.*, c. 22, ℣. 2; et il dit à Moïse au pied de la montagne d'Horeb, *Exod.*, c. 1, ℣. 12 : « Vous m'offrirez un sacrifice sur » cette montagne.» On préféroit les montagnes couvertes d'arbres, à cause de la commodité de leur ombrage; et parce que le silence des forêts inspire une espèce de frayeur religieuse.

Dieu défendit néanmoins cette coutume aux Hébreux, parce que les polythéistes en abusoient, et que les Hébreux n'étoient que trop portés à les imiter. Il ne veut ni des autels fort élevés ni des arbres plantés autour, *Exod.*, c. 20, ℣. 24, *Deut.*, cap. 16, ℣. 21. Il ordonne de détruire les autels et les bois sacrés placés sur les montagnes, où les idolâtres adorent leurs dieux, *Deut.*, c. 12, ℣. 2, parce que tous ces *hauts-lieux* étoient devenus les asiles du libertinage et de l'impiété. Lorsque les rois pieux vouloient détruire efficacement l'idolâtrie chez les Israélites, ils commençoient par faire démolir les *hauts-lieux*, et couper les arbres dont ils étoient couverts; et toutes les fois que l'on ne prenoit pas cette précaution, le désordre ne tardoit pas de renaître.

HÉBREUX, nation qui, dans la suite, a été nommée les *Israélites* et le *peuple juif*. Selon l'histoire sainte, les *Hébreux* sont la postérité d'Abraham qui sortit de la Chaldée ou il étoit né, pour venir habiter la Palestine, et qui fut nommé *Hébreu*, *Héber*, c'est-à-dire voyageur ou étranger, par les Chananéens.

L'ambition de contredire en toutes choses l'histoire sainte a porté quelques incrédules modernes à révoquer en doute cette origine, à soutenir que les *Hébreux* étoient ou une colonie d'Egyptiens, ou une horde d'Arabes Bedouins; et ils ont prétendu le prouver par le témoignage de plusieurs historiens profanes. Y a-t-il quelque vraisemblance dans cette prétention?

Tacite avoit consulté les différentes traditions des historiens sur l'origine des Juifs; il les rapporte toutes. *Hist.*, l. 5, c. 1. « Les uns, » dit-il, pensent que les Juifs sont » venus de l'île de Crète et des » environs du mont *Ida*; d'autres » disent qu'ils sont sortis d'Egypte » sous la conduite de Jérosolymus » et de Juda. Plusieurs les regardent » comme une peuplade d'Ethio- » piens. Quelques-uns prétendent » qu'une multitude d'Assyriens, » qui n'avoient point de terres à » cultiver, s'emparèrent d'une » partie de l'Egypte, et s'établirent » ensuite dans la Syrie ou le pays » des *Hébreux*. D'autres jugent que » les Solymes, dont Homère a » parlé, ont bâti Jérusalem et lui » ont donné leur nom. La plupart » se réunissent à dire que, dans une » contagion qui survint en Egypte, » le roi Bocchoris bannit les ma- » lades comme ennemis des dieux » Ces malheureux, abandonnés » dans un désert et livrés au dése- » poir, prirent pour chef Moïse, » et après six jours de marche, ils » chassèrent les habitants de la » contrée dans laquelle ils ont bâti » leur ville et leur temple. »

En effet, nous apprenons de Josèphe que Manéthon, Chérémon et Lysimaque, historiens égyptiens, prétendent que les Juifs sont une

troupe de lépreux chassés de l'Egypte. *Contre Appion*, l. 1, c. 9 et suiv. Diodore de Sicile et Trogue-Pompée, dans Justin, disent la même chose. Strabon, *Géographe*, l. 16, dit au contraire que les Juifs étoient une colonie d'Egyptiens qui ne purent souffrir les superstitions de leurs concitoyens, et auxquels Moïse donna une religion plus raisonnable. Selon Diogène-Laërce, quelques auteurs anciens croient les Juifs descendus des mages de Perse. L 1, c. 1. Aristote leur donnoit pour ancêtres les gymnosophistes des Indes.

De toutes ces traditions contradictoires, il résulte déjà que les historiens profanes ont très-mal connu l'origine, les mœurs, la croyance des Juifs, parce qu'ils n'avoient pas lu leurs livres, et parce que les plus anciens sont postérieurs à Moïse au moins de huit cents ans. Ils n'ont connu les Juifs que sur la fin de leur république, et après les persécutions qu'ils avoient essuyées de la part des rois de Syrie.

Cette seule réflexion suffiroit déjà pour nous faire sentir que Moïse, historien et législateur des *Hébreux*, est beaucoup plus croyable que tous ces écrivains étrangers, trop modernes et prévenus contre les Juifs. Il nous apprend que ses ancêtres étoient originaires de la Chaldée; la ressemblance entre l'hébreu et le chaldéen, en est une preuve. Il dit qu'Abraham sortit de la Chaldée pour venir habiter la Palestine; on y voyoit en effet son tombeau et celui d'Isaac son fils; on montroit encore les lieux qu'ils avoient habités et les puits qu'ils avoient fait creuser. Il ajoute que Jacob, petit-fils d'Abraham, fut obligé par la famine; d'aller en Egypte avec sa famille que sa postérité s'y multiplia pendant deux cents ans, fut réduite en esclavage par les Egyptiens et mise en liberté par une suite de prodiges.

Moïse n'a point inventé ces faits pour flatter la vanité de sa nation; il ne lui attribue ni une haute antiquité, ni des conquêtes, ni des connoissances supérieures, ni une prospérité constante. La langue hébraïque, plus ressemblante à celle des Chaldéens qu'à toute autre, le nom d'*Hébreux* ou de voyageurs donné à la postérité d'Abraham, les monuments répandus dans la Palestine, les noms des enfants de Jacob donnés aux douze tribus, une fête solennelle instituée pour célébrer leur sortie de l'Egypte, servent d'attestation aux faits qu'il raconte. Le testament de Jacob, ses os et ceux de Joseph rapportés dans la Palestine, prouvent que les *Hebreux* se sont toujours regardés comme étrangers en Egypte; la différence entre le langage, les mœurs et la religion de ces deux peuples le fait encore mieux sentir. Un historien qui marche avec autant de précaution, de désintéressement, de preuves, ne peut pas être suspect.

La différence entre l'hébreu des Livres saints et la langue des Egyptiens, est certaine d'ailleurs. Joseph, devenu premier ministre en Egypte, parloit à ses frères par un interprète. *Gen.*, c. 43, ℣. 23. Isaïe prédit qu'il y aura dans l'Egypte cinq villes qui parleront la langue de Chanaan, et jureront par le nom du Seigneur, cap. 19, ℣. 18. A la vérité, il est dit dans le *ps.* 80 que le peuple de Dieu, *sortant de l'Egypte*, entendit parler une langue qui lui étoit inconnue; mais cette version est fautive. Dans le texte hébreu et dans la paraphrase chaldaïque, il est dit au contraire que Joseph, *en entrant en Egypte*, entendit parler une langue qu'il ne connoissoit pas. En effet, ce qui reste d'ancien égyptien n'est point la même chose que l'hébreu.

La croyance, les mœurs, les usages, les lois des *Hébreux*, étoient très-différentes de celles des Egyptiens; Diodore, Strabon et Tacite le reconnoissent: c'est mal à propos que certains auteurs modernes ont affirmé que Moïse avoit tout emprunté des Egyptiens et les avoit copiés. Les usages civils et religieux que Moïse leur attribue étoient encore les mêmes du temps d'Hérodote, de Diodore et de Strabon; ils ne ressemblent pas à ceux des Juifs.

Moïse ordonne à ces derniers de traiter avec humanité les étrangers et les esclaves, parce qu'ils ont été eux-mêmes esclaves et étrangers en Egypte, *Deut.*, c. 24, ℣. 18, 22, etc. Si ce fait n'étoit pas vrai, les Juifs n'auroient pas souffert des lois fondées sur un pareil motif, et il auroit fallu que le législateur fût insensé pour les leur proposer.

Les *Hebreux* ont-ils été chassés de l'Egypte par violence, ou en sont-ils sortis de leur plein gré? C'est encore par les monuments qu'il faut en juger. Moïse leur défend de conserver de la haine contre les Egyptiens, parce qu'ils ont été reçus comme étrangers en Egypte; il veut qu'après trois générations les Egyptiens prosélytes appartiennent au peuple du Seigneur, *Deut.*, c. 23, ℣. 7. Nous voyons dans le *Lévitique* une Israélite qui avoit des enfants d'un mari égyptien, c. 24, ℣. 10. Au contraire, il exclut pour jamais de l'assemblée d'Israël les nations ennemies, les Amalécites et les Madianites; il défend toute alliance avec eux, parce qu'ils ont refusé aux *Hébreux* le passage sur leurs terres. Ceux-ci auroient-ils jamais pardonné aux Egyptiens, si, par une expulsion forcée et cruelle, ils s'étoient trouvés exposés à périr? Dans la suite, les rois des Juifs ont conquis l'Idumée, mais ils n'ont jamais formé de prétentions sur l'Egypte; Moïse l'avoit défendu, *Deut.*, c. 17, ℣. 16.

Ceux qui s'obstinent à soutenir que les *Hébreux* étoient une troupe de lépreux chassés de l'Egypte, devroient nous apprendre comment cette armée de malades a pu traverser le désert, conquérir la Palestine, exterminer les Chananéens, fonder une république qui a subsisté pendant quinze cents ans. On sait que la lèpre étoit une maladie du climat, dans le temps que l'on n'avoit pas l'usage du linge; les armées de croisés, qui revinrent de l'Orient et de l'Egypte, rapportèrent cette maladie en Europe; mais Moïse, par les précautions qu'il ordonna, sut en préserver sa nation, puisque, selon le témoignage de Tacite, les Juifs étoient naturellement sains, robustes, capables de supporter le travail: *Corpora hominum salubria et ferentia laborum.*

A-t-on mieux réussi à prouver que les *Hébreux* étoient une horde d'Arabes Bédouins, un peuple voleur et brigand de profession? Leur langue n'étoit point l'arabe, leurs mœurs étoient très-différentes. Celles des Arabes du désert n'ont point changé; ils habitent encore, comme autrefois, sous des tentes; ils furent toujours ennemis de tous leurs voisins, et tels que Moïse les a peints. Les Juifs étoient agriculteurs et sédentaires dans la Palestine; ils n'ont eu de guerres offensives que contre les Chananéens.

Pour soutenir que c'étoient des voleurs arabes, un de nos philosophes dit qu'Abraham vola le roi d'Egypte et le roi de Gérare, en extorquant d'eux des présents; qu'Isaac vola le même roi de Gérare par la même fraude; Jacob vola le droit d'aînesse à son frère Esaü; Laban vola Jacob son gendre, lequel vola son beau-père; Rachel vola à Laban, son père, jusqu'à ses dieux; les enfants de Jacob volèrent les Sichémites après les avoir égorgés; leurs descendants volè-

rent les Egyptiens, et allèrent ensuite voler les Chananéens.

Mais l'auteur a aussi volé cette tirade aux déistes anglois, qui l'avoient volée aux manichéens. Saint Augustin, *Contra Faustum*, lib. 22, chap 5; *Contra Adimant.*, chap. 17. Ce brigandage est devenu très-honorable depuis qu'il est glorieusement exercé par les philosophes incrédules. A leur tour, les Juifs ont été volés par les Egyptiens sous Roboam, par les Assyriens sous leurs derniers rois, par les Grecs et par les Syriens sous Antiochus, par les Romains qui ont dévasté la Judée. Ceux-ci, après avoir volé tous les peuples connus, ont été volés par les Goths, les Huns, les Bourguignons, les Vandales et les Francs. Nous avons l'honneur d'être issus des uns ou des autres, il ne s'ensuit pas de là cependant que nous soyons des Arabes Bédouins; aucune nation n'a une origine plus noble ni plus honnête que la nôtre.

Sans prétendre justifier tous les vols particuliers, nous soutenons que les *Hébreux* n'ont point volé les Egyptiens; avant de partir de l'Egypte, ils leur demandèrent des vases d'or et d'argent, et les Egyptiens les donnèrent, dans la crainte de périr comme leurs premiers-nés, *Exod.*, c. 12, ℣. 35. C'étoit une juste compensation et un salaire légitime, pour les travaux forcés et pour les services que les Egyptiens avoient injustement exigés des *Hébreux*. Si ces derniers avoient envisagé ces présents comme un vol et une rapine, ils n'en auroient pas parlé dans leurs livres. C'est la réponse que saint Irénée donnoit déjà aux marcionites, il y a plus de quinze cents ans, *Adv. Hær.*, l. 4, c. 30, n. 2.

S'il est vrai qu'aujourd'hui les juifs enseignent que les biens des gentils sont comme le désert, que le premier qui s'en saisit en est le légitime possesseur, Barbeyrac *Traité de la morale des Pères*, c. 16, § 26, il ne faut pas attribuer cette morale à leurs ancêtres, elle n'est point dans leurs livres, et ne s'accorde point avec les lois de Moïse.

On soutient que la multiplication des descendants de Jacob en Egypte est incroyable; lorsqu'ils y entrèrent, ils n'étoient qu'au nombre de soixante-dix, sans compter les femmes, et au bout de deux cent quinze ans, ils prétendent en être sortis au nombre de six cent mille combattants; ce qui suppose au moins deux millions d'hommes pour la totalité. Cela est impossible, surtout après l'édit que Pharaon avoit porté de noyer tous leurs enfants mâles; la terre de Gessen, qui ne contenoit peut-être pas six lieues carrées, n'auroit pas pu renfermer toute cette population.

Non-seulement l'énumération que fait Moïse est confirmée par les autres dénombrements qui furent faits dans le désert, et que l'on trouve dans le livre des Nombres; mais il y a un fait moderne que l'on ne peut pas contester. L'Anglois *Pinès*, jeté avec quatre femmes dans une île déserte à laquelle il a donné son nom, a produit, dans l'espace de soixante ans, une population de sept mille quatre-vingt-dix-neuf personnes; et dix-sept ans après, elle se montoit à près de douze mille. *Voy.* les *Dictionnaires géographiques de Corneille et de la Martinière*, au mot PINÈS; *Mém. de Trévoux*, mai 1743; l'abbé Prévot, *Aventures et faits singuliers*, t. 1, pag. 311, etc. Cette population est plus forte, à proportion, que celle des Israélites.

Il est donc clair que l'édit donné par Pharaon ne fut pas exécuté à la rigueur : on le voit par le récit que firent au roi les sages-femmes, *Exod.*, c. 1. Et il est prouvé, par la suite de l'histoire, que les *Hébreux* n'étoient pas renfermés dans le seul pays de Gessen, mais dans

toute l'Egypte, c. 11, 12, 13, etc. Moïse dit formellement qu'ils remplirent toute la terre, ou toute l'Egypte, c. 1, ℣. 7.

Dans les articles MIRACLES, MOÏSE, PLAIES D'EGYPTE, nous prouverons que la délivrance des *Hébreux* ne fut point naturelle, mais opérée par des prodiges.

Les incrédules objectent encore que, malgré les promesses pompeuses que Dieu leur avoit faites, ce peuple fut toujours esclave et malheureux; Celse et Julien ont fait autrefois le même reproche.

Mais l'histoire sainte nous atteste que, quand les *Hébreux* ont été vaincus et opprimés par les autres nations, ç'a toujours été en punition de leurs infidélités: Dieu le leur avoit annoncé par Moïse, et le leur a souvent répété par ses prophètes; c'étoit donc leur faute, et le châtiment étoit juste. Mais la même histoire nous assure que toutes les fois qu'ils sont revenus sincèrement au Seigneur, il leur a rendu la prospérité, et souvent il a opéré pour eux des prodiges.

Il ne faut pas nous en laisser imposer par les noms d'*esclave* et de *servitude*; si l'on excepte les dernières années de leur séjour en Egypte, ils n'ont jamais été réduits à l'esclavage domestique, tel que celui des ilotes, ou des esclaves grecs et romains. Ils appeloient leur état *servitude*, toutes les fois que leurs voisins leur imposoient un tribut, faisoient des excursions chez eux, ravageoient leur territoire, etc. A Babylone même, ils possédoient et cultivoient des terres, exerçoient les arts et le commerce; plusieurs d'entre eux furent élevés aux premières charges sous les rois mèdes et perses. Si l'on comparoit les différentes révolutions qu'ils ont essuyées avec celles de toute autre nation quelconque, on n'y trouveroit pas autant de différence que l'on croit d'abord. A compter depuis la conquête des Gaules par César, jusqu'au seizième siècle, nos pères ont-ils été beaucoup plus heureux que les *Hébreux*? Le tableau raccourci de tout ce qu'ont souffert les premiers feroit frémir.

On dit enfin que les *Hébreux* ont été haïs, détestés, méprisés de toutes les autres nations.

Nous convenons que les philosophes, les historiens et les poëtes romains ont témoigné pour eux beaucoup de mépris; mais ils les connoissoient si peu, qu'ils leur attribuent des usages et une croyance formellement contraires à ce qu'enseignent les livres des Juifs. On sait d'ailleurs que les Romains méprisoient tous les autres peuples, pour acquérir le droit de les tyranniser.

Les Grecs ont été plus équitables envers les Juifs; nous pourrions citer des témoignages par lesquels il est prouvé que Pythagore, Numénius, Aristote, Théophraste et Cléarque, ses disciples, Hécatée d'Abdère, Mégasthène, Porphyre même, ont parlé très-avantageusement des Juifs. Il y a dans Strabon, Diodore de Sicile, Trogue-Pompée, Dion-Cassius, Varron et Tacite, plusieurs remarques qui leur sont honorables. Il ne nous paroît pas que l'ambition qu'ont eue successivement les rois d'Assyrie et de Perse, Alexandre, les rois de Syrie et d'Egypte, les Romains, de subjuguer les Juifs, soit une marque de mépris. Plusieurs de ces souverains leur ont accordé le droit de bourgeoisie et la liberté de suivre leurs lois et leur religion.

Les Juifs n'ont été connus des Grecs et des Romains qu'après la captivité de Babylone; tranquilles d'abord dans leur pays, en paix avec leurs voisins, appliqués à l'agriculture, attachés à leurs lois et à leur religion, jaloux de leur liberté, ils étoient, aux yeux de la raison et de la philosophie, un peuple heu-

reux et estimable. Tourmentés successivement par les Assyriens, par les Antiochus, par les Romains, ils se répandirent de toutes parts ; ces Juifs dispersés dans l'Egypte, dans la Grèce, dans l'Italie, s'abâtardirent sans doute. Toute la nation, livrée à l'esprit de vertige après la mort de Jésus-Christ, ne fut plus connue que par son opiniâtreté stupide ; elle prêta le flanc au ridicule et au mépris. On ne doit pas être étonné de l'aversion que tous les peuples conçurent contre elle : cette destinée lui avoit été prédite. Nous abandonnons volontiers aux sarcasmes des incrédules ces juifs dégradés. Mais ce n'est point là leur état primitif ; ceux qui n'en connoissent point d'autre confondent les époques, brouillent l'histoire, ne savent à qui ils en veulent, en imposent aux lecteurs peu instruits, déraisonnent sous un faux air d'érudition.

Aux articles Juifs et Judaïsme, nous parlerons de leur croyance, de leurs mœurs, de leurs lois, etc.

Hébreux. De toutes les épîtres de saint Paul, il n'en est aucune qui ait donné lieu à un plus grand nombre de contestations que celle qui est écrite aux *Hébreux*. Parmi les anciens, aussi-bien que parmi les modernes, on a douté de l'authenticité de cette lettre et de l'inspiration de son auteur. Quelques-uns l'ont attribuée à saint Clément, d'autres à saint Luc ou à saint Barnabé. On a disputé pour savoir si elle a été écrite en grec ou en hébreu, en quel temps, en quel lieu elle a été faite, et à quelles personnes elle étoit adressée.

Quant au premier article, il semble que c'est celui qui auroit dû être le moins sujet à contestation. Quel autre qu'un apôtre, inspiré de Dieu, auroit été capable de rassembler les sublimes vérités dont cette lettre est remplie, de les exprimer avec autant de force et d'énergie? Il falloit être saint Paul pour peindre Jésus-Christ sous des traits aussi augustes, sa divinité, sa qualité de Médiateur et de Rédempteur, son sacerdoce éternel, la supériorité de la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, le rapport intime de l'une et de l'autre, etc. La conformité de la doctrine enseignée dans cette lettre, avec celle que saint Paul avoit expliquée dans ses épîtres aux Romains et aux Galates, devoit faire juger que toutes étoient parties de la même main, et prévaloir à l'argument que l'on a voulu tirer d'une prétendue différence de style entre les unes et les autres.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise grecque a toujours reçu l'*épître aux Hébreux* comme canonique ; les ariens furent les premiers qui osèrent en contester l'autorité, parce que la divinité du Verbe y est enseignée trop clairement. En cela ils étoient plus sincères que les sociniens, qui cherchent à détourner le sens des passages que cette épître fournit contre eux. Mais la croyance de l'Eglise latine n'a pas été formée sitôt ni d'une manière aussi constante, touchant l'authenticité et la canonicité de cette lettre. Basnage, intéressé comme protestant à nier l'autorité de l'Eglise touchant le canon des Ecritures, soutient que, pendant les trois premiers siècles, les Eglises latines ne la mettoient point au nombre des livres canoniques, *Histoire de l'Eglise*, l. 8, c. 6 ; que le doute, sur ce point de critique sacrée, a duré jusqu'au cinquième et même jusqu'au sixième siècle de l'Eglise. D'où il conclut que les différentes sociétés chrétiennes ont joui d'une pleine liberté de former, chacune à son gré, le canon des Livres saints. La question est de savoir s'il y a de bonnes preuves du fait.

Déja il convient que Marcion

fut le premier qui rejeta l'*épître aux Hébreux*, et qu'il fut imité par Tatien. Or, l'autorité de deux hérétiques a-t-elle été assez puissante pour entraîner les Eglises latines? Saint Clément de Rome, quia vécu sur la fin du premier et au commencement du second siècle, a cité l'*épître aux Hébreux* comme Ecriture divine; saint Irénée, qui a écrit sur la fin, en a cité aussi deux passages. Voilà, pour le sesond siècle, deux témoins plus respectables que Marcion et Tatien.

Au commencement du troisième, Caïus, prêtre de Rome, eut une conférence avec Proclus, chef des montanistes, dans laquelle il n'attribua que treize épîtres à saint Paul, sans y comprendre l'*épître aux Hébreux;* c'est saint Jerôme qui nous l'apprend. Basnage conjecture que l'on exceptoit cette dernière, parce que les montanistes et les novatiens abusoient d'un passage de cette lettre pour autoriser leur erreur. Cela peut être. Mais il est singulier que Basnage suppose que le sentiment de Caïus, simple prêtre, décidoit de celui de l'Eglise romaine, et que l'opinion de celle-ci entraînoit toutes les Eglises latines, dans un siècle où il prétend que l'Eglise de Rome n'avoit aucune autorité sur les autres Eglises. Toute la preuve qu'il allègue, c'est que saint Hippolyte de Porto, suivant Photius, *Cod.* 21, n'a point mis l'*épître aux Hébreux* au nombre des écrits de saint Paul. Il reste à prouver que saint Hippolyte a écrit dans l'Eglise latine; plusieurs savants pensent qu'il étoit évêque, non de Porto en Italie, mais d'Aden en Arabie, ville que les anciens nommoient *Portus romanus.*

Il ne sert à rien d'observer qu'aucun des Pères latins du troisième siècle n'a cité l'*épître aux Hébreux* comme Ecriture sainte; les Pères latins de ce siècle se réduisent à Tertullien et à saint Cyprien : or, Tertullien, *L. de Pudicit.*, c. 20, attribue, à la vérité, l'*épître aux Hébreux* à saint Barnabé; mais il la cite avec autant de confiance que les autres Ecritures canoniques. Cela ne suffit pas pour prouver, comme le veut Basnage, que, pendant le troisième siècle, l'opinion de Caïus prévaloit dans tout l'Occident, pendant que toute l'Eglise grecque pensoit autrement.

Il est encore moins vrai que la même incertitude ait duré pendant tout le quatrième et le cinquième siècle, puisque, l'an 397, le concile de Carthage, et l'an 494, le concile de Rome, sous le pape Gélase, mirent l'*épître aux Hébreux* au nombre des livres canoniques; saint Hilaire et saint Ambroise l'ont citée comme telle. A la vérité, au quatrième siècle, Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, l. 3, c. 3, observe que quelques-uns rejetoient cette épître, parce qu'ils disoient que l'Eglise romaine faisoit de même. *Ils le disoient*, mais cela n'étoit pas fort certain. Au cinquième, saint Jerôme a écrit que les Latins ne mettoient point cette lettre dans le canon : il ignoroit probablement le décret du concile de Carthage, et ce qu'en avoient pensé saint Hilaire et saint Ambroise.

Que prouve, dans le fond, la prétendue liberté que l'Eglise romaine s'est donnée de ne pas penser comme l'Eglise grecque, touchant cet écrit de saint Paul? Elle démontre que l'Eglise ne s'est jamais pressée de faire des décisions; qu'avant de placer un livre dans le canon, elle a voulu laisser dissiper tous les doutes, prendre le temps de comparer les témoignages et les monuments, attendre que les suffrages fussent réunis. En différant de canoniser un livre, elle n'a pas condamné les Grecs, ni ceux d'en-

tre les Latins qui le regardoient comme divin. Conclure de là qu'elle a eu tort de décider la question, lorsqu'il n'y avoit plus lieu de douter; que, malgré sa décision, l'on peut encore en penser ce que l'on voudra, c'est mépriser l'autorité, par la raison même pour laquelle elle mérite nos respects et notre soumission.

Supposons, pour un moment, que, pendant les six premiers siècles de l'Eglise, la canonicité de l'*épître aux Hébreux* ait été absolument douteuse, nous demandons aux protestants sur quel fondement ils l'admettent aujourd'hui, pendant que leurs fondateurs, Luther, Calvin, Bèze, Camérون, et d'autres, ont cru que cette lettre n'est point l'ouvrage de saint Paul. Suivant eux, l'ancienne Eglise étoit divisée, et ils ne font aucun cas du jugement de l'Eglise moderne : où sont donc les motifs, les monuments, les raisons qui les déterminent? S'ils se croient inspirés de Dieu, les sociniens, leurs amis, contestent cette inspiration; mais ils leur savent bon gré d'avoir travaillé à diminuer l'autorité de *l'épître aux Hébreux*, parce qu'elle renferme les passages les plus exprès touchant la divinité de Jésus-Christ. Il y a bien de l'apparence que c'est le même motif qui a déterminé Le Clerc, Episcopius et d'autres arminiens qui penchoient au socinianisme, à juger comme Luther et Calvin. Quoi qu'il en soit, les raisons sur lesquelles ils fondent leur doute ne sont pas assez solides pour contrebalancer l'autorité de l'Eglise, qui, depuis quatorze cents ans au moins, a décidé que la lettre de saint Paul aux *Hébreux* est véritablement de cet apôtre. Le Clerc, *Hist. ecclés.*, an. 69, § 5. *Voyez* CANON.

HEBREU, langue hébraïque. C'est la langue que parloit Abraham, qu'il a communiquée a ses descendants, et dans laquelle ont été écrits les livres de l'ancien Testament.

Ce qui regarde l'origine, l'antiquité, le génie et le caractère, la composition et le mécanisme de cette langue, est un objet de pure littérature: mais un théologien doit en avoir quelque connoissance. De nos jours, cette matière a éte savamment traitée, et la comparaison des langues a été poussée plus loin qu'autrefois, snrtout par M. Court de Gébelin. Nous ferons grand usage de ses principes : nous les avons déjà suivis dans l'ouvrage intitulé : *Les Eléments primitifs des langues*, imprimé en 1769.

I. Touchant l'origine et l'antiquité de la langue hébraïque, on sait qu'Abraham sortit de la Chaldée par ordre de Dieu, pour venir habiter la Palestine, et c'est pour cela qu'il fut appelé *Hébreu*, voyageur ou étranger, par les Chananéens. Il paroît qu'à cette époque son langage n'étoit pas différent de celui de ces peuples, puisqu'ils se parloient et s'entendoient sans interprète. Mais, environ deux cents ans après, lorsque Jacob, petit-fils d'Abraham, et Laban, se quittèrent, l'Ecriture nous fait remarquer qu'il y avoit déjà de la différence entre leur langage, *Genes.*, c. 31, ℣. 47. De même Abraham, obligé d'aller en Egypte, ne paroît pas avoir eu besoin d'interprète pour parler aux Egyptiens; mais après deux siècles écoulés, Joseph, avant de se faire connoître à ses frères, leur parle par interprète, et il est dit dans le texte *hébreu* du *psaume* 80, ℣. 6, qu'Israël ou Jacob, en entrant en Egypte, entendit parler un langage qu'il ne comprenoit pas.

Pour remonter plus haut, il n'y a, dit-on, aucun lieu de douter que la langue des Chaldéens n'ait

été celle de Noé; et, puisque Noé a vécu long-temps avec des hommes qui avoient conversé avec Adam, il paroît certain que, jusqu'au déluge, la langue que Dieu avoit enseignée à notre premier père n'avoit encore reçu aucun changement considérable; d'ailleurs, un peuple conserve naturellement le même langage, tant qu'il demeure sédentaire sur le même sol, et puisque la postérité de Sem a continué d'habiter la Mésopotamie, après la confusion des langues et la dispersion des familles, il est à présumer que la langue primitive s'y est conservée pure et sans aucun mélange. Mais étoit-elle encore absolument la même que dans la bouche d'Adam? C'est un autre question.

En comparant les langues des différents peuples du monde, on a remarqué que presque tous les termes monosyllabes y conservent une signification semblable, ou du moins analogue; qu'en particulier la langue chinoise n'est composée que de trois cent vingt-six monosyllabes différemment combinés et variés sur différents tons. De là l'on a conclu, 1.° que la langue primitive que Dieu avoit donnée à Adam n'étoit composée que de monosyllabes, puisque cette langue se retrouve dans toutes les autres. Mais il est impossible que dans l'espace de plus de deux mille ans, qui se sont écoulés depuis la création jusqu'à la confusion des langues, les hommes n'aient pas appris à combiner les tons monosyllabes pour en composer des mots, et n'en aient pas varié la prononciation, pour désigner les nouveaux objets dont ils ont successivement acquis la connoissance; ainsi, à cet égard, la langue de Noé et de ses enfants n'étoit probablement plus la même que celle d'Adam; elle devoit être moins simple et plus abondante. 2.° L'on a conclu que le changement que produisit dans les langues la confusion qui se fit à Babel, ne fut qu'une prononciation et une combinaison différentes des même éléments monosyllabes, puisque, malgré cette confusion, ils sont encore actuellement reconnoissables dans les divers langages. Ce simple changement suffisoit pour que les ouvriers de Babel ne pussent plus s'entendre, puisque encore aujourd'hui les peuples de nos différentes provinces ne s'entendent plus, quoique leurs divers patois soient dans le fond la même langue.

Mais supposons que la prononciation et la combinaison des éléments primitifs du langage n'aient pas changé à Babel parmi les descendants de Sem, qui continuèrent à demeurer dans la Mésopotamie, et qui ont été les ancêtres d'Abraham; avant d'affirmer que la langue d'Abraham étoit celle de Noé, il faut supposer que, pendant les trois cents ans qui se sont écoulés depuis la confusion des langues jusqu'à la vocation d'Abraham, il n'est encore survenu dans le chaldéen aucun changement de combinaison et de prononciation : supposition très-gratuite, pour ne pas dire impossible, et contraire au procédé naturel de tous les peuples; supposition contredite par le changement qui y est arrivé depuis Abraham jusqu'à Jacob, suivant le témoignage de l'histoire sainte.

N'importe, admettons-la. Puisque, suivant cette même histoire, Abraham, transplanté parmi les Chananéens et parmi les Egyptiens, s'est encore entendu avec eux, il s'ensuit que la langue primitive ne s'étoit pas plus altérée chez les descendants de Cham que parmi ceux de Sem, qu'ainsi l'égyptien et le chananéen étoient pour lors autant la langue primitive que le chaldéen ou *l'hébreu* d'A-

braham. Puisque Noé a eté auss réellement le père des Egyptiens, des Chananéens, des Syriens, qu'il l'a été des Hébreux, il s'ensuit aussi que la langue de Noé a été aussi réellement et aussi directement la mère du langage de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie, etc., qu'elle l'a été de *l'hébreu*, et que la langue d'Abraham n'a aucun titre de noblesse de plus que ses sœurs.

Si on vouloit en raisonner par analogie, la présomption ne seroit pas en faveur de l'*hebreu*. En effet, un peuple qui habite constamment le même sol, conserve plus aisément la pureté de son langage que celui qui est transplanté en différentes contrées. Or, les Chaldéens ont constamment demeuré dans la Mésopotamie, pendant qu'Abraham et ses decendants ont voyagé dans la Palestine, en Egypte, dans les déserts de l'Arabie, et sont revenus habiter à côté des Phéniciens. Comment prouvera-t-on qu'ils n'ont rien emprunté du langage de ces différents peuples, pendant qu'ils étoient si enclins à en imiter les mœurs?

Mais nous ne donnons rien aux conjectures; nous ne raisonnons que d'après les Livres saints. Moïse, quoique né en Egypte, et âgé de quatre-vingts ans, converse avec Jéthro, chef d'une tribu de Madianites. Josué, quarante ans après, envoie des espions dans la Palestine, et ils sont entendus par Rahab, femme du peuple de Jéricho; il en est de même des Gabaonites : sous les rois, les Hébreux conversent encore avec les Philistins et avec les Tyriens ou Phéniciens; d'où nous devons conclure, ou que les langues de ces peuples sont demeurées les mêmes, ou que l'*hébreu* a subi les mêmes variations. Le seul avantage que nous pouvons accorder à cette dernière langue, c'est qu'elle a été écrite avant toutes les autres, et qu'à cet égard nous sommes certains de sa conservation depuis plus de trois mille ans; circonstance que nous ne pouvons affirmer d'aucune autre langue.

Quant à la question de savoir si l'*hébreu* est la langue primitive, la langue dans laquelle Dieu a daigné converser avec Adam, avec Noé, avec Abraham, nous ne voyons pas sur quel fondement l'on peut le soutenir. Encore une fois, toutes les langues, considérées dans leurs racines ou dans leurs éléments, sont la langue primitive, puisque ces éléments se retrouvent même dans les jargons les plus grossiers, mais avec des combinaisons, des additions, des prononciations différentes; et à moins que Dieu n'ait fait un miracle continuel pendant deux mille cinq cents ans, il est impossible que ces éléments n'aïent pas reçu, dans la bouche des descendants de Sem, les mêmes variations que dans celle des autres descendants de Noé. La seule chose certaine est que l'*hébreu* est la langue dans laquelle Dieu a daigné parler à Moïse, à Josué, à Samuel, aux prophètes, et qu'elle s'est conservée dans nos Livres saints telle que Moïse la parloit. C'est bien assez pour la rendre respectable.

II. Une seconde question est de savoir quel est le génie de la langue hébraïque, ou le caractère particulier qui la distingue des autres; est-ce un langage poli ou grossier, riche ou pauvre, clair ou obscur, agréable ou rude à l'oreille, en comparaison des autres? Les savants ne sont pas mieux d'accord sur ce point que sur le précédent; une espèce de prévention religieuse a fait croire à plusieurs que c'est une langue divine, qui a Dieu même pour auteur; que ce fut la langue de nos premiers parents dans le paradis terrestre, aussi-bien que celle des prophètes. D'autres, surtout les Orientaux, en jugent dif

féremment; ils croient que le syriaque fut le langage des premiers hommes; que si l'ancien Testament a été écrit en *hébreu*, ce n'est pas à cause de l'excellence de cette langue, qui dans le fond est très-pauvre et altérée par le mélange de plusieurs langues étrangères, mais parce que le peuple à qui Dieu vouloit confier les Ecritures n'en entendoit point d'autre. Cependant, selon le jugement d'un grand nombre, ni l'*hébreu*, ni le syriaque, ne sauroient être mis en comparaison avec l'arabe, qui l'emporte infiniment, tant pour l'abondance et la richesse, que pour la beauté de l'expression; Beausobre, *Hist. du manich.*, l. 1, c. 2, § 1.

D'autre part, les incrédules, sans y rien entendre, et uniquement pour déprimer le texte de l'Ecriture sainte, ont décidé que l'*hébreu* est un jargon très-grossier et très-pauvre, d'une obscurité impénétrable, digne d'un peuple ignorant et barbare, tels qu'étoient les Juifs, etc. Quel parti prendre entre ces étonnantes contradictions? Un sage milieu, s'il est possible.

Comme les Hébreux n'ont pas cultivé les arts, les sciences, la littérature, avec autant de soin que les Grecs et les Romains, il est impossible que l'*hébreu* ait été aussi travaillé et aussi régulier que le latin et le grec; la nature seule a servi de guide dans sa construction. D'autre part, comme cette langue n'a été parlée que par un seul peuple, n'a régné que dans un espace de pays très-borné, et n'a pas eu un grand nombre d'écrivains, elle n'a pas pu acquérir autant d'abondance que celles qui ont été à l'usage de plusieurs peuples, et d'un grand nombre d'auteurs qui ont écrit en différentes contrées, avec plus ou moins de talents naturels et acquis. Quant à l'agrément ou à la rudesse, c'est une affaire de goût et d'habitude; aucun peuple n'avouera jamais que sa langue maternelle soit moins belle et moins agréable que celle de ses voisins.

Il faut néanmoins se souvenir que Moïse, principal écrivain des hébreux, avoit été instruit dans toutes les sciences connues des Egyptiens, qu'il étoit certainement le plus savant homme de son siècle, et que ses écrits supposent des connoissances prodigieuses pour ce temps-là. Il n'est pas moins vrai que les livres de l'ancien Testament traitent des matières de toutes espèces; il y a non-seulement une théologie profonde, mais de l'histoire, de la jurisprudence, de la morale, de l'éloquence, de la poésie, de l'histoire naturelle, etc. C'est donc très-mal à propos que nos beaux esprits regardent les Hébreux comme un peuple absolument ignorant et barbare; et puisque leur langue leur a fourni des termes et des expressions sur tous ces sujets, c'est à tort qu'on l'accuse d'être très-pauvre et très-stérile.

Nous serions beaucoup plus en état d'en juger, si nous avions tous les livres qui ont été écrits en cette langue, surtout ceux que Salomon avoit composés sur l'histoire naturelle; mais l'Ecriture sainte fait mention de vingt ouvrages, au moins, faits par des écrivains hébreux, et qui ne subsistent plus. Lorsque, pour prouver la pauvreté de l'*hébreu*, l'on dit que le même mot a sept ou huit significations différentes, on raisonne fort mal; il ne nous seroit pas difficile de montrer qu'il en est de même en françois, qui est devenu cependant une langue très-abondante.

L'on n'est pas mieux fondé à dire que c'est une langue très-obscure, et qui ne ressemble à aucune autre. Au mot Hébraïsme, nous ferons voir que cette obscurité prétendue vient uniquement de ce

que l'on a comparé l'*hébreu* avec des langues savantes et cultivées, en particulier avec le grec et le latin, dont la construction est fort différente; mais qu'en le comparant avec le françois, l'on fait disparoître la plupart des idiotismes, des expressions singulières et des irrégularités qu'on lui reproche, qu'en un mot le très-grand nombre de ce que l'on appelle des *hébraïsmes*, sont de vrais *gallicismes;* qu'ainsi un François a beaucoup moins de peine à apprendre l'*hébreu*, que ne devoit en avoir autrefois un Grec ou un Latin.

III. C'est une question célèbre entre les critiques hébraïsants, de savoir si les anciens Hébreux n'écrivoient que les consonnes et les aspirations, sans y ajouter aucun signe pour marquer les voyelles, ou s'il y avoit dans leur alphabet des lettres qui fussent voyelles au besoin. Quelques-uns ont pensé que les caractères א, ה, ח, י, ע, ו, que l'on prend pour des aspirations, étoient nos lettres A, E, É, I, O, U, c'est le sentiment de M. Gébelin, *Origine du langage et de l'écriture*, pag. 438. Il l'a prouvé non-seulement par l'autorité de plusieurs savants, mais par des raisons qui nous paroissent très-fortes. D'autre part, M. de Guignes, *Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, tom. 65, *in*-12, p. 226, et M. Dupuy, tome 66, p. 1, ont soutenu le contraire. Le premier prouve que l'usage de tous les peuples orientaux, dans les premiers temps, a été de n'écrire que les consonnes et les aspirations, sans marquer les voyelles; qu'en cela les alphabets des Chaldéens, des Syriens, des Phéniciens, des Arabes, des Egyptiens, des Ethiopiens, des Indiens, sont conformes à celui des Hébreux; que cette manière d'écrire est une suite incontestable de l'écriture hiéroglyphique, par laquelle on a commencé. Le second s'est attaché à faire voir que les six caractères ci-dessus n'ont jamais fait dans l'écriture hébraïque la fonction de voyelles proprement dites; mais ce second fait ne nous semble pas aussi-bien prouvé que le premier.

Ne pourroit-on pas prendre un milieu, en disant que א et ה étoient tantôt de simples aspirations et tantôt des voyelles, mais que la prononciation en varioit, comme elle varie encore aujourd'hui chez les différents peuples, et même chez nous dans les différents mots? Les diphthongues, surtout, ne se prononcent presque nulle part uniformément. De même י et ו étoient, comme en latin et en françois, tantôt voyelles et tantôt consonnes; nous en changeons la figure, suivant l'emploi que nous en faisons; mais les Latins, non plus que les anciens écrivains, n'ont pas toujours eu cette attention; cela n'empêchoit pas que l'on n'en discernât la valeur par l'habitude. De même encore ח et ע étoient ou aspirations, ou consonnes, selon la place qu'elles tenoient dans les mots, parce que dans toutes les langues, les aspirations fortes se changent aisément en consonnes sifflantes, comme l'ont remarqué tous les observateurs du langage.

Dans cette hypothèse, on conçoit aisément comment les Grecs, en plaçant ces six caractères dans leur alphabet, en ont fait de simples voyelles, et ont suppléé aux aspirations par l'esprit doux et par l'esprit rude, pourquoi saint Jérôme a nommé ces lettres tantôt *voyelles* et tantôt *consonnes;* pourquoi les grammairieus appellent souvent ces lettres *dormantes, quiescentes*. On n'a point inventé de lettres pour être dormantes, mais on a cessé de les prononcer toutes les fois qu'elles auroient produit un bâillement ou une cacophonie; rien de plus ordinaire que cette

élision dans toutes les langues. Cette conjecture sera confirmée ci-après par d'autres observations.

Quoi qu'il en soit, tous les savants conviennent que les points-voyelles de l'*hébreu* sont une invention récente. Les uns l'attribuent aux massorettes, qui ont travaillé au sixième siècle; d'autres, au rabbin *Ben-Ascher*, qui n'a vécu que dans l'onzième. Quelques juifs ont voulu la faire remonter jusqu'à Esdras, d'autres jusqu'à Moïse; c'est une pure imagination. 1.° Avant Esdras, et même plus tard, les Juifs ont écrit le texte *hébreu* en lettres samaritaines : or, ces caractères anciens n'ont jamais été accompagnés d'aucun signe de voyelles; l'on n'en voit point sur les médailles samaritaines frappées sous les Machabées, ni dans les inscriptions phéniciennes. Si les points-voyelles avoient été un ancien usage, les Juifs, qui depuis Esdras ont poussé jusqu'au scrupule l'attachement et le respect pour leur écriture, les auroient certainement conservés; ils ne l'ont pas fait.

2.° En effet, les paraphrastes chaldéens, les Septante, Aquila, Symmaque, Théodotion, les auteurs des versions syriaque et arabe, n'ont point connu les points-voyelles, puisqu'ils ont souvent traduit les mots *hébreux* dans un sens différent de celui qui est marqué par la ponctuation. Dire que cela est venu de ce qu'ils avoient des exemplaires ponctués différemment, c'est supposer ce qui est en question. Au troisième siècle, Origène, écrivant le texte *hébreu* en caractères grecs, n'a point suivi la prononciation prescrite par les ponctuateurs. Au cinquième, saint Jerôme, *Epist.* 126 *ad Evagr.*, dit que de son temps le même mot *hébreu* étoit prononcé différemment, suivant la diversité des pays et suivant le goût des lecteurs; il en donne des exemples dans son *Commentaire* sur les ch. 26 et 29 d'Isaïe, sur le ch. 3 d'Osée, sur le ch. 3 d'Habacuc, etc. Au sixième, les compilateurs juifs du Talmud de Babylone n'étoient point dirigés par la ponctuation, puisque souvent ils dissertent sur des mots qui ont différents sens, suivant la manière de les prononcer. Cela paroît encore par les *kéri* et *kétib*, ou par les variantes que les massorettes ont mises à la marge des Bibles; elles ne regardent point les voyelles, mais les consonnes. Les anciens cabalistes ne tirent aucun de leurs mystères des points, mais seulement des lettres du texte; si elles avoient été accompagnées de points, il leur auroit été aussi aisé de subtiliser sur les uns que sur les autres. Aussi les exemplaires de la Bible que les juifs lisent dans leurs synagogues, et qu'ils renferment dans leur coffre sacré, sont sans points, et la plupart des rabbins écrivent de même. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 5, § 6.

Les deux académiciens que nous avons cités sont d'un avis différent sur un autre chef. M. Dupuy s'est persuadé qu'il étoit impossible d'entendre l'*hébreu* sans voyelles, qu'il y a toujours eu quelques signes pour les marquer, que c'étoit probablement à quoi servoient les accents desquels saint Jerôme a parlé plus d'une fois. Prideaux pense de même, et c'est aussi l'opinion de l'auteur qui a fait l'article LANGUE HÉBRAÏQUE de l'*Encyclopédie*. M. de Guignes, au contraire, soutient et prouve que non-seulement cela n'étoit pas impossible, mais que cela étoit beaucoup moins difficile qu'on ne se le persuade; et cette discussion est devenue importante, à cause des conséquences.

1.° Il observe très-bien que dans

les diverses méthodes d'écrire, c'est l'habitude qui fait toute la différence entre la facilité et la difficulté. Depuis qu'à force d'inventions nouvelles on nous a diminué et abrégé toutes les espèces de travail, nous sommes devenus paresseux et beaucoup moins courageux que nos pères; nous ne comprenons plus comment ils pouvoient se passer de mille choses que l'habitude nous a rendues nécessaires.

2.° Les Orientaux sont infiniment plus attachés que nous à leurs anciens usages; quelle que soit la commodité que procure une invention nouvelle, ils ont toujours beaucoup de répugnance à l'embrasser, témoin l'attachement opiniâtre des Chinois à l'écriture hiéroglyphique: il est cent fois plus difficile d'apprendre à lire et à écrire en chinois, que d'entendre les langues orientales écrites sans points ou sans voyelles; cependant l'on a vu M. de Fourmont composer une grammaire et un dictionnaire chinois, sans avoir jamais entendu parler les Chinois.

3.° Dans les langues de l'Orient, la régularité de la marche d'une racine et de ses dérivés guide l'esprit et la prononciation, elle instruit le lecteur des voyelles qu'exige tel assemblage de consonnes; ainsi, dès que l'on connoît le sens d'une racine, on voit de quelle manière il faut varier les voyelles pour former les dérivés.

4.° L'*hébreu* sans points est certainement moins difficile à lire et à entendre que ne l'étoit autrefois l'écriture en notes ou en abréviations. L'on sait que cet art avoit été poussé au point d'écrire aussi vite que l'on parloit; plus d'une fois les savants ont regretté la perte de ce talent. Les inscriptions latines, composées seulement des lettres initiales de la plupart des mots, n'ont jamais passé pour des énigmes indéchiffrables.

5.° Une preuve sans réplique du fait que nous soutenons, c'est que plusieurs savants ont appris l'*hébreu* sans points en assez peu de temps, et le lisent ainsi; c'est peut-être la meilleure de toutes les méthodes. On pourroit même l'apprendre très-bien par la simple comparaison des racines monosyllabes de l'*hébreu* avec celles des autres langues, en se souvenant toujours que les voyelles sont indifférentes.

6.° Le peu d'importance des voyelles dans l'écriture est un autre fait démontré. Dans les divers jargons de nos provinces, le nom *Dieu* se prononce *Dé*, *Dei*, *Di*, *Dû*, *Diou*, et autrefois *Diex*. Ajoutons-y les inflexions du latin, *Deus*, *Dei*, *Dii* ou *Di*; voilà dix ou douze prononciations différentes, sans que la signification change. Quand ce monosyllabe seroit uniquement écrit par un D, où seroit l'obscurité?

Rien n'est donc plus mal fondé que le principe sur lequel a raisonné l'auteur de l'article LANGUE HÉBRAIQUE de l'*Encyclopédie*, article que l'on a copié dans le *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, avec de très-légers correctifs. L'auteur soutient qu'une écriture sans voyelles est inintelligible, que c'est une énigme à laquelle on donne tel sens que l'on veut, un nez de cire que l'on tourne à son gré; de ce principe faux, il a tiré des conséquences encore plus fausses, et il s'est livré aux conjectures les plus téméraires.

L'écriture, dit-il, est le tableau du langage: or, il ne peut point y avoir de langage sans voyelles; donc les premiers inventeurs de l'écriture n'ont pas pu s'aviser de la laisser sans voyelles. Pourquoi nous est-il parvenu des livres sans ponctuation? C'est que les sages

de la haute antiquité on a eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, aux étrangers. Ce principe avoit déjà présidé en partie à l'invention des hiéroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture; par conséquent il a dirigé aussi les inventeurs des caractères alphabétiques qui ne sont que des hiéroglyphes plus simples et plus abrégés que les anciens Les signes des consonnes ont donc été montrés au vulgaire; mais les signes des voyelles ont été mis en réserve, comme une clef et un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science, afin que le peuple fût toujours obligé d'avoir recours à leurs leçons. Une autre source des livres non ponctués est le déréglement de l'imagination des rabbins et des cabalistes; ils ont supprimé dans la Bible les anciens signes des voyelles, afin d'y trouver plus aisément leurs rêveries mystérieuses. On ne peut pas douter, continue l'auteur, que Moïse, élevé dans les arts et les sciences de l'Egypte, ne se soit servi de l'écriture ponctuée pour faire connoître sa loi; il ne pouvoit pas ignorer le danger des lettres sans voyelles; sans doute il l'a prévenu. Il avoit ordonné à chaque Israélite de la transcrire au moins une fois dans sa vie, mais il y a toute apparence que les Hébreux ont été aussi peu fidèles à l'observation de ce précepte qu'à celle des autres, qu'ils ont violés toutes les fois qu'ils sont tombés dans l'idolâtrie. Pendant dix siècles, ce peuple stupide posséda un livre précieux qu'il négligea toujours, et une loi sainte qu'il oublia au point que, sous Josias, ce fut une merveille de trouver un livre de Moïse. Ces écrits étoient délaissés dans le sanctuaire du temple, et confiés à la garde des prêtres; mais ceux-ci, qui ne participèrent que trop souvent aux désordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des prêtres idolâtres: peut-être n'en laissèrent-ils paroître que des exemplaires sans voyelles, afin de se rendre les maîtres et les arbitres de la foi des peuples; peut-être s'en servirent-ils dès lors pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendants le font encore. Mais outre la rareté des livres de Moïse, outre la facilité d'abuser de l'écriture non ponctuée, celle même qui porte des points-voyelles peut être si aisément altérée par la ponctuation, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude et de la main de l'étranger. Quand on demande à notre critique comment Dieu, qui a donné une loi à son peuple, qui lui en a ordonné si sévèrement l'observation, qui a prodigué les miracles pour l'y engager, a pu permettre que l'écriture en fût obscure et la lecture si difficile, il répond qu'il ne tenoit qu'aux prêtres de mieux remplir leur devoir, que d'ailleurs il ne nous appartient pas de sonder les vues de la Providence, de lui demander pourquoi elle avoit donné aux Juifs *des yeux afin qu'ils ne vissent point, et des oreilles afin qu'ils n'entendissent point*, *etc.* Cette divine Providence, dit-il, a opéré un assez grand prodige, en conservant chez les Juifs la clef de leurs annales, par le moyen de quelques livres ponctués qui ont échappé aux diverses désolations de leur patrie, et en faisant parvenir jusqu'à nous les livres de Moïse parmi tant de hasards. Mais enfin depuis la captivité de Babylone les Juifs, corrigés par leurs malheurs ont été plus fidèles à leur loi; ils ont conservé le texte de l'Ecriture avec une exactitude scrupuleuse, ils ont

porté sur ce point le respect jusqu'à la superstition. Sûrement ce texte a été rétabli par Esdras, sur des exemplaires antiques et ponctués, sans lesquels il auroit été impossible d'en recouvrer le sens. Pour les savants modernes, qui prennent du goût pour les Bibles non ponctuées, ils donnent peut-être dans l'excès opposé à celui des Juifs; ils semblent vouloir faire revivre la mythologie.

Il nous a paru nécessaire de rapprocher toutes ces réflexions, afin de mieux faire apercevoir l'intention malicieuse de celui qui les a faites. Mais il s'est réfuté lui-même, suivant la coutume de tous nos philosophes modernes.

Déjà nous avons prouvé qu'il est faux que l'écriture sans voyelles soit inintelligible, ou signifie tout ce que l'on veut; non-seulement l'auteur ne détruit point nos preuves, mais il les confirme. Nous convenons que l'écriture est le tableau du langage, mais ce tableau peut être plus ou moins ressemblant et parfait; ce seroit une absurdité d'imaginer qu'à sa naissance il a été porté à la perfection; l'auteur lui-même a jugé le contraire. « Ce que l'on » peut penser, dit-il, de plus rai- » sonnable sur les alphabets, c'est » qu'étant dépourvus de voyelles, » ils paroissent avoir été un des » premiers degrés par où il a fallu » que passât l'esprit humain pour » arriver à la perfection. « Puisque tel est le sentiment le plus raisonnable, pourquoi en embrasser un autre? Il a reconnu, comme tous les savants, que la première tentative que l'on a faite pour peindre la pensée, a été d'écrire en hiéroglyphes; que les caractères, même alphabétiques, n'étoient dans leur origine que des hiéroglyphes. M. de Gébelin l'a très-bien prouvé et l'auteur des *Lettres à M. Bailly, sur les premiers siècles de l'histoire grecque*, a poussé ce fait jusqu'à la démonstration. Donc l'art d'écrire n'a pas été d'abord aussi parfait qu'il l'est aujourd'hui: donc l'esprit mystérieux n'a eu aucune part ni à l'invention de cet art ni à ses progrès; c'est plutôt l'esprit contraire. L'auteur lui-même est convenu de l'indifférence des voyelles dans l'écriture, en observant que ces sons varient dans toutes les langues, et nous l'avons fait voir. Donc si l'on a voulu faire un alphabet commun à plusieurs peuples qui prononçoient différemment, il a fallu nécessairement en retrancher les voyelles. Enfin ce même critique a dit que nous n'avons aucun sujet de nous défier de la fidélité des premiers traducteurs de l'Ecriture sainte, parce qu'ils étoient aidés par la tradition; nous le pensons de même: mais si ce secours a été suffisant pour conserver le vrai sens du texte, pourquoi ne l'auroit-il pas été pour conserver aussi la manière de lire et de prononcer sans voyelles écrites?

Dès que l'auteur a ainsi détruit son propre principe, toutes les conséquences qu'il en a tirées tombent d'elles-mêmes. Ainsi,

1.° Il est faux que les alphabets sans voyelles soient venus de ce que les sages de la haute antiquité vouloient cacher leurs connoissances au vulgaire; ils sont venus de ce qu'il a fallu commencer l'art d'écrire, comme tous les autres arts, par de foibles essais, avant de le conduire au point de perfection où il est parvenu dans la suite. Si les anciens sages avoient voulu dérober leurs connoissances au vulgaire, ils ne se seroient pas donné la peine d'inventer les hiéroglyphes, encore moins de perfectionner l'écriture par l'usage des caractères alphabétiques; ou ils se seroient bornés à instruire de vive voix leurs élèves ou ils n'auroient rien enseigné du tout. Dans tous les temps, les savants, loin de cacher leurs connoissances, ont plutôt cherché à en faire

parade; mais ils ont rarement trouvé des disciples avides de science ; ils ne sont devenus mystérieux et ils n'ont eu une double doctrine, que quand les peuples, aveuglés par une fausse religion, n'ont plus voulu entendre la vérité, et qu'il y a eu du danger à la leur dire. Est-ce par mauvaise volonté des savants que les Chinois s'obstinent à écrire en hiéroglyphes, que la plupart des nations de l'Asie n'ont point voulu de voyelles dans leur alphabet, que nos anciens livres sont écrits de suite, sans séparation des mots, sans points et sans virgules? La vraie cause est l'attachement aux anciennes routines. On a de même accusé le clergé des bas siècles d'avoir entretenu les peuples dans l'ignorance, pendant qu'il a fait tous ses efforts pour vaincre le préjugé absurde des nobles, qui regardoient la *clergie* ou les sciences comme une marque de roture.

2.° C'est une contradiction de supposer que les sages de la haute antiquité ont affecté le mystère dans leurs leçons, que cependant Moïse et les inventeurs de l'écriture ont écrit d'abord avec des voyelles, afin de communiquer la science au peuple ; qu'ensuite des savants, jaloux de dominer sur les esprits, ou des cabalistes insensés ont supprimé les voyelles, afin de se réserver la clef des sciences. En quel siècle ces derniers ont-ils commis cette prévarication ? les rêveries de la cabale sont une folie récente ; elle n'a commencé qu'après la compilation du Talmud. Les cabalistes pouvoient tirer aussi aisément leurs visions mystiques de l'arrangement des points-voyelles que de celui des consonnes. Etoit-il nécessaire de cacher le sens de l'écriture hébraïque aux étrangers qui n'entendoient pas l'*hébreu*? Ici l'auteur imite le génie rêveur des rabbins et des cabalistes ; il cherche du mystère où il n'y en a point. Si Moïse a écrit ses lois en caractères ponctués, s'il prévoyoit le danger des lettres sans points, s'il a voulu prévenir l'abus que l'on en pouvoit faire, pourquoi n'en a-t-il rien dit dans ses livres ? Il a menacé les Juifs des châtiments qui leur arriveroient, lorsqu'ils oublieroient la loi du Seigneur ; mais loin de les prémunir contre l'infidélité des prêtres auxquels il confioit ses livres, il a ordonné au peuple de recourir à leurs leçons. Si cette confiance étoit dangereuse, Moïse est responsable des malheurs qui se sont ensuivis.

Une autre bizarrerie de l'auteur est d'insister sur la nécessité des points-voyelles pour prévenir l'abus que l'on pouvoit faire de l'écriture, et d'exagérer ensuite la facilité qu'il y a eu de corrompre les livres même ponctués. Comment une précaution peut-elle être nécessaire, si elle ne peut remédier à rien ?

3.° L'auteur suppose qu'il n'y avoit point d'autre écriture chez les Hébreux que les Livres saints, gardés par les prêtres ; c'est une fausseté. Leur histoire nous apprend qu'ils avoient des archives civiles, des traités, des contrats, des généalogies ; les rois avoient des secrétaires, ils recevoient des lettres et y répondoient ; les divorces se faisoient par un billet. Les députés envoyés par Josué pour examiner la Palestine, en firent la description dans un livre, *Jos.*, c. 18, ℣. 4 et 9. Il y avoit une ville nommée *Cariat-Sepher*, la ville des lettres ou des archives. Ou tout cela s'écrivoit par des consonnes seules, ou avec des signes de voyelles : dans le premier cas, il est faux que l'écriture sans voyelles fût inintelligible et inusitée ; dans le second, il ne tenoit qu'aux particuliers d'employer la même méthode en transcrivant les livres de Moïse. Ces livres ne contiennent pas seulement les dogmes et les lois religieuses des Hébreux, ils renferment aussi les

lois civiles et politiques, les partages des tribus et leurs généalogies ; tout cela fut suivi à la lettre par Josué. Toutes les familles étoient donc forcées de consulter ces livres et de les lire. Dans le royaume même d'Israël, livré à l'idolâtrie, Achab, tout impie qu'il étoit, n'osa dépouiller Naboth de sa vigne contre la défense de la loi ; il fallut que Jézabel, son épouse, fît mettre à mort Naboth pour s'emparer de son bien. Enfin, quand il auroit été possible aux prêtres de toucher au texte sacré, nous sommes certains qu'ils ne l'ont pas fait, puisque les prophètes, qui leur reprochent toutes leurs prévarications, ne les accusent point de celle-là. Jésus-Christ, qui est encore un meilleur garant de l'intégrité des Livres saints, nous les a donnés comme la pure parole de Dieu.

L'étonnement dans lequel fut Josias, lorsqu'on lui lut le livre de Moïse trouvé dans le temple, ne prouve pas que les copies en fussent rares. Ce roi étoit monté sur le trône à l'âge de huit ans, il avoit été fort mal instruit dans son enfance par ses parents idolâtres, et il est probable que ceux qui gouvernèrent sous son nom, avant sa majorité, n'étoient pas des hommes fort pieux ; mais il sut remédier à ce désordre et à la négligence de ses prédécesseurs. Tobie, Raguel, Gabélus, emmenés en captivité par Salmanasar, n'étoient pas du royaume de Juda, mais de celui d'Israël ; s'ils n'avoient pas lu les livres de Moïse, ils n'auroient pas été aussi instruits ni aussi fidèles observateurs de ses lois. Tobie cite à son fils non-seulement les paroles de la loi, mais les prédictions des prophètes touchant la ruine de Ninive et le rétablissement de Jérusalem, *Tob.*, c. 14, ℣. 6. Lorsque les sujets du royaume de Juda furent emmenés à leur tour en captivité, Jérémie leur donna le livre de la loi, afin qu'ils n'oubliassent pas les préceptes du Seigneur, *II. Machab.*, ch. 2, ℣. 2. Pendant leur séjour à Babylone, les prophètes Ezéchiel et Daniel lisoient ce livre, et le citoient au peuple. Après le retour, Aggée, Zacharie et Malachie faisoient de même. Les livres de Moïse n'ont donc jamais été perdus, et n'ont jamais cessé d'être lus. Ainsi, les conjectures de l'auteur sur ce qu'Esdras fut obligé de faire pour rétablir le texte, sur le miracle de la Providence qu'il a fallu pour le transmettre jusqu'à nous, sont de vaines imaginations, réfutées par la suite de l'histoire. La Providence y a veillé, sans doute, et y a pourvu, mais par un moyen très-naturel, par l'intérêt essentiel qu'avoient les Juifs de consulter, de lire, de conserver précieusement leurs livres.

Quant à ce qu'il dit, que Dieu avoit donné aux Juifs *des yeux pour ne pas voir*, etc., c'est une fausse interprétation d'un passage d'Isaïe cité dans l'Evangile ; nous la réfutons ailleurs. *Voyez* ENDURCISSEMENT. Nous pourrions lui dire dans le même sens, que Dieu lui avoit donné beaucoup d'esprit pour n'enfanter que des visions et des erreurs

4.° Il achève de détruire son système, en remarquant l'usage que les paraphrastes chaldéens ont fait des lettres ℵ, ה, ו, etc. « Ils n'ont » point employé, dit-il, de ponctuation dans les *Targums* ou paraphrases ; mais ils se sont servis » de ces consonnes muettes peu » usitées dans le texte sacré, où elles » n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais qui sont si essentielles dans le chaldéen, qu'elles » sont appelées *matres lectionis*, » parce qu'elles fixent le son et la » valeur des mots, comme dans les » livres des autres langues. Les » juifs et les rabbins en font le » même usage dans leurs écrits. »

Or, elles ne sont les *mères de la lecture* que parce qu'elles sont censées voyelles ; donc elles ont pu avoir le même usage en hébreu, comme le soutiennent plusieurs savants. Alors ce ne sont plus ni de simples aspirations, ni des *consonnes muettes*, mais de véritables voyelles, qui ont une valeur par elles-mêmes. Il est faux qu'elles soient peu usitées dans le texte sacré ; elles y sont aussi fréquentes que dans le chaldéen ; c'est assez d'ouvrir une Bible hébraïque pour s'en convaincre.

5.° Il n'y a aucune preuve que les Septante, saint Jerôme, ni les massorettes aient eu des textes ponctués ; ils ne font aucune mention des points ; ils parlent de la variété de la prononciation des mots, et non de celle de la ponctuation. La différence qui se trouve entre leurs versions est donc venue de la première de ces causes plutôt que de la seconde ; leur uniformité dans l'essentiel ne prouve donc point qu'ils ont eu un secours commun sous les yeux, pour marquer les voyelles, mais qu'ils ont eu une methode commune de lire conservée par tradition. L'auteur est convenu que ces premiers traducteurs ont eu ce guide pour découvrir le vrai sens des mots ; il n'en falloit pas davantage pour traduire de même.

Nous n'examinerons pas ce qu'il a dit sur la durée de l'*hébreu*, comme langue vivante, sur le secours que l'on peut en tirer pour découvrir les étymologies, sur la manière dont il faut y procéder. Comme il n'a pas pris pour racines des monosyllabes, mais des mots composés, sa méthode est fautive, et il a fait beaucoup d'autres remarques qui ne sont pas plus vraies que celles dont nous venons de prouver la fausseté.

On n'accusera pas le savant Fréret d'avoir eu un respect excessif pour les Livres saints ; cependant il a parlé de l'écriture *hébraïque* plus sensément que notre auteur, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 6, *in*-4.°, p. 612, et tom. 9, *in*-12, p. 334 : « Les inventeurs des écri» tures, dit-il, eurent en général » les mêmes vues, qui furent d'ex» primer aux yeux les sons de la » parole ; mais ils prirent diffe» rentes voies pour y parvenir. Les » unes voulant exprimer les sons » d'une langue dans laquelle la pro» nonciation des voyelles n'étoit » point fixée, mais où elle varioit » suivant la différence des dialectes, » et dans laquelle les seules con» sonnes étoient déterminées d'une » manière invariable ; ils crurent » ne devoir point exprimer les » voyelles, mais seulement les con» sonnes. Tels furent, selon toutes » les apparences, les inventeurs de » l'écriture phénicienne, chal» déenne, *hébraïque*, etc. ; ils son» gèrent à rendre leurs caractères » également propres aux différents » peuples de Syrie, de Phénicie, » d'Assyrie, de Chaldée, et peut» être même d'Arabie. Les langues » de ces pays conviennent encore » assez aujourd'hui pour pouvoir » être regardées comme les dialectes » d'une même langue. Presque tous » les mots qu'elles emploient sont » composés des mêmes radicales, » et ne diffèrent que par les affixes » et les voyelles jointes aux con» sonnes. Ainsi ces différents peu» ples pouvoient lire les livres les » uns des autres, parce que, n'ex» primant que les consonnes sur les» quelles ils étoient d'accord, cha» cun d'eux suppléoit les voyelles » que le dialecte dans lequel ils par» loient joignoit à ces consonnes. » Je ne donne cela que comme une » conjecture ; mais elle justifie l'in» tention de ces inventeurs, et je » crois qu'il seroit difficile d'expli» quer autrement pourquoi ils » n'ont pas exprimé, dans l'origine

» de l'écriture, les voyelles, sans » lesquelles on ne sauroit articuler. » Ceux des inventeurs de l'écriture, » qui travaillèrent pour des langues » dans lesquelles la prononciation » des voyelles étoit fixe et détermi- » née comme celle des consonnes, » ou qui n'eurent en vue qu'une » seule nation, cherchèrent à ex- » primer également les consonnes » et les voyelles. »

Michaëlis, l'un des plus habiles hébraïsants d'Allemagne, dans une *dissertation* faite en 1762, a prouvé, par un passage de saint Ephrem, qu'au quatrième siècle de l'Eglise, les Syriens n'avoient encore que trois points-voyelles, non plus que les Arabes, qui ont reçu leurs lettres des Syriens; que le premier de ces points désignoit tantôt A et tantôt E; et que le second servoit pour E et I, le troisième pour O et U. Ce fut seulement au huitième siècle, comme on le voit dans la *Bibliothèque orientale* d'Assémani, que Théophile d'Edesse, voulant traduire Homère, emprunta les voyelles des Grecs pour servir de points, afin de conserver la vraie prononciation des noms propres grecs. Comme elles parurent commodes, les autres écrivains syriens les adoptèrent. Michaëlis ajoute qu'encore aujourd'hui les Mandaïtes, qui demeurent à l'orient du Tigre, n'ont que trois signes de voyelles, et il conjecture qu'il en étoit de même des *Hébreux*; mais qu'ils ne marquoient pas ces points sur les monnoies ni dans les inscriptions.

Quelques raisonneurs, bien moins instruits que les savants dont nous venons de parler, ont dit que les Juifs, en abandonnant l'usage des caractères samaritains pour y substituer les lettres chaldaïques qui sont plus commodes, ont probablement altéré le texte de leurs livres. C'est comme si l'on disoit que, quand nous avons changé les lettres gothiques pour leur substituer des caracteres plus agréables, nous avons altéré tous les anciens livres. Jamais les Juifs n'ont conçu le dessein de corrompre un texte qu'ils ont toujours regardé comme sacré et comme parole de Dieu; s'ils l'avoient fait, ils n'y auroient pas laissé tant de choses contraires à leurs préjugés et à leur intérêt.

Il y a un troisième phénomène qui fournit encore une objection aux incrédules. Le style ou le langage des derniers écrivains juifs est trop semblable, disent-ils, à celui de Moïse, pour qu'ils aient écrit, comme on le suppose, mille ans après ce législateur. Il est impossible que, pendant cet immense intervalle, et après toutes les révolutions auxquelles les Juifs ont été sujets, la langue *hébraïque* soit demeurée la même. Puisque les Juifs l'ont à peu près oubliée pendant la captivité de Babylone, et se sont servis du chaldéen depuis cette époque, il est impossible que le commerce que les Juifs ont eu sous leurs rois avec les Philistins, les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, les Phéniciens et les Syriens, n'ait pas apporté quelque changement dans leur langage. Donc, il ne se peut pas faire que les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie aient écrit en *hébreu* pur après la captivité; l'uniformité du langage qui règne dans tous les livres *hébreux* prouve que tous ont été forgés dans un même siècle, ou par un seul écrivain, ou par plusieurs qui parloient de même, et qui ont travaillé de concert.

Réponse. Si cette réflexion étoit solide, nous prierions nos adversaires d'assigner, du moins à peu près, l'époque ou le siècle dans lequel ils pensent que tous les livres *hébreux* ont pu être forges par un seul écrivain, ou par plusieurs; et, quelque hypothèse qu'ils pussent imaginer, nous ne serions pas en peine d'en démontrer la fausseté.

Mais rien n'est moins impossible que le fait qui les étonne. Pour en concevoir la possibilité, il faut se souvenir que Moïse avoit écrit en *hébreu* pur l'histoire, la croyance, le rituel, les lois civiles et politiques de sa nation; que, par conséquent, les Juifs étoient obligés de lire continuellement ces livres, puisqu'ils y trouvoient non-seulement la règle de tous leurs devoirs, mais encore les titres de leur généalogie, de leurs droits et de leurs possessions. Ainsi les prêtres, les juges, les magistrats et tous les Juifs lettrés, ont dû s'entretenir constamment dans l'habitude du langage de Moïse.

Si l'Eglise latine avoit été obligée de faire, des ouvrages de Cicéron et de Virgile, une lecture aussi habituelle que les Juifs faisoient des livres de Moïse, ou si la Vulgate latine avoit été écrite dans le langage du siècle d'Auguste, nous soutenons que, dans tous les siècles, les écrivains ecclésiastiques auroient conservé sans miracle une latinité très-pure, et qu'au douzième ou au quinzième, ils auroient encore écrit comme au premier, malgré tous les changements arrivés dans les divers langages de l'Europe : n'a-t-on pas vu, dans le siècle passé et dans celui-ci, des hommes qui, à force de se familiariser avec les bons auteurs latins, sont parvenus à en imiter parfaitement le style et à écrire comme eux? Ces écrivains avoient cependant un grand obstacle à vaincre de plus que les Juifs; savoir, la différence immense qu'il y avoit entre leur langue maternelle et le latin, au lieu que, jusqu'à la captivité de Babylone, les Juifs n'ont point connu d'autre langue que l'*hébreu*.

Une remarque essentielle que ne font pas nos adversaires, c'est que, malgré la conformité du langage de tous les écrivains *hébreux*, il n'est aucun lecteur judicieux qui ne distingue dans leurs ouvrages un caractère original, personnel à chacun, qu'il auroit été impossible à un seul homme ou à plusieurs de contrefaire, si tous ces livres avoient été forgés dans un même siècle et à peu près à la même époque. Il faudroit être stupide pour ne pas sentir la différence qu'il y a entre le ton d'Esdras et celui de Moïse, entre le style d'Amos et celui d'Isaïe, etc. Nous trouvons donc, entre ces auteurs, conformité de langage et diversité de génie : le premier de ces caracteres démontre que les livres de Moïse n'ont jamais été oubliés ni inconnus, comme on voudroit le persuader, mais lus et consultés assidûment par les Juifs; le second prouve que l'ancien Testament n'est point l'ouvrage d'un seul homme, ni de plusieurs qui aient écrit en même temps et de concert, mais de plusieurs qui se sont succédé, et dont chacun a écrit suivant son talent particulier. L'inspiration qu'ils ont reçue n'a point changé en eux la nature, mais elle l'a dirigée afin de la préserver de l'erreur.

IV. Il nous reste à examiner un reproche que les protestants ont souvent fait contre les Pères de l'Eglise. A la réserve, disent-ils, d'Origène chez les Grecs, et de saint Jerôme chez les Latins, les Pères ne se sont pas donné la peine d'apprendre l'*hébreu;* ils n'ont pas su profiter des secours qu'ils avoient pour lors. Le syriaque et l'arabe, que l'on parloit dans le voisinage de la Palestine et de l'Egypte; la langue punique, qui subsistoit encore sur les côtes de l'Afrique, pouvoient contribuer infiniment à l'intelligence du texte *hébreu*. Les Syriens eux-mêmes et les Arabes chrétiens, auroient pu aisément recevoir des Juifs des leçons de grammaire *hébraïque*. Les Pères ne l'ont pas compris. Ils ont mieux aimé

diviniser la version des Septante, toute fautive qu'elle est, s'amuser à des explications allégoriques de l'Ecriture, que d'en étudier le texte selon les règles de la grammaire et de la critique; de là vient qu'ils en ont très-mal pris le sens, et qu'ils nous ont transmis avec peu de fidélité les dogmes révélés. C'est seulement depuis la naissance du protestantisme que l'on a commencé à étudier le texte *hébreu* par règles et par principes, et que l'on a pu en acquérir l'intelligence. Le Clerc, dans son *Art critique*, t. 3, lett. 4; Mosheim, dans son *Histoire ecclésiastique*, et d'autres, ont insisté beaucoup sur cette ignorance de l'*hébreu* dans laquelle ont été les Pères, et ils en ont conclu que ces saints docteurs, pour lesquels les catholiques ont tant de respect, ont été de mauvais interprètes de l'Ecriture sainte, et de mauvais théologiens.

1.° Il est bien ridicule de vouloir que les Pères aient eu besoin de savoir l'*hébreu* dans un temps que les Juifs eux-mêmes parloient grec, et se servoient communément de la version des Septante; il l'est encore davantage de soutenir que, sans la connoissance de l'*hébreu*, les Pères étoient incapables d'entendre l'Ecriture sainte, pendant que l'on soutient, d'autre part, que les simples fidèles, par le secours d'une version, sont capables de fonder leur foi sur ce livre divin.

2.° Il est faux que saint Jérôme et Origène soient les seuls qui ont entendu l'*hébreu*: au troisième siècle, Jules Africain d'Emmaüs, ami d'Origène; au quatrième, saint Ephrem, Syrien de nation, et saint Epiphane, avoient certainement cette connoissance: ces deux derniers, outre le syriaque, qui étoit leur langue maternelle, savoient l'*hébreu*, le grec et l'égyptien, et ils ont fait des commentaires sur l'Ecriture sainte. Il est impossible que les auteurs ecclésiastiques chaldéens, syriens et arabes, n'aient rien entendu au texte *hébreu*, puisque leurs langues avoient avec l'*hébreu* une très-grande affinité; il en a été de même des écrivains nestoriens ou eutychiens, dont les ouvrages subsistent encore. Les uns ni les autres n'ont pas divinisé la version des Septante, puisqu'ils ne s'en servoient pas, et les nestoriens ont toujours rejeté les explications allégoriques de l'Ecriture sainte. Cependant, en l'expliquant, ils n'ont pas fait plus d'usage de la critique et de la grammaire *hébraïque* que les Pères grecs et latins. Voilà bien des coupables, au jugement des protestants.

3.° Pour démontrer le ridicule de ces grands critiques, nous pourrions nous borner à leur demander en quoi l'érudition *hébraïque* des protestants a contribué à la perfection du christianisme; quelle vérité salutaire, auparavant inconnue, l'on a découvert dans le texte *hébreu*; quel nouveau moyen de sanctification l'on y a trouvé? Nous savons les prodiges qu'elle a opérés: elle a fait naître le socinianisme et vingt sectes fanatiques; c'est à force de science *hébraïque* que Le Clerc lui-même est devenu socinien, et qu'il a vu que dans l'ancien Testament la divinité du Fils de Dieu n'est pas révélée assez clairement; c'est à l'aide des subtilités de grammaire et de critique que les sociniens viennent à bout d'éluder et de tordre le sens de tous les passages de l'Ecriture sainte qu'on leur oppose.

En voici un exemple que donne Le Clerc. Dans le psaume 110, ou plutôt 109, ℣. 3, le texte *hébreu* porte, selon lui, *ex utero auroræ tibi ros genituræ tuæ*; mais les Pères ont lu, comme les Septante, *ex utero ante luciferum genui te*, et ils ont entendu ce passage de la génération éternelle du Verbe.

Sans prétendre disputer d'érudition *hébraïque* avec Le Clerc, nous soutenons que sa version est fausse, que *ulerus auroræ*, et *ros geniturœ*, sont deux métaphores outrées et inusitées en *hébreu*. Il y a littéralement, *ex utero, ex diluculi rore, tibi genitura tua*, et nous demandons en quoi ce sens est différent de celui des Septante. Si Le Clerc avoit voulu se souvenir que saint Paul applique au Fils de Dieu le premier et le quatrième verset de ce psaume, *I. Cor.*, c. 15, ℣. 25; *Hebr.*, c. 1, ℣. 13; *cap.* 5, ℣. 6, etc., il auroit compris que les Pères n'ont pas eu tort de lui appliquer aussi le troisième, et de l'entendre comme les Septante. Le syriaque et l'arabe ont traduit de même, parce qu'il est absurde de s'arrêter au sens purement grammatical, et d'entendre que le Fils de Dieu a été engendré avant l'aurore, ou aussitôt que l'aurore. Les juifs, encore plus stupides, appliquent ce psaume à Salomon, et disent que le ℣. 3 signifie que ce prince est né de grand matin; mais leurs anciens docteurs jugeoient, comme nous, que ces paroles désignent la naissance éternelle du Messie. *Voyez* Galatin, l. 3, c. 17.

Les Pères de l'Eglise ont eu, pour expliquer l'Ecriture sainte et la théologie, un meilleur guide que les règles de grammaire; savoir, la tradition reçue des apôtres, et toujours vivante, l'analogie de la foi, le souvenir de ce que les apôtres avoient enseigné. Le Clerc n'en tient aucun compte, et tourne en ridicule cette tradition. Nous prouverons ailleurs l'absurdité de cet entêtement des protestants.

Quand ils auroient prouvé qu'ils entendent mieux l'*hébreu* que les Septante, les paraphrastes chaldéens, Aquila, Théodotion, Symmaque, les auteurs de la cinquième et de la sixième version des traductions syriaque et arabe etc., nous soutiendrions encore que leurs dissertations grammaticales ne peuvent pas prévaloir au suffrage réuni de tous ces traducteurs, et que cette tradition purement humaine est plus sûre que les conjectures de tous les sociniens et de tous les protestants du monde

C'est encore de leur part, un trait de vanité très-mal fondé de prétendre que leurs docteurs ont créé ou rétabli dans l'Eglise l'étude de la langue *hébraïque*; jamais cette étude n'y a été interrompue; dans les siècles même qui passent pour les plus ténébreux, il y a eu des hommes habiles dans les langues orientales: nous ferons l'énumération des principaux dans l'article suivant, et il ne faut pas oublier que les premiers protestants qui savoient l'*hébreu*, l'avoient appris sous l'habit de moine qu'ils portoient avant d'être apostats. Fleury, *neuvième Discours sur l'Histoire ecclésiastique*, n. 6.

HEBRAISANT, homme qui a fait une étude particulière de la langue hébraïque, qui s'y est rendu habile, ou qui a composé quelque ouvrage à ce sujet. Dans l'article précédent, § 4, nous avons relevé l'erreur des protestants, qui reprochent aux docteurs de l'Eglise de ne s'être pas appliqués à éclaircir le texte hébreu de l'Ecriture sainte, et qui veulent réserver cet honneur aux fondateurs de la réforme. Pour achever de détruire cette prétention, nous ferons une courte énumération de ceux qui ont cultivé cette étude dans les différents siècles.

Dès le second, et immédiatement après la naissance du christianisme, outre la version grecque d'Aquila, juif de religion, et celles de Théodotion et de Symmaque, ébionites, il en parut deux autres, qui furent nommées la cinquième et la sixième, et qu'Ori-

gène avoit placées dans ses *Octaples;* on ne dit point que ces deux versions aient été faites par des hérétiques ni par des juifs. On prétend que la version syriaque est pour le moins aussi ancienne, et que la version arabe ne l'est guère moins; l'une et l'autre ont été faites sur le texte hébreu; l'étude de cette langue étoit donc cultivée. Au troisième, non-seulement Origène, mais le martyr Pamphile, Eusèbe, Lucien, Hésychius; au quatrième, saint Jerôme, saint Ephrem, saint Epiphane, ont su l'*hébreu*. Au cinquième, saint Eucher; au sixième, Procope de Gaze et Cassiodore; au septième et huitième, Bède et Alcuin s'y sont appliqués. Fabricy, *des Titres primitifs*, etc., tome 2, p. 125. Il faut y ajouter plusieurs savants syriens, soit nestoriens, soit jacobites, desquels Assémani a cité les ouvrages dans sa *Bibliothèque orientale*.

On peut citer au neuvième Raban Maur, Agobard et Amolon de Lyon; Druthmar et Angelôme, moines bénédictins, Paschase Radberd, et Hartmote, abbé de Saint-Gal. Au dixième, Remi d'Auxerre, l'auteur anonyme de deux lettres à Vicfride, évêque de Verdun; dans l'onzième, Samuel de Maroc, juif converti; l'école de Limoges sous l'évêque Alduin; Sigon, abbé de St.-Florent; Sigebert de Gemblours; Thiofride, abbé d'Epternach; les moines de Cîteaux; Odon, évêque de Cambrai. Au douzième, Pierre Alphonse, juif espagnol, et Herman, juif de Cologne, tous deux convertis; les dominicains sous saint Louis; Abailard; les auteurs des *Correctoria biblica;* Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, et un anonyme qui a écrit contre les juifs.

Au treizième, Roger Bacon, Robert Capito, Raimond des Martins et le Père Paul, dominicains; un Père Nicolas, juif converti: Porchet, chartreux; Arnaud de Villeneuve. Au quatorzième, le concile général de Vienne ordonna qu'à Rome, à Paris, à Oxford, à Boulogne, à Salamanque, il y eût des professeurs pour enseigner l'hébreu, l'arabe et le chaldéen, et il s'en trouva. Nicolas de Lyra, né de parents juifs, entendoit très-bien l'hébreu. Au quinzième, Jerôme de Sainte-Foi, juif converti, aussi-bien que Paul de Burgos, Wesselus de Groningue, Jean Pic de la Mirandole, Julien de Trotereau d'Angers, le cardinal Ximénès, Reuchlin, Alphonse Spina, juif espagnol converti, Jean Trithème, et un jeune Espagnol dont il a vanté l'érudition dans les langues orientales.

Au commencement du seizième, etavant la naissance de la prétendue réforme, Jean de Janly, Bourguignon; François Tissard, de Paris; savants qui travaillèrent à la polyglotte d'Alcala; Augustin Justiniani, dominicain, évêque de Nébio; Mathurin de Pédran, évêque de Dol, Augustin Grimaldi, évêque de Grasse, savoient l'hébreu et en avoient donné des preuves. Conrad Pellican et Sébastien Munster, deux disciples de Luther, l'avoient appris lorsqu'ils étoient franciscains. Paul de Canosse et Agathio Guida Cério, qui le professèrent les premiers dans le collége royal à Paris, n'étoient pas luthériens. Les autres *hébraïsants*, qui persévérèrent dans le catholicisme, ne furent pas redevables de leur érudition hébraïque aux novateurs. Tels furent Pierre Picheret, qui assista au colloque de Poissy; Folingio, religieux bénédictin; Vatable, Clénard, Isidore Claruis, autre bénédictin; Titelman, capucin, etc., etc. *Réponse crit. aux object. des incréd.*, t. 2, p. 262.

De quel front les protestants osent-ils donc se vanter d'avoir rétabli dans l'Eglise chrétienne

l'étude des langues orientales, d'avoir les premiers consulté la critique et la grammaire hébraïque, et employé la comparaison des langues pour expliquer le texte de l'ancien Testament? Les prétendus réformateurs, enfants ingrats de l'Eglise catholique, élevés dans son sein et nourris de son lait, n'ont pas rougi d'insulter à leur mère, et d'employer contre elle les armes qu'elle leur avoit mises à la main. Nous n'aurions pas de peine à prouver, s'il le falloit, que ce ne sont pas des protestants qui nous ont procuré les meilleurs secours pour apprendre l'hébreu, les grammaires, les concordances, les dictionnaires les plus estimés; et il y avoit des Bibles polyglottes avant qu'ils fussent au monde. Fleury, *ibid.*

HEBRAISME, expression ou manière de parler propre à la langue hébraïque; c'est ce que l'on nomme encore *idiotisme*.

Si l'on vouloit juger du caractère de cette langue par la multitude des ouvrages composés pour en expliquer la construction, pour en faire remarquer les expressions propres et singulières, pour montrer les différences qui se trouvent entre l'hébreu et les autres langues, on seroit tenté de croire que les Hébreux ne ressembloient pas aux autres hommes, qu'ils en étoient aussi différents par le langage que par les mœurs et par la religion. Ce préjugé n'est pas propre à inspirer le goût d'apprendre l'hébreu. Il est encore moins propre à prouver que le texte de l'Ecriture sainte est fort clair, qu'il doit seul fixer notre croyance, et que les disputes théologiques doivent se décider par des discussions de grammaire. Nous soutenons, au contraire, que c'est le moyen le plus sûr de les rendre interminables, et de fournir des armes aux mécréants les plus visionnaires.

Dans l'ouvrage intitulé, *les Eléments primitifs des langues*, imprimé en 1769, nous nous sommes attachés à prouver que les trois quarts au moins des prétendus *hébraïsmes* sont venus, 1.° de ce que l'on a comparé l'hébreu au latin, langue avec laquelle il n'a aucune ressemblance; 2.° de ce que l'on n'a pas compris le vrai sens de plusieurs termes, et de ce que l'on en a donné de fausses étymologies; 3.° de ce que l'on a pris pour règle la ponctuation des massorettes ou des rabbins, c'est-à-dire une prononciation et une orthographe très-arbitraires; 4.° de ce qu'au lieu de rechercher les racines monosyllabes des termes, on les a rapportés à des mots composés, qui jamais ne furent des racines. Nous croyons en avoir donné suffisamment de preuves. Mais il seroit long d'entrer ici dans ce détail.

Un moyen plus simple est de montrer que la plupart des tours de phrase, et des expressions que l'on croyoit propres à l'hébreu, se retrouvent en françois; que ce sont des *gallicismes*, aussi-bien que des *hébraïsmes*, surtout si on les compare avec le vieux françois et avec le style populaire. Et nous sommes persuadés que chaque peuple de l'Europe, qui voudra faire la comparaison de l'hébreu avec sa propre langue, y trouvera la même ressemblance. Actuellement un savant qui a fait une étude particulière des langues, travaille à faire voir qu'il y a une conformité étonnante entre l'hébreu et l'ancien celte ou le bas-breton.

Walton, dans ses *Prolégomènes de la Polyglotte d'Angleterre*, page 45, a porté au nombre de soixante les idiotismes de l'Ecriture sainte, parce que, suivant l'usage, il a comparé le langage des écrivains sacrés au grec et au latin, deux langues riches, très-cultivées, à la

construction desquelles l'art a eu beaucoup de part. Voyons si, en rapprochant du françois ces prétendus *hébraïsmes*, nous n'en ferons pas disparoître au moins les trois quarts.

1.° Plusieurs livres de l'Ecriture sainte commencent par *et* ou par une autre conjonction, qui suppose que quelque chose a précédé. Cela vient de ce que dans l'origine l'Ecriture sainte n'étoit pas partagée en livres et en chapitres ; l'auteur qui commençoit à écrire lioit sa narration avec ce qui avoit précédé. Ce n'est donc pas là un *hébraïsme*. La plupart de nos vieux romanciers commençoient leurs livres par la conjonction *or*.

2.° Les auteurs des versions mettent souvent un cas pour l'autre. C'est qu'en hébreu, non plus qu'en françois, il n'y a ni cas, ni déclinaisons de noms; les rapports des noms, ou des noms aux verbes, se marquent comme chez nous, par des articles, par des prépositions ou par des conjonctions ; et parmi les particules ou liaisons hébraïques, il n'y en a point qui désigne un cas plutôt qu'un autre.

3.° De même, dans les verbes, un temps se met pour l'autre. Cela n'est pas étonnant, quand on sait qu'en hébreu il n'y a ni verbes ni conjugaisons semblables à celles des Grecs et des Latins, mais seulement des noms verbaux et des participes indéterminés; et il en est ainsi dans la plupart des langues de l'Occident, où les verbes ne se conjuguent que par des auxiliaires. De meme qu'en françois le verbe passif, dans tous ses temps, n'est que le participe joint au verbe substantif toujours exprimé, ainsi en hébreu le verbe actif est le participe joint au verbe substantif sous-entendu. De là vient que le même nom verbal signifie tantôt le présent, tantôt le passé et tantôt le futur, comme l'ont remarqué deux savants *hébraïsants*, Lowth et Michaëlis, *de Sacrâ Poesi Hebræor.*, *prælect.* 15, n. 182.

4.° Les Hébreux mettent le positif au lieu du comparatif ; ils disent : *il est bon*, au lieu de dire, *il est mieux* de mettre sa confiance en Dieu qu'en l'homme. Mais si le *que* hébreu signifie *plutôt que*, l'irrégularité disparoît : *il est bon de se confier à Dieu plutôt qu'à l'homme.*

5.° La préférence s'exprime souvent par une négation. *Je veux la miséricorde et non le sacrifice*, signifie, je veux la miséricorde plutôt que le sacrifice. De même si un homme nous disoit : *J'aime l'or et non l'argent*, nous entendrions très-bien qu'il veut dire, j'aime mieux l'or que l'argent. C'est le sens de la phrase, *j'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü* ; et nous pourrions dire sans équivoque, j'*aime l'or*, *et je hais l'argent*, parce qu'il est moins commode.

6.° Tout exprime souvent le superlatif. L'*homme est tout vanité*, ps. 28. *C'est là tout l'homme*, Ecclés., c. 12, ℣. 13, c'est-à-dire l'homme parfait. Nous disons aussi *Cela est de toute beauté*, *tout aimable*, *tout nouveau*, *etc.*

7.° Souvent un terme foible a un sens très-fort. *I. Reg.*, c. 11, ℣. 21 : Ne courez pas après des choses vaines qui ne vous serviront de rien, c'est-à-dire qui vous seront pernicieuses. *I. Machab.*, c. 2, ℣. 21 : Il ne nous est pas bon d'abandonner notre loi, etc. On dit aussi en françois : *Cela n'est pas bien*, au lieu de dire *cela est très-mal* ; *je ne vous en sais pas bon gré*, c'est-à-dire *je vous en sais très-mauvais gré.*

8.° Dans le seul verset 31 du psaume 67, le mot *comme* est supprimé trois fois. « Résistez à ceux » qui sont *comme* des bêtes féroces » au milieu des joncs, et *comme* » des taureaux dans un troupeau ; » qui éloignent ceux qui sont purs

» *comme* l'argent. » Nous faisons de même, quand nous disons *Cet homme est un tigre, un lion, une bête féroce* : nous entendons par là qu'il leur ressemble.

9.° *Porter l'iniquité*, ou le crime, signifie quelquefois en obtenir le pardon ; plus souvent il signifie en porter la peine, en être puni ; *porter*, dans notre langue, a aussi la signification active et passive, et un grand nombre de sens différents. Il ne faut donc pas regarder les verbes, les prépositions, les conjonctions équivoques, comme des *hébraïsmes*, puisque c'est un inconvénient commun à toutes les langues.

10.° Il en est de même des métaphores, des allusions à des objets connus, des transpositions de mots, des ellipses ou des mots sous-entendus, des constructions qui semblent irrégulières, etc.; aucune langue n'est exempte de ces imperfections, et souvent on les regarde comme des beautés.

11.° Ce n'est pas non plus en hébreu seulement qu'il y a des termes que l'on ne doit pas toujours prendre à la rigueur : dans nos discours ordinaires, aussi bien que dans le style des écrivains sacrés, les mots *jamais*, *toujours*, *éternellement*, *pour l'éternité*, *etc.*, ne signifient souvent qu'une durée indéterminée ; il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il ne faille quelquefois les entendre à la lettre et dans le sens le plus rigoureux.

12.° Lorsque les incrédules reprochent aux Hébreux d'avoir attribué à Dieu des mains, des pieds, des yeux, un entendement, des actions et des passions humaines, ils ne font pas attention que cet inconvénient est inévitable dans toutes les langues, puisque aucune ne peut avoir des termes propres et uniquement consacrés à exprimer les attributs et les opérations de Dieu; nous ne pouvons les concevoir que par analogie aux qualités et aux actions des êtres intelligents. *V.* Anthropologie, Anthropopathie. Nous ne pouvons même exprimer les opérations de l'esprit que par des métaphores empruntées des corps : *voir*, *entendre*, *toucher au doigt*, *sentir*, signifient souvent concevoir et comprendre.

13.° Les noms propres hébreux sont significatifs, et dans les versions ils sont quelquefois rendus par la chose même qu'ils signifient. Ainsi dans le prophète Osée, c. 1, ℣. 8, il est dit que son épouse *sevra celle qui étoit sans miséricorde*, c'est-à-dire l'enfant dont le nom signifioit *sans miséricorde*. C'est un défaut d'exactitude dans la traduction, mais ce n'est pas un idiotisme. Chez nous, les noms propres ont aussi une signification, et si nous avions conservé la connoissance du celte ou de l'ancien gaulois, nous verrions que ces noms ne sont ni bizarres ni vides de sens, que dans l'origine ils désignoient quelque qualité personnelle de ceux auxquels ils ont été donnés.

14.° Les noms des patriarches sont mis pour désigner leur postérité : *Jacob* ou *Israël*, signifie les Israélites ; *Esaü* ou *Edom*, les Iduméens ; *Ephraïm*, la tribu de ce nom, etc. Nous faisons à peu près de même, en disant les *Bourbons*, les *Guises*, les *Montmorency* ; la *France*, pour les François, l'*Angleterre*, pour les Anglois. Ottoman, qui désigne les Turcs, étoit, dans l'origine, le nom d'un homme.

15.° Au lieu de dire *les lois de Dieu*, les écrivains sacrés disent les *justices*, les *justifications*, les *commandements*, les *témoignages*, les *paroles*, les *voies* de Dieu. Chez nous, *loi*, *édit*, *déclaration*, *lettre*, *ordonnance* du roi, sont à peu près synonymes : on dit *faire droit*, *faire justice*, pour *rendre un arrêt*.

16.° *Père*, en hébreu, signifie

non-seulement la paternité proprement dite, mais aïeul, ancien, maître, auteur, docteur, possesseur. Aussi disons-nous en françois *nos aïeux* ou *nos pères*, les *docteurs*, ou les *Pères* de l'Eglise; le peuple appelle un homme riche, *le père aux écus*, et un procès qui en produira d'autres, *un père qui aura des enfants*. Il en est de même du nom de *mère*. D'autre part, *fils* ou *fille*, en hébreu, n'exprime pas seulement les enfants et la postérité, mais ce qui sort, ce qui vient d'un lieu ou d'une chose, ce qui y tient ou qui en fait partie. Ainsi *les enfants du Nord* ou *du Midi* sont les peuples de ces contrées; les *filles du carquois* sont les flèches, les *filles du cantique* sont les oreilles flattées par la musique, la *fille de Sion* ou *de Jérusalem* est la ville de ce nom. Dans le même sens, nous appelons *enfants de France*, la famille de nos rois; *enfant de Paris*, un homme né à Paris; *enfant du régiment*, le fils d'un soldat; *enfant de la balle*, celui qui exerce la profession de son père.

17.° En françois, aussi-bien qu'en hébreu, *tête* se met pour homme, *femme* pour efféminé, *enfant* pour esprit foible et borné; les *aigles*, les *lions*, les *tigres*, sont des peuples féroces et avides de butin. *Verge, cordeau*, expriment une possession, un héritage, comme chez nous *perche*, *verge*, *toise*, désignent une portion de terre de telle mesure.

18.° *Dabar* ou *Deber* en hébreu, ῥῆμα en grec, *res* en latin, qui vient du grec ῥέω, *parler; chose*, en françois, qui est le latin *causa*, et le grec καυσαὶ, *jaser*, *causer*, sont le terme le plus générique, parce que toutes les affaires se font et se terminent par des paroles : l'allusion est la même dans les quatre langues.

19.° Lorsqu'il est dit que Jésus-Christ est notre justice, notre sanctification, notre rédemption, notre paix, notre salut, nous entendons qu'il en est l'auteur; nous sommes accoutumés à dire de même *la commission* pour les commissaires, *le conseil* pour les conseillers, *le parlement* pour les magistrats, *le gouvernement* pour ceux qui gouvernent, *la prétendue réforme* pour ceux qui vouloient la faire. Si ces derniers avoient été meilleurs grammairiens, ils ne se seroient peut-être pas avisés de fonder sur cette équivoque le dogme de la justice imputative.

20.° Les verbes hébreux n'ont, comme les nôtres, que la seconde personne de l'impératif; on est donc forcé de se servir du futur : ainsi pour traduire le latin *ritus patrios colunto*, nous dirons *les rites nationaux seront observés*. De là l'impératif ou l'optatif hébreu n'exprime souvent que le futur. Lorsque les incrédules lisent dans le prophète Osée, c. 14, ℣. 1 : « Périsse Samarie, parce » qu'elle a irrité la colère du Sei- » gneur; que ses habitants péris- » sent par l'épée, que ses petits en- » fants soient écrasés, que ses » femmes grosses soient éventrées, » ils prennent pour une imprécation ce qui n'est qu'une prédiction, et celle-ci fut vérifiée peu de temps après, *IV. Reg.*, c. 15, ℣. 16. Puisque le prophète invite les Samaritains à se convertir au Seigneur, il ne souhaitoit pas leur destruction. Il en est de même des malédictions qui se trouvent dans les psaumes et ailleurs; elles sont dans les versions, et non dans le texte. Lorsqu'un père irrité dit a son fils : *Va, malheureux, va le faire pendre*, il ne le désire certainement pas, mais il le prédit. *Voy.* IMPRÉCATION.

21.° Nous ne devons donc pas être surpris de voir exprimer en termes de commandement ce qui est une simple permission : ce style est de

toutes les langues, et le terme même de *permission* est équivoque. *Voyez* ce mot.

22.° Les grammairiens nous disent qu'en hébreu c'est une élégance de mettre un adverbe au lieu d'un adjectif, de dire *sanguis immeritò*, pour *sanguis innoxius;* mais si ce qu'ils prennent pour un adverbe est véritablement un adjectif, à quoi sert cette remarque? Ils disent qu'un adverbe s'exprime quelquefois par un verbe; qu'au lieu de dire, *il prit ensuite une autre femme*, les Hébreux disent, *il ajouta de prendre une femme*, ou *il ajouta et il prit une femme*. Mais si le mot que l'on prend pour un verbe, et que l'on traduit par *il ajouta*, est un adverbe ou un gérondif, s'il signifie *de rechef, de plus, par surcroît, etc.*, cet *hébraïsme* prétendu se trouve encore nul.

23.° Dans l'Ecriture sainte, *faire une chose* signifie assez souvent commander qu'elle se fasse, la laisser faire, prédire qu'elle se fera, la représenter comme faite. C'est aussi notre usage de dire qu'un seigneur bâtit un hôtel, qu'un magistrat fait le mal qu'il n'empêche pas, qu'un orateur fait parler un personnage, qu'un astrologue fait pleuvoir au mois de décembre. Il est dit dans le Lévitique que le prêtre, après avoir examiné un lépreux, *le souillera*, c'est-à-dire qu'il le déclarera souillé. Ezéchiel, c. 13, parle des faux prophètes, et dit qu'ils affectoient *de vivifier des âmes* qui ne vivent point, c'est-à-dire de leur persuader faussement qu'elles sont vivantes. De même, dans notre langue, *noircir un homme*, c'est le faire paroître coupable; le *justifier* ou l'*innocenter*, c'est le déclarer juste et innocent.

24.° Dans les articles Cause et Cause finale, Grace, § 3, Endurcissement, etc., nous avons fait voir que souvent l'Ecriture sainte exprime comme cause efficiente d'un événement ce qui n'en est que l'occasion, et comme cause finale ou intention ce qui arrive contre l'intention même de celui qui agit; mais nous avons montré en même temps que ce tour de phrase n'est point particulier à la langue hébraïque, et que la même équivoque a lieu dans nos façons de parler les plus ordinaires.

25.° Enfin, la source la plus féconde des prétendus *hébraïsmes* est le sens trop limité que l'on a donné à la plupart des particules hébraïques; on les a comparées à nos propositions et à nos conjonctions, dont le sens est beaucoup plus restreint, et l'on n'en a pas senti toute l'énergie. Quand on s'est convaincu que les particules en hébreu ne sont que des liaisons ou des monosyllabes, qui indiquent un rapport sans le caractériser ni le modifier, on n'est plus étonné de leur trouver dix ou douze sens différents. Nous avons en françois des prépositions qui n'en ont guères moins

Nous ne parlerons pas des prétendus *hébraïsmes* qui viennent uniquement d'une ponctuation fautive; on en est quitte en n'y faisant aucune attention. *V.* la *Grammaire hébraïque de M. Lavocat.*

Il seroit inutile de pousser plus loin ce détail: il deviendroit minutieux. Nous ne prétendons pas soutenir qu'il n'y a point absolument d'idiotisme en hebreu, puisqu'il y en a dans toutes les langues; mais ils y sont en très-petit nombre. Quelques-uns semblent avoir été forgés à dessein, et pour soutenir des sentiments singuliers ou des erreurs. On dit, par exemple, que les Hébreux expriment souvent une action, pour signifier seulement la volonté de la faire; dans ce sens, Jésus-Christ est l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde; il a porté nos iniquités; il a pacifié le ciel et la terre; il éclaire tout homme qui vient en ce monde, etc., parce

qu'il a eu la volonté de le faire, quoique l'effet n'y réponde pas toujours. Fausse interprétation, injurieuse à Dieu et à Jesus-Christ, digne de Calvin et de ses sectateurs. Avec de pareils subterfuges, aucun passage de l'Ecriture sainte ne seroit capable de rien prouver. Les sociniens surtout ont supposé des *hébraïsmes* dans les façons de parler les plus simples, afin de pervertir à leur gré le sens de tous les passages qu'on leur oppose.

C'est mal à propos que les incrédules ont argumenté sur la multitude des *hébraïsmes*, pour persuader que l'hébreu est une langue inintelligible, à laquelle on fait signifier tout ce qu'on veut, une pomme de discorde, un piége continuel d'erreur, etc., puisque le très-grand nombre de ces prétendus *hébraïsmes* sont imaginaires. C'est comme si l'on soutenoit que le françois est un langage indéchiffrable pour les étrangers, à cause de la multitude de gallicismes et des façons de parler qui ne se trouvent point dans leur langue naturelle. Nous ne craignons pas d'avancer que si l'on comptoit les idiotismes de notre langue, ils se trouveroient pour le moins en aussi grand nombre que ceux que l'on remarque dans le style des Livres saints.

Pour entendre l'hébreu, nous avons des règles certaines et des secours abondants. 1.° Lorsque le sens littéral ne renferme ni absurdité ni erreur, on doit s'y tenir, et ne pas y supposer gratuitement un sens figuré ou métaphorique; c'est la règle prescrite par saint Augustin. 2.° Lorsque le sens d'un mot paroît douteux, il faut comparer les divers passages dans lesquels il est employé, examiner ce qui précède et ce qui suit, voir ce qu'il signifie dans les langues analogues à l'hébreu, telles que le chaldéen, le syriaque et l'arabe; ce travail est tout fait dans les concordances hébraïques. 3.° En considérant quel a été le dessein de l'écrivain sacré, le sujet qu'il traite, les personnes auxquelles il parle, les circonstances dans lesquelles il se trouvoit, il est peu de passages desquels on ne découvre le vrai sens. 4.° Lorsque les anciennes versions s'accordent à y donner le même sens, il y a de la témérité à juger que tous les traducteurs se sont trompés. 5.° En matière de foi et de mœurs, le guide le plus sûr est la tradition de l'Eglise, le sentiment des Pères et des interprètes; l'on doit plutôt s'y fier qu'aux subtilités de critique et de grammaire. Cette règle, prescrite par le sixième concile général, et renouvelée par le concile de Trente, est dictée par le bon sens. Peut-on se persuader que, depuis dix-sept cents ans, l'Eglise n'a pas entendu les livres que Jesus-Christ et les apôtres lui ont laissés pour diriger sa croyance? 6.° Dans les matières indifférentes et de pure curiosité, il est permis à chacun de proposer de nouvelles explications, pourvu qu'il le fasse avec la retenue et la modestie convenable.

FIN DU TOME TROISIÈME.

NOTES.

NOTE PREMIÈRE. — L'UNITÉ DE L'ÉGLISE.

(Page 3.)

L'ÉGLISE *est une*. On distingue deux sortes d'unité, l'unité de foi et l'unité de communion. L'unité de foi est la croyance commune de tous les articles de foi, sans distinction, sans exception, de toutes les vérités qui ont été révélées par Jésus-Christ, et qui sont déclarées telles par l'Église. L'unité de communion est la réunion de tous ceux qui professent cette foi dans une même société, avec la participation aux mêmes sacrements et aux mêmes prières, sous la conduite des pasteurs légitimes, et spécialement du pontife romain, qui est leur chef sur la terre. L'unité de communion maintient l'unité de foi : l'union et la soumission aux pasteurs et au pape conservent l'unité de communion. Il me paroît utile de développer ces principes qui présentent tout l'admirable plan de la divine Providence dans la constitution de son Église.

Il n'y a et il ne peut y avoir qu'une vraie foi. En tout genre la vérité est une : tout ce qui y est opposé est erreur ; et il y a un grand nombre d'erreurs, parce qu'il y a beaucoup de manières d'être opposé à la vérité. Dieu, en donnant aux hommes la vraie foi, a voulu qu'ils l'adoptassent, et qu'ils ne se livrassent pas aux erreurs ; ce n'est que pour cela qu'il la leur a révélée. Il a donc voulu établir dans tout le genre humain l'unité de foi. Pour former et maintenir cette unité entre des hommes séparés les uns des autres par de grandes distances, et différant entr'eux de langage, d'usages, de mœurs, de gouvernement, etc., il a établi l'unité de communion ; c'est-à-dire qu'il a fondé une société dont tous les hommes qui professeroient sa foi seroient membres, et dans laquelle ils seroient réunis par un même culte, par des prières et par des rits communs. Cette société est l'Église de Jésus-Christ. Comme elle est formée de la double unité de foi et de communion, il y a deux manières de cesser d'en faire partie : l'une d'abandonner la foi, et c'est l'hérésie ; l'autre de se séparer de la communion de rits et de prières, et c'est le schisme.

Pour maintenir cette précieuse unité, tant de foi que de communion, entre tant d'hommes et de peuples divers, la sagesse suprême a institué un ministère répandu dans toutes les parties de son Église, et le même partout, qu'elle a chargé de prêcher et d'enseigner la foi, d'administrer les sacrements, de célébrer les saints rits, et enfin de régir l'Église. Elle a divisé ce ministère en divers ordres, qui forment une hiérarchie. Dans chaque lieu habité, ville, bourgade ou autre, elle a voulu qu'il y eût un ministre de l'ordre inférieur, et dans chaque région un ministre de la classe supérieure, que l'on a appelé évêque, auquel sont soumis les pasteurs inférieurs, et qui communique avec les évêques des autres régions. Ainsi ce ministère forme, entre tous les catholiques répandus sur la terre, un lieu d'union. Tous, étant unis à leurs pasteurs qui le sont entr'eux, le sont nécessairement les uns aux autres.

Mais ces pasteurs, qui sont eux-mêmes très-multipliés et répandus dans des contrées très-distantes, pourroient se diviser entr'eux, enseigner des doctrines diverses, former des sociétés différentes. La Providence a encore obvié à cet inconvénient, en donnant un chef au ministère ecclésiastique. Elle l'a revêtu d'une primauté d'honneur, afin qu'élevé au-dessus de toute l'Église, il pût être aperçu de toutes parts, et être un centre commun d'unité auquel on se rapportât de toutes parts. Elle l'a investi d'une primauté de juridiction, afin que, par son autorité, il pût ou séparer de l'unité les errants, ou y ramener les égarés.

Cette hiérarchie d'ordres et de pouvoirs garantit pleinement la double unité de foi et de communion.

D'abord, l'unité de foi. Il ne peut pas se glisser d'erreur sur un point de doctrine, dans quelque partie de l'Eglise que ce soit, qu'elle ne soit aussitôt aperçue par quelqu'un des évêques qui, comme les sentinelles d'Israël, veillent sur le dépôt de la foi confiée à leurs soins. Découverte par l'un d'eux, elle est ou arrêtée par ses soins, ou dénoncée aux autres, et même, s'il est nécessaire, au chef, afin que, par leurs efforts, elle soit réprimée dans sa naissance; ou que, s'ils ne peuvent y réussir, on empêche l'errant opiniâtre de diviser l'unite, en l'en retranchant lui-même. Il n'y a plus deux doctrines dans l'Eglise, quand celui qui apportoit une doctrine différente de celle de l'Eglise est chassé de son sein, et n'en fait plus partie.

L'unité de communion trouve aussi une assurance dans la hiérarchie. Le catholique le plus simple et le moins instruit ne peut ignorer qu'il est uni de communion avec son pasteur immédiat, celui-ci avec son évêque, l'évêque avec le souverain pontife. Ainsi, il a un garant certain qu'il fait partie de l'Eglise catholique, et qu'il est en société de prières et en communauté de sacrements avec tous les catholiques répandus sur la terre.

Comme l'unité de communion, de ministère, est établie dans les articles Evêque, Mission, Pape, Pasteurs, Schisme, etc., nous nous bornerons à rapporter quelques développements sur l'*unite de doctrine*.

Preuves de l'unite. I. Dans plusieurs endroits de ses Epîtres, l'apôtre saint Paul établit clairement cette doctrine. *Je vous prie, mes frères*, dit-il aux Romains, *d'observer ceux qui font des dissensions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et de vous eloigner d'eux*. (C. 16, v. 17.) Nous trouvons ici l'unité de communion fondée sur l'unité de foi. L'apôtre, en recommandant aux fidèles de s'éloigner de ceux qui combattent la saine doctrine, a certainement en vue de leur interdire la communication religieuse. C'est la séparation de la communion dont il leur parle. Or, quels sont ceux de qui ils doivent se séparer? Ce sont ceux qui sont en dissension contre la doctrine que les Romains ont apprise. Mais dira-t-on que les fidèles de Rome n'avoient été instruits que des articles de foi fondamentaux, et qu'on avoit négligé de leur enseigner les autres? On ne peut soupçonner ni les apôtres de cette omission coupable, ni les premiers fidèles de cette ignorance crasse. C'est donc, selon saint Paul, toute dissension contraire à la doctrine révelée, et non pas celles qui ne sont contraires qu'à tel ou à tel point de cette doctrine, qui entraîne la séparation de communion; et on perd l'une et l'autre unité quand, sur quelque point que ce soit, on contrarie la foi que nous ont enseignée les apôtres.

Dans sa première Epître aux Corinthiens, saint Paul leur dit: *Je vous conjure, mes frères, au nom de Notre-Seigneur Jesus-Christ, d'avoir tous un même langage, de ne point avoir parmi vous de schisme*, mais d'être tous parfaits dans une même pensée et dans un même sentiment. (C. 1, v. 10.) L'apôtre montre ici clairement en quoi consiste le schisme ou la scission de l'unité, par la chose à laquelle il l'oppose: c'est à l'unité de langage, de pensée, de sentiment. Je demande à ceux qui diffèrent entre eux sur les articles de foi qu'ils appellent non fondamentaux, s'ils croient avoir tous le même langage, la même idée, le même sentiment. D'après l'apôtre, toutes ces sectes sont dans un état de schisme manifeste, non-seulement avec l'Eglise romaine, mais entre elles-mêmes.

Il seroit bien difficile à un protestant de bonne foi de prétendre, dans ses principes, que l'erreur sur la nécessité de la circoncision, ou même, si l'on veut, des observances judaïques, fût une erreur de la première classe, une erreur fondamentale, une erreur aussi grave que celle sur les principaux mystères; que l'addition de quelques cérémonies dans le culte chrétien fût aussi importante que l'est, par exemple, l'adoration de Jésus-Christ dans l'eucharistie, sur laquelle les luthériens et les calvinistes, quoique d'avis différents, se tolèrent, et n'en communiquent pas moins ensemble. Saint Paul avoit lui-même, quelques années auparavant, circoncis son disciple Timothée, par égard pour les juifs qui savoient que Timothée étoit né d'un père païen Cependant, après la décision du concile de Jérusalem, le mêm

saint Paul déclare aux Galates que *s'ils se font circoncire, Jésus-Christ ne leur sera d'aucune utilité.* (C. 5, v. 2.) Il croyoit donc, ce grand docteur des nations, qu'une seule erreur sur la foi, et sur un point même qui paroît n'être pas de la plus haute importance, suffit pour faire perdre le salut. Sa doctrine à cet égard est encore confirmée par ce qu'il ajoute très-peu après; et en continuant de parler du même sujet : *Il suffit d'un peu de ferment pour corrompre toute la masse,* (*Ibid.*) ce qui signifie évidemment qu'une seule erreur doctrinale, puisque c'est de cela qu'il est question, fait perdre la vraie foi et le salut. Que devient, devant ce principe, le système des articles de foi nécessaires ou non necessaires?

L'apôtre saint Jean établit aussi les principes catholiques sur l'unité de foi et de communion. *Quiconque se retire, et ne demeure pas dans la doctrine de Jesus-Christ, ne possede point Dieu.* Celui qui demeure *dans la doctrine, possède le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous, n'apportant pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez pas.* (2 Joan., c. 9, v. 10.) Les protestants conviennent, et il leur seroit impossible de le nier, que la défense faite par saint Jean de recevoir et de saluer, est la séparation de communion prononcée contre les hérétiques; il s'agit donc ici seulement de savoir quelle est l'erreur doctrinale qui entraîne cette excommunication. Il est clair que l'apôtre ne parle pas d'une partie de la doctrine sainte, de tels ou tels articles de cette doctrine; il parle indefiniment, généralement : il parle de la doctrine de Jésus-Christ. Les articles, traités par nos adversaires de non fondamentaux, font partie, comme les autres, de la doctrine de Jésus-Christ; ils ont été comme les autres révelés par lui : ainsi ils sont compris dans l'expression générale, *doctrina Christi :* ils sont donc, comme les autres appelés fondamentaux, l'objet de l'intention de saint Jean: et soit qu'on erre sur les uns ou sur les autres, on doit, selon lui, ou plutôt selon l'Esprit saint qui l'inspiroit, être retranché de la communion.

II. Passons aux premiers siècles de l'Eglise, dont les protestants reconnoissent la doctrine pure. Leur autorité est d'autant plus considérable sur ce point, que, dans le temps où l'Eglise venoit d'être formée, on ne pouvoit pas ignorer ce qui constitue sa formation.

Saint Irénée, parlant de la prédication évangélique et de la foi, dit que « l'Eglise, » quoique répandue sur toute la terre, la conserve avec un soin et un zèle extrême, » comme si elle n'habitoit qu'une seule maison; qu'elle y adapte sa foi de la même » manière, comme n'ayant qu'un même esprit et qu'un même cœur; et que, par » un consentement admirable, elle professe, enseigne ces vérités, comme si elle n'a- » voit qu'une seule bouche. Car, quoique les langues du monde soient différentes, » la force de la tradition est partout une et la même. Les églises de Germanie, d'Es- » pagne, des Gaules, de l'Orient, de l'Egypte, celles des régions méditerranées, ne » pensent pas, n'enseignent pas de différentes manières. » (*Adv. hæres.*, lib. 1, c. 10, n. 2.) C'est de la totalité de la foi que parle le saint docteur, c'est la prédication apostolique entière, et non une partie ou une autre de cette prédication, qui est crue unanimement, enseignée uniformément par toutes les églises du monde. Les églises luthérienne, calviniste, et autres, qui communiquent entr'elles, malgré leur dissonance sur divers points de foi, peuvent-elles prétendre que leur unité de foi, qui n'est que la tolérance réciproque de leurs erreurs sur la foi, est celle que saint Irénée attribue à toute l'Eglise? Soutiendroient-elles qu'elles adaptent toutes, de la même manière, leur foi aux prédications apostoliques? *His æquè fidem accommodant;* qu'elles sont, sur les vérités révelées, comme n'ayant qu'une âme et qu'un cœur? *Velut animam unam idemque cor habens;* qu'il y a entr'elles toutes un merveilleux consentement, en sorte qu'elles parlent toutes comme si elles n'avoient qu'une seule bouche : *Miro consensu, quasi uno ore prædita hæc prædicat.* L'Eglise catholique seule, après seize siècles, peut tenir le même langage que saint Irénée, parce qu'il n'y a qu'elle qui ait conservé constamment et sans interruption l'unité de foi universelle sur tous les points, comme elle l'est dans tous les pays dont parle le saint docteur : parce qu'il n'y a qu'elle qui ait conservé ce merveilleux accord sur tous les points de foi, et qui les professe partout de la même manière;

parce qu'il n'y a qu'elle qui, sur la foi qu'elle professe, n'ait dans toutes les parties de la terre qu'un esprit et qu'un cœur; et qui, de tous ces lieux si distants, fasse entendre le même enseignement, comme si elle parloit par une seule bouche.

Tertullien dit que « ce que Jésus-Christ a institué, il faut le chercher, et qu'il est nécessaire de le croire. » (*De Præscript.*, c. 10.) Ce n'est donc pas, selon lui, une partie de l'enseignement du divin Maître, dont la croyance est necessaire; c'est un enseignement tel que Jésus-Christ l'a donné, et tout entier. Dans un autre endroit que j'ai déjà cité, parlant des variations de doctrine parmi les hérétiques, il dit qu'elles sont telles « qu'ils ne respectent pas même les principes de leurs chefs; » ce qui fait qu'entre les hérétiques il n'y a en quelque sorte point de schismes. Car, » quoiqu'il y en ait réellement, il ne paroît pas y en avoir, et tout cela forme une » sorte d'unité. » (*Ibid.*, c. 13.) Ce tableau des hérésies du temps de Tertullien ne représente-t-il pas au naturel celles du nôtre? et l'unité que les protestants se vantent d'avoir, n'est-elle pas precisement la même que Tertullien reproche aux hérétiques, et qu'il dit être de véritables schismes?

« La véritable doctrine, dit saint Athanase, est celle que les Pères ont transmise. » La marque des véritables docteurs est lorsqu'ils s'accordent tous entre'eux,, mais » non lorsqu'ils sont en dispute, soit entr'eux, soit avec leurs pères. » (*De decr. syn. Nic.*, n. 4.) Ainsi, selon ce saint docteur comme selon nous, l'unité de doctrine, l'accord unanime sur la foi, est la note de la vraie doctrine, de la vraie foi. Au contraire, ceux qui, comme les protestants, disputent entr'eux sur des points de foi, n'ont pas la foi enseignée par les Pères. Saint Athanase ne distingue pas les dissensions sur les points fondamentaux de celles sur les points non fondamentaux. Son expression est générale et absolue.

Saint Grégoire de Nazianze est plus précis encore. Selon lui, « les hérétiques les » plus dangereux sont ceux qui, conservant sur tout le reste l'intégrite de la doctrine, » par un seul mot, comme par une goutte de venin, tuent la vraie et simple foi ca- » tholique reçue des apôtres par tradition. » (*Tract. de fide.*) En vain, sur presque tous les points, professera-t-on la vraie doctrine, une seule goutte, un seul mot, une seule erreur sur la foi, est une goutte de venin qui tue toute la foi. Ce grand theologien, c'est le nom que l'antiquité lui avoit donné par excellence, étoit donc bien éloigné de croire que la vraie foi, que la foi nécessaire pour être membre de l'Eglise militante sur la terre, et pour le devenir de l'Eglise triomphante dans le ciel, subsiste avec la tolérance réciproque des erreurs sur quelques articles de foi.

Saint Basile, au rapport de Théodoret, disoit « que ceux qui sont instruits dans » les saintes lettres, ne souffrent pas que l'on abandonne une seule syllabe des dogmes » divins; mais que, pour leur défense, ils n'hésitent pas, s'il est nécessaire, de se li- » vrer à tout genre de mort. » (*Hist eccles.*, lib. 4, cap. 19.) S'il n'est pas permis d'abandonner une seule syllabe des dogmes divins, la croyance entiere et sans exception de tous ces dogmes, est donc indispensable pour le salut. Si c'est un devoir d'affronter la mort, plutôt que d'abandonner une syllabe de ces dogmes, c'est donc une obligation stricte de les croire absolument tous. On n'est pas obligé de mourir pour une doctrine qu'on n'est pas obligé de croire.

Saint Jérôme, consulté sur des observances de simple discipline, répond : « Qu'à son avis les traditions ecclesiastiques, surtout celles qui ne contrarient point » la foi, doivent être observées telles qu'elles ont été transmises par les prédéces- » seurs, et que la coutume des uns n'est pas détruite par l'usage des autres. » (*Epist.* 38, *ad Lucianum.*) Dire qu'on doit observer diversement certains points de discipline, pourvu qu'ils ne contrarient pas la foi, c'est évidemment dire que, dans tout ce qui touche à la foi, il ne doit pas y avoir de diversité; que par conséquent toutes les vérités de foi doivent être crues uniformément, et qu'il n'y en a pas sur lesquelles on soit libre d'adopter un sentiment ou un autre; ce qui est la doctrine catholique et la condamnation de la doctrine protestante.

Saint Augustin établit encore plus formellement le même principe. Il veut « qu'il » n'y ait qu'une seule et même foi dans l'Eglise répandue sur toute la terre, et que

» cette unité de foi ne soit point altérée par quelques observances diverses, qui n'at-
» taquent en aucune manière ce qu'il y a de vrai dans la foi. » (*Epist.* 36, *al.* 86, *ad Calasanum*, cap. 9, n. 22.) Tout ce qu'il y a de vrai dans la foi, voilà ce qui forme une seule et même foi dans l'Eglise : tout ce qui contrarie ce qu'il y a de vrai dans la foi altère l'unité de foi. Les articles que les protestants appellent non fondamentaux, selon eux-mêmes 1.° sont vrais, 2.° font partie de la foi. Ainsi d'abord, saint Augustin enseigne, comme nous, que l'unité de foi consiste à croire tous les articles de foi, sans distinction, sans exception; ensuite, il établit contre les protestants, que l'unité de foi est détruite quand on attaque quelque article de foi que ce soit.

« Ceux, dit ce saint docteur, qui, dans l'Eglise de Jésus-Christ, ont des senti-
» ments erronés et mauvais, si, ayant été avertis de revenir à des idées saines et
» droites, ils résistent opiniâtrément et défendent leurs erreurs au lieu de s'en cor-
» riger, deviennent hérétiques, et, sortant de l'Eglise, sont regardés comme ses en-
» nemis. » (*De Civit. Dei*, lib. 18, cap. 51.) Il n'y a point là de distinction entre les articles fondamentaux ou non fondamentaux. C'est, ainsi que nous le professons, toute opinion contraire à la foi opiniâtrément soutenue, qui rend hérétique et fait déclarer ennemi de l'Eglise.

Dans son livre à *Quod vult Deus*, saint Augustin fait l'énumération de quatre-vingt huit hérésies. Avant lui, saint Epiphane n'en avoit compté que soixante-dix; et depuis, Théodoret fait mention seulement de cinquante-deux. Les protestants ne prétendront certainement pas que toutes ces erreurs eussent pour objet des articles qu'ils regardent comme fondamentaux. L'inspection seule de ces catalogues montre un grand nombre de ces sectes, errant sur des points moins importants en eux-mêmes que ceux malgré lesquels ils se reçoivent réciproquement à la communion. Cependant tous ces Pères traitent formellement d'hérétiques, et regardent comme étant hors de l'Eglise, tous ceux qui adoptoient ces erreurs. Après avoir fait son détail des hérésies, saint Augustin ajoute : « L'homme qui ne croit pas ces erreurs, ne doit
» pas pour cela se dire chrétien catholique; car il peut y avoir où se former d'au-
» tres hérésies, qui ne sont pas mentionnées dans cet ouvrage. Quiconque en adopte
» quelqu'une, n'est point chrétien catholique. » (*De Hæres., ad Quod vult Deus*, in fine.)

Vincent de Lérins semble avoir prévu, dès le cinquième siècle, les inconvénients qui résultent nécessairement du système protestant, et montre le danger évident de laisser introduire une seule fausseté en matière de foi. « Une fois admise, dit-il, cette
» licence impie de la fraude, j'ai horreur de dire quel grand danger s'ensuivra de
» mettre en pièces et de détruire la religion. Car si on abandonne une partie quel-
» conque du dogme catholique, bientôt une autre, puis une autre, après cela encore
» une autre, et toujours une autre, seront abandonnées, comme par coutume et avec
» permission. Mais toutes les parties étant ainsi délaissées en détail, que restera-t-il
» à la fin, sinon que tout le sera? Si on commence une fois à mêler les choses nou-
» velles aux anciennes, les étrangères aux domestiques, les profanes aux sacrées, cet
» usage se propagera nécessairement sur tout; en sorte qu'il ne restera plus dans
» l'Eglise rien d'intact, rien de sain, rien d'entier, rien d'immaculé : mais on verra
» désormais un infâme repaire d'impies et de honteuses erreurs, où étoit aupara-
» vant le sanctuaire de la chaste et incorruptible vérité. » (*Commonit.*, cap. 23.) Je demande à tout homme de foi si ce n'est pas là l'histoire fidèle, racontée onze siècles d'avance, de ce qui est arrivé dans la prétendue réforme? Quand Luther se fut une fois emporté à contester la validité des indulgences, il fut conduit, par cette première erreur, à nier la réalité du purgatoire; de là, amené à se soulever contre l'autorité du souverain pontife; de là, entraîné à se révolter contre celle de l'Eglise; et successivement à toutes ses autres assertions contraires à la doctrine catholique. Ceux qui le suivirent, imitant son exemple, encherirent sur ses innovations. Calvin nia la présence réelle, les anabaptistes l'utilité du baptême aux enfants, les sociniens tous les mystères; et de degré en degré la foi chrétienne se trouve, dans les mains des novateurs, réduite à rien comme l'avoit annoncé Vincent de Lérins. Telle a

été la suite prévue et infaillible du système protestant, d'articles de foi les uns nécessaires les autres non nécessaires, qu'on n'a jamais pu discerner les uns des autres.

Je ne pousserai pas plus loin ce détail. Voilà, je crois, plus d'autorités qu'il n'en faut pour établir que, dans les premiers siècles du christianisme, reconnus par les protestants purs dans la doctrine, il étoit admis que, pour être membre de l'Eglise, et avoir droit au salut éternel, il étoit nécessaire de croire absolument tous les articles de la foi sans distinction d'articles plus ou moins importants; et que l'erreur opiniâtre sur un point de foi quelconque rend hérétique, exclut de l'Eglise et du paradis. — M. de la Luzerne, *Dissert. sur les églises catholique et protestante*, tom. I, chap. 4.

III. Les protestants n'ont aucun fondement sur lequel ils se tranquillisent dans leurs principes anti-chrétiens. Ce n'est pas sur l'Ecriture, ce n'est pas sur l'autorité des premiers siècles, nous l'avons prouvé; ce n'est pas non plus sur la raison, comme nous allons le faire voir, en considérant sous un point de vue plus philosophique ou plus général, le système des articles fondamentaux. Nous citons M. de la Mennais.

Que font les partisans de ce système pour démontrer, contre les déistes, la nécessité d'une révélation? S'appuyant des aveux des déistes mêmes, ils prouvent qu'une religion est nécessaire, et qu'il existe, par conséquent, une vraie religion. Les annales de la philosophie à la main, ils montrent ensuite qu'on ne sauroit, par la raison seule, s'assurer pleinement d'aucun dogme; qu'en la prenant pour unique guide, on ne fait qu'errer de doutes en doutes, d'incertitudes en incertitudes; et que, loin de parvenir à une croyance fixe, on est contraint de tolérer l'athéisme même, ou la négation de tout dogme, l'exclusion de tout culte, la destruction de toute morale. Si donc, concluent-ils, une vraie religion est nécessaire il est nécessaire aussi que Dieu révèle cette vraie religion.

Mais voici une chose étrange : Dieu révélera aux hommes des vérités nécessaires à l'homme, et les hommes ne seront pas obligés de croire Dieu, et ils resteront maîtres de rejeter les vérités que Dieu leur révèle? Alors à quoi bon une révélation? Mieux valoit que Dieu gardât le silence, si l'on est libre de démentir, de reformer ses enseignements, de lui dire : Nous te connoissons mieux que tu ne te connois toi-même. Or telle est la liberté que consacre la tolérance. Car de s'étayer du prétexte d'obscurité, pour tenir en suspens l'autorité de la révélation, ou d'une partie de la révélation, dont l'objet est de dissiper les doutes de l'esprit humain sur les vérités qu'il doit croire c'est visiblement se contredire, c'est se moquer des hommes et de leur auteur.

J'entends les disciples de Jurieu qui me répondent : « Nous ne prétendons pas » qu'on puisse nier, sans s'exclure du salut, tous les dogmes révélés, mais seulement » ceux de ces dogmes qui ne sont pas fondamentaux. » On verra bientôt que cette distinction est complètement illusoire. Mais je veux bien l'admettre en ce moment, et prendre le système tel qu'on nous l'offre, avec les restrictions arbitraires qu'une sorte de pudeur chrétienne s'efforce d'y apporter. Toujours est-il vrai que nos objections conservent toute leur force à l'égard des dogmes non fondamentaux, c'est-à-dire à l'égard de la plus grande partie des dogmes révélés. De plus, demanderai-je aux indifférents mitigés : Comment savez-vous que Dieu ait révélé des vérités non nécessaires? Cette hypothèse gratuite répugne à la sagesse de Dieu, et renverse le principe sur lequel vous avez établi la nécessité d'une révélation. Mais ce n'est pas tout, et je soutiens qu'il est infiniment plus absurde de prétendre qu'il soit permis de nier une partie seulement de la révélation, que la révélation tout entière; ou en d'autres termes, que le système des points fondamentaux est plus déraisonnable, plus inconséquent, plus injurieux à la Divinité, et plus désespérant pour l'homme que le déisme.

Le déiste rejette la révélation, parce qu'il ne croit pas que Dieu ait parlé; le chrétien de Jurieu permet de rejeter une partie de la révélation qu'il croit divine. L'un, se persuadant que le christianisme est fondé sur une autorité purement humaine,

ne l'admet qu'autant qu'il le juge conforme à la raison ; l'autre, convaincu que le christianisme repose sur l'autorité de Dieu, nie l'obligation de se soumettre en tout et toujours à cette autorité. Il attribue à l'homme le droit de préférer, en une foule de circonstances, sa propre raison à la raison du souverain Etre, et de désobéir à ses lois. Le déiste enfin, sentant lui-même l'insuffisance de la raison pour établir inébranlablement un dogme quelconque, ne fait dépendre le salut de la croyance d'aucun dogme. Jurieu déclare, au contraire, que la foi des dogmes fondamentaux est d'une indispensable nécessité ; et comme ni lui, ni ses disciples, n'ont jamais pu définir nettement quels sont ces dogmes fondamentaux, comme il n'est pas un point de doctrine sur lequel les protestants soient moins d'accord, il n'est pas non plus un seul d'entre eux qui puisse être certain de croire tout ce qu'il est nécessaire de croire pour être sauvé : incertitude si affreuse, en supposant la foi dans la révélation, qu'on ne sauroit concevoir d'état plus désespérant.

Or, voilà où l'on arrive inévitablement dès qu on veut forcer le christianisme de capituler avec la raison humaine, avec ses caprices inconstants et ses dédaigneuses répugnances. On ignore ce qu'on peut céder et ce qu'on doit retenir. Les principes manquent pour faire une distinction, je ne crains point de le dire, sacrilége : car s'imaginer que Dieu parle en vain, qu'il révèle des dogmes superflus, c'est outrager sa sagesse, et s'accuser soi-même de folie, en censurant les décrets de son impénétrable conseil. Qui ne voit d'ailleurs que tous les points de la foi chrétienne s'enchaînent étroitement l'un à l'autre ? Or, où tout se tient, tout est essentiel. L'objet de la religion est de montrer à l'homme sa place dans l'ordre des êtres, et de l'y maintenir, en réglant ses pensées, ses affections, ses actions, par les deux grandes lois de la vérité et de la justice, dont les dogmes et les préceptes sont l'expression. Que peut-il donc y avoir d'indifférent dans ces lois ? et à quel titre la vérité seroit-elle moins inviolable que la justice ? Elles se confondent dans leur source, et les séparer c'est les détruire ; car la justice n'est que la vérité même rendue sensible dans les actions, suivant cette profonde parole d'un apôtre : « Celui qui *fait la vérité*, agit » à la lumière, afin qu'il soit manifeste que ses œuvres viennent de Dieu. » (*Joan.*, c. 3, v. 21.) Dieu ne peut donc pas plus tolérer l'erreur qu'il ne peut tolérer le crime ; et la tolérance du crime est le résultat nécessaire de toute doctrine qui consacre la tolérance de l'erreur.

Remarquez cependant l'inconséquence de ses partisans : admettre la révélation, c'est croire les vérités révélées sur l'autorité de Dieu qui nous les révèle : or, cette autorité étant la même, quelle que soit l'importance relative des vérités révélées, l'obligation de croire est aussi la même ; et rejeter une seule de ces vérités divines, c'est nier l'autorité sur laquelle elles sont toutes fondées, c'est renverser la base de la révélation, et la livrer sans défense aux déistes.

Mais, pour mieux faire sentir l'intime liaison de la doctrine de Jurieu avec le déisme, examinons les principes et les conséquences de l'un et de l'autre système.

Puisqu'il y a des dogmes qu'on peut nier sans s'exclure du salut, et d'autres dogmes qu'on est absolument obligé de croire pour être sauvé, la première chose que doivent faire les protestants est de donner « une règle sûre, pour juger quels sont les » points fondamentaux, et les distinguer de ceux qui ne le sont pas : question, » ajoute naïvement Jurieu, si épineuse et si difficile à décider. » (*Le vrai Système de l'Eglise*, p. 237.) Ainsi, dès les premiers pas, il se voit arrêté par une difficulté terrible ; car enfin le salut dépend, au moins pour un grand nombre d'hommes, de la solution de cette *question si épineuse et si difficile à décider.* Les articles fondamentaux se trouvent dans l'Ecriture, je le veux ; mais, « outre les vérités fondamentales, » l'Ecriture contient cent et cent vérités de droit et de fait dont l'ignorance ne sauroit » damner ; » (Jurieu, *Axis Tr.* 1, art. 1, p. 19, *Tabl. lett.* 3.) et nulle part elle ne spécifie ce qui est fondamental et ce qui ne l'est pas, nulle part elle ne donne de règle pour faire ce discernement. Il faut donc que les protestants s'en forment eux-mêmes d'arbitraires, et les voilà déjà maîtres de leur foi, puisqu'ils le sont des règles par lesquelles ils la déterminent.

Jurieu en propose trois entièrement inadmissibles, et qu'aussi la réforme a depuis long-temps mises au rebut. La première peut s'appeler une règle de *sentiment*. Selon Claude et Jurieu, on *sent* les vérités fondamentales « comme on sent la lumière » quand on la voit, la chaleur quand on est auprès du feu, le doux et l'amer quand » on mange. » (*Le vrai syst. de l'Eglise*, liv. 2, ch. 25, p. 453.) Les deistes en disent autant ; écoutez Rousseau : « C'est le *sentiment* intérieur qui doit me con- » duire. (*Emile*, tom. 3, pag. 129.) Ma règle est de me livrer au *sentiment* plus » qu'à la raison. (*Ibid.*, p. 42.) J'aperçois Dieu partout dans ses œuvres, *Je le sens* » *en moi*, je le vois autour de moi. (*Ibid.*, p. 63.) *Je sens* mon âme, je la connois » par le *sentiment* et par la pensée. » (*Ibid.*, p. 87.) La différence est que les deistes ne sentent que la religion naturelle, et que Jurieu sentoit de plus la religion révélée. L'athée, qui ne sent rien du tout, peut être à plaindre ; mais enfin l'on ne sauroit le condamner selon cette règle, car personne n'est maître de se donner un sentiment qu'il n'a pas. Dans le sein même de la réforme, chacun ayant sa manière de sentir, l'arminien, par exemple, ne *sentant* point la nécessité de la grâce, le socinien ne *sentant* point la Trinité ni la divinité de Jésus-Christ, le lutherien *sentant* la présence réelle que le calviniste ne *sentoit* point, il fallut bientôt abandonner cette règle extravagante, et propre seulement à nourrir un fanatisme insensé

La seconde règle de Jurieu, pour discerner les articles fondamentaux, se tire de leur liaison avec le fondement du christianisme. Or, jamais les protestants n'ont pu convenir entr'eux de ce qui constitue le fondement du christianisme. Ainsi cette règle devient inutile ; car qui peut juger de la liaison d'un dogme avec un autre dogme qu'on ne connoît pas? De plus, il est évident que Jurieu se fait à lui-même, ou veut faire aux autres une illusion grossière. Qu'est-ce en effet que le fondement du christianisme, si ce n'est certaines vérités de foi qu'il est nécessaire de croire pour être chrétien? Le fondement ou les vérités fondamentales ne sont donc qu'une seule et même chose, et la règle du ministre se réduit à cet aphorisme : on reconnoît le fondement par sa liaison avec le fondement.

Cette règle n'ayant pas paru, même à Jurieu, d'un fort grand secours dans la pratique, il en propose une troisième en ces termes : « Tout ce que les chrétiens ont cru » unanimement et croient encore partout, est fondamental et nécessaire au salut. » Je crois, dit-il, que c'est encore ici la règle la plus sûre. » (*Le vrai Systeme de l'Eglise*, p. 237.) *Le plus sûr* alors est de ne croire rien, ou de ne croire que ce qu'on veut ; car, comme il n'est pas un seul dogme qui n'ait été nié par quelque hérétique, il s'ensuit qu'il n'existe point de vérités fondamentales, et que c'est perdre le temps que de les chercher. *Le plus sûr* est de penser qu'on peut faire son salut dans toutes les sectes, même dans le mahométisme ; car puisque les mahométans ne sont, suivant Jurieu, *qu'une secte du christianisme*, (*Ibid.*, p. 148.) rien de ce qu'ils nient ne sauroit être fondamental ; et le déiste Chubb a raison de soutenir que « pas- » ser du mahométisme au christianisme, ou du christianisme au mahométisme, » c'est uniquement abandonner une forme extérieure de religion pour une autre » forme. » (*Chubb's Posthumous Works*, vol. 2, p. 40.)

Quand on ne seroit point effrayé de ces conséquences, la règle d'où elles se déduisent n'en seroit pas moins inadmissible dans les principes des protestants. Leur maxime principale est de ne reconnoître aucune autorité humaine en matière de foi. Or, le consentement de tous les chrétiens, de quelque façon qu'on l'entende, ne forme qu'une autorité humaine, par conséquent sujette à l'erreur, et dès lors insuffisante pour déterminer avec certitude ce qui est fondamental et ce qui ne l'est pas, et pour servir de base à la foi.

Il y a dans tous les esprits une rectitude naturelle qui, lors même qu'ils s'égarent, les force à s'égarer, si on peut le dire, rigoureusement. Il n'étoit donc pas possible que la réforme, restant ce qu'elle étoit, adoptât les règles arbitraires de Jurieu. Elle s'en forma de différentes, qui ont universellement prévalu, parce qu'elles sortent du fond même de sa doctrine. Jurieu les vit s'établir, et Bossuet lui prouva qu'il ne pouvoit en contester aucune. (*Sixième Avertiss. aux protest.*, 3.e part., n. 17 et suiv.)

La première, c'est qu'*il ne faut reconnoître d'autre autorité que l'Ecriture interprétée par la raison*. Cette règle étant le fondement même du protestantisme, on ne peut la rejeter sans cesser d'être protestant.

La seconde, c'est que l'*Ecriture, pour obliger, doit être claire*. Le bon sens favorise cette règle ; car autrement on croiroit sans savoir ce qu'on croit, ce qui est absurde ; ou sans être certain que l'Ecriture oblige à croire, c'est-à-dire sans raison, contre la première règle.

La troisième, c'est qu'*ou l'Ecriture paroît enseigner des choses inintelligibles, et où la raison ne peut atteindre, il faut la tourner au sens dont la raison peut s'accommoder, quoiqu'on semble faire violence au texte*. Cette règle est encore une conséquence ou un développement de la première. Dès que la raison est le seul interprète de l'Ecriture, elle ne sauroit l'interpréter contre ses propres lumières, et lui attribuer un sens dont l'esprit seroit choqué. En un mot, les interprétations de la raison doivent être évidemment raisonnables ; car si elles étoient à la fois claires, d'après la seconde règle, et absurdes par supposition, il en résulteroit l'obligation de croire une claire absurdité.

Le principe fondamental du protestantisme étant admis, il faut donc admettre nécessairement les règles que les indifferents en déduisent. Mais aussi qui ne voit qu'alors l'autorité de l'Ecriture devient l'autorité de la raison seule, de sorte qu'au fond ces règles se reduisent à celle-ci : chacun doit croire ce que sa raison lui montre clairement être vrai.

Pour éviter qu'on ne me soupçonne d'exagérer les conséquences du système que je combats, j'ajouterai, à l'autorité du raisonnement, l'incontestable autorité des faits.

Jurieu, le moins tolérant des hommes par caractère, et le plus tolérant par ses maximes, refusa d'admettre les sociniens au nombre des sectes qui ont conservé le fondement du christianisme. Mais aussitôt on lui demanda de quel droit il excluoit du salut des hommes qui recevoient comme lui l'Ecriture? De quel droit il mettoit sa raison au-dessus de leur raison? De quel droit enfin il décidoit ce que l'Ecriture ne decidoit pas, en déterminant les dogmes qu'il falloit nécessairement croire pour être sauve? Il n'etoit pas facile de répondre à ces questions. La reforme le sentit, et les sociniens furent admis à la tolérance? Il fut permis de nier la divinité de Jesus-Christ, la Trinité, l'eternité des peines, tout ce qu'on voulut.

Dès lors à quoi servoient les confessions de foi, qu'à gêner la raison et la liberté qu'ont tous les hommes d'interpréter par elle l'Ecriture? l'enseignement même le plus simple, en preoccupant de certaines opinions l'esprit des peuples, tendoit à substituer l'autorite des ministres à l'examen particulier, absolument indispensable, selon les maximes protestantes. Frappés de ces inconvénients, les brownistes ou independants rejetèrent toutes les formules, les catechismes, les symboles, même celui des apôtres, pour s'en tenir, disoient-ils, à la seule parole de Dieu. C'étoient, sans contredit, les plus conséquents des reformés.

Cependant le fanatisme, abusant du texte sacré, multiplioit les religions au gré de ses folles rêveries, et la reforme se peuploit de mille sectes bizarres qui, quelque absurdes, quelque contradictoires qu'elles fussent, avoient toutes un droit egal à la tolerance. Ainsi s'etablit peu à peu le *latitudinarisme* le plus excessif. Ses progrès étoient encore singulièrement favorisés par une disposition d'esprit devenue generale parmi ceux des protestants que leur caractère eloignoit des excès du fanatisme. La chaleur avec laquelle certains sectaires soutenoient des dogmes évidemment impies ou insenses, leur inspiroit un secret dégoût pour tout espece de dogmes. Incapable de porter seule le poids des mystères, la raison abaissoit toutes les hauteurs du christianisme, et à force de creuser pour en decouvrir le fondement, elle finit par n'y pas laisser pierre sur pierre. En retranchant toujours, la reforme en est venue à cette religion de *plain-pied* que Jurieu accusoit les indifferents de vouloir introduire, et qui, sous un autre nom, n'est qu'un deisme timide et mal déguisé. Tel est l'etat auquel Hoadly et ses disciples ont réduit le christianisme en Angleterre. Contraints par leur principe de tolérer même les mahometans (Voyez *Milners*), même les

déistes, même les païens, ils ont ouvert un abîme où toutes les religions viennent se réunir, ou plutôt se perdre; car aucune religion ne peut subsister qu'en repoussant toutes les autres : elles expirent en s'embrassant. Aussi, en renversant la barrière qui sépare le christianisme des cultes inventés par l'homme, on a détruit jusqu'au signe distinctif du chrétien. Le baptême, dont l'Evangile enseigne si clairement la nécessité (*Joan.*, c. 3. v. 5); n'est, aux yeux d'Hoadly, qu'un vain rite, une puérile cerémonie : et, en quelques états protestants, l'autorité civile a été forcée d'intervenir pour en empêcher l'entière abolition. Si l'enfant, dans ces états, est encore un être sacré, si la religion environne encore son berceau de sa protection puissante, il faut en rendre grâces à la politique, qui a défendu l'humanité contre l'inexorable indifférence d'une barbare théologie. Ces doctrines antichrétiennes ont passé d'Angleterre en Amérique. La jeunesse va les puiser à l'université de Cambridge, d'où elle les rapporte dans toutes les provinces de ce vaste continent. Elles y germent, elles s'y développent avec une telle promptitude, que déjà la vieille réforme semble presque étouffée sous leur ombre. Là, comme en Europe, les ministres des diverses sectes évitent de se choquer mutuellement en prêchant des dogmes contestés; et comme tous les dogmes sont contestés, l'on n'enseigne plus aucun dogme : on se contente de disserter vaguement sur la morale, qu'à l'exemple des deistes, on regarde comme seule essentielle; la Bible, dégagée de toute explication, est mise à grands frais entre les mains du peuple, dernier juge des controverses qui ont épuisé la sagacité et lassé la patience de ses docteurs; et en lui donnant un livre qu'il ne lit point, ou qu'il lit sans le comprendre, on croit lui donner une religion.

L'Allemagne protestante offre un spectacle peut-être encore plus déplorable. On semble y avoir pris spécialement à tâche de détruire toute l'Ecriture, sans néanmoins cesser de la reconnoître en apparence pour l'unique règle de foi. On soutient que Jesus-Christ n'eut jamais dessein d'établir une religion distincte du judaïsme; que l'Eglise, ouvrage du hasard, ne fut d'abord qu'une aggrégation fortuite d'individus, ou de petites sociétés particulières, dont quelques hommes ambitieux, secondés par les circonstances, formèrent une confédération générale. A l'aide de ce qu'on appelle l'*exegèse biblique*, c'est-à-dire d'une critique sans frein, on nie les prophéties, on nie les miracles, on nie la vérité du récit de Moïse; et la Genèse, au jugement de ces doctes interprètes, devient un tissu d'allégories, ou pour parler leur langage, de *mythes* ou de pures fables.

Or, qui prouvera que ces interprétations commodes, aujourd'hui presque universellement reçues, blessent le fondement du christianisme? Elles paroissent opposées à l'Ecriture, il est vrai; mais si on les rejetoit sous ce prétexte, il faudroit rejeter en même temps la règle qui prescrit, en certains cas, de *faire violence au texte sacré*. On ne sauroit donc refuser de les tolerer, et même, si l'on est conséquent, de les admettre comme plus claires et plus satisfaisantes pour la raison.

C'est ainsi qu'on arrive au *christianisme rationnel*, si vanté en Allemagne et en Angleterre. On élague de la religion tout ce que la raison ne conçoit pas, par conséquent tous les mystères, par conséquent tous les dogmes; car il n'est pas un seul dogme qui ne renferme quelque mystère, parce qu'il n'en est point qui ne tienne à l'infini par quelque côté. Alors que reste-t-il que le deisme? Mais on ne s'arrête pas même au deisme, le principe entraîne au-delà; on est forcé de *faire violence*, non-seulement à l'Ecriture, mais à la raison, à la conscience, au temoignage unanime du genre humain; on est forcé de nier Dieu, puisqu'on est contraint d'avouer que *des mystères inconcevables l'environnent*. (*Emile*, t. 3, p. 133.) Parvenu à ce point, les divisions cessent, non par l'accord des doctrines, mais par leur anéantissement. La discordance des opinions, la diversité infinie des croyances, remplissent tout l'espace qui sépare la religion catholique de l'athéisme : l'unité ne se rencontre qu'à ces deux termes extrêmes : *unite de foi*, dans la religion catholique, parce qu'elle renferme la plénitude de la vérité; dans l'athéisme, *unite d'indifférence*, parce que l'athéisme n'est au fond que la plénitude de l'erreur. — *Essai sur l'indifférence*, etc., t. 1, c. 7. *Voyez* aussi les notes sur CALVINISME et DÉISME.

NOTE II. — INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

(Page 21.)

Le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise enseignante a été reconnu dans tous les temps. D'abord, si nous n'en apercevons pas autant de traces dans les trois premiers siècles que dans les suivants, on peut en donner trois raisons particulières : la première, c'est qu'il nous reste moins de monuments des siècles reculés ; la seconde, c'est qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au jugement des évêques pour condamner les hérésies des premiers siècles ; elles étoient si évidemment contraires à la foi, qu'on ne sait de quoi s'étonner davantage, de l'audace ou de l'extravagance de leurs auteurs. Il étoit bien simple et bien facile à chaque docteur de réfuter de pareilles opinions, par leur opposition manifeste à la doctrine que les apôtres venoient récemment d'enseigner. Tout le premier siècle étoit rempli de leurs disciples, le second même en possédoit beaucoup, et ceux qui ne l'étoient point alors avoient été pour la plupart instruits par les successeurs immédiats de ces derniers. Ainsi le monde retentissoit encore de la voix et de l'enseignement des apôtres ; la mémoire en étoit fraîche et présente dans les esprits. Leurs chaires, suivant l'expression de Tertullien, étoient, pour ainsi dire, parlantes ; il suffisoit de dire aux novateurs : « Ainsi n'enseignoient point les apôtres, ainsi n'ont-ils pas écrit. Votre doctrine » n'est point la leur ; nous l'entendons pour la première fois : elle est impie. » La troisième raison est l'impossibilité qu'il y avoit pour les évêques, durant le feu des persécutions, de s'assembler et de prononcer un jugement en commun, et de donner alors au monde des preuves éclatantes de leur autorité. Dans ces jours de recherches et de sang, il n'y avoit pas d'autre moyen d'obvier aux nouveautes que par des condamnations particulières, où cependant les évêques laissent apercevoir des traces non équivoques du sentiment de leur infaillibilité. Tout homme qui s'avisoit alors de dogmatiser et de vouloir accréditer ses folles idées, étoit noté par l'évêque diocésain qui l'avertissoit, le reprenoit charitablement, le refutoit, le menaçoit et le condamnoit enfin. L'affaire alloit ensuite de proche en proche, et suivant les facilités des circonstances, aux évêques voisins, à ceux de la province, à ceux des églises apostoliques, et avec plus d'empressement et de deférence encore à celui qui presidoit sur la chaire éminente du prince des apôtres. Pour la plupart du temps, c'étoit de cette chaire principale que partoit la condamnation, et que, du centre de l'unité, elle parvenoit dans tous les sens jusqu'aux extrémités. Les évêques y adhéroient par un consentement exprès ou tacite ; et leurs approbations partielles formoient, par leur grande réunion, le jugement irréfragable de l'Eglise dispersée : le dogme en étoit affermi, et le novateur réfractaire signalé désormais à tous les fidèles, comme il seroit de nos jours après une pareille sentence, sous le nom diffamant d'hérétique. Ainsi furent condamnés au second siècle et flétris comme corrupteurs de la foi, Saturnin, Basilide, Valentin, Carpocrate, Cerdon et Marcion.

Dans les époques moins orageuses, et lorsque l'Eglise respiroit sous des empereurs plus doux et plus humains, les évêques se réunissoient autant que le permettoient les circonstances, et prononçoient avec autorité sur les affaires qui intéressoient la foi. Eusebe observe, en parlant des premiers siècles, « qu'à la naissance d'une hé- » résie, tous les évêques du monde accouroient pour éteindre le feu. » L'ambitieux Montan aspire à se faire passer pour le Paraclet promis par Jésus-Christ ; il seduit par l'austérité de ses mœurs, de ses préceptes, et par le ton imposant de ses prophéties. Les évêques d'Asie s'assemblent plusieurs fois à Hiérapolis, et après des ménagements et un long examen, déclarent fausses et profanes les prophéties de Montan et celles de Priscilla, de Maximilla, qui avoient quitté leurs maris pour s'attacher aux extravagances de l'imposteur, condamnent leur doctrine, leurs erreurs, et les retranchent eux-mêmes de la communion de l'Eglise.

En 255, lorsque la paix fut rendue aux chrétiens, sous l'empereur Gallus, plu-

sieurs de ceux qui étoient tombés dans les dernières persécutions, demandèrent la paix et la communion de l'Eglise, et y furent reçus après avoir subi les rigueurs de la pénitence publique. Novatien, prêtre d'un caractère dur et farouche, s'indigne de la condescendance qu'on avoit montrée pour ces foibles et lâches chrétiens, soutient qu'on ne peut accorder l'absolution à ceux qui sont tombés dans l'idolâtrie, et se sépare du pape Corneille dont même il veut usurper le siége : un synode de soixante évêques le condamne à Rome et le chasse de l'Eglise.

Paul de Samosate, évêque d'Antioche en 262, pour attirer à la religion, la reine Zénobie, essaie de reduire les mystères à des notions intelligibles, attaque celui de la Trinité en niant la divinité de notre Sauveur. Les evêques de la province prennent l'alarme, accourent pour une seconde fois à Antioche, condamnent les erreurs de Paul, le déposent de son siége, et l'excommunient d'une voix unanime. Paul, protégé par Zénobie, s'obstine à ne pas quitter son siége, jusqu'à ce qu'Aurelien, devenu maître d'Antioche, ordonne que la maison épiscopale appartiendroit à celui auquel les évêques de Rome adresseroient leurs lettres, jugeant, ajoute Théodoret, que celui qui ne se soumettoit point à la sentence de ceux de sa religion, ne devoit plus rien avoir de commun avec eux.

Ces exemples, auxquels il seroit facile d'en ajouter d'autres, prouvent que, dès les premiers siècles, les évêques prononçoient péremptoirement sur les choses de la foi, déclaroient ce qui étoit révelé, ce qui ne l'étoit pas, retranchoient de l'Eglise ceux qui refusoient de leur obéir, les reléguoient parmi les hérétiques et les infidèles, en les dévouant à l'anathème. Et ce n'étoit point parce que ces hommes avoient enseigné des opinions erronées, mais parce qu'ils ne se rendoient pas à l'autorité de leurs supérieurs ecclésiastiques, parce qu'ils persistoient dans leurs opinions, après qu'elles avoient été condamnées, et qu'ils se constituoient contumaces et rebelles à la décision épiscopale. « Les superbes et les contumaces sont frappés à mort » par le même glaive spirituel, disoit saint Cyprien, alors qu'ils sont retranchés de » l'Eglise. » Or, pour frapper d'une mort spirituelle les esprits superbes, et dévouer les contumaces à une damnation éternelle, il falloit bien que les evêques connussent tous leurs droits, qu'ils fussent convaincus qu'ils ne pouvoient se tromper dans leurs jugements; il falloit bien qu'ils se tinssent assurés que Jésus-Christ étoit avec eux, que l'esprit de vérité ne les abandonneroit jamais, et que, suivant l'ordre du maître, quiconque ne les écoutoit pas, méritoit d'être traité en publicain, en païen. Loin de soupçonner ces vénérables évêques d'avoir méconnu leur autorité, on seroit plutôt tenté de les accuser de l'avoir exagérée, de l'avoir étendue au-delà de ses bornes, en s'attribuant, dans des synodes trop peu nombreux, une infaillibilité qui n'avoit été donnée qu'au corps entier des évêques. Mais il faut observer que les opinions condamnées dans ces premiers synodes, l'avoient peut-être déjà été par les apôtres; que peut-être aussi ce petit nombre d'evêques assemblés connoissoit avec certitude la doctrine de leurs confrères absents, et qu'en tout cas l'acceptation de ces derniers devoit arriver en son temps, et finir par ajouter au poids des sentences synodales le dernier sceau de l'infaillibilité.

Les faits que je viens de rapporter parlent assez d'eux-mêmes. Les évêques ont déployé l'autorité dans toute l'etendue qu'elle pouvoit avoir : les fidèles l'ont reconnue, en se conformant aux sentences lancées contre les hérétiques, avec lesquels ils ont cessé dès lors toute communication. Ainsi l'usage et la pratique de la primitive Eglise prouve suffisamment que le dogme de l'infaillibilité y étoit très-connu. — *Discussion amicale*, *etc.*, tom. I.

D'ailleurs nous trouvons le dogme de l'infaillibilité dans les écrits des plus anciens docteurs de l'Eglise. « Il ne faut pas, dit saint Irenée, chercher chez d'autres la » vérité qu'il est aisé de recevoir de l'Eglise; les apôtres y ayant pleinement déposé, » comme dans un riche trésor, tout ce qui appartient à la vérité : en sorte que qui- » conque le veut y puise la source de la vie. Mais tous les autres sont des voleurs et » des larrons : c'est pourquoi on doit les éviter. Mais on doit chérir ce qui vient de » l'Eglise, et saisir d'elle la vérité de la tradition..... Il faut obéir aux prêtres qui » sont dans l'Eglise, à ceux qui, comme nous l'avons montré, tirent leur succes-

» sion des apôtres, et qui, avec cette succession d'épiscopat, ont reçu le don certain » de la vérité, selon le bon plaisir du Père.... Où sont placés les dons du Seigneur, » c'est là qu'il faut apprendre la vérité; c'est-à-dire de ceux qui tirent dans l'Eglise » leur succession des apôtres, et chez lesquels il est constant que réside la discipline » saine et irreprochable, et la parole inalterable et incorruptible : car ces hommes » conservent notre foi en un seul Dieu qui a tout créé, et augmentent notre amour » pour le Fils de Dieu qui a fait en notre faveur de si admirables dispositions, et » nous expliquent les Ecritures. » (*Contrà hæres.*, lib. 3. c. 1.)

A ces passages de saint Irénée il seroit possible d'en ajouter encore d'autres; mais ceux-là sont suffisants pour montrer la doctrine de ce saint docteur sur l'infaillibilité de l'Eglise. Selon lui, l'Eglise est un riche tresor où les apôtres ont déposé tout ce qui appartient à la vérité; on y puise la source de la vie, on reçoit d'elle la vérité de la tradition. Tout cela seroit-il applicable à une eglise qui pourroit entraîner dans l'erreur? Les évêques, avec la succession des apôtres, auroient-ils reçu le don, et le don certain de la vérité, s'ils étoient exposés à se tromper? S'ils étoient sujets à erreur, seroient-ils certains que la parole divine reste, dans leurs mains, inalterable et incorruptible? Ne courroit-elle pas, au contraire, le plus grand risque de s'altérer et de se corrompre? Conserveroient-ils notre foi, s'ils pouvoient la changer? Seroit-ce sans péril qu'ils nous expliqueroient les Ecritures, s'ils étoient en peril de s'y méprendre? Il n'y a presque aucune des expressions de ces passages qui ne soit la confirmation évidente de la foi catholique.

Tertullien n'est pas moins precis que saint Irénée. Je n'en citerai que deux passages. « Si Jésus-Christ, dit-il dans le premier, a envoyé ses apôtres prêcher, on » ne doit point recevoir d'autres prédicateurs que ceux qu'il a institues. Car per- » sonne ne connoît le Père, sinon le Fils, et ceux à qui le Fils l'a revele; et on ne » voit pas que le Fils l'ait revele à d'autres qu'à ceux qu'il a envoyes pour prêcher. » Mais ce qu'ils ont prêché, c'est-à-dire ce que Jesus-Christ leur a revelé, (et c'est » la prescription que je présente) ne doit pas être prouvé autrement que par les eglises » que les apôtres ont fondées, en les prêchant d'abord de vive voix, et ensuite par » leurs Epîtres. Les choses etant ainsi, il est par consequent certain que toute doctrine » conforme à celle de ces églises mères et originaires de la foi, doit être reputee la » vérité; puisqu'elle retient, sans qu'on puisse en douter, ce que l'Eglise a reçu des » apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu. Mais aussi toute doctrine doit » être jugée d'avance mensongère, qui professe contre la verité des eglises, des » apôtres, du Christ et de Dieu. Il ne nous reste donc plus qu'à démontrer que notre » doctrine vient de la tradition des apôtres, et que par cela même, toutes les autres » sont mensongères. Nous communiquons avec les églises apostoliques, notre doc- » trine n'en diffère en rien; voilà le témoignage de la vérité. » (*De Præscript.*, c. 21.) Selon Tertullien, la saine doctrine ne doit pas être prouvee autrement que par les eglises apostoliques, parce que la doctrine qu'elles enseignent est, sans qu'on puisse en douter, celle qu'elles ont reçue des apôtres, les apôtres de Jesus-Christ, Jesus-Christ de Dieu. Toute doctrine professée contre la vérité qu'enseignent ces églises, doit être par cela même jugee mensongère. La communication avec ces églises est le témoignage de la vérité; la collection de ces églises ne peut donc pas, dans les principes de ce Père, être dans l'erreur; leur enseignement unanime est donc infaillible.

Dans un autre endroit, Tertullien fait une supposition : c'est que l'apôtre se soit trompé dans le temoignage qu'il a rendu, c'est que le Saint-Esprit n'ait pris aucun soin pour conduire l'Eglise a la vérité, c'est qu'envoyé par le Fils, demandé au Père, précisément pour être le docteur de la vérité, il ait négligé son office; c'est que ce messager de Dieu et vicaire de Jésus-Christ ait permis que les églises comprissent autrement, crussent autrement que ce que lui-même avoit prêché par les apôtres. Comment, dans cette hypothèse même, sera-t-il vraisemblable qu'un si grand nombre d'églises aient erré dans la même foi? Entr'elles toutes il n'y a qu'une foi; l'erreur sur la doctrine eût dû varier entre tant d'eglises. Et il finit par cette maxime célèbre qu'on a opposée, dans tous les temps, aux hérésies qui

successivement s'élevoient : *Ce que l'on trouve dans l'universalité unanimement établi, n'est pas une erreur; c'est une tradition.* (*De Prescr.*, c. 28.) Non-seulement Tertullien énonce ici l'infaillibilité de l'Eglise universelle, mais il en présente deux preuves. La première est l'assistance du Saint-Esprit, envoyé précisément pour être le docteur de la vérité, et qui auroit négligé son office s'il avoit laissé l'Eglise croire une doctrine contraire à son enseignement. La seconde est l'impossibilité que tant d'églises se réunissent dans une erreur commune.

Origène dit, qu'en traduisant les saintes Ecritures, les hérétiques ont l'air de dire que la parole de vérité est dans leurs maisons. « Mais, ajoute-t-il, nous ne devons » pas leur ajouter foi, et nous éloigner de la primitive tradition ecclésiastique, et » croire autre chose que ce que les églises de Dieu nous ont transmis par tradition. » (*Tract.* 29 *in Matth.*, versùs finem.) Si nous devons croire ce que les Eglises nous enseignent, leur enseignement est donc certain. Croirons-nous que Dieu, pour régler notre foi, nous présente une autorité capable de nous apporter une loi fausse? C'est la même autorité divine qui m'impose la double obligation, et de croire les Ecritures saintes, et de les croire selon le sens que l'universalité des églises me présente. Je dois être persuadé que la même assistance infaillible qui a préservé de toute erreur les écrivains sacrés, en garantit les églises qu'elle constitue leurs interprètes.

Saint Cyprien déclare que « l'eau fidèle, et salutaire, et sainte de l'Eglise, ne » peut pas être corrompue et altérée, comme l'Eglise elle-même est incorruptible, » et chaste, et pudique. » (*Epist.* 73 *ad Jubaianum.*) Cette eau de l'Eglise est évidemment la doctrine qu'elle enseigne. Si cette doctrine ne peut pas être corrompue et altérée, l'Eglise est donc infaillible dans son enseignement. De plus, l'Eglise est déclarée par saint Cyprien incorruptible : ne seroit-elle pas corrompue du moment où elle adopteroit une erreur sur la foi?

« La bonté divine, dit ailleurs le même saint docteur, daignera faire en sorte » que, conjointement avec nos collègues, nous administrions avec stabilité et sécu- » rité, et que nous conservions la paix de l'Eglise catholique, par l'unanimité de la » concorde. Le Seigneur, qui a daigné se choisir et établir dans son Eglise des prê- » tres, protégera de sa volonté et de son assistance ceux qu'il a choisis et établis, » inspirant ceux qu'il a chargés du gouvernement, et leur donnant la vigueur qui » réprime l'audace des méchants, et la douceur qui anime la pénitence de ceux qui » sont tombés. » (*Ep.* 45 *ad Cornel.*) Quoiqu'il s'agisse dans ce passage principalement du maintien de la discipline, on y voit saint Cyprien compter que Dieu inspire en général le corps épiscopal dans le gouvernement de l'Eglise. D'ailleurs, il n'est pas tellement ici question de discipline, que le saint docteur ne comprenne dans l'inspiration celeste l'unanimité de la concorde, c'est-à-dire l'unité de doctrine. Il croyoit donc que le corps établi pour juger et enseigner la doctrine est inspiré de Dieu : ce qui suppose l'infaillibilité.

Saint Athanase traite de scélérats ceux qui pensent contradictoirement à un aussi grand et aussi œcuménique concile que celui de Nicée. (*De decretis syn. Nicænæ*, n. 4.) Si ce concile avoit pu se tromper, quelle seroit la scélératesse de penser autrement que lui !

Saint Epiphane dit que la profession très-certaine de la vraie foi s'est conservée sans interruption dans l'Eglise catholique jusqu'à son temps, depuis les temps de la loi, des prophètes, des Evangiles et des apôtres. Il ajoute que, tandis que diverses hérésies excitées dans tous les temps contre la foi vraie et une, l'ont attaquée et combattue, cette foi, qui fait notre salut, est restée stable dans sa vérité, et qu'au contraire ces hérésies se sont souillées elles-mêmes de leur vice, et ont été séparées de la société de l'Eglise. (*In Ancoriaco*, n. 13.) Si ce Père ne dit pas en propres termes qu'il est impossible à l'Eglise d'errer, il déclare au moins de la manière la plus positive, que ce malheur ne lui est jamais arrivé, au milieu de toutes les occasions et les tentations qu'elle n'a cessé d'en avoir : ce qui montre assez clairement son sentiment sur la question de l'infaillibilité de l'Eglise.

Saint Théophile d'Alexandrie, contemporain de saint Epiphane, lui écrivoit que

« Dieu dans tous les temps accorde a son Eglise la grâce de conserver le corps entier, » et de ne laisser prévaloir en rien les poisons des hérétiques. » (Theoph. Alex., *epist.* 77 *ad. S. Epiph.*, *Bibl. patrum*, tom. 5, pag. 858.) Si une grâce spéciale préserve constamment l'Eglise du poison de l'hérésie, elle lui confère incontestablement l'infaillibilité.

Je ne citerai de saint Jérôme qu'un seul passage, mais il est aussi positif qu'il soit possible. « Je pourrois, dit-il, en combattant les lucifériens, dessécher tous les ruis- » seaux de leurs assertions, par le seul soleil de l'Eglise ; mais, puisque nous avons » déjà longuement raisonné, et que la prolixité de la dispute a pu lasser l'attention » des auditeurs, je dirai mon sentiment en peu de mots, mais clairement. C'est » qu'il faut rester dans l'Eglise qui, fondée par les apôtres, dure jusqu'à ce jour. » (*Dial. contra Luciferianum*, in fine.) Dessécher, par le soleil de l'Eglise, les ruisseaux des assertions hérétiques, c'est détruire ces assertions par la seule autorité de l'Eglise. Mais cette manière de trancher la question, suppose évidemment que l'Eglise ne peut pas se tromper. Une autorité dont on pourroit appeler, à qui on pourroit disputer la vérité de sa décision, ne seroit pas capable de terminer ainsi par elle-même la controverse.

Ecoutons ce que dit sur cette matière saint Jean Chrysostôme : « Rien ne fut ja- » mais plus fort que l'Eglise. O homme, gardez-vous de lui faire la guerre, vous » épuiseriez en vain votre force ! Ne faites pas la guerre au ciel. Si vous attaquez un » homme, vous pourrez ou vaincre, ou être vaincu ; mais, au contraire, si vous » combattez contre l'Eglise, sachez qu'aucun art ne peut vous donner sur elle la vic- » toire ; car Dieu est infiniment plus fort que tous vos moyens. Rivaliserions-nous » Dieu ? Sommes-nous plus forts que lui ? Dieu a rendu fixe ; qui peut avoir la pré- » tention d'ébranler ? Vous ne connoissez donc pas quelle est sa puissance ? Il re- » garde la terre, et il la fait trembler ; il ordonne, et les choses ébranlées s'affermis- » sent ; il ordonne à la cité tremblante de se consolider ; combien plus il peut rendre » l'Eglise stable ! Certes, l'Eglise est plus forte que le ciel, puisque le ciel et la terre » doivent passer, mais que la parole divine ne passera pas. Entre ses paroles est celle- » ci : *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'edifierai mon Eglise ; et les portes de l'enfer* » *ne prevaudront point contre elle.* Si cette parole vous paroît suspecte, croyez du » moins les faits. » (*Homil. cùm de expulsione ejus ageretur.*) Il est impossible d'énoncer plus clairement, de prononcer plus fortement que l'Eglise est inexpugnable ; qu'aucune force ne peut remporter sur elle aucun avantage ; que la parole divine l'affermit et la rend inébranlable ; que Dieu lui-même qui la défend, la rendra toujours victorieuse de ses ennemis : mais ses ennemis sont les erreurs, les schismes, les hérésies. Or dire qu'elle doit constamment, d'après la parole de Jésus-Christ, triompher de toutes les erreurs, ou déclarer que, par l'institution divine, elle est dans l'heureuse impuissance d'errer, et qu'elle est par conséquent infaillible, n'est-ce pas évidemment une seule et même chose ?

Saint Augustin, dans un grand nombre d'endroits, établit l'autorité irréfragable de l'Eglise. Je me contente d'en rapporter quelques-uns. Dans son *Traite du baptême*, *contre les donatistes :* « Ce qu'il y a de sûr, dit-il, c'est de ne pas s'a- » vancer témérairement à affirmer une opinion qui n'a pas été traitée dans un con- » cile plénier ; mais de soutenir, avec toute la confiance d'une voix assuree, ce qui, » selon le gouvernement de Notre-Seigneur et Sauveur Jesus-Christ, est confirmé » par le consentement de l'Eglise universelle. » (Lib. 11, n. 102.)

Dans d'autres endroits du même ouvrage, il excuse saint Cyprien de son opinion au sujet du baptême des hérétiques, sur ce que le jugement du concile plénier n'avoit pas encore fixé ce qu'il falloit croire sur cette matière. (Lib. 1, c. 18, n. 28. *Vid.* lib. 11, c. 9, n. 14, *et alibi.*)

Au contraire, dans son ouvrage *contre Cresconius*, parlant de la même opinion que les donatistes réchauffoient, malgré les décisions des conciles d'Arles et de Nicée, il dit : « Quoique nous ne rapportions aucun passage des Ecritures canoniques, » nous suivons cependant, en ce point, la vérité enseignée dans ces saintes Ecritu- » res ; puisque nous faisons ce qu'a décidé l'Eglise universelle, dont l'autorité est

» établie par l'Ecriture. Puisque la sainte Ecriture ne peut tromper, quiconque » craint d'être induit en erreur par l'obscurité de cette question, doit consulter cette » Eglise que démontre sans ambiguité la sainte Ecriture. Et si vous doutez que l'E- » glise qui s'étend dans toutes les nations par une abondante diffusion, soit vérita- » blement recommandée par la sainte Ecriture, je vous accablerai d'une multitude » de témoignages évidents, tirés de cette autorité sacrée. » (*Contrà Crescon.*, lib. 1, cap. 33, n. 39.)

Dans son livre *sur l'Utilité de croire :* « Hésiterons-nous, dit-il, à nous jeter dans » le sein de cette Eglise, qui, depuis le siége apostolique jusqu'à la confession uni- » verselle du genre humain, a acquis par les successions de ses évêques le faîte de » l'autorité, malgré les aboiements des hérétiques, condamnés tantôt par le juge- » ment de tout le peuple même, tantôt par le poids imposant des conciles, tantôt » par la majesté des miracles. Ne pas donner à cette Eglise le premier rang, est cer- » tainement le comble de l'impiété ou de l'arrogance. » (*De Util. credendi*, cap. 17, n. 75.)

Il n'est pas nécessaire, je crois, d'expliquer des textes aussi clairs, et d'en déduire les conséquences qui sautent aux yeux.

Au cinquième siècle, le pape saint Celestin reconnoissoit certainement l'infaillibilité du concile d'Ephèse, lorsqu'il lui écrivoit : « L'assemblée des évêques atteste » la présence du Saint-Esprit ; car il est saint, à raison de la vénération qui lui est » due, le concile dont la nombreuse assemblée nous fait voir la respectable autorité » des apôtres. Jamais le Maître qu'ils avoient été chargés de prêcher ne leur man- » qua ; il fut toujours avec eux leur Seigneur et leur Maître : et dans leur enseigne- » ment, ils n'ont pas été abandonnés par leur Docteur ; il les enseignoit, celui qui » les avoit envoyés ; il les enseignoit, celui qui leur avoit appris ce qu'ils devoient » enseigner ; il les enseignoit, celui qui assuroit que dans ses apôtres c'etoit lui que » l'on entendoit. » Le saint pontife fait ensuite aux évêques l'application de ce qu'il a dit des apôtres. « Ce ministère de la prédication est parvenu en commun aux evê- » ques du Seigneur ; nous sommes tenus, par droit héréditaire, à la même solli- » citude, tous tant que nous sommes, qui en leur place prêchons le nom du Sei- » gneur. Lorsqu'il leur est dit : *Allez, enseignez toutes les nations*, votre fraternité » doit reconnoître que c'est un commandement général que nous avons reçu, il a » voulu que nous agissions tous ainsi, celui qui a confié à tous un ministère com- » mun. » (*Concil. Ephes.*, sess. II. ; *Epist. S. Cœlestini papæ, ad concil.*) Il n'y a pas de témoignage plus formel que celui-là. D'abord saint Celestin dit nettement que le Saint-Esprit est présent dans l'assemblée des evêques ; ce ne peut être que pour les préserver d'erreur, que l'Esprit de vérité descend au milieu d'eux ; ensuite, selon lui, le ministère des évêques est le même, leur mission est la même que celle des apôtres, lesquels étoient continuellement assistés et enseignés par leur divin Maître, qui parloit par leur bouche. Les évêques, assemblés en concile, ont donc la même assistance et la même infaillibilité que les apôtres.

Et sur cela j'observerai deux choses : la première, que ce n'est pas la doctrine particulière du pape, mais celle du concile qui l'a adoptée en insérant la lettre dans ses actes ; la seconde, que l'autorité du concile d'Ephèse est d'un grand poids vis-à-vis des protestants, qui la reconnoissent et qui professent ses décisions.

Saint Cyrille d'Alexandrie s'exprime ainsi au sujet du concile de Nicée : « Il faut » donner son assentiment à ceux qui traitent avec soin la vraie foi, conformément » aux prédications sacrées que nous ont apportées, avec l'assistance du Saint-Esprit, » ceux qui dans le commencement ont vu eux-mêmes, et ont été les ministres de la » parole ; ils ont marché avec zèle sur leurs traces, nos célèbres Pères qui, autrefois » assemblés à Nicée, ont défini le vénérable et universel symbole de la foi ; avec les- » quels certainement Jésus-Christ lui-même a siégé, lui qui a dit : *Lorsque deux » ou trois seront assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.* Car que le Christ » ait présidé invisiblement ce grand et saint concile, comment peut-on le révoquer » en doute ? Car on y posoit la base et le fondement ferme dans tout l'univers. On y » traçoit même la pure et irréprochable confession. » (*S. Cyrillus Alex., in symb.*

Nic.) Saint Cyrille prononce, dans les termes les plus positifs, l'assistance et la présidence de Jésus-Christ aux conciles généraux ; il fonde cette doctrine sur une promesse du divin Sauveur ; il dit que, dans ces assemblées, on pose les fondements inebranlables de la foi, qu'on y trace des professions de foi pures et irréprochables ; il exige qu'on leur donne son assentiment : il n'y a pas une de ces assertions qui n'ait pour conséquence immédiate l'infaillibilité des conciles généraux.

« L'Eglise de Jésus-Christ, dit Vincent de Lérins, gardienne fidèle et attentive » des dogmes dont elle est depositaire, n'y change jamais rien, n'en retranche rien, » n'y ajoute rien, n'ôte point le nécessaire, n'ajoute point le superflu, ne perd rien » du sien, n'usurpe rien sur autrui. Que s'est-elle efforcée de procurer par les dé» crets de ses conciles, sinon que ce qui étoit cru simplement, le fût ensuite plus for» tement ; que ce qui étoit prêché plus lentement, le fût plus vivement ; que ce qui » étoit pratiqué avec sécurité, le fût avec plus d'attention ? Voilà seulement ce que » l'Eglise catholique, excitée par les innovations des hérétiques, a opéré par les de» crets de ses conciles. C'est ce qu'elle avoit reçu par la seule tradition des ancêtres, » qu'elle a transmis par écrit à la postérité.... Toutes les anciennes profanations des » hérésies ou des schismes, il faut, ou les convaincre par l'autorité des saintes Ecri» tures, ou les éviter comme anciennement convaincues et condamnées par les con» ciles universels des évêques catholiques (*Ibid.*, cap. 28). »

Voilà une suite nombreuse de témoignages des cinq premiers siècles, qui établissent contre les hérétiques de ces temps, aussi clairement que nous pouvons l'établir contre ceux du nôtre, le dogme précieux de l'infaillibilité de l'Eglise. Outre l'autorité personnelle des grands et savants docteurs que j'ai cités, outre qu'elle a d'autant plus de poids, que la plupart d'entre eux ayant écrit contre les hérétiques connoissoient plus parfaitement la nature et l'étendue de la puissance qui condamnoit les erreurs, il résulte de leur réunion, que la doctrine de l'infaillibilité qu'ils professoient étoit celle de toute l'Eglise des premiers siècles ; et, par une conséquence ultérieure, qu'elle est celle des apôtres et de Jésus-Christ.

Comment pouvons-nous savoir quelle étoit la doctrine de l'Eglise dans ces premiers siècles, autrement que par les nombreux monuments qui, de ces temps-là, sont parvenus jusqu'à nous ? Si nous voyons, d'une part, un grand nombre de docteurs des plus accrédités proclamer hautement, pendant tout le cours des premiers siècles, le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ; si, de l'autre côté, nous ne voyons aucun écrivain orthodoxe contester ce point important, nous ne pouvons pas douter que ce fût alors l'opinion ou plutôt la doctrine de toute l'Eglise. Si les protestants veulent contester cette vérité, qu'ils balancent au moins les suffrages que nous alléguons par quelques suffrages contraires. L'impuissance où ils sont d'en citer, doit leur faire convenir que toute l'Eglise des cinq premiers siècles étoit dans la même opinion que l'Eglise catholique actuelle sur son infaillibilité.

Mais dès que l'Eglise de ces premiers siècles se croyoit infaillible, il est certain qu'elle l'étoit. Ce ne sont pas les protestants qui peuvent nier cette conséquence, eux qui reconnoissent que, pendant ces siècles, l'Eglise n'avoit pas altéré sa croyance, et que, durant tout ce temps, elle a professé la pure doctrine de Jesus-Christ. Si d'une part l'Eglise avoit conservé la vraie foi, si de l'autre l'infaillibilite faisoit partie de sa foi, il est évident que le principe de l'infaillibilité est un des dogmes de la vraie foi.

Et que, pour se soustraire à cette conséquence évidente de leurs propres principes, les protestants ne recourent pas à leur distinction familière entre articles de foi fondamentaux ou non fondamentaux. Qu'y a-t-il de plus fondamental dans la religion que ce qui est le fondement de la foi universelle ? De la question sur la faillibilité ou l'infaillibilité du juge des controverses, dépend la certitude ou l'incertitude de la croyance de tous les chrétiens. Et pour entrer un moment dans l'idée des protestants, rien n'est plus fondamental en matière de foi que l'infaillibilité du tribunal qui doit décider ce qui, dans la foi, est ou n'est pas fondamental.

Et il faut considérer encore que l'infaillibilité de l'Eglise est le point sur lequel il

étoit le plus difficile que la doctrine variât, surtout dans ces premiers temps, où l'on étoit si voisin de la source de toute doctrine. C'est que c'est un dogme pratique, si on peut s'exprimer ainsi ; un dogme qui fait croire tous les autres ; un dogme dont l'usage devoit nécessairement se renouveler très-souvent. Depuis l'origine de l'Eglise, et dès le temps même des apôtres, il s'est élevé successivement des questions, des contestations, des hérésies. Il étoit impossible que l'on ne connût pas pleinement et clairement quelle étoit la nature et l'étendue de l'autorité qui décidoit ces questions, qui jugeoit ces contestations, qui condamnoit ces hérésies ; qu'on ne sût pas positivement si elle étoit infaillible ou sujette à erreur ; si on devoit à ses jugements un assentiment intérieur de foi, ou seulement une soumission extérieure de respect. On avoit donc nécessairement, sur l'objet de l'infaillibilité, une idée bien distincte, bien claire, bien assurée.

Or, dans ces temps-là, toute l'Eglise croyoit positivement son infaillibilité ; il résulte évidemment que l'infaillibilité de l'Eglise est un dogme transmis par les apôtres, et recueilli par eux de la bouche de Jésus-Christ. Car, ou la doctrine de l'infaillibilité vient de cette source sacrée, ou elle a été introduite postérieurement et dans le cours des cinq premiers siècles. Or, quand et comment auroit-il été possible que se fît cette introduction ? Les premières décisions, les premières condamnations ont été faites par les apôtres eux-mêmes. Elles ont continué à se faire, après eux, de la même manière. Certes, on ne se trompoit pas sur le degré d'autorité des jugements portés par les apôtres qui enseignoient quelle étendue de soumission leur étoit due. La doctrine de l'Eglise, sur son infaillibilité, étoit la leur. Veut-on que ce soit immédiatement après les apôtres que soit née l'innovation ? Mais leurs successeurs immédiats avoient été instruits par eux. Auroient-ils souffert un changement aussi important dans la doctrine ? Auroient-ils permis qu'on attribuât au juge des controverses une infaillibilité contraire à l'enseignement de leur maître ? A la mort des apôtres, il y avoit beaucoup d'eglises fondées et disséminées dans un grand nombre de pays. Veut-on que le changement total de croyance, sur la mesure d'autorité du juge des controverses, se soit opéré subitement, en même temps, dans toutes ces églises ; qu'il se soit opéré sans aucune réclamation, sans que personne pensât à se plaindre du nouveau joug qu'on imposoit aux fidèles ? Veut-on que, s'il y a eu des réclamations, des contestations à ce sujet, il n'en soit resté aucun vestige ? Si on imagine de reculer aux générations postérieures le prétendu changement de doctrine au sujet de l'infaillibilité, on le rend plus incroyable encore, plus impossible. Un plus grand nombre d'églises particulières répandues dans un plus grand nombre de regions, rend plus impraticable encore le concert pour un changement de doctrine. Un plus grand nombre d'écrivains qui ont fleuri parmi ces générations, rend plus absurde l'hypothèse que l'innovation ait eu lieu sans qu'il soit resté de trace des contestations qu'elle a dû faire naître. Ajoutons encore une autre considération pareillement decisive. Les hérésies et les schismes que l'Eglise condamnoit, et qu'elle prétendoit condamner avec infaillibilité, n'auroient pas manqué de s'élever contre cette prétention, d'en marquer l'origine, de fixer l'époque à laquelle elle se seroit formée, de marquer les moyens par lesquels elle se seroit établie. Tout répugne au système que le dogme fondamental de l'infaillibilité ait été introduit depuis les apôtres, surtout dans les premiers siècles. Nous disons au contraire : à la fin des premiers siècles, la doctrine de l'infaillibilité étoit celle de l'Eglise universelle. Toutes les églises particulières dont elle étoit composée, professoient ce dogme. Un effet absolument universel doit avoir une cause commune. On ne peut en assigner d'autre à celui-ci que la prédication des apôtres et la parole de Jésus-Christ. — M. de la Luzerne, *Dissert. sur les eglises*, etc., tom. 2.

NOTE III. — HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT.

(Page 22.)

HORS *de l'Eglise point de salut.* Est-ce à dire que les catholiques damnent tous les infidèles, tous les hérétiques, tous les schismatiques qui n'appartiennent pas au corps de l'Eglise? Non : car, comme l'explique très-bien M. Bergier, cette maxime, *hors de l'Eglise point de salut*, signifie seulement que ceux des infidèles, des hérétiques et des schismatiques qui connoissent l'Eglise, et refusent d'y entrer, ainsi que ceux des chrétiens qui, ayant été elevés dans son sein, s'en séparent par l'hérésie ou par le schisme, se rendent coupables d'une opiniâtreté damnable. On n'encourt les anathèmes de Notre-Seigneur que lorsqu'on est refractaire à l'Eglise, *si Ecclesiam non* AUDIERIT, *etc.*; et qu'on méprise l'autorité de Dieu en méprisant l'autorité de ceux qu'il a établis pour maintenir l'unité; *qui vos* SPERNIT, *me spernit* (Luc, c. 10).

Si la religion catholique enseigne que *hors de l'Eglise* il n'y a point de salut, elle nous apprend aussi qu'on peut appartenir à l'Eglise sans être dans sa communion extérieure. Tous les théologiens, après saint Augustin, reconnoissent que l'Eglise a des enfants cachés dans les sectes séparées de l'unité. La grâce du baptême, qui sauve les enfants dans les communions hétérodoxes, ne sera pas perdue pour les adultes qu'y retiennent la bonne foi, les préjugés insurmontables de l'education, une ignorance invincible, et qui d'ailleurs observent la loi de Dieu sur tous les points qui leur sont connus.

« On ne doit pas, dit saint Augustin, ranger parmi les hérétiques ceux qui dé-
» fendent un sentiment faux et mauvais sans opiniâtreté, surtout s'ils ne l'ont pas
» inventé par une audacieuse présomption, mais s'ils l'ont reçu de leurs parents,
» séduits et tombés dans l'erreur, et s'ils cherchent la vérité avec soin, prêts à se
» corriger lorsqu'ils l'auront trouvee..... Supposons qu'un homme soit dans l'opi-
» nion de Photin, touchant Jésus-Christ, croyant que c'est la foi catholique; je ne
» l'appelle point encore hérétique, à moins qu'après avoir été instruit, il n'ait mieux
» aimé résister à la foi catholique que de renoncer à l'opinion qu'il avoit embrassée
(*L.* 1. *de Bapt., contra Donat.*) »

Salvien reconnoît aussi dans quelques hérétiques, même parmi les ariens, l'excuse de la bonne foi et de l'ignorance invincible. Ces barbares, dit-il en parlant des Goths et des Vandales, à qui les ariens avoient porté le christianisme, ne savent que ce qu'ils ont appris de leurs maîtres. Ils sont hérétiques sans le savoir : ils errent, mais c'est de bonne foi, et l'erreur même, loin de provenir d'un sentiment de haine ou de mépris pour la divinité, fait partie du culte par lequel ils croient devoir l'honorer. De quelle manière, au jour du jugement, seront-ils punis de cette erreur? Nul ne peut le savoir que le souverain Juge. *Qualiter pro hoc falsæ opinionis errore, in die judicii puniendi sint, nullus potest scire nisi Judex.* (De gubern. Dei, *lib.* 5.)

Il seroit facile de multiplier les citations; mais rien ne me paroît plus propre à faire connoître la doctrine de l'Eglise sur cette matière, que les principes développés par la Sorbonne dans sa censure de l'*Emile*.

« Il n'en est pas de même des communions séparées de l'Eglise catholique, les faits
» qui les concernent suffisent pour les faire abandonner. Il est vrai que ces faits ne
» sont pas connus de tous ceux qui sont du corps de ces communions; cette con-
» noissance est même impossible à tous les enfants qui y sont baptisés, et qui n'ont
» pas encore atteint l'usage de raison, aussi-bien qu'à plusieurs simples qui y vivent,
» et dont Dieu seul sait le nombre. Tous ces enfants et ces simples ne participent ni
» à l'hérésie ni au schisme; ils en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état
» des choses, et l'on ne doit pas les regarder comme n'appartenant pas à l'Eglise,
» hors de laquelle il n'y a point de salut. Ces enfants n'ayant pas encore pu perdre la
» grâce qu'ils ont reçue dans le baptême, sont indubitablement de l'âme de l'Eglise,
» c'est-à-dire qu'ils lui sont unis par la foi l'espérance et la charité habituelles. Les

» simples ou ignorants dont il s'agit peuvent avoir conservé la même grâce ; ils peu-
» vent, dans plusieurs de ces communions, être instruits de plusieurs vérités de foi
» qu'on y a retenues, et qui suffisent absolument au salut ; ils peuvent les croire sin-
» cèrement : ils peuvent, avec le secours de la grâce de Dieu, mener une vie pure et
» innocente. Dieu ne leur impute pas les erreurs auxquelles ils ne sont attachés que
» par une ignorance invincible. Ainsi ils peuvent appartenir aussi à l'âme de l'É-
» glise, avoir la foi, l'espérance et la charité. Au reste, tous ces enfants et ces sim-
» ples doivent leur salut à l'Eglise catholique, qu'ils ne connoissent pas ; car c'est
» d'elle que viennent ces vérites salutaires, aussi-bien que le baptême que ces sectes
» ont conservé en se séparant. Ces simples et ces enfants les ont reçus de ces sectes
» immédiatement, mais ces sectes les tenoient de l'Eglise, à qui Jésus-Christ a con-
» fié l'administration des sacrements et le dépôt de la foi. »

Quant aux infidèles à qui l'Evangile n'a point été annoncé, nous devons croire premièrement que Dieu leur a préparé, dans la profondeur de ses conseils, des moyens suffisants de salut, puisque l'Ecriture enseigne en termes formels que Dieu veut le salut de tous les hommes. Quels sont ces moyens? comment sont-ils appliqués? quelle est la nature, et quel seroit l'effet des grâces offertes à l'entendement et à la volonté de ceux à qui le nom même du Sauveur est inconnu? C'est ce qui n'est pas facile à déterminer. Cependant plusieurs docteurs pensent avec Bossuet, « qu'en ôtant aux infidèles qui n'ont jamais ouï parler de l'Evangile, la grâce immé-
» diatement nécessaire à croire, rien n'empêche qu'on ne leur accorde celle qui met-
» troit dans leur cœur des préparations plus éloignées, dont, s'ils usoient comme
» ils doivent, Dieu leur trouveroit, dans les trésors de sa science et de sa bonté, des
» moyens capables de les amener de proche en proche à la connoissance de la vérité (*Justif. des réflex. mor.*) » — *Voy.* Duvoisin, *Essai sur la tolerance.*

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà fait observer, nul n'est obligé de croire ce qu'il ne peut connoître, et nul ne peut connoître, à moins d'une révélation spéciale, Jésus-Christ et sa doctrine, s'ils ne lui sont annoncés. *Quomodo credent ei quem non audierunt? quomodo autem audient sine prædicante...? ergo fides ex auditu* (Rom., c. 10, 14, 17). Les infidèles qui n'ont point connoissance de l'Evangile, sont précisément dans l'état où se trouvoient les peuples avant la venue de Jesus-Christ : ils n'ont point d'autres devoirs que ceux qui furent toujours promulgués par la tradition générale, et ils peuvent se sauver comme tous les hommes pouvoient se sauver antérieurement à la rédemption, par une fidèle obéissance à la loi primitivement révélée et universellement reconnue. Il seroit absurde, dit M. Bergier, de penser que la venue de Jésus-Christ sur la terre ait été un malheur pour aucune créature ; que le salut soit aujourd'hui plus difficile à un seul homme qu'il ne l'étoit avant la prédication de l'Evangile (*Traité de la vraie religion*, etc., t. 7, p. 142, édit. *in*-8.°). L'infidèle qui croit tous les dogmes que proclame la tradition universelle, et qui désire sincèrement de connoître la vérité, croit par-là même implicitement tout ce que nous croyons. Ce n'est pas la foi qui lui manque, mais un enseignement plus développé. Par conséquent, s'il observe la loi de Dieu telle qu'il l'a connoît, il se sauvera, mais il se sauvera dans le christianisme ; il appartient à l'Eglise.

Il est vrai qu'on ne peut entrer dans le royaume de Dieu que par le baptême ; mais les théologiens distinguent, comme on sait, trois sortes de baptême, *le baptême d'eau, le baptême de desir, et le baptême de sang*, ou le martyre. Ceux qui insistent le plus sur la nécessité du baptême d'eau, enseignent en même temps que Dieu feroit plutôt un miracle que de laisser mourir sans baptême un homme qui seroit dans les dispositions supposées ici. Nous inclinons à croire que ces dispositions renferment un désir implicite du baptême, qui suffit dans le cas présent : *Quod pro tanto dicitur sacramentum baptismi esse de necessitate salutis, quia non potest esse homini salus, nisi saltem in voluntate habeatur, quæ apud Deum reputatur pro facto* (*Sanct. Thom.*, 3. part., vol. 2, quæst. 68, art. 2). La volonté de faire tout ce que Dieu veut qu'on fasse pour être sauvé, renferme évidemment la volonté de recevoir le baptême, si l'on en connoissoit la nécessité. Le bienheureux Liguori

dit positivement « qu'il est de foi que *le baptême d'esprit* est suffisant pour le salut ; » et voici la définition qu'il en donne : « Le baptême d'esprit est la parfaite conversion » à Dieu par la contrition ou l'amour de Dieu sur toutes choses, avec le vœu expli- » cite ou *implicite* du vrai baptême d'eau, qu'il supplée quant à la rémission de la » coulpe. » *De fide est per baptismum flaminis homines etiam salvari... Baptismus flaminis est perfecta conversio ad Deum, per contritionem vel amorem Dei super omnia, cum voto explicito vel implicito veri baptismi flaminis, cujus vicem supplet quoad culpæ remissionem* (Liguor., lib. 7, *Tract.* 2, *de Sacrament.*, n. 96). — Voyez l'*Essai sur l'indifférence, etc.*, tom. 4, ch. 38 ; *voyez aussi* la note sur l'article BAPTÊME.

NOTE IV. — ÉGYPTIENS.

(Page 29.)

DE *l'antiquité des Egyptiens.* — Cette nation s'est attribuée une antiquité prodigieuse. Quelques philosophes modernes, établissant leurs systèmes de chronologie sur des raisonnements et des conjectures, sans avoir égard aux historiens, aux faits, aux monuments, se sont efforcés de mettre l'antiquité de quelques peuples en contradiction avec le récit de Moïse. Mais ces différents systèmes ont été réfutés par les plus savants chronologistes ; ils en ont tellement démontré l'absurdité, qu'un homme sensé rougiroit de les faire revivre. *Voyez* CHINE, INDIENS.

En effet, que peut-on nous objecter en faveur de l'antiquité des Egyptiens ? Les dynasties de Manéthon ? Mais l'autorité de cet historien pourroit-elle contre-balancer l'autorité de Moïse, le plus ancien des historiens ? Manéthon parle d'un monument assez singulier, d'où il auroit tiré son histoire. C'étoit, à ce qu'il dit, des colonnes qui avoient été érigées dans la terre qu'il appelle *Seriadique*, sur lesquelles il y avoit des hiéroglyphes sacrés, que Thout, ou le premier Mercure y avoit graves, et qui furent expliqués en grec après le déluge, par un Agathodæmon, autre Mercure, père de Tat, et mis parmi les livres des Egyptiens dans les archives de leurs temples. Cette origine sent si fort la fable, qu'on pourroit se dispenser de la discuter. On ne sait où est cette terre *Seriadique*. Ces colonnes, où tant d'histoires étoient gravées et tant de sciences expliquées, n'ont jamais été connues que des prêtres d'Egypte qui en ont imposé à Manéthon, s'il n'a pas été lui-même l'imposteur.

On fait si peu de fond sur cette prétendue antiquité de l'Egypte, qu'on l'a généralement attribuée à la vanité de cette nation. Strabon remarque qu'on se railloit de l'ignorance et de la vanité de ce peuple, lorsqu'un certain Chéremon leur donnoit l'explication des monuments de l'Egypte, qu'il étoit allé visiter avec Elius Gallus, le gouverneur de ce pays. Aussi ne voit-on pas qu'aucun philosophe ait objecté cette antiquité aux juifs ni aux chrétiens, quoiqu'ils aient eu souvent dispute ensemble dans la ville d'Alexandrie. On voit, dans Josèphe, qu'Appion lui avoit objecté les contes que Manéthon avoit écrits touchant Moïse et les Juifs, au sujet de la lèpre, pour laquelle il prétendoit qu'on les avoit chassés de l'Egypte ; mais on ne voit pas, dans la réponse de Josèphe, qu'on ait voulu aucunement se prévaloir contre eux de cette prétendue antiquité. Car ni Josèphe, ni Philon, ni Clément d'Alexandrie, ni Origène, ni saint Cyrille, ni aucun autre auteur ecclésiastique, n'a dit un seul mot pour répondre à une semblable objection.

Pourquoi ce profond silence à l'égard d'un argument qui eût été décisif, s'il n'eût manqué de bonnes preuves ? C'est parce que cette prétendue antiquité étoit si contraire à la raison et au bon sens, qu'on la regardoit comme une fable et comme l'absurdité même. Car on jugeroit naturellement et sans effort qu'il étoit impossible que l'Egypte eût été habitée, soit par des dieux, soit par des héros ou des hommes, trente-cinq mille ans avant la Grèce, et trente-trois mille ans avant les autres pays habités par les nations les plus antiques. Encore si l'Egypte étoit un pays séparé de tous les autres par une vaste étendue de mer, qu'on l'eût découvert par des voyages, comme on a fait depuis quelques siècles le Nouveau-Monde ; on pourroit croire que cette an-

tiquité seroit possible, si on la voyoit soutenue de quelque monument, de quelque argument vraisemblable. Mais qu'on aille s'imaginer que l'Egypte étoit accessible de toutes parts, environnée de tous côtés de terres habitées et de nations qui ont eu leur histoire et leurs monuments, et que néanmoins ces nations voisines de l'Egypte ne donnent que deux ou trois mille ans tout au plus à leurs premiers rois et à leurs fondateurs ; que ces nations nous parlent, pendant ce temps, de leur grossièreté et de leur enfance ; qu'on les voie se peupler, se policer, qu'on y voie naître les arts et les sciences, pendant qu'un peuple de leur voisinage auroit été sagement gouverné, et auroit exercé les arts et les sciences trente-trois ou trente-quatre mille ans auparavant, ou trois mille ans seulement, si on veut rejeter le règne des dieux et des héros; c'est vouloir, sans contredit, croire l'absurdité même. Il ne faut donc pas s'étonner, si aucun philosophe ni aucun auteur n'a voulu se prévaloir de cette antiquité contre les juifs et les chrétiens ; ils auroient cru se faire tort d'employer un argument si ridicule et si manifestement faux. — Voyez *Dissertation sur l'Existence de Dieu*, par Jaquelot, tom. 2, chap. 20.

On a découvert de nos jours, en Egypte, deux monuments qui ont fait pousser des cris de victoire aux ennemis de la religion, et qu'ils nous ont annoncés comme renversant de fond en comble, par leur haute antiquité, la chronologie mosaïque, et, par une conséquence naturelle, tout l'edifice de la religion. Voici leur objection :

Dans leur expédition en Egypte, sous Bonaparte, les François ont découvert deux zodiaques, dont l'un est sculpté dans le temple de Denderah, et l'autre dans celui de Henné, cités antiques d'Egypte. Le zodiaque de Denderah montre le solstice d'été dans *le lion*, à 60 degrés plus loin que le point qu'il occupe actuellement ; d'où il s'ensuit que, depuis la construction de ce zodiaque, le solstice a rétrogradé de 60 degrés : or, il faut 72 ans pour rétrograder d'un seul degré ; le zodiaque de Denderah précède donc notre âge de 4320 ans. L'autre zodiaque découvert dans Henné, par le général Desaix, présente le solstice d'été dans *la vierge ;* il est par conséquent 30 degrés environ plus au-delà vers l'orient, que n'est celui de Denderah. Ce solstice a mis 2160 ans à parcourir 30 degrés. En ajoutant ce nombre d'années aux 4320 du zodiaque de Denderah, il résulte que le zodiaque de Henné a une antiquité de 6480 ans. Si à cette époque les Egyptiens étoient déjà assez savants en astronomie pour tracer des zodiaques qui marquassent les points solsticiaux, il faut conclure que la nation égyptienne est de beaucoup antérieure au déluge de Noé, et à l'époque que Moïse nous a donnée de l'origine du monde.

Réponse. 1.° En supposant qu'on pût déduire de ces zodiaques des calculs contraires à la narration de Moïse, il faudroit d'abord prouver que ces zodiaques n'ont point été imaginés par les Egyptiens, peuple très-envieux de passer pour la première des nations, et qui se vantoit d'une antiquité prodigieuse, sans en donner des preuves satisfaisantes ; ce qui fit dire à Diodore de Sicile : *Ista annorum multitudo fidem excedit.* Ici, la simple possibilité d'une supposition ou d'une fraude nous suffit. Nous avons droit d'exiger qu'on nous démontre l'authenticité des monuments qu'on nous objecte, sinon l'on ne sauroit les opposer à des faits dont la vérité est établie sur des preuves irréfragables. Je vais plus loin : celui qui, indépendamment de l'autorité de Moïse, penseroit que les zodiaques de Henné et de Denderah ont été placés dans ces temples exprès pour servir à prouver l'antiquité de la science astronomique chez les Egyptiens, celui-là, dis-je, penseroit une chose non-seulement possible, mais raisonnable, eu égard au caractère vain et orgueilleux de cette nation.

2.° Le temple de Denderah, où l'on a trouvé un de ces zodiaques, est d'une architecture récente. Pocok et Lucas, parlant de ce temple, dans leurs *Voyages*, rapportent que cet édifice est d'une *beauté extraordinaire, exquise*, que les ornements, les figures qu'on y voit, n'ont pu être exécutés que par des artistes grecs du goût le plus délicat : or, l'architecture grecque n'a passé en Egypte que du temps de l'invasion de Cambyse, ou depuis le voyage de Platon dans cette contrée, 450 ans avant Jésus-Christ ; donc le zodiaque qui a été sculpté dans ce temple, n'est pas si ancien qu'on se prétend.

3.° Une autre preuve de la nouveauté du zodiaque de Denderah, c'est que ce zodiaque contient *la balance*, *libra :* or, les anciens Egyptiens ne connurent point cette constellation : les Grecs de l'école d'Alexandrie ont été les premiers à la placer dans leur zodiaque. Jusque-là *le scorpion* occupoit avec ses serres l'espace dans lequel on a depuis placé *la balance*. Erathosthène, auteur égyptien, dans ses *Catasterismes*, décrivant les constellations du zodiaque une à une, ne parle point de *la balance ;* et, en parlant du *scorpion*, il dit qu'il occupoit deux des douze parties du zodiaque. Même silence d'Eudoxe, d'Aratus, d'Hipparque, et généralement de tous ceux qui ont précédé ce dernier. Ovide dit expressément du *scorpion* ce qu'en dit Eratosthène : *Occupat in spatium signorum membra duorum.*

Manéthon, Virgile et Macrobe confondent également *la balance* avec les serres du *scorpion.*

4.° Hipparque, le premier qui ait réduit les observations astronomiques en théorie, et qui vivoit environ 150 ans avant l'ère vulgaire, découvrit, ou plutôt soupçonna le mouvement des fixes, dont la connoissance ne devint certaine et incontestable que par les nombreuses observations opérées par Ptolémée 200 ans après. Cependant, la construction des zodiaques de Henné et de Denderah suppose une connoissance exacte du mouvement des fixes.

5.° Comme un astronome peut, à volonté, faire la table des éclipses qui auront lieu d'ici à cent mille ans, si le monde existe encore, ou déterminer l'état dans lequel se seroit trouvé le ciel il y a cent mille ans, si le monde eût existé ; il peut de même, après la découverte des équinoxes, former des zodiaques qui montrent le solstice d'été dans le *lion*, dans la *vierge*, et même au-delà. Mais alors que peut-on en conclure pour ou contre l'antiquité du monde?

6.° M. Visconti, un de nos plus savants antiquaires, fait remonter l'origine des monuments dont il s'agit, seulement de l'an 12 à l'an 132 de l'ère vulgaire.

M. Testa démontre que les calculs que l'on fait d'après les zodiaques de Henné et de Denderah sont peu fondés ; que ces zodiaques n'offrent pas d'indices certains et suffisants pour autoriser et fonder une objection contre le recit de Moïse. *Voyez* sa *Dissertation sur les deux Zodiaques nouvellement découverts en Egypte*, traduite de l'italien ; Paris, chez Adrien Le Clerc.

7.° Les Egyptiens n'eurent connoissance des zodiaques en général que vers l'an 140 avant l'ère vulgaire, comme l'a démontré le chevalier de Jaucourt, dont les preuves se trouvent dans le *Dictionnaire encyclopédique*, article *Zodiaque.*

NOTE V. — ÉLUS.

(Page 40.)

Objection. Les motifs d'espérer le bonheur éternel ne peuvent pas être solides, puisqu'il est décidé qu'un très-petit nombre de chrétiens y parviennent ; l'Evangile assure formellement qu'il y a *peu d'élus ;* les Peres de l'Eglise confirment ce sentiment, et plusieurs théologiens le regardent comme un article de foi.

Voici ce que M. Bergier répond à cette objection : « La question est de savoir si par les *élus* on doit entendre ceux qui sont sauvés, ou seulement ceux qui sont dans la voie du salut, les fidèles ; pour le décider, il faut consulter les commentateurs, les Pères, l'Ecriture elle-même, l'analogie de la foi.

» Parmi les commentateurs, point d'uniformité. Pour ne parler que des catholiques, Cajetan, Mariana, Tostat, Luc de Bruges, Maldonat, Corneille de la Pierre, Ménochius, le père de Picquigny, admettent l'une et l'autre explication, entendent par *élus*, ou les hommes sauvés, ou les fidèles. Jansénius de Gand pense que ce dernier sens est le plus naturel ; Stapleton le soutient contre Calvin ; Sacy, dans ses *Commentaires*, juge que c'est le sens littéral ; dom Calmet semble lui donner la préférence. Euthymius n'en donne point d'autre ; il suivoit saint Jean Chrysostôme. Le père Hardouin soutient que c'est le seul sens qui s'accorde avec la suite du texte ; le père Berruyer exclut aussi tout autre sens ; c'est pour cela qu'il a été condamné :

mais la faculté de théologie n'a certainement pas voulu censurer les interprètes catholiques que nous venons de citer, et ils sont suivis par beaucoup d'autres. Quel dogme peut-on fonder sur un passage susceptible de deux sens si différents ?

La même variété règne parmi les Pères de l'Eglise : pour rassembler leurs passages, il faudroit un volume entier. Les compilateurs qui vouloient le petit nombre des fidèles sauvés, ont cité soigneusement les textes qui semblent favoriser leur opinion ; mais ils ont laissé de côté ceux qui y sont contraires (*De paucitate Fidel. salvand.*, etc.). Quelquefois par les *elus*, les Pères entendent les fidèles ; d'autres fois ils entendent, non simplement les hommes sauvés, mais ceux qui le sont en vertu de leur innocence, d'une vie sainte et sans tache. Ces derniers, sans doute, sont en très-petit nombre ; mais cela ne conclut rien contre le salut de ceux qui sont moins parfaits. Lorsque Pélage osa décider qu'au jugement de Dieu tous les pécheurs seront condamnés au feu éternel, saint Jérôme et saint Augustin s'élevèrent hautement contre cette témérité (Saint Jérôme, Dial. 1. *contra Pelag.*, c. 9. saint Aug., *L. de Gestis Pelagii*, c. 3, n. 9).

» Mais le meilleur commentaire de l'Evangile est l'Evangile même. Dans vingt passages du nouveau Testament, *electi* désigne évidemment les fidèles, ceux qui croient en Jésus-Christ, par opposition à ceux que Dieu laisse dans l'infidélité ; *élection* est la même chose que vocation à la foi.

» La maxime, *il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus*, se trouve deux fois dans saint Matthieu, savoir, c. 20, v. 16, et c. 22, v. 14. Ces deux chapitres, et tout ce qui précède, depuis le c. 19, v. 30, se rapportent au même but, à montrer le petit nombre de Juifs dociles aux leçons de Jésus-Christ ; à leur prédire que les gentils seroient moins incrédules et leur seroient préférés. La comparaison du chameau, les ouvriers de la vigne, les deux enfants du père de famille, l'héritier tué par les vignerons, le festin des noces, sont autant de paraboles qui confirment la même vérité. La conclusion est que les gentils appelés les derniers, seront *elus* ou choisis en plus grand nombre que les Juifs appelés les premiers, puisque parmi ceux-ci il y en a très-peu qui répondent à leur vocation (*chap.* 22, v. 14).

» Jésus-Christ interrogé pour savoir s'il y a peu de gens qui soient sauvés, répondit : Tâchez d'entrer par la porte étroite, parce que plusieurs chercheront à entrer et ne le pourront pas (*Luc.* c. 13, v. 24). La porte étroite étoit sa morale sévère, peu de gens avoient le courage de l'embrasser. Lorsque la Judée eut été ravagée par les Romains, plusieurs juifs dispersés se repentirent, sans doute, de n'avoir pas ajouté foi aux prédictions et aux leçons de Jésus-Christ, c'étoit trop tard, ils cherchèrent à entrer et ne le purent.

» Si les paraboles de l'Evangile peuvent servir de preuve, on en doit plutôt conclure le grand nombre que le petit nombre des hommes sauvés. Jésus-Christ compare la séparation des bons d'avec les méchants au jugement dernier, à celle que l'on fait du bon grain d'avec l'ivraie (*Matth.*, c. 13, v. 24). Or, dans un champ cultivé avec soin, l'ivraie n'a jamais été plus abondante que le bon grain. Il la compare à la séparation des mauvais poissons d'avec les bons : à quel pêcheur est-il arrivé de prendre moins de bons poissons que de mauvais ? De dix vierges appelées aux noces, cinq sont admises à la compagnie de l'époux. Dans la parabole des talents, deux serviteurs sont récompensés un seul est puni ; dans celle du festin, un seul des convives est chassé....

» Mais supposons qu'il faille absolument prendre le mot *peu d'élus* dans le sens le plus rigoureux ; que s'ensuivra-t-il ? Que le plus grand nombre est de ceux qui n'ont pas voulu être sauvés, qui ont résisté à la grâce, qui sont morts volontairement dans l'impénitence finale, sans contrition et sans remords. L'obstination de ces malheureux peut-elle influer en quelque chose sur le sort d'un chrétien qui désire sincèrement de se sauver et de correspondre à la grâce ? Si le salut étoit une affaire de chance et de hasard, le grand nombre de ceux qui se perdent seroit capable d'effrayer les autres ; mais c'est l'ouvrage de notre volonté aussi-bien que de la grâce, et celle-ci ne nous est point refusée. La réprobation ne vient donc jamais du défaut de la grâce, mais du défaut de volonté dans l'homme. En quel sens la malice

des réprouvés peut-elle ébranler la confiance d'un juste ou d'un pécheur pénitent ? » — *Traité de la vraie Religion*, tom. 8, p. 286, 287, édit. *in*-8.

NOTE VI. — EMPÊCHEMENTS DE MARIAGE.

(Page 49)

Du *pouvoir de l'Eglise sur les empêchements du mariage.* — Il est de foi que l'Eglise peut apposer au mariage des empêchements dirimants. *Si quis dixerit Ecclesiam non potuisse constituere impedimenta matrimonium dirimentia, vel in iis constituendis errasse; anathema sit* (*Conc. Trid.*, sess. 24, v. 4).

Si l'on considère avec attention les décrets du concile de Trente, concernant les empêchements dirimants, on verra que ces empêchements sont de vrais obstacles, non-seulement à la confection du sacrement, mais encore à l'existence du contrat naturel. Celui qui est lié par quelque empêchement canonique, n'est pas seulement incapable de recevoir le sacrement ; il est de plus, suivant les expressions du concile de Trente, inhabile à contracter, *omnino inhabilis ad contrahendum.* Ce concile fait tomber les empêchements dirimants sur le contrat comme sur le sacrement. *Si quis dixerit clericos in sacris ordinibus constitutos..... posse matrimonium contrahere, contractumque validum esse.... ; anathema sit* (Sess. 24, etc.). Aussi la bulle *Auctorem fidei*, du 28 août 1794, qui a été adressée par Pie VI *à tous les fidèles*, et qui a été reçue par toutes les églises sans réclamation, condamne comme hérétique et subversive des décrets du concile de Trente, la doctrine du synode de Pistoie, qui prétend que le droit d'apposer des empêchements dirimants au contrat de mariage, n'appartient originairement qu'à la puissance civile. Cette constitution déclare que l'Eglise a toujours pu et qu'elle peut, en vertu d'un pouvoir qui lui est propre, *jure proprio*, établir des empêchements qui rendent le mariage nul, même quant au lien, *quoad vinculum.*

« Doctrina synodi asserens, *ad supremam civilem potestatem duntaxat originariè spectare, contractui matrimonii apponere impedimenta ejus generis quæ ipsum nullum reddunt, dicuntur dirimentia*, quod *jus originarium* prætereà dicitur cum *iure dispensandi essentialiter connexum*, subjungens *supposito assensu vel conniventiâ principum, potuisse Ecclesiam justè constituere impedimenta dirimentia ipsum contractum matrimonii;* quasi Ecclesia non semper potuerit ac possit, in christianorum matrimoniis, jure proprio impedimenta constituere, quæ matrimonium non solùm impediant, sed et nullum reddant quoad vinculum, quibus christiani obstricti teneantur etiam in terris infidelium, in iisdem dispensare : canonum 3, 4, 9, 12, sess. 24 concil. Trid., eversiva, hæretica. »

« Item rogatio synodi ad potestatem civilem, ut *è numero impedimentorum tollat cognationem spiritualem, atque illud quod dicitur publicæ honestatis, quorum origo reperitur in collectione Justiniani;* tùm ut *restringat impedimentum affinitatis et cognationis, ex quâcumque licitâ aut illicitâ conjunctione provenientis, ad quartum gradum, juxtà civilem computationem per lineam naturalem et obliquam*, ita tamen ut spes nulla *relinquatur dispensationis obtinendæ :* quatenùs civili potestati jus attribuit sive abolendi, sive restringendi impedimenta Ecclesiæ auctoritate constituta vel comprobata; item quâ parte supponit Ecclesiam per potestatem civilem spoliari posse jure suo dispensandi super impedimentis ab ipsâ constitutis vel comprobatis : libertatis ac potestatis Ecclesiæ subversiva, Tridentino contraria, et hæreticali suprà damnato principio profecta. »

Ainsi, l'on doit regarder comme absolument nuls quant au sacrement et quant au contrat naturel, les mariages de ceux qui, sans en être légitimement dispensés, n'observent pas les formalités prescrites par l'Eglise sous peine de nullité.

NOTE VII. — ENFER.

(P ge 70.)

Le dogme de l'éternité des peines fait partie de la tradition primitive. Avec la croyance d'une autre vie, les anciens admettoient généralement une récompense éternelle pour le juste et des peines éternelles pour les méchants. Ils reconnoissoient trois états differents de l'âme après la mort. Le premier étoit l'état de bonheur dont les âmes saintes jouissoient éternellement dans le ciel ; le second, l'état de souffrance auquel les âmes des méchants, les âmes *absolument incurables*, selon l'expression de Plutarque, étoient condamnées éternellement aussi dans les enfers. Le troisième état, mitoyen entre les deux autres, étoit celui des âmes qui, sans avoir mérité des châtiments éternels, étoient néanmoins encore redevables à la justice divine (Plut., *De his qui à Numine sero puniuntur*).

Platon, dans le *Gorgias*, enseigne la même doctrine. « Ceux que les dieux et les » hommes punissent afin que leur punition soit utile, sont les malheureux qui ont » commis des péchés *guerissables :* la douleur et les tourments leur procurent un » bien reel, car on ne peut être autrement délivré de l'injustice. Mais pour ceux » qui, ayant atteint les limites du mal, sont *tout-à-fait incurables*, ils servent » d'exemple aux autres sans qu'il leur en revienne aucune utilité, parce qu'ils ne » sont pas *susceptibles* d'être guéris : ils souffriront des supplices épouvantables..... » C'est pourquoi, méprisant les vains honneurs, et ne regardant que la vérité, je » m'efforce de vivre et de mourir en homme de bien ; et je vous y exhorte, ainsi que » tous les autres, autant que je puis. Je vous rappelle à la vertu, je vous anime à ce » saint combat, le plus grand, croyez-moi, que nous ayons à soutenir sur la terre. » Combattez donc sans relâche, car vous ne pourrez plus vous être à vous-même » d'aucun secours, lorsque, présent devant le Juge, vous attendrez votre sentence » tout tremblant, et saisi de terreur (Plat., *Gorgias ;* oper., tom. 4, p. 166 et » seq., Ed. Bipont.). Cette semence rendue, le Juge ordonne aux justes de passer à » la droite et de monter aux cieux ; il commande aux méchants de passer à la gauche » et de descendre aux enfers (ibid., *de Republ.*, lib. 10, oper., tom. 7, p. 323, ed. Bipont.) »

Suivant Virgile, le supplice de Thésée est d'être assis, et de l'être éternellement.

. . . . . *Sedet, æternùmque sedebit*
Infelix Theseus. (*Æneid.*, lib. 6, v. 617—618.)

C'est aussi la croyance des Indiens. L'enfer, qu'ils appellent *Patalam*, est le lieu de supplice et la demeure des pecheurs. « C'est là que, plonges dans le feu, ils brû- » lent et brûleront toute l'éternité. Un peu au-dessus est une ville appelee *Chouzo-* » *meni*, où *Zomo*, roi des enfers, fait sa demeure, et d'où il ordonne et préside » aux differents supplices qu'on fait subir à chacun des damnés. Voici un petit » abrégé des tourments qu'on y souffre. On y sera plongé dans une éternelle nuit, » pendant laquelle on n'entendra jamais que des gémissements et des cris. On y sera » étroitement lié, on y ressentira tout ce que peut causer la douleur, l'instrument » le plus aigre, dont on se sert pour percer et pour dechirer. Enfin, insectes, poi- » sons, mauvaises odeurs, et tout ce qu'on imaginera de plus terrible, ne feront » qu'une partie des supplices des damnés ; ce qui y mettra le comble, et qui les » jettera dans le désespoir, sera l'éternité d'un feu qui les brûlera sans les consumer » (l'*Ezour-Vedam*, tom. 1, pag. 302). »

L'*Edda* des Islandois contient la même tradition. On y distingue deux lieux de supplices ; le premier, nommé *Nislheim*, doit durer jusqu'à la fin du monde ; et le second, nommé *Nastroud*, doit être eternel (*la Mythologie comparee avec l'histoire*, par M. l'abbé Tressan, t. 2, p. 243, édit. de 1818).

Celse, quoique épicurien n'ose s'élever contre cette doctrine. « Les chrétiens,

» dit-il, ont raison de penser que ceux qui vivent saintement seront récompensés » après la mort, et que les méchants subiront *des supplices éternels*. Du reste, ce » sentiment leur est commun avec tout le monde. » C'est aussi ce qu'avance Sextus Empyricus. — Voy. l'*Essai sur l'indifference*, etc., tom. 3, ch. 27.

NOTE VIII. — ERREURS.

(Page 90.)

VOYEZ les articles CALVINISME, DÉISME, EGLISE.

NOTE IX. — ESDRAS.

(Page 97.)

VOYEZ l'article ECRITURE SAINTE.

NOTE X. — ESPRIT.

(Page 102.)

VOYEZ l'article AME.

NOTE XI. — ESPRIT.

(Page 116.)

VOYEZ les articles CERTITUDE, EGLISE, FOI, RAISON, RÉVÉLATION.

NOTE XII. — ESSENCE DE DIEU.

(Page 117.)

MOINS je conçois l'*essence de Dieu*, plus je l'adore. Je m'humilie et lui dis : Etre des êtres, je suis parce que tu es ; c'est m'élever à ma source, que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi : c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma foiblesse, de me sentir accablé de ta grandeur. *Esprit et Maximes de J.-J. Rousseau.*

NOTE XIII. — ÉTERNITÉ.

(Page 123.)

VOYEZ la note sur l'article CRÉATION.

Il se présente sur l'éternité de l'Être nécessaire une question qu'il n'est pas hors de propos d'examiner ; parce que cette discussion sert à résoudre plusieurs objections au sujet de la création, de la science et de l'immutabilité de Dieu : il s'agit de la nature de l'éternité. Non-seulement les théologiens, mais aussi les philosophes sont partagés sur ce sujet. Plusieurs tiennent que l'eternité est composée d'une multitude infinie de moments qui se succèdent ; beaucoup d'autres pensent que dans l'éternité il n'y a point de succession : cette opinion étoit celle de Platon et de toute son école. « Idcircò imaginem ævi mobilem effingere decrevit : et, dùm cœlum » exornaret, fecit æternitatis in unitate manentis æternam quamdam in numero » fluentem imaginem, quam nos tempus vocavimus. Dies porrò, et noctes, et men- » ses, et annos, qui ante cœlum non erant, tunc nascente mundo nasci jussit, quæ » omnia temporis partes sunt. Atqui erat, et erit, quæ nati temporis species sunt,

» non rectè æternæ substantiæ assignamus. Dicimus enim de illâ : est, erat et erit. » Sed illi reverà solùm esse competit ; fuisse verò et fore deinceps ad generationem » tempore procedentem referre debemus. Motus enim quidam duo illa sunt : æterna » autem substantia, cùm eadem semper et immobilis perseveret, neque senior se » ipsâ fit unquàm, neque junior ; neque fuit hactenùs, neque erit in posterum ; » neque recipit eorum quicquam quibus res corporeæ mobilesque ex ipsâ generatio- » nis conditione subjiciuntur. Nempè hæc omnia temporis imitantis ævum, seque » numero resolventis, species sunt. Sæpè etiam dicimus quod factum est esse factum ; » quod fit in generatione esse ; quod fiet esse faciendum ; et quod non est non esse : » quorum nihil rectè et exactâ ratione dicimus (*Timæus*). »

Plusieurs Pères de l'Eglise ont adopté ce sentiment ; et il est suivi par le plus grand nombre des théologiens. « Quid mihi tempus dividitis, dit Tatien, aliud » quidem præteritum dicentes, aliud præsens, aliud futurum ? Quomodò enim fu- » turum elabi possit, si præsens adest ? Sed, quemadmodùm navigantes, præterla- » bente nave, putant, præ imperitiâ, montes currere, ità et vos non perspicitis, vos » quidem prætercurrere, ævum autem stare (*contra Græcos Orat.*, c. 26).

Tertullien : « Non habet tempus æternitas. Omne enim tempus ipsa est.... Caret » ætate quod non licet nasci. Deus, si est vetus, non erit : si est novus, non fuit. » Novitas initium testificatur, vetustas finem comminatur. Deus autem tam alienus » ab initio et fine est, quàm à tempore metatore initii et finis (*adv. Marcio-* » *nem*, lib. 1, cap. 8). »

Saint Grégoire de Nazianze : « Deus erat semper, et est, et erit : vel, ut rectius » loquar, semper est. Nam erat et erit nostri temporis, fluxæque naturæ, figmenta » sunt. Ille autem semper est, atque hoc modo se ipsum nominat, cum in monte » Moïsi oraculum edit (*Orat.* 38. Vid. *ibid.*, et *Orat.* 35). »

Saint Augustin : « Nec enim aliud anni Dei, et aliud ipse. Sed anni Dei æter- » nitas Dei est : æternitas ipsa Dei substantia est quæ nihil habet mutabile. Ibi » nihil est præteritum, quasi jam non sit ; nihil est futurum, quod nondum sit. » Non est ibi nisi est. Non est ibi nisi fuit, et erit. Quia, et quod fuit jam non est, et » quod erit nondum est (*Enarr. in Ps.* 101, *Serm.* 2, n. 10, et alibi). »

Saint Gregoire le Grand : « Fuisse, vel futurum esse, æternitas non habet, cui » nimirùm, nec præterita transeunt, nec quæ futura sunt eveniunt : quia cuncta » per præsens videt (*Moral.*, lib. 4, c. 29, n. 56 et alibi). »

Ceux qui soutiennent ce système, reconnoissent un Dieu créateur de tous les autres êtres, distinguent son eternité de la durée des êtres crées. Lorsque ces êtres n'avoient pas encore été produits, et que Dieu existoit seul, rien ne se succédoit, à raison de son immutabilité. Toute succession suppose un changement, soit un être nouveau qui vienne à la place du précédent, soit dans le même être, une manière d'être substituée à une autre. Ce qui succède n'est pas le même que ce qui existoit auparavant. Or, disent ces docteurs, dans Dieu, qui est nécessairement ce qu'il est, il ne peut donc y avoir aucun changement. Il ne peut donc y avoir en lui de succession. Ainsi, tant qu'il a été le seul Être, il n'y en a pas eu. Il a créé le monde, et a voulu qu'il se perpétuât par une continuité non interrompue de mouvements. Cette succession de changements dans les parties de l'univers est véritablement ce que nous appelons le temps. Le mot *temps* n'exprime autre chose que l'idée abstraite de la succession des diverses modifications des créatures ; succession de mouvements dans la matière ; succession de pensées dans les esprits. La succession régulière du mouvement des astres a donné l'idée de la mesure du temps et de sa division en jours, en mois et en années. De la mesure du temps est venue l'autre idée abstraite de la durée, qui en elle-même n'est autre chose qu'une révolution de vicissitudes, qu'une comparaison entre une mesure du temps et une autre. Ainsi, disent ces docteurs, le temps a commencé d'être avec le monde. Son origine date du premier mouvement, soit spirituel, soit matériel, auquel le Créateur a donné l'impulsion. Mais l'éternité n'a pas cesse d'être dans Dieu ce qu'elle étoit. En dévouant ses créatures aux changements et aux successions, il ne s'y est pas soumis. Toujours le même, il est incapable de recevoir aucune mutation, d'eprouver de la succession.

Le temps est une manière d'être des créatures toujours changeantes. L'éternité est un attribut du Créateur ; elle n'est pas distincte de lui-même, elle est immuable comme lui. Toute l'éternité est donc essentiellement indivisible. On ne peut la considérer dans sa totalité que comme un seul instant. Pour en donner une idée imparfaite, on la compare au point central, autour duquel tournent les points sans nombre de la circonférence. Ainsi, tous les moments du temps correspondent au moment unique de l'éternité. De changements en changements, le temps poursuit son cours devant l'éternité qui reste toujours fixe : ce qu'un de nos poëtes a exprimé ainsi :

Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité.
(J.-B. Rousseau, *Ode au prince Eugène.*)

Si l'éternité consiste dans une succession de moments et de siècles, il faut dire que le nombre de ces moments et de ces siècles écoulés jusqu'à présent est infini. Mais comment peut-il l'être, puisqu'il s'accroît sans cesse? Un infini qui reçoit de l'accroissement est une évidente contradiction.

On objecte que cette notion de l'éternité est inintelligible et contraire à toutes les idées ordinaires. Mais une éternité successive se comprend-elle plus aisément? Ne nous y trompons point : c'est l'éternité elle-même qui est incomprehensible ; quel que soit son mode, nous ne la comprenons pas : mais nous la concevons, nous en avons l'idée. Et si on ne pouvoit avoir aucune idée de l'éternité non-successive, comment seroit-elle venue, même à des philosophes païens? quant à la contrariété de ce système avec les notions communes, elle n'est pas étonnante. Si on veut appliquer à l'Etre nécessaire les notions que l'on a des êtres contingents, on se trouvera continuellement en défaut. Vivant dans le temps, entraînés par le temps, voyant dans tout ce qui nous entoure, et éprouvant sans cesse en nous-mêmes les vicissitudes du temps, il n'est pas étonnant que nos idées habituelles se rapportent au temps. Il faut élever sa pensée au-delà de l'ordre des choses dans lequel nous sommes, et dont nous faisons partie, pour la transporter dans l'éternité. Observons qu'il s'agit ici non-seulement d'un attribut divin, mais du mode de cet attribut. Nous pouvons nous élever à une idée quelconque des perfections divines : mais une des causes par lesquelles cette connoissance sera toujours imparfaite est que, par notre raison, nous ne pourrons jamais connoître la manière dont cette perfection est dans Dieu. Par exemple, je ne puis douter qu'il ne possède la science ; mais comment sait-il? je l'ignore. Il en est de même de son éternité. — *Dissertation sur l'existence de Dieu,* par le card. de la Luzerne.

NOTE XIV. — EUCHARISTIE.

(Page 131.)

La croyance des catholiques au sujet de la présence réelle est fondée sur une tradition générale, constante, qui remonte jusqu'aux apôtres. Les Pères qui ont écrit dans les cinq premiers siècles, les pasteurs de la primitive Eglise, nous offrent de témoignages incontestables de cette tradition.

Saint Ignace d'Antioche, disciple des apôtres, parlant de certains hérétiques qui nioient la réalité du corps de Notre-Seigneur, dit : « Ils s'éloignent de l'eucharistie » et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'eucharistie soit la chair de » notre Sauveur Jesus-Christ, celle qui a souffert pour nos peches, celle que par sa » bonté le Père a ressuscitée (*Epist. ad Smyrn*). »

Saint Irénée, au livre quatrieme *contre les heresies*, ch. 17, al. 32, parle ainsi : « Jesus-Christ ayant pris ce qui de sa nature étoit pain, le bénit, rendit grâces en » disant : *Ceci est mon corps.* Et de même ayant pris le calice..... il confessa que

» c'étoit son sang : il enseigna la nouvelle oblation de son Testament : l'Eglise l'a » reçue des apôtres, et l'offre à Dieu dans tout l'univers. »

Au même livre, chap. 34, ce docteur refute ainsi certains hérétiques qui nioient que Jésus-Christ fût Fils du Créateur : « Et comment donc assureront-ils que ce » pain sur lequel les actions de grâces ont été faites, *est le corps de leur Seigneur*, » *et le calice de son sang*, s'ils disent qu'il n'est point Fils du Créateur du monde, » c'est-à-dire le Verbe de celui par qui le bois de la vigne fructifie, les sources » découlent, et la terre donne d'abord l'herbe, puis l'epi, puis le froment dans » l'épi. »

Tertullien, dans son livre *de l'Idolâtrie*, c. 7, parlant de ceux qui s'approchent indignement de l'eucharistie, compare leur crime à celui des Juifs qui ont porté leurs mains sacriléges sur le corps de Notre-Seigneur.

Au livre *de la Resurrection du corps*, ch. 8, il dit que *notre chair se nourrit du corps et du sang de Jesus-Christ, en sorte que notre âme s'engraisse de Dieu même.*

Notre-Seigneur, dit-il ailleurs, ayant pris du pain, il en fit son corps en disant : *Hoc est corpus meum* (liv. 4 *contre Marcion*, c. 40).

Origène (*hom.* 9 *sur le Levitiq.*, n. 10) : « Ne vous attachez point au sang des » animaux ; mais plutôt apprenez à connoître le sang du Verbe, et écoutez tout ce » qu'il dit lui-même : *Ceci est mon sang*. Celui qui est imbu des mystères connoît » la chair et le sang du Verbe-Dieu. N'insistons donc point sur des choses connues » des initiés, et qui ne doivent point l'être de ceux qui ne le sont pas.

» Lorsque vous recevez la sainte nourriture et ce mets incorruptible, lorsque vous » goûtez le pain et la coupe de vie, *vous mangez et vous buvez le corps et le sang du* » *Seigneur :* alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous devez donc vous humilier, » et, imitant le centurion, dire avec lui : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous en-* » *triez dans ma maison.* »

Saint Cyprien, aux approches d'une persécution, exhortoit ainsi les fidèles : « Te- » nons-nous prêts à combattre; ne nous occupons que d'obtenir la gloire et la cou- » ronne d'une vie éternelle, en confessant le Seigneur.... Le combat qui s'approche » sera plus cruel, plus féroce que jamais ; c'est par une foi inebranlable que les sol- » dats du Christ doivent s'y préparer, en songeant qu'ils boivent tous les jours *le ca-* » *lice de son sang*, afin d'en être mieux disposés à verser le leur pour le Christ (*Epist.* » 56). »

Relevant l'indécence d'un chrétien qui, au sortir de l'église, alloit au théâtre : « A peine congédie du temple du Seigneur, dit-il, et ayant encore l'eucharistie sur » son sein, l'infidèle s'acheminoit vers le théâtre, emportant au spectacle avec lui *le* » *corps sacré de Jesus-Christ.*

» Il s'agit de nous revêtir de la cuirasse de justice, afin que notre cœur soit ga- » ranti contre les traits de l'ennemi.... Fortifions nos yeux, afin qu'ils ne fixent pas » ces idoles détestables ; fortifions la bouche, afin que notre langue victorieuse con- » fesse le Seigneur et son Christ ; armons notre main du glaive spirituel, afin qu'elle » repousse avec intrépidité ces funestes sacrifices ; et qu'au souvenir de l'eucharis- » tie, cette main qui a reçu *le corps du Seigneur*, embrasse son Dieu, et le serre, » assurée de recevoir bientôt de lui le prix de la couronne celeste (*Liv. sur les spec-* » *tacles*). »

Firmilien, évêque de Césarée, dans une *lettre à saint Cyprien :* « Quel délit, » s'écrie-t-il, dans ceux qui admettent et ceux qui sont admis, lorsqu'assez téméraires pour usurper la communion, avant d'avoir exposé leurs peches et lavé leurs » souillures dans le bain de l'Eglise, ils touchent *le corps et le sang du Seigneur*, » tandis qu'il est écrit : quiconque mangera ce pain, ou boira indiguement le calice » du Seigneur, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. »

Les Pères du concile de Nicée, le premier œcuménique : « De rechef, il ne faut » pas être bassement attentif au pain et au calice offerts sur cette table divine : mais » élevant notre esprit, comprenons par la foi cet agneau de Dieu gissant sur cette » table sacrée, enlevant les péchés du monde, immolé par les prêtres d'une manière

» non sanglante ; *et, en prenant véritablement son corps précieux et son sang*, croyons » qu'ils sont le gage de notre résurrection. »

Saint Hilaire : « Attachons-nous, dit-il, à ce qui est écrit, si nous voulons ac- » complir les devoirs d'une foi parfaite. Car il y a *de la folie et de l'impiété à dire » ce que nous disons de la vérité naturelle* de Jésus-Christ en nous, *à moins que lui- » même ne nous l'ait appris*. C'est lui qui nous dit : Ma chair est vraiment viande, » et mon sang est vraiment un breuvage : celui qui mange ma chair et boit mon sang » demeure en moi et moi en lui. Il ne laisse *aucun lieu de douter de la vérité de sa » chair et de son sang*, puisque la déclaration du Seigneur et notre foi portent que » c'est vraiment de la chair et vraiment du sang ; et que ces choses étant prises et » avalées, font que nous sommes en Jésus-Christ et que Jésus-Christ est en nous » (*liv.* 8, *de la Trinité*). »

Saint Ephrem, diacre d'Edesse, écrivant contre *la curiosité à sonder la nature*, s'exprime ainsi sur le mystère de l'eucharistie : « L'œil de la foi, lorsque, pareil à » la lumière, il brille dans le cœur d'un chrétien, contemple à découvert l'agneau » de Dieu, qui a été immolé pour nous, et qui nous a donné son corps saint et » sans tache pour nous en nourrir continuellement..... Celui qui est doué de cet » œil de la foi, aperçoit Dieu dans une clarté intuitive, et *d'une foi pleine et bien » assurée*, il mange le corps sacré et boit le sang de l'agneau sans tache, sans se » livrer, sur cette sainte et divine doctrine, à des recherches curieuses..... Pour- » quoi sondez-vous ce qui n'a point de fond ? Si vous sondez avec curiosité, vous » ne méritez plus le nom de fidèle, mais celui de curieux. Soyez donc innocent et » fidèle. Participez au corps immaculé et au sang du Seigneur avec une foi très- » pleine, *assurée que vous mangez l'agneau même tout entier*. Car les mystères du » Christ sont un feu immortel. Gardez-vous de les sonder avec témérité, de peur » qu'en y participant vous n'en soyez consumé. Le patriarche Abraham servit au- » trefois des aliments terrestres à des anges célestes, qui en mangèrent. Ce fut, sans » doute, un grand prodige de voir des êtres spirituels prendre sur terre une nourri- » ture animale. Mais voici ce qui passe vraiment toute admiration, toute intelli- » gence et tout langage, c'est ce que le Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ » a fait pour nous. Car nous autres hommes charnels, il nous a fait manger et » boire le feu et l'esprit même, c'est-à-dire *son corps* et *son sang*. Pour moi, mes » frères, ne pouvant saisir par la pensée les sacrements du Christ, je n'ose m'a- » vancer plus loin, ni essayer encore d'atteindre à la hauteur de ces mystères pro- » fonds et sacrés ; et si j'en voulois parler audacieusement, je ne les comprendrois » pas davantage. Je ne serois qu'un téméraire, un insensé, battant l'air de mes vains » et inutiles efforts. Car l'air échappe à toute prise par sa rareté et sa ténuité ; et ces » saints, ces vénérables, ces redoutables mystères outrepassent toutes les forces de » mon génie. »

Saint Optat, évêque de Milève, reproche aux donatistes leurs attentats en ces ter- mes : « Est-il sacrilége pareil à celui de briser et renverser les autels de Dieu, sur les- » quels vous avez vous-mêmes sacrifié autrefois ? Ces autels où ont été portés les vœux » des peuples, et les membres de Jésus-Christ déposés ; où le Tout-Puissant a été in- » voqué et son Esprit saint est descendu ; ces autels où tant de fidèles ont reçu le gage » de la vie éternelle, le bouclier de la foi, et l'espoir de la résurrection.... Que vous » avoit donc fait le Christ, dont le corps et le sang ont habité par moment sur ces » autels.... ? Et pour redoubler encore cet exécrable forfait, vous avez brisé les ca- » lices qui contenoient le sang de *Jesus-Christ : Christi sanguinis portatores*. O crime » abominable ! ô scélératesse inouïe ! vous avez imité les Juifs : ils percèrent le corps » de Jesus-Christ sur la croix, et vous, vous l'avez frappé sur l'autel (*liv.* 6, *Cont. » Parmenion*). »

Saint Cyrille de Jérusalem (*Catéch. Myst.* 4) : « La doctrine du bienheureux » Paul suffit-elle seule pour vous rendre des témoignages certains de la vérité des » divins mystères ? » (Il cite les passages de saint Paul aux Corinthiens, et continue ainsi :) « Puisque Jésus-Christ, en parlant du pain, a déclaré que c'étoit son corps, » et puisque, en parlant du vin, il a si positivement assuré que c'étoit son sang,

» qui osera jamais révoquer en doute cette vérité? Autrefois, en Cana de Galilée, il » changea de l'eau en vin par sa seule volonté; et nous estimerons qu'il n'est pas as- » sez digne pour nous faire croire sur sa parole, qu'il ait changé du vin en son sang! » Si, ayant été invité à des noces humaines et terrestres, il y fit ce miracle, sans » qu'on s'y attendît, ne devons-nous pas reconnoître encore plutôt qu'il a donné » aux enfants de l'époux céleste, son corps à manger et son sang à boire, afin que » nous le recevions, comme étant indubitablement son corps et son sang? Car sous » l'espèce du pain, il nous donne son corps, et sous l'espèce du vin, il nous donne » son sang, afin qu'étant faits participants de ce corps et de ce sang, vous deveniez » un même corps et un même sang avec lui.... C'est pourquoi je vous en conjure, » mes frères, de ne plus les considérer comme un pain commun et comme un vin » commun, puisqu'ils sont le corps et le sang de Jésus-Christ, selon sa parole. Car, » encore que les sens nous rapportent que cela n'est pas, la foi doit vous persuader » et vous assurer que cela est. Ne jugez donc pas de cette vérité par le goût; mais » que la foi vous fasse croire, avec une entière certitude, que vous avez été rendus » dignes de participer au corps et au sang de Jésus-Christ..... Que votre âme se ré- » jouisse au Seigneur, étant persuadés comme d'une chose très-certaine, que le pain » qui paroît à nos yeux, n'est pas du pain, quoique le goût le juge tel, mais que » c'est le corps de Jésus-Christ; et que le vin qui paroît à nos yeux n'est pas du vin, » quoique le sens du goût ne le prenne que pour du vin, mais que c'est le sang de » Jésus-Christ. »

Saint Grégoire de Nazianze, dans son *Discours sur la Pâque,* s'adressant aux fidèles, leur dit : « *Ne chancelez pas* dans votre âme, quand vous entendez parler » du sang, de la passion et de la mort de Dieu : mais bien plutôt mangez le *corps* » et buvez le *sang sans hésitation aucune,* si vous soupirez après la vie. *Ne doutez* » *jamais* de ce que vous entendez dire sur sa chair; ne vous scandalisez point de sa » passion; soyez constants, fermes et stables, sans vous laisser ébranler en rien par » les discours de nos adversaires. »

Saint Grégoire de Nysse : « J'ai donc raison de croire que le pain sanctifié par la » parole de Dieu, *est transformé, changé* au corps du Verbe-Dieu; car ce pain » est sanctifié, comme parle l'apôtre, par la parole de Dieu et par la prière, non pas » de telle sorte qu'en mangeant et en buvant, il devienne le corps du Verbe, mais » il est *changé* dans l'instant au corps par la parole, ainsi qu'il a été dit par le Verbe, » *Ceci est mon corps.* »

Il termine ce chapitre, en observant que « c'est par la vertu de la bénédiction que » *la nature des choses visibles* est changée en son corps : *Virtute benedictionis in* » *illud transelementatâ eorum quæ apparent naturâ* (Orat. Catech., c. 37). »

Saint Ambroise, *Discours aux Néophytes,* chap. 9 : « Considérez, je vous prie, » ô vous qui devez bientôt participer aux saints mystères, quel est le plus excellent, » ou de cette nourriture que Dieu donnoit aux Israélites dans le désert, appelée le » pain des anges, ou de la chair de Jésus-Christ, laquelle est le *corps même* de ce- » lui qui est la vie : de la manne qui tomboit du ciel, ou de celle qui est au-dessus » du ciel..... L'eau coula du sein d'une roche en faveur des Juifs; mais pour nous » *le sang coule de Jésus-Christ même.....* Aussi cette nourriture et ce breuvage de » l'ancienne loi n'étoient que des figures et des ombres; mais cette nourriture et ce » breuvage dont nous parlons, est la vérité. Que si ce que vous admirez n'étoit » qu'une ombre, combien grande doit être la chose dont l'ombre seule vous pa- » roît si admirable? Or la lumière est plus excellente que l'ombre, la vérité que » la figure, et le corps du Créateur du ciel, que la manne qui tomboit du ciel. Mais » vous me direz peut-être : comment m'assurez-vous que c'est le corps de Jésus- » Christ que je reçois, puisque je vois autre chose? c'est ce qui nous reste ici à prou- » ver. Or nous trouvons une infinité d'exemples pour montrer que ce que l'on re- » çoit à l'autel n'est point ce qui a été formé par la nature, mais ce qui a été con- » sacré par la bénédiction, et que cette bénédiction est beaucoup plus puissante que » la nature, puisqu'elle *change* la nature même. Moïse tenoit une verge à la main; » il la jeta à terre, et elle fut changée en serpent; il saisit ensuite la queue du serpent,

» lequel reprit aussitôt sa première forme et sa première nature.... que si la » simple bénédiction d'un homme a eu assez de force pour *transformer la nature*, » que dirons-nous de la propre consécration divine, dans laquelle les paroles » mêmes du Sauveur opèrent tout ce qui s'y fait? Car ce sacrement que vous re- » cevez est formé par les paroles de Jésus-Christ. Que si la parole d'Elie a pu faire » descendre le feu du ciel, la parole de Jésus-Christ ne pourra-t-elle pas changer la » *nature* des choses crées?

» Vous avez lu dans l'histoire de la création du monde, que Dieu ayant parlé, » toutes les choses ont été faites; et qu'ayant commandé, elles ont été crées. Si donc » la parole de Jésus-Christ a pu du néant faire ce qui n'étoit point encore, ne pourra- » t-elle point *changer en d'autres natures celles* qui étoient déjà; puisqu'on ne » sauroit nier qu'il soit plus difficile de donner l'être aux choses qui ne l'ont point, » que de *changer* la nature de celles qui ont déjà reçu l'être. Mais pourquoi nous » servons-nous de raisons? Servons-nous des exemples que Dieu nous fournit, et » établissons la vérité de ce mystère de l'eucharistie par l'exemple de l'incarnation » du Sauveur. La naissance que Jésus-Christ a prise de Marie a-t-elle suivi l'usage » ordinaire de la nature? Il est sans doute que cet ordre n'y a pas été observé, puis- » que l'homme n'a eu aucune part à cette naissance. Il est donc visible que ç'a été » contre l'ordre de la nature qu'une vierge est devenue mère. Or ce corps que nous » produisons dans ce sacrement, est le même corps qui est né de la vierge Marie. » Pourquoi cherchez-vous l'ordre de la nature dans la production du corps de Jé- » sus-Christ dans ce sacrement, puisque c'est aussi contre l'ordre de la nature que » ce même Seigneur est né d'une vierge? C'est la véritable chair de Jésus-Christ » qui a été crucifiée et qui a été ensevelie. C'est donc aussi, selon la vérité, le sa- » crement de cette chair. Jésus-Christ dit lui-même : *Ceci est mon corps*. Avant la » consécration, qui se fait avec les paroles célestes, on donne à cela un autre nom; » mais après la consécration, cela est nommé le corps de Jésus-Christ. Il dit aussi : » *Ceci est mon sang*. Avant la consécration, ce qui est dans le calice s'appelle autre- » ment : après la consécration on le nomme sang de Jésus-Christ. Or vous répon- » dez *amen* quand on vous le donne, c'est-à-dire il est vrai. Croyez donc véritable- » ment de cœur ce que vous confessez de bouche; et que vos sentiments intérieurs » soient conformes à vos paroles. Jésus-Christ nourrit son Eglise par ce sacrement, » qui fortifie la substance de notre âme. C'est un mystère que vous devez conser- » ver soigneusement en vous-mêmes.... de peur de le communiquer à ceux qui n'en » sont pas dignes, et d'en publier les secrets devant les infidèles par une trop grande » légèreté de parler. Vous devez donc veiller avec grand soin, pour la conservation » de votre foi, afin de garder toujours inviolablement la pureté de votre vie, et la » fidelité de votre secret. »

Saint Epiphane, dans son *Exposition de la foi :* « L'Eglise est le port tranquille » de la paix, on respire dans son sein une suavité qui rappelle les parfums de la » vigne de Chypre : on y cueille les fruits de bénédiction. Elle nous présente encore » tous les jours ce breuvage si efficace pour dissiper nos afflictions, je veux dire *le* » *sang pur et veritable* de Jésus-Christ. »

Saint Jean Chrysostôme : « Les statues des souverains ont souvent servi d'asile » aux hommes qui s'étoient réfugiés près d'elles, non parce qu'elles étoient faites » d'airain, mais parce qu'elles représentoient la figure des princes. Ainsi le sang de » l'agneau sauva les Israélites, non parce qu'il étoit sang, mais parce qu'il figuroit » le sang du Sauveur, et annonçoit sa venue. Maintenant donc, si l'ennemi aper- » cevoit, non le sang de l'agneau figuratif empreint sur nos portes, mais le *sang de* » *la vérité reluisant dans la bouche des fidèles*, il s'en éloigneroit bien davantage. » Car, si l'ange a passé à la vue de la figure, combien plus l'ennemi seroit-il effrayé » à l'aspect de la vérité....? Considérez, ajoute-t-il ensuite, de quel aliment il nous » nourrit et nous rassasie. *Lui-même* est pour nous la substance de cet aliment, » *lui-même* est notre nourriture. Car comme une tendre mère, poussée par une af- » fection naturelle, s'empresse de sustenter son enfant de toute l'abondance de son » lait; ainsi Jésus-Christ *alimente de son propre sang ceux* qu'il régénère.

» (*Homélie aux néophytes; Homélie sur saint Jean; Homelie* 67 *au peuple* » *d'Antioche*). »

Ailleurs : « Obéissons donc à Dieu en toutes choses, ne le contredisons pas lors » même que ce qu'il nous dit paroît répugner à nos idées et à nos yeux. Que sa parole soit préférée à nos yeux et à nos pensées. Appliquons ce principe aux mystères. » Ne regardons pas ce qui est exposé à nos yeux, mais sa parole, car elle est infaillible, et nos sens exposés à l'illusion. Puis donc que le Verbe dit : Ceci est mon » corps, obéissons, croyons et voyons ce corps avec les yeux de l'âme, car Jésus-» Christ ne nous a rien donné de sensible, mais *sous des choses sensibles*, des objets qui ne s'aperçoivent que par l'esprit..... Car si vous étiez sans corps, les dons » qu'il vous a faits auroient été simples, ils n'auroient eu rien de corporel ; mais » parce que votre âme est unie à un corps, *sous des choses sensibles* il vous en présente qui ne le sont pas. Combien n'y en a-t-il pas qui disent à présent : Je voudrois bien voir sa forme, sa figure, ses vêtements, sa chaussure? Et voici que vous » le voyez, que vous le touchez lui-même, que vous le mangez lui-même. Vous voudriez voir ses vêtements ; mais il se donne à vous lui-même, non-seulement pour » être vu, mais touché, mangé, reçu intérieurement.... Si vous ne pouvez envisager, sans une indignation extrême, la trahison de Judas et l'ingratitude de ceux » qui le crucifièrent, prenez garde de vous rendre vous-même coupable de la profanation de son corps et de son sang. Ces malheureux firent souffrir la mort au très-» saint corps du Seigneur, et vous, vous le recevez avec une âme impure et souillée, » après en avoir reçu tant de biens ! Car, non content de se faire homme, de souffrir » les ignominies, il a voulu encore se mêler et s'unir à vous, de sorte que vous deveniez un même corps avec lui, *et non-seulement par la foi*, mais effectivement » et dans la réalité même.

» De quelle pureté ne devroit donc pas être celui qui est fait participant d'un tel » sacrifice? Combien plus pure que les rayons du soleil ne devroit pas être la main » qui distribue cette chair, la bouche qui se remplit de ce feu spirituel, la langue » qui se teint de ce sang redoutable? Songez à quel honneur vous êtes élevé, à quelle » table vous êtes admis ! Celui que les anges tremblent d'apercevoir, et qu'ils n'osent » contempler sans frayeur, à cause de l'éclat qui rejaillit de sa personne, descend à » nous ; nous sommes nourris de sa substance, nous mêlons la nôtre à la sienne, et » nous devenons avec lui un même corps, une même chair. Qui racontera les merveilles du Seigneur? qui fera dignement entendre ses louanges? quel pasteur a jamais nourri ses brebis de ses propres membres? Et que parle-je de pasteur? Les » mères elles-mêmes livrent quelquefois leurs enfants à des nourrices étrangères. » Mais il ne souffre point que les siens soient traités ainsi. Lui-même il les nourrit » de son propre sang, et se les attache entièrement.... Jésus-Christ, qui autrefois » opéra ces merveilles dans la cène qu'il fit avec ses apôtres, est le même qui les » opère aujourd'hui. Nous tenons ici la place de ses officiers et de ses ministres ; mais » c'est lui qui sanctifie ces offrandes, et les change en son corps et en son sang.... Ce » n'est pas seulement à vous qui participez aux mystères, mais à vous qui en êtes les » dispensateurs, que j'adresse mon discours..... Et vous, laïques, lorsque vous » vous approchez du corps sacré, croyez que vous le recevez de la main invisible de » Jésus-Christ. Car celui qui a fait plus, c'est-à-dire qui s'est posé lui-même sur » l'autel, ne dédaignera pas de vous présenter son corps. » Le grand évêque passe ensuite au devoir de la charité, qu'il relève magnifiquement comme la plus belle disposition aux mystères ; et faisant allusion à la cène de Jésus-Christ, il ajoute : « Elle » n'étoit point d'argent cette table où il étoit assis ; il n'étoit point d'or ce calice duquel il versa *son propre sang* à ses apôtres : et pourtant que ce vase étoit précieux, » qu'il étoit redoutable, par l'esprit dont il étoit plein...! (*Homelie* 60 *au peuple* » *d'Antioche*). »

Saint Gaudence, évêque de Bresse, s'exprime ainsi : « Dans les ombres et les figures de l'ancienne pâque, on ne tuoit pas un seul agneau, mais plusieurs, savoir : un dans chaque maison ; parce qu'un seul n'eût pas pu suffire à tout le peuple, et que ce mystère n'étoit que la figure et non pas la réalité du la passion du

» Seigneur. Car la figure d'une chose n'en est pas la réalité, mais en est seulement » la représentation et l'image. Or maintenant que dans la vérité de la loi nouvelle, » un seul agneau est mort pour tous, il est certain qu'étant aussi immolé par toutes » les maisons, c'est-à-dire *sur tous les autels des eglises*, il nourrit sous les mystères » du pain et du vin ceux qui l'immolent.... *C'est là veritablement la chair de l'a-* » *gneau, c'est là le sang de l'agneau.* Car c'est ce même pain *vivant* descendu du » ciel, qui a dit : Le pain que je donnerai est ma propre chair. Son sang est fort bien » représenté sous l'espèce du vin, puisqu'en disant dans l'Evangile : Je suis la vraie » vigne, il témoigne assez que le vin que l'on offre dans l'Eglise en figure et en mé- » moire de sa passion, *est son propre sang....* C'est donc ce même Seigneur et sou- » verain créateur de toutes choses, qui de la terre ayant formé du pain, *forme de* » *nouveau de ce même pain son propre corps ;* parce qu'*il le peut* faire, et qu'il l'a » promis ; et c'est lui-même qui, ayant autrefois *change l'eau en vin, change main-* » *tenant le vin en son propre sang.*

» L'Ecriture que l'on a lue, concluant par une fin excellente et mystérieuse ce » qu'elle avoit dit, ajoute : Car c'est la pâque du Seigneur. O sublimité des riches- » ses de la sagesse et de la science de Dieu ! C'est la pâque du Seigneur, dit l'Ecri- » ture, c'est-à-dire le passage du Seigneur, afin que vous ne preniez pas pour ter- » restre ce qui a été rendu tout celeste par l'opération de celui qui a voulu passer » *lui-même dans le pain et le vin, en les faisant devenir son corps et son sang.* Car » ce que nous avons ci-dessus exposé en termes généraux touchant la manière de » manger la chair de l'agneau pascal, nous le devons particulièrement observer dans » la manière de recevoir les mêmes mystères de la passion du Seigneur. Vous ne » devez pas les rejeter, en considérant cette chair comme si elle étoit crue, et le sang » comme s'il étoit tout cru, ainsi que firent les Juifs, ni dire avec eux : Comment » peut-il nous donner sa chair à manger ? Vous ne devez pas non plus concevoir en » vous-mêmes ce sacrement comme une chose commune et terrestre, mais plutôt » vous devez *croire avec fermete* que, par le feu du Saint-Esprit, ce sacrement est » en *effet devenu* ce que le Seigneur assure qu'il est. Car ce que vous recevez est le » corps de celui qui est le *pain vivant et celeste*, et le sang de celui qui est la vigne » sacrée. Et nous savons que, lorsqu'il présenta à ses disciples le pain et le vin con- » sacrés, il leur dit : Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Croyons donc, je vous » prie, à celui auquel nous avons déjà cru ; la vérité est incapable de mensonge. » Comme donc il est ordonné dans l'ancienne loi de manger la tête de l'agneau pas- » cal avec ses pieds, nous devons maintenant, dans la loi nouvelle, manger tout en- » semble la tête de Jésus-Christ, qui est sa divinité, avec ses pieds qui sont son » humanité, lesquels sont unis et cachés dans les sacrés et divins mystères, en » croyant également toutes choses, ainsi qu'elles nous ont été laissées par *la tra-* » *dition de l'Eglise*, et en nous gardant de briser cet os qui est très-solide, » c'est-à-dire cette vérité sortie de sa bouche : Ceci est mon corps, ceci est mon » sang. »

« Que si après il reste quelque chose que vous n'ayez pas bien compris dans cette » explication, il faut achever de la consumer entièrement par la chaleur de la foi. » Car notre Dieu est un Dieu qui consume, qui purifie et qui éclaire nos esprits, » pour nous faire concevoir les choses divines, afin que, découvrant les causes et les » raisons mystérieuses du même sacrifice tout céleste institué par Jésus-Christ, nous » puissions lui rendre d'éternelles actions de grâces d'un don si grand et si ineffable. » Car c'est le veritable héritage de son nouveau Testament, qu'il nous laissa dans la » nuit même de sa passion, comme le gage de sa présence. C'est le viatique dont » nous nous sommes nourris et fortifiés dans le pèlerinage de cette vie, jusqu'à ce » que nous arrivions dans le ciel, et que nous jouissions pleinement et à découvert » de celui qui, étant sur la terre, nous a dit : Si vous ne mangez ma chair et ne bu- » vez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. Il a voulu que nous jouissions » toujours de ses grâces et de ses bienfaits ; il a voulu que son sang précieux sancti- » fiât continuellement nos âmes par l'image de sa passion. C'est pourquoi il com- » manda à ses fidèles disciples qu'il avoit établis pour être les premiers pasteurs de

» son Eglise, de *célébrer sans cesse ces mystères* de la vie éternelle, jusqu'à ce que » Jésus-Christ descende de nouveau du ciel ; afin que les pasteurs et tout le reste du » peuple fidèle, ayant tous les jours devant les yeux l'image de la passion de Jésus-» Christ, la portant en leurs mains, et même la recevant en leur bouche et dans leur » estomac, le souvenir de notre rédemption ne s'effaçât jamais de notre mémoire, et » que nous eussions toujours un remède favorable et un préservatif assuré contre les » poisons du diable. Recevez donc, aussi-bien que nous, avec toute la sainte avidité » de votre cœur, ce sacrifice de la pâque du Sauveur du monde, afin que nous soyons » sanctifiés dans le fond de nos âmes et de nos entrailles, par Notre-Seigneur Jésus-» Christ, *lequel nous croyons être lui-même present dans ses sacrements* (Traité 2 » *sur la nature des sacrements*). »

Saint Jérôme, dans son *Commentaire sur saint Matthieu*, dit, « qu'après l'accomplissement de la pâque typique et la manducation de l'agneau pascal, Jesus-Christ passa au vrai sacrement de la pâque, et que comme Melchisédech avoit offert en figure du pain et du vin, Jesus-Christ rendit présente la vérité de son corps et de son sang. »

Et ailleurs : « Qu'il y a autant de différence entre les pains de proposition et le corps de Jésus-Christ, qu'entre l'ombre et le corps, l'image et la vérité, la figure des choses à venir, et ce qui étoit représenté par ces figures (*Sur l'epître à Tite*). »

« Qui pourroit souffrir, dit-il, dans sa *lettre* 85 *à Evagrius*, qu'un ministre des tables et des veuves s'elevât avec présomption au-dessus de ceux aux prières desquels le corps et le sang de Jésus-Christ sont formés? »

« Pour nous, écrit-il dans sa *lettre à Hedibia*, comprenons que le pain que rompit le Seigneur, et qu'il donna à ses disciples, est le corps de Notre-Seigneur, puisqu'il dit lui-même, *Ceci est mon corps*. Moise ne donna pas le pain véritable, mais bien le Seigneur Jésus, qui étant assis au festin, mange et se donne lui-même à manger. »

« A Dieu ne plaise que je dise quelque chose au désavantage de ceux qui, succédant au degré apostolique, *forment le corps de Jesus-Christ* par leur bouche sacrée (*Epitre à Heliod.*) »

Et ailleurs il appelle le prêtre un médiateur entre Dieu et es nommes, *qui produit le corps de Jesus-Christ par sa bouche sacree*.

Saint Augustin, sermon 83, dit aux fidèles : « Vous devez savoir ce que vous avez reçu, ce que vous recevez, et ce que vous devez recevoir chaque jour ; ce pain que vous voyez sur l'autel, *etant consacré par la parole de Dieu, est le corps de Jesus-Christ* : ce calice, ou plutôt ce qui est dans le calice, ayant été sanctifié par la parole de Dieu, *est le sang* de Jésus-Christ. »

Ailleurs : « Nous recevons avec un *cœur* et une *bouche fidèle* le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, qui nous donne son corps à manger et son sang à boire, quoiqu'il semble plus horrible de manger de la chair d'un homme que de le tuer, et de boire du sang humain que de le répandre (*Liv. cont. l'adv. de la loi et des prophètes*). »

Sur le psaume 39 : « Les sacrifices anciens ont été abolis, comme n'étant que de simples promesses, et on nous en a donné qui contiennent l'accomplissement. Qu'est-ce qu'on nous a donné pour accomplissement? le corps que vous connoissez, mais que vous ne connoissez pas tous ; et plût à Dieu qu'aucun de ceux qui le connoissent, ne le connoisse à sa condamnation! Vous n'avez point voulu, dit Jésus-Christ, de sacrifice et d'oblation. Quoi donc! sommes-nous maintenant sans sacrifice? à Dieu ne plaise! Mais vous m'avez formé un corps. Vous avez rejeté ces sacrifices, afin de former ce corps ; et avant qu'il fût formé, vous vouliez bien qu'on vous les offrît. L'accomplissement des choses promises a fait cesser les promesses. Car, si ces promesses subsistoient, ce seroit une marque qu'elles ne seroient pas accomplies. Ce corps étoit promis par quelques signes. Les signes qui marquoient la promesse ont été abolis, parce que la vérité promise a été donnée. Nous sommes dans ce corps ; nous en sommes participants. »

Au livre 2, ch. 6, sur les *Questions de Januarius* : « Il paroît très-clairement

que les disciples, la premiere fois qu'ils *reçurent le corps et le sang du Seigneur*, ne le reçurent point à jeun. Faudra-t-il pour cela calomnier l'Eglise universelle de ce que l'on ne *les reçoit* plus qu'à jeun ! Il a plu au Saint-Esprit, par honneur pour un si grand sacrement, que *le corps du Seigneur entrât dans la bouche* du chretien avant toute autre nourriture, et c'est pour cela que cette coutume prévaut dans l'univers entier. »

Et sur ces paroles du titre du psaume 33 : *Il étoit porté dans ses mains*, voici comme le saint docteur s'est exprimé : « Mais comment ceci peut-il arriver dans un homme ? Et qui pourroit le concevoir, mes frères ? Car quel est l'homme qui se porte véritablement dans ses mains ? Tout homme peut être porté dans les mains d'un autre : dans les siennes propres, personne. Nous ne voyons point comment cela *peut* à la lettre s'entendre de David, *mais bien de Jesus-Christ*. Car il étoit porté dans ses propres mains, lorsque recommandant son propre corps, il dit : *Ceci est mon corps ;* car alors il portoit son corps dans ses mains. » Il est impossible à tout homme de faire ce que fit alors Jésus-Christ : or tout homme peut se porter lui-même en figure et en représentation : ce n'est donc pas ainsi que le savant évêque d'Hippone l'entendoit de Jésus-Christ.

Saint Paulin, qui a écrit la vie de saint Ambroise, raconte la manière dont il reçut la communion avant de mourir. Ce passage est curieux en ce qu'il montre la pratique ancienne de l'Eglise, de donner au mourant la communion sous une seule espece. « Honorat, évêque de Verceil (celui qui l'assista à la mort), s'étant retiré au haut de la maison pour goûter quelque peu de sommeil et de repos, entendit une voix qui lui disoit pour la troisième fois : Levez-vous, hâtez-vous, parce qu'il rendra bientôt l'esprit. Alors étant descendu, il présenta au saint le corps de Notre-Seigneur ; il le prit, et dès qu'il l'eut avalé (*quo accepto, ubi glutivit*), il rendit l'esprit, emportant avec lui un bon viatique, afin que son âme, fortifiée de cette viande, allât jouir de la compagnie des anges. »

Saint Cyrille d'Alexandrie, dans un passage cité par Victor d'Antio, s'exprime comme il suit : « Ne doutez pas de cette vérité, puisque Jésus-Christ nous assure si manifestement que ceci est son corps ; mais recevez plutôt avec foi les paroles du Sauveur ; car, étant la vérité, il ne peut mentir. »

Le même patriarche enseigne encore que « celui qui a été mangé figurativement en Egypte, s'immole volontairement lui-même en cette cène : et qu'après avoir mangé la figure, parce que c'etoit à lui d'accomplir les figures légales, il en montra la vérité, en se présentant lui-même comme aliment de vie (*Disc. sur la cène mystique*). »

« Ce mystère dont nous parlons est terrible : ce qui s'y passe est étonnant. L'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde, y est sacrifié. Le Père s'en réjouit, le Fils y est volontairement immolé, non plus par ses ennemis, mais par lui-même, afin de faire connoître aux hommes que les tourments qu'il a endurés pour leur salut, ont été tout volontaires (*ibid.*) »

« Si Jesus-Christ, dit-il dans le même endroit, n'est qu'un simple homme, comment peut-on dire qu'il donne la vie éternelle à ceux qui approchent de cette table ? et comment pourra-t-il être divisé et ici et en tous lieux sans diminution.. ? prenons le corps de la vie elle-même, qui pour nous a déjà habité dans notre corps ; buvons le sang sanctifiant de la vie, croyant avec foi que le Christ reste à la fois le prêtre et la victime, celui qui offre et est offert, celui qui reçoit et est donné. »

Dans son *Commentaire sur saint Jean :* « Afin que nous soyons réduits en unité et avec Dieu et entre nous, quoique séparés d'âme et de corps, par la distinction qui se conçoit entre nous, le Fils unique de Dieu a trouvé un moyen, qui est une invention de sa sagesse et un conseil de son Père. Car unissant dans la communion mystique tous les fidèles par un seul corps, *qui est le sien propre*, il en fait un même corps et avec lui et entr'eux. Ainsi qui pourroit diviser et séparer de l'union naturelle qu'ils ont entr'eux, ceux qui sont liés en unité avec Jesus-Christ par ce corps unique ? si nous participons donc tous à un même pain, nous ne faisons tous qu'un corps, parce que Jésus-Christ ne peut être divisé. C'est pour cela que l'Eglise est

appelée le corps de Jésus-Christ, et que nous en sommes nommés les membres, selon saint Paul ; car nous sommes tous unis à Jésus-Christ par son saint corps, recevant dans nos propres corps ce corps unique et indivisible, ce qui fait que nos membres lui appartiennent plus qu'à nous. »

Et au douzième livre, expliquant cet endroit de l'Evangile où il est dit que les soldats divisèrent les habits de Jésus-Christ en quatre parties, mais qu'ils ne divisèrent pas sa tunique, il dit : « Que les quatre parties du monde ont obtenu par sort, et qu'elles possèdent sans division le saint vêtement du Verbe, c'est-à-dire son corps ; parce que le Fils unique, quoique divisé dans tous les fidèles particuliers et sanctifiant l'âme et le corps de chacun par sa propre chair, est néanmoins entier et sans division en tous, étant un partout, puisque, comme dit saint Paul, il ne peut être divisé.

» Les Juifs se disputoient entr'eux, en disant, Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? Ce *comment* est tout-à-fait judaïque, et sera la cause du dernier supplice. Car ceux-là seront justement reputés coupables des crimes les plus graves, qui osent attaquer par leur incrédulité l'excellent et suprême Créateur de toutes choses, et qui, sur ce qu'il veut opérer, ont bien le front d'en chercher le *comment*... L'esprit brut et indocile, dès que quelque chose le passe, le rejette comme une extravagance, parce qu'il surmonte sa portée : son ignorante témérité le porte à un orgueil extrême. Nous verrons que les Juifs donnèrent dans cet excès, si nous considerons la nature du cas. En effet, ils devoient, sans hésiter, recevoir les paroles du Sauveur, dont ils avoient admiré plusieurs fois la vertu toute divine, et cette puissance invincible sur la nature, qu'il avoit signalée en plusieurs rencontres sous leurs yeux.... Et les voilà qui proferent encore sur Dieu cet insensé *comment*, comme s'ils ne sentoient pas tout ce que cette façon de parler enferme de blasphematoire, dès que dans Dieu réside le pouvoir de tout faire sans difficulté... Que si tu persistes, ô juif, à proférer ce *comment*, à mon tour je te demanderai, moi, comment les eaux furent-elles *changées* en sang... ? il convenoit donc plutôt d'en croire au Christ, et d'ajouter foi à ses paroles ; il convenoit de solliciter et d'apprendre le mode de l'eulogie, plutôt que de s'écrier si inconsidérément, si témerairement : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger.. ? Pour nous, en recevant les divins mystères, ayons une foi exempte de toute curiosité : voilà ce qu'il faut, et non point faire entendre de *comment* aux paroles qui s'y disent. »

Les Pères du concile général d'Ephèse approuvèrent et adoptèrent la lettre que saint Cyrille avoit écrite à Nestorius, et dans laquelle on lit ces paroles : « C'est aussi de même que nous approchons des choses mystiques et bénies, et que nous sommes sanctifiés, étant devenus participants au corps sacré et au précieux sang du Christ, rédempteur de nous tous ; non pas en recevant une chair commune, ce qu'à Dieu ne plaise, ni même celle d'un homme sanctifié.... *mais une chair devenue proprement celle du Verbe lui-même.* » Nestorius convenoit avec les catholiques qu'on mangeoit réellement par la bouche dans l'eucharistie la chair de Jésus-Christ, c'est-à-dire, suivant Nestorius, la chair d'un homme sanctifié, et suivant le concile et saint Cyrille, la chair *devenue* celle du Verbe lui-même, ou de l'Homme-Dieu.

Théodoret, *sur la première lettre aux Corinthiens :* « L'apôtre fait ressouvenir les Corinthiens de cette très-sainte nuit dans laquelle le Seigneur mettant fin à la pâque typique, montra le vrai original de cette figure, ouvrit les portes du sacrement salutaire, et donna son précieux corps et son précieux sang, non-seulement aux onze apôtres, mais à Judas même. » Et encore sur ces paroles : *Quiconque mangera ce pain ou boira ce calice indignement, sera coupable du corps et du sang de Jesus-Christ.* « Ici l'apôtre frappe sur les ambitieux ; il frappe aussi sur nous, qui, avec une conscience mauvaise, osons recevoir les divins sacrements. Cet arrêt : *sera coupable du corps et du sang*, signifie qu'ainsi que Judas le trahit, et les Juifs l'insulterent, de même ceux-là le traitent avec ignominie qui *reçoivent dans des mains impures son très-saint corps, et le font entrer dans une bouche immonde.* »

On peut encore juger de la doctrine du même docteur, par le trait suivant, qu'il rapporte dans son *Histoire ecclesiastique*, liv. 5, c. 17. « L'empereur Theodose

étant venu à Milan, après le meurtre commis par son ordre dans la ville de Thessalonique, et voulant entrer dans l'église, comme il avoit accoutumé, saint Ambroise en sortit pour l'en empêcher; et l'ayant rencontré hors du grand portique, il lui défendit d'entrer, usant à peu près de ces paroles : Avec quels yeux, ô empereur! pourriez-vous regarder le temple de celui qui est notre commun maître? avec quels pieds oseriez-vous marcher sur une terre sainte? comment oseriez-vous étendre vos mains vers Dieu, lorsqu'elles sont encore toutes dégouttantes du sang injustement répandu? comment oseriez-vous toucher *le très-saint corps* du Sauveur du monde, avec ces mêmes mains qui sont souillées du carnage de Thessalonique? et comment oseriez-vous *recevoir ce précieux sang dans votre bouche*, après qu'elle a prononcé dans la fureur de votre colère les injustes et cruelles paroles, qui ont fait verser le sang de tant d'innocents? Retirez-vous donc, et gardez-vous bien de vous efforcer d'ajouter un nouveau crime à ce premier crime? souffrez plutôt d'être lié en la manière que l'a ordonné dans le ciel le Dieu qui est le maître des rois et des peuples : et respectez ce sacré lien qui a la force de guérir votre âme de cette mortelle blessure, et de lui donner la santé. L'empereur, touché de ces paroles, retourna au palais impérial, en pleurant et en gémissant; et long-temps après, savoir au bout de huit mois, le divin Ambroise lui donna l'absolution de son péché. »

Saint Léon, *Discours sixième sur le jeûne du septième mois :* « Le Seigneur ayant dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n aurez point la vie en vous; communiez donc à la table sacrée, de manière que vous n'ayez *aucun doute quelconque sur la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ :* car on y prend par la bouche ce qui est cru par la foi; et c'est en vain qu'on répond *amen* (il est vrai), si *l'on dispute* contre ce qu'on y reçoit. »

Nous aurions pu citer un plus grand nombre d'autorités en faveur de la présence réelle; mais en voilà bien assez pour prouver que ce dogme a été reconnu dès les premiers siècles de l'Eglise, qu'il remonte jusqu'aux apôtres, et par conséquent jusqu'à Jésus-Christ.

NOTE XV. — ÉVANGILE.

(Page 167.)

VOYEZ la note sur l'article ECRITURE SAINTE.

Quatre sortes de témoins nous assurent de l'authenticité des Evangiles et des autres livres du nouveau Testament : l'Eglise universelle, les Pères apostoliques, les anciens hérétiques, et les philosophes païens qui ont combattu la religion chrétienne. Voyons d'abord quelle est, sur ce point, l'autorité de l'Eglise.

Il seroit injuste et déraisonnable de prétendre récuser son témoignage, sous prétexte qu'elle déposeroit dans sa propre cause; car pourquoi la cause des livres du nouveau Testament est-elle devenue celle de l'Eglise, sinon parce que, dès son origine, l'Eglise a respecté ces livres comme les écrits de ses fondateurs? Dans la question présente, les chrétiens sont les témoins naturels et nécessaires du fait que nous discutons; ce fait s'est passé chez eux, il leur appartient, eux seuls y sont intéressés : il est donc juste, il est donc indispensable de les entendre. Chaque peuple doit en être cru sur son histoire, chaque religion sur ses monuments, sauf les restrictions que la critique a droit de mettre à cette confiance. Mais quelles raisons pourroient contre-balancer la foi de l'Eglise et l'autorité de la tradition?

Une société immense, répandue dans toutes les contrées de l'univers, respectable par les vertus et le savoir d'une multitude de ses membres qui l'ont illustrée dans tous les âges; une société dont la naissance, les progrès et les différentes révolutions, nous sont connus par une suite continuelle de monuments incontestables; l'Eglise chrétienne nous présente un livre qu'elle dit avoir reçu des mains de ses fondateurs : dans ce livre sont renfermés les titres et les règles de sa croyance, les maximes de sa morale, les cérémonies de son culte, les lois de sa discipline : depuis que le nom de Jésus-Christ est connu dans le monde, ce livre est répandu partout, il est traduit en toutes les langues, les chrétiens le lisent, le méditent, le révèrent comme la

parole de Dieu même. S'il s'élève entr'eux quelque dispute sur la foi, c'est à ce livre qu'on en appelle ; c'est l'oracle que tous les partis consultent avec un égal respect ; son autorité est si bien établie, que, au lieu de la contester, les plus hardis novateurs tâchent de se la rendre favorable par des interprétations nouvelles et forcées. Tel est le témoignage solennel que l'Eglise chrétienne rend aux livres du nouveau Testament.

Une possession si ancienne, si constante, si peu contredite, forme au moins un préjugé qui ne pourroit être détruit que par des démonstrations évidentes, une prescription qui ne pourroit être ébranlée que par des titres incontestables. Ce n'est point à nous qu'il faut demander la preuve de l'authenticité de nos Ecritures ; notre possession seule nous tient lieu de titre. C'est à vous qui prétendez troubler cette possession, de nous faire voir ce qu'elle a de vicieux ; c'est à vous de nous dire en quel temps et par qui ces livres ont été supposés ; de nous expliquer comment les écrits d'un faussaire ont pu tout à coup inonder l'Eglise entière, et prendre une place qui n'étoit due qu'à ceux des apôtres ; de nous montrer par quel art, par quel enchantement on a pu tromper la vigilance des pasteurs, surprendre la religion des peuples, étouffer une multitude de voix prêtes à réclamer contre l'imposture. Tant que ces questions demeureront sans réponses, nous nous croirons en droit de supposer que les chrétiens du second siècle n'ont admis les livres du nouveau Testament que sur le témoignage unanime de leurs pères, lesquels les tenoient immédiatement de la main des apôtres et de leurs disciples. Cette succession de doctrine est dans l'ordre naturel des choses ; elle rend une raison satisfaisante de la foi des chrétiens par rapport à leurs Ecritures, et l'on ne voit pas, dans toute autre supposition, comment cette même foi pourroit avoir pris naissance et s'être enracinée si profondément dès le premier âge du christianisme.

L'authenticité des livres du nouveau Testament étoit un point si bien établi, dès les premiers siècles du christianisme, que l'on regardoit comme des novateurs tous ceux qui osoient la contester. C'est ce qui paroît évidemment par la manière dont Tertullien et saint Augustin ont combattu les marcionites et les manichéens, les seuls d'entre les anciens hérétiques qui aient tenté d'affoiblir l'autorité des Ecritures.

« Nous avons, dit Tertullien, chacun notre Evangile : Marcion prétend que le sien est véritable, et que le mien est altéré : moi je soutiens que mon Evangile est authentique, et que celui de Marcion est corrompu. Qui décidera entre nous, sinon la raison prise du temps, en sorte que la plus grande autorité appartienne à celui des deux exemplaires qui se trouvera le plus ancien ? Car, en toutes choses, le vrai doit précéder le faux, puisque le faux est la corruption du vrai : or, il est si constant que notre Evangile est le plus ancien des deux, que Marcion lui-même l'admettoit autrefois, et que depuis il a prétendu le corriger ; ce qui prouve et l'antiquité de notre exemplaire, car toute correction est postérieure à la faute que l'on veut corriger, et la nouveauté du sien, puisque cet Evangile de Marcion n'est autre chose que le nôtre, retouché et corrigé à sa manière (*Advers. Marcion.*, lib. 4, cap. 4). »

« En deu mots, poursuit Tertullien, on doit regarder comme vrai ce qui est plus ancien, et comme plus ancien ce qui est dès le commencement, et comme étant dès le commencement ce qui vient des apôtres, et comme venant des apôtres, ce que les églises, fondées par les apôtres, ont toujours respecté. Or, qu'on s'adresse aux églises de Corinthe, de Galatie, de Philippes, de Thessalonique, d'Ephèse : qu'on s'adresse à l'église de Rome, à laquelle Pierre et Paul ont laissé l'Evangile scellé de leur sang ; qu'on s'adresse aux églises fondées et instruites par Jean, où l'ordre et la succession des évêques remontent jusqu'à cet apôtre ; enfin qu'on s'adresse à toutes les églises, liées avec ces premiers par une même foi, on y trouvera l'Evangile de Luc tel que nous le défendons ; quant à celui de Marcion, ou ces églises ne le connoissent point, ou elles ne le connoissent que pour le condamner (*Cap.* 5). »

« La même autorité des églises apostoliques, continue ce Père, prouve également en faveur des évangiles de Jean, de Matthieu et de Marc. Pourquoi donc Marcion refuse-t-il de les reconnoître, pour s'en tenir uniquement à celui de Luc ? Puisque

ces églises les reçoivent tous également, ne devoit-il pas ou les corriger, s'il les croyoit corrompus, ou les admettre, s'ils lui paroissoient entiers? (*Ibid.*) »

« Telles sont, conclut Tertullien, les preuves sommaires par lesquelles nous défendons l'autorité de l'Evangile contre les hérétiques. Nous leur opposons l'ordre des temps, pour démontrer que leurs exemplaires sont falsifiés, et, par conséquent, postérieurs aux véritables; et le témoignage des églises où la tradition des apôtres s'est conservée, parce que l'on ne peut apprendre la vérité que de ceux qui l'ont enseignée (*Ibid.*) »

Dans le livre *des Prescriptions*, Tertullien ne se contente pas d'en appeler au témoignage des églises apostoliques; il produit, en faveur de la doctrine de l'Eglise et de la fidélité de ses exemplaires, les lettres originales écrites de la propre main des apôtres : « Eh bien ! dit-il, vous qui désirez vous instruire de ce qui intéresse votre salut, parcourez les églises apostoliques, ces églises où président encore les chaires des apôtres, où l'on croit les voir eux-mêmes et entendre le son de leur voix, en lisant leurs *lettres authentiques*. Etes-vous proche de l'Achaïe ou de la Macédoine? Vous avez Corinthe, Philippes, Thessalonique. Pouvez-vous passer en Asie? Vous avez Ephèse. Etes-vous moins éloigné de l'Italie? Vous avez Rome, qui peut aussi nous fournir des preuves incontestables (*De præscript.*, cap. 36). »

Saint Augustin établit également l'authenticité de nos Ecritures par la tradition : « Je commence, dit-il, à vous lire l'Evangile de saint Matthieu, où se trouve le récit de la naissance du Sauveur (c'étoit un des points contestés par les manichéens): vous me direz que Matthieu n'est pas l'auteur de ce récit, malgré le témoignage de l'Eglise universelle, qui, par la succession constante de ses évêques, remonte jusqu'à l'origine des chaires apostoliques; et qu'opposerez-vous à cet Evangile? Vous citerez peut-être je ne sais quel écrit de Manichée, où il est dit que Jésus n'est pas né de la Vierge. Mais, puisque sur le témoignage de vos chefs, qui ont reçu cet écrit des disciples de Manichée, et qui l'ont transmis à leurs successeurs, je ne doute pas qu'il ne soit effectivement l'ouvrage de Manichée, vous devez aussi convenir que Matthieu est le véritable auteur de l'Evangile que l'Eglise lui a constamment attribué, depuis le temps où il a vécu jusqu'à nos jours (*Lib.* 28, cap. 2). »

« Peut-être, ajoute saint Augustin, nous citerez-vous encore quelque écrit qui porte le nom de l'un des apôtres du Sauveur, où il soit dit que le Christ n'est pas né de Marie? Mais si cet écrit prétendu apostolique, et l'Evangile de Matthieu, ne peuvent subsister ensemble, lequel des deux croyez-vous que nous devions admettre, ou celui que l'Eglise fondée par Jésus-Christ, agrandie par les apôtres, répandue dans tout l'univers par les travaux de ceux qui leur ont succédé, a reçu et fidèlement conservé depuis son origine; ou celui que cette même Eglise rejette, parce qu'elle ne l'a jamais connu? Certainement, si les livres que vous produisez sous les noms des apôtres étoient leur ouvrage, ils seroient connus et respectés dans cette Eglise, dont la durée, depuis les apôtres, est marquée par la succession suivie des évêques.... (*Contra adversar. legis et prophet.*, lib. 1, cap. 20). Et comment les manichéens donneroient-ils à ces livres apocryphes une autorité qui leur est refusée par les églises apostoliques? (*Contra Faust. Manich.*, lib. 13, c. 4) »

C'est par une conséquence nécessaire de ces principes que saint Augustin établit ailleurs une maxime qui peut d'abord sembler extraordinaire, et qui néanmoins renferme un sens également exact et profond : « Pour moi, dit-il, je ne croirois pas à l'Evangile, si je n'y étois déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique : » *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas.* Il ne s'agit pas en cet endroit, ainsi que l'observe très-bien M. Duguet, du témoignage que l'Eglise, considérée comme une société douée du privilége surnaturel de l'infaillibilité, rend à l'inspiration des Ecritures : ce seroit un cercle qui prouveroit l'Ecriture par l'Eglise, et l'Eglise par l'Ecriture, ou plutôt qui ne prouveroit absolument rien. Saint Augustin ne considère ici l'Evangile que comme un livre ordinaire, attribué à un certain auteur que l'on sait avoir vécu dans un temps déterminé; il ne regarde l'Eglise que comme une société humaine, qui a commencé en un certain temps qui fait profession d'une certaine doctrine, qui a été gouvernée

par des hommes connus, et qui doit être instruite de sa propre doctrine et de l'origine de ses titres. Sous ce rapport, le témoignage de l'Eglise n'a rien que d'humain ; comme aussi l'authenticité des Ecritures est un fait d'un ordre purement naturel. Mais il est évident que ce fait ne peut être mieux attesté que par l'Eglise, dépositaire des Ecritures ; et, dans l'ordre naturel, il n'est rien qui soit au-dessus du témoignage que l'Eglise rend à l'authenticité de ses livres ; d'où il suit, comme saint Augustin le disoit de lui-même, que si nous croyons aux Evangiles, c'est parce que l'Eglise, en nous les mettant entre les mains, nous assure qu'ils sont l'ouvrage des apôtres ou des disciples de Jésus-Christ.

II. Le témoignage des Pères apostoliques nous offre une seconde preuve de l'authenticité du nouveau Testament. L'auteur de l'Epître connue sous le nom de saint Barnabé, cite plusieurs passages, qui se trouvent en toutes lettres dans nos Evangiles. *Prenons garde*, dit-il, *qu'il ne nous arrive ainsi qu'il est écrit : Plusieurs sont appelés, peu sont élus.* Ce mot, *ainsi qu'il est écrit*, ne permet pas de douter que la maxime rapportée par l'auteur ne soit une citation prise de l'Ecriture sainte : or elle se trouve dans l'Evangile de saint Matthieu, c. 20, v. 16.

Il dit que *Jesus-Christ n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence :* ce que nous lisons en propres termes en saint Matthieu, c. 9, v. 13 ; en saint Marc, c. 2, v. 17 ; en saint Luc, c. 5, v. 32.

Il cite une réponse des pharisiens à Jésus-Christ, et la réplique de Jésus-Christ aux pharisiens, telles qu'elles se lisent en saint Matthieu, c. 22, v. 4 ; enfin il rapporte cette parole du Sauveur, *donnez à quiconque vous demande.* En saint Luc, c. 6, v. 30.

Il est vrai que l'auteur de cette Epître ne nomme point les livres dont il emprunte ces citations ; mais il faut observer qu'il en use de même à l'égard des livres de l'ancien Testament.

Hermas ne cite nulle part, au moins d'une manière bien expresse, ni les Evangiles, ni les autres livres du nouveau Testament : on ne doit pas s'en étonner ; la nature de son ouvrage ne demandoit pas ces sortes de citations. Le livre du *Pasteur* est un dialogue divisé en trois parties : les *visions*, les *preceptes* et les *similitudes*. Les interlocuteurs sont des anges, l'Eglise, et différents personnages allégoriques, qui n'ont pas besoin d'appuyer ce qu'ils disent par l'autorité de l'Ecriture, parce qu'Hermas les suppose envoyés et inspirés de Dieu pour le former à la perfection chrétienne. Du reste cet écrivain ne cite pas plus l'ancien Testament que le nouveau ; en conclurons-nous que les livres de l'ancien Testament lui étoient inconnus ?

Saint Clément rapporte plusieurs sentences de Jésus-Christ, et il exhorte les Corinthiens à se les rappeler ; ce qui suppose qu'elles étoient écrites dans des livres connus et répandus parmi les fidèles. Or, ces mêmes sentences se trouvent souvent mot pour mot dans nos Evangiles.

Dans sa première épître, il dit : « Souvenez-vous surtout des discours du Seigneur » Jésus, qui, enseignant la douceur et la patience, a dit : Faites miséricorde, afin » que miséricorde vous soit faite ; pardonnez, afin que l'on vous pardonne ; on fera » pour vous comme vous ferez pour les autres ; comme vous donnez, on vous donnera ; comme vous jugez, on vous jugera ; comme vous aurez eu de l'indulgence, » on en aura pour vous ; on se servira pour vous de la même mesure dont vous vous » serez servis pour les autres. » Ces maximes du Sauveur se lisent en saint Luc, ch. 6, v. 36, et suiv.

« Souvenez-vous, dit encore saint Clément, des paroles de Jésus Notre-Seigneur ; » car il a dit : Malheur à cet homme, il vaudroit mieux pour lui qu'il ne fût pas » né, que d'avoir scandalisé un de mes élus ; il vaudroit mieux qu'on lui eût attaché une meule et qu'on l'eût jeté dans la mer, que d'avoir scandalisé un de mes » petits enfants. » Ce passage est formé de plusieurs textes visiblement empruntés de nos Evangiles. (*Voyez* Matth., c. 18, v. 6 ; Marc, c. 9, v. 41 ; Luc, c. 17, v. 2.)

On peut encore observer, dans cette première épître du pape saint Clément, des

allusions manifestes à plusieurs endroits des épîtres de saint Paul, de saint Pierre et de saint Jacques. Voyez entr'autres les nombres 30, 35, 36, etc.

Mais voici quelque chose de plus qu'une simple citation : « Prenez en main, dit » saint Clément aux fidèles de Corinthe, l'Epître du bienheureux Paul apôtre. De » quoi vous parle-t-il au commencement de l'Evangile? C'est l'Esprit de vérité qui » lui a dicté ce qu'il vous écrivoit, de lui-même, de Céphas, d'Apollo, et des schis- » mes qui se formoient parmi vous (*I. Clem. Epist.*, n. 47). » La première Epître de saint Paul aux Corinthiens ne pouvoit être mieux caracterisée; puisque, dès les premières lignes, il y est fait mention des troubles excités dans l'Eglise de Corinthe à l'occasion de saint Paul, de Céphas et d'Apollo. Il est donc bien certain que cette Epître aux Corinthiens, telle que nous l'avons, étoit connue et respectée comme l'ouvrage de saint Paul, dès le temps de saint Clément, c'est-à-dire très-peu d'années après la mort de l'apôtre.

Il est vrai que, dans les écrits des Pères apostoliques, les citations ne sont pas toujours aussi précises que celle-ci. Saint Clément avoit une raison particulière de citer nommément l'Epître aux Corinthiens; il écrivoit à ces mêmes Corinthiens, disciples de saint Paul, pour leur recommander l'union, la paix et la charité; et pouvoit-il le faire d'une manière plus pressante qu'en les rappelant à ce que l'apôtre leur avoit écrit *au commencement de l'Evangile*, c'est-à-dire au commencement de son Epître, ou, si l'on veut, dans les premiers temps de son ministère par rapport aux Corinthiens?

Cette citation nous fournit une preuve incontestable de l'authenticité de nos Evangiles; car tout ce qu'il y a d'essentiel dans nos Evangiles est ou renfermé, ou supposé dans les differentes Epîtres de saint Paul, et en particulier dans la première aux Corinthiens. Tous ceux qui ont admis les Epîtres de saint Paul ont reçu nos Evangiles; et par conséquent les Evangiles cités sans nom d'auteur par saint Clement et les autres Pères apostoliques, ne diffèrent pas de ceux que la tradition nous a fait passer avec les Epîtres de saint Paul.

Dans la seconde Epître de saint Clément, que nous n'avons pas en entier, et qui n'a pas la même autorité que la première, ainsi que nous l'avons observé, on voit un assez grand nombre de passages manifestement empruntés des Evangiles canoniques. Il seroit trop long et trop ennuyeux de les transcrire. Comparez N. 2, et Matth., c. 9, v. 13; N. 3, et Matth., c. 10, v. 32; N. 4, et Matth., c. 7, v. 21; *Ibid.*, et Matth., c. 7, v. 23, et Luc, c. 13, v. 27; N. 6, et Matth., c. 6, v. 24, c. 16, v. 26; N. 8, et Luc, c. 16, v. 12, etc.

Au reste, il faut convenir que plusieurs des sentences de Jésus-Christ, rapportées par saint Clément et les autres Pères apostoliques, n'existent pas en toutes lettres dans nos Evangiles; mais on reconnoît aisement le texte original, malgré le changement ou la transposition de quelques mots. Les anciens, dans leurs citations, s'attachoient plus à rendre le sens que les termes de l'Ecriture : on le voit par les passages qu'ils ont cités de l'ancien Testament. D'ailleurs le but de saint Clément, dans ses lettres à l'Eglise de Corinthe, ne demandoit pas cette exacte précision dont on se pique dans un ouvrage de controverse; il écrivoit à des fidèles nourris de la lecture des Livres saints, à qui il ne falloit qu'un mot ou une simple allusion pour leur rappeler des maximes que la méditation leur avoit rendues familières. Quant aux citations anonymes, outre qu'elles suffisoient à son dessein, il faut encore observer que, dans les premiers temps, les quatre Evangiles étoient regardés comme ne formant qu'un seul ouvrage. On ne disoit pas *l'Evangile de saint Matthieu*, *l'Evangile de saint Jean*, mais *l'Evangile de Jesus-Christ*, c'est-à-dire la predication, litteralement *la bonne nouvelle* annoncée par Jésus-Christ; l'acception du mot *evangile* a changé depuis que l'on a commencé à distinguer ces quatre histoires par les noms des auteurs. Dans l'origine, tout le nouveau Testament étoit divisé en deux livres, *l'Evangelique* et *l'Apostolique*. Ce dernier renfermoit les Actes et les Epîtres des apôtres.

Saint Ignace, dans l'épître aux Ephésiens, rapporte cette maxime du Sauveur : *L'arbre se connoît à son fruit.* Matt., c 12, v. 33.

Dans l'epître à l'Eglise de Smyrne, il dit que Jésus-Christ a voulu être baptisé par saint Jean, *afin de remplir toute justice*. Matth. c. 3. v. 15. Et encore, *que celui qui comprend, comprenne*. Matt., c. 19, v. 12.

Dans l'epître à Polycarpe : *Soyez prudent en toutes choses comme le serpent, et sim le comme la colombe*. Matth., c. 20, v. 16.

Dans l'épître aux Philadelphiens : *Recourant à l'Evangile comme à la chaire de Jesus, et aux apotres comme au senat de l'Eglise, nous recevons aussi les ophetes*, etc. (*Ignat. Epist.*, n. 26). Le saint évêque distingue ici trois livres differents : *l'Evangile*, lequel prouve que Jesus-Christ a pris un corps véritable ; ceci est contre les *docetes : Les Epitres des apotres*, lesquels determinent la forme du gouvernement ecclésiastique, et l'ancien Testament designe par *les prophetes*.

Saint Ignace parle encore de l'Evangile, comme d'un livre qui contenoit le recit de l'incarnation, de la passion et de la resurrection du Sauveur.

Il ne nous reste qu'une seule epître de saint Polycarpe, où nous trouvons deux passages cités d'après l'Evangile de saint Matthieu : *Si nous prions le Seigneur qu'il nous pardonne, nous devons pardonner nous-mêmes*. Matth., c. 6, v. 12. *Prions Dieu qu'il ne nous induise pas en tentation, comme dit le Seigneur ; car l'esprit est prompt, mais la chair est foible*. Matth., c. 6, v. 13, et c. 26, v. 41. On a pu s'apercevoir que l'Evangile de saint Matthieu se trouve cité plus souvent que les trois autres : la raison en est qu'etant plus ancien, il a dû être plus connu dans ces premiers temps.

Papias, evêque d'Hiéraple en Phrygie, avoit composé cinq livres *de l'Interprétation des discours du Seigneur*. Saint Irénée, qui le cite, nous apprend qu'il etoit disciple de l'apôtre saint Jean, et condisciple du bienheureux Polycarpe. Lui-même, dans un fragment qu'Eusebe nous a conservé, dit qu'il a reçu la regle de la foi, de ceux qui avoient vecu avec les apôtres. Or, Papias a connu nos Evangiles : il en a nommé les auteurs. Il rapportoit, sur le témoignage d'un prêtre nommé Aristion, que saint Marc n'avoit pas eté du nombre des disciples de Jesus-Christ, qu'il s'etoit attaché à saint Pierre, et qu'il avoit écrit son Evangile avec le secours et presque sous la dictée de cet apôtre. Il disoit encore que saint Matthieu avoit compose son Evangile en hebreu, et qu'il s'en étoit fait plusieurs traductions. Enfin Eusebe observe que Papias avoit emprunté quelque chose de la première Epître de saint Pierre et de la première de saint Jean.

Hegesippe, qui vivoit sous l empire d'Adrien, avoit écrit en cinq livres l'histoire de la predication des apôtres. Il nous apprend lui-même qu'il étoit venu à Rome sous le pontificat d'Anicet, et qu'il y etoit resté jusqu'à celui d'Eleuthère ; il ajoute que, dans ce voyage de Rome, il avoit conferé avec un grand nombre d'evêques, et qu'il avoit observé que tous faisoient profession de la même doctrine. Dans le petit nombre de fragments qui nous restent de cet ancien écrivain, il ne se trouve rien qui se rapporte expressément à nos Livres sacrés : mais nous pouvons conjecturer, avec assez de vraisemblance, qu'Eusebe avoit emprunté de lui ce qu'il nous apprend de l'ordre des Evangiles, et du temps où ils furent composés ; car il previent son lecteur que souvent il suit Hégésippe pour l'histoire des temps apostoliques.

Saint Justin, dans sa première apologie, rapporte un fait bien propre à confirmer ce que nous avons dit de l'autorité de la tradition ; savoir, que les chretiens s'assembloient le jour du soleil, pour prier et pour offrir l'eucharistie, et que dans ces assemblees on lisoit publiquement les écrits des prophètes, et les commentaires ou les *memoires* des apôtres (*Just. mart., Apol.* I). Par les mémoires des apôtres, on ne peut entendre autre chose que les livres du nouveau Testament, lesquels sont cités une infinité de fois dans les œuvres de saint Justin.

La première apologie de saint Justin fut ecrite vers le milieu du second siècle ; et puisqu'il y est parlé de cette lecture solennelle comme d'un usage non moins général que celui de s'assembler le dimanche pour offrir l'eucharistie, il faut avouer que les livres du nouveau Testament etoient connus long-temps avant saint Justin. En effet, s'ils n'eussent été composés que sur la fin du premier, ou vers le commencement du second siècle, ils n'auroient pu, dans l'intervalle de quarante à soixante

ans, se repandre dans toutes les églises, et s'y accréditer au point que la lecture en fut regardée comme une partie considérable du culte divin. La coutume de lire publiquement les écrits des apôtres est une imitation de ce qui se pratiquoit dans les synagogues, où l'on faisoit toujours une lecture de quelque livre de la loi ; et, par consequent, elle est aussi ancienne parmi les chrétiens que l'établissement des églises et de la liturgie.

La lettre des églises de Vienne et de Lyon aux églises de l'Asie et de la Phrygie, est un des plus anciens et des plus beaux monuments qui nous restent de l'Eglise gallicane. Elle fut ecrite l'an 177 à l'occasion du martyre de saint Pothin, premier évêque de Lyon. On y trouve quelques citations des Evangiles. Par exemple, il est dit de Vettius Epagatus, que *semblable à Zacharie, il marchoit dans tous les commandements du Seigneur, sans reproche.* Ce qui est pris de saint Luc, c. 1, v. 6. On y rappelle aussi cette parole du Sauveur, en saint Jean, c. 16, v. 2, *l'heure vient que ceux qui vous mettront à mort, croiront rendre obeissance à Dieu.*

Au commencement du troisième siecle, l'an 202, les martyrs scillitains en Afrique, et leurs persecuteurs même, rendent à nos Livres saints le temoignage le plus exprès. Le proconsul dit : *Quels sont les livres que vous lisez et que vous adorez ? Sperat repondit : les quatre Evangiles de Notre-Seigneur Jesus-Christ, les Epitres de l'apotre saint Paul, et toute l'Ecriture dictee par l'inspiration divine.*

Il seroit inutile d'accumuler les citations et les autorités, puisque nous sommes parvenus au temps où les incrédules conviennent que les livres du nouveau Testament etoient admis par toutes les églises du monde. Saint Justin, saint Irenée, Origène, Tertullien, nous montrent quelle etoit, à la fin du second siècle, la foi des églises de Rome, des Gaules, de l'Asie et de l'Afrique. « Voilà, disoit Origène, en parlant des Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, ce que j'ai appris par la tradition, des quatre Evangiles, les seuls qui soient reconnus, sans aucune contradiction, dans toute l'Eglise qui est sous le ciel (Ap. Eusebe. *Hist. eccl.*, lib. 6, cap. 25). » Et dès le temps de saint Irenée la chose étoit si constante, que le saint docteur s'attache à prouver, par des raisons allegoriques, qu'il ne pouvoit y avoir plus de quatre Evangiles.

III. Au témoignage des auteurs apostoliques, on peut joindre le témoignage des heretiques. « L'autorite de nos Evangiles est si bien etablie, disoit saint Irenée, que les heretiques eux-mêmes leur rendent témoignage, et que chacun d'eux en sortant de l'Eglise, cherche dans l'un ou dans l'autre de quoi appuyer sa doctrine. Les ebionites se servent de l'Evangile selon Matthieu (ou, comme nous l'avons dit plus haut d'après Eusèbe, de l'Evangile selon les Hebreux), et cet Evangile suffit pour les refuter. Marcion a corrompu l'Evangile de Luc, et ce qu'il y a laissé detruit ses blasphèmes contre le Dieu unique et souverain. Ceux qui, separant Jesus d'avec le Christ, soutiennent que le Christ est demeuré impassible pendant que Jesus souffroit, s'en tiennent à l'Evangile de Marc, et s'ils le lisoient avec un amour sincère de la verité, ils y trouveroient la condamnation de leurs erreurs. Pour les valentiniens, ils se fondent principalement sur l'Evangile de Jean, et c'est aussi par l'autorité de cet Evangile que nous les avons combattus. Notre doctrine est donc bien certaine, conclut saint Irenée, puisqu'elle est appuyée sur les livres auxquels nos adversaires rendent témoignage (*Lib.* 3, *cap.* 2). »

Tatien, disciple de saint Justin, et depuis devenu chef de la secte des encratites, ou *abstinents*, composa une espèce de concordance des quatre Evangiles, qu'il intitula *Dia Tessaron* (selon les quatre), d'où il retrancha tout ce qui etoit contraire à son heresie, notamment les généalogies de Jésus-Christ.

Heracleon, Ptolemée, Valentin, etablissoient leurs systèmes philosophiques et religieux sur des passages du nouveau Testament, qu'ils interpretoient à leur manière. Ils prétendoient que leur doctrine étoit celle des apôtres, et ne disputoient avec l'Eglise catholique que sur le sens de leurs ecrits.

Les ebionites avoient un Evangile qu'ils appeloient l'*Evangile selon les Hebreux*, lequel, au rapport de saint Jérôme qui l'avoit vu, n'étoit autre chose que l'Evangile de saint Matthieu, légèrement altéré. C'étoient des juifs opiniâtrément attachés aux

observances mosaïques. Saint Paul, qui avoit enseigné l'inutilité de ces observances, n'étoit à leurs yeux qu'un déserteur de la loi : ils rejetoient ses Epîtres, non comme supposées ou douteuses, mais comme hétérodoxes.

Au contraire, les marcionites qui regardoient la loi de Moïse comme l'ouvrage du mauvais principe, admettoient expressément quelques Epîtres de saint Paul, et l'Evangile de saint Luc, mais avec de prétendues corrections qui, selon la remarque judicieuse de Tertullien, etoient une preuve évidente de l'antiquité des exemplaires catholiques, et de la nouveauté de l'exemplaire de Marcion.

Les differentes sectes, connues sous le nom de gnostiques, ne contestoient nullement l'authenticité des ecrits apostoliques. Ces heretiques étoient moins des chretiens que des philosophes qui, frappés de l'eclat du christianisme, en adoptoient tout ce qu'ils croyoient pouvoir se lier à leurs systèmes ; et comme il n'y avoit presque rien de commun entre leurs dogmes et la foi que professoient les Eglises apostoliques, ils ne craignoient pas de dire que les apôtres n'avoient pas compris le vrai sens de la doctrine de Jésus-Christ. Ils rejetoient donc l'autorite des livres du nouveau Testament ; mais en même temps ils rendoient un témoignage exprès et non suspect à leur authenticité. Accuser les apôtres d'avoir mêle dans leurs Evangiles des erreurs à la doctrine de Jesus-Christ, c'etoit les reconnoître expressément pour auteurs de ces Evangiles.

C'est d'ailleurs un fait constant, qu'à l'exception de l'Evangile de saint Jean et de l'Apocalypse, tous les livres du nouveau Testament sont plus anciens que les premières heresies. L'Eglise catholique, formée par l'union de toutes les églises que les apôtres avoient fondées, ne cessoit de les opposer à cette multitude de sectes qu'enfantoit chaque jour le melange de la philosophie avec le christianisme. Dès son berceau, l'Eglise se prévaloit de l'antiquité de sa doctrine ; elle en montroit la source dans l'enseignement et dans les écrits des apôtres ; et armée de ces titres authentiques, elle convainquoit de schisme et de nouveauté tous ceux qui s'elevoient contre sa croyance. Voyez les *Prescriptions* de Tertullien, où cet argument est presenté avec une force irresistible. Mais si les livres du nouveau Testament ont precedé la naissance des premières hérésies, il faut les reconnoître pour l'ouvrage des apôtres, puisque, selon Eusèbe et tous les écrivains de l'antiquité ecclésiastique, les apôtres avoient à peine disparu, que les hérétiques commencèrent à se montrer.

De tous les anciens hérétiques, je ne vois que les manicheens du quatrième siècle qui aient osé disputer contre l'authenticité des Evangiles. Mais outre que cette reclamation tardive ne pouvoit rien contre la foi constante et universelle des trois siècles précédents, il suffit de lire leurs objections rapportées par saint Augustin, dans son livre *contre Fauste le manicheen,* pour voir qu'ils ne s'appuient sur aucun principe de critique, qu'ils ne citent aucun témoignage de l'antiquité, et qu'ils ne produisent d'autre preuve que l'opposition de leur doctrine avec celle des Evangilee.

IV. Enfin nous avons l'aveu des païens en faveur de l'authenticité du nouveau Testament. D'abord il est certain que l'empereur Julien ne parle jamais ni des Evangiles, ni des autres livres du nouveau Testament, sans les attribuer aux apôtres dont ils portent les noms. Tantôt il cite des passages empruntés des Epîtres de saint Paul, ainsi qu'il le dit lui-même : tantôt il rapporte, d'après saint Luc et d'après saint Matthieu, des paroles de Jésus-Christ, ou quelques traits de son histoire. Il dit quelque part, que ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus-Christ fût Dieu, et que Jean est le premier qui l'ait enseigné. Ailleurs il avoue que Jésus-Christ a guéri des boiteux, des sourds, des aveugles et des demoniaques, dans quelques bourgades de la Judée. Enfin, lorsqu'il defendit aux chretiens d'enseigner les belles-lettres et d'expliquer les poètes, *qu'ils aillent,* disoit-il, *expliquer Luc et Matthieu dans les assemblées des galileens.*

Porphyre, qui vivoit un siècle avant l'empereur Julien, écrivit contre la religion chrétienne un traité que les païens regardoient comme un ouvrage divin. Or il est constant que la plupart des objections de ce philosophe étoient puisées dans les livres du nouveau Testament ; par exemple, il accusoit Jesus-Christ d'inconstance, parce qu'il se rendit à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, quoiqu'il eût déclaré qu'il

n'iroit pas, ce qui est pris de saint Jean (chapitre 7). Il blâmoit l'imprudence et la folie des apôtres qui avoient suivi le Sauveur à sa première invitation (*Matt.*, c. 4). Il se moquoit des évangélistes, qui ont écrit par l'hyperbole la plus ridicule, disoit-il, que Jésus fit marcher Pierre sur la mer, quoiqu'il ne fût question que du chétif lac de Génésareth (*Matt.*, c. 14). Il prétendoit que les textes des prophètes ne sont pas cités fidèlement dans les Evangiles. Il reprochoit à saint Pierre d'avoir fait mourir injustement Ananie et Saphire (*Act.*, c. 5), etc., par où l'on voit que Porphyre convenoit expressément de l'authenticité de nos Ecritures.

Celse vivoit sous l'empire d'Adrien, et par conséquent il n'étoit pas fort éloigné du temps où l'on suppose qu'ont été fabriqués les livres du nouveau Testament. Lorsqu'il écrivoit contre le christianisme, les évangiles apocryphes, si l'on en croit M. Fréret, étoient plus répandus et plus accrédités que les Evangiles canoniques; et dès lors il faut dire, ou que Celse n'a point connu nos Evangiles, ou qu'il ne les a pas distingués des évangiles apocryphes, ou du moins qu'il n'a pas dû les regarder comme des écrits certains et authentiques. Mais si au contraire il est prouvé que ce philosophe n'a pas connu d'autres évangiles que les nôtres, s'il ne paroît pas qu'il ait formé le moindre doute sur leur authenticité, la prétention de M. Fréret est détruite, et l'antiquité du nouveau Testament est démontrée par le témoignage même de nos ennemis. Or il ne faut que parcourir l'ouvrage d'Origène *contre Celse*, pour être convaincu que celui-ci avoit une parfaite connoissance de nos Evangiles, et que jamais il n'a soupçonné les chrétiens de les avoir supposés sous les noms des apôtres.

Dans les passages du livre de Celse, rapportés et refutés par Origène, ce philosophe cite plusieurs traits de la vie de Jésus-Christ, tels qu'ils se trouvent dans nos Evangiles. Il parle du baptême du Sauveur, de la colombe qui parut dans les airs, et qui vola sur lui. Il dit que Jésus s'est vanté que les Chaldéens, instruits de sa naissance, vinrent pour l'adorer lorsqu'il étoit encore enfant; qu'ils firent part de leur dessein à Hérode, et que ce prince ordonna que l'on mît à mort tous les enfants nés dans le même temps. Il rapporte que Jésus s'étant associé dix ou onze hommes diffamés, publicains, nautonniers, chargés de crimes, il menoit avec eux une vie honteuse et vagabonde, pouvant à peine se procurer la nourriture dont il avoit besoin. Il parle de la fuite de Jésus-Christ en Egypte, de l'ange qui l'avoit ordonnée, et de deux autres anges envoyés, l'un à Marie, l'autre aux mages. Il dit que les Juifs avoient demandé à Jésus-Christ, dans le temple, qu'il leur fît voir, par quelque miracle évident, qu'il étoit le Fils de Dieu. Il rappelle la trahison de Judas, la prédiction que Jésus-Christ en avoit faite, l'abnégation de saint Pierre, la fuite de tous les disciples au moment de la passion. Il se moque des évangélistes, qui font remonter la généalogie de Jésus-Christ jusqu'au premier homme, qui donnent au fils d'un artisan les rois de Juda pour ancêtres. Il dit que les chrétiens croient avoir trouvé un beau dénoûment à leur fable, en disant que Jésus jeta un cri avant d'expirer, que la terre trembla, que le soleil fut obscurci, que Jésus ressuscita trois jours après sa mort, et qu'il fit voir à ses disciples les cicatrices des clous avec lesquels on l'avoit crucifié. Tous ces traits, et plusieurs autres que nous omettons, sont visiblement empruntés de nos Evangiles; Celse lui-même nous le déclare: car, après avoir rapporté ces diverses circonstances de la vie de Jésus-Christ, il ajoute qu'elles sont tirées de nos livres, et qu'il n'a pas besoin d'employer contre nous d'autres témoignages, puisque nous nous égorgeons de nos propres armes.

Reprenons en peu de mots et concluons. L'authenticité du nouveau Testament est prouvée par les aveux et par les objections mêmes des païens, qui ont entrepris de réfuter la religion chrétienne: elle est prouvée par la conduite et par la doctrine des anciens hérétiques, dont les uns recevoient nos Ecritures, et les autres ne refusoient de les admettre, que parce qu'ils faisoient profession de ne pas respecter les apôtres, qu'ils en croyoient les auteurs: elle est prouvée par le témoignage des successeurs immédiats des apôtres, lesquels ont cité la plupart des livres du nouveau Testament comme faisant partie de l'Ecriture sainte; enfin elle est prouvée par la tradition ancienne, constante et unanime de toutes les églises chrétiennes. Quelle chaîne! quelle multitude de témoins! et quels témoins! Des chrétiens engagés par le plus vif inté-

rêt, l'intérêt du salut éternel, à ne pas souffrir qu'un imposteur se revêtît du nom et de l'autorité d'un apôtre de Jésus-Christ : des hérétiques proscrits, excommuniés par l'Eglise, et qui, en la quittant, emportent avec eux les livres qu'ils y ont trouvés ; du reste, altérant, corrompant, défigurant sa doctrine, sa morale et son culte, n'ayant plus avec elle rien de commun que ces livres qui les condamnent : des païens, des philosophes habiles, ennemis irréconciliables du christianisme, attentifs à profiter de tous leurs avantages, versés dans la lecture de nos Livres saints, dont ils font le sujet de leurs railleries, d'où ils tirent les difficultés qu'ils nous opposent ; placés à la source des faits qui peuvent constater la fraude et la supposition, et néanmoins rendant hommage à l'authenticité de nos Ecritures. Encore une fois quels témoins ! est-il, dans toute l'antiquité, un seul ouvrage dont l'origine soit aussi bien attestée ?

De l'intégrité des livres du nouveau Testament.

L'Eglise a toujours regardé les écrits du nouveau Testament comme l'ouvrage des apôtres, ou plutôt de l'Esprit saint, qui les animoit et qui dirigeoit leur plume. Or, cette foi publique et les effets qu'elle produisoit, suffisent pour écarter jusqu'au moindre soupçon de fraude et d'interpolation.

Premièrement, cette persuasion des chrétiens à l'égard du nouveau Testament leur inspiroit une vénération religieuse pour un livre où ils croyoient trouver les titres assurés et la règle immuable de leur foi. Il paroît même que cette vénération se manifestoit par des actes extérieurs, puisque les païens demandoient aux martyrs quels étoient les livres qu'ils lisoient et qu'ils adoroient, *quos adorantes legitis*. On ne connoissoit pas de serment plus redoutable que celui qu'on faisoit prêter sur les saints Evangiles. Un soldat chrétien, menacé d'être dégradé s'il n'abjuroit la foi, ayant obtenu trois heures pour délibérer, Théotecne, évêque de Césarée en Palestine, le conduisit à l'église, le fit approcher de l'autel, et lui montrant son épée et le livre des Evangiles, il lui dit : *choisis l'un ou l'autre :* on ne croyoit pas que l'on pût être chrétien sans admettre les Evangiles. Pendant la persécution de Dioclétien, les idolâtres s'efforcèrent d'anéantir les livres du nouveau Testament. On fit les perquisitions les plus rigoureuses dans les églises et dans les maisons des évêques, des prêtres et des autres ministres : mais les fidèles aimèrent mieux s'exposer à la mort, que de livrer les Ecritures : on regarda comme une sorte d'apostasie la foiblesse de ceux qui, pour racheter leur vie ou leurs biens, se laissoient enlever les exemplaires qu'ils avoient entre leurs mains. Lorsque la persécution fut apaisée, les *traditeurs*, c'étoit ainsi qu'on les appeloit, ne furent admis à la communion, qu'après avoir expié leur faute par une longue et sévère pénitence ; et les donatistes se séparèrent de l'Eglise, pour ne pas communiquer avec un évêque de Carthage accusé d'avoir livré les Ecritures avant son ordination. Or ce respect, dont tous les chrétiens étoient pénétrés pour les Livres saints, a dû les rendre extrêmement attentifs à la conservation du texte primitif. C'eût été un attentat sacrilége, que d'oser introduire le plus léger changement dans un livre pour lequel on se croyoit obligé de donner sa vie. L'histoire ecclésiastique nous apprend quelle étoit, sur ce point, la délicatesse des peuples. Un évêque de Chypre avoit été chargé par ses collègues, de faire un discours avant la célébration des saints mystères : il cita l'endroit de l'Evangile où Jésus-Christ dit au paralytique : *emportez votre grabat et marchez;* mais ayant, par une vaine affectation d'élégance, substitué un mot à un autre, Spiridion, qui depuis assista au concile de Nicée, lui en fit des reproches publics, et l'obligea de réparer le scandale qu'il venoit de causer. Un pareil sujet révolte le peuple d'Hippone : il faut que saint Augustin monte en chaire pour apaiser le tumulte qui commençoit à s'élever : cependant il ne s'agissoit encore que d'un mot assez indifférent mis à la place d'un autre. Saint Jérôme, chargé par le pape Damase de la correction des Livres saints, craint de soulever contre lui tous les fidèles : *Quel est*, dit-il, *celui qui, prenant mon livre en main, et s'apercevant de la différence de ce qu'il lira et de ce qu'il a, pour ainsi dire, sucé avec le lait, ne se récrie aussitôt et ne me traite de faussaire et de sacrilége, pour avoir osé faire des changements, des retranchements ou des addi-*

tions aux livres sacrés. (Præfat. in Evangel., ad Damas.) Tel étoit le respect des chrétiens pour leurs Ecritures, qu'ils ne croyoient pas que l'on pût y changer un seul mot, même sous prétexte de reforme, et lorsque le sens ne devoit pas en souffrir.

En second lieu, cette foi publique des chrétiens a dû multiplier à l'infini les copies du nouveau Testament; non-seulement il s'en trouvoit dans toutes les églises, mais encore chaque fidèle, pour peu qu'il fût instruit, avoit soin de s'en procurer un exemplaire, qu'il méditoit sans cesse comme l'unique règle de sa conduite et de sa croyance. Ceux qui ne pouvoient faire une étude particulière des Ecritures, les connoissoient au moins par l'usage où l'on étoit de les lire publiquement, lorsqu'on s'assembloit pour offrir l'eucharistie. Nous apprenons de saint Justin que cet usage remontoit à la plus haute antiquité, et dès les premiers siècles nous y voyons des clercs chargés particulièrement de cette fonction, sous le nom de *lecteurs*. A mesure que le christianisme s'étendoit chez les peuples à qui la langue grecque étoit inconnue, on étoit obligé de traduire en leur faveur les livres où étoit contenue la religion qu'on leur annonçoit. De là ce grand nombre de versions, dont quelques-unes ne sont guères moins anciennes que les originaux eux-mêmes. En un mot, on peut dire que jamais livre ne fut plus connu et plus répandu que les écrits du nouveau Testament. Or il est certain, et l'on conçoit aisément qu'un ouvrage est d'autant plus à l'abri de toute altération, que les exemplaires en sont multipliés; car, l'interpolation ne pouvant être générale, à moins que l'on ne parvienne à changer toutes les copies, la difficulté du succès augmente en raison du nombre des exemplaires. Que seroit-ce, si ce grand nombre d'exemplaires étoit dispersé dans des régions éloignées et parmi des peuples qui n'eussent aucun commerce entr'eux? Supposons que l'on entreprenne aujourd'hui de changer un verset du nouveau Testament, il faudra commencer par anéantir tous les exemplaires imprimés et manuscrits répandus dans le monde · le monarque le plus puissant, tous les princes réunis n'en viendroient pas à bout. Mais si la chose est impossible maintenant, elle l'a toujours été; parce que, depuis le temps des apôtres jusqu'à nous, il y a toujours eu des églises chrétiennes, et par conséquent une multitude d'exemplaires du nouveau Testament, dans les différentes parties du monde connu.

Un troisième effet de la persuasion des chrétiens, relativement à leurs Livres sacrés, c'est qu'on les a toujours regardés comme la loi suprême par laquelle on devoit décider les controverses qui s'élevoient dans l'Eglise, soit par rapport au dogme, soit par rapport à la morale. Or les disputes de religion ont commencé dans le christianisme immédiatement après la mort des apôtres; et depuis cette époque jusqu'au temps où nous vivons, les schismes et les hérésies se sont succédés sans interruption. L'enseignement de l'Eglise a toujours été contredit par des sectes nombreuses, qui faisoient profession d'établir leur doctrine sur l'autorité des livres du nouveau Testament. De là naissoient des interprétations différentes du même texte, lesquelles servoient, plus que toute autre chose, à le maintenir dans sa première intégrité. La rivalité des sectes, l'animosité qui se mêle à toutes les disputes de religion, veilloient à la conservation des Livres saints. Un plaideur de mauvaise foi, qui auroit en son pouvoir une pièce unique et décisive, ne manqueroit pas de la soustraire ou de l'altérer; mais s'il voit ce même titre entre les mains de sa partie, il n'ira pas s'exposer inutilement à la honte et au danger d'être convaincu du crime de faux. Les livres du nouveau Testament étoient le titre authentique dont les orthodoxes et plusieurs sectes hérétiques invoquoient également l'autorité. Ce titre étoit antérieur à la naissance des contestations : ni les catholiques, ni les novateurs, ne pouvoient espérer de le corrompre ou de l'anéantir; car, si les uns l'eussent entrepris, les autres n'auroient eu qu'à produire leurs exemplaires pour couvrir les faussaires de confusion. *Qu'a-t il servi à Lucien et à Hesychius,* dit saint Jérôme, *d'avoir altéré le nouveau Testament? Les différentes versions faites avant eux n'ont-elles pas dévoile la fraude?* (Præf. in Evang.) Ce seroit bien inutilement, par exemple, que les calvinistes tenteroient de supprimer ou d'altérer les passages du nouveau Testament, où nous croyons voir le dogme de la présence réelle. Mais, puisqu'il y a toujours eu dans l'E-

glise les sectes ennemies, il faut avouer que le projet de corrompre le texte des Ecritures a toujours été aussi impraticable qu'il le seroit maintenant.

Lorsqu'on s'engage à soutenir qu'un livre important a souffert quelque interpolation considérable, on doit au moins pouvoir proposer quelques conjectures sur le temps, les auteurs et l'objet de cette interpolation. Les incrédules, qui contestent l'intégrité du nouveau Testament, ne peuvent donc se dispenser de répondre aux trois questions suivantes.

1.° En quel temps faut-il placer l'interpolation de nos Livres saints? Est-ce pendant la vie des apôtres, avant que l'on eût formé le canon ou la collection des livres du nouveau Testament, et lorsque ces écrits étoient répandus et conservés soigneusement dans les églises qui les avoient reçus? Les auteurs du nouveau Testament avoient-ils fait eux-mêmes des copies toutes différentes, pour semer le schisme et l'erreur parmi les fidèles? Est-ce immédiatement après la mort des premiers prédicateurs du christianisme, sous les yeux de leurs disciples, au milieu de cette multitude de sectes ennemies, qui dès lors commencèrent à déchirer le sein de l'Eglise et qui réclamoient hautement, en faveur de leurs opinions, l'autorité du nouveau Testament? Est-ce dans le feu des persécutions, lorsque les chrétiens, victimes de la bonne foi, voloient aux supplices qu'un mensonge pouvoit leur épargner? Est-ce depuis la paix accordée à l'Eglise, et sous l'empire de Constantin? Dans ces temps où le nom de *traditeur* étoit en exécration parmi les chrétiens, et tandis que l'Eglise honoroit d'un culte public ceux qui étoient morts pour la conservation des Ecritures? Comment une entreprise, qui tendoit à renverser les fondements de la religion, auroit-elle pu s'exécuter, sans altérer la doctrine de l'Eglise, sans exciter une révolution générale dans la république chrétienne, sans laisser quelque trace, pas même le plus léger souvenir dans l'Histoire ecclésiastique? Ce seroit combattre des chimères, que de vouloir discuter sérieusement de pareilles suppositions.

2.° Quels sont les auteurs de cette interpolation? les juifs ou les païens? les chrétiens orthodoxes ou les hérétiques? Mais si les juifs ou les païens eussent altéré quelques exemplaires du nouveau Testament, en haine de la religion chrétienne, l'Eglise auroit-elle abandonné ceux qu'elle avoit reçus des apôtres, pour emprunter de ses ennemis des copies infidèles et corrompues? Les chrétiens orthodoxes auroient-ils pu en imposer aux hérétiques, et les hérétiques pouvoient-ils tromper la vigilance des orthodoxes? La diversité des opinions ne formoit-elle pas, entre les différentes sectes, une barrière que l'imposture n'auroit pu franchir pour passer d'une secte à une autre? Nous savons que parmi les anciens hérétiques, il s'en est trouvé d'assez hardis pour entreprendre de réformer, ou plutôt de pervertir les Ecritures; mais qu'est-il arrivé? Tous les chrétiens se sont élevés contre eux; les faussaires ont été confondus par la réclamation unanime de toutes les églises apostoliques: « Nous ne » connoissons point vos livres, leur a-t-on dit. Ce n'est point là ce que les apôtres » nous ont laissé. Vous n'êtes que d'hier, et vos écritures sont encore plus récentes » que vous. Dites-nous de qui vous tenez vos exemplaires, montrez-nous ceux d'après lesquels ils ont été transcrits. Pour nous, qui sommes les héritiers de la doctrine et des écrits des apôtres, nous prouvons notre origine par la suite connue de » nos ancêtres, et nous démontrons la vérité de nos titres, par le témoignage des » églises qui ont été gouvernées par les apôtres et par leurs disciples. » Tel a toujours été le langage de l'Eglise catholique, et les sectes écrasées sous le poids de son autorité, ont entraîné dans leur ruine tous les ouvrages dictés ou dépravés par l'esprit de mensonge.

3.° Enfin, quels sont les endroits du nouveau Testament qui peuvent avoir été l'objet de cette prétendue interpolation? Montrez-nous sur quoi tombe le changement que vous soupçonnez dans le texte primitif? Est-ce sur l'histoire, ou sur la doctrine de Jésus-Christ, ou sur l'une et l'autre tout ensemble? Mais ne voyez-vous pas que les différentes parties du nouveau Testament sont liées si étroitement les unes aux autres, qu'il faut ou recevoir tout le livre comme authentique, ou le rejeter entièrement comme supposé? Que vous serviroit-il de contester le récit de quelques-uns des miracles de l'Evangile, si vous ne prétendez en même temps que tous les ré-

cits semblables sont l'ouvrage du faussaire, qui, selon vous, a défiguré les véritables écrits des apôtres? Mais s'il en est ainsi, ne dites plus que nos Ecritures ont été corrompues, tranchez le mot, et dites ouvertement qu'elles sont supposées depuis le commencement jusqu'à la fin : car, si vous en effacez l'histoire des miracles de Jésus-Christ, qu'en restera-t-il que vous puissiez encore attribuer aux apôtres? Est-il une seule page en effet, soit dans les Evangiles, soit dans le livre des Actes, soit dans les Epîtres, qui puisse subsister indépendamment des faits merveilleux répandus dans toute l'histoire de Jesus-Christ? il en est de même de la doctrine, elle se retrouve tout entière dans chacun des livres qui composent le nouveau Testament; tout s'accorde, tout se soutient, tout concourt à présenter un même système. Il n'y a pas un seul verset qu'on puisse détacher du corps de l'ouvrage, pas un seul mot qui ne convienne parfaitement au siècle, à la doctrine, à la personne des apôtres. En un mot, le nouveau Testament est un livre entièrement supposé, s'il n'est pas authentique dans toutes ses parties. — L'*Autorité des livres du nouveau Testament contre les incrédules*, par le Docteur Duvoisin.

Quant à la vérité des faits évangéliques, VOYEZ APOTRES, CHRISTIANISME, JÉSUS-CHRIST, MIRACLES, PROPHÉTIES.

NOTE XVI. — ÉVÊQUE.

(Page 177.)

UN incrédule, qui a composé un ouvrage sous le titre *d'Epître aux Romains*, dit qu'il n'y a point eu d'évêques dans l'Eglise, avant le commencement du deuxième siècle.

Il faut donc, répond le savant Bullet, que cet auteur n'ait jamais lu les deux Epîtres de saint Paul à Timothée; car il y auroit vu que cet apôtre avoit établi ce cher disciple, évêque d'Ephèse. Il auroit lu, parmi les règles de conduite qu'il lui prescrit, la défense qu'il lui fait de recevoir d'accusation contre un prêtre, que sur le témoignage de deux ou trois personnes : paroles qui montrent évidemment qu'un évêque n'étoit point seulement le premier en rang parmi les prêtres, comme l'ont voulu quelques protestants; mais qu'il avoit autorité et juridiction sur eux. Il y avoit donc dans l'Eglise chrétienne, dès le premier siècle, des évêques, et des évêques établis par les apôtres.

Les plus anciens écrivains ecclésiastiques attestent également cette vérité.

Saint Irénée combat les hérétiques par la tradition (liv. 3, ch. 3), et il prouve la tradition par la succession des évêques depuis les apôtres jusqu'à son temps.

« Ceux qui cherchent la vérité, dit-il, peuvent connoître, dans toutes les eglises, la tradition des apôtres qu'ils ont répandue dans tout l'univers; car nous pouvons compter ceux qui ont été établis évêques par les apôtres dans les églises, de même que leurs successeurs jusques à nous, lesquels n'ont rien enseigné de pareil aux délires de ces nouveaux docteurs : car si les apôtres ont tenu des mystères cachés pour les enseigner aux parfaits, ils ont dû surtout en faire part aux évêques, auxquels ils confioient le soin des églises, puisque ces saints hommes vouloient que ceux qu'ils établissoient pour leurs successeurs, fussent très-parfaits et irréprehensibles en tout.... Mais, parce qu'il seroit trop long de compter les successions de toutes les églises, nous nous contenterons de marquer la tradition de la plus grande et la plus ancienne Eglise, connue de tout le monde, fondée et établie à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. Par cette tradition qu'elle a reçue des apôtres, et cette foi annoncée aux hommes et conservée jusqu'à nous par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui font des assemblées illégitimes, de quelque manière que ce soit, par amour-propre, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice : car c'est à cette Eglise, à cause de sa puissante primauté, que toute église doit s'accorder, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient : dans laquelle la tradition des apôtres a été conservée par les fidèles de tout pays. Donc les bienheureux apôtres ayant fondé et édifié l'Eglise, confièrent à Lin la fonction de l'épiscopat. C'est ce Lin

dont Paul fait mention dans les Epîtres à Timothée. Son successeur fut Anaclet; et après lui, au troisième rang après les apôtres, Clément reçut l'épiscopat, lui qui avoit vu les bienheureux apôtres et avoit conféré avec eux, et qui avoit encore devant les yeux la prédication récente et la tradition des apôtres.... A ce Clément succéda Evariste; à Evariste, Alexandre; puis le sixième, après les apôtres, fut Sixte; et après lui, Télesphore, qui souffrit un glorieux martyre. Ensuite Hygin, puis Pius; et après lui, Anicet, à qui Soter ayant succédé, maintenant Eleuthère possède l'épiscopat au douzième rang après les apôtres. C'est suivant cet ordre et cette succession, que la tradition des apôtres et la prédication de la vérité est venue dans l'Eglise jusqu'à nous. »

On ne peut rien de plus fort que le témoignage de ce saint docteur. Il avoit été disciple de saint Polycarpe, qui l'avoit été de saint Jean : il étoit par conséquent bien instruit de l'ordre et de la police établie dans l'Eglise par les apôtres. Or, en combattant des hérétiques artificieux, qui cherchoient tous les moyens d'échapper à ses preuves, il assure comme des vérités dont on ne peut douter, 1.° que les apôtres ont établi des évêques dans les églises qu'ils avoient fondées; 2.° que ces évêques se sont perpétués par une succession non interrompue jusqu'à son temps; 3.° qu'on en peut donner une liste exacte; 4.° il apporte ensuite, pour preuve et pour exemple de tout cela, la succession des évêques dans l'Eglise de Rome, ajoutant qu'il ne se borne à celle-là que pour éviter la longueur. 5.° Saint Irénée met saint Lin et ses successeurs dans un même ordre, sans indiquer la moindre différence entre eux; ils ont donc tous possédé l'épiscopat aux mêmes droits, aux mêmes prérogatives; ainsi, comme on ne peut douter qu'Eleuthère n'ait été non-seulement le premier en rang dans le clergé de Rome, mais encore qu'il n'ait eu la primauté d'honneur et de juridiction, il faut nécessairement penser la même chose de saint Lin et de ses successeurs jusqu'à Eleuthère.

Tertullien combat les novateurs par les mêmes armes que saint Irénée. Voici ses paroles :

« Si quelques hérétiques se disent du temps des apôtres, afin de paroître par-là avoir reçu d'eux leur doctrine, voici ce que nous leur répondons : qu'ils montrent les origines de leurs églises, l'ordre et la succession de leurs évêques, en sorte qu'elle remonte à un apôtre ou à quelqu'un des hommes apostoliques qui ait persévéré avec eux jusqu'à la fin. Ainsi l'Eglise de Smyrne rapporte que Polycarpe y fut établi par Jean : ainsi l'Eglise romaine montre Clément ordonné par Pierre; de même les autres églises font preuve de ceux que les apôtres leur ont donné pour évêques; et c'est par leur canal qu'ils ont reçu la semence de la doctrine apostolique (*De Præs.*, cap. 32). »

NOTE XVII. — ÉVÊQUE.

(Page 177.)

De *la supériorité des évêques sur les simples prêtres.* — I. La souveraine puissance, dans l'ordre du gouvernement spirituel, ne réside que dans ceux qui sont chargés de gouverner l'Eglise et de juger les autres ministres de la religion. Or, Notre-Seigneur a chargé les apôtres et les évêques leurs successeurs de gouverner l'Eglise, de juger les simples prêtres. Saint Paul écrit à Tite qu'il l'a laissé en Crète, pour y établir l'ordre nécessaire (*Tit.*, c. 1, v. 5). Il avertit Timothée de ne recevoir d'accusation contre un prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins. *Adversus presbyterum accusationem noli accipere, nisi sub duobus aut tribus testibus* (*I. Tim.* c. 5, v. 19). C'est par ces paroles que saint Epiphane prouve contre Aérius la supériorité des évêques sur les prêtres. « Les premiers, dit-il, donnent des » prêtres à l'Eglise par l'imposition des mains; les autres ne lui donnent que des » enfants par le baptême. Et comment l'apôtre auroit-il recommandé à un évêque » de ne point reprendre un prêtre avec dureté, et de ne pas recevoir légèrement des » accusations contre lui, si l'évêque n'étoit supérieur aux prêtres? »

Prenez garde à vous, et au troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, disoit encore saint Paul aux premiers pasteurs qu'il avoit convoqués à Milet. *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei* (*Act.*, c. 20, v. 28). Lucifer de Cagliari rappelle ces paroles à Constance, pour le faire souvenir que les evêques étant préposés par Jésus-Christ au gouvernement de l'Eglise, ils doivent en écarter les loups. Les papes saint Celestin et saint Martin appliquent aux évêques les termes de l'apôtre : *Respiciamus illa nostri verba doctoris, quibus propriè apud episcopos utitur ista prædicens :* Attendite, *inquit,* vobis et universo gregi, etc. (Tom. 3, *Concil.* Labb., col. 615). *Et maximè præceptum habentes apostolicum, attendere nos ipsos et* gregi in quo *nos* Spiritus Sanctus posuit episcopos, etc. (Ibid., *tom.* 6, *concil. Lateran., ann.* 649. col. 94).

II. Les Pères de l'Eglise enseignent la même doctrine ; ils recommandent aux prêtres le respect et l'obéissance à l'égard des premiers pasteurs. Obéir à l'évêque avec sincérité, dit saint Ignace, c'est rendre gloire à Dieu qui l'ordonne : tromper l'évêque visible, c'est insulter à l'évêque qui est invisible. Ce Père défend de rien faire de ce qui concerne l'Eglise sans le consentement de l'évêque. *Sine episcopo nemo quidpiam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant* (S. Ignat., *Epist. ad Magnes., n.* 8). Selon Tertullien, les prêtres et les diacres ne doivent conférer le baptême qu'avec la permission de l'évêque : *Non tamen sine Episcopi auctoritate propter Ecclesiæ honorem* (*De Baptismo,* cap. 17). Les canons apostoliques prescrivent la même règle, et la raison qu'ils en donnent, c'est que « l'évêque étant » chargé du soin des âmes, est comptable à Dieu de leur salut. » *Presbyteri, et diaconi sine sententiâ episcopi nihil perficiant. Ipse enim est cujus fidei populus est creditus, et à quo pro animabus ratio exigetur* (Can. 38).

Saint Cyprien nous apprend que l'Evangile a soumis les prêtres à l'évêque dans le gouvernement ecclésiastique. Il se plaint de ceux qui communiquent avec les pécheurs publics, avant qu'il les ait réconciliés. Il fait souvenir les diacres que les évêques sont les successeurs des apôtres préposés par le Seigneur au gouvernement de l'Eglise.

Le concile d'Antioche, tenu en 341, enseigne que « tout ce qui regarde l'Eglise, » doit être administré selon le jugement et par la puissance de l'évêque, chargé du » salut de tout son peuple. »

Selon le concile de Sardique, en 347, les ministres inférieurs doivent à l'évêque une obéissance sincère, comme ceux-ci lui doivent un véritable amour. Manquer à cette obéissance, c'est tomber dans l'orgueil, dit saint Ambroise, c'est abandonner la vérité.

Selon saint Cyrille d'Alexandrie, les prêtres doivent être soumis à leur évêque, *comme des enfants à leur père,* et selon saint Célestin, ils doivent lui être soumis *comme des disciples à leur maître.* Innocent III recommande au clergé de Constantinople *de rendre à leur patriarche l'honneur et l'obéissance canonique, comme à leur père et à leur évêque.*

Le concile de Chalcédoine porte expressément que les clercs préposés aux hôpitaux, et ceux qui sont ordonnés pour les monastères et les basiliques des martyrs, seront subordonnés à l'évêque du lieu, conformément à la tradition des Pères ; et il décerne des peines canoniques contre les infracteurs de cette règle. Le concile de Coignac et le premier de Latran défendent aux prêtres d'administrer les choses saintes sans la permission de l'évêque. Les capitulaires de nos rois rappellent les mêmes maximes. Le concile de Trente suppose évidemment cette loi, lorsqu'il enseigne que les évêques sont les successeurs des apôtres, qu'ils ont été institués par l'Esprit saint pour gouverner l'Eglise, et qu'ils sont au-dessus des prêtres.

Enfin les Pères de l'Eglise ne distinguent point la juridiction spirituelle de la juridiction épiscopale. *Dans les affaires qui concernent la foi ou l'ordre ecclesiastique,* c'est à l'évêque à juger, dit saint Ambroise (*S. Amb., l.* 2, *Epist.* 13, *alias* 32). Léonce reproche à Constance de vouloir régler les matières qui ne compètent qu'aux évêques. C'est aux pontifes, disent les papes Nicolas I et Symmaque,

que Dieu a commis l'administration des choses saintes (*Nicol., ad Michael. Imp.*)

III. Ajoutons que cette supériorité des évêques est nécessaire au gouvernement ecclésiastique. Car il faut un chef dans chaque église particulière, avec l'autorité du commandement, pour réunir tout le clergé, et pour le diriger selon les mêmes vues. Qu'on rompe cette unité, il n'y a plus d'ordre. Saint Cyprien et saint Jérôme nous annoncent dès lors le schisme et la confusion, parce qu'il n'y a plus de subordination. A peine la réforme a-t-elle secoué le joug de l'épiscopat, que la division s'introduit parmi les nouveaux sectaires avec l'indépendance. L'esprit humain n'a plus de frein dès que les évêques n'ont plus de juridiction. Mélanchthon en gémit (Mel., l. 1, *Ep.* 17). Dans l'un des douze articles qu'il présente à François I, il reconnoît que les ministres de l'Eglise sont subordonnés aux évêques; que ceux-ci *doivent veiller sur leur doctrine et sur leur conduite; et qu'il faudroit les instituer, s'ils ne l'etoient deja.* Il est vrai qu'il n'attribue leur institution qu'au droit ecclésiastique; mais dès qu'on reconnoît la nécessité d'une supériorité de juridiction, dit M. Bossuet (*Hist. des Variat.*, l. 5, n. 27), peut-on nier qu'elle vienne de Dieu même? Jésus-Christ, en fondant son Eglise, pourroit-il avoir négligé d'y établir l'ordre nécessaire à son gouvernement?

IV. Le pouvoir d'enseigner, ou le droit de prononcer sur la doctrine par un jugement légal, n'appartient qu'aux premiers pasteurs. Les prêtres reçoivent, par leur ordination, le pouvoir de remettre les péchés, d'offrir le saint sacrifice, de bénir, de présider au service divin, de prêcher, de baptiser; et les évêques reçoivent le droit de juger, d'interpréter, de consacrer. *Episcopum oportet judicare, interpretari, consecrare* (*Pont. Rom. in-fol.*, p. 50, édit. 1615; et p. 89, édit. 1663, *in*-12). Jamais les Pères de l'Eglise n'ont opposé d'autre tribunal à l'erreur que celui de l'épiscopat. Le vénérable Sérapion produit contre les cataphrygiens une lettre signée d'un grand nombre d'évêques (Euseb., *Hist.*, *l.* 5, c.18, édit. 1612). Saint Alexandre (Theodoret, l. 1, cap. 4, *in fine*), saint Athanase (*Epist. ad Afros*, n. 1, 2), saint Basile (*Epist.* 75), saint Augustin (*passim contra Donat. et Pelagian.*, *l.* 3; *contra Crescon.*, c. 473, n. 3, *contra Julian.*, cap, 1, n. 5, etc.), saint Leon (*Epist.* 15, édit. 1661), et le pape Simplicius (tom. 4, *concil.*, Labb., col. 1040), en usent de même contre les hérétiques de leur temps. « Croyez, disent » les Pères d'un concile d'Alexandrie, dans une lettre adressée à Nestorius, croyez » et enseignez ce que croient tous les évêques du monde, dispersés dans l'Orient et » l'Occident; car ce sont eux qui sont les maîtres et les conducteurs du peuple. » Les Pères du concile d'Ephèse fondent l'autorité de leur assemblée sur les suffrages de l'épiscopat. Le septième concile général donne pour preuve de l'illégitimité du concile des iconoclastes, qu'il a été reprouvé par le corps épiscopal (Hard., *Concil.*, tom. 7, col. 395). Le pape Vigile reproche à Théodore de Cappadoce, d'avoir porté l'empereur à condamner les *Trois Chapitres*, contre le droit des évêques, à qui seuls il appartenoit, dit-il, de prononcer sur ces matières. *Bona desideria nostra..... ita animus tuus quietis impatiens dissipavit, ut illa quæ fraternâ collatione et tranquillâ, episcoporum fuerant reservanda judicio, subito, contra ecclesiasticum morem et contra paternas traditiones, contraque omnem auctoritatem evangelicæ apostolicæque doctrinæ, edictis propositis, secundum tuum damnarent arbitrium* (Hard., *Concil.*, tom. 3, col. 9). C'est à vous, disoit l'abbé Eustase (il vivoit au septième siècle) dans un concile, en s'adressant aux évêques, au sujet de la règle de saint Colomban, c'est à vous à juger si les articles qu'on attaque, sont contraires aux saintes Ecritures. Saint Bernard déclare que ce n'est point aux prêtres, mais aux évêques à prononcer sur le dogme. Grégoire III écrit à Léon Isaurien dans les mêmes principes. *Non sunt imperatorum dogmata, sed pontificum* (Tom. 4, *Concil.* Hard., col. 10 et 15). Point de partage parmi les catholiques sur cette doctrine. Je la retrouve dans le clergé de France, dans Bossuet, dans Fleury, dans Tillemont, dans Gerson même, et dans les auteurs les moins soupçonnés de prévention en faveur de l'épiscopat.

V. Le droit de faire des canons de discipline n'est pas moins incontestable. Parmi cette multitude de réglements qui composent le code ecclésiastique, pas un seul qui

n'ait été formé ou adopté par l'autorité épiscopale. Rien de mieux constaté par la pratique de l'Eglise. Nous avons, dans les premiers siècles la lettre canonique de saint Grégoire Thaumaturge; celle que saint Denis d'Alexandrie adressa à d'autres évêques, pour la faire observer dans leurs diocèses; celle de saint Basile, et plusieurs autres réglements du même Père sur le mariage, sur les ordinations et sur la discipline ecclésiastique. Nous avons, au quatrième siècle, les réglements de Pierre d'Alexandrie. Les évêques ont fait des canons de discipline, soit dans les conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine; soit dans les conciles particuliers d'Asie, d'Afrique, des Gaules, d'Espagne, d'Italie, etc. Nous avons les constitutions qu'ont faites Théodule d'Orléans, Riculfe de Soissons, Hincmar de Reims, dans les siècles postérieurs. Toujours les évêques se sont maintenus dans le droit de faire des ordonnances et des statuts synodaux pour la discipline de leurs diocèses. Le concile de Trente, qui est le dernier concile œcuménique, et les conciles particuliers qu'on a tenus ensuite, surtout en France, ont fait des canons sur le même sujet, sans que jamais on ait osé attaquer la validité de ces décrets par le défaut de consentement des prêtres. Or, un pouvoir constamment exercé depuis la naissance de l'Eglise, par les seuls évêques, et sans aucune contradiction, si ce n'est de la part des hérétiques, ne peut avoir d'autre source que l'institution divine.

Par une suite de cette même puissance législative, les évêques ont toujours été seuls en possession d'interpréter les lois canoniques, à l'effet de juger des causes spirituelles, et de décerner les peines portées par ces canons : aucun ministre inférieur n'a jamais exercé ce pouvoir qu'en vertu d'une mission reçue des évêques, ou par l'institution canonique, ou par délégation.

Dira-t-on que les prêtres ont concouru dans les conciles, avec les évêques, à la sanction des décrets de doctrine et de discipline? Mais les premiers conciles n'ont été composés que d'évêques. On commença pour la première fois à voir des prêtres dans le concile qu'assembla Démétrius, évêque d'Alexandrie, pour juger Origène (Phot., *Cod.* 118). Les actes du concile de Carthage ne font mention que d'évêques et de diacres (Hard. *Concil.*, tom. 1, col. 961, 969). Il ne paroît nulle part, dans les pièces insérées au code de l'Eglise d'Afrique, que les prêtres aient eu séance dans ces assemblées. Ce rang ne fut accordé à deux d'entre eux, au concile tenu à Carthage en 419, que parce qu'ils y assistoient en qualité de députés du saint Siége. Les huit premiers conciles généraux, le second concile de Séville, celui d'Elvire, le second et le troisième de Brague, n'ont été souscrits que par les évêques, quoiqu'il y eût des prêtres présents (Hard., *Concil.*, tom. 4, col. 250). Dans les conciles où ceux-ci souscrivent, ils le font souvent en des termes différents. Dans un concile tenu à Constantinople pour la déposition d'Eutychès, les évêques se servent de ces expressions : *Ego judicans subscripsi;* et les prêtres y souscrivent en ces termes : *Subscripsi in depositione Eutycheti.* Dans le concile d'Ephèse, les évêques d'Egypte demandent qu'on fasse sortir ceux qui n'ont pas le caractère épiscopal, alléguant pour motif que le concile est une assemblée d'évêques, non d'ecclésiastiques : *Petimus superfluos foras mittite. Synodus episcoporum est, non clericorum* (*Concil.* Labb. tom. 4, col. 111). Cette maxime n'est point contredite, malgré l'intérêt des ministres inférieurs qui assistent à ce concile. La lettre de saint Avit, évêque de Vienne, pour la convocation aux conciles d'Epaone en 517, porte expressément que les ecclésiastiques s'y rendront autant qu'il sera expédient; que les laïques pourront s'y trouver aussi, mais que rien n'y sera réglé que par les évêques. *Ubi clericos, prout expedit, compellimus : laïcos permittimus interesse, ut ea quæ à solis pontificibus ordinata sunt, et populus possit agnoscere* (Hard., *Concil.* tom. 2, col. 1046). Celui de Lyon, tenu en 1174, exclut de l'assemblée tous les procureurs des chapitres, les abbés, les prieur et les autres prelats inférieurs, à l'exception de ceux qui y ont été expressément appelés; et de pareils réglements n'ont point infirmé les actes de ces deux conciles. Point de concile où il y ait eu un plus grand nombre de docteurs et de prêtres que celui de Trente. Aucun pourtant n'y eut droit de suffrage que par privilége. Or, si les prêtres avoient eu juridiction, et surtout une juridiction égale à celle des évêques, ou

pour juger de la doctrine, ou pour faire des réglements, tous ces conciles, qui remontent jusques à l'origine de la tradition, eussent donc ignoré les droits des prêtres ; ils eussent commis une vexation manifeste, en les privant du droit de suffrage qu'ils avoient dans ces assemblées respectables.

Dira-t-on que les prêtres ont consenti, au moins tacitement, à leur exclusion, en adhérant à ces conciles ?

Mais, premièrement ces conciles auroient donc prévariqué, en privant les ministres inférieurs de leurs droits. Ces ministres auroient donc prévariqué aussi, en se laissant dépouiller d'une puissance dont ils devoient faire usage, surtout dans les conciles où ils voyoient prévaloir l'erreur et la brigue : et cependant leur exclusion n'est jamais alléguée comme un moyen de nullité.

En second lieu, pour supposer un consentement tacite à la privation du droit acquis, il faut au moins un titre qui établisse ce droit ; il faut quelque exemple où il paroisse clairement qu'on l'a exercé comme un droit propre ; autrement la pratique la plus constante et la plus ancienne des siècles mêmes où la discipline étoit dans sa première vigueur, ne prouveroit plus rien.

En troisième lieu, cette supposition seroit contraire aux faits. On voit des prêtres assister aux conciles, on les y voit en grand nombre ; et aucun n'y a droit de suffrage que par privilége. Or il seroit contre la règle, contre la justice et contre la sagesse, contre l'usage établi dans tous les tribunaux, contre la décence, contre le respect dû au caractère sacerdotal et à la personne des ministres, la plupart si respectables par leurs lumières et par leurs vertus, qu'ayant par leur institution la qualité de juges, qu'assistant à un tribunal où ils avoient juridiction et où ils donnoient leurs avis, on les eût exclus du droit de suffrage.

En quatrième lieu, cette supposition seroit contraire à la nature des choses. Car peut-on supposer en effet que les prêtres qui, au moins dans les siècles postérieurs, ont toujours été en beaucoup plus grand nombre que les évêques, se fussent laissé dépouiller, par une affectation si marquée et si soutenue, de l'exercice d'un pouvoir que Jésus-Christ leur auroit donné ? Peut-on supposer que, pendant cette suite de siècles, ils eussent été aussi peu jaloux de la conservation de leurs droits ? Si les hommes oublient quelquefois leurs devoirs, ils n'oublient jamais constamment leurs intérêts.

Enfin cette supposition seroit contraire à la doctrine de ces mêmes conciles, qui déclarent expressément les prêtres exclus du droit de suffrage, comme dans les conciles d'Ephèse, de Lyon et de Trente.

Les Pères et les historiens s'accordent avec la pratique constante des conciles. Ils ne considèrent, dans ces assemblées saintes, que le nombre et l'autorité des évêques.

Le pape saint Célestin enseigne expressément, en parlant des évêques, que personne ne doit s'ériger *en maître de la doctrine, que ceux qui en sont les docteurs*, c'est-à-dire les évêques. Les papes Clément VII, Paul IV, Grégoire XIII, déclarent que le droit de suffrage n'appartient qu'aux évêques. Les conciles de Cambrai en 1563, de Bordeaux en 1583, un autre de Bordeaux en 1624, rappellent la même doctrine. C'est la maxime des cardinaux Bellarmin et d'Aguirre ; de M. Hallier, de M. de Marca, du Père Thomassin, de Juénin. On peut y ajouter les témoignages des cardinaux Torquemada (*Summa Theol.*, l. 3. c. 14), et d'Osius (*l. de Confess. Polon.*, c. 24) ; de Stapleton (*Controv.* 6, *de med. jud. Eccles. in causâ fidei*, q. 3, art. 3), de Sanderus (*Hist. schism. Angl. regn. Elisabeth*, n. 5), de Suarès (*Dispen. II. de concil.*, sect. 1), de Duval (Part. 4, quæst. 3, *de Compet. Summ. Pontif.*, etc.) Le clergé de France a déclaré expressément que les évêques ont toujours eu seuls le droit de suffrage pour la doctrine dans les conciles, et que les prêtres n'en ont joui que par privilége. Par cette même raison, il fut délibéré, dans l'assemblée de 1700, que les députés du second ordre n'auroient que voix consultative en matière de doctrine.

Concluons donc d'après une tradition si constante, si unanime, si solennelle, si ancienne, que non-seulemnet l'évêque a sur les prêtres une supériorité de juridiction,

mais encore que cette supériorité est d'institution divine, puisqu'elle a commencé avec les apôtres; que les évêques l'exercent comme successeurs des apôtres; que les Pères, et le concile de Trente en particulier, enseignent qu'elle dérive de la puissance que Jésus-Christ a donnée aux apôtres, et de la mission que les évêques ont reçue de Jésus-Christ pour gouverner l'Eglise; puisque enfin dès les premiers siècles, les Peres, les canons, les conciles, supposent toujours cette supériorité comme constante, comme généralement reconnue, sans qu'on trouve aucune trace de son institution que dans les Livres saints. — L'*Autorite des deux Puissances*, part. 3, ch. 1. *Voyez* l'art. JURIDICTION.

NOTE XVIII. — ÉVIDENCE.

(Page 183.)

LES axiomes, les principes de la science des mathématiques ne sont pas susceptibles d'une démonstration proprement dite; la démonstration des vérités mathématiques en est plutôt l'exposé manifeste et méthodique, que la démonstration à *priori*, ou par une raison anterieure à toute raison. Cependant on ne révoque point en doute les axiomes, les principes qui servent de base au système des sciences purement humaines; mais s'ils sont certains, ce n'est pas qu'ils soient démontrés; ils sont au-dessus de toute démonstration: ce n'est pas non plus parce que la démonstration en est impossible, qu'ils deviennent certains pour l'homme. Ils sont certains, parce qu'ils sont avoués, et reconnus vrais également par tous les esprits; quiconque renie cette autorité qu'ils reçoivent de l'assentiment universel des hommes, n'a plus aucune raison philosophique d'en affirmer la vérité.

On fait quelquefois cette objection, peu digne, il est vrai, de la gravité des questions qui y donnent lieu: la simple raison de l'individu ne lui suffit-elle donc point pour affirmer que deux et deux font quatre? et faut-il, pour être certain de cet axiome trivial, consulter la voix du genre humain? Il est triste de répondre à de telles puérilités. Deux et deux font quatre, cela est sûr; je veux même, si on le veut, avouer que je le sais de moi-même, quoiqu'une philosophie rigoureuse établisse que je ne le sais que parce qu'on me l'a appris, comme tout le reste, et que sans l'enseignement la parole eût manqué à ma langue pour exprimer au dehors cette vérité, et à mon intelligence même pour la concevoir au dedans de soi; mais enfin, dans l'état de développement où m'a mis la société, je sais et je dis que deux et deux font quatre. Mais quand j'énonce cette vérité, je ne lui donne pas sans doute de moi-même le caractère de certitude qui lui est propre. Je n'ai pas besoin non plus qu'elle se présente à mon esprit avec l'autorité que pourroit lui donner une démonstration quelconque, si elle étoit possible. Dans quelle hypothèse donc est-il permis d'imaginer que je puisse avoir besoin du témoignage du reste des hommes? dans la supposition que je voulusse me donner une démonstration philosophique de cette vérité; et je dis qu'alors ma conviction ne seroit pas une démonstration, et qu'elle ne seroit une autorité pour ma raison, qu'autant qu'elle seroit confirmée par la conviction des autres hommes.

Qu'on reconnoisse donc, en fait de vérités primitives, deux sortes de certitudes bien distinctes: une certitude, pour ainsi dire, inhérente à la nature de l'homme, qui l'attache par une conviction invincible à ces verites; et une certitude philosophique ou rationelle dont les fondements sont hors de lui. Par la première, je suis certain, comme malgré moi, des principes qui servent de fondement à mes connoissances; par la seconde, je donne un motif et une regle à cette conviction qui, sans cela, s'attache quelquefois témérairement à des principes mal conçus. Par cette distinction je vois clairement que je puis, sans consulter le genre humain, donner mon assentiment aux premiers axiomes, mais qu'il me faudroit néanmoins recourir à cette grande autorité, si je voulois motiver par des raisons philosophiques cet assentiment.

Les plus profonds géomètres ont été forcés de reconnoître la nécessité de l'autorité,

pour établir les premiers principes de chaque science, et les conséquences qui en dérivent.

Les principes d'où l'on doit partir, dit d'Alembert, « sont des faits simples, bien » vus, bien *avoues :* en physique, l'observation de l'univers ; en géométrie, les pro- » priétés principales de l'étendue ; en mécanique, l'impénétrabilité des corps (*En- » cyclopedie*, article *Elem.*) »

» Ce seroit, dit le même géomètre, une entreprise chimérique de vouloir cher- » cher dans la géométrie une rigueur imaginaire. Il faut *y supposer* l'étendue *telle » que tous les hommes* la conçoivent, sans se mettre en peine des difficultés des so- » phistes sur l'idée que nous nous en formons, comme on *suppose* en mécanique le » mouvement, sans répondre aux objections de Zénon d'Elée. Il faut *supposer* par » abstraction les surfaces planes et les lignes droites, sans se mettre en peine d'en » prouver l'existence (*Ibid.*, art. *Geometrie*). »

Leibnitz, écrivant à Molanus, s'exprime ainsi : « Je croyois fermement, monsieur, que ma dernière lettre seroit capable de faire voir à M. Eckardus en quoi consiste l'imperfection de la méthode dont il s'est servi ; mais j'ai appris plusieurs choses par cette dispute, entre autres celle-ci que je ne croyois pas : c'est qu'il faut un juge de controverses en mathématique aussi-bien qu'en théologie. » — M. Laurentie, *Introduction à la philosophie*, ch. 10. § 3.

L'abbé Lamourette dit que, « c'est une vérité très-sensible pour tous ceux qui sont capables de saisir le résultat exact de toutes les études et de toutes les connoissances humaines, que le genre d'évidence qui manque à la foi ne se trouve absolument nulle part ; et que, s'il n'y a pas de théologien qui soit capable de nous faire concevoir un seul des mystères dont il propose la croyance aux hommes, il n'y a non plus ni physicien, ni géomètre, ni métaphysicien, qui soit en état de nous dévoiler le fonds d'un seul être réel ; de sorte qu'en philosophie comme en religion, nous n'avons et nous ne saurions jamais avoir d'autre guide que l'évidence de l'*experience* ou du *temoignage.* »

« Nous n'avons, dit le même auteur, pour éclairer nos pas, soit dans la sphère de la nature, soit dans celle de la religion, qu'un même flambeau, l'*attestation.*

» Jamais la société n'a té solidement éclairée et servie que par les savants qui n'ont jamais abandonné le principe de l'*experience*, et qui s'en sont tenus à l'*evidence du témoignage.*

» Quelle perte en effet c'eût été pour nous, qu'un *Copernic*, qu'un *Galilée*, qu'un *Cassini*, se fussent avisés d'employer leur temps, leurs talents et leurs lumières à disserter sans fin sur la *matiere universelle*, sur le *vide*, sur les *atomes*, et sur le *mouvement en ligne droite, elliptique et circulaire !* et combien de découvertes utiles et précieuses nous manqueroient encore aujourd'hui, si les *Torricelli*, les *Pascal*, les *Boyle*, les *Malpighi*, les *Reaumur*, les *Tournefort* et tant d'autres excellents physiciens, avoient réglé leurs travaux sur les idées d'*Aristote*, sur les *généralités* de *Gassendi* et de *Descartes*, et qu'ils eussent passé leur vie à la poursuite d'une *évidence qui n'est pas faite pour l'homme* (*Pensees sur les vérités de la foi*, page 93 et suiv.) ! »

NOTE XIX. — EXCOMMUNICATION.

(Page 190.)

Si, eu égard aux mœurs des différents siècles, les censures étoient autrefois le seul moyen capable de *contenir des princes licencieux et deregles*, si l'usage que l'Eglise en a fait *a prévenu plus de maux qu'il n'en a causé*, on ne voit pas pourquoi l'on accorde si facilement aux ennemis de l'Eglise, que les papes et les évêques aient abusé de l'excommunication.

NOTE XX. — EXODE.

(Page 190.)

L'AUTEUR d'un livre impie, intitulé *Dieu et les Hommes*, pour prouver que Moïse ne peut avoir écrit le Pentateuque, apporte la raison suivante.

« Moïse ne pouvoit ordonner à son peuple de payer un demi-sicle par tête, selon la mesure du temple, (*Exode*, c. 30, v. 13,) puisque les Juifs n'eurent de temple que plusieurs siècles après lui. »

Cet auteur ajoute ensuite cette note :

« Voyez, mon cher lecteur, si le sceau de l'imposture a jamais été mieux marqué. »

Si cet ecrivain avoit consulté le texte original et toutes les anciennes versions, à l'exception de notre Vulgate, il auroit reconnu combien est vaine la difficulté qu'il nous oppose.

Le texte hebreu porte, *Scekel ha kodesc*. Le texte et la version samaritaine portent *le sicle du sanctuaire*. La paraphrase chaldaïque, la version syriaque, la version arabique, traduisent de même ; la version des Septante, et notre ancienne Vulgate, traduisent *didragme saint*, évaluant ainsi le demi-sicle hébreu, que les Grecs ne connoissoient pas, par une monnoie en usage parmi eux.

Fagius, Vatable, Marin, Pagnin et Mercier, dans leur grand trésor de la langue sainte, la Bible de Genève, la Bible angloise, Leigh, Calmet, Le Clerc, traduisent le texte hebreu par ces mots : *le sicle du sanctuaire*. Pagnin dans sa version, Mario de Calasio, dans ses Concordances hébraïques, la Bible espagnole, le traduisent par *le sicle de saintete*. Ces deux versions ne diffèrent que du mot, puisque Pagnin a employé ces deux termes dans la traduction du même passage. D'ailleurs on voit aisement qu'une monnoie ne peut être appelée monnoie de sainteté, que parce qu'on en gardoit une pièce dans un lieu saint, pour régler le poids de toutes celles qu'on fabriqueroit de même espèce. — Bullet, *Réponses critiques*, tom. 1.

NOTE XXI. — EXPIATION.

(Page 197.)

LES expiations ont été en usage chez tous les peuples. De tant de religions différentes, dit Voltaire, il n'en est aucune qui n'ait pour but les expiations. Or, quel en est le fondement, la raison? C'est que l'homme, continue le même philosophe, a toujours senti qu'il avoit besoin de clémence (*Essai sur l'Hist. gener. et sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. 120). Si l'on a répandu le sang, et trop souvent même le sang humain, c'est, dit M. de la Mennais, qu'on a toujours été persuadé que l'homme devoit à Dieu une grande satisfaction, qu'il étoit pour lui un sujet de colère. A quoi bon tant d'expiations, s'il n'avoit rien à expier, et tant d'hosties, s'il n'existoit point de coupables? La conscience, éveillée en tous lieux par la tradition, tâchoit par ces moyens d'apaiser le ciel irrité, de suspendre des châtiments dont elle sentoit la justice (*Essai sur l'indifference, etc.*, tome 3, chap. 27). *Voyez* les articles PÉCHÉ ORIGINEL, PURGATOIRE.

NOTE XXII. — FABLES DU PAGANISME.

(Page 103.)

ON savoit, par l'ancienne tradition, qu'il existoit des esprits supérieurs à l'homme, ministres du grand roi dans le gouvernement du monde. Ce furent ces esprits dont on anima l'univers : on en plaça partout, dans le ciel, dans les astres, dans l'air, dans les montagnes, dans les eaux, dans les forêts, et même dans les

entrailles de la terre ; et l'on honora ces nouveaux dieux selon l'étendue et l'importance du domaine qu'on leur avoit attribué. Subordonnés les uns aux autres, on leur faisoit reconnoître pour supérieur un génie du premier ordre, que des nations plaçoient dans le soleil, et d'autres au-dessus de cet astre, selon que le caprice le leur dictoit.

Ce système conduisit insensiblement au culte des morts. Les héros, les bons princes, les inventeurs des arts, les pères de famille distingués, n'étoient pas regardés comme des hommes ordinaires. On s'imagina que des esprits bienfaisants s'étoient rendus visibles en se revêtant d'un corps humain, ou bien que les grands hommes s'étant élevés au-dessus du commun par une vertu plus qu'humaine, leur âme avoit mérité d'être placée au rang de ces génies divins qui gouvernoient l'univers. On les honora donc après leur mort, comme protecteurs de ceux auxquels ils avoient fait tant de bien pendant leur vie.

Mais comme les hommes aiment ce qui frappe les sens, et que les esprits des morts ne jugeoient pas à propos de se communiquer souvent, ni à beaucoup de personnes par des apparitions, on crut les forcer en quelque sorte à se rendre présents à la multitude par le moyen des statues qu'on leur érigea, et dans lesquelles on supposa que les génies venoient volontiers habiter pour y recevoir les respects qui leur étoient dus. C'est ainsi que, par degrés, on tomba dans les plus grands excès. L'idolâtrie fut diversifiée selon le caractère particulier de chaque peuple, selon sa situation, ses aventures, son commerce avec d'autres nations. On conçoit aisément que les circonstances ont dû répandre une variété infinie sur les objets et la forme du culte public. — *Traité historique de la relig. des Perses*, par M. l'abbé Foucher. — *Mem. de l'acad. des Inscript.*, tom. 42, pag. 177-179. Voyez DIEU (note sur l'unité), IDOLATRIE, POLYTHÉISME.

NOTE XXIII. — FAIT.

(Page 205.)

VOYEZ l'article RÉVÉLATION.

NOTE XXIV. — FAIT.

(Page 206.)

SUIVANT M. Bergier, la foi doit être appuyée sur des faits, parce qu'elle doit exclure le *doute* et l'*incertitude*. On ne peut s'exprimer de la sorte, qu'en supposant que la certitude proprement dite ne peut être fondée sur le raisonnement, sur la raison particulière, ou, ce qui revient au même, qu'elle n'a point d'autre fondement que le sens commun ou l'autorité. *Voyez* l'Introduction, et les articles CERTITUDE, ÉVIDENCE, FOI, *etc.*

NOTE XXV. — FAIT.

(Page 206.)

LES grandes erreurs de l'esprit étoient à peu près inconnues dans le monde avant la philosophie grecque. C'est elle qui les fit naître, ou qui au moins les développa, en affoiblissant le respect pour les traditions, et en substituant le principe de l'examen particulier au principe de foi. S'élevant au-dessus des croyances générales, l'orgueil philosophique introduisit, sous le nom de sagesse, le mépris des choses saintes, le doute et l'incrédulité. Nous ne croyons pas qu'on puisse citer dans tous les siècles antérieurs un seul véritable athée. Lorsque nous lisons ce passage des psaumes : « L'insensé a dit *dans son cœur :* Il n'y a point de Dieu ; » il ne s'agit pas de l'athéisme dogmatique ou réel, mais de l'effort d'une conscience coupable

qui répousse le souvenir de Dieu dont elle craint la justice ; et c'est ce qu'expriment clairement les paroles suivantes : « Ils se sont corrompus, ils sont devenus abominables *dans leurs desirs ;* il n'en est pas un qui fasse le bien, il n'en est pas un seul. » *Ps.* 13, v. 1 et 2. Aussi, l'interprète d'Epicure, Lucrèce, dont le témoignage n'est point suspect, loue son maître d'avoir été le premier qui osât se déclarer contre la religion.

NOTE XXVI. — FAIT.

(Page 106.)

Sans entrer dans des spéculations et des recherches trop subtiles sur la force naturelle de la raison humaine, indépendamment de la révélation, la voie la plus courte et la plus sûre pour l'apprécier, dit un auteur anglois, est de recourir au fait et à l'expérience. Il s'agit donc, pour décider ce point, de rechercher ce que la raison humaine a fait à cet égard, lorsqu'elle a été abandonnée à elle-même, et destituée de tout secours extraordinaire ; ce dont on ne peut pas bien juger par aucun système formé par des savants qui ont vécu dans des siècles et dans des pays éclairés des lumières de la révélation divine, et où ses dogmes, ses préceptes, sa morale, ont été reçus et autorisés : car, en ce cas, on peut raisonnablement supposer que c'est la révélation qui les a instruits de toutes ces vérités, plutôt que la raison, quoiqu'ils n'en veuillent pas convenir, ou que peut-être ils ne le sentent pas eux-mêmes. Ainsi les systèmes de nos philosophes, admirateurs et sectateurs de la religion naturelle dans le sein du christianisme, ne peuvent servir à prouver la force de la raison en matière de religion. On doit en dire autant de la morale des philosophes païens qui ont écrit depuis l'ère chrétienne, parce qu'ils ont pu la puiser dans l'Evangile.

Il faut remarquer de plus que les systèmes des anciens philosophes et moralistes qui ont vécu avant le christianisme, ne montrent l'excellence et la force de la raison humaine qu'autant que l'on peut assurer que ces sages n'ont puisé leurs dogmes religieux et leurs préceptes de morale que dans leur propre fond, par les seules lumières de leur raison, sans aucune information, instruction ou tradition quelconque que l'on puisse faire remonter à une révélation divine. Il est aisé de faire voir, par les témoignages des anciens les plus célèbres, que tout ce qu'ils ont dit, ils ne l'avoient pas tiré de leur propre fond, et qu'ils ne prétendoient pas aussi se l'attribuer à eux seuls. C'est un fait très-connu, que les plus grands philosophes de la Grèce se croyoient si peu en état d'acquérir par eux-mêmes toutes les connoissances nécessaires, qu'ils voyagèrent en Egypte et dans diverses contrées de l'Orient pour s'instruire par la conversation des sages de ces pays ; et ceux-ci ne se flattoient pas non plus d'avoir acquis toute leur science par les seules forces de leur raison, mais par les documents et la tradition de leurs ancêtres ; et cette tradition remontoit de génération en génération jusqu'à une source divine.

En effet, en supposant que les premiers hommes avoient reçu une révélation, on a tout lieu de croire que les traces s'en étoient conservées dans l'Orient, surtout dans les contrées les plus voisines de la demeure des premiers hommes, et que c'est de là que le reste du monde a tiré ses premières connoissances en fait de religion et de morale.

Ces considérations nous mènent à conclure que la science et la sagesse des anciens philosophes n'est point un argument suffisant pour prouver que la connoissance de ce qu'on appelle ordinairement la religion naturelle, dans sa juste étendue, soit entièrement et originairement due à la seule force de la raison humaine, exclusivement à toute révélation divine. Il seroit peut-être fort difficile de nommer une seule nation qui ait des notions pures en fait de religion, qu'elle ne tienne pas, de quelque manière que ce soit, d'une révélation divine ; une nation chez qui les principes religieux et les règles de morale soient le produit de la seule raison naturelle, sans aucun secours supérieur. On remarquera aisément chez de tels peuples des restes d'une ancienne tradition universelle, d'une religion primitive qui remonte à la plus haute antiquité, et qui a sa source dans une révélation divine, quoique le laps des

temps y ait apporté bien des changements et des altérations. — Leland, *Démonstration évangelique*, Discours préliminaire. *Voyez* l'article RÉVÉLATION.

NOTES XXVII. XXVIII. — FAIT.

(Page 216.)

Rousseau. — VOYEZ l'article ATHÉISME.

NOTE XXIX. — FATALISME, FATALITÉ.

(Page 216.)

LES jansénistes.

NOTE XXX. — FLORENCE.

(Page 262)

QUELQUES théologiens françois ont cru que ce concile n'avoit jamais été véritablement et proprement œcuménique. Tel fut autrefois le sentiment du cardinal de Lorraine, qui s'en expliqua d'une manière assez vive, au temps même du concile de Trente. « Mais, reprend sur cela le père Alexandre, l'opinion de ce grand prélat n'oblige pas les théologiens françois de retrancher le concile de Florence de la liste des conciles généraux; car jamais l'Eglise gallicane ne s'est récriée contre ce concile, jamais elle n'a mis d'opposition à l'union des Grecs ni à la definition de foi publiée à Florence; au contraire elle a toujours fait profession de la respecter. A la vérité, les évêques de la domination du roi n'eurent pas permission d'aller à Ferrare et à Florence, mais ils y furent présents d'esprit et de volonté; ils entrèrent dans les intérêts de cette union tant desirée entre les deux églises... ; sans compter que plusieurs prélats de l'Eglise gallicane, mais établis dans les provinces qui n'étoient pas encore reunies à la couronne, assistèrent en personne à ce concile. Ainsi les actes font mention des évêques de Térouanne, de Nevers, de Digne, de Bayeux, d'Angers, etc. » Le même auteur prouve ensuite très-au-long, que l'assemblée de Florence fut générale *par la convocation, la celebration, la représentation de l'Eglise universelle; en un mot*, dit-il, *par l'autorité :* et il repond ensuite à toutes les objections. — Le P. Berthier, *Hist. de l'Eglise gallicane*, tom. 16, l. 48.

Le même historien ajoute que ce sentiment du père Alexandre est celui de *MM. de Marca et Bossuet, de la faculte de theologie de Paris et du clerge de France.*

La répugnance d'un petit nombre de théologiens françois à reconnoître avec l'univers catholique l'œcuménicité du concile de Florence, viendroit-elle de la grande difficulté de concilier sa doctrine sur l'autorité du pontife romain, avec les opinions *gallicanes?* Sans doute, il n'est pas facile d'accorder les trois derniers articles de la déclaration de 1682 et le décret de Florence qui attribue au pontife romain *la primaute sur toute la terre et la pleine puissance de gouverner l'Eglise universelle.* « Definimus sanctam apostolicam sedem et romanum pontificem in universum orbem tenere primatum; et ipsum pontificem romanum successorem esse sancti Petri principis apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput et omnium christianorum patrem et doctorem existere; ipsi in B. Petro pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam à D. nostro Christo Jesu plenam potestatem traditam esse, quemadmodùm etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur (Ex. lit. union. Græc., incipien. *Lætentur cœli*, et in sess. ult. conc. Flor). » *Voyez* les articles GALLICAN, JURIDICTION, PAPE, etc.

Mais comment donc ces mêmes théologiens qui, *pour ce décret*, voudroient rayer le concile de Florence du catalogue des conciles œcuméniques, placent-ils au rang des quatre premiers conciles généraux, et révèrent-ils comme les quatre Evangiles,

les conciles de Bâle et de Constance? Si un décret de Florence est difficile à concilier avec les derniers articles de la déclaration, comment ne voient-ils pas qu'il y a même difficulté à concilier le premier de ces articles avec certains règlements des conciles de Bâle et de Constance?

En effet, le concile de Constance, non-seulement après l'union des deux obédiences de Grégoire XII et de Jean XXIII, mais lorsque les trois obediences qui composoient le corps de l'Eglise furent réunies, defendit expressément à qui que ce soit, fût-il empereur, roi, duc, prince, comte, marquis, sous peine d'être privé par le seul fait de la dignité temporelle, de porter obstacle à l'extinction du schisme, ou de contrevenir à la defense d'obeir à Pierre de Lune. « Quicumque, » cujuscumque statûs aut conditionis existat, etiamsi regalis, cardinalatûs, patriarchalis, archiepiscopalis, episcopalis, ducatûs, principatûs, comitatûs, marchionatûs, seu alterius cujuscumque dignitatis, seu statûs ecclesiastici vel sæcularis existat, qui serenissimum et christianissimum principem dominum Sigismundum Romanorum et Hungariæ, etc., regem, vel alios cum eodem ad conveniendum cum domino rege Aragonum, pro pace Ecclesiæ, ad extirpationem præsentis schismatis, per hoc sacrum concilium ordinatos, ad dictam conventionem euntes vel redeuntes impediverit... sententiam excommunicationis, auctoritate hujus sacri concilii generalis, ipso facto incurrat.... et ulteriùs omni honore et dignitate, officio, beneficio ecclesiastico vel sæculari, sit ipso facto privatus (*Concil. Const.*, sess. 17). »

« Omnibus et singulis Christi fidelibus inhibet, sub pœnâ fautoriæ hæresis et schismatis, atque privationis omnium beneficiorum, dignitatum et honorum ecclesiasticorum, et mundanorum, et aliis pœnis juris, etiamsi episcopalis et patriarchalis, cardinalatûs, regalis sit dignitatis aut imperialis, quibus, si contra hanc inhibitionem fecerint, sint auctoritate hujus decreti ac sententiæ ipso facto privati, et alias juris incurrant pœnas, ne eidem Petro de Lunâ schismatico et hæretico incorrigibili, notorio, declarato et deposito, tanquàm papæ obediant, pareant, vel intendant, aut eum quovis modo contra præmissa sustineant, vel receptent, sibique præstent auxilium vel favorem (*Sess.* 37). »

Le concile de Bâle renouvela les mêmes peines contre ceux qui auroient maltraité les legats du saint Siége qui devoient venir au concile : « Exhortatur omnes et singulos Christi fideles, cujuscumque dignitatis, statûs, gradûs aut præeminentiæ existant spiritualis et temporalis, etiamsi regali, ducali, archiepiscopali, vel aliâ quàvis præfulgeant dignitate, universitates, et communitates, cæterosque quibus præsentes litteræ exhibitæ fuerint, eisque in virtute sanctæ obedientiæ mandat, ut si per eorum dominia, terras, territoria, civitates, oppida, castra, status, villas, castella, aut alia loca, vos et quemlibet vestrûm transire contingat, sub pœnis, sententiis et censuris, tam in Constantiensi, et Senensi, quam hujus sanctæ synodi sacris decretis contentis et fulminatis, districtè injungendo, quatenùs vos, et vestrum quemlibet cum comitiva hujusmodi securos, liberos et tutos, cum rebus et bonis vestris universis, ire, stare et redire, sine molestiâ et impedimento permittant, de securitate et conductis à nobis requisiti, quoties opus fuerit, favorabiliter providendo (*Conc. Basil., in salvocond. dato in congreg. gen. die* 18. *jul., an.* 1432, *legatis pontificiis*). »

On agite une autre question, touchant le concile de Florence. Il s'agit de savoir si cette assemblée représentoit véritablement l'Eglise universelle, quand les Grecs furent partis, et en particulier quand on publia le décret célèbre pour l'union des arméniens. C'est en France plus qu'ailleurs qu'on a traité cette question, qui entre dans la controverse des sacrements. Or « il semble, dit le P. Berthier, que le départ des Grecs n'empêchoit pas l'œcuménicité du concile, au temps de la réunion des arméniens, puisque durant le séjour de Florence, l'empereur Jean Paléologue avec son conseil y avoit donné un plein consentement ; puisqu'il y avoit encore alors en cette ville deux des plus célèbres prélats de l'Eglise grecque, savoir, Isidore de Russie et Bessarion de Nicée, qui pouvoient bien être censés représenter les suffrages des autres évêques d'Orient ; puisqu'au concile de Trente, le cardinal Du Mont, qui en

étoit un des présidents, assura que le concile de Florence avoit duré près de trois ans encore après le départ des Grecs. Et ce cardinal apportant cette raison, afin d'autoriser les définitions contenues dans les décrets donnés pour les jacobites et les arméniens, montroit suffisamment par-là qu'il regardoit le concile de Florence, dans sa continuation depuis le départ des Grecs, comme un concile œcuménique. Enfin le pape Eugène, et tous les Pères qui étoient à Florence, se donnèrent aux arméniens, comme formant encore l'assemblée de l'Eglise universelle; le décret même en fait foi; apparemment qu'ils prétendirent ne pas tromper les députés de cette nation, et apparemment aussi que leur autorité peut bien l'emporter sur celle de quelques théologiens françois fort modernes, qui ont voulu douter de ce point.

» Nous disons *fort modernes*, car les anciens, comme le cardinal Du Perron, Ysambert, Gamaches, Hallier et une infinité d'autres, parlent toujours du décret pour les arméniens, comme d'une définition émanée du concile de Florence, qu'ils tenoient sans doute pour œcuménique (*Hist. de l'Egl. gall.*, t. 16).

NOTE XXXI. — FOI.

(Page 266.)

CES vérités nous sont connues par la foi avant d'être démontrées par la raison.

M. Bergier soutient contre les déistes, que, *dès la création, Dieu n'a point attendu que nos premiers pères apprissent, par leurs raisonnements, à le connoître et à l'adorer; qu'il les a instruits lui-même par une révélation immédiate* (Art. FAIT). Ce qui est conforme au texte de saint Paul, dont parle M. Bergier. Car, voici ce que dit l'apôtre : « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Il faut que » celui qui s'approche de Dieu, commence par *croire* qu'il y a un Dieu, et qu'il » récompense ceux qui le cherchent; » *et*, ajoute un interprète, *ce n'est que par la foi qu'on peut en être assuré* (*Bible d'Avignon*, tom. 16). *Voyez* les articles AME, CRÉATION.

D'ailleurs, nous avons déjà remarqué que M. Bergier fait reposer le fondement de toute certitude dans le sens commun, dans la plus grande autorité, ou, ce qui revient au même, dans la foi, en prenant ce mot dans un sens plus étendu que lorsqu'on veut désigner la foi évangélique. *Voy.* L'INTRODUCTION, pag. 16, et les articles CERTITUDE, FAIT, LOI NATURELLE, RÉVÉLATION.

L'autorité est l'unique fondement de la vérité, comme elle est l'unique moyen d'ordre ou de bonheur. L'obéissance de l'esprit à l'autorité s'appelle foi, l'obéissance de la volonté, vertu : toute société est dans ces deux choses. Ainsi le genre humain, comme l'enfant et plus que l'enfant, a sa foi, qui est toute sa raison; et il a sa conscience, ou le sentiment, l'amour des vérités sociales qu'il connoît par la foi; et la foi au témoignage du genre humain est la plus haute certitude de l'homme, comme la foi au témoignage de Dieu est la certitude du genre humain.

Hors de là il n'existe qu'un doute universel et tellement destructif de la raison, que quiconque rejetteroit de son esprit les vérités incompréhensibles que la foi seule y conserve, et qui lui ont été révélées par la parole, seroit contraint de renoncer à la parole même qu'il ne connoît que par le témoignage, et dont il ne peut user que par la foi; contraint par conséquent de renoncer à toutes ses idées, à toutes ses croyances. Et qu'est-ce que cela, sinon la mort complète de l'homme? Car, point de vérité, point d'amour, point d'action; donc la mort : voilà pourquoi les anges de ténèbres mêmes, forcés de rentrer par le châtiment dans l'ordre qu'ils troublèrent par leur crime, croient, parce qu'il faut qu'ils vivent, *credunt et contremiscunt* (Ep. Jac., c. 2, v. 19).

Cependant il se rencontrera, je ne sais dans quelle basse région de l'intelligence et comme sur les confins du néant, quelques misérables esprits, tristement fiers d'errer au hasard dans ces solitudes désolées, et à qui un stupide orgueil persuadera que, faits pour régner sur Dieu même, ils ne doivent entrer qu'en conquérants dans

le royaume de la vérité. Nous ne croirons, disent-ils, que ce que notre raison comprendra : insensés, qui ne comprennent même pas que le premier acte de la raison est nécessairement un acte de foi, et qu'aucun être créé, s'il ne commençoit par dire *je crois*, ne pourroit jamais dire *je suis*.

Est-il donc si difficile de l'entendre? Otez la foi, tout meurt; elle est l'âme de la société, et le fonds de la vie humaine. Si le laboureur cultive et ensemence la terre, si le navigateur traverse l'Océan, c'est qu'ils croient, et ce n'est qu'en vertu d'une croyance semblable que nous participons aux connoissances transmises, que nous usons de la parole, des aliments même. On dit à l'enfant : Mangez, et il mange : qu'arriveroit-il s'il exigeoit qu'auparavant on lui prouvât qu'il mourra, s'il ne mange point? On dit à l'homme : Vous voulez aller en tel lieu, suivez cette route : s'il refusoit de croire au témoignage, l'éternité entière s'écouleroit auparavant qu'il eût acquis seulement la certitude rationnelle de l'existence du lieu où il désire se rendre. Comment savons-nous qu'il existe entre nous et les autres hommes une société de raison, que nous leur communiquons nos pensées, qu'ils nous communiquent les leurs, que nous les entendons, qu'ils nous entendent? Nous le croyons, et voilà tout. Qui voudroit ne croire ces choses que sur une démonstration rigoureuse, renonceroit à jamais au commerce de ses semblables, renonceroit à la vie. La pratique des arts et des métiers, les méthodes d'enseignement, reposent sur la même base. La science est d'abord pour nous une espèce de dogme obscur, que nous ne parvenons ensuite à concevoir plus ou moins, que parce que nous l'avons premièrement admis sans le comprendre, que parce que nous avons eu la foi. Qu'elle vienne à défaillir un instant, le monde social s'arrêtera soudain : plus de gouvernement, plus de lois, plus de transactions, plus de commerce, plus de propriétés, plus de justice; car tout cela ne subsiste que par l'autorité, qu'à l'abri de la confiance que l'homme a dans la parole de l'homme; confiance si naturelle, foi si puissante, que nul ne parvient jamais à l'étouffer entièrement; et celui-là même qui refuse de croire en Dieu sur le témoignage du genre humain, n'hésitera point à envoyer son semblable à la mort sur le témoignage de deux hommes. Ainsi nous croyons, et l'ordre se maintient dans la société; nous croyons, et nos facultés se développent, notre raison s'éclaire et se fortifie, notre corps même se conserve; nous croyons, et nous vivons; et forcés de croire pour vivre un jour, nous nous étonnerons qu'il faille croire aussi pour vivre éternellement!

Lorsque notre esprit paroît le plus indépendant, lorsqu'il examine, juge, raisonne, il obéit encore à la loi de l'autorité, et il n'est même actif que par la foi; car pour agir il faut vouloir, et point de volonté sans croyance. Comment la raison pourroit-elle opérer avant d'être? Et qu'est-ce que la raison, si ce n'est la vérité connue? Une intelligence qui ne connoîtroit rien, que seroit-elle? Cherchez dans cette nuit un objet que la pensée puisse saisir. Vous ne trouvez, vous ne voyez que des ombres, parce que la vérité, la lumière n'y est pas. Dieu la retient en lui-même; et ces organes si parfaits, ce corps plein de grâce et de majesté que sa main vient de former avec complaisance, ce n'est pas l'homme encore; mais tout à coup la parole l'anime : Que l'intelligence soit! et l'homme fut. Dès lors, sans pouvoir s'en défendre, et par une invincible nécessité d'être, il croit à la vérité que le témoignage lui révèle, et prend par la foi possession de l'existence.

Tel est l'ordre établi par le Créateur; nous ne pouvons l'altérer; il est au-dessus de nos atteintes. Cependant la vérité reçue dans notre intelligence n'y demeure pas stérile; cultivée par la réflexion, elle se développe, elle fructifie; de nouvelles idées paroissent, et nous les jugeons vraies ou fausses, selon la nature des rapports que nous apercevons entre elles et les vérités primitives. Juger n'est autre chose que comparer des idées nouvelles à des idées déjà existantes en nous, et qui n'ont pu elles-mêmes être jugées, puisqu'elles n'ont pu être comparées à rien d'antérieur. Ainsi, pour nous, la vérité, ce sont nos idées premières, et l'erreur, tout ce qui n'est pas compatible avec ces idées; et la logique, qui nous apprend à faire avec méthode ce discernement, n'est que la théorie de la foi.

Rappelée à son origine, la raison humaine s'affermit inébranlablement. On la

voit, si je l'ose bien dire, étendre ses fortes racines jusque dans le sein de Dieu. C'est-là qu'elle puise la vie. Nous naissons à l'intelligence par la révélation de la vérité, et les vérités premières reposant sur le témoignage de Dieu, ou sur une autorité infinie, ont une certitude infinie. Elles constituent notre raison, qui ne peut être conçue sans elles; et, révélées originairement par la parole, elles se transmettent également par la parole; donc dans la société, et seulement dans la société, parce que la vérité, qui est le bien commun des intelligences, doit être possédée en commun par elles; et aucune intelligence ne pouvant exister qu'à l'aide de certaines vérités nécessaires, on doit retrouver ces vérités dans toutes les intelligences, et le témoignage par lequel elles se manifestent n'a pas moins de certitude que le témoignage de Dieu, parce qu'au fond il n'en diffère pas.

De même notre raison, en tant qu'active, ayant été créée de Dieu pour une fin qui est la connoissance de la vérité, la raison générale ne sauroit errer, ou ne pas atteindre sa fin; donc le témoignage universel est infaillible.

Il est visible d'ailleurs que si la raison générale, ou la raison humaine proprement dite, pouvoit errer sur un seul point, elle pourroit errer sur tous les points, et dès lors il n'existeroit plus de certitude pour l'homme. L'unique motif qu'ait la raison humaine d'admettre une chose comme vraie, c'est qu'elle lui paroît vraie; si ce motif pouvoit être trompeur, ses croyances n'auroient plus de base, et Dieu, en donnant à l'homme le désir invincible de connoître la vérité, lui auroit refusé le moyen d'arriver à aucune vérité certaine, ce qui est contradictoire : donc la raison générale est infaillible. Il n'en est pas de même de la raison individuelle, et l'on voit pourquoi : l'infaillibilité ne lui est pas nécessaire, parce qu'elle peut toujours, lorsqu'elle se méprend, rectifier ses erreurs en consultant la raison générale.

Ainsi la vie intellectuelle, comme la vie physique, dépend de la société qui a tout reçu et conserve tout par ces deux grands moyens, l'autorité et la foi, conditions nécessaires de l'existence. Premièrement, société avec Dieu, principe de la vérité, source éternelle de l'être; secondement, société des intelligences créées, que Dieu a unies entre elles, comme il les a unies à lui-même, et par les mêmes lois. Nous n'avons de vie, de mouvement, d'être enfin qu'en lui (*Act.* c. 17, v. 28). Noble émanation de sa substance, notre raison n'est que sa raison, comme notre parole n'est que sa parole. Oui nous sommes quelque chose de grand, et je commence à comprendre ce mot : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (*Genes.*, « ch. 1. v. 26). » *Faisons :* il y a ici délibération, conseil, quelque haute et secrète société, dont la parole encore est le lien; et je me demande, que seroit donc l'homme seul, l'homme séparé de ses semblables et séparé de Dieu? Je vois son être qui le fuit de toutes parts; plus de certitude, plus de vérité, plus de pensée, plus de parole : fantôme muet..... ! Non, *il n'est pas bon que l'homme soit seul* (*Gen.*, c. 2, v. 1).

Et quand nous parlons de l'homme, il faut entendre que les mêmes lois régissent toutes les intelligences. Aucun être fini n'a en soi la lumière qui doit l'éclairer, et le plus élevé des esprits célestes, n'existant non plus que parce qu'il croit, n'est pas moins passif que l'homme en recevant les premières vérités, et pour lui comme pour nous, la certitude n'est qu'une pleine foi dans une autorité infaillible.

Ne rougissons donc point de nous soumettre à cette sublime autorité, sous laquelle ploient les anges mêmes, et qui règne encore plus haut. L'univers matériel lui obéit, et ne la connoît pas. Une voix a parlé aux cieux, et les astres dociles redisent incessamment, dans tous les points de l'espace, cette grande parole qu'ils n'ont point entendue. Pour eux, l'autorité n'est que la puissance; mais, pour les êtres intelligents qui vivent de vérité et doivent concourir librement à l'ordre, elle *est la raison générale manifestée par le témoignage ou par la parole.* Le premier homme reçoit les premières vérités, sur le témoignage de Dieu, raison suprême, et elles se conservent parmi les hommes, perpétuellement manifestées par le témoignage universel, expression de la raison générale. La société ne subsiste que par sa foi dans ces vérités, transmises de générations en générations comme la vie, qui s'éteindroit sans elles; transmises comme la pensée, puisqu'elles ne sont que la pensée même reçue primitivement et perpétuée par la parole. Se roidir contre cette grande loi,

c'est lutter contre l'existence ; il faut, pour s'en affranchir, reculer jusqu'au néant. Créatures superbes qui dites, nous ne croirons pas, descendez donc. Et nous, guidés par la lumière que repousse votre orgueil, nous nous élèverons jusque dans le sein du souverain Etre, et là encore nous retrouverons une image de la loi qui vous humilie ; car la certitude n'est en Dieu même que l'intelligence infinie, la raison essentielle, par laquelle le Père conçoit et engendre éternellement son Fils, son Verbe, *la parole par laquelle un Dieu eternel et parfait se dit lui-même à lui-même tout ce qu'il est ;* témoignage toujours subsistant, qui est *cette pensee* même *et cette parole interieure conçue dans l'Esprit de Dieu, qui le comprend tout entier, et embrasse en elle-même toute la verite qui est en lui ;* et la religion qui nous unit à Dieu en nous faisant participer à sa vérité et à son amour, n'est encore, dans ses dogmes, que ce témoignage traduit en notre langue par le Verbe lui-même, ou la manifestation sensible de la raison universelle, dans ce qu'elle a de plus haut, de plus inaccessible à notre propre raison abandonnée à ses forces ; en sorte que, si nous voulons y être attentifs, nous comprendrons que Dieu, avec sa toute-puissance, ne nous pouvoit donner une plus grande certitude des vérités que son Fils est venu nous annoncer, puisque son témoignage enferme en soi toute la certitude divine. — *Essai sur l'Indifference,* tom. 2, chap. 15.

NOTE XXXII. — FOI.

(Page 278.)

QUOIQUE l'homme n'ait jamais pu parvenir au salut que par les mérites d'un Médiateur, il n'étoit pas nécessaire néanmoins que tous les hommes en eussent une connoissance explicite et parfaite ; et c'est ce que saint Augustin explique admirablement.

« Dès le commencement du genre humain, tous ceux qui ont cru en lui, *qui l'ont connu autant qu'ils pouvoient,* et qui ont vécu selon ses préceptes dans la piété et dans la justice, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils aient vécu, ont été, sans aucun doute, sauvés par lui. Car, de même que nous croyons en lui et demeurant en son Père et venu en la chair, les anciens croyoient en lui et demeurant en son Père et devant venir en la chair. Et parce que, selon la variété des temps, on annonce aujourd'hui l'accomplissement de ce qu'on annonçoit alors devoir s'accomplir, la foi elle-même n'a pas varié, et le salut n'est point différent. A cause qu'une seule et même chose est ou prêchée, ou prédite par divers rites sacrés, on ne doit pas s'imaginer que ce soient des choses diverses et des saluts divers.... Ainsi autrefois par certains noms et par certains signes, maintenant par d'autres signes plus nombreux, d'abord plus obscurément, aujourd'hui avec plus de clarté, une seule et même religion vraie est signifiée et pratiquée (S. Aug., *Sex quæst. contra pagan. expositæ,* et alibi). »

Cette doctrine est conforme à celle de saint Thomas. Suivant ce profond théologien : « Si quelques hommes ont été sauvés sans avoir connu la révélation du Médiateur, ils n'ont pas été sauvés néanmoins sans la foi du Médiateur ; parce que, bien qu'ils n'eussent pas la foi explicite, ils avoient cependant une foi implicite dans la divine Providence, croyant que Dieu étoit le libérateur des hommes, les sauvant par les moyens qu'il lui avoit plu de choisir, et selon que son Esprit l'avoit révélé à ceux qui connoissoient la vérité (22. *part., vol.* 2. 2. *art.* 8). »

Nous voyons même, au livre des Rois, que lorsque Naaman, gueri de sa lèpre, confesse le seul vrai Dieu, et renonce au culte des idoles, Elisée n'exige de lui rien de plus : *Allez en paix,* lui dit le prophète (*Reg.,* l. 4, c. 5).

Dieu ne redemande que ce qu'il a donné ; il ne punit que la violation ou l'ignorance volontaire de sa loi. Dans tous les temps, dans tous les lieux, il suffit, pour se sauver, d'user bien des lumières qu'on a reçues. C'est la foi de l'église chrétienne, c'est l'enseignement unanime des Pères. « A moins d'avoir l'esprit aliéné, qui pensera jamais que les âmes des justes et des pécheurs soient enveloppées dans une

même condamnation, outrageant ainsi la justice de Dieu....? Il étoit digne de ses conseils, que ceux qui ont vécu dans la justice, ou qui, après s'être égarés, se sont repentis de leurs fautes, que ceux-là, dis-je, quoique dans un autre lieu, étant néanmoins incontestablement du nombre de ceux qui appartiennent au Dieu tout-puissant, fussent sauvés par la connoissance que chacun d'eux possedoit.... Le juste ne diffère point du juste, qu'il soit Grec, ou qu'il ait vécu sous la loi ; car Dieu est le Seigneur non-seulement des Juifs, mais de tous les hommes, quoiqu'il soit plus près comme père, de ceux qui l'ont connu davantage. Si c'est vivre selon la loi que de bien vivre, ceux qui, avant la loi, ont bien vecu, sont réputés enfants de la foi, et reconnus pour justes (Clem. Alex., *Strom.*, l. 6). »

Dans sa seconde apologie, publiée vers le milieu du second siècle, saint Justin tient le même langage. « Sous prétexte, dit-il, que Jésus-Christ, né sous Quirinus, n'a commencé que sous Ponce-Pilate à enseigner sa doctrine, on prétendra peut-être justifier tous les hommes qui ont vécu dans les temps antérieurs. Mais la religion nous apprend que Jésus-Christ est le Fils unique, le premier-né de Dieu, et, comme nous l'avons déjà dit, la souveraine raison, dont tout le genre humain participe. Tous ceux donc qui ont vécu conformément à cette raison, sont chrétiens, quoiqu'on les accusât d'être athées. Tels étoient chez les Grecs Socrate, Heraclite et ceux qui leur ressembloient ; et parmi les Barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, Elie, et beaucoup d'autres dont il seroit trop long de rapporter les noms et les actions. Au contraire, ceux d'entre les anciens qui n'ont pas règle leur vie sur les enseignements du Verbe et de la raison éternelle, étoient ennemis de Jésus-Christ, et meurtriers de ceux qui vivoient selon la raison. Mais tous les hommes qui ont vécu ou qui vivent selon la raison, sont véritablement chrétiens, et à l'abri de toute crainte (*Apolog. II*, p. 83, édit. de Paris, 1516). »

Saint Jean Chrysostôme, un si grand docteur, ne s'exprime pas avec moins de force. Après avoir parlé de la nécessité de confesser Jésus-Christ : « Quoi donc ! ajoute-t-il, Dieu est-il injuste envers ceux qui ont vécu avant son avénement ? Non, sans doute ; car ils pouvoient être sauvés sans confesser Jésus-Christ. On n'exigeoit pas d'eux cette confession, mais la connoissance du vrai Dieu, et de ne pas rendre de culte aux idoles ; parce qu'il est écrit : *Le Seigneur ton Dieu est l'unique Seigneur....* (*Deut.*, c. 6). Alors donc, comme je viens de le dire, il suffisoit pour le salut de connoître seulement Dieu ; maintenant ce n'est pas assez ; il faut connoître encore Jesus-Christ.... Il en est ainsi pour ce qui regarde la conduite de la vie. Alors le meurtre perdoit l'homicide ; aujourd'hui la colère même est défendue. Alors l'adultère attiroit le supplice, aujourd'hui les regards impudiques produisent le même effet. Enfin, conclut saint Chrysostôme, ceux qui, sans avoir connu Jesus-Christ avant son incarnation, se sont abstenus du culte des idoles, ont adoré le seul vrai Dieu, et mené une vie sainte, jouissent du souverain bien, selon ce que dit l'apôtre : *Gloire, honneur et paix à tous ceux qui ont fait le bien, soit Juifs, soit gentils* (*Homil. XXXVI, al. XXXVII in Matth*). »

Il n'en est pas moins certain, nous le répétons, que jamais les hommes n'ont pu être sauvés que par la foi, au moins implicite, en Jésus-Christ, comme saint Irenée le déclaroit expressement avec toute l'Eglise, vers le milieu du deuxième siècle, en ajoutant que « notre foi étoit préfigurée par les patriarches et les prophètes, qui avoient répandu par toute la terre la connoissance de l'avenement futur du Fils de Dieu. » Ce qui n'empêche pas le même Père d'enseigner qu'avant la venue du Sauveur, « il suffisoit pour le salut d'observer les préceptes naturels que Dieu avoit donnés dès le commencement au genre humain, et qui sont contenus dans le décalogue (*Contrà hær.*, l. 4, c. 22, 23). »

Que les impies ne demandent donc plus comment tels ou tels hommes, avant Jésus-Christ, ont pu connoître certains dogmes ; car s'ils n'ont pas pu les connoître, ils n'étoient pas nécessaires à leur salut, et ils les ont crus suffisamment en croyant les vérités qu'ils connoissoient. Que ceux qui fatiguent leur esprit à inventer ces objections frivoles, s'interrogent plutôt eux-mêmes, avant le jour où Dieu lui-même, qui ne leur doit le secret ni de sa miséricorde, ni de sa justice, les interrogera ; et

au lieu de demander comment ceux-ci ou ceux-là ont pu croire ce qu'ils ne connoissoient pas, qu'ils songent à ce qu'ils répondront au souverain juge, quand il leur demandera pourquoi eux-mêmes ils n'ont pas cru ce qu'ils connoissoient. — *Essai sur l'Indif.*, t. 3, c. 25.

NOTE XXXIII. — FONDAMENTAL.

(Page 286.)

VOYEZ l'article EGLISE.

NOTE XXXIV. — GALLICAN.

(Page 332.)

Suivant Bossuet, *les libertés de l'Eglise gallicane* sont des *privilèges, des statuts, des coutumes* établies du consentement du saint Siége et des évêques (*Def. Declar.*, l. 11, c. 20). Mais si l'on demande quels sont ces *privileges*, ces *statuts* et ces *coutumes*, il se trouve qu'on ne peut les definir avec précision. On ne peut dire, comme quelques-uns, que c'est le privilége que l'église de France auroit de se gouverner par le droit commun ; car ces deux choses, *privilege* et *droit commun*, sont contradictoires. Sera-ce, comme le dit M. Bergier avec d'autres docteurs, le droit de se gouverner par la discipline des cinq ou six premiers siècles de l'Eglise? Mais la discipline de l'église de France diffère totalement, sur une multitude de points, de la discipline fixée par les canons de la primitive Eglise. Ce ne pourroit donc être que des usages particuliers à quelques diocèses, ainsi qu'il en existe dans toutes les parties du monde catholique, des prérogatives accordées par les papes à certains sieges. Or, sous ce rapport, le mot de *liberte* n'a plus de sens, soit parce que le pape peut retirer ces prerogatives, soit parce qu'elles n'existent réellement plus parmi nous, depuis que l'état entier de l'eglise de France a été renouvelé par un acte immédiat du saint Siége. Par sa bulle pour la nouvelle circonscription des diocèses, datée du 3 des calendes de décembre 1801, Pie VII déclare déroger, par son autorité apostolique, aux statuts, coutumes même immémoriales, priviléges, indults, concessions ; *Statutis et consuetudinibus etiam immemorabilibus, privilegiis quoque, indultis, concessionibus*, etc. aucun des siéges nouveaux ne sauroit donc avoir de *privileges legitimes* que ceux qui lui auroient été concédés, depuis le concordat de 1801, par le souverain pontife.

Nous convenons que, malgré l'uniformité de la discipline générale, il peut exister en certains lieux quelques coutumes particulières, coutumes très-légitimes quand l'autorité les tolère, et plus encore quand elle les approuve, comme les rescrits des papes et les actes des conciles en offrent de nombreux exemples. Mais celui qui conçoit bien l'unité de l'Eglise catholique ou universelle, et l'esprit de son gouvernement, trouvera certainement bien étrange le mot de *liberte ;* car il suppose, d'une part, que quiconque ne jouit pas de ces *libertes*, subit une sorte de servitude, et, d'une autre part, que le pouvoir souverain, quel qu'il soit, ne pourroit s'exercer avec une égale étendue dans toute l'Eglise, ou qu'une portion de l'Eglise auroit eu le droit que n'a pas l'Eglise entière de le limiter arbitrairement : ce qui est évidemment contraire à la doctrine catholique.

Quant aux maximes établies par la déclaration de 1682, on pourra juger, par la note suivante, si on peut les appeler *libertes*.

NOTE XXXV. — GALLICAN.

(Page 332.)

Déclaration du clergé de France, du 19 mars 1682, sur la puissance ecclésiastique. — « Plusieurs s'efforcent de ruiner les décrets de l'église gallicane, et ses libertés que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements, appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ; à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siége apostolique où s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'Eglise. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance, qui maintient la paix de l'Eglise, comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer, par cet artifice, les âmes simples de la communion de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevêques et évêques assemblés à Paris par ordre du roi, avec les autres députés, qui représentons l'église gallicane, nous avons jugé convenable, après une mûre délibération, d'établir et de déclarer :

» I. Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est pas de ce monde;* et en un autre endroit, qu'il faut *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre : celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des clefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'état, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux exemples des saints.

» II. Que la plénitude de puissance que le saint Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle, que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions 4 et 5, approuvés par le saint Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'église gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affoiblissent, en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

» III. Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général; que les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'église gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du saint Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des églises subsistent invariablement.

» IV. Que le pape a la principale part dans les questions de foi; que ses décrets regardent toutes les églises, et chacune en particulier; mais que cependant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

» Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

Tels sont les quatre fameux articles du clergé de France.

Aussitôt que cette déclaration fut rédigée, elle fut présentée à Louis XIV qui l'avoit provoquée. Le roi, voulant en faire une loi de l'état, donna un édit par lequel les opinions énoncées dans les quatre articles de la déclaration, devoient être soutenues comme étant la doctrine du royaume, par tous ceux qui vouloient parvenir aux grades de théologie. Le pape Innocent XI ne tarda pas à manifester son mécontentement et sa désapprobation ; il cassa, annula et improuva les actes de l'assemblée de 1682, par ses lettres en forme de bref, du 11 avril de la même année « Per præsentes litteras, traditâ nobis ab omnipotenti Deo auctoritate, improbamus, rescindimus et cassamus quæ in istis vestris comitiis acta sunt in negotio » regaliæ, cum omnibus indè secutis, et quæ in posterùm attentari contigerit, eaque perpetuò irrita et inania declaramus ; quamvis, cùm sint ipsa per se manifestè » nulla, cassatione aut declaratione hujusmodi non egerent. »

Alexandre VIII en fit autant qu'Innocent XI. Le 4 août de l'an 1690, il publia la constitution *Inter multiplices*, par laquelle il improuva, cassa et annula tout ce qui s'étoit fait dans l'assemblée du clergé de France de l'an 1682, tant sur le droit de régale que sur la déclaration et les quatre articles qui sont renfermés dans cette déclaration. « Omnia et singula, quæ tam quoad extensionem juris regaliæ, quàm » quoad DECLARATIONEM de potestate ecclesiasticâ ac QUATUOR PROPOSITIONES IN » EA CONTENTAS, in comitiis cleri gallicani an. 1682 habitis, acta et gesta fuerunt, » cum omnibus et singulis mandatis, arrestis, etc., improbamus, cassamus, irritamus et annulamus..., deque eorum nullitate coram Domino protestamur. »

Ce qui n'est pas moins propre à nous faire connoître l'esprit et la doctrine du saint Siége, c'est que les papes refusèrent, pendant plus de dix ans, les bulles à ceux des prélats nommés aux évêchés, qui s'étoient trouvés à l'assemblée, et avoient signé la déclaration. Ce ne fut que sous Innocent XII, en 1693, que ce différend fut accommodé, par le moyen de deux lettres écrites l'une par les évêques nommés, et l'autre par Louis XIV.

Dans la lettre des prélats, il faut remarquer ces expressions : « Profitemur et declaramus nos vehementer quidem et supra id quod dici potest, ex animo dolere de » rebus gestis in comitiis prædictis, quæ Sanctitati Vestræ et suis prædecessoribus » displicuerunt summoperè ; ac proindè quidquid in ipsis comitiis, circa ecclesiasticam potestatem et pontificam auctoritatem, decretum censeri potuit, pro non » decreto habemus et habendum esse declaramus. »

Par rapport à Louis XIV, voici ce qu'il écrivoit dans sa lettre : « Je suis bien aise » de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les » choses contenues dans mon édit du 2 mars 1682, touchant la déclaration faite par » le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avoient obligé, ne soient » pas observées. »

Ce seroit faire une grande injure à la sincérité des prélats qui ont écrit la lettre, que de leur supposer des intentions et des sentiments opposés à leurs expressions et à l'intention du pape, qui avoit exigé cette lettre comme une condition de l'accommodement.

De même il seroit injurieux a la mémoire de Louis XIV, de dire qu'il persistoit dans l'intention de faire observer son édit.

Voici ce qui est assuré par le chancelier d'Aguesseau dans le treizième volume de ses œuvres : « Cette lettre du roi Louis XIV fut le sceau de l'accommodement » entre la Cour de Rome et le clergé de France ; conformément à l'engagement » qu'elle contenoit, Sa Majesté ne fit plus observer l'édit du mois de mars 1682, qui » obligeoit tous ceux qui vouloient parvenir aux grades de soutenir la déclaration » du clergé. »

Il est donc vrai de dire que les prélats qui avoient publié la déclaration, et Louis XIV qui l'avoit soutenue par un édit, lui ont ôté eux-mêmes toute sa force.

Aussi Bossuet, dans le premier volume de la *Défense du clergé gallican*, l'abandonne lui-même, et il déclare qu'il n'a d'autre but que de soutenir la doctrine de l'école de Paris. « Abeat ergo declaratio quò libuerit : non enim eam, quod sæpè » profiteri juvat, tutandam hîc suscipimus. Manet inconcussa et censuræ omnis ex- » pers prisca illa sententia Parisiensium. »

Le pape Clément XI, ayant appris que les évêques de France avoient affecté de soumettre la bulle *Vineam Domini sabaoth* à un nouveau jugement, selon le quatrième article de la déclaration, en témoigna son indignation dans les termes les plus forts, se plaignant que les évêques ne s'étoient pas tant assemblés pour recevoir sa constitution, que pour resserrer ou plutôt anéantir l'autorité du saint Siége. Les évêques donnèrent l'explication que le pape demandoit; ils répondirent à Clément XI, par le cardinal de Noailles, qu'ils avoient appris avec douleur que sa sainteté pensoit que sa constitution n'avoit pas été reçue avec le respect et la soumission qu'on lui doit; que l'assemblée avoit prétendu la recevoir avec le même respect, la même soumission, la même obéissance qu'on avoit reçu les bulles de ses prédecesseurs sur la même matière; qu'en disant que les constitutions des souverains pontifes obligent toute l'Eglise quand elles ont été acceptées des pasteurs, elle n'a pas voulu établir la nécessité d'une acceptation solennelle, pour obliger tous les catholiques à les regarder comme des règles de leur croyance et de la maniere dont ils doivent s'expliquer; qu'elle n'a point prétendu que les assemblées du clergé eussent droit d'examiner les décisions des papes, ou de s'en rendre les juges, en les soumettant à leur tribunal; qu'enfin l'assemblée avoit été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des papes contre Jansénius, qu'on n'en peut appeler en aucune façon, et qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement (*Histoire de l'Eglise*, par Bérault-Bercastel, liv. 33).

En 1794 le pape Pie VI, par la bulle *Auctorem fidei*, qui a été reçue par toutes les églises sans réclamations, a renouvelé les actes de ses prédécesseurs Innocent XI et Alexandre VIII. De plus, il a condamné comme *temeraire, scandaleuse et souverainement injurieuse au saint Siége*, l'adoption que le synode de Pistoie avoit faite de la déclaration, dans le décret de la *foi*. Voici les termes de cette constitution : « Quamobrem, quæ acta conventûs gallicani mox ut prodierunt, prædeces- » sor noster ven. Innocentius XI, per litteras in formâ brevis, die 11 aprilis 1682, » pòst autem expressiùs Alexander VIII, constitutione *Inter multiplices*, die 4 » aug. 1690, pro apostolici sui muneris ratione, improbarunt, rescidérunt, nulla » et irrita declararunt; multò fortius exigit à nobis pastoralis sollicitudo, recentem » horum factam in synodo tot vitiis affectam adoptionem, velut temerariam, scan- » dalosam, ac præsertim (notez bien ces mots), *post edita prædecessorum nostro- » rum decreta, huic apostolicæ sedi summopere injuriosam*, reprobare ac damnare, » prout præsenti hâc nostrâ constitutione reprobamus ac damnamus, ac pro repro- » batâ ac damnatâ haberi volumus. » Vous voyez par-là, ajoute le cardinal Litta, » que l'adhésion qu'on donneroit à présent à cette déclaration, après tant de décrets » des souverains pontifes qui l'ont réprouvée et condamnée, y compris ce dernier » de Pie VI, seroit bien plus injurieuse au saint Siége qu'avant que ces décrets n'eus- » sent paru (*Lettre 4 sur les quatre articles, etc.*) »

On répondra peut-être que les papes n'ont pas lancé les anathèmes, qu'ils n'ont ni noté ni qualifié aucun des articles de la déclaration ; que Benoît XIV en convient formellement dans sa bulle adressée à l'archevêque de Compostelle, le 2 juillet 1748

Il est vrai que Benoît XIV convient dans cette bulle « que sous le pontificat de » son prédécesseur Clément XII, il fut beaucoup question de condamner la DÉFENSE » de la déclaration par Bossuet; mais qu'enfin il se décida à s'abstenir d'une con- » damnation expresse. » Voilà ce que dit Benoît XIV ; mais il ne s'en tient pas là; il dit, dans la même bulle, « qu'il eût été difficile de trouver un ouvrage aussi con- » traire que la DÉFENSE à la doctrine professée sur l'autorité du saint Siége par toute » l'Eglise catholique (la France seule exceptée), et que le pape Clément XII ne » s'étoit abstenu de la condamner formellement, que par la double considération et » des égards dus à un homme tel que Bossuet, qui avoit si bien mérité de la religion,

» et de la crainte trop fondée d'exciter de nouveaux troubles. » *Difficile profecto est aliud opus reperire quod æquè adversetur doctrinæ extra Galliam ubique receptæ, de summâ pontificis ex cathedrâ loquentis infallibilitate.*

Il est clair que si les papes n'ont pas condamné expressément la doctrine des quatre articles, en employant quelques qualifications odieuses, c'est que le saint Siége n'a recours aux anathèmes qu'à la dernière extrémité, adoptant encore, lorsqu'il y est forcé, toutes les mesures, tous les adoucissements capables d'empêcher les éclats et les résolutions extrêmes qui n'ont plus de remedes.

La déclaration de 1682 ne fut pas rejetée seulement par les souverains pontifes; elle fut flétri en Espagne, le 10 juillet 1683, par des censures expresses. L'église de Hongrie la jugeant, par un concile national, *absurde* et *détestable*, en défendit la lecture jusqu'à ce que le siége apostolique, à qui seul appartient le privilége immuable et divin de terminer les controverses de la foi, eût prononcé son jugement infaillible : *Donec super eis prodierit infallibile apostolicæ sedis oraculum, ad quam solùm divino immutabili privilegio spectat de controversiis fidei judicare* (*Decret.* du 24 oct. 1682). L'université de Douai crut devoir s'en plaindre directement au roi. La même année, c'est-à-dire en 1682, l'université de Louvain fit assez connoître ce qu'elle pensoit en publiant un traité avec ce titre : *Doctrina quam de primatu, auctoritate ac infallibilitate romani pontificis tradiderunt Lovanienses sacræ theologiæ professores, tam veteres quàm recentiores.* En France même, la Sorbonne refusa d'enregistrer les actes de l'assemblée, et ce fut le parlement qui, s'étant fait apporter les registres de cette compagnie, y fit transcrire les quatre articles.

Loin d'obtenir un assentiment général, la force et la violence étoient presque leur seul appui. « Il ne faut se dissimuler, dit Tournely, que dans cette masse imposante » de témoignages qu'ont rassemblés Bellarmin et autres, il ne soit difficile de ne pas » reconnoître l'autorité certaine et infaillible du siége apostolique ou de l'Eglise ro- » maine ; mais il est encore beaucoup plus difficile de les concilier avec la déclara- » tion du clergé de France, de laquelle on ne nous permet pas de nous écarter (*De* » *Ecclesiâ*, tom. 2). »

Les faits et les décrets qu'on vient de citer, sont certainement plus que suffisants pour nous empêcher d'embrasser et de professer la doctrine des quatre articles. Cependant on peut aller plus loin, et prouver directement que les opinions des gallicans sont contraires à la doctrine généralement reçue dans l'Eglise catholique. Forcés de nous restreindre, nous nous bornerons à rapporter ici quelques-unes des autorités touchant l'infaillibilité du souverain pontife, nous réservant de revenir sur la suprématie du saint Siége, aux articles INFAILLIBILISTES, JURIDICTION, PAPE. *Voyez aussi* l'article FLORENCE.

Nous commençons d'abord par exposer l'ancienne doctrine du clergé de France. Le père d'Avrigny, après avoir rapporté la résistance opposée par l'université de Douai à la déclaration de 1682, continue en ces termes : « Pour dire quelque chose » de plus fort que tout cela, la plupart des évêques qui étoient en place dans le » royaume, en 1651, 1653, 1656 et 1660, se sont exprimés d'une manière qui les » a fait regarder comme autant de partisans de l'infaillibilité, par ceux qui la soutien- » nent. Ils avancent tantôt *que la foi de Pierre ne défaut jamais*, tantôt *que l'an-* » *cienne Eglise savoit clairement, et par la promesse de Jesus-Christ faite à Pierre,* » *et par ce qui s'etoit déjà passé, que les jugements du souverain pontife, publiés* » *pour servir de règle à la foi sur la consultation des évêques, soit que les évêques* » *expliquent ou n'expliquent point leur sentiment dans la relation, comme il leur* » *plaît d'en user, sont fondés sur une autorité qui est également divine et suprême* » *dans toute l'Eglise, de façon que tous les chrétiens sont obligés, par leur devoir,* » *de leur rendre une soumission d'esprit même.* Voilà donc, continue-t-il, une » nuée de témoins qui déposent pour l'infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ, et sa » supériorité aux assemblées œcuméniques (*Mem. chron.*, an 1682). »

Le père d'Avrigny ne cite que des faits qu'on ne peut révoquer en doute. En 1653, les évêques de France, au nombre de trente-un, en écrivant au pape Innocent X, au

sujet de la condamnation des cinq propositions de Jansénius, rappellent en ces termes les sentiments de l'Eglise des premiers siècles sur l'autorité du successeur de saint Pierre : « Dès les premiers temps, l'Eglise catholique, appuyée sur la commu-
» nion et l'autorité seule de Pierre, souscrivit sans hésiter à la condamnation de l'he-
» résie pélagienne, prononcée par Innocent dans son décret adressé aux évêques d'A-
» frique, et qui fut suivie d'une autre lettre du pape Zozime, adressée à tous les
» évêques de l'univers. Elle savoit, non-seulement par la promesse de Notre-Sei-
» gneur Jésus-Christ faite à Pierre, mais encore par les actes des anciens pontifes, et
» par les anathèmes dont le pape Damase avoit frappé récemment Apollinaire et Ma-
» cédonius, avant qu'aucun concile œcuménique les eût condamnés ; elle savoit que
» les jugements portés par les souverains pontifes, en réponse aux consultations des
» évêques, *pour établir une règle de foi*, jouissent également (soit que les évêques
» aient cru devoir exprimer leur sentiment dans leur consultation, soit qu'ils aient
» omis de le faire) *d'une divine et souveraine autorité dans l'Eglise universelle :* au-
» torité à laquelle tous les chrétiens sont obligés de soumettre leur esprit même. Nous
» donc aussi, pénétrés des mêmes sentiments et de la même foi, nous aurons soin
» que la constitution donnée, d'*après l'inspiration divine*, par votre sainteté...., »
» soit promulguée dans nos églises et diocèses, et nous en presserons l'exécu-
» tion. »

La même année, quatre-vingt-cinq évêques écrivoient au même pape : « C'est une
» coutume ancienne que les causes majeures soient portées au siége apostolique ; la
» foi de Pierre qui ne peut faillir, *fides Petri nunquàm deficiens*, exige que cette
» coutume soit toujours observée. »

Quelque temps auparavant, l'Eglise de France professoit la même doctrine. Le cardinal de Richelieu dicta lui-même à Richer la rétractation où ce docteur déclare « qu'il se soumet au jugement de l'Eglise catholique romaine et du saint Siége apos-
» tolique, qu'il reconnoît pour la mère et la maîtresse de toutes les églises, et pour
» juge infaillible de vérité. » *Quam matrem et magistram omnium Ecclesiarum, et infallibilem veritatis judicem agnosco.* (E. Richeri libellus *de Ecclesiast. et Polit. potest.*, etc., p. 98, Coloniæ)

En 1626, l'assemblée générale du clergé reconnoissoit l'infaillibilité dans les souverains pontifes. Rien n'est plus glorieux au saint Siége que la manière dont elle s'exprime. « C'est un des grands témoignages de l'amour qu'on porte à Dieu, dit
» cette assemblée, quand on respecte et honore ceux qu il a constitués en ce monde
» pour être son image, y tenir sa place, et en son lieu suppléer visiblement aux né-
» cessités des hommes pour le salut de leurs âmes. Ce qui ayant été donné prérogati-
» vement au souverain pontife, par-dessus tous les évêques, il est bien raisonnable
» que, se reconnoissant ses inférieurs, ils lui portent tel honneur, respect et révé
» rence, qu'à leur exemple tout le reste des hommes fasse la même chose. Les évêques
» seront donc exhortés d'honorer le saint Siége apostolique et l'Eglise romaine fon-
» dée dans la promesse infaillible de Dieu, dans le sang des apôtres et des martyrs,
» laquelle, pour parler avec saint Athanase, est comme la tête sacrée par laquelle les
» autres églises, qui ne sont que ses membres, se relèvent, maintiennent et conser-
» vent ; respecteront aussi notre saint Père le pape, chef visible de l'Eglise univer-
» selle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, en un mot, suc-
» cesseur de saint Pierre, auquel l'apostolat et l'épiscopat ont eu commencement, et
» sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui baillant les clefs du ciel avec
» l'*infaillibilité de la foi*, que l'on a vu miraculeusement durer immuable en ses suc-
» cesseurs jusqu'aujourd'hui ; ce qu'ayant obligé les fidèles orthodoxes à leur rendre
» toute sorte d'obéissance et de vivre en déférence à leurs saints décrets et ordonnan-
» ces, les évêques seront exhortés à faire continuer la même chose, et réprimer, tant
» qu'il leur sera possible, les esprits libertins qui veulent révoquer en doute et mettre
» en compromis cette sainte et sacrée autorité confirmée par tant de lois divines et
» positives ; et pour montrer le chemin aux autres, ils y défereront les premiers.

Parmi les manuscrits de M. de Marca, conservés à la bibliothèque royale, il se trouve des observations sur quelques thèses soutenues dans le collége de Clermont.

On y voit combien, quelques années avant la déclaration de 1682, les maximes qu'elle établit étoient encore peu répandues en France. « L'opinion, dit-il, qui at-» tache l'infaillibilité au pontife romain est la seule qui soit enseignée en Espagne, » en Italie et dans toutes les autres provinces de la chrétienté, de sorte que ce qu'on » appelle le sentiment des docteurs de Paris doit être rangé parmi les opinions qui » ne sont que tolérées... Toutes les universités, excepté cependant l'ancienne Sor-» bonne, s'accordent à reconnoître dans les pontifes romains l'autorité de décider les » questions de foi par un jugement infaillible. Bien plus, nous voyons encore au-» jourd'hui enseigner, en Sorbonne même, cette doctrine de l'infaillibilité du sou-» verain pontife : car le 12 décembre 1660, on soutint publiquement en Sorbonne » cette thèse, savoir, que Jésus-Christ a établi le pontife romain juge des controverses » qui naissent dans l'Eglise, et a promis qu'il n'erreroit jamais dans les definitions » de foi : *Romanus pontifex controversiarum ecclesiasticarum est constitutus judex » à Christo, qui ejus definitionibus indeficientem fidem promisit.* Cette même thèse » fut soutenue, le 7 décembre, dans le collége de Navarre (*Petri de Marca*, ma-» nuscr., tom. 2, num. 31). » Le même prélat ajoute qu'en France « la plus grande » partie des docteurs, soit en théologie soit en droit, adhère à l'opinion commune » dont les fondements sont excessivement difficiles à ébranler, et se moquent de l'o-» pinion de l'ancienne Sorbonne (*Ibid.*, num. 34, *circa finem*). »

Bellarmin, faisant consister l'infaillibilité en ce que le pape ne peut, en aucune manière, définir rien d'hérétique dans ce qu'il ordonne à toute l'Eglise de croire, ajoute que c'est l'opinion de presque tous les catholiques. *Hæc est communissima opinio ferè omnium catholicorum* (*De sum. Pontif.*, lib. 4, c. 2, n. 8).

Par un décret solennel du 7 septembre 1696, le pape Alexandre VIII condamna la proposition suivante : *Futilis et toties convulsa est assertio de pontificis romani supra concilium œcumenicum auctoritate, atque in fidei quæstionibus decernendis infallibilitate;* et défendit expressément de l'enseigner ou de la soutenir, soit en public, soit en particulier, sous peine d'une excommunication encourue *ipso facto*. L'on ne sauroit dire que le pape ait en cela excédé son pouvoir, puisqu'on reconnoît en France, comme ailleurs, que même les simples évêques ont le droit, sur toutes les questions qu'une autorité plus haute n'a pas décidées, de défendre, sous peine de censure, d'enseigner dans leur diocèse une doctrine qu'ils jugent fausse ou dangereuse. Or, le souverain pontife peut certainement, dans toute l'Eglise, au moins ce que chaque évêque peut dans son propre diocèse.

En 1479 l'archevêque de Tolède, d'après la commission qu'il avoit reçue du pape, condamna comme hérétiques, erronées, scandaleuses et mal sonnantes, neuf propositions extraites d'un livre *sur la confession*, composé par Pierre d'Osma, docteur et professeur de Salamanque. La même année, le pape Sixte IV publia contre les mêmes erreurs la bulle *Licet ea quæ*, qu'il adressa aux évêques d'Espagne, où elle fut publiée sans réclamation. Il confirma d'abord le décret de l'archevêque de Tolède touchant les neuf propositions de Pierre d'Osma. Puis voulant donner plus de force encore à cette condamnation, il prononça en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu de Dieu, que les propositions dont il s'agit sont toutes, et chacune en particulier, fausses, contraires à l'Evangile, à la foi catholique, aux décrets des saints Pères et aux constitutions apostoliques; erronées, scandaleuses, et manifestement hérétiques. « Et nihilominùs pro potioris cautelæ suffragio *Omnes et singulas* pro-» positiones prædictas, falsas, sanctæ catholicæ fidei contrarias, erroneas et scanda-» losas, et ab evangelicâ veritate penitùs alienas, sanctorumque patrum decretis » aliisque apostolicis constitutionibus contrarias fore, ac manifestam *hæresim* con-» tinere, divinâ auctoritate declaramus. » Voyez *Collect. Judiciorum de novis erroribus, etc.*, par d'Argentré, tom. 1, page 298 et suiv., édit. an. 1755.

Or, la septième de ces propositions condamnées comme hérétiques est ainsi conçue : *Ecclesia urbis Romæ errare potest;* l'Eglise de la ville de Rome peut errer : donc, suivant la bulle de Sixte IV, il est de foi que l'Eglise de la ville de Rome ne peut errer. Remarquez qu'il ne s'agit pas de l'Eglise romaine, en tant qu'elle est catholique, mais de l'Eglise particulière de la ville de Rome, *Ecclesia urbis Romæ.*

Il est aussi à remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de l'indéfectibilité du saint Siége, mais de son infaillibilité, c'est-à-dire de l'impossibilité de se tromper ou d'enseigner l'erreur. Or, pourroit-on sans contradiction convenir d'un côté que l'Eglise de Rome ne peut se tromper, même un instant, et de l'autre, soutenir que l'évêque de cette ville, le vicaire de Jésus-Christ parlant *ex cathedrâ*, peut enseigner l'erreur. ce seroit évidemment, contre l'ordre établi de Dieu, mettre le pasteur à la place des brebis et des agneaux, et les brebis et les agneaux à la place du pasteur, de celui à qui Notre-Seigneur a dit dans la personne de saint Pierre : *Pasce agnos meos, pasce oves meas ;* et ailleurs : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua.....; Confirma fratres tuos* (Luc., c. 22, v. 32).

S'il est un fait certain, c'est que jamais les papes ne souffrirent qu'on tînt douteuse un seul moment l'autorité de leurs décisions adressées à l'Eglise entière. Suivant le pape saint Gelase, « juge de toute l'Eglise, le siége de saint Pierre n'est lui-» même soumis au jugement de personne (*Epist.* 4, t. 4, *conc.*, col. 11, 69). » « Il est manifeste, dit Nicolas I, que les jugements du siége apostolique sont *irré-» formables*, et qu'il n'est permis à qui que ce soit de se rendre juge de ses sentences, » parce qu'il n'y a point d'autorité au-dessus de la sienne ; c'est pour cela que les ca-» nons ont voulu que, de toutes les parties du monde, on appelât au siége éminent » duquel il n'est permis à personne d'appeler. »

Enfin, veut-on entendre à la fois tout l'Orient et tout l'Occident ? « Au temps de » saint Hormisdas et de l'empereur Justin, dit Bossuet, les églises orientales sous-» crivirent, par ordre du pape, un formulaire qu'il leur envoya contre Acace, dé-» fenseur d'Eutychès.... Cette profession, dictée par le pape Hormisdas, fut reçue » de tous les évêques d'Orient et des premiers d'entre eux, les patriarches de Cons-» tantinople : ce qui fut pour les évêques d'Occident, principalement pour ceux des » Gaules, le sujet d'une grande joie dans le Seigneur ; de sorte qu'il est certain que » ce formulaire a été approuvé de toute l'Eglise catholique... Et comme tous les évê-» ques avoient fait cette profession au saint pape Hormisdas, et à saint Agapet, et à Ni-» colas I ; ainsi nous lisons qu'elle fut faite, dans les mêmes termes, au pape Adrien II, » successeur de Nicolas, dans le VIII concile œcuménique. Cette profession donc » répandue partout, propagée dans tous les siècles, consacrée par un concile œcu-» ménique, quel chrétien pourroit la rejeter (*Defens. cler. gallic., part.* 3, *lib.* 10, » *cap.* 7, *tom.* 2) ? »

Or, voici la doctrine de cet acte solennel : « Le premier fondement du salut est de » garder la *règle de la droite foi*, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères ; » car on ne peut déroger à la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit : *Tu » es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* La vérité de cette parole est » prouvée par le fait même, puisqu'elle a toujours été conservée pure et sans aucune » tache dans le siége apostolique. C'est pourquoi, suivant en tout le siége apostoli-» que, et souscrivant à tous ses décrets, j'espère mériter toujours de demeurer dans » une même communion avec vous, qui est celle du siége apostolique, *dans lequel » réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne :* promettant de ne point » réciter dans les sacrés mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion » de l'Eglise catholique, c'est-à-dire *qui n'ont pas en tout les mêmes sentiments » que le siége apostolique* (Tom. 4, *Concil.*, col. 1486 et 1487). »

Observez que c'est ici *une règle de foi* fondée sur les paroles mêmes de Jésus-Christ, consacrée par un concile œcuménique, par l'approbation de toute l'Eglise, et que cette *règle* n'est autre chose que l'enseignement perpétuel du siége apostolique. Refuser d'obéir à un seul de ces décrets, avoir sur un point des sentiments contraires aux siens, c'est cesser d'être catholique. Et puisqu'il n'est pas un seul moment où tout chrétien ne puisse et ne doive, selon Bossuet, adhérer à cette profession, il n'est pas un seul moment où tout chrétien ne puisse et ne doive croire que *l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne réside dans le siége apostolique*, et que, par conséquent, il est impossible que le siége apostolique erre un seul moment.

Qui ne voit en effet que, puisqu'il est nécessaire, sous peine de ne plus apparte-

nir ni à l'Eglise ni à Jésus-Christ, d'être constamment en *communion de foi* avec le saint Siége, le saint Siége ne peut jamais s'écarter de la vraie foi. L'indefectibilité soutenue par Bossuet, qui, en distinguant le siége de celui qui y est assis, suppose la possibilité que le pontife romain enseigne momentanément l'erreur, est donc incompatible avec les décisions des conciles œcuméniques, avec la doctrine de toute l'Eglise, et conduit, comme Fénélon le prouve, à des conséquences *absurdes* et *impies*. « A Dieu ne plaise, dit-il, qu'on nie jamais que toutes les églises catholiques » puissent cesser d'adhérer, par la communion de la foi, *tous les jours jusqu'à la* » *consommation des siècles*, au siége apostolique, comme chef, centre, racine et » fondement de cette communion, sans devenir schismatiques et hérétiques. Quiconque croit ainsi, bien qu'il refuse d'admettre de nom l'infaillibilité pontificale, » croit cependant tout ce que nous disons de l'indefectibilité dans l'enseignement de » la foi. Que s'il nie qu'il le croie, il ne s'entend pas lui-même : car vouloir que tous » les catholiques adhèrent au saint Siége par la communion de la foi, *tous les jours* » *jusqu'à la consommation des siècles*, et vouloir qu'on croie que ce siége ne peut » jamais errer dans l'enseignement de la foi, est une seule et même chose : à moins » qu'on ne veuille dire qu'on doit adhérer au centre et au chef, en ce qui touche la » foi, quand il s'écarteroit de la foi par une definition hérétique, ce qui est evidem» ment absurde et impie. »

L'opinion de Bossuet, c'est-à-dire la distinction entre le siége et celui qui l'occupe « répugne très-évidemment, dit Fénelon, et aux paroles de la promesse faite » par Jesus-Christ, et à toute la tradition... C'est pourquoi on peut dire justement » de cette chimère (*de hoc commento*), ce que saint Augustin disoit à Julien : Ce » que vous dites est étrange, ce que vous dites est nouveau, ce que vous dites est faux : » de que vous dites d'étrange, nous l'entendons avec surprise ; ce que vous dites » ce nouveau, nous le repoussons ; ce que vous dites de faux, nous le refutons. » (*De summi pontif. auctorit.*, cap. 8, *Œuvres de Fenelon*, tom. 2, p. 281, édit. » de Versailles). »

Cette distinction du siége et de la personne du pontife fut toujours inconnue à l'antiquité : ni les Pères, ni les conciles, ni les décrets des papes ne nous en offrent aucun vestige ; c'est une de ces distinctions subtiles auxquelles on a recours quand on est pousse à bout, et que, tout en voulant demeurer catholique, on persiste à soutenir des systèmes qui tendent à renverser les principes de catholicité.

On objectera peut-être, comme on l'a déjà fait, que, suivant M. Bergier, la doctrine que nous professons, quoique communément soutenue par les théologiens d'Italie, n'est pas *celle de tout le reste de l'Eglise catholique ;* que *la plupart des théologiens allemands, hongrois, polonois, espagnols et portugais, pensent à peu près comme ceux de France.*

Mais il est aussi facile de résoudre cette objection, qu'il seroit difficile de prouver ce que dit M. Bergier. Il ne donne aucune preuve, il ne cite aucun fait, aucun témoignage à l'appui de son assertion. Ce n'est pas qu'on ait lieu de soupçonner M. Bergier de mauvaise foi ; mais, comme il en prévient lui-même le lecteur dans l'avertissement qui se trouve en tête de cet ouvrage, un seul homme, quelque laborieux qu'il soit, ne peut suffire à tout. Continuellement aux prises avec les hérétiques, les deistes, les matérialistes, les athées et les sceptiques, il n'est pas surprenant qu'il lui soit échappé quelque inexactitude sur un fait concernant les opinions gallicanes, auxquelles, comme on le voit par le peu qu'il en dit, il attachoit tres-peu d'importance ; sans doute parce qu'il ne les considéroit que comme une question librement agitée dans les écoles, et qu'il ne prévoyoit pas les conséquences que les ennemis de l'Eglise en ont tirées depuis contre les catholiques.

L'assertion de M. Bergier n'est pas seulement dénuée de fondement ; elle est aussi fausse qu'elle est gratuite. Pour le prouver, il suffiroit de faire remarquer les témoignages de Benoît XIV, du père d'Avrigny, de M. de Marca, et les faits que nous avons cités dans cette note. A ces témoignages nous ajouterons celui de l'abbé Fleury, témoignage qui est du plus grand poids sur le point dont il s'agit. Cet historien, que les gallicans révèrent comme un *père* de l'église de France, et qui est celui de

nos écrivains qui a le mieux connu ce qui concerne nos libertés (*les vrais Principes*, etc., pag. 63, édit. de 1826), avance tout le contraire de ce que dit M. Bergier. Dans son *Discours sur les libertes de l'Eglise gallicane*, tout en prétendant que la déclaration de 1682 renferme l'ancienne doctrine, il convient que la doctrine contraire, qu'il appelle *nouvelle*, s'est presque universellement répandue, depuis le pontificat de Grégoire VII, dans les églises d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne; qu'elle a été suivie par saint Thomas et presque tous les docteurs modernes: que par rapport à l'infaillibilité du pape, en France même, à l'époque de la déclaration, la croyance en étoit presque générale parmi les réguliers et dans les communautés de prêtres, quoiqu'elles fussent sans privileges et soumises aux évêques. Dans une note de l'édition de 1724, on lit que les communautés chargées de l'education des jeunes ecclésiastiques, comme celles de Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et des Eudistes, étoient également attachées à la doctrine du saint Siége.

Ce témoignage, comme on le voit, s'accorde peu avec M. Bergier; et il est bien fâcheux pour les gallicans d'être forcés de convenir que la doctrine de la déclaration est la doctrine du petit nombre; car alors elle manque de l'universalité qui est un caractère essentiel de la vérité.

Quant à ce que dit Fleury de l'ancienneté de cette doctrine, nous n'avons pas les mêmes raisons de nous en rapporter à son témoignage. D'ailleurs, comme nous l'avons prouvé, le sentiment qui attache l'infaillibilité au souverain pontife, étoit, avant la déclaration de 1682, le seul qui fût enseigné en Espagne, en Italie, et dans toutes les autres provinces de la chrétienté. Ainsi l'on ne peut appliquer au gallicanisme cette maxime de Vincent de Lérins : « In ipsâ catholicâ Ecclesiâ magnopere curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus » creditum est (*Commonit.*) » *Voyez* les art. INFAILLIBILISTES, JURIDICTION, PAPE. *Voyez aussi* les *Lettres sur les quatre articles*, etc., par le cardinal Litta.

NOTE XXXVI. — GENÈSE.

(Page 341.)

LA religion a commencé avec le monde; nous en voyons l'origine dans la Genèse, le premier des Livres saints. En creant l'homme, Dieu lui révéla les vérités les plus importantes de la religion; ces vérités se perpétuèrent par la tradition, et nous en trouvons des traces sensibles chez tous les peuples du monde. *Voyez* les articles DIEU, RELIGION, RÉVÉLATION, LOI, AME, ANGE, PÉCHÉ ORIGINEL, MÉDIATEUR. L'accord frappant entre des nations qui souvent ne se connoissoient point, qui n'avoient entre elles aucun commerce, prouve évidemment que leurs pères communs avoient une même croyance, une même morale, un même culte; et que les diverses opinions qui dans la suite partagèrent les hommes, n'étoient que des inventions modernes et des altérations de la religion primitive. Voyez *Memoires de l'acad. des Inscript.*, tom. 42, etc.

La narration de Moïse ne se trouve pas seulement d'accord avec la tradition générale pour les vérités de la religion, mais encore pour les principaux faits qui sont rapportes dans la Genèse : tels sont la création et la formation du monde, la création de l'homme, l'innocence et la félicité d'Adam dans le paradis terrestre, sa chute et la dégradation du genre humain, la vie des patriarches qui ont vecu soit avant, soit après le déluge, le déluge lui-même avec ses principales circonstances, la renaissance du monde par les trois enfants de Noé, la tour de Babel, la confusion des langues et la dispersion des hommes. Nous trouvons ces faits, quoique altérés, dans les anciens auteurs profanes.

I. Selon la Genèse (chap. 1). Dieu créa le ciel et la terre : la terre étoit toute nue, *inanis et vacua*, sans arbres et sans ornements; les ténèbres couvroient la face de l'abîme d'eau où la terre étoit comme absorbée. L'esprit de Dieu (le souffle de Dieu, vent violent) étoit porté sur les eaux, les disposant à produire les êtres qui devoient

être créés. (Le verbe hébreu marque l'action d'un oiseau qui couve ses œufs). Nous trouvons des vestiges du dogme de la création dans les fragments qui nous restent des anciens historiens. Sanchoniaton, historien phénicien antérieur à la ruine de Troie, parle du chaos ou d'un air ténébreux qui a précédé la naissance du monde. Il nous montre ensuite une essence spirituelle, existant de toute éternité, et donnant la forme et l'action à la matière. Il dit que l'univers étoit alors dans le limon comme dans un œuf; ce qui est absolument semblable à ce que dit Moïse, lorsqu'il représente l'action de l'esprit sur la matière sous la forme d'un oiseau qui s'excite à la production (Euseb., *Prepar. evang.*, liv. 1, ch. 7). Macrobe, dans ses *Saturnales*, Linus, Orphée, ou *les Vers orphiques* qui renferment sa doctrine, Anaxagore, nous donnent le même emblême de l'origine du monde. Les Egyptiens, suivant Diogène-Laërce et Diodore de Sicile, pensoient que le monde, à sa naissance, n'offroit qu'une masse confuse, qu'un chaos, d'où les éléments avoient été tirés par voie de séparation, et d'où les animaux avoient été formés. Ils avoient aussi connoissance d'un grand mouvement imprimé à l'air, et semblable à celui dont parle Moïse. Hésiode, Euripide, Epicharme, Aristophane, Ovide, qui ont emprunté le langage des Grecs, nous représentent le monde à sa naissance, comme un chaos, duquel l'Esprit créateur a tiré toutes choses. La séparation des eaux et de la terre, dont parle Moïse, est mentionnée dans Anaximandre, et dans Phérécide qui avoit appris cette tradition des Syriens. Linus et Anaxagore enseignent qu'au commencement tout étoit mêlé et confus, mais que l'Esprit avoit tout arrangé. Numénius, cité par Porphyre, fait mention de l'esprit de Dieu, c'est-à-dire du vent violent qui agitoit les eaux. Pythagore, Thalès, Platon, Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Possidonius, Sénèque, Chalcide, ont reconnu la création, ou du moins une intelligence incréée, comme étant le principe de l'ordre qui existe dans les différentes parties de l'univers. Strabon nous apprend que Mégasthènes, qui vivoit plusieurs siècles avant Jésus-Christ, avoit remarqué dans son *Histoire des Indes*, que les Indiens avoient presque les mêmes opinions que les Grecs sur l'origine du monde; qu'ils croyoient qu'il avoit commencé, qu'il devoit finir, que l'eau avoit produit les animaux, et que Dieu gouvernoit toutes choses. Cette idée assez généralement répandue sur l'eau, considérée comme le principe d'où toute matière avoit été originairement tirée, émane visiblement de ce qui est rapporté dans l'Ecriture, au sujet de cette masse liquide qui couvroit l'élément aride au commencement du monde, et de ces expressions de Moïse : *Spiritus ejus ferebatur super aquas; divisit aquas ab aquis*, etc.

Nous remarquons d'après Shuckford que le chaos, chez les anciens philosophes, pouvoit s'appeler *eau*, du mot grec *chéo*, qui signifie *verser*, répandre; et qu'ainsi l'on se méprend peut-être lorsqu'on fait dire à Homère et à Thalès, que l'eau simplement est le principe de toutes choses, tandis qu'ils vouloient dire le *chaos*, ce qui a plus de rapport encore avec le récit de Moïse.

Les peuples qui habitoient la Norwége, la Suède, le Danemarck, la Grande Bretagne, et généralement toutes les nations septentrionales de l'Europe, avoient des notions plus ou moins parfaites de la création. Selon l'*Edda* ou la théologie islandoise, commune à tous les peuples du Nord, un Etre éternel gouverne toutes choses; il a créé le ciel et la terre, en animant par un *souffle de chaleur* la matière qui, au commencement des siècles, n'étoit qu'un *vaste abîme*, sans forme, sans plante et sans germes, où tous les éléments étoient confondus. Dans cette description du chaos, l'*Edda* fait mention de la séparation de la terre d'avec les eaux, de la distinction des jours, des temps et des années.

II. L'auteur du livre de la Genèse parle des ténèbres avant la création de la lumière; il donne le soir et non le matin comme le commencement du jour; et la création du soleil comme postérieure à la lumière. Sanchoniaton, Thalès, instruits dans la religion phénicienne, Hésiode, dans sa *Théogonie*, enseignent que la nuit a précédé la lumière. Dans les *Vers orphiques*, il est fait mention d'une nuit plus ancienne que le jour. La description qu'Ovide et Aristophane nous ont laissée du chaos, suppose également les ténèbres antérieures à la lumière. L'Erebe, enfant du chaos, et dont le nom répond au mot hébreu qui signifie *nuit*, est placé dans la théo-

logie païenne au rang des premières divinités qui ont produit les autres. De là, plusieurs nations attachées aux anciennes coutumes, comme les Athéniens, les Numides, les Italiens, les Allemands, les Bohémiens, les Polonois et les Gaulois, commençoient la mesure du jour par la nuit, de même que les Hébreux. Cet usage, conforme à la tradition des Phéniciens et des Grecs, s'accorde, comme on le voit, avec l'histoire sacrée. De même Empédocle, Platon, et les Grecs en général, croyoient la lumière antérieure au soleil.

III. Moïse nous apprend que la terre et la mer produisirent les animaux. Au rapport de Diodore de Sicile et de Macrobe, les Egyptiens croyoient que les animaux sont sortis de la terre et des eaux. Selon les Chaldéens, à l'origine des choses, les ténèbres et les eaux renfermoient les animaux qui parurent sur la terre. En un mot, Moïse est d'accord sur ce point avec tous ceux qui ont cru que le chaos ou l'eau a été la matière dont Dieu s'est servi pour former les animaux.

IV. Suivant le même historien, l'homme est le dernier ouvrage du Créateur, Dieu forma son corps avec de la terre, et répandit sur son visage un souffle de vie, en lui donnant une âme raisonnable : il le fit à son image et ressemblance, et soumit tous les animaux à son empire. Ovide, dont la théologie vient des Grecs, ne parle de la création de l'homme qu'après avoir fait l'énumération des autres créatures. Hésiode, Homère, Callimaque, Euripide, Démocrite, Cicéron, Juvénal et Martial, font mention de la boue qui a servi de matière au corps du premier homme. Euripide s'exprime exactement comme la Genèse sur l'origine d'Adam : Le corps de l'homme, dit-il, a été formé de terre, et il retournera en terre ; mais son âme doit retourner au ciel. Horace appelle l'âme humaine une portion de l'Esprit divin, *divinæ particulam auræ ;* le mot *aura*, dont s'est servi Horace, offre presque la même idée que celui employé par Moïse. Selon Virgile, c'est une émanation de la raison céleste, *ætheneus sensus.* Platon, Cicéron, Pline et Juvénal lui attribuent une origine qui participe de la Divinité. Eurisus, philosophe pythagoricien, dit que Dieu s'est pris lui-même pour modèle, lorsqu'il donna l'être à l'homme. Nous lisons dans les *Métamorphoses d'Ovide*, comme dans la Genèse, que le Créateur forma l'homme avec de la terre, qu'il le fit à sa ressemblance, et l'établit maître de tous les animaux.

V. On lit dans la Genèse, que Dieu mit six jours pour la création ; qu'il bénit le septième et le sanctifia, voulant qu'il fût dans la suite spécialement consacré à son service. Or, l'usage de compter les jours par sept ou par semaine, s'est observé chez toutes les nations. De même, les Juifs, les Egyptiens, les Grecs, les Latins, les Indiens, les Chinois, les Celtes, c'est-à-dire les Germains, les Gaulois, les Sclaves et les peuples de la Grande-Bretagne, se sont toujours accordés à fêter le septième jour. Josèphe et Philon ont avancé *que le septième jour étoit un jour de fête, non-seulement pour une ville ou pour un seul pays, mais pour tous les peuples du monde.* Ce qui est en effet confirmé par les historiens de chaque pays. Qu'on réfléchisse comme on le doit sur une observance aussi générale, et l'on verra s'il est possible d'en ramener l'origine à un autre principe qu'à celui de la création du monde en six jours, et du commandement que Dieu fit de sanctifier le septième.

VI. Adam fut placé dans le paradis terrestre, lieu de délices où il se trouvoit des fruits aussi beaux à la vue qu'agréables au goût. Nos premiers pères y vécurent heureux et exempts des misères de cette vie, tandis qu'ils conservèrent l'innocence ; mais le démon emprunta la forme du serpent, séduisit la première femme qui mangea du fruit défendu et en fit manger à son mari, qui, par sa désobéissance, attira sur lui et sur toute sa postérité les malédictions du ciel : cependant un Libérateur lui est promis.

Les Egyptiens croyoient que nos premiers pères vivoient dans la simplicité, ignorant même l'art de se couvrir, et se contentant de ce que la nature leur offroit d'elle-même. La mémoire de l'innocence et de la fidélité de l'homme, dans le paradis terrestre, s'est conservée dans l'âge d'or des poëtes, où régnoit la bonne foi, la justice et la concorde ; où la terre, sans être déchirée par la charrue, portoit tout ce qui étoit nécessaire à la vie : comme aussi les siècles d'argent, d'airain et de fer, qui furent

moins heureux que le premier, parce que la justice, la vérité, la vertu, avoient fait place à la fraude, à la violence, à la trahison et aux vices, semblent nous rappeler la dégradation du genre humain et la dépravation progressive des hommes, telle à peu près qu'elle est rapportée dans l'histoire sainte. Décéarque, philosophe péripatéticien, cité par Varron et Porphyre, dit que les premiers mortels étoient plus près des dieux que nous; qu'ils étoient d'une meilleure nature que nous; qu'ils vivoient dans l'innocence, et que c'est de là qu'est venu le nom d'âge d'or donné aux premiers siècles. Strabon témoigne que cet heureux temps avoit été connu des Indiens. Nous renvoyons aux articles MÉDIATEUR, PÉCHÉ ORIGINEL, ce qui a rapport à la tradition générale touchant la dégradation du genre humain, et la promesse que Dieu fit au monde coupable d'un Rédempteur.

VII. Au rapport de Moïse, les premiers hommes vivoient jusqu'à neuf cents ans. Cette longue vie des patriarches est mentionnée dans l'histoire que Bérose avoit faite de la Chaldée (Josèphe, liv. 1, chap. 4; Eusèbe, *Chron.*), dans celle d'Egypte par Manéthon, dans celle des Phéniciens par Hirom, enfin dans l'histoire grecque d'Hestiæus, d'Hécatée, d'Hellanicus, et dans les ouvrages d'Hésiode. Servius, dans ses Commentaires sur Virgile, dit que les Arcadiens vivoient jusqu'à trois cents ans. La vie brutale des géants, rapportée par Moïse, se lit dans presque tous les auteurs grecs, et dans quelques auteurs latins. Homère, Hésiode, Platon, Lucain, Sénèque en ont parlé. Voilà donc encore l'histoire profane d'accord avec l'histoire sainte dans plusieurs circonstances fort remarquables.

VIII. Quant au déluge, il n'est aucune nation qui n'ait conservé le souvenir de cette terrible catastrophe. Les Egyptiens croyoient que le genre humain avoit péri par un déluge universel. Cette croyance leur étoit commune avec les peuples les plus anciens, savoir : les Phéniciens, les Chaldéens, les Syriens, les Assyriens, les Perses, les Chinois, les Indiens, ainsi qu'avec les nations septentrionales de l'Europe et les habitants du Nouveau-Monde. Sanchoniaton, Bérose le Chaldéen, Abydène d'Assyrie, Plutarque, Lucien, Molon, Nicolas de Damas, Apollodore, Diodore de Sicile, Eupolème, Alexandre Polyhistor, Jerôme d'Egypte et Mnaséas, ces deux derniers cités par Josèphe; l'auteur de l'*Edda*, Ovide et d'autres poëtes, s'accordent unanimement sur ce point. *Voyez* l'article DÉLUGE. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, selon les Phéniciens, les Syriens, les Grecs, les Celtes Scandinaves et les Indiens, Dieu ne résolut le deluge universel que pour punir les crimes des hommes. On lit dans Sanchoniaton, dans Ovide et dans l'*Edda*, que les hommes qui périrent par l'inondation générale étoient des géants : nouveau rapport de ressemblance avec l'histoire sainte.

IX. Selon l'histoire sacrée, l'origine de tous les hommes qui habitèrent la terre après le déluge, remonte à un seul homme, qui est Noé; selon la mythologie des Grecs, tous les hommes descendent de Deucalion, qui est le même que Noé. Les Chinois, les nations septentrionales de l'Europe, les peuples du Mexique croyoient qu'après le deluge la terre ne fut repeuplée que par un seul homme. Une tradition américaine porte que les hommes sont nés de quatre femmes qui échappèrent au déluge avec Noé et ses trois fils. Japétus, père des Européens, Jon, ou comme on l'écrivoit autrefois Javon, le père des Grecs, et Hammon qui s'établit en Afrique, ne sont-ils pas visiblement le Japhet, le Javan et le Cham de la Genèse? Saint Jerôme remarque que, de son temps, les Egyptiens appeloient encore l'Egypte du nom de Cham. Josèphe et quantité d'autres auteurs ont découvert dans les noms de beaucoup de peuples des traces sensibles de ceux qui se trouvent dans la Genèse.

X. On lit dans la Genèse, qu'avant la dispersion des enfants de Noé il n'y avoit qu'une seule langue pour tous les hommes. Ils entreprirent d'élever une tour qui devoit aller jusqu'au ciel (c'est-à-dire fort haut); mais le Seigneur, irrité de l'orgueil des hommes, confondit tellement leur langage, qu'ils ne s'entendoient plus les uns les autres, et qu'ils furent forcés de se disperser dans tous les pays du monde.

Josèphe cite le passage d'une certaine sybille tout-à-fait conforme au récit de

Moïse. Il y est rapporté « que les hommes n'avoient d'abord qu'un même langage, » qu'ils bâtirent une tour si haute, qu'il sembloit qu'elle dût s'élever jusqu'aux » cieux ; que les dieux excitèrent une si violente tempête, qu'elle fut renversée, et » que ceux qui la bâtissoient parlèrent en un moment diverses langues ; ce qui fut » cause qu'on donna le nom de Babylone à la ville qui fut bâtie dans ce même lieu. » Eusèbe rapporte un passage d'Abydène où l'on trouve le même fait et les mêmes circonstances. Eupolème, Artapan, cités par Alexandre-Polyhistor, disent qu'il est mention de la tour de Babylone dans toutes les histoires, et que cette tour a été bâtie par les géants qui avoient échappé au deluge, et qu'elle fut aussitôt renversée par les dieux, qui dispersèrent les géants par toute la terre. L'entreprise téméraire des géants de la fable, qui tentèrent d'escalader les cieux, n'est bien vraisemblablement qu'une altération de l'histoire de la tour de Babel, que les hommes vouloient élever jusqu'au ciel, c'est-à-dire le plus haut possible.

XI. L'embrasement de Sodome, rapporté dans la première partie du Pentateuque, est confirmé par les témoignages de Diodore de Sicile, (liv. 19.) de Strabon, (liv. 16.) de Tacite, (liv. 5.) de Pline et de Solin.

XII. Hérodote, Diodore de Sicile, Strabon, Philon, des nations entières issues d'Abraham, les Hébreux, les Iduméens et les Ismaélites, confirment ce que Moïse nous apprend de la circoncision. L'histoire d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph, se trouvoit autrefois dans les livres de Sanchoniaton, dans ceux de Bérose, d'Hécatée, de Nicolas de Damas, d'Artapan, d'Eupolème, de Démétrius, et dans les Vers orphiques. Justin, dans son *Abrégé des livres de Trogue-Pompée*, en a conservé une partie. Bérose dit : « qu'au dixième âge, après le deluge, il y avoit en » Chaldée un homme fort juste et fort intelligent dans la science de l'astrologie (Jo- » sèphe, *Ant.*, liv. 1). » Le temps et le lieu cadrent ici avec ce que l'Ecriture nous dit d'Abraham. Nicolas de Damas rapporte « que ce patriarche sortit du pays des » Chaldéens avec une grande troupe, qu'il régna en Damas, et partit ensuite avec » son peuple, s'établit dans la terre de Chanaan, qui se nomme actuellement Judée, » où sa postérité se multiplia d'une manière incroyable ; que le nom d'Abraham » étoit encore (du temps de l'auteur) fort célèbre et en grande vénération dans le » pays de Damas ; qu'on y voyoit un bourg qui portoit son nom, et où l'on dit qu'il » demeuroit. »

Ainsi Moïse est d'accord avec tous les anciens sur l'existence d'un Dieu créateur du ciel et de la terre, sur la description du chaos, la nuit qui précéda le jour, la séparation des éléments, la création de l'homme fait à l'image de Dieu, les animaux nés de la matière, l'observance du septième jour consacré au culte de Dieu, la félicité primitive de l'homme, le deluge, la renaissance du monde et la vie des patriarches. Voilà ce qui a été cru de tous les temps, par toutes les nations, sur la foi des historiens et des traditions les plus anciennes ; et voilà aussi ce que Moïse nous a rapporté. Voudroit-on rejeter son témoignage ou lui donner moins de créance, parce qu'il expose avec une netteté singulière l'histoire de ce qui est arrivé ? Qui ne voit que cette grande précision dans les faits est la suite nécessaire d'une supériorité de connoissances dans les circonstances qui ont dû accompagner tous ces événements ? La tradition orale, telle qu'elle existoit dans l'origine du genre humain, n'a pu transmettre à la postérité que des histoires confuses, sans suite, sans liaison ; en sorte que, si la révélation n'étoit venue à notre secours, il eût été presqu'impossible de pouvoir jamais débrouiller un tel chaos. Tous les peuples avoient retenu la coutume de fêter le septième jour ; mais la circonstance du monde créé en six jours, et du jour de repos que Dieu lui-même s'étoit réservé, s'étant perdue, ils ne lioient point cette observance avec l'histoire de la création. Il en est de même du reste : l'âge d'or leur rappeloit l'idée du paradis terrestre ; mais faute d'avoir conservé quelques circonstances relatives à cet état primitif, ils ne pouvoient remonter jusqu'à la source de cette tradition, et s'en former des idées aussi nettes que le peuple hébreu. De même, ils n'avoient retenu de la création du monde que quelques faits particuliers, qu'ils ont pour la plupart mêlés et confondus ; au lieu que Moïse, rapportant l'histoire de ce mémorable événement dans l'ordre dans lequel il est arrivé, présente un tableau

net et précis de ce qui a été fait chaque jour. Ainsi tout s'accorde, puisque les événements principaux se rapportent exactement : mais, d'un côté, l'on ne voit que la masse des objets, un plan informe, tel, en un mot, qu'il devoit être par la soustraction de plusieurs circonstances essentielles à sa perfection ; au lieu que l'on voit de l'autre un ordre si admirable, une suite d'événements tellement dépendants les uns des autres, des détails, des rapports si sensibles, qu'il seroit difficile de n'en être pas frappé. — *Voyez* les notes de Jean Le Clerc, dans le *Traité de la Religion* par Grotius.

NOTE XXXVII. — GENÈSE.

(Page 342.)

MOISE marque précisément le temps de la création du monde. Il nous apprend le nom du premier homme. Il traverse les siècles depuis ce premier moment, jusqu'au temps où il écrivoit, passant de génération en génération, et marquant le temps de la naissance et de la mort des hommes qui servent à sa chronologie. Si on prouve que le monde ait existé avant le temps marqué dans cette chronologie, on a raison de rejeter cette histoire. Mais si on n'a point d'argument pour attribuer au monde une existence plus ancienne, c'est agir contre le bon sens, de ne pas la recevoir. Il y auroit trop de crédulité à croire ce que chaque nation dit de son antiquité : la ressemblance d'un nom, une étymologie, suffit souvent pour faire une généalogie fabuleuse. C'est assez de trouver dans l'histoire un *Francus* fils de Priam, pour en faire le premier roi des François. Ces sortes de larcins se commettent sans peine dans les ténèbres d'une antiquité inconnue, et ce seroit encore un plus grand travail de les réfuter, parce que le fait, quelque chimérique qu'il soit, n'est pas impossible. Mais la supposition de Moïse donne prise sur elle de tous les côtés, si elle est fausse. Il prétend que le monde n'étoit pas avant le temps qu'il a marqué dans son histoire. Parlant du monde, il renferme tout ; il n'y avoit rien auparavant, rien que Dieu. La thèse est de trop grande étendue pour ne pouvoir être facilement convaincue de faux, si elle n'est pas véritable.

Quand on fait attention que Moïse ne donne au monde qu'environ deux mille quatre cent dix ans, selon l'hébreu, ou trois mille neuf cent quarante-trois ans, selon le grec, à compter du temps où il écrivoit, il y a sujet de s'étonner qu'il ait si peu étendu la durée du monde, s'il n'eût été persuadé de cette vérité. Moïse, quel qu'il ait été, étoit un homme de bon sens ; ses écrits ne permettent pas qu'on en doute. Pourquoi donc n'auroit-il pas donné au monde des millions de siècles, afin de poser à coup sûr une époque qu'on ne pût réfuter ? La première pensée d'un imposteur iroit là. Car enfin on peut bien connoître l'histoire de sa nation et de ses voisins, et s'assurer de leur origine. Mais parler de l'univers entier, et soutenir qu'il n'y avoit rien du tout, à remonter au-delà de trois ou de quatre mille ans, cette supposition me paroît si hardie et si téméraire, qu'elle ne tombera jamais dans l'esprit d'un homme sensé, à moins qu'il ne soit convaincu de sa vérité. Après tout, que faisoit cette hypothèse d'un monde si nouveau pour l'honneur de Moïse, de son histoire, ou de sa nation ? Si on remonte plus haut qu'Abraham, on ne trouve dans cette histoire rien de particulier ni de distingué pour le peuple Juif. Les premiers rois et les premiers empires se voient chez les Egyptiens et chez les Assyriens.

Enfin les philosophes ont presque tous cru que le monde étoit beaucoup plus ancien que ne le fait l'histoire de la Genèse. Comment donc Moïse ne lui donne-t-il que trois ou quatre mille ans ? S'il a dit faux, ne sera-t-il pas facile de l'en convaincre ?

Mais il ne s'est pas arrêté là. Il s'est retranché plus de la moitié de son calcul par l'histoire du déluge. Car depuis cette inondation universelle, qui fit périr tout le genre humain, excepté huit personnes qui composoient la famille de Noé, jusqu'au temps de Moïse, il n'y a, selon le compte des Hébreux, que sept cent cinquante-quatre ans, ou selon le calcul des Grecs, seize cent quatre-vingt-sept ans. C'est bien peu, en vérité, pour la durée du monde ! Il y a aujourd'hui des fa-

milles qui ont des preuves certaines et des titres incontestables d'une plus grande antiquité.

Mais à quoi bon Moïse se seroit-il précipité lui-même, sans aucune nécessité, dans des détroits, dans des entraves d'où il étoit impossible de sortir que par la force et par l'évidence de la vérité? Rien ne l'obligeoit à nous faire l'histoire d'un déluge universel. Elle ne fait rien à son plan ni à son dessein. Un imposteur cherche du moins la vraisemblance autant qu'il peut; et rien ne paroît moins vraisemblable que ce déluge. C'est une renaissance du monde, qui rappelle le genre humain à Noé, comme à une seconde souche. Si on prouve qu'il y ait un homme au monde, qui tire son origine d'une autre source que de Noé son histoire est fausse.

Il faut, pour soutenir ce système, voir au temps de Moïse la terre peuplée d'une seule famille de l'Asie, qui n'étoit composée que de huit personnes, il y a sept cents ans, ou seize siècles tout au plus. Il me semble que la question étoit facile à détruire, si elle eût été fausse; et je ne comprends pas qu'un imposteur ait voulu s'exposer de la sorte, pour peu qu'il ait eu d'esprit et de bon sens.

Ce n'est pas encore tout. Moïse nous marque un temps, dans son histoire, auquel tous les hommes parloient un même langage. Si avant ce temps-là on trouve dans le monde des nations, des inscriptions de différentes langues, la supposition de Moïse tombe d'elle-même. Depuis Moïse, en remontant à la confusion des langages, il n'y a dans l'hébreu que six siècles ou environ, et onze selon les Grecs. Ce ne doit plus être une antiquité absolument inconnue. Il ne s'agit plus que de savoir si, en traversant douze siècles tout au plus, on peut trouver en quelque lieu de la terre un langage, entre les hommes, différent de la langue primitive usitée, à ce qu'on prétend, parmi les habitants de l'Asie.

Il faut faire ici une remarque très-considérable. Moïse avoit demeuré avec les Egyptiens. Il le dit, et toutes les histoires profanes le confirment. Il étoit de plus leur voisin, et n'étoit pas aussi fort éloigné des Chaldéens et des Assyriens; ces nations passent, sans aucun contredit, pour les plus anciennes du monde. Moïse n'étoit pas loin de la ville de Joppé; Pline et Solin après lui assurent qu'elle fut bâtie avant le déluge. On peut donc dire de Moïse et des Israélites, qu'ils étoient environnés des antiquités du monde. Il faut encore remarquer que Moïse n'ignoroit pas que le langage des Syriens et des Egyptiens étoit fort différent de celui des Hébreux. Cette colonne que Laban et Jacob élevèrent, pour témoignage de leur réconciliation, fut nommée par Jacob *Galhed,* et par Laban *Jegar Sahadutha.* Le roi d'Egypte ordonna, quand il voulut honorer Joseph, qu'on eût à crier devant lui *abrec;* il le nomma *Tsaphenath-Pahaneah,* ayant égard apparemment à la déclaration qu'il lui avoit donnée de son songe. Ce langage est fort éloigné de l'hébreu, et je ne sais s'il est resté chez les cophtes d'aujourd'hui assez de vestiges de cette langue antique pour en deviner la signification.

Quoi qu'il en soit, Moïse qui n'ignoroit rien de ces choses soutient pourtant que les hommes ne se servoient, onze siècles auparavant, que d'un seul langage. Si cela n'étoit pas véritable, Moïse a voulu entreprendre de prouver qu'il étoit nuit en plein midi. — Jaquelot, *Dissert. sur l'existence de Dieu,* tom. I.

NOTE XXXVIII. — GENESE.

(Page 342.)

CETTE tradition des patriarches étoit encore toute récente au temps de Moïse. Les premières années de cet historien étoient peu éloignées des dernières d'Abraham, dont la naissance concouroit avec la mort de Noé, qui avoit vécu pendant plusieurs siècles avec Mathusala et Lamech, tous deux contemporains d'Adam.

De si longues vies, et un si petit nombre de générations, rapprochoient presqu'autant l'origine du monde du temps de Moïse, que si la chose s'étoit passée depuis deux ou trois siècles, entre des personnes d'une vie ordinaire. Car entre la mort de Noé,

qui touchoit de si près Adam, arrivée 350 ans après le déluge, et la naissance de Moïse; en 777, il n'y a guère plus de quatre générations, dont celle d'Abraham est la première, étant ne deux ans après la mort de Noé, et par conséquent en 352, et Joseph, mort en 713, est la dernière.

Si Moïse avoit eu d'autre vue que celle de fixer dans une histoire écrite ce qui étoit connu de presque tous les peuples, et qui faisoit l'une des plus essentielles parties des monuments et de la religion de la famille d'Abraham, il n'auroit pas fait vivre si long-temps des témoins qui auroient déposé contre lui, et qui auroient rendu sensibles toutes les erreurs de ses dates, et fait douter, par conséquent, de tous les événements qu'il y avoit attachés. Il se seroit mis en sûreté, en eloignant l'origine du monde, et en multipliant les générations, s'il n'avoit dit ce qu'on savoit déjà, en remontant d'âge en âge. Et il est visible que ses annales étoient les annales publiques, avant qu'il les écrivît, puisqu'il ne prend aucune précaution pour être cru, et qu'il multiplie tout ce qui peut servir de preuve contre lui, s'il n'est pas fidèle.

Cela suffiroit pour une histoire ordinaire; mais ce n'est pas assez pour une histoire qui sert de fondement à la religion, et qui est le commencement de la révélation divine. Si Moïse nous mettoit en main les Ecritures, sans prouver sa mission, nous pourrions le croire bien instruit et fidèle; mais son autorité n'auroit pas droit de soumettre tous les esprits; et notre foi, n'ayant qu'un appui humain, ne seroit au plus que le bon usage de la raison.

Il faut, pour nous rassurer pleinement, que Dieu lui-même rende témoignage à Moïse, comme à son prophète, qu'il l'envoie pour délivrer son peuple; qu'il fasse pour lui une infinité de prodiges en Egypte, au passage de la mer, à la montagne de Sinaï et dans le désert; que ces prodiges aient pour témoins toutes les tribus d'Israël; que l'indocilité d'un peuple porté à la révolte et au murmure soit contrainte de céder à leur évidence; que son culte public et que ses principales solennités aient pour fondement ces prodiges; que les livres où ils sont écrits lui soient donnés par Moïse même; que ces livres soient révérés comme divins, quoique pleins de reproches contre le peuple qui les révère, et qu'ils marquent en détail ses désobéissances et ses crimes; que la terre s'ouvre sous les pieds de ceux qui osent révoquer en doute que Dieu parle par Moïse, et qu'il ne soit autre chose que son ministre et son prophète. *Vous reconnoîtrez à ceci que c'est le Seigneur qui m'a envoyé, pour faire tout ce que vous voyez, et que ce n'est point moi qui l'ai inventé de ma tête* (Num., c. 16, v. 28); en un mot, que Dieu lui parle si clairement, si publiquement, si fréquemment, et d'une manière si privilégiée, qu'il le traite plutôt comme un ami à qui il se découvre sans énigme, et pour qui il n'a rien de caché, que comme un prophète ordinaire. A de telles preuves, je n'aurai qu'à l'écouter, et qu'à me soumettre. Ce sera Dieu même qui m'instruira, et ce sera à sa révélation que je sacrifierai, non-seulement mes conjectures et mes doutes, mais aussi mon intelligence et ma raison.

C'est après cette foule de témoignages que j'ouvre les livres de Moïse, et je n'ai garde de lui demander des preuves tirées des monuments anciens, pour ajouter foi à une histoire qui précède nécessairement tous les monuments qui peuvent rester parmi les hommes. Aussi la commence-t-il comme si Dieu même parloit, sans préface, sans exorde, sans inviter les hommes à le croire, sans douter qu'il ne soit cru. La lumière qui l'éclaire et l'autorité qui l'envoie sont également ses garants. La majesté divine éclate seule, et son ministre disparoît.

Mais supposons pour un moment que, par condescendance pour notre foiblesse, Moïse eût voulu nous donner des preuves humaines de la vérité de son histoire, d'où les auroit-il pu tirer? Que restoit-il de l'ancien monde après le déluge, que la famille de Noe, seule dépositaire des premières traditions, dont celle de la création étoit la principale? Mais quand on auroit consulté tous les hommes, avant qu'ils eussent été submergés, que nous auroient-ils pu apprendre de la première origine du monde? Quel homme a précédé le premier? Ce premier même, que savoit-il de la création du ciel et de la terre, à laquelle il n'avoit pas assisté? *Où étiez-vous,*

lorsque j'établissois la terre sur ses fondements, dit Dieu à Job? Qu'eût-il connu de l'ouvrage des six jours, si Dieu ne le lui eût appris? Qui ne voit que c'est demander une chose impossible et contraire à la raison, que de demander des preuves historiques d'un événement que la seule révélation divine a pu nous apprendre? Et qui de nous est assez reconnoissant pour rendre à la divine Providence de dignes actions de grâces de ce qu'elle a réuni dans Moïse tout ce qui étoit capable de le faire respecter comme un homme inspiré, qui ne disoit aux hommes que ce que Dieu vouloit lui-même leur révéler sur le passé et sur l'avenir? — Duguet, *Explication du livre de la Genèse*, etc., tom. I.

NOTE XXXIX. — GRACE.

(Page 343.)

NOTRE globe nous offre partout des traces si évidentes du déluge, qu'aucune vérité physique n'est aujourd'hui regardée comme plus certaine par les géologues. « Je pense avec MM. de Luc et Dolomieu, dit M. Cuvier, que s'il y a quelque » chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime » d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au- » delà de cinq ou six mille ans; que cette révolution a enfoncé et fait disparoître le » pays qu'habitoient auparavant les hommes et les espèces d'animaux aujourd'hui » les plus connus; qu'elle a, au contraire, mis à sec le fond de la dernière mer, » et en a formé aujourd'hui les pays habités; que c'est depuis cette révolution » que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont propagés sur les ter- » rains nouvellement mis à sec; et, par conséquent, que c'est depuis cette époque » seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive, qu'elles ont formé » des établissements, recueilli des faits naturels, et combiné des systèmes scienti- » fiques. » — Cuvier, *Discours préliminaire des Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes.*

NOTE XL. — GRACE.

(Page 401.)

CE dernier système est destructif du libre arbitre.

NOTE XLI. — SURNATUREL.

(Page 403.)

LES molinistes n'enseignent point que Dieu *donne à tous indifféremment la même grâce.* M. Bergier lui-même en convient, lorsqu'il dit que les molinistes, en reconnoissant que Dieu *donne à tous les secours necessaires suffisants pour operer leur salut,* enseignent *qu'il en accorde aux uns plus qu'aux autres*, selon son bon plaisir. *Voyez* l'article MOLINISME.

NOTE XLII. — GRECS.

(Page 412)

TOUS les anciens docteurs de l'Eglise d'Orient, les Clément d'Alexandrie, les Athanase, les Basile, les Cyrille, les Chrysostôme, etc., ont reconnu la primatie de Rome, n'ont fait qu'un esprit et qu'un corps avec l'Eglise de Rome : autant de témoins contre les prétentions des Grecs modernes.

Les Grecs modernes ont eux-mêmes reconnu solennellement, aux conciles de Lyon et de Florence, la nécessité de renoncer à leur schisme, et de s'attacher au

centre de l'unité, qui est le siége de Pierre. L'empereur en personne, dans le concile de Florence, s'est soumis au chef de l'Eglise universelle. Voltaire parle de cet événement comme du triomphe le plus complet de l'Eglise de Rome (*Annal. de l'emp.*, tom. 2, p. 87; *Ibid.*, t. 1, p. 178). Le même auteur observe qu'en 1705, Démétrius, chassé du trône de Russie, *en appela au pape comme au juge de tous les chretiens.* Le duc Basile a reconnu la même qualité dans le pape durant la légation du P. Possevin. Le P. Papebroch (*Act. sanct. maj.*, tom. 1, *Ephrem. græc. et mosc.*, n. xi), montre que les Russes n'ont suivi que fort tard le schisme des Grecs. En Pologne, Transylvanie, Syrie, Grèce, Perse, etc., un grand nombre de Grecs adhèrent encore aujourd'hui à cette Eglise, comme à la mère et à la reine de toutes les églises.

Le ressort de cette église schismatique, en y comprenant même les Russes, n'est pas comparable à celui de l'Eglise romaine, qui tient dans sa dépendance les régions les plus peuplées de l'Europe, la plus grande partie de l'Amérique, des fideles sans nombre dans l'empire ottoman, et, comme nous avons dit ailleurs, dans toutes les régions du monde. La pauvre Eglise grecque, dont on peut dire avec saint Paul, qu'elle est servante, et qu'elle est en esclavage avec ses enfants (*Galat.* 4), depuis sa séparation ne s'est point étendue, et a paru absolument dépouillée du principe de fécondité que Jésus-Christ a laissé à ses apôtres. Les nouvelles conversions faites dans l'Amérique, à la Chine, au Japon, dans les Indes, etc., sont les fruits de l'Eglise de Rome.

L'ignorance prodigieuse, la stupide superstition où sont réduits les peuples et les ministres de cette église isolée, entraînent nécessairement les grands abus et les desordres énormes qu'on lui reproche en matière de religion; depuis un grand nombre de siècles, elle n'a plus eu de docteur célèbre, ni de concile qui ait mérité quelque attention. Les derniers Grecs savants, tels que Bessarion, Allatius, Arcudius, etc., ont été attachés à l'Eglise romaine. « Si l'on fait le parallèle du clergé » grec avec le clergé latin, dit Montesquieu, (*Grandeur et décad. des Romains*, » c. 22), si l'on compare la conduite des papes avec celle des patriarches de Con- » stantinople, l'on verra des gens aussi sages que les autres étoient peu sensés. » — *Catéchisme philosophique* de Feller, tom. 2.

FIN DES NOTES.

IMPRIMATUR S. E. L. OTTAWIENSIS

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

DEC 14 '80
DEC 01 '80

a39003 000191543b
BR 95 .B56 1829 V3
BERGIER, NICOLAS SYLVE
DICTIONNAIRE DE THEOLO

CE BR 0095
.B56 1829 V003
C00 BERGIER, NIC DICTIONNAI
ACC# 1419836

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 14 02 17 10 2